


P Slav 624 10
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE





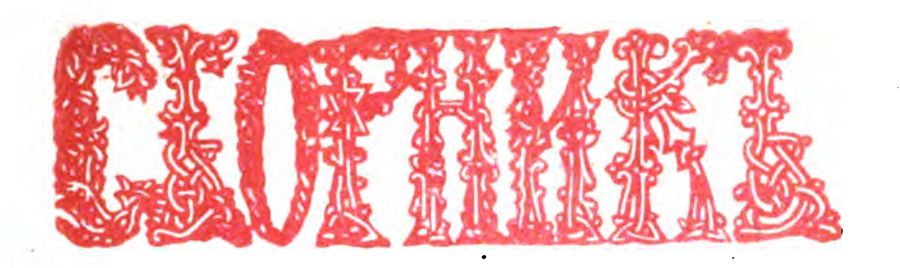
ИМПЕРАТОРСКАГО РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО ОБЩЕСТВА


P Slav 624 10
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
Harvard College Library
FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
(Class of 1828).
Received 24 May. 1894.
Digitized by Google





ИМПЕРАТОРСКАГО РУССКАГО ИСТОРИЧЕСКАГО ОБЩЕСТВА

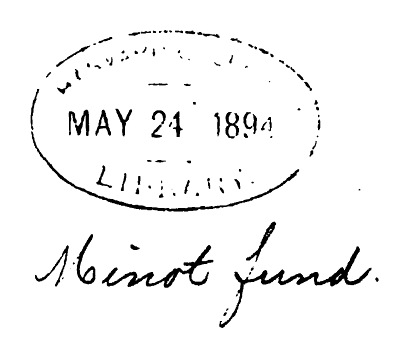


Императорскаго Русскаго Историческаго Общества

Томъ восемьдесятъ девятый

С. Петербургъ.

1893



Печатано по распоряженію Совѣта Императорскаго Русскаго Историческаго Общества.

Типографія И. Н. Скороходова (Надеждинская, 43).

ПОСОЛЬСТВО
ГРАФА П. А. ТОЛСТАГО
ВЪ ПАРИЖѢ
въ 1807 и 1808 гг.

ОТЪ ТИЛЬЗИТА ДО ЭРФУРТА.

ИЗДАНО ПОДЪ РЕДАКЦІЕЮ

Н. К. ШИЛЬДЕРА.



С.-ПЕТЕРБУРГЪ.
Типографія И. Н. Скороходова (Надеждинская, 43).
1893.

ПРЕДИСЛОВІЕ.

Въ настоящее изданіе вошла политическая переписка графа Петра Александровича Толстаго во время посольства его въ Парижѣ, послѣ заключенія Тильзитскаго мира до Эрфуртскаго свиданія.

Матеріалы, заключающіеся въ предлагаемомъ томѣ, почерпнуты изъ архивовъ: Государственнаго, Министерства Иностранныхъ Дѣлъ, Военно-Ученаго и дѣлъ Канцеляріи Военнаго Министерства.

Въ примѣчаніяхъ напечатаны нѣсколько дополнительныхъ документовъ, относящихся къ этой эпохѣ.

Н. Шильдеръ.

ВВЕДЕНІЕ.

I.

Послѣ Аустерлицкаго сраженія и распаденія коалиціи 1805 года, Европа пользовалась не долго благами мира. 19-го сентября (1-го октября) Пруссія предъявила Франціи ультиматумъ, который равносиленъ былъ объявленію войны. Наполеонъ отвѣтилъ воззваніемъ къ своей побѣдоносной арміи, которое оканчивалось словами: „Пусть узнаютъ Пруссаки, что если легко достигнуть приращенія владѣній и могущества посредствомъ дружбы великаго народа, то вражда его, которую можно вызвать лишь отреченіемъ отъ всякой мудрости и разума, ужаснѣе бурь океана". Судьба Пруссіи рѣшилась черезъ недѣлю неудачнымъ исходомъ одного сраженія. Въ восемь дней армія, монархія, нѣмецкіе союзники Пруссіи—все было сокрушено Наполеономъ. Причины этого явленія извѣстны: слабость короля, нерѣшительность въ совѣтахъ, разногласіе и зависть генераловъ, полное незнаніе французской системы веденія войны, непринятіе мѣръ на случай неудачи, отсутствіе общественнаго духа среди народонаселенія, а среди арміи самомнѣніе, доведенное до безразсудства.

Не мало не колеблясь, Императоръ Александръ рѣшился выручить друга и союзника, хотя послѣ Іенскаго погрома, вмѣсто наступательной войны, надобно было помышлять о защитѣ границъ Россіи. Письмо государя къ королю Фридриху Вильгельму III, отъ 22-го октября (3-го ноября) 1806 года, служитъ тому лучшимъ доказательствомъ: „Долгомъ считаю вновь торжественно подтвердить В. В.", пишетъ Императоръ Александръ, „что каковы бы ни были послѣдствія вашихъ великодушныхъ усилій, я никогда не откажусь отъ извѣстныхъ В. В. намѣреній. Будучи вдвойнѣ связанъ съ В. В. въ качествѣ союзника и

узами нѣжнѣйшей дружбы, нѣтъ такихъ жертвъ, ни усилій, которыхъ я не принесъ бы, дабы доказать вамъ всю силу моей преданности дорогимъ обязанностямъ, налагаемымъ на меня этимъ званіемъ... Соединимся же тѣснѣе, чѣмъ когда-либо, останемся вѣрными началамъ чести и славы и предоставимъ остальное Промыслу, который не преминетъ положить предѣлъ успѣхамъ узурпаціи и тираніи, даруя торжество самому справедливому и прекрасному дѣлу (en faisant triompher la plus juste et la plus belle des causes)".

16-го (28-го) ноября 1806 года Императоръ Александръ объявилъ о начатіи войны съ французами. Предвидя возможность вторженія непріятеля въ русскіе предѣлы, 30-го ноября послѣдовалъ манифестъ *о составленіи и образованіи повсемѣстныхъ временныхъ ополченій или милицій въ 612.000 ратниковъ.* Всѣ сословія государства были вызваны къ пожертвованіямъ деньгами, хлѣбами, аммуничными вещами и особенно оружіемъ. Синодъ предписалъ духовенству внушать прихожанамъ, что православная наша церковь, угрожаемая нашествіемъ непріятеля, призываетъ вѣрныхъ чадъ своихъ къ временному ополченію, что не исканіе тщетной славы, но безопасность предѣловъ государства, собственное личное благосостояніе каждаго влагаютъ имъ въ руки оружіе.

Въ каждое воскресенье и каждый праздничный день читали, по высочайшему повелѣнію, въ церквахъ, по окончаніи литургіи, объявленіе синода, гдѣ было сказано, что неистовый врагъ мира и благословенныя тишины, Наполеонъ Бонапарте дерзаетъ угрожать Россіи вторженіемъ въ ея предѣлы и потрясеніемъ православной церкви, что во время революціи онъ отложился отъ Христовой вѣры, воздавая поклоненіе, одному Богу подобающее, истуканамъ, человѣческимъ тварямъ, блудницамъ и идольскимъ изображеніямъ; въ Египтѣ пріобщился къ гонителямъ церкви Христовой, проповѣдывалъ алкоранъ магометовъ, объявилъ себя защитникомъ мусульманъ, торжественно показывалъ презрѣніе къ пастырямъ церкви Христовой, наконецъ, къ вящшему посрамленію оной, созвалъ во Франціи іудейскія синагоги, установилъ новый великій сангедринъ еврейскій, сей самый богопротивный соборъ, который нѣкогда дерзнулъ осудить на распятіе Спасителя — и теперь помышляетъ соединить іудеевъ, гнѣвомъ Божіимъ разсыпанныхъ по всей землѣ, устремить ихъ на ниспроверженіе церкви Христовой и, „о дерзость ужасная, превосходящая мѣру всѣхъ злодѣяній!"—на провозглашеніе въ его лицѣ Мессіи. Синодъ сзывалъ духовенство вооружиться силою слова Божія, не бѣжать подобно наемникамъ, имѣть попеченіе

о спасеніи правовѣрныхъ, не пріобщаться къ богопротивнымъ начинаніямъ и разглашеніямъ Наполеона, примѣромъ и увѣщаніями возбуждать въ душѣ каждаго мужество на пораженіе враговъ и исполненіе присяги. Въ заключеніе синодъ говорилъ: Наполеонъ дерзаетъ противъ Бога и Россіи; „явите себя защитниками славы Божіей и вѣрными сынами Россіи. Отринувъ мысли о правосудіи Божіемъ, онъ начинаетъ въ буйствѣ своемъ, съ помощію ненавистниковъ имени христіанскаго и способниковъ его нечестія, іудеевъ, похитить (о чемъ каждому человѣку и помыслить ужасно!) священное имя Мессіи. Покажите ему, что онъ тварь, совѣстію сожженная и достойная презрѣнія. Благодать Божія отступила отъ него; ничто уже не соединитъ его съ Богомъ, Которому онъ сдѣлался столь ужасно невѣрнымъ. Не вѣрьте ему, испровергните его злодѣйства, накажите безчеловѣчія, оказанныя надъ многими неповинными; ихъ гласъ вопіетъ на Небо: осужденіе вѣчное преслѣдуетъ его!“

Перечитывая грозное объявленіе Синода, которое преподносили тогда въ храмахъ молящемуся народу на всемъ пространствѣ Россійской имперіи, нельзя не удивляться искусству, съ которымъ извращалась въ этомъ объявленіи историческая обстановка данной минуты. Войну, предпринятую единственно ради спасенія погибавшей Пруссіи, чтобы не дать этому государству исчезнуть съ карты Европы, превращали въ народную войну, направленную противъ гонителя православной церкви, мечтавшему, при содѣйствіи іудеевъ, провозгласить себя Мессіей! Въ виду подобныхъ чудовищныхъ замысловъ, приписываемыхъ Наполеону, призывъ ополченія дѣлался вполнѣ понятнымъ народу; но за то, когда впослѣдствіи война закончилась дружественнымъ договоромъ съ Франціею, послѣдній неизбѣжно получилъ въ глазахъ народной массы окраску какъ бы посягательства на вѣру и возбудилъ общее къ себѣ несочувствіе!

22-го октября корпусъ генерала Бенигсена перешелъ границу у Гродно въ составѣ четырехъ дивизій, численностью около 60.000 человѣкъ при 276 орудіяхъ Изъ Россіи поджидались подкрѣпленія. Прусскій король подчинилъ Бенигсену единственный уцѣлѣвшій остатокъ своей арміи, 14,000 корпусъ Лестока съ 92 орудіями, и сказалъ, что предоставляетъ жребій Пруссіи императору Александру.

Оставалось еще избрать достойнаго главнокомандующаго войскъ, двинутыхъ на помощь Пруссіи. Общественное мнѣніе указывало на 69-ти-лѣтняго старца, фельдмаршала графа М. Ѳ. Каменскаго, какъ на спасителя отечества. „Полагаясь на мысли всего государства“, импе-

раторъ Александръ назначилъ его главнокомандующимъ заграничною арміею *), предоставивъ ему дѣйствовать во всѣхъ случаяхъ по собственному усмотрѣнію. Графъ Каменскій, въ которомъ надѣялись найти другаго Суворова, провелъ три недѣли въ дорогѣ изъ С.-Петербурга до Вильны, по причинѣ разстроеннаго здоровья. Изъ Вильны онъ донесъ государю: „я лишился почти послѣдняго зрѣнія: ни одного города на картѣ самъ отыскать не могу... Боль въ глазахъ и въ головѣ; не способенъ я долго верхомъ ѣздить; пожалуйте мнѣ, если можно, наставника, друга вѣрнаго, сына отечества, чтобы сдать ему команду и жить при немъ въ арміи. Истинно чувствую себя неспособнымъ къ командованію столь обширнымъ войскомъ“. По пріѣздѣ въ Пултускъ (7-го декабря) графъ Каменскій продолжалъ писать государю въ томъ же духѣ: „старъ я для арміи; ничего не вижу; ѣздить верхомъ почти не могу, но не отъ лѣни, какъ другіе; мѣстъ на ландкартахъ отыскивать совсѣмъ не могу, а земли не знаю... дерзаю испрашивать себѣ перемѣны. Подписываю не знаю что“.

Семь дней фельдмаршалъ предводительствовалъ войскомъ **) и запуталъ до неимовѣрности всѣ дѣла, едва не погубивъ при этомъ арміи. Не довѣряя самому себѣ, еще менѣе довѣряя своимъ подчиненнымъ, онъ входилъ въ самыя мелочныя распоряженія, своеручно писалъ маршруты, лично отправлялъ курьеровъ, ѣздилъ отъ одной дивизіи къ другой и отдавалъ встрѣчаемымъ на пути полкамъ, мимо ихъ прямыхъ начальниковъ, приказанія, противорѣчившія одно другому; мечталъ даже вторгнуться въ прусскую Силезію ***). Начался рядъ дѣлъ на р. Вкрѣ. Но фельдмаршалъ уже не былъ въ силахъ вести армію въ бой. Ночью на 14-е декабря графъ Каменскій измѣнилъ свое первоначальное намѣреніе. Бушевала буря, пронзительный вѣтеръ разметывалъ биваки русскихъ и французовъ, дождь и снѣжныя хлопья затмѣвали воздухъ. Фельдмаршалъ изнемогалъ силами. По словамъ Михайловскаго-Дани-

---

*) Армія состояла изъ трехъ корпусовъ: Бенигсена, графа Буксгевдена и Эссена. Всего до 120,000 человѣкъ при 600 орудіяхъ. Графъ Буксгевденъ прибылъ 22-го ноября въ Остроленку, а Эссенъ подходилъ въ декабрѣ къ Бресту.

**) «Графъ, по обыкновенію преемниковъ власти и по врожденной его запальчивости и опрометчивости, нашелъ всѣ распоряженія предмѣстника своего дурными, безъ внимательнаго соображенія, далъ новое направленіе полкамъ и много надѣлалъ путаницы» («Журналъ князя Щербатова относительно военныхъ дѣйствій 1806 и 1807 годовъ». В У. А. № 1590).

***) Объ этомъ любопытномъ и несообразномъ предположеніи Каменскаго можно найти указаніе въ Запискахъ прусскаго генерала Марвица (Aus dem Nachlasse F. A. von der Marwitz.—Berlin 1852).



левскаго *): „бремя заботъ и отвѣтственности, усугубляемое частыми порывами гнѣва, подавило старца, лишило его сна и довѣренности къ себѣ. Среди бореній стихій боролся онъ самъ съ собою“. Наконецъ, главнокомандующій послалъ за Бенигсеномъ; когда тотъ явился, было три часа пополуночи, онъ вручилъ ему письменное повелѣніе о „ретирадѣ въ наши границы“ и вслѣдъ за тѣмъ уѣхалъ въ Остроленку, откуда въ донесеніи къ государю писалъ: „Увольте старика въ деревню... таковыхъ, какъ я, въ Россіи тысячи“. Графу Буксгевдену фельдмаршалъ приказалъ бросать на дорогѣ батарейную артиллерію, если она будетъ затруднять движеніе войскъ, и заботиться единственно о спасеніи людей. Начальникамъ дивизій главнокомандующій прямо отъ себя предписывалъ имѣть „ретираду“ на россійскія границы, „а какъ мнѣ въ Пруссіи дороги неизвѣстны, то самимъ генераламъ и бригаднымъ командирамъ навѣдываться о кратчайшемъ трактѣ къ нашей границѣ, къ Вильнѣ и ниже по Нѣману“... „а вошедъ въ границу послѣ такаго несчастія явиться къ старшему“. Оправдались слова Екатерины II: „отъ Каменскаго при арміи добра не будетъ... къ нему довѣренности имѣть едва ли возможно“ *).

На наше счастіе, Наполеонъ не могъ знать царствовавшей у насъ неурядицы и приписалъ сначала перепутанное отступленіе русскихъ войскъ и безсвязность нашихъ дѣйствій какому либо задуманному маневру. Это опасеніе вызвало со стороны Наполеона промедленіе въ его наступательныхъ дѣйствіяхъ, спасшее нашу армію отъ окончательнаго пораженія.

Бенигсенъ рѣшился ослушаться приказанія идти обратно въ Россію, и сталъ ожидать, напротивъ того, нападенія французовъ въ занятой подъ Пултускомъ позиціи. Самыя обстоятельства вынуждали его принять здѣсь бой; войска, утомленныя передвиженіями по плохимъ дорогамъ, обратившимся въ бездонныя топи, при отсутствіи продовольствія, подверглись бы совершенному разстройству. Занявъ позицію у Пултуска, можно было замедлить движеніе противника и выиграть время для сосредоточенія силъ. 14-го (26-го) декабря Бенигсенъ, не побоявшись отвѣтственности, принялъ сраженіе, вопреки приказанію графа Каменскаго и не узнавъ воли графа Буксгевдена, которому онъ былъ подчиненъ, какъ старшему, повелѣніемъ фельдмаршала. Успѣхъ увѣнчалъ собою бой подъ Пултускомъ, а „побѣдителей не судятъ“. Побѣда подъ Пултускомъ неоспо-

*) Описаніе второй войны императора Александра I-го съ Наполеономъ въ 1806 и 1807 годахъ. Спб. 1846 г.

**) Письмо императрицы Екатерины В. С. Попову.



римо принадлежитъ Бенигсену, хотя онъ ее сильно преувеличилъ въ донесеніи государю *), и даже долженъ былъ на другой день отступить, вслѣдствіе появленія французовъ у Голымина на правомъ флангѣ, гдѣ 14-го же декабря превосходныя силы французовъ атаковали кн. Голицына и принудили его къ вечеру отступить. Русскія войска ночевали однако на полѣ сраженія, и на другой день наши разъѣзды не встрѣтили непріятеля на разстояніи девяти верстъ. Все это пространство покрыто было валявшимися въ грязи ранеными и усталыми французами, равно какъ обозами и пушками, брошенными отступавшимъ Ланномъ. Эти пушки, равно какъ и брошенныя нашими войсками при отступленіи отъ Вкры, оставались въ грязи до весны, такъ какъ не было средствъ вытащить ихъ изъ „пятой стихіи", открытой Наполеономъ въ Польшѣ **). Весною французы отправили наши орудія въ Варшаву, выставивъ ихъ на показъ, какъ трофеи.

Императоръ Александръ получилъ почти одновременно извѣстіе о бѣгствѣ фельдмаршала изъ ввѣренной ему арміи и о побѣдѣ, одержанной Бенигсеномъ подъ Пултускомъ. Снова пришлось рѣшить въ Петербургѣ замысловатый вопросъ, кому быть главнокомандующимъ!

„Трудно описать затруднительное положеніе, въ которомъ я нахожусь", писалъ императоръ Александръ графу П. А. Толстому ***). „Гдѣ у насъ тотъ человѣкъ, пользующійся общимъ довѣріемъ, который соединялъ бы военныя дарованія съ необходимою строгостію въ дѣлѣ командованія? Что касается до меня, то я его не знаю. Ужъ не Михельсонъ ли, Григорій Волконскій изъ Оренбурга, Сергѣй Голицынъ, Георгій Долгорукій, Прозоровскій, Мейендорфъ, Сухтеленъ, Кноррингъ, Татищевъ? Вотъ они всѣ и ни въ одномъ изъ нихъ я не вижу соединенія требуемыхъ качествъ" ****).

*) Императоръ Александръ I пожаловалъ Бенигсену орденъ св. Георгія 2-й степени и 5.000 червонцевъ. Бенигсенъ въ пышной реляціи донесъ государю, будто противъ него сражался Наполеонъ съ цѣлою французскою арміею, имѣя подъ своимъ начальствомъ двухъ маршаловъ Даву и Ланна; между тѣмъ въ дѣйствительности Наполеонъ находился у Голымина, и противъ Бенигсена дѣйствовалъ одинъ Ланнъ.

**) Оттепель, сопровождаемая дождемъ и снѣгомъ, обратила дороги въ бездонныя топи. Люди проваливались нерѣдко по поясъ въ грязи и погибали, если не получали своевременной помощи; даже лошакъ, навьюченный картами, кушаньемъ и бѣльемъ Наполеона, потонулъ въ грязи.

***) См. въ приложеніи стр. LXXVI письмо Императора Александра графу П. А. Толстому отъ 3-го января 1807 г. Графъ П. А. Толстой занималъ должность дежурнаго генерала при главнокомандующемъ; облеченный полнымъ довѣріемъ императора, онъ долженъ былъ доносить обо всемъ откровенно государю, изображая при арміи, такъ сказать, око монарха.

****) Въ этомъ спискѣ отсутствуетъ имя Кутузова. На немъ лежала опала за Аустерлицъ. Въ 1806 году Кутузовъ былъ кіевскимъ военнымъ губернаторомъ.

Выборъ императора Александра остановился на мнимомъ побѣдителѣ Наполеона подъ Пултускомъ—генералѣ Бенигсенѣ. Графу Буксгевдену приказано быть рижскимъ военнымъ губернаторомъ. Наконецъ, послѣ этихъ назначеній, въ арміи водворилось единство власти *).

27-го января 1807 года новый главнокомандующій разыгралъ кровопролитный бой при Прейсишъ-Эйлау, стоившій намъ 26.000 человѣкъ убитыми и ранеными **). На этотъ разъ Бенигсенъ имѣлъ дѣйствительно дѣло съ самимъ Наполеономъ. Обѣ воевавшія стороны снова приписали себѣ побѣду подъ Эйлау, хотя Бенигсенъ въ 10 часовъ вечера приказалъ арміи отступить къ Кенигсбергу. Впрочемъ, въ 1809 году, Наполеонъ, прогуливаясь въ Шёнбрунскомъ саду съ ротмистромъ Чернышевымъ и бесѣдуя съ нимъ о войнѣ 1807 года, сказалъ: „Если я назвалъ себя побѣдителемъ подъ Эйлау, то потому только, что вамъ угодно было отступить". Но этою битвою Наполеонъ не пріобрѣлъ особыхъ выгодъ; онъ потерялъ семь знаменъ, не отбивъ ни одного, и, простоявъ девять дней на полѣ сраженія, отступилъ за Пасаргу. Армія его, говоритъ Михайловскій-Данилевскій, какъ истрѣленный линейный корабль, съ подбитыми снастями, колыхалась, неспособная не только къ нападенію, но даже къ движенію и бою: на каждое орудіе оставалось только по семи зарядовъ.

Обѣ арміи расположились на зимнихъ квартирахъ—французы продолжали осады Грауденца и Данцига.

16-го (28-го) марта императоръ Александръ отправился изъ Петербурга на театръ военныхъ дѣйствій. Пребываніе государя въ арміи ознаменовалось бартенштейнскою союзною конвенціею, заключенною 14-го (26-го) апрѣля подъ личнымъ руководствомъ императора. Еще тѣснѣе сплотился союзъ съ Пруссіею, имѣвшій цѣлью предоставить человѣчеству блага всеобщаго и прочнаго мира, обезпеченнаго ручательствомъ всѣхъ державъ ***). Не побѣдивъ еще Наполеона, на-

---

*) Указъ объ увольненіи графа Каменскаго (отъ 24-го декабря) засталъ фельдмаршала въ Гроднѣ, гдѣ онъ продолжалъ запутывать дѣла. «Хотя и съ прискорбіемъ, сказано въ указѣ, но не обинуясь долженъ я сказать вамъ, что таковой предосудительный поступокъ, если бы онъ сдѣланъ былъ кѣмъ либо другимъ, надлежало бы предать строжайшему военному суду, коего неминуемымъ послѣдствіемъ было бы лишеніе живота».

**) «Ce n'était pas une bataille, mais un carnage», сказалъ впослѣдствіи Наполеонъ генералу Бенигсену (Записки Бенигсена, собственноручно имъ исправленныя, 25-я глава. Архивъ канцеляріи военнаго министерства).

***) «L'histoire de nos jours n'offre malheureusement que peu d'exemples de pareilles transactions, dont le but n'est uniquement que le bien général sans aucune arrière-pensée de la part des puissances contractantes, et par conséquent sans articles secrets» (Императоръ Александръ русскому послу въ Лондонѣ Анстету. 19-го апрѣля 1807 г.).

мѣревались соорудить незыблемое политическое зданіе, которое не могло бы разрушиться при первомъ покушеніи потрясти его. Съ этою цѣлью для утвержденія независимости Германіи, предполагалось уничтожить рейнскій союзъ, заставить Наполеона отвесть его войска за Рейнъ и основать въ Германіи новую конституціонную федерацію подъ покровительствомъ Австріи и Пруссіи. Въ случаѣ присоединенія Австріи и Англіи къ союзу, имъ обѣщано было территоріальное расширеніе. Россія за всѣ пожертвованія въ пользу общаго дѣла не выговаривала себѣ ничего; къ довершенію же всѣхъ прелестей предположеннаго безкорыстнаго размежеванія Европы, 12 статьею обезпечивалась еще независимость и неприкосновенность Турціи. Высокія договаривавшіяся стороны высказывали, что онѣ не потерпятъ, чтобъ ей нанесенъ былъ малѣйшій ущербъ! Любопытно, что въ договоръ могла быть включена подобная статья, если принять въ соображеніе, что Россія съ 1806 года вела войну съ Оттоманской Портой. Вообще основаніемъ дѣйствій союзниковъ положены: безкорыстіе, уваженіе правъ собственности и умѣренность.

Къ счастію для Россіи ни одна держава не нашла для себя возможнымъ присоединиться къ конвенціи 14-го апрѣля и вступить въ предлагаемый безкорыстный союзъ.

Вѣнскій дворъ призналъ условія бартенштейнской конвенціи столь неумѣренными, что полагалъ невозможнымъ добиться предположенной цѣли даже послѣ ряда самыхъ блистательныхъ военныхъ успѣховъ *). Вообще въ Вѣнѣ, по традиціонному предубѣжденію, взирали крайне несочувственно на Пруссію и на затѣянную ею войну; однажды графъ Стадіонъ въ припадкѣ откровенности высказалъ нашему послу графу Разумовскому слѣдующее: „Tenez, voulez vous que je vous dise ce qu'on pense ici. C'est que vous faites la guerre pour la Prusse“ **).

Не менѣе остроумно отнесся Каннингъ къ настоятельному приглашенію Алопеуса приступить къ конвенціи. Онъ признался, что королю извѣстенъ проектъ Гарденберга объ организаціи сѣверо-германскаго союза; главою этого союза долженъ быть прусскій король. По мнѣнію Каннинга, при такой организаціи Германіи военное господство въ Европѣ перейдетъ къ Пруссіи, которое будетъ сходно

*) Депеша графа Разумовскаго отъ 24-го мая 1807 года.—Кромѣ того Австрія относилась съ недовѣріемъ къ тѣмъ средствамъ, которыми располагали союзники для намѣченной передѣлки карты Европы.

**) Письмо графа Разумовскаго барону Будбергу отъ 1 го февраля 1807 г.



съ деспотическою властью Наполеона надъ членами рейнскаго союза, и обратить германскихъ князей въ вассаловъ прусскаго короля. Кромѣ того, въ Англіи отказали императору Александру даже въ скромномъ займѣ въ шесть милліоновъ фунтовъ стерлинговъ, который намѣревались сдѣлать при посредничествѣ Великобританскаго правительства, и нещадно торговались о субсидіяхъ для Пруссіи и Швеціи.

Мало того, Англія придала еще своему отказу относительно содѣйствія въ дѣлѣ займа оскорбительную для императора Александра форму. Лордъ Говикъ призналъ опаснымъ гарантировать заемъ, потому что въ случаѣ разрыва между правительствами можно было опасаться, что желаніе причинить зло непріятелю возьметъ верхъ надъ честнымъ соблюденіемъ принятыхъ на себя обязательствъ. Императоръ Александръ былъ возмущенъ отказомъ и почувствовалъ себя оскорбленнымъ неблаговидною причиною, которою англійское министерство оправдывало принятое рѣшеніе.

Наконецъ, новыя побѣды Наполеона окончательно избавили императора Александра отъ пагубныхъ бартенштейновскихъ обязательствъ.

II.

2-го (14-го) іюня произошло фридландское сраженіе, послѣ котораго не подлежало уже сомнѣнію, на чьей сторонѣ находилась побѣда. Генералъ Бенигсенъ, величавшій себя доселѣ побѣдителемъ непобѣдимаго *), былъ на этотъ разъ окончательно разбитъ Результатомъ боя оказались громадныя потери (болѣе 15,000 человѣкъ и до 16-ти орудій), отступленіе русской арміи за Нѣманъ и занятіе Кёнигсберга французами. Вся Пруссія отъ Везера до Нѣмана, кромѣ Кольберга, Пиллау, Грауденца и Мемеля, находилась во власти Наполеона **).

Россія среди борьбы, поднятой въ порывѣ великодушія за чуждое ей дѣло: спасеніе Европы, осталась въ самый критическій моментъ войны

*) 8-го февраля 1807 года, послѣ Эйлаускаго сраженія, императоръ Александръ I-й писалъ генералу Бенигсену: «C'est à vous, mon général, qu'a été réservée la gloire de vaincre celui qui ne l'a jamais été encore».

**) Въ Силезіи не успѣли еще сдаться французамъ крѣпости Козель, Зильбербергъ и Глацъ.

безъ союзниковъ. Вѣнскій кабинетъ объявилъ, что австрійскія войска ранѣе 1809 года не могутъ быть поставлены на военную ногу; графъ Разумовскій тщетно хлопоталъ втянуть Австрію въ войну. Что-же касается Англіи, то она отнеслась ко всѣмъ предложеніямъ Россіи съ полнѣйшимъ равнодушіемъ и приготовленія ея къ высадкѣ на германскомъ прибрежіи для рѣшительной диверсіи въ тылу лѣваго фланга Наполеона кончились подобно прежнимъ—одними обѣщаніями. Вмѣсто ожидаемыхъ 30,000, только до 6,000 англичанъ прибыли, наконецъ, на сборное мѣсто высадки къ острову Рюгену, въ то время, когда участь кампаніи уже рѣшилась подъ Фридландомъ.

Отнынѣ императору Александру предстояло выбрать одно изъ двухъ рѣшеній: или заключить миръ съ Франціею, или продолжать единоборство съ Наполеономъ на русской территоріи; остановились на первомъ рѣшеніи.

Императоръ Александръ въ слѣдующихъ словахъ сдѣлалъ оцѣнку событій, которыя привели его къ примиренію съ Франціею:

„Руководствуясь постоянно неизмѣнными правилами справедливости, безкорыстія и непреложною заботливостію о моихъ союзникахъ, я не пренебрегъ ничѣмъ, находящимся въ моей власти для поддержанія и защиты ихъ. Независимо отъ дипломатическихъ сношеній, сдѣланныхъ съ этою цѣлью по моему повелѣнію, я два раза вступалъ въ борьбу съ Франціею, и, конечно, не будутъ меня упрекать ни въ одномъ изъ этихъ случаевъ въ преслѣдованіи какихъ либо личныхъ выгодъ. Усматривая постепенное разрушеніе началъ, на которыхъ уже столько вѣковъ основывалось спокойствіе и благосостояніе Европы, я чувствовалъ, что обязанность и достоинство россійскаго государя обязывали меня не оставаться празднымъ зрителемъ этого окончательнаго разрушенія. Я сдѣлалъ все, что было въ силахъ человѣческихъ. Но въ томъ положеніи, до котораго ошибками другихъ доведены были дѣла,—когда мнѣ одному пришлось бороться со всѣми силами Франціи, поддержанными огромными средствами, доставляемыми ей Германіею, Италіею, Голландіею и даже Испаніею; когда я былъ совершенно оставленъ союзниками, на которыхъ я имѣлъ поводъ всего болѣе разсчитывать; наконецъ, когда увидѣлъ, что границы моей имперіи подвергаются опасности отъ сцѣпленія ошибокъ и обстоятельствъ, которыя мнѣ невозможно было тотчасъ отвратить,—я разсудилъ, что имѣю полное право воспользоваться предложеніями, неоднократно сдѣланными мнѣ въ продолженіе сей войны императоромъ французовъ. Тогда и я въ свою очередь

рѣшился предложить перемиріе, за которымъ въ скорымъ времени послѣдовалъ окончательный миръ между Россіею и Франціею“ *).

Еще до фридландскаго боя среди арміи начали раздаваться вліятельные голоса въ пользу мира. Къ нимъ принадлежалъ цесаревичъ Константинъ Павловичъ, вообще не любившій войны. Великій князь прибылъ въ Тильзитъ послѣ гейльсбергскаго сраженія и горячо убѣждалъ своего державнаго брата вступить въ переговоры съ Наполеономъ. Между ними произошла даже бурная сцена **).

Цесаревичъ сказалъ, между прочимъ, императору Александру: „Sire, si vous ne voulez pas faire la paix avec la France, eh bien, donnez un pistolet bien chargé à chacun de vos soldats et commandez leur de se brûler la cervelle, vous obtiendrez le même résultat que celui que vous offrira une nouvelle et dernière bataille, qui ouvrira infailliblement les portes de votre empire aux troupes françaises exercées aux combats et toujours victorieuses“ ***).

Въ Тильзитѣ царствовало въ это время, по свидѣтельству очевидца князя Куракина ****), настоящее вавилонское столпотвореніе; это было смѣшеніе языковъ и чувствъ; въ одно время и страшились, и надѣялись, волновались, говорили, разспрашивали и не понимали другъ друга; никто не зналъ что̀ говорить, чего ожидать и куда идти.

Умолкли голоса стратеговъ, которые твердили при началѣ прусско-русскаго столкновенія съ Франціею: если война затянется, она послужитъ школой для Россіи; нужно стараться даже придать ей такой характеръ; французы, оставшись побѣдителями, окажутъ императору Александру ту-же услугу, какъ нѣкогда шведы Петру Великому, и такимъ образомъ рано или поздно сѣверъ Европы отплатитъ югу за его неблагоразумные уроки *****).

---

*) Изъ высочайшей инструкціи, отъ 14-го сентября 1807 года, данной графу Толстому при отправленіи его посломъ въ Парижъ.

**) Wolzogen: Memoiren, Leipzig, 1851, стр. 42 и 43. Тотъ же Вольцогенъ говоритъ, что еще до событій 2-го іюня среди русской арміи поднялся всеобщій ропотъ и ставили вопросъ: «для чего намъ продолжать сражаться изъ-за личной дружбы нашего императора къ королю прусскому?!» Константинъ Павловичъ вообще не стѣснялся высказывать свое нерасположеніе къ пруссакамъ, утверждая «qu'il était en cela bon russe».

***) Лессепсъ—Талейрану 10-го (22-го) августа 1807 года.

****) Письмо князя Куракина императрицѣ Маріи Θеодоровнѣ отъ 3-го (15-го) іюня 1807 года. Князь Александръ Борисовичъ Куракинъ въ 1807 году назначенъ былъ посломъ къ вѣнскому двору; окончательныя инструкціи онъ долженъ былъ получить отъ императора Александра на театрѣ военныхъ дѣйствій, и потому на пути изъ Петербурга въ Вѣну остановился въ Тильзитѣ.

*****) Mémoire politique et militaire. 1806 (В. У. А. № 1586).

Неожиданный прїѣздъ изъ арміи цесаревича произвелъ сильное впечатлѣніе. Лица, предположившія, что онъ представитъ государю вѣрную картину положенія дѣлъ, не ошиблись въ своихъ разсчетахъ; всѣ обрадовались, когда стало извѣстнымъ, что цесаревичъ явился ходатаемъ за возстановленіе мира. Однако, на этотъ разъ, императоръ Александръ не внялъ доводамъ сторонниковъ прекращенія военныхъ дѣйствій, приказалъ цесаревичу возвратиться къ арміи и уѣхалъ въ Юрбургъ на встрѣчу къ прибывшимъ изъ Россіи резервамъ.

Въ Тильзитѣ цесаревичъ пригласилъ къ себѣ на обѣдъ князя Куракина и Н. Н. Новосильцова. Коснувшись въ разговорѣ положенія дѣлъ, великій князь высказалъ мнѣніе, что было бы весьма желательнымъ, сохраняя армію въ полной боевой готовности, послать парламентера къ Бонапарту, чтобы вывѣдать его дальнѣйшія намѣренія, равно какъ и условія возможнаго съ нимъ соглашенія. Вмѣстѣ съ тѣмъ цесаревичъ замѣтилъ, что такой образъ дѣйствій не только соотвѣтствовалъ бы выгодамъ Россіи, но и ободрительно повліялъ бы на армію, которая увидѣла бы въ этомъ доказательство заботливости объ ея сбереженіи.

Изъ лицъ, окружавшихъ императора Александра, по отзыву цесаревича, только министръ иностранныхъ дѣлъ генералъ баронъ Будбергъ настаивалъ на необходимости продолжать войну *). По этому поводу великій князь разсказалъ еще Куракину, что наканунѣ утромъ генералъ Будбергъ пришелъ къ нему и откровенно высказалъ свой образъ мыслей, въ присутствіи князя Чарторижскаго и Новосильцова. Министръ съ жаромъ отстаивалъ свое мнѣніе, утверждая, что наша армія еще не разбита, что у насъ имѣется еще резервная армія и что мы можемъ разсчитывать на вѣрность нашихъ польскихъ провинцій, а государь можетъ положиться на свой народъ. Князь Чарторижскій вмѣшался въ разговоръ, увѣряя генерала Будберга, что онъ сильно ошибается относительно пастроенія нашихъ польскихъ подданныхъ, что сѣмя возстанія распространено между ними, и что они, безъ сомнѣнія, поголовно возстанутъ, какъ только Бонапартъ перейдетъ наши границы. Великій князь, съ своей стороны, замѣтилъ, что сторонники войны напрасно разсчитываютъ на поддержку большой резервной арміи; напротивъ того, вся наша надежда и все наше спасеніе находятся въ зависимости отъ цѣлости и сомнительныхъ успѣховъ только одной арміи Бенигсена; что

*) Любопытно, что самый ревностный сторонникъ войны съ Франціею баронъ Будбергъ признавался многими современниками виновникомъ примиренія Россіи съ Наполеономъ. Графъ Семенъ Романовичъ Воронцовъ бранитъ его въ своей перепискѣ самымъ нещаднымъ образомъ, заподозрѣвая въ немъ мнимаго творца ненавистнаго ему Тильзитскаго соглашенія.

въ настоящее время резервы состоятъ въ дѣйствительности только изъ двухъ дивизій Лобанова и Горчакова въ составѣ едва 35,000 человѣкъ. Кромѣ того, цесаревичъ указалъ еще на другія неблагопріятныя къ продолженію войны обстоятельства, вслѣдствіе недостатка у насъ оружія, припасовъ и денегъ. Что-же касается русскаго народа, то хотя онъ извѣстенъ своею доблестію и безпредѣльною преданностію своимъ государямъ, но въ случаѣ вторженія побѣдоносной арміи населеніе не можетъ оказать сопротивленія безъ регулярныхъ войскъ.

Между тѣмъ во время отсутствія изъ арміи цесаревича, участь похода 1807 года была рѣшена въ фридландской бойнѣ; выѣхавъ изъ Тильзита, великій князь встрѣтилъ остатки разбитой арміи въ Инстербургѣ!.. Счастливый завоеватель, по выраженію Дениса Давыдова, уже съ высокихъ береговъ Нѣмана пожиралъ землю русскую, синѣющую на горизонтѣ.

4-го (16-го) іюня императоръ Александръ производилъ въ Олитѣ смотръ пришедшей изъ Москвы 17-й дивизіи князя Лобанова-Ростовскаго, когда получено было извѣстіе офридландскомъ пораженіи. Генералъ Бенигсенъ въ заключеніи своего краткаго донесенія, отъ 3-го іюня изъ Алленбурга, повергалъ на благоусмотрѣніе государя мнѣніе о необходимости завязать мирные переговоры (quelques négociations de paix) съ непріятелемъ, чтобы выиграть хотя бы нѣкоторое время, нужное для вознагражденія потерь, понесенныхъ арміею.

Но независимо отъ донесенія главнокомандующаго, императоръ Александръ прочелъ еще частное письмо старшаго дипломатическаго чиновника въ арміи Цизмера къ министру иностранныхъ дѣлъ, въ которомъ говорилось по поводу постигшаго насъ злополучія, что генералъ Бенигсенъ, не желая огорчить государя, пишетъ ему не все и представляетъ дѣло въ менѣе мрачномъ видѣ, нежели какъ было на самомъ дѣлѣ *). Если очевидцу всей кампаніи позволено будетъ откро-

---

*) Очевидецъ событій 1807 года Д. В. Давыдовъ, занимавшій въ то время должность адъютанта князя Багратіона, штабъ-ротмистръ л. гв. гусарскаго полка, въ мрачныхъ краскахъ представляетъ безотрадную картину упадка духа въ русской главной квартирѣ, въ которой многія лица еще за нѣсколько дней съ увѣренностью мечтали о предстоявшемъ низложеніи Наполеона: «Я прискакалъ въ главную квартиру 6-го іюня, которую составляла толпа людей различнаго рода. Тутъ были: англичане, шведы, пруссаки, французы-роялисты, русскіе военные и гражданскіе чиновники, разночинцы, чуждые службы и военной, и гражданской, тунеядцы, интриганты,—словомъ, это былъ рынокъ политическихъ и военныхъ спекуляторовъ, обанкрутившихся въ своихъ надеждахъ, планахъ и замыслахъ... все было въ полной тревогѣ, какъ будто чрезъ полчаса должно было наступить свѣта-преставленіе. Одинъ Бенигсенъ оставался неизмѣннымъ; онъ видимо страдалъ, но скорбь ю

венно говорить начальнику, сказано въ письмѣ, то доложу, что намъ остается одно средство: какъ можно скорѣе предложить перемиріе, или вступить въ переговоры о мирѣ.

Всѣ эти безотрадныя вѣсти побудили императора Александра написать въ тотъ же день, т.-е. 4-го іюня (изъ Олиты), генералу Бенигсену слѣдующее собственноручное письмо:

„Ввѣривъ вамъ, генералъ, армію прекрасную, явившую столь много доказательствъ своей храбрости, я совершенно не былъ подготовленъ получить извѣстія, которыя вы мнѣ нынѣ сообщили. Если у васъ, кромѣ открытія переговоровъ о перемиріи, нѣтъ другихъ средствъ выйти изъ затруднительнаго положенія, въ которомъ находитесь, то разрѣшаю вамъ сіе исполнить, но съ тѣмъ, однако, чтобы вы договаривались отъ имени вашего. Я призналъ за благо отправить къ вамъ генералъ-лейтенанта князя Лобанова-Ростовскаго, находя его во всѣхъ отношеніяхъ способнымъ получить отъ васъ порученіе для веденія этихъ щекотливыхъ переговоровъ *). Онъ словесно передастъ вамъ приказанія, которыми я его снабдилъ, и посовѣтовавшись съ генераломъ Поповымъ **) и съ нимъ, отправьте

безмолвною, мужественною, римскою; то былъ Сципіонъ, пораженный Анибаломъ при Тессинѣ».

Давыдовъ оттѣняетъ въ своемъ разсказѣ разницу, усмотрѣнную имъ между настроеніемъ умовъ въ главной квартирѣ и среди войскъ, вовсе не упавшихъ духомъ: «Тутъ только я узналъ, пишетъ Давыдовъ, въ какой міръ я попалъ, и убѣдился до какой степени та часть арміи, которая живетъ подъ крышами и такъ рѣдко вдается въ случайности сраженій, отличается отъ той, которой крышею служитъ шатеръ небесный; я оставилъ эту послѣднюю, за два часа передъ тѣмъ, подъ пулями и ядрами, готовою даже на безконечныя войны». (Сочиненія Д. В. Давыдова. Москва, 1860 г. Т. 2-й. Тильзитъ въ 1807 году).

*) Князь Дмитрій Ивановичъ Лобановъ-Ростовскій родился въ 1758 г. Онъ былъ раненъ при взятіи Очакова и Измаила и участвовалъ въ побѣдѣ Рѣпнина надъ турецкою арміею при Мачинѣ; за эти подвиги Лобановъ награжденъ былъ орденами св. Георгія 3-го и 4-го классовъ. Затѣмъ онъ отличился при взятіи Праги Суворовымъ. При императорѣ Павлѣ князь Лобановъ былъ осыпанъ наградами, произведенъ въ генералъ-маіоры, черезъ два года въ генералъ-лейтенанты, а въ исходѣ 1797 года князь былъ уволенъ по прошенію отъ службы. Въ 1806 г. императоръ Александръ предложилъ князю Лобанову принять начальство надъ формируемою въ Твери 17-ю дивизіею.

Князь Лобановъ приходился двоюроднымъ братомъ князю Александру Борисовичу Куракину.

**) Въ царствованіе императрицы Екатерины Василій Степановичъ Поповъ въ чинѣ генералъ-маіора награжденъ орденами св. Владиміра 1-й степени и св. Александра Невскаго. При Павлѣ I генералъ Поповъ переименованъ въ тайные совѣтники и затѣмъ преданъ суду и уволенъ отъ службы. Когда во время войны 1806 года обнаружилось крайне неудовлетворительное положеніе интендантскихъ дѣлъ въ заграничной арміи, императоръ Александръ вызвалъ, въ началѣ 1807 года, Попова изъ деревни и отправилъ его къ генералу Бенигсену для приведенія въ порядокъ хозяйственнаго управленія арміи. 19-го мая государь писалъ Попову: «Пріятно мнѣ весьма, что нашелъ я человѣка, кото-

его къ Бонапарту. Вы должны чувствовать, сколь тяжко мнѣ обратиться къ сему средству".

Письмо на имя главнокомандующаго государь отправилъ подъ открытою печатью въ армію къ В. С. Попову для прочтенія и, полагаясь на его безпристрастное сужденіе, уполномочивалъ его рѣшить вопросъ, дѣйствительно ли армія до такой степени разстроена, какъ утверждаетъ Бенигсенъ, что надобно прекратить военныя дѣйствія? Въ послѣднемъ случаѣ Поповъ долженъ былъ передать главнокомандующему письмо государя.

Нѣмецкіе историки не могутъ простить императору Александру переворотъ, совершившійся въ его политическихъ воззрѣніяхъ послѣ Фридланда, и поставившій пользы и выгоды России выше сохраненія цѣлости Пруссіи; они приходятъ въ негодованіе, что рѣшеніе вопроса о мирѣ и войнѣ могло быть довѣрено интендантскому чиновнику: „diesem Popow", презрительно говоритъ Бернгарди въ своей исторіи Россіи *), и, къ довершенію горя, безъ всякаго предварительнаго соглашенія съ королемъ прусскимъ, находившимся въ Мемелѣ!! Но порицатели тильзитскаго соглашенія забываютъ, что В. С. Поповъ состоялъ въ военной службѣ съ 1765 по 1797 годъ, принималъ участіе во второй екатерининской войнѣ съ Турціею и, пользуясь особеннымъ довѣріемъ князя Потемкина, прошелъ при свѣтлѣйшемъ въ качествѣ правителя его канцеляріи такую школу, что не могъ оставаться чуждымъ и военному дѣлу. Поэтому его слѣдуетъ признать полноправнымъ судьею въ рѣшеніи вопроса, возложеннаго на него высочайшимъ довѣріемъ **).

Поповъ донесъ императору Александру о необходимости прекра-

рый себя ставитъ свыше той пріязни, которую привлекаютъ къ себѣ пагубнымъ потворствомъ и снисхожденіями, и предпочитаетъ пользу службы личнымъ непріятностямъ». Эти строки обрисовываютъ вполнѣ ту степень глубокаго довѣрія и уваженія, съ которою императоръ Александръ относился къ этому уцѣлѣвшему обломку Екатерининской славы.

*) Bernhardi: Geschichte Russlands und der europäischen Politik bis 1831. 2-й т. стр. 535.

**) Гарденбергъ приписываетъ измѣненіе въ политической системѣ Россіи гнусному говору, жертвою котораго сдѣлался императоръ Александръ, по свойственной ему слабости характера (?!): «Une cabale abominable dont le général Benigsen a été l'âme et à la de laquelle on a su placer le grand-duc Constantin, a commencé par paralyser l'armée faciliter à Napoléon la réussite de tous ses plans. Non content de ne rien faire, on a sacrifié l'armée russe au but qu'on se proposait depuis longtemps, de se retirer derrière le Niémen et de forcer l'Empereur à faire la paix. Quoique averti... sa faiblesse extrême l'empêcha prendre un parti décisif... on a fini... par forcer la main à l'empereur. (Гарденбергъ Штей- 28-го іюня 1807 г.).



тить на время военныя дѣйствія *) и вручилъ генералу Бенигсену письмо государя. Когда такимъ образомъ главнокомандующему развязали руки, онъ обратился 6-го іюня къ князю Багратіону съ письмомъ, въ которомъ выражалъ готовность положить предѣлъ дальнѣйшему кровопролитію и вступить съ французами въ переговоры о перемиріи. Князю Багратіону, командовавшему нашимъ аріергардомъ, поручено было сообщить эти намѣренія генерала Бенигсена начальникамъ французской арміи, но не ранѣе какъ послѣ перехода всѣхъ нашихъ войскъ на правый берегъ Нѣмана **).

Предложеніе о перемиріи, сообщенное княземъ Багратіономъ, встрѣтило въ французской главной квартирѣ, какъ и слѣдовало ожидать, самый сочувственный пріемъ.

Наполеонъ издавна уже сознавалъ, что ему нужно пріобрѣсти для Франціи вѣрнаго континентальнаго союзника, на котораго можно было бы положиться въ будущемъ. Событія войны 1806 и 1807 годовъ еще болѣе убѣдили его въ необходимости прочнаго союза съ одною изъ европейскихъ главныхъ державъ. „Необходимо, писалъ Наполеонъ Талейрану, чтобы все-это окончилось системою тѣснаго союза или съ Россіею, или съ Австріею“. Вѣнскій кабинетъ не съумѣлъ воспользоваться благопріятной обстановкой и своевременно извлечь для себя возможныя выгоды изъ борьбы, завязавшейся въ сѣверо-восточной окраинѣ прусскаго королевства. Пока австрійскіе дипломаты колебались и не знали, къ какому берегу пристать, фридландское сраженіе опредѣлило дальнѣйшее направленіе французской политики; къ крайнему огорченію вѣнскаго кабинета, Наполеонъ протянулъ руку примиренія Россіи и на этотъ разъ не встрѣтилъ отказа со стороны императора Александра!

Маренго обезпечилъ за Наполеономъ владычество въ Италіи, Аустерлицъ повергъ къ его стопамъ Австрію, Фридландъ привлекъ къ побѣдителю союзника, содѣйствіе котораго входило съ 1801 года въ политическую программу французскаго владыки. Не подлежитъ сомнѣнію, что Наполеонъ съ своей стороны искренно желалъ мира и сознавалъ необходимость остановиться на сей разъ па Нѣманѣ. Хотя впослѣдствіи Наполеонъ писалъ императору Александру (28-го фев-

*) 3-го іюня князь Куракинъ встрѣтилъ Попова въ Тильзитѣ и узналъ отъ него, что мы потеряли очень много людей; цѣлой трети гвардейскихъ полковъ не стало; Бенигсенъ почти потерялъ голову; армія жаждетъ мира; войска, сражаясь какъ львы и встрѣчая смерть какъ герои, утомились войною, которую они ведутъ.

**) 7-го іюня Мюратъ занялъ Тильзитъ. Русскія войска, перейдя Нѣманъ, зажгли за собою мостъ и расположились вдоль рѣки, гдѣ они приступили къ постройкѣ укрѣпленій



раля 1811 года): „я могъ быть въ Вильнѣ черезъ двѣнадцать дней послѣ сраженія при Фридландѣ“, но занятіе Вильны, конечно, не рѣшало исходъ борьбы съ Россіею, требовавшей громадной подготовки, которая отсутствовала у французовъ въ эпоху фридландскаго погрома.

Въ полночь съ 7-го (19-го) на 8-е (20-е) іюня къ русскому главнокомандующему прибылъ генералъ Дюрокъ, съ которымъ онъ познакомился еще въ 1801 году въ Петербургѣ. Дюрокъ, между прочимъ, увѣрилъ Бенигсена, что Наполеонъ искренно желаетъ сближенія съ императоромъ Александромъ: „mais qu'il fallait s'entendre“ *); онъ нѣсколько разъ повторялъ это выраженіе, которое, по мнѣнію Бенигсена, содержало намекъ на свиданіе между обоими монархами.

Между тѣмъ генералъ Бенигсенъ направилъ уже 7-го іюня къ маршалу Бертье князя Лобанова-Ростовскаго, присланнаго государемъ для веденія переговоровъ по заключенію перемирія. Послѣ нѣкоторой задержки въ ходѣ переговоровъ, вызванной требованіемъ Наполеона о сдачѣ ему прусскихъ крѣпостей: Грауденца, Кольберга и Пиллаў, все приняло желаемый оборотъ, когда узнали о желаніи императора Александра воспользоваться перемиріемъ для заключенія окончательнаго мира съ Франціею. Князь Лобановъ счелъ, однако, долгомъ предупредить Бертье, что императоръ Александръ, при всей готовности положить конецъ кровопролитію, не согласится на міръ, оскорбительный для достоинства Россіи, а тѣмъ менѣе не потерпитъ самомалѣйшаго измѣненія въ границахъ Россіи. Бертье объявилъ, что со стороны французовъ почитаютъ обиднымъ одно предположеніе о возможности касаться предѣловъ нашихъ—Наполеонъ и не помышляетъ объ этомъ.

10-го (22-го) іюня состоялось въ Тильзитѣ первое свиданіе князя Лобанова съ Наполеономъ. „Я много наслышался о васъ хорошаго“, сказалъ Наполеонъ князю, пристально смотря ему въ глаза, и благодаренъ императору Александру за сдѣланный имъ выборъ **). Потомъ,

*) Записки генерала Бенигсена (25-я глава).

**) Богдановичъ въ Исторіи императора Александра I-го замѣчаетъ, что довольно трудно объяснить, почему князь Лобановъ, храбрый воинъ, но незнакомый съ дипломатіей, не обладавшій счастливою внѣшностью, человѣкъ довольно грубый, съ ...ловатыми манерами, получилъ такое порученіе? На этотъ упрекъ, сдѣланный почтен...ымъ историкомъ, слѣдуетъ отвѣтить новымъ вопросомъ: находилось ли подъ рукою го...даря другое лицо, которому можно было поручить веденіе столь щекотливыхъ переговоровъ? Генералъ Будбергъ былъ явный противникъ новой политической системы, ...торая зарождалась въ умѣ императора Александра I-го. Князю Чарторижскому, ...причинѣ его крайнихъ польскихъ тенденцій, неудобно было вручать судьбу Россіи ...такую критическую минуту. Н. Н. Новосильцовъ, ѣздившій въ 1804 году въ ...глію съ туманнымъ планомъ всеобщаго европейскаго замиренія, также не подходилъ ...предстоящей тильзитской миссіи. Оставался еще оберъ-гофмаршалъ графъ Н. А.

приблизившись къ столу, на которомъ лежала карта, онъ прибавилъ, указывая на Вислу: „вотъ граница обѣихъ имперій: съ одной стороны долженъ владычествовать вашъ государь; съ другой я“ *). Но русскій государственный эгоизмъ еще не созрѣлъ тогда до сочувственнаго отношенія къ подобнымъ предложеніямъ Наполеона! Вѣроятно въ умѣ французскаго владыки созрѣлъ уже планъ, о которомъ онъ впослѣдствіи упомянулъ князю Волконскому въ 1808 году: „свѣтъ какъ это яблоко, которое я держу въ рукахъ; мы можемъ разрѣзать его на двѣ части, и каждый изъ насъ получитъ половину; если мы въ союзѣ, міръ будетъ принадлежать намъ“. Князь Лобановъ, памятуя данныя имъ инструкціи, преисполненныя политическимъ великодушіемъ, свойственнымъ новѣйшей, не екатерининской дипломатіи, отвѣчалъ: „государь мой твердо намѣренъ защищать владѣнія союзника своего, короля прусскаго“. Наполеонъ тѣмъ не менѣе продолжалъ излагать Лобанову доводы въ пользу своихъ предположеній. Князь слушалъ его хладнокровно и потомъ напомнилъ о цѣли своего пріѣзда. Наполеонъ, готовясь къ соглашенію съ Россіею, собралъ уже предварительно вѣрныя данныя о характерѣ и особенностяхъ императора Александра; вступая съ нимъ въ переговоры, онъ зналъ съ кѣмъ имѣетъ дѣло. Въ одномъ онъ только ошибся: онъ думалъ, что, вѣрный словамъ своего манифеста, изданнаго при восшествіи на престолъ, онъ вполнѣ раздѣлялъ всѣ великія мысли своей геніальной бабки **). Отвѣтъ князя Лобанова отрезвилъ Наполеона: замѣтивъ, что краснорѣчіе его политической импровизаціи не встрѣчаетъ ожидаемаго отголоска со стороны русскаго посланнаго, императоръ обратился къ Бертье и приказалъ ему заняться окончательною редакціею перемирія, согласно полученному уже наставленію.

Въ тотъ же день, 10-го (22-го) іюня, перемиріе было утверждено Наполеономъ. Пятою статьею этого договора императоръ Россійскій и императоръ французовъ обязывались назначить въ самомъ скорѣйшемъ

Толстой; но графъ Николай Александровичъ еще подъ Аустерлицомъ заявилъ одному лицу, просившему его отклонить государя отъ роковаго боя: «qu'il se mêlait de poulardes, de vin», предоставляя генераламъ вести войну. Князя А. Б. Куракина приберегали для позднѣйшихъ мирныхъ переговоровъ; притомъ этотъ далеко не воинственный царедворецъ не могъ принять на себя полу-военную миссію, которая требовалась тогда обстоятельствами въ Тильзитѣ. Итакъ, императору Александру I-му не оставалось иного выбора, какъ снова обратиться къ другому уцѣлѣвшему обломку екатерининской славы: князю Лобанову.

*) Бантышъ-Каменскій. Біографическій очеркъ князя Дмитрія Ивановича Лобанова-Ростовскаго, — (Библіотека для Чтенія 1839 года и Словарь достопамятныхъ людей русской земли.—Спб., 1847, т. 2).

**) А. А. Васильчиковъ: Семейство Разумовскихъ. Т. 4-й, стр. 386.



времени полномочныхъ для постановленія окончательнаго мира между обоими народами. Съ Пруссіею Наполеонъ предоставлялъ себѣ право заключить особое перемиріе.

Въ седьмомъ часу пополудни Наполеонъ пригласилъ къ своему столу князя Лобанова и обошелся съ русскимъ уполномоченнымъ весьма ласково. Въ продолженіе обѣда, къ которому приглашены были также Бертье и Дюрокъ, Наполеонъ потребовалъ шампанскаго, налилъ себѣ и князю Лобанову, и провозгласилъ тостъ за здоровье императора Александра. Когда затѣмъ за обѣдомъ зашла рѣчь объ императрицѣ Екатеринѣ, и при воспоминаніи о ней на глазахъ у Лобанова навернулись слезы, Наполеонъ, схвативъ за руку сидѣвшаго возлѣ него своего гофмаршала, сказалъ ему: „Regardez, regardez, Duroc, comme les russes aiment leurs souverains“. Князь Лобановъ остался у Наполеона одинъ до девяти часовъ вечера. „Онъ былъ веселъ и говорливъ до безконечности, доносилъ князь Лобановъ государю, повторялъ мнѣ не одинъ разъ, что онъ всегда былъ преданъ (dévoué) и чтилъ ваше императорское величество, что польза взаимная обѣихъ державъ всегда требовала союза, и что ему собственно никакихъ видовъ на Россію имѣть нельзя было. Онъ заключилъ тѣмъ, что истинная и натуральная граница россійская должна быть рѣка Висла“.

Въ то время, когда въ Тильзитѣ изготовляли договоръ о перемиріи, императоръ Александръ имѣлъ въ Шавли съ княземъ Куракинымъ 10-го іюня достопамятный разговоръ, въ которомъ исчислилъ всѣ соображенія, заставившія его желать мира. Государь сказалъ слѣдующее: мы потеряли ужасающее число офицеровъ и солдатъ; всѣ наши генералы, и въ особенности лучшіе, ранены и больны; въ арміи только пять-шесть генералъ-лейтенантовъ, которые, какъ напримѣръ: Горчаковъ, Уваровъ и Голицынъ, не имѣютъ ни опытности, ни военныхъ талантовъ, и что, слѣдовательно, у насъ нѣтъ свѣдущихъ начальниковъ, способныхъ командовать войсками и отдѣльными корпусами. Ему невозможно продолжать войну одному, безъ помощи союзниковъ; Англія вела себя дурно съ самаго начала и теперь дала незначущее обѣщаніе выставить вспомогательный корпусъ численностію отъ 10 до 15.000 человѣкъ, не опредѣляя въ точности въ какое время она приступитъ къ его исполненію, и когда прибудутъ эти войска, будетъ уже слишкомъ поздно *); лордъ Говеръ, прибывшій съ этими увѣреніями, объяс-

*) Въ то самое время, когда Англія равнодушно взирала на пораженіе пруссаковъ и русскихъ и оттягивала исполненіе столь необходимой для насъ диверсіи на нѣмецкихъ берегахъ, она не жалѣла средствъ и щедро расточала свои силы для чисто англійскихъ

нилъ также, что Англія не можетъ назначить болѣе 2.200.000 фунтовъ стерлинговъ въ годъ для поддержки своихъ континентальныхъ союзниковъ, и что эту сумму должно еще раздѣлить между Россіей, Пруссіей и Австріей; подобная незначительная денежная поддержка не можетъ ему служить облегченіемъ въ виду предстоящихъ громадныхъ издержекъ; онъ надѣется, что Франція не нарушитъ неприкосновенность нашихъ границъ, а для возврата Пруссіи ея владѣній онъ можетъ предложить соотвѣтственные эквиваленты, какъ то: Молдавію, Валахію и семь Іоническихъ острововъ. Наконецъ, бываютъ обстоятельства, среди которыхъ надобно думать преимущественно о самомъ себѣ, и руководствоваться однимъ побужденіемъ: благомъ государства.

Относительно Бенигсена государь замѣтилъ тому же князю Куракину, что онъ понять не можетъ, какимъ образомъ объ этомъ генералѣ сложилось въ столицѣ такое высокое мнѣніе; его нисколько не уважаютъ среди арміи; всѣ находятъ его вялымъ и лишеннымъ энергіи; онъ послѣ каждой битвы только все отступаетъ, вмѣсто того, чтобы идти впередъ, какъ къ тому привыкъ русскій солдатъ и какъ это всегда исполнялъ Суворовъ, и что нашими побѣдами при Пултускѣ и Эйлау мы обязаны не ему и его мнимымъ талантамъ, а единственно доблести нашихъ войскъ.

11-го (23-го) іюня князь Лобановъ отправился къ императору Александру, прибывшему въ Таурогенъ, съ актомъ перемирія. Государь встрѣтилъ князя съ распростертыми объятіями и благодарилъ его въ самыхъ лестныхъ выраженіяхъ. Радость преисполнила сердца сторонниковъ мира: „Ничего болѣе счастливаго для насъ не могло случиться! сообщалъ князь Куракинъ императрицѣ Маріи Θеодоровнѣ. Небо ниспослало намъ благословеніе и оказало покровительство въ самую трудную пору, въ какой только Россія находилась когда-либо!“

Императоръ Александръ уполномочилъ князя Лобанова вмѣстѣ съ двоюроднымъ братомъ его, княземъ А. Б. Куракинымъ, приступить въ Тильзитѣ къ соглашенію о мирѣ, и снабдилъ Лобанова слѣдующимъ собственноручнымъ наставленіемъ: „Вы засвидѣтельствуете императору Наполеону искреннюю мою благодарность за все, переданное вами по его порученію, и увѣрьте его въ моихъ пожеланіяхъ, чтобы тѣсный союзъ (union étroite) между обоими нашими народами загладилъ про-

---

предпріятій: адмиралу Дукворту приказано произвести нападеніе на Египетъ, открыты дѣйствія противъ Буэносъ-Аэресъ и Лаплаты, расширено владычество въ Индіи.



шедшія бѣдствія. Скажите ему, что этотъ союзъ Франціи съ Россіею постоянно былъ предметомъ моихъ желаній, и что, по моему убѣжденію, одинъ только этотъ союзъ можетъ обезпечить счастіе и спокойствіе земнаго шара. Система совершенно новая должна замѣнить ту, которая донынѣ существовала, и я льщу себя надеждою, что мы съ императоромъ Наполеономъ легко придемъ къ соглашенію, если мы только войдемъ въ переговоры безъ посредствующихъ лицъ. Прочный миръ можетъ быть заключенъ между нами въ нѣсколько дней". Итакъ, переходъ Россіи къ новой политической системѣ былъ рѣшенъ въ умѣ государя.

Возвратившись въ Тильзитъ, князь Лобановъ увѣдомилъ Бертье объ утвержденіи перемирія императоромъ Александромъ. Обмѣнъ ратификацій Дюрокомъ имѣлъ мѣсто въ часъ пополуночи на 12-е (24-е) іюня. Дюрокъ, въ разговорѣ съ Лобановымъ, спрашивалъ, не имѣетъ ли онъ какихъ приказаній отъ своего государя относительно будущихъ переговоровъ. „Взаимное объясненіе монарховъ, отвѣчалъ князь, много можетъ облегчить ихъ и ускорить окончаніе". Заявленіе это доставило Дюроку видимое удовольствіе и онъ обѣщалъ передать его Наполеону. Оказалось, что обѣ договаривавшіяся стороны стремились къ достиженію одной и той же цѣли.

Король прусскій, прибывшій по приглашенію императора Александра изъ Мемеля въ Шавли, нашелъ уже всю систему измѣнившеюся какъ бы дѣйствіемъ волшебнаго жезла. Ему только оставался одинъ исходъ—послѣдовать примѣру императора Александра и вступить въ переговоры о перемиріи съ своимъ грознымъ противникомъ. „Считаю излишнимъ представить на судъ вашего величества, писалъ Фридрихъ Вильгельмъ III шведскому королю, могъ ли я, въ ужасномъ моемъ положеніи, отдѣлиться отъ Россіи". Но къ величайшему огорченію всѣхъ добромыслящихъ пруссаковъ, король поручилъ заключеніе перемирія фельдмаршалу графу Калькрейту; по неосторожности уполномоченнаго, онъ принялъ самыя невыгодныя для Пруссіи условія. Такъ, напримѣръ, относительно крѣпостей, еще не сдавшихся французамъ, Калькрейтъ изъявилъ согласіе, чтобы онѣ не были снабжаемы провіантомъ въ продолженіе перемирія, и не озаботился объ опредѣленіи участи гарнизоновъ, въ случаѣ, когда голодъ принудитъ ихъ къ сдачѣ. Гарденбергъ, не смотря на настойчивыя его старанія, не былъ допущенъ къ переговорамъ; когда-же имя составителя Бартенштейновскаго договора было произнесено, Наполеонъ, гнѣвно топнувъ ногою, сказалъ: „Я знать не хочу Гарденберга, не имѣю къ

нему довѣрія и готовъ вести войну еще 40 лѣтъ, чтобы не допустить его къ переговорамъ".

Желая находиться ближе къ мѣсту переговоровъ, императоръ Александръ, въ сопровожденіи короля прусскаго, направился изъ Шавли черезъ Таурогенъ въ селеніе Питкупёненъ. Здѣсь 12-го (24-го) іюня явился къ государю генералъ Дюрокъ, чтобы поздравить его величество отъ имени императора Наполеона съ прекращеніемъ военныхъ дѣйствій и предложить свиданіе. Императоръ Александръ принялъ приглашеніе, послѣ чего условились съѣхаться на слѣдующій день 13-го (25-го) іюня на Нѣманѣ.

III.

Наполеонъ пожелалъ, по мѣрѣ силъ и средствъ, придать свиданію съ своимъ могущественнымъ противникомъ возможную торжественность. Съ этою цѣлью онъ приказалъ артиллерійскому генералу Ларибоазіеру построить посреди Нѣмана, противъ Тильзита, плотъ съ двумя четыреугольными павильонами, обтянутыми бѣлымъ полотномъ. Одинъ изъ нихъ, назначенный для обоихъ монарховъ, былъ обширнѣе и украшенъ съ возможною роскошью; другой, меньшій, предназначался для ихъ свиты. На фронтонахъ палатокъ было зеленою краскою нарисовано съ нашей стороны огромное А, со стороны, обращенной къ Тильзиту, такой же величины N. Къ неудовольствію пруссаковъ, вензель Фридриха-Вильгельма III отсутствовалъ на украшеніяхъ нѣманскаго плота. Французская гвардія выстроилась въ нѣсколько линій, фронтомъ къ рѣкѣ. „Все это войско, пишетъ очевидецъ Д. В. Давыдовъ *), ожидало появленія непобѣдимаго вождя своего, громоноснаго своего полубога, чтобы привѣтствовать его въ минуту быстраго его проскока къ пристани". Тысячи тильзитскихъ жителей и французскихъ военныхъ покрывали высокій лѣвый берегъ Нѣмана.

Съ нашей стороны не было никакихъ приготовленій, кромѣ лодки съ гребцами **) и двухъ взводовъ кавалергардовъ и эскадрона прусской кавалеріи, расположившихся по берегу Нѣмана, подлѣ раззоренной

---

*) Сочиненія Д. В. Давыдова, т. 2-й.

**) Гребцы были набраны изъ рыбаковъ и одѣты наскоро въ бѣлыя куртки и шаровары. У Наполеона гребцами были матросы французскаго гвардейскаго экипажа, одѣтые въ синія куртки, съ красными гусарскими снурками и въ синія шаровары. Они имѣли кивера. Этотъ экипажъ подалъ мысль къ учрежденію у насъ гвардейскаго экипажа (Воспоминанія Ѳ. Булгарина. Спб. 1847. Ч. 3-я).

корчмы Оберъ-Мамельшенъ-Кругъ; здѣсь государь предполагалъ остановиться, по прибытіи изъ главной квартиры Амтъ-Баубленъ, чтобы потомъ сѣсть въ лодку и причалить къ плоту не ранѣе и не позже Наполеона.

Разочарованный въ своихъ союзникахъ и въ политической системѣ Россіи, преслѣдовавшей съ 1801 года одну цѣль—общее благо, въ ущербъ истиннымъ выгодамъ имперіи, Александръ Павловичъ опасался встрѣтить въ Наполеонѣ суроваго побѣдителя. Дѣло предстоящаго соглашенія затруднялось еще тѣмъ, что въ мирныхъ переговорахъ приходилось отстоять дальнѣйшее существованіе Пруссіи, спасти отъ окончательной гибели бывшаго союзника, обратившагося въ безземельнаго короля *).

Около 11-ти часовъ утра 13-го (25-го) іюня императоръ Александръ, король прусскій, цесаревичъ Константинъ Павловичъ и лица свиты сѣли въ Амтъ-Баубленѣ въ коляски и отправились къ берегу Нѣмана, по тильзитскому тракту. Прочіе генералы съ адъютантами своими скакали верхами по обѣимъ сторонамъ колясокъ. По прибытіи въ Оберъ-Мамельшенъ-Кругъ всѣ вошли въ огромную сельскую горницу **). Государь сѣлъ близъ окна, лицомъ къ выходу; онъ положилъ свою шляпу и перчатки на столъ, стоявшій возлѣ него. Вся горница наполнилась генералами. Императоръ Александръ имѣлъ на себѣ преображенскій мундиръ, на каждой сторонѣ воротника было вышито по двѣ маленькихъ золотыхъ петлицы такого же почти рисунка, какой теперь на воротникахъ преображенскаго мундира, но несравненно меньше; эксельбантъ висѣлъ на правомъ плечѣ, эполетъ же тогда не носили. Панталоны были лосинныя бѣлыя, ботфорты короткіе. Прическа отличалась тѣмъ только отъ прически нынѣшняго времени, что была покрыта пудрою. Шляпа была высокая; по краямъ ея выказывался бѣлый плюмажъ, и черный султанъ вѣялъ на гребнѣ ея. Перчатки были бѣлыя лосинныя, шпага на бедрѣ; шарфъ вокругъ таліи, а Андреевская лента чрезъ плечо. Такъ одѣтъ былъ, по словамъ Д. В. Давыдова, императоръ Александръ.

„Я не спускалъ глазъ съ государя, продолжаетъ тотъ же очеви-

*) «Je ne plaide que la cause d'un allié malheureux», писалъ впослѣдствіи императоръ Александръ Наполеону, находясь уже въ Тильзитѣ.

**) За исключеніемъ этой корчмы, не существовало никакаго другаго строенія на ...вомъ берегу Нѣмана; всѣ были разобраны на бивачные костры. Впрочемъ, и это ...еніе представляло вмѣсто крыши одни стропилы; вся солома, служившая крышею, ...а снята войсками для кормленія лошадей, нуждавшихся не только въ сѣнѣ, но и въ ...мѣ.



децъ: мнѣ казалось, что онъ прикрывалъ искусственнымъ спокойствіемъ и даже иногда веселостію духа различныя чувства, его обуревавшія и невольно обнаружившіяся въ ангельскомъ его взглядѣ и на его открытомъ, высокомъ челѣ. И какъ могло быть иначе? Дѣло шло о свиданіи съ величайшимъ полководцемъ, политикомъ, законодателемъ, администраторомъ и завоевателемъ, поразившимъ въ теченіи двухъ только лѣтъ войска всей Европы и уже два раза нашу армію и нынѣ стоявшимъ на рубежѣ Россіи. Дѣло шло о свиданіи съ человѣкомъ, обладавшимъ даромъ неограниченно господствовать надъ всѣми, съ коими онъ имѣлъ дѣло, и замѣчательнымъ по своей чудесной проницательности".

Черезъ полчаса послѣ прибытія императора Александра къ Нѣману, поставленный на берегу флигель-адъютантъ торопливо отворилъ дверь корчмы и сказалъ: „Ѣдетъ, ваше величество". Государь хладнокровно и ни мало не торопясь, всталъ съ своего мѣста, взялъ шляпу, перчатки и вышелъ съ спокойнымъ лицомъ и обыкновеннымъ шагомъ изъ комнаты. Взоры всѣхъ устремились за Нѣманъ. Наполеонъ съ пышнымъ конвоемъ несся на лошади между двухъ рядовъ своей старой гвардіи. Гулъ восторженныхъ привѣтствій и восклицаній гремѣлъ вокругъ него и доносился до нашего берега *).

Оба императора вступили въ лодки въ одно время. Государя сопровождали: цесаревичъ Константинъ Павловичъ, генералъ Бенигсенъ, министръ иностранныхъ дѣлъ генералъ баронъ Будбергъ, генералъ-адъютанты: графъ Ливенъ и Уваровъ и генералъ князь Лобановъ-Ростовскій. Съ Наполеономъ находились: Мюратъ, Бертье, Бессьеръ, Дюрокъ и Коленкуръ.

Когда обѣ лодки отчалили, величіе зрѣлища, ожиданіе событій міровыхъ взяли верхъ надъ всѣми чувствами. Всеобщее вниманіе обращено было къ лодкѣ, „несущей этого чудеснаго человѣка, этого невиданнаго и неслыханнаго полководца со временъ Александра Великаго и Юлія Цезаря".

Наполеонъ стоялъ въ лодкѣ впереди своей свиты, особо и безмолвно, со сложенными на груди руками, какъ его представляютъ на картинахъ. На немъ былъ мундиръ старой гвардіи и лента Почетнаго Легіона черезъ плечо, а на головѣ та маленькая историческая шляпа, которой форма сдѣлалась извѣстною всему свѣту. Причаливъ нѣсколько ранѣе императора Александра къ плоту, Наполеонъ быстро взошелъ

*) Михайловскій-Данилевскій: Описаніе войны 1806 и 1807 годовъ и сочиненія Д. В. Давыдова. Часть 2-я.



на него и поспѣшилъ на встрѣчу государю. Соперники подали одинъ другому руку и молча вошли въ павильонъ, сопровождаемые радостными криками войскъ и жителей страны, свидѣтелей мірового события, примиренія Россіи съ Франціею *). Въ ту же минуту отчалило отъ лѣваго берега Нѣмана большое судно съ вооруженными солдатами — ихъ было человѣкъ двадцать — и стало между плотомъ и нашимъ берегомъ! Какъ видно, Наполеонъ не поцеремонился принять явныя мѣры предосторожности противъ возможныхъ случайностей, которыхъ онъ, вѣроятно, опасался, благодаря пылкому воображенію и чувству подозрительности, свойственными ему какъ италіянцу!..

Въ этотъ день король прусскій не ѣздилъ на свиданіе. Наполеонъ не пожелалъ его видѣть; онъ оставался на правомъ берегу Нѣмана. „Въ роковой часъ, когда рѣшался жребій его монархіи, онъ постоянно устремлялъ взоръ и слухъ на плотъ, какъ будто желая вслушиваться въ разговоры обоихъ императоровъ. Одинъ разъ онъ поѣхалъ съ берега въ рѣку, и остановился, когда вода была по поясъ лошади его **).

Первое свиданіе Александра и Наполеона, продолжавшееся часъ и пятьдесятъ минутъ, происходило безъ свидѣтелей. Въ чемъ же заключался разговоръ государя съ Наполеономъ? Бесѣду эту, имѣвшую столь важное значеніе для послѣдующей судьбы Европы, можно отчасти возстановить по перепискѣ Савари и Коленкура, бывшими по заключеніи мира представителями Наполеона въ Петербургѣ, и которымъ государь въ частыхъ и продолжительныхъ разговорахъ сообщалъ нерѣдко подробности о тильзитскомъ свиданіи. Наполеонъ въ отвѣтахъ къ своимъ посламъ поправлялъ и дополнялъ разсказы императора Александра. Такимъ образомъ можно воспроизвести довольно вѣрную картину переговоровъ, начавшихся 13-го (25-го) іюня на нѣманскомъ плоту.

„Я ненавижу Англію не менѣе васъ, было первымъ словомъ императора Александра ,и готовъ васъ поддерживать во всемъ, что вы предпримете противъ нихъ“ ***).

---

*) Тьеръ говоритъ: «Le premier mouvement de Napoléon et d'Alexandre en s'abordant fut de s'embrasser». Д. В. Давыдовъ и Михайловскій-Данилевскій, равно какъ и Булгаринъ объ этомъ умалчиваютъ и всѣ упоминаютъ только о рукопожатіи.

Лефебръ въ «Histoire des cabinets de l'Europe 1800—1815, t. 4, также утверждаетъ, что недавніе соперники облобызались при первой встрѣчѣ. Бенигсенъ говоритъ въ своихъ запискахъ: Les deux souverains s'embrassèrent amicalement».

**) Михайловскій-Данилевскій приводитъ этотъ разсказъ со словъ свидѣтеля генералъ-адъютанта князя Петра Михайловича Волконскаго.

***) «Je hais les Anglais autant que vous les haïssez, et je serai votre second dans tout ce que vous ferez contre eux».

„Если такъ, отвѣтилъ Наполеонъ, то все можетъ быть улажено и миръ упроченъ“ *).

Наполеонъ, пользуясь враждебнымъ къ Великобританіи настроеніемъ императора Александра, началъ грозную филиппику противъ коварнаго Альбіона, изображая его лихоимною, алчною, всегда готовою жертвовать всѣми, даже самыми вѣрными союзниками, ради наживы, націею. Онъ постарался внушить государю, что онъ былъ жертвою своихъ союзниковъ, что онъ ошибается, покровительствуя нѣмцамъ, этимъ неблагодарнымъ и завистливымъ сосѣдямъ, и поддерживая интересы жадныхъ купцовъ, служащихъ представителями Англіи; онъ приписалъ эту ошибку чувству великодушія, доведеннаго до крайности, и недоразумѣніямъ, вызваннымъ неспособными или подкупленными министрами. Затѣмъ Наполеонъ сталъ восхвалять поразившія его подъ Аустерлицемъ, Эйлау и Фридландомъ доблесть и храбрость русскихъ войскъ; онъ находилъ, что солдаты съ обѣихъ сторонъ сражались какъ истинные титаны, и что соединенныя арміи Россіи и Франціи могутъ поработить весь міръ (maîtriser le monde), даровавъ ему благоденствіе и спокойствіе. До сихъ поръ Россія расточала даромъ свои силы, не имѣя въ виду никакаго вознагражденія; въ союзѣ съ Франціею, она пріобрѣтетъ славу и во всякомъ случаѣ существенныя выгоды. Россія связана, конечно, обязательствами съ Пруссіею и необходимо въ этомъ дѣлѣ оградить честь императора Александра. Въ заключеніе Наполеонъ высказалъ намѣреніе возвратить Пруссіи столько земли, чтобы съ почетомъ развязать государя съ союзниками; послѣ этого, утверждалъ онъ, русскій кабинетъ въ состояніи будетъ слѣдовать новой политикѣ, сходной во всемъ съ политикою великой Екатерины. Только эту политику Наполеонъ признавалъ единственно возможною и выгодною для Россіи! (Seule vraie, seule profitable).

Польстивъ Александру какъ государю, Наполеонъ, чтобы довершить очарованіе, принялся льстить и человѣку. „Мы скорѣе придемъ

---

*) «En ce cas tout peut s'arranger, et la paix est faite». Слова эти приводятся двумя французскими историками, Виньономъ (Histoire de France, t. 6, p. 316) и Лефебромъ (Histoire des cabinets de l'Europe 1800—1815, t. 4, p. 114.

Въ письмѣ Наполеона императору Александру отъ 1-го (13-го) іюля 1812 г. изъ Вильны, переданномъ государю генералъ-адъютантомъ Балашевымъ, сказано:

«J'avais été à la conférence du Niémen avec la résolution de ne pas faire la paix que je n'eusse obtenu tous les avantages que les circonstances me promettaient. J'avais en conséquence refusé d'y voir le roi de Prusse. Votre Majesté me dit: je serai votre second contre l'Angleterre. Ce mot de Votre Majesté changea tout; le traité de Tilsit en fut le corollaire».

къ соглашенію, сказалъ онъ, если вступимъ въ непосредственные переговоры, отстранивъ министровъ, которые насъ нерѣдко обманываютъ или же не понимаютъ; мы вдвоемъ въ одинъ часъ болѣе подвинемъ дѣла, чѣмъ наши посредники по прошествіи нѣсколькихъ дней. Между вами и мною никого не должно быть. Я буду вашимъ секретаремъ и вы будете моимъ“, прибавилъ Наполеонъ *). На этомъ основаніи онъ предложилъ императору Александру переселиться, ради удобства переговоровъ, въ Тильзитъ, объявивъ городъ нейтральнымъ. Государь съ удовольствіемъ принялъ сдѣланное Наполеономъ приглашеніе. Условились немедленно приступить къ переговорамъ для окончательнаго соглашенія по этому дѣлу.

Наконецъ, оставалось еще поговорить о Фридрихѣ Вильгельмѣ III, пребывавшемъ на правомъ берегу Нѣмана въ полномъ невѣдѣніи участи, предстоявшей королевству, проигранному имъ на Іенскомъ полѣ. Наполеонъ примирился уже съ мыслью сохранить политическое бытіе Пруссіи и потому охотно уступилъ настоятельнымъ просьбамъ императора Александра, согласившись допустить короля къ свиданію на плоту на слѣдующій день.

Когда Наполеонъ вышелъ изъ павильона, онъ ласково привѣтствовалъ лицъ государевой свиты, которыя были ему представлены императоромъ Александромъ, начиная съ цесаревича Константина Павловича. Бенигсену Наполеонъ сказалъ: „мы уже встрѣчались съ вами, генералъ, и я нашелъ, что вы были иногда злы!“ **) Затѣмъ Наполеонъ представилъ императору Александру свою свиту; государь обратился съ лестною рѣчью къ Мюрату и Бертье, признавъ ихъ достойными помощниками величайшаго полководца новѣйшихъ временъ.

---

*) «Entre vous et moi il ne doit y avoir personne. Je serai votre secrétaire, sire, et vous serez le mien». Но, замѣчаетъ Гарденбергъ въ своихъ запискахъ, Наполеонъ имѣлъ за собою лукаваго Талейрана, независимо отъ своей опытности и присущаго ему притворства. И съ такимъ противникомъ императоръ Александръ помышлялъ вступить въ состязаніе (Eigenhändige Memoiren des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg, herausgegeben von Leopold von Ranke. 2-ter Band. Leipzig, 1877).

**) Въ запискахъ Бенигсена (25-я глава) сказано: «Napoléon s'approcha de moi pour me dire ces mots flatteurs: «Nous nous sommes déjà rencontrés, général, et je vous ai trouvé quelquefois méchant».

Д. В. Давыдовъ передаетъ эти слова Наполеона нѣсколько въ иномъ видѣ: «Между очимъ, онъ сказалъ ему: «вы были злы подъ Эйлау» (Vous étiez méchant à Eylau), выкая симъ изреченіемъ упорство и ярость, съ какими дрались войска наши въ этомъ женіи, и заключилъ разговоръ съ нимъ этими словами: «Я всегда любовался вашимъ ованіемъ,—еще болѣе вашею осторожностью» (J'ai toujours admiré votre talent,—votre dence encore plus). Самолюбіе почтеннаго старца-воина приняло эту полуэпиграмму полный мадригалъ... Бенигсенъ разсказывалъ мнѣ это нѣсколько разъ и каждый разъ новымъ удовольствіемъ (Сочиненія Давыдова, ч. 2-я, стр. 253).



Такъ какъ Наполеонъ встрѣтилъ императора Александра при выходѣ его изъ барки, то этикетъ требовалъ, чтобы государь проводилъ Наполеона до лодки, на которой онъ пріѣхалъ, что и было исполнено. Тѣмъ заключилось первое свиданіе будущихъ союзниковъ, и можно присовокупить—къ обоюдному ихъ удовольствію. Французы ликовали; въ русскомъ лагерѣ проявлялось менѣе воодушевленія и сочувствія. Прусская дружба пустила столь глубокіе корни, что трудно было съ нею разстаться. Признавали срамомъ приступать къ миру, не отомстивъ за Фридландъ! По словамъ Давыдова: „1812 годъ стоялъ уже посреди насъ русскихъ, съ своимъ штыкомъ въ крови по дуло, съ своимъ ножемъ въ крови по локоть". Немного было у насъ прозорливыхъ людей, смотрѣвшихъ на предстоявшій русско-французскій союзъ съ другой точки зрѣнія, болѣе соотвѣтствовавшей истиннымъ выгодамъ Россіи.

Въ виду предстоявшаго переселенія императора Александра въ Тильзитъ условились раздѣлить городъ на двѣ половины: одну для русскихъ, а другую для французовъ, и ввести въ него по одному баталіону русской и французской гвардіи и при нихъ небольшія конныя части для конвоя. Государь назначилъ комендантомъ нашей половины Тильзита, командовавшаго Преображенскимъ полкомъ, полковника Козловскаго и велѣлъ ему переговорить съ Дюрокомъ о раздѣленіи Тильзита и учрежденіи карауловъ. Пріѣхавъ въ Тильзитъ, Козловскій получилъ отъ Дюрока уже утвержденное Наполеономъ письменное условіе, сообразное тому, что между нимъ и государемъ было положено на словахъ, съ прибавленіемъ, что пароли, отзывы и лозунги будутъ общіе русскимъ и французскимъ войскамъ. Прочитавъ условіе, императоръ велѣлъ Козловскому переправить въ Тильзитъ первый баталіонъ Преображенскаго полка, нѣсколько кавалергардовъ, лейбъ-гусаръ и лейбъ-казаковъ, съ подтвержденіемъ обращаться съ французами какъ можно ласковѣе. Строго запретили называть Наполеона Бонапартомъ, а до тѣхъ поръ другаго имени ему у насъ не давали.

14-го (26-го) іюня императоръ Александръ отправился для вторичнаго свиданія съ Наполеономъ на Нѣманѣ въ сопровожденіи короля прусскаго. Въ свитѣ короля находились графъ Калькрейтъ, генералъ Лестокъ и флигель-адъютантъ Клейстъ. Наполеонъ появился на свиданіи со звѣздою Чернаго орла. Фридрихъ-Вильгельмъ, по словамъ Гарденберга, съ величайшимъ отвращеніемъ возложилъ на себя орденъ Почетнаго легіона. Фридрихъ-Вильгельмъ держалъ себя съ достоинствомъ передъ побѣдителемъ. Тьеръ говоритъ: „il fut triste, digne et roide". Онъ постарался доказать Наполеону, что причиною его разрыва съ

Франціею было нарушеніе нейтралитета Пруссіи въ 1805 году занятіемъ Анспахской области. Наполеонъ утверждалъ съ своей стороны, что всѣ бѣдствія, постигшія Пруссію, вызваны происками англичанъ; затѣмъ онъ повторилъ королю рѣшимость свою не допускать Гарденберга къ переговорамъ о мирѣ *), порицалъ прусскія войска и гражданское управленіе. Разставаясь, Наполеонъ пригласилъ императора Александра къ обѣду у себя въ 8 час. вечера. Король остался безъ приглашенія. При прощаніи, Наполеонъ не счелъ даже нужнымъ представить ему своихъ генераловъ.

Король возвратился на правый берегъ Нѣмана въ самомъ дурномъ расположеніи духа. Онъ сказалъ въ присутствіи Гарденберга и другихъ близкихъ къ нему лицъ, что Наполеонъ прекрасно знакомъ съ недостатками прусскихъ войскъ и что его собственное мнѣніе, которое онъ постоянно поддерживалъ, вполнѣ подтвердилось: капитаны имѣютъ слишкомъ много доходовъ (Die Capitäne hätten zu viel Einkommen). Императоръ Александръ замѣтилъ, что разговоръ на сегодняшнемъ свиданіи былъ въ высшей степени непріятенъ, но что онъ не отчаявается достигнуть лучшаго результата **).

Этимъ эпизодомъ закончился прологъ тильзитскаго соглашенія; слѣдующія дѣйствія этой исторической драмы разыгрались уже на лѣвомъ берегу Нѣмана, среди военной ставки Наполеона.

Знаменитый плотъ на Нѣманѣ, гдѣ положено было начало дружбѣ и союзу Александра и Наполеона, былъ прославленъ рѣзцомъ, кистью, стихами. Музыканты также не отстали въ дѣлѣ прославленія событія 13-го іюня; они сочиняли и играли марши и танцы разнаго рода въ честь достопамятнаго свиданія, въ честь дружбы великихъ монарховъ.

IV.

Послѣ вторичнаго свиданія съ Наполеономъ на Нѣманѣ императоръ Александръ еще разъ возвратился въ прусскую главную квартиру, въ Пиктупѣненъ, и отобѣдалъ у Фридриха-Вильгельма. Здѣсь къ

*) «J'avoue que je suis vindicatif, сказалъ Наполеонъ, le baron Hardenberg peut être un homme respectable, mais il m'a offensé, moi et la nation française, par sa conduite envers mes ministres, et c'est comme s'il m'avait donné un soufflet à moi». Когда король возразилъ, что онъ не имѣетъ въ своемъ распоряженіи другаго лица, пользующагося его довѣріемъ, Наполеонъ назвалъ Шуленбурга, Цастрова, Штейна.

**) Разсказъ очевидца барона Шладена въ его дневникѣ (Preussen in den Jahren 1806 und 1807).

государю явился Дюрокъ, посланный Наполеономъ съ приглашеніемъ къ обѣду.

Въ тотъ же вечеръ состоялся въѣздъ императора Александра въ Тильзитъ *). Такимъ образомъ, 14-го (26-го) іюня русская политика перешла Рубиконъ; казалось, что отнынѣ, послѣ печальнаго опыта двухъ неудачныхъ войнъ, императоръ Александръ отрѣшился отъ безкорыстной защиты чуждыхъ имперіи интересовъ, пустившей у насъ столь глубокіе корни съ 1796 года.

Наполеонъ устроилъ русскому государю торжественную встрѣчу. Какъ только императоръ Александръ ступилъ на лѣвый берегъ Нѣмана, французская артиллерія привѣтствовала его 60-ю выстрѣлами. Наполеонъ ожидалъ своего гостя на берегу и провожалъ до своего дома, черезъ ряды французскихъ войскъ, отдававшихъ почести новому союзнику Франціи и преклонявшихъ предъ нимъ свои побѣдоносныя знамена. Обѣдъ, начавшійся въ семь часовъ, продолжался до девяти. Затѣмъ государь отправился, въ сопровожденіи Наполеона, въ назначенный для жительства его домъ, тотъ самый, который занималъ онъ во время пребыванія въ Тильзитѣ, незадолго до фридландскаго погрома**).

Въ день прибытія государя въ Тильзитъ отданы были Наполеономъ пароль, отзывъ и лозунгъ: Александръ, Россія, величіе (Alexandre, Russie, grandeur), а на другой день императоромъ Александромъ: Наполеонъ, Франція, храбрость (Napoléon, France, bravoure).

На третьи сутки условились, чтобы одинъ Наполеонъ отдавалъ пароли, послѣ чего они были посылаемы ежедневно къ нашему тильзитскому коменданту, полковнику Козловскому (командовавшему л.-гв. Преображенскимъ полкомъ), въ запечатанныхъ конвертахъ.

Михайловскій-Данилевскій пишетъ въ своей исторіи войны 1806 и 1807 годовъ, что Наполеонъ не хотѣлъ, чтобы прусскій король жилъ въ Тильзитѣ, и намѣревался совершенно отстранить его отъ перего-

*) За государемъ немедленно послѣдовали въ Тильзитъ: цесаревичъ Константинъ Павловичъ, генералъ баронъ Будбергъ, оберъ-гофмаршалъ графъ Николай Александровичъ Толстой, тайный совѣтникъ Поповъ, генералъ-адъютанты: графъ Ливенъ, князь Волконскій и князь Трубецкой, генералъ-лейтенантъ князь Лобановъ-Ростовскій и генералъ-маіоръ Фуль. Вскорѣ затѣмъ получили повелѣніе прибыть въ Тильзитъ: князь Александръ Борисовичъ Куракинъ, бывшій генералъ-прокуроръ Беклешовъ, генералъ-адъютантъ Уваровъ, генералъ Сухтеленъ и тайный совѣтникъ Лошкаревъ (нѣкогда подписавшій Ясскій миръ 1790 года, совмѣстно съ графомъ Безбородко), камергеры Рибопьеръ и графъ Нессельроде (будущій канцлеръ русской имперіи).

**) Рукопись (военно-ученый архивъ, № 1585). Подробности о пребываніи императора Александра въ Тильзитѣ были сообщены генералу Данилевскому современниками и очевидцами этого достопамятнаго событія.



воровъ. Поэтому Фридрихъ-Вильгельмъ III ежедневно пріѣзжалъ по утрамъ въ городъ къ императору Александру. При отведенномъ для него домѣ стоялъ французскій караулъ. Черезъ пять дней, по желанію государя, Наполеонъ изъявилъ согласіе на жительство короля въ Тильзитѣ, но съ условіемъ не имѣть при себѣ прусскихъ войскъ и содержать у него караулъ французамъ. И въ этомъ дѣлѣ Наполеонъ уступилъ настояніямъ императора Александра, старавшагося, по мѣрѣ силъ, облегчить участь своего друга и бывшаго союзника, и разрѣшилъ ввести въ Тильзитъ небольшое, самое необходимое для карауловъ при королѣ, число прусскихъ войскъ *). Тѣмъ не менѣе, король ни разу не ночевалъ въ Тильзитѣ и постоянно возвращался въ свою главную квартиру въ Пиктупёненъ.

Во все время пребыванія въ Тильзитѣ императора Александра, русскія войска гарнизона были гостями французовъ. Они продовольствовались вмѣстѣ съ французскою гвардіею. Ежедневно въ часъ пополудни былъ для нашихъ генераловъ и офицеровъ завтракъ у Бертье; кромѣ того часто приглашали ихъ къ обѣду Бертье, Коленкуръ и Дюрокъ **).

За исключеніемъ чиновъ русскаго гарнизона въ Тильзитѣ, никому изъ русскихъ не было дозволено переходить на лѣвый берегъ Нѣмана, кромѣ адъютантовъ, посылаемыхъ туда изъ арміи въ императорскую главную квартиру. Но любопытство видѣть Наполеона восторжествовало надъ всѣми запрещеніями: генералы и офицеры ѣздили въ Тильзитъ въ партикулярныхъ платьяхъ и проживали здѣсь по нѣсколько дней ***).

Императоры жили одинъ отъ другаго шагахъ въ пяти стахъ. Утро начиналось тѣмъ, что оберъ-гофмаршалы, графъ Толстой и Дюрокъ, приходили освѣдомляться, первый о здоровьѣ Наполеона, а второй о здоровьѣ Александра. Затѣмъ до обѣда императоры, иногда въ сопровожденіи короля прусскаго, отправлялись на смотры и ученія французскихъ войскъ, расположенныхъ около Тильзита. Наполеонъ показывалъ государю маневрированіе своихъ войскъ. Императора Александра встрѣчали во французскомъ лагерѣ съ тѣми же почестями, какія от-

*) «Le roi de Prusse assistait aux réunions des deux empereurs, mais il y assistait comme un témoin incommode et malheureux. En sa présence ils s'imposaient une réserve absolue, et toujours ils attendaient qu'il se fut retiré pour se livrer à leurs plus secrets épanchements. Napoléon ressentait pour ce prince une insurmontable aversion, et il se donnait le tort de la laisser paraître». Armand Lefebvre: «Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire». T. 3. Тьеръ пишетъ: «L'infortuné roi de Prusse était venu apporter à Tilsit son malheur sa tristesse, sa raison sans éclat, son modeste bon sens». T. 7.

**) В. У. А., № 1585.

***) Денисъ Давыдовъ: Тильзитъ въ 1807 году. Ч. 2. Москва. 1860 г.

давались самому Наполеону. Свиту государя составляли всѣ маршалы и множество генераловъ *). Возвращаясь съ этихъ поѣздокъ, Наполеонъ удерживалъ у себя императора Александра и посылалъ къ государю въ домъ за всѣмъ необходимымъ для переодѣванія. Наполеонъ снабжалъ даже нерѣдко государя своими галстуками и носовыми платками. Великолѣпный золотой дорожный нессесеръ Наполеона обратилъ на себя однажды вниманіе императора Александра и былъ немедленно поднесенъ государю и принятъ его величествомъ **).

Ежедневно императоръ Александръ обѣдалъ у Наполеона. Иногда бывали приглашаемы къ императорскому столу прусскій король, цесаревичъ Константинъ Павловичъ и Мюратъ (великій герцогъ Бергскій). За столъ садились въ восемь часовъ. Потомъ императоры разставались на короткое время, чтобы дать время прусскому королю удалиться. Часовъ въ десять вечера Наполеонъ приходилъ къ государю пѣшкомъ, одинъ, безъ свиты и адъютантовъ, въ своей исторической шляпѣ и сѣромъ сюртукѣ, при видѣ которыхъ дрожала Западная Европа. Тогда начинались историческія бесѣды двухъ императоровъ, продолжавшіяся далеко за полночь, послѣдствіемъ которыхъ было совершенное видоизмѣненіе карты Европы.

V.

Историки нерѣдко останавливаются на вопросѣ, насколько было искренности въ дружескихъ чувствахъ императора Александра въ отношеніи къ Наполеону, начало которыхъ положено было на нѣманскомъ плоту и закрѣпленныхъ затѣмъ въ Тильзитѣ.

Безъ сомнѣнія, чувства, возбужденныя въ душѣ Императора Александра прежними дѣйствіями Наполеона не могли изгладиться, но въ Тильзитѣ сила обстоятельствъ заставила государя принести въ жертву своему долгу и Россіи личныя чувства; вмѣстѣ съ тѣмъ онъ, послѣ первой встрѣчи съ Наполеономъ, былъ неоспоримо очарованъ и увлеченъ геніемъ своего грознаго противника, смутно сознавая вмѣстѣ съ тѣмъ всю выгоду союза съ императорскою Франціею. Нельзя также не принять во вниманіе, что Наполеонъ обладалъ рѣдкимъ даромъ привязывать къ себѣ собесѣдника, если онъ того желалъ; устоять противъ его краснорѣчія было также трудно, какъ и сопротивляться его

---

*) Записки А. П. Ермолова. Ч. 1. Москва. 1866 г.

**) Souvenirs historiques du Baron Meneval. T. 1. Paris. 1843.

оружію *). Неудивительно, что наступилъ даже періодъ нѣкотораго увлеченія, свойственнаго впечатлительному уму Александра, нѣсколько склонному къ идеализаціи. „Je n'ai jamais eu plus de préventions contre quelqu'un que je n'en ai eu contre lui“ — сказалъ, Императоръ Александръ Савари **), „elles ont toutes disparu comme un songe“.

Но это отчасти напускное увлеченіе оказалось непрочнымъ, прежнія заботы о благѣ Европы восторжествовали надъ чувствомъ государственнаго эгоизма, которое Наполеонъ съумѣлъ на время вселить въ умѣ Александра; старая привязанность къ романтикѣ, подъ вліяніемъ эмиграціи и нѣмецкихъ друзей, вступила въ свои законныя права и при первой возможности императоръ Александръ возвратился на излюбленный путь всероссійскаго великодушія, добиваясь вмѣстѣ съ тѣмъ съ замѣчательною настойчивостью окончательной гибели своего тильзитскаго друга и лучшаго союзника Россіи. Въ 1815 году государь изъявилъ твердую рѣшимость пожертвовать послѣднимъ человѣкомъ и послѣднимъ рублемъ для торжества дѣла, признаваемаго имъ вопросомъ личной чести.

Шесть лѣтъ спустя послѣ войны 1807 года, въ бесѣдахъ съ фрейлиною Стурдзою въ 1812 году, императоръ Александръ коснулся также и тильзитскаго свиданія ***). Государь много и горячо говорилъ о загадочномъ характерѣ Наполеона и передавалъ своей собесѣдницѣ, какъ онъ изучалъ его во время тильзитскихъ совѣщаній. Г-жа Стурдза замѣчаетъ, что во время этого непринужденнаго разговора она убѣдилась, какъ ошибочно думали, будто Наполеонъ обольстилъ Александра. Онъ признавалъ превосходство его генія и добровольно согласился на предложенія великаго человѣка, но не былъ ослѣпленъ имъ и не возымѣлъ къ нему вреднаго для себя довѣрія. „Наполеонъ, увлеченный желаніемъ внушить удивленіе къ себѣ въ государѣ, столь превосходившемъ всѣхъ, которыхъ онъ зналъ до тѣхъ поръ, и, въ свою очередь, не слишкомъ вникая въ него, далъ ему возможность проникнуть въ свой характеръ, заключавшій въ себѣ, благодаря самой его при-

---

*) «La politique habile et l'éloquence séductrice de Napoléon, aussi irrésistible que s armes, achevèrent ce que sa victoire et l'irritation d'Alexandre contre l'égoisme sans ıdeur de l'Angleterre avaient commencé». Comte de Ségur: «Histoire et Mémoires». T. 3.

«Je connais Alexandre, j'ai eu de l'ascendant sur lui», сказалъ Наполеонъ гр. Нарэнну въ 1812 году (Souvenirs contemporains p. Villemain).

Графъ Румянцовъ въ 1808 году не разъ говорилъ французскому послу: «l'Empeur Alexandre veut que je le répète: l'empereur Napoléon l'a conquis à Tilsit».

**) Rapport du 9 Octobre 1807. См. Сборникъ Императорскаго Русскаго Историческаго щества, томъ 83-й.

***) «Mémoires de la comtesse Edling (née Stourdza)». Москва. 1888.

родѣ и трудностямъ положенія, рѣдко встрѣчаемую степень осторожности".

Денисъ Давыдовъ въ своей оцѣнкѣ проницательности и самообладанія императора Александра заходитъ еще далѣе, и говоритъ, что дѣло шло не объ одномъ свиданіи съ Наполеономъ, а объ очарованіи сего всемірнаго очарователя, объ искушеніи этого увлекательнаго искусителя, о введеніи въ заблужденіе этого свѣтлаго и положительнаго генія—и въ этомъ случаѣ побѣда несомнѣнно и неоспоримо осталась за нашимъ императоромъ.

Принимая всѣ эти разнорѣчивыя показанія во вниманіе, весьма вѣроятно, что при заключеніи Тильзитскаго мира государь дѣйствительно сказалъ королю и королевѣ прусскимъ: „Потерпите, мы свое воротимъ. Онъ сломитъ себѣ шею. Не смотря на всѣ мои демонстраціи и наружныя дѣйствія, въ душѣ я вашъ другъ и надѣюсь доказать вамъ это на дѣлѣ *).

Въ запискахъ Баварскаго министра графа Монжела **) по этому поводу разсказанъ другой подходящій случай. Разбирая русскую политику наканунѣ 1812 года, Монжела утверждаетъ, что въ то время нерѣдко припоминали слова, сорвавшіяся съ устъ императора Александра при подписаніи Тильзитскаго трактата: „по крайней мѣрѣ, я выиграю время".

Но какъ бы то ни было, въ Тильзитѣ императоръ Александръ рѣшился воспользоваться выгодами, представлявшимися для Россіи отъ тѣснаго сближенія съ Франціею. Наполеонъ предоставлялъ своему союзнику свободу дѣйствій противъ Швеціи и Турціи; подобное предложеніе нельзя было оставить безъ вниманія, не пожертвовавъ преднамѣренно жизненными интересами Россіи. Затѣмъ весь дальнѣйшій успѣхъ новой политической системы зависѣлъ уже, главнымъ образомъ, отъ исполнителей и разумной поддержки начинаній государя со стороны общественнаго мнѣнія страны.

VI.

Надежда Наполеона окончательно восторжествовать надъ Англіею укоренялась въ немъ постепенно, по мѣрѣ успѣха его предпріятій.

*) «Записки о моей жизни». Н. И. Греча. С.-Петербургъ. 1886.

**) Denkwürdigkeiten des Bayrischen Staatsministers Grafen von Montgelas 1799—1817. Stuttgart. 1887.



Подъ вліяніемъ неожиданнаго для всѣхъ исчезновенія Пруссіи съ карты Европы, вызвавшаго въ Наполеонѣ необыкновенное умственное возбужденіе, онъ возъимѣлъ самыя смѣлыя мысли, которыя когда-либо зарождались въ его головѣ. Съ этой поры, замѣчаетъ Тьеръ, онъ не усматривалъ предѣла своему могуществу и не признавалъ болѣе преградъ своей волѣ. Европа казалась ему полемъ безъ владыки, на которомъ онъ можетъ создать все, что пожелаетъ, все, что онъ признаетъ великимъ, разумнымъ, полезнымъ. „Il crut tout possible et il désira tout", заключаетъ историкъ *).

Плодомъ его новыхъ соображеній явилось желаніе господствовать на сушѣ, чтобы тѣмъ владѣть моремъ; путемъ новыхъ побѣдъ на европейскомъ материкѣ Наполеонъ разсчитывалъ снова завоевать колоніи (je vais reconquérir les colonies par la terre) и нанести, наконецъ, давно желанное пораженіе, скажемъ болѣе, смертельный ударъ недоступной Англіи, разгромивъ всѣхъ ея союзниковъ и закрывъ для ея торговли всѣ порты на материкѣ.

Подобными мѣропріятіями Наполеонъ надѣялся вынудить Англію, этого непримиримаго врага вновь возникшаго послѣ революціонной анархіи могущества Франціи, приступить къ всеобщему миру. Такимъ образомъ задумана была великимъ полководцемъ въ 1806 году такъ называемая континентальная система, которая должна была охватить всю Европу, обуздавъ и смиривъ, наконецъ, Англію **). Ожидавшія его на этомъ пути препятствія казались императору не заслуживающими вниманія.

„Все это дѣтская игра (un jeu d'enfants), писалъ Наполеонъ Камбасересу, которой нужно положить конецъ, и на этотъ разъ я возьмусь за моихъ враговъ такъ, что разомъ покончу со всѣми". Съ этого времени Наполеону казалось возможнымъ исторгнуть у Великобританіи миръ только послѣ подчиненія материка своему исключительному господству и послѣ воспрещенія англійскимъ товарамъ доступа въ европейскія гавани.

Наполеонъ поставилъ поэтому главнымъ условіемъ своего союза съ императоромъ Александромъ присоединеніе также и Россіи къ континентальной системѣ, водворяемой въ Западной Европѣ. Прекращеніе

---

*) Thiers: Histoire. T. 7.

**) Мысль Наполеона весьма рельефно выразилась въ посланіи его къ сенату, отъ 7-го (19-го) ноября 1806 года, въ которомъ онъ объявляетъ, что онъ принялъ непоколебимое намѣреніе не возвращать ни Берлина, ни Варшавы, ни прусскихъ областей, занятыхъ его войсками, до заключенія общаго мира и возвращенія французскихъ, испанскихъ и голландскихъ колоній.



торговли съ Англіею ложилось, конечно, тяжелымъ бременемъ на наше финансовое положеніе, но разрывъ съ Великобританіею представлялъ собою необходимую временную жертву, которую оставалось только умѣло эксплоатировать императору Александру, для достиженія завѣтныхъ цѣлей русской политики.

VII.

Когда въ 1806 году побѣдоносныя французскія войска перешли Одеръ, польскій вопросъ, сданный съ 1795 года европейской дипломатіей въ архивъ, снова воскресъ.

Имѣлъ-ли Наполеонъ намѣреніе, пользуясь небывалыми побѣдами, возстановить Польшу? Едва-ли безпристрастная исторія представляетъ достаточно данныхъ для рѣшенія этого вопроса, въ одностороннемъ польскомъ смыслѣ. Въ политической системѣ Наполеона Польша служила для него только средствомъ для достиженія различныхъ преслѣдуемыхъ имъ цѣлей *). Поэтому позволительно утверждать, что возстановленіе Посполитой Рѣчи никогда не служило для него предметомъ дѣйствія, не смотря на многія двусмысленныя рѣчи и воззванія великаго человѣка. Во всякомъ случаѣ первая встрѣча его съ поляками должна была заставить призадуматься польскихъ патріотовъ, при болѣе трезвомъ отношеніи ихъ къ политическимъ вопросамъ вообще.

Желая въ будущемъ облегчить заключеніе мира съ императоромъ Александромъ, Наполеонъ отказался признать возстановленіе Польши, о чемъ просила его депутація, прибывшая въ Берлинъ; онъ упомянулъ ей только о прежнихъ раздорахъ и отвѣтилъ на ея воззванія о помощи одними строгими совѣтами, сильно охладившими польскія надежды. Императоръ не раздѣлялъ вовсе увлеченія своихъ маршаловъ, ослѣпленныхъ легкостью одержанныхъ противъ Пруссіи успѣховъ и преслѣдовавшихъ нерѣдко личныя цѣли, подобно, напр., Мюрату, мечтавшему занять польскій престолъ. Не желаніе возстановить Польшу, но обстоятельства и характеръ Наполеона заставляли его идти впередъ

*) Въ этомъ Наполеонъ признавался не разъ; даже въ 1813 году, онъ высказался въ этомъ смыслѣ самымъ положительнымъ образомъ своимъ приближеннымъ: «Всего проще и разсудительнѣе было бы сойтись прямо съ императоромъ Александромъ. Я всегда считалъ Польшу средствомъ, а не главнымъ дѣломъ (J'ai toujours regardé la Pologne comme un moyen, mais pas comme une affaire principale). Удовлетворяя Россію на счетъ Польши, мы имѣемъ средство унизить Австрію, обратить ее въ ничто». (Lebensbilder aus den Befreiungskriegen).

и продолжать завоеваніе Пруссіи; нетерпѣливый геній императора побуждалъ его привести въ исполненіе другое задуманное имъ дѣло: континентальную систему, направленную противъ Англіи, этого традиціоннаго врага Франціи.

Когда передовыя колонны французской арміи приближались къ Вислѣ, Наполеонъ, подготовивъ всѣ средства къ продолженію кампаніи, покидаетъ, наконецъ, 13-го (25-го) ноября Берлинъ, послѣ 27-ми дневной остановки въ прусской столицѣ. Переправившись въ тотъ же день черезъ Одеръ въ Кюстринѣ, императоръ въѣзжаетъ 15-го (27-го) ноября въ Познань, при радостныхъ восклицаніяхъ народонаселенія, встрѣчавшаго его какъ своего избавителя. Отвѣты Наполеона на восторженные призывы о помощи были сдержанны и разсчитаны: онъ щадилъ Австрію въ настоящемъ и Россію въ будущемъ. Выражаясь вообще о судьбѣ Польши загадочно *), онъ присовокупляетъ нѣсколько неопредѣленныхъ и условныхъ обѣщаній. Сдержанность, высказанная Наполеономъ въ Познани, обусловливалась не только цѣлями его политики, но и положеніемъ дѣлъ въ Польшѣ. Возгласы толпы дворянъ, ручавшейся за свою страну, не увлекли его; онъ относился къ нимъ недовѣрчиво. Изъ народа, состоявшаго изъ ненавидящихъ другъ друга шляхты и хлоповъ, онъ не полагалъ возможнымъ создать государство. Нельзя было думать о томъ, чтобы все побѣдить одновременно внутри и извнѣ и все возвратить за разъ. Польша и Наполеонъ поняли другъ друга. Можно было только на половину все сдѣлать. Поэтому съ обѣихъ сторонъ дѣйствовали сообразно обстоятельствамъ, опредѣлявшимся дальнѣйшимъ ходомъ политическихъ событій **).

6-го (18-го) декабря Наполеонъ прибылъ въ Варшаву. Появленіе въ польской столицѣ мнимаго освободителя Рѣчи Посполитой сопровождалось еще болѣе шумными привѣтствіями, чѣмъ въ Познани. Но

*) Въ бюллетенѣ отъ 19-го ноября (1-го декабря) 1806 года встрѣчаются слѣдующія вѣщія изреченія Наполеона о Польшѣ: «Возстановится-ли польскій престолъ и вернется-ли къ этой великой націи ея прежнее существованіе и независимость? Воскреснетъ-ли она къ жизни изъ глубины могилы? Одинъ Богъ, правящій всѣми событіями, можетъ рѣшить эту великую политическую задачу; но, конечно, никогда не было бы событія болѣе достопамятнаго, болѣе достойнаго вниманія».

Не менѣе загадочны мысли, высказанныя Наполеономъ 6-го (18-го) мая 1807 г. въ замѣчаніяхъ, продиктованныхъ имъ для министра внутреннихъ дѣлъ, по поводу подготовляемаго: «Exposé de la situation de l'Empire». Наполеонъ пишетъ: «Ne pas parler de l'indépendance de la Pologne, et supprimer tout ce qui tend à montrer l'Empereur comme libérateur, attendu qu'il ne s'est jamais expliqué à ce sujet».

**) «La Pologne et lui se comprirent. Lui si entier, elle si passionnée, si chevaleresque, sentirent qu'on ne pourrait rien faire là qu'à demi. Des deux côtés l'on se conduisit en conséquence». Comte de Ségur: Histoire et mémoires. Paris. 1873. T. 3.

Наполеонъ и здѣсь не измѣнилъ усвоенному имъ трезвому взгляду на дѣло и, нисколько не увлекаясь восторженнымъ настроеніемъ умовъ, не терялъ изъ виду отношеній Австріи и Россіи къ польскому вопросу.

Въ 1812 году повторилось то же явленіе. Поляки отнеслись даже къ такъ называемой второй польской войнѣ съ нѣкоторою сдержанностью.

Разсуждая съ графомъ Нарбономъ наканунѣ войны 1812 года, Наполеонъ высказался относительно Польши вполнѣ откровенно: „Moi j'aime les polonais sur le champ de bataille; c'est une vaillante race; mais quant à leurs assemblées délibérantes, leur liberum veto, leurs diètes à cheval, sabre nu, je ne veux rien de tout cela“ *).

Въ виду такого взгляда смѣло можно утверждать, что въ 1807 году въ Тильзитѣ, когда Наполеонъ горячо желалъ мира и соглашенія съ Россіею, мысль объ учрежденіи Варшавскаго герцогства принадлежала не французскому императору, но всецѣло императору Александру. Даже въ 1812 году, находясь въ Вильнѣ, Наполеонъ сказалъ полякамъ: „Въ моемъ положеніи я долженъ обращать вниманіе на разныя отношенія и исполнять многія обязанности“. Понятно, съ какимъ вниманіемъ Наполеонъ отнесся бы въ 1807 году ко всякому желанію императора Александра, высказанному относительно польскихъ областей, если бы непремѣнная воля русскаго самодержца отвергла польскія притязанія.

Кажется, не подлежитъ сомнѣнію, что если бы въ эпоху тильзитскихъ дружескихъ изліяній императоръ Александръ заявилъ рѣшительный протестъ противъ созданія Варшавскаго герцогства, то эта своеобразная политическая комбинація никогда бы не осуществилась на дѣлѣ. Напротивъ того, встрѣтивъ со стороны русскаго императора болѣе, чѣмъ сочувственное отношеніе къ польскому вопросу, было бы, съ другой стороны, въ высшей степени странно и недальновидно, если бы Наполеонъ не поспѣшилъ воспользоваться въ свою пользу подобной благопріятной обстановкой.

Въ сущности, для Наполеона, вопросъ сводился къ тому, чтобы по иниціативѣ и даже съ одобренія русскаго императора создать на Вислѣ удобный базисъ для удержанія Россіи на пути тильзитскихъ соглашеній, на тотъ всегда возможный случай, что императоръ Александръ перешелъ бы снова на сторону враговъ Франціи!..

*) Villemain: Souvenirs contemporains.



Но императоръ Александръ не довольствовался этимъ успѣхомъ и зашелъ еще далѣе. Изъ переписки государя съ Наполеономъ, относящейся до времени тильзитскихъ переговоровъ, оказывается, что французскому властелину приходилось умѣрять предупредительность своего новаго союзника. Историки этой эпохи не обратили на это обстоятельство никакого вниманія.

Для подтвержденія высказаннаго достаточно привести записку, препровожденную 22-го іюня (4-го іюля) Наполеономъ къ императору Александру *).

„Союзъ между великими державами, пишетъ Наполеонъ, проченъ, если онъ зиждется на политическихъ отношеніяхъ, вытекающихъ изъ торговыхъ связей и географическаго положенія".

„Къ счастью, торговыя сношенія всецѣло соотвѣтствуютъ выгодамъ Россіи и Франціи, и возобновленіе договора, существующаго болѣе двадцати лѣтъ, все еще является желательнымъ дѣломъ для обѣихъ державъ".

„Географическое положеніе, при настоящей обстановкѣ, настолько же благопріятно, такъ что даже въ случаѣ войны обѣ державы не знали бы гдѣ встрѣтиться, чтобы сразиться. Споры о границахъ, малая таможенная война, препирательства о водахъ, споры по предметамъ, касающимся продовольствія, и безчисленное множество другихъ ничтожныхъ поводовъ къ ссорѣ, охлаждающихъ и предшествующихъ обыкновенно открытому раздору, и являющихся предвѣстниками войны между двумя народами — намъ вполнѣ чужды; поэтому, чтобы выискать причины для вражды и остуды между нами, необходимо прибѣгать къ самымъ отвлеченнымъ и призрачнымъ поводамъ".

„Во время войны, происходившей между Россіей и Франціей, оба государя, сознавая положеніе и истинную политику своихъ имперій, пожелали не только возстановить миръ, но даже, какъ-будто по взаимному соглашенію, повинуясь силѣ разсудка и истинѣ, пожелали заключить союзъ и сразу перейти отъ открытой войны къ самымъ дружескимъ сношеніямъ. Дружба и то безграничное довѣріе, которыя

---

*) Note dictée par l'empereur Napoléon. (Архивъ министерства иностранныхъ дѣлъ).

Въ письмѣ, сопровождавшемъ записку, сказано слѣдующее:

«Monsieur mon Frère, j'envoie à V. M. une note sur la discussion qui nous occupe. V. M. y verra mon désir de me tenir constamment dans une position d'amitié et d'alliance avec la Russie, et d'écarter tout ce qui pourrait s'opposer directement ou indirectement à cette grande et belle pensée. Napoléon».



внушили императору Наполеону высокія качества императора Александра, скрѣпили сердцемъ связь, уже установленную и одобренную разсудкомъ. Въ подобномъ положеніи дѣлъ будемъ остерегаться сдѣлать что-либо могущее измѣнить общія торговыя и географическія отношенія, установленныя самой природой между обоими государствами".

„Возвести принца Іеронима на престолъ Саксоніи и Варшавы значило бы почти мгновенно перепутать всѣ отношенія наши. Не будетъ ни одного таможеннаго недоразумѣнія на Нѣманѣ, ни одного торговаго столкновенія, ни одного полицейскаго спора, которые тотчасъ же и непосредственно не поразили бы сердце императора Наполеона. Одной этой политической ошибкой мы расторгнемъ нашъ договоръ союза и дружбы и подготовимъ поводы къ несогласіямъ существеннѣе тѣхъ, какія дѣйствовали понынѣ. Обсудивъ этотъ вопросъ, императоръ Наполеонъ скорѣе склоненъ объявить, въ секретной статьѣ, что этотъ бракъ, о которомъ, какъ полагали, онъ помышлялъ, не входитъ въ его политическіе разсчеты *), и если бы даже и было такъ, онъ немедленно отказался бы отъ него, коль скоро неизбѣжнымъ его послѣдствіемъ являлось бы перемѣщеніе варшавскаго престола почти непосредственно въ его руки. Политика императора Наполеона состоитъ въ томъ, чтобы не распространять своего прямаго вліянія за Эльбу; онъ усвоилъ эту политику, потому что она представляетъ единственное средство, могущее согласоваться съ искреннею и прочною дружбою, которую онъ намѣренъ заключить съ великою имперіею сѣвера".

„Такимъ образомъ земли, лежащія между Нѣманомъ и Эльбою, послужатъ преградой, раздѣляющей обѣ великія имперіи и притупляющей булавочные уколы, которые между народами, какъ было изложено выше, предшествуютъ пушечнымъ выстрѣламъ".

---

*) Любопытно было бы разъяснить — о какомъ бракѣ говоритъ здѣсь Наполеонъ? Во всякомъ случаѣ, высказанныя въ запискѣ мысли не могутъ относиться къ состоявшемуся, вслѣдъ за тильзитскимъ миромъ, браку принца Іеронима съ принцессою Екатериною Виртембергскою.

Не разъясняетъ ли этотъ загадочный намекъ слѣдующее мѣсто въ письмѣ кн. Куракина—императрицѣ Маріи Ѳеодоровнѣ отъ 18-го (30-го) іюня 1807 г.?—Князь Куракинъ доноситъ, что императоръ Александръ, бесѣдуя съ нимъ относительно предполагавшагося брака великой княжны Екатерины Павловны съ австрійскимъ императоромъ, замѣтилъ, что посолъ получитъ послѣднія высочайшія указанія изъ Петербурга съ курьеромъ, который догонитъ его до пріѣзда въ Вѣну.

«Государь прибавилъ, пишетъ князь Куракинъ, что вообще дѣла и положеніе Россіи до того измѣнились, что для великой княжны можно найти другое положеніе (établissement), болѣе приличное и выгодное (plus assortissant et plus convenable).

„Правительство императора Александра возвратитъ королю прусскому обладаніе прибрежными землями обоихъ Гафовъ и землями отъ источниковъ Одера до моря. Единственно ради желанія угодить ему, большое число крѣпостей будутъ возвращены полностію королю прусскому“.

Затѣмъ Наполеонъ говоритъ, что императоръ Александръ слишкомъ справедливъ, чтобы требовать отъ него возвращенія Пруссіи и ея владѣній на лѣвомъ берегу Эльбы.

„Въ столь великую эпоху важнѣе всего точно опредѣлить отношенія и границы. Слѣдуетъ припомнить всѣ бѣдствія, происходившія отъ чрезполосности государствъ, доказательствомъ чему служитъ проходъ по анспахской территоріи“.

Въ заключеніе этой замѣчательной записки, Наполеонъ снова возвращался къ сдѣланному имъ уже неоднократно предложенію распространить владѣнія России до устьевъ Нѣмана, взамѣнъ чего Саксонія должна была уступить Пруссіи на правомъ берегу Эльбы область, равнозначущую Мемелю.

VII.

Въ бесѣдахъ Наполеона съ императоромъ Александромъ весьма видное мѣсто занималъ, конечно, восточный вопросъ и будущій раздѣлъ Турецкой имперіи.

Извѣстіе, полученное въ это время въ Тильзитѣ о переворотѣ, совершившемся въ Константинополѣ, и о низверженіи султана Селима, союзника Франціи, развязало Наполеону руки и освободило его отъ обязательствъ, принятыхъ имъ въ отношеніи къ Портѣ, вовлеченной его совѣтами въ войну съ Россіею.

„Мой союзникъ, мой другъ султанъ Селимъ лишился престола и въ оковахъ, сказалъ Наполеонъ Александру. Я полагалъ, что можно что либо сдѣлать изъ турокъ, возбудить въ нихъ нѣкоторую энергію, научить ихъ пользоваться врожденнымъ мужествомъ: это мечта. Надо покончить съ государствомъ, которое не можетъ болѣе существовать (Il faut en finir d'un Empire qui ne peut plus subsister), и принять мѣры, чтобы Англія не воспользовалась этою добычею для усиленія своего могущества“.

До тильзитскихъ переговоровъ императоръ Александръ смотрѣлъ

на Турцію какъ на безопаснаго сосѣда, а потому и какъ на наилучшаго, порицая вмѣстѣ съ тѣмъ начинанія Екатерины II относительно Востока.

Чарующая рѣчь Наполеона возбудила въ его слушателѣ сочувствіе къ политическому призванію Россіи на Востокѣ—политическіе уроки великаго полководца не пропали даромъ. Случилось то-же явленіе, какъ и при обсужденіи польскаго вопроса: впечатлительный умъ Александра снова опередилъ Наполеона по указываемому имъ пути, и сознаніе въ необходимости пріобрѣтенія для Россіи входа въ Черное море или, какъ впослѣдствіи не разъ выражался императоръ Александръ, ключа своего дома, все болѣе укоренялось въ умѣ государя. Успѣхъ политическихъ проповѣдей Наполеона превзошелъ даже ожиданія автора этихъ импровизацій, такъ что вскорѣ ему пришлось, по обыкновенію, умѣрить притязанія своего собесѣдника.

Послѣ одной изъ бесѣдъ, въ которой вопросъ коснулся снова Константинополя, Наполеонъ потребовалъ у своего секретаря Меневаля карту Турціи и, положивъ палецъ на то мѣсто, гдѣ стоитъ Царьградъ, воскликнулъ: „Константинополь — нѣтъ, никогда. Это значитъ господство надъ вселенной!“ *) (C'est l'empire du monde).

Наполеонъ не довольствовался, однако, въ Тильзитѣ возбужденіемъ одного восточнаго вопроса; онъ направилъ также вниманіе императора Александра на географическаго непріятеля Россіи: Швецію. Предвидя, что Густавъ IV, по свойственному ему упрямству, не откажется отъ враждебной Франціи коалиціи, Наполеонъ, въ виду неминуемой войны между Россіею и Швеціею, предложилъ императору Александру овладѣть Финляндіею: „Правда, что шведскій король вамъ зять и вашъ союзникъ, сказалъ Наполеонъ императору Александру, поэтому онъ и долженъ слѣдовать за вашей политикой, либо испытать послѣдствія своего упрямства“. Швеція, повторялъ неоднократно Наполеонъ, можетъ быть родственной державой, даже временнымъ союзникомъ, но тѣмъ не менѣе это географическій непріятель (c'est l'ennemi géographique). С.-Петербургъ слишкомъ близокъ къ финляндской границѣ. „Русскія красавицы въ Петербургѣ, заключилъ Наполеонъ, не должны слышать болѣе изъ дворцовъ своихъ громъ шведскихъ пушекъ.

Такимъ образомъ, на основаніи тильзитскихъ соглашеній, Финляндія заранѣе уступалась императору Александру, въ вознагражденіе

*) Тьеръ приводитъ это изреченіе со словъ Меневаля (т. 7-й).



Россіи за войну, которую неизбѣжно предстояло ей вести съ Англіею, въ виду присоединенія государя къ континентальной системѣ.

VIII.

Памятуя фридриховскую традицію исправлять по мѣрѣ силъ фигуру Пруссіи (régler la figure de la Prusse) *), баронъ Гарденбергъ счелъ умѣстнымъ даже въ критическую минуту, какою была, безспорно, для Пруссіи тильзитская эпоха, выступить съ фантастическимъ проектомъ переустройства Европы, клонившимся къ новому возвеличенію Пруссіи на счетъ Россіи и Турціи. Этотъ проектъ заслуживаетъ, конечно того, чтобы остановиться на подробномъ разборѣ своеобразныхъ политическихъ хитросплетеній прусскаго министра.

Еще 10-го (22-го) іюня, т.-е. за два дня до перваго свиданія императоровъ, баронъ Гарденбергъ убѣдилъ императора Александра принять за основаніе переговоровъ съ Франціею нижеслѣдующій проектъ, изложенный имъ въ двухъ запискахъ **). Прусскій министръ высказывалъ мнѣніе, что только путемъ новой политической системы оказалось бы возможнымъ установить благопріятный оборотъ дѣлъ для Россіи и Пруссіи, и положить, наконецъ, предѣлъ войнамъ, опустошающимъ Европу. Гарденбергъ указываетъ при этомъ на 14-ю статью Бартенштейновской конвенціи ***), которая предвидѣла подобную случайность, предоставляя Россіи и Пруссіи войти, по мѣрѣ надобности, въ соглашеніе относительно мѣръ, требуемыхъ сохраненіемъ ихъ собственной безопасности. Поэтому теперь настало время придумать такое земельное разграниченіе, которое было бы угодно Наполеону и обезпечивалось союзомъ между Россіею, Пруссіею и Франціею.

---

*) Oeuvres de Frédéric le Grand.

**) Предложенія барона Гарденберга изложены имъ въ собственноручныхъ запискахъ, изданныхъ знаменитымъ историкомъ Леопольдомъ Ранке: «Eigenhändige Memoiren des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg, herausgegeben von Leopold von Ranke». 2-ter Bd. Leipzig. 1877.

***) Въ упомянутой здѣсь 14-й статьѣ Бартенштейновской конвенціи сказано, что ли бы Австрія и Англія отказались присоединить свои силы къ средствамъ Пруссіи, ссіи и Швеціи, то высокія договаривающіяся стороны предоставляютъ себѣ согласиться послѣдствіи между собою и съ королемъ шведскимъ относительно мѣръ которыя они лжны будутъ принять, смотря по обстоятельствамъ, для ихъ собственной безопасности ur les mesures qui leur resteraient à prendre, d'après les circonstances, pour leur propre reté).

Это и есть система, которую нѣкогда желалъ установить Наполеонъ. Съ принятіемъ подобной системы Наполеонъ, по мнѣнію Гарденберга, не могъ желать ослабленія Пруссіи, онъ долженъ былъ, напротивъ того, приложить стараніе сдѣлать ее сильнѣе. Для достиженія этой цѣли прусскій министръ находилъ, что раздѣлъ европейской Турціи представлялъ бы удобное средство для удовлетворенія всѣхъ заинтересованныхъ сторонъ, предоставляя Франціи желаемое ею господство въ Средиземномъ морѣ. Вмѣстѣ съ тѣмъ Наполеонъ, по мнѣнію Гарденберга, достигъ бы этимъ путемъ столь желанной имъ цѣли: свободы морей (la liberté des mers).

Въ чемъ же состоялъ предложенный Гарденбергомъ раздѣлъ Турціи? Онъ находился въ связи съ возстановленіемъ Польши и заключался въ слѣдующемъ:

Россія получала Молдавію и Валахію съ лѣвымъ берегомъ Ольты, Бессарабію, Румелію (названную въ запискѣ „la Romanie“) съ зâмками на азіятскомъ берегу и Болгарію. Слѣдовательно, Россіи присуждался Константинополь, хотя это не сказано прямо въ запискѣ. Но этотъ щедрый прусскій даръ предстояло еще завоевать; своему же королю, какъ увидимъ ниже, Гарденбергъ назначалъ богатѣйшія владѣнія Германіи, образуя нѣчто въ родѣ сѣверо-германскаго союза 1866 года, пріобрѣтеніе которыхъ не стоили бы Пруссіи ни капли крови.

Австрія получала Далмацію, Боснію, Сербію и часть Валахіи (т. е. Малую Валахію).

Король неаполитанскій, Фердинандъ, получалъ Албанію и Іоническіе острова.

Король сардинскій получалъ Македонію.

Франція получала Ѳессалію, Ливадію, Негропонтъ, Морею, Кандію и всѣ острова европейскаго архипелага.

Сицилія и Сардинія предназначались королю Іосифу и Франціи.

Затѣмъ начинается самая любопытная часть Гарденберговскаго проекта, имѣющая предметомъ возстановленіе польскаго королевства. Для этой цѣли, щедрый на чужое добро дипломатъ предлагалъ возвратить земли, отнятыя у Польши по послѣднему раздѣлу; но, конечно, за Пруссіею остаются: „le département de Posen et Danzig et Thorn“, а за Россіею только: „ce qu'il lui faut pour les communications nécessaires“, т. е., вѣроятно, только узкая полоса земли для связи имперіи съ новыми пріобрѣтеніями (имѣющими еще быть завоеванными) на Балканскомъ полуостровѣ.

Королемъ этой вновь созданной Польши предполагалось назначить саксонскаго короля.

Въ заключеніе Гарденбергъ переходитъ къ плану возвеличенія Пруссіи; читая послѣдующія фантастическія комбинаціи, можно думать, что Франція испытала въ 1806 и 1807 годахъ рядъ пораженій, а Пруссія угрожаетъ уже Парижу. Пруссіи выговаривалось сохраненіе всѣхъ ея нѣмецкихъ владѣній (за исключеніемъ Вестфаліи, уступаемой Франціи, и Байрейта) и затѣмъ присуждались Саксонія и Лузація, часть земель Бамберга и Вюрцбурга, Любекъ и Гамбургъ. Сверхъ того, подъ главенствомъ Пруссіи, предполагалось образовать федеративный союзъ (un système fédératif) изъ Мекленбургскихъ герцогствъ и князей: Ангальтскихъ, Шварцбурга, Рейсъ, Штольбергъ, и Саксонскихъ герцогскихъ домовъ. Къ этому союзу должны были еще примкнуть курфирстъ Гессенъ-Кассельскій и князь Фульда, которымъ возвращались полностію владѣнія, утраченныя ими во время войны.

Союзъ между Россіею, Пруссіею и Франціею долженъ былъ доставить устойчивость этому новому приращенію политическаго могущества монархіи Фридриха Великаго.

Наконецъ, Гарденбергъ не обошелъ также своими щедротами Англію; онъ предоставлялъ ей Египетъ, возвращалъ Ганноверъ и уступалъ Мальту, при условіи, однако, принятія съ ея стороны „des principes libéraux pour le droit maritime“. Въ случаѣ же отказа Англіи признать свободу морей (la liberté des mers) должно было послѣдовать закрытіе Балтійскаго моря (fermeture de la Baltique).

Всѣ эти фантастическіе проекты были читаны и обсуждены въ нѣсколькихъ конференціяхъ въ присутствіи императора Александра и имъ утверждены какъ руководство для предстоящихъ переговоровъ. Вмѣстѣ съ тѣмъ императоръ Александръ полагалъ поручить Гарденбергу веденіе переговоровъ, вручивъ ему полномочія отъ обоихъ монарховъ. Гарденбергъ замѣчаетъ по этому поводу, что если бы это первоначальное предположеніе получило осуществленіе на дѣлѣ, то, конечно, переговоры велись бы совмѣстно Россіею и Пруссіею, согласно неоднократнымъ обѣщаніямъ императора Александра и въ духѣ Барштейновской конвенціи.

Но Провидѣніе не допустило прусскаго дипломата совершить едположенное имъ неслыханное обездолѣніе Россіи! Свиданіе импегора Александра съ Наполеономъ 13-го (25-го) іюня 1807 г. на ѵманѣ разрушило всѣ эти хитросплетенія; затѣмъ послѣдовало отстраіе отъ дѣлъ Гарденберга, въ виду непремѣнной воли Наполеона не

допускать къ переговорамъ именно этого прусскаго министра. Тѣмъ не менѣе, Гарденбергъ не призналъ себя еще побѣжденнымъ и продолжалъ начатую проповѣдь о безкровномъ возвеличеніи Пруссіи и отобраніи у Россіи польскихъ пріобрѣтеній Екатерины II, предоставляя императору Александру славу совмѣстнаго съ Наполеономъ завоеванія Европейской Турціи.

Когда Наполеонъ, послѣ низверженія султана Селима, выдвинулъ восточный вопросъ въ переговорахъ съ императоромъ Александромъ, то Гарденбергъ, узнавъ объ этомъ, поспѣшилъ представить 17-го (29-го) іюня Фридриху Вильгельму III новую записку о переустройствѣ Европы, которую король имѣлъ въ виду передать императору Александру. Въ письмѣ къ королю авторъ ея высказываетъ мысль, что было бы полезно довести записку до свѣдѣнія Наполеона „comme mon idée", и что она, можетъ быть, послужитъ къ уничтоженію предубѣжденій императора противъ него, т. е. Гарденберга.

Новое произведеніе прусскаго дипломата начинается также разсужденіемъ: какимъ образомъ положить предѣлъ войнамъ, угнетающимъ Европу? По мнѣнію Гарденберга, цѣль можетъ быть достигнута только при содѣйствіи новой политической системы, способной объединить Россію, Францію и Пруссію, и установить распредѣленіе земель, соотвѣтствующее интересамъ этихъ трехъ державъ.

„Основанная на великихъ и либеральныхъ началахъ (fondé sur des bases grandes et libérales), она будетъ господствовать надъ вселенной и принудитъ Англію къ заключенію справедливаго мира и уступкамъ въ дѣлѣ свободы морей, столь близко затрогивающей интересы всѣхъ народовъ. Откажемся отъ всякихъ временныхъ мѣропріятій, полумѣръ и заднихъ мыслей! Разъ усвоивши эту систему, нужно будетъ энергически и разумно слѣдовать ей. Отнынѣ императоръ Наполеонъ также не можетъ желать ослабленія Пруссіи; наоборотъ, онъ долженъ сдѣлать ее болѣе сильной. А это явится самымъ вѣрнымъ средствомъ для привязанія ее къ себѣ и установленія взаимнаго довѣрія".

„Геній великаго человѣка, съ которымъ мы имѣемъ дѣло, и великодушныя побужденія, воодушевляющія друга и самаго близкаго союзника короля, безъ сомнѣнія придумаютъ средства для достиженія этой цѣли. Но я полагаю, что оно было бы найдено, если-бъ рѣшились положить конецъ существованію Оттоманской имперіи въ Европѣ; можетъ быть, послѣдняя революція въ Константинополѣ представитъ къ тому поводъ. Франція нашла бы въ этомъ возможность обезпечить себѣ владычество въ Средиземномъ морѣ; Россія усилила бы свое могущество, давно уже

признаваемое вполнѣ соотвѣтственнымъ ея интересамъ; можно было бы предоставить также выгоды Австріи, назначивъ нѣкоторыя вознагражденія королю Фердинанду и королю сардинскому. Наконецъ, явилась бы возможность возстановить независимую Польшу, не нарушая интересовъ трехъ державъ, участвовавшихъ въ ея раздѣлѣ. Возстановленіе это совершилось бы возвратомъ Польшѣ провинцій, отнятыхъ у нея раздѣломъ 1795 года, за исключеніемъ Познани, которая осталась бы за Пруссіею (excepté le département de Posen qui resterait à la Prusse) и земельнаго пространства, необходимаго Россіи для сохраненія нужныхъ сообщеній (et le district qu'il faudrait à la Russie pour conserver les communications nécessaires). Король саксонскій перешелъ бы въ Польшу, получивъ здѣсь монархію несравненно бо̀льшую той, которою онъ владѣлъ до тѣхъ поръ. Россія и Австрія получили бы соотвѣтствующія вознагражденія въ Европейской Турціи. Что же касается Пруссіи, то она была бы удовлетворена присоединеніемъ курфиршества Саксонскаго и Лузаціи. Пруссія уступила бы Франціи всѣ свои владѣнія за Везеромъ и Байрейтъ, который императоръ Наполеонъ назначилъ бы Баваріи. Взамѣнъ этой уступки Франція получила бы Бамбергскія земли на правомъ берегу Майна. Затѣмъ Пруссія сохранила бы за собою всѣ прочія свои нѣмецкія владѣнія, за исключеніемъ выше упомянутыхъ, уступленныхъ Франціи. Она получила бы господство надъ Эльбою съ присоединеніемъ Гамбурга и Любека съ ихъ территоріями. Въ распоряженіи Франціи оставался бы Бременъ съ его территоріею. Всѣ прусскія владѣнія были бы совершенно отдѣлены отъ Германіи. Курфирстъ гессенъ-кассельскій, принцъ нассаускій и герцогъ брауншвейгъ-вольфенбютельскій были бы возстановлены въ своихъ прежнихъ владѣніяхъ въ Германіи. Швейцарія могла бы быть обращена въ королевство для принца Іеронима Наполеона".

Не смотря на своеобразность всѣхъ этихъ предложеній, дипломатическія козни Гарденберга не могли болѣе поколебать соглашенія, установившагося уже между Франціею и Россіею. Низведеніе Пруссіи на степень второстепенной державы было безвозвратно рѣшено въ умѣ Наполеона. Вмѣстѣ съ тѣмъ король долженъ былъ согласиться на совершенное удаленіе отъ дѣлъ Гарденберга. Графъ Гольцъ избранъ его преемникомъ.

Разставаясь съ императоромъ Александромъ, 23-го іюня (5-го іюля) 1807 г., Гарденбергъ пытался въ послѣдній разъ убѣдить государя не покидать своего друга; не довольствуясь этимъ, онъ написалъ еще на другой день императору прощальное письмо, изъ котораго приведемъ слѣдующій отрывокъ:

„Современная исторія достаточно доказала, что естественныя границы не служатъ къ обезпеченію государствъ, но, напротивъ того, вызываютъ новые безпрерывные захваты; но если назначеніе ихъ признается полезнымъ въ политическомъ отношеніи, то почему же не дать ихъ также и Пруссіи? почему же въ данномъ случаѣ Эльбу, на всемъ ея протяженіи до Богеміи, не сдѣлать границей, отдѣляющей Пруссію отъ западныхъ областей, которыя Франція хочетъ подчинить своей власти подъ именемъ конфедераціи. Со стороны Россіи Нѣманъ можно уже признать подобной границей, потому что узкая полоса земли на правомъ берегу этой рѣки, находящаяся во владѣніи Пруссіи, совершенно беззащитна, и въ несчастномъ случаѣ войны между Пруссіею и Россіею послѣдняя всегда завладѣетъ ею безъ малѣйшаго препятствія. Дѣйствительно, можно лишь оскорбить великодушнаго государя, давшаго столько доказательствъ благородства своей души и дружбы къ королю, если дѣлать ему предложенія, клонящіяся къ ограбленію его друга и союзника; они могутъ истекать лишь изъ умысла унизить въ глазахъ Европы то, что до сихъ поръ она почитала самымъ чистымъ, самымъ честнымъ (loyal). Пусть будетъ изъ Пруссіи образовано государство, служащее посредникомъ между Россіею и Франціею, обѣ эти державы извлекутъ изъ такаго положенія выгоды, и положеніе Пруссіи будетъ тѣмъ не менѣе постоянно въ высшей степени щекотливое и затруднительное. Но неужели вы потерпите, государь, чтобы Пруссія была доведена до безотрадной участи потерять всякую устойчивость и чтобы она была обречена на печальную роль подвергаться всѣмъ булавочнымъ уколамъ, которые ей предназначаетъ политика Наполеона? Я не могу допустить мысль, чтобы душа Александра могла забыть, что это именно онъ, который, къ величайшей чести его, въ самыхъ сильныхъ выраженіяхъ возбуждалъ короля къ этой настойчивости, помѣшавшей ему войти въ отдѣльное соглашеніе съ Франціею, и что именно онъ самымъ трогательнымъ образомъ обѣщалъ королю не покидать его, даже въ случаѣ самыхъ великихъ пораженій. Эта прекрасная душа, государь, безъ сомнѣнія залогъ болѣе вѣрный, чѣмъ всѣ статьи Бартенштейновской конвенціи, которою ваше величество обязались не отдѣлять свое дѣло отъ дѣла короля, сложить оружіе лишь по общему согласію и приложить всѣ усилія для возстановленія короля во всѣхъ его владѣніяхъ, даже выговаривая для нихъ новыя преимущества и обезпеченія. Нѣтъ, государь, ваши великодушныя усилія не останутся напрасными; вы не откажетесь отъ нихъ. Развѣ ваше могущество не осталось неприкосновеннымъ? Вы будете еще имѣть удовлетвореніе видѣть всѣ

ваши усилія увѣнчанными успѣхомъ, оставаясь вѣрнымъ той настойчивости, которую вы столь справедливо избрали своимъ девизомъ".

Съ сокрушеннымъ сердцемъ Гарденбергъ выѣхалъ въ Мемель, направляясь оттуда въ Ригу.

IX.

Для поправленія безнадежныхъ прусскихъ дѣлъ рѣшено было привлечь королеву Луизу въ Тильзитъ. Совѣтники Фридриха-Вильгельма мечтали такимъ путемъ смягчить желѣзную волю суроваго побѣдителя, чуждаго, однако, сентиментальныхъ увлеченій и не допускавшаго вторженія ихъ въ область политики. Вѣроятно, вспомнили мемельское свиданіе 1802 года и потсдамскую мелодраму 1805 года, и великую пользу, извлеченную нѣкогда для Пруссіи изъ чувствительнаго сердца юнаго русскаго монарха. По мнѣнію Гарденберга, выраженному въ особой запискѣ, королева должна была, не вмѣшиваясь въ политическія дѣла, обратиться къ сердцу Наполеона, какъ мать и жена *); отнынѣ отъ императора зависитъ пріобрѣсти дружбу короля, основанную на благодарности, говорилъ Гарденбергъ, и привязать къ себѣ Пруссію, королева же приметъ на себя ручательство въ неизмѣнности этихъ чувствъ.

Утопающій, какъ говорятъ, хватается за соломенку; то же случилось и съ прусскими дипломатами въ Тильзитѣ. Но вскорѣ, вмѣсто осуществленія радужныхъ надеждъ, послѣдовало новое униженіе Пруссіи въ лицѣ ея вѣнценосной мученицы. „Одинъ Богъ знаетъ, чего это мнѣ стоитъ", сказала удрученная горемъ королева, на пути изъ Мемеля въ Тильзитъ, безропотно покоряясь требованіямъ политики, изъ любви къ отечеству. 22-го іюня (4-го іюля) королева прибыла въ Пиктупёненъ. На другой же день Наполеонъ прислалъ къ ней Коленкура съ привѣтствіемъ и съ просьбою оказать ему честь отобѣдать у него въ Тильзитѣ, присовокупляя, что по прибытіи королевы въ городъ онъ поспѣшитъ первый посѣтить ее.

24-го іюня (6-го іюля) состоялся торжественный въѣздъ королевы въ Тильзитъ. Черезъ часъ послѣ ея прибытія, Наполеонъ прискакалъ къ дому, занимаемому Фридрихомъ-Вильгельмомъ; король со свитою привѣтствовали его у входа. Наполеонъ, не выпуская изъ рукъ хлыста,

*) «La reine n'a pas la prétention de se mêler de ce qui regarde les affaires politiques, quelles elle n'a jamais pris aucune part, mais elle veut parler au coeur de Napoléon en qualité de mère et d'épouse». Записка Гарденберга отъ 22-го іюня (4-го іюля) 1807 г. (Eigenhändige Memoiren des Fürsten von Hardenberg. B. 2).



раскланялся съ ними и поднялся по лѣстницѣ въ королевскіе покои, гдѣ долго бесѣдовалъ съ королевою. Красавица съ наполненными слезъ глазами предстала побѣдителю, противъ котораго возбуждала она къ войнѣ свое ополченіе *). „Истинное воплощеніе успѣха“, (Er sieht aus wie die Inkarnation des Erfolges) восклицаетъ графиня Фоссъ, оберъ-гофмейстерина прусскаго двора, въ своемъ дневникѣ, при видѣ французскаго императора **). Около 8-ми часовъ состоялся обѣдъ у Наполеона, который, изъ вниманія къ королевѣ, обѣдалъ ранѣе обыкновеннаго. За столомъ Наполеонъ, видимо, былъ въ хорошемъ расположеніи духа; послѣ обѣда у него опять была съ королевою продолжительная бесѣда, которою она осталась вполнѣ довольна.

Къ полуночи королева возвратилась въ Пиктупёненъ, исполненная самыхъ радостныхъ надеждъ. Пруссаки воображали, что ужасное униженіе несчастной королевы тронуло побѣдителя и побудитъ его смягчить предъявленныя имъ требованія. Но все это былъ обманъ, что и не замедлило обнаружиться. Наполеонъ не желалъ вовсе принять на себя роль великодушнаго побѣдителя. Онъ сказалъ оберъ-гофмаршалу графу Толстому: „Je ne ferai pas pour les beaux yeux de la reine de Prusse ce que je n'ai pas pu accorder à l'amitié de Votre Empereur“ ***).

Столь же рѣзко Наполеонъ отнесся по этому же поводу къ графу Гольцу, рѣшительно отклоняя всякое дальнѣйшее ходатайство пруссаковъ о возвращеніи областей, которыя должны были отойти отъ Пруссіи, и выразилъ сожалѣніе, что королева приняла за положительныя обѣщанія „phrases de politesse“, съ которыми обыкновенно обращаются къ дамамъ ****). Надо все кончить, мнѣ надо возвратиться въ Парижъ, заключилъ императоръ.

Дѣйствительно, когда на слѣдующій день королева снова прибыла въ Тильзитъ, Фридрихъ Вильгельмъ сообщилъ ей, что всѣ свои вчерашнія обѣщанія Наполеонъ взялъ обратно и въ своихъ неумолимыхъ

*) Записки А. П. Ермолова. Ч. 1-я.

**) Gräfin Voss: 69 Jahre am preussischen Hofe. Leipzig. 1876.

Портретъ Наполеона, нарисованный по этому случаю ярой прусской патріоткой, не очень лестный и не сходится съ описаніями другихъ современниковъ и очевидцевъ. «Онъ поразительно дуренъ собою, пишетъ графиня, толстое, обрюзглое и смуглое лицо, при томъ толстый, маленькій, никакой фигуры; большія, круглыя, безпокойно бѣгающіе глаза, выраженіе лица суровое, истинное воплощеніе успѣха. Только одинъ ротъ у него красивый и зубы хорошіе».

***) Военно-ученый архивъ. № 1,585.

****) Hardenberg: Memoiren. B. 2.

«La reine de Prusse est réellement charmante; elle est pleine de coquetterie, mais n'en sois point jalouse. Je suis une toile cirée sur laquelle tout cela ne fait que glisser». (Correspondance de Napoléon 1-er. T. 15).

требованіяхъ зашелъ еще далѣе, чѣмъ до свиданія съ нею. Въ прусскихъ сферахъ эту перемѣну приписывали вліянію Талейрана. Наполеонъ на этотъ разъ не посѣтилъ королевы, хотя онъ два раза проскакалъ мимо занимаемаго ею дома, заставляя каждый разъ оберъ-гофмейстерину бѣжать съ лѣстницы ему на встрѣчу. За вечернимъ столомъ Наполеонъ, по замѣчанію графини Фоссъ, былъ смущенъ, имѣя въ то же время коварное и злобное выраженіе. На островѣ святой Елены Наполеонъ впослѣдствіи разсказывалъ, что передъ тѣмъ, чтобы сѣсть за столъ, онъ подалъ королевѣ розу необычайной красы; она, послѣ нѣкотораго колебанія, соблаговолила ее принять, но сказала: „Oui, Sire, mais avec Magdebourg"; императоръ рѣзко отклонилъ подобную сдѣлку. Послѣ обѣда королева еще разъ бесѣдовала наединѣ съ Наполеономъ; прощаясь, она сказала непреклонному побѣдителю, что уѣзжаетъ и глубоко сожалѣетъ, что онъ ее ввелъ въ заблужденіе. Тѣ же слова королева повторила Дюроку *). Наполеонъ, восклицаетъ съ негодованіемъ графиня Фоссъ, отбираетъ у насъ Вестфалію, Магдебургъ, Альтмаркъ, Гальберштадтъ и Познань. „Однимъ словомъ, беретъ почти все, ничего не оставляя королю".

„Вашъ король, сказалъ Наполеонъ графу Гольцу, всѣмъ обязанъ рыцарской привязанности къ нему императора Александра: безъ него династія короля лишилась бы престола, и я отдалъ бы Пруссію брату моему Іерониму. При такихъ обстоятельствахъ король долженъ считать одолженіемъ съ моей стороны, если я что-либо оставляю въ его власти".

XII.

Тильзитскій миръ былъ подписанъ 25-го іюня (7-го іюля) 1807 года. Ратификація трактата послѣдовала 27-го іюня (9-го іюля), въ годовщину полтавской побѣды.

Сущность тильзитскаго договора, объявленнаго тогда во всеобщее свѣдѣніе (traité de paix et d'amitié), заключалась въ слѣдующемъ: Наполеонъ, въ угоду императору Всероссійскому (par égard) и во изъявленіе своего искренняго желанія соединить обѣ націи узами довѣренности и непоколебимой дружбы, возвращалъ Фридриху-Вильгельму часть

*) 25-го іюня (7-го іюля) Наполеонъ писалъ императрицѣ:

«La Reine de Prusse a diné hier avec moi. J'ai eu à me défendre de ce qu'elle voulait obliger à faire encore quelques concessions à son mari. Mais j'ai été galant, et me suis tenu à ma politique» (Correspondance. T. 15).

завоеваннаго королевства. Изъ польскихъ областей, принадлежавшихъ Пруссіи, составлено Великое Герцогство Варшавское и отдано саксонскому королю. Данцигъ объявленъ вольнымъ городомъ. Бѣлостокская область присоединена къ Россіи. Императоръ Александръ признавалъ всѣ измѣненія, произведенныя Наполеономъ въ политическомъ строѣ Европы. Герцогамъ Кобургскому, Ольденбургскому и Мекленбургъ-Шверинскому возвращены ихъ владѣнія. Россія обязывалась заключить перемиріе съ турками и вывести войска свои изъ Молдавіи и Валахіи, которыхъ туркамъ не занимать до окончательнаго мира при посредничествѣ Франціи. Императоръ Александръ принималъ на себя посредничество въ примиреніи Англіи съ Франціей. Императоры русскій и французскій взаимно поручились за цѣлость своихъ владѣній и державъ, упомянутыхъ въ трактатѣ.—По отдѣльнымъ секретнымъ статьямъ (articles séparés et secrets), приложеннымъ къ тильзитскому договору, Россія уступала Наполеону Бокку Катарскую и Іоническіе острова.

Тогда же, независимо отъ трактата, обнародованнаго во всеобщее свѣдѣніе, императоръ Александръ и Наполеонъ заключили въ Тильзитѣ еще тайный союзный договоръ, оборонительный и наступательный (Traité d'alliance offensive et défensive).

Онъ заключался въ слѣдующемъ: оба Императора обязывались воевать за одно на морѣ и на сушѣ во всѣхъ войнахъ, которыя Россія или Франція вынуждена будетъ вести противъ какой-либо европейской державы. Если Англія не приметъ русскаго посредничества, то Россія будетъ дѣйствовать за одно съ Франціею противъ этой державы. Въ случаѣ отказа Англіи, союзники одновременно пригласятъ копенгагенскій, стокгольмскій и лиссабонскій дворы запереть англичанамъ свои гавани и отозвать изъ Лондона своихъ посланниковъ, а если которая-либо изъ этихъ трехъ державъ не согласится на сдѣланное предложеніе, то Россія и Франція поступятъ съ нею непріязненно. Въ случаѣ отказа со стороны Швеціи, заставятъ Данію объявить ей войну. Если оттоманская Порта не приметъ посредничества Франціи въ примиреніи съ Россіею, или, принявъ его, не заключитъ мира въ продолженіе трехъ мѣсяцевъ, то императоры Александръ и Наполеонъ войдутъ между собою въ соглашеніе относительно избавленія отъ ига и притѣсненія турокъ всей европейской Турціи, за исключеніемъ города Константинополя и Румелійской области.

Всѣ несовершенства и недомолвки скороспѣлаго тильзитскаго договора восполнялись въ умѣ императора Александра разными словесными соглашеніями (arrangement verbal) между нимъ и Наполеономъ,



на которыя Государь не разъ ссылался во время послѣдующихъ переговоровъ съ Франціею. Въ слѣдствіе этого тильзитскія словесныя соглашенія находились въ нѣкоторомъ противорѣчии съ писаннымъ договоромъ; случалось даже, что живое слово тильзитскихъ бесѣдъ расходилось съ буквой трактата. Поэтому, когда въ послѣдующихъ переговорахъ Наполеонъ сталъ придерживаться одного писаннаго договора, отвергая „les belles phrases débitées à Tilsit", легко было придти къ результатамъ, вовсе не соотвѣтствовавшимъ ожиданіямъ императора Александра. Происшедшія отъ этого недоразумѣнія возникли ранѣе всего на почвѣ Восточнаго вопроса. Наполеонъ весьма искусно поставилъ будущія пріобрѣтенія Россіи на Балканскомъ полуостровѣ въ полную зависимость отъ принятія турками условій перемирія; когда же событія на Балканскомъ полуостровѣ побудили императора Александра руководствоваться въ восточныхъ дѣлахъ словесными обѣщаніями Наполеона, а не буквою трактата, то выгодныя, въ этомъ отношеніи, стороны тильзитскаго договора оказались воображаемыми. Впрочемъ уже въ Тильзитѣ Наполеонъ, по поводу словесныхъ обѣщаній, не стѣсняясь сказалъ однажды Александру, что въ его привычки входитъ не держать даннаго обѣщанія. „Иной разъ весьма полезно кое-что обѣщать", прибавилъ онъ *). При такомъ взглядѣ Наполеона на значеніе словесныхъ обѣщаній многое объясняется въ послѣдующемъ постепенномъ охлажденіи дружескихъ чувствъ Александра къ своему геніальному сопернику.

Итакъ, по неопытности и склонности къ минутному увлеченію и идеализаціи, императоръ Александръ не позаботился о своевременномъ формулированіи и внесеніи въ секретныя статьи договора всѣхъ тѣхъ обѣщаній и предположеній, которыя въ 1807 году Наполеонъ расточалъ щедрою рукою передъ своимъ удивленнымъ слушателемъ; онъ ошибся, полагая, что можно рѣшать на словахъ столь важные вопросы, которые въ своемъ конечномъ результатѣ приводили, такъ сказать, къ міровому раздѣлу.

27-го іюня (9-го іюля) былъ также подписанъ миръ Франціи съ Пруссіею. Кромѣ того заключена особая конвенція 30-го іюня (12-го ія) въ Кенигсбергѣ. По этому договору Пруссія лишалась половины ихъ подданныхъ (4.600.000 чел.). Всѣ прусскія области по лѣвую рону Эльбы и почти всѣ земли, пріобрѣтенныя при раздѣлахъ Польши, ли у нея отняты. Король прусскій присоединялся къ континенталь-

*) «Ein Thronerbe als Diplomat».—Historische Studie—Deutsche Rundschau 1892.

ной системѣ. Кромѣ того Пруссія обязывалась уплатить громадную контрибуцію *). Сверхъ того, на основаніи дополнительной конвенціи, заключенной уже въ 1808 году въ Парижѣ, Наполеонъ обязалъ Пруссію содержать, въ продолженіе десяти лѣтъ, армію, не превосходящую 42.000 человѣкъ.

Въ день ратификаціи тильзитскаго трактата, 27-го іюня (9-го іюля), императоръ Александръ поручилъ князю Куракину поднести Наполеону, отъ имени государя, пять знаковъ ордена Св. Андрея, назначавшихся: Наполеону, Іерониму—королю вестфальскому, Мюрату, Талейрану и маршалу Бертье. Въ то же время Дюрокъ передалъ императору Александру пять знаковъ почетнаго легіона, которые должны были возложить на себя: государь, цесаревичъ Константинъ Павловичъ, баронъ Будбергъ и оба русскіе уполномоченные: князь Куракинъ и князь Лобановъ-Ростовскій.

Затѣмъ императоръ Александръ, въ лентѣ почетнаго легіона, а Наполеонъ въ андреевской, поѣхали одинъ къ другому верхомъ, и встрѣтившись на половинѣ пути, на улицѣ, по сторонамъ которой были построены развернутымъ фронтомъ баталіонъ Преображенскаго полка и баталіонъ французской гвардіи, они направились къ дому, занимаемому государемъ. Здѣсь имѣлъ мѣсто обмѣнъ ратификацій **).

По окончаніи этой церемоніи, императоры присутствовали на парадѣ войскъ. Гвардія Наполеона и во главѣ ея баталіонъ Преображенскаго полка прошли мимо обоихъ императоровъ. Наполеонъ подъѣхалъ къ преображенскому баталіону и, желая выказать особенное вниманіе къ храбрымъ русскимъ войскамъ, сказалъ государю:

— Votre Majesté me permettra-t-elle de donner la légion d'honneur au plus brave, à celui qui s'est le mieux conduit dans cette campagne?".

Александръ отвѣчалъ: „Je demande à votre Majesté la permission de consulter le commandant", и, обращаясь къ полковнику Козловскому, спросилъ, „кому дать?"

„Кому прикажете", было отвѣтомъ полковника.

*) Вильсонъ воспроизвелъ въ своемъ дневникѣ слѣдующій разсказъ о томъ, какимъ образомъ Наполеонъ отнесся къ графу Гольцу, прусскому уполномоченному, при подписаніи мирнаго договора съ Франціею: «Графъ Гольцъ отказался подписать то, что онъ называлъ «стыдомъ и гибелью для своей родины». Бонапартъ взялъ его за ухо и пригнувъ его голову къ бумагѣ сказалъ: «vous le signerez». Вильсонъ прибавляетъ, что этотъ анекдотъ можно считать достовѣрнымъ (Life of general Sir Robert Wilson).

**) Записки генерала Бенигсена.



— „Да вѣдь надобно же отвѣчать ему“, возразилъ государь.

Тогда Козловскій вызвалъ право-фланговаго гренадера Лазарева. Наполеонъ снялъ съ себя орденъ почетнаго легіона и возложилъ его на Лазарева, сказавъ ему:

— „Tu te souviendras que c'est le jour où nous sommes devenus amis, ton maître et moi“.

Вмѣстѣ съ тѣмъ Наполеонъ приказалъ производить Лазареву ежегодно по 1.200 франковъ пенсіи *). Возвратясь домой, государь съ своей стороны послалъ Наполеону знакъ отличія военнаго ордена для храбрѣйшаго изъ французскихъ солдатъ.

Послѣ послѣдней прощальной бесѣды, Наполеонъ и Александръ обняли другъ друга и при восторженныхъ восклицаніяхъ войска и населенія разстались, причемъ государь обѣщалъ своему союзнику посѣтить его въ Парижѣ. Наполеонъ оставался на берегу Нѣмана, пока императоръ Александръ не переправился на другой берегъ рѣки.

Пообѣдавъ и простившись съ королемъ прусскимъ, Наполеонъ выѣхалъ въ седьмомъ часу въ Кёнигсбергъ, откуда онъ, послѣ кратковременной остановки въ Дрезденѣ, направился прямо въ Парижъ.

XI.

Неожиданный исходъ войны 1807 года засталъ Австрію совершенно врасплохъ. Политики ея по обыкновенію недоумѣвали, къ какому лагерю пристать; спорили и колебались; между тѣмъ Наполеонъ одерживалъ одну побѣду за другой. Наконецъ, грянулъ бой при Прейсишъ-Эйлау, но и онъ не былъ въ силахъ вызвать присоединеніе Австріи къ коалиціи. Благопріятный моментъ для вмѣшательства былъ безвозвратно утраченъ. Фридландское сраженіе вызвало къ жизни русско-французскій союзъ и настала пора совмѣстной диктатуры двухъ императоровъ въ Европѣ. Въ виду столь грознаго политическаго явленія австрійскіе государственные люди упали духомъ. Графъ Стадіонъ высказалъ даже императору Францу мнѣніе, что новая политическая обановка можетъ каждый день заставить Австрію все поставить на ірту **)!

---

*) Когда впослѣдствіи Коленкуръ занималъ мѣсто французскаго посла въ Петергѣ, онъ приглашалъ Лазарева на свои балы и обѣды. (В. У. А. № 1585).

**) Adolf Beer: «Zehn Jahre Oesterreichischer Politik, 1801—1810». Leipzig. 1877.

Тѣмъ не менѣе вѣнскій кабинетъ рѣшилъ отправить генерала Стутергейма въ главную квартиру императора Александра, съ предложеніями посредничества Австріи; но генералъ прибылъ въ Тильзитъ только 27-го іюня (9-го іюля), въ день ратификаціи франко-русскаго договора. Отнынѣ Австріи пришлось уже считаться съ совершившимся фактомъ.

Генералъ Стутергеймъ обратился тотчасъ къ барону Будбергу съ просьбою испросить ему аудіенцію у императора Александра. Недовольный политикой вѣнскаго кабинета, государь не принялъ Стутергейма. Тогда австрійскій генералъ рѣшился просить аудіенціи у Наполеона, и былъ милостиво принятъ императоромъ. Стутергеймъ доложилъ ему, что онъ присланъ къ императору Александру и королю прусскому съ предложеніями посредничества Австріи, но, къ сожалѣнію, опоздалъ! „Дѣло кончено, отвѣтилъ ему Наполеонъ не безъ юмора, и нѣмецкій императоръ долженъ быть въ восторгѣ, что прекратилась война, которая велась близъ его границъ, причиняя ему не мало безпокойствъ; я лично считаю себя ему обязаннымъ; положеніе мое было иной разъ затруднительнымъ, и для меня было бы чрезвычайно опаснымъ навлечь на свою шею еще одну армію, подобную австрійской". Въ заключеніе этой нравоучительной бесѣды, Наполеонъ обѣщалъ возвратить Австріи Браунау, прибавивъ, что относительно Изонцо „мы еще поговоримъ. Я требую только то, что мнѣ слѣдуетъ по трактатамъ; мы придемъ къ соглашенію; повторяю еще разъ, я признаю себя обязаннымъ императору".

Наполеонъ не довольствовался этими объясненіями съ представителемъ вѣнскаго двора, но назначилъ свиданіе еще другому австрійскому дипломату, уже давно ожидавшему этого счастія.

Въ самомъ разгарѣ войны, 27-го декабря 1806 г. (8-го января 1807 г.), явился въ Варшаву австрійскій генералъ Винцентъ. Послѣ безплодныхъ переговоровъ съ Талейраномъ, продолжавшихся три мѣсяца, вѣнскій кабинетъ предписалъ Винценту хлопотать о разрѣшеніи прибыть во французскую главную квартиру; но тщетно австрійскій генералъ ожидалъ вожделѣннаго приглашенія. Снова прошло три мѣсяца, послѣдовалъ Тильзитскій миръ и тогда только долготерпѣніе Винцента получило должное вознагражденіе; Талейранъ вызвалъ его въ Дрезденъ и здѣсь аудіенція состоялась, наконецъ, 8-го (20-го) іюля.

Наполеонъ повторилъ Винценту все сказанное Стутергейму. Между прочимъ, Австрію въ то время сильно безпокоило соглашеніе, состоявшееся, вѣроятно, въ Тильзитѣ между Франціею и Россіею относительно

Турціи. Винцентъ навелъ осторожно разговоръ на восточный вопросъ и сказалъ, что по слухамъ участь Оттоманской имперіи рѣшена двумя императорами. „Кто это сказалъ? прервалъ его Наполеонъ: я только вошелъ въ соглашеніе на счетъ посредничества для заключенія мира съ Портою и возвращенія утраченныхъ ею земель; я не вижу какимъ образомъ удастся когда-либо приступить къ раздѣлу Турціи: „la nécessité m'en fait une loi, mon goût et mon désir m'y portent, mais ma raison s'y refuse.“ — „Въ такомъ случаѣ Австріи слѣдуетъ войти съ вами въ соглашеніе, возразилъ Винцентъ, такъ какъ ускореніе разрушенія этого больнаго тѣла не лежитъ въ нашихъ интересахъ“. — „Это правда, замѣтилъ Наполеонъ, но вы не умѣете принять чью-либо сторону, вы добиваетесь соглашенія по отдѣльнымъ статьямъ, не установивъ предварительно общихъ принциповъ“. Винцентъ позволилъ себѣ замѣтить, что союзъ съ Австріею несравненно болѣе соотвѣтствуетъ интересамъ и намѣреніямъ Наполеона, чѣмъ союзъ съ Россіею. — „Я сознаю, отвѣтилъ Наполеонъ, что вы болѣе приличные люди, чѣмъ русскіе, и уже изъ одного европеизма я желалъ съ вами сближенія, но вы этого не хотѣли. Въ Вѣнѣ относятся къ Франціи съ предразсудками, которые были умѣстны во время революціи; тамъ существуютъ англійская и русская партіи, которыя пользуются покровительствомъ правительства. Впрочемъ, если императоръ Францъ имѣетъ дѣйствительно намѣреніе сблизиться съ Франціею, онъ уже найдетъ къ тому пути; подобное сближеніе представляется даже финансовою спекуляціею, такъ какъ оно вызвало бы безусловно повышеніе австрійскихъ государственныхъ бумагъ; впрочемъ, оставляя это въ сторонѣ, наши счеты кончены, я не вижу причины къ ссорѣ (brouillerie) между Австріею и Франціею“ *).

XII.

По прибытіи въ Кёнигсбергъ, Наполеонъ приказалъ, 28-го іюня (10-го іюля) 1807 г., генералу Савари немедленно отправиться въ [Пе]тербургъ. Онъ долженъ былъ оставаться въ русской столицѣ до

---

*) Adolf Beer: Zehn Jahre.

Въ заключеніе своего разговора, Наполеонъ отозвался съ похвалою относительно [импе]ратора Александра, но высказалъ менѣе выгодное мнѣніе относительно прусскаго [коро]ля.

прибытія посла, выборъ котораго еще не послѣдовалъ. Въ инструкціи, данной Савари, сказано: „Il n'est là que comme aide de camp et comme militaire et n'a aucun titre diplomatique“. Затѣмъ ему было поручено, по прошествіи нѣсколькихъ дней доставить Наполеону свѣдѣнія о партіяхъ, которыя раздѣляли русскій дворъ, и о перемѣнахъ, которыя могли бы имѣть мѣсто среди министерства; въ заключеніе упомянемъ еще, что Савари долженъ былъ, по возможности, поддерживать выгоды французской торговли *).

Призвавъ къ себѣ Савари, Наполеонъ передалъ ему передъ отъѣздомъ еще слѣдующія словесныя инструкціи:

— „Я только что заключилъ миръ; мнѣ говорятъ, что я ошибся и буду обманутъ; но, говоря правду, довольно воевать, надо дать міру покой. Я, до избранія посла, намѣренъ послать въ Петербургъ васъ; я дамъ вамъ письмо къ императору Александру, которое замѣнитъ вѣрительную грамоту. Вы исполните тамъ мои порученія: помните только, что я не хочу войны съ кѣмъ бы то ни было, и пусть это послужитъ основаніемъ вашихъ дѣйствій. Мнѣ бы далеко не понравилось, если-бъ не удалось избѣгнуть новыхъ затрудненій. Повидайте Талейрана, онъ скажетъ вамъ, что̀ нужно дѣлать въ настоящее время и что̀ условлено между русскимъ императоромъ и мною. Я намѣренъ дать отдыхъ арміи въ тѣхъ мѣстностяхъ, которыя пока необходимо занимать, и покончить со взиманіемъ контрибуцій. Это единственно возможный случай, могущій вызвать затрудненія, но, да будетъ вамъ извѣстно, что я ни въ чемъ не уступлю по этому дѣлу. Вамъ придется поторопить отъѣздъ посла; постарайтесь, чтобы выборъ палъ на человѣка, который не явился бы къ намъ съ цѣлью дѣлать то-же самое, что дѣлали уже перебывавшіе у насъ послы. Я пришлю вамъ секретный договоръ, по полученіи вашихъ первыхъ донесеній. Въ вашихъ разговорахъ избѣгайте всего, что могло бы оскорбить. Такъ, напримѣръ, никогда не говорите о войнѣ, не порицайте никакаго обычая, не замѣчайте ничего смѣшнаго; у каждаго народа свои привычки, а природѣ французовъ слишкомъ присуще стремленіе все относить къ самимъ себѣ и выставлять себя образцами. Это было бы плохимъ средствомъ и помѣшало бы вамъ достигнуть успѣха, сдѣлавши васъ невыносимымъ для всего общества. Наконецъ, если возможно скрѣпить союзъ мой съ этой страной и создать что-либо прочное въ этомъ отношеніи, ничѣмъ не пренебрегайте для достиженія этой цѣли. Вы ви-

*) Correspondance de Napoléon I. T. 15.

дѣли какъ я былъ обманутъ австрійцами и пруссаками; я довѣряю русскому императору и между обоими народами нѣтъ ничего, что могло бы помѣшать полному ихъ сближенію; поработайте же для этого *)“.

XIII.

По возвращеніи въ Петербургъ, императоръ Александръ издалъ, 9-го августа 1807 года, манифестъ, въ которомъ возвѣщалъ Россіи о прекращеніи войны и о заключеніи Тильзитскаго договора: „благословенный миръ паки возстановленъ“ **).

Государь изъявилъ своему народу и войску благоволеніе свое. Вездѣ, куда гласъ чести призывалъ войска, сказано въ манифестѣ, „всѣ опасности битвъ передъ ними исчезали. Знаменитыя ихъ дѣянія въ лѣтописяхъ славы пребудутъ незабвенны, и благодарное отечество, въ примѣръ потомству, всегда вспоминать ихъ будетъ“.

Не позабыты были также въ манифестѣ дворянство, купечество и всѣ прочія сословія имперіи, которыя несли съ радостнымъ чувствомъ бремя войны и готовы были всѣмъ жертвовать для безопасности государства.

По поводу предложеннаго Наполеономъ расширенія предѣловъ Россіи, замѣненнаго только нѣкоторымъ исправленіемъ границъ, въ манифестѣ читаемъ слѣдующее: „Въ основаніяхъ сего мира всѣ предположенія къ распространенію нашихъ предѣловъ, а паче изъ достоянія нашего союзника, признали мы не согласными съ справедливостію и съ достоинствомъ Россіи. Въ ополченіи нашемъ не расширенія пространной нашей имперіи мы искали, но желали возстановить нарушенное спокойствіе и отвратить опасность, угрожавшую державѣ, намъ сопредѣльной и союзной. Постановленіемъ настоящаго мира не токмо прежніе предѣлы Россіи во всей ихъ неприкосновенности обезпечены, но и приведены въ лучшее положеніе присоединеніемъ къ нимъ выгодной и естественной грани“.

Относительно Пруссіи, спасенной отъ окончательной гибели заступничествомъ императора Александра, въ манифестѣ сказано: „Со-

*) Mémoires du duc de Rovigo (Savary) T. 3. Paris. 1828.

**) По заключеніи мира послѣдовало также запрещеніе читать по церквамъ разосланныя синодомъ, по случаю войны съ Франціею, объявленія съ приказаніемъ священникамъ не заимствовать болѣе изъ нихъ мыслей для своихъ проповѣдей.

юзнику нашему возвращены многія страны и области, жребіемъ войны отторгнутыя и оружіемъ покоренныя". Чувство скромности, свойственное Государю, не позволило сказать болѣе.

Наполеонъ, напротивъ того, въ рѣчи къ законодательному корпусу, отъ 4-го (16-го) августа, выразился болѣе положительнымъ образомъ и, не скрывая истины, приписалъ сохраненіе династіи Фридриха-Вильгельма III единственно дружескимъ чувствамъ, внушеннымъ ему могущественнымъ императоромъ Сѣвера *).

По поводу этого щекотливаго для Пруссіи вопроса, князь А. Б. Куракинъ, подъ свѣжимъ впечатлѣніемъ совершившихся событій, писалъ императрицѣ Маріи Ѳедоровнѣ 18-го (30-го) іюня изъ Тильзита: „Государь отказался раздѣлить владѣнія побѣжденнаго и лишеннаго средствъ союзника. Отъ него единственно зависѣло присоединить къ своимъ обширнымъ владѣніямъ всѣ польскія провинціи Пруссіи и принять титулъ короля польскаго. Наполеонъ предлагалъ ихъ государю, но онъ имѣлъ великодушіе не пожелать этого"... „Россія дѣлается ангеломъ-хранителемъ короля прусскаго, который въ императорѣ находитъ себѣ спасителя и изъ его рукъ получаетъ снова бо̀льшую часть своихъ владѣній, которыхъ онъ самъ не умѣлъ сберечь и защитить".

Пруссаки негодовали, конечно, на императора Александра за его, какъ они выражались, недостойный образъ дѣйствій (unwürdige Verhalten), приписывая свое униженіе предательству Россіи **). Воззрѣніе это сдѣлалось даже достояніемъ нѣмецкихъ историческихъ учебниковъ. Но король Фридрихъ-Вильгельмъ III оказался прозорливѣе своихъ дипломатовъ; онъ настойчиво повторялъ прусскимъ недоброжелателямъ Россіи: „Nein, von Alexander lasse ich nicht"; дружескія его чувства къ императору Александру нисколько не поколебались безпощадными условіями тильзитскаго договора!

---

*) «Si la maison de Brandebourg, qui la première se conjura contre notre indépendance, régne encore, elle le doit à la sincère amitié que m'a inspiré le puissant Empereur du Nord».

**) Гарденбергъ (Memoiren. B. 2) говоритъ: «Der Kaiser spielte eine seiner höchst unwürdige und unweise Rolle».

***) Фридрихъ-Вильгельмъ III писалъ 6 (18) іюля 1807 года своему послу въ Вѣнѣ, графу Финкенштейну:

«L'Empereur Alexandre partageant sincèrement tout l'accablant de ma position, se chargea d'y plaider ma cause. Je dois lui rendre justice qu'il m'a donné dans cette occasion les preuves les plus touchantes de son amitié personnelle et de sa participation au sort de ma monarchie» (Oncken: Oesterreich und Preussen im Befreiungskriege. 1 B. Berlin. 1876).

XIV.

Тильзитскій миръ долженъ былъ неизбѣжно вызвать перемѣну въ личномъ составѣ ближайшихъ сотрудниковъ императора Александра. Всѣ они относились враждебно къ союзу съ императорскою Франціею; между тѣмъ, государь рѣшился предать прошедшее совершенному забвенію *) и направить русскую политику по новому пути.

Прежде всего, надо было ввѣрить министерство иностранныхъ дѣлъ лицу, не относившемуся враждебно къ Франціи и Тильзитскому соглашенію. Дни управленія барона Будберга министерствомъ были сочтены; оставалось пріискать ему преемника. Государь избралъ своимъ новымъ помощникомъ министра коммерціи, графа Николая Петровича Румянцова **). Другаго выбора нельзя было и сдѣлать. Вскорѣ, по случаю болѣзни барона Будберга, временное управленіе иностранными дѣлами было поручено графу Румянцову; высочайшій указъ объ этомъ назначеніи послѣдовалъ 30-го августа 1807 года ***).

Такимъ образомъ, внѣшнія сношенія имперіи были ввѣрены истинно русскому вельможѣ и опытному Екатерининскому дипломату. Графъ Румянцовъ вполнѣ сочувствовалъ новому направленію,

---

*) «Je suis déterminé à ensevelir le passé dans un parfait oubli» (Инструкція императора Александра графу Толстому, отъ 14-го сентября 1807 г.—Архивъ министерства иностранныхъ дѣлъ).

**) Для того, чтобы обрисовать въ настоящемъ свѣтѣ отношенія императора Александра къ графу Румянцову, всего лучше привести позднѣйшее письмо государя къ нему, относящееся къ 1812 г., нижеслѣдующаго содержанія: «Jamais vos services ne peuvent m'être que de la plus véritable utilité, car personne ne possède plus et ma confiance, et mon estime... Persuadez-vous que travailler avec vous et vous conserver auprès de moi le plus longtemps que cela peut-être humainement possible est tout ce que je désire le plus» (Вильно, май 1812 г. Государственный архивъ, V разрядъ, № 209).

Императоръ Александръ дѣйствительно глубоко уважалъ гр. Румянцова за его образцовое безкорыстіе. Въ 1812 г. государь сказалъ англійскому генералу Вильсону: «Я его очень уважаю, потому что онъ почти единственный человѣкъ, который никогда въ своей жизни ничего не просилъ у меня для себя, тогда какъ другія лица, находящіяся на моей службѣ, постоянно просятъ почестей, денегъ, то для себя, то для родныхъ» (Robert Wilson: Narrative of events during the invasion of Russia 1812, London, 1860, стр. 116).

***) «По случаю болѣзни министра иностранныхъ дѣлъ, генерала-отъ-инфантеріи [...]на Будберга, уволеннаго отъ должности до излеченія оной, министру коммерціи графу [...]янцову повелѣваемъ управлять министерствомъ иностранныхъ дѣлъ».

Окончательное утвержденіе въ должности графа Румянцова послѣдовало только [...]го февраля 1808 года. Относительно барона Будберга въ этомъ указѣ сказано: «По [...]шенію м-ра иностр-хъ дѣлъ ген.-отъ-инф. барона Будберга, всемилостивѣйше увольняя отъ всѣхъ дѣлъ, повелѣваемъ, въ воздаяніе долговременной и ревностной его службы, [...]зводить ему пенсіонъ по смерть по 10.000 р. въ годъ».

данному русской политикѣ императоромъ Александромъ; онъ не раздѣлялъ ненависти, господствовавшей тогда среди бо̀льшей части русскаго общества къ Наполеону и являлся защитникомъ цѣлесообразности союза съ Франціею. Признавая для Россіи выгоднымъ пользоваться, по мѣрѣ силъ, честолюбіемъ Наполеона, для достиженія завѣтныхъ цѣлей русской политики, графъ Румянцовъ нисколько не заботился о „началахъ европейскаго порядка и законности", не входившихъ въ его политическую программу. Онъ имѣлъ въ виду привести въ исполненіе слова, сказанныя ему на смертномъ одрѣ отцомъ его, фельдмаршаломъ Румянцовымъ Задунайскимъ, что „два глаза Россіи суть моря Черное и Балтійское" и что „необходимо имѣть для Россіи Молдавію и Валахію" *).

Еще въ 1804 г., когда въ совѣтѣ обсуждался вопросъ о предстоявшемъ разрывѣ съ Франціею, только одинъ графъ Румянцовъ высказалъ самостоятельный, вполнѣ русскій, взглядъ на это дѣло **). Онъ настаивалъ на томъ, чтобы не ссориться съ Франціею безъ особенно важныхъ причинъ и высказывалъ опасенія, что другія державы не увлекли бы Россію въ войну съ первымъ консуломъ; къ этому графъ Румянцовъ еще присовокупилъ, что одна лишь государственная выгода должна руководить рѣшеніемъ его величества и что въ столь важномъ дѣлѣ государь отнюдь не долженъ руководствоваться чувствомъ ***). Случилось какъ разъ обратное. Мнѣніе графа Румянцова не было оцѣнено по достоинству: въ угоду чуждымъ намъ интересамъ, послѣдовалъ разрывъ съ Франціею, который привелъ Россію къ неслыханному пораженію.

Какъ и слѣдовало ожидать, назначеніе графа Румянцова министромъ иностранныхъ дѣлъ встрѣчено было въ Россіи съ такимъ же несочувствіемъ, какъ и Тильзитская политика императора Александра.

Для характеристики этихъ отношеній достаточно привести здѣсь нѣкоторыя выписки изъ отзывовъ современниковъ.

Самое видное мѣсто въ этомъ отношеніи занимаетъ одинъ изъ почтенныхъ дипломатическихъ ветерановъ александровской эпохи графъ Семенъ Романовичъ Воронцовъ. Онъ относился къ графу Румянцову крайне враждебно и питалъ къ нему глубокое пре-

---

*) Рукописная замѣтка Михайловскаго-Данилевскаго.

**) Графъ Румянцовъ занималъ тогда, съ 1802 года, мѣсто министра коммерціи.

***) Czartoryski: Mémoires (Opinion énoncée au Conseil le 5 Avril 1804), 2-я часть, стр. 16.

зрѣніе, находя, что Румянцовъ опозорилъ занимаемое имъ мѣсто и недостоенъ имени русскаго *). Столь же враждебно отнесся къ графу Румянцову обширный кругъ друзей и почитателей графа Семена Романовича, усердно распространявшій по Россіи клевету и злословіе на счетъ достойнаго сотрудника императора Александра.

Графъ Ѳ. В. Ростопчинъ также издѣвался надъ Румянцовымъ. Еще въ 1798 году онъ отзывался о немъ въ слѣдующихъ лестныхъ выраженіяхъ: „Безхарактерный, тщеславный, неспособный и французъ въ душѣ, онъ можетъ только быть придворнымъ бревномъ (un pilier de cour) и болтать вздоръ съ утра до вечера" **).

Но въ запискахъ своихъ о 1812 годѣ ***), написанныхъ имъ значительно позже отечественной войны, когда графъ Ѳедоръ Васильевичъ „безъ дѣла и безъ скуки сидѣлъ поджавши руки", бывшій московскій главнокомандующій вступаетъ уже въ обязанности историка и умѣряетъ обычное злорѣчіе своего пера нѣкоторою долею истины.

„Румянцовъ, пишетъ графъ Ростопчинъ, былъ человѣкъ свѣтскій, съ манерами вельможи. Политика его въ отношеніи Наполеона сводилась къ двумъ пунктамъ: 1) выигрывать время; 2) избѣгать войны. Публика, постоянно пребывающая покорнѣйшимъ слугою клеветы и послушнымъ эхо глупости ****), глядѣла на него какъ на человѣка, преданнаго Наполеону и жертвовавшаго ему интересами Россіи; но для опроверженія этой клеветы достаточно вспомнить имя, которое онъ носилъ, его привязанность къ государю и гордость его души".

Н. М. Лонгиновъ, секретарь императрицы Елизаветы Алексѣевны, писалъ въ Лондонъ С. Р. Воронцову, что если графъ Румянцовъ не купленъ Франціею, „то изъ единственной въ своемъ родѣ глупости и неспособности; всегда такъ дѣйствовалъ, какъ-бы на жалованьи у Бонапарте... при всемъ томъ онъ вообразилъ и заставилъ многихъ о себѣ думать, что онъ настоящій Макіавель, хотя голова его ни мало не похожа на сего умнаго софиста въ политикѣ... вѣрилъ

---

*) Нерасположеніе графа Воронцова къ Румянцову началось ранѣе 1807 года, когда графъ Николай Петровичъ былъ еще министромъ коммерціи. Графъ Воронцовъ находилъ, что онъ превосходитъ своимъ невѣжествомъ самаго не свѣдущаго константинопольскаго таможеннаго чиновника.

**) Архивъ князя Воронцова, книга 8-я, стр. 204.—П. И. Бартеневъ справедливо замѣтилъ: «Во имя всепрощающей исторіи да простится графу Ѳедору Васильевичу его злорѣчіе».

***) Военно-ученый архивъ, № 4525(а).

****) «Le public qui est toujours le très humble serviteur de la calomnie et l'écho docile de la bêtise».

словамъ и обѣщаніямъ Бонапарте болѣе, чѣмъ Евангелію, о которомъ и понятія не имѣетъ, какъ и о вѣрѣ и обязанностяхъ христіанина... Онъ измѣнникъ и врагъ отечества, за каковаго и всѣ его считаютъ" *).

Наконецъ въ запискахъ Бакуниной **) встрѣчается еще болѣе возмутительная оцѣнка графа Румянцова. По мнѣнію Бакуниной, Румянцовъ „по своимъ способностямъ могъ-бы управлять департаментомъ иностранныхъ дѣлъ въ Сентъ-Маринской республикѣ, подлый льстецъ, въ добавокъ душою преданъ былъ всегда Наполеону, ненавидимъ и презрѣнъ всѣми до такой степени, что радовались, когда ему сдѣлался ударъ, отъ котораго ротъ и глаза покривились; жалѣли всѣ, что онъ оправился" ***).

Хотя послѣдніе два отзыва, исполненные рѣзкости и пошлости, относятся къ 1812 г., но, конечно, подобные взгляды были уже въ ходу задолго до вторженія Наполеона въ Россію и являлись выраженіемъ нерасположенія русскаго общества къ дружественной Франціи политикѣ. Поэтому-то эти откровенныя признанія и обрисовываютъ вполнѣ тѣ громадныя трудности, которыя предстояло побороть императору Александру, когда онъ отказался отъ прежнихъ союзовъ и сталъ руководствоваться въ своей политикѣ давно забытымъ государственнымъ эгоизмомъ ****).

Еще съ меньшимъ сочувствіемъ отнеслись нѣмецкіе писатели къ воззрѣніямъ графа Румянцова на государственную пользу Россіи.

Такъ напр. Бернгарди пишетъ, что въ сущности графъ Румянцовъ былъ только довольно пустой, знатный баринъ. Онъ почти не имѣлъ вліянія на императора, который не обращалъ на него вниманія

---

*) Архивъ князя Воронцова, книга 23-я, стр. 145 (Письмо отъ 13-го сентября 1812 года). Это одно изъ немногихъ писемъ Лонгинова, писанныхъ на русскомъ языкѣ.

По поводу Тильзитскаго мира, названнаго «événement fatal», сужденія Лонгинова не менѣе оригинальны: «Tout ce qu'on peut prévoir, c'est que notre perte approche à grands pas, et que la Providence nous aveugla pour nous punir plus sévèrement» (30-го октября 1807 года).

**) Слова Бакуниной относятся къ 1812 году, когда во время пребыванія канцлера Румянцова въ Вильнѣ его тронулъ впервые параличъ, отъ котораго онъ однако скоро оправился.

***) «Русская Старина» 1885 года (сентябрь), стр. 398: «Двѣнадцатый годъ». Изъ записокъ В. И. Бакуниной.

Разсказъ ея имѣетъ значеніе, какъ замѣтки современницы, заносившей въ свой дневникъ всѣ слухи, ходившіе въ то время въ обществѣ.

****) Савари былъ правъ, когда онъ доносилъ своему правительству: «L'Empereur et son ministre le comte de Romanzoff sont les seuls vrais amis de la France en Russie». 24-го ноября (6-го декабря) 1807 года.

и цѣнилъ его по достоинству. Поэтому вполнѣ нелѣпое (absurde) пристрастіе Румянцова къ Наполеону и къ французскому союзу не имѣло того вреднаго вліянія, которое усматривали современники въ его дѣйствіяхъ.

Генцъ признавалъ графа Румянцова послѣднимъ отъявленнымъ покровителемъ политики безпокойной, жадной къ завоеваніямъ и къ владычеству.

Но всѣхъ порицателей Румянцова превзошелъ Пертцъ въ своей біографіи Штейна *). Онъ называетъ его мечтателемъ, человѣкомъ безнравственнымъ, и утверждаетъ, что онъ возбудилъ къ себѣ всеобщее презрѣніе и не пользовался уваженіемъ Екатерины II, предоставлявшей ему только второстепенныя мѣста; Наполеонъ признавалъ его глупцомъ (un sot); что же касается императора Александра, то онъ поручилъ Румянцову министерство въ то время, когда опротивѣвшая всѣмъ тильзитская система отшатнула отъ государя всѣхъ честныхъ людей и т. д. Штейнъ питалъ личную ненависть къ графу Румянцову еще со времени переговоровъ при Екатеринѣ II о союзѣ князей (Fürstenbund); поэтому неудивительно, что пристрастныя сужденія и ожесточенныя клеветы Штейна всецѣло воспроизведены Пертцомъ. Обращаясь къ этой отдаленной эпохѣ союза князей, замѣтимъ, съ своей стороны, что Румянцовъ удостоился получить тогда похвальный отзывъ со стороны Фридриха Великаго, который не могъ говорить о немъ равнодушно и писалъ: „ce comte est un homme violent“. Столь лестная оцѣнка его дѣятельности доказываетъ, что Екатерина не ошиблась въ своемъ выборѣ, назначивъ въ 1781 г. графа Румянцова посланникомъ въ Германію **). Она видѣла теперь собственными, а не прусскими глазами всѣ мелочи германскихъ дѣлъ. Еще менѣе она ошиблась въ патріотизмѣ своего агента въ Германіи. Румянцовъ вполнѣ отличался тѣми свойствами ея сотрудниковъ, за которыя ихъ отчасти ненавидѣли, отчасти боялись. Онъ „екатерининствовалъ“, какъ говорили тогда, т. е. горячо любилъ Россію, гордился ею, дорожилъ ея славой“ ***). Такимъ же онъ оставался и въ александровское время. Сознавая всю выгоду союза съ Франціей, Румянцовъ тѣмъ не менѣе вовсе не раболѣпствовалъ передъ Наполеономъ и далекъ былъ отъ неразумной уступчивости; поэтому становится вполнѣ понятнымъ, что Наполеонъ, въ порывѣ неудовольствія,

---

*) Pertz: Des Leben des Ministers Freiherrn vom Stein.—3-я часть, стр. 60—63.

**) Онъ былъ акредитованъ при трехъ духовныхъ курфюрстахъ и при пяти имперскихъ округахъ.

***) Трачевскій: Союзъ князей.—Спб. 1877 г., глава V, стр. 71.

могъ сказать: „канцлеръ императора Александра глупецъ“, подобно тому какъ Фридрихъ Великій призналъ его когда-то „дьяволомъ и бѣшенымъ“ за его дѣятельное вліяніе на германскія дѣла.

XV.

Послѣ назначенія новаго министра иностранныхъ дѣлъ, императору Александру оставалось еще выбрать лицо, которое должно было служить представителемъ Россіи при дворѣ императора Наполеона. По важности выгодъ, связанныхъ съ поддержаніемъ и упроченіемъ послѣдовавшаго, наконецъ, франко-русскаго соглашенія, или, какъ выражался Наполеонъ: „l'ouvrage de Tilsit“—удачный выборъ этого лица представлялъ особенную важность.

Еще во время тильзитскихъ переговоровъ, Наполеонъ и Талейранъ высказывали князю Куракину желаніе, чтобы государь назначилъ его посломъ въ Парижъ. Но осторожный царедворецъ, хотя и сочувствовалъ принятой новой политической системѣ, однако уклонился отъ почетнаго предложенія и, предпочитая быть посломъ въ Вѣнѣ, просилъ императора Александра не измѣнять принятаго имъ рѣшенія. Князь Куракинъ съ полною откровенностью высказалъ государю, что не можетъ принять новаго назначенія, потому что слишкомъ старъ, чтобы подвергать себя ложнымъ толкованіямъ, которыя люди противоположной системы въ Петербургѣ не преминули бы дать всѣмъ его дѣйствіямъ, хотя бы они были внушены самою чистою ревностью къ службѣ и стремленіями къ благу Россіи *).

Къ несчастью, выборъ императора Александра палъ на генералъ-лейтенанта графа Петра Александровича Толстаго.

Здѣсь необходимо предварительно сказать нѣсколько словъ о служебной дѣятельности графа Толстаго, предшествовавшей его вступленію на совершенно незнакомое ему дипломатическое поприще.

Графъ Толстой родился въ 1761 году и началъ службу капраломъ въ л.-гв. Преображенскомъ полку. Онъ участвовалъ въ битвѣ при Мацеовицахъ (гдѣ былъ взятъ въ плѣнъ Костюшко) и при штурмѣ Праги**).

*) Письмо князя А. Б. Куракина императрицѣ Маріи Ѳеодоровнѣ изъ Тильзита, отъ 18-го (30-го) іюня 1807 года.

**) По реляціямъ, графъ Толстой былъ тогда полковникомъ. Въ реляціи Суворова о прагскомъ приступѣ сказано: «графъ Толстой, командуя двумя баталіонами, въ главѣ колонны, съ первыми взошелъ на батарею и овладѣлъ ею, гдѣ и раненъ въ руку».

Вообще Суворовъ удостоивалъ графа Толстаго особымъ уваженіемъ.

Императрица Екатерина собственноручно возложила на графа Толстаго орденъ св. Георгія 3-й степени. Въ войну 1799 года графъ Толстой отправленъ былъ императоромъ Павломъ въ армію эрцъ-герцога Карла, для сношеній съ Суворовымъ. Въ 1803 году послѣдовало его назначеніе командиромъ Преображенскаго полка и инспекторомъ петербургской инспекціи *). Въ 1805 году графъ Толстой отправился съ 20.000 корпусомъ въ шведскую Померанію для дѣйствія противъ французовъ въ сѣверной Германіи, совмѣстно съ шведскими и англійскими войсками. Но, по недостатку единодушія между союзниками, экспедиція эта не увѣнчалась успѣхомъ. Послѣ Аустерлица коалиція противъ Франціи распалась, и корпусъ графа Толстаго возвратился въ Россію.

Въ 1806 году на долю графа Петра Александровича выпало весьма важное порученіе: онъ долженъ былъ состоять при особѣ Фридриха-Вильгельма III, содѣйствовать единству дѣйствій союзныхъ войскъ и объявлять волю короля русскимъ войскамъ, слѣдовавшимъ на помощь Пруссіи **).

Іенскій погромъ измѣнилъ первоначальное предположеніе государя, и графъ Толстой, въ званіи дежурнаго генерала, отправленъ въ армію, вступившую въ Пруссію. Онъ обязанъ былъ доносить лично императору Александру съ полною откровенностью о положеніи дѣлъ въ арміи; ему даже разрѣшено было дѣйствовать именемъ государя во всѣхъ случаяхъ, гдѣ онъ признаетъ это необходимымъ: „sans craindre jamais d'être désavoué“ ***).

Затѣмъ, позднѣе, графъ Толстой командовалъ еще въ эту кампанію войсками, собранными на р. Наревѣ, съ цѣлью тревожить французовъ со стороны Остроленки. По заключеніи перемирія, графъ Толстой, для прикрытія границъ Россіи, отступилъ къ Бѣлостоку.

Графъ Петръ Александровичъ Толстой, подобно брату его, оберъ-гофмаршалу графу Николаю Александровичу ****), принадлежалъ къ

---

*) Въ 1805 году графъ Толстой сдалъ полкъ полковнику Козловскому.

**) См. въ приложеніи письмо императора Александра графу Толстому отъ 27-го сентября 1806 года.

***) См. въ приложеніи собственноручное письмо императора Александра къ графу стому отъ 3-го января 1807 года.

****) До какой степени относился враждебно къ Наполеону графъ Николай Алексанвичъ Толстой можетъ служить слѣдующій разсказъ, относящійся къ эрфуртскому свиію 1808 года.

Получивъ изъ рукъ Наполеона ленту почетнаго легіона, графъ Толстой явился въ къ императору Александру; посмотрѣвъ на Толстаго, государь вышелъ въ другую -ату, вынесъ оттуда Андреевскую ленту и хотѣлъ надѣть ее на графа, но тотъ, от-

числу лицъ, относившихся враждебно къ тильзитскому соглашенію и къ новой политической системѣ императора Александра. Его симпатіи клонились безусловно на сторону Австріи и Пруссіи. Онъ относился съ крайнею недовѣрчивостью къ дружбѣ Наполеона, котораго привыкли уже называть въ Россіи врагомъ рода человѣческаго, и вообще не сочувствовалъ властелину Франціи. Тѣмъ не менѣе, хотя графъ Толстой и отказывался упорно ѣхать въ Парижъ, императоръ Александръ, отклоняя его возраженія, все-таки рѣшилъ назначить его посломъ. „Мое глубокое убѣжденіе осталось непоколебимымъ", писалъ государь графу Толстому 20-го августа, „что именно вы болѣе, чѣмъ всякій другой, отвѣчаете тому мѣсту, которое я предназначаю вамъ". Затѣмъ, его величество, ссылаясь на извѣстную ему привязанность графа Толстаго, выражалъ увѣренность, что генералъ отправится въ Парижъ, и если, по прошествіи нѣкотораго времени, замѣтитъ, что не можетъ освоиться съ своимъ положеніемъ, то предоставляетъ ему право написать о томъ въ Петербургъ, обѣщая принять во вниманіе желанія графа. Императоръ Александръ заключилъ письмо свое словами: „помните хорошенько одно, что мнѣ вовсе не нуженъ дипломатъ, а храбрый и честный воинъ, и эти качества принадлежатъ вамъ". Послѣ этого письма графу Толстому оставалось только одно: покориться судьбѣ. Онъ согласился исполнить волю государя и принять званіе чрезвычайнаго посла при императорѣ Наполеонѣ, продолжая однако смотрѣть на свое назначеніе, какъ на величайшую жертву, приносимую имъ престолу изъ усердія и преданности своему монарху.

Одинъ французскій публицистъ справедливо замѣтилъ: „Человѣкъ исполняетъ хорошо только то, что любитъ, и о чемъ бы ни шла рѣчь, нужно быть, такъ сказать, влюбленнымъ въ свое дѣло; одни только убѣжденные чувствуютъ въ себѣ силу завоевать не только царствіе небесное, но и всѣ земныя. Министръ, которому навязано дѣло, не пользующееся его сочувствіемъ, желаетъ ему только умѣренной степени успѣха, который могъ бы, конечно, служить лишь обвиненіемъ противъ него самого, и онъ заранѣе утѣшается неудачей, дающей ему основаніе и право сказать: „не говорилъ ли я вамъ этого?" Онъ дѣлаетъ множество возраженій, создаетъ затрудненія, торгуется,

---

ступя шагъ назадъ, сказалъ: «можетъ-ли нашъ Андрей Первозванный быть вмѣстѣ съ орденомъ Бонапарта?»—«Такъ простись же навсегда съ голубою лентою», отвѣчалъ государь, недовольный тѣмъ, что окружавшія его лица не раздѣляли его политическихъ видовъ. Дѣйствительно, графъ Н. А. Толстой умеръ, не получивъ ордена св. Андрея (Военно-ученый архивъ, № 1748).



придирается къ мелочамъ и принимаетъ лишь полумѣры, а дѣлать дѣло на половину—самый худшій образъ дѣйствій въ этомъ мірѣ: ужъ лучше вовсе ничего не дѣлать".

Все это буквально исполнилось въ 1807 году; упроченіе тильзитскаго соглашенія ввѣрено было неумѣлому и враждебному новой политической системѣ дипломату. Пагубныя послѣдствія дѣятельности графа П. А. Толстаго вскорѣ обнаружились *). Въ политикѣ чувство личной пріязни не должно играть роли; такъ гласитъ теорія, а на дѣлѣ часто выходитъ иначе. Оно вполнѣ сказалось въ посольствѣ графа Толстаго въ Парижъ и испортило въ корнѣ плоды франко-русскаго соглашенія, созданнаго тильзитскимъ свиданіемъ. Въ выигрышѣ оказались Австрія и Пруссія, которыя довели Россію до безплодной чести прослыть избавительницею Европы.

Н. Шильдеръ.

---

*) Меттернихъ не замедлилъ тотчасъ оцѣнить русскаго посла по достоинству: «Nous avions à redouter plus que toute autre conjoncture le rapprochement complet tre nos deux puissances voisines. Ce danger est éloigné» (Меттернихъ Стадіону ›о октября (12-го ноября) 1807 г.)—Mémoires de Metternich. T. 2. Paris. 1880.

Императоръ Александръ—графу П. А. Толстому.

I.

St.-Pétersbourg, 27 septembre 1806.

Monsieur le lieutenant-général comte de Tolstoy. Désirant cimenter par tous les moyens possibles l'heureuse intimité qui règne actuellement entre mon empire et la Prusse, voulant en même temps ne rien négliger de tout ce qui peut contribuer au succès des armées alliées, j'ai jugé nécessaire de placer un officier général de confiance auprès de la personne du Roi, autant pour faciliter les communications qui existeront nécessairement entre ses armées et les miennes que, pour donner plus d'ensemble aux opérations communes qui auront lieu.

Mon choix s'étant fixé sur vous, je trouve convenable de vous faire connaître avec quelque détail mes intentions relativement à la mission importante que je vous confie.

L'amitié personnelle qui m'unit au Roi, la position critique où se trouve ce prince et dans laquelle il ne peut espérer de salut que de l'appui que je suis disposé à lui prêter, les démonstrations bien prononcées que vient de faire la Prusse en annonçant enfin la volonté d'opposer de la résistance aux prétentions toujours croissantes de Bonaparte, toutes ces considérations ne sauraient suffire à dissiper entièrement la juste méfiance que doit m'inspirer la composition du cabinet prussien actuel et que sa conduite dans des occasions encore récentes ne légitime que trop. Ainsi tout en m'abandonnant à mes dispositions en faveur du Roi, j'ai jugé ne devoir négliger aucune des précautions qui sont en mon pouvoir pour mettre mes valeureuses armées à l'abri des funestes effets qui pourraient résulter pour elles d'un changement dans les vues qui actuellement font agir le cabinet de Berlin. C'est particulièrement par cette ...ution que j'ai cru ne pouvoir confier le poste que vous allez remplir, qu'à ... personne d'une activité et d'un mérite reconnu et qui aurait déjà donné ... preuves non équivoques de sa capacité et de son zèle pour mon service.

Vous verrez clairement par ce que je viens de vous dire que le point ...tiel sera de surveiller avec une scrupuleuse attention toutes les opérations ... Prussiens tant sous le rapport militaire que sous celui de la politique. Les ...res que vous tirerez de cette surveillance vous serviront à diriger les

généraux commandants de mes armées et surtout à les prévenir à temps de tout ce qui d'après la situation des affaires pourrait nuire à leur sûreté. Le général de Beningsen ayant eu de moi l'ordre de recevoir et d'exécuter ceux que S. M. Prussienne jugera à propos de lui adresser c'est surtout avec ce général que vos relations devront être très suivies, d'autant plus qu'il a été convenu que les ordres du Roi lui seront transmis par vous, et que ce sera également à vous qu'il adressera les rapports qu'il sera dans le cas de faire à S. M. prussienne. J'ai bien voulu donner une pareille marque de déférence et de confiance à mon allié, mais il ne s'en suit pas pour cela que je veuille abandonner le moins du monde à la direction d'une puissance étrangère, le bien être et la gloire d'une de mes armées. Il sera donc particulièrement de votre devoir de veiller avec la plus grande attention à ce que les ordres qui seront transmis par votre canal à monsieur de Beningsen ne puissent jamais être de nature à exposer mal à propos mes troupes, en un mot à compromettre la dignité et la gloire des armées russes.

En vous destinant au poste important que vous allez occuper, je suis persuadé que vous ne négligerez rien pour mériter de plus en plus ma bienveillance et pour justifier la confiance dont je vous donne dans cette occasion une preuve réitérée.

II.

3 Janvier 1807.

Vous exprimez dans votre lettre à votre frère la crainte de me déplaire par votre franchise dans vos rapports et moi je vous dirai tout sincèrement que votre dernier rapport surtout m'a déplu, mais non pas par la *franchise*, mais parce que je vous y ai trouvé trop *boutonné*, et que j'avais espéré que dans votre correspondance avec moi vous vous laisseriez aller à plus d'abandon. C'est pour avoir des notions exactes, vraies, et surtout pour connaître les remèdes qu'il y aurait à apporter aux maux qui pourraient survenir à l'armée que je vous y ai envoyé et que je vous ai placé au poste auquel vous vous trouvez et non pour me faire des rapports de forme, car je trouve que les vôtres sont à peu près tels.

Dans le premier reçu par Wassilief, vous me parlez de la fuite du maréchal, de l'embarras d'une armée qui reste divisée sous deux chefs et vous ne me dites pas un mot qui des deux chefs conduit sa besogne et auquel des deux il serait plus utile de donner la direction générale. Par ma lettre vous avez pu voir dans quel embarras extrême je me suis trouvé, finalement surtout après la réception de la nouvelle de la victoire de Poultousk et en pesant surtout les mérites militaires des deux on a été généralement d'avis de conférer le commandement à Beningsen. C'est ce qui a été fait.

En l'en informant je lui ai recommandé très sévèrement de maintenir la

discipline la plus rigide et même de faire *fusiller* sans la moindre commisération tous ceux qui le mériteraient.

Dans votre dernier rapport vous me représentez Beningsen comme si faible, que maintenant je tremble du parti que j'ai cru prendre croyant faire au mieux. En même temps vous me parlez de la nécessité d'envoyer un chef capable et qui sût se faire respecter, et vous ne me dites cependant pas un mot sur celui sur lequel devrait tomber le choix! Je vous demande un peu si c'est là à quoi je devais m'attendre de vous après toute la confiance que j'ai placée en vous?

Maintenant après vous avoir assez grondé venons au fait. L'embarras dans lequel je me trouve est difficile à décrire. Quel est donc chez nous cet homme jouissant de la confiance générale, qui réunisse les talents militaires à une sévérité indispensable dans le commandement? Quant à moi je ne le connais pas.

Est-ce *Michelson*, *Grégoire Wolkonsky*, celui d'Orembourg, *Serge Galitzin*, *George Dolgorouky*, *Prosorowsky*, *Meyendorf*, *Souchtelen*, *Knoring*, *Tatistschef?* Les voilà tous et je n'en vois pas un dans lequel les qualités requises soient réunies. Un peut-être vaudrait un peu mieux que les autres c'est *Palen*. Mais quelle confiance mettre en lui après toute sa conduite, après surtout les preuves authentiques que je possède de sa connivence avec *Hedouville* et *Remsdal*, le chargé d'affaires qui est resté après le départ du premier. J'ai ces notions en double, procurées et par des canaux à Pétersbourg même, et par des notions qui me sont venues de Paris même par des gens gagnés dans leurs bureaux des affaires étrangères et par ce comte d'Antraigues si adroit pour toutes ces choses là. Quel fond faire sur un homme pareil. Et surtout dans une guerre contre Bonaparte même? Ensuite je ne crois pas à *Palen* beaucoup de connaissances militaires, il a de l'esprit naturel, mais fort peu d'instruction. Pour la discipline je n'en peux rien dire, n'ayant pas servi avec lui devant l'ennemi. Mais aimant la débauche, lui-même s'enivrant souvent et surtout à ce que je sais depuis son dernier renvoi de Pétersbourg, je doute qu'un homme pareil fût propre à contenir l'ordre dans une armée.

Je ne vois donc d'autre parti à prendre que celui de se tenir à la première résolution en laissant le commandement général à Beningsen, du moins jusqu'à votre réponse à celle-ci, dans laquelle j'exige de vous votre avis avec la plus grande franchise.

Pour renforcer en attendant tout ce que j'ai déjà écrit au sujet de la discipline je crois nécessaire de lui adresser encore des ordres plus positifs que ce même feldjäger lui porte, et vous je vous prescrit *d'user de mon nom pour des actes d'autorité partout où vous le jugerez nécessaire*, *sans craindre jamais d'être désavoué*, faire fusiller sans la moindre compassion. Vous êtes le général de service, c'est proprement votre fonction de veiller à l'ordre et à la police dans l'armée, et je vous autorise même à faire fusiller sans attendre de permission du général même, tout de suite sur la place; je suis convaincu qu'une dizaine ou vingtaine d'exemples remettront tout en ordre. Si vous croyez qu'il serait bon de donner la même permission à tous les généraux de divisions, vous pouvez à l'instant même le signifier au général Beningsen pour qu'on leur en donne l'ordre. Enfin je veux absolument que l'ordre soit remis

dans l'armée, et j'accorde à cet effet les pouvoirs les plus illimités au général en chef.

Soyez plus ferme vous même, parlez avec plus d'énergie au général quand vous êtes tête à tête avec lui, exigez de lui en *mon nom* que justice exemplaire soit rendue.

Pour les approvisionnements j'avais donné au maréchal *Schachavskoy* et *Obrescof* pour qu'ils soient chargés en chef près de lui de ces parties. Au lieu de cela il les a laissé à Grodno. Il me semble qu'on pourrait y laisser le premier et prendre le second comme le plus actif près de l'armée pour qu'il soignât la partie des vivres. Je l'en crois capable et si vous êtes de cet avis, dites le sur le champ à Beningsen pour que cela soit fait. De mon côté persuadez vous que je me mettrai en quatre pour fournir tous les moyens; tout ce que je veux, c'est qu'on me les indique, qu'on m'instruise de ce qu'il y a à faire, et rien ne sera epargné.

Si vous croyez qu'il serait bon que je me rapproche moi-même du théâtre de la guerre sans même y être présent, je partirai à l'instant pour me rendre où vous penserez que cela sera le plus convenable, soit à Grodno, soit à Wilna ou Brest etc. Je n'ai qu'un désir, mais celui là est très *prononcé* et très *sérieux*, c'est de voir bien aller les choses; mais basse sur tout ce qui s'y oppose, entendez vous? Et si vous me taisez quelque chose, en vérité vous en serez responsable. En attendant je vous aime du fond de mon âme. Tout à vous pour la vie.

P. S. Peut être qu'une proclamation faite en *mon nom* ou *Приказъ* dans l'armée, sur ce que j'exhorte très sérieusement tous à être dans l'ordre et à faire leur devoir en maintenant la discipline la plus sévère, ferait un bon effet. Si vous le pensez, composez-la et donnez-la tout de suite au général Beningsen pour qu'elle soit donnée dans le *Приказъ*.

В. У. А. Отд. I № 429.

I.

Изъ дипломатической и военной переписки, относящейся къ событіямъ, предшествовавшимъ Тильзитскому миру.

№ 1.

Баронъ Будбергъ—графу Салтыкову. (1)

Tilsit, 25 Mai (6 Juin) 1807.

Monsieur le comte,

Un courrier qui nous arrive dans ce moment du quartier général *) nous apporte l'agréable nouvelle, qu'hier à la pointe du jour M. le général de Bennigsen a attaqué avec succès la division du maréchal Ney à Guttstadt. L'ennemi chassé de cette ville, en laissant mille hommes sur le champ de bataille en a perdu autant en prisonniers. Nous avons trouvé à Guttstadt des magasins assez considérables et notre perte est de peu de conséquence. M. le lieutenant-général comte Osterman Tolstoi est légèrement blessé à la jambe et le général major Somoff de même au bras. La journée d'aujourd'hui était destinée à poursuivre l'ennemi en retraite.

En m'empressant de vous faire part, monsieur le comte, de ces notions préliminaires que j'espère pouvoir faire suivre de plus grands détails par le prochain courrier, je prie V. E. d'agréer etc.

P. S. Au nombre des prisonniers se trouve le général Roguet et plusieurs officiers.

№ 2.

Генералъ Бенигсенъ—Императору Александру.

Guttstadt, 28 Mai (9 Juin) 1807.

Sire,

Les fatigues continuelles de ces jours derniers par une chaleur excessivement violente ont tellement affecté ma santé que j'éprouve aujourd'hui

*) Изъ Гейльсберга.

des douleurs de position avec beaucoup de difficulté à la respiration et M-r W. me trouve en même temps de la fièvre. Forcé de nouveau de me mettre à cheval, je crains que les suites de cette indisposition ne deviennent sérieuses et je crois de mon devoir d'en prévenir d'avance V. M. I., pour qu'elle put à temps prendre les mesures nécessaires, en cas que je fusse incapable de continuer le service.

Bonaparte arrivé à l'armée dans la nuit d'avant-hier a fait plusieurs démonstrations avec la cavalerie sur la Passarge, qui m'a fait croire que son intention était de masquer son jeu et que son dessein était de tourner notre droite par Elditten, ce qui m'a porté à prendre position ici. Mes conjectures se sont trouvées fondées et j'apprends maintenant que déjà des colonnes françaises ont paru à Wolfsdorf et Arensdorf.

Les prisonniers annoncent que Bonaparte les a engagés à faire encore quelques efforts pour prendre Königsberg et que lorsque cette place sera en son pouvoir il leur promet de les ramener en France.

Черновой отпускъ.
А. К. В. М.

№ 3.

Императоръ Александръ—генералу Бенигсену.

Tilsit, 29 Mai 1807.

J'ai reçu, mon général, votre rapport du 28. J'attends de vous, que vous remplirez ce que votre devoir, l'honneur et la gloire de la Russie exigent de vous.

ALEXANDRE.

Собственноручный подлинникъ
А. К. В. М.

№ 4.

Генералъ Бенигсенъ—Императору Александру.

Schippenbeil, 1 (13) Juin 1807.

Sire,

Arrivé cette nuit dans cette ville je fais d'abord prendre la route de Friedland à toute l'avant-garde et une partie de la cavalerie, et je suivrai incessamment avec tout le reste de l'armée et j'enverrai des détachements pour m'assurer du poste de Wehlau. Quand j'aurai des nouvelles cer-

taines que l'ennemi s'approche effectivement de Königsberg, je repasserai l'Alle pour le prendre en dos ou en flanc.

Ayant pu prendre quelque repos pendant la journée d'hier, je me sens un peu mieux aujourd'hui. J'ose répéter à V. M. I. que mon intention n'a jamais été de quitter l'armée pour un instant, que si même je devais succomber, ce ne sera jamais ailleurs qu'au milieu de ses braves troupes et là où mon devoir m'appelle.

Черновой отпускъ.
А. К. В. М.

№ 5.

Генералъ Бенигсенъ—графу П. А. Толстому. (2)

Schippenbeil, 1 (13) Juin 1807.

Monsieur le comte,

Je m'empresse de vous annoncer que nous avons remporté une victoire signalée sur l'ennemi près de Heilsberg. Bonaparte s'étant mis à la tête de toute son armée, j'ai cru devoir venir réoccuper ma position devant cette ville, et dans l'après dîner du 29 Mai (10 Juin) vers les 5 heures il est venu nous y attaquer sur la gauche de l'Alle. Cette attaque a été aussi violente qu'on pouvait l'attendre de sa part; mais repoussé à différentes reprises il y mit la dernière obstination en faisant agir jusqu'à sa réserve, que j'ai fait arriver sous la mitraille de la grande redoute placée au centre de ma droite. Le carnage a été terrible et l'ennemi de nouveau battu et repoussé fut poursuivi jusqu'à Bewerniken où l'obscurité de la nuit ne nous permit pas de poursuivre notre avantage. Le lendemain matin l'ennemi se porta tout à fait à sa gauche et sans me déconcerter je fis passer des troupes vis-à-vis de lui pour lui offrir un nouveau combat. Mais il ne l'accepta pas et se contenta à rester avec toutes ses forces sur les hauteurs devant nous.

Bientôt après je reçus l'avis que l'ennemi marchait vers Königsberg et qu'il était déjà sur le chemin de Landsberg. Je me décidai là-dessus à envoyer le comte Kamensky avec le corps sous ses ordres dans cette ville pour la couvrir conjointement avec le général l'Estocq et moi-même je me suis porté avec le gros de l'armée par Bartenstein ici. Je continue de nouveau ma marche jusqu'à Friedland d'où j'enverrai des détachements pour m'assurer du poste de Wehlau; et delà, lorsque j'apprendrai que l'ennemi se porte toujours sur Königsberg, je passerai l'Alle pour aller lui tomber sur le dos ou sur le flanc.

Il m'est impossible de déterminer au juste la perte de l'ennemi dans cette journée, cependant le champ de bataille jonché de morts et de blessés, il me parait ne pas la porter trop haut en l'annonçant de 10 à 12 mille hommes. On peut en juger par la perte que l'ennemi a fait dans ces différents combats en généraux qu'est déjà parvenue à notre connaissance. Le Général Roguet a été pris; le Général Guyot tué par les cosaques; Colbert blessé ainsi que Bernadotte et Dutailly le bras emporté est mort depuis. Nous avons perdu tant en blessés que tués entre 5 à 6 mille hommes. Et en comptant la perte de l'ennemi dans toutes les affaires précédentes on peut la porter pour le moins à 16 mille hommes.

Je ne puis dans ce moment donner à votre excellence des directions pour le corps qui se trouve sous vos ordres, ne sachant pas ce qui s'y passe. Elle est déjà informée que la division commandée par le prince Gortzakow marche derrière elle et vous lui donnerez, monsieur le comte, les ordres que vous trouverez nécessaires pour accélérer sa marche ou pour le porter sur tel point que vous le jugerez à propos.

Il ne me reste qu'à vous prier de vouloir bien communiquer les nouvelles ci-dessus mentionnées au comte de Neiperg et de vous assurer de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, de votre excellence.

Le très humble et très obéissant serviteur

«*Bennigsen*».

Собственноручная приписка:

«Que font les Autrichiens? Leur conduite en vérité est incompréhensible, l'aventurier Bonaparte s'étant de nouveau aventuré si loin, quelle prise ne donne-t-il aux Autrichiens; pourvu qu'ils veulent cet homme doit être achevé sous peu et l'archiduc Charles, ce grand homme qui peut lui donner le coup de grâce! Non Bonaparte, je le soutiendrai toujours a plus que bonheur».

В. У. А. № 1609. Отд. II.

№ 6.

Цизмеръ—барону Будбергу.

Schippenbeil, 1 (13) Juin 1807.

Monsieur le général.

Après avoir marché toute la nuit d'hier, nous sommes arrivés à Bartenstein le matin; nous en sommes de nouveau parti cette nuit à une heure

et arrivés ici à 5 du matin; nous repartons encore dans ce moment pour Friedland où la réserve et une partie de la cavalerie nous a déjà précédés. De Friedland on enverra des détachements à Wehlau pour occuper ce poste et lorsque la nouvelle se confirmera que Bonaparte marche sur Königsberg, le général Bennigsen se propose de repasser l'Alle, toutes les troupes étant du côté droit de cette rivière, et de prendre l'ennemi en dos ou en flanc.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 2-го Іюня 1807».

№ 7.

Графъ Ливенъ—графу П. А. Толстому.

Tilsit, 1 (13) Juin 1807.
à 11 heures du soir.

Mon cher comte.

L'Empereur étant trop occupé en ce moment pour vous écrire lui même, il me charge de vous témoigner mille amitiés de sa part (ce sont ses termes) et vous mettre au fait des événements qui ont eu lieu à la grande armée, dans la supposition que vous n'en ayez pas encore été instruit directement. A cet effet je vous transmet ci joint, mon cher comte, les copies de tous les rapports qui nous sont entrés, relativement aux opérations depuis le 24 de Mai, jour auquel l'armée a repris l'offensive.

Le Grand-Duc Constantin arrivé ici cet après midi de la part du commandant en chef, dit qu'il a l'intention de se replier sur Domnau lorsqu'il sera forcé à un mouvement rétrograde. L'Empereur ne vous donne pas de direction sur ce que vous avez à faire en ce moment, pour ne pas se croiser avec celles que le général en chef aura pu vous donner, et se reposant sur vos lumières qui vous guideront le plus convenablement aux circonstances.

Je vous communique ci près (confidentiellement) la copie de la lettre de l'Empereur au général Bennigsen en réponse à celle par laquelle il lui mande que l'état de sa santé l'obligera peut être de remettre le commandement à un autre.

L'Empereur va demain soir par Jourbourg à Olita pour y voir la 17-me Division. Il compte se rendre delà à Ialofka pour y voir passer le même la 18-me Division, sans pour cela les arrêter dans leur marches et ensuite revenir ici.

Je m'obstiens de porter aucun jugement sur ce qui s'est passé, mais

je vous direz seulement, qu'après le combat sanglant du 29 à Heilsberg, il est resté 21 bataillons et la majeure partie de notre cavalerie intacte, n'ayant pas été dans le cas de prendre part aux actions.

Je vous renouvelle ici, mon cher comte, l'expression des sentiments d'attachement bien sincère que je vous porte.

C. Lieven.

Помѣта: «получено 5-го Іюня».
В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 8.

Графъ Салтыковъ—барону Будбергу.

St.-Pétersbourg, 1 (13) Juin 1807.

Mon général.

Le ministre de Hanovre a désiré avoir un entretien avec moi pour me parler confidentiellement de la sensation qu'ont produit en Angleterre les notions qui sont parvenues au cabinet de St. James sur la suprématie que la cour de Berlin voudrait se procurer dans le Nord de l'Allemagne, il s'est attaché à me faire voir tous les inconvénients que pouvait entraîner à sa suite un ordre de choses qui devait soumettre de fait une grande partie de l'empire germanique à la domination prussienne; il m'a protesté que le cabinet de Londres ne se porterait jamais à un pareil arrangement, et m'a déclaré qu'il était chargé de supplier S. M. I. de rejeter toute proposition tendante à cette fin qui pourrait lui être faite de la part de la Prusse. Je me borne à rendre compte en peu de mots à V. E. de mon entretien avec le ministre de Hanovre, parce que tout ce qu'il m'a dit relativement aux vues d'agrandissement que le cabinet de St. James suppose à celui de Berlin doit faire partie des iustructions de Lord Gower.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 9.

Баронъ Будбергъ—графу Салтыкову.

Тильзитъ, 2 (14) Іюня 1807 года.

Monsieur le comte.

L'Empereur voulant inspecter une division qui est en marche pour joindre l'armée, s'est décidé à partir ce soir pour Olita. Après y avoir vu

filer les troupes en question, S. M. I. compte retourner ici d'où elle ne fera qu'une absence de quelques jours. Il n'y a que M-r le comte de Tolstoi et de Lieven qui accompagnat Sa Majesté. Tout le reste de la suite ainsi que les Lords Gower et Pembrocke, arrivés à Tilsit depuis le 30 Mai restent ici.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 10.

Генералъ Бенигсенъ—Императору Александру.

Allenburg, 3 (15) Juin 1807.

Sire.

Je dois annoncer à V. M. I. que la journée d'hier a été aussi défavorable pour ses armes que les autres avaient été heureuses. La cavalerie qui m'avait précédé dans ma marche à Friedland, y trouva déjà trois régiments de cavalerie française. Cette troupe fut bientôt culbutée et chassée, et la nuit se passa tranquillement. Le lendemain matin, vers les 5 heures, je fus de nouveau attaqué, d'après les prisonniers, simplement par le corps d'Oudinot; mais je m'aperçus bientôt que nous avions à faire à toute l'armée française et à des forces bien supérieures. Malgré cela l'armée maintint sa position et l'ennemi fut repoussé à différentes reprises, et des colonnes entières furent taillées en pièces, et un drapeau de pris que je mets ci-joint aux pieds de V. M. I. Ce n'est que vers les 7 heures du soir qu'une nouvelle attaque fut entreprise par l'ennemi sur notre centre par des colonnes très fortes et de la cavalerie. Les troupes ne tinrent plus, lâchèrent pied et se débandèrent. Je ne puis attribuer cet événement qu'au malheur d'avoir perdu en grande partie les meilleurs généraux et officiers. Le lieutenant général Essen 1-er, le général Steinheil, le lieutenant général Soukin, le général Markow furent blessés, et les généraux Pahlen des dragons de Livonie, Mazowskoy et le Colonel Kern furent tués avant cette attaque. Quoiqu'il me soit impossible de déterminer la perte que nous avons faite ınt en hommes qu'en artillerie, je ne crois pas qu'elle dépasse dix mille ıommes, si l'on parvient à rassembler tous les marodeurs, tandis que l'enemi doit en avoir fait une immense. Après ce funeste événement, j'ai ris la direction vers cette ville, et dès que les troupes auront pris un peu e repos, je vais me porter à Wehlau, pour prendre une position derrière ı Pregel et me tenir sur la défensive jusqu'à ce que les renforts que

j'attends me seront arrivés. Néanmoins je croirais indispensable et conforme à la prudence d'entamer quelques négociations de paix, ne fut-ce que pour gagner du temps pour réparer nos pertes ce dont vous déciderez, Sire.

Je suis Sire, de V. M. I. le très humble, trés obéissant et très fidèle

Général de cavalerie *Baron Bennigsen.*

№ 11.

Цизмеръ—барону Будбергу.

Allenbourg, 3 (15) Juin 1807.
à 6 heures du matin.

Monsieur le général.

Le cœur navré de douleur et l'âme déchirée du spectacle tragique auquel j'ai été assez malheureux d'assister, je prends la plume pour annoncer à V. E. le grand désastre qui nous est arrivé, quoique M-r de Bennigsen ne le fasse pas connaître d'abord en entier à l'Empereur, pour ne pas le frapper d'un coup.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E. que le 1 (13) nous nous portions sur Friedland. Notre avant-garde, composée de cavalerie s'y étant rendue vers le soir, peu avant toute l'armée, trouva déjà dans cette petite ville trois régiments français. Ceux-ci furent d'abord attaqués et culbutés, et nous restâmes tranquilles la nuit. Mais vers les 5 heures du matin le lendemain l'attaque recommença. On crut d'abord, au dire des prisonniers, n'avoir à faire qu'au corps d' Oudinot, mais on s'apperçut bientôt que Bonaparte et toute son armée y était. Le combat fut opiniâtre et souvent à notre avantage, jusqu'à ce qu'enfin vers les 7 heures du soir les Français entreprirent de rompre notre centre. En attendant on nous avait déjà blessé et tué les meilleurs généraux. Le lieutenant général Essen 1, le général Markow, le général Soukin, le général Steinheil sont du nombre des premiers, et le général-major Pahlen des dragons de Livonie des derniers. C'est à cette perte de ces meilleurs officiers généraux et tant d'autres, qu'il faut attribuer le peu de résistance que les troupes ont opposée à cette dernière attaque, qui fut faite par des colonnes énormes garnies de canons. Le désordre se mit dans notre armée et les soldats se débandèrent dans un moment. Ce fut une déroute complète sans ordre ou commandement. Après avoir combattu tout le jour, nous avons marché toute la nuit pour arriver ici, avec tout ce qu'il a été possible de rassembler de troupes. En attendant

qu'on prend un peu de repos pour repartir d'abord pour Wehlau, où le général Bennigsen se propose de se mettre derrière la Pregel, j'ai l'honneur d'écrire ceci à V. E.

S'il est permis à un témoin oculaire de toute la campagne de parler sans détour à son chef, V. E. pardonnera peut-être à mon zèle pour le service et mon attachement pour ma patrie d'oser lui en dire mon avis sur les circonstances actuelles. Il me parait qu'il n'y a plus rien à faire que demander le plus tôt possible un armistice, ou aussi d'entamer des négociations de paix, tandis que le reste de l'armée et les secours qui lui arrivent placés derrière la Pregel, pourront nous donner encore les moyens d'obtenir des conditions honorables.

Il est impossible que je détermine dans ce moment la perte que nous venons de faire; mais elle doit être immense, tant en hommes, qu'en artillerie et autres objets militaires.

Le tableau que le général Bennigsen fait à l'Empereur de la journée d'hier est infiniment moins noir; mais j'ose assurer à V. E. que je n'ai rien exagéré, persuadé qu'elle doit être instruite par moi de la vérité, si même elle ne voulait pas en faire usage.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M-r le général, de V. E. le très humble et très obéissant serviteur

J. Zismer.

№ 12.

Генералъ Бенигсенъ—графу П. А. Толстому.

Wehlau, 3 (15) Juin 1807.

Monsieur le comte,

La journée d'hier n'a pas été heureuse pour nous. Déjà avant-hier en me portant avec toute l'armée à Friedland, l'avant-garde composée de cavalerie trouva dans cette ville trois régiments de cavalerie française. Celle-ci fut incontinent attaquée, culbutée et chassée avec une perte de quelques hommes et de quatre officiers. La nuit fut tranquille, mais le lendemain matin vers les 5 heures nous fûmes de nouveau attaqués et d'après le dire des prisonniers simplement par Ney et Oudinot reunis à Dombrowsky. Nous eûmes d'abord le plus grand succès, l'ennemi fut chassé à différentes reprises, les grenadiers d'Oudinot qui marchèrent à la bayonette furent culbutés; on enleva un drapeau et on avait déjà fait reculer l'ennemi, lorsque

vers les 3 heures après midi Bonaparte arriva lui-même emmenant avec lui toutes ses forces. Le combat devint néanmoins très égal jusqu'à ce qu'enfin l'ennemi fit le dernier effort en se portant vers les 7 heures avec des colonnes immenses et beaucoup d'artillerie sur notre centre. Nos troupes qui étant restés sous le feu pendant toute la journée et avaient montré un courage étonnant furent déconcertés par l'approche de ces masses énormes, et voyant que je ne pouvais tenir tête avec des forces si inférieures, je pris le parti de me retirer. Notre perte est grande mais elle n'est à beaucoup plus aussi forte que celle de l'ennemi et qu'elle aurait pu le devenir si l'ennemi n'avait trop perdu pour oser nous poursuivre. Nous nous sommes retirés ici sans qu'un seul Français nous ait suivi. Malgré cela je me trouve maintenant dans l'impossibilité de suivre Bonaparte à Königsberg s'il se porte au siége de cette ville. Je me place derrière la Pregel pour attendre les secours qui m'arrivent et si jusque là Königsberg est pris, j'attirerai encore à moi le Général l'Estocq, pour tomber ensuite avec toutes mes forces sur Bonaparte.

Pour vous, Monsieur le comte, je vous prie de ne rien entreprendre maintenant contre l'ennemi d'autant plus que je sais d'expérience combien sont faux tous les rapports que nous recevons sur les forces ennemies. Il est certain qu'il est beaucoup plus fort que nous ne l'avons cru, et déjà à Heilsberg il avait eu pour le moins cent mille hommes. Vous vous tiendrez donc sur la défensive derrière le Narew et le Boug tant qu'il y aura moyen, et si vous étiez trop fortement pressé vous pourriez même aller à la rencontre du Prince Gorzakow qui vous amène du secours, notre principal but devant être maintenant de couvrir nos frontières.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 6-го іюня».
В. У. А. № 1609. Отд. II.

№ 13.

Баронъ Будбергъ—Императору Александру.

Tilsit, 3 (15) Juin 1807.

Les nouvelles qui nous sont parvenues ce matin portent que des détachements français ont poussé jusqu'à Friedland et Wehlau, que d'autres ont été vus entre Gumbinen et Insterburg, enfin que l'alarme dans toutes ces contrées est générale. M'étant concerté avec le général Pfuhl sur le plus ou moins de sûreté qu'il y aurait à rester ici, nous avons trouvé que si l'en-

nemi est parvenu à se rendre maître de Königsberg ce qui malheureusement n'est que trop probable, il n'y aurait rien de plus aisé pour lui que d'envoyer quelque détachement jusqu'à Tilsit. En conséquence je me suis décidé de quitter cette ville en me dirigeant sur Tauroggen où j'attendrai les ordres que V. M. I. daignera m'adresser.

Le Baron Hardenberg m'ayant communiqué ses appréhensions sur l'esprit remuant qui commence à se manifester parmi les prisonniers français qui sont réunis ici, m'a proposé en même temps de les expédier en Russie. J'ai cru ne pas pouvoir me refuser à cette proposition et j'ai muni le commandant de l'escorte prussienne qui accompagnera ces prisonniers jusqu'à Jourbourg, d'une lettre de ma part pour le Général Major Marklovsky. En mettant ici une copie de cette lettre sous les yeux de V. M. I. je me flatte qu'elle daignera approuver cette mesure que j'ai pris sur moi d'effectuer parce que je l'ai crue indispensablement nécessaire.

Dans un entretien que j'ai eu ce matin avec le Baron Hardenberg, nous n'avons pu nous dissimuler la possibilité qu'à la suite de tout ce qui se passe, l'armée ne soit obligée de se replier sur nos frontières. Comme dans ce cas il pourrait devenir instant de prendre quelque détermination majeure, il nous a paru que la réunion de V. M. I. avec le Roi de Prusse et celle des deux Ministres serait très désirable sous tous les rapports. Ne doutant pas que Vous daignerez, Sire, être du même avis, je prendrai la liberté de proposer Vilno comme l'endroit qui me parait le plus propre pour cette réunion. Le Baron Hardenberg aurait préféré Memel, mais comme cette place ne serait pas hors atteinte si l'ennemi est à Königsberg, je persiste à croire que Vilno vaudrait mieux. Quelque soient la résolution que V. M. I. jugera à propos de prendre à cet égard, je la supplie de daigner m'en instruire et d'en informer également le Roi qui part aujourd'hui pour Memel.

Черновой отпускъ.

№ 14.

Цизмеръ—барону Будбергу.

Wehlau, 3 (15) Juin 1807.
à minuit.

Monsieur le général.

La prise de Königsberg par l'ennemi a fait de nouveau changer de plan à M. le général de Bennigsen. L'unique objet devant être maintenant de couvrir nos propres frontières, nous partons encore cette nuit pour Tilsit

où cette armée réunie au corps sous les ordres du général l'Estocq prendra une position derrière la Memel.

M. le comte Tolstoy mande que l'ennemi placé vis-à-vis de lui se renforce beaucoup; il lui a donc été prescrit d'être de la dernière circonspection et de ne rien entreprendre, et dans le cas où il serait trop pressé de se replier derrière le Narew et le Boug et même de s'approcher davantage de nos frontières à la rencontre d'une division qui est destinée à le renforcer.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 15.

Цизмеръ—барону Будбергу.

Popelken, 4 (16) Juin 1807.
à 7 heures du soir.

Monsieur le général.

Nous venons d'arriver ici et d'apprendre que le général l'Estocq a pris sa route par Labia. Il a à traverser une digue de deux milles et demi et cette circonstance arrêtant de beaucoup sa marche nous arrête également, car si nous nous retirons et que l'ennemi parvient au débouché de cette digue il lui fermerait toute sortie et tout le corps serait perdu. Pour cela le général se propose de s'arrêter ici pendant quelque temps et sans engager une grande bataille de retenir l'ennemi le temps nécessaire. Si cependant il pressait trop et qu'il faudrait engager une bataille générale, M. de Bennigsen est intentionné de risquer plutôt la perte de tout ce corps que de s'exposer aux suites funestes que pourrait avoir une bataille.

Je suis bien heureux de pouvoir annoncer à V. E. que notre perte n'est pas si prodigieuse qu'elle a paru devoir être par la déroute que j'ai vu. La bataille ayant été livré au delà de l'Alle, derrière Friedland on avait établi plusieurs ponts de pontons outre celui qui existait déjà en ville. Lorsque la déroute s'est mise et le désordre devint presque général, l'officier aposté pour mettre le feu aux ponts, en cas de besoin, les alluma quand la plus grande partie de notre armée se trouvait encore sur l'autre bord. Heureusement le flanc droit soutint assez bien l'attaque ennemie et la nuit étant survenue l'ennemi ne put voir notre état et arrêta sa poursuite. On trouva bientôt des gués et presque toute l'artillerie fut sauvée. On ne sait pas encore au juste combien il y a de pièces de perdues, le général d'artillerie m'ayant dit n'avoir pas encore reçu tous les rapports.

Je la présume cependant monter tout au plus à 15 pièces. Il faut espérer que le même bonheur que nous avions ce jour là nous tirera également du mauvais pas où nous nous trouvons actuellement. La perte en hommes est cependant très considérable quoiqu'on ne puisse aussi pas la déterminer, les traineurs étant en très grand nombre et se présentent continuellement.

V. E. daignera excuser le peu de soin que je mets à cette écriture, mais ne dormant pas depuis plus de 4 nuits et fatigué à l'excès des marches forcées à cheval, j'ai quelquefois peine à tenir la plume.

J'ai l'honneur d'être etc.

L'armée doit arriver à Tilsit après demain matin.

№ 16.

Всеподданнѣйшая записка генералъ-адъютанта Уварова.

Велау, 4-го Іюня 1807 года.

Сражаясь семь день сряду и ходя день и ночь безпрестанно, что токмо одни русскіе дѣлать могутъ, и имѣвъ всегда надъ непріятелемъ нѣкоторый авантажъ, весьма больно и несчастливо видѣть армію вашу поразстроенну, правда, что послѣднее подъ Фридландомъ сраженіе было кровопролитное и весьма дорого непріятелю стоитъ, но и армія Вашего Величества потерпѣла и много хорошихъ генераловъ, штабъ и оберъ-офицеровъ лишилася: Вашему Величеству скажу, какъ чувствую, что весьма нужно, не теряя ни мало времени, взять мѣры рѣшительныя, на одно иль на другое. Ежели еще воевать, то непріятелю штыкъ границу свою заставя, а ежели нѣтъ, то нужно стараться кончить скорѣе, а иначе худо быть можетъ.

Собственноручный черновой отпускъ.
В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 17.

Императоръ Александръ—В. С. Попову.

Олита, 4-го Іюня 1807 года.

Съ фельдъегеремъ получилъ я прилагаемый при семъ въ копіи рапортъ отъ генерала Беннингсена. Вы легко можете вообразить то чувство, которымъ чтеніе онаго было сопровождаемо. Не имѣвъ еще ни одной строки отъ васъ, и опасаясь потерять драгоцѣнное время, рѣшился я послать къ вамъ нарочнаго фельдъегеря съ письмомъ симъ, мнѣ не остается другаго какъ положиться на ваше безпристрастное

сужденіе. Если вы находите, что обстоятельства таковы, какъ генералъ Беннингсенъ ихъ описываетъ, что необходимо нужно взойтить въ переговоры съ Бонапартіемъ, то вручите ему прилагаемое письмо при семъ на его имя, которымъ я ему позволяю трактовать отъ своего имени о *перемиріи* съ Бонапартіемъ. Письмо мое подъ открытою печатью и я желаю чтобы вы оное прочитали: за симъ вслѣдъ прибудетъ ген:лейт: кн: Лобановъ, котораго я избралъ для посылки отъ главнокомандующаго къ Бонапартію. Онъ съ вами лично обо всемъ переговоритъ. Ожидаю съ нетерпѣніемъ извѣстій отъ васъ и пребываю навсегда вамъ доброжелательный.

АЛЕКСАНДРЪ.

Прилагаю при семъ равномѣрно копію съ письма къ Будберху отъ чиновника его Департамента, находящагося при Беннингсонѣ, опое обстоятельнѣе еще генеральскаго рапорта.

№ 18.

Императоръ Александръ—генералу Бенигсену *).

Olitta, 4 Juin 1807.

J'étais loin de m'attendre, mon général, après vous avoir confié une aussi belle armée, et qui a donné tant et tant de preuves de son courage, aux nouvelles que je viens de recevoir de vous. Si vous n'avez pas d'autres moyens de sortir de l'embarras dans lequel vous vous trouvez que de traiter d'un armistice, je vous permets de le faire, pourvu que cela soit en votre nom. J'ai jugé à propos de vous envoyer le lieutenant général Prince Labanof que je trouve qualifié à tous les titres pour être chargé par vous de cette épineuse négociation. Il vous rendra compte de bouche des ordres dont je l'ai muni et après vous être concerté avec le général Popof et lui, expédiez-le auprès de Bonaparte. Vous devez sentir tout ce qu'il m'en coûte de passer par ce moyen.

ALEXANDRE.

В. У. А. № 428. Отд. I.

№ 19.

Императоръ Александръ—Фридриху-Вильгельму III.

Olitta, 4 (16) Juin 1807.

C'est le cœur navré, Sire, que je remplis mon devoir en vous communiquant les fatales nouvelles que je viens de recevoir du général Ben-

*) На конвертѣ собственноручно: «Au général de Beningsen».

nigsen. Il m'est cruel de perdre jusqu'à l'espoir de vous être utile autant que mon cœur l'avait désiré, et que les moyens que j'avais mis en jeu semblaient devoir nous le promettre. Je joins pareillement, Sire, la copie de ma réponse au général, mais je l'envoie à M. de Popof, en l'autorisant de ne la remettre au général que si toutefois il est vrai que les circonstances sont telles que le général nous l'annonce. Moi-même arrivé de ce matin ici, je vais me remettre cette nuit en route pour venir à Taurogguen; peut-être V. M. jugera-t-elle à propos de s'y rendre de même; il serait indispensable que nous soyons réunis et que nous prenions une détermination commune. Je me serais empressé de me rendre à Memel, mais je crains que trop de temps ne soit perdu par là; et si V. M. faisait le chemin jusqu'à Taurogguen, nous ne nous en rencontrerions que plus tôt. Recevez, Sire, l'assurance réitérée d'un attachement inviolable qui ne finira qu'avec ma vie.

ALEXANDRE.

Je crois bien faire aussi, Sire, de joindre ici une copie du rapport qu'un employé du Département des affaires étrangères attaché au général adresse à M. de Budberg.

Изъ записокъ князя Гарденберга.

№ 20.

Баронъ Голландъ—генералу Бенигсену *). (3)

Memel, 4 (16) Juin 1807.

. . . . . Le Roi est arrivé ici hier dans l'après diner. Sa Majesté a été suivie aujourd'hui par M. le Baron de Hardenberg. Le lieutenant général Comte Ostermann Tolstoy se trouve ici depuis quelques heures. On attend incessamment Madame la Baronne de Bennigsen ainsi qu'un nombre considérable de Russes qui hier ont quitté Königsberg.

№ 21.

Генералъ Бенигсенъ—Императору Александру.

Schilupischki, 5 (17 Juin) 1807.

Sire,

Je suis assez heureux de pouvoir annoncer à V. M. I. que les affaires e raccommodent et vont de mieux en mieux; j'ai quitté ce matin ma

*) Вѣроятно, ошибка: депеша, должно быть, была адресована генералу барону Будбергу.
Н. Ш.

position d'hier sur l'avis que les troupes du général l'Estocq débouchaient déjà de la route étroite qu'ils avaient à passer et que celles de V. M. I. détachées à ce corps en étaient déjà sorties. De cette manière le général l'Estocq doit me joindre cette nuit ou au plus tard demain de grand matin.

Le rassemblement continuel des traineurs me prouve tous les jours que notre perte n'a pas été aussi considérable et qu'il n'y a à regretter que la prise de la ville de Königsberg. L'ennemi n'ayant pas osé me poursuivre et ne le faisant pas jusqu'ici, les soldats sont animés du même courage.

Черновой отпускъ.
А. К. В. М.

№ 22.

Графъ Разумовскій—генералу Бенигсену.

Vienne, 6 (18) Juin 1807.

Mon général,

L'estafette qui m'a apporté la nouvelle des résultats des superbes journées du 24 (5) et 25 Mai (6 Juin), m'est arrivée le 6 (18). Il me serait difficile de rendre à V. E. l'impression de ces heureuses nouvelles. Ce brillant début dans la reprise de la campagne est d'un présage bien favorable, et il m'a été annoncé bien à propos, pour soutenir nos efforts dans la tâche dont nous sommes occupés, de dissiper les irrésolutions de cette cour-ci et de la rallier enfin à la cause commune. Jusque là il est une vérité particulière, dont je vous prie, mon général, d'être convaincu, c'est celle de la part sincère que je prends à vos succès, de mon bonheur à pouvoir vous en féliciter, de mon attachement inviolable et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

№ 23.

Баронъ Голландъ—барону Будбергу.

Memel, 6 (18) Juin 1807.

Monsieur,

S. M. le Roi ayant cru nécessaire de faire transporter au delà des frontières deux cent prisonniers français détenus ici depuis quelque temps, M. le Baron de Hardenberg s'est pour cet effet adressé à moi par la note que je prends la liberté de joindre ci-près. J'ai d'autant moins hésité à

délivrer le passeport requis dans le sens désiré que je crois avoir agi en conformité aux intentions de V. E.; l'urgence du cas qui paraissait rendre cette mesure indispensable ne m'ayant d'ailleurs pas permis, mon général, de prendre préalablement vos ordres à cet égard. Les susdits prisonniers ont déjà été acheminés hier matin vers le lieu de leur destination.

Tous les préparatifs étant faits pour que la famille royale puisse quitter Memel d'un moment à l'autre, le Roi a témoigné le désir de la voir accompagnée dans son voyage par un ou deux officiers russes. Le capitaine Minnemann avait déjà été choisi pour une pareille commission au commencement de cette année, je me suis donc concerté là-dessus avec M. le général major Arbousoff et d'après l'arrangement convenu entre nous, deux officiers qui se trouvent auprès de lui sont destinés à suivre LL. MM. J'ose me flatter que V. E. daignera ne pas désapprouver les demandes que j'ai pris sur moi de faire à cet effet.

Il est déjà parti d'ici un nombre considérable de personnes attachées aux différents bureaux d'administration. Plusieurs caisses ont été expédiées dans la journée d'hier. Pour faciliter l'entrée en Russie des individus qui composent la suite du Roi, il leur a été fourni des passeports du gouvernement prussien que j'ai muni ensuite du visa de la légation.

Les régiments de Polotsk et de Tobolsk sous les ordres du Colonel Schroeder venant de Pillau ont été débarqués hier sur la Nehrung. Ce corps devait prendre une position près de Schwarzort à 4 miles d'ici. Plusieurs vaisseaux remplis de malades sont arrivés en même temps de Königsberg.

J'ai l'honneur d'être etc

№ 24.

Гарденбергъ—генералу Тормасову. (4)

Memel, 6 (18) Juin 1807.

Monsieur,

Les graves inconvénients qu'il y aurait eu dans les circonstances actuelles à laisser dans la proximité des armées Russes des dépôts de prisonniers français, m'ont déterminé de concert avec S. E. M. le général Baron de Budberg à faire partir de Tilsit sous une escorte militaire prussienne, ceux qui se trouvaient au nombre de plus de 800 hommes dans cette ville. Ils ont de l'aveu de S. E. été dirigés sur Wilna. Arrivé ici, j'y ai trouvé également encore un dépôt quoique beaucoup moins considé-

rable de prisonniers français que j'ai cru devoir par des motifs pareils, faire transporter sur le champ vers la même destination. A peine étaient ils partis, qu'un vaisseau de Colberg en amena à peu près 200 autres, faits devant cette place. L'impossibilité de les garder dans un endroit qui, servant aujourd'hui d'unique entrepôt pour les subsistances de l'armée Russe, y rendrait le séjour de ces prisonniers doublement dangereux, m'engage à prier V. E. à vouloir bien les recevoir à Riga pour où j'ai prescrit au capitaine du vaisseau de faire voile sans le moindre délai. Je le charge de la présente lettre que je ne saurais terminer, sans offrir à V. E. l'hommage des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc.

В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 25.

Гарденбергъ—генералу Тормасову.

Memel, 6 (18) Juin 1807.

Monsieur,

V. E. a été prévenue par M. le général de Budberg du prochain départ de S. M. la Reine de Prusse pour Riga. Le Ministre de S. M. l'Empereur de toutes les Russies m'ayant communiqué ce qui a été écrit à cet égard tant à Riga qu'à Mitau, je me suis trouvé dans le cas de prier M. d'Arsenieff d'étendre les ordres qu'il va donner pour la réception de S. M. et de sa suite. Je prends la liberté de communiquer à V. E. une copie de ma lettre au gouverneur civil de Courlande, en la suppliant de confirmer de sa part les ordres qui seraient donnés en conséquence par M. d'Arsenieff. Je lui en aurais une obligation extrême. Je me flatte également qu'elle voudra bien me transmettre ses ordres patents pour la libre entrée des différents convois qui doivent passer en Russie, par le courrier qui j'expédie avec cette lettre jusqu'à Mitau où il attendra sa réponse.

Je m'empresse de saisir cette occasion pour vous offrir l'hommage de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 26.

Гарденбергъ—курляндскому губернатору Арсеньеву.

Memel, 6 (18) Juin 1807.

Monsieur,

S. E. M. le Général de Budberg m'a donné connaissance de la lettre qu'il vous a adressée de Tauroggen le 5 (17) de ce mois, concernant les

mesures à prendre pour la réception de S. M. la Reine de Prusse et de sa suite.

Le nombre de 150 chevaux qui s'y trouve indiqué ne paraissant pas devoir suffire au voyage de S. M., des enfants du Roi et de leur suite, ainsi qu'au transport des équipages et des effets royaux, je prends la liberté de prier V. E. de l'augmenter à la concurrence de 250 chevaux. J'observe de plus que l'escorte de 120 hommes mentionnée par M. de Budberg est uniquement destinée pour le convoi des effets royaux: il serait donc nécessaire de laisser passer également sans difficulté les autres moindres détachements qui accompagneront la Reine, les jeunes Princes et Princesses, les équipages de Sa Majesté. Si V. E. prenant en considération ce que j'ai l'honneur de lui marquer voulait bien donner ses ordres en conséquence je lui en serais infiniment redevable. J'écris dans ce même sens à M. le Gouverneur général de Riga.

Le courrier porteur de cette lettre attendra à Mittau la réponse de M. de Tormassoff et j'ose prier V. E. de le charger à son retour d'une copie des ordres patents qu'elle aura fait émaner à la réquisition de M. le général de Budberg.

Je saisis cette occasion pour vous offrir etc.

№ 27.

Генералъ Тормасовъ—Гарденбергу.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de V. E., avec la copie de celle qu'elle a écrite à M. d'Arsenieff, gouverneur de Courlande; quoique d'après l'ordre suprême de S. M., mon très gracieux Souverain qui m'a été communiqué par M. le général Baron de Budberg, tous les arrangements nécessaires pour le voyage de S. M. la Reine de Prusse, ont été ordonnés, je n'ai pas tardé un instant d'enjoindre à M-rs les gouverneurs de Courlande et de Livonie de faire préparer sur les stations 250 chevaux au lieu de 150 qui ont été commandés et j'ai muni le courrier qui m'a remis la lettre de V. E. de l'ordonnance pour la douane de Polangen afin que tous les équipages appartenant à S. M. et sa suite, de même que les détachements qui les escorteront passassent la frontière sous aucun examen ni le moindre retard.

Черновой отпускъ.
В. У. А. № 4409. Отд. II.



№ 28.

Графъ Ливенъ—графу П. А. Толстому.

Tauroggen, 6 (18) Juin 1807.

Mon cher comte,

L'Empereur m'a chargé de vous communiquer les trois derniers rapports reçus du général Bennigsen ainsi que la réponse de S. M. à l'un d'eux, en conséquence de quoi je joins ci-près les copies de ces papiers. L'Empereur vous fait dire en même temps que vous ferez en cette occasion ce que les circonstances vous feront paraître le plus convenable. S. M. aura dans peu une entrevue avec le Roi à Shaul. Tout à vous.

В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 29.

Генералъ Бенигсенъ—князю Багратіону.

6 (18) Juin 1807.

Après les flots de sang qui ont coulé ces jours derniers, dans des combats aussi meurtriers que souvent répétés, je désirerais soulager les maux de cette guerre destructive, en proposant un armistice, avant que d'entrer dans une lutte et dans une guerre nouvelle, peut-être plus terrible que la première. Je vous prie, mon Prince, de faire connaître aux chefs de l'armée française cette intention de ma part, dont les suites pourraient peut-être avoir un effet d'autant plus salutaire, qu'il est déjà question d'un congrès général, et pourraient prévenir une effusion inutile du sang humain. Vous me ferez parvenir ensuite les résultats de votre démarche etc.

А. К. В. М.
Записки генерала Бенигсена.

№ 30.

Князь Багратіонъ — генералу, командующему французскимъ авангардомъ.

6 (18) Juin.

Monsieur le général,

M. le général commandant en chef vient de m'adresser une lettre relativement aux ordres que S. E. a reçu de S. M. l'Empereur, en me chargeant de vous faire part de son contenu. Je ne crois pas pouvoir mieux

répondre à ses intentions, qu'en vous la faisant tenir en original. Je vous prie en même temps de me faire parvenir votre réponse, et d'agréer l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, M. le général,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Bagration.

LXXX Bulletin.

№ 31.

Генералъ Бенигсенъ—барону Будбергу.

Schönwalde, 7 (19) Juin 1807.

Monsieur le général,

A la suite de la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'hier relativement à l'autorisation de conclure un armistice, j'ai fait des démarches auprès de l'ennemi dont je rends compte à S. M. l'Empereur dans le rapport ci-joint. Pressé de faire cette expédition, V. E. m'excusera si je ne lui en transmets pas les détails.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 32.

Генералъ Бенигсенъ—Императору Александру.

Schönwalde, 7 (19) Juin 1807.

Sire,

M. le général Budberg m'ayant fait connaître hier les intentions de V. M. I. pour la conclusion d'un armistice jusqu'à ce qu'une paix définitive puisse mettre fin à cette guerre, j'ai de suite donné une lettre ostensible au Prince Bagration, à qui j'ai recommandé de la faire passer avec quelques lignes de sa part au chef de l'avant-garde française. Le major Schöpping qui fut chargé de cette mission a été dans le cas de voir Murat qui l'a reçu avec beaucoup d'honnêteté et lui a annoncé que n'ayant aucun pouvoir pour cet objet il ne saurait donner de résolution. A peine le major Schöpping m'eut il apporté cette réponse qu'on m'annonça un parlementaire français; ce fut le jeune Talleyrand, neveu du ministre et aide de camp du maréchal Berthier. Il vint simplement me dire qu'ils désiraient également de faire cesser la guerre actuelle, et M. le Prince Labanof se trouvant

ici, se rendit à Tilsit. Il vient de retourner et m'apporte la nouvelle que l'ennemi ne veut consentir à un armistice que sous la condition que les forteresses de Pillau, Graudentz et Colberg leur soient livrées. Je trouve ces conditions aussi exagérées que déshonorantes et je n'ai pas cru devoir y consentir sans avoir préalablement les ordres de V. M. I. là-dessus. La cession de la dernière forteresse surtout pourrait même rencontrer des difficultés de la part de la Suède.

Черновой отпускъ.
А. К. В. М.

№ 33.

В. С. Поповъ—барону Будбергу.

Амтъ Баубелнъ, іюня 8-го дня 1807 года.

Милостивый государь
Андрей Яковлевичъ.

Не знаю, какое внутреннее имѣлъ я предчувствіе, что Высочайшее присутствіе Государя Императора близь арміи необходимо нужно, и потому самому не осмѣлился сказать Его Величеству ни слова въ разсужденіи отъѣзда въ Шавель. Съ непріятелемъ хитрымъ и предпріимчивымъ потребны и въ мирныхъ и въ военныхъ дѣйствіяхъ скорыя и пристойныя мѣры. Ради Бога не теряйте времени. Что Бонапарте хочетъ миръ, доказываетъ самая присылка въ полночь Дюрока. Но ни я, ни князь его не видали, хотя и не спали цѣлую ночь. Онъ былъ у генерала съ Уваровымъ.

Вашего высокопр—ва покорнѣйшій слуга
Василій Поповъ.

№ 34.

Императоръ Александръ—генералу Бенигсену.

Schawel, 8 Juin.

Mon général,

Ni Graudentz, ni Pillau, ni Colberg ne m'appartiennent pas. Je n'ai pas même de mes troupes dans ces forteresses, par conséquent je ne puis donner de consentement sur leur cession. En général cette demande me parait inadmissible. Chargez le Prince Labanof de porter une réponse dans ce

sens au Maréchal Berthier, et de lui dire que je partage sincèrement leur désir de mettre fin à l'effusion de sang par une paix. Que le même Prince Labanof était autorisé par moi à entrer en pourparlers sur la paix aussitôt qu'un armistice d'un mois de durée serait conclu aux conditions de garder la position présente de nos troupes. Le Prince Labanof a reçu mes instructions et je désire, mon général, qu'il soit constamment employé pour toutes les missions qu'il y aura à faire à l'armée française, et qu'il participe aux discussions que vous pouvez avoir avec ceux qui pouront vous être envoyés de la part du gouvernement français. Je vous salue, mon général.

ALEXANDRE.

Dès qu'on aura consenti, je suis sûr que le Roi de Prusse ne tardera pas à envoyer de son côté une personne munie de sa confiance.

№ 35.

Генералъ Бенигсенъ—маршалу Бертье.

8 (20) Juin 1807.

Monsieur le Maréchal,

M. le Prince Labanof vient de me communiquer la manière dont vous êtes intentionné, mon Prince, convenir d'un armistice. Vous me permettrez de vous observer, qu'il ne peut être question d'aucune cession de forteresses, ou autre place forte, puisqu'il ne s'agit que d'une suspension d'armes, et que ces objets doivent faire le sujet d'un traité de paix.

Quant au reste de l'arrangement à contracter, M. le Prince Labanof est pleinement autorisé à en convenir et vous voudrez bien, M. le Maréchal, poser avec lui tous les articles qui peuvent y avoir rapport.

J'ai l'honneur d'être etc.

А. К. В. М.
Записки генерала Бенигсена.

№ 36.

Императоръ Александръ—князю Лобанову.

Шавлъ, 8-го іюня 1807 года.

Получилъ я съ большимъ удовольствіемъ рапортъ вашъ и не могу довольно похвалить ваши отзывы и поведеніе съ Бертіе. Продолжайте, какъ начали; вы увидите изъ приложенной копіи отвѣта моего къ гене-

ралу Бенигсену мои намѣренія, коими и руководствуйтесь. Пребываю навсегда вамъ искренно доброжелательнымъ.

АЛЕКСАНДРЪ.

Въ случаѣ востребованія отъ васъ полномочія, предъявите прилагаемый при семъ листъ. Онъ подобенъ той декларацiи, которая служила полною мочiю Убрiю.

№ 37.

Полная мочь князю Лобанову.

Le Prince Labanof Lieutenant général de mes armées est autorisé à entrer en pourparlers pour la conclusion d'une paix avec celui qui sera nommé par le gouvernement français. Il s'en acquittera avec toute la loyauté et la franchise d'un brave militaire, en foi de quoi je le munis de cette autorisation.

Ecrite de la main de S. M. l'Empereur et signé:

«*ALEXANDRE*».

(L. S.)

Schawel,
ce 8 Juin 1807.

№ 38.

Графъ Ливенъ—генералу Бенигсену.

Schaul, 8 (20) Juin 1807.

Mon général,

L'Empereur me charge de communiquer à V. E. qu'à l'occasion de l'armistice S. M. défend le plus sévèrement qu'aucun individu de l'armée sous ses ordres ne passe notre cordon, et que sous quel prétexte que ce fut personne n'aie à se rendre dans celui de l'ennemi, sans excepter même de cette règle Monseigneur le Grand-Duc. En donnant cet ordre, l'Empereur exige que V. E. veille à la plus stricte observance de cette volonté suprême. Il s'entend que cela ne regarde pas les parlementaires que vous serez dans le cas d'envoyer, mon général, au camp ennemi à la suite des ordres de Sa Majesté.

Recevez, mon général, l'hommage etc.

А. К. В. М.

№ 39.

Лудовикъ XVIII—генералу Тормасову.

Mitau, 8 (20) Juin 1807.

Les ordres que je viens, mon cher général, d'apprendre qui ont été donnés pour le passage de la Reine et de la famille Royale de Prusse, m'imposent le devoir de pourvoir à la tranquillité de la mienne. Je me propose donc de la diriger sur Dorpat, laissant ici une partie de notre monde. Je vous prie en conséquence de donner des ordres afin qu'il se trouve sur la route toutes les facilités nécessaires, ne prétendant pas sortir de votre gouvernement sans connaître les intentions de l'Empereur auquel à cet effet j'expédie le comte de Blacas.

Je m'en remets sur les détails à ce que le M. de Bonnay vous dira de ma part et je saisis cette occasion de le mettre en rapport avec vous, le destinant à la direction de ce qui restera ici de ma suite, jusqu'à mon retour, ou jusqu'au moment pour lequel je réclame d'avance votre obligeance, où il faudrait que cette arrière-garde évacuat Mitau.

Soyez bien persuadé, mon cher général, de ma haute estime et de tous mes sentiments pour vous.

LOUIS.

В. У. А. № 434. Отд. I.

№ 40.

Генералъ Бенигсенъ—Императору Александру.

9 (21) Juin 1807.

Sire,

V. M. I. voudra bien me permettre de lui faire mon rapport sur l'état et les circonstances dans lesquelles l'armée dont elle a daigné me confier le commandement se trouve.

V. M. I. peut être assurée que je n'avance rien en lui assurant, que ce n'est qu'une partie de l'infanterie qui a été mise un moment en déroute par la dernière charge de l'ennemi à la fin de la bataille de Friedland, et heureusement déjà le soir au coucher du soleil, où l'ennemi ne pouvait plus s'en appercevoir, d'autant plus que la poussière et la fumée des décharges de l'artillerie et de la mousqueterie fut si forte qu'on ne pouvait rien distinguer à une certaine distance; cette déroute d'une partie de notre infanterie n'a duré qu'un moment, car trois verstes derrière le champ de bataille, après avoir passé la rivière, je suis parvenu moi-même avec les offi-

ciers de ma suite à arrêter au moins 5,000 hommes de nos fuyards de différents régiments et d'en former un front sur deux lignes, près de la rivière, pour protéger la retraite du reste de notre infanterie; de ce moment aussi la retraite de l'armée s'est fait sur deux colonnes en masse et en ordre; j'en excepte toujours quelques milliers de fuyards qui s'éparpillèrent dans les forêts et dans les champs et que dans ce moment-ci encore je fais chercher et arrêter par un régiment de dragons envoyé sur plusieurs chemins.

Je dois citer ici encore une preuve de la bravoure et du sang froid des troupes qui se soutenaient sur le champ de bataille. Dans la première terreur, où il n'y avait qu'une partie de l'armée qui avait passé la rivière, on mit le feu aux ponts et on détruisit les pontons, tandis que de l'autre côté restaient le Prince Bagration, le lieutenant-général Doktorow avec leur infanterie et général Ouwarow avec sa cavalerie; ces troupes ont tenu l'ennemi dans un respect qu'il n'a pas osé leur mettre le moindre empêchement à passer la rivière; l'infanterie et l'artillerie par des gués et la cavalerie à la nage.

V. M. I. me permettra à présent que je lui fasse mon rapport sur l'état dans lequel plusieurs régiments d'infanterie se trouvent dans ce moment après tant d'affaires sanglantes; il y en a qui ont perdu presque tous leurs officiers d'état-major; il y a encore des bataillons commandés par des capitaines auxquels il faudrait rendre le plutôt possible des officiers d'état-major; il y a encore des bataillons qui ont perdu tant de monde qu'il ne leur reste pas 200 hommes dans le front, qu'il faudrait compléter autant que possible. V. M. I. me permettra de faire ici une remarque. Les bataillons de milice ne rendront jamais de bons services; un de ces bataillons dans la bataille de Friedland fut le premier à lâcher pied, ce qui fit la plus nuisible impression dans les autres troupes. Je ne suis pas instruit si la chose peut se faire, mais le plus salutaire pour l'armée de V. M. I. serait d'en compléter les régiments et de se servir de ces mêmes officiers de la milice pour remplacer les tués et grièvement blessés dans les régiments; alors avec le secours de la division du Prince Labanof qui va arriver, l'armée se trouverait plus formidable que lorsque nous avons repris l'offensive, et en état de la recommencer sitôt que les circonstances le demanderaient. Je le regarde de mon devoir de vous donner, Sire, cette assurance en cas que les prétentions de Bonaparte ne puissent être acceptées.

Les suites de cette bataille ont certainement été de grandes et fâcheuses par la perte de Königsberg, mais la perte en hommes ne monte pour sûr pas au delà de 10,000 hommes, tandis que celle de l'ennemi est infiniment plus considérable. Au reste j'ose assurer V. M. I. que l'échec de cette bataille n'a pas diminué du tout dans l'armée le courage des

troupes qu'ils ont manifesté dans les affaires précédentes, et si les circonstances le demandaient l'armée se batterait demain avec le même courage que si la bataille de Friedland n'avait pas eu lieu. La bonne opinion que l'ennemi a eu de nos troupes et qui lui a été inspirée par leur bravoure, n'a pas diminué non plus par cette journée; ceci ne demande d'autre preuve que la lenteur qu'il a mis dans sa poursuite, et pourtant il aurait pu me rendre très difficile ma réunion avec le corps du général l'Estocq, ou me forcer à me battre dans un terrain désavantageux. Il faut ajouter aux circonstances dans lesquelles se trouvent les deux armées, que l'ennemi a souffert dans ces différents combats des pertes infiniment plus considérables que nous, qu'il ne peut pas reparer de sitôt, au lieu que nos renforts nous arrivent journellement et nous mettrons sous peu en état de devenir plus redoutable que jamais à Bonaparte.

V. M. I. daignera me permettre de lui parler avec franchise sur un objet qui me tient infiniment à cœur; la présence de sa personne, étant si près de nous, ne fusse que pour un moment, ranimerait encore plus le courage de ses troupes et elle pourrait s'assurer elle même sur leur état et je suis persuadé, Sire, que vous serez plus tranquillisé ensuite; j'ose encore ajouter que l'armée s'attend au bonheur de revoir son souverain.

Черновой отпускъ.

№ 41.

Acte d'armistice conclu à Tilsit le 21 Juin 1807. (5)

Sa Majesté l'Empereur des Français etc. etc. et Sa Majesté l'Empereur de Russie voulant mettre un terme à la guerre qui divise les deux nations, et conclure en attendant un armistice, ont nommés et munis de leurs pleins pouvoirs; savoir: d'une part, le Prince de Neufchatel, Maréchal de l'Empire, Major général de la grande armée, et de l'autre le Lieutenant général Prince Labanoff de Rostow, chevalier de l'ordre de S-te Anne, grand croix etc. Lesquels sont convenus des dispositions suivantes:

Article 1.

Il y aura armistice entre l'armée française et l'armée Russe, afin de pouvoir, dans cet intervalle, négocier, conclure et signer une paix qui mette fin à une effusion de sang si contraire à l'humanité.

Article 2.

L'une des deux parties contractantes qui voudra rompre l'armistice, à que Dieu ne veuille, sera tenue de prévenir au quartier général de l'autre

Armée, et ce ne sera qu'après un mois de la date des notifications que les hostilités pourront recommencer.

ARTICLE 3.

L'armée française et l'armée prussienne conclueront un armistice séparé et, à cet effet, des officiers seront nommés de part et d'autre. Pendant les quatre ou cinq jours nécessaires à la conclusion dudit armistice, l'armée française ne commettra aucune hostilité contre l'armée prussienne.

ARTICLE 4.

Les limites de l'armée française et de l'armée russe pendant le temps de l'armistice seront depuis le Currisch-Haff, le Talvec du Niemeu et en remontant la rive gauche de ce fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Ososna à Schaine, et montant cette rivière jusqu'à l'embouchure du Bobra, suivant ce ruisseau par Bogarie, Lipsk, Stabin, Dolistowo, Goniondz et Wizna jusqu'à l'embouchure du Bobra dans la Narew, et de là remontant la rive gauche de la Narew par Tykoczyn, Surasz, Narew jusqu'à la frontière de la Prusse et de la Russie. La limite dans le Frisch Nehrung sera à Nidden.

ARTICLE 5.

Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté l'Empereur de Russie nommeront dans le plus court délai des Plénipotentiaires munis des pouvoirs, nécessaires pour négocier, conclure et signer la paix définitive entre ces deux grandes et puissantes nations.

ARTICLE 6.

Des Commissaires seront nommés de part et d'autre à l'effet de procéder sur le champ à l'échange grade par grade et homme par homme, des prisonniers de guerre.

ARTICLE 7.

L'échange des ratifications du présent armistice sera faite au quartier général de l'armée Russe dans quarante huit heures et plutôt si faire se peut.

Fait à Tilsit le vingt-un Juin mil huit cent sept.

Signé: le Prince *de Neufchatel.*
M-al *Alex. Berthier.*
Le Prince *Labanoff de Rostow.*

Approuvé. En notre camp impérial de Tilsit le 22 Juin 1807

NAPOLÉON.
Par l'Empereur
Le Ministre secrétaire d'Etat
Hugues Maret.

№ 42.

Баронъ Будбергъ—графу Салтыкову.

Pictopenen, 13 (25) Juin 1807.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie d'un armistice qui a été conclu le 9 du courant entre les armées russe et française et ratifié de part et d'autre le 11 du même mois.

Je suis etc.

№ 43.

Собственноручная записка Императора Александра къ князю Лобанову Ростовскому.

Vous exprimerez à l'Empereur Napoléon combien je suis sensible à tout ce qu'il m'a fait dire par votre organe et combien je désire qu'une union étroite entre nos deux nations repare tous les maux passés. Vous lui direz que *) cette union entre la France et la Russie a été constamment l'objet de mes désirs et que je porte la conviction qu'elle seule peut assurer le bonheur et la tranquillité du globe.

Un système entièrement nouveau doit remplacer celui qui a existé jusqu'ici et je me flatte que nous nous entendrons facilement avec l'Empereur Napoléon, pourvu que nous traitions sans intermédiaires. Une paix durable peut être conclue entre nous en peu de jours.

Черновой отпускъ.
Государственный архивъ
№ 149. Разрядъ II.

№ 44.

Графъ Ливенъ—графу П. А. Толстому.

Au village Picktupönen à un mille de
Tilsit, 12 (24) Juin 1807.

Mon cher comte,

Je vous transmet ci-joint, par ordre de l'Empereur la copie de l'acte de l'armistice et différents rapports relativement aux entrevues qui ont eu

*) Зачеркнуто: «je me livre avec charme à l'espoir que mon système favori, celui que j'ai désiré depuis si longtemps voir établi remplacera enfin cet ordre de choses». Записка написана карандашемъ. *Н. Ш.*

lieu précédemment. Duroc a été aujourd'hui chez l'Empereur pour demander une entrevue, qui aura lieu demain au milieu du Nimen.

Bennigsen se dit être malade et il l'est effectivement; l'Empereur l'a vu aujourd'hui, mais je crois que cette entrevue diffère beaucoup de celle à Bartenstein.

L'Empereur a fait chercher Buxhövden ([6]); Essen qui a eu une forte contusion à la tête à la journée de Friedland, a déjà rejoint l'armée.

Des nouvelles d'Angleterre du 29 (v. s.) de Mai disent qu'il n'y a encore rien de décidé sur leur descente projetée depuis quatre mois. Les Autrichiens demandent... *) très positives et très détaillées sur notre situation avant que de se décider à une déclaration. Voilà des alliés très empressés à nous secourir.

Les envoyés des Prussiens pour l'armistice n'ont pas trouvé un acceuil très flatteur au camp français.

Voilà, mon cher comte, tout ce que je puis vous dire à la hâte, en réitérant l'expression des sentiments de dévouement bien sincère que je vous porte.

C. Lieven.

В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 45.

Генералъ-адъютантъ Уваровъ—Императору Александру.

На правомъ берегу рѣки Нѣмана за нѣсколько часовъ передъ свиданіемъ Государя съ Бонапартемъ.

Ваше Величество иногда позволили мнѣ вамъ говорить то, что чувствую, и потому и теперь сію бумагу прочтите; найдете оную вздорною, безъ уваженія раздерите.

Я такъ мыслю, что при первомъ свиданіи съ Бонапартемъ, избалованнымъ счастіемъ и потому надменнымъ . . . .**) надлежитъ начать съ того, что встрѣчаетесь съ нимъ промежду двухъ армій, которыя дрались всегда отчаянно и заставили своимъ оружіемъ уважать себя всѣ націи: и теперь еще готовы сражаясь, безъ сумнѣнія, пролить до послѣдней капли крови; бывъ оныхъ предводителемъ, судьба дала право трактовать о участи цѣлой Европы, и потому над-

*) Здѣсь въ подлинникѣ пропускъ. *Н. Ш.*

**) Точки поставлены въ подлинникѣ. *Н. Ш.*

ложить быть справедливымъ и къ несчастнымъ снисходительнымъ, тогда только отъ всѣхъ народовъ заслужимъ похвалу и благодарность.

А затѣмъ, войдя въ подробности, надлежитъ стараться взять къ Россіи сколько можно болѣе не для того, чтобы сдѣлать пріобрѣтеніе, Россія въ ономъ нужды не имѣетъ, но для того, чтобы, во-первыхъ, менѣе досталось сторонѣ противной, во-вторыхъ, чтобы было изъ чего удѣлить тѣмъ союзникамъ, которые пострадали и необходимую въ ономъ нужду имѣютъ.

В. У. А. № 139. Отд. IV.

№ 46.

Quelques idées qui pourront trouver place dans les instructions du négociateur russe qui sera chargé de traiter de la paix.

POINTS À DISCUTER ENTRE LES PLÉNIPOTENTIAIRES RUSSE ET FRANÇAIS.

L'intégrité de l'Empire de Russie proprement dit.

D'après les dispositions que l'ennemi a manifesté lors des premières propositions d'armistice qui lui furent faites, il ne parait nullement qu'il veuille contester ce point capital. Il ne faudrait donc pas même en faire mention, si ce n'est pour faire sentir que la Russie est bien loin de se trouver dans une position telle à devoir faire le sacrifice d'une partie quelconque de son territoire.

La restitution des États du Roi de Prusse.

Cet objet sera traité directement entre les deux Puissances. Le négociateur russe se bornera donc à soutenir celui du Roi de Prusse de tous ses moyens et devra toujours agir sur le même plan et d'après les mêmes principes avec lui pour tout ce qui concernera les intérêts de la Prusse. Quelles que soient les conditions que pourra obtenir cette puissance pour elle, il n'est pas présumable qu'elle puisse de sitôt remonter au degré de force et que par conséquent elle ne pourra de longtemps donner le moindre ombrage à la France; néanmoins il faut s'attendre à ce que Buonaparte, pour s'en assurer complètement, exigera que la Prusse accède à la ligue du Rhin et c'est là ce qu'il faudrait soigneusement éviter, vu que la Prusse quoique nominativement rétablie, deviendrait alors nécessairement vassale de Buonaparte et serait par conséquent son instrument de plus dont il pourrait se servir contre la Russie.

Restitution du Duché de Meclembourg à son souverain.

Les liens du sang qui unissent la maison de Meclembourg à S. M. I. semblent exiger que le plénipotentiaire russe insiste avec fermeté sur la restitution de ce pays au souverain légitime. Il n'est pas probable que Buonaparte fasse beaucoup de difficulté à y consentir, surtout si l'on a soin de lui représenter sans cesse les grands avantages qu'il acquiert en faisant sa paix avec la Russie, avantage dont il est parlé ailleurs.

Indemnité en faveur du Roi Ferdinand.

Pour prix de la reconnaissance de Joseph Buonaparte comme Roi de Naples, le plénipotentiaire russe devrait tenter de s'assurer de quelque dédommagement en faveur du Roi Ferdinand pour le sacrifice du reste de son Royaume. Pour le moment il serait difficile de trouver une indemnité pour ce souverain, mais comme le développement ultérieur des événements peut en fournir, on pourrait se borner à stipuler d'une manière aussi précise que possible qu'à la première occasion après la conclusion de cette paix où il s'agirait de dédommager quelqu'autre Prince dépossédé, on aura soin des intérêts du Roi Ferdinand en lui faisant avoir un équivalent pour le Royaume de Naples

Indemnité en faveur de la Sardaigne.

Le Roi de Sardaigne n'étant point en guerre avec la France, il ne serait peut-être pas même question de lui. Néanmoins faudrait-il lui assurer également quelque dédommagement pour la Savoie et le Piémont sur le même pied que sera stipulé en faveur du Roi Ferdinand.

Les villes anséatiques et particulièrement Hambourg et Lubeck.

L'importance de laquelle sont ces places pour le commerce de la Russie est un motif suffisant pour que le plénipotentiaire de cette Puissance en demande l'évacuation et bien qu'il y ait peu de probabilité que Bonaparte y consente il ne faudrait pas moins mettre un certain degré d'insistance sur ce projet, ne serait-ce que pour en s'en désistant avoir le droit de faire aussi renoncer Buonaparte à l'une de ses prétentions.

Si la Prusse pouvait obtenir Hambourg et Lubeck en compensation des provinces auxquelles elle sera dans le cas de renoncer, alors voici l'arrangement qu'il pourrait se faire et qui paraîtrait devoir convenir à chacune des trois principales puissances contractantes.

L'acquisition de ces deux villes procurerait à la Prusse des avantages réels qui la dédommageraient en grande partie de ses sacrifices territoriaux. En cédant pour sa part la principauté de Yever, soit en faveur de la Hollande ou bien à telle autre destination que voudrait lui donner la France, la Russie acquérerait le droit de prétendre également à quelque indemnité

et comme le terrain entre Curisch-Haf et notre frontière jusqu'au Memel serait ce qui nous conviendrait le mieux à cause des débouchés qu'offre cette rivière pour toutes nos productions des provinces ci-devant polonaises, il faudrait tâcher de l'obtenir à cette occasion, soit en procurant à la Prusse quelque arrondissement équivalent en Allemagne, soit en lui cédant le terrain qui se trouve à l'Orient de l'angle que forme le Niemen au-dessus de Grodno jusqu'à la petite rivière Swislocz ou même jusqu'à celle de Ros. Dans l'un et l'autre cas on tirerait une ligne depuis la source de celles de ces petites rivières qui formerait alors la frontière, jusqu'à la source du Narew aux environs de Nowydwor.

Il se pourrait que par haine pour l'Angleterre Bonaparte demandoît la cloture des ports russes pour le commerce de cette puissance. Comme il ne conviendrait pas par plus d'une raison que la Russie y consente et que cependant cela ne paraîtrait pas un motif suffisant pour rompre les négociations si aucune autre difficulté ne s'opposait à une conclusion, voici à peu près le langage que tiendrait le plénipotentiaire russe. En partant du principe qu'il ne pourrait être qu'avantageux aux deux Puissances de consolider avec le temps la paix actuelle par des liaisons plus intimes, le plénipotentiaire représenterait qu'il ne saurait être de l'intérêt de la France de susciter de nouveaux embarras à la Russie en la brouillant avec l'Angleterre, que toutefois cela pourrait bien être le cas si la Russie fermait dès à présent ses ports aux Anglais; que comme nous ne sommes nullement en mesure pour le moment de nous opposer aux entreprises que les Anglais voudraient tenter dans la Baltique, il était nécessaire d'éviter tout ce qui pourrait leur servir de prétexte plausible; mais qu'en gagnant du temps (six mois par exemple), en s'arrangeant avec la Suède, en engageant le Danemark de manière ou d'autre à se joindre à nous, on parviendrait à former une force maritime capable non seulement de défendre la Baltique mais même de forcer l'Angleterre à adopter des principes plus libéraux à l'égard de la navigation et la liberté des mers. Ce but ne pouvait être que de la convenance du gouvernement français comme de celle de toutes les nations commerçantes, il est à croire que les arguments ci-dessus ne manqueront pas leur effet.

Parmi les avantages qui résulteront pour la France de la paix avec la Russie et que le plénipotentiaire russe aurait à mettre en évidence il pourrait appuyer particulièrement sur les points suivants.

1) La dissolution de l'alliance de la Russie avec l'Angleterre et l'Autriche, comme une suite naturelle de notre paix isolée.

Les cours de Vienne et de Londres ont sans doute bien mérité par

leur conduite injustifiable d'être abandonnées par la Russie. Buonaparte n'ignore pas combien nous serons au-dessus de tout reproche à cet égard; néanmoins il est à supposer qu'il mettra le plus grand prix à pouvoir ainsi isoler deux Puissances qui, si elles avaient voulu faire leur devoir, auraient très probablement fait pencher la balance en faveur des alliés. Il doit surtout lui importer d'isoler par là l'Angleterre qui, réduite à ses propres forces ne pourra plus à beaucoup près mettre la même tenacité dans les prétentions que jusqu'ici elle a mise en avant.

2) La reconnaissance de Buonaparte comme Empereur des Français et Roi d'Italie; celle de tous les changements qu'il a opérés en Allemagne, en Italie et en Hollande.

Le titre *d'Empereur des Français* ayant été décerné à Buonaparte par la nation, il n'y aurait aucun inconvénient à le reconnaître comme tel. Pour celui de Roi d'Italie, il semble qu'il faudrait articuler plus précisément ce qui se comprend aujourd'hui sous la dénomination de Royaume d'Italie, pour ne pas sanctionner d'avance et implicitement l'incorporation des États du Pape et du Royaume d'Étrurie. Pour la ligue du Rhin, les Rois de Bavière, de Würtemberg, de Saxe, de Hollande etc., quelque douloureux qu'il puisse être de reconnaître toutes ces innovations destructives de l'ordre des choses qui a subsisté jusqu'ici, il faudra bien en passer par là, s'il est une fois décidé qu'*il faut* faire la paix, et quant à la reconnaissance du Roi Joseph, elle sera subordonnée aux indemnités à demander pour le Roi Ferdinand, comme cela est dit ailleurs.

Si le négociateur russe réussit à mettre en évidence tous les avantages qui résultent pour Buonaparte des deux points ci-dessus, il est probable que celui-ci sera assez coulant sur les demandes que nous avons à lui faire.

Les avantages de moindre importance que nous pouvons offrir à Bonaparte sont:

3) L'évacuation de la Moldavie et de la Valachie.

Il serait sans doute à désirer qu'en faisant la paix avec la France, nous puissions conserver la faculté de nous arranger de gré à gré avec la Porte. Mais comme il ne faut pas se flatter de pouvoir éviter l'intervention de Buonaparte dans cet arrangement, il faudrait tâcher, en promettant l'évacuation des deux Principautés, d'obtenir pour condition que jusqu'à la paix définitive entre la Russie et la France, la Moldavie et la Valachie resteront en pleine jouissance des droits et priviléges à elles concédés depuis le traité de Kainardji.

4) Évacuation des Sept-Iles et de Cattaro.

Supposant comme de raison que Buonaparte insistera sur ces deux

points il ne parait pas facile de ne pas y consentir quelque pénible qu'il soit de livrer ainsi à la vengeance de leurs ennemis des peuples qui nous ont donné tant de preuves de leur dévoüement. Pour soustraire autant que possible les Ioniens à l'oppression de leurs persécuteurs, on pourrait essayer de stipuler: qu'après le départ des troupes russes, aucunes autres troupes étrangères n'y entreraient sous aucun prétexte et que la République se gouvernerait par elle même selon ce qui a été convenu entre la Russie et la Porte par la convention du 21 Mars 1800.

Le poste de Cattaro serait évacué par les troupes russes sans autre restriction, puisqu'à la rigueur il appartient déjà à la France depuis le traité de Presbourg.

№ 47.

(Mémorandum. (7)

APRÈS AVOIR FAIT LA GUERRE AVEC LOYAUTÉ LA RUSSIE FERA LA PAIX DE MÊME.

Avantages que la France retire de la paix.

La France y gagnera la dissolution des liens qui unissaient la Russie à l'Angleterre et à l'Autriche, et la reconnaissance de tout ce qu'a fait Buonaparte. En outre la Russie accordera tout ce qui sera compatible avec ses premiers intérêts et sa dignité pour faire une paix solide et honorable.

Demandes de la Russie.

En réciprocité elle désire: 1) le rétablissement du Roi de Prusse, 2) un accommodement raisonnable avec la Porte, 3) la restitution du Meklembourg à son Souverain, et 4) quelques indemnités pour les Rois de Naples et de Sardaigne.

Prusse.

Tout ce que la France fera en sa faveur, la Russie saura le reconnaître. Si on ne la rétablit dans toute son intégrité, du moins lui faudrait—il l'Elbe pour frontière.

Frontière de la Vistule. La Russie ne peut l'accepter qu'en autant que la Prusse serait dédommagée. Comment?- (La Bohême)—Duplicité avec laquelle l'Autriche en a agi envers la Russie comme envers la France.

Turquie.

La Russie est prête à s'arranger avec la Porte sous la médiation de la France et sur la base des traités qui ont subsisté jusqu'à la dernière rupture. Elle fera même le sacrifice de tel des avantages que lui assurent

ces traités en autant que cela sera possible (Passage des bâtiments de guerre, Barataires etc.).

Meklembourg.

Comme l'occupation de ce pays a eu lieu à la suite de l'occupation de la Moldavie et de la Valachie, il semble que dès que celles ci seront évacuées le Meklembourg sera aussi restitué. Peut-être serait-il juste de faire avoir quelque dédommagement au Duc.

Naples et Sardaigne.

Indemnité pour l'une et pour l'autre, ce sont des alliés malheureux que la Russie ne peut totalement abandonner et d'ailleurs en reconnaissant le Roi Joseph et en sanctionnant définitivement l'incorporation de la Savoie et du Piémont, elle est en droit de s'attendre que l'on fera quelque chose en leur faveur.

Si l'on proposait une alliance on répondrait: que pour le moment il semblerait suffisant de faire la paix, mais que si à l'avenir l'intérêt des deux nations l'exigeait, on pourrait resserrer les nœuds qui vont se former. Tâcher de cette manière qu'il s'explique plus clairement sur la Turquie. Ceci peut amener la conversation sur le rétablissement des Empires d'Orient et d'Occident. Quelles seraient dans ce cas les limites des deux Empires?

Si Buonaparte proposait de fermer les ports aux Anglais, on lui dirait que cette mesure effectuée dès à présent nous attirerait une guerre maritime qui ne saurait être à notre avantage pour le moment; mais qu'en temporisant on pourrait s'arranger avec la Suède et le Danemarck ce qui formerait une force maritime formidable qui mettrait la Baltique à couvert de toute insulte et qui pourrait même forcer les Anglais à adopter des principes plus libéraux.

En cas qu'il ne fut pas possible d'avoir la Vistule pour frontière il serait bon de se procurer la lisière jusqu'au Memel à échanger contre la Principauté de Yever. Mais ilf audrait encore quelque compensation pour la Prusse.

48.

Баронъ Будбергъ—графу Салтыкову.

Tilsit, 16 (28) Juin 1807.

Monsieur le comte,

Après vous avoir déjà communiqué une copie de l'acte de l'armistice qui a été conclu entre les armées russes et françaises le 9 du courant,

je m'empresse de vous faire également connaître les événements subséquents à cette transaction.

Le 13 il y eut une entrevue entre l'Empereur notre auguste maître et le chef du gouvernement français au milieu du Memel sur un espèce de radeau composé de plusieurs barques, sur lesquelles on avait construit une maisonnette très joliment meublée. Il fut convenu entre autres que pour accélérer les préliminaires de la paix, la ville de Tilsit serait déclarée neutre, partagée en deux parties dont l'une serait le quartier russe, l'autre le quartier français, et que S. M. I. s'y rendrait avec un bataillon de ses gardes, tandis qu'il ne resterait aussi qu'un nombre égal de troupes françaises. L'Empereur fit son entrée ici dans la journée d'hier. S. M. I. fut saluée par 60 coups de canon, reçue sur le rivage par le chef du gouvernement français et se rendit au quartier de celui-ci à travers d'une haie de gardes françaises, drapeaux inclinés et avec tous les honneurs et les attentions imaginables. Le dîner qui eut lieu ensuite se prolongea jusque vers les neuf heures du soir, où S. M. I. retourna à son logement, le même qu'elle a occupée lors de son premier séjour à Tilsit. A en juger d'après tout ce qui s'est fait jusqu'ici, nous avons lieu de nous flatter de plus en plus que cet événement mémorable amènera les résultats les plus satisfaisants. Aujourd'hui même il s'expédie pour le Meclembourg un courrier porteur de l'ordre de remettre le Duché à la disposition de son légitime souverain. Les prisonniers russes seront échangés en masse contre les prisonniers français qui se trouvent chez nous. Les ordres nécessaires vont être expédiés incessament pour l'intérieur de la France enfin d'en faire revenir tous nos braves compatriotes que le sort des armes y a amenés. On ne disconviendra pas sans doute que ce début est de nature à autoriser les plus belles espérances pour l'avenir.

L'armistice avec les Prussiens vient également d'être conclu. Je vous en transmettrai incessament une copie.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Je vous prie, M. le comte, de vouloir bien transmettre à S. M. l'Impératrice-Mère la lettre ci-jointe.

Помѣта: «получено 20-го іюня 1807 г.».

№ 49.

Князь Багратіонъ—Цесаревичу Константину Павловичу.

Авангардъ при рѣкѣ Мемель, 19-го іюня 1807 года.

Всемилостивѣйшій государь!

Удостоенъ бывъ опять въ теченіи нынѣшней кампаніи столь отличнаго благоволенія ко мнѣ В. И. В., священною обязанностію поставляю принесть вамъ глубочайшую мою благодарность. Счастливымъ я себя считаю, что судьба доставила мнѣ опять случай видѣть, съ каковою неустрашимостію предшествовали Вы на поляхъ сраженія воинству, сколько примѣромъ храбрости одушевляли оное къ безпрестаннымъ пораженіямъ и сколь много всѣ успѣхи оружія обязаны Вашимъ дальновиднымъ и мудрымъ совѣтамъ и наставленіямъ. Сію справедливость отдавалъ уже В. И. В. на поляхъ Италіи и Швейцаріи безсмертный нашъ Суворовъ; сію справедливость отдаетъ Вамъ вся армія, предъ лицомъ которой съ пожертвованіемъ жизни вдавалися Вы во всѣ опасности и ужасы. Полкъ В. И. В., подъ начальствомъ моимъ служившій, во всѣхъ сраженіяхъ слѣдовалъ стопамъ Вашимъ и запечатлѣлъ храбростію и неустрашимостію вѣрность свою Государю и Вамъ. Всѣ служившіе подъ начальствомъ Вашимъ со мною благодарятъ Всевышняго, который столь чудесно спасалъ Васъ, Всемилостивѣйшій Государь. Наконецъ увѣнчали Вы служеніе отечеству, доставивъ оному по премудрости Вашей миръ и общее блаженство, что увѣковѣчитъ Вашу славу. Пріимите сіе чистосердечное сознаніе отъ того, который преисполненъ на вѣки благоговѣннѣйшей преданности къ своему великому благодѣтелю.

Всемилостивѣйшій Государь, В. И. В.

«всеподданнѣйшій и послушнѣйшій князь *Багратіонъ*».

В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 50.

Баронъ Будбергъ—графу Салтыкову.

Tilsit, 21 Juin (3 Juillet) 1807.

Monsieur le comte,

Pour vous mettre complètement au fait des motifs qui ont engagé S. M. I. à se prêter tant à la conclusion de l'acte d'armistice dont je vous

ai déjà transmis une copie, qu'aux négociations qui ont été entamées en conséquence pour le rétablissement d'une paix définitive entre la Russie et la France, je crois devoir vous communiquer copie de deux dépêches dont j'ai tout récemment expédié l'une au comte Rasoumoffsky à Vienne et l'autre à M. d'Alopéus à Stockholm; enfin d'une lettre que j'ai adressée sur le même objet à Lord Gower, ambassadeur d'Angleterre. V. E. voudra bien se régler d'après le sens et l'esprit de ces différentes pièces dans les entretiens qu'elle pourra avoir sur les affaires du moment tant avec les ministres étrangers qu'avec d'autres personnes qui pourront vous en parler.

Veuillez agréer etc.

№ 51.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Баронъ Будбергъ—графу Разумовскому.

Tilsit, 16 Juin 1807.

Les motifs qui avaient arrêté momentanément les opérations de l'armée sont connus de V. E. L'espoir fondé, que nous avions, de voir la cour de Vienne à la fin mettre un terme à des incertitudes, si contraires à ses vrais intérêts, détermina cette stagnation. Nous devions nous flatter que les communications, récemment faites à cette cour, lui donneraient la dernière impulsion et la décideraient à réaliser enfin des espérances qu'elle avait si souvent autorisées. Dans la conviction, que la coopération autrichienne ne serait plus éloignée, les hostilités ont recommencé. Leur début fut signalé par les victoires de Guttstadt et de Heilsberg. La journée de Friedland ne répondit malheureusement pas à un commencement aussi brillant. Des prodiges de valeur, une persévérance inébranlable n'ont pu prévenir un échec, que l'ennemi doit uniquement à la supériorité du nombre et à de l'artillerie de siége (??) qui y a été employée. La retraite de l'armée derrière le Niéman en fut la suite. Elle s'effectua avec ordre et sans perte. Malgré cet avantage, l'ennemi montra des dispositions pacifiques. S. M. l'Empereur crut devoir les mettre à profit et approuva l'armistice.

Je ne saurai, monsieur le comte, vous transmettre cet acte, sans entrer dans quelques détails sur les motifs qui ont amené sa conclusion. C'est dans vos dernières dépêches, apportées par le comte de Nesselrode qu'il faut surtout les rechercher. Diminuant l'espoir que nous avions dans

la cour de Vienne qui ne faisant entrevoir sa coopération que dans un avenir bien éloigné, elles ne nous promettaient guère un résultat favorable aux démarches que S. M. I. s'est décidée à faire en dernier lieu. Plus positive dans ses promesses, l'Angleterre ne semble pas moins lente à les réaliser. La diversion qu'elle annonce et qu'elle prépare depuis si longtemps, tarde toujours à s'effectuer, et les secours pécuniaires qu'elle a mis à notre disposition pour être répartis entre les alliés, l'Autriche y comprise, seraient loin de couvrir les dépenses d'une seule des puissances coalisées. Ainsi, abandonnée par ceux qui seraient les plus intéressés à prendre part à une lutte entreprise pour l'indépendance de l'Europe entière, nullement secourue par ses alliés, la Russie se trouve isolée et combat seule (car les moyens de la Prusse presque complètement anéantis, dès le commencement de la guerre, ne sauraient être portés en compte), non contre la France, mais contre tout le midi gouverné par Bonaparte et entraîné par lui dans une guerre si fort opposée à ses intérêts. Aux ressources immenses de ces pays se joignent encore celles de la plus grande partie de l'Allemagne et celle de presque toute la monarchie prussienne, utilisées au plus haut degré par le chef de la France. Nonobstant cette grande supériorité, la valeur signalée, la constance soutenue de nos troupes paralysèrent quatre fois ses entreprises. Elles soutinrent seules, pendant huit mois, tout le poid d'une lutte si inégale, et elles auraient encore déjoué les projets de l'ennemi, si les faux calculs du général en chef n'eussent hâté un développement, que d'ailleurs cette grande disproportion de forces présageait tôt ou tard. Le système d'isolement des puissances co-intéressées ont mis S. M. dans le cas de se borner à ne considérer que les intérêts et la gloire de son empire, et l'ont décidé à faire négocier un rapprochement avec le gouvernement français. Si le but de la guerre n'est pas atteint, s'il n'a pas été mis des bornes à la domination de la France, ce ne sera pas à nous de se le reprocher, ni à le regretter. Les conséquences retomberont sur ceux qui, en dépit de tout ce que la plus saine politique leur prescrivait, et des chances les plus avantageuses, se sont obstinés à persévérer dans un système que l'ignorance de leurs vrais intérêts et un défaut absolu d'énergie pouvaient seuls leur suggérer.

II.

Баронъ Будбергъ—Алопеусу.

Par les communications que j'ai eu soin de vous adresser successivement vous avez vu, Monsieur, que la stagnation momentanée qui a eu lieu dans

les opérations de l'armée de S. M. I. a été motivée principalement par l'espoir fondé que nous avions de voir enfin l'Autriche et l'Angleterre prendre les mesures énergiques que paraissait leur commander leur propre intérêt non moins que le bien général. Après la communication de la convention de Bartenstein à la cour de Vienne et des instances qui furent itérativement faites à cette occasion, nous ne pouvions presque plus douter de ce que cette puissance tâcherait par une coopération immédiate et vigoureuse de détourner les dangers qui la menaçaient si évidemment. Dans cette persuasion que devaient nous donner tous les calculs basés sur la véritable position des affaires, les hostilités recommencèrent le 24 du mois passé. Leur début fut signalé par les victoires de Guttstadt et de Heilsberg, dont je vous ai transmis les détails en date du 2 (14) de ce mois. La journée de Friedland ne répondit malheureusement pas à un commencement aussi brillant. Des prodiges de valeur, la persévérance la plus inébranlable que déployèrent les braves troupes de S. M. I. ne purent suppléer à la grande supériorité de l'ennemi qui employa dans cette occasion de l'artillerie de siége (??), ni aux conséquences d'un plan très défectueusement concerté par notre général en chef. La retraite de l'armée derrière le Niemen qui s'effectua avec assez d'ordre en fut la suite. Dans cet état de choses l'Empereur voyant les frontières de la Russie imminémment menacées, n'ayant aucun espoir de se voir secouru par les puissances sur lesquelles nous étions en droit de compter, considérant en particulier l'inaction de l'Angleterre comme la seule cause qui ait paralysé dans ces derniers temps les efforts généreux du Roi de Suède, S. M. I. crut ne plus devoir se sacrifier pour les autres et ne songea qu'à la gloire et la sûreté de son empire.

Par suite de ces considérations S. M. jugea à propos de mettre à profit les dispositions pacifiques manifestées par le gouvernement français à plusieurs époques de la présente guerre et qu'il renouvella encore dans cette circonstance pour entrer dans des pourparlers, qui bientôt furent suivis de la conclusion d'un armistice.

En en faisant part au ministère de S. M. le Roi de Suède, vous voudrez bien lui faire connaître les véritables motifs qui ont engagé notre auguste souverain à se prêter à cette transaction et lui faire sentir en même temps que si toutes les puissances co-intéressées avaient voulu agir avec autant de noblesse, de loyauté et d'énergie qu'en a déployé S. M. le Roi de Suède, nous n'en serions certainement pas où nous sommes. Vous ajouterez enfin que quelque soit la tournure que prendront les événements, S. M. Suédoise pourra toujours compter sur tous les sentiments d'amitié et d'attachement que notre auguste souverain lui a toujours porté.

La ville de Tilsit ayant été déclarée neutre, S. M. I. s'est rendu ici accompagnée d'un bataillon de ses gardes, pour se trouver plus à portée de diriger les négociations qui sont déjà entamées en conséquence de l'article 5 de l'acte d'armistice.

III.

Баронъ Будбергъ—лорду Говеру.

J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'hier, et après l'avoir mise sous les yeux de l'Empereur mon auguste maître, je m'empresse de vous transmettre la réponse que S. M. I. m'a ordonné de vous y faire.

La fermeté et la persévérance que S. M. a mis pendant 8 mois à soutenir et à défendre une cause qu'elle a du croire commune à toutes les puissances, sont les garants les plus sûrs des intentions qui l'animaient, comme de la loyauté et de la pureté de ses principes. Jamais S. M. I. n'aurait songé à s'écarter du système qu'elle a suivi jusqu'ici, si elle eut été soutenue par une assistance réelle de la part de ses alliés. Mais s'étant trouvé réduite à ses seules forces par l'isolement de l'Autriche et de l'Angleterre, ayant à combattre les forces de la France réunies aux immenses moyens dont elle dispose, et dans la position critique où étaient réduites les choses, S. M. a du se persuader qu'en continuant à se sacrifier pour les autres, elle courrait risque de compromettre finalement la sûreté de son propre Empire sans jamais pouvoir espérer de remplir l'objet primitif de cette guerre. La conduite que votre gouvernement a tenu pendant ces derniers temps, est d'ailleurs parfaitement de nature à justifier la détermination que l'Empereur vient de prendre.

La diversion sur le continent que l'Angleterre promet depuis si longtemps, n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour, et si même d'après les dernières nouvelles de Londres il parait que le ministère britannique s'est enfin décidé à faire partir 10,000 hommes pour la Poméranie, ce secours n'est aucunement proportionné ni aux espérances auxquelles nous avions été autorisé, ni à l'importance de l'objet auquel ces troupes devaient être destinées. Les secours pécuniaires que l'Angleterre a constamment fournis aux puissances du continent en guerre contre la France auraient pu en quelque sorte suppléer aux troupes anglaises. Non seulement que le gouvernement britannique n'a point voulu favoriser l'emprunt que la cour impériale avait eu l'intention de négocier à Londres, mais lorsqu'enfin il se décida à offrir quelque subsides aux

puissances continentales, il se trouva que la somme destinée à cet effet, loin de suffir aux besoins des alliés si l'Autriche s'était déclaré, n'aurait pas même couvert les dépenses indispensables de la Prusse. Enfin, l'usage qui a été fait des forces britanniques dans la Méditerranée n'a pas été plus conforme que le reste à l'unité et à l'ensemble qu'il était indispensable de mettre dans les opérations de la Russie et de l'Angleterre. Au lieu de tenter une expédition sur le continent de l'Italie pour reconquérir le royaume de Naples, ou bien au lieu de joindre ces forces à celles de la Russie qui étaient destinées à obliger la Porte à une paix raisonnable, une partie des troupes anglaises stationnées en Sicile se dirigera vers une toute autre destination dont le gouvernement britannique n'avait même point jugé à propos de faire part à la cour de Russie. Il est indubitable qu'en suivant l'une ou l'autre des directions que je viens de citer, les troupes anglaises dans la Méditerranée auraient été d'une utilité infiniment plus réelle pour la cause commune, en ce que forçant l'ennemi à partager ses troupes, la Russie aurait pu employer à sa grande armée les renforts qu'elle a été obligée par là même de fournir à son armée sur le Danube, pour faire tête aux armées turques qui purent s'y rassembler.

D'après cet exposé, j'aime à croire que V. E. voudra bien se persuader que dans un pareil état de choses il ne restait à l'Empereur, mon maître, d'autre parti à prendre que de songer à la gloire et à la sûreté de son Empire, et que si la crise actuelle ne produit pas tous les résultats auxquels on aurait pu s'attendre, si les puissances co-intéressées avaient agi avec autant de vigueur qu'elles ont mis de lenteur et d'irrésolution dans toutes leurs opérations, ce ne sera pas à la Russie à se le reprocher. Mais en même temps l'Empereur, mon maître, offre sa médiation à S. M. britannique pour sa paix avec la France, ayant la certitude qu'elle sera acceptée par cette dernière puissance.

№ 52.

Талейранъ—Наполеону ([8]).

Tilsit, 5 Juillet 1807.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. le projet du traité d'alliance dont elle peut avoir envie de faire usage ce soir. J'ai rédigé tous les articles comme V. M. me l'avait ordonné ce matin. Je suis maintenant à discuter le traité de paix avec le Prince Kourakin.

Je supplie V. M. etc.

№ 53.

Графъ Салтыковъ — барону Будбергу.

St.-Pétersbourg, 23 Juin 1807.

Mon général,

Depuis la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. E., j'ai reçu celles que vous avez bien voulu m'écrire le 13 (25) et le 17 (29) Juin, ainsi qu'une copie de l'armistice et deux lettres à l'adresse de S. M. l'Impératrice Elisabeth que je me suis empressé de faire parvenir à leur haute destination.

J'ai eu hier un entretien avec le ministre de Sardaigne *) qui avait demandé à me voir; il m'a dit que dans les circonstances actuelles, il croyait de son devoir de me prévenir que malgré son attachement bien connu à la maison de Savoie, il n'avait jamais éprouvé de persécution personnelle de la part de la France; qu'il était même rayé de la liste des émigrés quoiqu'il n'ait jamais sollicité cette radiation; et qu'il avait tout lieu de croire que dans le cas où notre auguste maître jugerait nécessaire que quelqu'un parlât au nom du Roi de Sardaigne aux négociateurs pour la paix, sa personne à Tilsit ne serait par désagréable au chef du gouvernement français.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 54.

Графъ Салтыковъ — барону Будбергу.

St.-Pétersbourg, 25 Juin 1807.

Mon général,

Les bruits qui se sont répandus d'une prochaine conclusion de la paix, ayant engagé l'ambassadeur d'Autriche à me demander un moment d'entretien, il vint me trouver hier au soir, et me répéta d'abord ce qu'il avait entendu débiter en ville des acquisitions qu'on suppose que la Russie est sur le point de faire aux dépens de la Prusse et de l'Autriche, sans toutefois avoir l'air d'ajouter foi à ces nouvelles, et d'y attacher aucune espèce d'importance. Il s'étendit davantage sur la conduite que l'Autriche a tenue dans ces derniers temps à l'égard de la Russie et sur la confiance illimitée dont elle lui a donné la preuve, par le soin qu'elle a pris de tenir le cabinet de St.-Pétersbourg constamment au courant de ses rapports les plus secrets

*) Графъ де-Местръ (Joséph de Maistre) знаменитый противникъ французской революціи и всѣхъ ея послѣдствій. *Н. Ш.*

avec la France, et il termina ce discours en me disant que l'Empereur et Roi, après avoir donné tant de marques d'amitié à notre auguste maître, avait des droits à une parfaite réciprocité de sentiments de la personne de S. M. I., et devait s'attendre à être également informé par elle de toutes ses transactions avec le gouvernement français.

Je lui répondis que je croyais connaître assez les dispositions de notre auguste maître envers l'Empereur et Roi pour oser affirmer que rien ne pouvait le faire varier dans les sentiments qu'il a toujours manifestés à son égard, ni altérer la confiance qu'il lui a constamment témoignée; après quoi l'ambassadeur reprit la parole, pour me parler des griefs que le gouvernement français devait avoir contre la couronne de Vienne, qui avait rejeté à plusieurs reprises la proposition d'une alliance offensive et défensive avec la France; il me dit ensuite, qu'il était à la vérité assez vraisemblable que la France ne chercherait pas de sitôt à commencer une nouvelle guerre; mais que néanmoins on ne serait pas fâché à Vienne d'avoir à ce sujet des notions plus précises. En parlant des vues hostiles qu'on pouvait prêter à la France, il ne négligea pas cette occasion de m'insinuer, que quelque soit le désir de la maison d'Autriche de se maintenir en paix avec tous ses voisins, elle était bien loin de redouter les chances d'une nouvelle guerre, la monarchie autrichienne n'ayant peut-être jamais été dans une situation aussi florissante que celle où elle se trouve en ce moment.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 55.

Баронъ Будбергъ—князю Куракину.

Tilsit, 25 Juin (7 Juillet) 1807.

Supposant que la conférence qui aura lieu aujourd'hui amènera quelques résultats décisifs et désirant que rien n'arrête la confection de l'œuvre salutaire qui vous est confiée, mon prince, je dois vous entretenir d'un objet qui, quoique de pure forme n'en est pas moins de nature à être discuté d'avance pour écarter tout obstacle qui pourrait s'opposer au rétablissement définitif de la paix entre la Russie et la France. Il s'agit des ratifications du traité à conclure et à signer. V. E. n'ignore pas que nous ne possédons ici rien de ce qu'il faut pour l'expédition des ratifications dans les formes usitées. Nous n'avons ni parchemin, ni grand cachet, ni relieur etc. Comme toutefois il serait à souhaiter qu'un objet de ce genre ne mit point d'entraves à un arrangement final et complet, je vous prie d'exposer

ces motifs à M. le prince de Bénévent, ministre des relations extérieures de S. M. l'Empereur des Français et de lui proposer d'accepter la Déclaration dont je joins ici le projet jusqu'à ce qu'à notre retour à Pétersbourg nous puissions remplir toutes les formalités en délivrant les ratifications telles qu'en pareil cas S. M. I. les donne ordinairement.

Quoique je ne doute pas que M. le prince de Bénévent voudra se pénétrer de la nécessité qui nous fait recourir à cet expédient ainsi que des motifs qui nous y engagent et qui ne sont autres que d'améliorer autant que possible la confection finale d'un acte dont dépend la prospérité de tant de peuples, je prie V. E. de vouloir bien m'instruire du résultat de ses représentations à cet égard et j'ai l'honneur d'être etc.

№ 56.

Projet de déclaration à délivrer aux plénipotentiaires français en guise de ratification.

Nous Alexandre I etc. etc déclarons par la présente: qu'animés du désir de mettre un terme à l'effusion du sang humain et à la désolation des peuples nous avons munis en date du 15 de ce mois nos plénipotentiaires le Prince Alexandre Kourakin, notre conseiller privé actuel etc. et le Prince Démétrius Labanoff de Rostoff, L-t G-l de nos armées etc. à l'effet d'entrer en négociation avec celui ou ceux qui seraient à ce dûment autorisés par S. M. l'Empereur des Français. En conséquence les dits nos plénipotentiaires ayant conclu et signé un traité de paix définitif entre la Russie et la France le «   » de l'année courante, nous en avons examiné toutes les stipulations et après les avoir approuvées et ratifiées, comme par la présente nous les approuvons et ratifions, nous avons revêtu cette déclaration de notre signature et avons fait apposer notre sceau privé, en promettant sur notre parole impériale d'observer avec la plus scrupuleuse exactitude tout ce qui a été stipulé dans le susdit traité et de faire expédier nos ratifications dans les formes usitées dans l'espace d'un mois ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Tilsit etc.

II.

Тильзитскій мирный договоръ.

Traité de paix et d'amitié conclu à Tilsit

le 25 Juin (7 Juillet) 1807.

№ 1.

Traité de paix et d'amitié (9).

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, et Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin étant animés d'un égal désir de mettre fin aux calamités de la guerre ont, à cet effet, nommés pour leurs Plénipotentiaires: savoir, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, Monsieur le Prince Alexandre Kourakin, son Conseiller privé actuel, membre du Conseil d'État, Sénateur, Chancelier de tous les ordres de l'Empire, Chambellan Actuel, Ambassadeur Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies près S. M. l'Empereur d'Autriche, et chevalier des ordres de Russie: de S-t André, de S-t Alexandre, de S-te Anne de première classe, et de S-t Walodimir de la 1-ère classe, de l'Aigle rouge et de l'Aigle noir de Prusse, de S-t Hubert de Bavière, de Danebrog et de l'Union parfaite du Dannemarc, et Bailli grand'croix de l'ordre Souverain de S-t Jean de Jérusalem;

et M-r le Prince Dmitry Labanoff de Rostow, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, chevalier des ordres de S-te Anne de la 1-ère classe, de l'ordre militaire de S-t Georges, et de l'ordre de S-t Wolodimir de la 3-e classe.

Et Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, M-r Ch. Mau. Talleyrand, Prince de Benevent, son Grand Chambellan et Ministre des Relations extérieures, Grand Cordon de la Légion d'Honneur, chevalier grand'croix des ordres de l'Aigle rouge et de l'Aigle noir de Prusse et de S-t Hubert:

Lesquels après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans:

Article premier.

Il y aura à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié parfaite entre Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie.

Article second.

Toutes les hostilités cesseront immédiatement de part et d'autre, sur terre et sur mer, dans tous les points où la nouvelle de la signature du présent traité sera officiellement parvenue.

Les hautes parties contractantes la feront porter, sans délai, par des courriers extraordinaires, à leurs généraux et commandans respectifs.

Article troisième.

Tous les bâtimens de guerre, ou autres, appartenant à l'une des parties contractantes ou à leurs sujets respectifs, qui auraient été pris postérieurement à la signature du présent traité, seront restitués, ou, en cas de vente, le prix en sera restitué.

Article quatrième.

Sa Majesté l'Empereur Napoléon, par égard pour Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, et voulant donner une preuve du désir sincère qu'il a d'unir les deux nations, par les liens d'une confiance et d'une amitié inaltérables, consent à restituer à S. M. le Roi de Prusse, allié de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, tous les pays, villes et territoires conquis et dénommés ci-après, savoir:

La partie du Duché de Magdebourg située à la droite de l'Elbe.

La Marche de Prignitz, l'Uker-Marck, la moyenne et la nouvelle Marche de Brandebourg, à l'exception du Kotbuser-Kreis, ou cercle de Cotbus, dans la Basse-Lusace, lequel devra appartenir à S. M. le Roi de Saxe.

Le Duché de Poméranie.

La haute, la basse et la nouvelle Silésie, avec le comté de Glatz.

La partie du district de la Netze, située au nord de la chaussée allant de Driessen à Schneidemühl, et d'une ligne allant de Schneidemühl à la Vistule par Waldau, en suivant les limites du cercle de Bromberg, la navigation par la rivière de Netze et le canal de Bromberg, depuis Driessen jusqu'à la Vistule et réciproquement devant être libre et franche de tout péage, la Pomérélie, l'ile de Nogat, les pays à la droite du Noguat et de la Vistule, à l'ouest de l'ancienne Prusse et au nord du cercle de Culm,

l'Ermerland, et enfin le Royaume de Prusse, tel qu'il était au 1-er Janvier 1772, avec les places Spandau, Stettin, Custrin, Glogau, Breslau, Schweidnitz, Neiss, Brieg, Kosel et Glatz, et généralement toutes les places, citadelles, châteaux et forts des pays ci-dessus dénommés, dans l'état où les dites places, citadelles, châteaux et forts se trouvent maintenant, et, en outre les ville et citadelle de Graudentz.

Article cinquième.

*) Les provinces qui, au 1-er Janvier 1772, faisaient partie de l'ancien Royaume de Pologne, et qui ont passé depuis, à diverses époques, sous la domination prussienne, seront, à l'exception des pays qui sont nommés ou désignés au précédent article, et de ceux qui seront spécifiés en l'article dix cy-après, possédées en toute propriété et souveraineté par S. M. le Roi de Saxe, sous le titre de Duché de Varsovie, et régies par des constitutions qui, en assurant les libertés et les priviléges des peuples de ce Duché, se concilient avec la tranquillité des Etats voisins.

Article sixième.

La ville de Danzig, avec un territoire de deux lieues de rayon autour de son enceinte, sera rétablie dans son indépendance, sous la protection de S. M. le Roi de Prusse et de **) S. M. le Roi de Saxe, et gouvernée par les loix qui la régissaient à l'époque où elle cessa de se gouverner elle même.

Article septième.

Pour les communications entre le Royaume de Saxe et le Duché de Varsovie, S. M. le Roi de Saxe aura le libre usage d'une route militaire à travers les possessions de S. M. le Roi de Prusse. La dite route, le nombre des troupes qui pourront y passer à la fois et les lieux d'étape seront déterminés par une convention spéciale faite entre leurs dites Majestés, sous la médiation de la France.

---

*) Зачеркнуты слова, которыми начиналась пятая статья договора, а именно: «Par une suite du désir exprimé en l'article précédent Sa Majesté l'Empereur Napoléon consent à ce que». Съ боку это измѣненіе въ текстѣ договора скрѣплено подписями: «*Napoléon*», «*Alexandre*». *Н. Ш.*

**) Въ шестой статьѣ прибавлены были слова: «S. M. le Roi de Prusse et de» и скрѣплены припискою: «approuve l'addition des mots ci-dessus».

Le Prince *Alexandre Kourakin.*
Le Prince *Dmitri Labanoff de Rostow.*
Ch. Maurice Talleyrand pr. de Ben. *Н. Ш.*

ARTICLE HUITIÈME.

S. M. le Roi de Prusse, S. M. le Roi de Saxe, ni la ville de Dantzig ne pourront empêcher par aucune prohibition, ni entraver par l'établissement d'aucun péage, droit ou impôt, de quelque nature qu'il puisse être, la navigation de la Vistule.

ARTICLE NEUVIÈME.

Le port de Dantzig sera fermé, pendant la durée de la présente guerre maritime à la navigation et au commerce des Anglais *).

ARTICLE DIXIÈME.

Afin d'établir, autant qu'il est possible, des limites naturelles entre la Russie et le Duché de Varsovie, le territoire circonscrit par la partie des frontières Russes actuelles qui s'étend depuis le Bug jusqu'à l'embouchure de la Lossosna et par une ligne partant de la dite embouchure et suivant le thalweg de cette rivière, le thalweg **) de la Bobra jusqu'à son embouchure, le thalweg de la Narew, depuis le point susdit jusqu'à Suratz, de la Lisa jusqu'à sa source près le village de Mien, de l'affluent de la Nurseck prenant sa source près le même village, de la Nurseck jusqu'à son embouchure au-dessus de Nurr, et enfin le thalweg du Bug, en le remontant jusqu'aux frontières Russes actuelles sera réuni à perpétuité à l'Empire de Russie.

ARTICLE ONZIÈME.

Aucun individu de quelque classe et condition qu'il soit, ayant son domicile ou des propriétés dans le territoire spécifié en l'article précédent, ne pourra, non plus qu'aucun individu domicilié, soit dans les provinces de l'ancien Royaume de Pologne qui doivent être restituées à S. M. le Roi de Prusse, soit dans le Duché de Varsovie, mais ayant en Russie des biens-

---

*) Девятая статья мирнаго договора зачеркнута. Рукою Императора Александра написано: «a supprimer», и затѣмъ слѣдуютъ подписи: «Napoléon», «Alexandre».

Въ подлинномъ договорѣ счетъ послѣдующихъ затѣмъ статей не измѣненъ. Поэтому въ Тильзитскомъ договорѣ, хранящемся въ Архивѣ Министерства Иностранныхъ Дѣлъ, тридцать статей, вмѣсто сдѣлавшихся извѣстными при обнародованіи трактата двадцати девяти статей. *Н. Ш.*

**) Слова: «de cette rivière, le thalweg», вставлены въ договоръ и скрѣплено припискою: «approuvé».

Le Prince *Alexandre Kourakin.*
Le Prince *Dmitri Labanoff de Rostow.*
Ch. Maurice Talleyrand prince de Benevent.

fonds, rentes, pensions ou revenus de quelque nature qu'ils soient, être frappé dans sa personne, dans ses biens, rentes, pensions et revenus de tout genre, dans son rang et ses dignités, ni poursuivi, ni recherché en aucune façon quelconque pour aucune part ou politique ou militaire qu'il ait pu prendre aux événemens de la guerre présente.

Article douzième.

Tous les engagemens et toutes les obligations de S. M. le Roi de Prusse, tant envers les anciens possesseurs, soit de charges publiques, soit de bénéfices eclésiastiques, militaires ou civils, qu'à l'égard des créanciers et des pensionnaires de l'ancien gouvernement de Pologne, restent à la charge de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et de S. M. le Roi de Saxe, dans la proportion de ce que chacune de leurs dites Majestés acquiert par les articles cinq et dix, et seront acquittés pleinement, sans restriction, exception, ni réserve aucune.

Article treizième.

Leurs Altesses Sérénissimes les Ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg et de Mecklembourg Schwerin *), seront remis chacun dans la pleine et paisible possession de ses Etats; mais les ports des Duchés d'Oldenbourg et de Mecklembourg continueront d'être occupés par des garnisons françaises, jusqu'à l'échange des ratifications du futur traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre.

Article quatorzième.

Sa Majesté l'Empereur Napoléon accepte la médiation de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, à l'effet de négocier et conclure un traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre, dans la supposition que cette médiation sera aussi acceptée par l'Angleterre un mois après l'échange des ratifications du présent traité.

Article quinzième.

De son côté Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, voulant prouver combien il désire d'établir entre les deux Empires les rapports les

*) Слово: «Schwerin», вставлено въ договоръ и скрѣплено припискою: «Approuvé le mot Schwerin, en interlignes»
LPAIK: Le P-ce DLR.



plus intimes et les plus durables, reconnait S. M. le Roi de Naples Joseph Napoléon et S. M. le Roi de Hollande Louis Napoléon.

Article seizième.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies reconnait pareillement la confédération du Rhin, l'état actuel de possession de chacun des souverains, et les titres donnés à plusieurs d'entr'eux soit par l'acte de confédération, soit par les traités subséquens.

Sa dite Majesté promet de reconnaître, sur les notifications qui lui seront faites de la part de Sa Majesté l'Empereur Napoléon, les souverains qui deviendront ultérieurement membres de la confédération, en la qualité qui leur sera donnée par les actes qui les y feront entrer.

Article dix-septième.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies cède, en toute propriété et souveraineté à S. M. le Roi de Hollande la seigneurie de Jevers dans l'Ost-Frise.

Article dix-huitième.

Le présent traité de paix et d'amitié est déclaré communs à leurs Majestés les Rois de Naples et de Hollande, et aux souverains confédérés du Rhin, alliés de Sa Majesté l'Empereur Napoléon.

Article dix-neuvième.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies reconnait aussi S. A. I. le prince Jérome Napoléon comme Roi de Westphalie.

Article vingtième.

Le Royaume de Westphalie sera composé des provinces cédées par S. M. le Roi de Prusse à la gauche de l'Elbe et d'autres états actuellement possédés par Sa Majesté l'Empereur Napoléon.

Article vingt et unième.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies promet de reconnaître la disposition qui, en conséquence de l'article vingt ci-dessus et des cessions de S. M. le Roi de Prusse sera faite par Sa Majesté l'Empereur Napoléon (laquelle devra être notifiée à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies) et l'état de possession en résultant pour les souverains au profit desquels elle aura été faite.

Article vingt-deuxième.

Toutes les hostilités cesseront immédiatement, sur terre et sur mer, entre les forces de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et celles de Sa Hautesse dans tous les points où la nouvelle de la signature du présent traité sera officiellement parvenue. Les hautes parties contractantes la feront porter sans délai, par des courriers extraordinaires, pour qu'elle parvienne le plus promptement possible aux généraux et commandans respectifs.

Article vingt-troisième.

Les troupes Russes se retireront des provinces de la Valachie et de la Moldavie, mais les dites provinces ne pourront être occupées par les troupes de Sa Hautesse, jusqu'à l'échange des ratifications du futur traité de paix définitive entre la Russie et la Porte Ottomane.

Article vingt-quatrième.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies accepte la médiation de Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, à l'effet de négocier et conclure une paix avantageuse et honorable aux deux Empires.

Les Plénipotentiaires respectifs se rendront dans le lieu dont les deux parties intéressées conviendront, pour y ouvrir et suivre les négociations.

Article vingt-cinquième.

Les délais dans lesquels les hautes parties contractantes devront retirer leurs troupes des lieux qu'elles doivent quitter, en conséquence des stipulations ci-dessus, ainsi que le mode d'exécution des diverses clauses que contient le présent traité, seront fixés par une convention spéciale.

Article vingt-sixième.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions et celles des puissances comprises au présent traité de paix, telles qu'elles sont maintenant ou seront, en conséquence des stipulations ci-dessus.

Article vingt-septième.

Les prisonniers de guerre faits par les parties contractantes ou comprises au présent traité de paix, seront rendus réciproquement sans échange et en masse.

Article vingt-huitième.

Les relations de commerce entre l'Empire de Russie d'une part, et d'autre part entre l'Empire Français, le Royaume d'Italie, les Royaumes de Naples et de Hollande et les états confédérés du Rhin, seront rétablies sur le même pied qu'avant la guerre.

Article vingt-neuvième.

Le cérémonial des deux Cours de Saint-Pétersbourg et des Thuilleries entr'elles et à l'égard des Ambassadeurs, Ministres et Envoyés qu'elles accréditeront l'une près de l'autre, sera établi sur le principe d'une réciprocité et d'une égalité parfaites.

Article trentième.

Le présent traité sera ratifié par Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et par Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie. L'échange des ratifications aura lieu dans cette ville dans le délai de quatre jours.

Fait à Tilsit le vingt cinq Juin (sept Juillet) mil huit cent sept.

(L. S.) Le Prince *Alexandre Kourakin.*
(L. S.) Le Prince *Dmitri Labanoff de Rostow.*
(L. S.) Char. *Maurice Talleyrand* prince de Benevent *).

№ 2.

Articles séparés et secrets.

Article premier.

Les troupes Russes remettront aux troupes Françaises le pays connu sous le nom de Cattaro.

Article second.

Les sept-iles seront possédées en toute propriété et souveraineté par Sa Majesté l'Empereur Napoléon.

Article troisième.

Consent Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, à ne point inquiéter ni rechercher directement ou indirectement aucun sujet de la

*) Каждая страница Тильзитскаго договора, хранящагося въ Архивѣ Министерства Иностранныхъ дѣлъ, скрѣплена подписями: князя Куракина, князя Лобанова Ростовскаго и Талейраномъ слѣдующимъ образомъ: LPAl.K: Le P-ceDLR. c. m. t. Трактатъ написанъ на бумагѣ, въ которой изображенъ водяными красками на одной страницѣ Наполеонъ съ надписью: Napoléon Empereur des Français, Roi d'Italie, а на другой—одноглавый французскій императорскій орелъ. *Н. Ш.*

Sublime Porte et spécialement, les Monténégrins, pour aucune part qu'ils aient prise ou pu prendre aux hostilités contre les troupes françaises, pourvu que désormais ils vivent paisiblement.

ARTICLE QUATRIÈME.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à reconnaître Sa Majesté le Roi de Naples Joseph Napoléon comme Roi de Sicile, aussitôt que le Roi Ferdinand quatre aura une indemnité, telle que les iles Baléares, ou l'île de Candie, ou toute autre de même valeur.

ARTICLE CINQUIÈME.

Si, lors de la paix future avec l'Angleterre, le Hanovre vient à être réuni au Royaume de Westphalie, un territoire formé de pays cédés par Sa Majesté le Roi de Prusse à la rive gauche de l'Elbe, et ayant une population de trois à quatre cent mille âmes, cessera de faire partie de ce Royaume et sera rétrocédé à la Prusse.

ARTICLE SIXIÈME.

Les chefs actuels des Maisons de Hesse-Cassel, de Brunswick-Wolfenbüttel et de Nassau-Orange jouiront d'un traitement annuel et viager, dont jouiront également les Princesses leurs épouses, si elles leur survivent.

Le traitement du chef de la Maison de Hesse-Cassel sera de deux cent mille florins d'Hollande.

Le traitement du chef de la maison de Brunswick-Wolfenbüttel, de cent mille florins d'Hollande.

Ces traitements seront acquittés par Sa Majesté le Roi de Westphalie.

Le traitement du chef de la Maison de Nassau-Orange sera de soixante mille florins d'Hollande et acquittée par Son Altesse Impériale le GrandDuc de Berg.

Son Altesse Sérénissime Madame la Princesse douairière d'Anhalt Zerbst ayant du jouir, sa vie durant, du revenu de la seigneurie de Jevers, en sera dédommagée par une pension de soixante mille florins d'Hollande qui sera acquittée par Sa Majesté le Roi de Hollande.

ARTICLE SEPTIÈME.

Les articles ci-dessus, séparés et secrets auront la même force et valeur que s'ils avaient été textuellement insérés dans le traité patent de ce jour, et ils seront ratifiées en même temps.

Fait et signé à Tilsit, le vingt cinq Juin (sept Juillet) mil huit cent sept.

(L. S.) Le Prince *Alexandre Kourakin.*
(L. S.) Le Prince *Dmitri Labanoff de Rostow.*
(L. S.) Ch. *Maurice Talleyrand* prince de Benevent.

№ 3.

Traité d'alliance offensive et défensive conclu à Tilsit le 25 Juin (7 Juillet) 1807.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la confédération du Rhin, ayant spécialement à cœur de rétablir la paix générale en Europe sur de bases solides et s'il se peut inébranlables ont à cet effet, résolu de conclure une alliance offensive et défensive et nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies,

Monsieur le Prince Alexandre Kourakin, son Conseiller privé actuel, membre du Conseil d'état, Sénateur, Chancelier de tous les ordres de l'Empire, Chambellan actuel, Ambassadeur extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies près S. M. l'Empereur d'Autriche et Chevalier des ordres de Russie de S-t André, de S-t Alexandre, de S-t Anne de la première classe, et de S-t Wolodimir de la première classe, de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge de Prusse, de S-t Hubert de Bavière, de Danebrog et de l'union parfaite de Dannemarck et Bailli Grand-Croix de l'ordre souverain de S-t Jean de Jérusalem,

et Monsieur le Prince Dmitri Labanoff de Rostow Lieutenant général des armées de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, chevalier des ordres de S-t Anne de la première classe, de l'ordre militaire de S-t Georges et de l'ordre de S-t Wolodimir de la troisième classe,

Et Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la confédération du Rhin,

Monsieur Charles Maurice Talleyrand, Prince de Bénévent, son Grand-Chambellan et Ministre des Relations Extérieures, grand Cordon de la Légion d'honneur, chevalier grand-croix des ordres de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge de Prusse et de S-t Hubert,

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants:

Article premier.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, s'engagent à faire cause commune, soit par terre soit par mer, soit enfin par terre et par mer, dans toute guerre que la France ou la Russie serait dans la nécessité d'entreprendre ou de soutenir contre toute puissance Européenne.

Article second.

Le cas de l'alliance survenant, et chaque fois qu'il surviendra, les hautes parties contractantes régleront par une convention spéciale les forces que chacune d'elles devra employer contre l'ennemi commun et les points où ces forces devront agir; mais, dès à présent elles s'engagent à employer si les circonstances l'exigent la totalité de leurs forces de terre et de mer.

Article troisième.

Toutes les opérations des guerres communes seront faites de concert, et ni l'une ni l'autre des parties contractantes ne pourra dans aucun cas traiter de la paix sans le concours ou le consentement de l'autre partie.

Article quatrième.

Si l'Angleterre n'accepte pas la médiation de la Russie, ou si l'ayant acceptée, elle n'a point au 1-er novembre prochain, consenti à conclure la paix en reconnaissant que les pavillons de toutes les puissances doivent jouir d'une égale et parfaite indépendance sur les mers, et en restituant les conquêtes par elle faites sur la France et ses alliés depuis 1805 *), où la Russie a fait cause commune avec elle, une note sera, dans le courant du dit mois de novembre remise au cabinet de S-t James par l'Ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies. Cette note, exprimant l'intérêt que sa dite Majesté Impériale prend au repos du monde et l'intention où elle est d'employer toutes les forces de son empire pour procurer à l'humanité le bienfait de la paix contiendra la déclaration positive et explicite que, sur le refus de l'Angleterre de conclure la paix aux conditions susdites, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies fera cause commune avec la France, et pour le cas où le cabinet de S-t James n'aura pas donné au 1-er décembre prochain une réponse cathégorique et satisfaisante l'Ambassadeur de Russie recevra l'ordre éventuel de demander ses passeports le dit jour et de quitter immédiatement l'Angleterre.

Article cinquième.

Arrivant le cas prévu par l'article précédent, les hautes parties contractantes feront de concert et au même moment sommer les trois Cours de Copenhague, de Stockholm et de Lisbonne, de fermer leurs ports aux Anglais, de rappeler de Londres leurs Ambassadeurs et de déclarer la guerre à l'Angleterre. Celle des trois Cours qui s'y refusera sera traitée comme

*) Въ подлинномъ союзномъ договорѣ первоначально вмѣсто «1805» написано было: «moment». Оно зачеркнуто, замѣнено годомъ: «1805», и съ боку подписи: «Napoléon», «Alexandre». *Н. Ш.*

ennemie par les deux hautes parties contractantes et la Suède s'y refusant, le Dannemarck sera contraint de lui déclarer la guerre.

Article sixième.

Les deux hautes parties contractantes agiront pareillement de concert et insisteront avec force auprès de la cour de Vienne pour qu'elle adopte les principes exposés dans l'article quatre ci-dessus, qu'elle ferme ses ports aux Anglais, rappelle de Londres son Ambassadeur et déclare la guerre à l'Angleterre.

Article septième.

Si au contraire l'Angleterre dans le délai spécifié ci-dessus, fait la paix aux conditions susdites (et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies employera toute son influence pour l'y amener), le Hanover sera restitué au Roi d'Angleterre en compensation des colonies françaises, espagnoles et hollandaises.

Article huitième.

Pareillement, si par une suite des changemens qui viennent de se faire à Constantinople, la Porte n'acceptait point la médiation de la France, ou si après qu'elle l'aura acceptée, il arrivait que dans le délai de trois mois, après l'ouverture des négociations elles n'eussent pas conduit à un résultat satisfaisant, la France fera cause commune avec la Russie contre la Porte Ottomane, et les deux hautes parties contractantes s'entendront pour soustraire toutes les provinces de l'Empire Ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la province de Romélie exceptées, au joug et aux vexations de Turcs.

Article neuvième.

Le présent Traité restera secret et ne pourra être rendu public ni communiqué à aucun cabinet, par l'une des parties contractantes sans le consentement de l'autre.

Il sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Tilsit dans le délai de quatre jours.

Fait à Tilsit, le vingt cinq Juin (sept Juillet) mille huit cent sept.

(L. S.) Le Prince *Alexandre Kourakin.*
(L. S.) Le Prince *Dmitri Labanoff de Rostow.*
(L. S.) Ch. Maurice Talleyrand Prince *de Benevent* *).

---

*) Каждая страница союзнаго договора скрѣплена подписями: князя Куракина, князя Лобанова и Талейрана, слѣдующимъ образомъ: «LPAK: Le P-r DLR. c. m. t.».
Н. Ш.

III.

Изъ дипломатической переписки отъ заключенія Тильзитскаго мира до отъѣзда графа П. А. Толстаго въ Парижъ.

№ 1.

Князь Лобановъ Ростовскій—Императору Александру.

Тильзитъ, 27 іюня (9 іюля) 1807 года.

Всемилостивѣйшій Государь.

По отбытіи В. И. В. изъ Тильзита былъ я приглашенъ къ Императору Наполеону, съ которымъ войдя въ соображеніе причинъ по волѣ В. И. В. меня здѣсь остановившихъ, нашелъ онъ, что всѣ предметы акта, основаннаго на взаимномъ соглашеніи, могутъ быть постановлены здѣсь, въ слѣдствіе чего, по обыкновенію своему, продиктовавъ то соглашеніе, предоставилъ мнѣ утвердить его подписаніемъ съ фельдмаршаломъ Бертье. Копію же съ онаго далъ Императоръ Наполеонъ принцу Беневану; не нашедъ по смыслу моему ничего въ немъ противнаго, ибо изъ Молдавіи и Валахіи войска до рѣшительнаго отъ Порты отзыва не выводятся, подписалъ я оный въ двойнѣ, изъ которыхъ одинъ оригиналомъ всеподданнѣйше В. И. В. подношу.

Относительно Пруссіи инаго получить не могъ, какъ что фельдмаршалъ Калкрейтъ завтра самъ будетъ въ Кенигсбергѣ и съ нимъ положены будутъ мѣры выводу войскъ изъ областей, Пруссіи возвращенныхъ.

Для разграниченія же новой границы В. И. В. кого благоугодно будетъ назначить ожидать стану Высочайшаго повелѣнія, какъ равно когда и куда мнѣ самому обратиться повелѣть изволите, не предвидя надобности уже въ Кенигсбергъ мнѣ ѣхать. Въ прочемъ воля В. И. В. непоколебимымъ закономъ пребудетъ повергающемуся къ освященнымъ стопамъ.

В. И. В.
всенижайшій и вѣрноподданный
Князь *Дмитрій Лобановъ Ростовскій.*

№ 2.

Stipulations relatives aux îles de Cattaro et Corfou signées à Tilsit le 27 Juin (9 Juillet) 1807. (10)

Deux officiers russes doivent être porteurs par duplicata des ordres de l'Empereur Alexandre à l'amiral qui commande son escadre dans l'Adriatique. Un de ces officiers partira avec un officier français pour se rendre à Zara, par la route la plus courte et de là à Cattaro. Du moment qu'il sera arrivé à Zara, s'il y a un bâtiment russe en croisière, il remettra au commandant la dépêche de l'Empereur, au lieu de la porter à Cattaro, s'il n'y en a pas, il continuera sa route jusqu'à Cattaro, où il trouvera des frégates russes, et immédiatement une frégate russe mettra à la voile pour porter à l'amiral les ordres de l'Empereur, en quelque lieu qu'il se trouve. Indépendamment de ça, le même officier aura des ordres de l'Empereur pour la remise de Cattaro aux troupes françaises.

L'officier français qui accompagnera l'officier russe prendra les ordres du major-général de l'armée française, pour que le général Marmont se concerte avec le commandant russe, pour prendre possession de la forteresse de Cattaro.

Il sera nécessaire que M. de Budberg donne des ordres aux agents russes qui seront près des Monténégrins, pour le maintien de la bonne harmonie.

Il parait aussi convenable que l'officier russe soit porteur de dépêches au consul russe à Trieste, pour notifier aux bâtiments russes le rétablissement de la paix et leur faire connaître qu'ils peuvent relâcher dans les ports français, italiens et napolitains.

Il est convenu avec l'Empereur Alexandre que la garnison de Cattaro se rendra soit par terre, soit par mer, à Venise où elle sera placée dans une ville de terre ferme et convenablement traitée: elle pourrait être très bien placée à Trévise ou à Padoue.

Il est nécessaire que le major-général donne des ordres au général Marmont et au Vice-Roi d'Italie sur la manière dont ces troupes doivent, être traitées: l'intention de l'Empereur étant qu'elles le soient comme les troupes françaises, en suivant leurs usages. On tiendra un compte particulier de l'argent qu'on leur avancera pour la solde.

Le même officier doit être porteur d'ordres pour faire recevoir les troupes françaises dans la citadelle de Corfou.

Les troupes russes pourront rester à Corfou ou, selon ce qu'il leur paraîtra préférable, se rendre par terre ou par mer à Venise et ainsi on réunirait toute la division russe de l'Adriatique.

Le général César Berthier est le général qui prendra possession de Corfou: il s'embarquera à Otrante, avec les troupes qui sont cantonnées à Tarente pour cet objet.

La partie des troupes russes que le général commandant à Corfou jugerait convenable de laisser encore quelque temps dans cette ile y ferait le service avec les troupes françaises et la défendrait envers et contre tous.

Le consul français à Janina sera prévenu par le général César Berthier, mais seulement quand les troupes françaises seront entrées dans la citadelle de Corfou; il sera invité à y envoyer des vivres: même recommandation sera faite au Roi de Naples et au Vice-Roi d'Italie.

Les magasins de vivres qui resteraient à Corfou seront remis sur procès verbal aux commissaires français pour en tenir compte comme de droit; même observation pour les magasins de vivres de Cattaro.

Ce qui appartient à l'artillerie et à la marine russes y restera en depôt entre les mains des gardiens qu'il conviendra aux officiers russes d'y laisser.

S'il est des troupes russes de la garnison de Corfou qui préfèrent débarquer à Otrante ou sur un point quelconque de la Dalmatie, pour éviter la mer et faire la route à pied, on leur donnera toute facilité.

Le 2-e officier russe doit être expédié avec un autre officier français pour se rendre à Otrante: ils seront dirigés sur Corfou: ils seront tous deux porteurs de duplicata, afin que l'un manquant, l'autre arrive: ils seront porteurs de 3 ordres: l'un au commandant de Cattaro, et l'autre au commandant de Corfou: le 3-ème relativement à l'escadre russe.

L'intention de l'Empereur Alexandre est que toute son escadre de l'Adriatique se rende à Cadix, et s'adresse à l'amiral français qui est dans ce port, lequel a ordre de lui faire fournir tous les vivres dont elle aura besoin, et de ne pas l'arrêter plus de trois jours. De là elle continuera sa route sur Copenhague avec l'avertissement que s'il lui arrive des accidents, ou qu'elle manque de quelque chose, elle peut relâcher à Rochefort, à l'Orient ou à Brest, les ordres ayant déjà été donnés au ministre de la marine de France que, l'escadre russe arrivant dans l'un de ces ports, on lui donne tous les vivres et autres objets dont elle aura besoin sans la retenir plus de 2 ou 3 jours.

Les vaisseaux russes qui ne pourraient pas suivre l'escadre seraient laissés à Cadix ou envoyés à Toulon pour y être réparés et mis en état. Les ordres sont déjà donnés de la part de la France pour ces deux objets.

Les vaisseaux de la mer Noire doivent rester à Corfou, à moins que le commandant ne préfère, par des raisons particulières, soit d'entrer à

Venise, soit dans un port de Naples; ils doivent attendre là une lettre de l'ambassadeur de France à Constantinople qui fasse connaître si on a pu obtenir le passage dans la mer Noire; dans quelque endroit que cette escadre se mette, elle doit toujours se tenir à portée des batteries de côtes et à l'abri d'une surprise de mer, soit de la part des Turcs, soit de la part des Anglais.

L'adjudant commandant français Guilleminot, accompagné d'un officier russe, doit se rendre au quartier-général du général Michelson: il doit être porteur de lettres du prince de Bénévent au grand-vizir et à l'ambassadeur de France à Constantinople, sur les ordres qui ont été donnés ce matin. Le général Michelson doit être prévenu des mêmes dispositions: toute hostilité devant cesser, si la Porte adhère au traité et accepte la médiation de la France. Le général Michelson recevra des ordres pour conclure cette suspension d'armes avec le grand-vizir, conformément aux termes du traité.

Si, au contraire, la Porte voulait rester en guerre avec la Russie et refusait la médiation de la France, ce qui n'est pas à présumer, le général Michelson restera maître de ses opérations.

Le général Suchet sera nommé pour, conjointement avec l'officier russe que nommera le Prince Labanoff, marquer les poteaux de limites des frontières de la Russie et de la Saxe; les poteaux devront être placés sous huit jours, et vingt quatre heures après, les troupes russes prendront possession de la partie qui leur est cédée, de manière que le vingt Juillet tout cela soit fait.

Tilsit, le 9 Juillet 1807.

Les soussignés plénipotentiaires sont convenus de donner des ordres conformes aux dispositions ci-dessus, convenus entre leurs M.: l'Empereur de toutes les Russies et l'Empereur des Français, en foi de quoi nous l'avons signée et munie du sceau de nos armes.

(L. S.) Le Prince *Dmitri Labanoff de Rostow.*
(L. S.) Le Prince *de Neuchatel.* M-al *Alex. Berthie.*

№ 3.

Résumé des ordres à donner de part et d'autre pour toutes les affaires de la Porte et de l'Adriatique. (11)

Ordres à donner par la Russie.	*Ordres à donner par la France.*
	1°) Faire connaître à l'ambassadeur turc qui est à Varsovie, le

2°) Ordre à donner au général Michelson de se conformer aux stipulations de la paix et l'autoriser à conclure un arrangement avec le grand-vizir, si celui-ci de son côté déclare que la Porte adhère à la paix.

3°) Ordre à donner à l'officier qui commande les vaisseaux russes de passer dans la mer Noire, s'il reçoit de l'ambassadeur de France l'assurance qu'il peut y passer.

4°) Envoyer par un officier russe, qui accompagnera l'officier français qui se rend en Dalmatie, l'ordre au général russe qui commande à Cattaro de se rendre par terre ou par mer sur le territoire de Venise, et d'attendre là de nouveaux ordres de l'ambassadeur de Russie à Vienne.

traité de paix, et lui remettre une note contenant l'offre de la médiation de la France.

2°) Expédier un officier français au quartier général du général Michelson pour notifier la paix au grand-vizir et lui faire connaître l'intention où est l'Empereur de Russie d'évacuer la Valachie et la Moldavie si, de son côté, la Porte promet de ne point entrer dans ces deux provinces que les affaires ne soient arrangées, et si, acceptant la médiation de la France, la Porte n'envoie des pleins-pouvoirs pour conclure sa paix avec la Russie.

L'officier français continuera sa route jusqu'à Constantinople et portera des dépêches à l'ambassadeur de France avec la nouvelle instruction qui dérive de l'état de paix avec la Russie.

3°) Indication à donner à l'ambassadeur de France, si la situation de Constantinople le permet, de demander le passage des vaisseaux russes qui sont à Corfou, dans la mer Noire, et, au cas qu'il l'obtienne, d'envoyer un courrier à Corfou et en Dalmatie, pour en instruire l'officier commandant les vaisseaux russes destinés à se rendre dans la mer Noire.

4°) Envoyer un officier au général Marmont, avec l'officier russe qui se rend à Cattaro, pour lui porter l'ordre de prendre possession de la forteresse et de rétablir ses rapports avec les Monténégrins.

5°) Expédier en Italie l'ordre de recevoir la garnison russe de Cattaro dans la terre ferme de Venise, où elle resterait, si telle est l'intention de l'Empereur de Russie, jusqu'à ce qu'on ait arrangé le passage avec la cour de Vienne.

6°) Faire partir par Otrante un officier russe qui portera l'ordre à la garnison de Corfou de remettre la citadelle à la garnison française, et de se rendre par terre ou par mer sur le territoire de Venise, ou de rester à Zante ou à Céphalonie et d'y vivre en bonne intelligence avec les Français.

6°) Envoyer, avec l'officier russe qui portera par Otrante l'ordre aux troupes françaises de prendre possession de la forteresse de Corfou, en gardant les Russes à Corfou et dans les iles voisines, ou en les acheminant par terre ou par mer à Venise avec la garnison russe de Cattaro, jusqu'à ce que le passage soit arrangé avec la cour de Vienne.

NB. La France se chargera de l'approvisionnement des troupes russes, par la facilité qu'elle a de tirer des vivres soit de la côte de Naples, soit de l'Albanie, soit de la Dalmatie.

L'adjudant commandant Guilleminot est l'officier français qui se rendra auprès du général Michelson et à Constantinople.

№ 4

Императоръ Александръ—генералу Вязмитинову. (12)

Таврогенъ, 28-го Іюня 1807 года.

Сергѣй Козмичь! Упорная и кровопролитная между Россіею и Франціею война, въ которой каждый шагъ, каждое дѣйствіе ознаменованы неустрашимою храбростію и мужествомъ войскъ Россійскихъ, заключеннымъ 27-го дня сего мѣсяца миромъ, Богу благодареніе! прекращена. Возстановлено блаженное спокойствіе, неприкосновенность и безопасность границъ Россійскихъ охранена новымъ приращеніемъ и Россія симъ обязана геройскимъ единственно подвигамъ, неутомимымъ трудамъ

и рвенію, съ которымъ храбрые ея сыны на всѣ бѣдствія и на самую смерть безстрашно стремились. Я спѣшу о семъ благополучномъ происшествіи васъ увѣдомить для извѣщенія во всемъ начальствѣ вашемъ, пребывая вамъ всегда благосклонный.

«АЛЕКСАНДРЪ».

Помѣта: «получено въ С.-Петербургѣ 2-го Іюля 1807 года».
А. К. В. М.

№ 5.

Баронъ Голландъ—барону Будбергу.

Memel, 29 Juin (11 Juillet) 1807.

. . . . «M. le Baron de Hardenberg (13) a passé ici avant-hier pour se rendre à Riga sans avoir vu le Roi qui est arrivé quelques heures après le départ de son ministre».

№ 6.

Генералъ Бенигсенъ—цесаревичу Константину Павловичу.

Вилькишки, 3-го Іюля 1807 года.

В. И. В.

По благополучномъ окончаніи нынѣ военныхъ дѣйствій, верховнѣйшею обязанностію поставляю я себѣ, принесть В. И. В. глубочайшую мою признательность, за всѣ отличныя милости, которыхъ Вы меня въ прошедшей кампаніи удостоивать изволили, и которыя пребудутъ для меня на вѣки незабвенными. При начальствованіи арміею, мнѣ Высочайше ввѣренною, лестно мнѣ всегда было видѣть, что В. В. во всѣхъ дѣлахъ непрерывно и неутомимо раздѣляли всѣ трудности и опасности послѣдняго воина, презирали мужественно и отважно всѣ ужасы, Васъ неоднократно угрожавшіе, и спасительными Вашими пособіями и совѣтами споспѣшествовали столь часто знаменательнымъ успѣхамъ оружія Е. И. В. Всюду, гдѣ требовалось подкрѣпленіе, какъ-то при Гутштатѣ и Анкендорфѣ, тамъ Вы неукоснительно съ благоразумною предусмотрительностію, отряжали войска на помощь, и тѣмъ испровергали покушенія непріятельскія, а при Гейльсбергѣ, гдѣ обезпечили цѣлость арміи отъ лѣваго фланга, предусмотрѣвъ, куда поведетъ стремленіе свое непріятель, устроили заблаговременно батареи, которыя дѣй-

ствуя во флангъ шедшихъ потомъ на насъ въ центрѣ сильныхъ его колоннъ, слишкомъ будутъ всегда памятны тѣмъ малымъ остаткамъ отъ оныхъ, которые имѣли счастіе возвратиться, возвѣстить конечную гибель своихъ соратниковъ. Знаменитость сихъ побѣдъ, о коихъ В. И. В., командуя резервомъ, такимъ сильнымъ и дѣятельнѣйшимъ образомъ споспѣшествовали, возвышается еще болѣе присутствіемъ Вашимъ, которое, какъ и многіе рѣдкіе примѣры неустрашимости предъ лицемъ всей арміи показанные, опыты на трехъ войнахъ уже пріобрѣтенные, и слава прошедшихъ подвиговъ Вашихъ, воспламеняли духъ воинства, которое единодушно со мною сознаетъ сіи великія Ваши достоинства, и преисполнено къ Вамъ достодолжнаго удивленія. Пріимите В. И. В., сіе не лестное свидѣтельство отъ того, который имѣлъ счастіе быть на поляхъ поприща очевидцемъ сихъ воинскихъ Вашихъ дѣлъ, и который поставляетъ сіе блистательнѣйшею эпохою своей жизни.

В. И. В.
«всенижайшій»
«баронъ Беннигсенъ»
«генералъ отъ кавалеріи».

В. У. А. № 4409. Отд. II.

№ 7.

Баронъ Голландъ—барону Будбергу. (14)

Memel, 5 (17) Juillet 1807.

... «Monseigneur le Prince Héréditaire de Meklembourg Schverin est arrivé ce matin et compte se mettre en route ce soir pour St.-Pétersbourg. S. A. S. a été suivie de près par M. le général de division Savary qui n'attend que quelques personnes de sa suite pour continuer son voyage, sans avoir vu LL. MM. Prussiennes».

№ 8.

Баронъ Криднеръ—барону Будбергу. (15)

9 Juillet 1807.

Je profite de cette occasion pour transmettre ci-joint à V. E. l'extrait d'une lettre qui m'a été adressée relativement au Baron de Stein.

Extrait d'une lettre adressée à M. de Krüdener chargé d'affaires de S. M. I. près la cour de Prusse.

M. le Baron de Stein ne demande pas mieux que d'aller en Russie,

mais éloigné comme il l'est actuellement il désirerait avant de s'y rendre à tout hasard, savoir comment S. M. l'Empereur l'emploierait au cas qu'elle voulut et put l'employer? S'il aurait le bonheur de travailler immédiatement sous elle? Quels seraient ses appointements? A combien monterait la somme qu'on voudrait bien lui assigner pour son voyage? Vous sentez qu'à présent il est si éloigné qu'il n'a plus aucun motif qui put colorer son voyage en Russie—il lui importe avant de l'entreprendre d'être mis au fait des points ci-dessus.

№ 9.

Ханыковъ—барону Будбергу. (16)

Carlsbad, 13 (25) Juillet 1807. № 16.

Mon général,

Ce qui a dû s'être passé à Dresde pendant le séjour que l'Empereur des Français vient de faire dans cette capitale, m'ayant paru intéresser l'attention générale par tant de circonstances importantes qui s'y trouvaient liées, j'ai tâché de mon côté de me procurer des notions sur ces objets. Je présenterai ici à V. E. le résumé de celles qui m'ont été communiquées.

Napoléon est arrivé à Dresde le 17 à 5 heures du soir. Le Roi était allé la veille à sa rencontre jusqu'à Bautzen. L'Empereur des Français a été logé au château dans l'appartement occupé autrefois par les Rois de Pologne et qui ne l'avait point été depuis. Les princes, frères du Roi, le reçurent au bas de l'escalier et la Reine dans la première antichambre où se tient la garde. Le Roi présenta ce même jour ses ministres à l'Empereur qui, après les avoir examinés, lui dit: «Vous avez là, mon frère, des ministres d'expérience». (Ils sont presque tous d'un âge très avancé). Il demanda ensuite où était le ministre de la guerre et parut surpris d'apprendre par la réponse du Roi qu'il n'en avait pas pour le moment, un comité temporaire se trouvant chargé de la gestion de ce ministère. Les enfants du prince Maximilien lui ayant été présentés, l'Empereur dit à l'ainé: «apprenez la géographie, l'histoire, les mathématiques; mais occupez vous surtout de l'art militaire; c'est lui seul qui constitue la force et la prépondérance des souverains; vous êtes destinés à gouverner un jour».

Le lendemain 18, il monta à cheval de fort bonne heure, fit la reconnaissance des fortifications de la ville, et visita, sans qu'on s'y attendit, le corps des cadets et la bibliothèque. Il fit diner le Roi à Pilnitz à 6 heures et demie du soir, et se rendit au spectacle français à 10. Ce même soir

il a fait appeler un des chambellans saxons qui était de service auprès de lui, et lui a remis un papier écrit de sa main en lui disant: «qu'il le chargeait de le faire imprimer et de le communiquer au plutôt aux Saxons, dont il fallait satisfaire la curiosité en les instruisant du sort de leur Roi». Ce papier était le bulletin dont je présente ci-joint un exemplaire, et qui probablement sera déjà parvenu à V. E.

Le 19 les députés polonais furent présentés à l'Empereur qui les fit asseoir à une table ronde, leur fit prendre à chacun une plume, et leur dicta lui-même en présence du secrétaire d'état Maret la constitution qui va servir de base au nouveau gouvernement, et qu'il leur fit signer sur le champ. Les Polonais fort mécontents, lui observèrent entr'autres que la dénomination de Varsoviens qu'il les obligeait de prendre avait quelque chose d'exclusif et d'humiliant pour eux. Il leur répondit: «Messieurs, j'ai fait pour vous plus que vous n'aviez droit d'attendre de moi; c'est par égard pour les puissances voisines que j'ai voulu que vous prissiez cette dénomination. C'était l'intention de l'Empereur de Russie, et je n'aurais pas été me brouiller pour un mot avec un souverain dont je recherchais l'amitié».

Ci-joint les principaux articles de cette constitution d'après ce qui s'en est répandu à Dresde.

Le 20 a été un jour marquant par l'institution du nouvel ordre de la couronne de Saxe, nommé en Allemand *der Rauten Orden*, nom d'une plante appelée en français *de la rue*, et qui forme cette couronne transversale, verte, que l'on voit dans l'écusson des armes de Saxe. La légende de l'ordre est: *Providentiae memor*. Le cordon en est vert; les plaques ne sont pas encore faites. L'Empereur, le prince Jerôme, le duc de Berg, le duc de Bénévent, M-r Maret, Duroc et Caulaincourt en ont été décorés. Le même jour par échange le Roi, ses frères, le prince Frédéric, le comte Marcolini et le comte Bosse ont été revêtus de l'ordre de la Légion d'honneur.

Le 21 M. Perigord, neuveu de Talleyrand, est arrivé avec la nouvelle d'un succès remporté sur les Suédois.

Le même jour le Général Vincent a eu une discussion fort longue avec l'Empereur et tellement vive, que les personnes de la cour qui pendant ce temps se sont trouvées dans la chambre attenante, n'en ont pas été médiocrement allarmés. L'on croit assez généralement que l'objet en était la demande à l'Empereur d'Autriche du passage des troupes françaises par ses États.

L'Empereur a quitté Dresde le 10 (22) à six heures du soir et a annoncé que le 30 de ce mois il serait à Paris. Il comptait déjeuner le lendemain à Weimar et diner à Gotha. De tous les princes d'Allemagne qui se sont trouvés à son audience, c'est le duc de Gotha qui a été le

mieux traité. Le duc de Weimar est parti, dit-on, peu content. Le duc de Cobourg n'a eu qu'une très courte audience, étant arrivé chez l'Empereur au moment où il allait sortir. Il l'a acceuilli poliment et lui a dit que l'Empereur, notre auguste maître, et monseigneur le Grand Duc Constantin se sont bien intéressé en faveur de S. A.

L'Empereur des Français a fait dire au Roi de Würtemberg de se trouver à Francfort à son passage. Tout ce qui entourait l'Empereur est parti le même jour. M. Talleyrand était resté seul pour partir le lendemain. Les députés polonais restent à Dresde pour travailler conjointement avec le Roi à la rédaction des actes de la constitution qui doit être publiée le 1 Août.

N'étant pas sûr si les communications de la poste par la Saxe et la Prusse sont entièrement rétablies, et n'éprouvent pas encore quelques entraves, j'achemine la présente par Bryest, en recommandant au maître de poste de cet endroit d'en soigner la prompte transmission à sa destination.

Je me rends incessament à Prague où j'attendrai les ordres que V. E. voudra me faire parvenir.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 1-го Августа 1807».

№ 10.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Bulletin.

Voici les principaux articles de la paix de Tilsit:

La Pologne prussienne a été donnée au Roi de Saxe, qui joindra à ses autres titres celui du Duc de Varsovie. Une constitution établira les libertés et les priviléges du peuple Polonais.

La limite de la Russie du côté de la Pologne a été ratifiée et une population d'à peu près deux cent mille âmes a été réunie à la Russie.

Les pays de Hesse-Cassel, de Brunswick, et tous les États, qu'avait le Roi de Prusse sur la rive gauche de l'Elbe, y compris Magdebourg, forment le Royaume de Westphalie. Le prince Jerôme Napoléon, frère de l'Empereur, est reconnu Roi de Westphalie.

Dantzig avec un territoire de deux lieues autour de cette ville a été déclarée ville libre anséatique sous la protection du Duc de Varsovie.

La Silésie, la vieille Prusse et tous les États de la Prusse jusqu'à l'Elbe ont été restitués au Roi de Prusse.

Le Roi de Prusse renonce à toutes les prétentions, successions éventuelles, etc. qu'il aurait sur tous les États d'Allemagne.

Tous les Princes de la confédération du Rhin sont reconnus, ainsi que toutes les dispositions, qui seraient faites par l'Empereur Napoléon des possessions, qui restent entre ses mains.

Des pensions ont été assignées, à l'ancien Electeur de Hesse-Cassel, au Prince d'Orange et au Prince de Brunswick.

Les Princes de Mecklembourg, et le Prince de Saxe-Cobourg sont réintégrés dans la possession de leurs États.

II.

Principaux articles de la convention.

1) Le nouveau Duché de Varsovie sera composé: 1°) de tout ce qui formait la Prusse méridionale et la nouvelle Silésie; 2°) de la nouvelle Prusse occidentale à l'exception de ce qui a été cédé à la Russie, 3°) du district de Nez et de la Prusse occidentale, à l'exception de ce qui a été restitué au Roi de Prusse.

2) Dantzig est déclaré ville anséatique sous la protection du Roi de Prusse et du Duc de Varsovie, et aura une banlieue dont le rayon sera de 2 milles d'Allemagne.

3) La navigation de la Vistule est libre. Il sera établi entre la Saxe et Varsovie une route militaire passant par Grossen.

4) La servitude sera abolie.

5) On ne prendra que les Polonais dans les emplois même subalternes. Toutes les transactions se feront en Polonais.

6) Le pouvoir législatif sera composé de 60 députés de la noblesse, de 32 à 40 députés des villes, de 6 évêques et de 16 sénateurs que le Roi peut porter jusqu'à 30, au cas qu'il craignait de voir son influence déchoir. Le Roi est tenu à convoquer tous les ans *) les membres qui le composent et qui se partageront en chambre des sénateurs et chambre des communes et ne seront rassemblés que pendant 15 jours, durant lesquels ils confirmeront ou modifieront les anciennes loix et en créeront de nouvelles, qui n'auront de vigueur que jusqu'à la prochaine convocation. Toutes les propositions seront d'abord débatues dans la chambre des communes, et ensuite présentées à la confirmation de la chambre des sénateurs. Les sé-

*) La somme pour l'entretien du service civil et militaire devant être votéa tous les ans.

nateurs auront le droit du *veto*. Il sera impossible au Roi de porter quelques changements aux déterminations de la Diète.

7) Le Roi nommera un Vice-Régent qui aura la présidence du Sénat; il nommera également les évêques, les sénateurs et les 5 ministres composant le ministère. Les députés seront élu par les États.

8) L'armée sera de 30.000 hommes. Le Roi sera libre de transporter une partie de ces troupes en Saxe, mais il sera tenu d'envoyer en Pologne le même nombre de troupes saxonnes. Le recrutement pour le complément de l'armée aura lieu sur le champ. Tous les ouvrages de fortification seront terminées.

9) La liste civile accordée au Roi est de 6 millions de florins polonais (1 million d'écus).

10) La valeur des biens nationaux distribués aux généraux français se monte à 90 millions de florins de Pologne, environ 15 millions d'écus. Ces fonds de terre sont donnés à titre de bien fiefs et inaliénables. Dombrowsky et Zayonzcek ont eu chacun 1 million en fond de terre. Davout a eu le Duché de Lowiez estimé rapporter 400 mille francs. Ney a 200 mille francs de revenus en biens fonds.

NB. Au lieu des 6 millions, le Roi a obtenu pour la liste civile 7 millions de florins Polonais. Cette augmentation lui a été accordée pour qu'il ait à Varsovie un état qui le dispense de se faire accompagner pour son service de ce qui forme sa cour à Dresde.

Le Roi doit s'être engagé à passer chaque année au moins 15 jours à Varsovie.

Le corps de Davout, de 40.000 hommes occupera le Duché de Varsovie jusqu'à l'entière organisation du nouveau gouvernement.

№ 11.

Ханыковъ—барону Будбергу.

Carlsbad, 16 (28) Juillet 1807.

Mon général,

V. E. aura déjà reçu, je suppose, mon rapport № 16 qui renfermait quelques détails relatifs au séjour de l'Empereur des Français à Dresde. J'ajouterai ici ceux qui m'ont été mandés depuis sur ce même sujet.

Le 22 il y a eu un bal de cour dans la grande salle du théâtre; on s'était attendu que l'Empereur viendrait y assister, mais il est parti avant le bal, comme je l'ai mandé à 6 heures du soir. Le Roi l'a accompagné

jusqu'à Meissen. Le maréchal Bessières et le colonel d'Albot ont été, dans le temps que l'Empereur était à Dresde, décorés de l'ordre militaire saxon de S-t Henri. Cet ordre avait été précédemment envoyé au Prince de Neufchatel, avec 30 croix du même ordre pour les distribuer à sa volonté; le Roi l'a conféré en même temps à des généraux et plusieurs officiers saxons, qui se sont distingués dans cette campagne.

Quatre des principaux membres de la commission polonaise ont été décorés de l'ordre de la Légion d'honneur, mais ils n'en ont reçu que la petite croix, ce qui n'a paru guères satisfaire à leur attente, d'autant qu'ils avaient le cordon bleu polonais.

M. Maret était resté à Dresde pour régler quelques articles relatifs à la nouvelle organisation du Duché de Varsovie et est parti deux jours après l'Empereur. On cite qu'un article de la constitution porte que les députés ne seront pas comptables à leurs commettants des dispositions qui seront prises.

Ci-joint la liste des terres distribuées au généraux français et de celles qui sont destinées à des Polonais en recompense de leurs services.

Le Roi de Saxe est le seul à Dresde à qui le traité de Tilsit a été communiqué; personne d'ailleurs n'a eu encore la moindre connaissance des stipulations textuelles de cet acte.

Au sujet de la discussion que l'Empereur a eue avec le général Vincent [17], on ajoute .que ce dernier avait cherché à justifier le motif de la mission du général Stutterheim auprès de S. M. notre auguste maître, à quoi Napoléon doit avoir répondu: «Je sais bien que vous n'êtes pas beaucoup de mes amis; il est vrai aussi, ajouta-t-il, que vous n'êtes pas payés pour l'être,—quoiqu'il en soit je ne serai pas votre dupe».

Il doit lui avoir dit encore dans cette conversation:

«Vous avez fait une *sottise* de ne pas m'attaquer après la bataille d'Eylau; j'étais dans un fier embarras» etc. etc.

Le général Vincent est retourné à Vienne, on assure qu'il porte à son maître une lettre autographe de l'Empereur des Français, dont le contenu doit être d'une grande importance.

J'ai fait ici la connaissance de M. Fasbender conseiller intime de l'Empereur d'Autriche, qui avait été attaché autrefois à monseigneur l'Archiduc Charles, et connu pour avoir exercé alors une grande influence dans les affaires. Il arrive depuis peu de jours de Vienne et a paru en quelque sorte me rechercher. D'après ce qu'il dit de la situation de sa cour, il y règne le plus grand abattement, et tel selon ses expressions, que si l'on demandait à l'Empereur la Galicie et la Bohême il ne ferait pas de difficulté de les abandonner.

Quant au parti que l'on croit que prendra l'Autriche dans les circonstances actuelles, il dit que l'état de leurs affaires était tellement désespéré, qu'en conscience il n'aurait pas lui même le courage de conseiller dans ce moment celui de la vigueur, les moyens de résistance étant trop disproportionnés pour espérer d'assurer leur salut par la guerre; qu'en conséquence ce qui leur reste c'est de se soumettre à leur sort, et à la loi qu'on voudra leur faire. Il a ajouté que quand même on voudrait conseiller à Vienne un parti vigoureux et qu'on en reconnut même l'utilité, encore ne le prendrait on pas; mais qu'on n'en resterait pas moins dans la même inaction où l'on a été jusqu'à présent à attendre passivement tout ce qui semble menacer cette monarchie, tant était grande la désorganisation de tout ce qui sert à la conduite des affaires.

Conserver encore quelque temps leur armée sur le pied de guerre et faire incessamment des ouvertures franches à la Russie, pour l'intéresser à leur situation, voilà ce qu'il croit que leur cabinet peut faire pour le moment de plus prudent pour éloigner autant que possible, ou du moins pour diminuer les maux à prévoir pour leurs pays.

Je ne doute pas que V. E. ne soit parfaitement informée de ce qui a rapport à ces objets importants, mais j'ai cru qu'il pourrait n'être pas superflu de lui transmettre ici ce qu'en a dit un homme aussi bien instruit que l'est M. Fasbender des affaires de son pays et de ce qui en dirige le mouvement.

Il y a dans ce moment-ci à Carlsbad, un grand nombre de Polonais, dont la plupart sont de la Galicie. Ils paraissent généralement mécontents de la manière dont s'est décidé dans ce moment le sort de la Pologne prussienne. Plusieurs de ces Galliciens avouent hautement, qu'ils avaient désiré tous le rétablissement entier de la Pologne, et qu'ils l'avaient espéré d'après les promesses faites par l'Empereur des Français à qui ils reprochent d'avoir manqué à ses engagements à cet égard.

Le général-major prince Stscherbatoff retourne en Russie, me fournit l'occasion dont je profite pour adresser ce rapport à V. E.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 12.

Оренбургскій военный губернаторъ князь Волконскій—генералу Вязмитинову.

Оренбургъ, 17-го Іюля 1807 года.

М-й Г-рь Сергій Кузмичь!

Въ самую полночь на 14-е Іюля, т. е. въ субботу на воскресенье, имѣлъ я честь получить съ эстафетою почтеннѣйшее вашего высокопревосходительства сношеніе о заключеніи въ 27-е Іюня мира между Россіею и Франціею. Пушечный громъ возвѣстилъ сію радость Оренбургу, и по утру собралось великое множество народа въ церквахъ для принесенія Всевышнему торжественнаго благодаренія: развѣ только совершенно дряхлые и малые въ семъ торжествѣ не участвовали. Въ вечеру данъ мною пиръ и городъ былъ илюминованъ. Чистѣйшая радость изображалась на всѣхъ лицахъ и тѣмъ была ощутительнѣе, что храбрые сыны Россіи ознаменовали всѣ шаги геройскими подвигами, и покрыли себя вновь славою, всегда мужеству Россіянъ сопутствующею. Немедленно обвѣстивъ о семъ благосклонномъ происшествіи во всемилостивѣйше ввѣренномъ мнѣ краѣ, долгомъ поставляю донести о томъ вашему высокопревосходительству и въ пріятнѣйшую вмѣняю себѣ обязанность принести вамъ, м-й г-рь, взаимно усерднѣйшее поздравленіе съ вожделѣннымъ миромъ.

Съ совершеннымъ почтеніемъ и пр.

А. К. В. М.

№ 13.

Баронъ Будбергъ—графу Салтыкову.

С.-Петербургъ, 28-го Іюля 1807 года.

М-й г-рь мой графъ Александръ Николаевичъ. Циркулярнымъ моимъ отношеніемъ отъ вчерашняго числа, увѣдомивъ всѣхъ министровъ, какъ иностранныхъ такъ и нашихъ, о моемъ сюда возвращеніи, я просилъ ихъ о возобновленіи со мною переписки по всѣмъ предметамъ до министерства иностранныхъ дѣлъ относящихся. Я прошу в. с. сдѣлать таковое же сообщеніе министру военныхъ морскихъ силъ адмиралу Чичагову, пребывая, впрочемъ, и пр.

№ 14.

Тайный совѣтникъ Пестель—генералу Вязмитинову.

Иркутскъ, 31-го Іюля 1807 года.

М-й Г-рь Сергѣй Козмичь.

Имѣвъ честь получить почтеннѣйшее отношеніе вашего высокопревосходительства отъ 2-го сего мѣсяца, съ экземплярами Высочайшаго Е. И. В. рескрипта о прекращеніи между Россіею и Франціею войны миромъ 27-го дня минувшаго Іюня заключеннымъ, принесшимъ спокойствіе и приращеніе отечеству нашему,—я въ тотъ же день сдѣлалъ распоряженіе о обвѣщеніи обитателей города Иркутска къ принесенію Всевышнему благодарственнаго молебствія, которое и учинено при пушечной пальбѣ, съ прочтеніемъ онаго экземпляра народу и всѣмъ чиновникамъ состоящаго здѣсь гарнизоннаго полка бывшимъ въ парадѣ для сего. Равнымъ образомъ сообщилъ копіи съ сказаннаго экземпляра гг. гражданскимъ губернаторамъ ввѣренныхъ мнѣ губерній, и инспекторамъ войскъ Сибирской инспекціи генералъ-маіору Лаврову, и расположенныхъ въ Иркутской губерніи гарнизонныхъ полковъ г. генералъ-лейтенанту Лебедеву.

При чемъ нужнымъ считаю донести о всеобщей здѣсь отличнѣйшей радости по случаю таковаго благопріятнаго извѣстія, которую обитатели здѣшніе ознаменовали приличною иллюминаціею въ городѣ.

Имѣю честь пребыть и пр.

А. К. В. М.

№ 15.

Баронъ Будбергъ—Императору Александру.

« » Іюля 1807 года.

V. M. I. daignera se rappeler d'une proposition qu'avait faite le Baron de Stein, ancien ministre des finances en Prusse par l'entremise du chargé d'affaires de Krüdener à l'effet d'entrer au service de Russie. Dans ce temps il ne fut pas jugé à propos de donner suite à cette demande, mais il m'a paru que V. M. ne serait point éloigné d'agréer M. de Stein, qui a le bonheur de lui être connu de la manière la plus avantageuse sous le rapport de son mérite et de son intégrité. Par une suite de ces considérations,

je mets ici sous les yeux de V. M. l'extrait d'une lettre adressée au Baron de Krüdener, et qui renferme quelques questions dont M. de Stein désirerait obtenir la solution avant de venir en Russie. Si V. M. I. juge l'acquisition de ce ministre utile, ce sera à sa générosité à fixer la réponse à faire aux deux derniers points qui intéressent M. de Stein, savoir ses appointements et la somme qui lui serait accordée pour son voyage.

Quant aux deux premiers relatifs à la manière dont il sera employé, et s'il aura le bonheur de travailler immédiatement sous V. M. I., je prendrai la liberté de lui représenter, que malgré les connaissances et les talents du Baron de Stein, je pense qu'il ne pourrait devenir que d'une médiocre utilité s'il était employé dans quelqu'un des ministères, soit des finances, soit de l'intérieur, vu qu'il lui faudra quelque temps pour s'instruire de nos loix, usages et du système d'administration actuellement en vigueur, tandis qu'il paraîtrait de beaucoup préférable de ne lui assigner aucune place fixe, de sorte que sur les ordres que vous daigneriez lui donner, Sire, il puisse s'occuper exclusivement de telle partie sur laquelle V. M. désirerait avoir des renseignements exacts et connaître les idées d'un homme à la fois éclairé et impartial.

Черновой отпускъ.

№ 16.

Генералъ Тормасовъ—барону Будбергу.

4-го Августа 1807 года.

J'apprends dans l'instant de M. le comte d'Avaray que M. de Blacas qui avait été envoyé du consentement de S. M. l'Empereur auprès du Roi de Suède, et qui à cet effet avait été muni d'un passeport de V. E. est de retour, il a été transporté par une frégate suédoise à Libau. Il est chargé de la part du Roi de Suède d'engager le comte de l'Isle de se mettre à bord de cette frégate et de se rendre auprès de lui à Stralsund. Comme je ne m'attendais à rien moins qu'à une pareille ouverture, j'ai décliné l'ordre qu'on m'avait demandé pour la douane de Libau afin de laisser passer le comte de l'Isle, le duc d'Angoulème et quelques autres personnes de sa suite. Croyant de mon devoir d'en faire part à V. E., j'ose la prier de me faire parvenir les ordres de S. M. l'Empereur à cet égard.

Je crois devoir encore ajouter que l'apparition inattendue de ce bâtiment de guerre devant Libau y a porté l'allarme et a occasionné même quelque rumeur ici.

В. У. А. № 435. Отд. I.

№ 17.

Баронъ Будбергъ—барону Криднеру.

St.-Pétersbourg, 8 Août 1807.

Parmi les objets auxquels il a été possible à S. M. l'Empereur d'accorder son attention depuis son retour ici, se trouve la proposition qu'avait faite dans le temps, M. le Baron de Stein, de passer au service de Russie. S. M. I. a trop justement apprécié le mérite de ce ministre, pour ne pas regarder ses lumières et ses talents, comme une acquisition véritablement précieuse. L'Empereur n'aurait donc pas balancé un seul instant à engager définitivement M. de Stein à son service si les égards que S. M. doit au Roi de Prusse, son intime ami et allié, ne lui avaient fait une loi de ne point terminer cette affaire, sans connaître de quel œil ce souverain l'envisagerait, et sans être sûre, que des vues particulières de S. M. Prussienne, ne s'opposeront point au projet en question. Cette difficulté étant la seule, vous voudrez bien, monsieur, en prévenir M. le Baron de Stein de la manière qui vous paraîtra la plus sûre, en l'invitant à faire auprès du Roi, telle démarche qu'il jugera nécessaire pour s'assurer que S. M. n'a plus l'intention de l'employer à son service, et dès que cela sera constaté, vous êtes autorisé à donner à M. de Stein l'assurance que S. M. l'agréera «avec empressement» à son service *). Vous le prierez en même temps d'articuler lui-même les sommes qu'il désirerait tant pour son entretien que pour son voyage, S. M. I. ne voulant rien déterminer à cet égard, pour que M. de Stein ait encore ce témoignage de plus, de la confiance qu'elle met en ses principes.

Quant à la manière dont M. de Stein serait employé et que S. M. sent parfaitement devoir être pour lui un point essentiel, vous pourrez lui donner l'assurance qu'il se trouvera immédiatement sous les yeux de l'Empereur et travaillera sans intermédiaire avec S. M.

Je crois superflu de vous recommander de vous occuper incessamment de cette affaire et de ne point tarder à m'en rendre compte.

J'ai l'honneur d'être etc.

---

*) Слово: «avec empressement» написано собственноручно Императоромъ Александромъ въ черновомъ отпускѣ, вмѣсто слова «volontiers». *Н. Ш.*

№ 18.

Манифестъ Императора Александра по случаю Тильзитскаго мира. (18)

С.-Петербургъ, 9-го Августа 1807 года.

Война между Россіею и Франціею, сильною помощію Вышняго и отличною храбростію Нашихъ войскъ окончена; благословенный миръ паки возстановленъ.

Въ теченіи сей войны Россія испытала, сколь великіе способы въ любви и приверженности сыновъ своихъ, во всѣхъ положеніяхъ обрѣсти она можетъ. Духъ отечественной ревности, возбужденной обстоятельствами, мгновенно объялъ всѣ состоянія и произвелъ великіе опыты мужества, пожертвованій и ревнія къ общему благу.

Въ войскахъ, онъ вездѣ знаменовалъ себя безпримѣрною храбростію, незыблемымъ безстрашіемъ, геройскими подвигами. Вездѣ, куда призывалъ ихъ гласъ чести, всѣ опасности битвъ, предъ ними изчезали. Знаменитыя ихъ дѣянія въ лѣтописяхъ народной славы пребудутъ незабвенны, и благодарное Отечество въ примѣръ потомству всегда воспоминать ихъ будетъ.

Въ гражданскихъ сословіяхъ, дворянство шествуя по слѣдамъ его предковъ, знаменовало себя не только жертвами имущества, но и совершенною готовностію положить жизнь за славу Отечества.

Купечество и всѣ другія состоянія, не щадя ни трудовъ, ни стяжаній, несли съ радостнымъ чувствомъ бремя войны и готовы были всѣмъ жертвовать его безопасности.

При таковомъ единодушномъ сліяніи мужества и любви къ Отечеству, Всевышній пріосѣняя воинство Наше своею помощію, укрѣпляя его въ жестокихъ сраженіяхъ, напослѣдокъ въ награду его неустрашимости благоволилъ положить счастливый конецъ сей кровопролитной брани и даровалъ благословенный миръ, который въ присутствіи Нашемъ въ Тильзитѣ въ 27-й день Іюня трактатомъ, между Россіею и Франціею постановленнымъ и во всеобщее извѣстіе вмѣстѣ съ симъ издаваемымъ, заключенъ и совершенъ.

Въ основаніяхъ сего мира всѣ предположенія къ распространенію Нашихъ предѣловъ, а паче изъ достоянія Нашего союзника, признали Мы несогласными съ справедливостію и съ достоинствомъ Россіи. Въ ополченіи Нашемъ не расширенія пространной Нашей Имперіи Мы искали, но желали возстановить нарушенное спокойствіе и отвратить опасность, угрожавшую Державѣ Намъ сопредѣльной и союзной.

Постановленіемъ настоящаго мира не токмо прежніе предѣлы Россіи во всей ихъ неприкосновенности обезпечены, но и приведены въ лучшее положеніе присоединеніемъ къ нимъ выгодной и естественной грани.

Союзнику Нашему возвращены многія страны и области, жребіемъ войны отторгнутыя и оружіемъ покоренныя.

Совершивъ на сихъ основаніяхъ миръ желанный, и Богу, устрояющему судьбы царствъ и покровительствующему Россію возславъ хвалу благодаренія, удостовѣрены Мы, что всѣ вѣрные Наши подданные, предваренные уже извѣстіемъ о семъ радостномъ происшествіи, проліютъ теплыя ихъ молитвы къ Престолу Царя Царей, да благодатію его ограждаема Россія, въ справедливомъ уповаціи на любовь и преданность сыновъ ея, на непоколебимое и испытанное мужество знаменитаго ея воинства, наслаждается незыблемою тишиною и благоденствіемъ. Данъ въ Санктпетербургѣ въ 9 день Августа 1807 года, царствованія же Нашего въ седьмое лѣто.

№ 19.

Баронъ Будбергъ—генералу Тормасову.

S.-Pétersbourg, 11 Août 1807.

Monsieur le général.

Ayant porté à la connaissance de l'Empereur le contenu de la lettre que V. E. m'a adressé en date du 4 Août pour m'annoncer le désir de M. le comte de l'Isle de faire un voyage hors de l'Empire, je m'empresse, monsieur le général, de vous faire part des décisions de S. M. I. à ce sujet. Notre auguste maître en exercant l'hospitalité envers lui n'a nullement pensé le gêner par là; il a été charmé de pouvoir lui donner un asile dans ses états, mais M. le comte de l'Isle n'en est pas moins le maitre de s'en absenter s'il le juge convenable à ses intérêts, et V. E. est autorisée à ne mettre aucune entrave à son départ s'il persiste dans son projet. Dans ce cas là vous voudrez bien, M. le général, disposer en sa faveur du blanc de passeport que je joins ici, en y inserrant de même les personnes de sa suite dont il jugera à propos de se faire accompagner.

En priant V. E. de vouloir bien m'instruire du parti que prendra ultérieurement M. le comte de l'Isle je saisis avec plaisir cette occasion pour vous renouveler etc.

В. У. А. № 435. Отд. II.

№ 20.

Баронъ Будбергъ—Императору Александру.

19-го Августа 1807 года.

Поднося у сего донесенія генерала Михельсона и тайнаго совѣтника Лашкарева, относительно начавшихся между симъ послѣднимъ и турецкими полномочными переговоровъ, почитаю долгомъ представить В. И. В. мнѣніе мое сколь важно для насъ должно быть, чтобы до окончательнаго мира войска наши, хотя частію, оставались въ обоихъ княжествахъ и не удалялись бы за Днѣстръ. Хотя пунктомъ мирнаго договора нашего съ Франціею и постановлено, чтобы по подписаніи перемирія между нашею и турецкою арміею, обоюдныя войска выступили за Дунай и Днѣстръ, на все время пока переговоры объ окончательномъ мирѣ будутъ продолжаться, но вся сія статья обращается въ единственную пользу Порты и въ нашу невыгоду. Когда войска наши будутъ за Днѣстромъ, что будетъ мѣшать туркамъ дѣлать набѣги черезъ Дунай въ Валахію и раззорять сію землю? На случай же несостоянія окончательнаго мира, да и во всякое время когда туркамъ вздумается, 3-хъ или 4-хъ дней для нихъ будетъ достаточно перебраться за Дунай и занять не только тѣ крѣпости по сю сторону Дуная, гдѣ нынѣ ихъ войска находятся, но и овладѣть наивыгоднѣйшими мѣстами и укрѣпленіями, которыя теперь въ нашихъ рукахъ, — прежде нежели армія наша изъ за Днѣстра можетъ принять какія либо мѣры вопреки тому. По сему размышленію заготовилъ я депешу къ генералу Михельсону и подношу у сего на Высочайшее разсмотрѣніе.

№ 21.

Императоръ Александръ—графу Толстому.

20 Août 1807.

Mon cher ami, je vois que la proximité des femmes ne vaut rien pour toute résolution où il faut de l'énergie. La vôtre n'est cependant nullement parvenue à changer mon intime conviction, qui est que vous êtes plus propre que tout autre au poste que je vous destine et j'attends de votre attachement pour moi, que vous vous rendiez à votre destination. Ce ne sera pas pour toujours; après que vous y aurez passé quelque temps, si vous voyez

que vous ne réussissez pas à vous y accoutumer, vous me l'écrirez et je vous promets d'avoir égard à vos désirs. Mettez vous bien en tête que je n'ai nullement besoin d'un diplomate, mais d'un brave et loyal militaire, et, sans contredit vous l'êtes.

Tout à vous. Je vous attends avec impatience.

В. У. А. № 429. Отд. I.

№ 22.

Баронъ Будбергъ—графу Салтыкову.

St.-Pétersbourg, 21 Août 1807.

Monsieur le comte,

Personne mieux que V. E., qui connaît si bien mon zèle pour le service ainsi que mon attachement pour notre auguste souverain, n'est à même de juger des regrets que j'ai dû éprouver en suppliant l'Empereur de me dispenser de l'exercice des fonctions de mon poste; mais personne aussi, M. le comte, n'est à même de mieux juger que vous des motifs qui m'ont portés à cette démarche. Souffrant comme V. E. m'a vu plus ou moins depuis un an et comme je le suis surtout depuis quelque temps, le repos était devenu indispensable pour moi, et le désir d'être utile à ma patrie succombe sous une santé entièrement délabrée. S. M. I. daignant céder à mes sollicitations vient de m'autoriser à passer au corps diplomatique une note pour l'en prévenir. Ma première obligation est de vous en faire part, M. le comte, et je m'en acquitte en joignant ici une copie de l'office susmentionné que je me propose d'expédier demain aux ministres étrangers accrédités ici.

En même temps je donnerai l'ordre à la chancellerie ministérielle de consigner à V. E. tous les papiers et de s'adresser dorénavent à elle quand il s'agira de prendre des directions.

Veuillez agréer etc.

№ 23.

Циркулярная нота графа Румянцова о Тильзитскомъ мирѣ, всѣмъ Императорскимъ посольствамъ.

Monsieur,

Le traité de Tilsit ayant rétabli la paix et la bonne harmonie entre la Russie et la France, il est à espérer que cet heureux résultat sera

d'autant plus inaltérable qu'il a été cimenté par des relations personnelles entre les deux souverains et par les sentiments qu'ils se sont réciproquement inspirés. L'Empereur, notre Auguste Maître, étant dans l'intention très prononcée de cultiver et de nourrir ces relations par tous les moyens en son pouvoir, désire que ses ambassadeurs, ministres et autres agents dans l'étranger aient pour ceux de S. M. l'Empereur des Français tous les procédés d'amitié et de confiance qui se pratiquent entre les représentants de deux nations amies et que, si l'occasion s'en présentait, ils leur rendent tous les services qui pourraient dépendre d'eux. S. M. I. a d'autant moins hésité à donner l'ordre que j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, qu'Elle a tout lieu de s'attendre à ce que les divers ambassadeurs et ministres de France près les Cours étrangères auront reçu ou recevront des directions analogues de la part de la leur.

J'ai l'honneur etc.

№ 24.

Баронъ Криднеръ—барону Будбергу.

Memel, 15 (27) Septembre 1807.

Monsieur,

Je regrette infiniment de n'avoir eu depuis quelque temps à entretenir V. E. que des désagréments que ce gouvernement éprouve de la part de la France; mais je regarde comme un devoir sacré de représenter à ma Cour les choses telles qu'elles sont, et de toutes les plaintes que j'entends sans cesse retentir autour de moi, je ne rapporte toutefois que celles qui me paraissent les plus fondées.

L'espoir qu'on avait conçu ici à la suite de la lettre du colonel Kleist ([19]) a été de peu de durée et vient d'être détruit par un incident auquel le Roi parait plus sensible qu'à toutes les tracasseries qui lui ont été suscitées dans les derniers temps. Par un courrier expédié par le général de Knobelsdorff et arrivé ici avant-hier matin, S. M. a été informée que l'Empereur Napoléon a fait dire par le ministre Champagny au général prussien susmentionné, qu'il avait appris avec étonnement qu'à Königsberg un acteur ayant paru sur le théâtre dans l'uniforme français et avec la croix de la Légion d'honneur, une partie du public et surtout quelques militaires prussiens avaient osé crier «à bas le cordon», que S. M. l'Empereur des Francais demandait une satisfaction éclatante de cette insulte faite à l'uniforme français.

satisfaction qui devait consister en ce que deux officiers, moteurs principaux de cette insulte fussent fusillés; que jusqu'à ce que cette satisfaction eut été donnée, les troupes françaises ne bougeront pas de la Prusse et le général Knobelsdorff ne serait écouté sur aucun des objets dont il est chargé de traiter. Jusqu'à présent on avait parfaitement ignoré ici et à Königsberg même le fait allégué, le comte de Kalckreuth n'en a été informé que par une lettre que le maréchal Soult lui a adressé et qui énonçait les griefs et la demande ci-dessus. A la suite de cette lettre le maréchal Prussien a d'abord demandé les officiers français qui se trouvaient à Königsberg, s'ils avaient connaissance de ce fait, et après leur réponse négative il a fait examiner en leur présence le directeur du spectacle et plusieurs autres individus compétents, sans qu'on ait rien découvert de pareil.

Hier la commission médiate, le général Kœckritz et plusieurs autres militaires se sont rassemblés chez M. le ministre d'état comte de Goltz pour délibérer sur le parti à prendre dans cette affaire aussi fâcheuse que délicate. Les avis ont été partagés et aujourd'hui S. M. a résolu d'ordonner au comte Kalckreuth d'établir une commission à Königsberg chargée de faire les recherches les plus scrupuleuses à ce sujet, de mettre aux arrêts tous les individus, qui paraitraient suspects et de faire sévèrement juger et punir les coupables toutefois selon les lois du pays, dont S. M. Prussienne ne saurait s'écarter. Les officiers français actuellement à Königsberg seront invités à assister aux travaux de cette commission.

La plupart des personnes croient le fait en question tout à fait controuvé. Selon ce qui m'a été assuré d'autre part, il se trouve cependant à Königsberg quelques individus qui se rappellent confusément avoir entendu un soir qu'on représentait les deux savoyards, quelques officiers s'écrier, mais de manière à n'être entendu que de peu de personnes: «pourquoi cet uniforme, nous ne sommes pas en France». On cite surtout un officier de houssards qui paraissait pris de vin. D'après cela le fait ne serait pas tout à fait sans fondement, mais aurait été grossi et défiguré. On met d'autant plus d'importance ici à cette affaire, on en est d'autant plus affecté, qu'on croit y trouver une nouvelle preuve des dispositions malveillantes de l'Empereur Napoléon vis-à-vis de cette Cour-ci.

M. le Baron de Stein parti de Berlin il y a huit jours est attendu ici incessamment. Depuis ce moment aussi on parle positivement de la retraite de M. Bignon.

Le Roi a écrit au Baron Schladen pour presser son retour ici de Töplitz, où il se trouvait pour des raisons de santé. Il ne tardera probablement pas après cela à se rendre à son poste à St.-Pétersbourg.

L'affluence du monde ayant extrêmement augmentée ici les derniers temps, la police s'est vu obligée d'inviter toutes les personnes qui ne se trouvent point ici pour affaires de quitter cette ville.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 25.

М. И. Голенищевъ Кутузовъ—князю Куракину. (20)

Кіевъ, 19-го Сентября 1807 года.

М. Г. мой князь Александръ Борисовичъ. Почтенное письмо В. С. отъ 14 (26) августа только на сихъ дняхъ получить честь имѣлъ. Пребываніе ваше въ настоящемъ званіи въ Вѣнѣ и для меня полезно тѣмъ, что могу имѣть честь быть хотя иногда въ сношеніи съ В. С. Счастливъ былъ для насъ вообще и тотъ нечаянный случай, который засталъ васъ въ Тильзитѣ тогда, когда востребовался иниціаторъ, которому и много благоразумія, и много умѣренности соразмѣрной обстоятельствамъ нужно было.

Остаюсь съ совершеннымъ почтеніемъ и преданностію В. С.

М-го Г-ря моего

«всепокорный слуга *Михайло Го: Кутузовъ*».

№ 26.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцову.

Memel, 22 Septembre (4 Octobre) 1807.

Monsieur le comte.

Il circule ici quelquefois des anecdotes d'un genre à ne pas pouvoir être insérées dans des rapports officiels. J'ose pour ce cas et lorsqu'elles sont authentiques demander à V. E. la permission d'en faire l'objet de lettres sans №. Tant surtout que nous n'aurons pas de mission à Paris je crois de mon devoir de mettre sous les yeux de V. E. tout ce qui nous parvient ici de cette capitale.

Le Roi de Westphalie doit avoir répondu entre autres aux députés des pays de Hildesheim et de Halberstadt: «Le nouveau Royaume qui vient d'être érigé et dont je suis le chef *sera considérablement aggrandi encore;* je gouvernerai mes sujets avec clémence, mais je ne serai point

un souverain faible, car ceci n'est ni dans mon caractère, ni dans celui de ma famille».

Le Roi de Würtemberg ne doit pas avoir eu à se louer de l'accueil que lui a fait à Francfort l'Empereur Napoléon qui entre autres choses peu obligeantes et oubliant que la maison de Würtemberg est la plus ancienne de l'Allemagne lui a dit: «Le Roi de Westphalie, mon frère, aurait pu épouser une princesse d'une famille bien plus illustre que la votre, mais je vous avais donné ma parole et je veux qu'il épouse votre fille» ([21]).

Napoléon doit être très mal disposé envers son frère le Roi de Hollande.

A Berlin le général Victor a donné un grand diner où les dignitaires prussiens les plus marquants se trouvaient invités. Lorsqu'on annonça le diner, l'hôte de la maison passa le premier. Quelques personnes en ayant marqué leur étonnement, un des jeunes gens attachés à la suite du général français leur dit: «n'en soyez pas surpris, messieurs, le général ayant été trompette est habitué à passer le premier.»

Je ne prendrais point la liberté de rapporter ces détails à V. E. si ce n'était pour les conséquences qu'on peut en tirer. Ils peuvent servir ce me semble à faire deviner une partie des projets ultérieurs de l'Empereur Napoléon comme aussi ses dispositions envers plusieurs princes. Le dernier trait donne à ce qui me parait la juste mesure et du peu d'égards que le gouverneur actuel de Berlin croit devoir aux habitants même les plus marquants de cette ville et du peu d'estime dont il jouit lui-même parmi ses alentours.

En demandant pardon à V. E. d'avoir attiré ses regards sur des objets futiles en apparence, je la prie d'agréer etc.

№ 27.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцеву.

Memel, 26 Septembre (8 Octobre) 1807.

Monsieur le comte.

Le courrier Linberg m'a remis hier les dépêches que V. E. a daigné m'adresser en date du 10 Septembre v. s. Je me suis empressé d'exécuter en partie ses ordres en remettant à M. le comte de Goltz les paquets adressés à MM. de Lestocq ([22]), Scharnhorst, Kleist, Schladen et Jagow. Je le previns en même temps de la manière prescrite de leur contenu et pour le mettre encore mieux à même de juger des sentiments qui aussi à cette occasion avaient guidé l'Empereur, mon auguste maître, je communiquai au ministre

d'Etat la dépêche dont V. E. m'a honoré à ce sujet. Il m'assure d'avance de la reconnaissance dont le Roi serait pénétré en recevant ce nouveau témoignage de cette amitié précieuse dont l'Empereur son auguste allié lui avait déjà donné tant de preuves. En même temps M. le comte de Goltz me parla avec émotion d'une lettre que le même courrier Linberg avait apporté de la part de S. M. I. au Roi, qui en avait été profondement touché ([23]).

Un courrier arrivé avant-hier de Paris a apporté de meilleures nouvelles que les précédentes. Quoique M. de Champagny eut déclaré au général Knobelsdorff que l'Empereur son maître lui avait ordonné de ne point communiquer avec lui jusqu'à ce que la satisfaction demandée de l'insulte faite à Königsberg à l'uniforme français eut été donnée, le ministre des relations extérieures a fait néanmoins prier le plénipotentiaire prussien de passer chez lui. Pour la première fois il le reçut bien, tout en articulant cependant des plaintes sur ce que les ports prussiens n'avaient pas été fermés encore aux Anglais. Heureusement le gouvernement français aura peu de jours après été informé des mesures prises ici à cet égard il y a au delà d'un mois, mesures qui avaient dû être retardées un peu afin que des cargaisons de blé considérables qu'on attendait et dont on avait un besoin si urgent eussent le temps d'arriver. Les lettres arrivées en même temps à Berlin disent aussi que les Français y ont changé de ton. Ces nouvelles ont relevé le courage abattu de cette Cour, et on ne se meprend point sur la cause de ce changement qui ne saurait être attribué qu'à la généreuse et puissante intervention de l'Empereur notre magnanime souverain. Le Roi en espère tout et particulièrement lorsque l'ambassadeur de S. M. I. sera arrivé à Paris. Pour mettre celui-ci encore mieux au fait de la position actuelle de la Prusse vis-à-vis de la France, on vient de préparer ici d'avance un mémoire qui sera remis pour cet effet à M. le comte de Tolstoy à son passage. Son excellence est attendue ici aujourd'hui.

M. le Baron de Stein aura outre la direction des finances, du commerce et des postes, la préséance au département de la guerre et à celui des affaires étrangères. Ce changement n'a cependant pas été annoncé encore officiellement ni à M. de Brinckmann ni à moi. M. Beyme prend sa démission, mais s'arrêtera encore quelque temps ici. Le ministre d'état Baron de Stein s'est depuis son arrivée ici occupé sans relâche et même la nuit avec les chefs des différentes commissions établies ici depuis le départ du Baron Hardenberg.

J'ai l'honneur d'accuser aussi à V. E. la réception des ordres que M. le général Budberg m'avait adressé en date du 8 Août v. st. et que le courrier Linberg m'a egalement remis hier. D'après ce que je viens de

rapporter à V. E. elle daignera remarquer que pour le moment je ne saurais faire aucun usage de ces ordres (24).

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 28.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцеву (25).

Memel, 30 Septembre (12 Octobre) 1807.

Monsieur le comte,

Voyant cette Cour à un état vraiment digne de compassion, je me suis fait un scrupule jusqu'à présent de faire mention de quelques détails qui pourraient porter atteinte en quelque sorte au bien le plus précieux qui lui reste encore, je veux dire la bienveillance, l'intérêt que S. M. l'Empereur daigne lui accorder. D'un autre côté mon devoir exige que je fasse connaître à V. E. les choses telles qu'elles sont et pour la mettre à même de faire de cette communication l'usage qu'elle jugera nécessaire, j'en fais l'objet d'une lettre sans №.

Je suis bien loin de vouloir disputer à la Reine de Prusse quelques qualités qui lui ont valu l'admiration d'une grande partie de l'Europe. Mais ayant été par les circonstances extraordinaires du moment mis à même de l'observer de plus près, je me suis convaincu de plus en plus que son grand désir de plaire est toujours allé en augmentant, lui a fait adopter nécessairement différents systèmes et a par conséquent (vu son ascendant sur l'esprit du Roi) influé plus ou moins sur les affaires en général. Après les différentes entrevues avec l'Empereur l'extrême amabilité, les procédés délicats et généreux de notre adorable souverain, l'avaient entièrement captivée. Elle s'est fortement prononcée pour notre Cour et les hommages que pour cette raison tous les Russes lui portaient ont mis le comble à l'enthousiasme de cette Princesse pour la nation russe. Pendant la dernière entrevue à Memel et à Kydullen, on était occupé d'intérêts majeurs; la Reine dans ces circonstances ne pouvait par conséquent pas attirer elle seule l'attention et au point qu'elle s'y était attendue peut-être. Son amour propre fut blessé. Elle alla à Königsberg. . . . .
depuis cette époque la Reine et sa cour et tout ce qui veut lui plaire donnent à un point ridicule dans l'anglomanie. A les entendre, il n'y a pas de doutes que l'Angleterre en faisant sa paix avec la France aura surtout en vue les intérêts de la Prusse. Il a bien fallu se servir de ce prétexte pour

motiver aux yeux du Roi l'accueil plus que distingué qu'on fit aux Anglais et la satisfaction que la nouvelle de la prise de Copenhague leur cause.

Cependant je dois rendre la justice au Roi que son dévouement pour la personne de son auguste ami et allié n'a souffert aucune atteinte. Je sais de science certaine que plus d'une fois il s'est dans son intérieur, servi en propres termes de l'expression: „Nein von Alexander lass ich nicht“,—mais il n'a point assez de fermeté pour arrêter dans de justes bornes les attentions excessives qu'on eut ici préférablement pour tout ce qui était Anglais, circonstance qui a peut être contribué en grande partie à aigrir Napoléon contre cette Cour-ci.

Comme dans le courant de cet hiver et surtout au printemps j'eus souvent des discussions avec la mission anglaise ici pour l'engager à accélérer l'arrivée des secours que nous étions en droit d'attendre, comme j'étais indigné de trouver en Lord Hutchinson tant de mauvaise volonté et d'inconséquence, jai fini par ne pas être trop bien avec lui et les personnes qui composaient sa suite. . . . . . . V. E. conçoit combien ceci rend ma position pénible outre tant d'autres circonstances que je veux passer sous silence... j'ose la supplier de vouloir bien y avoir égard et me tirer de cette Cour le plus tôt que faire se pourra. Il y a un an actuellement que je l'ai suivie partout pendant sa fuite et pour ainsi dire son exil à Memel; j'avais cru par là plus qu'un autre avoir des droits à des procédés honnêtes. Je n'ai aucun reproche à me faire vis-à-vis d'elle et regarderai par conséquent comme un jour de fête celui où je pourrai la quitter.

En protestant à V. E. que tout ce que je viens d'avoir l'honneur de lui dire rien n'est exagéré, je reclame son pardon de la longueur de cette lettre en vous priant, M. le comte, d'agréer etc.

Помѣта: «получено 8-го октября 1807».

IV.

Инструкціи данныя графу П. А. Толстому.

№ 1.

Императоръ Александръ—графу Толстому (26).

Kamennoi-Ostroff, 14 Septembre 1807.

Monsieur le Lieutenant-Général comte de Tolstoï. Le rétablissement de la paix entre la Russie et la France me mettant dans le cas d'envoyer un ambassadeur à Paris, j'ai d'autant moins hésité de fixer mon choix sur vous, que connaissant votre loyauté, votre zèle pour le bien de la patrie et votre attachement à ma Personne, je ne doute nullement que vous vous acquitterez à mon entière satisfaction de la tâche qui va vous être imposée. Pour vous en faciliter autant que possible les moyens, je me propose de vous faire connaître dans le plus grand détail mes vues, mes intentions et le parti que je compte tirer du nouvel ordre de choses qui subsiste depuis la paix de Tilsit; et jugeant qu'il vous sera utile d'avoir une idée claire et précise de tout ce qui a précédé et amené cette transaction mémorable, je crois devoir préalablement vous retracer les événements les plus marquants qui ont particulièrement influé sur la situation présente de l'Europe.

Les traités de Lunéville, de Paris et d'Amiens, qui semblaient avoir procuré à l'Europe la paix dont elle avait tant besoin, ne furent simplement que les précurseurs d'un nouvel orage La guerre éclata entre l'Angleterre et la France, et successivement embrasa le continent. Je me livrai longtemps à l'espoir de prévenir ce mal; mais toute négociation entamée pour cet objet ne trouvant aucun succès, je me décidai, pour appuyer celles de la Cour de Vienne, à faire passer à mes troupes la frontière de mes États.

La France, qui n'écoutait alors aucune des justes réclamations de l'Autriche, se hâta de porter la guerre dans ses États, avant que mes troupes eussent pû lui prêter quelque assistance. Les événements de la campagne de 1805 sont trop généralement connus pour que je croie devoir vous les retracer ici, et ce d'autant moins, que vous-même avez à cette

époque eu le commandement d'un corps séparé qui devait agir dans le nord de l'Allemagne. Il me suffira d'observer que ni la bravoure de mes troupes, ni le zèle infatigable avec lequel je me suis efforcé de redresser les affaires de mon allié l'Empereur d'Autriche, ne purent contrebalancer les résultats de la désastreuse bataille d'Ulm et le découragement complet de la Cour de Vienne, qui par un effet nécessaire de mesures mal combinées accumulait faute sur faute. Après une série de revers qui n'était interrompue de temps à autre que par les actions héroiques de mes troupes, l'Empereur François se vit forcé de souscrire aux conditions que l'ennemi jugea à propos de lui imposer, et comme je n'avais eu d'autre intention que celle de soutenir l'Autriche autant qu'elle croirait pouvoir faire la guerre, je ne mis aucune opposition aux négociations qui s'établirent dès lors entre les deux puissances et qui peu de mois après furent terminées par la paix de Presbourg. Mes troupes eurent ordre de retourner en Russie, ce qui s'effectua aussitôt.

Avant de terminer ce période, j'observerai encore que dès le moment où la guerre contre la France parut inévitable, je ne négligeai rien pour engager le Roi de Prusse à se joindre aux deux Cours Impériales. Mais par une fatalité singulière, ce souverain, auquel depuis longtemps, j'étais uni par les liens de l'amitié la plus sincère fut tellement subjugué par les mouvements que se donnèrent ses ministres, qu'il resta sourd à toutes mes instances et aux offres les plus attrayantes. Si la Prusse avait voulu à cette époque suivre un système opposé, les affaires générales auraient infailliblement pris une toute autre tournure, et sans doute cette puissance ne serait pas aujourd'hui dans l'état où elle se trouve.

Il était aisé à prévoir que la paix de Presbourg n'assoupirait que pour peu de temps les germes de dissension qui continuaient à régner parmi les différentes puissances du continent et qu'il était d'autant plus difficile de déraciner que cette pacification du continent n'avait pas fait cesser la guerre maritime. Une stipulation expresse du traité de Presbourg avait déterminé les époques auxquelles les troupes françaises devaient quitter l'Allemagne pour se retirer au delà du Rhin. Mais soit que l'Empereur des Français eut eu des regrets de n'avoir pas totalement écrasé la maison d'Autriche, soit qu'il voulut profiter de la faiblesse où était réduite cette puissance ainsi que de la pusillanimité du cabinet de Berlin pour affermir de plus en plus son autorité dans l'Empire Germanique, il se prévalut d'un prétexte futile pour éluder l'exécution de cette stipulation. Ce prétexte était l'occupation du poste de Cattaro par un détachement de mes troupes, occupation effectuée longtemps après que ce poste aurait dû être remis aux

Français en vertu du traité de Presbourg. Quoique cette dernière circonstance aurait dû disculper la Cour de Vienne de toute responsabilité, puisqu'elle ne pouvait ni n'était dans l'obligation d'empêcher mes troupes d'occuper un poste qui était censé appartenir à la France, toutefois l'Empereur Napoléon, pour justifier la station de ses troupes en Allemagne, n'eut aucune autre raison et il retint la forteresse de Braunau qui devait être rendue aux Autrichiens.

L'Empereur des Français s'étant maintenu dans cette position avantageuse, ne négligea rien pour en tirer le plus grand parti. Tandis qu'il jettait les premiers fondements de cette association qui existe aujourd'hui sous le titre de Confédération du Rhin, il mettait tout en œuvre pour paralyser les moyens de la Prusse en associant cette puissance à ses projets. Les principes qui dirigeaient à cette époque le Cabinet de Potsdam, ne lui en fournirent que trop de facilité. Le Comte de Haugwitz signa à Paris une convention par laquelle la Prusse faisait l'acquisition de l'Électorat d'Hanovre, en cédant le Marggraviat d'Anspach et quelques autres territoires de moindre importance. L'effet immédiat de cette transaction fut, que l'Angleterre déclara la guerre à la Prusse, et que le Roi de Suède, en sa qualité d'allié de la Grande Bretagne, crut devoir également prendre une position hostile envers cette puissance.

Justement allarmé de cette situation où s'était placée la Prusse (que depuis les disgrâces de l'Autriche je devais regarder comme le seul boulevard contre la France), je résolus de faire une nouvelle tentative pour le maintien de la paix sur le continent. L'occupation de Cattaro par mes troupes n'avait cessé d'être le prétexte du séjour des troupes françaises en Allemagne. La Cour de Vienne faisait les plus vives instances auprès de moi pour obtenir l'évacuation de ce poste, dans l'espoir qu'elle serait immédiatement suivie de celle de Braunau par les Français et de leur retraite au delà du Rhin. J'y consentis volontiers. Le conseiller d'état d'Oubril fut envoyé à Vienne pour régler cet objet, et le comte de Rasoumoffski eut ordre en même temps de pressentir l'ambassadeur de France près la Cour Impériale et Royale sur le plus ou moins de dispositions dans lesquelles pouvait se trouver son gouvernement de rattacher à la discussion incidentelle sur Cattaro des objets d'un intérêt plus général. Les assurances que donna là-dessus l'ambassadeur de France ayant été conformes à mes désirs, le S-r d'Oubril se rendit à Paris muni de pleins pouvoirs à l'effet d'entrer en négociations avec le gouvernement français. Ses instructions lui donnaient toute la latitude que nécessitait l'état des choses quant aux affaires générales de l'Europe; mais il lui était en même temps expressément enjoint

de ne rien conclure sans la participation des plénipotentiaires Anglais qui se trouvaient alors à Paris, vu qu'à cette époque il avait été convenu entre le Roi de la Grande Bretagne et moi de ne point séparer les intérêts de nos Empires. Quelque précise qu'ait été cette injonction, le S-r d'Oubril crut pouvoir s'en écarter, et il signa le 8 (20) Juillet 1806 un traité à l'insçu des ministres anglais. Cette raison seule m'aurait porté à refuser ma sanction à cet acte, si même il n'avait pas contenu des stipulations que je devais envisager comme contraires à la dignité de ma couronne. Ce traité ne fut donc point ratifié, et les relations entre la Russie et la France se trouvèrent être réduites sur le même pied où elles avaient été avant la mission du S-r d'Oubril.

En attendant la France n'avait rien omis pour profiter des embarras qu'elle même avait suscité à la Cour de Berlin. Ses prétentions allèrent toujours en croissant, jusqu'à ce qu'enfin le Roi de Prusse voyant une partie de ses États cernée par des troupes françaises et menacée d'être envahie d'un moment à l'autre, crut devoir mettre des bornes aux déférences qu'il avait eu jusque là pour la France, en déclarant qu'il était résolu à maintenir ses droits et son indépendance par tous les moyens compatibles avec la dignité de sa couronne.

Sa Majesté prussienne demanda en même temps le redressement de plusieurs griefs qu'elle articula dans une déclaration qui fut publiée dans le temps, et fixa à cet effet un terme péremptoire après lequel les hostilités devaient commencer si à cette époque la France ne lui avait pas donné la satisfaction désirée.

Cet acte de vigueur, quoique tardif, n'en eut pas moins pu produire les effets les plus salutaires pour la cause générale, si la Cour de Berlin ne s'était pas tout à coup trop écarté du système de prudence et de circonspection que jusque-là elle avait si scrupuleusement suivi. Au lieu de se concerter avec moi avec tout l'abandon auquel j'étais en droit de prétendre; au lieu de combiner mûrement ses moyens avec ceux de la Russie, le Roi ne consulta dans une conjoncture, aussi grave ni la supériorité des forces ennemies qu'il avait en tête, ni les avantages que leur donnait leur position concentrée. A ce premier mécompte se joignirent d'autres inconvénients, produits d'un reste d'irrésolution qui ne pouvait manquer d'être fatal dans un moment où il n'y avait de salut que dans la plus grande fermeté et l'énergie la plus inébranlable. Enfin un plan mal conçu, plus mal exécuté encore; toutes ces causes réunies amenèrent la perte de la bataille de Jena, déroute tellement complète, que les événements militaires subséquents ne

furent qu'une suite de revers inouis pour la Prusse et de succès non interrompus pour la France.

Dès que le commencement des hostilités avait paru inévitable, j'avais fait avancer hors des frontières une grande partie de mon armée qui devait se porter au secours du Roi de Prusse, mon allié. Mais aussitôt que je pus être instruit du désastre de Jena et de ses suites, je me bornai à faire prendre à mes troupes une position aussi avantageuse que possible en deça la Vistule pour arrêter le torrent qui, ne rencontrant plus d'obstacles, s'approchait rapidement des limites de mon Empire.

Comme vous avez été témoin oculaire de tous les événements qui ont eu lieu dans cette dernière guerre et parmi lesquels les batailles de Pultusk, d'Eylau, de Guttstadt et de Heilsberg, sont sans doute de nature à immortaliser la gloire des armes russes, je crois parfaitement inutile de m'arrêter à vous les récapituler. Je me bornerai donc à vous faire connaître les démarches que dans ces circonstances, j'ai cru devoir faire à Vienne et à Londres, pour engager l'Autriche à prendre part à une lutte qui devait l'intéresser tout autant que moi, et pour disposer le Cabinet de S-t James à coopérer d'une manière plus active et plus efficace aux efforts de la Russie.

Rien n'a été négligé de la part de mon ministère pour faire envisager à l'Autriche l'importance de la crise que préparerait cette nouvelle guerre. Danger imminent d'un côté, gloire certaine et avantages de l'autre, toutes ces chances ont été mises en évidence pour ébranler la Cour de Vienne.

Malgré la solidité des arguments qui furent employés par mon Cabinet dans cette conjoncture, l'Autriche trouva une excuse en quelque sorte plausible dans le peu de temps qu'elle avait eu à réorganiser ses armées et ses finances considérablement dérangées par la dernière guerre; cependant tout en alléguant ce motif fondé pour le moment, la Cour de Vienne n'en parut pas moins disposée à embrasser ouvertement la cause des alliés et alla même jusqu'à me faire espérer d'une manière à peu-près positive qu'elle pourrait se déclarer contre la France vers la mi-Mai. A l'approche de cette époque mon Cabinet ne cessa de la presser de nouveau et de lui représenter les risques que l'Autriche courrait elle-même si la Russie pouvait se trouver dans le cas de faire sa paix avec la France. La Cour de Vienne n'en persista pas moins inébranlablement dans son système d'isolement; mais pour ne pas rester totalement étrangère aux grands intérêts qui allaient se décider, elle crut devoir proposer sa médiation aux puissances belligérantes. Toutes l'acceptèrent, mais avec de certaines clauses qui firent échouer un projet dont la Cour de Vienne n'avait eu l'idée que pour gagner du temps et afin de pouvoir prendre son parti selon le développement des circons-

tances. Sur ces entrefaites, j'avais conclu à Bartenstein une convention avec le Roi de Prusse pour déterminer avec une certaine précision le but de la guerre ainsi que les moyens de la mener à une heureuse fin. Cet acte dont les bases étaient sans doute de nature à inspirer la plus grande confiance à la Cour de Vienne, lui fut incessament communiqué, et je fis à cette occasion réitérer les remontrances les plus vives pour obtenir enfin la coopération active de l'Autriche. Rien ne fut en état de la déterminer, et lorsqu'enfin l'archiduc Charles, qui dirige les conseils de l'Empereur son frère, eut énoncé que les armées autrichiennes ne seraient point en état d'entrer en lice avant l'année 1809, je dûs naturellement abandonner toute espérance de voir s'effectuer une diversion du côté de l'Autriche, sur laquelle cependant et par plus d'une raison j'avais eu lieu de compter avec certitude.

Les soins que je consacrai à disposer le Cabinet de S-t James à un concours plus vigoureux et plus efficace aux opérations de mon armée, ne produisirent malheureusement pas plus d'effet que tout ce qui avait été mis en œuvre pour ébranler la Cour de Vienne. Les négociations qui s'étaient momentanément établis entre la France et l'Angleterre avaient été rompues, et cette dernière puissance paraissait devoir plus que jamais soutenir les puissances continentales dans un moment aussi décisif. Le gouvernement britannique ne témoigna non seulement aucun empressement à déférer à mes instantes sollicitations, mais il affecta même une indifférence vraiment inexplicable dans toutes les conjonctures où il aurait pu m'être de quelque ntilité. J'avais entre autre déclaré dès le commencement de cette guerre que je n'accepterais point de subsides, et que je me bornerais à demander l'intervention du gouvernement anglais afin de réaliser un emprunt de six millions livres sterl: que j'avais fait ouvrir à Londres. Exclusivement occupé des débats du parlement et d'intrigues de Cour, le ministère britannique refusa sous différents prétextes sa coopération dans cette affaire, qui par là même manqua. Les événements qui signalèrent le commencement de cette guerre ayant amené le rétablissement de la paix entre l'Angleterre et la Prusse, je fis demander à plusieurs reprises des secours pécuniaires pour cette dernière puissance qui sous ce rapport se trouvait dans le plus grand embarras. Pendant bien longtemps le gouvernement britannique s'y refusa, et lorsqu'enfin il consentit à avancer une somme d'argent pour subvenir aux dépenses extraordinaires de la Russie, de la Prusse, et même à celles de l'Autriche lorsqu'elle se serait déclarée, il se trouva que cette somme n'eut pas même suffi aux besoins les plus urgents de la Prusse seule. Enfin, l'Angleterre avait promis de faire une diversion sur le continent

pour obliger l'ennemi à partager les forces supérieures qu'il avait pu concentrer sur un seul point contre mes armées. Cette expédition fut encore retardée sous différents prétextes, jusqu'à ce qu'enfin le Roi de Suède ayant menacé de s'arranger avec la France si les secours promis par l'Angleterre n'arrivaient pas incessament, la Cour de Londres se décida à expédier un corps de 5 à 6000 hommes pour la Poméranie, secours aussi tardif qu'insuffisant pour l'objet auquel il était destiné.

En résumant l'exposé que je viens de vous faire, vous trouverez: que constamment guidé par les mêmes principes de justice, de désintéressement, et par la même sollicitude pour la conservation de mes alliés, je n'ai rien négligé de ce qui était en mon pouvoir pour les soutenir et les défendre. Indépendamment des démarches diplomatiques qui par mes ordres ont été faites à cet effet, je me suis trouvé deux fois en guerre contre la France, et on ne m'accusera certainement pas d'avoir eu quelque vue d'intérêt particulier dans aucune de ces circonstances. Voyant la ruine progressive des bases sur lesquelles reposaient depuis tant de siècles le repos et le bien-être de l'Europe, j'ai senti qu'il était du devoir et de la dignité du souverain de la Russie de ne point rester spectateur oisif de ce bouleversement total. J'ai fait tout ce qui était humainement possible; mais au point où en étaient venu les choses par les fautes d'autrui; ayant à combattre à moi seul toutes les forces de la France réunies aux immenses ressources que lui fournissent l'Allemagne, l'Italie, la Hollande et jusqu'à l'Espagne; me trouvant complétement abandonné par les alliés sur lesquels j'avais cru pouvoir le plus compter; enfin, voyant les frontières de mon Empire menacées par une combinaison de fautes et d'inconvénients, auxquels il m'était impossible de remédier pour le moment, j'ai pensé que j'étais pleinement en droit de profiter des propositions que pendant cette guerre l'Empereur des Français m'avait fait faire à plusieurs reprises et je me déterminai à mon tour de proposer un armistice qui bientôt après fut suivi de la paix définitive entre la Russie et la France signée à Tilsit le 25 Juin (7 Juillet) et ratifiée de part et d'autre le surlendemain de ce jour. Vous trouverez cet acte ainsi que les articles secrets qui y appartiennent parmi les papiers que j'ai chargé le comte de Romanzoff de vous transmettre ensemble avec les présentes.

Quelqu'eussent été les motifs de cette longue rupture entre la Russie et la France, et quelque soit l'état des choses qui en est résulté, je suis déterminé à ensevelir le passé dans un parfait oubli et à remplir scrupuleusement les engagements que je viens de contracter, aimant à croire, que l'Empereur des Français de son côté ne cessera d'être dans des dispositions analogues, comme il m'en a bien positivement assuré lui-même. Je désire

cultiver avec une attention suivie les liens qui viennent de se former entre les deux Empires, tâcher même de les resserrer en chaque occasion qui présenterait quelque intérêt réciproque et éviter autant que possible tout ce qui en donnant lieu à des discussions désagréables, pourrait altérer la bonne harmonie si heureusement rétablie. Tels sont à mon avis les moyens les plus propres à nous faire atteindre le but et à faire tourner à notre avantage les rapports nouvellement établis entre la Russie et la France. Telles sont aussi les règles générales que je vous recommande de suivre dans votre conduite publique, et à moins que je ne me sois singulièrement abusé sur le prix que l'Empereur Napoléon a paru attacher à mon amitié, j'ai tout lieu de croire que vous trouverez ce souverain animé du même désir que moi de cimenter de plus en plus les relations d'amitié qui nous unissent. Quant aux instructions particulières que nécessitent les objets actuellement en discussion entre les Cours de St.-Pétersbourg et des Tuileries, je crois devoir commencer par une inspection rapide des articles du traité de Tilsit qui par leur nature n'ont pu encore être mis en exécution, ce qui me fournira occasion de vous faire connaître mes désirs et mes intentions relativement à chacune de ces stipulations.

L'Article IV contient la nomenclature des pays que la France restitue au Roi de Prusse, mon allié. Quelque sensible que je sois à la marque d'amitié que l'Empereur Napoléon a voulu me donner par là, je ne saurais toutefois l'envisager comme effective, que lorsque tous ces pays seront évacués aux termes fixés par la convention conclue entre les maréchaux Berthier et Kalkreuth à Königsberg le 12 Juillet dernier. Les stipulations des articles IV, V, VI et VII de mon traité avec la France, ainsi que celles passées à la même époque entre la France et la Prusse sont assurément très positives; néanmoins il parait que sous différents prétextes les autorités françaises ne s'empressent pas trop de remplir les engagements contractés par leur gouvernement. Vous trouverez parmi les papiers qui vous seront communiqués plusieurs offices du comte de Lehndorff, ministre de Prusse près de ma Cour, relatifs aux difficultés que rencontre l'évacuation des États prussiens et pour l'applanissement desquels le Roi a envoyé le général-major de Knobelsdorff près de l'Empereur Napoléon. Conformément au désir que m'en a témoigné Sa Majesté prussienne, je vous engage particulièrement à prendre connaissance de ses justes motifs de plaintes, à vous concerter avec le général-major de Knobelsdorff ou telle autre personne qui le remplacerait sur les représentations à faire au gouvernement français, et à appuyer de votre mieux ces représentations, en autant qu'il sera possible sans en venir à des explications qui nous écarteraient du but

principal que nous devons avoir en vue et que je vous ai indiqué plus haut. En vous acquittant de cette tâche, vous ferez sentir soit à M. de Champagny soit à l'Empereur lui-même que d'après le vif intérêt que je prends au sort du Roi de Prusse, il me serait bien pénible de voir les malheurs de ce prince aggravés dans un moment où par des sacrifices de tout genre il mériterait bien que du moins l'on observât envers lui ce qui est équitable et juste. Lorsque vous aurez occasion d'entretenir l'Empereur Napoléon sur cette matière, vous pourrez même ajouter que je compte trop sur les assurances qu'il m'a donné durant notre séjour à Tilsit, pour ne pas être persuadé que les motifs de plainte du Roi de Prusse ne proviennent que de quelque mésentendu parmi les employés, et qu'il suffira que Sa Majesté Impériale en soit instruite pour qu'il y soit porté remède et pour que les articles précités du traité de paix et ceux de la convention du 12 Juillet entre la France et la Prusse soient exécutés sans réserve et sans retard. Je ne saurais assez vous recommander tout ce qui est relatif à cet objet, et je me plais à vous assurer d'avance que je reconnaitrai avec un sensible plaisir tout ce que, en appuyant les représentations du général Knobelsdorff, vous pourrez obtenir en faveur du Roi son maître.

Par l'Article XIII l'Empereur Napoléon a accepté ma médiation à l'effet de négocier et de conclure un traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre, dans la supposition que cette médiation sera aussi acceptée par l'Angleterre un mois après l'échange des ratifications du traité de Tilsit. Vous trouverez parmi les papiers qui vous seront communiqués par le comte de Romanzoff copie d'une note par laquelle vous verrez la manière dont le Cabinet de St. James a reçu cette proposition de ma part; il ne l'a acceptée qu'à condition que je lui fis part des articles secrets du traité. Je n'ai pas dû le satisfaire sur une aussi étrange proposition, et depuis le lord Gower a déclaré que l'Angleterre n'acceptait pas la médiation que j'avais offerte.

Je dois présumer que le Cabinet de St. James devant cacher à la nation le désir qu'il a évidemment de perpétuer la guerre et d'en étendre le fléau, pour déguiser ses projets, va entreprendre une négociation directe à Paris. Si vous trouviez occasion de faciliter cette négociation, ou bien si vous étiez invité à y prendre part en qualité de mon représentant, je vous autorise pleinement à adhérer à une pareille invitation et à vous mettre en relation avec mon ministre à Londres pour tâcher d'aplanir de concert avec lui les difficultés qui entraveraient ce rapprochement. Dès que tel sera le cas, j'aurai soin de vous faire tenir les notions ultérieurement nécessaires pour votre direction. J'ai chargé le comte de Romanzoff de vous instruire

de la violence inouie que vient de commettre l'Angleterre contre le Danemark, et vous verrez par la copie de la note que j'ai fait remettre au lord Gower que je ne me propose pas de rester tranquille spectateur d'un fait si directement contraire à mes intérêts et à ceux de la France.

Il n'échappera pas à la vive pénétration de l'Empereur Napoléon que son propre intérêt devient aujourd'hui très-grand à ce que je soie dégagé le plutôt possible de la guerre, qui retient vis-à-vis des Turcs une partie si considérable des forces dont je puis disposer. Tachez de fixer son attention sur ce point; vous pouvez tirer de cette circonstance un parti très-avantageux pour le bien de mon service; vous amenerez les diverses conversations que vous aurez avec ce prince jusqu'à lui dire, que la manière la plus prompte de terminer cette guerre serait que par la voie de sa médiation jointe à la crainte qu'ont les Turcs de mes armes, j'obtins la possession de la Valachie et de la Moldavie; qu'en un mot les limites de mon Empire fussent de ce côté là, reculées jusqu'au Danube. Combien de points de détail et de discussion qui nécessairement prolongeraient la négociation et peuvent amener le renouvellement de la guerre tomberaient par cette seule résolution. Vous pouvez rappeler souvent que si la paix dégageait cet emploi de mes troupes, je pourrai donner tout de suite à cette armée une direction fort avantageuse aux intérêts de l'Empereur Napoléon; je la placerai alors dans mes États de manière à tenir en échec les forces de la maison d'Autriche et paralyser le désir qu'elle a peut-être de s'allier à l'Angleterre.

Je n'attends pas de trop grandes oppositions à mes vues puisqu'elles sont de l'intérêt de l'Empereur des Français et qu'elles répondent assez aux vues qu'il a sur l'Empire ottoman. Vous mettrez aussi quelque soin à lui expliquer que cette acquisition préparera d'autant mieux ce qu'il médite et que l'ayant obtenu je serai plus à même de l'y servir; vous pourrez aussi placer dans la conversation, que personnellement vous désirez beaucoup que les Russes mes sujets ayent tout de suite une preuve évidente de l'utilité qu'à retiré mon Empire de ce que j'ai changé de système en politique et que j'ai préféré la France à l'Angleterre.

Vous ne négligerez pas aussi de faire entendre que je me regarde parfaitement en droit de conserver la lisière depuis le Couban jusqu'au Phase et les forteresses que vous trouverez nommées ci-après.

Si contre toute attente vous trouviez une opposition bien prononcée et qui ne variera pas, vous ferez connaître qu'il est juste au moins qu'une guerre que j'ai mis tant de soins à éviter obtienne son dédommagement, et pour vous mettre à même de combattre avec connaissance de cause ce

qui pourrait vous être allégué, je dois vous dire que l'explosion de cette dernière guerre avec les Turcs ne peut être attribuée qu'aux infractions successives que la Porte s'est permis aux engagements les plus solennels contractés envers la Russie. Je n'examinerai point ici combien le gouvernement français a pu prendre part à cette conduite de la Porte; nous étions ennemis alors, nous avons cessé de l'être. Bref, j'ai cru devoir me borner, pendant trop longtemps peut être à opposer la modération et le désintéressement les plus purs à une série de provocations. Mais enfin, lorsque le danger augmenta au point qu'il fallut de toute nécessité prévenir les projets hostiles de la Porte dans un moment où l'ennemi principal s'approchait des frontières de l'Empire, il ne me fut plus permis de balancer, et mes troupes eurent ordre de passer le Dniestr.

Malgré que cette mesure n'eut d'autre but que d'engager les Turcs à remplir la teneur des traités, la Porte n'en eut pas moins l'air de l'envisager comme un premier acte d'hostilité, et elle s'en prévalut pour me déclarer la guerre. Il n'en est pas moins de fait, et il ne vous sera pas difficile de le prouver en vous pénétrant des lumières que le ministre dirigeant le département des affaires étrangères vous communiquera sur cet objet, que c'est elle-même qui la première a donné lieu à la rupture de la bonne harmonie entre les deux Empires.

En partant de ce point de vue, il ne serait donc pas hors de saison du tout que j'exigeasse de la Porte des dédommagements pour les fraix que cette guerre m'a occasionnés, et comme ces dédommagements ne peuvent consister qu'en cessions territoriales, voici ce qui sous ce rapport me conviendrait le mieux:

1°. Tout le pays compris sous la dénomination de Bessarabie, avec les forteresses de Bender, Akerman, Kilia, Ismaïl.

2°. La forteresse de Hottin, et

3°. La lisière à commencer de l'embouchure du Couban jusqu'au Phase avec les forteresses d'Anapa, Sudgiuk-Kalé, Sohum-Kalé, Anaclia, Poti et le chateau Isgaur.

En vous indiquant ainsi les acquisitions que j'ambitionnerais en faisant ma paix avec la Porte, mon intention n'est nullement que vous commenciez par les proposer comme un objet sur lequel j'aurais pris une décision positive. Vous tâcherez d'abord de pressentir le Cabinet des Tuileries sur les dispositions qu'il compte apporter dans l'œuvre de la médiation dont il s'est chargé, et ce n'est qu'au cas que vous trouviez ces dispositions de nature à vous faire espérer que la France se prêterait à mes vues

sans trop de difficulté, que vous pourrez avancer comme une idée venant de vous-même les propositions dont je viens de vous parler.

Je présume que les deux premiers points ci-dessus seront les plus difficiles à obtenir. Vous tâcherez de sonder à cet égard le ministère français, et vous ne manquerez pas de me faire connaître sans délai la manière dont cette ouverture aura été reçue. Quant au troisième de ces points, j'ai lieu de croire qu'il rencontrera moins de difficultés; néanmoins, si encore cela pouvait être, je ne puis faire moins que d'exiger que les forteresses qui se trouvent sur la lisière mentionnée soient rasées et qu'il soit établi une route militaire dont nous ne saurions nous passer pour entretenir de ce côté nos communications avec la Géorgie.

Indépendamment des objets dont je viens de vous entretenir et relativement auxquels vous ne procéderez qu'avec la plus grande circonspection jusqu'au moment où vous trouverez le Cabinet des Tuileries dans des dispositions analogues à mes intentions, il y a d'autres points qui m'intéressent particulièrement, que je désire faire entrer dans les négociations futures entre la Russie et la Porte, et sur lesquels je vous recommande également de pressentir le gouvernement français.

1°. Le rétablissement des traités qui ont subsisté entre la Russie et la Porte jusqu'à la dernière rupture, à l'exception des articles qui par le changement des circonstances ne sauraient plus avoir le même intérêt pour moi, comme par exemple, le passage des bâtiments de guerre par le canal de Constantinople, la cosuzeraineté sur la république Ionienne etc. Je serai prêt de plus à convenir d'un arrangement équitable à l'égard des barataires et d'autres abus de ce genre qui dans ces derniers temps ont donné lieu à des plaintes assez fondées de la part du ministère ottoman.

2°. Dans la supposition que je n'obtins pas la Valachie et la Moldavie, il faudra stipuler la confirmation de tous les priviléges accordés à ces Principautés, et notamment ceux énoncés dans le Hatti Chérif de 1802. Cette demande ne saurait être susceptible d'aucune modification, à moins que je ne veuille sacrifier les habitants de ces pays à la haine et à la vengeance des Turcs. Dans les pourparlers que vous aurez sur cet article, je suppose qu'il sera question de l'Hospodar Ipsilanti, qui régit dans ce moment-ci ces deux provinces. Ce prince ayant donné des preuves non équivoques de son attachement à la Russie, je verrais avec plaisir qu'il pût être maintenu dans le gouvernement sinon des deux Principautés à la fois, du moins de l'une d'entre elles; mais comme le Cabinet des Tuileries a eu des préventions contre lui, ceci rencontrera probablement des difficultés qu'il n'est nullement d'une haute importance de combattre; aussi je n'en

fais mention ici que comme d'un objet d'un intérêt parfaitement secondaire, qui ne doit dans aucun cas entraver la marche des négociations sur les points essentiels.

3°. L'érection de la Servie, soit en Principauté à l'instar de la Moldavie et de la Valachie, soit avec tel autre gouvernement qui sera le plus compatible avec le caractère et les mœurs de cette nation. Après toutes les preuves de dévouement qu'elle a donné à la Russie et dans la position désespérée où elle s'est placée vis-à-vis de la Porte, je ne me pardonnerais pas d'abandonner absolument cette nation à son sort; et à tout événement, s'il devenait inévitable de la faire rentrer sous la domination des Turcs, il faudrait du moins obtenir de ceux-ci l'engagement le plus solennel d'ensevelir le passé dans l'oubli et de ne pas rechercher les Serviens sous quelque prétexte que ce soit pour la conduite qu'ils ont tenue pendant ces dernières années.

En découvrant à l'Empereur Napoléon tout l'intérêt que je prends aux Serviens, vous lui ferez connaître en même temps que je compte assez sur son amitié pour ne pas douter qu'il déférera aux vœux que vous lui témoignerez à cet égard, et ce d'autant plus que dans tel développement de circonstances dont j'ai déjà eu occasion de parler, on pourrait tirer le plus grand parti de ce peuple brave et belliqueux.

Je vous ai déjà observé que la manière dont vous mettrez ces objets sur le tapis devra dépendre du plus ou moins de disposition, que vous trouverez dans le gouvernement français d'entrer dans mes vues. Si ces dispositions n'existaient pas, vous n'avancerez rien et vous tâcherez simplement de faire naître les occasions de vous expliquer dans le sens indiqué, en vous servant des arguments que je vous ai tracés. Dans l'hypothèse contraire, vous pourrez donner une certaine latitude à vos ouvertures d'après le degré de probabilité que vous en trouverez de réussir, et vous ferez valoir en temps et lieu la confiance avec laquelle je m'adresse préalablement dans cette circonstance à l'Empereur Napoléon, puisque je compte entièrement sur la sincérité des sentiments qu'il m'a témoigné personnellement. J'ai chargé le comte de Romanzoff de vous donner connaissance de ce qui a été écrit dans ces derniers temps au général Michelson et au prince Prosorowsky en conformité des Articles XXI et XXII du traité de Tilsit. Vous observerez que malgré que dans ce dernier article il soit expressément dit que mes troupes se retireront de la Moldavie et de la Valachie, elles y restent cependant jusqu'à ce moment-ci, et que même elles doivent s'y maintenir jusqu'à nouvel ordre. Cette modification est le résultat d'arrangements verbals entre moi et l'Empereur Napoléon, qui m'a fait con-

naître que non seulement il n'insisterait pas sur l'évacuation des deux provinces, mais que même il tâcherait de trainer en longueur les négociations dont il s'agit dans l'article XXIII afin de prolonger le séjour de mes troupes dans ces contrées.

L'évacuation des pays dont il est question dans l'art: XXIV n'étant plus applicable à la France et à la Russie puisque toute mon armée est rentrée dans l'Empire et qu'il n'y a non plus de troupes françaises dans le district nouvellement réuni à la Russie, je désire simplement comme je l'ai déjà dit, que l'Empereur Napoléon veuille bien faire remplir à la lettre la convention conclue entre les maréchaux Berthier et Kalkreuth pour l'évacuation des États prussiens. Vous ne saurez assez répéter que j'attache à ce point la plus haute importance.

L'article XXVI qui concerne l'échange en masse des prisonniers respectifs est encore un de ceux sur lesquels je désire que vous fixiez le plus votre attention. Je présume qu'une grande partie des prisonniers de guerre russes qui ont été en France, auront déjà quitté ce pays pour retourner en Russie. Tant à l'égard de ceux-ci que pour ceux que vous trouverez encore en France, je vous autorise à leur fournir toutes les facilités possibles pour qu'ils puissent s'acheminer vers leur patrie, et toutes les dépenses que vous serez dans le cas de faire pour cet objet vous seront exactement remboursées à mesure que vous en informerez mon ministère. Le S-r Bethmann, consul de Russie à Francfort a déjà reçu des ordres à ce sujet; mais comme il pourrait être utile d'établir encore sur d'autres points des bureaux d'expédition dans le même genre, je vous donne là-dessus carte blanche, persuadé que vous prendrez toutes les mesures les plus propres à remplir mes intentions.

Les deux premiers articles secrets relatifs à la remise de Cattarò et des 7 iles aux Français, doivent être exécutés à l'heure qu'il est, vu que l'ordre en a été expédié de ma part dès le 28 Juin. Une stipulation additionnelle à ces deux articles et qui vous sera également communiquée porte, que les troupes russes après avoir évacué les deux points ci-dessus se transporteront à Venise pour être placées dans une ville de terre ferme et convenablement traitées jusqu'à ce qu'on soit convenu avec la Cour de Vienne de leur libre passage par les États autrichiens. Vous aurez soin de vous mettre en relation avec le commandant de ces troupes dès que vous aurez appris leur arrivée sur le continent, et en cas que les intentions de l'Empereur Napoléon énoncées dans la stipulation additionnelle du 9 Juillet ne soient point dûment remplies, vous aurez à faire les représentations nécessaires pour y remédier.

En cas que quelqu'un des Princes auxquels sont assurés des rentes viagères par l'art: 6-me secret, ou bien madame la princesse douairière d'Anhalt Zerbst eut recours à vous pour cause de non payement ou de retard dans l'exécution de cet article, je vous autorise à intervenir en leur faveur auprès du gouvernement français en faisant valoir l'intérêt que je ne saurais m'empêcher de prendre à eux.

Avant même la signature du traité de Tilsit, l'Empereur Napoléon s'est empressé de rétablir dans leurs possessions les Ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg et de Meklembourg-Schwerin, pour me donner un témoignage de son désir de m'être agréable. J'aime à croire que la rentrée de ces princes dans leurs États n'aura rencontré aucune difficulté et que dorénavant ils en resteront paisiblement en possession. S'il en était autrement et que quelqu'un de ces princes s'adressât à vous pour réclamer votre intervention auprès du gouvernement français, je vous autorise à soutenir de votre mieux leurs agents dans les représentations qu'ils seront chargés de faire, en faisant valoir les liens du sang qui m'unissent à ces maisons souveraines. Le Duc de Saxe-Weimar qui se trouve dans la même catégorie, m'a fait parvenir un mémoire dont vous trouverez une copie parmi les papiers que vous transmettra le comte de Romanzoff et dans lequel il expose le désir d'obtenir à titre d'indemnité pour les pertes qu'il a essuyées pendant la dernière guerre, la ville d'Erfurt avec son territoire, la seigneurie de Blankenhayn et quelques fiefs étrangers enclavés dans le territoire de Weimar et d'Eisenach. L'une de mes sœurs étant mariée au prince héréditaire de ce pays, l'intérêt que je prends à la prospérité de cette maison s'explique de soi-même. Je vous recommande donc particulièrement de ne négliger aucune occasion de le témoigner. Mais quelqu'agréable qu'il me serait de procurer ainsi quelques avantages aux princes auxquels je m'intéresse, il faudra cependant que vous évitiez avec soin de faire des démarches inutiles et plus encore d'essuyer un refus. C'est pourquoi vous aurez toujours à cœur d'agir avec une certaine réserve, et vous ferez bien de ne vous mettre ostensiblement en avant qu'après avoir acquis un certain degré de certitude sur ce que les demandes que vous aurez à soutenir pourront être accueillies sans obstacle.

Telles sont à peu près les directions que j'avais à vous donner sur l'état actuel et positif de mes relations avec la France, qui se fonde en grande partie sur le traité de Tilsit. Quant aux modifications que le cours des événements peut ammener, il ne m'appartient pas de les prévoir, et je me bornerai par conséquent à vous recommander de surveiller avec la plus grande vigilance les plans et les opérations du gouvernement français dans

leurs différentes ramifications et dans toute leur étendue. Pour y parvenir vous tâcherez de vous ménager des intelligences secrètes parmi les classes que vous jugerez pouvoir vous être le plus utiles, et à cet effet vous êtes pleinement autorisé à employer autant d'argent qu'il faudra, pourvu qu'en même temps vous observiez toutes les précautions nécessaires pour que votre dignité ne soit jamais compromise. Je présume que malgré l'éclat que la fortune de l'Empereur Napoléon fait rejaillir sur la France, il s'y trouve encore beaucoup d'individus, qui, soit par des motifs fondés ou non, sont mécontents du régime actuel. Il s'en présentera sans doute chez vous, pour vous communiquer leurs doléances et pour vous offrir leurs services. Vous agirez prudemment en établissant pour règle de ne pas vous fier à eux, à moins qu'après un examen scrupuleux, si vous avez moyen de le faire, vous ne trouviez que l'individu qui se sera présenté chez vous, est en effet digne de quelque attention et peut vous donner quelque lumière utile à recueillir, et enfin qu'il n'est pas un émissaire, secret du gouvernement. En général, vous ne sauriez prendre trop de précautions contre ces derniers qui savent s'introduire chez les ministres étrangers sous toutes espèces de formes, et comme la multiplicité des employés ne saurait que leur faciliter le but auquel ils visent, je vous recommande de ne vous servir dans les affaires diplomatiques de quelque importance que de ceux qui vous sont spécialement adjoints au collége des affaires étrangères et que j'aurais occasion de nommer dans la suite.

Si dans les conversations que vous aurez soit avec les ministres français, soit avec l'Empereur Napoléon il était question de combinaisons pour l'avenir, du système que je pourrai suivre dans tel cas, ou bien de tout autre objet de ce genre, vous ferez sentir dans les termes que vous jugerez les plus convenables que religieux observateur des engagements que j'ai une fois contracté, je ne demande pas mieux que nous tenions les engagements réciproques des stipulations du traité de Tilsit.

Quant aux relations que vous aurez avec les ministres de l'Empereur Napoléon, je vous engage à éviter autant que possible (surtout lorsqu'il s'agira d'objets de quelque importance) de traiter verbalement. Vous ferez bien au contraire de ne communiquer habituellement avec le ministère que par notes soit formelles, soit verbales, ou bien simplement par billets.

Vous aurez un soin particulier de tenir mon ministère régulièrement au courant de tous les objets qui pourront l'intéresser soit par la poste, soit en lui adressant des courriers extraordinaires selon l'importance du cas. Le comte de Romanzoff vour fera parvenir deux chiffres dont l'un

pour votre correspondance avec mon ministère, l'autre pour celle avec mes ministres accrédités auprès des Cours étrangères.

Pour les fraix de votre voyage ainsi que pour ceux de votre premier établissement à Paris, je vous accorde la somme de quinze mille roubles. Votre traitement annuel sera de trente mille roubles avec la bonification du cours de change, à l'instar de ce que reçoivent mes ambassadeurs à Vienne et à Londres; et comme je désire que vous soyez parfaitement à votre aise et que vous puissiez déployer tout l'éclat qui convient à mon représentant près d'une Cour où le luxe et la pompe sont au plus haut degré, vous recevrez en sus une lettre de crédit de vingt mille roubles, dont vous ferez usage pour vos dépenses extraordinaires et que j'aurai soin de faire renouveler lorsqu'elle sera prête à être épuisée. Je vous permets de porter sur le compte des dépenses extraordinaires le loyer de l'hôtel que vous occuperez.

Les employés du collége des affaires étrangères dont j'ai fait choix pour vous accompagner sont: le chambellan actuel comte de Nesselrode, en qualité de conseiller d'Ambassade; le conseiller de collége prince Gagarin, le conseiller de cour Baron de Krüdener et l'assesseur Boutäguin comme secrétaires d'ambassade. Les traitements dont ils jouiront ainsi que l'argent qui leur est accordé pour leur voyage se trouve marqué sur un état que vous communiquera le comte de Romanzoff.

Persuadé que vous vous pénétrerez de toute l'importance de la mission dont vous êtes chargé, j'aime à croire que vous réunirez tous vos soins à la remplir avec tout le zèle et l'activité dont vous êtes susceptible et que je vous connais, et que par là vous acquérrerez de nouveaux titres à mon estime et à ma bienveillance.

ALEXANDRE.

Министръ графъ *Николай Румянцовъ.*

№ 2.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

«(?)» Septembre 1807.

Monsieur le comte,

Comme supplément aux instructions que l'Empereur vous a adressés aujourd'hui, ainsi que pour votre direction particulière dans les relations que vous allez avoir à Paris avec les différents membres du corps diplo-

matique qui y résident, S. M. I. m'a ordonné de vous faire connaître les rapports dans lesquels se trouve dans ce moment-ci la Russie, vis-à-vis des principales puissances de l'Europe, et principalement envers celles qui ne sont pas comprises dans les différentes stipulations du traité de Tilsit.

Quelque répréhensible qu'ait été pendant cette dernière guerre la conduite de la Cour de Vienne, S. M. I. ne désire pas moins maintenir dans toute leur force les liens d'amitié et de bonne harmonie qui l'unissent à l'Empereur d'Autriche et même de les consolider de plus en plus. C'est sur ce principe qu'ont été tracées les instructions de l'ambassadeur prince Kourakin, et vous aurez donc, monsieur le comte, à observer vis-à-vis de l'ambassadeur d'Autriche à Paris tous les procédés et toutes les prévenances en usage entre les représentants de deux Cours amies, sans toutefois dépasser les bornes que vous indiqueront la prudence, le caractère personnel et les principes de la personne, à laquelle vous aurez à faire.

Le système constamment timide et réservé qu'a suivi jusqu'ici le Danemark n'a pu donner lieu à aucune relation suivie entre notre auguste Cour et celle de Copenhague. Néanmoins les derniers événements pouvant amener une liaison plus ou moins intime entre elles, vous ferez bien, monsieur le comte, de témoigner au ministre de Danemark tous les égards dûs à son caractère et même de lui faire connaître dans l'occasion tout l'intérêt que S. M. I. a dû prendre à la position fâcheuse où le Danemark se trouve aujourd'hui.

Malgré l'assujettissement où l'Espagne n'a cessé d'être vis-à-vis de la France et l'état de guerre où nous avons été avec cette dernière, la Cour de Madrid n'a cependant pas discontinué de cultiver envers la Russie les rapports d'amitié et de bonne intelligence qui ont pu être compatibles avec sa position. L'Empereur a parfaitement apprécié cette conduite de sa part, et S. M. I. désire que vous ayez envers le ministre d'Espagne, tous les procédés d'honnêteté possibles, sans cependant perdre de vue, que comme il se trouve à peu près dans une dépendance parfaite du gouvernement français, il ne saurait vous inspirer un certain degré de confiance. Le Portugal est à peu près dans la même catégorie que l'Espagne, à l'exception qu'elle n'a pris aucune part à la dernière guerre. Votre conduite vis-à-vis du représentant de cette puissance devra donc être réglée en conséquence.

Les relations de commerce très-considérables qui subsistent déjà entre la Russie et l'Amérique septentrionale et qui peuvent aisément devenir plus intéressantes encore, vous feront un devoir de traiter avec une prévenance particulière le ministre des États-Unis à Paris. V. E. pourra lui faire connaître, si l'occasion s'en présente, que S. M. I. attache la plus haute impor-

tance aux liaisons entre les deux pays, et que désirant leur donner un nouveau degré d'activité et d'intérêt, elle est sur le point de nommer un chargé d'affaires pour résider auprès du Congrès.

Quant aux ambassadeurs de Hollande, de Naples ainsi que des différents autres princes alliés de la France, votre manière d'être à leur égard devra être généralement polie, mais sans aucune affectation, sans perdre de vue la dignité dont vous êtes revêtu, et surtout en vous rappelant toujours que les rapports dans lesquels ils se trouvent vis-à-vis du ministère français, les obligent de lui être entièrement dévoués.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 3.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

15 Septembre 1807.

Monsieur le comte,

Conformément aux intentions de l'Empereur, je m'empresse de vous faire parvenir différents papiers dont partie se trouve mentionnée dans les instructions que S. M. I. vous a adressé en ce jour et dont l'autre m'a paru devoir être portée à votre connaissance pour vous donner une idée beaucoup plus claire et plus complète des affaires du moment. V. E. observera parmi ces dernières communications les rapports de M. de Lisakewitz relatifs à la conduite de l'Angleterre vis-à-vis du Danemark, la note que sur cet objet j'ai été chargé de remettre à lord Gower, et la réponse que m'a fait cet ambassadeur. L'indignation de S. M. I. a été profonde en apprenant ces procédés injustifiables de l'Angleterre envers une puissance neutre et indépendante. Persuadée que l'Empereur Napoléon les aura envisagés sous le même point de vue, S. M. vous charge d'inviter le Cabinet des Tuileries à vous faire connaître les déterminations qui auront été prises par la France dans cette conjoncture, et vous pourrez assurer préalablement que S. M. I. sera prête à concourir en autant que cela sera possible à tout ce qui pourra traverser l'exécution des projets de l'Angleterre ou du moins à en rendre les conséquences moins sensibles pour le maintien du repos et de la tranquillité sur le continent.

En joignant également ici les deux chiffres dont l'usage que vous aurez à en faire se trouve déterminé par vos instructions, et en vous priant de vouloir m'en assurer la réception, j'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ (27).

I.

Convention

entre les soussignés: d'une part le maréchal comte de Kalckreuth et de l'autre le prince de Neufchatel major général, munis des pleins pouvoirs de leurs souverains respectifs à l'effet de régler la convention stipulée dans l'article 28 du traité de paix signé à Tilsit entre S. M. l'Empereur et Roi Napoléon et S. M. le Roi de Prusse.

Article 1.

Des commissaires respectifs seront nommés sans délai pour placer des poteaux sur les limites du duché de Varsovie, de la vieille Prusse, du territoire de Dantzig, ainsi que sur les limites du royaume de Westphalie avec celui de Prusse.

Article 2.

La ville de Tilsit sera remise le 20 juillet, celle de Königsberg le 25 du même mois, et, avant le 1 du mois d'août, les pays jusqu'à la Passarge, formant les anciennes positions de l'armée seront remis:

Au 20 août on évacuera la vieille Prusse jusqu'à la Vistule.

Au 5 septembre on évacuera le reste de la vieille Prusse jusqu'à l'Oder.

Les limites du territoire de Dantzig seront tracées à deux lieues autour de la ville et déterminées par des poteaux aux armes de France, de Dantzig, de Saxe et de Prusse.

Au 1 octobre on évacuera toute la Prusse, jusqu'à l'Elbe.

La Silésie sera également remise au 1 octobre; ce qui fera deux mois et demi pour l'évacuation entière du royaume de la Prusse.

La province de Magdebourg, pour la partie qui se trouve sur la rive droite de l'Elbe, ainsi que les provinces de Prenzlow et de Pasewalk ne seront évacuées qu'au 1 novembre, mais il sera tracé une ligne de manière que les troupes ne puissent pas approcher de Berlin.

Quant à Stettin, l'époque à laquelle cette ville sera évacuée sera déterminée par les plénipotentiaires.

Six mille Français resteront en garnison dans cette ville jusqu'au moment où on l'évacuera.

Les places de Spandau, de Custrin, et en général toutes celles de la Silésie, seront remises le 1 octobre entre les mains des troupes de S. M. le Roi de Prusse.

ARTICLE 3.

Il est bien entendu que l'artillerie, toutes les munitions, et en général tout ce qui se trouve dans les places de Pillau, Colberg, Graudentz, resteront dans l'état où les choses se trouvent.

Il en sera de même pour Glatz et Cosel, si les troupes françaises n'en n'ont pas pris possession.

ARTICLE 4.

Les dispositions ci-dessus auront lieu aux époques déterminées dans le cas où les contributions frappées sur le pays seraient acquittées; bien entendu que les contributions seront censées acquittées quand des sûretés suffisantes seront reconnues valables par l'intendant général de l'armée.

Il est également entendu que toute contribution qui n'était pas connue publiquement avant l'échange des ratifications est nulle.

ARTICLE 5.

Tous les revenus du royaume de Prusse depuis le jour de l'échange des ratifications seront versés dans les caisses du Roi et pour le compte de Sa Majesté, si les contributious dues et échues depuis le 1 novembre 1806 jusqu'au jour de l'échange des ratifications sont acquittées.

ARTICLE 6.

Des commissaires seront nommés de part et d'autre pour traiter et décider de tous les différends à l'amiable. Ils se rendront en conséquence à Berlin le 25 Juillet afin que cela n'apporte aucun retard à l'évacuation.

ARTICLE 7.

Les troupes ainsi que les prisonniers de guerre français vivront dans le pays et des magasins qui peuvent y exister jusqu'au jour de l'évacuation.

ARTICLE 8.

Si les hôpitaux ne sont pas évacués à l'époque où les troupes doivent retirer, les malades français seront soignés dans les hôpitaux, et tous secours leur seront donnés par les soins des administrations du Roi, ns cesser d'avoir auprès d'eux les officiers de santé nécessaires.

ARTICLE 9.

La présente convention aura sa pleine et entière exécution.

En foi de quoi nous l'avons signée et y avons apposé le sceau de nos armes

A Königsberg, le 12 Juillet 1807.

(L. S.) Le maréchal comte de *Kalckreuth*.
(L. S.) Le prince de *Neufchatel* maréchal *Berthier*.

II.

Aperçu des objets à l'égard desquels le chargé d'affaires de Prusse (le comte Lehndorff) a sollicité l'intervention et l'assistance de la Cour Impériale de Russie.

St.-Pétersbourg, 31 Juillet (12 Août) 1807.

1°. Le Roi désire vivement qu'en vertu de l'intérêt touchant que S. M. l'Empereur lui a toujours montré, ce monarque veuille envoyer aussitôt que possible, une personne de confiance auprès de l'Empereur Napoléon pour appuyer les représentations du général de Knobelsdorff près de ce souverain, qui se reduisent jusqu'ici aux points suivants:

a) Rabais considérable de la contribution de 100 millions de francs dont l'intendant général Daru prétend vouloir frapper les États prussiens en sus des sommes énormes qu'ils ont déjà contribuées et sous peine de retarder les évacuations convenues.

b) Acceptation des sûretés intérimales pour l'acquit de la dite contribution, l'intendant général ne voulant pas en entendre parler, au mépris des termes les plus clairs de l'article 4 de la convention militaire du 12 Juillet qui en pose le principe.

c) Acceptation de payements successifs à l'égard de la dite contribution, le sieur Daru s'obstinant à prétendre la somme toute entière sur le champ et en espèces sonnantes.

d) Défense sévère à toutes les autorités françaises d'ajouter par des surcroits d'impositions arbitraires, ou par l'enlèvement des caisses publiques et des archives des cours de justice aux malheurs déjà si grands du reste de la monarchie prussienne.

e) Réduction du territoire de la ville de Dantzig à celui de deux lieues de rayon convenu dans le traité de paix avec la France, le général Rapp et la nouvelle régence de la ville voulant arbitrairement étendre ce territoire bien plus loin malgré les termes positifs de l'acte de pacification.

f) Observation stricte des différents termes d'évacuation fixés par la convention du 12 Juillet.

2°. Le Roi se flatte que par un effet de l'amitié et de l'humanité de S. M. l'Empereur, ce souverain voudra accorder pour un temps fixe, ou une permission générale telle qu'elle a été accordée pendant la durée de la guerre, ou tout au moins des concessions limitées et particulières qui procurent aux sujets prussiens la liberté d'acheter argent comptant dans les états voisins de l'Empire de Russie, les chevaux, le bétail et les grains dont ils ont le plus pressant besoin, et à l'égard desquels les abus ne sont pas à craindre vu l'extrême rareté du numéraire.

3°. Le Roi nourrit l'espoir que dans le cas malheureux ou l'excédant des contributions françaises exigeât de sa part de nouveaux et de prompts sacrifices S. M. l'Empereur veuille consentir qu'il assigne sur le gouvernement de Russie la somme qu'il aura encore à réclamer de sa part pour les avances faites dans le courant de la dernière guerre.

4°. Le Roi prie S. M. l'Empereur de daigner autoriser le général de Michelson à rendre service dans l'occasion au Baron Senft de Pilsach, ministre de Prusse près la Porte Ottomane, qui a l'ordre de retourner sur ses pas pour attendre sur la frontière turque le développement des événements ultérieurs dans cette contrée.

III.

Note.

St.-Pétersbourg, 5 (17) Août 1807.

Le chargé d'affaires soussigné a reçu l'ordre exprès de sa cour de témoigner au ministère impérial combien le Roi a été sensible à la prompte et obligeante communication du traité de paix conclu entre la Russie et la France. Sa Majesté a pris à tâche de remercier elle même son auguste allié de cette nouvelle marque de confiance. Elle est également reconnaissante des bons offices que S. M. l'Empereur a bien voulu interposer auprès de l'Empereur des Français pour moyenner le rabais des contributions imposées à la monarchie prussienne et pour faire agréer éventuellement le mode de payements à termes.

Et à la suite de cette première démarche amicale, le Roi s'est persuadé que S. M. I. ne sera pas refusée à celles qu'il lui a proposée dans sa dernière lettre (28) et qui avaient pour objet d'un côté l'extension arbitraire

des limites territoriales de la ville de Dantzig; de l'autre les vexations continues des agents français et les délais qu'ils menacent d'apporter à l'évacuation des États prussiens.

Mais il s'est élevé malheureusement encore depuis de nouveaux sujets de plainte. Des lettres récentes du ministre des relations extérieures le prince de Bénévent, du ministre de la guerre le prince de Neufchatel et du maréchal Soult, demandent pressamment:

1°. La fixation instante de la route de communication entre le Royaume de Saxe et le Duché de Varsovie. Et cette route, qui selon le sens de l'article 16 du traité de paix, devait être purement *militaire*, doit être étendue aujourd'hui aux communications commerciales et rester libre de tous droits. On prononce même le désir que les relations de commerce entre la Saxe et le Duché de Varsovie s'établissent par les principales villes de la Silésie sans être assujetties à d'autres impositions qu'à un droit de transit équivalant à celui dont les objets de même nature sont affectés en Saxe.

2°. Le gouvernement français insiste de nouveau sur l'acquittement préalable de toutes les contributions tant ordinaires qu'extraordinaires, et en fait dépendre la retraite des troupes françaises, sans plus faire mention des termes fixés par la convention du 12 Juillet.

3°. Il dit avoir *ignoré* que la *nouvelle Silésie* comprenait des provinces ci-devant polonaises, et il exige encore au profit du Duché de Varsovie, la rétrocession de celles qui ont été annexées au Duché de Silésie postérieurement à l'époque du 1 Janvier 1772.

Le Roi a renvoyé la détermination de *la route militaire* à la commission qui a été chargée à Berlin, conformément à l'article 6 de la convention de Königsberg de la discussion de tous les objets litigieux qui restent à régler et S. M. s'est offerte en même temps de s'entendre directement avec le Roi de Saxe sur les arrangements qui pourront être de leur convenance réciproque relativement au commerce, assurant d'avance qu'il sera accordé aux sujets saxons le transit et l'expédition par toutes les villes de la Silésie moyennant les précautions nécessaires et des impositions modiques de part et d'autre.

Quant à la réclamation du district connu sous la dénomination *de nouvelle Silésie*, le Roi a du se référer purement et simplement à la stipulation contenue de l'article 2 du traité de Tilsit et faire valoir son droit actuel de possession. Mais dans le cas où l'Empereur Napoléon ne voulut absolument pas se désister d'une prétention à laquelle les circonstances ne permettent point à S. M. prussienne de résister, elle demande

d'être dédommagée ou par un arrondissement qui donne à la Prusse occidentale pour frontière la Netze, le canal de Bromberg et le cercle de Culm, ou par la partie du Duché de Magdebourg au de là de l'Elbe, ou par la vieille Marche. Pour compléter les informations que le soussigné est chargé de donner au ministère impérial, il doit revenir aussi encore une fois sur l'affaire de Dantzig. Les premières représentations officielles qui en avaient été adressées de Memel au maréchal Soult à Königsberg paraissent promettre quelque effet, la réponse de celui-ci ayant donné à entendre que si les démarcations territoriales de la ville ne s'accordaient pas avec le traité de paix, les commissaires respectifs seraient à même de rectifier les erreurs. Cette marche était dans l'ordre naturel des choses, et le Roi envoya en conséquence à Dantzig une commission composée d'un militaire et de deux employés de l'état civil pour éclaircir à l'amiable avec la nouvelle régence les points qui restaient encore à discuter.

Mais à peine les commissaires prussiens étaient ils arrivés, que le général Rapp leur intima l'ordre de se retirer incessamment et ils furent obligés de partir dans la journée même. Ce procédé est du nombre de ceux dont il vient d'être porté plainte, et cependant on a ajouté l'insinuation que si l'agrandissement du territoire de Dantzig devait être d'une nécessité ou d'une convenance indispensable, le Roi s'attendrait à en être indemnisé ailleurs.

S. M. toujours fidèle aux rapports de l'étroite amitié qui l'unit à S. M. l'Empereur de Russie s'est réservée elle même la faculté de lui participer dans une seconde lettre autographe dont le soussigné est porteur, les nouvelles démarches auxquelles elle a avisé pour demander à l'Empereur Napoléon le redressement des griefs ci-dessus énoncés. Elle espère de les voir puissamment appuyées par son auguste allié, soit au moyen d'une nouvelle note à remettre à M. le général Savary, soit par telle autre voie qui pourra être agréée.

Comme en attendant l'exposé des faits a paru trop compliqué pour entrer dans une correspondance immédiate, le Roi a préféré de les faire résumer dans la présente note confidentielle qui est destinée à être mise sous les yeux de S. M. I.

En priant S. E. M. le général de Budberg de vouloir bien se charger de ce soin, le soussigné a l'honneur de lui renouveler l'expression de sa considération la plus distinguée.

Le comte de *Lehndorff*.

IV.

Pro memoria.

Memel, 3 (15) Septembre 1807.

La convention de Königsberg fixe les termes de l'évacuation des États du Roi par les troupes françaises: elles ont en effet quitté Königsberg le 25 de Juillet. Aujourd'hui qu'elles devraient avoir repassé l'Oder, les avant-postes du maréchal Davoust se trouvent encore sur l'Alle, et ceux du maréchal Soult sur la Passarge.

On prétend justifier ce retard de l'évacuation par les difficultés qu'éprouvent:

1°. *Le payement des contributions de guerre:* mais quand les ontributions de la Prusse orientale et occidentale sont ac quittées dès le 15 d'Août, y-a-t-il une ombre de raison à faire dépendre leur évacuation de l'acquit de celles qui sont imposées aux provinces sur l'Oder ou sur l'Elbe.

2°. *La délimitation des territoires de Dantzig et du Duché de Varsovie.*

Mais le Roi doit-il aggraver lui-même les conditions déjà si onéreuses de sa paix en consentant d'un côté à doubler et à tripler le territoire accordé à la ville de Dantzig et en renonçant de l'autre à la possession de la nouvelle Silésie, alors que le traité de Tilsit détermine clairemenc l'étendue du premier et conserve la seconde à la Prusse: Sa Majesté doit-elle souscrire à ce que plusieurs districts, tels que Camin, Schneidemühl, Weisseck, Titchne, Schloppe, Märkisch Friedland et Conitz soient réunis au Duché de Varsovie, alors que tous ces lieux se trouvent en deçà de la ligne de démarcation tracée dans l'article 2 doivent incontestablement continuer à faire partie de la Prusse occidentale? et le refus de satisfaire des prétentions aussi arbitraires, peut-il justifier le séjour prolongé des Français en deçà de la Vistule?

3°. *L'extradition des archives* etc.

Mais si l'impossibilité physique de faire coincider aux mêmes époques l'évacuation des provinces prussiennes et l'extradition des archives a fait accorder pour la remise de celles-ci un délai de trois mois, mais si les commissaires du Roi chargés de cette remise s'occupent sans relâche de leur travail, qui est lent par sa nature même, est-il juste que l'on refuse de s'en tenir aux termes prescrits pour l'évacuation successive des états prussiens, parce qu'on a jugé à propos de la faire précéder de l'extradition des archives de la totalité des provinces cédées.

4°. *L'exécution de l'article 16.*

Le traité de Tilsit accorde à la Saxe l'usage d'une route militaire pour sa communication avec le Duché de Varsovie. Cette route purement militaire, on veut la faire servir au libre transport des productions commerciales et agricoles des deux pays et l'on prétend en diriger des branches latérales sur les principales villes de la Silésie. Le Roi était disposé à accorder au commerce de la Saxe toutes les facilités compatibles avec l'intérêt de ses propres sujets, lorsqu'on a renchéri sur cette première prétention en demandant l'établissement de bureaux de postes saxonnes sur les différentes branches de la route de communication. Cette demande était inadmissible. On y a persisté, quoique pour preuve de son désir de tout concilier S. M. eut offert d'accorder à la Cour de Dresde le privilége d'avoir une malle séparée et cachetée que les postes prussiennes transporteraient sans l'ouvrir des frontières de la Saxe à celles du Duché de Varsovie et vice versa. Faudra-t-il donc qu'en souscrivant à l'établissement de postes étrangères dans ses États, le Roi renonce à un droit incontestable de sa souveraineté?

Mais on n'achève pas l'énumération de toutes les demandes auxquelles on voudrait faire acquiescer S. M.; cela serait d'ailleurs impossible, car chaque jour en produit de nouvelles, toutes conduisant à l'avilissement et à la chute de la monarchie prussienne. La certitude acquise de l'inutilité des représentations faites à l'Empereur Napoléon, l'impossibilité de s'opposer par la force des armes à ses injustes décisions, vont réduire la Prusse à voir mettre en exécution les mesures les plus contraires à ses intérêts: elle devra se borner à protester contre la violence qu'on lui fait éprouver et à en appeler à la Russie garante du traité de Tilsit. Cette puissance est véritablement trop intéressée à l'existence de la Prusse sa fidèle alliée et au maintien de son indépendance pour lui refuser jamais son intervention, et s'il reste au Roi quelque espérance fondée de voir la situation changée en bien, c'est celle que lui offrent la puissance et la générosité de son ami l'Empereur Alexandre.

Il a été question plus haut des contributions dont le payement total est exigé comme un préalable nécessaire à l'évacuation même du pays entre la Vistule et la Passarge: mais il est d'autant moins à prévoir quand les Français repasseront ces rivières que ne cessant d'épuiser les dernières ressources des provinces prussiennes par tous les genres de requisitions, ils les mettent hors d'état de contribuer au payement des impositions de guerre. Et quand on considère que celles-ci ont été portées à la somme énorme, impossible de 154 millions et qu'en sus l'intendant général Daru exige la

restitution du montant de toutes les caisses royales qui ont été sauvées à l'approche de l'ennemi et réclame du Roi le payement de toutes les sommes qui peuvent être dûes par les sujets prussiens à des habitants des provinces cédées, quand enfin l'on voit la rigueur méthodique employée pour abimer le pays, il parait évident que le but des Français est de se ménager le prétexte des contributions arriérées pour prolonger à leur gré les termes de l'évacuation; car on répugne à penser que leurs intentions soient plus sinistres encore,. et qu'en désolant les sujets du Roi, les réduisant au désespoir et les portant soit à se soulever contre leurs oppresseurs, soit à trahir leur souverain légitime, ils songent à amener l'occasion de consommer le renversement de la monarchie prussienne. Il est certain que le pays en deçà de la Vistule est totalement dévasté et que ceux des habitants qui n'ont pas abandonné leurs foyers y succombent à leurs maux; on en accuse le gouvernement, tandis que le refus de laisser les autorités prussiennes rentrer en activité dans les provinces encore occupées, livre celles-ci à la merci des Français et à toutes leurs manœuvres. Les résultats que celles-ci pourraient amener, seraient-ils compatibles avec les vues de la Russie? Celui de changer la Prusse en un vaste désert, qui, toute autre considération à part, doit inévitablement s'ensuivre du séjour prolongé des Français dans les États du Roi, l'Empereur Alexandre ne voudrait-il pas s'employer à le prévenir? Le Roi s'en flatte et s'en tient assuré.

V.

Post-script au pro memoria.

Memel, 15 Septembre 1807.

Des lettres arrivées de Paris en date du 27 Août offrent de nouvelles preuves de difficultés. Le général-major de Knobelsdorff a eu le 20 sa première audience; encore n'était-elle que de simple forme et pas seulement *privée*, l'Empereur ayant trouvé bon d'y faire assister le prince héréditaire de Bade et le sieur Cambacérès. Le lendemain le sieur de Knobelsdorff a conféré avec le ministre actuel des relations extérieures Champagny, lequel après avoir soutenu les anciennes thèses de l'extention du territoire de la ville de Dantzig, de la cession de la nouvelle Silésie et de l'acquittement des contributions, s'est réservé ensuite à retirer les ordres de S. M. I., ajoutant toutefois qu'elle avait prescrit à l'intendant-général Daru d'accorder des facilités sur l'article des contributions. Il reste donc à attendre des

nouvelles ultérieures de Paris et il est à souhaiter bien plus qu'à espérer, qu'elles soient en quelque sorte favorables.

VI.

Au Comte Lehndorff

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU ROI DATÉE DE MEMEL LE 4 SEPTEMBRE 1807.

Quoique j'aie encore envoyé au maréchal Soult mon général major d'Yorck avec des pleins-pouvoirs et des instructions très propres à concilier plusieurs prétentions ou précoces ou surrogatoires, les négociants n'avancent pourtant pas et on continue au contraire d'élever toutes sortes de difficultés accessoires qui servent de prétexte à prolonger le séjour des troupes françaises dans le pays situé entre la Passarge et la Vistule. Ce n'est pas tout.

Le général Durosnet, commandant en Poméranie, prétend déloger le lieutenant-général de Blücher des quartiers de cantonnement qu'il occupe dans cette province en vertu d'une convention formelle conclue avec le maréchal Brune et on veut l'obliger présentement à se replier sur la forteresse de Colberg pour faire place aux Français.

J'ignore si les protestations seront écoutées, mais il est certain du moins qu'il ne se passe pas un seul jour qui n'amène de nouveaux griefs et de nouveaux sujets de plainte.

VII.

Note remise au conseiller privé d'Alopéus en réponse de l'office présenté au Cabinet britannique pour offrir la médiation de la Russie.

TRADUCTION D'UNE NOTE REMISE PAR M. CANNING À M. D'ALOPÉUS.

5 Août 1807.

Le soussigné, secrétaire d'état de S. M. pour les affaires étrangères, n'a point tardé à mettre sous les yeux du Roi son maître la note officielle de M. d'Alopéus, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, par laquelle M. d'Alopéus, en vertu des ordres de sa Cour, notifie au gouvernement britannique, la conclusion d'un traité de paix, faite à Tilsit le 25 Juin (7 Juillet), entre la Russie et la France, et annonce en même temps l'offre de la médiation de S. M. I. pour la conclusion

d'un traité de paix entre la Grande Bretagne et la France, ainsi que l'acceptation de cette offre par le gouvernement français.

Le soussigné a ordre du Roi son maître de déclarer que l'Empereur de Russie rend justice aux sentiments du Roi en exprimant sa confiance dans les dispositions de S. M. à contribuer au rétablissement d'une paix générale, propre à assurer le repos de l'Europe. S. M. a donné récemment de fortes preuves de ces dispositions, tant par la réponse qu'elle a fait donner aux offres de médiation de l'Empereur d'Autriche, que par l'empressement qu'elle a montré à accéder à la convention de Bartenstein du 23 Avril entre l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, et par les instructions qu'elle a fait transmettre par le soussigné à son ambassadeur à la Cour de Pétersbourg, dès qu'on eut eu connaissance des événements malheureux arrivés dernièrement en Pologne, instructions par lesquelles cet ambassadeur était chargé de faire connaître aux ministres de S. M. l'Empereur de Russie les dispositions parfaites de S. M. Britannique à entrer, de concert avec son auguste allié, dans telle négociation que l'Empereur de Russie pourrait juger à propos d'ouvrir pour le rétablissement de la paix générale.

S. M. continuera invariablement à professer ces sentiments et ces dispositions.

Le soussigné a ordre, en conséquence, d'assurer M. d'Alopéus que S. M. attend avec la plus vive sollicitude, la communication des articles du traité conclu à Tilsit, ainsi que des principes équitables et honorables sur lesquels S. M. I. témoigne croire que la France désire de conclure une paix avec la Grande Bretagne.

S. M. se flatte que le caractère des stipulations du traité de Tilsit et des principes sur lesquels la France est représentée comme étant prête à négocier sera tel que S. M. puisse y trouver un juste motif d'espérer de parvenir à une paix solide et honorable.

Dans un tel cas, S. M. sera empressée de se prévaloir de l'offre de médiation de l'Empereur de Russie.

Mais tant que S. M. n'aura pas reçu ces importantes et nécessaires communications, il est impossible que le soussigné puisse être autorisé à donner une réponse plus précise à la note présentée par M. d'Alopéus.

Le soussigné à l'honneur etc.

VIII.

Note circulaire communiquée au corps diplomatique résidant à la cour de St.-Pétersbourg, à l'occasion de l'entrée des troupes russes en Moldavie et en Valachie, datée du 23 Octobre 1806.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères, ayant reçu ordre de S. M. I. de communiquer aux Cours amies et alliées les motifs qui ont déterminé S. M. à faire entrer ses armées en Moldavie et en Valachie, a l'honneur d'adresser à M-r N. N. la note suivante.

Toute l'Europe est informée que la paix entre la Russie et la Sublime Porte avait été conclue après une guerre, où les victoires des armées russes ne furent arrêtées que par la modération et la magnanimité de l'Impératrice Catherine II de glorieuse mémoire.

Au milieu des vicissitudes qui depuis cette époque ont opéré tant des changements nuisibles à la balance politique et à la liberté de l'Europe, non seulement cette paix a été religieusement observée, mais encore la Russie et la Sublime Porte ont contracté des alliances et transigé d'un commun accord sur des intérêts qui concernaient le bien-être et la sûreté des deux empires.

Ces engagements réciproques venaient d'être renouvellés au mois de septembre 1805. Les deux puissances avaient senti que les circonstances générales exigeaient la continuation de la bonne intelligence entr'elle, l'alliance défensive avait été consolidée et plusieurs nouveaux cas prévus, dans lesquels les deux Cours se promettaient une assistance mutuelle.

C'est à cette conduite que la Sublime Porte devait non seulement sa tranquillité, mais encore tous les bons offices que S. M. I. n'a cessé de lui rendre et les secours qu'elle n'a pas manqué de lui prêter pour la défendre et la soustraire aux dangers de tout genre, dont elle a été si souvent menacée par tous les gouvernements qui ont dominé en France depuis la révolution.

Ce système politique, fondé sur des intérêts si réels et sur des engagements aussi positifs commença cependant à souffrir des altérations remarquables de la part des Turcs quelques mois après la signature du dernier traité, sans que S. M. I. eut donné à la Porte le moindre prétexte de violer ses promesses et d'offenser un voisin puissant, à la magnanimité duquel elle devait en grande partie la conservation de son existence.

Sa Hautesse éloigna de ses conseils les hommes sages qui composaient son Divan, et les fit remplacer par d'autres, évidemments indiqués

et mis en avant par les agents d'un gouvernement, envers lequel les traités existants entre la Russie et la Porte continuaient des mesures de défense commune.

Ce changement, indifférent par lui-même, dans toute autre circonstance, mais qui cessant de l'être dans celle-ci par les motifs qui l'avaient provoqué, fut suivi d'un ordre émané pour empêcher les chrétiens grecs qui naviguaient sous pavillon russe, de continuer à jouir d'un privilége depuis longtemps établi, confirmé par un long usage et qui n'avait jamais été interrompu depuis qu'en temps de guerre.

Plusieurs traités et notamment celui du mois de septembre 1805, contenaient la faculté accordée à S. M. I. de faire passer et repasser ses vaisseaux de guerre et ses troupes à travers le Bosphore et les Dardanelles. Dès le premier moment de son administration, le nouveau Divan signifia qu'il n'entendait plus maintenir la promesse stipulée à ce sujet, en conséquence toutes les facilités que les deux puissances avaient voulu se procurer pour soutenir leurs intérêts communs, défendre les côtes maritimes et les iles qu'elles occupent dans la Méditerranée et pour opposer en général des obstacles aux entreprises dangereuses de la France dans cette partie, étaient détruites par l'effet immédiat de cette défection et de ce manque de foi inattendue.

Une pareille démarche dénotait déjà que la Sublime Porte, non seulement ne se faisait aucun scrupule de violer ses engagements dans des cas particuliers, mais qu'elle avait pris la résolution d'adopter en général un système de conduite politique suggéré par les ennemis de la Russie, sans être nullement arrêtée par les traités et l'expérience des avantages qu'elle en avait retiré jusqu'à lors. S. M. I. aurait pu prendre des mesures décisives pour mettre la Porte dans l'alternative ou de rester fidèle à ses engagements ou de subir les conséquences de sa défection; mais désirant donner aux Turcs le temps de revenir de leurs erreurs et d'appercevoir les piéges qui leur étaient tendus d'ailleurs sous l'apparence d'une amitié stérile et trompeuse, S. M. voulait bien condescendre à donner ordre à son ministre à Constantinople de démontrer au nouveau Divan l'injustice et l'inconséquence de sa conduite.

Telle était la situation des affaires lorsque l'ambassadeur français arrive à Constantinople avec des lettres qui prescrivent à Sa Hautesse d'une manière impérieuse les démarches les plus hostiles envers S. M. I. et qui boulversaient entièrement tout le système sur lequel est fondé la paix entre la Porte et la Russie. La forme de gouvernement et le bonheur des peuples chrétiens, qui habitent les deux provinces privilégiées de Moldavie et

de Valachie avaient fixé depuis longtemps l'attention des souverains de Russie et de Constantinople. Des réglements arrêtés d'un commun accord, dictés par la sagesse et l'équité et justifiés par l'expérience la plus heureuse, avaient finalement établi l'administration de ces provinces sur des principes utiles à la prospérité du pays, convenables à la sûreté des deux empires, et propres à écarter tous les soupçons et les motifs de mésintelligence.

Une des bases principales de cet arrangement salutaire était la conservation des voivodes ou hospodars dans leurs charges pendant l'espace de sept années et leur inamovibilité, durant cet intervalle, à moins qu'ils n'eussent commis des délits prouvés d'après l'examen qui devait se faire conjointement par la Porte et par la Russie.

De cette mesure, calculée dans l'intention de soustraire les peuples chrétiens aux vexations qui accompagnent toujours les changements fréquents des gouverneurs, dépendaient également l'exécution et le maintien de tous les autres réglements contenus dans les différentes conventions pour la sûreté et le bien être de ces provinces frontières, et notamment dans le Hatti Chérif émané en 1802.

Ce sont ces dispositions que l'ambassadeur de France a prescrit à la Porte de changer. En conséquence les deux hospodars ont été destitués sans aucun motif, ni examen préalable avant l'époque fixée, et l'un d'eux obligé de fuire les menaces et les persécutions et de se refugier sur le territoire de S. M. I.

L'ambassadeur de France n'en resta pas là. Abusant de l'aveuglement extrême du ministère turc, il fit une nouvelle tentative pour l'éloigner de plus en plus de la ligne que lui traçaient ses engagements envers la Cour Impériale de Russie. Le général Sébastiani présenta au Divan une note, dans laquelle entr'autres il insista sur la cloture du Bosphore pour tous les bâtiments de guerre et transports russes et il ajouta que ce passage ne pourrait leur être accordé à l'avenir sans commettre une hostilité envers la France et sans donner aux troupes de cette puissance le droit de traverser les États de l'Empire Ottoman pour aller combattre l'armée russe sur le Dniestr.

Cette démarche au lieu d'éclairer enfin le ministère ottoman sur les dangers de sa position, n'a fait que produire une nouvelle preuve de sa déférence servile envers la France qui avait dicté sa conduite dans l'affaire de la déposition des hospodars. La Porte fit remettre à l'envoyé de Russie un office par lequel après s'être étendu sur son désir de maintenir la neutralité et tâchant de couvrir du voile de l'amitié les démarches les moins

faites pour en inspirer, elle n'en demanda pas moins péremptoirement la renonciation ou droit de passage par le Bosphore.

S. M. I. peut d'autant moins se désister sur ce point important qui a été stipulé de la manière la plus précise dans ses derniers traités avec la Sublime Porte que tout ce qu'exige l'entretien de ses troupes à Corfou ne saurait être que de ses ports de la mer Noire.

Au nombre des prétentions que le général Sébastiani élève dans son office et qui toutes tendent à susciter des embarras à la Sublime Porte, en cherchant de la détacher de plus en plus de la Russie et de la mettre dans une alternative, dont tout le désavantage ne peut être que pour elle, il en est encore une, que S. M. I. ne saurait passer sous silence. L'ambassadeur de France dit: «Tout renouvellement ou continuation d'alliance avec les ennemis de la France, tels que l'Angleterre ou la Russie, seraient non-seulement une violation manifeste de la neutralité, mais un concours de la Sublime Porte à la guerre que ces puissances font à la France, qui se verrait dans la nécessité de prendre des mesures conformes à ses intérêts et à sa dignité».

L'Empereur peut il douter de l'effet que produira à Constantinople cette insinuation, à la suite de toutes les complaisances qu'on y a eues pour le gouvernement français? Peut il compter encore sur des dispositions amicales de le part d'un gouvernement, qui d'allié se fait neutre, et qui cédant aux impulsions des ennemis de S. M. se laisse aveugler au point de manquer aux engagements les plus solemnels qu'il a contractés avec la Russie?

Cette conduite du ministère turc fut accompagnée de préparatifs pour faire entrer des troupes en Moldavie et en Valachie et d'ordres relatifs à des armements extraordinaires dans tout l'Empire.

S. M. I. en prenant en considération toute la série de ces événements, a dû se convaincre que l'intention de la Sublime Porte était de détruire les rapports existants avec la Russie et d'en substituer d'autres, opposés aux traités et par conséquent aux droits de S. M. I. et à la sûreté de ses frontières.

Ce changement subit, soutenu depuis avec tant d'obstination, a acquis une nouvelle importance aux yeux de S. M. I. en voyant qu'il est l'ouvrage des conseils et des instigations de ses ennemis, dans le moment même, où ils paraissent se flatter d'être en paix avec la Russie et que leurs projets sinistres sur la faiblesse de la Porte tendent non seulement à l'opposer et à lui faire prendre les armes contre S. M. I., mais à profiter du voisinage qu'ils viennent d'acquérir nouvellement pour étendre leurs

conquêtes dans cette partie et augmenter les moyens déjà trop formidables qu'ils possédent afin de rendre plus général le joug qu'ils cherchent à imposer à l'Europe entière.

Dans ces circonstances S. M. I. a senti la nécessité de mettre ses propres frontières à l'abri de toute insulte, de protéger les peuples, dont elle a promis du consentement de la Porte de conserver les priviléges, et de prévenir et déjouer les projets de ses ennemis; en conséquence elle a ordonné à son armée d'occuper les deux provinces de Moldavie et de Valachie.

L'intention de S. M. I. n'est pas de se prévaloir de ses forces pour la destruction de la Porte, mais de la ramener par le seul moyen efficace qui existe, aux principes, dont elle s'est écartée contre ses intérêts et ses engagements, et de prendre des précautions pour se mettre à l'abri d'une seconde défection dans la crise dangereuse, où l'Europe se trouve actuellement. Si Sa Hautesse dirigée par des conseillers plus fidèles et plus éclairés, se montre disposée à reparer de bonne foi les erreurs et les torts commis depuis qu'elle a violé les traités avec la Russie, S. M. I. profitera alors de ces bonnes dispositions pour donner au monde des nouvelles preuves de sa magnanimité; mais si la Porte s'obstine à vouloir soutenir les démarches injustes et imprudentes, dans lesquels elle vient de se précipiter, elle ne pourra qu'attribuer à elle-même les malheurs qui en seront la suite inévitable. S. M. I. se croira autorisée dans ce cas à faire usage de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour forcer la Sublime Porte à adopter un système, dans lequel S. M. I. aura le plus grand soin de concilier la conservation de ses droits et de ses intérêts avec le bien général de l'Europe, qu'elle regardera toujours comme inséparable du sien propre.

IX.

Императоръ Александръ—генералу Михельсону.

28-го Іюня 1807 года.

При рескриптѣ моемъ отъ 15-го сего мѣсяца, доставилъ я къ вамъ пію съ акта перемирія, заключеннаго между арміями нашею и фран-зскою, и въ то же время предписалъ я вамъ прекратить наступа-льныя противу турокъ дѣйствія, если и они тому сообразоваться бу-тъ. Нынѣ препровождаю выписку изъ мирнаго трактата, подписан-наго обоюдными полномочными въ 25-й день сего мѣсяца. Хотя въ

23-й статьѣ сего акта и положительно сказано, что войска мои оставятъ Молдавію и Валахію, однакожъ условлено между мною и Императоромъ Наполеономъ, чтобы выходъ изъ тѣхъ княжествъ арміи, начальству вашему ввѣренной, зависѣлъ отъ нижеслѣдующихъ обстоятельствъ, а именно: когда Порта согласится принять посредничество Франціи къ возстановленію мира съ Россіею, когда она обяжется вывесть и свои войска изъ Валахіи и не занимать уже сего княжества ни Молдавіи, пока продолжаться будутъ мирные переговоры и, наконецъ, когда она, принявъ посредничество Франціи, назначитъ отъ себя полномочныхъ для трактованія и возстановленія окончательно съ нами мира. На основаніи сихъ постановленій, поручаю вамъ, сообщивъ оныя великому визирю, предложить ему заключить съ вами предварительный договоръ, въ коемъ всѣ вышесказанныя статьи должны быть помѣщены наияснѣйшимъ образомъ. Если таковой договоръ состоится, то вы имѣете вывести изъ Молдавіи и Валахіи войска, подъ начальствомъ вашимъ состоящія, и занять лучшую, по усмотрѣнію вашему, позицію по сю сторону Днѣстра. Въ противномъ же случаѣ, если бы великій визирь подъ какимъ бы то ни было предлогомъ не согласился на всѣ вышеизображенныя условія, тогда вы, безъ всякой отмѣны, имѣете исполнять предписанія, отъ 15-го сего мѣсяца вамъ данныя, оставаясь въ нынѣшнихъ вашихъ позиціяхъ.

Французской службы полковникъ Гильемино, который отправляется вмѣстѣ съ симъ курьеромъ, имѣетъ повелѣніе отъ Императора Наполеона подкрѣплять предложенія, какія вы по сему дѣлать будете великому визирю, и отправиться потомъ въ Константинополь для доставленія французскому послу сообразныхъ по сему же предмету наставленій.

Въ заключеніе нахожу нужнымъ сказать вамъ, что тайный совѣтникъ Лашкаревъ, о назначеніи коего вы уже предувѣдомлены министромъ иностранныхъ дѣлъ, въ непродолжительномъ времени отправится отсюда въ Молдавію. Подтверждая вамъ все по сему предмету отъ генерала Будберга къ вамъ писанное, я желаю, чтобы г. Лашкаревъ особенно употребленъ былъ въ переговорахъ, какіе откроются между вами и великимъ визиремъ; на каковой конецъ и будетъ ему дана надлежащая полная мочь, а вамъ поручаю снабдить его нужными инструкціями на основаніи предписаній, въ семъ рескриптѣ заключенныхъ.

Пребываю и пр.

X.

Баронъ Будбергъ—генералу Михельсону.

20-го августа 1807 года.

Донесенія вашего высокопр—ва на Высочайшее имя и почтеннѣйшія отношенія ко мнѣ, при разныхъ случаяхъ, получены здѣсь исправно. Послѣднія отъ 5-го сего мѣсяца прибыли вчерашній день по нарочной эстафетѣ. Государь Императоръ указать мнѣ изволилъ по содержанію оныхъ сообщить вамъ, м. г., Высочайшую его волю, что симъ и имѣю честь исполнить.

Е. И. В. совершенно согласенъ съ замѣчаніями въ предъидущихъ донесеніяхъ вашихъ сдѣланными о неудобности, какая на случай несостоянія окончательнаго съ Портою мира можетъ послѣдовать отъ отступленія нашихъ войскъ по сю сторону Днѣстра. Первоначальныя о перемиріи наставленія, въ семъ смыслѣ данныя вашему высокопр—ву въ Высочайшемъ рескриптѣ отъ 28-го іюня, были основаны на статьѣ мирнаго нашего трактата съ Франціею; но крайнее неудобство мѣры сей неоспоримо доказывается несоразмѣрнымъ разстояніемъ, въ каковомъ обоюдныя арміи, по ихъ отступленіи, будутъ находиться отъ мѣстъ нынѣ занимаемыхъ. Турки при первой рѣшимости успѣютъ перейти Дунай, овладѣть всѣми наивыгоднѣйшими мѣстами и даже большею частью крѣпостей, гдѣ нынѣ находятся наши войска, прежде нежели оныя еще чрезъ Днѣстръ опять переправятся. Главный пунктъ перемирія состоять долженъ въ томъ, чтобы военныя дѣйствія повсюду прекращены были, и чтобъ вслѣдъ затѣмъ переговоры объ окончательномъ мирѣ начался. Два пункта, полномочными уже подписанные и которые ваше высокопр—во сообщили, все то заключаютъ. Желательно весьма, чтобъ на семъ остановить и самый актъ перемирія и Государь Императоръ особенно то поручаетъ усердному вашему старанію. Нужно только дать больше пространство первому пункту, дабы включить въ перемиріе и сербовъ, или постановить о томъ особую статью: о выводѣ же обоюдныхъ войскъ желательно, чтобъ совсѣмъ было умолчено, по причинамъ выше означеннымъ: пусть турецкія войска остаются тамъ, гдѣ до перемирія они были, лишь бы и мы сохранили нами занимаемыя мѣста, хотя бъ то было съ уменьшеніемъ нынѣ тамъ находящагося числа войскъ. Ежели однакоже (что крайне было бы сожалительно) сдѣлано уже о томъ постановленіе и перемѣнить того нельзя, то стараться, по крайней мѣрѣ, подъ разными сколь можно благовидными предлогами, длить совершен-

ный выводъ войскъ до окончательнаго мира, что для насъ, конечно, необходимо.

Вторая и пятая статья, въ турецкомъ проектѣ представленныя, не могутъ входить въ актъ перемирія и подлежатъ рѣшенію окончательнаго мирнаго трактата; но ежели во взаимство снисхожденія нашего на другія статьи можемъ мы одержать столь для насъ нужную статью сохраненія хотя нѣкоторой части войскъ въ княжествахъ, то можно согласиться на немедленное возвращеніе острова Тенедоса и на отзывъ морскихъ нашихъ силъ изъ Адріатическаго моря въ тѣ порты, изъ коихъ туда они прибыли. По силѣ секретныхъ статей мирнаго нашего договора съ Франціею, о томъ и другомъ даны уже и повелѣнія; но при семъ случаѣ можно то выставить какъ бы особенное снисхожденіе наше, тѣмъ болѣе, что статьи сіи, яко секретныя, могутъ не быть извѣстны турецкому полномочному. Можно даже, ежели-бъ то къ пользѣ послужило, 3-й и 4-й пункты турецкаго проекта безъ всякой перемѣны помѣстить въ актѣ перемирія; желательно, однако же, чтобы не распространяясь далѣе, остановиться при двухъ уже подписанныхъ пунктахъ со включеніемъ только въ перемиріе сербовъ.

Къ сему еще долженъ я присовокупить, что условленное постановленіе дабы на случай несостоянія мира военныя дѣйствія начать не прежде весны, отнюдь не согласно съ нашими выгодами. Съ турецкой стороны желаютъ того потому, что прежде весны не могутъ они получить подкрѣпленія въ войскахъ изъ Азіи, между тѣмъ какъ мы во всякое время превосходнымъ числомъ можемъ усилить наши войска. По симъ уваженіямъ весьма нужно для насъ перемѣнить сію статью и вмѣсто того постановить, чтобы на случай начатія вновь военныхъ дѣйствій обѣ стороны обвѣстилися о томъ напередъ за тридцать дней. Е. И. В. съ полною довѣренностью полагается на усердное во всемъ томъ стараніе вашего высокопр—ва.

Все сіе сообщая вамъ, милостивый государь мой, по Высочайшей волѣ, имѣю честь быть и пр.

XI.

Графъ Румянцовъ—генералъ-фельдмаршалу князю Прозоровскому.

По случаю болѣзни генерала отъ инфантеріи Будберга, Е. И. В. благоугодно было до выздоровленія его поручить въ мое управленіе министерство иностранныхъ дѣлъ. Я особеннымъ поставляю для себя

удовольствіемъ вступленіе мое въ сію должность начать сношеніемъ съ вами, м. г., яко съ главнокомандующимъ заграничною арміею, и сообщить вамъ, что уполномочія, сдѣланныя предмѣстнику вашему относительно мирныхъ переговоровъ съ Портою Оттоманскою, Его Величество въ полной мѣрѣ предаетъ вамъ.

По поводу послѣднихъ донесеній тайнаго совѣтника Лашкарева, при коихъ препроводилъ онъ подписанный имъ актъ перемирія и письмо отъ генерала Мейендорфа, который отъ 20-го августа увѣдомляетъ, что по кончинѣ Ивана Ивановича Михельсона, вступивъ въ начальство арміею, намѣренъ онъ былъ ратификовать вышеупомянутый актъ, и приступить къ исполненію постановленія онаго, я поспѣшаю съ нарочнымъ курьеромъ сообщить Высочайшія повелѣнія вашему сіятельству. Двѣ статьи акта сего не апробованы Его Величествомъ: 1) о возвращеніи турецкихъ кораблей, которые въ продолженіе сей войны намъ достались; Его Величество находить изволитъ, что съ славою оружія россійскаго не можетъ согласоваться, чтобъ возвращаемы были таковыя трофеи, кровію и храбростію войскъ нашихъ пріобрѣтенныя, чему и при постановленіи всѣхъ прежнихъ мирныхъ договорахъ не было примѣра; 2) постановленіе, чтобы на случай несостоянія мира, перемиріе прекращено было не прежде какъ будущею весною. Постановленіе таковое, какъ то депешею генерала Будберга отъ 20 августа къ предмѣстнику вашему достаточно объяснено, было бы совершенно противоположно нашимъ выгодамъ и оставалось бы единственно въ пользу одной Порты, вашему сіятельству болѣе нежели кому-нибудь извѣстно, что всѣ турецкія войска, изъ Азіи и изъ другихъ отдаленныхъ мѣстъ, на зимнее время распускаются по домамъ ихъ, и не прежде могутъ быть опять собраны какъ весною; слѣдовательно, Порта таковымъ постановленіемъ искала обезпечить себя на то время, когда не можетъ она приступить къ военнымъ дѣйствіямъ, зная при томъ, что если бы поступками своими принудила она насъ къ разрыву перемирія прежде того времени, то наши войска всегда, и даже изъ самыхъ отдаленныхъ мѣстъ, могутъ поспѣшно подвинуться для усиленія арміи. Самъ г. Лашкаревъ замѣчаетъ, что по симъ уваженіямъ, и дабы неозабочивать Порту пребываніемъ войскъ нашихъ въ ближайшихъ къ границамъ ея провинціяхъ, согласился онъ на таковое постановленіе. Но самое озабочиваніе сіе послужило бы къ тому, чтобъ воздерживать излишнія требованія Порты при мирныхъ переговорахъ, чтобъ понудить ее поспѣшать заключеніемъ мира и чтобъ держать ее въ опасеніи, дабы разрывъ не послѣдовалъ тогда, какъ она не въ состояніи дать намъ сильнаго отпора.

Сіи столь основательныя уваженія побуждаютъ Государя Императора непремѣнно желать, чтобы только тридцатидневный срокъ былъ постановленъ для предварительнаго обвѣщенія о имѣющихъ вновь начаться военныхъ дѣйствіяхъ, на случай ежели та или другая сторона признаетъ за нужное прервать существующее перемиріе. Кромѣ сихъ двухъ статей Государю Императору весьма также угодно, чтобы всемѣрное стараніе приложено было дабы и о сербахъ сдѣлать постановленіе болѣе опредѣлительное, т. е. чтобы военныя противъ ихъ дѣйствія остановлены были не до прибытія только обоюдныхъ уполномочныхъ, какъ то въ перемиріи сказано, но на все время пока мирные переговоры будутъ продолжаться.

Вслѣдствіе сего Государь Императоръ возлагаетъ на ваше сіятельство, чрезъ посредство г. тайнаго совѣтника Лашкарева, объявить турецкимъ полномочнымъ, что заключенное перемиріе Его Величество соглашается оставить въ своей силѣ не иначе, какъ съ изъятіями въ сей депешѣ упомянутыми; особливо же относительно двухъ первыхъ статей, о корабляхъ, и о срокѣ перемирія. Ежели бы актъ перемирія и былъ утвержденъ генераломъ Мейендорфомъ, то какъ онъ отъ Высочайшаго Двора къ тому не былъ уполномоченъ, ибо по кончинѣ главнокомандующаго арміею, заступилъ онъ его мѣсто единственно по старшинству своему, не имѣя отнюдь никакихъ порученій относительно мирныхъ переговоровъ, потому и утвержденіе его не можетъ быть дѣйствительно. Ежели турецкіе полномочные, сходно съ симъ, согласятся на требуемыя нами перемѣны, въ такомъ случаѣ Его Величество соизволяетъ, чтобъ составленный въ семъ смыслѣ актъ перемирія ваше сіятельство утвердили вашею ратификаціею. Что же касается до возвращенія войскъ въ наши границы, въ томъ, чтобъ изволили сообразжаться съ вышеупомянутою депешею генерала Будберга отъ 20-го августа, т. е. ежели въ силу постановленныхъ условій, нельзя уже будетъ войскъ нашихъ удержать тамъ, гдѣ они находилися, то по крайней мѣрѣ сколь можно длить отступленіе оныхъ, особливо же по сю сторону Днѣстра не переправляться, — изыскивая къ тому предлоги, какіе вы за наилучшіе признать изволите.

Я почитаю совершенно излишнимъ упоминать здѣсь, въ какой мѣрѣ Государь Императоръ полагается на усердіе вашего сіятельства при исполненіи сихъ Его Величествомъ на васъ возложенныхъ порученій. Полная его къ вамъ довѣренность, и уваженіе, во всѣхъ случаяхъ оказанныя, въ томъ васъ конечно достаточно удостовѣрятъ.

Въ окончаніе сего остается мнѣ увѣдомить ваше сіятельство, что

Его Величество не сомнѣваясь, чтобы стараніями вашими актъ перемирія не былъ заключенъ, съ перемѣнами вышеозначенными, предварительно наименовать изволилъ ваше сіятельство верховнымъ полномочнымъ для трактованія объ окончательномъ мирѣ. Въ силу полной мочи, которая на основаніи прежнихъ примѣровъ въ непродолжительномъ времени доставлена къ вамъ будетъ, ваше сіятельство изволите назначить отъ себя полномочныхъ для трактованія о мирѣ и подписанія мирнаго трактата, который потомъ вы, на основаніи прежнихъ же примѣровъ, подписью и печатью вашею утвердите. Въ полномочные же, которые отъ вашего сіятельства имѣютъ быть наименованы, Е. И. В. находить изволитъ способными: 1) генералъ-лейтенанта Милорадовича, 2) тайнаго совѣтника Лашкарева, 3) дѣйствительнаго статскаго совѣтника Пизани. Сей послѣдній находится теперь еще здѣсь, но въ непродолжительномъ времени къ назначенію своему отправится. Нужныя инструкціи по сему случаю поспѣшу я доставить къ вашему сіятельству также сколь скоро возможно.

Поспѣшность сего отправленія не дозволяетъ мнѣ войти здѣсь въ пространныя объясненія по всѣмъ частямъ относительно столь важныхъ порученій; но я не упущу того исполнить при первой возможности; на сей же разъ ограничиваю себя возобновленіемъ вамъ, милостивый государь, увѣреній о томъ искреннемъ и совершенномъ почтеніи и таковой же преданности, съ коими имѣю честь быть и пр.

XII.

Императоръ Александръ — вице-адмиралу Сенявину.

Таврога, 28-го іюня 1807 года.

При послѣднемъ моемъ рескриптѣ отъ 15-го сего мѣсяца, доставилъ я къ вамъ копію съ акта перемирія, заключеннаго между арміями нашею и французскою, вслѣдъ за коимъ имѣли открыться переговоры къ возстановленію окончательнаго между обѣими государствами мира. Оные дѣйствительно воспослѣдовали, и мирный трактатъ обоюдными полномочными подписанъ въ Тильзитѣ въ 25 день сего мѣсяца, съ коего выписку для свѣдѣнія вашего у сего прилагаю.

Вамъ не безъизвѣстно, что по силѣ Пресбургскаго трактата, заключеннаго въ 1805 году, Австрія вмѣстѣ съ Далмаціею и Истріею уступила Франціи и область, извѣстную подъ названіемъ Бокка ди

Катаро. Занятіе въ то время сего поста войсками нашими было послѣдствіемъ войны, въ которой мы находились съ Франціею, нынѣ же по заключеніи мира само собою разумѣется, что и пребываніе россійскихъ войскъ въ Катаро не можетъ уже имѣть мѣста, вслѣдствіе чего и даны отъ меня повелѣнія командующему тамъ въ отсутствіе ваше войсками, дабы онъ, сдавъ Катарскую крѣпость французскимъ войскамъ, со своими бы отправился въ Венеціанскую область въ Тревизу или въ Падуу, и тамъ бы съ сими войсками оставался до новыхъ повелѣній. По силѣ того же трактата, республика семи соединенныхъ острововъ также уступается Франціи. Начальствующему тамъ въ отсутствіе ваше равномѣрно предписано, сдавъ Корфу французскимъ войскамъ, со своими отправиться также въ Венеціанскую область, и тамъ, по соединеніи съ войсками, изъ Катаро прибыть имѣющими, оставаться до новыхъ впредь повелѣній. Для снабженія тѣхъ войскъ въ бытность ихъ въ Венеціи продовольствіемъ, по предварительному о томъ условію, со стороны французскихъ тамъ начальствъ приняты будутъ всѣ нужныя мѣры. Съ сихъ двухъ повелѣній для свѣдѣнія вашего прилагаю у сего копіи.

Наконецъ, въ той статьѣ помянутаго трактата, которая относится до возставшихъ несогласій между Россіею и Портою Оттоманскою, вы усмотрите, что и самое пребываніе въ Архипелагѣ эскадры, начальству вашему ввѣренной, содѣлывается ненужнымъ, французское правительство, принявъ на себя попеченіе о возстановленіи добраго согласія нашего съ Портою, первыя старанія свои обратитъ къ тому, чтобъ истребовать согласія Порты на свободное возвращеніе черноморской нашей эскадры, нынѣ въ Дарданеллахъ находящейся, опять въ Черное море. Согласныя съ тѣмъ повелѣнія отправлены уже французскому послу въ Царьградъ, который и не оставитъ о успѣхѣ домогательствъ своихъ у Порты увѣдомить васъ, или того, кто послѣ васъ (какъ то объяснено будетъ ниже) сею эскадрою будетъ командовать. Ежели Порта дозволитъ ей свободный проходъ чрезъ каналъ, тогда немедленно имѣетъ она отправиться въ Черное море; до полученія о томъ извѣщенія отъ генерала Себастіани, эскадра сія имѣетъ оставаться въ Корфу, либо, ежели то предпочтено будетъ, отправиться къ Венеціи или и въ Неаполитанскій портъ, и тамъ ожидать увѣдомленія отъ французскаго посла изъ Царяграда. Впрочемъ, при которомъ изъ сихъ мѣстъ помянутая эскадра ни будетъ находится, должна она остановиться отъ крѣпости въ такомъ разстояніи, дабы отъ оной безопасность ея была охраняема, и кромѣ сей мѣры осторожности, принять также и всѣ

другія къ обезпеченію себя отъ всякихъ покушеній со стороны непріятельской.

Начальство надъ сею эскадрою имѣете вы поручить старшему въ ней, и снабдивъ его, въ смыслѣ сихъ предписаній, нужными наставленіями, сами съ остальною частію эскадры, т. е. со всѣми кораблями, фрегатами и другими судами изъ Балтійскихъ портовъ, имѣете немедленно отправиться въ Балтійское море.

По неизвѣстности еще о расположеніяхъ лондонскаго двора при настоящей перемѣнѣ обстоятельствъ, нахожу нужнымъ поручить особенному вниманію вашему, чтобы на семъ возвратномъ пути наблюдать надлежащую осторожность, дабы не подвергнуться какой-либо опасности со стороны англійскихъ морскихъ силъ. Не находя возможнымъ снабдить васъ теперь по сему предмету точными и обстоятельными наставленіями, я увѣренъ совершенно, что во всѣхъ случаяхъ будете вы руководствоваться тѣми же правилами благоразумія и мужества, коихъ вы уже дали столько опытовъ. Ограничусь только увѣдомить васъ, что ежели бы усмотрѣли вы надобность войти въ какой-либо портъ для починки ли кораблей, или для снабженія эскадры свѣжими припасами, то какъ въ Кадиксѣ, Тулонѣ и Брестѣ, такъ и въ другихъ французскихъ и гишпанскихъ портахъ найдете вы всякое пособіе, каковаго мы нынѣ ожидать можемъ отъ правительства французскаго и гишпанскаго. На случай же, ежели бы паче чаянія нашли вы нужнымъ оставить нѣкоторыя суда по невозможности за вами слѣдовать, то отъ васъ зависѣть будетъ воспользоваться однимъ изъ французскихъ портовъ, гдѣ также по силѣ данныхъ отъ французскаго императора повелѣній вы будете приняты съ приличнымъ настоящимъ обстоятельствамъ уваженіемъ и найдете все къ починкѣ нужное.

Пребываю вамъ благосклоннымъ.

XIII.

Императоръ Александръ — начальствующему надъ сухопутными и морскими нашими войсками въ Корфу въ отсутствіи вице-адмирала Сенявина.

Таврога, 28-го іюня 1807 года.

По силѣ заключеннаго нами мирнаго трактата съ его величествомъ императоромъ французскимъ и королемъ итальянскимъ, республика семи

соединенныхъ островов имѣетъ быть занята французскими войсками. По предварительному о томъ соглашенію съ начальникомъ онымъ въ Далмаціи имѣете вы сдать онымъ какъ Корфу, такъ и другія іоническія крѣпости, всѣ же наши войска немедленно отправить въ Венеціанскую область, которыя тамъ, по соединеніи съ войсками изъ Катаро, туда прибыть имѣющими, и должны оставаться въ Тревизѣ или Падуѣ, пока сдѣлано будетъ французскимъ правительствомъ условіе съ вѣнскимъ дворомъ о доставленіи имъ прохода черезъ австрійскія владѣнія, для соединенія съ арміею, подъ начальствомъ генерала Михельсона состоящею. О нужныхъ по всѣмъ частямъ пособіяхъ къ отправленію изъ Корфы имѣете снестись съ начальникомъ французскими войсками. Для снабженія же нашихъ продовольствіемъ въ бытность ихъ въ Венеціанской области, по сдѣланному уже о томъ предварительно условію, приняты будутъ всѣ нужныя мѣры со стороны французскихъ тамъ начальствъ. Предъ отбытіемъ изъ Іонической республики всѣ хлѣбные наши магазейны имѣютъ быть сданы по росписи французскимъ начальствамъ, все-же принадлежащее къ артиллеріи и всѣ снаряды по флотской части, какіе въ Корфѣ и на другихъ островахъ находятся, имѣютъ быть тамъ оставлены подъ присмотромъ одного или нѣсколькихъ нашихъ начальниковъ. Распоряженія сіи привесть въ исполненіе безъ отлагательства.

Впрочемъ, я увѣреннымъ остаюсь, что какъ при сдачѣ Корфу и другихъ островов и при выступленіи оттуда, такъ равно и при слѣдованіи въ назначенное мѣсто и во время пребыванія тамъ, въ войскѣ нашемъ соблюдаема будетъ строгая дисциплина и порядокъ, достоинству его соотвѣтственныя и каковыми до нынѣ оно отличалося.

XIV.

Императоръ Александръ — начальствующему надъ сухопутными и морскими войсками нашими въ провинціи Бокка ди Катаро въ отсутствіи вице-адмирала Сенявина.

Таврога, 28-го іюня 1807 года.

По заключенному нами мирному трактату съ его величествомъ императоромъ французскимъ и королемъ итальянскимъ, провинція Бокка ди Катаро, на основаніи Пресбургскаго трактата, имѣетъ быть сдана французскимъ войскамъ. Вы вслѣдствіе того имѣете по предваритель-

ному соглашенію съ начальникомъ французскихъ войскъ въ Далмаціи, генераломъ Мармонтомъ, сдать ему Катарскую крѣпость. Войска наши, подъ начальствомъ вашимъ состоящія, немедленно отправить въ Венеціанскую область, которые тамъ по соединеніи съ войсками и нынѣ въ Іонической республикѣ находящимися, имѣютъ остаться въ Тревизѣ или въ Падуѣ, пока сдѣлано будетъ французскимъ правительствомъ условіе съ вѣнскимъ дворомъ, о доставленіи имъ прохода чрезъ австрійскія владѣнія для соединенія съ арміею, подъ начальствомъ генерала Михельсона состоящею. О нужныхъ по всѣмъ частямъ пособіяхъ къ отправленію изъ Катаро сихъ войскъ, имѣете снестись съ генераломъ Мармонтомъ, для снабженія же ихъ продовольствіемъ въ бытность ихъ въ Венеціанской области, по сдѣланному о томъ предварительно условію, приняты будутъ всѣ нужныя мѣры со стороны французскихъ тамъ начальствъ. Всѣ хлѣбные наши въ Катаро магазейны имѣютъ быть сданы французскимъ начальствамъ. Все же принадлежащее къ артиллеріи, равно и всѣ снаряды по флотской части, какіе въ Катаро находятся, имѣютъ быть тамъ оставлены подъ присмотромъ одного или нѣсколькихъ нашихъ чиновниковъ. Распоряженія сіи привесть въ исполненіе безъ отлагательства.

Впрочемъ, я увѣреннымъ остаюсь, что какъ при сдачѣ Катаро и другихъ тамошнихъ крѣпостей и при выступленіи оттуда, такъ равно и при слѣдованіи въ назначенное мѣсто и во время пребыванія тамъ въ войскѣ нашемъ наблюдаема будетъ строгая дисциплина и порядокъ, достоинству его соотвѣтственныя и каковыми до нынѣ оно отличалося.

XV.

Императоръ Александръ—начальствующему сухопутными и морскими силами въ Корфу и провинціи Бокка ди Катаро находящимся.

Таврога, 28-го іюня 1807 года.

Секретно.

Другимъ отъ сего же числа рескриптомъ предписано вамъ, сдавъ провинцію Бокка ди Катаро французскимъ войскамъ, отправиться немедленно въ Венеціанскую область. Въ дополненіе къ тому считаемъ нужнымъ подтвердить вамъ, чтобы по прибытіи вашемъ въ означенную область вы держались во всей точности вышесказанному предписанію нашему, оставаясь въ совершенномъ бездѣйствіи, пока не получите вы

отъ насъ новыхъ наставленій и отнюдь не подавались на какое-либо со стороны французовъ предложеніе, клонящееся къ тому, чтобы вмѣстѣ съ ними или же и особо дѣйствовать противу войскъ ихъ величествъ короля великобританскаго и неаполитанскаго Фердинанда IV. На случай же, если бы французы съ нѣкоторымъ настояніемъ требовать отъ васъ стали противнаго сему, то вы можете конфиденціально сообщить имъ открытое повелѣніе, у васъ имѣющееся, и тѣмъ стараться увѣрить ихъ, что не отъ васъ зависитъ удалиться отъ столь точныхъ предписаній.

XVI.

Лизакевичъ—барону Будбергу.

Copenhague, 1 (13) Août 1807.

Depuis que j'avais fini avant-hier mon très humble rapport à V. E., (29) les affaires ont pris une tournure aussi inattendue qu'extraordinaire et qui menace ce pays-ci d'un déshonneur ou d'une ruine totale et inévitable. Hier matin M-gr le Prince Royal est arrivé à l'improviste et a aussitôt donné ordre pour mettre cette capitale dans le meilleur état de défense possible. On a su en même temps que M. Jackson, le même qui a été ci-devant ministre d'Angleterre à Berlin, avait été envoyé en droiture à Kiel pour porter directement à S. A. R. la demande de sa Cour, demande qu'on a tenu toujours jusqu'ici sous le plus profond secret et qui est appuyée de l'armement formidable qui se trouve actuellement à Elseneur et presqu'à la vue de Copenhague. Autant que j'ai pu découvrir, cette demande n'est rien moins, que d'obtenir du Danemark, de gré ou de force, le consentement de livrer aux Anglais toute sa flotte qui se trouve dans le port de cette ville et qui consiste en une vingtaine de vaisseaux de ligne et nombre de frégates, pour être gardés en Angleterre pendant la guerre actuelle avec la France, avec la promesse de les restituer au Danemark à la paix, en colorant la nécessité d'une mesure aussi extraordinaire qu'elle est dérogatoire à l'honneur et à la dignité de ce pays-ci, d'une supposition toute aussi frivole que gratuite: que la France pourrait bien s'emparer de cette même flotte danoise et s'en servir pour fermer le Sund au commerce et à la navigation anglaise dans la mer Baltique. M-gr le Prince Royal a rejeté avec indignation cette proposition de M. Jackson, sur quoi celui-ci est retourné en droiture sur la flotte à Elseneur, et on a appris hier que

cette flotte a tout aussitôt pris une position menaçante contre le château de Cronenbourg en plaçant tous les bateaux plats sous la protection de ses vaisseaux pour diriger la descente des troupes et attaquer ce château par terre et par mer, au premier signal donné. Hier M. Taylor a eu une longue conférence avec M. le comte Ioachim Bernstorff, dans laquelle il aura probablement articulé la même demande de la part de sa Cour et l'on prétend savoir qu'il a insisté sur une réponse prompte, catégorique et définitive. Vers les onze heures du soir de la même journée, S. M. le Roi et M-gr le Prince Royal sont partis pour Colding en Jutland, laissant le commandement de la capitale au général Peymann, qui est aussi commandant de la citadelle, et en faisant afficher dans les rues de Copenhague une notice dont j'ai l'honneur de joindre ici la traduction *).

Ce départ subit du Roi et du Prince Royal a plongé la ville dans la plus grande consternation et l'on s'attend à chaque moment d'apprendre l'attaque de Cronenbourg, qui n'ayant pas été pourvu des moyens suffisants de défense, ne pourra pas tenir longtemps contre les forces anglaises; l'attaque de la ville de Copenhague suivra probablement de près et le Prince Royal a signé lui-même l'ordre aux commandants de défendre ces deux villes jusqu'à la dernière extrémité.

Dans cet état de choses, croyant qu'il sera de conséquence pour le bien de notre navigation et de notre commerce d'être instruit à temps de la situation critique où le Danemark se trouve dans ce moment, je me suis déterminé à faire parvenir mes très humbles rapports à V. E. par l'assesseur Kosloff que j'envoie en courrier à St.-Pétersbourg par la Suède, espérant qu'il ne trouvera pas encore d'obstacle de la part des Anglais dans la traversée d'Elseneur à Helsingborg. Il a reçu de moi pour cette course 150 ducats de Hollande, que je supplie V. E. de me faire rembourser le plus tôt possible et, en recommandant M. Kosloff à ses bontés et à sa haute protection, j'ai l'honneur d'être etc.

---

*) Mes confrères! Après avoir tout arrangé, d'après ce qu'exigeaient le temps et les circonstances, je me hâte de rejoindre l'armée pour agir avec elle aussitôt que cela sera possible pour le bien de mes compatriotes, à moins que des événements dussent arriver bientôt qui terminassent les choses suivant mes vœux, d'une manière honorable et pacifique.

Frédéric Prince Royal.

Copenhague
le 12 Août 1807.

XVII.

Лизакевичъ—барону Будбергу.

Copenhagne, 1 (13) Août 1807.

Au moment où j'allais expédier mon courrier, M. le comte Ioachim de Bernstorff est venu chez moi pour me parler de l'état périlleux et critique où l'on se trouvait ici dans ce moment, par les procédés violents et injustes de la part de l'Angleterre envers le Danemark. Il a commencé par me dire que, malgré la conduite franche et loyale que la Cour de Copenhague a observé pendant toute la guerre entre la France et l'Angleterre, malgré la neutralité stricte et impartiale à laquelle on s'est constamment tenu ici, malgré l'utilité même que l'Angleterre surtout n'a cessée d'en recueillir, en se servant des ports danois pour ses communications uniques, pour ainsi dire avec le continent, elle vient sans cause et sans raison à main armée faire une demande à ce pays-ci, inadmissible dans son principe et qu'on ne saurait lui accorder sans se couvrir d'une honte éternelle et d'une tâche ineffaçable à son honneur, à sa dignité et à son indépendance. Il me dit ensuite que l'objet actuellement avoué de la flotte formidable que l'Angleterre vient d'envoyer dans ces parages était de forcer le Danemark à lui livrer sa flotte et de l'engager à s'allier avec elle, et probablement avec la Suède, pour contrecarrer les stipulations qui peuvent-être convenues entre la Russie et la France et qu'on suppose être hostiles contre l'Angleterre; que c'est M. Jackson qui a été spécialement chargé de cette mission et qui est venu en droiture de Londres à Kiel pour faire à M-gr le Prince Royal des propositions aussi extravagantes, que S. A. R. a rejetées avec indignation, en lui déclarant que le Danemark ne se départira jamais de son système de neutralité qu'on est résolu ici de maintenir coûte que coûte et qu'on se ferait plutôt envahir sous les ruines de la capitale que d'accéder à des propositions aussi humiliantes. Qu'après cette conversation avec M. Jackson, M-gr le Prince Royal était parti pour Copenhague et que l'on ignorait encore si le ministre anglais viendrait ici ou attendrait à Kiel le retour de S. A. R., mais que l'on avait lieu de craindre que, dépité de la réponse qu'il a reçue, il ne soit allé pour joindre la flotte anglaise au Sund et mettre ses menaces à exécution. Que dans cette situation incertaine et périlleuse, on avait songé ici à mettre en sûreté la personne du Roi, qui est déjà parti pour un de ses châteaux en Jutland; que par cette absence de la Cour, les ministres étrangers pouvaient aussi prendre leurs mesures de sûreté personnelle, soit en suivant S. M., soit en choisis-

sant quelque autre lieu de séjour, que pour lui-même, il resterait ici jusqu'au moment du danger réel, pour se rendre ensuite auprès du Roi en Jutland.

En conséquence de cette notification, tous les membres du corps diplomatique qui se trouvaient ici sont, ou partis, ou prêts à partir, les uns pour le Holstein et d'autres pour le Jutland. Quant à moi, je crois de mon devoir de rester ici pour voir venir les événements et je ne quitterai cette capitale qu'au moment où je recevrai l'avis du départ du comte Ioachim Bernstorff qui, probablement sera celui du commencement des hostilités des Anglais contre ce pays-ci.

J'ai l'honneur d'être etc.

XVIII.

Articles de capitulation pour la ville et citadelle de Copenhague.

ARTICLE 1.

Aussitôt que cette capitulation sera signée et ratifiée les troupes de S. M. britannique seront mises en possession de la citadelle.

ARTICLE 2.

Une garde des troupes de S. M. britannique sera aussi placée dans l'arsenal naval.

ARTICLE 3.

Les vaisseaux et bâtiments de guerre de toute espèce avec tous les équipements navals appartenant à S. M. danoise seront délivrés aux commissaires nommés par les commandants en chef des forces militaires et maritimes de S. M. britannique et ces commissaires seront d'abord mis en possession des arsenaux et chantiers navals et de tous les magasins et bâtiments qu'ils contiennent.

ARTICLE 4.

Il sera permis aux bâtiments de transport au service de S. M. britannique en cas qu'il soit nécessaire d'entrer dans le port, pour embarquer à leur bord les munitions et troupes qu'ils ont débarqués dans cette île.

ARTICLE 5.

Aussitôt qu'on aura emmené les vaisseaux du port intérieur, ou dans l'espace de six semaines de la date de cette capitulation, ou plutôt s'il est possible, les troupes de S. M. britannique remettront aux troupes de S. M. danoise la citadelle dans le même état où elle se trouvera, lorsqu'elles l'occuperont: les troupes de S. M. britannique s'embarqueront aussi de l'ile de Sealande dans le temps ci-dessus spécifié ou plutôt s'il est possible.

ARTICLE 6.

Du moment de la signature de cette capitulation les hostilités cesseront partout dans l'ile de Sealande.

ARTICLE 7.

Aucune personne quelconque ne sera molestée et toute propriété publique ou privée à l'exception des vaisseaux et des bâtiments de guerre et des munitions navales ci-dessus mentionnées appartenantes à S. M. danoise sera respectée: et toutes les autorités civiles ou militaires au service de S. M. danoise continueront dans le plein exercice de leurs fonctions dans toute l'ile de Sealande et l'on fera tout ce qui peut tendre à produire l'union et l'harmonie entre les deux nations.

ARTICLE 8.

Tous les prisonniers faits de part et d'autre seront réciproquement rendus sans condition et les officiers qui ont donné leur parole d'honneur en seront déchargés.

ARTICLE 9.

Toutes propriétés anglaises qui auraient été séquestrées en conséquence des hostilités existantes seront rendues aux propriétaires respectifs.

Cette capitulation sera ratifiée par les généraux en chef respectifs et les ratifications seront échangées aujourd'hui avant l'heure de midi.

Signé: *E. F. Waltersdorff.*
O. Lutken.
S. H. Kirchhoff.

Signé: *Arthur Wellesley.*
Home Popham.
George Murray.

à Copenhague ce 7 Septembre 1807.

XIX.

Note du comte Romanzoff, ministre des affaires étrangères, à lord Gower, ambassadeur d'Angleterre.

11 (23) Septembre 1807.

Le soussigné a eu l'honneur de mettre sous les yeux de l'Empereur la note et la copie de la capitulation de Copenhague que lui a fait parvenir S. E. mylord granville Leweson Gower.

S. M. I. a vu avec une peine infinie tous les malheurs qui viennent d'accabler un monarque auquel Elle est attaché et par les liens du sang et par ceux d'une longue amitié.

Lorsque le ministère britannique a conçu le dessein de ravir au Danemark toute sa flotte, lorsque pour ce effet il a envoyé dans la Baltique des troupes nombreuses et une flotte considérable, il l'a fait sans en prévenir S. M. I. Ce silence, cette extrême réserve, peut servir de preuve que le cabinet de St. James jugeait lui-même que ce qu'il entreprenait était directement contraire aux intérêts de la Russie.

Tout ce qui vient de s'exécuter l'est en effet; et l'Empereur se doit à lui-même comme aux intérêts de son Empire, de ne s'y pas montrer insensible.

S. M. se regarde comme garant de la sûreté et de la tranquillité de la mer Baltique. A quelle époque la tranquillité et la sûreté de cette mer a-t-elle été troublée, comme elle vient de l'être aujourd'hui?

Le soussigné, après avoir instruit M. l'ambassadeur de S. M. britannique des sentiments de l'Empereur, son maître, prie S. E. de vouloir bien agréer les assurances etc.

XX.

Note de lord Gower, ambassadeur d'Angleterre au comte Romanzoff.

12 (24) Septembre 1807.

Le soussigné ambassadeur de S. M. britannique, a l'honneur d'accuser la réception de la note que S. E. monsieur le comte de Romanzoff lui a adressée en date du 11 de ce mois. Il ne tardera pas à la transmettre à sa Cour; mais les inculpations qui y sont contenues contre le gouvernement britannique imposent au soussigné le devoir de prier S. E. de vouloir bien porter sans délai à la connaissance de S. M. I. quelques observations qui puissent mettre dans leur jour véritable les démarches réciproques des deux puissances.

Quoique la célérité, indispensable à l'exécution des projets de précaution adoptés vis-à-vis le Danemark, ne promettaient pas des communications antérieures, la note du soussigné en date du 21 Août (2 Sept.), bien loin de cacher les raisons qui avaient motivé cette expédition, les divulguait avec franchise et l'explication en fut réitérée et accompagnée de détails plus que satisfaisants à l'occasion de la première conférence du soussigné avec le ministère du jour.

Les articles secrets du traité de Tilsit sont d'ailleurs encore inconnus à la Cour de Londres et le soussigné a vainement réclamé la communication des arrangements, dont l'accomplissement développe chaque jour des objets peu conformes à l'esprit des anciennes alliances et absolument pré-

judiciables aux intérêts, dont le maintien fut jadis une partie essentielle du système russe. Est-ce donc à la Russie de se plaindre du secret, lorsque cette Cour refuse nettement la seule explication qui aurait pu rassurer celle de Londres sur les intentions et les projets médités à son égard? Ce silence, cette extrême réserve peut servir de preuve que le cabinet de Pétersbourg jugea lui-même que les arrangements secrets étaient directement contraires aux intérêts de la Grande-Bretagne.

Quant à la tranquillité de la Baltique, l'Angleterre n'y a jamais reconnu des droits exclusifs, et quelles que fussent les prétentions de la Russie au titre de garant de la sûreté de cette mer, son silence lors de la clôture des ports au pavillon britannique, de Lubeck jusqu'à Memel, paraissait en être l'abandon ouvert.

Le soussigné saisit etc.

XXI.

Note remise par la chargé d'affaires Lesseps pour réclamer les soldats français qui se trouvent encore en Russie.

St.-Pétersbourg, 7 (19) Septembre 1807.

Le soussigné consul général et chargé d'affaires de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie près S. M. l'Empereur de toutes les Russies, d'après l'invitation expresse qu'il a reçu de monsieur le général Savary, a l'honneur d'observer à S. E. monsieur le comte de Romanzoff qu'il se trouve en ce moment dans l'intérieur de cet Empire et à Pétersbourg un assez grand nombre de soldats français qui avaient été fait prisonniers pendant la guerre et que des officiers de S. M. l'Empereur de Russie ont attaché à leur service particulier; que plusieurs de ces soldats se présentent journellement chez son excellence le général Savary et chez le soussigné pour demander à retourner en France et rejoindre leurs régiments, puisque la paix les a rendu libres.

Il est du devoir du soussigné de protéger ces individus et de les réclamer où ils peuvent se trouver; mais il pense qu'il ne peut le faire efficacement qu'en prenant une mesure d'ensemble . . . .
pour assurer le succès de cette mesure il a besoin du concours de S. E. M. le comte de Romanzoff et il s'empresse de le réclamer avec confiance et très instamment. Il a l'honneur, en conséquence, de prier S. E. de vouloir bien porter à la connaissance de S. M. l'Empereur le contenu de la

présente note et sollicite de sa haute bienveillance un ordre, en son nom, à tous les officiers de sa garde et de son armée de déclarer le nom, le lieu de naissance, l'âge et le numéro du régiment de ceux des Français qu'ils peuvent avoir attaché à leur service pendant et à la suite de la guerre, et de faire remettre tous ces individus et l'état qui en fixe le nombre, à la disposition du soussigné chez qui ils doivent se présenter le plutôt possible. S'ils se trouvaient parmi ces soldats des hommes qui voulussent rester où ils sont actuellement, ils sont libre de le faire, mais dans ce cas ils perdraient leur qualité de Français et tous leurs droits civils en matière de succession et d'héritage, et de plus seraient soumis, s'ils rentraient en France, aux lois sur la désertion; il n'échappera pas à la sagacité de M. le comte Romanzoff de quelle importance il est pour les individus dont il est question de savoir ce à quoi ils s'exposent: d'ailleurs il est nécessaire et du plus grand intérêt pour les chefs des régiments de ces hommes et pour leurs familles de connaître leur sort.

Le soussigné a l'honneur de recommander particulièrement au nom du général Savary l'objet de cette note à la sollicitude de M. le comte Romanzoff et en espère de prompts et satisfaisants effets.

Le soussigné saisit cette occasion pour présenter à S. E. monsieur le comte Romanzoff l'honneur de sa très haute considération.

№ 4.

Графъ Румянцовъ — графу Толстому.

15 Septembre 1807.

Monsieur le comte,

Par ordre de S. M. l'Empereur j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. E. une copie du traité d'alliance conclu entre S. M. I. et l'Empereur Napoléon à Tilsit, simultanément avec le traité de paix. Cet acte ne renfermant que des stipulations éventuelles qui ne nécessitent aucune direction pour le moment actuel, S. M. se reserve de vous faire connaître ses intentions à cet égard vers l'époque où ce traité devra être mis en exécution. Si dans l'intervalle il en était question dans vos entretiens, soit avec M. de Champagny, soit avec l'Empereur Napoléon lui-même, V. E. pourra positivement assurer que tout comme notre auguste souverain remplira avec scrupulosité les autres engagements que S. M. I. a contractés par la paix de Tilsit, Elle exécutera aussi tout ce qui est stipulé par cet acte secret,

dans la supposition toutefois que l'Empereur des Français de son côté ne s'en écartera pas non plus. En attendant S. M. désire que vous gardiez la communication de ce traité secret pour votre seule et unique connaissance.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 5.

Графъ Румянцовъ— графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 16 Septembre 1807.

Monsieur le comte,

Lorsqu'après la signature du traité de Tilsit et des stipulations additionnelles qui y furent signées par les plénipotentiaires respectifs, Sa Majesté Impériale voulut sanctionner ces différents actes par ses ratifications, il se trouva qu'il n'y avait point les matériaux nécessaires pour dresser les ratifications dans les formes usitées, et il eut été trop long de les faire venir de Pétersbourg. Pour ne point arrêter la confection définitive de l'oeuvre de la paix, il fut convenu que les ratifications de l'Empereur seraient délivrées pour le moment sur papier ordinaire et munis simplement du sceau privé de Sa Majesté, mais que les ratifications en forme seraient envoyées à Paris par l'ambassadeur de Russie qui s'y rendrait, et qu'alors il retirerait celles qui ont été remises aux plénipotentiaires français à Tilsit. En conséquence de cette disposition, j'ai l'honneur de vous transmettre dans une caisse séparée les ratifications dont il s'agit, pour que vous puissiez les consigner à leur destination dès votre arrivée à Paris, et lorsqu'en même temps vous aurez retiré les actes de ratification délivrés à Tilsit, vous voudrez bien les faire parvenir au ministère Impérial par la première occasion sûre qui se présentera.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 6.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St Pétersbourg, 16 Septembre 1807.

Monsieur le comte,

Pour compléter l'expédition que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier, il me reste à vous transmettre:

1) La lettre de S. M. l'Empereur par laquelle V. E. s'accréditera auprès de l'Empereur Napoléon avec une copie et une traduction, que

d'après l'usage, vous aurez à remettre au ministre des relations extérieures à la première entrevue que vous aurez avec lui. ([30])

2) Votre passeport signé par l'Empereur.

3) Une lettre des banquiers de la cour, par laquelle il vous est établi un crédit de vingt mille roubles à cinquante stüvers sur la maison de Perregaux et C° à Paris. Cette somme est destinée à vos dépenses extraordinaires, comme expéditions de courrier, dépenses secrètes de tout genres etc.

4) Quinze mille roubles en assignats que l'Empereur a bien voulu ajouter à pareille somme que vous avez reçue pour votre voyage et pour votre premier établissement à Paris etc.

5) Copie des derniers ordres qui ont été donnés au maréchal Prince Prosorovsky à l'occasion de la non ratification de l'armistice signé par M. de Laschkareff. ([31])

Ayant ainsi pleinement rempli les intentions de S. M. I. pour ce qui concerne votre expédition, M. le comte, il ne me reste qu'à vous prier d'être bien persuadé de la sincérité des vœux que je forme pour le succès de la mission dont vous êtes chargé et de vouloir bien en tout état de choses ne pas me refuser votre amitié et votre confiance. Le service de notre auguste maître ne pourra qu'y gagner et en mon particulier je les saurai toujours apprécier d'une manière toute particulière et je ne laisserai échapper aucune occasion pour vous le témoigner, ainsi que la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

V.

Посольство графа П. А. Толстаго въ Парижѣ.

1807 годъ.

№ 1.

Императоръ Александръ—графу Толстому.

Je vous envoie, mon cher ami, la lettre à l'Empereur Napoléon, et je saisis cette occasion pour vous souhaiter de tout mon cœur un bon voyage et tout succès dans votre commission. Dites vous que je l'envisage comme un nouveau service que vous me rendez et qu'il est impossible de vous être plus sincèrement attaché que je le suis.

В. У. А. № 429. Отд. I.

№ 2.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Gatchina, le 17 Septembre 1807.

Monsieur le comte,

Je passais par Gatchina dans l'espérance d'avoir l'honneur de vous rencontrer et de m'informer près de vous ce que je devrais dire de Savary si l'Empereur des Français m'en parle, en sus de vous prier, monsieur le comte, de signer des passe-ports pour ma suite ayant pris des blancs avec sois et surtout un pour Халчински que j'ai pris avec moi sans en avoir encore l'oukaze.

Je profite de cette occasion pour réiterer les sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc.

(Собственноручно).

№ 3.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцову. (32)

Memel, 30 Septembre (12 Octobre) 1807.

Monsieur le comte,

C'est cette après dinée à 5 heures que M. le général comte de Tolstoy s'est remis en route. Une tempête violente qui rendait le passage

du Haff impraticable l'ayant arrêté à Memel plus qu'il n'aurait voulu, il compte aller d'ici à Weimar jour et nuit et éviter Berlin. Il a vu LL. MM. dans la soirée d'avant-hier immédiatement après son arrivée, hier à diner, ensuite au thé de la Reine et aujourd'hui encore à diner. Dans les intervalles les ministres Stein et Goltz lui ont demandé des conférences, de sorte qu'il n'a guères eu un moment à sa disposition. C'est pour cet effet que le général m'a chargé de faire ses excuses à V. E. de ce qu'il ne lui écrit point d'ici, pressé comme il l'est d'arriver à sa destination.

Comme j'ai eu l'honneur d'en prévenir V. E. dans mon № 113, le comte de Goltz a remis à M. le comte de Tolstoy pour l'information de celui-ci un mémoire à peu près de la même teneur que celui dont M. de Schoeler avait été chargé et dont pour cette raison même l'ambassadeur de S. M. I. croit superflu d'envoyer une copie à St.-Pétersbourg.

V. E. peut bien s'imaginer qu'il n'a entendu pendant son séjour dans cette cour que les mêmes plaintes que j'ai déjà été dans le cas depuis quelque temps de répéter à V. E. (J'aurais craint d'abuser de l'indulgence du ministère de S. M. I. si j'avais entrepris de lui rendre compte de toutes celles que passe ma vie ici à entendre) M. le comte de Tolstoy a fait son possible pour tranquilliser le Roi et son ministère en leur assurant que les intérêts de S. M. Prussienne lui avaient été recommandés de la manière la plus pressante. La poste arrivée hier au soir ayant apporté la nouvelle que les autorités françaises s'étaient de nouveau saisis des caisses royales dans les pays entre la Vistule et la Passarge, sous prétexte que la contribution demandée n'avait pas été payée au terme fixé du 1-er Octobre, plusieurs mauvais procédés du général Victor et du maréchal Soult étant parvenus en même temps à la connaissance de cette cour-ci, le comte de Goltz a remis à M. le général Tolstoy au moment du départ de celui-ci encore une lettre à ce sujet. En même temps il lui a témoigné le désir qu'il fit le détour par Elbing pour s'aboucher avec le maréchal Soult et lui parler de la peine que ces procédés feraient à l'Empereur. Le comte de Tolstoy lui observa que le maréchal français en repondant qu'il agissait d'après les ordres de son souverain, couperait court à toute représentation ultérieure, que par conséquent cette démarche en pouvant compromettre la dignité de l'ambassadeur de S. M. I. ne produirait point l'effet désiré, d'autant moins qu'on se douterait bien qu'elle aurait été suscitée ici, que c'était en parlant à Paris même au nom de notre auguste souverain qu'il espérait opérer un changement salutaire dans les dispositions du gouvernement français, le comte de Goltz a senti combien ce raisonnement était spécieux et n'a plus insisté sur l'entrevue en question.

M. le général Tolstoy saisit cette occasion pour représenter au ministre prussien des affaires étrangères à quel point le séjour prolongé ici de M. Garlicke et d'un chargé d'affaires d'Hannovre qui reçoivent et expédient des dépêches devait déplaire à la cour des Tuileries, le comte de Goltz lui témoigna tout l'embarras que cette circonstance lui avait déjà occasionné, la peine qu'il avait eu d'empêcher ces messieurs de remettre leurs lettres de créance et sa résolution de s'expliquer finalement la-dessus avec eux.

L'ambassadeur de S. M. I. en me chargeant expressement de transmettre tous les détails ci-dessus à V. E. m'a surtout engagé de lui dire qu'il avait été infiniment moins content du comte Goltz que du baron de Stein. Que celui-ci avait été beaucoup plus raisonnable, avait dit en peu de mots beaucoup plus de choses, avait formé moins de prétentions et avait paru sentir davantage qu'il fallait ne pas trop exiger pour obtenir quelque chose. Le Roi parait s'habituer à ce ministre qui a la plus grande partie du public pour lui. On rend généralement justice à la probité, à l'honnêteté de M. de Goltz, mais on croit qu'il n'a pas autant que M. de Stein le degré d'activité, d'énergie et de capacité nécessaires pour diriger l'administration d'un pays qui se trouve dans une situation aussi désespérée que l'est celle de la Prusse. Je n'ai pas besoin de dire à V. E. qu'il y a du froid entre ces ministres.

LL. MM. en prenant congé de M. le comte de Tolstoy, du séjour duquel à Paris elles espèrent en grande partie leur salut, furent singulièrement émues. La Reine fit cadeau à cet Ambassadeur d'un déjeuner de la plus belle porcelaine de Berlin avec son portrait en bas relief.

Les autorités françaises dans cette capitale vont procéder à la vente de tout ce qui se trouve à la manufacture en fait de porcelaine, aussi bien qu'en fait d'ustensiles nécessaires pour la fabrication. Madame Victor ayant trouvé le palais de Voss trop triste, a eu envie un moment de se loger au palais du Roi, mais a fini par s'établir à l'hôtel Radzivill.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 4.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Francfort sur Mein, 14 (26) Octobre.

Monsieur le comte,

Monsieur Bethman ayant mis V. E. très régulièrement au fait des nouvelles que l'on reçoit ici de Paris, je me bornerai aujourd'hui à lui annoncer mon arrivée à Francfort.

Mon voyage a été aussi prompt qu'il a pu l'être dans une saison aussi avancée et vu les mauvais chemins que j'ai trouvés presque partout. Je ne me suis arrêté qu'un jour à Memel et autant à Weimar pour faire ma cour à S. A. I. madame la Grande Duchesse Marie, dont la santé m'a paru dans le meilleur état possible.

Dans toutes les provinces prussiennes occupées encore par les troupes françaises, j'ai éprouvé de la part des généraux commandants les procédés les plus honnêtes. Depuis Braunsberg jusqu'à Leipzig il avait par ordre de l'Empereur Napoléon été préparé des détachements de cavalerie qui m'ont servi d'escorte.

Après m'être reposé ici pendant vingt quatre heures, je compte me remettre en route ce soir. Je passerai par Strasbourg et ne rencontrant désormais que de bons chemins, j'espère à la fin de la semaine être rendu à ma destination.

Veuillez, monsieur le comte, agréer etc.

Помѣта: «получено 3-го ноября 1807».

№ 5.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 21 Octobre (2 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Depuis Francfort jusqu'ici mon voyage n'a présenté aucun détail qui soit digne de l'attention de V. E. A mon passage par Carlsruhe je me suis acquitté de la commission dont S. M. l'Impératrice avait daigné me charger pour son auguste Mère. Je vous supplie, monsieur le comte, de vouloir bien lui en faire part, en mettant à ses pieds l'hommage de mon profond respect. De là, j'ai poursuivi ma route sans m'arrêter nulle part, j'ai voyagé jour et nuit, et ce fut enfin hier au soir que j'atteignis le lieu de ma destination. Je suis descendu à l'hôtel Grande Batelière, où j'avais chargé M. Labensky de m'arrêter un appartement. Ce matin me conformant aux usages reçus, je me suis empressé d'informer le ministre des relations extérieures de mon arrivée et de lui demander le jour où il lui sera agréable de me recevoir. Forme également arrêtée dans le nouveau cérémonial, dernièrement établi à la cour de France pour la réception des plénipotentiaires étrangers et dont à la première occasion je ne manquerai pas de faire passer un exemplaire à V. E.

S. M. l'Empereur Napoléon est toujours à Fontainebleau. On suppose qu'il y restera jusqu'à la St. Hubert. L'ambassadeur de la Porte Ottomane Mohib Effendy lui a présenté hièr ses nouvelles lettres de créances.

La poste partant encore dans le courant de la matinée, c'est tout ce que j'ai pour aujourd'hui à ajouter aux assurances de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 23-го ноября 1807».

№ 6.

Баронъ Криднеръ—графу Толстому. (33)

Memel, 23 Octobre (4 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Quoique je ne doute nullement que le ministre de Prusse à Paris ne fasse sans aucune réticence part à V. E. des instructions que par le courrier porteur de celle-ci il reçoit aujourd'hui d'ici, je crois cependant de mon devoir, monsieur le comte, de vous rendre aussi très humblement compte des communications que le ministre prussien vient de me faire à ce sujet.

V. E. est certainement au fait des propositions que S. M. prussienne a fait faire il y a quelque temps à Paris pour obtenir l'évacuation des provinces qui lui restent et pour pouvoir en reprendre l'administration. Après ce que vous avez vu et entendu ici, monsieur le comte, et en traversant ce malheureux pays, vous avez pu vous convaincre de l'impossibilité absolue où se trouve le Roi de payer en argent comptant et dans un terme aussi court que celui qui a été fixé pour les contributions demandées. Voilà entre une foule d'autres considérations ce qui a porté cette cour-ci à demander à celle des Tuileries la permission de payer en papiers et obligations à termes fixés une partie des cent cinquante quatre millions de francs stipulés, dont au reste quarante et quelques millions ont été payés et dix millions le seront encore sous peu. C'est à la suite de cette proposition que M. Daru vient de déclarer que son gouvernement consentait à accepter des papiers pour la valeur de cinquante millions de francs à condition que jusqu'à la réalisation de ces cinquante millions, les forteresses de Stettin, Cüstrin, Glogau et Graudentz serviraient d'hypothèque, et resteraient occupées par les troupes françaises. Quant aux autres cinquante millions, l'Empereur Napoléon désirait que pour le montant de cette somme le Roi lui abandonnât à perpétuité des domaines royaux situés entre l'Elbe et l'Oder, le plus près possible du Royaume de Westphalie, domaines dont S. M. I. disposerait selon son gré et en faveur de ceux de ses serviteurs qu'elle voudrait recompenser.

Quelques onéreuses que soient ces propositions S. M. le Roi y consent à quelques modifications près. Elle consent à laisser jusqu'à ce que la contribution soit payée les trois places de Stettin, Custrin et Glogau occupées par des garnisons françaises en demandant seulement que ces garnisons n'y soient pas plus fortes que les prussiennes qui y étaient en temps de paix; qu'elles ne soient pas trop souvent relevées afin de ne pas obérer le pays déjà si épuisé par un passage fréquent de troupes étrangères, qu'elles soient entretenues aux fraix du gouvernement français et qu'elles ne prennent aucune part à l'administration du pays.

Pour ce qui regarde la cession des domaines, le Roi consent à leur aliénation et à les engager en hypothèque, mais se reserve le droit de les vendre lui même et de payer à mesure à la France le produit de ces ventes comme un à compte jusqu'à ce que le total soit payé. Il demande pour cette opération un terme de trois ans. Le comte de Goltz me dit qu'au reste toute cette affaire de la contribution serait réglée plutôt si le Roi avait le bonheur de négocier un emprunt, mais que malheureusement il y avait bien peu d'espoir pour cela, vu l'état de détresse dans lequel se trouve ce pays et son manque absolu de ressources.

Les autres points sur lesquels insiste le gouvernement français seront réglés incessamment et n'ont pu l'être plutôt. La convention avec la Saxe relativement à tout ce qui regarde la route militaire à tracer par la Silésie sera approuvée et signée ces jours-ci par le Roi. Quoique les commissaires saxons et français chargés de régler les frontières entre le Duché de Varsovie et la Prusse les ayent étendues infiniment au delà de ce dont on était convenu par le Traité de Tilsit en enlevant au Roi nombre de villes et de villages, il est résolu de sanctionner aussi les travaux de cette commission lorsqu'elle les lui soumettra. M. le comte de Goltz m'a dit encore que le même cas existait aussi à l'égard de la ville de Dantzig et que ces empiètements depuis le traité de paix équivalaient presque à la cession d'une province entière, surtout en y comprenant la nouvelle Silésie à laquelle S. M. renonçait aussi; qu'après tout cela elle croyait avoir prouvé à l'univers qu'elle n'était pas la cause des malheurs qui accablaient ses sujets; mais qu'elle se croyait fondée à reclamer pour les sacrifices mêmes quelques dédommagements et que ce serait l'objet d'une négociation qui allait être ouverte à Paris.

Dans l'espoir que les modifications que S. M. a faites aux demandes du gouvernement français seront agréées, elle aussi bien que son ministère se flattent que dans un mois, terme où on aura probablement appris ici les résolutions de S. M. l'Empereur et Roi à cet égard, la cour pourra re-

tourner à Berlin. Il faut l'espérer, surtout pour Sa Majesté la Reine. Tant qu'elle est incertaine dans quel endroit elle pourra faire ses couches, elle envisage naturellement ce moment avec anxiété.

LL. MM. et toute la Cour me demandent souvent des nouvelles de votre excellence. Rien, monsieur le comte, n'égale la confiance que vous leur avez inspiré.

Daignez agréer etc.

№ 7.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 24 Octobre (5 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

J'expédie à votre excellence le chasseur Thomson dans l'unique vue de la mettre plus promptement au fait de quelques circonstances imprévues, me reservant de l'entretenir avec détail sur l'état des affaires par un autre courrier qui suivra de près celui que je fais partir aujourd'hui. L'exposé de tout ce qui m'est arrivé depuis que je suis à Paris renferme mon excuse et vous prouvera, monsieur le comte, combien peu de moments on me laisse pour avoir l'honneur de vous écrire.

Le duplicata ci-annexé de ma dépêche de lundi confiée à la poste, rend compte de la première démarche, que j'ai faite auprès du ministre français, pour me mettre en relation avec lui. Plus de 24 heures s'écoulèrent avant que j'en obtinsse une réponse. Déjà on débitait en ville, tantôt que l'Empereur Napoléon allait venir à Paris pour me donner audience, tantôt qu'il m'enverrait le prince de Bénévent pour conférer avec moi. A la fin, le 3 Novembre à minuit, le billet ci-joint de M. de Champagny me tira de ces incertitudes. J'y répondis de suite par courrier que je ne manquerai pas de me rendre chez lui à Fontainebleau le lendemain entre quatre et cinq heures du soir. A mon arrivée au séjour impérial, le chasseur expédié la veille m'attendait avec un second billet du ministre des relations extérieures, chez lequel je descendis. Après avoir reçu la copie de mes lettres de créance il me parla de l'extrême impatience de l'Empereur de me voir et que cette disposition favorable avait porté Sa Majesté, à fixer mon audience au lendemain 5 Novembre, à m'engager de rester pendant quelque temps à Fontainebleau et à m'offrir un appartement au chateau: faveur, ajouta-t-il, accordée à personne jusqu'à présent, pas même aux princes d'Allemagne les mieux traités. Je le priai d'exprimer à l'Empereur les sen-

timents de ma plus profonde sensibilité pour tant de marques de bienveillance, et de m'obtenir pour mon audience un délai, ne fut-ce que de vingt quatre heures. Car n'en ayant point été prévenu d'avance, je n'avais pas pu songer à prendre les arrangements nécessaires pour une cérémonie qui se pratique ici avec tant de pompe et d'éclat. Je finis par lui témoigner l'inquiétude où j'avais été pendant toute ma route de ne plus trouver l'Empereur, les bruits publics lui ayant prêté des projets de voyage. Il repliqua qu'il ne pouvait ni les nier ni les affirmer, vu que d'après les habitudes de l'Empereur des intentions semblables n'étaient jamais positivement connues qu'au moment d'être mises à exécution; qu'au reste Sa Majesté m'en parlerait certainement elle-même, et me ferait connaître ses vues à ce sujet. Il évita en général de me parler d'affaires, et eût l'air de me renvoyer aux entretiens directs que j'aurai avec son souverain.

Dans le second billet de M. de Champagny, votre excellence, verra ses regrets de ne pouvoir me loger chez lui; il n'a crut mieux pouvoir y remédier qu'en demandant à monseigneur le prince héréditaire de Mecklembourg-Schwérin de m'arrêter un appartement. A la fin de notre conversation il me conduisit chez ce prince dans sa voiture et me demanda de l'envisager comme une visite à moi rendue, de là il me mena chez le prince de Bénévent, et m'y laissa pour aller travailler avec l'Empereur. Ma conversation avec M. de Talleyrand ne roula absolument que sur des objets indifférents, car il affichait également d'écarter les affaires de notre conversation et me le marqua même sans déguisement. Il m'accueillit cependant de la manière la plus obligeante, et lorsque je lui demandai sa confiance, il me répondit que les rapports que son ami Choiseul lui avait fait sur mon compte ne pouvaient que lui en inspirer infiniment. Au sortir de là je me rendis au diner du ministre des relations extérieures. Il m'annonça que l'Empereur Napoléon avait eu égard à ma demande et qu'il remettait mon audïence au surlendemain. On me proposa d'assister au spectacle, et quoique je fusse extrêmement pressé de m'en retourner à Paris, je crus cependant devoir me rendre à l'observation faite par M. de Champagny que cela serait agréable à l'Empereur. A la fin du spectacle après dix heures je quittai Fontainebleau, je suis revenu à Paris ce matin et devant repartir ce soir de bonne heure, je ne saurai donner que peu de moments à l'expédition de ce courrier.

Tout ce que je viens d'exposer à V. E. m'annonce l'accueil le plus favorable de l'Empereur Napoléon. Des cajoleries indirectes qui viennent encore de s'y joindre ne me laissent presque pas de doute à cet égard. Les deux princes de Mecklembourg assez froidement traités jusqu'à présent,

surtout celui de Strélitz qui même n'avait pas été admis au diner de l'Empereur, obtinrent le jour de mon arrivée à Paris les grandes entrées—honneur exclusivement réservé aux princes régnants. Dans un entretien qu'il eut avant-hier avec celui de Schwérin il me fit l'honneur de se rappeler de moi, en lui demandant avec qui il avait conclu il y a deux ans le traité qui stipulait le passage des troupes russes par le pays de Mecklembourg. Le prince répondit qu'il n'avait point été en état de s'opposer aux réclamations d'un corps de 20.000 hommes. Mais il ne fallait pas, répliqua Napoléon y donner votre consentement, dès lors votre neutralité eut été violée, et en apprenant que c'était moi qui avait été chargé de négocier cet arrangement, il dit: «Comment c'est le même que l'on m'envoie, il ne faut pas que j'oublie les petits tours qu'il m'a joué à cette occasion».

Veuillez, monsieur le comte, recevoir etc. (34).

Помѣта: «получено 10-го Ноября 1807 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Шампаньи—графу Толстому.

Fontainebleau, 3 Novembre 1807.

Le ministre des relations extérieures a reçu la lettre par laquelle son excellence, monsieur le comte de Tolstoy a bien voulu lui annoncer son arrivée; il ne peut être que très empressé de faire connaissance avec lui, et il aura l'honneur de le recevoir demain à Fontainebleau au ministère des relations extérieures, entre deux heures et cinq heures du soir, si ce jour et ce moment peuvent lui convenir.

Il prie son excellence, M. le comte de Tolstoy, d'agréer l'assurance de sa plus haute considération.

II.

4 Novembre 1807.

Le ministre des relations extérieures attendra son excellence, monsieur le comte de Tolstoy au ministère des relations entre quatre et cinq heures et il sera très flatté d'avoir l'honneur de la voir. Il aurait bien désiré pouvoir lui offrir un logement dans sa maison. Mais elle est trop petite pour lui avoir permis d'avoir cet avantage. Il espère qu'au moins son excellence lui fera l'honneur de diner chez lui aujourd'hui avec les personnes qui l'accompagnent.

Il le prie d'agréer l'assurance de sa haute considération.

№ 8.

Графъ Толстой—графу Румянцеву.

Paris, 24 Octobre (5 Novembre) 1807 (n° 4).

Monsieur le comte,

Le choix d'un plénipotentiaire auprès de notre auguste souverain avait occupé l'Empereur Napoléon, depuis son retour en France. Différents individus, enteautres le général Dupont Chaumont, ministre à la Haye lui ont été proposés, mais aucun ne lui parut réunir les qualités requises. A la fin la sagesse, la modération et l'esprit conciliant de M. Laforêst l'emportèrent auprès de l'Empereur, et ce fut lui qu'il designa au poste de St.-Pétersbourg. Cette disposition a subitement été changée. Dans la nuit du 1 au 2 Novembre M. Laforêst reçut du ministre des relations extérieures un billet conçu à peu près dans ces termes:

«Des circonstances, mais indépendantes de vous ont déterminé S. M. «l'Empereur à nommer M. de Caulaincourt à l'ambassade de St.-Pétersbourg. «Il me charge de vous assurer de la manière la plus positive qu'aucun «motif personnel n'a donné lieu à ce changement et qu'il ne tardera pas «de vous en convaincre, en vous donnant des nouvelles preuves de sa bienveillance».

A ce billet était jointe encore la promesse de l'indemniser des dépenses qu'il avait déjà faites pour son établissement à St.-Pétersbourg et qui se montaient à 180.000 francs.

J'ignore jusqu'à présent quelles peuvent être ces circonstances impérieuses qui ont motivé ce changement, qui eut lieu immédiatement après le retour de Montesquiou. M. de Champagny auquel je crus devoir en parler, me dit seulement que l'Empereur n'avait jamais songé à nommer M. Laforêst ambassadeur, et qu'il avait ignoré jusqu'à mon arrivée que je fusse revêtu de ce caractère. Je répondis que j'étais peiné de devoir renoncer à l'espoir de voir chez nous un homme qui avait convenu sous tant de rapports. J'ai même osé prendre sur moi de lui dire qu'ayant en route été informé de ce choix, je m'étais empressé de la porter à la connaissance de l'Empereur, parce que d'avance j'avais été persuadé de la satisfaction qu'il en éprouverait. Sur quoi il me demanda ce qui avait pu valoir à M. Laforêst cette opinion favorable de votre auguste souverain. Préparé à cette observation, je répondis que c'était la réputation de modération et de mesure que cet employé diplomatique c'était faite dans toutes les missions, et aux-

quelles même S. M. I. avait été dans le cas de rendre justice pendant son séjour à Berlin ([35]).

C'est la seule tentative, M. le comte, que dans cette circonstance délicate, j'ai osé me permettre en vue de prévenir la nomination définitive de M. Caulaincourt. J'ai peu d'espoir d'y réussir. Je ne saurais me porter à des démarches plus prononcées, sans connaître les intentions de Sa Majesté, et je dois craindre que des instructions à ce sujet ne puissent m'arriver à temps, attendu que M. Caulaincourt m'a dit avoir l'ordre de partir au plutôt.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 10-го Ноября 1807 года».

№ 9.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 24 Octobre (5 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Ma dépêche n° 4 rapporte à votre excellence l'objet intéressant qui m'a déterminé à l'envoi de ce courrier; il en est un autre sur lequel il m'importe pas moins de connaître au plutôt les intentions de S. M. l'Empereur. Cette affaire n'ayant été traitée qu'entre Duroc et Labensky, c'est par la communication du rapport que ce dernier m'en a fait à mon arrivée que je crois le mieux réussir à en informer votre excellence. Elle verra que l'Empereur Napoléon a fait don à la mission de Russie d'un des plus beaux hôtels de Paris. Je ne crois point pouvoir l'occuper sans l'agrément de notre auguste maître. Tant que je ne l'ai point obtenu, je continuerai à habiter l'hôtel garni où je suis descendu.

Jusqu'à présent aucun des employés du gouvernement français auxquels j'ai eu affaire ne m'a parlé de cet objet, mais à la première entrevue que j'aurai avec M. de Champagny, je ne manquerai pas de lui exprimer tout ce que m'inspire ce procédé de sa Cour, en ajoutant que je m'étais empressé d'envoyer un courrier à S. M. l'Empereur pour l'en informer et pour lui demander la permission d'en profiter. Dans le cas où elle me serait accordée, je crois qu'il serait à propos de faire des cadeaux aux fonctionnaires qui ont été chargés de la remise de cet hôtel et dont la liste se trouve ci-jointe *).

J'ai l'honneur d'être etc.

---

*) 1) *Faget de Baune* premier commis de l'intendance générale.
2) *Al. Dufour*
3) *Lefeul*
4) *Brongniart*
} Architectes inspecteurs des bâtiments de la couronne.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Лабенскій—графу Толстому.

Paris, 24 Octobre (5 Novembre) 1807.

Dimanche le 31 Octobre 1807 à dix heures du matin, S. E. monsieur Daru intendant général de la Maison de Sa Majesté l'Empereur des Français me fit remettre une lettre par laquelle il m'invitait à passer chez lui.

Arrivé à l'intendance en l'absence de M. Daru, j'ai été reçu par M. Faget de Baune qui m'a fait lecture d'une lettre de son excellence M. le grand-maréchal de la cour; après lecture faite, j'ai répondu que l'ambassadeur serait très sensible à cette marque de faveur extraordinaire et qu'il s'empresserait d'en faire part à sa cour, qu'à mon égard, n'osant prendre sur moi d'accepter un don d'une si grande importance, je le suppliais de vouloir bien attendre l'arrivée de son excellence le comte de Tolstoy pour me faire la remise de l'hôtel que S. M. destinait à la légation russe.

M. Faget de Baune m'a répondu qu'il n'exigeait pas de moi que j'acceptasse la donation, mais seulement que je reconusse l'état des bâtiments qui composent l'hôtel ainsi que celui des meubles et... (?) qui y sont. Il a insisté pour que ces opérations fussent terminées sur le champ, parce que telles étaient les intentions de l'Empereur qui lui avait ordonné de lui faire remettre dans la journée la minute du procès verbal.

J'ai cru devoir obtemperer à ces désirs.

II.

Intendance générale. Maison de l'Empereur.

PROCÈS VERBAL DE LA REMISE D'UN HÔTEL SITUÉ À PARIS RUE DE PROVENCE, FAITE AU CONSUL GÉNÉRAL DE RUSSIE PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI.

L'an 1807 et le 1 Novembre, le soussigné rapporteur du comité des affaires contentieuses de la liste civile, agissant au nom du conseiller d'État, intendant général de la maison de l'Empereur et en vertu des instructions qui lui ont été adressées par son excellence M. le grand-maréchal du palais, a communiqué à M. Xavier Labensky, consul de Russie à Paris, une lettre de M. le grand-maréchal, dont la teneur suit:

«Sa Majesté, monsieur, fait don à la légation de Russie de l'hôtel du grand-duc de Berg, dont elle vient de faire l'acquisition. Sa Majesté désire que vous priez M. le consul de Russie à Paris de passer chez vous afin de l'en prévenir. Vous conviendrez ensuite ensemble du moment où vous lui en ferez la remise, ce qui doit *se faire le plutôt possible.* Sa Majesté désire aussi que cette remise soit faite en règle, c'est à dire qu'il soit appelé un architecte qui donnera connaissance des lieux et de leur situation, et l'administrateur du garde meuble qui remettra l'inventaire de tous les meubles et qui en fera prendre connaissance à M. le consul».

«Il sera dressé un procès verbal du tout et dès ce moment l'hôtel appartiendra à la Russie; M. le consul y pourra faire les dispositions qu'il jugera à propos pour y recevoir M. le comte de Tolstoy, ambassadeur extraordinaire».

Signé: *Duroc.*

«à Fontainebleau le 31 Octobre».

En conséquence le soussigné s'est transporté avec M. le consul de Russie à l'hôtel de S. A. monsieur le grand-duc de Berg, où se sont trouvés M. Dufour, architecte, inspecteur des bâtiments de la couronne, M. Lefeul et M. Brongniart.

M. Dufour a présenté à M. le consul de Russie un état des lieux dudit hôtel, pour ce qui concerne les bâtiments. M. le consul en a pris connaissance, l'a vérifié et l'a reconnu exact. Messieurs les conservateurs administrateurs du garde meuble impérial ont remis à M. le consul de Russie l'inventaire des meubles qui existent dans l'hôtel. M. le consul l'a vérifié et a reconnu qu'il était exact.

Cela fait, le soussigné a déclaré à M. le consul de Russie que conformément à la volonté de S. M. l'Empereur et Roi, le dit hôtel appartenait dès à présent à la Russie et que M. le consul pouvait y faire les dispositions nécessaires pour y recevoir l'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur de Russie.

En foi de quoi le soussigné a dressé le présent procès verbal auquel sont demeurées annexées les minutes de l'état des lieux et de l'inventaire des meubles et lequel a été signé par M. le consul de Russie, M. M. les inspecteurs des bâtiments, le conservateur et l'inspecteur du garde meuble Impérial.

Signé: *Al. Dufour*, *Lefeul*, *Brongniart*, *Faget de Baune.* Pour copie conforme: *Labensky.*

№ 10.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 24 Octobre (5 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Je ne crois pas inutile de transmettre à chaque expédition de courrier, les feuilles publiques les plus intéressantes, et commençant dès aujourd'hui à réaliser ce projet, j'ai l'honneur d'annexer à cette dépêche les derniers numéros du publiciste. L'élévation du prince de Bénévent qu'il n'annonce que vaguement, est très positive; il est entièrement rentré en faveur, et jouit plus que jamais de la bienveillance de son souverain.

M. le baron de Wolzogen m'ayant demandé de mettre aux pieds de S. M. l'Impératrice-Mère la lettre ci-jointe, je supplie votre excellence de vouloir bien la faire parvenir à sa haute destination.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 11.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 25 Octobre (6 Novembre) 1807 (nº 7).

Monsieur le comte,

Je suis revenu cette nuit à Fontainebleau et ce matin S. M. l'Empereur m'a donné l'audience qui m'avait été annoncée. On a observé à cette occasion les cérémonies établies par le nouveau cérémonial, dont sous ce pli j'ai l'honneur de transmettre un exemplaire. Introduit à l'audience je lui récitai le discours ci-joint. Voici le sens de sa réponse: «Il voit dans l'union intime des deux nations le gage, non seulement de leur bonheur réciproque, mais de celui de l'Europe entière. Il ne peut assez apprécier l'amitié que lui porte l'Empereur Alexandre. Les vingt jours qu'il a passés avec lui à Tilsit sont les plus beaux de sa vie. Il porte la plus haute estime à la nation russe», et finit par dire des choses obligeantes sur mon compte.

Cette audience fut suivie d'une série de procédés et de distinctions qu'il serait trop long à détailler. Logement à la cour, les grandes entrées, invitation d'assister aux chasses impériales, aux spectacles de la cour et aux concerts particuliers, enfin des honneurs qui jusqu'ici n'étaient tombé en partage à aucun prince étranger, à l'exception du prince Primat et du grand-duc de Würtzbourg.

Je ne saurai donc assez inviter vetre excellence de chercher à obtenir à M. de Caulaincourt une parfaite réciprocité de distinction de notre cour, «car les distinctions et les bontés ne sont pas la confiance que l'on accorde très souvent chez nous sans borne et sans mesure» *).

Je n'ai point fait d'autre démarche au sujet du choix de cet ambassadeur, parce qu'elles m'ont paru trop délicates dans les circonstances présentes, et que je suis convaincu de l'impossibilité de révoquer la nomination de cet ambassadeur, déjà officiellement annoncé dans le moniteur, ainsi que celui de ses secrétaires de légation, les sieurs Rayneval, St. Genest et Prevost. M. de Caulaincourt doit se mettre en route dans une huitaine de jours. Il est magnifiquement traité. On prétend que ses appointements sont de 700,000 francs.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Discours prononcé par le Comte Tolstoy en remettant à l'Empereur Napoléon ses lettres de créance.

Sire,

L'Empereur, mon auguste souverain, s'empressant de m'envoyer auprès de V. M., a voulu lui fournir une nouvelle preuve de son désir sincère de cimenter et de consolider les rapports d'amitié que le traité de Tilsit a établis entre nos deux gouvernements, dans un degré d'intimité, si conforme à leurs intérêts réciproques.

En me chargeant de cette tâche honorable et importante, il m'a donné la marque la plus flatteuse de sa haute bienveillance, que je ne croirai avoir justifiée qu'alors que j'aurai obtenu votre confiance, qui seule peut assurer le succès de ma mission.

II.

Cérémonial de la cour de Sa Majesté l'Empereur et Roi pour la réception des ambassadeurs, des ambassadrices et ministres étrangers.

Dès qu'un ambassadeur est arrivé, il doit en informer le ministre des relations extérieures, et lui demander son jour et son heure pour le visiter et lui donner copie de ses lettres de créance: le ministre ira lui rendre sa visite.

*) Собственноручная приписка гр. Толстаго. *Н. Ш.*

Lorsque le ministre a reçu cette visite, et a pris les ordres de l'Empereur, il en instruit le grand-maître des cérémonies, et l'avertit que Sa Majesté est dans l'intention de recevoir l'ambassadeur.

Le grand-maître, après avoir pris les ordres de l'Empereur, en informe l'archichancelier d'État; il fait ensuite prévenir l'ambassadeur, par un maître ou un aide des cérémonies, qu'il ira le voir et lui donner connaissance du jour de son audience, et du cérémonial qui doit y être observé. Lorsqu'il fait cette visite, l'ambassadeur va au devant de lui, hors de son cabinet, et lui donne la droite.

L'ambassadeur lui rend sa visite, et est reçu de la même manière et avec les mêmes honneurs.

L'ambassadeur va ensuite visiter le prince archichancelier d'État, après avoir demandé son heure; l'archichancelier lui rend sa visite.

Le jour fixé pour l'audience, un maître et un aide des cérémonies vont, avec trois voitures de la cour, chercher l'ambassadeur pour le conduire au palais dans la salle des ambassadeurs.

Dans la première voiture se place l'aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs;

Dans la seconde, l'ambassadeur, au fond de la voiture; et sur le devant, le maître des cérémonies introducteur des ambassadeurs;

Dans la troisième, les officiers de la suite de l'ambassadeur.

Le grand-maître, à l'heure fixée pour l'audience, va chercher l'ambassadeur; il se place à sa droite, le maître des cérémonies à sa gauche, l'aide des cérémonies en avant, précédé par les huissiers.

La garde prend les armes et borde la haie; le colonel général de la garde reçoit, à la porte de la salle des gardes, l'ambassadeur, et lui est présenté par le grand-maître; ils partagent tous deux la droite de l'ambassadeur.

On ouvre les deux battants de toutes les portes.

L'Empereur se tient dans son cabinet, ayant derrière lui les princes qu'il désigne, et à quelque distance, à droite et en arrière de Sa Majesté, l'archichancelier d'État, le grand-chambellan et le ministre des relations extérieures.

Le grand-maître, après avoir annoncé à Sa Majesté que l'ambassadeur est à la porte de son cabinet, va chercher l'ambassadeur pour l'y introduire, et entre avec lui et avec le colonel général; le grand-chambellan vient au-devant de lui, le maître et l'aide des cérémonies restent en-dehors à la porte du cabinet.

L'ambassadeur, en entrant, fait trois révérences à Sa Majesté, l'archichancelier d'État le présente.

L'ambassadeur prononce son discours, et présente ses lettres de créance à Sa Majesté, qui les remet au ministre.

Lorsque l'Empereur congédie l'ambassadeur, celui-ci se retire sans se retourner, et il est reconduit avec les mêmes formalités qu'à son arrivée.

Le grand-maître prévient le chambellan, introducteur des ambassadeurs près S. M. l'Impératrice, de l'arrivée de l'ambassadeur, et de l'audience qui lui a été accordée par l'Empereur.

Le chambellan en informe la dame d'honneur, qui prend les ordres de l'Impératrice: ces ordres sont communiqués à l'ambassadeur par le chambellan introducteur qui va le visiter, et qui l'accompagne lorsqu'il vient chez Sa Majesté.

L'ambassadeur, avant son audience, rend visite à la dame d'honneur.

Le jour fixé, un chambellan le reçoit au bas de l'escalier, le chevalier d'honneur, dans la pièce qui précède le cabinet où se tient l'Impératrice: la dame d'honneur va au devant de lui et le présente à Sa Majesté, et il observe à cette audience, pour entrer, sortir et saluer, les mêmes formalités qu'à l'audience de l'Empereur.

Le même jour où l'ambassadeur a eu son audience de l'Empereur, il va visiter leurs AA. SS. les princes grands dignitaires de l'Empire; ils vont au devant de lui hors la porte de leur cabinet, et lui donnent la droite; ils lui rendent après leur visite, et sont pareillement reçus par lui.

Le grand-maître fait prévenir, par un maître des cérémonies, les dames d'honneur et les premiers chambellans des princesses et des princes de la famille impériale, que l'ambassadeur a eu son audience de l'Empereur. Les premiers chambellans et les dames d'honneur prennent les ordres des princes et princesses, et informent l'ambassadeur du jour et de l'heure auxquels ils le recevront: un chambellan les visite.

Le jour fixé, les officiers des princes et des princesses le reçoivent au bas de l'escalier; la dame d'honneur et le premier chambellan, dans la pièce qui précède le cabinet.

Le premier chambellan chez les princes, la dame d'honneur chez les princesses, les présente; l'ambassadeur en sortant est reconduit comme à son arrivée.

Dans les huit jours qui suivent celui où l'ambassadeur a eu audience de Sa Majesté, il fait prévenir, par des billets imprimés, qu'ayant eu son audience de l'Empereur, il recevra, pendant trois jours qu'il désignera, et aux heures indiquées, les ministres, les grands officiers de l'Empire, les officiers des maisons de LL. MM., et ceux des princes et princesses de la famille impériale; un maître des cérémonies sera chargé de distribuer ces billets.

L'ambassadeur rendra visite aux personnes qu'il aura reçues; il ira rendre visite aux dames: la liste des visites qu'il doit rendre lui sera remise par le maître des cérémonies.

Lorsqu'une ambassadrice arrivera, le ministre des relations extérieures ainsi que le grand-maître des cérémonies iront lui rendre visite. L'ambassadrice ira rendre visite à la femme du ministre des relations extérieures et à la dame d'honneur de l'Impératrice.

Le grand-maître prendra les ordres de l'Empereur pour le jour et l'heure de l'audience.

Le grand-maître fera connaître à l'ambassadrice la dame désignée pour l'accompagner: la dame désignée ira voir l'ambassadrice.

Le jour indiqué pour l'audience, la dame désignée ira chercher l'ambassadrice avec un maître, un aide des cérémonies et trois voitures de la cour: dans la première voiture seront placés le maître et l'aide des cérémonies; dans la seconde, l'ambassadrice, ayant à sa gauche la dame désignée pour l'accompagner; dans la troisième, les officiers de l'ambassade.

Arrivée dans le salon, le grand-maître viendra la chercher et l'introduira dans le cabinet de l'Empereur; le grand-chambellan viendra au devant d'elle: elle fera, en entrant, trois révérences. La dame qui l'accompagne la présentera à Sa Majesté: après cette audience elle se retirera en faisant trois révérences, et sera reconduite comme à son arrivée.

Le grand-maître ayant informé de cette audience le chambellan introducteur de S. M. l'Impératrice, la dame d'honneur prendra les ordres de Sa Majesté, les fera connaître par le chambellan introducteur à l'ambassadrice et à la dame qui doit l'accompagner, et elle sera reçue chez l'Impératrice, et présentée comme il a été dit pour la réception de l'ambassadeur.

L'ambassadrice se fera présenter, ainsi que l'ambassadeur, aux princes et princesses de la famille impériale, qui en seront avertis et qui lui donneront leur jour, ainsi qu'il a été dit pour l'ambassadeur: elle visitera les grands dignitaires, qui lui rendront leur visite.

Ces formes remplies, elle fera publier, de même que l'ambassadeur, qu'elle recevra, pendant trois jours désignés et aux heures indiquées, les ministres, les grands officiers de l'empire, les officiers de la maison de Leurs Majestés, ceux des princes et princesses, et leurs femmes, ainsi que les dames du palais de Sa Majesté et celles des princesses.

La dame désignée pour l'accompagner se tiendra près d'elle pendant les trois jours précités, et lui présentera les personnes qui viendront la visiter: après ces trois jours, l'ambassadrice rendra visite aux dames qu'elle aura reçues, en commençant par la dame désignée pour l'accompagner.

Les ministres plénipotentiaires et les envoyés, après avoir visité le ministre des relations extérieures, rendront visite au grand-maître des cérémonies.

Celui-ci, dès qu'il aura été informé par le ministre que Sa Majesté est dans l'intention de donner audience, prendra les ordres pour le jour et l'heure; il rendra visite ensuite au ministre ou envoyé, et lui donnera connaissance des intentions de Sa Majesté.

Le jour indiqué, le ministre ou envoyé, après avoir rendu visite à l'archichancelier d'État, dont il aura pris l'heure, se rendra au palais, dans le salon des ambassadeurs: il sera conduit par un maître des cérémonies dans les appartements de l'Empereur, et sera introduit dans le cabinet par le grand-maître.

Sa présentation pourra aussi avoir lieu au lever de Sa Majesté, suivant les formes réglées pour les présentations.

Le chambellan introducteur de S. M. l'Impératrice fera connaître au ministre ou envoyé les ordres que la dame d'honneur aura reçus pour le jour de sa réception.

Le jour fixé, il sera reçu dans les appartements de l'Impératrice par le même chambellan, qui l'introduira, et il sera présenté par la dame d'honneur.

Un chambellan des princes et princesses de la famille impériale lui fera pareillement connaître le jour et l'heure où ils recevront, d'après l'information donnée par le grand-maître, que l'audience de l'Empereur a eu lieu; il sera reçu, introduit et présenté par le premier chambellan chez les princes, introduit par un chambellan et présenté par la dame d'honneur chez les princesses.

Il ira visiter les grands dignitaires, après avoir pris leur jour.

Un maître des cérémonies lui donnera la liste des ministres, des grands officiers de l'Empire, des officiers et dames de la maison de Leurs Majestés et de celles des princes et princesses de la famille impériale; et il leur rendra visite.

Le grand-maître des cérémonies L. P. Ségur.

A Paris, de l'imprimerie impériale. Octobre 1807.

№ 12.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 26 Octobre (7 Novembre) 1807 (n° 8).

Monsieur le comte,

En revenant hier à Fontainebleau je reçus du ministre des relations extérieures le billet ci-joint en réponse à celui par lequel je lui annonçai mon retour. Au sortir de l'audience de l'Empereur, je me rendis à son invitation.

D'après l'habitude constante de ce gouvernement il commença par mettre quelques prétentions en avant. Heureusement qu'elles furent de nature à ne point devoir rencontrer de difficultés de ma part. Dans le corps de troupes russes débarquées à Venise se trouvent quelques émigrés français et piémontais. Leur séjour dans l'Empire français ne pouvant être agréable à l'Empereur Napoléon, c'est leur éloignement qu'il désire, moyennant une permission à leur accorder, de s'en retourner en Russie où ils attendraient l'arrivée des régiments auxquels ils sont attachés. Je ne crus point devoir m'y refuser et je consentis à écrire au commandant de ces troupes pour satisfaire à ce désir de l'Empereur des Français.

Convaincu de la nécessité de faire partir au plutôt ce petit corps, aussi bien que de mettre fin aux retards que l'on semblait apporter à la restitution de nos prisonniers, je saisis cette occasion d'en parler. On me répondit quant au premier point, que l'on n'avait pas encore obtenu de la cour de Vienne le passage par les États autrichiens et que le second tenait à l'équipement de ces prisonniers, non achevé jusqu'a cette heure parce qu'on voulait les armer de fusils français, ainsi que le désirait l'Empereur notre auguste maître, et que ceux qu'on leur avait d'abord donnés et repris ensuite n'étaient que des fusils hanovriens.

M. de Champagny demanda ensuite la cession de nos magasins à poudre dans les sept iles. Cet objet ne me parut également pas devoir éprouver d'opposition de ma part et ayant consenti, nous convinmes de nommer deux commissaires pour l'estimation de ces dépôts dont la valeur serait alors prélevée sur les avances que le gouvernement a été dans le cas de faire pour l'entretien de nos troupes retirées de Corfu et Cattaro.

Puis il me parla de l'escadre du vice-amiral Séniavin, qu'il croyait au point d'aborder à Cadix, et me demanda si je n'étais point autorisé à le faire demeurer dans ce port, puisqu'il lui paraissait bien difficile que

sans danger elle put atteindre ceux de la France; qu'on s'était déjà adressé pour cet effet à M. le baron de Strogonoff à Madrid, mais que celui-ci ne s'était pas cru suffisamment autorisé à cette démarche. Ne l'étant guère davantage, j'ai répondu que je me bornerai à communiquer cet avis à M. de Séniavin et à lui faire part de nos appréhensions sur la continuation de son voyage, qu'il était bien mieux dans le cas de juger que moi.

Après cela il me parla de l'hôtel et me pria beaucoup de l'accepter. Je me suis refusé pendant longtemps, mais à la fin je crus devoir me rendre à l'observation que l'Empereur Napoléon souffrait de me voir demeurer à l'auberge, et qu'il ne me demandait que d'occuper provisoirement cet hôtel.

A la suite de ces objets secondaires il me parla des affaires générales, il m'annonça que l'ambassadeur de la Porte avait reçu des pleinpouvoirs pour traiter avec moi de la paix sous la médiation de la France, et me demanda à plusieurs reprises si je n'étais point chargé de faire quelque communication sur les vœux futurs de l'Empereur. Je répondis que ses désirs ne portaient que sur l'exacte exécution du traité de Tilsit, et que lorsque par là, la confiance réciproque serait rétablie, on pourrait seulement s'entendre sur d'autres plans, que j'avais espéré de trouver déjà les États prussiens évacués, d'après l'espoir que l'Empereur m'en avait donné, et que si mes instructions ne me prescrivaient point de faire des réclamations formelles à ce sujet, c'était parce que l'on n'avait pas pû prévoir les retards du gouvernement français.

Sa réponse fut très vague et celle d'un homme qui ne jouissant d'aucun crédit n'avait été chargé que de me sonder, pour préparer son maître à l'entretien qu'il allait avoir avec moi dans l'audience particulière que j'avais demandée. Il me dit simplement que l'Empereur de Russie n'avait jamais témoigné de désir bien marqué à cet égard.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Шампаньи—графу Толстому.

Fontainebleau, 6 Novembre 1807.

Le ministre des relations extérieures apprend avec plaisir l'arrivée à Fontainebleau de son excellence, monsieur l'ambassadeur de Russie. Le grand-maître des cérémonies doit se rendre chez lui pour lui annoncer l'heure à la-

quelle il sera reçu par l'Empereur. Cette heure est celle de midi, et les voitures de l'Empereur iront chercher M. l'ambassadeur. Le ministre croit devoir le prévenir qu'il ne peut présenter à cette première audience, que ses lettres de créance; il réservera les autres pour une audience particulière qu'il demandera ensuite à l'Empereur. Le ministre désirant s'entretenir avec M. l'ambassadeur de l'objet de sa mission, l'engage à se rendre au ministère des relations lorsqu'il aura reçu ses audiences et fait ses visites. Il l'inviterait à diner s'il ne devait pas suivant l'étiquette diner aujourd'hui chez le grand-maréchal; mais il l'engage de lui faire cet honneur demain.

Le ministre des relations prie son excellence de vouloir bien agréer l'assurance de sa plus haute considération.

II.

Декрэ—Императору Наполеону.

Paris, 6 Novembre 1807.

Sire,

Le 17 Octobre une frégate russe a mouillé à Gibraltar. Le 18 elle en a appareillé.

Le seul vaisseau anglais qui était dans cette rade a mis à la voile en même temps pour rejoindre l'escadre ennemie forte de 10 vaisseaux, 1 frégate et 4 bâtiments légers.

En même temps on signalait une escadre de 11 bâtiments de guerre, faisant route pour sortir du détroit. C'était 8 vaisseaux russes et 3 frégates. Quelques uns croyaient voir 9 vaisseaux et 2 frégates.

Le 18 et le 19 l'amiral Rosely était prêt à appareiller pour se joindre aux Russes en cas d'affaire. Mais le 19 matin ils passèrent très au large et presque hors de vue de Cadix sans avoir communiqué avec l'ennemi. Pendant ce passage l'escadre anglaise s'est constamment maintenue entre la baie de Cadix et l'escadre russe.

(Pour extrait d'une dépêche de l'amiral Rosely du 20 Octobre. Decrès).

II.

Графъ Толстой—вице-адмиралу Сенявину.

Фонтенебло, 27-го Октября (8-го Ноября) 1807 года.

Прибывъ въ Парижъ въ качествѣ чрезвычайнаго и полномочнаго посла спѣшу объ этомъ увѣдомить ваше пр—во. Отъ французскаго

министерства узналъ я, что эскадра начальству вашему ввѣренная была ознаменована въ окрестностяхъ Кадикса. Я на сей часъ ничего положительнаго не могу вашему пр—ву сказать, по неизвѣстности гдѣ вы теперь находитесь, замѣчу только, что сношенія двора нашего съ Англіею теперь таковы, что осторожность въ разсужденіи встрѣчъ съ ихъ флотомъ весьма нужна и что лучше ожидать основательныхъ извѣстій въ Кадиксѣ или въ какомъ бы ни было французскомъ, итальянскомъ, португальскомъ или испанскомъ портѣ, гдѣ конечно россійская эскадра будетъ принята со всѣми знаками благорасположенія.

№ 13.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 26 Octobre (7 Novembre) 1807 (nº 9).

Monsieur le comte,

La remise de la lettre autographe dont S. M. I. m'avait chargé pour l'Empereur Napoléon, ne pouvant avoir lieu que dans une audience particulière, je demandai hier à M. de Champagny de me l'obtenir, et ce matin, un billet du chambellan de service m'avertit qu'elle avait été accordée et fixée à midi. A cette heure je me rendis dans les grands appartements. Je fus de suite introduit chez l'Empereur, et demeuré seul avec lui, il commença un entretien qui se prolongea pendant deux heures et aux intéressants détails duquel je vais consacrer cette dépêche.

Après des protestations de franchise et de loyauté de part et d'autre, il me dit que les objets à discuter entre les deux puissances se réduisaient à trois points principaux: aux affaires de la Prusse, à celles de la Turquie et à la guerre avec l'Angleterre.

Je répliquai que les vœux de mon souverain se bornaient à l'exacte exécution du traité de Tilsit; que lui, l'ayant rempli scrupuleusement, ne pouvait voir qu'avec peine le peu d'empressement de sa part à faire jouir le Roi de Prusse des avantages que lui assurait ce traité, et que j'étais chargé de lui demander de la manière la plus pressante l'évacuation des États prussiens. Il objecta que le traité de Tilsit ne renfermait aucune stipulation précise à cet égard, et que d'ailleurs les troupes russes occupaient encore la Moldavie et la Valachie. Je revins encore au traité de Tilsit; j'observai que nous ne pouvions pas nous regarder en paix, tant qu'il n'était point fidèlement exécuté, c'est-à-dire, tant que les pays restitués au Roi de

Prusse ne seraient point évacués par les troupes françaises. Je lui retraçai, dans les couleurs les plus vives, la malheureuse position de cet infortuné monarque, l'impossibilité où il était de satisfaire aux prétentions exorbitantes de la France.

«Vous avez tort,» reprit-il, «de vous intéresser tant à lui, *vous verrez qu'il vous jouera encore de mauvais tours*».

Et qui, Sire, répliquai-je, osera nous en jouer, tant que nous serons d'accord avec V. M. «D'ailleurs,» ajouta-t-l, «j'évacue, j'ai même retiré déjà quelques troupes, cela ne va pas si vite, on ne déplace pas une armée comme on prend une prise de tabac».

Passant de là aux affaires de la Turquie il me dit, que V. E. ayant fait au général Savary quelques ouvertures sur l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie, il devait supposer que c'était sur ces deux principautés que portaient les vues de ma Cour, que lui ne voyait aucun avantage pour la France au démembrement de l'Empire Ottoman, qu'il ne demandait pas mieux que de garantir son intégrité, qu'il le préférait même, ne se souciant guère de l'Albanie et de la Morée, où il n'y a, comme il prétend, que des coups et de l'embarras à gagner. Cependant, que si nous tenions infiniment à la possession de la Moldavie et de la Valachie, qu'il s'y prêterait volontiers et qu'il nous offrait le Thalweg du Danube, mais que ce serait à condition qu'il pût s'en dédommager ailleurs. Je le pressai de m'apprendre ce qu'il entendait par là et où il comptait prendre des compensations. Il voulut éluder toute explication là-dessus, mais mes instances devenant toujours plus pressantes et l'ayant presque mis au pied du mur par l'observation que lui, connaissant les agrandissements que nous désirons, il était on ne peut pas plus juste que nous fussions également instruits de ceux qu'il convoitait, il me dit, après avoir hésité quelque temps, et comme faisant un grand effort:

«Eh bien, c'est en Prusse».

Il n'entra dans aucun détail, mais, d'après ce que j'ai lieu de supposer, c'est le cours de l'Oder qu'il voudra, et très vraisemblablement aussi la Silésie et ses forteresses. Il consent même à un plus grand partage de l'Empire Ottoman, s'il pouvait entrer dans les plans de la Russie. Il m'autorise à offrir Constantinople, car il assure n'avoir contracté aucun engagement avec le gouvernement turc et de n'avoir aucunes vues sur cette capitale. Cependant, dans cette supposition, il ne saurait mettre les intérêts de la France tout à fait de côté, ni s'expliquer d'avance sur les vues qu'ils commanderaient. Ainsi, il propose d'évacuer les pays restitués à la Prusse par le traité de Tilsit si nous renonçons à nos vues sur la Moldavie et la Valachie. Dans le cas contraire il nous accorde le Thalweg du Danube contre

une compensation aux dépens de la Prusse. Dans la troisième supposition, qui annoncerait un entier démembrement de la Turquie européenne, il consent à une extension pour la Russie jusqu'à Constantinople, cette capitale y comprise, contre des acquisitions sur lesquelles il ne s'est point expliqué.

Ce ne sera qu'en nous énonçant avec précision sur ces trois objets que nous pouvons espérer de terminer les affaires de la Prusse, je croirais donc pouvoir me dispenser, M. le comte, de vous prier, de faire connaître au plus tôt les hautes intentions de S. M. l'Empereur à ce sujet. Je me suis borné en attendant à nier, comme à moi non connu, le désir que l'on prête à ma Cour d'acquérir les deux provinces ottomanes, parce qu'elles m'ont paru trop chères au prix où on les met, et j'ai répété jusqu'à satiété que tout ce que l'Empereur demandait était de voir strictement remplir les conditions du traité de Tilsit. Il me parla ensuite des engagements que nous avions contractés avec lui à l'égard de l'Angleterre. Il m'annonça qu'un courrier arrivé hier au soir de Madrid avait porté la nouvelle que le Portugal consentait à fermer ses ports, à déclarer la guerre, et que le Prince-Régent avait suspendu son départ. Un traité conclu à Fontainebleau et dont il me promit communication, nous assure la coopération du Danemark, et l'ambassadeur de France à Vienne est chargé de réclamer celle de l'Autriche. Toute l'Europe, ainsi liguée contre la Reine des mers, il ne reste que la Suède à faire entrer dans cette vaste confédération. L'Empereur Napoléon désire que la Russie l'y oblige, ainsi que le stipule le traité d'alliance signé à Tilsit.

«Quand même,» observa-t-il, «vous seriez contraint de recourir aux armes, ce que je crois assez probable, car *ce Roi a la tête près du bonnet*, cela ne doit pas vous effrayer; vous ne pouvez que retirer des avantages d'une guerre avec la Suède. Le Danemark s'est engagé à vous aider, et si vous voulez, j'enverrai des troupes françaises à votre secours», — offre que je m'empressai de décliner. Après avoir épuisé ainsi toutes les mesures indirectes contre l'Angleterre, il se propose de revenir à ses projets de descente, et veut que nous menacions alors la puissance britannique dans les Indes Orientales. Il me demanda même mon opinion sur une expédition combinée de troupes russes, françaises et persanes, à faire agir dans ces contrées. Je crus devoir lui en prouver l'impossibilité, mais il se flatte, par toutes ces mesures, de venir à bout de l'Angleterre et de la déterminer à la fin à quelques ouvertures de paix. Il s'informa, si nous pouvions soutenir longtemps la stagnation dans le commerce qui résulterait de cet ordre de choses, et si la Russie en souffrait beaucoup? Au moins, autant que la France, fut ma réponse; il convint que son Empire perdait beaucoup, et ajouta que s'il

pouvait obtenir cinq années de paix, il ne tarderait pas d'avoir cent vaisseaux dans ses ports, vérité dont le gouvernement britannique n'est que trop persuadé et qui est bien le principal obstacle au rétablissement de la paix entre ces deux nations. «Et lorsqu'une fois,» dit-il, «nous serons parvenus à tout arranger et à tout asseoir sur des bases précises et claires, nous pourrons songer à désarmer et à diminuer nos forces de terre», car il suppose que la Russie éprouve, pour leur entretien, autant d'embarras que lui et il m'avoua même qu'il serait très embarassé de faire rentrer toutes ses troupes en France, n'ayant pas les moyens de les entretenir dans l'intérieur.

Ainsi se termina ce long et intéressant entretien. Il se peut que quelques particularités soient échappées à ma mémoire; le peu d'habitude que j'ai des affaires, dans une carrière où je suis absolument neuf, est mon excuse.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 14.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 26 Octobre *) (7 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Les effets du langage ferme que j'ai cru devoir tenir à l'Empereur des Français commencent déjà à se faire sentir. Je crois donc bien faire, non seulement d'y persévérer, mais même de le renforcer si les circonstances venaient à l'exiger. Si je n'obtiens pas d'autre résultat, au moins suis-je parvenu à mettre de la brouille dans le ménage. M. Jérôme avait la promesse positive de Berlin, avec une extension jusqu'à l'Oder, pour son Royaume de Westphalie. Au sortir de mon audience particulière, l'Empereur le fit venir et lui déclara tout net qu'il ne fallait pas y songer, mais comme il lui arrive souvent de regimber, il osa insister et s'appuyer de la parole Impériale qu'on lui avait donnée. Il s'en suivit entre les deux frères une scène des plus violentes, qui se termina par le renvoi de Jérôme, obligé de partir ce matin pour Cherbourg, sous prétexte d'une commission de la part de l'Empereur. C'est ainsi qu'on me l'a conté. Le soir, après un diner chez le M. de Champagny, celui-ci me fit entrer dans son cabinet, et me communiqua qu'il avait ordre d'écrire à M. Daru, au sujet des forteresses prussiennes, et de lui enjoindre de se montrer moins sévère à l'égard des

---

*) По ошибкѣ написано «26 Septembre». *Н. Ш.*

contributions arriérées et que même déjà il était question de faire retirer les troupes françaises des États prussiens. Je lui en témoignai ma sensibilité et insistai de nouveau sur la nécessité de réaliser au plus tôt cette intention; je lui répondis que la réputation d'homme sage et conciliant qu'il s'était faite, et qui était même parvenue jusque chez nous, me garantissait son appui dans toute mesure tendante à maintenir la bonne harmonie entre les deux puissances, et en tête desquelles je plaçai l'évacuation de la Prusse. J'ajoutai: «je ne suis pas Prussien, monsieur, on les aime chez nous encore moins que les Français, mais la Russie ne saurait avoir la moindre confiance dans votre gouvernement, tant que les conditions de la paix de Tilsit à l'égard de la Prusse ne seront point remplies».

Le ministre des relations extérieures me communiqua ensuite un traité signé avec la Cour de Vienne et dont le comte de Metternich venait d'apporter les ratifications. Me réservant d'en parler avec détail, lorsque j'aurai obtenu la copie qui m'en a été promise, je ne citerai aujourd'hui que l'article qui accorde à nos troupes, stationnées dans le Royaume d'Italie, le passage par les États autrichiens. Lorsque M. de Champagny m'en fit part, je lui observai que rien ne s'opposant plus au départ de ces troupes, j'allais leur en donner l'ordre. Il me répondit que le ministre de la guerre avait été chargé de faire des dispositions à cet effet, et, en conséquence, je me hâtai de lui remettre les instructions pour les commandants de ces troupes et dont je joins ici des copies, ainsi que de ma dépêche au prince Kourakin sur le même objet. J'avoue que je ne suis point fâché de la promptitude avec laquelle cette affaire s'est terminée. Dès mon arrivée, j'ai insisté sur le départ de ces troupes ainsi que des prisonniers, car j'avais lieu de craindre qu'on n'eût quelque velléité de les faire figurer dans les camps de Boulogne et de Saint-Omer. Cette mesure écartant l'objet qui offusquait l'Empereur Napoléon, il ne sera plus question de la démarche mentionnée dans ma dépêche n° 8 à l'égard des émigrés français et piémontais.

Parmi les communications agréables au gouvernement français apportées hier par le comte de Metternich, se trouve aussi celle des ordres donnés à l'envoyé d'Autriche à Londres de déclarer au cabinet de St. James que s'il ne se décidait point à faire des ouvertures de paix à la France, l'Autriche le rappellerait, fermerait ses ports à l'Angleterre et lui déclarerait la guerre. Il m'engagea au nom de sa Cour d'écrire à M. d'Alopéus pour l'inviter d'appuyer cette démarche de l'envoyé d'Autriche. La lettre ci-jointe en copie qu'à cette occasion j'ai adressée à ce ministre, instruira votre excellence de la conduite que j'ai cru devoir observer dans cette circonstance.

M. de Champagny termina cet entretien en m'annonçant que l'Empereur avait ordonné d'envoyer trois frégates à la rencontre de notre escadre, pour lui porter ma dépêche, dans laquelle je communique mes appréhensions à l'amiral Séniavin et lui recommande de relâcher dans le port espagnol, portugais ou français, dont il se trouvera le plus rapproché. Il m'envoya ensuite une note, par laquelle il me fit part des difficultés que l'escadre avait rencontrées devant le port de Cadix de la part de la croisière anglaise et dont l'Empereur Napoléon m'avait déjà fait prévenir ce matin par le général Duroc.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Графъ Толстой—г. Алопеусу.

Fontainebleau, 28 Octobre (9 Novembre) 1807.

Monsieur,

Je ne crois point pouvoir mettre trop d'empressement à entrer avec votre excellence dans les rapports que doit établir entre elle et moi le bien du service de notre auguste maître. Je ne tarde donc pas, monsieur, à vous instruire d'une démarche qui vient d'être prescrite par la cour de Vienne à son ambassadeur à Londres et dont on ne saurait disconvenir que l'heureux succès n'amenât les suites les plus favorables à l'intérêt général. Le comte de Starhemberg est chargé de déclarer positivement au cabinet de St. James que s'il ne voulait point consentir à faire au gouvernement français des ouvertures propres à amener un rapprochement, l'Autriche se verrait obligée de lui fermer ses ports et de lui déclarer la guerre (36).

Ces détails m'ont été communiqués par M. de Champagny, et il m'a témoigné en même temps le désir de voir cette tentative en faveur de la paix, rendue aussi efficace que possible par l'appui de notre auguste cour. Je lui ai promis de rendre compte de ce vœu à Sa Majesté l'Empereur, mais ne se contentant point de cette assurance, il m'a demandé expressément de vous faire connaître, monsieur, les ordres donnés à M. de Starhemberg et de vous engager à appuyer dès à présent les démarches que cet ambassadeur est chargé de faire auprès de la Cour de Londres.

Quoiqu'il ne m'appartienne ni de préjuger sur les résolutions que prendra Sa Majesté l'Empereur relativement à l'intervention désirée de sa part, ni de vouloir guider le jugement de votre excellence sur la conduite qu'elle doit tenir dans des circonstances aussi délicates, j'ose me croire assez sûr du point de vue sous lequel elles seront envisagées par notre auguste maître, pour

déférer sans difficulté à la demande de M. de Champagny et vous engager, monsieur, de prendre sur vous de concourir dès à présent aux vues salutaires des cabinets de Vienne et de Paris par un langage analogue aux intentions reconnues de S. M. I. en faveur du rétablissement de la paix générale.

Je me flatte, monsieur, que vous ne verrez dans ces communications qu'un effet de mon zèle pour le service de notre auguste maître, et je recevrai avec reconnaissance les réflexions que vous voudrez bien me faire parvenir sur ce sujet, ainsi que toutes celles que pourraient vous suggérer vos lumières relativement à tout objet susceptible d'intéresser le service de la Cour.

J'ai etc.

P. S. C'est un courrier du comte de Metternich qui remettra cette dépêche à votre excellence. Ce ministre m'a confirmé tout ce que M. de Champagny m'a communiqué au sujet de la démarche de la Cour de Vienne et a ajouté qu'un point essentiel sur lequel elle avait ordonné à son envoyé d'insister auprès du cabinet de St. James était une indemnisation à accorder au Danemark et que le refus de cette proposition devait amener son départ de Londres. Il a été enjoint au comte Starhemberg de communiquer à votre excellence tout ce qui a rapport à cette négociation.

№ 15.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

PARTICULIÈRE ET SECRÈTE.

Fontainebleau, 26 Octobre (7 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Les appréhensions que j'eus l'honneur de vous témoigner, dès avant mon départ de St.-Pétersbourg, sur l'insuffisance de mes capacités pour une place de cette haute importance, augmentent, à mesure que j'apprends davantage à connaître l'étendue de mes attributions et de ma responsabilité. Des négociations pour le rétablissement de la paix avec la Turquie vont s'ouvrir à Paris. L'Empereur Napoléon demande pour moi des pleins-pouvoirs beaucoup moins limités, afin de ne pas être continuellement exposé aux longueurs qu'entraine la grande distance entre Paris et St.-Pétersbourg. Je ne saurais me charger d'une œuvre si majeure; je suis décidé à ne point le faire, je n'ai jamais été négociateur et n'ai rien de ce qu'il faut pour une vocation aussi difficile. Déjà, à présent, je me trouve souvent très

embarassé, manquant de talents et de lumières pour lutter contre un ministère composé de gens si habiles et si profondément versés dans les affaires; il est plus fort que moi de pouvoir me retenir et il est impossible que ma vivacité ne nuise pas à la longue aux affaires.

D'ailleurs ma manière de voir est toujours la même, les bontés de l'Empereur Napoléon n'ont pu la varier. Ainsi les intérêts de notre Cour, les sentiments personnels que j'ai eu le bonheur de vous inspirer, enfin la parole que vous m'avez donnée, tout, M. le comte, doit vous porter à appuyer de la manière la plus forte la demande que j'ose mettre aux pieds de Sa Majesté Impériale. Je suis fermement résolu à ne point rester ici, je me rendrai plutôt malade; j'attends donc de votre amitié de m'éviter ce désagrément, qui ne manquerait pas de faire un mauvais effet et auquel, cependant, je ne craindrais pas de m'exposer, si on n'avait point égard à ma demande. J'ai fait sentir ici que je n'y étais venu que pour entretenir la bonne harmonie entre les deux Cours, et de soigner tout ce qui pouvait avoir rapport à ce but intéressant; mais que je n'étais nullement autorisé à entrer dans de grandes négociations comme celle relative aux affaires de la Turquie. Vous aurez donc un prétexte plausible d'envoyer ici un autre plénipotentiaire, avec de pleins-pouvoirs tels qu'on les demande, de n'envisager ma mission que comme une ambassade extraordinaire. De plus, lorsque l'Empereur Napoléon s'informa si j'avais été remplacé dans le poste de gouverneur militaire, et dans mes autres emplois, je lui répondis qu'il n'avait été que provisoirement conféré au ministre de la guerre, ce qui présente un second moyen d'arranger l'affaire de mon rappel. J'ose seulement demander à votre excellence de faire en sorte que le général Savary ne puisse jamais soupçonner ce désir si prononcé de ma part, car l'on pourrait croire à cette Cour de m'avoir mécontenté et il s'en faut de beaucoup que ce soit le cas, car jamais aucun membre du corps diplomatique n'a par l'Empereur Napoléon été traité comme moi.

Je dois encore vous avouer, M. le comte, que j'ai été un peu surpris, lorsque le ministre des relations extérieures et ensuite l'Empereur Napoléon lui-même me communiquèrent les ouvertures que votre excellence doit avoir faites au général Savary relativement à la Moldavie et la Valachie et qui ne sauraient cadrer avec la teneur de mes instructions, me prescrivant d'énoncer ce désir de notre Cour, comme une idée venant uniquement de moi. Mes dépêches exposent les motifs qui m'ont déterminé à me refuser à toute cession de cette nature. Il me semble qu'il serait plus conforme à nos intérêts de commencer par obtenir l'exécution de la paix de Tilsit et de terminer les affaires de la Prusse, afin d'arrêter à temps la gangrène de

ce côté là. Les vues de Bonaparte à notre égard sont évidentes, il les a souvent annoncées dans ses publications politiques et jusqu'à cette heure, rien ne nous prouve encore qu'il ait cessé d'être conséquent dans ses plans. Il veut faire de nous une puissance asiatique, nous refouler dans nos anciennes frontières, et porter ainsi sa domination jusque dans le cœur de nos provinces. Par les agrandissements qu'il nous offre contre Constantinople et sur lesquels il élude de s'expliquer, j'ai lieu de supposer qu'il entend nos provinces polonaises. Il cherche à en éloigner nos troupes pour y avoir beau jeu en nous proposant d'en jeter une partie contre la Suède, d'employer l'autre à des expéditions lointaines en Perse et dans les Indes Orientales. Le congé qu'il prit du prince Poniatovsky n'indique que trop ses projets sur la Pologne, il lui dit en quittant Varsovie: «Adieu, mon prince, vous «avez de l'énergie, vous avez 30.000 hommes, organisez les, doublez en «le nombre, et ce qui n'a pas pû se faire à présent pourra l'être dans «deux ans.» Enfin il est impossible de prévoir où son imagination volcanique l'entrainera, et je crois qu'en développant à mon retour à St.-Pétersbourg, mieux que je ne saurais le faire par écrit, toutes les notions que j'ai été à même de recueillir sur les projets ultérieurs de ce gouvernement, et les lumières puisées dans les intéressants entretiens que j'ai eu avec l'Empereur Napoléon, je ne serai point inutile à ma Cour.

Recevez, M. le comte, les témoignages des sentiments aussi distingués qu'invariables avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc.

Собственноручно:

«P. S. L'on vient de m'assurer que le départ de l'Empereur pour l'Italie était prochain».

№ 16.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 27 Octobre (8 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Il est encore quelques détails de mon entretien avec l'Empereur Napoléon, dont je crois devoir faire l'objet d'une seconde dépêche.

Après des choses flatteuses sur le compte de S. M. l'Empereur, sur son séjour à Tilsit, il me parla de la nation russe, et me demanda s'il était vrai qu'il y avait parmi elle des têtes chaudes mécontentes de la paix et des vieillards qui bavardaient beaucoup? Je répondis: où n'y a t-il pas des têtes chaudes, nous en avions lors du règne glorieux de l'Impératrice Catherine, et j'ajouterai qu'ayant été pendant trois ans gouverneur militaire

de St.-Pétersbourg, je savais à quoi m'en tenir là-dessus, et que quant aux vieillards, que lorsqu'ils avaient le bonheur d'approcher de l'Empereur, qu'ils osaient lui énoncer leur opinion avec franchise, mais qu'ils étaient trop sages pour se permettre de se prononcer en public sur les affaires de leur souverain. Je convins que la nation avait été mécontente de la paix, que j'avais été un des premiers à l'être, et que nous le serions toujours, tant que nous ne verrions point de réciprocité, et que par conséquent il était de l'intérêt de la France de remplir scrupuleusement les engagements contractés à Tilsit. A cela il dit: «*La critique est aisée et l'art est difficile;* qu'auriez vous donc fait? Vous ne pouviez essuyer que de plus grandes pertes». Alors je lui démontrai que nous n'avions été qu'au commencement de nos moyens, que la nation en avait mis de bien grands à la disposition du gouvernement, qui par là avait été à même de se passer de subsides étrangers, qu'elle avait été prête à faire de nouveaux sacrifices, et qu'il s'en fallait de beaucoup que les dons gratuits de la noblesse eussent été absorbés. Ensuite il dit: «il ne faut plus que nous nous fas«sions la guerre, on n'y attrape que des boulets et des coups de sabre». Puis il me parla de nos généraux, me dit des choses obligeantes sur ceux qui avaient servi dans les dernières guerres. Il approuva notre refus de ratifier l'armistice avec les Turcs et me prévint qu'il avait fait sévèrement reprimander l'adjudant Guilleminot d'avoir permis l'article qui stipule la restitution de nos trophées, comme contraire à la dignité d'une grande puissance. Sensible à ce que j'avais promis de faire à l'égard des officiers français et piémontais, il me dit: «Vous avez été hier fort aimable pour «moi, il faut que je vous donne aujourd'hui ma revanche. Je vous charge «d'offrir 50.000 fusils à l'Empereur qui m'a témoigné le désir d'avoir des «armes françaises; il a aussi voulu m'envoyer des cadets pour apprendre «le service de la marine; je leur procurerai tous les moyens de s'instruire», et lorsque je lui fis part du désir de S. M. d'y joindre aussi des officiers de génie et de l'état-major, il me promit pour eux les mêmes facilités.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 17.

Графъ Толстой—князю Александру Борисовичу Куракину.

Fontainebleau, 26 Octobre (7 Novembre) 1807.

Mon prince,

Peu de jours après mon arrivée en ce pays, S. M. l'Empereur Napoléon m'invita à me rendre à Fontainebleau, et ce fut hier, le 25 Octobre

(6 Novembre) que dans une audience particulière j'eus l'honneur de lui remettre mes lettres de créance.

Je m'empresse d'annoncer à votre excellence que me trouvant ainsi accrédité près la cour Impériale et Royale, en qualité d'ambassadeur, j'espère qu'elle voudra bien entretenir avec moi, les relations que le bien du service établira entre les deux missions.

J'ose me persuader que vous serez assuré d'avance, mon prince, de l'empressement que j'aurais toujours à vous convaincre de mon désir sincère de pouvoir vous être agréable, toutes les fois que votre excellence sera dans le cas d'avoir à entretenir quelques relations particulières dans ce pays. Ces sentiments me sont dictés par le dévouement que je vous porte, mon prince, ainsi que par la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

№ 18.

Графъ Толстой—князю Александру Борисовичу Куракину.

Фонтенебло, 27-го Октября (8-го Ноября) 1807 года.

Милостивый государь князь Александръ Борисовичъ,

Французское министерство сообщило мнѣ, что Вѣнскій Дворъ согласился на прохожденіе нашихъ войскъ, теперь въ Италіи находящихся, чрезъ австрійскія владѣнія. Такъ какъ теперь не можетъ уже быть никакого замедленія къ предпріятію имъ сего похода, то я и предписалъ начальникамъ оныхъ войскъ вступить въ сношенія съ В. С., прося васъ, милостивый государь, учредить съ австрійскимъ правительствомъ все нужное какъ для ихъ продовольствія, такъ и для кратчайшаго пути къ арміи, подъ начальствомъ князя Прозоровскаго состоящей, куды имъ Высочайше слѣдовать повелѣно; и я покорнѣйше прошу В. С., когда все оное будетъ учреждено, дать начальникамъ оныхъ войскъ повелѣніе выступить съ тѣмъ, чтобы оное тотчасъ было приведено въ исполненіе. Для свѣдѣнія вашего, препровождаю В. С. копіи съ данныхъ мною имъ предписаній, и дубликатъ для вѣрнѣйшаго доставленія.

Съ истиннымъ почтеніемъ и пр.

№ 19.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 28 Octobre (9 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Si j'ai cru devoir supprimer dans la dernière expédition que j'ai adressée à votre excellence par le chasseur Thompson plusieurs détails et plusieurs

réflexions qui ne vous parviendront, monsieur le comte, que par celle d'aujourd'hui, c'est parce qu'il m'a paru ne pouvoir vous les transmettre que par une voie entièrement sûre. La dépense considérable qu'on voit faire généralement aux chasseurs expédiés en courriers et disproportionnée avec leurs moyens naturels, me semble un motif de ne les employer qu'avec précaution et de ne charger de communications importantes que ceux dont la conduite peut justifier une confiance entière.

Cette considération que je l'espère obtiendra l'approbation de votre excellence, me fait espérer que de son côté elle voudra bien ordonner que le choix des individus qui me seront envoyés en courriers et dont je devrai me servir pour mes expéditions, soit fait avec toute la prudence possible et que demande la nature des objets qui leur seront confiés. Il ne me paraîtrait même point superflu de leur accorder pour leurs voyages une augmentation qui les mettrait mieux à l'abri de la séduction.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 20.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 28 Octobre (9 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Ce matin je me rendis pour la première fois au lever de l'Empereur. Après qu'il eut fait la tournée des personnes qui s'y trouvaient, je fus appelé dans son cabinet. Il me prévint d'abord qu'il avait envoyé hier un courrier à St. Pétersbourg, que Caulaincourt partirait dans quatre jours et que ses instructions ne portaient que sur les communications qu'il m'avait faites. Je répondis que j'allais également demander des passeports pour expédier un courrier afin de rendre compte des bontés infinies et de la confiance qu'il me témoignait. Après ce début il revint sur le chapitre de notre commerce, il déplora le tort qu'il éprouverait. Pour le relever et pour faire hausser le change, il proposa d'acheter chez nous des approvisionnements de marine pour la somme de vingt millions argent comptant, ce qui ferait rentrer des fonds en Russie et lui procurerait l'avantage d'acheter à une époque où ces denrées sont à bon compte. Mais la guerre avec l'Angleterre s'opposant à ce qu'il fasse actuellement venir ces objets en France, il les laisserait dans nos ports, à condition cependant que la propriété lui en soit garantie, dans tous les temps et dans toutes les circonstances. Il voudrait aussi faire cons-

truire quelques vaisseaux sur nos chantiers et me chargea de connaître sur tous ces objets les intentions de S. M. l'Empereur. Puis il me parla avec abandon de l'Angleterre et de la difficulte d'en venir à bout, car il prétend, non sans raison, que si maintenant elle consentait même à la paix, *elle referait* la guerre dans deux ans; il paraissait très satisfait que l'Autriche se fut prêtée avec tant de grâce à la démarche qu'il lui avait demandée de faire vis-à-vis du gouvernement britannique, et dit qu'en revanche, il allait faire restituer Braunau. Il semblait même se flatter que cette démarche aurait quelque succès et fondait cet espoir sur des lettres d'Angleterre qu'il a fait intercepter, et qui comme il le prétend annoncent dans la nation anglaise un désir bien marqué de la paix et expriment qu'il serait difficile qu'elle put soutenir longtemps l'état auquel elle se trouve actuellement réduite. Il regarde dorénavant toute guerre avec la Russie comme impossible. Je saisis cette occasion pour lui rappeler encore le traité de Tilsit, je l'invitai d'écarter tout ce qui pût troubler la bonne harmonie entre les deux gouvernements, et lui dis qu'il avait déjà recueilli la gloire militaire de tous les siècles, qu'il ne lui manquait que celle de rendre le continent heureux et tranquille. Il avait reçu des nouvelles de Constantinople, où il prétend qu'on se plaint de ce que nos troupes n'avaient pas encore évacué la Moldavie et la Valachie, et me confia, sous le sceau du secret, que les dernières dépêches de Madrid annoncent la découverte d'une conspiration contre les jours du Roi, dans laquelle est impliqué le Prince des Asturies, qui, en conséquence, a été arrêté et traduit devant les tribunaux.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 21.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 28 Octobre (9 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Ce matin après être revenu de l'audience que j'avais obtenue de l'Empereur Napoléon, je reçus la visite de M. de Caulaincourt, qui m'annonça venir de la part de son souverain pour me dire combien S. M. avait été charmée de la franchise et de la loyauté, que j'avais fait paraître, dans cet entretien. Il ajouta que je venais de gagner entièrement sa confiance, et que l'Empereur éprouvait une véritable satisfaction, à voir en moi le représentant d'une nation, pour laquelle il professait la plus haute estime. Que

S. M. ne sachant comment me donner un témoignage de ces sentiments, me priait d'accepter un magnifique attelage de six chevaux avec une superbe voiture. Je répondis que confondu de cette nouvelle marque d'une bonté si insigne de la part de l'Empereur Napoléon, je ne me voyais point en état de la refuser, et que je le priais de porter à son souverain avec l'expression de ma vive admiration pour lui, celle de la profonde reconnaissance que tout ce que j'éprouvais de sa part m'inspirait.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 22.

Графъ Толстой—Императору Александру.

Fontainebleau, 28 Octobre (9 Novembre) 1807.

Sire,

Je ne crois point devoir retracer à V. M. I., combien il m'a couté de m'être vu forcé d'accepter un poste si fort au-dessus de mes moyens;— avant mon départ j'ai osé, Sire, déposer à vos pieds mes vœux d'être au plutôt retiré d'une carrière qui, absolument opposée à celle que j'ai suivie jusqu'à présent, ne me convient nullement et pour laquelle je sens n'être pas fait. Pénétré tous les jours et toujours davantage de cette vérité, je me vois obligé à solliciter mon rappel; V. M. I avait daignée me faire espérer d'y avoir égard, j'ose donc réclamer la promesse qu'elle m'a faite, c'est la seule faveur, la seule récompense que j'ambitionne pour mon zèle et mon dévouement à sa personne que mon service atteste et dont je n'ai cru pouvoir donner des preuves plus fortes qu'en me soumettant à ses volontés contraires à mes désirs, à mes intérêts et à mes sentiments, et me rendre à ce poste contre ma conviction.

Je me croirais coupable, Sire, vis-à-vis de V. M. I. en restant plus longtemps ici, j'y serai nuisible à ses intérêts, à ceux de mon pays et ne saurai me faire illusion là-dessus; d'ailleurs ma santé a beaucoup soufferte et souffre tous les jours des émotions morales que j'éprouve; je serai donc au comble de mes vœux si vous daignez, Sire, accepter ma démission qui fondé sur tant de motifs plausibles j'ose mettre à vos pieds.

Général-Lieutenant Comte *Tolstoy*.

(Собственноручно).



№ 23.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 29 Octobre (10 Novembre) 1807.

Monsieur le comte,

Les événements se succèdent avec tant de rapidité que presque chaque instant enfante ici des nouvelles dépêches. Je suis même obligé de supprimer beaucoup de détails pour ne pas arrêter davantage ce courrier, afin qu'il puisse arriver en même temps que celui envoyé avant-hier au général Savary.

Les deux notes ci-jointes feront connaître à votre excellence le point où en étaient les affaires de la Prusse au moment de mon arrivée. Depuis on y a apporté quelques adoucissements. Les troupes stationnées sur la rive droite de la Vistule ont eu ordre de se retirer, et M. Daru a été réprimandé d'avoir compris Graudentz et Colberg dans le nombre des forteresses demandées comme nantissement. Mais ce gouvernement ne veut se relâcher sur les autres, savoir Stettin, Custrin et Glogau, aussi peu que sur l'article des domaines destinés à des généraux français, d'après l'aveu que M. de Champagny en a fait à l'envoyé de Prusse. Le ministre des relations extérieures a beaucoup pressé celui-ci de terminer, lui disant entre autres, il ne vous reste que cela à faire, vous n'avez d'appui à attendre de personne. Mais M. Brockhausen s'y est refusé jusqu'à présent. Cependant le projet d'une plus grande extension à donner au Royaume de Westphalie, me semble si non abandonné au moins ajourné. Il était le véritable motif des délais qu'éprouvait toujours le départ des nouveaux souverains de ce pays qui maintenant doit avoir lieu, car l'on assure assez positivement que Jérôme reviendra ces jours-ci et partira immédiatement après pour Stuttgardt et Cassel.

Les postes du ci-devant empire qermanique sont menacées d'un grand changement, on va les organiser à la manière française, et elles seront dorénavant sous la direction immédiate de ce gouvernement. Le prince de la Tour et Taxis n'a rien pu obtenir, l'Empereur Napoléon lui a déclaré qui si jamais il pouvait songer à rétablir en Allemagne la charge de directeur général des postes, ce ne serait point à lui qu'il la conserverait. M. de Berkhem, envoyé ici par madame la margrave de Bade, en vue de solliciter une existance pour la maison de Brunswic, n'a pas été plus heureux dans les démarches qu'il a été chargé de faire. Il a même eu une très violente bourrasque à soutenir, car l'Empereur lui a dit qu'il était fâché

de n'avoir pas chassé plus loin encore ces princes de Hesse, de Brunswick et d'Orange. Il y a même compris le duc de Weimar, contre lequel il semble nourrir encore une animosité toute particulière.

Le grand duc de Würtzbourg et le prince Primat sont toujours ici. Le premier crée des ordres, le second travaille à un concordat pour l'Allemagne. Ses troupes ayant eu le bonheur d'obtenir le suffrage de l'Empereur des Français, celui-ci les a prises à sa solde. On parle d'introduire la conscription dans toutes les parties de l'Allemagne qui sont sous la dépendance de la France.

C'est vers la fin de la semaine que l'on suppose que la Cour retournera à Paris. La garde Impériale doit y être rendue à la fin du mois.

M. de Champagny m'ayant envoyé hier le traité avec le Danemark, j'ai l'honneur d'en faire passer une copie à votre excellence et celui d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une note de M. de Champagny au baron de Brockhausen, ministre de Prusse, en date de Fontainebleau du 4 Novembre n. s. 1807.

Monsieur,

J'ai mis sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 Octobre, et dont votre lettre du 2 de ce mois, que j'ai également reçue, n'est pour ainsi dire, qu'une continuation.

Sa Majesté m'a ordonné a vous faire connaître qu'elle a fait tout ce qui était en elle pour déterminer la Prusse à exécuter sans délai la convention de Königsberg, afin de pouvoir retirer plus tôt ses troupes et soulager par là le pays. Si la convention de Königsberg avait été exécutée, la Prusse serait maintenant évacuée. Mais le cabinet de Memel, quoiqu'il ne put se dissimuler les conséquences inévitables de sa lenteur et qu'il en eut été positivement averti, s'y est pour ainsi dire opiniâtrée, au point d'avoir été des mois entiers sans rien conclure et même sans répondre. S'il y a été porté par des fausses espérances, ceux qui les ont excitées ou entretenues doivent sentir aujourd'hui quels reproches ils ont à se faire. Le langage de S. M. l'Empereur et Roi a été uniforme et invariable. Il a constamment déclaré que tant que les conditions de la convention de Königsberg ne seraient pas remplies, la Prusse ne pourrait pas être évacuée, et il m'ordonne de renouveler aujourd'hui cette déclaration, en l'adressant à votre excellence

Quant à l'exécution de la convention, à tous les détails qui la concernent, aux arrangements dont elle peut être l'objet ou qui en peuvent être la suite, ils sont exclusivement de la compétence de M. le conseiller d'État et intendant général Daru, auquel tous pouvoirs ont été donnés à cet effet, et ce n'est qu'à Berlin que toutes ces choses peuvent être discutées et réglées.

Recevez etc.

II.

Copie d'une note de M. de Champagny au Baron de Brockhausen, ministre de Prusse, en date de Fontainebleau du 6 Novembre n. s. 1807.

Monsieur,

Sa Majesté le Roi de Prusse s'est engagé par le traité de Tilsit à faire cause commune avec la France contre l'Angleterre, si, au 1-r Décembre prochain, l'Angleterre n'a point consenti à conclure la paix sur des bases équitables, et en reconnaissant les vrais principes du droit maritime.

Le 1-r Décembre approche et l'Angleterre ayant refusé la médiation de la Russie d'une manière qui ne permettait pas que l'offre en fut renouvelée, tout espoir de paix s'est évanoui. Le dernier attentat commis par les Anglais contre le Danemark fait d'ailleurs assez connaître leurs dispositions et combien ils sont éloignés de vouloir respecter le droit des gens quand ils le violent avec tant d'énormité, que même indépendamment de tout engagement antérieur ce serait pour la Prusse un devoir indispensable de s'unir au reste du continent pour en tirer vengeance.

C'est pourquoi S. M. l'Empereur et Roi m'a chargé d'inviter la cour de Prusse par l'organe de votre excellence à prendre les mesures nécessaires pour exécuter la stipulation du traité de Tilsit, et se mettre en état de guerre avec l'Angleterre, par le rappel de son ministre à Londres et par le renvoi du ministre ou de tel autre agent anglais qui peut se trouver accrédité près S. M. le Roi de Prusse.

Recevez etc.

III.

Шампаньи—графу Толстому.

Fontainebleau, 9 Novembre 1807.

Le ministre des relations extérieures a l'honneur d'adresser à son excellence M. le comte de Tolstoy, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de

S. M. l'Empereur de toutes les Russies, la copie qu'il lui a promise du traité récemment conclu avec le Danemark. Il prie son excellence de vouloir bien regarder cette communication comme entièrement confidentielle, et il a l'honneur de lui renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

IV.

Traité d'alliance entre la France et le Danemark.

ARTICLE 1.

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la confédération du Rhin et S. M. le Roi de Danemark feront cause commune dans la présente guerre maritime.

ARTICLE 2.

Chacune des deux hautes parties contractantes emploiera contre l'ennemi commun la totalité de ses forces de terre et de mer; et si, pour satisfaire au juste ressentiment qu'a fait naître l'attaque de Copenhague, la France, d'accord avec la Russie, fait quelques déclarations tendantes à obliger les autres puissances de l'Europe à entrer dans la ligue qui aurait pour objet d'obtenir satisfaction de cette commune injure, S. M. danoise s'engage à adhérer à ces déclarations et à concourir à l'exécution de toutes les mesures qui en seraient la suite.

ARTICLE 3.

Toutes les opérations de la guerre commune seront faites de concert et les deux hautes parties contractantes s'engagent à ne point faire de paix séparée.

ARTICLE 4.

S. M. l'Empereur et Roi, voulant donner à S. M. le Roi de Danemark une preuve de son amitié et de l'intérêt qu'il lui porte, garantit l'intégrité et l'indépendance absolue des États et possessions de S. M. le Roi de Danemark, soit en Europe, soit dans les colonies.

S. M. I. promet également d'interposer ses bons offices pour faire, lors de la conclusion de la future paix avec l'Angleterre, restituer ou compenser par celle-ci au Danemark toutes les pertes mobilières qu'il aurait faites pendant la durée de la présente guerre.

De son côté S. M. le Roi de Danemark garantit l'intégrité des possessions de la France et, autant que cela dépendra de lui, la restitution ou la compensation des pertes mobilières qu'elle aurait éprouvées pendant la durée de la présente guerre.

ARTICLE 5.

S. M. l'Empereur et Roi, prenant en considération l'embarras dans lequel l'attaque inopinée de l'Angleterre et la spoliation qu'elle a faite des vaisseaux et des arsenaux danois, peut mettre le Danemark, promet de fournir à S. M. le Roi de Danemark les secours de toute espèce qui seront reconnus nécessaires pour le succès des opérations en général et la défense des possessions danoises en particulier; à l'égard des avances, soit en argent, soit en munitions, denrées ou matières que la France serait dans le cas de fournir au Danemark, sur sa demande, une convention particulière réglera la quantité et le mode de versement de ces avances, le prix des objets fournis, ainsi que les époques de remboursement et le taux des intérêts.

ARTICLE 6.

S. M. danoise, voulant concourir à toutes les mesures déjà prises par S. M. l'Empereur et Roi contre l'Angleterre, fermera l'entrée de ses États et possessions à tout sujet anglais, de quelque classe et condition qu'il puisse être. Aucun Anglais n'y pourra résider, voyager ou pénétrer, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit. Les contrevenants seront arrêtés et détenus comme prisonniers de guerre, jusqu'à la paix.

Aucun produit, soit du sol, soit des manufactures des iles ou des colonies britanniques ne pourra être importé dans les États et possessions de S. M. danoise, sous quelque pavillon que ce soit. Il sera pris toutes les mesures nécessaires pour en empêcher l'introduction furtive.

Aucun navire venant directement des iles ou des colonies britanniques ou y ayant relâché, hors le cas d'un danger imminent, ne sera reçu dans aucun des ports de S. M. le Roi de Danemark.

Aucun navire, sous quelque pavillon qu'il soit, ne pourra être expédié des dits ports pour les iles et colonies britanniques.

Les contrevenants aux dispositions des paragraphes ci-dessus seront punis par la saisie et confiscation de leurs navires et marchandises et, selon les cas, par la détention pendant toute la durée de la guerre, sans préjudice des autres peines que les lois danoises peuvent infliger pour fait de contrebande ou tel autre délit semblable.

ARTICLE 7.

Le présent traité sera ratifié le plus tôt possible et les ratifications seront échangées dans le délai de trente jours à Paris.

Fait à Fontainebleau, le 31 Octobre 1807.

№ 24.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Fontainebleau, 29 Octobre (10 Novembre) 1807 (nº 18).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint plusieurs paquets dont l'un, de la part du prince héréditaire de Mecklembourg-Schwérin est à l'adresse de votre excellence. Ce prince m'a également remis celui qui porte la suscription à S. M. l'Impératrice-Mère. Les deux à M. de Savary m'ont été recommandés l'un par M. le maréchal Duroc, l'autre par M. de Champagny. En priant votre excellence de vouloir bien les faire parvenir à leurs destinations, je saisis cette occasion pour lui renouveler etc.

P. S. Je joins ici la copie d'un billet de M. de Champagny contenant un avis du ministre de la marine, relatif à l'entrée dans le port de Livourne de deux vaisseaux de ligne russes. Le duc d'Aremberg doit se marier avec mademoiselle Tacher nièce de l'Impératrice Joséphine; il ne serait pas impossible que des propositions de mariage ne soient fait au premier moment au duc de Mecklembourg-Schwérin.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Шампаньи—графу Толстому.

Fontainebleau, 7 Novembre 1807.

Le ministre des relations extérieures vient de recevoir du consul de France à Livourne une lettre du 30 Octobre qui lui annonce que deux vaisseaux russes de 74 canons étaient arrivés la veille à Porto-Ferraïo. Cette nouvelle a été donnée au consul par un patron français parti de ce port, mais qui ignorait d'où venaient ces deux bâtiments.

Le ministre des relations extérieures a pensé que son excellence, monsieur le comte de Tolstoy pouvait apprendre avec intérêt tout ce qui est relatif aux vaisseaux de sa nation naviguant dans la Méditerranée et tout ce qui pouvait se lier aux opérations de l'escadre russe.

Il a l'honneur de lui renouveler les assurances de sa plus haute considération.

№ 25.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 4 (16) Novembre 1807 (n° 19).

Monsieur le comte,

Le bruit du prochain départ de l'Empereur de Fontainebleau, soit pour revenir à Paris, soit pour entreprendre un plus grand voyage était si général à la fin de la semaine dernière, que je crus également devoir quitter ce séjour. J'en prévins l'Empereur à son lever, je lui demandai ses ordres et je rentrai en ville. Je m'y trouve depuis quatre jours; jusqu'à présent l'Empereur n'est point parti, il est toujours à Fontainebleau; on assure même que son départ est ajourné; si cette notion se confirme, je me propose d'y retourner demain pour lui faire ma cour.

L'article ci-joint, publié il y a quelques jours dans le Moniteur et prononçant sans retour sur le sorte du Prince Régent de Portugal, est la communication la plus intéressante que j'aie à faire aujourd'hui à votre excellence. J'y joins une traduction de la publication du Roi d'Espagne au sujet de l'horrible conspiration qui vient de se découvrir dans le sein même de sa famille.

Le courrier du comte de Metternich pour Londres est parti le 13; la veille il en avait envoyé un à Vienne avec la ratification du traité dernièrement conclu entre sa Cour et l'Empereur des Français.

L'affaire de nos prisonniers est entièrement terminée et rien ne semble devoir plus s'opposer à leur départ. A mon retour de Fontainebleau je demandai à voir le général Clarke pour convenir avec lui des derniers arrangements à prendre; il me répondit par le billet ci-joint qui mettant ainsi fin à tous les retards, me détermina à faire partir le général Meller Zakomelsky. Il s'est mis en route le 14 au soir, se rendant en droiture à Mayence, où il restera jusqu'à ce que le dernier bataillon y soit arrivé, et ait effectué le passage du Rhin.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Генералъ Кларкъ—графу Толстому.

Paris. Ce samedi 14 Novembre 1807.
A 10 heures du matin.

Le général Clarke appelé par l'Empereur à Fontainebleau reçoit, au moment où il va monter en voiture le billet de son excellence monsieur le

№ 29.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Les justes motifs de mécontentement que l'Empereur, notre auguste maître, avait déjà contre l'Angleterre, lors de votre départ de St.-Pétersbourg, n'ont pu qu'acquérir un nouveau degré de force par les derniers événements qui ont eu lieu à Copenhague. S. M. I. outré d'une conduite aussi révoltante de la part du cabinet de St. James a dû enfin mettre un terme à sa modération et elle s'est déterminée à rompre dès à présent toute relation entre la Russie et la Grande-Bretagne. La déclaration ci-jointe, qui a été publiée ici le 26 Octobre et que j'ai communiquée à tous les ministres résidants à St.-Pétersbourg, expose les principales causes qui ont amené et nécessité cette rupture; il serait donc superflu, que j'entrasse dans de plus grands détails à cet égard; mais pour ne laisser ignorer à votre excellence aucun des incidents qui ont coopéré à ce résultat, l'Empereur veut que je lui communique en même temps la note que j'ai adressée à cette occasion à Lord Gower, ambassadeur d'Angleterre, ainsi qu'une copie de la dépêche que j'ai reçue de M. le conseiller privé d'Alopéus sur la prétendue négociation dont se disait chargé le colonel Wilson, et de la réponse que j'y ai faite ([37]).

Vous observerez sans doute, monsieur le comte, que ces trois dernières pièces ne sont pas destinées à être généralement connues; néanmoins S. M. I. désirant toujours manifester son désir de cultiver et de cimenter de plus en plus l'heureuse intimité qui règne aujourd'hui entre les cabinets de St.-Pétersbourg et des Tuileries, vous autorise à en faire lecture à M. de Champagny, ainsi qu'à l'Empereur Napoléon, si ce Prince vous y invitait. Votre excellence ne manquera pas à cette occasion de faire ressortir le paragraphe de la déclaration qui établit pour base de tout rapprochement entre la Russie et l'Angleterre, la paix entre celle-ci et la France. S. M. I. se flatte que l'Empereur Napoléon reconnaîtra dans la manière dont cette détermination est énoncée, un nouveau gage bien solide du désir qu'elle a de remplir dans toute leur étendue les engagements qu'elle a contractés envers la France et de concourir ainsi par tous les moyens en son pouvoir, au rétablissement d'une paix générale qui seule sera en état de cicatriser les plaies profondes que les dernières guerres ont porté à l'humanité.

Je suis persuadé que votre excellence saura tirer de cette conjoncture tout le parti qu'elle lui offre, pour prouver à l'Empereur Napoléon la sincérité des

dispositions de S. M. I. envers la France. En mon particulier, je me félicite, monsieur le comte, d'avoir à vous fournir pour le début de votre nouvelle carrière une occasion aussi favorable de vous concilier la confiance de la Cour auprès de laquelle vous êtes accrédité et j'aime à croire que vous n'omettrez rien pour tourner ces dispositions au plus grand avantage du service de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu à Paris le 26 Novembre (6 Décembre) 1807, par le chasseur Stoss».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Déclaration.

Plus l'Empereur attachait de prix à l'amitié de *S. M. britannique,* plus il a dû voir avec regret que ce monarque s'en éloignait tout à fait.

Deux fois l'Empereur a pris les armes dans une cause, où l'intérêt le plus direct était celui de l'Angleterre; il a sollicité en vain qu'elle coopérât au gré de son propre intérêt; il ne lui demandait pas de joindre ses troupes aux siennes; il désirait qu'elle fit une diversion; il s'étonnait de ce que, dans sa propre cause, elle n'agissait pas de son côté. Mais froide spectatrice du sanglant théâtre de la guerre qui s'était allumée à son gré, elle envoyait des troupes attaquer Buenos-Ayres. Une partie de ses armées qui paraissait destinée à faire une diversion en Italie, quitta finalement la Sicile, où elle s'était assemblée. On avait lieu de croire que c'était pour se porter sur les côtes de Naples; l'on apprit qu'elle était occupée à essayer de s'approprier l'Égypte.

Mais se qui toucha sensiblement le cœur de Sa Majesté Impériale, c'était de voir que contre la foi et la parole expresse et précise des traités, l'Angleterre tourmentait sur mer le commerce de ses sujets; et à quelle époque? Lorsque le sang des Russes se versait dans des combats glorieux qui retenaient et fixaient contre les armées de Sa Majesté Impériale toutes les forces militaires de Sa Majesté l'Empereur des Français, avec qui l'Angleterre était et est encore en guerre!

Lorsque les deux Empereurs firent la paix, Sa Majesté, malgré ses justes griefs contre l'Angleterre, ne renonça pas encore à lui rendre service; elle stipula dans le traité même, qu'elle se constituerait médiatrice entre elle et la France; ensuite elle fit l'offre de sa médiation au Roi de la Grande-Bretagne; elle le prévint que c'était afin de lui obtenir des conditions hono-

rables. Mais le ministère britannique, apparemment fidèle à ce plan qui devait relâcher et rompre les liens de la Russie et de l'Angleterre, rejeta la médiation.

La paix de la Russie avec la France devait préparer la paix générale; alors l'Angleterre quitta subitement cette léthargie apparente, à laquelle elle s'était livrée; mais ce fut pour jeter dans le Nord de l'Europe de nouveaux brandons qui devaient rallumer et alimenter les feux de la guerre qu'elle ne désirait pas voir s'éteindre.

Ses flottes, ses troupes parurent sur les côtes du Danemark, pour y exécuter un acte de violence dont l'histoire, si fertile en exemples, n'en offre pas un seul de pareil.

Une puissance tranquille et modérée qui, par une longue et inaltérable sagesse, avait obtenu dans le cercle des monarchies une dignité morale, se voit saisie, traitée, comme si elle tramait sourdement des complots, comme si elle méditait la ruine de l'Angleterre, le tout pour justifier sa totale et prompte spoliation.

L'Empereur blessé en sa dignité, dans l'intérêt de ses peuples, dans ses engagements avec les Cours du Nord, par cet acte de violence, commis dans la mer Baltique qui est une mer fermée, dont la tranquillité avait été depuis longtemps et du su du Cabinet de St. James, réciproquement garantie par les puissances riveraines, ne dissimula pas son ressentiment à l'Angleterre et la fit avertir qu'il n'y resterait pas insensible.

Sa Majesté ne prévit pas que lorsque l'Angleterre, ayant usée de ses forces avec succès touchait au moment d'enlever sa proie, elle ferait un nouvel outrage au Danemark et que Sa Majesté devait le partager.

De nouvelles propositions furent faites, les unes plus insidieuses que les autres, qui devaient rattacher à la puissance britannique le Danemark soumis, dégradé et comme applaudissant à ce qui venait de lui arriver.

L'Empereur prévit encore moins qu'on lui ferait l'offre de garantir cette soumission et de répondre que cette violence n'aurait aucune suite fâcheuse pour l'Angleterre. Son ambassadeur crut qu'il était possible de proposer au ministère de l'Empereur que Sa Majesté Impériale se chargeât de se faire l'apologiste et le soutient de ce qu'elle avait si hautement blâmé.

L'Empereur ne donna à cette démarche du cabinet de St. James d'autre attention que celle qu'elle méritait et jugea qu'il était temps de mettre des bornes à sa modération.

Le Prince Royal de Danemark, doué d'un caractère plein d'énergie et de noblesse, et ayant reçu de la Providence une dignité d'âme analogue à la dignité de son rang, avait fait avertir l'Empereur que, justement outré

contre ce qui venait de se passer à Copenhague, il n'en avait pas ratifié la convention et la regardait comme non avenue.

Maintenant il vient de faire instruire Sa Majesté Impériale de nouvelles propositions qu'on lui a faites et qui irritaient sa résistance au lieu de la calmer, parce qu'elles tendaient à imprimer sur ses actions le cachet de l'avilissement dont elles ne porteront jamais l'empreinte.

L'Empereur touché de la confiance que le Prince Royal plaçait en lui, ayant considéré ses propres griefs contre l'Angleterre, ayant murement examiné les engagements qu'il avait avec les puissances du Nord, engagements pris par l'Impératrice Catherine et par feu Sa Majesté l'Empereur, tous deux de glorieuse mémoire, s'est décidé à les remplir.

Sa Majesté Impériale rompt toute communication avec l'Angleterre, elle rappelle toute la mission qu'elle y avait, et ne veut pas conserver près d'elle celle de *Sa Majesté britannique*. Il n'y aura dorénavant entre les deux pays aucun rapport.

L'Empereur déclare qu'il annule et pour toujours tout acte conclu précédemment entre la Grande-Bretagne et la Russie, et nommément, la convention faite en 1801, le 5 (17) du mois de Juin.

Il proclame de nouveau les principes de la neutralité armée, ce monument de la sagesse de l'Impératrice Catherine, et s'engage à ne jamais déroger à ce système.

Il demande à l'Angleterre de satisfaire complètement ses sujets sur toutes leurs justes réclamations de vaisseaux et de marchandises, saisies ou retenues contre la teneur expresse des traités, conclus sous son propre règne.

L'Empereur prévient que rien ne sera rétabli entre la Russie et l'Angleterre que celle-ci n'ait satisfait le Danemark.

L'Empereur s'attend à ce que *Sa Majesté britannique*, au lieu de permettre à ses ministres, comme elle vient de le faire, de répandre de nouveaux germes de la guerre, n'écoutant que sa propre sensibilité, se prêtera à conclure la paix avec Sa Majesté l'Empereur des Français, ce qui étendrait, pour ainsi dire, à toute la terre les bienfaits inappréciables de la paix.

Lorsque l'Empereur sera satisfait sur tous les points qui précèdent, et nommément, sur celui de la paix entre la France et l'Angleterre, sans laquelle aucune partie de l'Europe ne peut pas se promettre une véritable tranquillité, Sa Majesté Impériale reprendra alors volontiers avec la Grande-Bretagne des relations d'amitié que, dans l'état de juste mécontentement où l'Empereur devait être, il a peut-être conservées trop longtemps.

Fait à St.-Pétersbourg, l'an 1807, le 26 Octobre.

II.

Copie de la note remise ici à lord Gower et à Londres au ministère britannique.

L'Empereur, qui dans le cours de la guerre qu'il vient d'achever avait à se plaindre de la conduite de l'Angleterre à son égard, subordonnait ses justes ressentiments à la pensée consolante que la paix qu'il venait de conclure devait amener la paix générale.

Il s'était constitué médiateur. Il avait ensuite offert sa médiation en prévenant Sa Majesté britannique que son désir était de lui procurer une paix honorable. L'Angleterre rejeta ses offres.

Il semblait qu'il entrait dans ses vues de ne pas laisser éteindre les feux de la guerre, mais de la rallumer dans le Nord et de l'y entretenir par un événement subit et nouveau.

Les flottes de Sa Majesté britannique, ses armées, vinrent commettre sur le Danemark un acte dont l'histoire n'offre aucun exemple.

L'Empereur, qui, du su de l'Angleterre, était un des garants de la tranquillité de la Baltique, qui est une mer fermée, l'Empereur qui n'avait été prévenu de rien, ne dissimula pas son ressentiment et, dans une seconde note remise au lord Gower, prévint l'Angleterre qu'il ne se proposait pas de rester tranquille spectateur de ce qui venait d'arriver à un Roi, son parent et son ami.

L'Empereur ne prévit pas, il le confesse, qu'après cette déclaration l'Angleterre lui ferait l'offre de se charger de faire entendre au Danemark qu'il était de son intérêt de supporter ce qui venait de lui arriver et de rendre la Russie garante que la Grande-Bretagne pouvait en toute sûreté posséder ce qu'elle venait de ravir.

Le Prince Royal de Danemark n'avait pas ratifié la convention de Copenhague. Aux secondes propositions qui viennent de lui être faites, il a encore exposé à S. M. I., combien il était irrité par ce nouveau procédé du ministère britannique à son égard.

L'Empereur touché de la confiance que le Prince Royal plaçait en son amitié, ayant considéré ses propres griefs contre l'Angleterre, ayant mûrement examiné les engagements qu'il avait avec les puissances du Nord, engagements pris par l'Impératrice Catherine et par feu Sa Majesté l'Empereur, tous deux de glorieuse mémoire, s'est décidé à les remplir. Aussi Sa Majesté charge-t-elle le soussigné de déclarer au ministère de Sa Majesté britannique (à lord Gower, ambassadeur de S. M. britannique), que l'Empe-

reur rompt toute communication avec l'Angleterre; S. M. I. rappelle toute la mission qu'elle y avait et ne veut pas conserver près d'elle celle de Sa Majesté britannique; il n'y aura dorénavant entre les deux pays aucun rapport.

L'Empereur déclare qu'il annule et pour toujours tout acte conclu précédemment entre la Grande-Bretagne et la Russie, et nommément, la convention faite en 1801, le 5 (17) du mois de Juin. Il proclame de nouveau les principes de la neutralité armée, ce monument de la sagesse de l'Impératrice Catherine, et s'engage à ne jamais déroger à ce système.

Il demande à l'Angleterre de satisfaire complètement ses sujets sur toutes leurs justes réclamations de vaisseaux et de marchandises, saisies ou retenues contre la teneur expresse des traités conclus sous son propre règne.

L'Empereur prévient que rien ne sera rétabli entre la Russie et l'Angleterre que celle-ci n'ait satisfait le Danemark.

L'Empereur s'attend à ce que Sa Majesté britannique, au lieu de permettre à ses ministres, comme elle vient de le faire, de répandre de nouveaux germes de la guerre, n'écoutant que sa propre sensibilité, se prêtera à conclure la paix avec Sa Majesté l'Empereur des Français, ce qui étendrait, pour ainsi dire, à toute la terre les bienfaits inappréciables de la paix.

Lorsque l'Empereur sera satisfait sur tous les points qui précèdent et nommément, sur celui de la paix entre la France et l'Angleterre, sans laquelle aucune partie de l'Europe ne peut pas se promettre une véritable tranquillité, S. M. I. reprendra alors volontiers avec la Grande-Bretagne les relations d'amitié que dans l'état de juste mécontentement où l'Empereur devait être, il a peut-être conservées trop longtemps.

Le soussigné, s'étant acquitté des ordres de l'Empereur, son maître, prie le ministère de S. M. britannique (son excellence monsieur l'ambassadeur) de faire parvenir sans délai à la connaissance du Roi, son souverain, le contenu de cette note.

St.-Pétersbourg (Londres) ce « » Octobre 1807.

III.

Copie d'une dépêche secrète de M. d'Alopéus en date de Londres.

le 13 (25) Septembre 1807.

Je viens d'avoir une conférence avec M. Canning dans laquelle ce ministre m'a instruit de ce que S. M. l'Empereur a daigné confier au chevalier Wilson sur sa manière d'envisager l'occupation de la citadelle de Copenhague et sur la nécessité de ne point évacuer la Seelande, tant que sub-

siste la pénible incertitude à laquelle est exposée l'Europe entière jusqu'à la conclusion de la paix générale.

Je n'ai pas besoin de relever la satisfaction que le secrétaire d'État a ressentie d'avoir reçu la preuve la plus irréfragable de la sollicitude généreuse de notre auguste maître pour la sûreté générale et de la justesse de ses vues relativement aux moyens de la rétablir, si tant est que cette ambition effrénée, qui a répandu des malheurs incalculables sur le globe, n'y mette d'insurmontables obstacles.

M. Canning observa avec peine que suivant les termes de la capitulation signée par l'amiral Gambier et lord Cathcart, conforme à leurs instructions, la Seelande doit être évacuée vers la fin du mois d'octobre, tandis que la nécessité de ne point retirer les troupes est évidente et intéresse la sûreté de tout le Nord. L'embarras qui en résulte a fait naître de fréquentes délibérations, dont le résultat a été de renvoyer incessamment le chevalier Wilson à St.-Pétersbourg par Copenhague et de tacher de porter le Prince Royal de Danemark à consentir secrètement à la continuation du séjour prolongé des troupes britanniques en Seelande, quand même il ferait semblant de se récrier contre l'infraction de la capitulation. Le chevalier Wilson doit mettre M. de Lisakewitz dans le secret et le déterminer à s'employer auprès du ministère danois pour obtenir que le Prince Royal ne rejette point la proposition qui lui en sera faite.

M. Canning ne doutant point que le ministre de S. M. I. en Danemark n'obtienne des instructions secrètes dans le sens que je viens d'en parler, craint que ces instructions ne pourront guère lui arriver avant l'expiration du terme fixé par la capitulation. Il me demanda d'y suppléer, en engagant M. de Lisakewitz d'agir dans l'esprit des hautes intentions de notre auguste maître.

J'ai répondu qu'en accordant la foi la plus entière à ce que le secrétaire d'État venait de me dire sur les vues de S. M. I. et sur ce qu'elle en avait daigné confier au chevalier Wilson, je n'étais pas dans le cas de donner des instructions à un de ses ministres pour diriger sa marche; que d'ailleurs je devais même douter que M. de Lisakewitz voulut prendre sur lui de faire des démarches auprès du ministère danois sans ordres de la Cour. M. Canning me garantissant sur sa parole d'honneur que les hautes intentions de S. M. I. étaient positivement telles qu'il venait de me les exposer, invita réitérativement à ce que j'adressasse la lettre en question à M. de Lisakewitz. La réflexion que le temps est ce qu'il y a de plus urgent à ménager dans cette circonstance, qu'une lettre à mon collègue de ma part ne l'oblige à rien, s'il croit devoir refuser son intervention, et que finalement

je puis être désavoué sans que ma Cour soit compromise, m'a porté à écrire à M. de Lisakewitz; les termes de ma lettre sont consignés dans la copie ci-jointe. Je me sentirai infiniment heureux si votre excellence voudra bien regarder le parti, auquel j'ai crû devoir me décider comme digne de mériter la haute approbation de S. M. I.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Monsieur Canning m'ayant fait inviter de passer ce matin à l'office, me dit, que sous le sceau du plus rigoureux secret il avait à ajouter aux ouvertures confidentielles faites avant-hier, que M. Jackson n'ayant pû réussir à rejoindre le Prince Royal de Danemark, lui M. Canning, a pris le parti de faire venir le chargé d'affaires de Danemark S. Rist pour lui parler en confidence des vues du gouvernement anglais relativement à la Seelande; que celui-ci allait expédier ce soir ou demain matin un exprès en Holstein pour rendre compte de l'ouverture confidentielle du secrétaire d'État; que cet expédient a paru préférable à l'envoi d'une personne expresse de la part du gouvernement britannique, dont l'admission serait peut-être encore refusée, ce qui ne ferait que compromettre et aigrir.

J'ai l'honneur d'être etc.

IV.

Copie de lettre de M. d'Alopéus à M. de Lisakewitz, datée de Londres

du 13 (25) Septembre 1807.

M. le chevalier Wilson, retournant à St.-Pétersbourg, a été instruit de prendre la route de Copenhague pour avoir l'honneur de vous entretenir d'un objet de la plus haute importance. Il mettra votre excellence au fait d'un entretien qu'avant son départ de Pétersbourg, au commencement de ce mois-ci, il a eu le bonheur d'avoir avec l'Empereur, notre auguste maître. Lorsque vous en aurez connaissance, monsieur, vous trouverez probablement convenable d'appuyer les ouvertures que le cabinet de St. James se propose de faire à celui de Kiel et qui paraissent se rapporter autant à la sûreté et à l'avantage du Danemark en particulier qu'à ceux du Nord en général. Étayées avec prudence et discrétion par le ministre de Russie et couvertes du voile du secret, le Prince Royal sentira peut-être qu'il ne doit point garder du ressentiment, quelque motivé qu'il puisse paraître à tout Danois, mais écouter plutôt la voix de la raison et les considérations dictées par une politique dépouillée de préjugés.

A en juger par la manière de voir de Sa Majesté l'Empereur, telle que l'a exposée le chevalier Wilson, dont la justesse ne peut que frapper

tout esprit non prévenu, il ne parait pas douteux que vous ne receviez des instructions dans l'esprit de celle dont le cabinet de St. James désire que votre excellence soit pourvue. Mais la distance des lieux et la briéveté du temps n'admet guère la supposition, qu'elles lui parviennent aussi promptement que l'exige l'expiration du terme fixé par la capitulation. Il est donc à désirer qu'avant l'entrée même de ces instructions vous puissiez, monsieur, faire ce qui dépend de vous pour avancer la réalisation d'un projet, dont le bien général est le but, et de l'admission duquel le Danemark retirera le profit de pouvoir adoucir considérablement ses maux.

Si vous me faites l'honneur de me répondre, je vous prie que ce ne soit que de main propre et à l'occasion d'une voie extraordinaire sûre, afin que personne ne se trouve admis au secret du contenu de cette lettre.

№ 30.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre ici la réponse de S. M. I. à la lettre de notification de l'Empereur Napoléon sur la célébration du mariage du Roi de Westphalie avec la princesse Catherine de Würtemberg. En en communiquant la copie également ci-annexée à M. de Champagny, votre excellence voudra bien, par l'organe de ce ministre, demander une audience de l'Empereur son maître, et vous remettrez l'original à ce prince, en lui renouvelant de vive voix la satisfaction avec laquelle S. M. I. a vu cette union, puisqu'elle ne saurait que resserrer les liens d'amitié et de confiance qui subsistent déjà entre les deux souverains. La lettre de notification, dont je viens de parler, a été remise ici par M. Lesseps à l'Empereur même à une audience que S. M. I. a bien voulu lui accorder ([38]).

Vous n'ignorez pas, monsieur le comte, que d'après l'étiquette reçue, un simple chargé d'affaires n'est point en passe de prétendre à un pareil honneur, mais Sa Majesté ayant principalement à cœur de manifester en toute occasion, combien elle met de prix aux rapports intimes qui règnent entre elle et l'Empereur Napoléon, n'a pas hésité dans cette conjonction à s'écarter des règles établies. Vous pourrez faire usage de cette communication lorsque l'à propos s'en présentera, mais sans affectation, et comme d'un procédé que S. M. I. a trouvé tout naturel dans les termes où nous en sommes avec la France.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 31.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Le Roi de Prusse vient de conférer le poste de son envoyé extraordinaire à Paris au baron de Brockhausen, ci-devant accrédité dans la même qualité à Dresde. Les rapports dans lesquels votre excellence va se trouver avec ce ministre, me faisant juger qu'il lui sera utile d'avoir une connaissance précise de son caractère et de ses principes, je ne crois pouvoir mieux faire que de lui communiquer la copie ci-jointe d'une dépêche que m'a adressé sur cet objet M. de Canicoff, qui a vécu plusieurs années avec M. de Brockhausen et dont le jugement sur son compte ne saurait nous être suspect.

Vous observerez entre autre, monsieur le comte, que le baron de Brockhausen se trouve personnellement dans des dispositions très équivoques à l'égard de la Russie. Cette circonstance vous imposera l'obligation de le surveiller avec soin dans sa conduite publique à Paris, et si vous trouviez que les dispositions de ce ministre sont toujours les mêmes, sous ce rapport, malgré l'intérêt bien évident du Roi, son maître dans l'état actuel des choses, il faudra nécessairement que votre excellence observe envers lui une certaine réserve, sans toutefois déroger entièrement à cette confiance qu'il vous est recommandé de témoigner au ministre de S. M. prussienne

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Депеша Ханыкова изъ Вѣны отъ 17 (29) Сентября 1807 года (39).

Les papiers publics avaient annoncé, et le comte Finkenstein, ministre de Prusse à cette Cour, me l'a confirmé, que le baron Brockhausen, qui a été ministre de Prusse à la Cour de Saxe, venait d'être nommé par S. M. prussienne son ministre à Paris, et avait reçu l'ordre de se rendre promptement à sa destination. Le baron Brockhausen qui a été à Dresde pendant près de quatre ans mon collègue, allant maintenant occuper un poste plus marquant, et où les relations pourront être d'une plus grande importance, je crois de mon devoir de faire connaître ici à votre excellence l'opinion que j'ai acquise du caractère de ce ministre. Il a de l'esprit et des connaissances, et je n'ai rien à dire contre sa probité; mais il offre en même temps tous les défauts d'un homme qui serait dépourvu de toutes ces qua-

lités. Méfiant, présomptueux, envieux de tout mérite et de tout avantage, dépréciant par humeur et par passion tout ce qui lui a déplu; exclusif dans ses opinions et ne s'arrêtant jamais dans ses discussions aux raisons qu'on lui oppose; soutenant souvent les assertions les plus fausses et disputant sur les plus petites choses avec une opiniâtreté qui prouve tout aussi peu de tact que d'usage du monde. S'il ne s'est pas fait haïr, il s'est du moins rendu insupportable à tous ceux qui ont été dans quelques rapports avec lui, soit de société, soit d'affaires. J'ai bien éprouvé pour ce qui me regarde l'inconvénient de ce dernier cas, et dans les temps où les intérêts de nos Cours devaient nous rapprocher le plus, je n'ai pu m'empêcher de sentir l'extrême désagrément qu'il y avait de traiter d'affaires avec lui. Il déplaisait également sous ce rapport à la Cour et au ministère de Saxe. On me l'a témoigné dans maintes occasions importantes. C'est à cause de son caractère incommode et de son esprit peu conciliant que la Cour de Vienne a refusé il y a environ deux ans de le recevoir en qualité de ministre auprès d'elle, après que le Roi de Prusse l'eut nommé à ce poste.

Elle a prétexté pour ce refus la commission, à laquelle il avait été autrefois secrètement employé par le comte Hertzberg dans les Pays-Bas; commission qu'on prétendait avoir eu rapport aux troubles arrivés alors dans ce pays. Malgré tout ce que le Roi a fait pour le disculper dans cette opinion, il n'a pu vaincre la répugnance de cette Cour pour le recevoir à Vienne. Au reste il a assez de connaissances dans les affaires, et de moyens pour avoir pu donner au Roi une opinion favorable de son mérite, et passer dans son esprit pour un sujet utile à son service. Quant à ses principes et à ses penchants en fait de politique, les moins variables sont, je crois, sa haine et sa malveillance contre la Russie. Il manifeste surtout, dit-on, ces dispositions depuis la paix de Tilsit; on m'a conté qu'il avait parlé à cette occasion d'une manière aussi immodérée qu'absurde.

Les traits défavorables que je viens d'offrir à son égard me font un
ir d'ajouter que je n'ai personnellement aucun grief contre M. Brock-
un simple ...ge...me jamais je n'ai eu aucun démêlé avec lui, mais j'ai
honneur, mais Sa Ma, tel que je l'ai jugé, qu'il pourrait n'être pas inu-
toute occasion, combien e homme choisi pour une place importante par ses
entre elle et l'Empereur Nnent dans le cas d'en avoir avec notre ministre
s'écarter des règles établies. i dit, n'est pas sans moyens ni sans une espèce
cation lorsque l'à propos s'en
d'un procédé que S. M. I. a tr
en sommes avec la France.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 32.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Depuis le départ de votre excellence les princes de Saxe-Cobourg, de Holstein-Oldenbourg et de Mecklembourg-Schwérin ont fait de nouvelles démarches auprès de l'Empereur, pour obtenir le soutien et la protection de S. M. I. dans les différentes demandes qu'ils se proposent de produire auprès du gouvernement français. Cet objet n'a point été omis dans vos instructions, M. le comte, et vous y trouverez le degré auquel il vous conviendra de coopérer aux représentations que feront les ministres ou chargés de pouvoirs de ces princes. Cependant je crois devoir vous transmettre pour votre direction ultérieure les deux mémoires ci-joints à copies, qui ont été remis ici l'un par le lieutenant-colonel de Hardenbrock, aide de camp du duc de Saxe-Cobourg, et l'autre par le baron de Maltzahn, maréchal des voyages de S. A. S. le duc d'Oldenbourg. J'annexe encore à la présente la réponse que l'Empereur m'a autorisé à faire à monseigneur le duc d'Oldenbourg.

Quant à M. le prince héréditaire de Mecklembourg qui doit se trouver à Paris dans ce moment-ci, je prie votre excellence de lui remettre l'incluse à son adresse. La copie ci-jointe pour votre information vous prouvera de nouveau, M. le comte, tout l'intérêt que l'Empereur prend à son beau-frère, et je m'attends à ce que, par cette considération, vous aurez pour S. A. S. tous les égards et les prévenances qui lui sont dûs (40).

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une lettre du ministre comte Romanzoff à monseigneur le Duc d'Oldenbourg.

« » Octobre 1807.

M. le baron de Maltzahn m'a fait connaître dans leur plus grand détail les commissions dont il se trouve chargé ici par V. A. S. qu'il a résumées dans un mémoire que je me suis empressé de mettre sous les yeux de l'Empereur mon très auguste souverain.

S. M. I. a été très sensible à la nouvelle marque de confiance que vous lui avez donné dans cette occasion, monseigneur, et désirant vous prouver

combien elle sait l'apprécier, elle m'a chargé de vous exposer avec un entier abandon la manière dont elle envisage différents objets qui vous intéressent.

Les liens d'amitié et de bonne harmonie, qui subsistent entre la Russie et la France, sont le seul point de mire, que S. M. I. croit devoir vous indiquer pour vous guider dans les relations politiques que vous pourrez avoir, tant avec le cabinet des Tuileries, qu'en général en prenant ce nouvel état des choses pour base de toutes les démarches qu'elle jugera devoir faire pour le bien de ses États, V. A. S. agira toujours d'une manière analogue au système de la Cour Impériale de Russie et elle peut-être persuadée que par une suite de l'intérêt bien sincère que prend S. M. I. au bien être et à la prospérité de sa maison elle verra avec plaisir tout événement qui pourra y contribuer. M. l'ambassadeur comte de Tolstoy qui a reçu les instructions les plus précises de concourir auprès du gouvernement français au succès de tout ce qui pourrait vous être agréable, ne négligera certainement rien pour remplir sous ce rapport les vœux de V. A. S.

S. M. I. n'a pu voir qu'avec peine l'insuffisance des indemnités concédés à V. A. S. pour le péage d'Elsfleth et le peu d'espoir qu'elle paraît avoir de se dédommager à l'avenir des pertes que lui ont occasionnés les événements de la dernière guerre. Cependant comme il n'y a d'écoulés que la moitié des années que V. A. S. doit conserver ce péage et que le rétablissement de la paix continentale ne manquera probablement pas de rendre toute son activité au commerce intérieur de l'Europe, il y a tout lieu de croire que jusqu'à l'échéance entière du terme de dix années les revenus de ce péage pourront considérablement augmenter, et en attendant le développement des circonstances pourra amener telle chance favorable pour V. A. S.

Quant à ce qui concerne la principauté de Jewer, S. M. I. n'a transigé que de ses propres droits. D'ailleurs, en considérant l'état prospère où se trouve la maison Impériale de Russie ainsi que l'article même du testament d'Antoine Günther, comte d'Oldenbourg et Delmenhorst, cité dans le mémoire de M. le baron de Maltzahn, il est certain que le droit éventuel à la succession de la principauté de Jewer n'offre à V. A. S. qu'un avantage très éloigné et peu positif de sorte que S. M. I. ne croit nullement s'être écartée des principes de la justice la plus stricte en cédant ce pays entièrement détaché du corps de son Empire. Néanmoins si V. A. S. trouvait moyen d'obtenir du gouvernement français cette principauté avec tel arrondissement qui pourrait lui convenir, S. M. I. loin d'y apporter obstacle, ne pourra que se réjouir d'un pareil succès.

Enfin pour ce qui concerne la déclaration du Roi de Danemark du 9 Septembre 1806, V. A. S. verra par la copie ci-jointe d'une note remise

à ce sujet au comte de Bernstorff par M. de Lisakewitz, ministre de Russie à Copenhague que cet objet n'a point été passé sous silence, comme V. A. S. le suppose, et que conséquemment les inconvénients qu'elle paraît appréhender si tel eut été le cas ne sauraient jamais avoir lieu.

Après m'être acquitté ainsi des communications que d'ordre de l'Empereur j'avais à faire à V. A. S., je la prie de ne jamais douter des sentiments de respect et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc.

II.

Note.

Copenhague, 3 (15) Décembre 1806.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, à la suite des ordres qu'il vient de recevoir de sa Cour, s'empresse d'informer le ministère de S. M. danoise, que S. M. l'Empereur, son auguste maître, ayant pris en considération la communication officielle faite à son ministère par M. le baron de Blome envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark à St.-Pétersbourg, de l'acte par lequel S. M. danoise a trouvé bon de réunir les provinces allemandes du Danemark au corps de la monarchie danoise, a jugé convenable de faire répondre à cette communication, en le chargeant de déclarer: que S. M. I. sans vouloir s'opposer à une démarche en quelque sorte autorisée par les catastrophes qui (à certains égards) ont anéanti la constitution germanique, n'a pas cru cependant pouvoir y rester indifférente en tant qu'elle touche les droits de sa maison; qu'un ordre particulier de succession étant établi dans la maison de Holstein par des traités et arrangements de famille inviolables, toute mesure prise par le chef d'une des branches de cette maison, dont l'effet pourrait être d'intervenir cet ordre de succession au détriment des autres branches, porterait ouvertement atteinte à leurs droits, que S. M. danoise, en réunissant à sa monarchie la part du duché de Holstein qui compose l'apanage de sa branche et en l'assimilant à ses autres États, semblait par une conséquence de cette mesure la soumettre au même ordre de succession que le reste de sa monarchie, ce qui porterait le préjudice le plus manifeste aux deux branches cadettes de sa maison; qu'enfin l'Empereur bien éloigné de penser que tel eut été le dessein de S. M. danoise, avait cru néanmoins de son devoir comme chef de la branche ducale de Holstein, de ne point autoriser par son silence, tout ce qui dans la démarche susmentionnée du Roi de Danemark pourrait porter atteinte aux droits de la dite branche, et que par conséquent sans former

aucune opposition aux mesures que le Roi de Danemark trouvait bon de prendre relativement au gouvernement de ses provinces allemandes, S. M. I. réservait cependant formellement pour elle et ses héritiers ses droits comme membre de la maison de Holstein et protestait contre tout ce qui dans l'acte de réunion pourrait y porter atteinte.

Le soussigné en s'acquittant ainsi des ordres de sa Cour se flatte que le ministère de S. M. danoise, observera que les communications de l'Empereur son auguste maître, sont bien plus motivées par son attachement à ses devoirs que par quelque inquiétude pour ses droits, et que S. M. I. est persuadée que le Roi de Danemark lui rend trop bien justice à cet égard pour qu'elle ait besoin de nouvelles assurances sur cet objet.

III.

Le comte Romanzoff au Prince Héréditaire de Mecklembourg-Schwérin datée du 6 Novembre 1807.

Peu après l'expédition de la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. A. S. le 21 Septembre dernier, j'ai reçu celle que vous avez bien voulu m'écrire en date du 30 Septembre (12 Octobre). L'intérêt constant que vous porte S. M. I. vous servira de garant de la sincérité des vœux qu'elle forme pour le succès le plus complet du voyage de V. A. S. à Paris. Du reste je ne puis que me référer à ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire, monseigneur, en vous réitérant que M. le comte de Tolstoy a reçu des directions analogues aux désirs de V. A. S. et je suis convaincu que cet ambassadeur connaissant les liens qui vous unissent à la maison Impériale de Russie, ainsi que les dispositions invariables de Sa Majesté à votre égard, n'omettra rien pour concourir autant que cela pourra dépendre de lui à l'accomplissement de vos désirs.

№ 33.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Novembre 1807.

D'après ce que l'on nous mande de Vienne la division des troupes de S. A. I. qui avait été à Cattaro est déjà arrivée sur la terre ferme de Venise et a été établie à Padoue et à Trevise, conformément à la convention passée entre M. le prince de Neufchatel et le prince Labanoff. Il est à espérer que sous peu, les troupes revenant de Corfou, auront rejoint cette di-

vision et que dès lors rien n'empêchera plus leur retour en Russie. Pour effectuer celui-ci, il faudra l'agrément de la cour de Vienne et l'ambassadeur prince Kourakin a déjà reçu des ordres éventuels, tant pour ce qui regarde le libre passage de ces troupes, par les États autrichiens, que pour ce qui concerne leur approvisionnement pendant cette traversée. J'espère que M. le prince Kourakin n'aura pas grande peine à réussir dans cette négociation; mais pour le cas où cela pourrait ne pas être, l'Empereur désirerait que M. le général Andreossi eut des ordres de sa Cour de seconder notre ambassadeur par son crédit et par son influence, pour obtenir le consentement nécessaire du Cabinet autrichien. Votre excellence voudra bien faire auprès de celui des Tuileries les démarches convenables à cet effet.

La présence du comte Moncenigo à Corfou n'étant plus nécessaire depuis la nouvelle organisation des sept-iles, S. M. I. a jugé à propos de le rappeler du poste qu'il y occupait.

Le vice-amiral Séniawin a reçu les ordres qui lui ont été expédiés de Taurogue, à la suite de ce qui a été convenu à Tilsit entre les deux Empereurs. C'est là-dessus que se fonde notre sécurité pour ce qui concerne son escadre, et l'Empereur ne doute pas qui si elle était obligée d'entrer en quelque port d'Italie, de France ou d'Espagne, et d'y rester même au delà du temps que l'on a pu d'abord supposer, elle y trouvera tous les bons offices auxquels S. M. I. aime à s'attendre de l'amitié de l'Empereur Napoléon.

Черновой отпускъ.

№ 34.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому (41).

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre autographe de S. M. l'Empereur, notre maître, à l'Empereur Napoléon. Immédiatement après l'arrivée de ce courrier, votre excellence voudra bien demander une audience privée, pour la remettre à ce souverain en main propre.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 35.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

L'Empereur vient d'apprendre que le Roi de Prusse s'est décidé à envoyer son frère le prince Guillaume à Paris dans l'espoir que par ce moyen S. M. obtiendra plus facilement quelque adoucissement aux prétentions toujours croissantes des employés français à la charge des États prussiens. L'intention de S. M. I. est non seulement que votre excellence fasse au prince Guillaume l'accueil le plus distingué dû à son rang, mais qu'en même temps elle le soutienne le plus efficacement possible dans les différentes démarches qu'il sera dans le cas de faire auprès du gouvernement français. Les liens d'amitié et d'intimité qui subsistent entre notre auguste souverain et le Roi de Prusse vous serviront de guide dans cette occasion et je vous invite particulièrement à y avoir égard, monsieur le comte, en vous réglant d'ailleurs sur le sens des instructions que vous avez reçues pour ce qui concerne les intérêts de S. M. prussienne.

Un des objets qui dans ce moment-ci inquiètent le plus ce souverain et qui l'a principalement déterminé à envoyer son frère à Paris, c'est une nouvelle prétention de l'intendant-général Daru, qui après avoir d'abord demandé trois forteresses de sûreté pour les contributions, que la Prusse est dans l'impossibilité la plus absolue de payer, veut aujourd'hui en avoir cinq, et nommément les forteresses de Custrin, Stettin, Glogau, Colberg et Graudentz ([42]). Chacune de ces places recevrait une garnison de 8.000 hommes que la Prusse aurait à solder, à nourrir et à équiper. En outre le s-r Daru exige la valeur de 50 millions de francs en domaines. Tel est l'objet principal des représentations que le prince Guillaume est chargé de faire, et entre autres arguments dont il se servira pour qu'elles produisent leur effet, il fera valoir les facilités réellement grandes que le Roi son frère a apporté à l'arrangement de tout ce qui concernait la route de communication entre la Saxe et le duché de Varsovie, la délimitation des frontières des provinces ci-devant polonaises cédées au Roi de Saxe, ainsi que les limites territoriales de la ville de Dantzig. Ne doutant pas que son altesse royale ne vous fasse connaître tout cela dans le plus grand détail, il serait superflu que je m'étende encore sur cette matière; mais il me reste à vous communiquer quelques réflexions qui m'ont été suggérées sous le rapport de nos propres intérêts par la demande des cinq forteresses en question.

Je ne m'arrêterai pas à discuter ici les motifs qui peuvent engager l'Empereur Napoléon à peser si fortement sur la Prusse, ni le plus ou moins de nécessité qui existe pour la France de garder des forteresses prussiennes jusqu'à telle époque où elle voudra les restituer.

Mes réflexions portent uniquement sur le choix de ces forteresses, parce que, je ne vous le cacherai pas, M. le comte, il paraît déceler un reste de méfiance contre la Russie. Peut-être les bruits qui ont couru à l'occasion du voyage de Witebsk y ont-ils contribués, car des malveillants n'avaient pas manqué de répandre que ce voyage était l'avant coureur d'un revirement dans les principes politiques de l'Empereur et que S. M. I. allait de nouveau embrasser la cause de ses anciens alliés (43). Mais supposé même que ces bruits aient pu faire quelque impression à Paris, il est certain que ce qui a été fait depuis et nommément notre déclaration contre l'Angleterre a dû éffacer jusqu'à la dernière trace de tout soupçon de cette nature. Un témoignage aussi solennel des dispositions de S. M. I. à persister dans le système qu'elle a embrassé depuis la paix de Tilsit, doit même lui faire attendre que l'Empereur Napoléon saisira également toutes les occasions qui pourront se présenter pour manifester son désir de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les deux empires. Le fait qui motive en partie la présente, lui en fournit une, et même il ne lui coutera guère d'en profiter, si réellement la demande des cinq forteresses citées avait quelque rapport avec les bruits absurdes dont je viens de parler; car dès lors, le gouvernement français, dans l'état actuel des choses, n'aurait plus le moindre prétexte plausible d'insister sur un objet qui ne saurait plus avoir le même degré d'importance.

Je conclu de ce raisonnement que si en ce dernier résultat, la France persistait à exiger des forteresses de sûreté jusqu'au payement des sommes qu'elle réclame encore de la Prusse, pourquoi au lieu d'en demander d'aussi rapprochées des frontières de la Russie, ne se contenterait-elle pas des trois situées en Silésie? Cette disposition écarterait jusqu'au moindre contact entre les deux empires, objet que l'Empereur Napoléon lui même, dans les conversations qu'il a eu avec notre auguste maître, a envisagé comme de nature à mériter la plus grande attention pour le maintien de l'union et de la bonne harmonie.

Voilà, M. le comte, les réflexions que j'avais à vous transmettre sur l'objet en question. J'abandonne à votre sagesse et à vos lumières d'en tirer le parti que vous pourrez selon les circonstances, et en vous invitant à me faire connaître au plutôt le résultat de vos insinuations sous ce rapport, j'ai l'honneur d'être etc.

№ 36.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Le général Savary m'a témoigné, monsieur l'ambassadeur, le désir qu'avait M. de Champagny de connaître les motifs, qui avaient empêché l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie par nos troupes. Il est aisé de le satisfaire et je prie votre excellence de vouloir bien en parler à ce ministre en ces termes:

L'Empereur également fidèle à ses principes et à ses engagements, avait ordonné que dès que l'armistice serait conclu, arrêté et ratifié, ses troupes évacueraient les deux provinces ci-dessus nommées. Il avait donné cet ordre et ses pleins-pouvoirs au général Michelson.

Vous savez, monsieur l'ambassadeur, que lorsque ce général se mourrait, M. de Laschkareff conclut un armistice qui sans nécessité quelconque contenait deux articles, qui sous aucun rapport ne pouvaient être admissibles. L'Empereur Napoléon a jugé cet acte et cette circonstance comme l'avait fait l'Empereur notre maître.

Afin de le rendre valide, il fallait à cet acte bizarre une sanction que M. de Michelson pouvait seul lui donner et que très certainement il lui aurait refusé; mais il vint à mourir. M. de Laschkareff pressa le plus ancien général de cette armée de ratifier l'armistice et afin de le pouvoir faire, de se constituer de son propre chef comme ayant pouvoirs suffisants; il n'en avait aucun. L'Empereur a cassé le général Meyendorff qui venait de se permettre une démarche aussi coupable.

Ce même général qui avait donné sa ratification sans examen et sans pouvoirs, ordonna l'évacuation de ces provinces, fidèle en ce point aux instructions que son prédécesseur avait reçu.

L'évacuation promise a donc eu lieu; mais au moment de s'accomplir, cette mesure a dû être forcément changée, et c'est ce même M. de Meyendorff qui se pressait si fort d'accomplir les stipulations d'un armistice qui n'avait aucune validité, qui fut empêché par les Turcs d'achever l'évacuation déjà commencée.

Malgré les stipulations qui plaçaient le Danube comme barrière, les Turcs passèrent ce fleuve et commirent toutes sortes d'excès, vexations et pillages; deux officiers préposés du gouvernement de ces provinces furent immolés à leur rage barbare.

Mais ce qui nécessita le général de Meyendorff de commander aux troupes de rester, ce fut lorsqu'il vit les Turcs rentrer dans la forteresse de Galatz que nos troupes venaient d'évacüer.

Cependant l'article 3 de ce même armistice porte les paroles que voici: «Jusqu'à la conclusion de la paix les troupes ottomanes ne pourront «occuper aucune des forteresses qui seront, en conséquence, du présent «armistice évacuées par les troupes russes. Les habitants seuls peuvent «y rentrer».

Le général de Meyendorff fit occuper de nouveau Galatz par nos troupes et les Turcs sortirent à leur approche.

Il est évident d'après la narration que je viens de faire que l'évacuation promise était liée à la conclusion et ratification de l'armistice et que quoique celle-ci n'en soit pas une n'ayant pas reçu sa sanction finale, l'évacuation a été ordonnée et commençait à avoir son plein effet.

Il est encore évident que ce sont les Turcs qui dès l'origine de l'armistice l'ont annulé eux-mêmes par l'enfreinte d'un des articles les plus conséquents.

Dès lors, nous nous sommes retrouvés, malgré nous, sans armistice; et par conséquent en l'état qui l'avait précédé, c'est-à-dire en l'état de guerre.

Il est bon de remarquer que tout cela se passait avant que l'armée russe eut pu connaître seulement que S. M. I. désapprouvant quelques articles de la convention ne voulait pas qu'elle fut ratifié. Pour compléter ce tableau il faut ajouter que pendant ces entrefaites S. M. I. qui voulait la paix et le désire encore, prescrivit au maréchal prince de Prosoroffsky auquel elle venait de donner le commandement de son armée et qu'elle avait investi du pouvoir de traiter de l'armistice et de la paix, de proposer aux Turcs de rayer de l'armistice: 1° l'article qui ne permet la reprise des armes qu'au printemps, 2° celui qui promet que nous restituerons les vaisseaux de guerre pris au milieu des combats.

S. M. s'étant aperçu que dans l'article additionnel qui concernait les Serviens il ne leur était assuré qu'une tranquillité secondaire et dont la durée n'était par je ne sais quel principe stipulée que jusqu'à l'arrivée des plénipotentiaires pour la paix, ordonna aussi d'étendre à l'armée des Serviens le bénéfice de l'armistice pur et simple.

Le plénipotentiaire turc auquel on avait fait proposer ces changements, répondit que l'on ne changerait rien à l'armistice, et qu'il avait renvoyé ses pleins-pouvoirs.

Je ne sais quelle étrange logique pouvait conduire Galib Effendi à faire ce raisonnement: qu'un acte qui ne pouvait avoir force qu'après la

ratification qu'y donnerait le général Michelson avait obtenu toute sa validité parce qu'il avait été ratifié par le premier venu et que ce même acte nous obligeait à tout lorsque les Turcs de leur côté l'avait totalement enfreint.

Le prince de Prosoroffsky qui pouvait recourir aux armes, préféra encore la voie de la négociation et par une lettre directe au vizir, promit l'acceptation de l'armistice, si l'on y changeait les articles que S. M. reprouvait. Cette démarche est trop récente pour que nous ayons pu en connaître le succès.

Ici finit, monsieur l'ambassadeur, le récit historique que je devais vous tracer.

Mais cette confidence n'est pas la seule que nous devons vous et moi au ministre d'un monarque sur l'amitié duquel l'Empereur vient d'acquérir de nouveaux droits par un témoignage complet de toute la sienne.

Peut-être M. de Champagny, partant du principe de cette étroite amitié qui lie les deux Empereurs et désirant nous obliger, vous demandera, monsieur l'ambassadeur, ce que nous proposons à nous donc maintenant?

D'obtenir la paix, et je ne vois pas qu'il soit d'une nécessité absolue de ne pouvoir y parvenir qu'à travers un armistice avec des gens qui à peine conçoivent ce que c'est *).

L'on peut maintenant poser pour principe que l'on a essayé de l'armistice et que l'expérience a prouvé que la Porte ottomane pouvait prendre des engagements sans pouvoir parvenir à se faire obéir par les hordes militaires qui se sont emparées des principales forteresses sur le Danube.

Si l'armistice était indispensable, il faut s'en tenir au traité de Tilsit dont l'article 22 porte nommément ce qui suit: «Les troupes russes se reti-«reront de la Valachie et de la Moldavie, mais les dites provinces ne pour-«ront être occupées par les troupes de Sa Hautesse, jusqu'à l'échange «des ratifications du futur traité de paix définitive entre la Russie et la «Porte ottomane».

Il n'échappera pas à un ministre aussi éclairé que l'est M. de Champagny que dans cet article il n'est pas question de la Bessarabie, dans laquelle par conséquent nos troupes doivent rester et y occuper les forteresses que nous possédons. Il jugera de même que pour satisfaire à l'article 22 et de lui donner sa force, il faut que les troupes ottomanes évacuent de leur côté les forteresses en deçà du Danube dans lesquelles elles ont des corps de troupes très considérables.

---

*) Въ черновомъ отпускѣ, написанномъ рукою графа Румянцова, слова: «avec des gens qui à peine conçoivent ce que c'est», собственноручно вставлены Императоромъ Александромъ. *Н. Ш.*

Il ne lui échappera pas non plus qu'il faillait dans la supposition de l'armistice projeté, trente cinq jours de marche pour l'armée russe et autant pour atteindre et reprendre les positions qu'elle avait, si l'armistice n'amenait pas la paix et forçait à la guerre. Les Turcs n'auraient que le Danube à repasser. Y a-t-il égalité, et sur quelles circonstances serait fondé un tel désavantage?

Je pense, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, qu'on peut arriver à la conclusion de la paix sans répéter l'inutile essai de l'armistice; la médiation de l'Empereur Napoléon peut nous y conduire en abrégeant les délais.

Il se peut que M. de Champagny désire connaître quelles sont les conditions qui peuvent nous convenir. Vous voudrez bien lui montrer en cette occasion une confiance sans bornes et sans réserve quelconque.

Nous demanderons à la Porte le renouvellement de tous les traités, conventions et actes précédents.

Nous lui demanderons pour indemnité une frontière qui donne à cette paix une stabilité inaltérable.

Puisqu'une convention secrète et dont vous êtes instruit nous annonce que les hautes parties contractantes s'entendront pour soustraire au joug des Turcs toutes les provinces de l'empire ottoman en Europe, Constantinople et la Romélie exceptées, pourquoi, monsieur l'ambassadeur, n'obtiendrions nous pas par le traité de paix que le Danube fut la limite des deux empires?

La Porte ottomane tire peu d'avantages réels des provinces qu'elle nous céderait et elles n'ajoutent surtout rien à sa puissance militaire. Ces hordes de Kirgialis qui se sont constituées en hordes guerrières, ces débris des armées de Passwan Oglou et de ses compétiteurs et rivaux qui marchent aujourd'hui sous la bannière de Mustapha Baïraktar, sont des armées rebelles qui n'ont envers la Porte qu'une déférence apparente et momentanée. Ce sont eux qui possèdent la majeure partie des forteresses sur les deux rives du Danube; ils ont déjà détaché par cette position la Valachie et la Moldavie du corps des États qui appartiennent à la Porte; ils menacent et méditent la ruine du siège de l'empire ottoman et regardent la Valachie et la Moldavie comme une proie facile sur laquelle ils tomberont toutes les fois que les Russes ne seront pas là pour couvrir de leur égide ces deux provinces déjà si malheureuses.

Il faudra régler aussi une limite du côté de la Géorgie.

La confiance sans bornes que vous allez montrer au ministère français n'est-elle pas le fruit de l'amitié des deux monarques, des diverses promesses qu'ils se sont faits? Elle doit plaire à l'Empereur Napoléon et vous concilier sa confiance.

Si ce prince jugeait que sa médiation puissante peut conduire la négociation de la paix à Paris même, sans l'exposer à des délais que l'on éviterait plus facilement sur les lieux, S. M. consent, monsieur l'ambassadeur, que vous soyez muni des pleins-pouvoirs qu'elle avait confiés au prince de Prosoroffsky. Je vous les ferai parvenir sans délai; ils seront amples et complets, et ne vous borneront, monsieur l'ambassadeur, qu'à ne pas signer le traité avant que sa rédaction n'ait été transmise ici et mise sous les yeux de l'Empereur.

Je livre, monsieur l'ambassadeur, par cette dépêche beaucoup d'étoffe à votre zèle, à votre intelligence et à votre talent. Je vous invite par ordre de mon maître à montrer à S. M. l'Empereur des Français un entier abandon, une ferme confiance en ses bonnes dispositions à notre égard. Il se présente aujourd'hui pour lui une occasion d'être utile à l'empire de Russie. Il l'embrassera sans doute et notre Empereur sera charmé de produire aux yeux de ses peuples une preuve de l'utilité des nouveaux liens politiques qu'il vient de contracter.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 37.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, le 6 Novembre 1807.

Monsieur l'ambassadeur,

Je ne veux pas que le courrier qui porte à votre excellence divers offices de ma part ne lui remette pas une lettre de pure et bonne amitié, et c'est celle-ci que j'écris à cette fin.

Je vous envoie deux gros paquets à votre adresse que monsieur votre frère m'a fait parvenir et que j'ai toujours gardé dans mon bureau jusqu'à l'expédition de ce courrier.

Je vais tout de suite travailler à faire dresser les pleins-pouvoirs dont vous avez besoin, monsieur l'ambassadeur, pour conclure la paix. Dieu veuille que vous nous l'obteniez aussi bonne que je la désire et que nous sommes en droit de la prétendre. Vous aurez rendu alors un service important à l'État et je trouverais une bien grande satisfaction à le faire valoir.

Agréez, monsieur le comte, les assurances de mon attachement et ceux de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

P. S. J'ai oublié de vous remercier de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date de Francfort et je m'en acquitte ici.

P. S. Его Императорскому Величеству угодно, чтобы вы прочли сами господину Шампаньи мою къ вашему сіятельству депешу о перемиріи и мирѣ и даже бы оставили ее въ его рукахъ на нѣсколько дней въ изъявленіе довѣренности.

Съ совершеннымъ почтеніемъ и пр.

№ 38.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Vous verrez, M. le comte, par la copie de ma dépêche à M. d'Alopéus, quelle étrange négociation le cabinet britannique désirait entamer ici (44). M. Wilson, que vous connaissez peut-être, et qu'il avait choisi pour cela, me fit entendre entre autre, que l'Angleterre désirait notre agrandissement; qu'il était de son intérêt, mais que la France s'y opposerait certainement. Que la Grande-Bretagne était décidée à faire à la France une longue guerre, sans nous inviter à y prendre part; que ne voulant rien acquérir, et voulant poser une barrière contre la France, elle destinait tout ce qui formerait cette barrière, à la Russie et au Roi de Prusse; qu'elle allait conquérir les iles Ioniennes et les garder jusqu'à la paix, pour nous en faire cadeau encore; qu'elle verrait avec plaisir que nous fissions acquisition de la Valachie et de la Moldavie, et le prix de tout cela était, de lui répondre de la neutralité du Nord, apparamment contre l'Empereur Napoléon, de rattacher à son système le Danemark et l'engager à souffrir patiement ce qui venait de lui arriver, et que nous même, nous reprenions avec l'Angleterre la plus grande intimité et nos anciennes relations, hors le renouvellement du traité de commerce, sur lequel ils n'insisteraient plus.

C'est au moment même de toutes ces offres, que l'Empereur s'est décidé à confirmer pour ainsi dire, son nouveau système politique par la publication de la déclaration que vous connaissez. Par ordre de S. M. I. j'ai fait part de tout cela en son temps au général Savary, mais j'ai pensé qu'il était bon que vous en eussiez connaissance.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 26 Novembre (8 Décembre).»

№ 39.

Графъ Толстой—графу Румянцову (45).

Paris, 7 (19) Novembre 1807 (nº 23).

Monsieur le comte,

Quelque temps avant mon arrivée à Paris M. Fouché invita le général Meller Zakomelsky à passer chez lui et voici en substance la conversation qui s'entama entre eux.

Fouché. Connaissez vous, monsieur, la façon de penser du colonel Bibikoff et celle du prince Sibirsky?

Meller. Je les connais pour être de bons Russes et de fidèles sujets de notre auguste maître.

Fouché. Savez vous, que celui qui ne parle pas bien de l'Empereur Napoléon est également mal intentionné pour son souverain et j'ai des notions assez sûres pour croire que ces messieurs se permettent plus qu'ils ne devraient faire.

Meller. Je puis vous assurer que ces deux colonels sont de braves officiers et des fidèles sujets de notre auguste souverain.

Fouché. Connaissez-vous le général Bennigsen et quel homme est-ce?

Meller. Je n'ai presque jamais servi avec lui, mais je le connais, c'est un homme d'un certain âge.

Fouché. Nous le connaissons, il y a des personnes, des Français, qui nous écrivent qu'on n'est pas satisfait de la paix de Tilsit et qu'il y a du mécontentement dans la noblesse.

Meller. Je ne saurais faire de réponse là-dessus, étant éloigné de mon pays, mais tout ce que je puis affirmer, c'est que notre Empereur est adoré de ses sujets, et qu'il n'y en a pas un qui ne se sacrifiât volontiers pour lui.

Le ministre de la police finit par dire que vu la grande intimité qui régnait entre les deux souverains, ils devaient regarder désormais nos affaires comme les leurs, et que croyant le général Meller chargé du commandement des troupes, il ne manquerait pas de lui communiquer tous les avis qui leur parviendraient.

Avant de soumettre à votre excellence mes observations sur cette étrange ouverture, je dois rendre la justice la plus complète à la conduite des deux officiers accusés, ce que je me suis également empressé de faire vis-à-vis de l'Empereur Napoléon lorsqu'il m'en parla. Le général Meller dont je saisis avec plaisir cette occasion pour dire tout le bien imaginable, m'en a fait

un rapport très satisfaisant et m'a assuré que jamais ces messieurs ne se sont écartés de la circonspection qu'il leur avait recommandée. Tout me porte donc à croire que ce gouvernement a forgé cette accusation pour avoir un prétexte de s'immiscer dans nos affaires, c'est évidement le second volume de l'histoire de Baykoff. Semer la discorde entre les souverains et les sujets en produisant entre eux une divergence d'opinion, a été la tactique de la révolution, et on dirait qu'on ne l'a pas abjuré encore.

L'envoi du général Savary a produit sur le public de St.-Pétersbourg l'impression la plus forte et le choix de M. de Caulaincourt ne me semble pas fait pour l'éffacer. Quant aux notions sur ce prétendu mécontentement dans la nation russe, ce n'est que du général Savary qu'elles peuvent venir; ses rapports sur lesquels je suis parvenu à me procurer des renseignements, se ressentent du métier auquel il s'est voué. Farcis d'anecdotes et de commérages ce sont plutôt les bulletins d'un espion de police que les dépêches d'un agent diplomatique. C'est à lui que le comte Merveldt doit cette violente incartade du «Publiciste», car il a mandé qu'il montrait dans toutes les occasions plus d'égards pour lord Gower que pour lui, qu'il n'était pas bien disposé pour la France et qu'il s'était même permis de censurer les opérations militaires de l'Empereur Napoléon. C'est aussi à lui que nous avons l'obligation du changement dans le choix de l'ambassadeur qui nous est tombé en partage. En appuyant sur le désir que l'Empereur, notre auguste maître, lui a manifesté d'avoir un militaire, il ajouta que comme tel il aurait de fréquentes occasions d'approcher de S. M. I., parce qu'il assisterait aux parades ainsi que-faisait l'ambassadeur d'Autriche.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 27-го Ноября 1807 года».

№ 40.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 7 (19) Novembre 1807 (n° 24).

(Secrete).

Monsieur le comte,

Peu de jours après mon arrivée à Fontainebleau on m'informa qu'il y avait de très grandes agitations dans l'intérieur de la famille impériale. Il n'était question de rien moins, disait-on, que de répudier l'Impératrice Joséphine et de faire épouser à Bonaparte S. A. I. madame la grande-duchesse Catherine, en vertu d'un arrangement déjà pris à Tilsit. Ce fut la Reine de Westphalie, née princesse de Würtemberg qui n'oubliant pas encore

ce qu'elle doit à ses augustes parents, risqua de m'en donner le premier avis, en me fesant cependant recommander la plus grande discretion; car si on venait à découvrir que j'en avais été informé, on se douterait aisément que c'était à elle que je le devais, ce qui entraînerait infailliblement sa perte. Je crus ne devoir faire aucune attention à cet avis, et malgré que ce soit le siècle où l'impossible est souvent ce qu'il y a de plus vraisemblable, la chose me parut si extravagante, que je ne l'envisageai que comme un tripotage imaginé par le prince de Mecklembourg-Schwérin, l'intermédiaire entre la Reine de Westphalie et moi, en vue de se faire valoir auprès de notre Cour. Dès lors je jugeais inutile d'y fixer les regards de votre excellence, mais depuis le départ de l'Empereur pour l'Italie ce bruit s'est répandu dans toute la ville, il est devenu si général, que je ne saurais tarder davantage à en faire mention. On le combine avec un propos tenu par Bonaparte au Roi de Würtemberg à son passage par Francfort, portant qu'il aurait pu procurer à son frère une princesse d'une des maisons les plus illustres et les plus puissantes de l'Europe, mais que lui ayant une fois donné sa parole il ne voulait rien chańger au mariage projeté (46). Ce départ pour l'Italie et les altercations avec le Pape viennent encore à l'appui de ce bruit et servent à l'accréditer dans le public. On ne suppose guère de but fondé à ce voyage et sur l'objet des démêlés avec le Pape on n'a que des notions très vagues; on sait seulement avec certitude qu'il est récalcitrant et que très probablement il est fait de lui. On rapporte à ce sujet une réponse qu'il doit avoir faite au général Lemarrois que l'Empereur lui dépêcha il y a quelque temps, et que l'on dit être celle-ci: «Je ne puis faire ce qu'on me demande, je me reproche déjà d'avoir trop fait, c'est le siècle où il faut des martyrs, et je ne crains pas d'en augmenter le nombre». Il se peut aussi et c'est même le plus probable que cette opposition porte sur de nouveaux arrangements de religion, sur une réunion de tous les cultes, le rit grec y compris, et sur la fondation d'une religion générale pour le monde entier dont on prête le projet à l'Empereur des Français, car il n'y en a pas qui soit hors de l'atteinte de son imagination. Le cardinal Maury doit partir et l'on veut déjà voir en lui un nouveau Pape, qui à la vérité serait un peu rogné au temporel.

Cette affaire de l'Impératrice s'est tellement répandu dans le public qu'on commence déjà à l'envisager comme une de ces idées jetées à dessein en avant par le gouvernement pour sonder l'opinion. Cependant il faut que l'on ait outre-passé les bornes, car on assure que la police a fait arrêter plusieurs individus qui en ont parlé trop tôt. L'idée du divorce a souvent été suggérée à l'Empereur. On lui a dit qu'il n'établirait jamais sa dynastie

sur des bases solides s'il ne parvenait pas à se donner un héritier légitime. M. de Talleyrand doit même lui avoir souvent donné ce conseil; il est d'autant plus extraordinaire de lui voir dans cette circonstance-ci épouser les intérêts de l'Impératrice et cela même avec un degré de chaleur qui a porté une légère atteinte à son crédit, car il s'était flatté d'accompagner l'Empereur. De là on veut conclure que toutes ces bisbilles ne sont que la suite de quelque intrigue de femme. La grande duchesse de Berg qui a une ambition démesurée, tripote beaucoup et a de tout temps travaillé contre l'Impératrice. Une madame Casani de Gênes, femme d'une grande beauté, avec laquelle l'Empereur vivait depuis son retour de l'armée, qu'il a nommé lectrice de sa femme, et même dame du palais, lorsque la Cour osa s'en formaliser, n'a pas peu contribué à fomenter cette petite guerre civile. Mais cet obstacle est écarté, car on prétend que son règne a fini, toutes ces passions subalternes n'étant jamais de longue durée chez l'Empereur Napoléon.

Je vous demande pardon, M. le comte, d'avoir arrêté si longtemps votre attention sur des détails qui en sont si peu dignes, mais il ne m'a pas paru inutile de chercher à vous donner une idée de cette Cour qui ressemble si peu à toutes les autres et qui se ressent si fort de son origine.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 27-го Ноября 1807 года».

№ 41.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 8 (20) Novembre 1807 (nº 25).

Monsieur le comte,

Si l'arrivée en France d'un ambassadeur de Russie a été agréable à la Cour, elle a fait une sensation bien plus vive encore sur l'esprit du public. Fatiguée de cette longue série de guerres et de calamités, la nation française ne respire qu'après la paix et se flatte de voir au moins celle du continent à jamais assurée par les rapports intimes qui viennent de s'établir entre elle et la seule puissance qui soit encore en état de lui tenir tête. Tout ce qui entoure Bonaparte partage ce désir, non par principes ou par humanité, mais parce que l'on s'est enrichi, que l'on n'a plus rien à gagner, que l'on veut jouir et qu'il est plus agréable de vivre tranquillement à Paris que de passer de nouveau un hiver en Pologne, d'où l'on n'a rapporté que de cuisants souvenirs. Ce sont là les seuls appuis que nous ayons auprès de ce gouvernement; dans tout autre pays on pourrait y faire quelque fonds, mais ici ils ne sont rien contre la volonté du souverain qui les

brave et qui sait qu'il n'a rien à redouter d'une nation dans laquelle il est parvenu à étouffer toute énergie, tout principe d'opposition, et qu'il tend à démoraliser toujours davantage. Il ne s'en cache pas même, car en me parlant des moyens qu'il avait employés pour venir à bout de l'armée d'Italie, il me dit en propres termes: «ayez la canaille pour vous et le reste le deviendra».

Pour le moment le Nord repose, et ses vues sont tournés vers le midi et même vers l'Orient. L'opinion des gens les plus au fait, et le plus habitués à observer la marche de ce gouvernement est que son voyage en Italie ne peut avoir pour but que de préparer des expéditions militaires contre la Grèce; dans cette entreprise il ne saurait avoir d'allié plus utile que la religion, et c'est pour se l'assurer qu'il est, dit-on, en négociations avec le Pape. Quelques jours avant son départ, il y eut des conseils à Fontainebleau, où on a traité d'une nouvelle levée de conscrits. La proposition fut longtemps débattue, on observa qu'une telle mesure ne pouvait que faire ombrage à l'Autriche et à la Russie. L'Empereur répondit: «je suis assuré de l'une et de l'autre», et on m'a dit assez positivement que ce projet allait se réaliser.

Tout cela ne dénoterait pas des vues bien pacifiques, et n'indiquerait pas cette diminution prochaine dans l'armée française dont il m'a parlé avec tant d'affectation, probablement pour nous déterminer à réformer une partie de la notre. Son système à notre égard me semble évident, c'est le même qu'il a suivi vis-à-vis de toutes les puissances, il n'a qu'un seul but, celui d'abattre tout autour de lui, il a dit que sa dynastie serait la plus ancienne de l'Europe et malheureusement il n'a que trop souvent tenu parole. Il travaille insensiblement à notre ruine en cherchant à nous entraîner dans des mesures qui tendent si manifestement, à miner notre puissance et à paralyser les moyens qui pourraient un jour servir à établir une défensive redoutable contre lui. La seule manière d'échapper à cette destruction générale, c'est il me semble de mettre à profit le délai qu'on nous accorde, de nous occuper dès à présent et sans perdre un seul instant de l'organisation de cette défensive, et d'employer pour cet effet tous les moyens, de quelle dénomination qu'ils puissent être qu'offrent les vastes ressources de l'empire de Russie, tant dans son intérieur que sur ses frontières. Pour parvenir à créer avec d'autant plus de célérité une force imposante, j'ose proposer de ne point s'assujettir à cette régularité, à cette uniformité reçues dans nos régiments, au grand détriment de l'armée et de borner ses soins au moral du soldat et au maintien de la discipline qui seuls garantissent les succès; car ce n'est qu'en se servant des mêmes armes que l'Empereur des Français, que l'on parviendra à lui résister.

Mais ce qui me paraît surtout urgent c'est d'établir au plutôt dans nos provinces polonaises et allemandes une armée de 100.000 hommes qui devra être tellement concentrée que peu de jours puissent suffire à les rassembler, car c'est ainsi que sont disposés les corps français dans le duché de Varsovie, qui avec ceux de la Saxe peuvent bien monter à 80.000 hommes.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 42.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 8 (20) Novembre 1807.

Monsieur le comte,

L'ouvrage ci-joint m'ayant été adressé par son auteur le colonel Jomini pour être mis aux pieds de l'Empereur, je n'ai cru pouvoir me refuser à transmettre à votre excellence vu le mérite particulier qui le distingue et qui lui a valu dans ce pays une juste célébrité. L'objet qu'il traite est d'une haute importance et la manière dont les grands principes de l'art militaire y sont développés me paraît digne de l'attention de S. M. I.

Le professeur Gail dont Elle a daigné encourager les talents en l'honorant d'une lettre de sa main désire obtenir l'honneur de lui dédier une édition complète des œuvres de Thucidide en grec, latin et français. Je prie votre excellence de vouloir bien me faire connaître les intentions de S. M. I. à cet égard.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 43.

Графъ Толстой—графу Румянцову (47).

Paris, 8 (20) Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Je ne crois pas avoir besoin de faire connaître à votre excellence que tous les princes allemands qui se trouvent ici et sollicitent les bonnes grâces de l'Empereur des Français, mettent tout leur espoir dans l'intervention de notre auguste maître et me pressent continuellement de la faire valoir en leur faveur.

Celui de Mecklembourg-Schwérin met une activité extrême à ses démarches et a déjà su se concilier les bonnes grâces de l'Impératrice

Joséphine, au point d'obtenir par elle l'évacuation presque totale de son pays, où il ne restera plus que deux faibles garnisons françaises à Wismar et à Rostock. Il ne met pas moins de vivacité dans ses instances auprès de moi et m'a remis le mémoire ci-joint qui vous donnera, M. le comte, le tableau de ses prétentions.

Conformément à mes instructions je n'ai point manqué de faire connaître à M. de Champagny, l'intérêt que S. M. l'Empereur daigne prendre à la situation de ce prince, de celui de Cobourg, et du duc de Weimar, en faveur duquel j'ai principalement insisté. Il n'y a point de doute que la protection de la Russie ne soit plus que suffisante pour leur procurer tous les avantages qu'ils peuvent désirer, et c'est dans ce sens effectivement que M. de Champagny m'a répondu. Lui aussi bien que M. de Talleyrand ont en même temps déclaré à ces princes que pour peu que la Russie épousât chaudement leurs intérêts et que j'en énonçasse le désir au nom de ma Cour tous leurs vœux seraient exaucés.

Votre excellence peut juger d'après cette réponse des instances qu'ils ne cessent de me faire pour m'engager à appuyer leurs prétentions, mais je ne vous dissimulerai point, M. le comte, que quoique instruit de les soutenir, je ne me crois point autorisé à faire pour eux des démarches auxquelles le gouvernement français semble par le langage qu'il tient vouloir attacher beaucoup d'importance, et que je craindrais de nuire aux intérêts de S. M. I. en mettant dès à présent beaucoup de chaleur à réclamer de cette Cour une complaisance à laquelle elle voudrait dans la suite mettre un prix trop haut.

Cette considération m'a déterminé à attendre des instructions ultérieures et plus précises sur la nature et le degré de force des démarches que je devrai faire en faveur des princes allemands auxquels notre auguste maître veut bien s'intéresser.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Vœux et espérances de la Cour de Mecklembourg-Schwérin motivés par le projet d'accession à la confédération du Rhin.

Le duc de Mecklembourg-Schwérin profondément pénétré de reconnaissance, pour le désir gracieux que S. M. l'Empereur des Français etc., a fait exprimer de le faire participer à la confédération du Rhin, dont S. M. est le protecteur, n'a rien eu de plus empressé que d'y déférer. Il nourrit l'espérance qu'il plaira à S. M. I. et Roi dans sa grâce et sa justice, de le mettre en état de jouir pleinement de ce bienfait.

Le duc verrait avec une respectueuse reconnaissance, et ose même en énoncer le vœu, qu'il plaira à S. M. l'Empereur et Roi, de lui rendre à lui et sa maison la place et le rang que S. M. I. a bien voulu déterminer elle même, en lui destinant la dignité électorale, proposée par elle à S. M. I., l'Empereur de toutes les Russies, à la diète de Ratisbonne.

Le titre de grand-duc, et l'admission dans le collége des Rois, serait l'équivalent de cette faveur.

Le duc désirerait assurément beaucoup, pouvoir souscrire sans hésiter un moment, au nombre de troupes stipulées pour son contingent; mais il avoue que dans sa présente situation, il ne s'en trouve aucunement en mesure. Religieux observateur de ses engagements, il ne voudrait rien promettre dont il voit l'impossibilité. Il ose espérer que S. M. daignera faire réduire son contingent à 1.000 hommes d'infanterie, 200 hommes de cavalerie et 150 hommes d'artillerie.

Le duc ayant été privé par les événements de la dernière guerre, de toute espèce d'armes, ce serait un effet de la générosité de l'Empereur et Roi, s'il daignait ordonner que l'on fournit au duc, les armes nécessaires, pour la réorganisation de son militaire.

Sentant dans toute leur étendue, les grands devoirs que lui imposera son accession à la confédération du Rhin, et bien décidé à les remplir saintement, le duc s'estimerait heureux, s'il plût à S. M. l'Empereur et Roi, de lui accorder les avantages requis pour les remplir, ainsi qu'il le désire.

Il ose énoncer ceux dont le moment présent est susceptible, ainsi que ceux que l'avenir pourra amener.

Le premier bienfait serait de faire évacuer entièrement le pays de Mecklembourg, aux troupes qui s'y trouvent, et de confier à lui même la garde des ports de mer, ou du moins d'en diminuer autant que possible les garnisons.

L'avenir pourrait amener une augmentation de territoire aussi désirable que nécessaire pour le duc et sa maison.

Tout en plaçant la plus entière et la plus respectueuse confiance dans la générosité et la magnanimité de S. M. l'Empereur et Roi, le duc hazarde de nommer les deux provinces, le duché de Saxe-Lauenbourg, et la Poméranie suédoise, avoisinante le Mecklembourg. Si toutefois il ne plait pas à S. M. l'Empereur et Roi, de la rendre à leurs anciens possesseurs S. M. I. et Roi en daignant sous cette restriction là, en donner la promesse, éventuelle au duc de Mecklembourg-Schwérin, comblerait tous ses vœux et son éternelle reconnaissance.

Il serait très désirable encore, qu'au moment d'une paix générale,

S. M. daignât s'occuper des moyens de mettre les États du duc en contact direct avec les autres États de la confédération du Rhin, dont aujourd'hui il se trouvent séparés encore.

Si le duc de Mecklembourg-Schwérin était assez heureux pour obtenir ces différentes grâces et promesses, il demanderait comme une faveur particulière, qu'en vertu des pactes de famille, la maison de Mecklembourg-Strelitz serait appelée à la succession éventuelle, dans tous les honneurs, droits et propriétés, ci-dessus articulés, sans au reste vouloir déroger le moins du monde, à ce que dès à présent la grâce impériale pourrait lui avoir destiné, tout bienfait accordé au duc de Mecklembourg-Strelitz, étant cher et désirable au duc de Mecklembourg-Schwérin.

№ 44.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 8 (20) Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Le sieur Mathieu Deval qui depuis nombre d'années a servi la Cour de Sicile en qualité de premier drogman à Constantinople et qui dans ces derniers temps de malheur a montré un attachement très louable aux intérêts de son souverain le Roi Ferdinand, a souvent été, comme votre excellence ne l'ignore pas, secrètement employé par notre auguste Cour, qui même lui donnait un espèce de traitement. Il paraît avoir renoncé à ce dévouement pour la bonne cause, car j'apprends qu'il vient d'écrire à M. de Talleyrand et de lui offrir ses services par le moyen du comte Choiseul Gouffier, avec lequel il est en relations d'amitié depuis le séjour que ce dernier a fait à Constantinople et par l'intervention duquel il espère voir ses désirs accomplis.

J'ai cru devoir vous entretenir de cet objet, M. le comte, croyant qu'une pareille démarche était faite pour priver M. Deval de la confiance que notre gouvernement lui avait témoignée et qu'il avait jadis sû justifier.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 45.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 8 (20) Novembre 1807.

Monsieur le comte,

L'affaire du Portugal présente quelques détails que je n'ai pas eu le loisir encore de porter à la connaissance de votre excellence et sur lesquels

je me vois obligé de revenir. Peu après le retour de l'Empereur de Tilsit, il fit demander au Prince Régent de fermer ses ports à l'Angleterre, de lui déclarer la guerre, de faire saisir toutes les marchandises anglaises et tous les Anglais qui seraient dans son royaume. Le prince répondit qu'il consentait aux deux premiers points, mais qu'il répugnait à ses principes et à son honneur d'accorder les deux autres. Des préparatifs de départ pour le Brésil s'en suivirent et les négociants anglais secrètement informés des vues de la France s'occupaient à assurer leurs propriétés. Ces nouvelles arrivèrent à Fontainebleau le 13 Octobre; le 14 eut lieu la fameuse audience diplomatique, où l'Empereur déclara à M. de Lima que la maison de Bragance cesserait de régner si le Prince Régent ne souscrirait point à ses réclamations. M. de Lima se chargea de l'y déterminer et partit le lendemain en courrier pour Lisbonne. Il emporta la promesse formelle que pendant son absence on ne changerait rien au sort de son pays et que l'on attendrait les résultats qu'il devait rapporter avant de prendre une décision quelconque à cet égard. Mais quinze jours après arriva une lettre du prince de la Paix dans laquelle il mandait que l'embarcation des Anglais continuait à Lisbonne et que le gouvernement employait tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour soustraire les sujets de cette nation aux persécutions de la France. Le renvoi de Paris de la légation portugaise en fut la conséquence immédiate en dépit des promesses faites au marquis de Lima. La note du ministre des relations extérieures par laquelle il l'annonça au chargé d'affaires Melloporte que le Portugal ayant voulu la guerre l'aura et que l'Empereur n'étant pas habitué à se laisser braver impunément joignait en à toutes les personnes composant la légation portugaise de quitter Paris en 24 heures et l'empire français en quinze jours. Le moniteur du (?) dont j'ai déjà eu l'honneur de transmettre un exemplaire à votre excellence prononce l'arrêt de mort de la maison de Bragance qui présente une nouvelle victime de cette indécision, de ce défaut d'énergie, de ces demi-mesures, qui ont si fort contribué à l'accroissement de la puissance française. Cet événement a fait ici une impression très vive sur l'esprit de tous les gens sages et modérés dont les efforts tendent à ramener la paix et qui voient avec raison dans le traitement que l'on fait éprouver au Portugal une nouvel accroc à celle avec l'Angleterre.

Les événements funestes qui viennent d'avoir lieu à Madrid ne sont guère faits pour produire une sensation plus agréable et présagent des suites incalculables. On ne doute pas qu'ils ayent été tramés par le gouvernement français qui depuis plusieurs années soufflait la zizanie entre le prince des Asturies et celui de la Paix, en accueillant même à la barbe

de l'ambassadeur d'Espagne un agent secret de ce dernier nommé le conseiller d'État Isquierdo par lequel passaient toutes les affaires d'importance.

Les négociations pour le concordat de l'Allemagne se poursuivent entre le prince Primat, le cardinal Bayaune et monseigneur Genga; mais j'ai lieu de croire qu'elles traineront fort en longueur, car l'Empereur Napoléon ne me paraît pas très empressé de mettre fin à l'anarchie qui règne actuellement en Allemagne et qui provient surtout de l'absence totale d'un tribunal suprême fondé à intervenir dans les différents qui s'élèvent continuellement contre les membres de la confédération du Rhin.

J'ai l'honneur de transmetre ci-joint à votre excellence le duplicata de ma dernière dépêche chiffrée *) et celui d'être etc.

№ 46.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 8 (20) Novembre 1807 (nº 30).

Monsieur le comte,

L'Empereur est parti de Fontainebleau le 16 à 5 heures du matin, il n'a amené que le prince de Neufchatel, le grand-duc de Berg, le maréchal Duroc et M. de Champagny qui s'attendait si peu à cet honneur qu'il n'avait fait aucun préparatif de voyage. Ses actions haussent toujours lorsque celles de Talleyrand baissent. La famille impériale est rentrée en ville. Avant le départ deux aide de camp ont été expédiés en courrier, le premier, dit-on, pour la Dalmatie.

On croit assez généralement que l'absence de l'Empereur ne sera pas longue et que très vraisemblablement il sera de retour vers la fin de l'année et plus tôt. On suppose aussi qu'il va faire une course à Bordeaux pour y inspecter l'armée de réserve qui s'y rassemble et qui sera de cent mille hommes. C'est il me semble faire beaucoup d'honneur à l'Espagne et au Portugal contre lesquelles elle doit être dirigée, et delà on veut conclure que la conquête de Gibraltar y entre poûr quelque chose.

M. de Marescalchi et d'Aldini, le premier envoyé du royaume d'Italie à Paris, le second secrétaire d'État, ont également suivi l'Empereur. Celui-ci avait été chargé d'ébaucher une nouvelle constitution pour la république de Raguse. Son travail achevé il voulait le présenter à l'Empereur, mais on lui dit que ce n'était pas le moment et l'on suppose que ce petit État sera également réuni à l'empire français.

---

*) См. шифрованную депешу графа Толстаго отъ 4-го (16-го) Ноября 1807 года; стр. 198, № 26. *П. Ш.*

Le Roi de Westphalie n'a absolument pas voulu à ce que l'on prétend, accepter la couronne du Portugal, et partira après demain pour Stuttgart et Cassel.

Peut avant son départ l'Empereur Napoléon a jugé devoir cajoler ses généraux pour faire cesser une espèce de mécontentement qui avait éclaté parmi eux. Il doit leur avoir distribué la somme de douze millions. Un million a été donné au général Lannes sans motif quelconque et sans qu'il s'y soit attendu le moins du monde.

J'ai l'honneur de faire parvenir à votre excellence une copie du traité récemment conclu entre les Cours de Vienne et de France et dont le comte Metternich m'a fait la communication.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Article 1.

Le Thalweg de l'Isonzo sera la limite entre le royaume d'Italie et les provinces autrichiennes situées sur la rive gauche depuis son embouchure dans le fond du golfe Adriatique jusque vis-à-vis le village de Crisitiniza près Canale, delà, la limite ira par la ligne la plus droite qu'il sera possible de tracer, rejoindre l'ancienne frontière près le village de Bistoff, de manière que les deux territoires de Crisitiniza, de Bistoff restent au royaume d'Italie. On suivra ensuite l'ancienne frontière jusqu'à la sommité du Mont Matajur, et du Mont Matajur une ligne passant à l'est et au nord de Starasella et suivant la crête de la montagne qui est au-dessus des villages de Creda, Paloco et Boriana, de manière que ces villages et celui de Starasella appartiennent au royaume d'Italie, la dite ligne aboutissant à la sommité du Mont Stù. Depuis le Mont Stù on suivra l'ancienne frontière.

Article 2.

A cet effet S. M. l'Empereur des Français comme Roi d'Italie cède à S. M. l'Empereur d'Autriche tout ce qu'il possède sur la rive gauche de Isonzo en toute propriété et souveraineté. L'Empereur d'Autriche cède également à S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin en toute propriété et souveraineté tout ce qu'il possède sur la rive droite de ce fleuve jusqu'au point indiqué par l'article précédent,

y compris ce qui est enclavé dans quelque partie que ce soit des États ci-devant vénitiens pour être réuni à jamais au royaume d'Italie.

L'ile Mosorina étant située sur la rive droite du bras principal de l'Isonzo restera au royaume d'Italie.

ARTICLE 3.

Dans les territoires respectivement cédées les sujets de l'une des deux puissances, établis sur l'une des rives de l'Isonzo et possessionnés sur l'autre rive seront autorisés à retirer de leurs propriétés les produits en nature, moyennant que ces produits seront légalement constatés, et en se conformant aux lois de police et de douanes en vigaeur dans l'un et l'autre état. Cette disposition ne s'étend qu'aux portions de territoire contigus au fleuve.

ARTICLE 4.

Il y aura une route militaire pour la communication entre les provinces du royaume d'Italie à la droite de l'Isonzo et l'Istrie et la Dalmatie, et réciproquement. Les stipulations relatives à cette route sont annexées au présent acte.

ARTICLE 5.

Il sera accordé passage à travers le territoire autrichien aux troupes russes venant de Cattaro pour aller du royaume d'Italie sur le Nieper. Ces troupes marcheront par bataillon avec armes, bagages et artillerie. Il leur sera donné les secours dont elles auront besoin et ce qui sera relatif à leur subsistance, sera réglé entre les deux Cours de Vienne et de St.-Pétersbourg.

ARTICLE 6.

Les difficultés survenues à la suite du traité de Presbourg étant ainsi levées par la restitution des bouches de Cattaro et par la présente convention, l'Empereur des Français s'engage à faire évacuer par ses troupes et celles de ses alliés la place de Braunau qui sera remise aux troupes autrichiennes un mois au plus tard après l'échange des ratifications.

ARTICLE 7.

La présente convention sera ratifiée le plus promptement possible, et les ratifications seront échangées à Paris au plus tard dans un mois.

Fait en double à Fontainebleau ce 10 Octobre 1807.

II.

Шампаньи—графу Толстому.

Fontainebleau, 16 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de prévenir votre excellence que Sa Majesté qui est partie de Fontainebleau pour l'Italie, m'a permis de l'accompagner dans son voyage. Le service du département n'éprouvera aucune interruption, et si votre excellence veut bien continuer à m'adresser ses lettres aux relations extérieures, elles me seront régulièrement transmises.

Recevez etc.

№ 47.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 15 (27) Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Les seules nouvelles que nous ayons de l'Empereur sont venues par télégraphe et se trouvent consignées dans la feuille ci-jointe à laquelle je me réfère aussi pour tous les détails relatifs à la fête qui a eu lieu ici, à l'occasion de l'entrée des gardes. Elle a offert un très beau spectacle. On a généralement admiré la bonne tenue de cette troupe d'élite, composée presqu'entièrement de jeunes gens. Le soir on a donné à l'opéra le triomphe de Trajan, pièce nouvelle, remplie d'allusions aux événements du jour. On y a même placé des vers qui ont trait à la Russie, et qu'à raison de cela je transmets ici joint en copie *).

*) Des rives de l'Indus trop longtemps opprimées
Nous venons implorer le secours des Romains,
Contre nos tyrans inhumains.
Déjà le Nord enfante des armées,
Déjà le jeune chef de ces peuples guerriers
Qui de l'Euxin au pôle étendent leur puissance
Jurant avec César une heureuse alliance
Brule de partager sa gloire et ses lauriers.
Oui l'Orient endormi dans ses chaînes
Sortira tout à coup de ce lâche sommeil,
Quand il verra marcher les légions romaines
Et les enfants du Nord vers les champs du soleil
Que leurs drapeaux unis aux rives du Bosphore
Repoussent sur les flots nos cruels oppresseurs.
Le Gange par nos voix demande des vengeurs
Et tous les peuples de l'aurore
Attendent leurs libérateurs.

M. Faudoas (47) est arrivé il y a deux jours en courrier de St.-Pétersbourg. Il est reparti pour aller en Italie rejoindre le ministre des relations extérieures. Dans l'absence de celui-ci c'est M. de la Bernadière, chef de la division du nord, qui gère ce département, mais jusqu'à présent le corps diplomatique n'en a point été officiellement prévenu. On assure de nouveau que l'absence de l'Empereur ne sera pas longue et qu'il pourra bien être de retour entre le 15 et le 20 du mois prochain.

M. de Caulaincourt s'est mis en route le 11 (23) au matin et se propose de faire grande diligence.

J'apprends dans ce moment qu'un courrier de Milan a apporté hier la nouvelle que l'Empereur était arrivé dans cette ville, le 21 Novembre.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 15-го Декабря 1807 года».

№ 48.

Баронъ Криднеръ — графу Румянцову.

Memel, 17 (29) Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Dans l'attente du passage prochain d'un courrier, je prépare ce rapport pour communiquer à votre excellence quelques particularités que je n'oserai confier à la poste.

Je continue à me trouver dans la cruelle alternative ou de diminuer peut-être, si je rapporte les choses telles qu'elles sont, l'intérêt que notre auguste maître daigne accorder à cette Cour infortunée ou de taire à la mienne des détails qui ne doivent pas ce me semble être ignorés par elle. Pour concilier autant qu'il dépend de moi les égards dûs au malheur et ce à quoi m'obligent les devoirs de la place dont je me trouve honoré, je prends la liberté de transmettre à votre excellence ces détails dans une lettre sans n°, abandonnant à sa sagesse d'en faire l'usage qu'elle jugera convenable.

S. M. l'Empereur, notre très gracieux souverain, ayant bien voulu se charger du soin de calmer l'extrême animosité de l'Empereur Napoléon contre cette Cour-ci, j'ai cru devoir faire sentir en toute occasion au ministère prussien, combien il était à désirer qu'il écartât aussi de son côté tout ce qui pouvait nourrir cette animosité. L'accueil fait de préférence au Anglais, les imprudences si affichées de la Reine, les propos qu'on n'a cessé de tenir ici depuis la paix de Tilsit ont certainement porté à son comble la haine que l'Empereur des Français paraît avoir voué à la Prusse. J'ai

dû naturellement user des plus grands ménagements en touchant cette corde, mais toutes les fois que je fis sentir indirectement les inconvénients que pourrait entraîner entre autres le séjour prolongé d'un agent anglais et hanovrien, tandis que ni la France, ni aucun de ses alliés n'en avaient auprès de cette Cour, M. le comte de Goltz me parla beaucoup de tous les embarras et de toutes les difficultés qu'il avait eues pour empêcher messieurs Garlike et Hugo de remettre leurs lettres de créance et il eut l'air de s'en faire un mérite auprès de notre Cour. Ayant eu quelques soupçons que les choses s'étaient passées autrement, je voulu m'en convaincre et je passai chez M. Garlike à titre d'ancienne connaissance, sous le prétexte de le remercier de l'intérêt qu'il m'avait fait témoigner pendant ma maladie et pour prendre en même temps congé de lui. Je n'avais pas reçu encore notre déclaration contre l'Angleterre, mais lui venait de recevoir la lettre du comte de Goltz dont celui-ci m'avait parlé vaguement. M. Garlike me la fit lire en original en me faisant remarquer les changements qu'il avait demandé lui-même qu'on y fit, puisque cette lettre, avant ces changements, était si excessivement affectueuse qu'elle n'aurait en aucune manière pu servir à motiver suffisamment aux yeux de S. M. britannique le départ de son ministre. Celui-ci a exigé encore que pour cet effet on lui témoignât au nom du Roi le désir qu'il s'éloignât, désir que le comte de Goltz n'avait d'abord mis en avant qu'en son propre nom. Mais ce qui me frappa le plus, c'était le commencement conçu à peu près en ces termes: «vous savez les circonstances, monsieur, qui de notre et *de votre part* ont empêché que vous n'ayez revêtu un caractère public ici». M. Garlike me dit à cette occasion qu'il avait expressément demandé que les mots que j'ai soulignés fussent insérés, puisque d'abord en arrivant il avait par ordre de sa Cour déclaré au comte de Goltz qu'en conséquence de l'article 27 du traité de Tilsit, il ne pouvait, ni ne voulait être formellement accrédité ici. Il a également éffacé le passage de la lettre en question où en parlant des regrets du Roi et de la Reine en le voyant partir, il exprime leur désir de le voir revenir bientôt. Toutes ces circonstances et plusieurs autres seraient indifférentes peut-être, si elles ne venaient à l'appui de ce, dont j'ai déjà eu d'autre preuves, c'est-à-dire, que le ministre prussien des affaires étrangères nous fait envisager comme des actes de déférence volontaires les mêmes mesures qu'il fait envisager au parti anglais comme commandés par notre Cour, ou au moins prises dans la crainte de la Russie. Votre excellence conçoit facilement que ceci réduit de jour en jour davantage le très petit nombre de nos partisans, et qu'à proportion ma position en devient plus pénible.

Le Roi est peut-être, si j'ose m'exprimer ainsi, le seul individu en Prusse qui reste inébranlablement attaché à la Russie; il est d'autant plus affligeant de le voir toujours perdre davantage dans l'affection de ses sujets. Il se laisse aller plus que jamais à son indolence; trois ou quatre fois par semaine il y a dans la famille royale, ou chez madame de Voss, ou chez madame de Goltz des déjeuners auxquels le Roi assiste régulièrement depuis 11 heures jusqu'au moment du diner. Le reste du temps on le voit ou à la promenade ou à la fenêtre... Mais ce qui a mis le comble au mécontentement qui se manifeste hautement ici, c'est que dans un moment, où ce souverain infortuné n'a peut-être de quoi subsister que pour quelques mois, il s'occupe malgré toutes les représentations qui lui ont été faites d'objets aussi coûteux et de minuties telles, par exemple, que la formation d'un régiment d'hulans, et les casques qu'il va donner aux gardes du corps, semblables à ceux de nos gardes à cheval. Le baron de Stein doit avoir représenté à plusieurs reprises que la réorganisation de l'armée devait être ajournée à de meilleurs temps, mais Sa Majesté a été inflexible à cet égard. Enfin le mécontentement se répand sur toutes les classes.

Si j'ai peut-être trop longtemps détourné l'attention de votre excellence de ses occupations importantes, je lui en demande très humblement pardon. En l'entretenant des détails ci-dessus, je me suis acquitté d'un tâche pénible, mais en même temps d'un devoir que je regarde comme sacré, celui d'informer sans réticence mes chefs de ce qui se passe dans la Cour auprès de laquelle je me trouve placé.

En prenant à cette occasion la liberté de faire mention à votre excellence de mes intérêts personnels, je n'oserais entrer dans les mêmes détails—je me bornerai à lui assurer que ma position ici est si pénible que je me vois contraint à vous supplier, monsieur le comte, de m'accorder votre intervention, afin que S. M. l'Empereur daigne m'employer partout ailleurs qu'auprès de cette Cour-ci. J'adresse cette prière avec confiance à votre excellence, puisque tous ceux qui ont le bonheur de la connaître m'ont félicité de ce que je servais actuellement sous les auspices d'un chef qui accueille avec bonté les demandes de ses subordonnés. Mais dans les désagréments continuels que j'éprouve depuis quelque temps, ma plus grande consolation est le souvenir de la manière gracieuse dont notre auguste et adorable souverain daigna s'exprimer ici sur, ma bonne volonté et mon zèle à le servir. Ce souvenir est fait pour me rassurer sur mon avenir (49).

Veuillez, monsieur le comte, agréer etc.

Помѣта: «Получено 27-го ноября 1807 года».

№ 49.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Novembre (4 Décembre) 1807 (nº 33).

Monsieur le comte,

On ne doute presque plus dans le public de Paris de la vérité des faits que j'ai avancés dans ma dépêche nº 24, et voici ce que l'on débite à ce sujet, même parmi des personnes approchant la Cour de fort près et très à même d'être bien informées. Depuis son retour de Tilsit, l'Empereur a traité l'Impératrice Joséphine avec une extrême froideur sans qu'elle ait jamais pu parvenir à provoquer la moindre explication. Peu de temps avant le départ pour l'Italie, M. Fouché se rendit chez elle et lui représenta que les intérêts de la nation exigeaient qu'elle fut divorcée, chercha à l'engager de s'y dévouer et de faire la première démarche par une demande formelle au sénat. Elle déclara positivement qu'elle ne s'y prêterait jamais, qu'elle regardait son union comme une œuvre de la Providence qu'il n'appartient qu'à son mari d'anéantir. Elle lui fit part de cette insinuation du ministre de la police. L'Empereur nia vis-à-vis d'elle le projet qui la motiva et commença dès ce moment à la mieux traiter. En partant il essaya même de la rassurer entièrement. Mais le bruit en devint public et l'on sait avec assez de certitude que c'est la police qui l'a fait répandre. Il n'y a donc plus de doutes à cet égard, et l'Impératrice elle même qui connait parfaitement le caractère de son mari semble en être convaincue. Et s'il fallait encore un indice à l'appui de cette opinion je crois l'apercevoir dans les avances inusitées que l'on me fait ici. C'est le général Caulaincourt que l'on dit chargé de demander madame la grande-duchesse Catherine; et ce ne sera qu'à l'arrivée des réponses de St.-Pétersbourg que se feront les démarches constitutionnelles auprès du sénat, et l'on prétend que quand même ces réponses seraient négatives, le divorce n'aurait pas moins lieu. L'Empereur y est excessivement poussé par sa famille qui a juré une haine éternelle à l'Impératrice, et s'il est vrai qu'il va dans son voyage d'Italie se raccommoder avec son frère Lucien, les affaires de celle-ci ne pourront qu'empirer, car c'est lui surtout qui de tout temps a montré un très grand acharnement contre elle. Il lui est arrivé il y a huit jours un courrier de l'Italie, qui ne peut lui avoir apporté que la confirmation de son malheur, car on sait qu'elle a été plongée dans la plus profonde douleur, qu'elle a d'abord demandé Maret, qu'elle s'est rendue chez lui, lorsqu'elle apprit qu'une indis-

position assez grave l'empêchait de sortir et qu'elle est restée pendant plusieures heures avec lui. On suppose à l'Empereur le projet de lui faire un sort au delà des Alpes, en couronnant son fils le prince Eugène, Roi d'Italie. Les insignes de ce royaume, la couronne de fer et tout ce qui y appartient ont été transportés à Milan. Mais l'Impératrice ne paraît pas trop se sourire de cet arrangement. Le prince héréditaire de Mecklembourg, qui la voit très souvent, croit avoir recueilli quelques notions là-dessus que votre excellence trouvera énoncées dans les lettres que sous ce pli j'ai l'honneur de lui faire parvenir de sa part; mais ces idées me semblent basées sur des suppositions trop peu certaines pour que je puisse les garantir encore.

Je regrette de ne pouvoir lui mander à cette occasion des données plus positives sur l'objet du voyage de l'Empereur en Italie. Ses projets ne sont connus même de ceux qui jouissent de sa confiance qu'au moment où il les réalise, et ce ne sont jamais que des conjectures bien vagues que l'on réussit à former. Elles se réduisent à la vérité bien constatée qu'il faut s'attendre à tout de sa part, car les grandes commotions sont devenues chez lui un besoin physique, et l'on dirait que la paix est à jamais bannie de la terre. Les vues qu'on lui suppose pour le moment sont le partage de l'Italie entre le Vice-Roi Eugène et son frère Joseph, le déplacement de la Reine d'Étrurie qu'il envoie au Portugal et le renversement de la puissance papale, afin de pouvoir s'arroger également le pouvoir suprême sur l'église. Toutes ces vues n'annoncent que trop cet empire d'occident vers lequel il se fraye le chemin et dans lequel tous les rois et souverains, qui actuellement ne sont que soumis à son influence, deviendront ses vasseaux, où l'on verra l'administration française généralement établie et dans lequel il possédera les domaines dont il commence déjà actuellement à faire l'acquisition en Allemagne. En attendant la réalisation des vues aussi immenses, l'Empereur s'occupe sans relâche de l'administration intérieure de son vaste empire, et il n'est pas de doutes que de nouveaux projets de cette nature ne soient pour beaucoup dans son voyage d'Italie. On cite à ce sujet des travaux maritimes dans le port de Venise et le projet d'un canal déjà approuvé et arrêté qui devra établir une communication directe entre l'Adriatique et la Méditerranée et traverser les Apennins.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 16-го Декабря 1807 года».

№ 50.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Novembre (4 Décembre) 1807.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de faire passer à votre excellence différents états de la situation actuelle de l'armée française. Je les ai tiré d'une source qui me paraît assez sûre et à laquelle je continuerai à puiser, si comme je ne doute pas, des renseignements de cette nature peuvent être utiles au bien du service. Les mouvements qui viennent d'avoir lieu dans les différents corps d'armée, les marches et contre-marches qu'on leur a fait faire depuis la paix ont empêché que ces états fussent peut-être de la dernière exactitude. Au premier coup d'œil ils paraissent exagérées, mais ils ne le sont plus dès que l'on considère que c'est l'énumération des forces réunies de la moitié de l'Europe la plus peuplée, et que l'Empereur Napoléon affecte d'annoncer à chaque occasion qu'il a neuf cent mille hommes à sa disposition.

Les deux rassemblements les plus considérables que l'on forme dans ce moment-ci sont ceux de Bayonne et de Bayreuth. Le premier sera porté à cent mille hommes. Le Portugal et l'Espagne sont destinés à l'entretenir. Son avant-garde commandée par le général Junot est déjà entrée en Portugal. A son arrivée sur les frontières de ce pays, il a publié une déclaration qui offre quelques contradictions avec l'article violent du moniteur sur le sort du Prince Régent, car il est dit que celui-ci ayant déclaré la guerre à l'Angleterre, il venait à son secours; mais il menace aussi des mesures les plus rigoureuses tous ceux pui pourraient vouloir s'opposer aux troupes françaises. On a remarqué parmi celle-ci beaucoup de cavalerie allemande, nommément celle tirée du pays d'Hanovre. Le prince d'Isembourg principalement chargé de la formation et du recrutement de ces corps étrangers, et qui devait d'abord se rendre à Metz, a reçu contre ordre et sera maintenant employé à l'armée de Bayonne, à laquelle on dit même que l'Empereur se rendra avant de revenir à Paris.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 51 (50).

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Novembre (4 Décembre) 1807.

Monsieur le comte,

Dans la supposition que M. d'Alopéus aura rendu compte à votre excellence du résultat des efforts, que le prince de Starhemberg a été chargé

de faire auprès du gouvernement britannique pour le porter à faire à la France des ouvertures tendantes à ramener la paix entre ces deux puissances, je crois pouvoir me borner à ne lui faire part que des démarches que j'ai faites ici après la réception de la réponse de notre ministre à Londres, et que j'ai concertées avec le comte de Metternich. L'absence de l'Empereur rendait notre position assez embarrassante, nous avons recouru aux conseils du prince de Bénévent qui ne désapprouva point la marche que nous nous étions tracés, de transmettre à M. de Champagny les dépêches de nos ministres à Londres dans toutes leur intégrité. Mais, ce qui nous a été agréable, c'est de ne pas voir blâmer par M. de Talleyrand la modération du prince de Starhemberg et le parti, qu'il a pris sur lui de suivre de suspendre encore son départ pour lequel il s'en remet entièrement aux décisions de l'Empereur Napoléon, car si celui-ci n'est point satisfait de la réponse du ministère britannique et ne veut point souscrire à articuler les bases sur lesquels il consent à traiter et insiste comme condition préalable sur la satisfaction et l'indemnisation à accorder au Danemark, le prince de Starhemberg n'attendra plus d'autres ordres de sa Cour et quittera l'Angleterre.

Le ton et le sens de la note de M. Canning n'ont point rencontré l'approbation de M. de Talleyrand, il les trouve excessivement vagues et plus vagues qu'aucune déclaration qui soit jamais émanée du cabinet de Londres. Il en releva surtout les dernières expressions: «*as shall be consistent with his Majestys fidelity to his allies*» *) et s'informa quels pouvaient être les alliés et qu'il ne savait pas si les intérêts qui les liaient à l'Angleterre étaient des intérêts passés ou des intérêts futurs. La lettre ci-jointe, que j'ai adressée à M. de Champagny pour accompagner l'envoi de la dépêche de M. d'Alopéus, achevera d'instruire votre excellence de la marche que j'ai suivie dans cette circonstance.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Monsieur de Talleyrand m'a assuré que nos dépêches trouveront déjà l'Empereur à Milan et que nous pourrons en recevoir la réponse en douze jours.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Графъ Толстой—Шампаньи.

Paris, 4 Décembre 1807.

Je ne saurais mieux instruire votre excellence du résultat des communications que j'ai faites sur son invitation à M. d'Alopéus, ministre de l'Empereur,

*) «Comme cela doit s'accorder avec la fidélité de Sa Majesté pour ses alliés».

mon auguste maître, à Londres, qu'en lui transmettant la lettre par laquelle il m'a répondu. Quelque vagues que soient les démonstrations qu'elle contient d'un désir sincère de la paix dans le gouvernement britannique, ce n'est pas sans une vive satisfaction que je les mets sous les yeux de votre excellence aimant à me persuader qu'elles sont l'expression d'un sentiment véritable et positif. Le contenu d'une lettre particulière que M. d'Alopéus a joint à sa dépêche me confirme encore dans cette opinion. Il me fait part d'une disposition bien prononcée qu'il croit avoir reconnue dans le ministère anglais d'écarter tout ce qui pourrait porter obstacle à un rapprochement avec la France et cite à l'appui de cette supposition l'accueil peu favorable fait en Angleterre au comte de Lille qui y arrivant sur une frégate suédoise sans s'être fait annoncer, a été traité avec beaucoup de rigueur et n'a pu même obtenir la permission de venir à Londres. J'ose me flatter que S. M. l'Empereur et Roi, daignant apprécier ce procédé y verra une garantie des dispositions de l'Angleterre assez suffisante pour ne point abandonner encore l'œuvre salutaire de la paix que le monde attend de sa modération et qui couronnera sa gloire à jamais.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 52.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Novembre (4 Décembre) 1807.

Monsieur le comte,

Les deux pièces ci-jointes mettront votre excellence au fait des démêlés du Roi de Würtemberg avec le St. Siège. L'empressement, que monseigneur de la Genga a mis d'arriver à Paris, n'a pas hâté la confection des affaires qui l'y ont appelé. Les négociations pour le concordat, entamées entre le prince Primat et les plénipotentiaires du Pape, traînent encore au grand détriment de l'Allemagne, souffrant infiniment de cet état d'incertitude et presque d'anarchie, qui continue à y subsister tant pour les arrangements de l'église, que pour les affaires temporelles. Le Roi de Bavière est allé lui-même en Italie plaider sa cause. On suppose que le désir d'acquérir le margraviat de Bayreuth a motivé ce voyage, dans lequel il a déjà eu une entrevue avec l'Empereur Napoléon.

Celui-ci vient d'augmenter le lot de son frère Jérôme, qui peu content d'un royaume, dans lequel on lui a enlevé tous les domaines, qui sont restés à la disposition de la France, ce qui n'a pas laissé que de diminuer con-

sidérablement ses revenus, a demandé que l'on réunit la principauté de Schmalkalden à ses États. Un courrier, arrivé il y a peu de jours de l'Italie, a porté la nouvelle que l'Empereur consentait à faire cette cession au Roi de Westphalie.

Le secrétaire de légation, que M. le baron de Dreyer a envoyé à sa Cour avec le traité qu'il a conclu il y a quelque temps, est revenu et a rapporté les ratifications de ce traité. Le ministre de Danemark m'a demandé de vouloir bien me représenter cette transaction que comme une œuvre de nécessité, qui seule pouvait dans ce moment empêcher l'entrée de troupes françaises dans les États du Roi de Danemark.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Переговоры виртембергскаго двора съ римскимъ престоломъ.

Peu de temps après la paix de Presbourg, le St. Siège témoigna son désir de voir s'arranger les affaires relatives au culte et à la hiérarchie des églises catholiques en Allemagne, nécessité par les changements survenus dans cet empire et particulièrement dans les royaumes de Würtemberg et de Bavière. Pour cet effet il déclara son intention d'envoyer un nonce extraordinaire près de ces deux Cours.

Son choix tomba sur le comte de la Genga, archevêque de Tyr, qui arriva effectivement en cette qualité au mois de Juillet de l'année 1806 à Ratisbonne et s'adressa de suite au comte de Normann Ehrenfeld, ministre d'État du Roi, qui en l'absence du comte de Wintzingerode était chargé alors du portefeuille du ministère des affaires étrangères pour lui faire part du but de sa mission et de son désir de pouvoir entamer les négociations avec la Cour de Würtemberg aussitôt que celles avec la Cour de Bavière seraient terminées.

S. M. se prêta de bon gré aux propositions du St. Siège et insista seulement sur ce que les négociations se fissent à Stuttgart, ce à quoi le nonce n'hésita pas de consentir.

Mais les négociations avec la Cour de Bavière ayant éprouvé des longueurs et des difficultés imprévues, le nonce séjourna tantôt à Munich ou à Augsbourg pendant plus d'un an sans continuer ses relations diplomatiques avec la Cour de Stuttgart pendant ce long intervalle. Enfin le 10 du mois de Septembre dernier il notifia au ministre des relations extérieures de S. M.

qu'il avait reçu ses pleins-pouvoirs pour conclure avec la Cour de Würtemberg l'arrangement définitif et qu'il se rendrait pour cet effet à la Cour de Stuttgart aussitôt qu'il aurait reçu ses passeports, regrettant seulement que les longs retards qu'il avait éprouvés eussent rendu ses lettres de créance d'une bien ancienne date. On ne tarda pas à lui envoyer les passeports demandés et il arriva le 25 à Stuttgart.

Le 29 il remit dans une audience solennelle à Louisbourg ses lettres de créance à S. M. Dans la première conférence, qu'il eut avec le secrétaire d'État, comte de Taube, il lui confia qu'il serait peut-être obligé de faire le voyage de Paris et que par conséquent incertain sur le temps, où il devait s'y rendre, il serait charmé de pouvoir finir ses affaires à Stuttgart dans le plus court délai possible.

Le Roi ayant nommé pour son plénipotentiaire son ministre du culte baron de Mandelslohe et le vice-président de justice baron de Linden les conférences entre ces commissaires et le nonce ne tardèrent pas à s'ouvrir.

Dès la première on convint, que comme il s'agissait d'un traité à conclure avec un prince protestant on ne se servirait pas de la forme d'un concordat, mais de celle d'une convention entre le St. Siège et le Roi, d'après laquelle S. M. donnerait une loi pour régler en faveur de ses sujets catholiques l'arrangement de l'hiérarchie et des églises y soumises en conséquence de laquelle le pape instruirait les évêques.

Le nonce présenta à cet effet un projet de convention et en même temps celui d'une lettre que le Roi écrirait au pape.

On discuta ces projets et en très peu de temps on fut d'accord sur leurs principes à quelque peu d'articles près que l'on voulait soumettre à la décision de S. M. Le nonce ne croyant pouvoir se désister à leur égard de ses instructions.

Ce fut le 28 Octobre que les commissaires purent soumettre le résultat des conférences au Roi, qui dans sa résolution du 29 leva toutes les difficultés encore existantes de manière que tous les points litigieux furent décidés en faveur du nonce ou tellement modifiés que dorénavant on dut regarder l'affaire comme terminée.

On en prévint le nonce qui très satisfait du tout se chargea de la traduction de l'instrument de la convention en latin et promit de la signer de suite le dimanche 1 Novembre avec la seule réservation de l'assentiment formel du pape à l'égard de la dotation des bénéfices ecclésiastiques partie en bien fonds.

L'on convint également que S. M. ferait porter l'acte de convention ainsi que la lettre au St. Père à Rome par un plénipotentiaire à nommer

pour cet effet, afin d'obtenir également la ratification du St. Siège. Samedi le 31 Octobre le nonce produisit la traduction latine dans une dernière conférence avec les plénipotentiaires du Roi, mais comme ceux-ci crurent y trouver quelque irrégularité et différences du texte français on convint d'en fixer la révision et le nonce ayant déclaré se trouver dans une contradiction d'esprit et de corps qui lui rendait le travail extrêmement pénible, le ministre d'État baron de Mandelslohe, s'offrit de soigner la ratification de la traduction avec le conseiller du St. Siège comte de Trouy, afin que rien ne s'oppose à la signature assurée pour le lendemain.

Le nonce avait témoigné non seulement au Roi même, mais aussi à plusieurs des ministres étrangers résidants à Stuttgart sa vive satisfaction de l'heureuse issue des négociations et s'était infiniment loué des facilités qu'il avait rencontrées à la Cour de Würtemberg, ainsi que des procédés délicats et obligeants dont il avait été l'objet.

Les affaires en étant à ce point on ne devait certainement s'attendre à rien moins qu'à la déclaration très extraordinaire que le nonce fit le dimanche matin à 8 heures au baron de Mandelslohe, d'après laquelle il avait reçu de nouveaux ordres de Rome qui l'obligeaient à regarder ses pleins-pouvoirs comme éteints, à rompre toutes les négociations et à partir sans perte de temps pour se rendre à Paris. Le baron de Mandelslohe ne se croyant pas autorisé à recevoir une déclaration pareille, surtout faite verbalement et accompagnée de circonstances aussi peu convenables, dût lui observer que s'il persistait à la faire, c'était au ministre des relations extérieures auquel il devait s'adresser pour cet effet. Le comte de Taube en la recevant dans la même matinée, témoigna au nonce du St. Siège tout son étonnement et son juste ressentiment d'une démarche aussi peu attendue qu'irrégulière, et contrevenant à tous les usages et formes diplomatiques jusqu'à présent généralement reçus et respectés entre les Cours souveraines, et ne se prêter à la porter à la connaissance du Roi qu'autant que le nonce la lui ferait tenir par écrit, ce à quoi celui-ci s'engagea.

S. M. informée d'un incident aussi imprévu que dérogatoire aux justes égards à elle dûs par le St. Siège, dût attendre la déclaration par écrit du nonce.

L'ayant reçue elle ordonna au secrétaire d'État d'y faire réponse ci-jointe.

L'on s'abstient de toute refléxion ou observation sur les faits ci-dessus énoncés, persuadé qu'il suffit de les porter à la connaissance des Cours pour fixer les opinions et mettre au jour le contraste de la conduite franche, loyale et convenable de S. M. d'avec celle qu'à observé la Cour de Rome.

II.

Note à son excellence M. l'archevêque de Tyr [illegible] nonce extraordinaire du St. [illegible]

Le soussigné secrétaire d'État au département [illegible] vient de recevoir la note que son excellence le nonce extr[illegible] lui a adressée. Si d'un côté il est incontestable que le [illegible] du St. Siège a donné connaissance au soussigné de la [illegible] sa Cour voulait lui confier à Paris, il est de l'autre côté [illegible] testable que son excellence n'a jamais témoigné qu'il pourrait par [illegible] dans le cas d'abandonner les négociations entamées par elle entre S. [illegible] de Würtemberg et la Cour de Rome. Ces négociations ont été suiv[illegible] cet intérêt et cette activité que l'importance de l'affaire même rendait [illegible] cessaire et S. M. le Roi a bien prouvé comme son excellence en est convaincue elle-même combien il a désiré les conduire à une fin également convenable et propice pour le bien-être de ses sujets catholiques et pour l'avantage de l'église catholique et de son chef. Si donc au moment que ces négociations se trouvent à leur terme, où on est convenu des principes et de tous les arrangements nécessaires, où une convention formelle était non seulement projetée, mais aussi acceptée de part et d'autre et où il ne s'agissait que de la formalité des signatures réciproques, si dans ce même moment son excellence le nonce extraordinaire du St. Siège déclare qu'il ne se trouve plus à même de signer et que ses pleins-pouvoirs ont été suspendus avec l'injonction expresse de sa Cour de partir sur le champ et de suspendre toute négociation, alors on ne saurait douter combien ce procédé aussi irrégulier qu'inouï et inattendu doit être sensible à S. M. le Roi et combien il blesse la loyauté qu'elle n'a cessé de manifester pendant tout le cours de la négociation et qui l'a déterminée à céder à tous les désirs que la Cour de Rome lui témoigna par l'organe de son nonce extraordinaire.

S. M. ne peut en outre aussi d'aucune manière entrevoir comment une autre mission donnée et accordée par la Cour de Rome à son excellence le nonce extraordinaire peut influer sur les négociations entamées par lui avec la Cour de Würtemberg. Jamais S. M. ne pourra et ne voudra reconnaître, ni se mêler des arrangements qu'on pourra faire et régler dans l'étranger, ni y soumettre ses sujets pour le bien-être desquels elle a seule le droit et l'obligation de veiller.

Si néanmoins le nonce extraordinaire par les instructions de sa Cour se refuse de signer ce dont il était convenu avec le ministère de S. M. le

Roi de Würtemberg, s'il déclare officiellement devoir suspendre des négociations qui en soi même étaient déjà terminées à l'accord réciproque des deux parties contractantes, si une telle déclaration et un tel procédé est absolument contraire aux principes du droit des gens, à tous leurs usages et à tous les égards dûs à S. M. le Roi, alors il ne reste aussi à S. M. d'autre parti à prendre, que de déclarer qu'elle ne saura plus les reprendre et qu'elle prendra maintenant les arrangements qui lui paraîtront nécessaires et convenables pour le bien-être de ses sujets catholiques sans consulter d'autres droits et intérêts que ceux qu'elle a à conserver comme Roi, souverain et père de ses sujets. Dans ces circonstances il ne reste aussi à S. M. le Roi que de regretter que son excellence le nonce extraordinaire se refuse lui-même de recueillir pour le bien-être de sa Cour les fruits d'une négociation terminée jusqu'aux formalités et de souhaiter à son excellence un bon et heureux voyage.

Le soussigné en s'acquittant par cette déclaration des ordres exprès du Roi son auguste souverain a l'honneur de réitérer à son excellence M. le nonce extraordinaire l'assurance de sa haute considération.

Stuttgart, le 1 Novembre 1807.

№ 53.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Novembre (4 Décembre) 1807.

Monsieur le comte,

C'est par l'assesseur Boutiaguin que j'ai adressé la présente expédition au général Meller-Zakomelsky, actuellement à Mayence, d'où ce dernier se chargera, monsieur le comte, de la faire parvenir à votre excellence par celui d'entre ses officiers qu'il jugera devoir de préférence être employé à cette commission. Je n'ai point omis de lui recommander la plus grande précaution dans le choix qu'il fera pour cet objet et de lui faire connaître l'importance qui y est attachée.

Tout devant se trouver incessamment prêt pour le départ du général Meller et du corps qui retourne sous ses ordres en Russie, je n'ai point manqué de faire les démarches nécessaires auprès des princes de la confédération rhénane dont ce corps aura à traverser les États pour qu'il lui soit accordé à son passage, toutes facilités et bons offices qui pourraient être à désirer. Je me suis adressé pour cet effet au prince Primat, au duc

de Cobourg et aux envoyés de Saxe et de Würtzbourg. J'ai reçu de tous les assurances les plus satisfaisantes à cet égard. J'ai également recommandé au général Meller de se mettre directement en relation avec les gouverneurs dont il traversera les États et je ne doute point que toutes ces mesures ne produisent le meilleur effet.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Графъ Толстой—генералъ-маіору барону Меллеръ-Закомельскому.

22 Ноября (4 Декабря) 1807 года.

Le ministre des relations extérieures ayant suivi l'Empereur en Italie sans être revenu en ville avant son départ je me suis trouvé dans l'impossibilité de faire auprès de ce gouvernement les démarches dont je suis convenu avec vous pour obtenir par son intervention le passage par les États de confédération de Rhin pour le corps de troupes qui se trouve sous vos ordres. Mais j'ai cherché d'y suppléer en faisant moi-même des réclamations auprès des ministres des Cours d'Allemagne à Paris, dont vous allez traverser les États. Ils ont tous mis beaucoup d'empressement à en informer leurs Cours respectives et m'ont assuré d'avance de toutes les facilités que vous rencontrerez de leur part. C'est aux prince Primat, duc de Cobourg et aux plénipotentiaires du grand-duc de Würtzbourg et du Roi de Saxe, auprès desquels j'ai cru devoir faire cette démarche, parceque ce ne sera guère que par leurs États que la route tracée par ce gouvernement-ci vous conduira. Maintenant ce sera à vous, mon général, à vous mettre en relations directes avec les employés de ces différents princes pour leurs faire connaître le besoin de votre corps d'armée, le nombre auquel il se monte, l'époque exacte de son arrivée, la route par laquelle il se dirigera, enfin tout ce que vous jugerez pouvoir leur être utile de savoir pour concourir au but qui vous est proposé. Je vous invite de le faire avec détail et célérité. Je vous autorise même d'envoyer à cet effet une estafette à Dresde à M. de Cerrini, ministre de la guerre de Roi de Saxe, car il sera bon qu'il soit prévenu à temps, vu que ce pays, que vous aurez à traverser d'un bout à l'autre ayant infiniment souffert par la dernière guerre et souffrant encore beaucoup par le passage continuel des troupes françaises, pourrait présenter quelques difficultés pour les approvisionnements.

№ 54

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 27 Novembre (9 Décembre) 1807.

Monsieur le comte,

J'ai arrêté ici pendant quelques jours le conseiller de collége de Hougberg, s'en retournant de Madrid à St.-Pétersbourg, pour transmettre par cette occasion sûre un moyen de plus que j'ai imaginé, en vue de contrôler la fidélité de nos courriers, ce qui se me semble devenir de jour en jour plus indispensable, et je ne citerai à l'appui de cette vérité que la circonstance que le chasseur Stoss qui vient de m'arriver est tombé malade à cinq postes seulement de Paris. J'en fus informé par un courrier français, qui avait voyagé avec lui et je lui dépêchai de suite M. de Benkendorff pour recueillir ses dépêches. Il le trouva cependant de nouveau remis en route, et les paquets qu'il m'apporta me paraissant parfaitement intacts, je ne conserve pas le moindre soupçon à son égard.

Pouvant entièrement me reposer sur la discrétion de M. de Hougberg, je l'ai mis dans le secret de ma nouvelle méthode et c'est lui qui aura l'honneur de la développer à votre excellence. Fixant au 15 Janvier l'époque la plus retardée de son arrivée à St.-Pétersbourg, c'est avec le premier courrier que j'expédierai après ce jour que je mettrai cette méthode en usage. Par la première occasion je lui enverrai encore quelques cadenas qui n'ont pu être achevés jusqu'à présent et sur la feuille ci-jointe je lui marque six chiffres dont je me servirai alternativement, j'y ajoute six autres que je lui demanderai d'adopter comme clef des dépêches qu'elle adressera à la mission de Paris, ainsi que de m'envoyer par une occasion sûre un échantillon de taffetas dont elle fera faire usage.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 55.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

PARTICULIÈRE ET SECRÈTE *).

Paris, 27 Novembre (9 Décembre) 1807.

Monsieur le comte,

Dans mes dépêches précédentes j'ai cherché à tracer aux yeux de votre excellence la marche du gouvernement français à notre égard. Elle fut toujours

*) Депеша всецѣло написана рукою графа Нессельроде. *Н. Ш.*



la même vis-à-vis de toutes les puissances. Ce système a trop bien réussi à l'Empereur Napoléon pour qu'il puisse vouloir l'abandonner. Tout me semble au contraire constater qu'il le suit avec la même persévérance envers la Russie, et j'ai cru devoir à mon souverain, à ma patrie et à moi même d'avertir du danger lorsque je l'apercevais et lorsqu'il était temps encore de le parer. J'ai indiqué les éléments que notre intérieur nous offrait pour élever la digue qui doit un jour arrêter le torrent à nos frontières. L'étranger ne nous présente malheureusement que de bien faibles ressources. Cependant je croirais qu'il ne faudrait pas les dédaigner tout à fait. De toutes les puissances du continent il n'y a plus debout que l'Autriche, il n'y a qu'elle qui ait conservé une espèce d'existence politique. Elle a su mettre à profit le repos dont elle jouissait depuis deux ans et s'est créée une force militaire que l'on peut évaluer à 150.000 hommes éffectifs. Pour s'assurer ce secours qui formerait cependant une belle avant-garde et qui dans l'état déplorable, où est actuellement l'Europe tournerait infailliblement contre nous, si nous ne cherchons pas à l'entraîner de notre côté, il faudrait travailler dès à présent. Jusqu'ici on n'a jamais délibéré que lorsque l'ennemi était aux portes et c'est là ce qui a causé en grande partie les malheurs de l'Europe. Notre système *défensif* contre la France, le seul qui à mon avis puisse sauver la Russie de sa perte doit s'organiser dès ce moment. Se rapprocher de la Cour de Vienne me semble indispensable et rien ne saurait mieux nous faire atteindre ce but que si nous cherchons à effacer en elle des inquiétudes que le traité de Tilsit lui cause à tort et que la France ne manquera pas de nourrir comme un moyen de nous désunir complètement avec elle. Cette liaison renouée avec la plus grande circonspection pourrait le mieux s'entretenir à Paris et pour en bien assurer le secret il ne faudrait même pas mettre dans la confidence la mission à Vienne et celle de l'Autriche à St.-Pétersbourg; il serait peut-être bon que le comte de Merveldt continuât à se plaindre de notre Cour et que l'on donnât lieu au général Savary d'écrire ici que cet ambassadeur d'Autriche est très froidement traité et que d'un autre côté le prince de Kourakin persévérât dans ses déférences envers le général Andreossy, afin que celui-ci n'en fasse jamais que l'éloge le plus complet. D'ailleurs Paris présente encore comme siége de cette négociation le grand avantage d'être le point d'où doit partir le coup et où le danger se prépare, nulle part donc on ne pourra mieux concevoir et combiner les mesures qu'il faudra adopter pour le parer. Le comte de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, justifie parfaitement le degré de confiance qu'un objet de cette importance réclamerait. J'ai depuis le moment de mon arrivée tenu vis-à-vis de lui la conduite que mes

instructions prescrivaient et j'ai même cru les pouvoir remplir dans toute leur étendue connaissant déjà M. de Metternich depuis plusieurs années et lui ayant retrouvé ici les principes, la loyauté et la franchise qui lui valurent déjà jadis des marques de confiance de ma part. Il est animé de l'amour du bien, il ne voit de salut pour sa patrie que dans des rapports intimes avec la Russie, il professe un grand dévouement à S. M. l'Empereur, notre auguste maître, duquel il a le bonheur d'être personnellement connu, je crois donc qu'une liaison entre lui et notre mission en France ne pourra que produire des résultats utiles au bien-être des deux Cours. Dans toutes les chances que les événements pourraient amener, une liaison pareille répondrait parfaitement aux intérêts mutuels des deux puissances, qui commandent impérieusement que l'une aussi bien que l'autre s'assurent à temps les moyens propres à garantir leur conservation. C'est là le seul but que l'on doit assigner à cette alliance, les mesures que j'ose proposer sont purement *préservatrices*. Il ne peut plus être question d'attaquer la France et de croire à la possibilité de la faire rentrer dans ses limites naturelles; il s'agit uniquement aujourd'hui de ne pas se laisser prendre au dépourvu et de lui vendre cher notre existence politique, si elle avait le projet d'y attenter. Il vaudrait peut-être mieux de ne point baser ces rapports sur un traité formel, sa conclusion demanderait des formalités qui pourraient en compromettre le secret et n'offrirait pourtant pas une garantie bien sûre des intentions des cabinets. Il suffirait d'une entente franche et loyale sur le parti que prendraient les deux Cours, si l'une d'elle venait à être attaquée par la France, et l'intérêt commun sur lequel elle se fonderait en assurerait mieux la sincérité et l'exécution que ne le sauraient faire des traités.

Voilà, M. le comte, mes idées sur la situation actuelle des affaires et sur le seul parti qui d'après mon opinion la Russie doit se ménager dans les conjonctures présentes. Elles peuvent être erronées, mais suggérées par l'amour de la patrie et par mon dévouement sans bornes à la personne de mon souverain, je ne crains pas de vous les soumettre. Si vous les trouvez inadmissibles et que vous jugez qu'un abandon complet à l'Empereur Napoléon assurerait mieux le salut de la Russie que le système que j'ai mis en avant, je vous demanderais seulement de n'envisager cette communication que comme purement confidentielle. Les sentiments pleins d'abandon et de franchise que vous m'avez manifestés avant mon départ me portent à m'y livrer avec la plus entière confiance. Ce n'est que dans vous seul, M. le comte, que je la place et c'est votre façon de penser seule qui m'offre des sûretés suffisantes pour détruire en moi toute inquiétude de

pouvoir être compromis, aussi bien que la crainte plus forte encore que le comte de Metternich puisse jamais l'être (51).

Veuillez, M. le comte, agréer etc.

№ 56.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 27 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Le chasseur Thomson arrivé ici le 10 du courant m'a mis en possession des dépêches de votre excellence nº 3, 4, 5 et 6, et je me suis empressé de les porter à la connaissance de l'Empereur, notre auguste maître. Quoique par une suite de l'amitié qui unit les deux souverains, S. M. I. ait dû s'attendre à ce que vous seriez reçu de la manière la plus distinguée, elle n'a cependant pu remarquer qu'avec une satisfaction toute particulière les égards et les attentions délicates dont vous avez été l'objet, M. l'ambassadeur, dès l'instant de votre arrivée, et vous voudrez bien dans l'occasion, témoigner combien S. M. y a été sensible. Elle ne l'a pas été moins de l'offre d'un hôtel pour la mission de Russie. Elle l'accepte et vous charge, M. l'ambassadeur, de faire connaître à M. de Champagny que désirant manifester toute sa reconnaissance pour un pareil procédé, S. M. I. m'avait chargé de l'achat d'un hôtel ici, qui sera remis à la disposition de la mission de France sur le même pied (52).

L'Empereur a parfaitement approuvé votre opinion, M. l'ambassadeur, sur ce qu'il serait à propos de faire des cadeaux aux fonctionnaires qui ont été chargé de la remise de l'hôtel que vous allez habiter et dont vous m'avez envoyé une liste avec votre nº 5. S. M. I. vous charge, en conséquence, M. l'ambassadeur, du choix des effets que vous jugerez des plus propres à être offerts à ces messieurs et d'en faire l'emplette à Paris même. Elle s'attend à ce que connaissant sa munificence et sa générosité, votre excellence fera en cette occasion des cadeaux convenables sous tous les rapports. Vous voudrez bien m'informer ensuite du total de la somme, afin que je puisse aviser aux moyens de vous la faire rembourser.

Je vous suis très reconnaissant, M. l'ambassadeur, pour l'envoi des numéros du Publiciste que vous avez annexés à votre nº 6, et vous m'obligerez beaucoup en me transmettant ainsi à chaque expédition de courrier les feuilles publiques que vous jugerez les plus intéressantes.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 57.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 27 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Le 15 du courant j'ai reçu les dépêches depuis n° 7 jusqu'à 18 inclusivement, que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser par le chasseur Behrens. Leur importance et l'intérêt particulier qu'elles m'ont inspirées, m'ayant engagé à les mettre sans délai sous les yeux de l'Empereur, c'est par ordre de S. M. I. que je vous adresse aujourd'hui comme courrier M. Marine, aide de camp de l'Empereür, pour vous transmettre le plus tôt possible les directions qui vous seront nécessaires dans les conjonctures très intéressantes où nous nous trouvons ([53]). S. M. I. a apprécié avec une sensibilité extrême toutes les prévenances qui vous ont été faites, toutes les distinctions qui vous ont été accordées, et j'ai droit de vous prédire, M. l'ambassadeur, que M. de Caulaincourt aura lieu d'être satisfait de nous.

Ce qui a touché surtout l'Empereur, c'est la manière, dont l'Empereur Napoléon le jour de vos audiences s'est exprimé sur le séjour des deux monarques à Tilsit. L'Empereur trouve une satisfaction particulière à ramener souvent lui même sa pensée à cette époque qui a cimenté cette utile amitié et me prescrit de vous charger de le témoigner à Sa Majesté.

Par une suite de ces mêmes dispositions qui règnent si heureusement entre les souverains de la Russie et de la France, S. M. I. n'a pu qu'approuver l'empressement avec lequel vous vous êtes prêté à donner au gré du ministère de la Cour où vous êtes, les ordres à nos chefs des troupes qui sortent de Cattaro et de Corfou. L'Empereur d'après le même principe approuve ce que vous avez écrit relativement à la cession de la poudre, ainsi que votre dépêche à M. d'Alopéus.

L'Empereur a encore observé avec une satisfaction toute particulière les soins et la sollicitude constante, avec lesquelles S. M. l'Empereur Napoléon veut bien veiller à la conservation de l'escadre commandée par le vice-amiral Séniavin. Vous voudrez bien, M. l'ambassadeur, dans l'occasion en exprimer à ce souverain toute la sensibilité de Sa Majesté et ne rien négliger de votre côté pour préserver cette escadre des dangers d'une attaque de la part des Anglais. La lettre que vous avez écrite à M. de Séniavin a été approuvée par l'Empereur, et Sa Majesté se flatte que grâce à l'intérêt actif du gouvernement français, elle lui sera parvenue assez à temps pour qu'il puisse profiter de l'avis que vous lui avez donné.

J'attendrai avec impatience les détails ultérieurs que vous aurez à me transmettre tant sur le gros de cette escadre que sur les deux vaisseaux de ligne qui sont entrés dans le port de Livourne.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 58.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Ноября 1807 года.

Les porcelaines que l'Empereur Napoléon a bien voulu envoyer à Sa Majesté sont arrivées. Elles se trouvent exposées dans ce moment-ci, à la curiosité du public et sont généralement admirées. L'Empereur désirant en témoigner sa satisfaction à M.' Lesseps, qui a présenté ces porcelaines à Sa Majesté, m'a chargé de lui offrir en son nom une très belle bague et en même temps elle a fait remettre 500 ducats à l'employé qui les a emmenés de Paris ([54]).

Votre représentation, M. l'ambassadeur, en faveur de M. Labensky, a eu le succès le plus complet. L'Empereur m'a ordonné d'arranger toute cette affaire à son gré, et je profiterai de la première occasion pour vous transmettre sa patente pour qu'il puisse s'accréditer auprès du gouvernement français actuel en qualité de consul de Russie.

Je vous transmet ci-joint un passeport pour le S-r Bolognill, qui désire se rendre en Russie. Le S-r Delcambre n'a pu obtenir la même faveur, à cause de sa conduite assez équivoque relativement à des faits de commerce pendant le dernier séjour qu'il a fait dans ce pays-ci.

№ 59.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому ([55]).

St.-Pétersbourg, 26 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Parmi les dernières dépêches de votre excellence, l'Empereur a observé avec plaisir celle dans laquelle vous rendez compte, M. l'ambassadeur, des démarches que vous avez faits en faveur de la Prusse et de la modification qui paraît déjà en être résulté dans les dispositions du cabinet des Tuileries à l'égard de cette puissance. Il n'a point échappé à S. M. I. que l'Empereur des Français a hautement désapprouvé la prétention que l'intendant-gé-

néral Daru avait mis en avant relativement aux forteresses de Graudentz et de Colberg. S. M. s'est plu à trouver dans cette particularité une preuve certaine de ce que l'Empereur des Français avait envisagé sous le même point de vue qu'elle l'inconvenance qui serait résultée de l'occupation de points aussi rapprochés de nos frontières, objet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, M. l'ambassadeur, dans l'une de mes dépêches du 6 Novembre. S. M. aime à croire qu'après que l'on aura eu connaissance à Paris de notre déclaration contre l'Angleterre, ainsi que du renvoi de M. Garlike de Memel et de l'empressement que le Roi de Prusse apporte en toute occasion à se conformer aux désirs de la France, dispositions qu'il vient de témoigner tout récemment encore lors de la délimitation des frontières entre la Prusse et le duché de Varsovie, S. M. aime à croire, dis-je, qu'alors les soins que vous prendrez de soutenir les démarches de M. de Brockhausen et de S. A. R., le prince Guillaume, seront couronnés par un succès encore plus prononcé. Je vous transmets ici une copie des dernières communications que m'a faites le comte de Lehndorff, et j'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Extrait des dépêches adressées au comte Lehndorff en date de Memel du 16 Novembre 1807.

Mes plénipotentiaires à Elbing ont conclu le 10 la convention ci-jointe qui règle les frontières du duché de Varsovie. Il suffit de la comparer aux stipulations du traité de Tilsit pour se convaincre qu'elle est à mon désavantage; mais j'ai cédé. Le maréchal Soult promet en revanche de faire passer maintenant la Vistule à la moitié du corps de ses troupes, de faire suivre le troisième quart d'abord après que la délimitation du territoire de Dantzig aura été achevée, et d'évacuer mes États avec toute sa division et simultanément avec le reste de l'armée française, 35 jours après la clôture des négociations de l'intendant Daru. Mais quant à celles-ci, cet intendant a haussé ses prétentions au point que pendant plusieurs années la totalité de mes revenus ne suffiront pas aux dépenses qu'absorberaient le payement des contributions et l'entretien des garnisons françaises, et dans le moment où je vous écris, arrive encore un courrier expédié de Berlin le 7 avec de nouvelles prétentions inouïes. Tout en insistant sur la signature de la convention projetée pour l'occupation de mes forteresses et la cession des domaines, l'intendant Daru exige maintenant que toute la masse des contributions soit acquittée dans l'espace d'une année à raison de 8 millions de

francs par mois, et il propose en outre l'établissement d'une route permanente pour le passage arbitraire des troupes françaises à travers mes États.

En sus de cette affaire majeure on vient apporter aussi de nouvelles difficultés à mes arrangements avec la ville de Dantzig. Non contents du rayon de 2 milles d'Allemagne que j'ai accordé à la place de 2 lieues stipulées par l'article 19 du traité de paix, les commissaires exigent à présent un arrondissement, qui comprendrait 12 milles quarrés, et qui doublerait ainsi la première extension à laquelle déjà nous n'aurions pas dû nous attendre. Il est de fait que l'Empereur Napoléon a fixé péremptoirement le rayon de Dantzig à 2 milles d'Allemagne. Il est donc naturel que je m'en tienne à cette décision et que je récuse la délimitation arbitraire que la ville prétend s'arroger aujourd'hui. Je tâcherai de satisfaire le monarque français en tout ce qui sera humainement possible, mais il ne dépend pas de moi d'aller au delà.

Par ordre exprès du Roi.

Signé: *Goltz*.

№ 60.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 26 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

L'Empereur a lu, M. l'ambassadeur, avec beaucoup d'attention les deux dépêches dans lesquelles vous lui rendez compte de ce que l'Empereur Napoléon vous avait dit relativement à la Valachie et la Moldavie. Il a vu avec plaisir que ce monarque vous a manifesté pour lui en cette occasion tous les sentiments de cette amitié sur laquelle l'Empereur, notre maître, se repose avec d'autant plus de confiance qu'il est sûr de la justifier par ses propres sentiments.

Sa Majesté qui vous envoit par ce courrier les pleins-pouvoirs nécessaires pour traiter de la paix et la conclure ([56]), me prescrit de compléter par cette dépêche tout ce qui vous a été écrit dans celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 6 de ce mois et que le courrier Stoss a dû déjà vous remettre. Je vais obéir à ses ordres.

Un courrier du maréchal prince de Prosoroffsky, qui vient d'arriver aujourd'hui, m'a apporté la copie de la lettre qu'il a reçu de la part du général Sébastiani, dont je vous fais part. Elle prouve que les Turcs sont prêts à redresser un des articles de l'armistice et s'entêtent à vouloir conserver l'autre. Cette réticence d'une part et ce retour des Turcs à une opi-

nion qu'ils venaient de nous déclarer très récemment ne pouvoir jamais admettre, je vous le confesse, M. l'ambassadeur, fixe peu l'attention de Sa Majesté.

L'Empereur persévère dans cette pensée, que sans recourir une seconde fois à l'inutile essai d'un armistice que les Turcs violeraient tout de suite, l'on peut signer la paix à Paris, et il livre à l'activité, pour ainsi dire magique de l'Empereur Napoléon d'en accélérer la marche et la conclusion, comme il livre à son amitié le soin de la lui faire conclure honorable et avantageuse pour son empire.

Afin d'y parvenir, Sa Majesté désire, M. l'ambassadeur, que vous expliquiez sans détour que lorsqu'elle manifeste le désir de conserver par ce traité de paix la possession de la Moldavie et de la Valachie et de cette étroite lisière de pays qui ne formant pas province porte le nom de Bessarabie, Sa Majesté ne manifeste aucun nouveau projet d'agrandissement. Dans les diverses et fréquentes entrevues que Sa Majesté a eu avec l'Empereur des Français et dont elle aime à se retracer le souvenir, il y en a eu plus d'une où la conversation des deux Empereurs a eu pour objet la Porte ottomane. Sa Majesté doit à l'Empereur des Français d'avoir fixé ses déterminations relativement à la Turquie; elle se rappelle avec quel talent et quelle énergie ce souverain lui a prouvé la nécessité absolue de comprimer vers l'Asie cette puissance si distincte de celles qui composent l'Europe par les principes d'un gouvernement aussi barbare que le sont ses mœurs; elle se rappelle que l'Empereur Napoléon se destinant à lui-même l'acquisition de la Morée, de l'Albanie et des iles Joniennes qu'il possède déjà, arrêtait avec elle d'un commun concert, que la Russie ajouterait à son empire la Moldavie et la Valachie.

Le traité d'alliance porte un article relatif à ce sujet, qui de vive voix a dû être et a été en effet précisé davantage.

Il résulte de ce tableau fidèle que l'Empereur ne propose rien de nouveau, rien dont on ne soit convenu, et il désire cet accomplissement aux conditions que l'Empereur des Français y a mis; que ce monarque retienne donc au même instant la part qui devait étendre sa monarchie, et si quelques circonstances bien difficiles à supposer l'empêchaient d'exercer sa volonté à cet égard dès aujourd'hui, vous pouvez assurer M. de Champagny que nous sommes prêts à passer un acte, s'il le faut, par lequel nous nous engagerons à ne jamais porter obstacle à cet agrandissement de l'empire français, même à contribuer à le lui faire avoir par l'influence qu'à la paix nous reprendrons à Constantinople, et à son défaut par l'emploi de nos forces contre la Porte, si l'Empereur Napoléon le désirait.

Vous voudrez bien, M. l'ambassadeur, avec cette franchise qui vous est naturelle, tracer ce tableau à l'Empereur Napoléon. Il n'en méconnaîtra sûrement pas la véracité. Cherchez, je vous prie, à fixer et arrêter sur ce seul point les idées réciproques; placez l'état des choses dans son véritable cadre et veillons tous à n'en pas sortir; ici nous continuons à suivre à exécuter les stipulations de Tilsit, et cette seule idée charme déjà notre Empereur. Tout nouveau plan qui nous en écarterait, exigerait de longues et difficiles discussions. Le temps presse, et le vœu de l'Empereur des Français, comme le notre, c'est que vous puissiez sans délais signer la paix.

Vous voudrez bien expliquer aussi que si la Porte ottomane se refusait à nous céder ce que nous occupons déjà, nous ne réclamons pas de secours pour l'y réduire.

Que l'Empereur Napoléon nous prête son influence pour constater aux yeux de l'Europe l'amitié qui subsiste entre la France et la Russie, voilà à quoi se bornent nos vœux, et si le sultan se montrait sans égard pour ce que lui ferait proposer ce monarque en notre faveur, nous nous chargeons seuls de le venger lui et nous.

L'Empereur a donné une grande attention à la dépêche où vous lui rendez compte, M. l'ambassadeur, de ce que l'Empereur Napoléon vous avait témoigné qu'il nous verrait avec plaisir acquérir même Constantinople, pourvu que la France à son tour trouvât ailleurs une compensation. Sa Majesté a de nouveau retrouvé ici une preuve de cette amitié et de cette constante disposition à l'obliger à laquelle le séjour de Tilsit l'avait comme accoutumé, et c'est pour montrer qu'elle a vivement à cœur de consolider cette amitié et de veiller à en écarter tout ce qui peut l'altérer, qu'elle me charge de vous prescrire en son nom de vous expliquer sur cet objet sans aucune réserve. Voici sa pensée. Sa Majesté verra toujours avec une extrême satisfaction la prospérité et l'agrandissement de l'empire français. Elle est à cet égard prête aujourd'hui et dans la succession des temps à écouter tout ce qu'on lui proposera d'exécuter d'un commun accord et dans la vue d'une utilité réciproque. Mais elle ne dissimule pas qu'elle verrait avec une peine infinie que lorsqu'il reste tant de chances sur le globe pour la fortune et le génie de l'Empereur Napoléon, il portât ses vues d'agrandissement sur la Prusse ou tout autre État faible limitrophe de son empire.

L'Empereur vous rappelle, M. l'ambassadeur, cette grande et profonde leçon en politique, écrite sous la dictée de l'Empereur Napoléon et qui se trouve dans un des écrits échangés à Tilsit:

«Gardons-nous de rien faire qui échange les rapports généraux de commerce et de géographie que la nature a établis entre les deux États».

Plus bas:

«La politique de l'Empereur Napoléon est que son influence immédiate ne dépasse pas l'Elbe; et cette politique, il l'a adoptée, parce que c'est la seule, qui puisse se concilier avec le système d'amitié, sincère et constant qu'il veut contracter avec le grand empire du Nord. Ainsi les pays situés entre le Niémen et l'Elbe seront la barrière qui séparera les grands empires et amortiront les coups d'épingles qui, entre les nations, comme il a été exposé ci-dessus, précèdent les coups de canons».

Cette règle que proposait l'Empereur Napoléon comme un principe constant, l'Empereur, notre maître, l'a adopté.

L'alliance de la Russie et de la France, cimentée surtout par une connaissance personnelle et par la vive amitié des deux Empereurs, est un événement qui frappe l'Europe et doit nécessairement avoir de grands développements. Serait-il avantageux d'en affaiblir la marche et dès son origine par des épisodes qui y seraient étrangers ou qui pourraient même être considérés par les puissances qui nous observent comme y étant contraires?

L'Empereur Napoléon, avec cette justesse de coup d'œuil, qui lui est propre, a aperçu que l'interruption de notre commerce avec l'Angleterre peserait sur nous-mêmes, et vous en a parlé. Veuillez, M. l'ambassadeur, ramener dans la conversation ce monarque à ce sujet et dites lui que nous l'avons jugé comme il le fait; mais que nous n'avons pas balancé de faire ce sacrifice important à une amitié que l'Empereur chérit et qu'il regarde comme très utile à son empire. Veuillez faire apercevoir que ce sacrifice s'est fait au moment des offres que nous faisait l'Angleterre. L'Empereur vous a demandé, si nous pouvions soutenir longtemps cette stagnation de notre commerce? Vous voudrez bien lui dire que nous avons considéré qu'il faudra peut-être la soutenir quelques années, pour réduire l'Angleterre à lui demander la paix et que Sa Majesté s'y est décidé volontiers, jalouse comme elle l'est de faire tout ce qui dépendra d'elle pour contribuer à procurer à la France la paix générale que désire l'Empereur, son ami et son allié.

Je suis persuadé qu'il n'échappe pas aux vastes talents politiques, de ce monarque, que rien ne peut porter à l'Angleterre de coup sensible que l'interruption complète de toute relation avec la Russie. C'est à cet égard le talon d'Achille, votre excellence verra bientôt la nation se soulever contre son ministère, lui reprocher d'avoir amené un tel état de choses, lui redemander le commerce avec la Russie, et ne pouvant y parvenir qu'après avoir satisfait la France, réclamer la paix à tout prix.

Sa Majesté vous charge, M. l'ambassadeur, de remercier l'Empereur

Napoléon de la communication qui vous a été faite du traité qu'il a conclu avec le Danemark, et d'assurer que Sa Majesté de son côté s'est déterminé à ne pas souffrir la neutralité de la Suède, parti auquel cette puissance désirait se livrer. L'Empereur prend déjà militairement ses mesures en conséquence.

Enfin tout ce qui a été le résultat de ce séjour de Tilsit, dont notre souverain parle avec tant de plaisir, va de sa part être accompli et le sera plus tôt que l'on n'en était convenu. Vous trouverez, M. l'ambassadeur, quelque satisfaction à en entretenir l'Empereur Napoléon et Sa Majesté vous saura gré de le faire. Elle se plaît particulièrement au souvenir de Tilsit, à l'intime amitié qu'elle y a contracté, à tout ce qui y a été convenu et concerté, et n'a d'autre désir que d'en voir l'exécution et de pouvoir donner à ses peuples une preuve de l'utilité de cette grande et importante alliance qu'elle a conclu et qui change tout à fait la direction de notre politique.

Muni des pleins-pouvoirs, travaillez à obtenir une paix qui convienne à nos intérêts, à notre ancienne et constante prépondérance sur les Turcs, qui soit digne, en un mot, de celui qui s'est chargé si obligeamment pour nous d'en être le médiateur. Elle est aisé à conclure; nous demandons:

1°. L'oubli du passé, le rétablissement des traités et conventions sur le pied sur lequel nous en avons joui avant la guerre.

2°. Une juste indemnité et qui ait encore cet avantage que posant de nouvelles frontières, elle les pose de manière à nous dégager de toute future discussion avec la Porte, et rende la paix inaltérable par sa propre force.

3°. Assurer la tranquillité des Serviens.

Afin de compléter cet article, je désirerais que M. de Champagny consultât le sénateur Pontécoulant qu'une longue indisposition a retenu à Bukarest. Il lui dira, je n'en fais aucun doute, quel est le triste état de ces provinces chrétiennes et ce qu'elles deviendraient dès l'instant où les armées russes en seraient sorties, et ne leur serviraient plus d'égide. Les boyards des deux provinces viennent de renouveler encore leurs prières à l'Empereur de ne les point livrer aux Turcs et de les ajouter à son empire.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Copie de la lettre du général Sébastiani au maréchal prince Prosoroffsky, de Constantinople du 8 Novembre n. s. 1807.

M. Paskevitch, aide de camp de S. M. l'Empereur de Russie, m'a remis la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire de Fokschany le 21 Octobre.

L'armistice conclu à Slobosia entre le ministre plénipotentiaire de la Sublime Porte, sous la médiation de M. le colonel Guilleminot, ne m'a été connu qu'après sa conclusion. Ce colonel français qui venait de la grande armée avec des instructions de ma Cour, a pendant toute la négociation rempli les devoirs de l'envoyé d'une Cour non seulement médiatrice, mais sincèrement attachée à la Cour de Pétersbourg. Ce n'est que par la lettre de votre excellence et par la copie de celle de M. le général Savary à M. le colonel Guilleminot qui y était jointe, que j'ai connu, d'une manière positive, le refus de S. M. l'Empereur Alexandre de ratifier l'armistice de Slobosia et la volonté de ce prince auguste pour la suppression ou la modification de quelques articles. Ma Cour n'ayant pas pu prévoir qu'un armistice que M. de Laschkareff avait conclu avec toute la maturité d'une longue discussion, ne serait pas ratifié, ne m'a donné aucun ordre qui soit relatif à cet objet. Si toutes les instructions que j'ai reçues de ma Cour, si tous les ordres qui m'ont été transmis depuis la paix de Tilsit ne me parlaient pas de l'union intime qui existe entre S. M. Napoléon le Grand et S. M. l'Empereur Alexandre et ne me prescrivaient de saisir toutes les occasions de donner des preuves de l'amitié de mon souverain pour la personne de l'Empereur Alexandre, je n'aurais ni dû, ni pu entretenir, la Sublime Porte de l'utilité et du besoin de revenir sur cet armistice.

J'ai donc fait connaître au divan la lettre qui m'a été adressée par votre excellence. Déjà il était informé des objets qu'elle renferme par celle que votre excellence a écrite au grand-visir. Voici, prince, ce que j'ai pu observer et ce qui m'a été répondu.

La Sublime Porte a vu avec autant de surprise que de peine que la Cour de Russie n'ait pas voulu ratifier cet armistice et que l'évacuation des deux provinces n'ait pas encore eu lieu. La Sublime Porte m'a répondu que M. de Laschkareff, muni de pleins-pouvoirs, avait traité avec liberté et que toutes les stipulations avaient été réglées sans surprise et en présence de M. le colonel Guilleminot; que M. le général Meyendorf avait ratifié cet armistice et que la Sublime Porte à ma sollicitation en avait exécuté les conditions en faisant repasser son armée sur la rive droite du Danube et en mettant en liberté et renvoyant à Odessa tous les prisonniers russes; que revenu sur un armistice aussi authentique et déjà exécuté par elle, c'était même blesser la Cour de France qui y avait pris part; que l'évacuation des provinces de Moldavie et de Valachie étant d'ailleurs stipulée par le traité de Tilsit, cette évacuation aurait déjà dû être faite. Mais que pour donner encore une nouvelle preuve de déférence et d'égards à l'interposition des bons offices de la France, d'amour pour la paix et de son désir d'un

rapprochement avec la cour de Russie, la Sublime Porte consent à ce que l'article de l'armistice qui prescrit la restitution réciproque des vaisseaux pris de part et d'autre, soit supprimé.

Quant à l'article qui fixe le commencement d'avril pour l'époque de la cessation de l'armistice, en cas que la paix définitive ne soit pas encore conclue, je n'ai pu, ni dû, demander qu'on en rapprochât le terme, par une raison très simple et que votre excellence elle-même trouvera juste. S. H. sultan Mustapha ayant demandé à l'Empereur Napoléon que sa médiation pour la paix entre la Sublime Porte et la Russie s'exerçât à Paris, et ayant envoyé des pleins-pouvoirs pour cet objet à son ambassadeur en France Muhib Effendi, la distance des deux Cours est telle, qu'elle exige ce temps pour achever l'œuvre salutaire de la paix. Pour ce qui regarde les Serviens, S. H. voulant employer tous les moyens de douceur et de paternité pour ramener ses peuples à leur devoir et à la soumission qu'ils lui doivent, et ayant déjà pris des mesures de conciliation pour cette pacification, aucune hostilité ne sera commise contre eux avant la paix définitive. S. H. en prend l'engagement par mon organe, et elle le prend également par l'organe de son ambassadeur à Paris vis-à-vis de M. le comte de Tolstoy. Mais elle croit incompatible à son honneur et sa dignité de faire encore un traité, dans lequel il serait question de ses sujets. La Sublime Porte m'a fait sentir d'ailleurs qu'elle trouverait moins de disposition chez les chefs des Serviens pour faire cesser leur révolte, s'ils savaient qu'elle ne peut en aucune manière employer des moyens de rigueur et de répression; quoiqu'elle soit bien décidée à n'en employer aucun avant la paix définitive et à mettre en usage tous les moyens possibles de douceur pour arriver à une prompte pacification.

Quant au poste du Cartal et à l'ile du Danube, que des Turcs occupent, la Sublime Porte a déjà donné des ordres pour que l'une et l'autre de ces positions fussent évacuées aussitôt que votre excellence aurait commencé l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie; et le gouvernement a enjoint à tous les commandants des postes de la rive droite du Danube, depuis Orsova jusqu'à la mer Noire, de défendre sous les peines les plus sévères à leurs troupes de passer sur la rive gauche, votre excellence peut rassurer les peuples des deux provinces, aucune troupe turque n'y entrera et la Sublime Porte observera scrupuleusement la stipulation du traité de Tilsit et de l'armistice qui leur en donnent la garantie. La Sublime Porte ne doute point que les deux provinces ne soient évacuées, et moi-même en ma qualité de ministre d'une puissance médiatrice, je ne puis m'empêcher de le demander instamment et de croire que cette évacuation aura lieu incessamment.

Voici, M. le maréchal, ce que j'ai pu faire et je ne cache point à votre excellence que c'est avec une extrême difficulté que je suis parvenu à obtenir la suppression d'un article qui assurait à la Sublime Porte la restitution d'un bâtiment de haut bord qu'elle désirait recouvrer. Si votre excellence est, comme je l'espère, contente de cet arrangement, elle peut me le mander par le retour du tartare et la Sublime Porte expédiera aussitôt à votre excellence par le canal du Reis-Effendi, ministre des affaires étrangères, un acte authentique portant suppression de cet article, ou si votre excellence l'aime mieux, un nouvel armistice signé et dans lequel l'article en question ne se trouvera point. La Sublime Porte ayant retiré depuis longtemps à Galib Effendi ses pleins pouvoirs, et cette affaire n'exigeant point une négociation, elle désire de la voir terminé d'une manière aussi simple et aussi courte. Heureux, M. le maréchal, si j'ai pu remplir les désirs de S. M. l'Empereur Alexandre, dont j'admire les hautes qualités et à qui je désire de donner toujours des preuves de mon profond respect.

Je dois remercier votre excellence de m'avoir donné lieu de connaître M. Paskevitsch, dont j'ai su apprécier les qualités. J'espère qu'il aura été content de son voyage et de la réception que les Turcs lui ont faite.

№ 61.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 27 Novembre 1807.

L'Empereur m'a chargé de vous écrire, monsieur l'ambassadeur, qu'il désire que non seulement vous lisiez cette dépêche in extenso à M. de Champagny, mais qu'il juge convenable que vous la laissiez quelques jours entre les mains de ce ministre.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 62.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 26 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

J'ai eu si souvent l'occasion de m'expliquer envers votre excellence sur la manière dont j'envisage tout armistice avec les Turcs, qu'il serait déplacé de

vous en entretenir encore, si je n'avais cru utile de vous faire connaître quelques faits qui viennent à l'appui de mon opinion sur cet objet et que vous pourrez citer avec succès dans l'occasion.

A peine l'armistice était-il conclu que les Turcs envoyèrent plusieurs bâtiments chargés de munitions de guerre, et nommément, de poudre destinés à ravitailler la garnison d'Ismail. Nos postes sur le Danube arrêtèrent ces bâtiments, et sur le rapport qui en fut fait au maréchal prince Prozorowsky, celui-ci se contenta à renvoyer ces bâtiments au grand-visir en lui faisant dire que c'était sans doute la plus grande preuve qu'il puisse donner de sa modération et de son désir pour la paix.

Les termes de l'armistice portaient expressement que la suspension d'armes s'étendrait aussi aux Serviens, jusqu'à l'arrivée des plénipotentiaires qui traiteraient de la paix. Cependant les Turcs n'en contiunèrent pas moins de harceler les Serviens, et il s'en est suivi plusieurs combats qui ont même été rapportés dans les feuilles publiques.

Je ne vous cite ces particularités, M. l'ambassadeur, que pour vous prouver de plus en plus que si même la Porte avait l'intention de conclure un armistice, elle n'aurait pas le pouvoir d'en faire exécuter les stipulations par les hordes militaires qui forment ses armées. Vous n'aurez donc pas de peine, M. l'ambassadeur, à convaincre les personnes avec lesquelles vous traiterez de cet objet de l'inutilité de toute transaction de cette nature avec un tel peuple. Je joins ici les pièces probantes que vous pourrez produire si vous le jugiez à propos, et j'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Копія рапорта генералъ-маіора Исаева къ генералъ-фельдмаршалу князю Прозоровскому отъ 18-го октября 1807 года.

Г. д. ст. сов. Родофиникъ, отъ 5-го Октября мѣсяца, изъ Бельграда увѣдомляетъ меня, что 4.000 турокъ переправились черезъ Дрину при Мачьвѣ, надѣясь напасть на Сербовъ въ расплохъ; но сіи получивъ предварительное о томъ свѣдѣніе усилились, приняли ихъ мужественно и по непродолжительномъ сраженіи принудили ихъ бѣжать въ безпорядкѣ. На мѣстѣ сраженія найдено убитыхъ турокъ 104 человѣка, но при переправѣ чрезъ Дрину погибло ихъ не малое число. 4-го числа получено имъ извѣстіе, что другой сильнѣе прежняго кор-

пусъ переправился чрезъ Дрину при Сикиричѣ и окружилъ два сербскіе лагеря, которые сильно тѣснитъ.

Черный Георгій 5-го или 6-го пойдетъ туда на помощь съ войскомъ изъ Бель-града, равномѣрно всѣ ратники возвратившіеся изъ лагеря подъ Ниссой, пойдутъ для соединенія съ Чернымъ Георгіемъ. Визирь Бошнанскій по самовѣрнѣйшимъ свѣдѣніямъ собираетъ то же войска, чтобъ иттить самому для нападенія на Сербію. Также увѣдомляетъ и частный сербскій начальникъ Миленко Стойковичь о томъ же. О чемъ долгомъ поставляю В. С. донести.

II.

Копія съ отношенія д. ст. сов. Родофиникина къ генералъ-фельдмаршалу князю Прозоровскому изъ Бѣлграда отъ 20-го Октября 1807 года.

Сейчасъ конфиденты наши изъ Ниссы донесли, что туда 14-го числа Октября прибылъ изъ Цареграда Капиджи-Баша съ фирманомъ султанскимъ, по прочтеніи коего сдѣлано 47 выстрѣловъ пушечныхъ; въ ономъ фирманѣ написано, что предстоитъ война рѣшительная; а потому предписывается пашѣ собрать свои войска; въ заключеніи фирмана повелѣвается ему прежде Рамазана прислать въ Константинополь ключи Бѣлградскіе, безъ чего лишится своей головы. Здѣсь взяты нами мѣры, чтобъ послать помощь расположенному около Ниссы небольшому сербскому корпусу, и надѣясь, что турки большихъ успѣховъ не будутъ имѣть съ своей стороны, если новый паша, назначенный въ Виддинъ и идущій съ корпусомъ войскъ, не пойдетъ преимущественнѣе къ Ниссѣ.

Если настоящее положеніе политическихъ дѣлъ позволяетъ награждать сербовъ, въ таковомъ случаѣ осмѣливаюсь просить В. С. о награжденіи духовными крестами, имѣющимися въ канцеляріи вашей, архимандрита Мелентія и протоіерея Матвѣя Ненадовича, которые кресты сопровидить граматами за подписаніемъ В. С. съ похвалою за ихъ храбрость и труды подъемлемые на защиту вѣры и отечества своего. Не безполезно бы было прислать и Черному Георгію соболью шубу.

Представляя все сіе на благоразсмотрѣніе В. С. имѣю честь быть и проч.

III.

Копія съ отношенія д. ст. сов. Родофиникина къ генералъ-фельдмаршалу князю Прозоровскому изъ Бѣлграда отъ 20-го Октября 1807 года.

Повелѣніе В. С. отъ 27-го Сентября я имѣлъ честь получить 10-го числа сего мѣсяца въ то же самое время когда здѣсь все было въ большой тревогѣ отъ внезапнаго нападенія турокъ на предѣлы Сербіи со стороны Босніи; немедленно посланы были нарочные чтобъ со всѣхъ ближайшихъ мѣстъ отправить сербскія войска на защиту границъ своихъ, а я по убѣжденію сербовъ послалъ туда же капитана Беина-Новокрещенова дабы руководствовать тамошними операціями; но чтобъ не подать ни малѣйшаго повода туркамъ роптать въ томъ, что съ сербами находится россійскій офицеръ, при существованіи перемирія между Россіею и Портою, я далъ ему письмо къ визирю въ Босніи командующему, коимъ вторично приглашалъ сего визиря положить конецъ военнымъ дѣйствіямъ со стороны Босніи доколѣ дѣла сербскія учредятся высокодоговаривающимися Дворами, и въ семъ письмѣ я написалъ что для вѣрнѣйшаго доставленія ему онаго, посылаю на границу офицера при мнѣ находящагося; симъ образомъ прикрыта была настоящая цѣль отправленія г. Беина-Новокрещенова.

До прибытія его еще на границу протопопъ Ненадовичь командующій отрядомъ сербскихъ войскъ, успѣлъ разбить турковъ не подалеку отъ крѣпости Сокола и прогнать ихъ за Дрину; но между тѣмъ корпусъ состоящій изъ 15.000 человѣкъ переправясь чрезъ Дрину на сю сторону вытѣснилъ сербовъ изъ трехъ Маицовъ и расположась въ оныхъ послалъ партіи внутрь земли, кои успѣли сжечь нѣсколько деревень и знатное количество сѣна и хлѣба. Корпусъ сербскій собравшійся противу непріятеля состоялъ изъ 12.000 человѣкъ. Беинъ-Новокрещеновъ прибывъ туда 12-го числа сего Октября, раздѣлилъ оный на три части, изъ коихъ одну послалъ вокругъ горъ для переправы за Дрину, на турецкую сторону ниже Сокола, съ предписаніемъ, немедленно по переправѣ, сжечь деревни турецкія, другая часть имѣла отъ него повелѣніе зайтить съ флангу и ударить на непріятеля въ то самое время когда увидятъ пожаръ за Дриною, въ которое и онъ единовременно рѣшась учинить нападеніе на центръ турецкихъ силъ, распоряженіе его выполнено было съ точностію и непріятель лишь только увидѣлъ объятые пламенемъ селенія свои за Дриною и со всѣхъ сто-

ронъ идущихъ противъ него сербовъ, какъ не дожидаясь приближенія ихъ ударился въ бѣгство и началъ переправляться за Дрину, то на лодкахъ, то вплавь, сербы однако достигли послѣдне переправлявшихся и поразили ихъ сильно. Переправившіеся турки на ту сторону засѣли въ шанцы, кои у нихъ тамъ были изготовлены, не смѣя отнюдь атаковать сербовъ разорявшихъ селенія; сей отрядъ сербскій получивъ въ добычу 1.500 воловъ и коровъ, 1.000 овецъ, до 300 лошадей, возвратился на сю сторону, переправивъ съ собою пожелавшихъ переселиться нѣсколько сотъ семействъ Бошнякскихъ Христіянъ съ ихъ имуществомъ и скотомъ. Потерю непріятеля опредѣлить не можно, ибо самое большое пораженіе претерпѣлъ онъ при переправѣ, въ полонъ однако взято 28 турокъ и отбита у нихъ одна пушка съ пороховымъ ящикомъ. Послѣ сего удачнаго прогнанія турокъ за Дрину, капитанъ Беинъ-Новокрещеновъ заставилъ сербовъ сдѣлать шанцы на наивыгоднѣйшихъ мѣстахъ на нашемъ берегу въ коихъ оставивъ сильный отрядъ для защищенія границъ, самъ возвратился вчера сюда, отправивъ и письмо мое къ визирю.

Крѣпость Соколъ не можетъ теперь имѣть никакую комуникацію съ Босніею; число турокъ оружіе носящихъ въ сей крѣпости не превышаетъ 200, но будучи запасены достаточнымъ числомъ провіанта и фуража, могутъ держаться долгое время. Чрезъ протопопа Ненадовича имѣю я сношеніе съ однимъ христіяниномъ принявшимъ турецкую вѣру, который живетъ въ Соколѣ и надѣюсь посредствомъ его успѣть доставить сію крѣпость сербамъ безъ кровопролитія. Турки зная свирѣпый образъ поведенія сербовъ и что слова своего съ ними не держатъ, я принужденнымъ нашелся взять на себя вышеозначенное дѣло. Впрочемъ осторожности соблюдены такъ, что имя мое копрометировано быть не можетъ.

Черный Георгій былъ на маршѣ съ небольшимъ корпусомъ чтобы подать помощь своимъ на Child Дринѣ, но узнавъ что дѣла кончились, благополучно возвратился опять въ свою деревню.

№ 63.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, « » Novembre 1807.

J'ai mis une attention particulière à fixer l'attention de l'Empereur sur votre dépêche n° 15. Sa Majesté n'a pu qu'applaudir à l'intention de l'Empereur Napoléon de faire acheter ici des productions du pays pour

vingt millions de francs en espèces, et non seulement elle y consent, mais elle promet même dès à présent sur sa parole impériale, que jamais et dans aucun cas il ne sera touché aux objets qui auront été ainsi acquis. Il est certain qu'une pareille opération relèvera notre cours de change et que sous ce rapport elle ne manquera pas de nous être profitable, mais aussi la France même en retirera des avantages majeurs d'abord par le bénéfice du change, qui aujourd'hui est entièrement en sa faveur, et puis parce que par là elle détournerait probablement pour toujours vers elle, cette partie intéressante de nos richesses commerciales qui par une longue habitude et par les grands capitaux qui y employaient les Anglais se trouvaient presque exclusivement entre les mains de ceux-ci.

Quant au désir que vous a témoigné l'Empereur Napoléon de faire construire sur nos chantiers des bâtiments à son compte, S. M. I. est trop jalouse de saisir toute occasion de manifester l'amitié qu'elle porte à l'Empereur Napoléon pour laisser échapper celle-ci. Votre excellence voudra donc faire connaître que l'Empereur se prêtera volontiers à ce désir, dès que l'on sera convenu plus particulièrement de la manière dont s'effectuera la construction des bâtiments en question. Il serait bon que l'Empereur des Français voulut spécialement charger soit M. Lesseps, soit telle autre personne de se concerter sur cet objet avec notre département de la marine. Vous n'ignorez pas, M. l'ambassadeur, qu'à cause de la quantité assez médiocre de notre bois de chêne dans ces contrées, toute vente en est prohibée, car à peine suffit-elle pour la construction de notre propre flotte et les frégates même se construisent en bois de sapin *).

Je vous invite, M. l'ambassadeur, à communiquer ces notions essentielles à M. de Champagny; vous tâcherez en même temps d'apprendre si l'intention du gouvernement français est de faire construire ici des vaisseaux de guerre ou des bâtiments marchands, quoique dans l'un et l'autre cas, Sa Majesté ne fera aucune difficulté de le permettre. Elle sera même d'autant plus charmée de pouvoir ainsi manifester ses dispositions envers la France, que dans le plus fort de nos liaisons avec l'Angleterre, une demande de sa part du même genre absolument, a été déclinée. Votre excellence tirera sans toute parti de cette observation et je ne doute pas qu'elle ne produise son effet.

---

*) Зачеркнуто Государемъ въ черновомъ отпускѣ нижеслѣдующія слова: «La plupart de nos vaisseaux, tant de guerre que marchands sont construits de bois de méléze ou de sapin. Il n'en est pas de même du côté de la mer Noire, où le chêne est beaucoup meilleur», и замѣнены собственноручною припискою: «toute vente en est prohibée à peine suffit-elle pour la construction de notre propre flotte et les frégates même se constrnisent en bois de sapin».

Н. Ш.

S. M. I. a vu avec plaisir la confiance que vous a témoigné l'Empereur Napoléon en vous faisant connaître les tristes événements qui se passent à la Cour d'Espagne. Elle attendra avec le plus vif intérêt vos rapports ultérieurs sur cet objet.

Je suis etc.

Черновой отпускъ.

№ 64.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 27 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Le Prince Royal de Danemark ayant fait témoigner ici le désir de connaître le traitement qui a été assuré au chef de la maison de Hesse-Cassel, qui est l'oncle de la princesse épouse de S. A. R., l'Empereur m'a autorisé à communiquer à M. le baron de Blome les dispositions qui ont été faites en faveur de ce prince par l'article 6 séparé et secret du traité de Tilsit.

J'ai fait une communication pareille à madame la princesse douairière d'Anhalt Zerbst ce qui la concerne.

Vos instructions, M. l'ambassadeur, sont claires et précises relativement à l'appui que vous aurez à donner, s'il y avait lieu au prince dont les traitements ont été fixés par l'article que je viens de citer. Mais l'Empereur vous charge particulièrement de ne pas perdre de vue tout ce qui concerne S. A. S. le duc de Brunswick. Votre excellence n'ignore pas que le princesse, son épouse est sœur de S. M. l'Impératrice régnante. Vous savez aussi, monsieur l'ambassadeur, qu'elle a passé quelque temps à notre auguste Cour et que par ses qualités distinguées, elle a même inspiré un intérêt particulier à S. M. l'Empereur.

Ces considérations me paraissent parfaitement suffisantes pour vous indiquer le degré de chaleur avec lequel vous aurez à soutenir les intérêts de la maison de Brunswick, je me borne ici a vous renouveler les assurances etc.

№ 65.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 26 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Puis que l'une des bases sur lesquelles nous désirons conclure notre paix avec les Turcs est le rétablissement des traités et conventions qui ont

subsisté entre les deux empires jusqu'à la dernière rupture, je crois devoir attirer votre attention sur l'un des articles du traité de Yassy, qui me paraît être d'une importance majeure sous le double rapport de nos intérêts politiques et commerciaux.

Cet article, qui dans l'ordre numérique est le septième du traité cité, porte nommément que:

«Le commerce étant le vrai garant et le nœud le plus utile de l'harmonie «réciproque, la Sublime Porte ottomane, renouvelant la paix et l'amitié avec «l'empire de Russie, en témoignage de la sincérité avec laquelle elle désire «qu'un commerce sûr et avantageux entre les sujets des deux empires fleu«risse de la meilleure manière possible, promet par le présent d'observer «et de suivre l'article 61 du traité de commerce avec l'empire de Russie, «relativement aux corsaires des cantons d'Alger, de Tunis et de Tripolis, et «nommément que: si un sujet russe se rencontrerait avec des corsaires «d'Alger, de Tunis et de Tripolis, et en serait fait prisonnier, ou que ces «pirates saisiraient un bâtiment ou bien quelconque à des marchands rus«ses, en pareil cas la Sublime Porte ottomane s'oblige d'employer son auto«rité sur les dits cantons pour affranchir tout sujet russe qui en tel cas «serait tombé en esclavage et pour lui faire restituer le bâtiment, les mar«chandises et les biens qu'on lui aurait enlevé, et pour faire rembourser «au lezé toutes les pertes qui pourraient en résulter; *et quand par des «avis on serait convaincu de la non exécution des firmans par les «dits cantons d'Alger, de Tunis et de Tripolis, la Sublime Porte, «à la réclamation du ministre ou du chargé d'affaires de l'empire «de Russie, s'engage de payer et de satisfaire le lezé de son tré«sor impérial dans l'espace de deux mois, ou plutôt si faire se «pourra, à compter du jour de la susdite réclamation*».

Votre excellence sentira, sans doute, combien il doit nous importer non seulement de rétablir cet article dans toute sa force et vigueur, mais de prouver même à la Porte, que ce n'est pas simplement pour la forme que des stipulations aussi précises sont insérées dans les traités. Voici un fait qui nous fournit une occasion toute naturelle de manifester notre opinion à cet égard.

Un bâtiment russe, nommé *Любовь къ отечеству* et frété par le négociant Youdin, fut pris par les Barbaresques en 1786. Sur les plaintes réitérées qu'il en porta, la Porte fut requise de satisfaire aux termes de l'article en question, et les démarches que nos ministres à Constantinople eurent ordre de faire à cet effet, furent renouvelés à plusieurs reprises sous les règnes de l'Impératrice Catherine, de l'Empereur Paul, ainsi que sous celui de l'Empereur actuel. Mais sous différents prétextes la Porte a

toujours éludé l'exécution de ses engagements, de sorte que jusqu'à ce moment même le négociant Youdin, malgré l'évidence de ses droits, n'a pu obtenir la moindre compensation des pertes qu'il a essuyées. Le capital, qu'il réclame, n'était primitivement que de 301.608 roubles; mais en y ajoutant les intérêts et les frais depuis tant d'années, la somme totale de sa prétention se monte à 663.537 roubles.

Pour constater l'intention de Sa Majesté de ne rien céder des droits que lui assure l'article 7 du traité de Yassy, elle vous recommande, M. l'ambassadeur, de stipuler par un acte séparé la complète indemnisation du négociant Youdin, de manière qu'il puisse sans aucun délai toucher la somme qui lui revient.

Vous voudrez bien faire connaître à la Cour où vous êtes les motifs qui vous engagent à insister sur ce point, ainsi que l'opinion où est Sa Majesté qu'il serait peut-être utile à la France, d'obtenir pour elle-même un pareil engagement de la part de la Porte, et qu'alors les deux Cours impériales s'en garantiraient l'exécution. Il nous intéresse d'autant plus d'avoir dans cette discussion le succès le plus complet, qu'indépendamment des avantages généraux que nous assure l'article en question, il supplée au manque de nos relations directes avec les puissances barbaresques.

J'abandonne à votre excellence de faire de cet objet un article séparé et annexé au traité, et j'ai l'honneur d'être etc.

№ 66.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 26 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

L'extrait ci-joint d'une lettre de madame la duchesse d'Orléans ([57]), adressée à Sa Majesté l'Impératrice-Mère, vous instruira, M. l'ambassadeur, des désirs et des vœux que forme cette princesse, ainsi que de l'espoir qu'elle fonde sur le protection de l'Empereur, notre maître.

Les malheurs et les vertus de madame la duchesse d'Orléans, la tendre amitié que lui porte S. M. l'Impératrice-Mère et jusqu'à la sagesse avec laquelle elle s'exprime sur sa triste situation, toutes ces considérations n'ont pu que lui assurer des titres à l'intérêt particulier de notre souverain.

Par une suite de cette disposition S. M. I. vous charge, M. l'ambassadeur, de faire connaître dans une occasion opportune qu'elle verrait avec plaisir que madame la duchesse d'Orléans puisse obtenir ce qu'elle désire

et que S. M. envisagerait comme un nouveau témoignage de l'amitié de l'Empereur Napoléon, tout ce que ce monarque voudrait bien accorder en sa faveur «en y mettant toutefois la même circonspection que dans toutes vos autres démarches» *).

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Extrait d'une lettre de madame la duchesse d'Orléans à S. M. l'Impératrice-Mère.

Il est, je pense, au pouvoir de votre auguste fils d'adoucir sous ce rapport mes derniers instants; qu'il daigne donner des ordres à son ambassadeur en France, et je devrai à la protection qu'il m'accordera non seulement que l'augmentation de secours sur mes biens qui m'avaient été donnés à sa demande me soit rendue, mais qu'il soit fait un arrangement qui me rendrait toutes mes propriétés avec leur libre disposition ou une indemnité proportionnée, ce qui me mettrait hors d'inquiétude si cruelle pour ce qui m'est si cher et pour le petit nombre de personnes qui m'ont montré un attachement constant. Je mourrais plus tranquille, si j'avais sécurité à cet égard, et combien il me serait doux de rapporter à celle dont l'amitié m'est si chère, si précieuse, et aux bontés de son auguste fils les seules consolations, dont ma situation soit susceptible. On m'assure que s'il manifestait l'intérêt qu'il daigne m'accorder en écrivant à l'Empereur Napoléon, j'éprouverai aussitôt les effets de la puissante et flatteuse protection dont j'aimerais à me prévaloir.

№ 67.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 26 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Monseigneur le grand-duc Constantin ayant intercédé auprès de l'Empereur en faveur du duc de Saxe Cobourg et du prince de Linanges, tous deux beaux-frères de S. A. I., Sa Majesté m'a chargé de vous en prévenir, M. l'ambassadeur, et de vous engager à leur prêter vos bons offices pour le succès des démarches qu'ils auront à faire auprès du gouvernement

*) Собственноручная приписка Императора Александра на черновомъ отпускѣ
Н. Ш.

français. Sa Majesté se flatte que l'Empereur Napoléon voudra bien avoir égard à votre intercession en faveur de ces princes; mais elle s'attend de même à ce que votre excellence n'agira dans cette occasion qu'avec la réserve et la prudence qui lui sont propres et que conformément à ses instructions, elle ne fera aucune représentation directe et décisive avant d'avoir obtenu un certain degré d'assurance sur ce que les demandes du duc de Cobourg et du prince de Linanges seront agréées.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 68.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, « » Novembre 1807.

Monsieur le comte,

L'Empereur a été instruit par les rapports de M. l'ambassadeur prince de Kourakin, de ce que plusieurs habitants de la Dalmatie et des bouches de Cattaro, ont été condamnés, partie à mort, d'autres à la confiscation de leurs biens pour la conduite qu'ils ont tenu pendant la dernière guerre. S. M. I. ne pouvant se persuader que cette rigueur extrême soit conforme aux intentions de l'Empereur des Français, désire que vous en appeliez à la sensibilité de ce souverain pour en obtenir la révocation des sentences portées contre ces infortunés, et qu'en particulier vous tâchiez d'obtenir la grâce du comte Cowaczicz, contre lequel entre autres la commission établie à Spalatro a lancé un décret d'arrestation et de confiscation de tous ses biens.

Sa Majesté se flatte que l'Empereur des Français voudra accueillir les représentations que vous lui ferez sur cet objet et y avoir égard. Elle s'y attend d'autant plus, que de son côté elle remplit religieusement les stipulations de l'article X du traité de Tilsit relatif aux Polonais.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 69.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

LETTRE PARTICULIÈRE.

26 Novembre 1807.

Je suis très charmé d'avoir à commencer cette lettre par une confidence, qui est que l'Empereur a fort approuvé tout ce que vous avez fait et dit, M. le comte, comme son ambassadeur; vous avez en effet très bien débuté, mais je dois vous dire avec cette confiance que vous avez droit

d'attendre de moi, que S. M. désapprouve le désir que vous lui avez manifesté de revenir, et puisque vous avez bien voulu en partant d'ici, me permettre de vous parler toujours avec vérité, et usant de droits d'un bon parent, écarter cette réserve cérémonieuse qui de droit s'applique à un ambassadeur, je ne vous dissimulerai pas qu'il me paraît tout à fait inconvenable que vous nous reveniez si vite. Je me rappelle vous avoir promis d'assister la démarche que vous feriez pour solliciter votre rappel, mais vous m'aviez promis aussi, à votre tour, que vous ne la demanderiez pas tout en arrivant.

Voici, M. l'ambassadeur, votre horoscope: vous signerez la paix, vous obtiendrez de justes récompenses et puis vous nous reviendrez. L'Empereur vous envoie par ce courrier les pleins-pouvoirs dont vous avez besoin pour traiter de la paix. S. M. après les directions qu'elle vous donne, par la voie des dépêches que je vous adresse, vous donne plein-pouvoir de dresser le projet de l'acte du traité de paix sur ce pied, mais ne le signez pas que S. M. ne l'ait lu et ne lui ait donné son *approuvé*. Je mettrai sous le pli de cette lettre particulière une dépêche très secrète et confidentielle que je vous écris, M. l'ambassadeur, par ordre de l'Empereur; vous verrez qu'elle peut de beaucoup alléger la difficulté; mais cependant n'usez de ce remède qu'à la dernière extrémité et que personne de ceux qui appartiennent à la mission ou vous entourent n'aient conscience de cette dépêche et n'en pénétrent même ou n'en devinent le contenu; je suis convaincu que la paix peut se faire cet hiver. Convenez, quel plaisir vous aurez tout le reste de votre vie, quel éclat vous laisserez à votre nom, à vos enfants, si par le sacrifice de vos répugnances à servir dans la carrière diplomatique, et si par un sacrifice, dis-je, de quelques mois, vous parvenez à rendre un service si essentiel à votre patrie! Je vous parle avec franchise, M. le comte, peu de personnes ont eu dans le cours de la vie des chances aussi avantageuses que celles que nous vous présentons. Ajoutez à cela l'accueil que vous venez de recevoir à Paris et dites moi de quoi vous plaignez-vous? De ce que la mariée est trop belle, comme disent les Français en pareille occasion. Je suis convaincu que la franchise naturelle de votre caractère vous obtiendra la confiance de l'Empereur Napoléon, quoi qu'elle peut le contrarier et lui déplaire quelquefois, mais à la longue c'est elle qui sera votre succès et vous assurera auprès de ce prince un moyen bien plus facile de parler d'affaires et de les discuter que ne pourrait faire toute la science et l'habilité du plus consommé des diplomates.

Si pour dresser le projet de la pacification l'on vous demande, M. l'ambassadeur, où nous en sommes relativement aux Turcs du côté de la Géorgie, vous pouvez répondre, que cette Géorgie précédemment réputée turque et qui

n'en dépendait pas trop, a reconnu, dans le cours de cette guerre la souveraineté de l'Empereur, mais que sur la lisière de la mer Noire et bordant cette Géorgie les Turcs avaient des espèces de petits forts qui maintenant leur deviennent inutiles et que nous ne pouvons plus souffrir entre leurs mains; il faut qu'il les évacuent et que nous leur y succédions. Ces forts, dont la garnison était nulle, sont tous nommés dans vos instructions. Anapa seule était une ville, mais nous l'avons conquise et nous en avons rasé les fortifications; quant au règlement des limites du côté de la terre ferme, on pourrait charger le comte de Goudovitch de les régler avec le général turc qui de ce côté commande les troupes ottomanes.

Si vous pensiez qu'il y aurait difficulté à obtenir tout le montant des prétentions du négociant Youdine, vous pourriez en ce cas la modifier à ce qu'elle était à l'origine, mais il est avantageux de la mettre en avant et de soutenir en la prétention de M. Youdin l'accomplissement d'un article si positif du traité de Yassy.

Veuillez, M. l'ambassadeur, excuser l'incorrection de cette lettre, elle est écrite trop à la hâte pour pouvoir être faite mieux qu'elle ne l'est. Le temps presse, le courrier va partir et d'ailleurs, elle n'est que pour vous, et je sais que votre excellence est indulgente à mon égard.

Si l'Empereur Napoléon avait le projet de porter ses troupes de concert avec le Danemark en Scanie, pour l'ôter au Roi de Suède et s'emparer de Helsingborg, qui de ce côté domine l'entrée du Sund, ne l'en empêchez pas, M. l'ambassadeur, car cette vue nous serait avantageuse et donnerait un moyen sûr et prompt de fermer l'entrée du Sund à la flotte anglaise.

C'est assez vous entretenir d'affaires; permettez que je change de conversation pour vous dire que j'ai l'honneur de vous envoyer une lettre de monsieur votre frère; elle m'a été confiée depuis quelques jours et ne contient sûrement pas la retraite du ministère du comte de Kotschoubey. S. M. a nommé à sa place le prince Alexis Kourakin. L'Empereur vient d'écarter de son service le prince de Wolkonsky, qui avait l'intendance de l'armée, et le général d'Obreskoff, qui était un de ses aides. L'Impératrice-Mère a donné un très beau bal, auquel elle a admis le corps diplomatique et le général Savary, et les officiers français, qui avaient été invités au bal de l'Empereur.

Agréez, monsieur l'ambassadeur, etc.

P. S. Il se peut, M. l'ambassadeur, que l'accueil honorable que l'on vous fait à la Cour des Tuileries, va exiger de votre part une dépense qui la soutienne; confiez moi sur cela tout ce que vous voudrez et laissez à ma circonspection le droit d'agir sans vous compromettre, ni blesser la délicatesse de votre caractère et abandonnez à mon zèle le soin de vous servir.

L'Empereur ayant appris que le chargé des affaires de France avait loué la très jolie maison du comte de Kamensky pour un an, afin qu'elle puisse servir de pied à terre à l'ambassadeur de France, s'est chargé du contrat et l'offrira de sa part. On cherche à acheter quelque bel hôtel qui sera donné à l'ambassadeur français, sur le même pied, sur lequel il vous en a été donné un à Paris.

Собственноручный черновой отпускъ.

№ 70.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, « » Novembre 1807.

Monsieur l'ambassadeur,

Afin de ne rien épargner de ce qui peut vous faciliter, monsieur l'ambassadeur, la négociation de la paix dont vous êtes chargé, l'Empereur m'a prescrit de vous faire une confidence qui n'est uniquement que pour vous, et c'est pourquoi vous voudrez bien détacher cette dépêche de notre correspondance ministérielle; vous la garderez sous votre propre clef et qu'en un mot personne n'en aie connaissance que vous.

Si vous trouviez que l'Empereur Napoléon ne voulut absolument pas consentir, que nous acquérions par le traité de paix la Moldavie et la Valachie, parce qu'il n'est pas encore en mesure de prendre possession de la Morée et de l'Albanie, vous proposeriez alors, M. l'ambassadeur, comme de vous même, de prendre les ordres de l'Empereur, notre maître, sur un moyen terme qui consisterait en ce que par le traité même nous acquérerions la possession de la Bessarabie et que la Valachie et la Moldavie nous restassent en séquestre entre nos mains jusqu'à la paix entre l'Angleterre et la France, et que le revenu, comme la défense et l'administration de ces deux provinces fussent à la pleine et entière disposition de S. M. I. jusqu'à la paix ci-dessus mentionnée.

Au reste, M. l'ambassadeur, l'Empereur ne vous permet d'user de ce moyen de conciliation que lorsque vous aurez épuisé tous les autres moyens de persuasion qui peuvent nous acquérir dès à présent la possession franche de la Moldavie, Valachie et Bessarabie, et S. M. I connaît trop le zèle de votre excellence pour le bien de l'État et votre dévouement pour sa personne et vos talents, pour appréhender un instant que vous fassiez trop tôt usage de la confidence que je viens de vous faire par son ordre.

J'ai l'honneur d'être etc.

Собственноручный черновой отпускъ.

№ 71.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

TRÈS SECRÈTE.

« » Novembre 1807.

Les nouvelles que M. l'ambassadeur m'avait donnés de l'opinion ou l'on était à Paris, que l'Empereur Napoléon songeait à écarter de lui l'Impératrice, sa femme, par un divorce et de la remplacer en recherchant en mariage madame la grande-duchesse Catherine, ces nouvelles, dis-je, avaient fait ici une juste et forte impression.

Mais le silence absolu que vous gardez, M. l'ambassadeur, depuis sur un sujet que votre excellence sait être d'un intérêt si majeur, devrait me faire croire que cette opinion n'a pas eu une base bien solide, et que si l'Empereur Napoléon en a formé un instant le projet, qu'il y a apparence, qu'il y a renoncé; cependant lorsqu'il s'agit d'un intérêt aussi grave, aussi important sous le rapport de l'empire et à cause des qualités éminentes de madame la grande-duchesse qui la rendent si chère à sa famille et à l'état je ne puis me livrer à ce motif de sécurité et je vous prie très instamment de vouloir bien me dire votre propre opinion sur ce projet, existe-t-il en effet, y a-t-il apparence qu'il sera fait une telle proposition d'alliance? Ne montrez, je vous prie, aucune inquiétude, aucune curiosité de rien savoir; mais veuillez, je vous prie, ne négliger aucun moyen, aucune circonstance d'être à cet égard exactement et très bien instruit et veuillez, M. l'ambassadeur, me transmettre toutes les notions que vous pourrez, et les accompagner de vos propres conclusions; ne vous épargnez, je vous en conjure, ni soins, ni peine, pour me satisfaire sur cet objet. Je n'ai pas besoin de vous faire l'apologie du désir extrême, où je suis d'être éclairé sur ce fait et en être prévenu à temps.

Vous voudrez bien séparer cette dépêche de notre correspondance et ne pas la citer à qui que ce soit, même de ceux de nos compatriotes qui vous entourent.

Собственноручный черновой отпускъ.

№ 72.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 27 Novembre 1807.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre autographe de Sa Majesté à l'Empereur Napoléon, que vous voudrez bien remettre à ce souverain dans une audience privée que vous solliciterez à cet effet ([58]).

M. de Marin, porteur de cette expédition, a reçu quatre cent-ducats pour son voyage jusqu'à Paris.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 17 (29) Декабря 1807 года».

№ 73.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцову.

Memel, 28 Novembre (10 Décembre) 1807.

Monsieur le comte,

L'ambassadeur M. de Caulaincourt a passé par ici aujourd'hui à 4 heures après midi. Il n'a fait que changer de chevaux sans sortir de voiture, ce qui ne m'a pas laissé le temps même d'aller lui offrir mes services.

Je ne saurais cacher à votre excellence que j'ai été frappé par la circonstance que chacun des trois courriers français qui ont passé par ici le 23, le 24 et le 25 Novembre v. st. était accompagné d'un individu désigné dans son passeport comme appartenant à la suite de l'ambassadeur français M. de Caulaincourt. J'ai été très embarrassé lorsqu'ils m'ont demandé des passeports, et je leur fis la remarque que selon les règles ils auraient dû s'en munir de la part de notre ambassade à Paris; mais comme ils insistaient sur la nécessité de précéder M. de Caulaincourt pour préparer son logement etc., je n'ai pu me dispenser de leur en accorder. Les trois individus en question sont les nommés Landri, François Vaillant, et Alexandre Guérin. Le premier à ce qu'ils disaient maître d'hôtel, le second maître de cuisine et le troisième valet de chambre de l'ambassadeur.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 74.

Шампаньи—графу Толстому.

Milan, 13 Décembre 1807.

Monsieur l'ambassadeur,

Pour subvenir aux dépenses du corps de troupes russes venant de Corfou et qui se trouvent actuellement dans le royaume d'Italie, S. A. I., e vice-roi, a ordonné au payeur français à Milan de leur avancer une somme de 8.850 sequins d'or de Venise par mois à compter du 1 Septembre dernier.

Un premier payement a été fait au commandant de ces troupes, M. le colonel Knieper, par le payeur français à Milan qui s'est remboursé sur le trésor public de France. Il résulte des comptes de ce payeur que l'achat de ces 8.850 sequins a coûté 112.152 francs.

J'ai l'honneur d'en prévenir votre excellence et je l'instruirai successivement du montant des diverses avances qui seront faites à ce corps de troupes.

Je saisis cette occasion pour renouveler à votre excellence les assurances de ma haute considération.

№ 75.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 3 (15) Décembre 1807 (nº 41).

Monsieur le comte,

Hier m'arriva de Lisbonne le translateur Svinine. Je l'ai arrêté pendant 24 heures, afin de profiter de cette occasion pour avoir l'honneur d'écrire à votre excellence. M. le baron de Strogonoff n'ayant pas jugé à propos de me donner le moindre détail sur les événements intéressants qui viennent d'avoir lieu tant en Espagne qu'en Portugal, j'ai pris sur moi de décacheter ses dépêches aussi bien que celles de M. Doubascheffsky. Il ne pouvait que m'importer infiniment d'acquérir sur ces deux objets des notions plus conformes à la vérité que celles que l'on répand ici, et c'est en faveur d'un motif aussi plausible que j'espère que votre excellence excusera la liberté que j'ai prise. Je m'en félicite d'autant plus, que je n'y ai point trouvé marquées encore les dernières nouvelles arrivées ici de Lisbonne et pour lesquelles j'eusse pu me référer aux rapports de notre chargé d'affaires en Portugal, si je ne les avais ouverts. C'est un courrier du général Junot qui les apporta avant-hier à Paris et hier déjà elles furent portées à la connaissance du public par la voie du moniteur. A l'article de cette feuille on a ajouté encore les détails suivants: ce ne fut que de 24 heures que le départ du Prince Régent précéda l'entrée de l'armée française à Lisbonne. Ses mesures doivent avoir été si bien prises, qu'il a réussi à sauver ses trésors, des richesses immenses jusqu'à l'argenterie des églises et toutes les propriétés transportables de la factorie anglaise. Il emmène avec lui beaucoup de riches propriétaires, des troupes et huit vaisseaux de ligne et plusieurs frégates. Parmi les personnes qui l'accompagnent on cite le M. de Pombal, M. d'Araoujo et le duc de Codabal. On a vidé les arsenaux et fait enclouer tous les canons dans les ports et dans la citadelle. Je tiens ces faits de trop bonne source pour pouvoir douter de leur vérité. C'est M. Fouché, ministre de la police, auquel je fus hier rendu sa visite, qui me les confia, me disant qu'ils lui avaient été mandés par le général Junot lui-même. La conduite de l'Empereur Napoléon envers le Prince Régent a

fait sur le public de Paris plus d'impression qu'on ne pense. Des personnes tenant même au gouvernement, la désapprouvent hautement et l'envisagent comme très impolitique. Jusqu'à présent la France recevait du Portugal des subsides considérables, elle n'a pas craint de tuer la poule aux œufs d'or, et l'acquisition de ce royaume, dont toutes les ressources sont dans ses colonies, ne lui offre maintenant plus qu'une conquête stérile; et nulle compensation pour les avantages qu'elle aurait pu en retirer, si elle avait continué à le laisser jouir des avantages de son État de neutralité. Dans l'impossibilité de subsister par lui-même et sans commerce, ce pays, pauvre et inculte, aura actuellement à peine de quoi fournir à l'entretien de l'armée française. Tout ce que la France aura donc gagné à cette expédition, c'est la fermeture de quelques ports de plus à l'Angleterre. En le réduisant au désespoir, elle a forcé un souverain qui ne demandait pas mieux que de se soumettre à ses volontés, de se soustraire à sa suprématie et de se rendre indépendant. Elle lui apprend à connaître toute l'importance de ses possessions en Amérique et créer dans le midi de cette partie du monde un nouvel État qui sera un jour appelé à jouer un premier rôle, et qui dès à présent deviendra funeste à l'Espagne, ne pouvant que craindre ce voisinage et trembler pour ses colonies. Il y a encore un autre point de vue sous lequel on désapprouve cette entreprise; celui de la paix avec l'Angleterre, dont elle ne pourra que retarder la conclusion. C'est surtout ce motif qui décida M. de Talleyrand à protester si fort contre ce projet et à se constituer en toute occasion l'avocat du Portugal. Ce désir de la paix qu'il semble professer depuis quelque temps avec tant de chaleur est au reste partagé par toute la nation française. Elle l'énonce sans réserve et emploie tous les moyens pour le porter aux pieds du trône. L'Empereur est, dit on, excédé par toutes les plaintes qui lui parviennent journellement sur les maux toujours croissants, que cause cette guerre dans l'intérieur de la France, surtout dans les départements des côtes, où on ne trouve plus moyen de percevoir les impôts en numéraire. Privés de commerce et d'exportation, ils ne vendent plus les productions de leur sol et les fruits de leur industrie. Les magasins et les granges en regorgent, et les habitants ont dû les proposer pour l'acquittement des impositions. Des exécutions militaires s'en sont suivies, mais elles n'ont produit d'autre résultat que le pillage de quelques habitations. A Bordeaux toutes les caves sont encombrées de vin, et j'ai moi-même été dans le cas d'observer dans toutes les villes par lesquelles j'ai passé pour venir à Paris une absence totale de commerce. Aux yeux de beaucoup de personnes ces calamités, qui de jour en jour augmentent, ne sont pas d'un mauvais augure pour la paix. Elles se

flattent qu'elles auront à la fin touché le cœur magnanime de l'Empereur Napoléon et que sensible aux souffrances de sa propre nation et à des vœux si généralement exprimés, il apportera dans la négociation actuelle avec l'Angleterre des facilités propres à annoncer un résultat satisfaisant, à moins que la *déclaration* de la Russie apportée par M. de Faudoas ne lui ait douté une réponse déclinatoire, en rallumant en lui l'espoir de réduire l'Angleterre à des conditions auxquelles l'orgueil national de cette puissance ne souscrira jamais avant d'être dans une position désespérée.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 25-го Декабря 1807 года».

№ 76.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 3 (15) Décembre 1807 (nº 42).

Monsieur le comte,

Ce fut le 25 Novembre (6 Décembre) que le lieutenant Stoss me remit les dépêches, dont votre excellence l'avait chargé pour moi. Par le conseiller de collége Houghberg, parti le lendemain d'ici, je lui accusai la réception, et l'informai de l'accident qui arrêta ce courrier pendant une couple d'heures, à cinq postes de Paris. Je dois infiniment regretter les retards que son expédition de St.-Pétersbourg a éprouvé, car s'ils n'ont point eu d'autres inconvénients, ils ont dû moins produit une différence marquante entre le ton de ma première note à M. de Champagny, en date du 4 Décembre, rédigée cependant dans le sens de mes premières instructions, et la déclaration que S. M. I. vient de publier contre l'Angleterre. Le but que je me proposai en cherchant dans celle-ci à suppléer au vague de la réponse de M. Canning et à appuyer sur la sincérité des dispositions pacifiques témoignées par le gouvernement britannique, fut de déterminer l'Empereur Napoléon à ne pas couper court à tous les pourparlers avec la Cour de Londres. Une pacification prompte entre les deux puissances, indépendamment du bien qu'elle ferait au monde entier, me paraissait le seul moyen de tirer la Russie des embarras dans lesquels le traité de Tilsit l'a plongée. Je ne crus donc rien devoir négliger de ce qui pourrait contribuer à mitiger les dispositions de l'Empereur Napoléon contre l'Angleterre, et à rendre ses prétentions plus modérées, tandis que M. d'Alopéus aurait travaillé de son côté à fléchir la fierté britannique. Ce moyen dont à St.-Pétersbourg on semble avoir méconnu l'utilité, n'est plus à employer dans ce moment, où l'Empereur Napoléon sûr de l'assistance de la Russie ne consultera que son

animosité et renoncera à toute idée de modération. En le choisissant, je ne pouvais guère m'imaginer que l'on se presserait si fort de réaliser une mesure que nous avions tant de raisons de retarder. Mes instructions mêmes me le fesaient croire et je ne vois ni le besoin, ni l'avantage d'un si grand empressement à exécuter le traité de Tilsit, tandis que la France se hâte si peu d'en remplir les conditions les plus simples. Nous avons évacué Corfou et Cattaro; les troupes françaises occupent encore les États du Roi de Prusse, dans toute leur étendue, et je m'étais flatté que nous ne consentirions jamais à nous déclarer contre l'Angleterre, mesure toute à l'avantage de l'Empereur Napoléon, avant qu'il ne nous eut prouvé par des faits et non par de simples démonstrations, un désir bien sincère de cimenter les liens d'amitié nouvellement établis entre lui et la Russie. Maintenant je crains beaucoup que nous ne réussissions que bien difficilement à faire rétrograder les armées françaises et à les éloigner de nos frontières, et c'est pourtant je pense le grand but vers lequel il faut que nous tendions.

J'avais quelque espoir qu'en montrant tant soit peu de fermeté vis-à-vis de la France, sans pour cela nous brouiller avec elle, nous y serions parvenus. L'époque surtout m'y paraissait favorable, car il n'est guère à supposer, que l'Empereur Napoléon puisse se soucier de rompre en lisière à la Russie au moment, où il est tout occupé des affaires d'Espagne, de Portugal et d'Italie et où il dirige des forces considérables vers le midi de l'Europe. Le récit de ma conversation avec lui, que j'ai transmis par le chasseur Behrens, en fournit des preuves incontestables. Je ne puis donc que renouveler encore mes regrets de ce que l'on n'ait point attendu l'arrivée de ce courrier, avant de s'être porté à une mesure sur les vrais motifs de laquelle les dépêches de votre excellence me laissent sans lumières. Celle qu'un courrier de Vienne apporta, quatre jours avant l'arrivée de Stoss, au comte de Metternich, avec notre déclaration ne donnèrent que des notions très insuffisantes et très fausses, car elles soutiennent que c'est à la suite de l'arrivée de M. de Périgord, que cette mesure a été décidée et l'on y ajoute même que notre déclaration avait par lui été apportée toute rédigée de Paris. Quoique je sois très éloigné d'ajouter la moindre croyance à une assertion aussi absurde, je ne crois cependant pas devoir négliger de rappeler à votre excellence, que cette opinion commence à se répandre dans le public de cette capitale et que c'est le gouvernement qui cherche à l'accréditer vraisemblablement dans l'intention d'afficher notre soumission à la France.

Pour compléter dans cette dépêche mon rapport sur les affaires de l'Angleterre, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint d'abord les deux pièces

adressées à M. de Champagny par l'ambassadeur d'Autriche, conjointement avec ma note du 4 Décembre. Votre excellence trouvera les changements, que le comte de Metternich a cru devoir faire dans la copie de la dépêche du prince de Starhemberg, destinée à être mise sous les yeux de l'Empereur Napoléon. Ensuite l'office, par lequel j'ai accompagné les communications que les dernières instructions de votre excellence me prescrivaient de lui faire. Je n'y ai pas joint les dépêches de M. d'Alopéus relatives à la négociation du colonel Wilson, d'abord parce que la réponse de votre excellence à ce ministre n'y était point annexée, et parce qu'elles me paraissaient plus tôt devoir être l'objet d'une communication verbale ([59]).

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «получено 25-го Декабря 1807 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une note adressée par le comte de Metternich à son excellence M. de Champagny, ministre des relations extérieures,

en date du 4 Décembre 1807.

Le courrier, que j'ai expédié en Angleterre le 14 du mois passé, m'a remis hier les dépêches que M. le prince de Starhemberg me prie de faire passer à ma Cour. Je regrette beaucoup que l'éloignement de votre excellence me prive de lui communiquer ces rapports en original; je ne puis maintenant que me borner à en extraire les passages les plus marquants que vous trouverez, monsieur, dans l'annexe.

J'ai eu l'honneur de faire lire à votre excellence les ordres mêmes que mon auguste maître a fait passer à Londres. En renouvellant au cabinet de St. James le plus constant désir de S. M. I. de voir une lutte se terminer, dont le terme et les suites sont incalculables, ils prescrivirent à son envoyé la rupture de toutes relations diplomatiques en cas de refus du ministère britannique de se rendre aux justes demandes d'une puissance plus directement étrangère que toute autre peut-être à la guerre maritime, mais non moins intéressée que l'Europe entière à voir succéder un état de choses stable à une guerre si cruellement prolongée.

M. le prince de Starhemberg écoutant le vœu de ne pas rompre les derniers fils d'une négociation dès ses premières démarches transmet avec ses rapports les notes échangées entre lui et le ministère anglais, dont j'ai également l'honneur de joindre à votre excellence les copies.—S. M. l'Empereur

Napoléon décidera dans sa haute sagesse, si elle croit trouver dans la réponse du cabinet britannique des motifs pour donner suite à cette lueur première. Le seul espoir d'être utile à la cause de la paix a arrêté les déclarations finales de notre envoyé dans la forme officielle qui lui est ordonnée. Il attend des directions précises de ma part. Je les réclame à mon tour de S. M. l'Empereur des Français, convaincu que par cette nouvelle marque de confiance, j'épuise entièrement les vues de ma Cour.

Il me serait difficile de rien ajouter aux raisonnements que renferme la dépêche de M. de Starhemberg. En prenant sur moi de soumettre à votre excellence l'extrait de ses rapports mêmes, je la mets à portée de juger complètement de la question principale.

Je la prie de me faire transmettre avec les directions de S. M. I. les ordres nécessaires pour le renvoi d'un courrier à Londres. M. le prince de Starhemberg me prévient que dans le cas de son prompt départ il désirerait débarquer à Calais. Il demande l'admission pour trois vaisseaux parlementaires. Il s'embarquera sur le premier qui suivi à très peu de jours de distance de deux autres qui porteront les employés de sa mission et ses gens de service.

II.

Князь Штарембергъ—графу Меттерниху.

Измѣненія, сдѣланныя въ депешѣ князя Штаремберга графомъ Меттернихомъ *).

J'ai eu l'honneur de mander à votre excellence dans ma dernière dépêche, que j'ai reçu par un vaisseau parlementaire français ses instructions en date du 30 Octobre. Après m'être bien pénétré de leur contenu, j'ai cru *en interpréter le véritable sens en ne négligeant* rien de ce qui était en mon pouvoir pour engager le cabinet britannique à me donner une déclaration bien positive et prononcée de ses dispositions pacifiques. Je connaissais trop l'espèce de fierté et même de violence qui caractérise toujours les ministres britanniques de quelque parti qu'ils soient *pour n'avoir pas cru de mon devoir de ne point les heurter de front*, en leur développant d'abord toute l'étendue des ordres conditionnels que j'avais reçu. L'apparence la plus éloignée d'une menace quelconque aurait ôté

«devoir ne négliger»

«n'avoir pas été sûr de rompre toute négociation»

*) Все напечатанное курсивомъ вычеркнуто графомъ Меттернихомъ въ депешѣ, представленной Императору Наполеону. *Н. Ш.*

tout espoir dès son principe et aurait peut-être même fait anticiper par la Cour de Londres, la mesure que je ne croirai devoir prendre que lorsqu'il ne me restera plus de probabilité de l'amener à ce que *nous désirons*. *J'ai cru*, en conséquence, de quelques conférences que j'ai eues avec M. Canning à ce sujet et à plusieurs desquelles M. d'Alopéus *dont je ne saurais trop me louer* est intervenu, *devoir me prêter* à la demande du secrétaire d'État en lui remettant la note ci-jointe qui quoique aussi modérée que le début d'une négociation qui pourrait devenir d'un aussi haute importance semblait l'exiger, renferme néanmoins *tout* le sens des instructions de votre excellence *et se trouve être également l'écho de ses propres expressions*. Je ne lui ai pas caché en même temps dans mes conversations que nous tenions essentiellement à ce qu'il fut fait une réparation au Danemark, puisque la conduite et les déclarations du cabinet de St. James à son égard avait alarmé et révolté une grande partie des puissances continentales. La réponse verbale du secrétaire d'État «qu'en cas de négociation on s'occuperait des affaires du Danemark qui entreraient dans l'arrangement général», m'a paru trop précise et trop sincère pour m'appesantir dans ma note sur un objet qui dans le moment actuel aurait immédiatement donné le signal d'une rupture. *On aurait trouvé que nous voulions dicter impérieusement nos loix et on aurait coupé court à toute continuation de conférences et de pourparlers*. Cet événement reculait de nouveau l'époque de la paix à un temps indéterminé, *et le résultat de notre démarche, dont le but sincère de notre part, comme de celle de la France est de faire une nouvelle tentative pour essayer de mettre fin à la guerre, n'aurait été que d'attiser le feu et d'envenimer davantage les deux parties*. Convaincu de ce danger j'ai cru préjuger les intentions de ma Cour et de celle des Tuileries, de ne rien omettre pour la réalisation de la paix en me faisant une règle de persévérer dans un système de modération

«désire l'Europe entière»
«Je me suis»
«prêté»

complète jusqu'à ce que j'eusse acquis la certitude de l'éloignement décidé de l'Angleterre pour un résultat aussi désirable, ou de son projet d'en éloigner volontairement l'époque. J'ignore quel a été le premier effet que ma note a produit sur le ministère britannique, mais je ne cacherai pas à votre excellence que la réponse ci-jointe qu'on y a faite et que j'ai reçu au bout de trois jours, quoique ne répondant pas à beaucoup près à ce que je désirais, ne me paraisse plus satisfaisante que je n'osais m'y attendre. Loin de rejeter toute négociation on prononce: «qu'on a été étonné de voir qu'après avoir reçu dans plusieurs occasions l'assurance des dispositions pacifiques de S. M. britannique, on veuille exiger de nouveau la répétition d'une déclaration aussi solennellement énoncée».

.....Il m'a suffi d'entrevoir le plus léger rayon d'espoir pour prendre sur moi de différer d'en venir, à un mot, avant d'être informé par M. le comte de Metternich, *si le* cabinet des Tuileries *veut dans cette occasion donner une nouvelle preuve de sa volonté sincère et généreuse de rendre le repos et la tranquillité au monde, en proposant à Londres la base sur laquelle il voudrait traiter. Il est au-dessus de la dignité d'une grande Cour de s'arrêter à ce sujet sur le ponctilis des premières ouvertures. L'intérêt est trop majeur pour ne pas tout tenter pour atteindre le but.*

«de la façon de voir du»

Je me chargerai avec zèle et empressement de transmettre au gouvernement anglais les propositions de la France, *et de continuer à être ici l'organe de ses intentions. Je suis trop à la hauteur des événements et de la situation actuelle des choses pour ne pas embrasser avec ardeur cette nouvelle occasion de manifester mon dévouement sans bornes au service de mon souverain et à l'exécution de toutes ses volontés.*

Je prendrai la liberté de faire observer à votre excellence que si la France faisait à présent des offres justes et raisonnables à la Grande-Bretagne et que cette

puissance les rejetât avec orgueil, l'Europe entière acquiérrait la conviction de ses véritables projets et le ministère actuel absolument démasqué découvrirait ouvertement son obstination coupable à continuer un fléau, dont on ne peut point prévoir les conséquences épouvantables. L'ensemble des raisons, que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, M. le comte, ne m'a pas permis de balancer entre l'inconvénient d'un délai de quelques jours et celui de laisser échapper une chance de pacification. J'ai, en conséquence, écrit une seconde note officielle, également jointe ici, au ministère britannique, pour lui demander un vaisseau parlementaire pour le courrier qui portera sa réponse en ajoutant que j'attendais par le retour de ce même courrier de nouveaux ordres vraisemblablement déjà à Paris qui achèverons de diriger ma conduite. Je suis donc déterminé à attendre ce que me mandera M. le comte de Metternich.

Si comme j'ose encore l'espérer, il me fait passer
«d'arriver à une» le moyen ***d'entamer la*** négociation, j'y mettrai toute la chaleur et l'activité en mon pouvoir ***et je me prêterai à tout*** pour la faire réussir. Si au contraire, l'ambassadeur m'informe qu'il n'y a rien à faire, j'exécuterai mes instructions dans toute leur étendue. Pour éviter les répétitions et les copies j'envoie cette dépêche sub volanti à M. le comte de Metternich, puisqu'il est nécessaire qu'il en prenne connaissance.

J'ai etc.

III.

Графъ Толстой—Шампаньи.

9 Décembre 1807.

Un courrier, que je viens de recevoir de ma Cour, m'a remis une lettre autographe de l'Empereur, mon auguste maître, à S. M. l'Empereur des Français. Quoique d'après l'intention de S. M. I. je dusse avoir l'honneur de remettre moi-même cette lettre à sa haute destination, j'ai cru devoir en considération de l'intérêt, avec lequel je me flatte qu'elle sera reçue par S. M. I. et R., l'adresser sans délai à votre excellence plus tôt que d'en différer la remise jusqu'au retour de S. M. I. et R.

J'ai reçu en même temps la réponse d'usage à la lettre de notification relative au mariage de S. M. le Roi de Westphalie. Cette lettre étant de pure forme, je me réserve de la présenter à S. M. I. et Roi dans une audience, que j'aurai l'honneur de solliciter à cet effet après son retour. En attendant, j'ai celui d'en envoyer une copie à votre excellence.

Il me reste pour achever de m'acquitter des ordres, dont ma Cour vient de me charger, à faire connaître à votre excellence les démarches, auxquelles l'Empereur, mon auguste maître, a cru devoir se porter vis-à-vis de l'Angleterre, à la suite des dernières mesures de cette puissance. La déclaration ci-jointe, publiée par ordre de S. M. I., prouve, combien le jugement qu'elle en porte est conforme à la justice et à l'impartialité qui caractérisent sa politique et combien lui tiennent à cœur les principes équitables et salutaires qu'elle n'a jamais abandonnés et qui cimentent aujourd'hui l'union des plus puissants empires de l'Europe. Je me flatte, que votre excellence trouvera particulièrement un gage du désir qu'éprouve l'Empereur, mon auguste maître, de remplir sans restriction ses engagements dans le passage de cette déclaration qui établit pour base de tout rapprochement entre la Russie et l'Angleterre, la paix entre elle et la France.

S. M. I. voulant donner toutes les marques possibles de la confiance entière que lui inspire la sagesse de l'Empereur Napoléon, m'a laissé la liberté de communiquer à son ministère le détail des circonstances, qui ont amené la rupture avec le gouvernement britannique et qui sont consignés dans la note ci-jointe. C'est avec une véritable satisfaction que je profite d'une autorisation, si conforme à mes propres sentiments et à mon vif désir de contribuer de plus en plus à resserrer les rapports heureux que mon devoir me prescrit d'entretenir.

Recevez etc.

№ 77.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 3 (15) Décembre 1807 (nº 43).

Monsieur le comte,

Les dépêches, que j'ai eu l'honneur de transmettre à votre excellence par le courrier Behrens, ont répondu d'avance à celle qu'elle vient de m'adresser, au sujet du prince Guillaume. Elle y aura vu tout ce que j'ai déjà fait pour la Prusse; que dès ma première conférence avec M. de Champagny, ainsi qu'avec l'Empereur Napoléon lui-même, j'ai obtenu qu'on se relâcherait sur l'article de Colberg et Graudentz. Elle ne saurait, en conséquence,

douter de tout le zèle et de toute la vivacité que je mettrai à appuyer les représentations de ce prince, qui attend encore à Hambourg des passeports du gouvernement français, et le retour à Paris de l'Empereur Napoléon. Quand même la part constante, que l'Empereur, notre auguste maître, daigne prendre au sort du Roi de Prusse, ne m'en imposerait pas l'obligation, les intérêts directs de la Russie m'en feraient une loi impérieuse. Elle ne saurait voir avec indifférence les forteresses de l'Oder, occupées par des troupes françaises. Dès lors il n'y aurait plus pour elle aucune sûreté, car au moindre petit différend des armées considérables menaceraient ses frontières. C'est cette considération surtout, qui m'a porté à mettre tant de chaleur dans mes présentations. Mais c'est dans elle encore que gît le principal obstacle à l'aplanissement de cette affaire. Il est évident que les prétentions que l'Empereur Napoléon met en avant, vis-à-vis de la Prusse, sont motivées par l'arrière-pensée de donner toute la solidité et toute la consistance possible à ses établissements militaires sur la Vistule. Je ne puis les attribuer au voyage de notre auguste maître à Vitebsk (60). L'Empereur Napoléon en était déjà prévenu, pendant mon séjour à Fontainebleau; il m'en a parlé, et dans les différents entretiens que j'ai eu avec lui, je n'ai rien observé qui décelât la moindre méfiance envers la Russie. Je crois au contraire, à moins que je ne me trompe fort, que de pareilles tournées d'inspection, et une grande activité dans notre militaire, pour créer et organiser nos moyens de défense, ne saurait nuire au succès des affaires, et détermineraient bien mieux le gouvernement français à faire droit à nos justes réclamations, que des déférences suivies de notre part.

Il me reste encore à assurer votre excellence, que les malheurs, qu'éprouve le Roi de Prusse, ne sauraient être uniquement l'effet de la malveillance des employés français, ainsi qu'elle semble le supposer, car il n'y a pas d'exemple que l'Empereur Napoléon, ait toléré que des subordonnés, se fussent permis de dépasser leurs instructions à un tel point et pendant si longtemps.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 25-го Декабря 1807 года».

№ 78.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris. 3 (15) Décembre 1807 (n° 44).

Monsieur le comte,

Aux détails, insérés dans le journal ci-joint sur les nouvelles de Portugal, j'ai encore à ajouter la substance de la déclaration, que le Prince

Régent a publié à son départ. Il y est dit, qu'il s'était déterminé à prendre ce parti, parce qu'il avait été dans l'impossibilité de conserver la neutralité à son pays, et que même sa déclaration contre l'Angleterre n'avait pu prévenir l'invasion de l'armée française, qu'il exhortait ses sujets à ne point s'y opposer, et à montrer de la soumission et de la résignation dans ce moment de crise. Le général Junot a de son côté déclaré qu'il ne concevait point les motifs, qui avaient pu porter le Prince Régent à un parti désespéré, qu'il n'était venu en Portugal que comme son allié et pour l'assister contre l'ennemi commun. C'est toujours à la Reine d'Étrurie que les bruits publics destinent ce royaume. Ce qui paraît bien positif est qu'elle a déjà quitté Florence, et on raconte que l'Empereur Napoléon ne lui a laissé que cinq jours pour faire ses préparatifs de départ, mais que cependant en le lui enjoignant, il doit avoir ajouté: «*vous régnerez ailleurs*».

C'est toujours vers la fin du mois qu'on l'attend à Paris, où il n'est pas probable qu'il reste longtemps, car le projet qu'on lui prête de faire une tournée dans les provinces méridionales de la France acquiert tous les jours plus de vraisemblance.

Pour ne rien négliger de ce qui peut garantir la sûreté de notre escadre, je me propose de demander demain au ministre de la guerre de pouvoir profiter du premier courrier, qu'il enverra au général Junot, pour prévenir M. l'amiral Séniavin du changement survenu dans nos rapports avec l'Angleterre, afin de lui recommander la plus grande circonspection vis-à-vis de cette puissance et de lui demander de me faire connaître les besoins qu'il pourrait avoir.

J'ai appris de très bonne part que le petit article relatif au mariage de madame la grande-duchesse avec le prince de Bavière, contenu aujourd'hui dans le «*Publiciste*», a été envoyé hier au soir fort tard par M. Maret avec ordre aux rédacteurs de l'insérer de suite *).

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 79.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Secrète.

Paris, 3 (15) Décembre 1807 (nº 46).

Monsieur le comte,

Votre excellence trouvera sous ce pli quelques nouveaux détails que je suis parvenu à recueillir sur l'armée française, qui avoisine le plus nos

*) Замѣтка въ «*Publiciste*» заключалась въ слѣдующемъ: Mardi, 15 Décembre 1807. *De Francfort*, 8 Décembre 1807. «On assure que deux grands mariages se négocient en ce moment, celui de la princesse Charlotte de Bavière avec le Prince Royal de Würtemberg et celui de la sœur de l'Empereur de Russie avec le Prince Royal de Bavière». *H. III.*

frontières *). Quoique je sois persuadé que l'on a déjà dû se procurer chez nous les notions les plus exactes sur les troupes qui occupent le duché de Varsovie et les provinces limitrophes, je n'ai pas pu m'empêcher de transmettre à votre excellence les renseignements que j'ai eu à cet égard, pour qu'elle veuille bien les confronter avec ceux qu'elle a déjà, et par là me fournir le contrôle le plus exact de la véracité de la source, d'où je les ai tirés.

15.000 hommes de troupes polonaises doivent encore être levées dans les nouveaux États de S. M. le Roi de Saxe. Toutes les nouvelles dignes de foi qui parviennent ici à cet égard, s'accordent à nous assurer que les légions polonaises, tant celles qui existent déjà que celles qui sont à former, n'occuperont plus le grand-duché de Varsovie, mais qu'une partie gardera le Hanovre et le reste sera dirigé vers le midi de l'Europe, tandis que l'équivalent de ces forces sera remplacé par des troupes françaises.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 25-го Декабря 1807 года».

№ 80.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 3 (15) Décembre 1807.

Particulière et secrète.

Monsieur le comte,

Les affaires de la Turquie n'étant guère de nature à pouvoir se traiter par offices, je dois les remettre jusqu'au retour de l'Empereur Napoléon et de son ministre des relations extérieures. D'ailleurs votre excellence est déjà au fait des contre-propositions de la France, et du prix auquel elle a mise la cession de la Moldavie et de la Valachie. Je crois donc même devoir suspendre toute démarche ultérieure à ce sujet jusqu'à ce que je connaisse les décisions que S. M. I. aura jugé à propos de prendre à la suite des ouvertures, que me fit l'Empereur Napoléon à Fontainebleau. Je dois vous avouer, M. le comte, qu'il me répugnera infiniment de mettre sous les yeux du ministère français notre justification, pleine de détails sur le séjour prolongé de nos troupes dans la Moldavie et la Valachie, tandis que lui prend si peu de peines à expliquer les retards que son gouvernement apporte à l'évacuation de la Prusse. J'ose d'ailleurs espérer que les vœux, que j'ai exprimés à votre

*) Упомянутыя въ депешѣ n° 46 свѣдѣнія о французской арміи не сохранились въ дипломатической перепискѣ графа Толстаго. Вѣроятно, они были переданы въ военное министерство. *Н. Ш.*



excellence de voir charger un autre que moi de cette importante négociation, auront été exaucées. Dans le cas contraire, je lui réitère encore ma demande d'être relevé de mon poste, car à tous les motifs, que j'ai déjà allégués, vient encore se joindre celui de ma santé, qui ne prospère pas dans ce climat.

J'ai l'honneur d'être etc.

(Собственноручная приписка).

«Je ne veux pas finir cette expédition sans ajouter l'expression de ma vive reconnaissance pour les sentiments d'attachements que vous voulez bien me conserver; je vous prie, M. le comte, d'être persuadé de ceux que je vous porte, et de toute la confiance que je place en votre excellence d'après les assurances qu'elle m'a donnée avant mon départ».

№ 81.

Шампаньи—графу Толстому.

Milan, 16 Décembre 1807.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai eu l'honneur d'informer votre excellence, qu'une première avance de 8.850 sequins d'or de Venise avait été faite par le trésor public de France au corps de troupes russes, stationné dans le royaume d'Italie.

Je viens d'être instruit, qu'une seconde avance de cinq mille sequins d'or de Venise, formant 63.292 fr. 60 c., a été faite le 1 Octobre dernier à ce même corps de troupes, et que le trésor public de France a débité votre gouvernement de cette nouvelle somme.

J'ai l'honneur d'en prévenir votre excellence en la priant de vouloir bien donner connaissance à son gouvernement de ces diverses avances.

J'ai l'honneur de vous renouveler etc.

№ 82.

Баронъ Криднеръ—графу Толстому.

Memel, 4 (16) Décembre 1807.

Monsieur le comte,

Si je n'ai pas témoigné plus tôt à votre excellence toute ma reconnaissance des lettres qu'il lui a plus de m'adresser en date du 20 Novembre, c'est que je m'attendais tous les jours au passage d'un de nos courriers. Mon attente ayant été frustrée, je prends le parti de remettre celle-ci à la poste ordinaire.

Je n'ai pas tardé un instant, monsieur le comte, de remettre à la Reine

la lettre, dont vous m'avez chargé pour elle en réponse à celle qu'elle vous avait adressée.

Votre excellence est apparemment déjà informée de la convention qui a été signée le 6 de ce mois entre la ville de Dantzig et les plénipotentiaires prussiens, nommés à cet effet. Monsieur le comte de Goltz m'a dit à cette occasion que le Roi pour prouver encore combien il était prêt à tous les sacrifices en son pouvoir, pour parvenir à un arrangement définitif avec la France qui lui tenait si fort à cœur, n'avait pas hésité à faire aussi par cette convention de nouvelles concessions, en cédant à la ville de Dantzig deux miles quarrées et 6.000 hommes de plus qu'elle n'en avait possédée du temps de la république polonaise et quatre miles quarrées et 8.000 hommes de plus qu'il n'avait été stipulé par la paix de Tilsit. Le maréchal Soult avait fait espérer que cette convention conclue, toutes les troupes françaises en deçà de la Vistule la passeraient: après la signature il vient de déclarer que trois à quatre régiments continueraient à occuper Marienbourg et l'ile de Nogat jusqu'à ce que la négociation, entamée à Berlin pour les contributions à payer, serait terminée et que le reste des troupes françaises se montant à 16.000 hommes à peu près se retirerait le 12 et le 13 au delà de la Vistule et passerait ensuite l'Oder.

Son excellence M. de Caulaincourt a passé par ici dans l'après midi du 10 Décembre. Pressé d'arriver à sa destination, il n'est même pas sorti de voiture ici.

S. M. le Roi va avec la famille royale transférer sa résidence à Königsberg, où la Reine compte faire ses couches au commencement de Février.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 83.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцову.

Memel, 5 (17) Décembre 1807.

Monsieur le comte,

On vient d'être informé ici que le corps d'armée française, qui se trouvait en deçà de la Vistule, a effectivement repassé ce fleuve dans les journées du 12, 13 et 14, à l'exception des trois régiments qui occupent Marienbourg et l'ile de Nogat. . . . A Elbing il reste un hôpital de 250 à 300 malades et le nombre de soldats et d'employés qu'il faut pour les garder et les soigner. La garnison de Marienbourg est composée en partie de quelques compagnies de Corses, qui ont d'abord commis beaucoup de désor-

dres, que le commandant en chef Français a cependant sur le champ sévèrement puni et réprimé.

S. M. la Reine a eu des nouvelles de Paris de son frère Mgr. le prince héréditaire de Mecklembourg-Strélitz. Il se loue extrêmement de l'accueil qu'il lui a été fait, surtout de la part de l'Impératrice qui lui a dit des choses très obligeantes pour la Reine. Votre excellence est certainement informée déjà que les deux maisons de Mecklembourg ont été admises à la confédération du Rhin.

D'après les lettres de Varsovie il paraît qu'on n'y est pas très content de ce que le Roi de Saxe ne vient point se départir de la sevère étiquette de la Cour de Dresde. A une fête, qui a été donnée à Sa Majesté, elle n'admis à souper avec elle que la Reine, la princesse, le maréchal Davout, monsieur et madame Bourgoing, tandis que le prince Poniatowsky, madame de Tyczkiewicz et beaucoup d'autres personnes des familles les plus marquantes n'eurent point cet honneur. A Niemirow, où madame la princesse Radzivil avait fait beaucoup de frais pour la réception du Roi, elle n'a point été admise non plus à la table de Sa Majesté. La déclaration royale qui porte que pas un denier des revenus de la Saxe ne sera employé en faveur du duché de Varsovie, paraît égalément y avoir causé du mécontentement *)...

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 84.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 15 (27) Décembre 1807 (n° 47).

Monsieur le comte,

La négociation entre l'Angleterre et la France, conduite par la Cour de Vienne, présente un intérêt trop majeur pour qu'il ne puisse pas importer infiniment à votre excellence d'en connaître tous les détails. Je ne crains donc pas de mettre sous ses yeux les différentes pièces qui y sont relatives, savoir, deux notes de M. de Champagny, en date de Milan du 15 Décembre, et les dépêches, adressées par le comte de Metternich et moi au prince de Starhemberg et à M. d'Alopéus. Ce fut le 11 (23) Décembre, que nous parvinrent les réponses de Milan; leur expédition pour Londres fut retardée pen-

*) Въ депешѣ изъ Мемеля отъ 21-го Ноября (3-го Декабря) 1807 года, баронъ Криднеръ приводитъ еще нижеслѣдующее извѣстіе по поводу польскихъ дѣлъ:

«Des lettres particulières de Varsovie, mais dont je n'oserai garantir l'authenticité assurent que peu après l'arrivée du Roi de Saxe, le maréchal Davout a été chargé d'insinuer à Sa Majesté qu'elle ferait bien d'y rester jusqu'à nouvel ordre». *H. Ш.*

dant quatre jours par les scrupules deplacés du ministre de la marine, se refusant d'accorder au comte de Metternich le parlementaire qui devait transporter son courrier en Angleterre, en alléguant pour excuse, qu'il n'en avait point reçu l'autorisation de l'Empereur. Présageant les suites fâcheuses que pourrait entraîner ce retard, nous épuisâmes tous les moyens propres à vaincre l'obstination de l'amiral Decrès. Nous fûmes en parler, le comte de Metternich à M. de Talleyrand, et moi au ministre de la police, chez lequel je dinais ce jour. Celui-ci peut d'autant moins se rendre raison des difficultés que nous avions rencontrées au bureau de la marine, qu'un ordre de Milan, en date du 17, lui enjoignait de ne point s'opposer au départ pour l'Angleterre de toutes les personnes qu'enverraient dans ce pays, les légations autrichienne et russe à Paris, aussi bien que de laisser entrer en France toutes celles qui leur auraient été adressées de Londres. Avec le puissant secours de ces deux ministres et celui de la note, insérée dans le Moniteur du 24, nous sommes cependant venus à bout de M. Decrès. Après de grands efforts et de longues hésitations il prit à la fin sur lui, le 26 au soir, d'accorder au comte de Metternich le parlementaire et, une couple d'heures après, le comte de Mier, attaché à l'ambassade d'Autriche à Paris, se mit en route pour Londres.

Ce délai est d'autant plus fâcheux qu'il se pourrait qu'avant de recevoir en Angleterre nos communications, on y ait eu connaissance des dernières observations du Moniteur et des mesures de rigueur, ordonnées contre cette puissance par le décret du 17, et qui pourraient produire un effet propre à paralyser les efforts réunis de nos ministres. Ces pièces semblent avoir été rédigées dans l'idée de faire suite aux propositions dont le prince de Starhemberg est chargé. L'Empereur Napoléon offre d'abord au ministère britannique les moyens de se rapprocher, et lui présente dans le fond du tableau de nouvelles ordonnances sévères, auxquelles elle exposerait le commerce en rejetant ses propositions. Quant aux déclamations des journaux, sorties de la plume même de l'Empereur Napoléon, ainsi que la note, adressée par M. de Champagny au comte de Metternich, elles ne prouvent rien, sinon une habitude constante, à laquelle il tient en dépit du tort qu'elle fait à ses propres intérêts. Le désir de la paix paraît cependant à la fin germer dans son cœur, mais sa passion est plus forte. Les dernières sorties contre l'Angleterre qu'elle lui a inspirées ont fait une impression également pénible sur M. M. de Talleyrand et Fouché, qui les ont désapprouvées, tant vis-à-vis de moi, que du comte de Metternich. M. Fouché a vivement pressé celui-ci de ne rien négliger qui pût amener la paix; il lui avoua même que la France pourrait encore moins s'en passer que l'Angle-

terre, que la Russie ne saurait endurer pendant une année les malheurs, auxquels l'expose son état de guerre avec la Grande-Bretagne; que par sa dernière déclaration cette puissance s'était placée dans une position, qu'elle ne saurait soutenir à la longue, et que forcée à la fin de s'y soustraire et de se rapprocher de l'Angleterre, elle devait nécessairement retomber dans des rapports susceptibles de la compromettre vis-à-vis de la France, et desquels pourrait renaître l'embrasement du continent. A tous ces inconvénients la paix maritime seule pouvait porter remède; il paraissait convaincu, que l'Empereur Napoléon se déciderait à faire des sacrifices pour l'obtenir, et promit de faire son possible pour l'y déterminer. M. de Talleyrand de son côté a énoncé les mêmes intentions, et a mis déjà beaucoup de chaleur dans ses efforts. Il se montre en toute occasion l'apôtre de la paix. Il a dans le temps écrit lui-même à l'Empereur pour l'engager à ne pas rompre, et il éprouva une sensible satisfaction en lisant la note que M. de Champagny m'avait adressée, et dans laquelle il crut avec plaisir trouver bien plus d'indices des dispositions pacifiques de son gouvernement, que dans celles parvenues à l'ambassadeur d'Autriche. Toutes les démarches de celui-ci, dans cette circonstance, ont été concertées avec le prince de Bénévent. J'ai également cru devoir le consulter et je me suis plusieurs fois rendu chez lui, avec le comte de Metternich, afin de constater aux yeux du gouvernement français les rapports d'intimité que cette négociation commence à faire naître entre nous, et qu'il ne saurait désapprouver, puisqu'ils sont la conséquence du désir bien ardent de part et d'autre d'arriver à un résultat, si conforme aux intérêts de la France. D'ailleurs la loyauté que M. de Metternich me témoigne, qu'il a poussé même jusqu'à me communiquer toutes les dépêches qu'il a écrites à cette occasion, tant à Londres qu'à Vienne, ne saurait que contribuer infiniment au succès de cette importante affaire.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 4-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Шампаньи—графу Толстому.

Milan, 15 Décembre 1807.

Monsieur l'ambassadeur,

Je remercie votre excellence de la communication qu'elle a bien voulu me faire de la lettre de M. d'Alopéus. Je l'ai mise, ainsi que votre dépêche,

sous les yeux de l'Empereur. Les pièces citées par M. d'Alopéus et qu'il a adressées à votre excellence m'étaient parvenues en même temps dans une lettre du comte de Metternich. Sa Majesté a attentivement examiné ces pièces. Elle aurait désiré y trouver un indice assuré des dispositions pacifiques du ministère anglais, mais en comparant la réponse adressée au prince de Starhemberg à celle qui a été faite le 5 Août à l'Empereur de Russie offrant sa médiation à l'Angleterre, on y retrouve les mêmes formes évasives, le désir de gagner du temps et d'éloigner une démarche de l'Autriche propre à faire en Angleterre une sensation, peu favorable aux vues du ministère anglais. La déclaration vague et même entortillée de ce gouvernement ne suffit donc pas pour donner la conviction de ses dispositions pacifiques. Mais si ces dispositions existent, il est facile au ministère anglais d'en donner la preuve. Qu'il nomme des plénipotentiaires pour traiter de la paix avec la France et la Russie. M. de Starhemberg peut en faire la proposition et Sa Majesté l'autorisera à délivrer à ces ministres les passeports, nécessaires pour se rendre sur le continent.

Cette vue de l'Empereur a cet avantage qu'elle atteste de plus en plus son ardent désir de la paix et qu'elle met l'Angleterre à portée de manifester le sien. Elle lui prouvera, au moins, combien sur le continent on a besoin de la trouver sincère dans ses protestations. Ainsi, monsieur, conformément au voeu, exprimé dans votre lettre, l'Empereur, loin de rejeter aucune ouverture de paix, cherche à donner de la suite à celle qui a pu être faite, si toutefois on peut avoir cette opinion de la réponse du ministère anglais.

Je souhaite bien sincèrement, monsieur, ainsi que vous, que les conjectures de M. d'Alopéus que vous avez eu la bonté de me communiquer soient fondées, mais la proposition que l'Empereur désire qu'on fasse au gouvernement anglais nous mettra bientôt à portée d'en juger. C'est dans ce sens que j'ai écrit à M. de Metternich et c'est par le même courrier que je me hâte de vous en prévenir. L'intention de l'Empereur est que le ministre de son puissant allié soit toujours instruit des mesures prises pour arriver à ce noble but, des efforts de deux monarques, la paix.

Que votre excellence veuille agréer l'assurance de ma haute considération.

II.

Copie d'une note, adressée par M. de Champagny au comte de Metternich en date de Milan du 15 Décembre 1807.

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur votre dépêche du 1 Décembre et les pièces qui l'accompagnent; Sa Majeste leur a donné une grande attention.

C'eût été pour elle une extrême satisfaction que d'apercevoir dans la note du secrétaire d'État de S. M. britannique l'indice assuré de quelques dispositions pacifiques; mais que dit en substance cette réponse de M. Canning? Que S. M. britannique est aussi disposée qu'elle l'a toujours été à mettre fin aux maux de la guerre et qu'une déclaration nouvelle, que cependant elle consent à faire, est inutile, lorsque déjà en plusieurs occasions et particulièrement dans celles, où l'Autriche et la Russie ont successivement offert leur médiation, le Roi d'Angleterre a clairement manifesté ses dispositions pacifiques. Ainsi l'Angleterre est maintenant disposée à la paix comme elle l'était aux époques qu'elle rappelle; mais voulait-elle la paix, lorsqu'elle a écarté la médiation de la Russie? Jugez en par la déclaration que vient de publier l'Empereur de Russie, si la réponse, faite le 5 Août par l'Angleterre à cette offre de la Russie, avait pu permettre de douter de ses sentiments; l'expédition de Copenhague, entreprise à la même époque, ne levait-elle pas tous les doutes? Et cependant la réponse du 5 Août semble annoncer plus de dispositions à la paix que la note, adressée au prince Starhemberg, mais cette note le ministère anglais a pris soin lui-même de l'expliquer. Les décrets du 14 Novembre peuvent servir à l'interpréter à peu près comme l'expédition de Copenhague expliquait ce qu'il y a d'obscur dans la note du 5 Août et ces décrets qui mettent l'Europe en état de blocus, qui lui interdisent tout commerce qui ne se fera pas par l'Angleterre ou au profit de l'Angleterre, ces décrets, véritable déclaration de guerre au commerce européen, sont un nouveau grief à ajouter à ceux dont se plaignait l'Empereur d'Autriche; c'est par cet outrage que l'Angleterre répond au message du prince Starhemberg, telle est la satisfaction que cet ambassadeur a obtenue.

Qu'on analyse la déclaration; elle ne présente pas plus de vues pacifiques. Le ministère anglais ne dit pas qu'il veut la paix. Il subordonne à mille conditions ses dispositions à entrer en négociation; il veut une paix qui établisse sur des termes égaux les intérêts respectifs des puissances qui ont part à la guerre, une paix, conforme à la fidélité que l'Angleterre doit à ses alliés (l'Angleterre a-t-elle maintenant un allié en Europe), et qui pourvoie à la sûreté et à la tranquillité de l'Europe. Ce langage entortillé n'a-t-il pas pour objet de se ménager des prétextes d'éloigner toute proposition raisonnable de paix? N'est-il pas évident, que l'on veut gagner du temps et prévenir le mauvais effet, que fera en Angleterre la connaissance des sentiments généreux et vraiment patriotiques de l'Empereur d'Autriche? S'il fallait lui trouver un sens plus profond, le rapprochement de cette déclaration avec les propositions que l'ambassadeur lord Gower, que le colonel Wilson faisaient récemment à l'Empereur de Russie, en montrerait le but,

On y verrait l'essai d'une coalition nouvelle, le désir d'établir dans le nord de l'Allemagne une puissance rivale de la France, d'armer contre l'Empereur les malheureux habitants de cette vaste contrée à qui l'Empereur a rendu le repos, d'y faire naître de nouveau la guerre civile et l'anarchie, sous prétexte de diminuer l'influence de la France, de mettre l'Europe en feu et d'échanger son sang contre un peu d'or qu'on y ferait couler. Voilà les bases de la paix que désire l'Angleterre.

C'est parce qu'elle forme ces parricides vœux, qu'il importe de lui prouver qu'ils ne seront pas accomplis, que l'Europe est sourde à la voix qui l'a tant de fois égarée, qu'il n'existe sur le continent aucune volonté, aucune pensée de renouveler ses longs déchirements, et la démarche de l'Empereur d'Autriche, faite dans le même mois que celle de l'Empereur de Russie, est ce qu'il y a de plus propre à dissiper de perfides espérances, à montrer à nu aux yeux du peuple anglais sa véritable situation, et lui faire sentir le résultat de la politique infernale de ceux qui la dirigent, et les funestes conséquences de cette expédition de Copenhague et de l'édit du 14 Novembre. Alors les illusions se dissiperont, l'Angleterre sera frappée de l'isolement où elle sera laissée, ses peuples gémiront de se voir comme en horreur aux peuples du continent. Les maux d'une telle situation ne tarderont pas à se faire sentir et alors, sans doute, ceux qui le gouvernent se détermineront à satisfaire ce vœu pour la paix si énergiquement manifesté par toutes les puissances de l'Europe.

Il importe donc d'écarter promptement ces formes diplomatiques qui sont comme un nuage dans lequel le ministère anglais s'enveloppe pour dissimuler ses véritables intentions pour gagner du temps, pour tenir dans l'erreur un peuple ignorant et crédule; c'est ce que fera la déclaration de l'Autriche, sans vaisseaux, ni appareil militaire, cette puissance servira la cause commune par le poids de son opinion et la juste influence qu'il lui appartient d'exercer, et sous ce rapport on a peut-être à regretter que les intentions libérales et fermes de l'Empereur d'Autriche ne soient pas déjà remplies; mais elles le seront et en persévérant dans ce noble système, l'Autriche aura la gloire de consolider l'état de l'Europe et de rendre le repos à notre génération.

C'est l'Angleterre qui a voulu la guerre, elle seule croit y gagner, on sait assez en Europe que la France veut la paix, la France souffre par la guerre, la paix est le premier de ses intérêts, et l'Empereur a prouvé dans toutes les occasions, qu'elle est aussi le premier de ses vœux. Lorsque l'Angleterre énonce son désir de paix, on est donc fondé à lui en demander des preuves. Dans la circonstance présente, qu'elle prouve sa sincérité en

nommant des ministres plénipotentiaires pour traiter de la paix avec la France et la Russie. M. le prince de Starhemberg pourra alors rester à Londres et il sera autorisé à délivrer à ces ministres des passeports pour se rendre sur le continent.

Si le gouvernement anglais se refuse à cette proposition, il est évident qu'il n'est pas plus sincère dans ce moment qu'il ne l'était lorsqu'il attaquait Copenhague et lorsqu'il déclarait l'Europe en état de blocus.

L'opinion de l'Empereur est qu'il faudra bien que tôt ou tard la paix règne sur l'Europe. Ceux qui ont préféré le vœu impie d'une guerre éternelle ne sont que des insensés qui deviendront un jour l'objet du mépris et du ressentiment de leurs propres concitoyens, mais peut-on espérer que les mêmes hommes qui ont cherché à allumer tant de haines, à soulever tant de passions, et montrer tant de fureur, veuillent sincèrement la paix? La marche ordinaire des affaires en Angleterre, qui vous est fort bien connue, permet-elle que la paix soit leur ouvrage, peut-on attendre un peu de bonne foi de ceux qui parlaient encore un langage de paix et d'amitié au Danemark après l'avoir outragé et pillé? Sera-ce ces hommes qui dessilleront les yeux du Roi d'Angleterre et en lui montrant tant de maux qui ont été leur ouvrage, le détermineront à mettre fin à cette guerre immorale, à se rendre au vœu de l'humanité souffrante et à consoler la terre qui ne fut jamais en proie à un plus épouventable fléau? Ce grand changement ne sera-t-il pas amené par quelque changement dans le ministère? Si ce dernier événement arrive, Sa Majesté pense que M. de Starhemberg doit prolonger son séjour à Londres pour cultiver les dispositions pacifiques qui pourraient amener un nouveau ministère.

Sa Majesté en me chargeant de vous transmettre cette réponse, m'autorise à vous faire connaître que des ordres ont été donnés pour que les trois bâtiments parlementaires destinés à amener M. le prince de Starhemberg, sa légation et sa suite soient reçus à Calais.

Agréez etc.

III.

Графъ Толстой—г. Алопеусу.

Les vents contraires ayant à plusieurs reprises empêché le courrier autrichien, porteur des dépêches de votre excellence en date du 14 (26) Novembre, de débarquer à Calais ce ne fut que le 4 Décembre que j'eus l'honneur de les recevoir. L'Empereur Napoléon se trouvait depuis le 16 du mois passé absent de Paris. Je m'empressai donc d'envoyer au ministre des

relations extérieures une copie de votre première dépêche, afin de lui faire connaître sans-délai le résultat de vos efforts auprès du gouvernement britannique, et je l'accompagnai de la note ci-jointe. Le point le plus indispensable à obtenir me paraissait d'empêcher que l'Empereur Napoléon, se fondant sur le vague de la réponse anglaise et le peu d'espoir qu'elle permet d'entretenir, ne coupât court à tout pourparler, ne se refusât à suivre cette négociation et n'exigeât péremptoirement le départ de la mission autrichienne. C'est dans l'intention de prévenir ce résultat fâcheux que j'ai rédigé ma note en m'y appuyant de tous les arguments que me fournissait votre seconde dépêche. Sous ce rapport je dus surtout regretter l'absence de l'Empereur, ne pouvant jamais donner à des représentations par écrit autant de force et de développement que si je les avais faites verbalement. Cependant ce but n'a pas été entièrement manqué et votre excellence en trouvera la preuve dans la réponse de M. de Champagny qui m'est arrivée hier au soir; pour compléter les renseignement que je vous dois, monsieur, je vous transmets également une copie de celle, adressée par le ministre des relations extérieures au comte de Metternich qui invite d'ailleurs le prince de Starhemberg à vous communiquer tout ce qui a rapport à cette négociation, en comptant sur une parfaite réciprocité de votre part vis-à-vis de cet envoyé d'Autriche. L'état présent de la négociation vous étant maintenant exposé, il s'agit de déterminer le rôle que vous pourriez y jouer. Il a entièrement changé depuis la déclaration du 26 Octobre (7 Novembre), qui ne m'est parvenue que le 6 Décembre. Avant c'était de vos bons offices que s'appuyait le prince de Starhemberg; actuellement c'est lui qui sera chargé de nos intérêts conjointement avec ceux de la France; car de médiateurs, nous sommes devenus partie adverse. Je ne puis même savoir, si mes dépêches vous trouveront encore à Londres et si toutes les relations entre vous et le ministère britannique ne sont pas déjà entièrement rompues, en conséquence des derniers ordres que vous avez reçus de Pétersbourg et desquels je n'ai aucune connaissance. Ainsi je ne saurais envisager la communication que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui que sous le même point de vue, dans lequel le ministère français envisage celle qu'il vient de me faire, c'est-à-dire, comme un simple exposé historique dont vous tireriez le parti que les circonstances dans lesquelles vous êtes actuellement placé et que j'ignore pourraient vous indiquer, si votre position vous permettait d'être encore de quelque utilité à la négociation. Je ne doute pas que vous ne mettiez en œuvre tous les moyens qui peuvent être en votre pouvoir en vue de porter le gouvernement britannique à consentir à l'envoi des plénipotentiaires que l'Empereur des Français lui propose. La paix géné-

rale est l'unique ressource qui reste à l'Europe. Elle seule peut la tirer de l'abîme de malheurs dans lequel elle est plongée. Ce n'est que pour atteindre ce but que S. M. l'Empereur, notre auguste maître, a rendu sa déclaration du 26 Octobre. Ainsi les efforts que fera votre excellence dans cette circonstance auprès du gouvernement britannique ne sauraient être contraires aux intentions de notre Cour. Chaque pas vers ce but intéressant est donc un bienfait pour le monde entier et quoique jusqu'à présent nous n'ayons pas beaucoup gagné de part et d'autre, tâchons au moins d'obtenir que le fil de la négociation, s'il doit se rompre, ne se rompe du moins que le plus tard possible, et ne renonçons qu'à la dernière extrémité à l'espoir consolant de rendre la paix à l'Europe.

IV.

Copie d'une lettre de M. l'ambassadeur comte de Tolstoy à M. d'Alopéus à Londres, en date de Paris du 11 (23) Décembre 1807.

Monsieur,

L'absence de l'Empereur m'a empêché d'exposer à son ministère toutes les considérations que me fournit votre seconde dépêche du 14 (26) Novembre et surtout de lui proposer le mode de négociation que vous m'indiquez. La déclaration que S. M. l'Empereur, notre auguste maître, vient de publier contre l'Angleterre fait cesser tous les regrets que j'aurai pu concevoir à ce sujet, car elle ôte à votre excellence la faculté de se charger de cette négociation, et la proposition que l'Empereur Napoléon vient de mettre en avant vis-à-vis de l'Angleterre rend superflue toute intervention étrangère; car si elle consent à l'agréer, tout se traitera directement entre les plénipotentiaires anglais et le ministère français; si elle s'y refuse, toute négociation est rompue. D'obtenir davantage de ce gouvernement a été impossible pour le moment et j'avoue que je ne me serais pas même attendu à cette condescendance de sa part, toute petite qu'elle puisse paraître. Le ton de la note remise au comte de Metternich et portant tout le cachet de son auteur, indique combien il en a coûté à Napoléon de s'y décider; il n'a pu le faire sans exhaler tout ce qu'il avait sur le cœur contre l'Angleterre. Il me semble qu'il serait digne du caractère de cette puissance de mépriser ces déclamations et de ne pas s'attacher dans une affaire aussi majeure à des articles de gazettes, car ce ne sera guère qu'à la paix qu'on pourra se flatter de faire cesser les diatribes des journaux français, chercher à l'obtenir dès à présent serait vouloir l'impossible, car veuillez être assuré, monsieur, que si le ministère britannique est difficile à fléchir celui de France soutenu

et dirigé par la volonté inébranlable de l'Empereur Napoléon, l'est bien davantage encore. Je vous prie de vouloir bien aussi me donner quelques lumières sur la sensation qu'a fait en Angleterre notre déclaration du 26, ainsi que celle que pourra y produire la rupture avec la Cour de Vienne dans le cas où elle aurait lieu. Et si un refus du ministère anglais d'envoyer des plénipotentiaires en France n'entraînerait pas sa chute, ainsi qu'on semble en être intimement convaincu ici.

Les dépêches que votre excellence m'a adressées pour être transmises à M. le comte de Romanzoff ont été expédiées deux jours après que je les ai reçues par le colonel prince Sibirsky, que j'ai envoyé en courrier à St.-Pétersbourg.

V.

Copie de la lettre du comte de Metternich au prince de Starhemberg. Paris, 23 Décembre 1807.

Le courrier Maynz m'a remis le 4 Décembre les dépêches de votre altesse en date du 27 Novembre dernier. Des vents contraires l'ayant forcé plusieurs fois à regagner le large, son débarquement à Calais a été retardé bien au delà de ce que l'importance des nouvelles dont il s'est trouvé porteur devait me faire désirer.

L'Empereur ayant quitté Paris le 16 Novembre je me suis empressé de l'informer par une lettre, que j'adressai au ministre des relations extérieures à Venise, du premier résultat de vos démarches, mon prince, dans une négociation, dont l'intérêt, sans doute, englobe le sort du monde civilisé. Votre altesse se convaincra par la lecture de cette lettre, dont j'ai l'honneur de lui joindre une copie, que j'y rends toute justice à la ligne droite et conciliante qu'elle a suivie. La note également ci-jointe que M. de Champagny m'adresse de Milan en date du 15 Décembre et qui m'est parvenue hier au soir, vous mettra entièrement au fait de la manière dont l'Empereur envisage la position des questions. Il en établit une nouvelle. Il veut que le cabinet de St. James prouve la sincérité de son désir de parvenir à la paix générale par l'envoi immédiat de plénipotentiaires. C'est donc à l'Angleterre à répondre au voeu que Napoléon émet par votre organe, avec autant de dignité que de précision; que le ministère britannique ne se charge pas de la plus odieuse des responsabilités, vis-à-vis de son pays, vis-à-vis de l'Europe entière, en se refusant à donner suite à des sentiments, malheureusement que trop faiblement indiqués, dans sa note du 23 Novembre, qu'il affermisse son existence par la seule conduite, conforme aux véritables intérêts

de sa patrie, ou bien qu'il cède la place à des hommes plus dignes de l'occuper! Tels sont les vœux que vous trouverez développés dans la note du ministère français, et vouloir ajouter au raisonnement qu'elle renferme, serait l'affaiblir. J'ai réclamé des directions de l'Empereur des Français; il me les a données sous des formes également dignes de son caractère et de celui de notre auguste maître. Le zèle que votre altesse a déployé en toute occasion est le garant le plus sûr des soins éclairés que ces deux souverains sont en droit d'attendre de votre part dans l'importante crise du moment.

Si je ne puis rien ajouter au contenu de la note française, je crois néanmoins devoir vous indiquer, mon prince, la marche qui me paraît la plus conforme à suivre dans votre communication au ministère britannique. Votre dernière lettre m'y autorise et je suis trop convaincu de votre façon de voir pour ne pas être sûr de son parfait accord avec la mienne.

La position de l'Autriche vis-à-vis de l'Angleterre n'est plus douteuse. Les ordres que vous transmet la Cour par mon intermédiaire sont péremptoires; votre désir de ne pas détruire les derniers germes de la paix vous a fait procéder avec quelques modifications. Elles ne peuvent porter que sur la forme, la question de fait est préjugée. Les vœux de l'Empereur des Français n'y portent nulle atteinte; il me paraît donc indispensable qu'en même temps que vous vous acquitterez près de M. Canning de l'honorable commission dont vous venez d'être chargé, vous lui déclariez positivement que le refus d'envoyer des négociateurs, chargés de pleins-pouvoirs, suffisants pour traîter, sera le signal de votre demande immédiate de passeports et de la remise de la note, qui vous est prescrite par les dépêches de M. le comte de Stadion, en date du 29 Octobre. Mais ces mêmes ordres vous prescrivirent également d'insister sur de promptes réponses et de regarder tout délai volontaire comme un motif de rupture. Votre position actuelle est la même. Il faut que le cabinet de St. James s'explique dans un terme qu'il vous sera plus facile de fixer sur les lieux, mais qui ne pourra excéder le stricte nécessaire pour les délibérations sur un parti qui paraîtrait ne pas devoir être douteux.

La note de M. de Champagny informe votre altesse quc l'admission de trois parlementaires à Calais qu'elle m'a prié de demander lui est accordée, et qu'elle pourra se faire suivre par toutes les personnes de sa légation dans les termes qu'elle m'a indiqués.

Je saisis etc.

VI.

Copie d'une lettre de l'ambassadeur comte de Metternich au prince de Starhemberg en date de Paris, 26 Décembre 1807.

Mon prince,

Votre altesse verra par la date de ma lettre précédente que le départ de mon courrier a été retardé. Un incident imprévu et dont M. le comte de Mier qui aura l'honneur de vous remettre ces dépêches, mon prince, pourra vous informer en détail, m'a privé de la possibilité de vous faire passer aussi vite que je l'aurais désiré les intéressantes communications que vous recevez aujourd'hui. Si mes vœux impatients m'ont fait trouver le temps perdu très long, mon expédition ne peut d'un autre côté qu'y gagner d'intérêt. Vous recevez de plus les Moniteurs des 24 et 25 Décembre qui servent de complément à la note que m'adressa M. de Champagny en date du 15.

Votre altesse se sera convaincue par la simple lecture de ma dépêche du 23 Décembre qu'elle est rédigée d'une manière offensive. Elle est effectivement destinée à être communiquée à M. de Champagny et je n'y change rien en vous l'adressant dans l'intention de vous faire saisir dans toute son étendue le point de vue qui nous guide, vis-à-vis du cabinet des Tuileries. J'ai réservé à la présente lettre le développement des détails véritables de la situation des choses.

La note de M. de Champagny du 15 Novembre (dont toutes les phrases essentielles sont dictées par l'Empereur lui-même) renferme deux points de vue réels. Le désir de voir une négociation s'entamer, celui de mettre l'Angleterre dans son tort si elle s'y refuse. La publication des notes dans le Moniteur du 24, celle de la contre déclaration le 25, indiquent le calcul certain de faire arriver ces pièces en Angleterre après la note officielle. On offre d'une main la négociation, on porte des injures et un renchérissement de mesures rigoureuses dans l'autre. Voilà la marche dépouillée de toutes ses formes. Que le ministère britannique songe bien à ce qu'il fera, les arcs sont tendus autant que possible, peu d'États de l'ancienne Europe ont échappé au fléau prolongé de la guerre maritime; il en reste deux, forts, puissants, intacts; que l'Angleterre n'attende pas que de nouvelles complications, des malheurs, que trop faciles à prévoir, affaiblissent les derniers piliers de l'ancien ordre de choses, qu'elle fasse la paix, qu'elle négocie au moins. Des mois gagnés valent des années en d'autres temps et sous d'autres auspices.

Quelles pourraient effectivement être les chances sous lesquelles une

négociation s'entamerait d'une manière plus impartiale et plus conforme aux véritables intérêts du continent et des États britanniques. Les négociateurs par la dernière déclaration de la Russie trouveront ici une partie adverse, intéressée à la paix par tous les motifs de commerce et d'existence; ils trouveront un intermédiaire dont les vœux ne peuvent tendre qu'à rétablir le plus promptement possible un état stable ou, au moins, tolérable en Europe. Quand une négociation avec la France se renouvelera-t-elle sous de pareils auspices, si on en laisse échapper la présente occasion?

Il est, sans doute, superflu de recommander à votre altesse le plus grand ménagement dans la communication des pièces françaises. Elle reçoit pour son instruction préliminaire copie des dépêches que M. l'ambassadeur comte de Tolstoy adresse à M. d'Alopéus. Il y développe trop amplement le point de contact qui encore peut exister entre ce ministre et le cabinet de St. James, pour vouloir y ajouter la moindre réflexion. La Russie ne saurait à la longue qu'être la victime de sa position actuelle vis-à-vis de l'Angleterre. Il est un intérêt au-dessus de toutes les boutades et de toutes les considérations du moment. L'Angleterre a de son côté un intérêt direct à conserver des relations avec la Russie. Notre rupture n'est pas encore consommée; ces raisons ne sauraient échapper au ministère anglais. Je suppose que M. d'Alopéus ne trouvera aucune difficulté à faire usage en entier de la note de Milan que lui communique l'ambassadeur. Il doit nécessairement être réservé au jugement éclairé de votre excellence de décider, si elle voudra communiquer au ministère la note que m'a adressé M. de Champagny in extenso, ou si en omettant quelques-unes des persónnalités, elle ne lui communiquerait que les questions de fait qu'elle renferme. Qu'elle assure bien dans tous les cas que les injures ne sont rien dans ce pays-ci quand il s'agit d'affaires importantes et qu'elles n'influent jamais sur le fond des choses; les préambules injurieux dans la note du 15 Novembre ne dérogent en rien au vœu clairement manifesté de voir arriver ici des négociateurs.

Le choix des personnes chargées de la négociation influera beaucoup sur son succès possible. Les premières qualités dans tout homme traitant d'affaires à Paris sont la plus parfaite impossibilité, des formes simples et un grand air de franchise.

Une question que votre excellence et avec elle le ministère britannique est, sans doute, en droit de me faire est celle, si l'Empereur des Français désire effectivement la paix ou non. Il la désire avec l'universalité de sa nation et du continent; sa position, l'immense étendue qu'a acquis son pouvoir, lui rendent assurément impossible de céder à des conditions totalement désavantageuses, mais j'ai trop de données pour douter qu'on ne parviendrait

à le décider à de véritables sacrifices. Que le ministère britannique ne s'arrête surtout pas à des questions préliminaires, telles que bases à énoncer avant la réunion des négociateurs. Votre position à Londres, mon prince, deviendrait impossible à défendre, si au lieu de l'envoi ou de l'annonce positive de l'arrivée de négociateurs on voulait pourparler. Qu'on se persuade bien que refuser leur envoi dans ce moment aura absolument les mêmes suites que la rupture de toute négociation entamée, elle ne peut être suivie que de votre très prompt départ et, par conséquent, de l'interruption complète de toute relation directe avec le continent.

Votre altesse se sera convaincue par la lecture de la note du 15 Novembre qu'elle est autorisée à délivrer des passeports aux personnes que S. M. britannique choisirait pour négocier la paix. Les ordres sont donnés à Calais pour les recevoir ([61]).

J'ai etc.

№ 85.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 15 (27) Décembre 1807 (nº 48).

Monsieur le comte,

Les affaires de la Prusse, les malheurs toujours croissants de ce pays, sont trop connus à votre excellence, tant par la correspondance directe entre le Roi et Sa Majesté l'Empereur que par les communications du comte de Lehndorff et les rapports du baron de Krüdener, pour que j'aie cru devoir jusqu'ici lui rapporter les détails qui en parviennent ici au baron de Brockhausen, et dont celui-ci m'a toujours rendu compte avec une exactitude et une franchise auxquelles je ne pouvais guère m'attendre à la suite de la dépêche que votre excellence m'a adressée à son sujet. Ces calamités commencent même à toucher les employés français; le général Caulaincourt a mandé qu'elles étaient à leur comble et en a de Berlin adressé à l'Empereur Napoléon un tableau, tracé dans les couleurs les plus vives et les plus fortes. M. de Talleyrand lui-même a l'air de prendre part aux malheurs de la Prusse. Il m'en a parlé à différentes reprises, il m'a engagé de renouveler mes instances auprès de l'Empereur Napoléon à son retour, et a donné au ministre de Prusse quelque espoir que sa patrie serait bientôt au terme de ses maux. M. de la Bernadière, chef de division aux affaires étrangères et gérant ce département dans l'absence du ministre, a fait plus, il lui a annoncé que le maréchal Soult avait reçu l'ordre de se replier avec son

corps d'armée derrière la Vistule et que les troupes bavaroises avaient quitté la Silésie. Même le maréchal Victor, a intercédé en faveur des malheureux habitants de cette monarchie et il paraît que se sont ces représentations réunies qui ont valu à la Prusse ce léger soulagement. Il faut espérer que celles du prince Guillaume auront un succès plus complet. Il vient de recevoir ses passeports et doit au premier jour arriver à Paris. J'attends avec impatience les décisions de S. M. l'Empereur, notre auguste maître, au sujet des propositions que par le chasseur Behrens j'ai transmises de la part de Napoléon, pour connaître en combien il m'appartiendra encore d'appuyer les démarches de l'envoyé de S. M. prussienne. En attendant j'ai toujours cherché à engager M. de Brockhausen de retenir autant qu'il était en son pouvoir la commission de Berlin de conclure avec Daru l'arrangement qui livrerait à la France les forteresses de l'Oder. Il me confia sous le sceau du plus grand secret que le plus de latitude, donnée par le Roi à la commission de Berlin dans les dernières instructions qu'il lui avait adressées avec la recommandation de chercher à en finir au plus vite, avait été motivée par les menées sourdes des agents français tendantes à porter les habitants des États prussiens à adresser à l'Empereur Napoléon le vœu de passer sous sa domination, leur promettant que l'émission de ce vœu serait le signal du départ de l'armée française et le terme de leurs souffrances.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 86.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 15 (27) Décembre 1807 (nº 49).

Monsieur le comte,

Je crois de mon devoir de transmettre à votre excellence une copie de la lettre que j'ai adressé à S. M. I. J'ai voulu dans cette lettre exprimer à notre auguste maître la seule manière, dont il appartient d'envisager la situation actuelle de la Russie relativement à la France. La nécessité indispensable d'être en mesure contre ses projets ambitieux et de se préparer à une opposition formidable, doit en ce moment-ci, selon ma manière de voir les choses, être le principal objet de la sollicitude paternelle de S. M. l'Empereur. C'est en nous montrant prêt à tout que nous éviterons le danger, que nous l'écarterons ou du moins que nous en éloignerons l'époque, si, comme il n'est plus à en douter, actuellement moins que jamais,

aucune considération ne pourra engager Napoléon à ralentir sa marche de géant.

Votre excellence ne verra en cette démarche de ma part qu'une nouvelle preuve de mon zèle pour les intérêts de Sa Majesté, et du dévouement et de la confiance sans bornes que vous m'inspirez à tant de titres, M. le comte, veuillez en recevoir l'assurance renouvelée, ainsi que l'expression de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc. (62).

Помѣта: «Получено 4-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Графъ Толстой — Императору Александру *).

Всемилостивѣйшій Государь,

Донесеніи мои изъ Фонтенебло, отправленныя и у сего прилагаемыя, достаточно представляютъ В. И. В. дальновидныя желаніи и подвиги французскаго правительства къ новымъ пріобрѣтеніямъ чужихъ земель, къ покоренію сосѣдственныхъ государствъ и къ расширенію своего владычества до конца Европы. Надежда возстановить съ симъ правительствомъ долговременный и основательный миръ есть обманъ, коимъ ослѣпляются слабые умы, не чувствующіе въ себѣ никакой силы сопротивленія; теряя тѣмъ время и самые способы пріуготовить себя къ оборонѣ.

Дѣйствіе необузданной власти Императора Наполеона,—дѣятельность и искусство людей, его окружающихъ, необыкновенны; Гишпанія и Португалія скоро падутъ подъ иго Франціи, а потомъ возстановленіе Польши будетъ предметомъ его славолюбія.

Теперь есть еще время, Всемилостивѣйшій Государь, усилить Россійскія войска и сдѣлать основаніе внутренняго ополченія въ Имперіи соотвѣтственно правительству, силѣ и возможности онаго, и запретивъ главнымъ начальникамъ вдаваться въ мелкія точности и подробности, отвлекающія всѣхъ отъ настоящей службы, возстановить твердость, духъ храбрости и должную дисциплину;—на сихъ правилахъ основана вся слава французскаго оружія.

Ежели-жъ не примутся нужныя мѣры, то внезапно и съ удивленіемъ увидимъ мы французскія арміи въ границахъ нашихъ и тогда послѣдствіи будутъ не исчислимы.

---

*) Въ письмѣ не означено ни мѣсяца, ни числа. *Н. Ш.*

Съ угнетеніемъ сердца повергаю къ стопамъ В. И. В. искренность моихъ мыслей и повтореніе всеподданнической моей просьбы о увольненіи меня отъ службы столь мнѣ чуждой и въ коей я ничего успѣть не надѣюсь.

Генералъ-Лейтенантъ *Графъ Толстой.*

№ 87.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 15 (27) Décembre 1807 (nº 50).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de faire passer à votre excellence une copie de la note que M. de Champagny vient de m'adresser en réponse à celle qui accompagnait de ma part la transmission des différentes pièces relatives à notre rupture avec l'Angleterre. Je me vois encore obligé de revenir sur cette déclaration du 26 Octobre et d'énoncer de nouveaux motifs de regrets sur ce que l'on se soit un peu trop hâté à la rendre. De nous soustraire absolument à cette mesure stipulée dans le traité de Tilsit eut été certainement impossible, mais il me semble que nous eussions pu l'ajourner encore et ne nous y livrer que lorsque nous aurions vu dans le gouvernement français une volonté plus décidée de remplir les conditions de ce traité. C'était même là l'intention de votre excellence, elle me l'a communiquée verbalement à St.-Pétersbourg et me l'a confirmée encore par un billet qu'elle m'adressa au moment de mon départ. De cette manière nous aurions offert à Napoléon notre rupture avec l'Angleterre pour prix de l'évacuation des États prussiens qu'il sera maintenant plus difficile à obtenir. Il ne sait pas beaucoup de gré de ce que l'on a déjà fait pour lui, et je ne vois pas quelles pourront être dorénavant les sacrifices qui nous en vaudraient de sa part, car il est bien constaté qu'il ne fait jamais rien pour rien. Sous le rapport intéressant de la pacification générale je crains bien que notre précipitation à nous rendre aux instances pressantes de la France n'ait fait quelque mal et j'ai même lieu de croire qu'on l'a regretté même ici. Elle nous frustre du beau rôle déchu à l'Autriche et qui joué par nous aurait été bien plus efficace auprès du gouvernement britannique. La marche plus modérée que j'ai pris sur moi de suivre en déterminant M. d'Alopéus à appuyer les représentations de la Cour de Vienne n'a pas été désapprouvée par l'Empereur Napoléon et la preuve en est la dépêche en date du 15 de

son ministre des relations extérieures, tandis que rien ne m'indique encore l'effet favorable qu'ait produit sur lui la déclaration du 26.

J'ai de la peine à croire que les menaces d'une rupture avec cette puissance fassent cette grande impression en Angleterre que les notes du Moniteur veulent bien lui attribuer, puisque tout le mal qu'elle peut faire se borne à la fermeture des deux ports de Trieste et de Fiume. En sacrifiant ainsi son commerce maritime, l'Autriche a du moins obtenu la restitution de Braunau et l'aplanissement de toutes les difficultés qui sur les frontières du royaume d'Italie s'étaient élevés pour l'exécution de la paix de Presbourg. Si nous avions adopté le même système et que l'on eut attendu à St.-Pétersbourg l'arrivée de mes premières dépêches, c'est notre rupture qui serait devenu le coup de grâce pour l'Angleterre, et il n'est pas douteux qu'elle ne soit plus propre à la ramener à des dispositions pacifiques que les démonstrations de la Cour de Vienne. Cette marche aurait eu encore l'avantage de nous faire gagner du temps et ne nous aurait certainement pas compromis avec la France.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Шампаньи—графу Толстому.

Milan, 19 Décembre 1807.

Monsieur,

Je me suis empressé de remettre à S. M. l'Empereur et Roi, mon auguste souverain, la lettre autographe de S. M. l'Empereur de Russie que votre excellence m'avait transmise.

J'ai placé en même temps sous les yeux de Sa Majesté les copies que vous m'aviez envoyées de la déclaration de S. M. l'Empereur de Russie et des notes, remises par son ordre au ministère britannique et à lord Gower.

Sa Majesté a vu avec plaisir dans ces actes et dans la communication que vous m'en avez donné un gage précieux de l'amitié et de la confiance de l'Empereur Alexandre. Elle est animée des mêmes sentiments envers son auguste allié et elle sera toujours empressée d'entrer en communication intime avec lui sur les intérêts des deux empires et sur tous les objets de l'alliance.

J'ai l'honneur de renouveler à votre excellence les assurances de ma haute considération.

№ 88.

Графъ Толстой—князю Куракину.

Paris, 15 (27) Décembre 1807.

Mon prince,

Je ne mets point de retard à remercier votre excellence des détails qu'elle veut bien me communiquer par sa dernière lettre en date du 30 Novembre (12 Décembre) et qui m'est parvenue hier. Je dois en même temps lui accuser la réception de celle qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 (25) Novembre et dont je suis depuis plusieurs jours en possession. Le contenu de ces deux dernières, en me donnant un témoignage des dispositions empressées de votre excellence à entrer avec moi dans les rapports qu'exige l'intérêt du service, m'a pénétré d'une véritable reconnaissance, et m'a pleinement confirmé dans l'attente que l'ancienne amitié que votre excellence veut bien me conserver m'avait fait concevoir à cet égard. Veuillez être persuadé, mon prince, de tout l'intérêt que de mon côté j'attache dès à présent à une correspondance qui doit m'être précieuse sous tous les rapports.

Je n'ai pas manqué de faire connaître au ministère d'ici les détails, renfermés dans votre lettre du 30 Novembre (12 Décembre) et qu'il convenait de lui communiquer. En vous témoignant, mon prince, toute l'obligation que je vous ai pour cette nouvelle preuve du soin que vous voulez bien donner à nos relations, je dois également exprimer à votre excellence toute la satisfaction avec laquelle j'ai appris ce qu'elle a fait pour avancer la marche de nos troupes et hâter le moment de leur rentrée dans leurs foyers. L'Empereur pressé de voir cette affaire terminée au plus tôt, ne pourra que savoir un gré infini à votre excellence des peines qu'elle se donne à ce sujet et qui désormais retomberont toutes sur elle, puisque l'entrée de nos troupes sur le territoire autrichien, en rendant leur marche indépendante du gouvernement français, fera cesser la part qu'il me convenait d'y prendre. En abandonnaut donc entièrement ces dispositions aux soins de votre excellence, je me contenterai de lui observer que les fraix, portés à ma charge par le gouvernement français pour le passage de ces troupes par les seuls États de l'Empereur Napoléon, se montent déjà à une somme considérable et laissent à présumer que la marche du corps jusqu'à sa destination ne pourra qu'être très coûteuse à notre gouvernement. Cette réflexion ne peut que vous engager, mon prince, à hâter de tout votre pouvoir le départ et le passage de nos colonnes, car chaque délai qui, prolonge leur séjour dans l'empire français, entraîne des fraix très considérables.

L'absence de l'Empereur en suspendant presqu'entièrement mes relations avec son ministère ne me laisse aucun détail intéressant à communiquer à votre excellence. Les négociations pour les affaires de Turquie, loin d'être terminées, ne sont pas même entamées. On attend incessamment le retour de l'Empereur, dont les projets ultérieurs restent toujours enveloppés d'un voile mystérieux. On croit cependant qu'il ne s'arrêtera pas longtemps ici et qu'il ira à Bordeaux et vers les frontières d'Espagne. Des corps nombreux de troupes continuent à filer par ce pays vers le Portugal. On porte à 100.000 hommes l'armée destinée à occuper ces deux royaumes. Elle aura de la peine à y subsister, car le corps de Junot éprouve à présent déjà des besoins réels qui ont déterminé le gouvernement français à établir jusqu'à Lisbonne des étapes de 15 en 15 lieues pour y transporter du blé de l'intérieur de la France. Quelques dénuées d'intérêt que soient aujourd'hui les communications que j'ai l'honneur d'adresser à votre excellence, je me flatte qu'elle n'en rendra pas moins justice à mes dispositions et comptera de ma part avec une entière assurance sur des notions plus importantes et plus étendues, lorsque les circonstances m'en fourniront matière.

Cette lettre parviendra à votre excellence par un courrier du comte de Metternich, chargé de porter à Vienne les détails relatifs aux démarches de cette Cour auprès du cabinet britannique, afin de le déterminer à un rapprochement.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 89.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 16 (28) Décembre 1807 (nº 53).

Monsieur le comte,

M. Amar, bibliothécaire du collége impérial des quatre nations, c'est annoncé chez moi il y a quelque temps, comme auteur d'une tragédie de Catherine II, me disant qu'avant de la faire connaître au public il voulait avoir mon assentiment à cet égard, et que ce ne serait jamais que de mon aveu que la pièce serait représentée ou imprimée. Avant mon arrivée elle avait été demandée par les acteurs du théâtre français et aurait déjà été jouée sans la démarche délicate de M. Amar. Le sujet de la tragédie est tiré des événements de l'année 1762. J'ai fait sentir à M. Amar ce qu'il pouvait y avoir d'inconvenable dans ce choix, il a parfaitement senti la difficulté, mais il lui serait triste de devoir renoncer au succès d'un ouvrage

qui contient de grandes beautés. J'ai lu cette tragédie avec le plus grand intérêt et quoiqu'il ne m'appartienne pas d'en juger, je puis assurer votre excellence qu'elle est pleine des traits les plus poétiques et qu'elle dénote le plus grand talent.

C'est ce talent autant que le procédé de M. Amar que j'ose recommander à votre excellence. Elle voudra bien certainement l'envisager avec l'intérêt qu'il inspire, le mettre sous les yeux de Sa Majesté et solliciter pour lui une de ces récompenses qu'elle aime à accorder aux gens dont le mérite est reconnu, et certainement le poème de M. Amar en est une preuve incontestable.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 90.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 16 (28) Décembre 1807 (nº 56).

Monsieur le comte,

Les Moniteurs du 26 et du 28 Décembre, que j'ai l'honneur de faire passer ci-joints à votre excellence, la mettront au fait des dispositions intéressantes, que S. M. I. et Roi a faites pendant son séjour en Italie. Le décret qui enlève la Toscane à la Reine d'Étrurie est consigné dans le journal de l'empire du 25 Décembre. Ce n'est que dans ces mesures que consistent les projets de l'Empereur, réalisés pour le moment à l'égard de l'Italie. Le point le plus important de ces ordonnances est celui qui déclare le prince Eugène, héritier présomptif du royaume d'Italie et qui par là sépare seulement dans l'avenir, la couronne de fer de celle de France, tandis que les déclarations réitérées de l'Empereur avaient annoncé cette séparation pour l'époque de la paix générale. On débite encore beaucoup d'autres notions sur les vues ultérieures de Napoléon à l'égard de l'Italie, sans que rien cependant n'en constate la vraisemblance.

Il est question dans le public, d'un royaume de Dalmatie, dont les provinces cédées à la France, par le traité de Presbourg, sur l'autre bord de l'Adriatique, ne fourniraient que le noyau et qui serait destiné à embrasser la Morée et une partie de l'empire ottoman. L'existence de ce projet ne me paraît pas denuée de probabilité, car il entre tout-à-fait dans les idées de l'Empereur, quoique non avouées de lui. On parle aussi de la création d'un État puissant, dans le centre de l'Italie, et auquel contribuerait également le Pape que l'on réduit au simple patrimoine de St. Pierre. Mais ce qui n'est plus à révoquer en doute, c'est la réconciliation de l'Empereur

avec son frère Lucien, sans que l'on ait encore reçu le moindre détail à ce sujet. Il semble aussi être question de quelques nouveaux arrangements pour la Suisse, dont le prince Berthier deviendrait Landamman perpétuel.

J'allais acheminer cette expédition par le chasseur Stoss, lorsque m'arriva de Lisbonne le lieutenant Fleury; c'est donc lui qui aura l'honneur de la porter à votre excellence. N'ayant point trouvé dans les dépêches tant de M. Doubascheffsky, que du baron de Strogonoff, que j'ai pris la liberté de décacheter, la déclaration du Prince Régent du Portugal, j'ai l'honneur de la transmettre sous ce pli. Vous verrez, monsieur le comte, qu'elle n'est pas telle que les journaux français l'ont publiée et c'est le motif qui m'a porté à vous la communiquer. Pour ne pas exposer l'armée du général Junot, à un manque de substances, le gouvernement français a fait établir de 15 en 15 lieues des étapes en vue de faire transporter du blé de l'intérieur de la France à Lisbonne et pour tirer de cette capitale le coton qu'il y a trouvé et dont la quantité se monte à 32 m. ballots. Je supplie votre excellence de jeter un regard sur l'article du Publiciste, au sujet du Portugal. On dirait en le lisant, que l'Empereur Napoléon éprouve déjà quelque remords d'avoir jeté le Prince Régent entre les bras de l'Angleterre. La raison est parvenue à maîtriser sa fougue; il sent de quel intérêt seraient pour la France des relations avec l'Amérique méridionale et cherche dés à présent à se rapprocher du souverain du Brésil. Il est à tout instant attendu à Paris.

Le journal de l'empire, étant devenu celui auquel depuis quelque temps le gouvernement fournit le plus d'articles, c'est celui que dorénavant j'aurai l'honneur d'adresser à votre excellence.

J'ai celui d'être etc.

Помѣта: «получено 4-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Traduction littérale du décret rendu par le Prince Royal de Portugal.

Ayant cherché par tous les moyens possibles de conserver la neutralité dont mes fidèles et bien-aimés sujets avaient joui jusqu'ici, après avoir épuisé mon trésor royal et malgré tous les autres sacrifices auxquels je me suis soumis, les portant jusqu'à l'excès de fermer les ports de mes royaumes aux sujets de mon ancien et loyal allié le Roi de la Grande-Bretagne, exposant le commerce de mes sujets à une ruine totale et souffrant par là une grande diminution dans les revenus de ma couronne, je vois que les troupes de l'Empereur des Français et Roi d'Italie (auquel je me suis uni sur le

continent dans la persuasion de n'être plus inquiété) s'avancent par l'intérieur de mon royaume et se dirigent sur cette capitale, voulant éviter les conséquences funestes qui pourraient résulter de faire une défense qui serait plus nuisible, ne servant qu'à répandre du sang au préjudice de l'humanité, et qui serait capable d'irriter encore plus ces troupes qui ont traversé le pays avec l'annonce et la promesse de ne point commettre la moindre hostilité, et connaissant également qu'elles se dirigent particulièrement contre ma personne royale et que mes fidèles sujets seront moins molestés, quand je m'absenterai de ce royaume, j'ai pris la résolution pour le bien de mes sujets même de passer avec la Reine, ma souveraine et mère, et avec toute la famille royale à mes États de l'Amérique et d'établir ma résidence dans la ville de Rio de Janeiro jusqu'à la paix générale; et considérant encore qu'il convient de laisser l'administration de ces royaumes dans l'ordre convenable à leur bien-être et à celui de mon peuple, ainsi qu'il est essentiellement de mon devoir; et ayant fait la-dessus toutes les réflexions qui dans un pareil cas ont dû m'être présentées, il me plaît de nommer pour gouverner et régir mes États et royaumes, pendant mon absence, le marquis d'Abrantès, mon très aimé cousin, François da Cunha et Meneres, lieutenant-général de mes armées, le principal Castro de mon conseil et grand juge, Pierre de Mello Breyner, de mon conseil, lequel fera le service de président de mon trésor royal, au défaut et par l'empêchement de Louis de Vasconcellos et Souza que le mauvais état de sa santé empêche de servir, Don François de Norouha, lieutenant-général de mes armées et président du conseil des ordres et affaires de conscience, et au défaut d'un des ci-dessus nommés, le comte grand-veneur, que je viens de nommer président de la chambre municipale, avec l'assistance de deux secrétaires, le comte de Sampaio et pour son substitut Don Michel Pereira Forjaz, et du conseiller de Cour et mon procureur de la couronne Jean Antoine Salten de Mendonça; et cela par la grande confiance que je place en tous et chacun d'eux et par la longue expérience qu'ils ont des affaires du gouvernement; étant sûr que mes royaumes et mes peuples seront gouvernés et régis de manière que ma conscience restera tranquille, et que ces gouverneurs rempliront pleinement leurs devoirs, pendant tout le temps qu'il plaira à Dieu que je reste absent de cette capitale, administrant la justice avec impartialité, distribuant les récompenses et les peines selon le mérite de chaque individu. Que les mêmes gouverneurs l'aient ainsi entendu, et l'exécutent en conformité des instructions ci-jointes à ce décret qui seront signées par moi et qu'ils en donnent communication aux départements compétents.

Palais de Notre Dame d'Ajuda, le 26 Novembre 1807.

II.

Traduction des instructions dont il est fait mention dans ce décret.

Les gouverneurs qu'il m'a plu de nommer par mon décret royal de cette date pour régir ces royaumes doivent prêter le serment d'usage dans les mains du cardinal Patriarche, et vaquer avec tout le zèle, vigilance et activité à l'administration de la justice, la distribuant avec impartialité et maintenant dans toute leur vigueur les loix de ce royaume.

Ils doivent garder aux nationaux tous les priviléges qui leur ont été accordés par moi et par les Rois mes prédécesseurs.

Ils prendront leurs décisions à la pluralité des voix, sur les consultes qui leur seront présentés par les tribunaux respectifs, se réglant d'après les loix et coutumes du royaume.

Ils nommeront aux places de magistrature et aux offices ou places de justice et de finance avec les formalités pratiquées par moi.

Ils veilleront à la défense des personnes et des propriétés de mes sujets, choisissant pour les emplois militaires ceux qui en seront dignes par leur mérite.

Ils feront tout leur possible pour maintenir en paix ce royaume et pour que les troupes de l'Empereur des Français et Roi d'Italie aient des bons quartiers et soient pourvues de tout ce dont elles auront besoin, pendant tout le temps qu'elles séjourneront dans ce royaume, évitant qu'on leur fasse la moindre insulte et punissant sévèrement toutes celles qu'on pourrait se permettre, conservant toujours de cette manière la bonne harmonie qui doit être mise en pratique avec les armées des nations, avec lesquelles nous nous trouvons unis sur le continent.

Quand il arrive, en quelque sorte, qu'un des susdits gouverneurs cesse d'exister, ou de pouvoir remplir ses devoirs, alors les autres éliront à la pluralité des voix quelqu'un pour le remplacer. Je confie de leur vertu et de leur honneur que mes peuples n'auront aucune oppression à souffrir pendant mon absence et que quand Dieu permettra que je retourne promptement, je puisse trouver dans ce royaume tout le monde content et satisfait; le meilleur ordre et toute tranquillité ayant régné parmi des sujets qui se sont rendus si dignes de mes soins paternels.

Palais de Notre Dame d'Ajuda, le 26 Novembre 1807.

№ 91.

Графъ Толстой—князю Куракину.

Paris, 16 (28) Décembre 1807.

Mon prince,

Le départ du courrier autrichien, porteur de ma dépêche d'hier, a été retardé, et je m'empresse de profiter de cette conjoncture pour faire connaître à votre excellence plusieurs détails intéressants que je viens d'acquérir, et qui m'apporte un courrier du vice-amiral Séniavin.

L'apparition des forces françaises en Portugal qu'on y fait monter à 22.000 hommes a produit la plus grande consternation. Le pays, qui ne jouissait d'une espèce d'aisance que par son commerce maritime, commence déjà à sentir tout ce qu'il perd en changeant de maîtres. La capitale se ressent le plus de l'horreur de cette situation. Malgré les ordonnances du général Junot, prescrivant une sévère discipline et le maintien du bon ordre, plusieurs excès, nécessités par le besoin, doivent déjà s'être commis. Les Anglais qui étaient encore restés à Lisbonne et leurs propriétés ont été saisies. Un emprunt forcé de 2 millions de cruzades ou 6 millions de francs a été imposé aux négociants nationaux de Lisbonne et les biens du Prince Régent proposé en nantissement. Celui-ci à son départ avait nommé une régence provisoire, elle a été dissoute par le général Junot, qui s'est emparé de toutes les branches d'administration, et les a confiées à des employés français.

Je suis bien aise, mon prince, de pouvoir vous annoncer la destination de cette expédition, dont vous avez bien voulu m'apprendre le départ de la Sicile. Le 8 Décembre elle était arrivée à Gibraltar avec 10.000 hommes de troupes anglaises et il y avait en vue trente trois voiles, amenant des renforts. Cet événement a répandu de vives alarmes à Cadix, on y craint que cette armée ne soit destinée à détruire la ville et principalement l'arsenal de la Caraque.

Les dépêches que votre excellence m'avait chargé de faire passer à Lisbonne ont été expédiées par un courrier que le général Clarke y a envoyé.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 92.

Шампаньи—графу Толстому.

Paris, 29 Décembre 1807.

Monsieur l'ambassadeur, lors de mon départ de Fontainebleau, j'avais eu l'honneur d'informer votre excellence, que S. M. l'Empereur et Roi avait

daigné me permettre de l'accompagner dans le voyage qu'il vient de faire dans son royaume d'Italie. Je suis d'aujourd'hui seulement de retour à Paris et je m'empresse de prévenir votre excellence, qu'il me serait très agréable de reprendre avec elle les relations personnelles que mon absence avait interrompue.

Recevez, monsieur l'ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

№ 93.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Décembre 1807 (9 Janvier 1808) (n° 57).

Monsieur le comte,

Ce fut le 17 (29) Décembre que M. Marine me remit les dépêches de votre excellence en date du 27 Novembre v. st. Je profite d'un courrier prussien, expédié par le prince Guillaume, pour en accuser la réception. J'aurai l'honneur d'y répondre par un courrier que je me propose de faire partir incéssamment et réserve aussi pour cette occasion les détails de quelques conférences que j'ai déjà eues avec le ministre des relations extérieures, me bornant aujourd'hui à la transmission du Moniteur du 8 Janvier, dont l'article sur l'Angleterre est du plus haut intérêt. C'est à la suite de mes conférences avec M. Champagny que j'ai vu l'Empereur Napoléon; les attentions suivies qu'il me prodigue m'annoncent qu'il n'a pas été mécontent des ouvertures que j'ai faites à son ministère et me paraissent d'un heureux augure pour les affaires.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 19-го Января 1808 года».

№ 94.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 29 Décembre 1807 (9 Janvier 1808) (n° 58).

Monsieur le comte,

L'Empereur Napoléon est revenu à Paris le 1-er Janvier, à 9 heures du soir. Le lendemain matin, le bruit du canon annonça son retour au public. Sans se donner le temps de se reposer, il fit venir M. de Talleyrand, le même jour, et demeura cinq heures avec lui; il passa la soirée à travailler avec Maret. Le dimanche 3 Janvier il y eut grande audience publique, pour

le corps diplomatique. Les journaux du 5 Janvier renferment les détails des présentations qui eurent lieu. S. M. I. et R. était de très bonne humeur, parla à tous les membres du corps diplomatique et leur dit des choses obligeantes; au comte de Metternich, qu'il espérait que la nouvelle, qui annonçait son départ de Paris, n'était qu'un faux bruit, qu'ils étaient trop bien ensemble pour se séparer. Ensuite il me demanda des nouvelles de S. M. l'Empereur, de l'escadre de l'amiral Séniavin, et des vaisseaux sous les ordres du commodore Baratinsky; lorsque je lui eus présenté M. Marin, il parla du voyage de S. M. à Vitebsk; «elle a fait cette tournée bien lestement; on va fort vite dans votre pays; vos courriers arrivent à St.-Pétersbourg quatre jours avant les miens». Après avoir fait la tournée, il revint encore à moi, et me parla des articles publiés par les journaux anglais, à l'occasion de la rupture avec cette puissance, et les trouva aussi injustes, que remplis de contradictions. Les procédés et les distinctions se poursuivent ici à mon égard. L'Empereur Napoléon continue à me traiter, comme il ne traite aucun de mes collègues. Hier il m'invita à une chasse au tir, dans le bois de Marly, à laquelle ne furent admis que quelques maréchaux et peu de personnes de la Cour. Elle fut précédée d'un déjeuner à la Malmaison. Avant que de se mettre à table, il me prit à part, et me parla pendant une demie heure.

La conversation roula surtout sur l'intéressant Moniteur du 7; je m'aperçus cependant avec plaisir que le paragraphe de la déclaration anglaise, relatif à la Prusse, n'avait point influé sur la réception du prince Guillaume, qui venait d'avoir une audience, et au sujet duquel l'Empereur s'exprima d'une manière favorable. Le prince aussi m'assura qu'il avait lieu d'être content de l'accueil qu'on lui avait fait, quoique rien ne soit décidé encore à l'égard des affaires de la Prusse. On conserve cependant plus d'espoir que le Moniteur ne permettait d'en entretenir.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 19-го Января 1808 года».

№ 95.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Шифрованная депеша.

Paris, 28 Décembre 1807 (9 Janvier 1808) (n° 59).

Monsieur le comte,

Le courrier, envoyé par le comte de Metternich en Angleterre, a débarqué le 30 à Douvres. Le retard qu'éprouve son retour paraît ici de

bonne augure, et le désir de la paix prononcé de plus en plus dans l'Empereur et dans ses ministres. J'ai communiqué à celui des relations extérieures la dépêche de votre excellence qui est relative à la Turquie. Il l'a remise à l'Empereur Napoléon chez lequel ce numéro se trouve depuis huit jours. J'ai lieu de croire que ce ne sera qu'après la réception de la réponse du cabinet de St. James que l'on entrera en négociation avec moi sur les affaires de la Turquie.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 96.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 29 Décembre 1807 (10 Janvier 1808) (n° 60).

Monsieur le comte,

M. de Marin étant arrivé ici le même jour que le ministre des relations extérieures, je pus dès le lendemain m'acquitter des ordres que votre excellence m'a transmis. En entrant chez M. de Champagny, j'y trouvai le comte de Metternich; la conversation roula donc sur les affaires de l'Angleterre, et nous apprîmes avec beaucoup de satisfaction que l'Empereur Napoléon était pénétré du désir de voir amener la paix. Il reprocha même à l'ambassadeur d'Autriche, lorsque celui-ci eût rendu compte des communications qu'il venait de faire à M. de Starhemberg, de lui avoir communiqué sa note et ce n'est certainement pas une chose indigne de la bizarrerie du siècle que de voir la France brider l'Autriche dans son ressentiment contre l'Angleterre. Cette puissance fait en effet semblant d'être tellement exaspéré qu'elle a fortement désapprouvé la conduite, modérée du prince de Starhemberg, et de ce qu'il eût osé prendre sur lui de différer son départ et de se contenter de la note de M. Canning. Le comte de Stadion a adressé à ce sujet des reproches au prince de Starhemberg, probablement dans l'intention de s'en faire un mérite ici. Pour tranquilliser le ministre des relations extérieures, M. de Metternich assura qu'il avait cependant recommandé au prince de Starhemberg, de ne faire usage de cet office vis-à-vis du gouvernement britannique, qu'avec beaucoup de réserve, en retranchant toutes les personnalités qu'il pouvait contenir. Mais il paraît, que cette démarche de l'ambassadeur d'Autriche l'inquiéta beaucoup, car lorsque nous fûmes restés seuls et qu'il eût pris connaissance de ma première lettre à M. d'Alopéus, annexée à ma dépêche n° 47 que je lui ai remise en copie, il m'en parla encore. Je lui dis tout uniment: mais si vous avez voulu qu'elle

ne fût pas communiquée, pourquoi l'avez vous donc écrite dans ce sens, observation qui demeura sans réplique. Il approuva ma dépêche à M. d'Alopéus, particulièrement l'article dans lequel j'énonçai que la déclaration de S. M. l'Empereur contre l'Angleterre n'avait été rendue que dans la vue de rétablir la paix générale, et parut voir avec satisfaction qu'elle était rédigée dans un sens plus conciliant que celles du comte de Metternich.

Je lui parlai ensuite des affaires de la Prusse et lui demandai, si la réception de la lettre autographe, adressée par notre auguste maître à l'Empereur Napoléon, n'avait point amené quelques nouvelles circonstances. Il me répondit que les affaires en étaient encore au même point, où elles se trouvèrent lors du départ pour l'Italie, et que la Prusse serait évacuée aussitôt qu'elle payerait. Pour qu'elle puisse vous payer, fut ma réponse, il ne faut pas que vous lui en ôtiez les moyens. Ils diminuent à mesure que vos troupes y prolongent leur séjour. Le Roi ne saurait vous payer tant que vous lui fermerez les coffres, d'où il doit tirer ses fonds. A quoi il observa qu'il en trouverait et fit valoir que M. Daru avait été désapprouvé pour avoir exigé Colberg et Graudentz. Je remarquai qu'il était cependant bien malheureux que des employés osassent ainsi se permettre d'outre-passer leurs instructions, pour le plaisir de vexer et d'abimer un pauvre pays. Il prétendit que l'intendant-général n'avait agi que dans de bonnes intentions, uniquement pour forcer le Roi de Prusse de se débarrasser au plutôt du fardeau qui pesait sur sa monarchie. Cette assertion me parut si nouvelle, que je la laissai sans réplique. Mais je crus cependant devoir lui faire l'observation que l'on ne saurait assez répéter ici, qu'il semblait impossible de porter son gouvernement à remplir un seul traité, que même celui de Tilsit, qui était tout à l'avantage de la France, ne s'exécutait pas. Je lui annonçais ensuite que j'avais reçu par M. Marin des instructions intéressantes tant sur les affaires de la Turquie, que sur d'autres communications à faire au ministère français. Il m'appointa pour le lendemain, afin d'être mis au fait avant le retour de l'Empereur.

Je me rendis chez lui à l'heure désignée. J'emportai celles des dépêches de votre excellence qui me paraissaient de nature à lui devoir être communiqées in-extenso, et je débutai par lui lire article par article celle relative à la Turquie, en m'arrêtant surtout à chaque réflexion, à chaque argument qui me paraissait propre à fixer ses idées, et à bien séparer dans son esprit les affaires de la Turquie avec celles de la Prusse. La lecture faite, je lui témoignai combien il serait utile que l'Empereur en eût une connaissance complète, que j'étais embarrassé, ne sachant comment m'y prendre, que s'il croyait pouvoir la mettre sous ses yeux, je prendrai sur moi

de lui laisser cette dépêche pendant quelques jours, mais que je lui demandai de faire ressortir les passages et les arguments qui devaient déterminer l'Empereur à nous favoriser dans cette circonstance, et qui pour la plupart étaient tirés de ses propres idées, mises en avant à Tilsit dans ses entretiens particuliers avec S. M. l'Empereur, notre auguste maître, et que j'espérais bien qu'appuyé par ses représentations et ses efforts, j'obtiendrai une réponse bien précise et bien claire à chaque article, et en un mot un oui sans restriction à toutes les prétentions de la Russie.

Il répondit que pour un oui sans restriction l'Empereur l'accordait bien rarement, et me fit l'observation qu'à en juger d'après les propositions que je lui fesais, la destruction de l'empire ottoman avait été décidée. Je répliquai: il n'y a que votre excellence qui en doute encore, cet empire est dans une anarchie complète, il n'a plus aucune valeur. Il m'objecta que les services, que la Porte avait rendus à la France dans la dernière guerre en détournant vers elle une partie considérable de nos forces, avaient été trop réels pour que l'Empereur Napoléon put les oublier entièrement, et sacrifier cette puissance. Je lui fis valoir par contre tous ceux que nous venions de lui rendre, je lui prouvai que l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie ne compenserait pas tout le mal que nous fesait notre rupture avec l'Angleterre; je lui récapitulai tout ce que nous avions déjà fait pour la France à commencer par la cession de Corfou jusqu'à nos démonstrations vis-à-vis de la Suède, et déplorai que nonobstant d'aussi grands sacrifices nous ne pouvions même pas obtenir que les engagements, contractés par le traité de Tilsit, fussent remplis.

Cet entretien me laissa cependant quelque espoir de réussir à arranger les affaires de la Turquie sans y faire entrer celles de la Prusse. Je le terminai en demandant à M. de Champagny de m'obtenir une audience particulière au retour de l'Empereur.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

№ 97.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 29 Décembre 1807 (10 Janvier 1808) (n° 61).

Monsieur le comte,

Les instructions de votre excellence me prescrivent encore quelques communications, dont j'ai supprimé le détail dans ma première dépêche qui rend compte de mon entretien avec M. de Champagny, mais je n'ai cepen-

dant pas manqué de les porter à sa connaissance. Je lui ai surtout témoigné, combien S. M. l'Empereur, notre auguste maître, avait été sensible à l'accueil que l'Empereur m'avait fait, à tous ses procédés vis-à-vis de l'ambassade de Russie, à sa sollicitude pour le sort de notre escadre, à son application à trouver des ressources par lesquelles on pourrait compenser les pertes que notre guerre avec l'Angleterre nous faisait essuyer, enfin je lui ai lu toutes les dépêches de votre excellence dans lesquelles elle est l'interprète des sentiments intimes de l'Empereur envers son illustre allié. Je lui parlai aussi des malheureux habitants de Cattaro, victimes de leur dévouement à la Russie, et lui déclarai que des injustices pareilles, tout-à-fait contraires à l'article III secret du traité de Tilsit, exposeraient les Polonais à de justes représailles de notre part. Il parut ignorer les mesures de rigueur exercées par son gouvernement en Dalmatie et me demanda de lui donner une note à ce sujet aussi bien que par rapport à nos approvisionnements maritimes que S. M. I. permettait d'acquérir dans ses États pour le compte du gouvernement français. Votre excellence trouvera ci-joint ces deux pièces en copie et celle d'une note du ministre de la marine avec la réponse.

Je saisis aussi cette occasion pour témoigner au ministre des relations extérieures l'intérêt que S. M. I. daigne prendre au duc de Cobourg, et l'engageai à lui procurer l'indemnisation qu'il sollicitait, disant qu'il pouvait être très indifférent à l'Empereur Napoléon que les pays qui étaient encore à sa disposition fussent possédés par l'un ou par l'autre prince d'Allemagne. Quoiqu'il ne me dissimulât pas qu'il ne restait plus que fort peu à donner, il me promit cependant de ne pas perdre de vue les intérêts de la maison de Cobourg. Je lui renouvelai aussi mes instances en faveur de monseigneur le duc de Weimar et lui fis part que le prince héréditaire avait été en chemin pour venir ici, mais je lui avais déconseillé de s'y rendre, vu l'absence de l'Empereur. Il me dit confidentiellement que ce prince pouvait fort bien éviter ce voyage, que les liens de parenté qui l'unissaient à l'Empereur Alexandre seraient son meilleur avocat et le dispenseraient de venir lui-même plaider sa cause. J'ai fait parvenir ce conseil au prince par le baron de Wolzogen.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Графъ Толстой—Шампаньи.

2 Janvier n. st. 1808.

L'Empereur, mon auguste maître, ayant été informé que plusieurs habitants de la Dalmatie et des bouches de Cattaro ont été condamnés les uns à mort, d'autres à confiscation de leurs biens pour la conduite qu'ils ont tenue durant la dernière guerre, S. M. I. ne saurait croire que de semblables mesures de rigueur, formellement contraires au III article additionnel secret du traité de Tilsit, ont lieu au su et de l'aveu de S. M. l'Empereur Napoléon. Je suis donc chargé, monsieur, d'en appeler autant à la justice qu'à la sensibilité de S. M. I. et R. en faveur de ces individus que les engagements les plus sacrés ont dû mettre à l'abri de toute recherche sur leur conduite passée et particulièrement en faveur du comte Cawaczicz, contre lequel la commission siégeant à Spalatre a lancé un décret d'arrestation et de confiscation de tous ses biens.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies se flatte d'autant plus de voir ses représentations à cet égard suivies d'un résultat satisfaisant, que de son côté elle n'a point cessé de remplir religieusement les stipulations de l'article X du traité de Tilsit relatif aux Polonais.

II.

Графъ Толстой—Шампаньи.

2 Janvier 1808 n. st.

Monsieur,

Les ordres de ma Cour me prescrivent de faire connaître à votre excellence le sentiment de l'Empereur, mon auguste maître, au sujet d'une proposition que S. M. I. et R. lors de mon séjour à Fontainebleau me chargea de lui faire parvenir. Le désir qu'elle voulut bien me témoigner était celui de faire acheter en Russie pour 20 millions de francs ou environ de productions du pays à l'usage de la marine, ainsi que de pouvoir faire construire sur nos chantiers un certain nombre de vaisseaux pour son compte. L'une et l'autre proposition a été agréée avec empressement par l'Empereur, mon auguste maître. La première a d'autant plus obtenu son assentiment qu'en appréciant tout l'avantage dont elle peut être à la Russie, S. M. I. a pu reconnaître qu'elle était également favorable aux intérêts de la France

en ce que cette opération, qui dans le moment actuel lui donne le bénéfice du change, pourrait détourner vers elle pour l'avenir le cours de nos denrées qui passaient exclusivement par les mains des Anglais. S. M. m'autorise à engager sa parole impériale que jamais et dans aucun cas il ne sera touché aux objets qui auront été ainsi acquis pour la France.

Quant à l'intention où se trouve l'Empereur Napoléon de faire construire des bâtiments dans nos ports, S. M. l'Empereur est trop jaloux de saisir toute occasion de manifester l'amitié qui l'unit à son illustre allié pour laisser échapper celle-ci. Elle n'attend pour faire donner ses ordres, en conséquence, que le moment où S. M. l'Empereur Napoléon aura chargé soit M. Lesseps, soit telle autre personne de s'entendre pour cet objet avec l'amirauté de Russie, et où l'on sera convenu plus particulièrement de la manière dont s'effectueront ces constructions.

S. M. l'Empereur se flatte d'autant plus d'avoir donné une preuve des dispositions dont il est animé envers son auguste ami et allié, qu'une proposition semblable lui ayant été faite par le gouvernement anglais dans le temps où les relations entre la Grande-Bretagne et la Russie étaient à leur plus haut point d'intimité, elle fut néanmoins refusée.

III.

Copie d'une note du ministre de la marine, amiral Decrés au comte Tolstoy en date de Paris, 10 Janvier 1808.

Monsieur l'ambassadeur, l'Empereur, mon maître, animé du désir de faire concourir les besoins de son service, au plus grand avantage du commerce de la Russie, m'a ordonné d'y faire, sans délai, un approvisionnement considérable de munitions navales, telles que: mâtures et bordages, qui devront rester en dépôt à Riga, jusqu'à ce que les circonstances permettent de les transporter dans les ports de France.

La confiance de S. M. daignant se reposer entièrement sur moi des détails de cette affaire, elle me devient si personnelle, que je me flatte que votre excellence ne trouvera point extraordinaire, qu'étranger, comme je le suis à toute diplomatie, le soin de ma responsabilité ne porte ma prévoyance au delà même du possible.

Votre excellence conçoit que l'extension, que je serais disposé à donner à cette affaire importante, dépend de la sécurité personnelle que je parviendrai à obtenir sur ses résultats.

J'ai donc l'honneur de lui proposer, comme préalable à cette opération, d'obtenir de son souverain de faire avec moi une convention, qui me garan-

tisse que les approvisionnements que j'aurai faits en Russie, durant l'heureuse alliance qui nous unit, seront, non-seulement respectés, quelque changement qui puisse s'opérer dans les relations politiques de nos pays, mais encore que la guerre même survenant entre la France et la Russie (ce qu'à Dieu ne plaise), je serai libre, ou de les maintenir en dépôt en Russie, ou de les transporter en France, sans que leurs transports puissent être inquiétés, molestés, ou saisis par aucun bâtiment de S. M. l'Empereur de Russie ou de ses sujets.

Si votre excellence est autorisée à établir avec moi cette convention, je donnerai sur-le-champ des ordres tendants à traiter pour dix ou douze millions de francs d'approvisionnement, lesquels ne comporteront d'autre délai que les débats qui naîtront du plus ou moins d'exigence des vendeurs.

Je suis également autorisé par S. M. l'Empereur, mon maître, si la chose convient à S. M. l'Empereur de Russie, à traiter de la construction de vaisseaux de ligne dans ses ports et je demanderai également à votre excellence de comprendre cet objet dans la même convention de garantie.

N'ayant rien de plus à cœur que de ne pas perdre un moment pour me livrer à ces opérations prescrites par mon souverain et dont l'avantage est mutuel pour les deux pays, je mets un grand prix à ce que votre excellence me fasse l'honneur de répondre le plutôt possible à cette dépêche, afin que rien n'arrête l'émission des ordres qu'exigent ces opérations.

IV.

Copie de la réponse du comte Tolstoy à M. l'amiral Decrés en date du 12 Janvier 1808.

Ayant été autorisé par l'Empereur, mon auguste maître, à engager sa parole impériale, en garantie de l'inviolabilité des acquisitions que fera le gouvernement français dans ses ports, je crois pouvoir me regarder comme également fondé à conclure la convention, dont j'apprends avec une véritable satisfaction que le soin a été déféré à votre excellence par l'Empereur Napoléon.

Comme les marchés pour l'acquisition de ces munitions navales devront se faire directement entre les personnes déléguées pour cet effet de la part de votre excellence et les négociants russes, l'intervention de ma Cour dans cette affaire ne concerne que la garantie à donner par elle à la propriété du gouvernement français qui va se trouver en dépôt dans les ports de Russie.

Telle est la base, sur laquelle me paraît devoir reposer cette convention, et sur lesquelles en effet je suis prêt à la conclure et à la signer avec

votre excellence, si elle ne trouvait pas suffisantes les assurances contenues dans la note, que j'ai adressée pour cet effet à monsieur de Champagny et que je joins ici en copie.

№ 98.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 30 Décembre 1807 (11 Janvier 1808) (nº 62).

Monsieur le comte,

Dans mon rapport nº 60 j'ai entretenu votre excellence des dépêches, par lesquelles la Cour de Vienne désapprouve la conduite de son ministre à Londres et qu'elle avait adressées à cachet-volant au comte de Metternich. Cet ambassadeur, ne croyant pouvoir mieux remplir les intentions de sa Cour, qu'en les communiquant au ministère français, intention dans laquelle il était clair qu'elles étaient rédigées, les remit à M. de Champagny, qui après les avoir portées à la connaissance de son souverain, lui répondit que S. M. l'Empereur Napoléon applaudissait à la conduite sage et ferme, que la Cour de Vienne avait tenue dans cette occasion; qu'elle fesait le plus grand honneur à l'Empereur d'Autriche; que le prince Starhemberg, ayant osé ne pas exécuter les ordres de sa Cour, avait mérité la reprimande qu'on lui faisait, mais qu'il pourrait cependant être nuisible au succès des affaires, qu'il fût détourné dans la marche qu'il avait suivie et que l'Empereur croyait, qu'il vaudrait mieux ne pas déranger le point de vue, sous lequel il avait envisagé l'état des choses, et ne pas lui faire parvenir ses dépêches, qui pourraient le jeter dans des incertitudes. Quelques jours après, parut le fameux Moniteur du 7 Janvier. M. de Talleyrand regretta vivement qu'on ne l'eût pas envoyé de suite en Angleterre. Le comte de Metternich proposa de s'en charger, en lui observant, que la transmission des dépêches précitées offrait un prétexte très plausible à l'expédition d'un parlementaire. Le lendemain, rencontrant le ministre des relations extérieures, celui-ci lui demanda un extrait de ces dépêches. Le comte de Metternich les lui fit parvenir in-extenso. Hier au soir à 11 heures il en reçut la réponse ci-jointe, et moi la note dont j'ai l'honneur d'annexer une copie. Ces pièces prouvent de plus en plus, combien l'Empereur est occupé de l'idée de la paix maritime et combien il désire de la voir réaliser. Ce matin M. de Neumann, attaché à la légation autrichienne, est parti pour les porter à Londres. Le comte de Metternich m'ayant communiqué ce qu'il écrivait au prince de Starhemberg, je m'y suis référé dans ma

lettre à M. d'Alopéus, ainsi que votre excellence le verra par la copie que j'ai l'honneur de lui en adresser sous ce pli. J'y joins encore les dépêches de l'ambassadeur d'Autriche à son collègue à Londres et qui compléteront les notions que j'ai à lui transmettre sur cette importante négociation.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 гада».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une note remise par M. de Champagny à l'ambassadeur comte de Tolstoy en date de Paris, 9 Janvier n. st. 1808.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de prévenir votre excellence que d'après l'autorisation de S. M. l'Empereur et Roi un parlementaire français sera mis à Calais à la disposition de M. le comte de Metternich, et sera porteur de ses dépêches. J'ai l'honneur de vous faire passer quelques exemplaires du Moniteur du 7 de ce mois, que, sans doute, vous jugerez utile d'adresser à M. d'Alopéus, s'il est encore à Londres, en l'engageant à les répandre en Angleterre, où ils prouveront de plus en plus, combien est sincère le désir de paix manifesté par la France.

J'ai l'honneur d'être etc.

II.

Copie d'une note de M. de Champagny au comte de Metternich en date de Paris, 9 Janvier 1808.

Monsieur,

S. M. l'Empereur, à qui j'ai rendu compte du contenu de la dépêche, que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, approuve et désire même qu'elle soit envoyée à sa destination. J'écris, en conséquence, au ministre de la marine pour qu'un parlementaire soit mis à Calais à votre disposition. J'aurai l'honneur de vous faire passer quelques exemplaires du Moniteur du 7 de ce mois, que, sans doute, vous jugerez utile d'adresser au prince de Starhemberg, en l'engageant à les répandre en Angleterre, où ils prouveront de plus en plus, combien est sincère le désir de la paix manifesté par la France.

J'ai l'honneur de renvoyer à votre excellence toutes les dépêches qu'elle m'a confiées. Je la prie d'agréer l'assurance de ma haute considération etc.

III.

Copie d'une dépêche du comte de Metternich au prince de Starhemberg à Londres en date de Paris, 10 Janvier 1808.

Le S-r Neumann, attaché à mon ambassade, aura l'honneur de vous remettre les présentes dépêches. Le motif de leur envoi est double, il a l'air d'offrir de la divergence, mais je m'empresserai d'en détruire jusqu'au dernier soupçon, la lecture des différentes pièces que renferment les annexes ne peut que porter votre altesse à rendre justice au développement que je me propose, et je connais trop sa façon de voir, pour ne pas être convaincu qu'il suffira que je lui indique mon point de vue pour la faire tomber parfaitement d'accord avec moi.

Vous recevez, mon prince, des ordres de la Cour en date du 22 Décembre qui me furent remis s. v. par courrier, le 27 du même mois. Ils renferment la réponse à vos rapports du 2 Novembre. Leur contenu vous prouvera qu'on ignorait à Vienne, au moment de leur rédaction, la suite que les vues pacifiques de l'Empereur des Français vous ont mis à portée de donner à vos premières démarches, et l'ensemble de la communication que j'ai l'honneur de faire aujourd'hui à votre altesse honore également les sentiments et les principes de ce prince et ceux de notre auguste maître. Le désir de la paix leur est commun; mais ce qui a été saisi par Napoléon, comme un moyen premier de rapprochement, ne devait paraître à Vienne qu'une trop faible lueur pour fonder sur elle le moindre espoir même de négociations. Les facilités et le ressentiment se trouvent donc placés comme ils devaient l'être; il ne dépend plus que de l'Angleterre de contribuer à un ordre de choses, impossible à prévoir, hors de la portée même de tout calcul, il n'y a que peu de semaines, et de couronner les efforts des Cours impériales pour donner la paix au monde. Les dépêches, dont votre altesse chargera, sans doute, incessamment M. le comte de Mier décideront cette immense question.

Tout ce que ma position me permettrait d'ajouter aux ordres de S. M. I. se trouve dans le sens explicite de mes dernières expéditions à votre altesse, sa conduite lui sera tracée par les circonstances, et elle ne saurait être douteuse dans nulle supposition. Les ordres du 22 Décembre n'y apporteront que quelques nuances dans le cas de rupture. Une des indications les plus précises de ces mêmes dépêches se trouve remplie par le vœu manifesté par l'Empereur des Français que vous prolongiez votre séjour en Angletterre, si le cabinet britannique entre en négociation.

Les notes du Moniteur du 7 de ce mois, dont votre altesse reçoit ci-joint plusieurs exemplaires, sont la seconde partie de ma communication.

Si jamais pièce pouvait venir à l'appui de vos démarches, mon prince, c'est, sans doute, l'espèce de manifeste que renferme le journal officiel. Il écarte de la manière la plus simple et la plus décidée les questions abstraites qui semblaient plus que nulles autres devoir porter un obstacle insurmontable à la paix. L'isolement moral de l'Angleterre du continent paraissait ne pas pouvoir devenir plus complet, que par les questions de droit qui depuis quelque temps se sont élevées entre le cabinet de St. James et toutes les puissances de l'Europe. L'expérience des siècles prouve que les seules divergences métaphysiques ne sont point susceptibles de rapprochement, et dans quelle classe ranger des proclamations de droits impossibles à accorder au faible, impossibles à arracher au fort, des droits modifiés, démentis journellement par les puissances mêmes qui les proclament, des droits enfin qui jamais ne sauraient être rédigés en code, parce que la conception même d'un pouvoir central est assez fort pour les défendre contre et envers tous, n'est et ne sera jamais possible. La note du 7 atteint un but prodigieux. Elle réduit à leur juste valeur les différentes proclamations de *loix maritimes*, elle tranche le nœud gordien, elle est conciliante, parceque les raisonnements qu'elle renferme sont vrais, parcequ'ils n'empiètent sur personne, parcequ'ils mènent droit au but, et que dépouiller une négociation de tout fatras scolastique c'est vouloir la négociation et qui plus est, vouloir qu'elle réussisse.

Je suis autorisé, mon prince, à vous communiquer cette importante pièce comme un gage nouveau des intentions pacifiques de l'Empereur Napoléon. Sa Majesté désire même que vous la répandiez par tous les moyens que vous jugerez convenables; en appelant le ministère anglais devant le tribunal de l'opinion publique, le souverain, qui a précisé les questions comme elles le sont par la susdite note, ne fait que rendre justice à ses propres intentions, c'est aux adversaires à prouver la pureté des leurs.

Je forme des vœux que le porteur des présentes vous trouve dans la position la plus analogue aux intérêts de l'Europe entière. Vous connaissez trop, mon prince, les vues de l'Empereur, notre maître, pour qu'il ne me paraisse entièrement superflu d'user de la permission qu'il m'a donnée et dont votre altesse elle-même avait témoigné le désir de la guider par des indications plus particulières, dans une occasion où toutes les données, que j'ai l'honneur de lui fournir, parlent clairement. Les dépêches de M. le comte de Stadion établissent l'alternative la plus distincte. Ce n'est plus qu'à Londres même qu'il est possible de juger de la suite que de préférance, vous devez donner à l'un ou à l'autre plan de conduite, et je me trouve très heureux de n'avoir qu'à renforcer les arguments et les moyens pour la paix que précédemment j'ai été à même de transmettre à votre altesse.

IV.

Copie d'une lettre de l'ambassadeur comte de Metternich à M. le prince de Starhemberg à Londres en date de Paris, 10 Janvier 1808.

La précédente dépêche, qui est rédigée d'une manière ostensible pour la Cour d'ici, vous prouvera par cela même que Napoléon désire la reussite de votre négociation. Ne pouvant jamais se dépouiller de ses formes acerbes, les notes du Moniteur renferment un choix de phrases tout-à-fait impropres dans la circonstance; mais la note du 7 est la seule qui porte coup; c'est pour la publier qu'on a rempli huit pages in-folio; le raisonnement qu'elle renferme, celui que votre altesse trouve dans ma sustite dépêche me paraissent tout épuiser et en calculant l'esprit, le style, les principes, la fougue surtout de Napoléon, on ne saurait se dissimuler qu'il a fait un prodigieux pas vers la paix. Si un véritable désir d'y arriver ressort incontestablement de cette note, elle ne fournit pas moins une nouvelle preuve de la souplesse et de l'impossibilité des calculs politiques de l'Empereur. Il écarte d'un trait de plume des questions interminables et en éloignant des prétentions impossibles à accorder à l'ennemi, il ne replace pas moins la Russie dans une position moins gênée qu'elle ne devait essentiellement l'être après l'engagement que renfermait son manifeste.

L'Empereur, qui jamais ne saisit une idée à moitié, paraît suivre ce principe dans l'importante crise du moment. Toutes ces expressions particulières prouvent qu'il désire beaucoup en finir avec l'Angleterre, et le ministère britannique fera une grande et immense sottise s'il n'accède à une négociation. J'avais désiré vous faire passer le Moniteur du 7 le jour même, ce n'est que cette nuit à 2 heures que l'Empereur m'a fait prier de vous expédier un courrier; il est, sans doute, extraordinaire de devoir regarder comme un moyen de rapprochement une pièce conçue dans le style de celle-ci, mais on ne saurait assez se persuader que le style n'est rien près d'un homme qui, en allant toujours droit au fait, croit ne rien dire, s'il n'imprime à ce qu'il dit son caractère tout entier.

Votre altesse est placée dans la plus haute et la plus importante des positions. M. le comte de Tolstoy prie M. d'Alopéus de vous communiquer les dépêches qu'il lui adresse, vous voudrez bien en faire autant, mon prince, nous n'avons le temps ni l'un ni l'autre de faire tirer des copies, et si jamais cause fut commune, c'est assurément la présente.

Recevez, mon prince, l'assurance etc. etc.

V.

Copie de la lettre de l'ambassadeur comte de Tolstoy à M. d'Alopéus à Londres en date de Paris, 29 Décembre 1807 (10 Janvier 1808).

J'ai l'honneur de faire passer à votre excellence la copie d'un office que M. de Champagny vient de m'adresser et qui était accompagné de 4 exemplaires de l'intéressant Moniteur du 7 Janvier. Pour le détail des circonstances, qui ont amené cette communication, je me réfère entièrement aux dépêches que M. le comte de Metternich adresse à ce sujet au prince de Starhemberg. Je me bornerai seulement à y ajouter que ce désir de la paix, exprimé dans cette pièce, me paraît plus prononcé que jamais dans le gouvernement français, qu'il s'est manifesté dans plusieurs entretiens que j'ai eus avec l'Empereur Napoléon depuis son retour et qu'il serait bien à désirer que le cabinet de St. James voulut mettre à profit des dispositions aussi favorables.

№ 99.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 30 Décembre 1807 (11 Janvier 1808) (n° 63).

Monsieur le comte,

Les dépêches expédiées le 9 Janvier par le courrier prussien font mention de l'entrevue que j'ai eue avec l'Empereur Napoléon à la chasse. Je consacre celle-ci aux détails de cet entretien. Il commença par me demander, si je n'avais pas reçu de nouvelles. Je répondis que les dernières qui m'étaient parvenues étaient celles apportées par M. Marin, que je m'étais empressé de les communiquer à M. de Champagny, et que celui-ci ayant dit lui avoir remis la dépêche de votre excellence, relative aux affaires de la Prusse, j'attendais maintenant ses décisions à cet égard. Sa réponse fut de nouvelles protestations de son intérêt et de son attachement pour son auguste allié et de son désir constant de le lui prouver aussi bien dans cette circonstance que dans toute autre, mais elle se bornait à cette assurance vague, et ne contenait rien de décisif à l'égard de nos propositions. Pour l'engager à s'expliquer moins vaguement et pour acquérir des données plus positives, je lui parlai du prince Guillaume de Prusse, auquel il venait de donner audience. Je vis avec satisfaction que ce prince ne lui avait pas

déplu et qu'il s'exprimait sur son compte dans des termes flatteurs. Voulant mettre à profit l'impression favorable qu'il avait faite sur lui, je cherchai de l'y intéresser encore davantage et lui dis que le prince était chargé d'une belle commission, venant solliciter pour son frère l'oubli du passé et pour sa patrie malheureuse la fin des calamités qui l'affligent, et que j'espérais bien qu'il ne manquerait pas d'y réussir.

L'Empereur ne me répondit rien qui pût me le faire croire, et changeant de matière, le Moniteur du 7 devint l'objet de notre conversation ([63]). Il en parla avec une espèce de jouissance intérieure et parut flatté de tout ce que je lui disais à cette occasion; on voyait qu'il était content de son ouvrage, dont M. Talleyrand lui conteste cependant la gloire, car il s'attribue de son côté toutes les grandes vues politiques qu'il énonce. N'osant résoudre à qui appartient cet honneur, je me bornerai à rapporter à votre excellence que l'Empereur, en revenant à plusieures reprises sur ce Moniteur, m'exprima vivement son désir de la paix, chercha à me démontrer l'impossibilité que l'Europe puisse continuer à exister dans l'état où elle se trouve, et déplora qu'il n'y eut plus aucune balance politique. C'est à cette considération qu'il attribua tous les malheurs de l'Europe. Il trouva à l'Angleterre toute la puissance maritime et à la France un trop grand surcroit de puissance continentale. Il désirait avoir moins de troupes et 40 vaisseaux de plus, et supposait qu'alors tout rentrerait dans l'ordre. Il me fit part ensuite de son projet de reprendre ses démonstrations sur les côtes, d'y faire rétablir des camps, d'y rassembler une armée de 100.000 hommes, et se promettait beaucoup d'effet de cet appareil hostile. Il cita à l'appui de cet espoir, les alarmes qu'avaient produit en Angleterre ses premiers armements sur les côtes, et chercha à prouver la justesse de cette opinion par les efforts que fit le gouvernement britannique dans le temps pour hâter l'explosion de la coalition de 1805 qui devait faire tourner contre l'Autriche et la Russie les forces, qui la menaçaient et qui étaient déjà toutes embarquées sur la flottille de Boulogne.

Pendant le reste de la chasse l'Empereur Napoléon me combla d'égards et d'attentions. J'en fis part à M. de Champagny que je rencontrai le soir au spectacle. Il me dit, qu'il les appréciait d'autant plus qu'il avait rendu fidèlement compte à l'Empereur, son maître, des deux conférences qu'il avait eues avec moi, et que ses procédés lui indiquaient que S. M. I. et R. avait été contente des ouvertures que je lui avais faites. Je l'engageai à m'obtenir quelque décision et lui exprimai, combien il m'importait surtout de terminer les affaires de la Prusse dont les malheurs étaient à leur comble, que rien ne saurait amener ce résultat que s'il cherchait à déterminer

l'Empereur à abandonner l'idée de l'occupation des forteresses de l'Oder, qui ne saurait être agréable à ma Cour et ne pourrait que nous causer de l'ombrage. Comment cela serait-il encore possible, fut sa réponse, aux termes où en sont les deux souverains, à quoi je lui fis l'observation qu'il fallait travailler pour l'avenir, et qu'il s'agissait d'établir le repos du continent sur des bases solides, en écartant entre les grandes puissances tout sujet de méfiance.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

№ 100.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 30 Décembre 1807 (11 Janvier 1808) (n° 64).

Monsieur le comte,

Ce ne fut que hier après le lever que j'eus l'honneur de remettre à l'Empereur Napoléon la lettre autographe dont j'ai été chargé pour lui de la part de notre auguste souverain (64). Le retard qu'avait éprouvé la remise de cette lettre provenait d'un oubli, ou plutôt d'un mésentendu de M. de Champagny. La conversation qui s'en suivit roula d'abord sur des objets indifférents, entre autres sur le spectacle qu'il y avait eu la veille à la Cour et auquel toute ma légation avait été invitée. Elle se prolongea assez longtemps sans devenir plus intéressante. A la fin, voyant que l'Empereur cherchait à éluder de parler d'affaires, je lui dis: je n'ai fait, Sire, aucun rapport à ma Cour depuis le retour de Votre Majesté, il lui tarde de recevoir une réponse à la dépêche que j'ai communiquée à M. de Champagny, je demande donc vos ordres à ce sujet. Il m'assura qu'il m'enverrait une lettre pour le général Caulaincourt. Que comme M. Savary avait été envoyé sans instructions quelconques, parce que dans ce temps il n'y avait rien eu à traiter, il en avait fait remettre au général Caulaincourt à son départ, qu'il fallait qu'il attendit des nouvelles de son arrivée et les réponses qu'on lui ferait chez nous, aussi bien que celles de l'Angleterre, afin de pouvoir les combiner avec les propositions contenues dans les dépêches de votre excellence; que pour lui, il n'y avait absolument rien de changé, qu'il était toujours dans les mêmes dispositions et que l'on ne me refuserait jamais rien de ce qui était juste d'après le traité de Tilsit.

Il revint en effet à ses anciennes idées et me répéta ce qu'il m'avait dit dans ses conférences de Fontainebleau. Évacuez la Valachie et la Moldavie et j'évacuerai la Prusse, la Grèce ne saurait me convenir encore; le

traité de Tilsit stipule l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie, il ne fixe pas l'époque de celle de la Prusse. Si nous voulons nous tenir strictement aux conditions de ce traité, il faut rester à ce principe; mais le comte Romanzoff paraît attacher infiniment de prix à l'acquisition de ces deux principautés; si vous persistez dans le désir de les acquérir, il me faut ailleurs une compensation, ce serait la Silésie qui me conviendrait, pas pour moi, mais pour donner à un autre. J'observai que pour nous c'était la même chose, que nous n'envisagions pas sa domination comme limitée par le Rhin, mais que nous ne pouvions voir avec indifférence et sans inquiétude la Prusse occupée par ses armées, et des troupes françaises stationnées dans le duché de Varsovie. Il m'assura que celles-ci avaient été diminuées de la moitié et qu'elles commençaient à se retirer derrière l'Oder. Je lui observai cependant que M. Marine, qui venait de traverser cette province, y avait remarqué des dispositions indiquant le contraire, qu'il y avait vu beaucoup de troupes et qu'il avait trouvé toute la division du maréchal Davout, occupée à élever des retranchements sur la Vistule, que ces démonstrations ne pouvaient être dirigées que contre la Russie, que nous étions le seul ennemi, que la France pouvait avoir à combattre dans ces contrées, et que par conséquent nous étions obligés de concevoir des inquiétudes. Il y répondit très vaguement, que les affaires de la Prusse allaient s'arranger, le prince Guillaume étant arrivé ici, que ce serait dorénavant à lui d'en traiter et qu'elles ne sauraient faire ombrage à la Russie. Ma réponse fut: tant que je ne verrai pas une frontière assurée à la Prusse, tant que l'armée française ne se sera pas retirée derrière l'Elbe, je ne cesserai d'envisager les affaires de la Prusse comme celles de la Russie. Comment voulez vous, Sire, que nous ne soyons pas alarmés, nous sommes dans le même cas que le reste de l'Europe, rien n'est fixé, rien n'est stable, tant que les troupes de Votre Majesté occuperont la Prusse et le duché de Varsovie, il est impossible que nous n'ayons pas d'appréhensions.

Il chercha à me rassurer, il me répéta que la moitié de ses troupes avait déjà quitté le duché de Varsovie, que celles stationnées dans la Prusse franchissaient même déjà l'Oder. «Il ne faut pas croire aux projets d'envahissement que l'on me prête, ce sont des folies, cela ne saurait nullement me convenir, qu'est ce que je pourrais gagner en allant tenter le sort des armes au milieu de votre nation, tous vos moyens réunis, et moi éloigné de mes ressources, je risquerai beaucoup. D'ailleurs si je nourrissais de semblables projets, je ne me serais pas empressé d'évacuer Vienne, comme je l'ai fait, et Berlin ensuite».—Comment, Sire, Berlin?—«C'est tout comme, il ne faut pas s'aigrir, vous voyez que depuis votre arrivée les choses ont

déjà beaucoup changé à l'égard de la Prusse, nous nous rapprochons assez, le corps de Soult repasse en partie l'Oder, j'ai restitué deux forteresses en Silésie. Toutes les belles phrases que contient la dernière dépêche, que vous avez reçue, sont les mêmes que j'ai débitées à Tilsit, et que l'on me renvoie à présent. Il ne s'agit pas de se tromper, ce serait trop enfant. Il faut que nous fassions une paix stable et solide, et je dois vous avouer que je crains encore la Prusse; je lui ai fait beaucoup trop de mal, pour espérer qu'elle puisse l'oublier, je ne saurais lui accorder les moyens de se rendre une armée, sans cela, je serais obligé d'augmenter mes forces pour en avoir à leur opposer, et après la paix avec l'Angleterre je ne dois cependant pas en entretenir autant que j'ai à présent, ni au delà du Rhin».

Mais, Sire, répondis-je, vous ne pouvez pas douter du désir sincère de l'Empereur Alexandre de concourir à rendre la paix aussi stable que possible, il a donné trop de preuves de ses dispositions pacifiques, de sa modération, pour qu'il puisse rester la moindre méfiance à cet égard.

Il répondit par des choses flatteuses sur le compte de S. M. I., s'étendit en éloges sur tout le bien qu'il fesait à son pays, des soins qu'il continuait à donner à l'administration intérieure, parla des dispositions heureuses qu'il lui avait trouvé, de l'immense différence qu'il y avait entre lui et les autres souverains de l'Europe, nommément, l'Empereur d'Autriche, pour lequel il avait peu d'estime.

«Vous me parlez toujours, ajouta-t-il, de l'Empereur Alexandre, certainement je suis assuré de lui et de ses sentiments pour moi, mais je ne suis pas sûr de l'avenir, ni garanti contre les dangers auxquels il peut être exposé. Ce n'est pas les vrais Russes que je crains, mais les Russes Anglais».

Je crus alors devoir lui faire entendre que je connaissais trop bien l'état des choses dans ma patrie pour ajouter la moindre foi à de pareilles assertions, et que si je n'avais pas eu lieu d'être parfaitement rassuré à ce sujet, il ne m'aurait pas vu à Paris, que je ne comprenais pas sa dernière appréhension, que je ne voyais à présent chez nous que des Russes Français et que je ne savais pas si ceux-là étaient à craindre pour lui.

Il récapitula encore toutes les stipulations du traité de Tilsit, prétendant que tous les beaux procédés entre les deux souverains étaient très bien, mais ne les dégageaient pas des obligations qu'ils avaient contractés, que nous avions déclaré la guerre à l'Angleterre, que lui était depuis longtemps en guerre avec elle, que nous allions forcer la Suède à entrer dans la grande coalition du continent, que lui avait déjà réduit le Portugal, qu'il ne restait plus pour nous qu'à retirer nos troupes de la Moldavie et de la Valachie.

Je lui renouvelai toutes les représentations que je lui avais si souvent faites, mais je ne réussi pas à l'engager de séparer les affaires de la Péninsule de celle de la Turquie, ni à obtenir la moindre réponse décisive. Ce ne sera donc qu'en sacrifiant tout-à-fait la Prusse que nous pouvons nous flatter d'obtenir les deux principautés et comme les dépêches de votre excellence me laissent sans instructions claires et précises pour cette chance, car il n'est pas dit, si je dois insister sur la cession de la Moldavie et de la Valachie en notre faveur dans le cas, où l'Empereur Napoléon n'y consentirait qu'avec la condition de garder pour lui une compensation, prise sur les provinces restituées à la Prusse par le traité de Tilsit, je dois encore recourir à vous, monsieur le comte, et vous demander ce délai, car je sens, combien il doit vous tarder d'en finir.

Les détails de cette conversation que j'ai cherché à rendre avec la plus grande fidélité, en conservant même presque toujours les propres expressions de Napoléon si faciles à connaître, vous prouveront, combien il est difficile d'obtenir ici une décision, et que jusqu'à présent je ne suis avancé d'un seul pas. L'Empereur des Français, comme tous les grands hommes d'État, ne connaît de sentiments que celui de son intérêt. Celui-ci lui prescrit de ne pas laisser subsister à côté de lui des puissances qui pourraient contre-balancer la sienne. C'est pour arriver à ce but et parce que la Russie est encore seule en état de lui tenir tête, qu'il laisse ses armées en Prusse, qu'il exige les forteresses de l'Oder, la barrière de l'empire de Russie.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

№ 101.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 31 Décembre 1807 (12 Janvier 1808) (n° 65).

Monsieur le comte,

Par ma dépêche n° 58 votre excellence aura vu, que depuis le retour de l'Empereur M. de Talleyrand avait été consulté. Il a eu en effet, dans le courant de la semaine dernière, une seconde conférence qui n'a pas moins duré que la première. Le résultat de ce travail est le Moniteur du 7, contenant les observations du gouvernement français sur la déclaration de l'Angleterre contre la Russie. En écartant de cette pièce toutes les déclamations, toutes les personnalités, on y arrive à travers une foule d'observations passionnées, basées sur des faits et des souvenirs tantôt vraix, tantôt faux, à des idées nouvelles non énoncées encore par le gouvernement français, et qui constatent de plus en plus son désir de la paix.

En mettant de côté toutes les questions métaphysiques, en n'envisageant que dans leur véritable acception les principes du code maritime de l'Angleterre, qui cessent par eux-même d'avoir leur effet, dès que la guerre finit, en déclarant positivement que cette opposition de principes ne serait plus un obstacle au rétablissement de la paix, la France a fait un grand pas vers ce but important.

Par là elle réduit la discussion à des objets de fait, elle écarte des points, sur lesquels on ne se serait jamais entendu, et elle prouve elle-même, combien était vide de sens cette déclaration, si souvent répétée par l'Empereur Napoléon qu'il ne poserait les armes, que lorsque l'Angleterre renoncerait à son code maritime, comme si les dispositions de ce code, dirigées uniquement contre les neutres, ne tombaient pas d'elles même au moment où la paix serait signée, car l'idée de neutralité suppose nécessairement celle de guerre; sans puissances belligérantes il ne saurait exister de neutres.

L'article de Londres dans le Moniteur du 11, dont j'annexe ici un exemplaire, développe ces idées, mieux que je ne saurais le faire (65). Elles sont devenues les idées favorites de l'Empereur; la paix avec l'Angleterre absorbe dans ce moment toutes ses pensées; il m'en reparla pendant longtemps dans l'audience du 11, et était convaincu que le ministère actuel ne pourrait pas la faire; que tous les efforts des puissances continentales devaient tendre à le renverser; que si l'on atteignait ce but, ce serait alors très facile; que les Anglais, lorsqu'ils étaient une fois décidés à faire la paix, ne s'accrochaient pas à de petites formalités; que les négociations se terminaient promptement, et qu'il avait de l'espoir, ayant été informé que l'on savait en Angleterre, combien il désirait la paix.

Je ne crus cependant pas devoir lui dissimuler que je ne partageais pas tout-à-fait les grandes espérances, qu'il fondait sur un changement de ministère, et lui citai à l'appui de mes doutes que M. Fox entré dans le ministère n'avait pas été moins violent que ses prédécesseurs.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

№ 102.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 31 Décembre 1807 (12 Janvier 1808) (nº 66).

Monsieur le comte,

Le prince Guillaume est arrivé à Paris le 3 de ce mois. Le huit au matin l'Empereur Napoléon lui donna audience. Il le traita avec des égards,

même avec de la bienveillance, mais ne décida encore rien à l'égard de la Prusse. La première question qu'il lui fit eut pour objet la santé de la Reine et il lui demanda, quand elle devait faire ses couches. Le prince répondit dans un mois à peu près. L'Empereur répliqua, mais alors elle ne pourra plus faire le voyage de Berlin de sitôt; l'avis ne lui en parviendra pas à temps. Le prince chercha à lui prouver le contraire et intercéda vivement pour le salut de sa patrie, en lui faisant le tableau de la situation déplorable, où elle se trouvait. L'Empereur lui témoigna de la méfiance sur la sincérité des sentiments du Roi et lui dit qu'il lui fallait des garanties. Le prince Guillaume répondit qu'il s'offrait à rester en France et à servir d'otage de la fidélité, avec laquelle son frère remplirait ses engagements. L'Empereur insista encore sur la remise des forteresses et dit: «si je ne suis pas nanti de ce dépôt, je ne pourrai plus marcher sur Berlin, lorsque je m'apercevrai que vous pourriez vouloir manquer aux obligations que vous contracterez». Le prince ne l'ayant pas bien compris lui dit: «comment, Sire, vous voulez nous enlever Berlin».

«Je ne dis pas cela, fut sa réponse, mais je ne suis pas suffisamment rassuré sur la sincérité des dispositions de votre gouvernement. *S'il y avait encore comme en Autriche une opposition dans les princes de la maison royale, je pourrais être plus tranquille.* L'archiduc Charles en empêchant l'hiver dernier le ministère autrichien de se déclarer contre moi, m'a rendu un service signalé, je pourrais me fier à vous, si j'y avais un appui semblable».

Il finit par inviter le prince à s'entendre avec M. de Champagny. S'étant rendu le lendemain chez ce ministre, il n'obtint cependant guère de réponses plus consolantes. Le gouvernement français persiste à ne vouloir traiter ici des arrangements relatifs à l'acquittement des contributions. Il reçoit à la vérité les notes que le baron de Brockhausen lui présente, il n'a entre autres pas refusé celle-ci jointe en copie, contenant les dernières propositions du Roi, mais il n'y répond pas. Le ministre des relations extérieures a itérativement déclaré tant à l'envoyé de Prusse qu'au prince Guillaume et à moi, que cette affaire devait être terminée à Berlin entre l'intendant-général et les commissaires du Roi, et qu'on était disposé à ne traiter ici que des stipulations d'un traité d'alliance entre la Prusse et la France. Le baron de Brockhausen m'a assuré à cet égard qu'il n'était pas question d'une convention particulière entre ces deux cabinets, mais seulement d'une accession à celles qui subsistent entre les Empereurs Alexandre et Napoléon.

Pour prouver combien ce gouvernement cherche à traîner en longueur l'affaire de la Prusse, afin d'éloigner encore l'époque de l'évacuation de ce

pays par les troupes françaises, je citerai encore à votre excellence que le prince Guillaume n'a obtenu les grandes entrées qu'à condition qu'il ne saisit point les occasions fréquentes, où il se trouvera de voir l'Empereur Napoléon pour lui parler d'affaires, desquelles on veut qu'il ne traite qu'avec M. de Champagny.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Copie d'une note de M. de Brockhausen à M. de Champagny en date de Paris, 31 Décembre 1807.

Par les rapports du maréchal Soult, S. M. l'Empereur aura daigné se convaincre, que le Roi a fait de nouveaux sacrifices, les plus pénibles et les plus douloureux, en faisant signer la convention pour la délimitation du duché de Varsovie et celle pour le territoire de Dantzig. La convention qui fixe les limites du territoire de cette ville, a arrachée à son pays, déjà si fortement entamé, de nouveaux districts bien précieux et indispensables à l'industrie et à la prospérité de ses sujets. Ces sacrifices, Sa Majesté les a faits pour constater son désir de déférer aux demandes de S. M. l'Empereur et pour préparer par là des jours plus heureux à ses sujets, succombant sous le fardeau des charges de guerre.

De plus, le Roi, pour manifester sur le point le plus épineux, ce même désir de tout sacrifier pour satisfaire S. M. I., a rassemblé tous les moyens et toutes les ressources de son malheureux pays, au risque même de s'imposer sur le trône les privations d'un particulier. Il a chargé son ministre et sa commission à Berlin de faire les propositions, qui seules rendent humainement possible l'acquit de si fortes sommes. Elles se rapprochent des demandes de l'intendant-général Daru, et elles forment le dernier effort d'une nation et d'une Cour malheureuse.

Le Roi se déclare débiteur de la somme exigée, espérant toutefois, que l'humanité et la magnanimité de l'Empereur la diminuera dans la suite.

On ne décompte que ce qui a été déjà payé par les contributions du pays, et la saisie des revenus depuis la paix jusqu'au moment présent. Enfin, pour répondre aux intentions de S. M. I., que les sommes soient acquittés dans l'espace d'un an, le Roi propose d'y satisfaire:

1°. Pour la moitié de la somme en argent, comptant ou en lettres de change, de maisons commerçantes reconnues solides.

2°. Pour l'autre moitié, par des lettres foncières sur des domaines de

l'État, situés dans la Silésie, dans la Poméranie et dans le pays de Magdebourg; de manière que ces terres domaniales serviraient d'hypothèque à cette somme et que si elle n'est acquittée dans un temps dont on conviendra, elles deviennent la propriété du créancier.

Il est bien clair, qu'un État, épuisé par les dévastations d'une terrible guerre et surtout par le long séjour d'une si grande masse de troupes, ne saurait aller plus loin et que ces mêmes propositions seraient impossibles à réaliser, si l'évacuation du pays et le retour de l'administration du Roi n'en fut la suite immédiate. En effet, comment rétablir le crédit et trouver des sommes considérables dans l'étranger, aussi longtemps qu'on n'est pas le maître chez soi? Comment rétablir la confiance dans les promesses et les opérations du gouvernement, pendant que sa capitale et les deux tiers de ses États ne lui sont point encore rendus, et que leur état actuel ouvre un vaste champ aux spéculations de la malveillance et de la timidité.

Que de motifs de la parfaite sûreté ne pourrait-on pas alléguer pour l'acquit de ces sommes. Il suffira de ranger en première ligne la parole sacrée d'un Roi, dont la probité et la loyauté ont été constatées plus d'une fois; l'intérêt que nous avons à nous acquitter le plus promptement possible et surtout la puissance de l'Empereur et Roi, qui peut faire valoir à tout instant, les prétentions que S. M. I. possède à notre charge.

Le Roi et son peuple seraient bien à plaindre, si S. M. I. ne daignerait pas se convaincre, que toute autre sûreté, que celle qu'on vient de nommer, serait ruineuse et nous ôterait même les moyens de nous acquitter. Plein de confiance dans l'équité et la grandeur d'âme de l'Empereur, j'ose me persuader, que lorsque votre excellence se fera l'interprète de nos propositions et de nos instantes sollicitations, S. M. I. daignera ordonner à l'intendant-général Daru de terminer l'affaire des contributions sur une base qui nous permette de remplir nos engagements et de prouver à l'Empereur que nous ne voulons mettre d'autre borne à nos sacrifices, que celle du possible.

Je saisis cette occasion etc.

VI.

Посольство графа П. А. Толстаго въ Парижѣ.

1808 годъ.

№ 1.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 2 (14) Janvier 1808 (n° 67).

Monsieur le comte,

Partageant l'erreur où l'on s'est trouvé assez généralement à Paris, j'ai mandé à votre excellence le raccommodement de l'Empereur Napoléon avec son frère aîné. Il n'a en effet tenu qu'à un cheveu, et le sénatus-consulte qui déclarait Lucien Bonaparte, prince de l'empire français, avait déjà été rédigé et était au moment de voir le jour. Tout était presque convenu; les deux frères s'étaient vus à Mantoue; on s'était déjà rapproché de beaucoup, mais cependant, au moment où tout allait être décidé, les efforts de l'Empereur Napoléon, en vue de déterminer son frère, à se séparer de sa femme, ont échoué contre la fermeté de celui-ci, qui avait insisté surtout sur ce que ses enfants du second lit fussent également reconnus. Après une altercation aussi vive que longue, l'Empereur renonça à l'idée de venir à bout de ce caractère indomptable, et en le quittant, il doit avoir dit aux princes Murat et Berthier, qui se trouvaient dans l'antichambre: «il s'est monté la tête sur sa femme; je prouverai que chez moi, il en trouvera une plus dure encore que la sienne».

Le public veut voir dans cet événement une chance heureuse pour la monarchie d'Espagne, en supposant qu'il différera la chute des Bourbons, de ce trône destiné à Lucien. En attendant les troupes françaises s'accumulent dans ce pays. Le maréchal Moncey qui anciennement déjà y avait fait la guerre, commande la seconde armée, qui s'y rend et qui pourrait bien être obligée à se porter en marches forcées vers le Portugal, si les troubles qui ont éclaté dans ce royaume ne s'apaisent pas. D'après des nouvelles, arrivées il y a trois jours par courrier, ils ont pris un caractère très alarmant. Tout le Portugal était en révolte contre les troupes fran-

çaises. Il est vrai aussi, que M. le général Junot ne s'est pas fait conscience d'imposer une contribution de cent millions de francs, sur ce pays pauvre, qui privé des ressources de son commerce, ne pourra bientôt plus subsister, et sera continuellement en proie à la famine.

Les malheureuses villes anséatiques ne sont pas mieux traitées. On exige d'elles qu'elles entretiennent et soldent tout le corps de Bernadotte. Leurs députés jettent ici les hauts cris, mais leurs plaintes, consignées dans la note ci-jointe adressée à Talleyrand, ne sont guère écoutées.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

S. M. I. et Roi daigna me dire à Berlin qu'en nous traitant comme ses propres sujets, elle ne croyait pas que nous eussions à nous plaindre. Je crois donc ne pas trop avancer, lorsque je me permets de dire qu'arrachés à notre véritable position politique et entraînés à partager avec la nation française le malheur de sa guerre, nous en acquérons au moins le droit de participer aux mêmes ménagements dont on allège ses maux.

Je vois publiquement annoncé et lu dans toutes les feuilles, que les vaisseaux américains et autres neutres sont admis en grand nombre dans les ports de la France et dans ceux de l'Italie avec les denrées coloniales de leur pays, en tant qu'ils sont pourvus de certificats requis sur leur origine, et j'apprends en même temps que le ministre de France annonce au sénat d'Hambourg en date du 4 Novembre: «Que la navigation de l'Elbe est interdite. Que les navires même français, remontant ce fleuve, chargés en tout ou en partie de marchandises, ou denrées coloniales, ou de toutes autres marchandises de la nature de celles que l'Angleterre peut produire ou fournir, seront arrêtés et les marchandises mises sous le sequestre et en dépôt jusqu'à nouvel ordre. Qu'aucun bâtiment, pas même un bateau pêcheur, ne peut sortir de l'Elbe. Que l'interdiction de la sortie de ce fleuve est absolue, et que ces nouvelles dispositions ont commencé à avoir lieu le 23 Octobre».

Je ne sais quel crime occulte a attiré sur nos têtes cet anathème destructeur, mais si malgré tous les efforts du sénat et ses soins de faire observer rigoureusement les volontés de Sa Majesté et arrêter un commerce interlope, si ses proclamations comminatoires, les menaces et les peines annoncées aux réfractaires n'eussent pas en effet arrêté la coupable audace de quelques individus; si en effet la vigilance des douaniers eu surpris

quelqu'un sur un commerce interlope—un tel fait ne montrait-il pas en même temps dans le zèle et l'activité des douaniers un moyen sûr et efficace autant que juste et équitable de pouvoir atteindre les coupables réfractaires et en les dénonçant au sénat, obtenir de sa loyauté leur punition sans qu'on éveloppat dans leur châtiment mérité toute une commune innocente.

La position de Hambourg, d'ailleurs à 32 lieues de la mer, et le courant de l'Elbe étant surveillé par trois postes de douaniers, savoir, à Cuxhaven, à Stade et dans le port de Hambourg même, rend la découverte d'un commerce interlope facile. Et si l'occupation de l'île de Helgoland par les Anglais a pu donner un moment de fausses alarmes sur les moyens que les contrebandiers en pouvaient tirer peut-être, il me semble qu'il a dû suffire de jeter un coup d'oeil sur la carte, d'observer les distances et se rappeler les difficultés et les dangers de la navigation devant l'embouchure de l'Elbe, pour dissiper cette erreur.

C'est en effet, comme si l'appréhension d'un commerce interlope entre Rouen et les iles de Guernesey et Jersey allait faire interdire toute navigation sur la Seine et défendre l'entrée et la sortie de tout bâtiment, même des barques de pêcheurs dans le port de Rouen.

Quelque soit la témérité des contrebandiers, j'ai de la peine à croire qu'ils oseraient s'aventurer dans des barques avec des marchandises aussi facilement avariées que le sucre et le café dans des parages aussi dangereux que ceux entre Helgoland et l'embouchure de l'Elbe, surtout dans cette saison-ci.

Après ce tableau déchirant d'un anéantissement absolu, où Hambourg se trouve condamné avec une nombreuse population, on croirait, sans doute, que cette ville inspirerait au moins quelque commisération; mais non, c'est à l'époque même d'une pareille inanition, que les réquisitions et les demandes pour l'entretien et la solde des troupes et pour les hôpitaux et autres besoins de l'armée se multiplient d'un jour à l'autre, et plus généreuse envers d'autres États la pitié qui les soulage, s'endurcit pour nous et nous charge de fardeaux dont on veut les affranchir.

Pour tout succès des plus instantes sollicitations de nous soulager au moins, s'il était possible, par la diminution de la nombreuse garnison, dont l'entretien montait depuis plusieurs mois à 50.000 francs par jour, j'apprends que depuis peu on ne se contente plus de vouloir la faire alimenter par nous, mais qu'on exige même que nous la soldions, et tout récemment on me mande que toute la masse des besoins du corps d'armée du prince de Ponte-Corvo, monté à 45.000 hommes, ses alimentations, sa solde, ses

fournitures, ses hôpitaux, tout doit tomber exclusivement sur les villes anséatiques et être reparti sur elles *).

№ 2.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 2 (14) Janvier 1808 (n° 68).

Monsieur le comte,

Les dépêches, que j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à votre excellence, particulièrement les n° 60, 63 et 64, en rendant compte des conférences que j'ai eues tant avec l'Empereur Napoléon lui-même qu'avec son ministre des relations extérieures, démontreront quel a été jusqu'à présent le résultat de mes efforts auprès de ce gouvernement. Je crois avoir épuisé tous les moyens de persuasion qui étaient en mon pouvoir, sans avoir réussi pour cela à avancer les affaires d'un seul pas; à moins de donner à mes représentations le caractère de menaces, je ne vois plus d'autre expédient à mettre en œuvre pour obtenir que le gouvernement français fasse droit à nos justes réclamations. Le point le plus difficile à emporter sera toujours celui de l'évacuation de la Prusse, et il est impossible de ne pas soupçonner quelques arrières-pensées dans la persévérance avec laquelle on le défend. La difficulté d'entretenir des forces si considérables, le danger qu'il y aurait peut-être à les faire toutes rentrer en France y est certainement pour beaucoup. Elle a 600.000 hommes de troupes effectives. D'après des données très exactes que je suis parvenu à me procurer, leur entretien absorbe 650 millions de francs, dont la France ne supporte que 250 millions et ne pourra fournir tout au plus que 300 millions, il faut donc nécessairement qu'une partie très considérable de cette immense armée soit toujours à la charge de l'étranger. Mais cette considération ne saurait être l'unique motif qui porte l'Empereur Napoléon à ne pas se relâcher de ses prétentions sur la Prusse. La ligne de l'Oder est trop intéressante à conserver, pour qu'il puisse vouloir consentir à l'abandonner si facilement. Le maréchal Ney a dit l'autre jour à quelqu'un qui lui a demandé, si son corps d'armée était encore en Silésie, qu'il y resterait même probablement, car il ne voyait pas à quoi servait de faire des conquêtes, lorsqu'on voulait les abandonner immédiatement après. Peut-être l'Em-

*) Изъ переписки графа Толстаго не видно, кѣмъ составлена записка о ганзеатическихъ городахъ, приложенная къ депешѣ n° 67. *Н. Ш.*



pereur veut-il aussi se ménager le moyen de porter en ligne de compte vis-à-vis de l'Angleterre l'évacuation des États prussiens en différant de la réaliser. On craint aussi qu'il ne laisse ses troupes dans ce pays, que pour pouvoir dans le cas où les négociations avec l'Angleterre n'auraient point de résultat satisfaisant, et que vers le printemps elle aurait de nouveau les facilités de renvoyer les vaisseaux de guerre dans la Baltique, d'être alors à portée d'établir des garnisons françaises dans tous les ports de la Prusse, depuis Stettin jusqu'à Memel. Ce ne sera plus guère que par l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie que nous pourrons nous flatter d'obtenir celle des États prussiens. Mais si S. M. I. voulait encore se décider à faire encore ce sacrifice à la paix du continent, qu'elle ne se presse pas au moins de rappeler ses troupes et ne donne des ordres, en conséquence, que lorsque les termes du départ des troupes françaises auront été bien clairement stipulés avec le cabinet des Tuileries, et que même toutes les forteresses auront été effectivement restituées à cette puissance et abandonnées par les troupes françaises. La cession de la Mingrélie et de la Bessarabie pourrait être demandée comme une compensation des acquisitions considérables faites par la France, tant par la paix de Tilsit, que depuis la conclusion de ce traité. C'est le seul moyen par lequel je puis encore espérer d'arriver au but que nous nous proposons, après les facilités avec lesquelles nous avons consenti à déclarer la guerre à l'Angleterre, et dont il paraît qu'on ne nous sait pas beaucoup de gré ici; car le peu que nous avons obtenu en faveur de la Prusse, comme l'évacuation des pays au delà de la Vistule et la renonciation à l'idée de garder aussi Colberg et Graudentz, a été accordée avant que notre rupture avec l'Angleterre eut éclaté.

Il n'y a pas de doute que jamais l'intention de l'Empereur n'a été de restituer la Silésie. Il n'est pas impossible qu'il ait l'idée de la partager entre quelques princes d'Allemagne, dont les États seraient destinés à satisfaire les vues extensives du prince Murat, qui, comme on assure, a même obtenu il y a déjà plusieurs mois des promesses assez positives à cet égard. Les projets de ce prince sont favorisés par M. de Talleyrand auquel on suppose également le désir d'acquérir quelque possessions en Allemagne en échange de son duché du Bénévent.

Les arrières-pensées de l'Empereur Napoléon à l'égard du duché de Varsovie ne me paraissent pas moins alarmantes. Tout ce qui s'y passe vient encore à l'appui de ce que j'avance pour prouver le peu de confiance que doit inspirer le gouvernement français. Il y laisse un corps de troupes considérable dans des intentions qu'il ne me semble pas difficile à démêler. Nourrir les espérances les plus exagérées des Polonais, se ménager des intelli-

gences dans nos provinces polonaises, pour en cas de besoin y avoir une insurrection toute prête à éclater, nous tenir continuellement en échec, tel est évidemment le but du séjour prolongé des troupes françaises en Pologne. Le maréchal Davout semble y compter et prend ses arrangements en conséquence, ayant demandé au Roi de Saxe la donation du palais primatial, sous prétexte qu'il était une dépendance de la starostie de Lowicz. Enfin je suis persuadé que malgré tout ce qu'il a fait pour me convaincre du contraire, l'Empereur Napoléon ne retirera jamais ses troupes du duché de Varsovie. La position qu'elles y occupent, pour ainsi dire, entre la Russie et l'Autriche est très importante. Au moindre soupçon de quelque liaison entre ces deux puissances, ce corps dont les derrières sont assurés par la possession de Dantzig et les fortifications de Thorn et de Prague, ferait une pointe en Gallicie et rendrait impossible toute jonction entre les forces russes et autrichiennes.

Je laisse aux lumières reconnues de votre excellence à juger, si dans les circonstances que je viens d'exposer on pourrait sans danger faire la guerre à la Suède, à moins que d'être sûr de la terminer au plus vite.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

№ 3.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 3 (15) Janvier 1808 (n° 69).

Monsieur le comte,

Avant de réexpédier M. Marin, j'ai voulu encore faire une tentative auprès du ministre des relations extérieures, pour voir s'il ne serait pas possible d'en obtenir des réponses moins évasives que celles qui me donna l'Empereur Napoléon dans son audience du 10. Je me rendis donc chez lui hier au matin et lui annonçai que j'allais faire partir un courrier, et regrettai vivement de n'avoir par cette occasion que des réponses dilatoires à transmettre à ma Cour, et qu'il serait pourtant à désirer qu'elle sût à quoi s'en tenir. L'idée qui flatte le plus l'Empereur, répondit-il, est celle que le traité de Tilsit soit ponctuellement exécuté, que si nous voulions évacuer la Moldavie et la Valachie, la France évacuerait la Prusse, et que je ne devais pas être surpris, que puisque la Russie prenait tant d'intérêt à la Prusse, la France en témoignât également à la Turquie, n'ayant porté les armes contre nous qu'à l'instigation du gouvernement français.

Et si l'Empereur de Russie ne veut pas évacuer la Moldavie et la

Valachie, et qu'il veut les garder coûte que coûte? Il répliqua que l'Empereur ne s'y opposait pas et serait toujours jaloux, de favoriser les vues de l'Empereur Alexandre, mais que dans ce cas il voulait seulement s'indemniser sur les provinces de la Prusse qu'il gardait encore. Pour que votre réponse soit catégorique, il faut que vous me disiez quelle est cette province? Il me répéta que c'était la Silésie pour la donner à une des puissances limitrophes de cette province. Je lui demandai alors si c'était à la Saxe, mais il ne connaissait pas les intentions de l'Empereur à ce sujet. En lui parlant de l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, je lui ai cependant fait entendre clairement que je n'y comprenais pas la Bessarabie, et que quant aux arrangements à prendre en Géorgie, je n'en faisais même pas mention, ne pouvant pas douter que l'Empereur Napoléon ne voulut nous y favoriser, vu qu'il était de son intérêt de nous procurer des avantages du seul côté, d'où nous pourrions un jour menacer l'Angleterre par une attaque, dirigée contre ses possessions dans les Indes orientales. Il chercha cependant à me prouver le contraire et allégua que si le traité ne nommait pas la Bessarabie, cette omission ne pouvait provenir que d'un mésentendu. A cela je lui objectai qu'il était bien permis qu'il y eût aussi une fois un mésentendu en notre faveur; que l'acquisition de cette lisière était un objet de trop peu d'importance pour mériter la moindre attention de la part de son gouvernement. Il répéta aussi qu'il pourrait s'arranger dans le courant de la négociation, et m'invita en attendant la réception de nouvelles instructions de me rendre chez lui avec l'ambassadeur turc pour échanger nos pleins-pouvoirs, et m'adressa effectivement bientôt après une note à ce sujet dont je transmets ci-joint une copie. M. de Champagny m'a dit aussi, que les instructions qui avaient été données au général Caulaincourt étaient fondées sur les mêmes principes qu'il venait de me développer, et que cet ambassadeur n'était autorisé à ne rien conclure à St.-Pétersbourg, à moins que ce ne fut une convention qui put servir de base aux négociations pour la paix de la Porte et de la Russie ([66]).

Une convention semblable ne nous serait peut-être pas défavorable en ce qu'elle nous assurerait d'une manière plus positive, que ne fait le traité de Tilsit les avantages, que la France serait disposée à nous procurer dans notre négociation avec la Turquie. J'ai exposé mes idées sur les principaux articles de cette convention dans les projets ci-joints dressés pour les deux suppositions. Ce ne sont que purement des idées à moi. Je ne les ai communiquées jusqu'à présent à personne, et je ne vous les transmets que pour fixer votre attention sur des objets dont j'ai été plus à même d'apprécier l'importance et de connaître les détails.

Je ne me suis point relâché vis-à-vis de M. de Champagny sur l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie, et ai terminé ma dernière conférence en lui déclarant positivement que je n'étais autorisé à conclure la paix avec la Turquie qu'à condition qu'elle nous cédât ces deux provinces, et je finirai par déclarer au ministère français et à l'Empereur lui-même, si j'en ai une occasion favorable que je demanderai mon rappel, ne voyant aucune possibilité de conclure cette paix à l'avantage de ma patrie, malgré toutes les assurances données à Tilsit par l'Empereur Napoléon.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une note de M. de Champagny au comte Tolstoy en date de Paris, 14 Janvier 1808.

Votre excellence m'ayant annoncé qu'elle a reçu de sa Cour des pleins-pouvoirs pour traiter de la paix avec l'ambassadeur de la Porte ottomane, qui depuis longtemps a reçu les siens, S. M. l'Empereur et Roi a daigné m'honorer de son choix, pour remplir en son nom le rôle de médiateur. Votre excellence ne m'a point laisser ignorer que le vœu de sa Cour, conforme au but du traité de Tilsit, est pour une prompte paix. Divers motifs que votre excellence connaît trop bien, pour qu'ils soit nécessaire de les rappeler ici, semblent demander que du moins les premières ouvertures ne soient pas différées. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, M. le comte, de vous trouver au ministère des relations extérieures, avec l'ambassadeur ottoman, pour la communication des pleins-pouvoirs respectifs. Je ne vous indique, ni un jour, ni une heure, désirant que votre excellence me fasse connaître ceux qui lui conviendront le plus.

II.

Projet de convention.

Article 1.

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, toujours disposé à donner une pleine et entière exécution aux stipulations du traité de Tilsit, renouvelle la promesse de retirer ses armées des provinces dont le dit traité assure la restitution à S. M. le Roi de Prusse. Tous les pays, villes et places fortes appartenants depuis la paix à ce souverain, et qui jusqu'à

présent sont encore occupés par les armées de S. M. l'Empereur et Roi ou de ses alliés, seront évacués et remis à S. M. prussienne dans le terme de . . . . à dater de la présente convention. S. M. l'Empereur Napoléon par égard pour S. M. l'Empereur de toutes les Russies promet de ne point ajouter de nouvelles contributions à celles qui ont déjà été imposées à la Prusse, et de se contenter pour garantie de celles qui restent encore à acquitter, des sûretés offertes par le Roi dans la note, présentée au ministère de France en date du 30 Décembre 1807 par le baron de Brockhausen, lesquelles consistent dans...

ARTICLE 2.

S. M. I. de toutes les Russies s'engage de son côté à retirer ses troupes des principautés de Moldavie et de Valachie, ainsi qu'elle s'y est obligée par le traité de Tilsit, et n'ayant rien plus à coeur que la stricte observation des engagements qui y ont été pris, S. M. I. promet que le jour, où la nouvelle de la remise des forteresses de Cüstrin et de Stettin et de l'évacuation des États prussiens par les armées françaises parviendra à St.-Pétersbourg, l'ordre en sera expédié au commandant en chef des forces de S. M. I. dans les deux principautés de les leur faire quitter immédiatement. Il est entendu que conformément à l'article du traité de Tilsit, les forces ottomanes ne pourront point occuper ces provinces avant la conclusion de la paix.

ARTICLE 3.

S. M. l'Empereur des Français consent à ce que S. M. l'Empereur de toutes les Russies continue de faire occuper la province de Bessarabie et la conserver pour être réunie à l'empire russe lors de la paix future avec la Porte, comme une compensation légitime des fraix occasionnés par l'occupation des principautés, à laquelle S. M. I. n'a été provoqué que par ce que le divan avait manqué aux engagements qu'à l'égard de ces provinces subsistaient entre les deux empires.

ARTICLE 4.

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, déclare être toujours prête à faciliter par sa médiation le rétablissement des relations amicales entre la Russie et la Sublime Porte, et promet d'apporter tous ses soins à la conclusion d'un traité entre les deux puissances, fondé sur les bases suivantes:

Le renouvellement des traités précédents, et nommément de ceux de Jassy et de Constantinople en 1798, le rétablissement dans toute leur intégrité

des priviléges et avantages dont jouissait la Russie au moment de la rupture, celui de la libre navigation de tous bâtiments portants pavillon russe dans le canal de Constantinople et les Dardanelles, la reconnaissance de l'État indépendant des Serviens et de la constitution qui sera adoptée pour cette nation du consentement et sous la garantie de la France et de la Russie; enfin la cession de la Bessarabie à S. M. l'Empereur de toutes les Russies, stipulée plus haut ainsi que celle d'une lisière contiguë à la Géorgie comprise entre cette province et le Phase.

ARTICLE 5.

Dans le cas où le divan se refuserait à conclure la paix sur les bases arrêtées entre les hautes parties contractantes, S. M. l'Empereur Napoléon s'engage à ne point mettre d'opposition aux mesures que S. M. l'Empereur de toutes les Russies pourrait être dans le cas d'employer pour l'y contraindre.

III.

Projet de convention pour le cas de l'échange des principautés de Moldavie et Valachie contre la Silésie.

ARTICLE 1.

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, toujours disposé à donner une pleine et entière exécution aux stipulations du traité de Tilsit, renouvelle la promesse de retirer ses armées de ces provinces dont le dit traité assure la restitution à S. M. le Roi de Prusse. Tous les pays, villes et places fortes appartenants depuis la paix à ce souverain, et qui jusqu'à présent sont encore occupés par les armées de S. M. l'Empereur et Roi ou de ses alliés, seront évacué et remis à S. M. prussienne dans le terme de . . . . à compter du présent acte.

Cette stipulation ne sera néanmoins pas appliquée à la Silésie que S. M. I. et R. conserve la faculté d'occuper en vertu des arrangements particuliers que les hautes parties contractantes prennent entre elles par la présente convention relativement à cette province.

ARTICLE 2.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies, désirant complaire autant qu'il est en son pouvoir à son illustre ami et allié, consent à ce que S. M. I. et R. moyennant une convention particulière à faire avec S. M. prussienne, fasse l'acquisition de la Silésie, pour en disposer comme bon lui semblera,

en accordant toute fois à titre de compensation, au. Roi, la remise entière des contributions mises sur ses États, et non acquittées jusqu'à ce jour. Et par contre S. M. l'Empereur Napoléon promet et garantit à S. M. l'Empereur de toutes les Russies, de la part de la Porte ottomane, la cession à la perpétuité des principautés de Moldavie et de Valachie avec la Bessarabie et les bouches du Danube, en sorte que le Thaleveg de ce fleuve et son dernier bras du côté de l'empire ottoman, serviront de frontière entre les deux États.

ARTICLE 3.

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, déclare être prête à faciliter par sa médiation le rétablissement des relations amicales entre la Russie et la Sublime Porte, promet d'apporter tous ses soins et bons offices à la conclusion d'un traité entre les deux puissances, fondé sur les bases suivantes:

Le renouvellement des traités précédents, et nommément celui de Jassy, le rétablissement dans toute leur intégrité des priviléges et avantages dont jouissait la Russie au moment de la rupture, celui de la libre navigation de tous bâtiments portants pavillon russe dans le canal de Constantinople et les Dardanelles, la cession des provinces mentionnées dans l'article précédent, ainsi que d'une lisière contigue à la Géorgie, et comprise entre cette province et le Phase, enfin la reconnaissance de l'État indépendant des Serviens et de la constitution qui sera adoptée pour ce peuple, du consentement et sous la garantie de la France et de la Russie.

ARTICLE 4.

Dans le cas où le divan se refuserait à conclure la paix sur les bases arrêtées ci-dessus entre les hautes parties contractantes, S. M. l'Empereur Napoléon s'engage à ne point mettre d'opposition aux mesures que S. M. l'Empereur de toutes les Russies pourrait être dans le cas d'employer pour l'y contraindre.

№ 4.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 3 (15) Janvier 1808 (nº 70).

Monsieur le comte,

Dans ma dépêche nº 51 j'ai eu l'honneur d'informer votre excellence de l'affaire du capitaine Tiepkens, commandant le vaisseau russe l'Elisabeth

Aléxievna; j'ai actuellement celui de vous transmettre, monsieur le comte, une copie de la note que le ministre des finances m'a adressée à ce sujet et qui fera voir à votre excellence qu'on a eu égard à mes réclamations.

J'ai également l'honneur de vous transmettre la réponse du ministre des relations extérieures, relative aux achats que l'Empereur Napoléon se propose de faire en Russie, et qui annonce que ce souverain a déjà fait prendre des arrangements à cet égard. Elle ne m'a été envoyée qu'aujourd'hui, tandis que la note du ministre de la marine par rapport au même objet et annexée à ma dépêche sub n° 61 m'est parvenue depuis trois jours.

J'ai la satisfaction de vous annoncer, monsieur le comte, que mes représentations au sujet des actes de rigueur, exercés contre quelques habitants de Cattaro, a eu un plein effet, ainsi que le développe la copie ci-jointe de la note de M. de Champagny à cet égard. Ce ministre m'a dit de plus que l'Empereur Napoléon venait de donner au commandant dans ces contrées l'ordre d'accorder une amnistie générale à tous ceux que leur attachement à l'ancien ordre de choses avait porté à l'insubordination.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Шампаньи—графу Толстому.

Paris, 14 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

S. M. l'Empereur et Roi a appris avec beaucoup de satisfaction par la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire et que j'ai mise sous ses yeux, que la proposition que son amitié pour la Russie lui avait suggéré de faire, et que votre excellence s'était chargée de transmettre à sa Cour, a été accueillie avec un sentiment pareil à celui qui l'avait dictée.

Ce que votre excellence rapporte d'une proposition semblable, faite autrefois par les Anglais dans le temps de leur plus grande intimité avec la Russie, et qui ne fut point acceptée, rend la détermination actuelle de S. M. l'Empereur Alexandre plus obligeante; et S. M. l'Empereur et Roi y est d'autant plus sensible.

Les objets que Sa Majesté se propose d'acheter ne pourront être transportés en France; mais ils resteront en dépôt sous la garde de la loyauté russe. Sa Majesté se repose avec une confiance sans bornes sur l'engagement, pris par S. M. l'Empereur de toutes les Russies, de faire respecter

inviolablement ces propriétés, même dans le cas où, ce qu'a Dieu ne plaise, et ce qui heureusement est contre toute vraisemblance, la bonne intelligence viendrait à cesser entre les deux États. Sa Majesté a, en conséquence, donné des ordres pour commencer les opérations convenues, et m'a chargé d'en prévenir votre excellence.

Recevez etc.

II.

Шампаньи—графу Толстому.

Paris, 14 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

J'ai mis sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire relativement à quelques sentences portées, contre des habitants de Cattaro, par la commission militaire, établie dans ce pays. Sa Majesté ne peut se persuader que les faits, pour lesquels ces individus ont été recherchés, soient antérieures au rétablissement de la paix. S'il en était ainsi, la commission militaire se serait totalement écartée des instructions qu'elle a reçues. Mais quelle que puisse être la date de ces faits, Sa Majesté me charge de faire connaître à votre excellence, qu'elle veut qu'ils soient mis dans un entier oubli et regardées comme non avenues, par égard pour S. M. l'Empereur de toutes les Russies, pour l'intérêt qu'il prend aux individus condamnés, et flatté de pouvoir donner par là à son auguste allié une nouvelle preuve de sa sincère et constante amitié.

Recevez etc.

№ 5.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 4 (16) Janvier 1808 (n° 71).

Monsieur le comte,

Au moment où j'allais expédier avant-hier au soir M. Marin, revint de Londres le comte de Mier. Il m'apporta le paquet ci-joint pour votre excellence de la part de M. d'Alopéus. Instruite par les dépêches qu'elle renferme de la réponse du cabinet de St.-James, il ne me reste qu'à l'informer des décisions prises, en conséquence, par l'Empereur Napoléon. Pour être à même de remplir ce but je n'ai pas hésité de différer de 24 heures le départ de M. Marine, quoique cette décision fut facile à prévoir d'après

le contenu de la note de M. Canning, auquel a, sans doute, beaucoup contribué la marche tout à fait singulière que le prince Starhemberg a jugé à propos de suivre dans cette circonstance. L'Empereur Napoléon a fait enjoindre à cet envoyé par M. de Metternich, de quitter Londres sans délai et de remplir à la lettre les ordres de sa Cour auxquels il avait différé jusqu'à présent de répondre. M. de Champagny en en faisant part à l'ambassadeur d'Autriche lui a recommandé de mettre la plus grande diligence dans la transmission de cette communication, parce qu'il importait infiniment à l'Empereur, son maître, que le prince de Starhemberg eut demandé ses passeports avant le 21 Janvier, époque de la rentrée du parlement.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Января 1808 года».

№ 6.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Je vais placer ici une observation qui manque à la dépêche du 26 Novembre que je vous ai adressée au sujet du projet de traité de paix entre les Turcs et nous.

Lorsqu'il sera question dans la rédaction de ce projet du Danube pour limite, il faut dire que c'est l'un des bras ou embouchures de ce fleuve nommé celui de *Soulina* et *Georgiewskoy (Сулинское и Георгіевское гирло)*, attendu que c'est le seul bras navigable jusqu'à son embouchure, les autres ne l'étant pas à cause de leur peu de profondeur. Sa Majesté vous charge, en conséquence, monsieur l'ambassadeur, de demander pour frontière entre la Russie et la Turquie le véritable lit du Danube, qui n'est autre que le bras que je viens de mentionner. Il nous serait encore plus avantageux, sans doute, de reculer cette frontière jusqu'aux lacs de Babada et de Raselm, et c'est à votre zèle pour le bien de la patrie que l'Empereur abandonne d'obtenir ce résultat s'il était possible.

Les avantages réels qui résultent d'une démarcation claire et précise de frontière entre deux Empires ne sauraient être révoqués en doute, et l'Empereur Napoléon est trop éclairé pour ne pas les apprécier.

En parlant des affaires de Turquie, je ne dois pas omettre d'instruire votre excellence des faits les plus marquants, contenus dans les dernières dépêches de M. le maréchal prince de Prosorowsky.

Le commandant d'une des forteresses turques en deçà du Danube se voyant menacé d'une attaque de la part de l'un de ces chefs de bandes nombreux, qui n'obéissent point à l'autorité de la Porte, et craignant de ne pouvoir lui résister, proposa au maréchal de faire occuper par des troupes russes le poste qui lui était confié. Quelque avantageuse que fut cette proposition, M. le prince de Prosorowsky ne crut point devoir l'accepter, appréhendant que cette mesure pourrait être contraire au désir qu'a l'Empereur d'éviter la reprise des hostilités dans un moment, où les négociations pour le rétablissement de la paix allaient être entamées. Sous ce dernier rapport M. le maréchal ne s'est point trompé; mais je dois vous confier, monsieur l'ambassadeur, que Sa Majesté n'a point approuvé cette délicatesse extrême qui l'a empêché de profiter des offres du commandant turc, d'abord parce qu'elle ne sera assurément pas apprécié par ce peuple a demi barbare, et puis parce que l'occupation de la forteresse mentionnée n'aurait rien changé à la position des affaires, puisque cette place se trouve en deçà de la ligne qui doit dorénavant former notre frontière.

Votre excellence sentira, sans doute, que ce fait vient à l'appui de ce que j'ai eu l'honneur de lui mander précédemment de l'impossibilité où se trouvait la Porte ottomane de se faire obéir, et par conséquent de l'inutilité d'une armistice ou trève qui n'en serait jamais une.

On sera probablement déjà instruit à Paris de l'arrivée d'un évêque du rit grec, envoyé de Constantinople à Belgrade et chargé de nouvelles propositions d'accommodement de la part de la Porte auprès du peuple servien. Indépendamment des lettres dont cet evêqué était porteur pour Czerni Georges et pour les principaux Serviens de la part du patriarche de Constantinople, et qui toutes donnent les assurances les plus positives d'une amnistie et d'un oubli parfait du passé, il a été autorisé à promettre verbalement aux habitants de la Servie que la Porte consentait à leur donner une forme de gouvernement selon leurs désirs, pourvu qu'ils veuillent dorénavant vivre en paix.

Ne voulant rien décider dans une circonstance aussi grave sans le consentement de la Russie, Czerni Georges a prétexté devoir convoquer les anciens de la nation, pour demander leur avis sur la réponse à donner à l'évêque. En attendant il a été expédié un courrier au maréchal prince de Prosorowsky qui n'a pas hésité de prescrire à M. de Rodofinikin, qui se trouve à Belgrade, de suggérer aux Serviens une réponse à peu près dans ce sens.

«Qu'ils avaient reçu les propositions du sultan avec le plus profond «respect et qu'ils les accepteraient avec reconnaissance, si Sa Hautesse daig«nait consentir à mettre sous la garantie de la Russie et de la France les

«promesses que la Porte leur faisait; que dans ce cas ils s'empresseraient «d'envoyer des députés à M. l'ambassadeur Sébastiani à Constantinople et «au maréchal prince de Prosorowsky, pour les supplier d'obtenir de leurs «souverains respectifs qu'ils veuillent bien se charger de cette garantie».

Comme il se pourrait que ces particularités ne fussent pas encore connues à Paris, j'abandonne à votre excellence d'en faire part aux ministres de l'Empereur Napoléon, qui apprécieront, sans doute, les motifs qui ont dirigé la conduite de M. le prince de Prosorowsky dans cette occasion, et qui portent si évidemment le caractère de cette union et de cette intimité que l'Empereur, notre maître, désire imprimer à tout ce qui peut concerner les intérêts communs de la Russie et de la France, ainsi que du désir qu'a S. M. I. d'écarter tout ce qui pourrait entraver la conclusion de sa paix avec la Porte ottomane.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

№ 7

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

J'ai reçu successivement les dépêches que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 46 inclusivement. Celles qui avaient été confiées au conseiller de Cour Hougberg ont été les dernières à me parvenir, savoir le premier du courant, tandis que M. de Svinjin est arrivé ici depuis le 20 Décembre.

N'ayant point eu l'occasion de vous écrire, monsieur l'ambassadeur, depuis l'expédition de M. de Marin, je crois vous devoir un exposé succint de ce qui s'est passé ici depuis cette époque, en autant que cela peut avoir quelque intérêt pour votre excellence.

M. de Caulaincourt est arrivé ici le 6 Décembre. Le lendemain il me remit une copie de ses lettres de créance que je portai incessamment à la connaissance de l'Empereur, en demandant ses ordres sur le jour de l'audience de cet ambassadeur. Sa Majesté ayant remarqué dans cette copie que l'Empereur Napoléon la qualifiait *d'allié* et de *confédéré*, me chargea de témoigner à M. de Caulaincourt que quoique l'alliance fut tenue secrète, cette qualification *d'allié* lui avait fait plaisir, parce qu'elle prouvait un lien qui existe en effet entre les deux souverains et auquel Sa Majesté attache le plus grand prix, puisqu'elle le juge conforme aux intérêts de son empire,

mais que la qualification de *confédéré* ne portant sur rien et n'étant basée sur aucune des relations, où se trouvent les deux Empereurs à l'égard l'un de l'autre, n'ayant d'ailleurs jamais été employé envers l'Empereur par aucun souverain, Sa Majesté ne pouvait pas l'admettre. J'eus ordre de l'Empereur d'en parler à M. de Caulaincourt, et Sa Majesté en parla elle-même au général de Savary; l'un et l'autre ayant paru croire que cette dénomination de *confédéré* se trouvant placé dans la lettre de créance par méprise, Sa Majesté fixa l'audience de M. de Caulaincourt au lendemain, reçut la lettre de créance, mais la confia à ma garde sans l'ouvrir, S. M. I. ne pouvait consentir qu'elle fut ainsi dans les archives du département des affaires étrangères. J'ai par son ordre prévenu de tout cela M. l'ambassadeur de France et je l'ai invité à solliciter une autre lettre de créance, où la qualification de confédéré ne se trouverait nulle part. J'ai même remis à M. de Caulaincourt la copie que j'en avais reçu, et je ne doute pas que de son côté monsieur l'ambassadeur aura déjà rendu compte de tout ce qui concerne cet incident. Il aura dit en même temps que personne ici n'en est instruit et que par conséquent, lorsqu'à l'arrivée des nouvelles lettres de créances, elles seront déposées aux archives, il ne restera pas même la moindre trace de ce que les premières ont été restituées. Vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, vous employer à ce que l'échange de la lettre de créance ait lieu sans délai et vous ne manquerez pas d'observer quelle délicatesse il a été apporté ici à ne pas retarder l'audience malgré cette circonstance ([67]).

A l'audience de M. de Caulaincourt on a observé le cérémonial que pour pareils cas avait été établi du temps de feu l'Impératrice Catherine II. Ensuite M. de Caulaincourt a été l'objet de plusieurs autres distinctions non moins flatteuses, ayant été invité à l'Hermitage à la table de l'Empereur, ainsi qu'au bal de Sa Majesté, où aucun membre du corps diplomatique n'assiste habituellement. J'ai déjà eu l'honneur de vous prévenir, monsieur l'ambassadeur, que S. M. avait destiné un hôtel pour l'ambassade de France en réciprocité de celui qui vous a été offert à Paris. C'est celui du prince Wolkonsky, ci-devant intendant-général de l'armée, meublé à neuf dont il a été fait choix et que M. de Caulaincourt habite depuis son arrivée à Pétersbourg. Depuis Sa Majesté lui a fait cadeau d'une voiture avec un bel attelage de chevaux, et je crois avoir entendu dire, qu'en une autre occasion Sa Majesté lui a fait remettre deux pelisses de prix pour le préserver de nos froids.

Quoique j'aie lieu de croire que toutes ces particularités vous seront déjà connues, je n'ai pas cru devoir omettre de vous en instruire, monsieur

l'ambassadeur, afin que vous puissiez juger avec pleine connaissance de cause que l'on n'a rien négligé ici pour recevoir M. de Caulaincourt d'une manière tout à fait analogue à l'accueil que l'on vous a fait lors de votre arrivée au poste que vous occupez (68).

Votre excellence. n'ignore pas aussi, sans doute, que M. le maréchal Verhuel a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi de Hollande près notre Cour. Il va nous arriver sous peu, vu que conformément à la demande que m'en a adressé M. van der Goes, je lui ai déjà expédié ses passeports à Dantzig.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

На черновомъ отпускѣ помѣта: «отправлено съ штабъ-ротмистромъ Чернышевымъ».

№ 8.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Le séjour prolongé d'un corps de troupes hollandaises dans le duché d'Oldenbourg a motivé l'office dont votre excellence trouvera ci-joint une copie et que je viens de remettre à M. de Caulaincourt. L'Empereur désire, monsieur l'ambassadeur, que de votre côté vous agissiez dans le même sens, afin que le duché d'Oldenbourg soit évacué le plutôt possible par les troupes étrangères qui s'y trouvent encore. S. A. sérénissime le duc Pierre se rendant lui-même à Paris, votre coopération se bornera à soutenir les démarches qu'il sera dans le cas de faire auprès du cabinet des Tuileries, tant à l'égard de l'objet que je viens de citer, qu'au sujet de la réunion des seigneuries de Kniephausen et de Varel au royaume de Hollande, mesure qui vient d'être arrêtée par le gouvernement de ce dernier pays. Cette réunion n'étant pas moins contraire aux intérêts de l'Empereur, notre maître, qu'à ceux de monseigneur le duc d'Oldenbourg, je n'attends que l'arrivée de M. le maréchal Verhuel pour lui remettre une note à l'effet de réserver les droits éventuels de S. M. I. sur ces deux seigneuries.

En traitant de ces objets avec M. de Champagny, vous voudrez, monsieur l'ambassadeur, lui faire connaître en toute occasion l'intérêt particulier que l'Empereur prend à monseigneur le duc d'Oldenbourg, tant à cause des liens de proche parenté qui unissent ce prince à la famille impériale, qu'à cause de son mérite éminent auquel on rendra sûrement justice en France.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Графъ Румянцовъ—Коленкуру.

St.-Pétersbourg, 8 Janvier 1808.

L'Empereur vient d'apprendre qu'un corps de 15.000 hommes de troupes hollandaises sous les ordres du maréchal Dumonceau est entré, et continue jusqu'à ce moment à séjourner dans le duché d'Oldenbourg.

Persuadé que la conduite du souverain de ce pays n'a pu motiver un traitement aussi contraire aux stipulations de l'article 12 du traité de Tilsit, S. M. I. a bien voulu charger le soussigné, d'engager monsieur l'ambassadeur extraordinaire de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, à faire auprès de sa Cour les représentations qu'il jugera convenable, afin que le duché d'Oldenbourg soit évacué par les troupes étrangères qui s'y trouvent encore.

L'exactitude scrupuleuse que S. M. I. a mis de son côté à remplir les différentes obligations qui résultaient pour elle du traité de Tilsit, lui fait espérer que les représentations, que son excellence monsieur l'ambassadeur extraordinaire est invité à faire, produiront l'effet désiré. Sa Majesté se flatte de même que les liens de proche parenté qui l'unissent au duc d'Oldenbourg, auquel d'ailleurs elle porte une amitié personnelle, cimentée par un séjour assez prolongé que ce souverain a fait à Pétersbourg, auront également quelque part aux déterminations que S. M. l'Empereur Napoléon voudra bien prendre dans cette occasion.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à son excellence, monsieur de Caulaincourt l'expression de sa haute considération.

II.

Коленкуръ—графу Румянцову.

St.-Pétersbourg, 9 (21) Janvier 1808.

Le soussigné ambassadeur extraordinaire de France s'empressera de faire connaître à sa Cour l'objet de la note que son excellence, monsieur le ministre des affaires étrangères lui a adressé le 8 (20) de ce mois, relativement à l'occupation du pays d'Oldenbourg par un corps de troupes hollandaises. Le soussigné est fondé à penser que les rapports qui font monter cette force à 15.000 hommes sont exagérés, et qu'il ne s'agît que de l'occupation des ports de ce duché, ce qui serait conforme à l'une des

stipulations de cet article 12 du traité de Tilsit que la susdite note relate, et serait du grand système de guerre dirigé contre l'Angleterre et consacré par ce même traité de Tilsit, à l'exécution duquel l'Empereur, son auguste maître, ne tient pas moins que S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Les liens, qui unissent S. M. l'Empereur Alexandre au duc d'Oldenbourg, seront sûrement pour l'Empereur Napoléon un motif de plus de partager l'intérêt que S. M. I. prend à ce prince.

Le soussigné en priant monsieur le comte de Romanzoff de porter sa réponse à la connaissance de S. M. I., saisit cette occasion de renouveler à son excellence l'expression de sa haute considération.

№ 9.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Января 1808 года.

Les différentes démarches qui ont été faites auprès de la Cour de Suède à l'effet de rallier cette puissance à la cause commune du continent n'ayant produit jusqu'ici aucun résultat satisfaisant, l'Empereur, fatigué de tant d'irrésolution et voulant de son côté remplir dans toute leur étendue les mesures concertées entre Sa Majesté et l'Empereur Napoléon à Tilsit, vient d'approuver la déclaration ci-jointe en copie, que je remettrai sous peu à l'ambassadeur de Suède, et qui ensuite sera rendue publique.

Après avoir pris connaissance de cette pièce, votre excellence voudra bien la communiquer aux ministres de S. M. l'Empereur des Français qui y trouveraient, sans doute, une nouvelle preuve bien convaincante du désir qu'a notre auguste maître de concourrir au but commun par tous les moyens qui se trouvent à sa disposition. Mais je vous serai bien obligé, monsieur l'ambassadeur, si en vous acquittant de cette communication préalable et purement confidentielle, vous fesiez sentir en même temps que comme la déclaration dont il s'agit ne sera remise que le jour, où les troupes de S. M. I. pourront commencer à agir contre la Suède, il nous importe qu'elle ne soit point connue avant ce temps ni par les gazettes, ni de telle autre manière. J'aurai soin, par un second courrier, de vous avertir qu'elle a été consignée à sa destination.

En attendant vous voudrez bien porter l'Empereur Napoléon à concourir avec nous à la même cause, conformément aux stipulations de Tilsit et à celles qui ont été depuis arrêtées entre la France et la Cour de Copenhague, et Sa Majesté s'attend à ce que ce monarque voudra bien porter

ses armes en Scanie conjointement avec celles du Danemark pour accélérer ainsi le résultat auquel tendent tous les efforts des deux cours impériales.

Черновой отпускъ.

Помѣта: «Подписано 15-го. Депеша сія запечатана съ надписью: secrète». «Отправлено съ шт. ротм. Чернышевымъ».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Декларація (69).

L'Empereur justement indigné lorsqu'il apprit la violence que l'Angleterre venait de se permettre contre le Roi de Danemark, fidèle à son propre caractère et dans l'esprit de la constante sollicitude qu'il met à la conservation des intérêts de son empire, prévint le Roi de la Grande-Bretagne qu'il ne resterait pas insensible à cet outrage, à cette spoliation sans exemple que l'Angleterre venait de se permettre contre un Roi, son parent, son ami et l'antique allié de la Russie.

S. M. I. fit part de cette détermination au Roi de Suède, par une note qui a été remise à son ambassadeur le 24 Septembre de l'année passée. Un traité positif contracté en 1780 par l'Impératrice Catherine et le feu Roi Gustave III; un second conclu en 1800 par feu l'Empereur Paul et le Roi qui règne aujourd'hui, portaient cet engagement réciproque et formel, de soutenir le principe que la Baltique est une mer fermée, et de garantir cette mer et ses côtes de toute hostilité, violence, vexation quelconque, employant pour y parvenir tous les moyens qui sont en leur pouvoir. S. M. I. considérant ces deux traités, se regarda non seulement en droit, mais se crut obligée à réclamer la coopération de la Suède contre l'Angleterre.

Le Roi ne nia pas les engagements que l'on vient de citer, mais il se refusa à toute coopération, tant que les armées françaises ne seraient pas éloignées des côtes de la Baltique, et *que les ports allemands ne seraient ouverts au commerce anglais*. Il était question de reprimer la violence commise par l'Angleterre et qui a irrité l'Europe entière. L'Empereur demandait au Roi de Suède sa coopération, fondée sur des traités, et ce monarque lui propose pour toute réponse, de remettre l'exécution des traités cités à une autre époque, et de s'employer aujourd'hui à procurer à l'Angleterre le commerce de tous les ports de l'Allemagne, en un mot, à servir cette même Angleterre, contre laquelle il est question de prendre des mesures de défense.

Il est par conséquent difficile de constater davantage la partialité du Roi de Suède en faveur de la Grande-Bretagne, qu'il ne vient de l'établir lui-même.

S. M. I. fit remettre le 16 Novembre une seconde note, par laquelle rappelant au Roi qu'elle venait de rompre avec l'Angleterre, elle réclama de nouveau sa coopération.

Cette note est restée près de deux mois sans réponse, et celle qui y a été faite et qui vient d'être remise au ministère de S. M. I. le 9 de ce mois, porte le cachet de la précédente.

L'Empereur loin de se reprocher sa modération, se plait en effet à avoir épuisé jusqu'aujourd'hui tous les moyens qui sont en son pouvoir, essayant de faire revenir Sa Majesté suédoise au seul système qui convienne à ses États; mais enfin il doit à ses peuples, à la sûreté de son empire, qui est sa suprême loi, de ne pas laisser plus longtemps, comme une question indécise, la coopération de la Suède avec la Russie et le Danemark contre l'Angleterre.

L'Empereur étant instruit que le cabinet de St. James, cherchant à rattacher le Danemark à son système par la crainte, l'avait menacé d'avoir la promesse du Roi de Suède de faire entrer ses troupes en Seeland, en réciprocité de quoi la possession de la Norvége devait lui être assurée.

L'Empereur venant d'apprendre de même que lorsque le Roi le laissait sans réponse, il traitait en secret une alliance à Londres, Sa Majesté a trouvé que l'intérêt de son empire serait bien mal assuré si, lorsque la lutte commencerait entre l'Angleterre et la Russie, le Roi de Suède, si voisin de ses États, voulait couvrir pendant quelque temps de l'aspect d'une feinte neutralité les sentiments d'un attachement connu pour l'Angleterre. S. M. I. ne peut laisser dans le vague la position de la Suède à l'égard de la Russie; elle ne doit par conséquent pas admettre sa neutralité.

Les dispositions du Roi étant constatées, il ne reste donc plus à S. M. I. que de recourir sans délai à tous les moyens que la Providence ne lui a confié que pour qu'elle en use, afin d'assurer la sécurité de son empire, et elle en prévient le Roi et l'Europe entière.

S'acquittant ainsi de ce qu'exige de lui le salut de son empire, l'Empereur est prêt à convertir les mesures qu'il va prendre, en une mesure de prudence, si le Roi veut bien sans délai se joindre à la Russie et le Danemark, afin de fermer la Baltique à l'Angleterre jusqu'à la paix maritime. Il invite même, pour la dernière fois, le Roi, son beau-frère, et avec toute la chaleur de la véritable amitié, de ne plus hésiter à remplir ses engagements et à admettre le seul système qui convienne aux intérêts des puissances du Nord. Qu'est ce qu'a gagné au reste la Suède depuis que son monarque adhère aux intérêts de l'Angleterre? Rien n'affligerait autant l'Empereur que de voir la Suède et la Russie désunies, et il dépend encore de

Sa Majesté suédoise de prendre, mais sur le champ, un parti qui conserverait les deux États en une intime alliance et dans une parfaite harmonie.

№ 10.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 16 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Je vous transmets ci-joint une lettre autographe de l'Empereur, notre auguste maître, à l'Empereur Napoléon, que vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, remettre à ce souverain à une audience privée que vous solliciterez à cet effet ([70]).

Je mets également sous ce pli une lettre qui m'a été confiée par S. M. l'Impératrice-Mère pour le prince héréditaire de Mécklembourg-Schwérin, de plus trois lettres pour monseigneur le duc d'Oldenbourg, dont deux du baron de Maltzahn, la troisième de ma part, et enfin une lettre pour M. le comte de Metternich de la part de l'ambassadeur d'Autriche résidant ici.

En vous priant, monsieur l'ambassadeur, de faire remettre ces différents paquets à leurs adresses respectives, j'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

№ 11.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 15 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Le comte de Lehndorff, ministre de Prusse, vient de me remettre les pièces ci-jointes en copie, dont l'une concerne une nouvelle complication de demandes pécuniaires de la part de l'intendant-général Daru à la charge de Sa Majesté prussienne, l'autre la convention relative au territoire de Dantzig.

Le prince Guillaume, frère du Roi, se trouvant déjà à Paris, je suppose, vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, soutenir ce prince dans les représentations qu'il jugera à propos de faire sur ces deux objets avec le même zèle que votre excellence a déjà manifesté en d'autres occasions pour le bien de la monarchie prussienne.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

I.

Фридрихъ Вильгельмъ III—графу Лендорфу.

Memel, 11 Janvier 1808.

On vous a déjà parlé antérieurement des prétentions accessoires que l'intendant-général Daru a produites à Berlin, en sus de la demande des contributions. Elles concernent une multitude d'objets, d'un genre extrêmement varié, mais se rapportant tous aux provinces cédées par la paix de Tilsit. C'est donc naturellement avec les souverains actuels de ces provinces qu'il s'agit de les régler et cette observation ayant été faite précédemment par la commission au sieur Daru, je m'étais flatté qu'il n'en serait plus question dans la négociation de Berlin, d'autant plus qu'en tant qu'elles renferment des réclamations de propriétés particulières des dites provinces, j'avais établi depuis quelque temps une commission spéciale à Königsberg, chargée de les recevoir et d'y faire droit. Cependant, on revient actuellement à la charge à ce sujet et le sieur Daru élève ces demandes secondaires, nullement liées à l'objet de sa négociation, à la somme de 126 millions de francs. — Les articles réclamés peuvent se reduire à trois classes principales, en tant qu'ils concernent.

1) Des propriétés particulières d'individus, de communes, corporations, dicastères, ou instituts lesquelles ont été mise en sûreté contre les évènements de la guerre.

2) Des créances qu'ils ont à la charge de ma monarchie ou de ses divers instituts, ou bien des prétentions qu'ils forment pour d'autres causes.

3) Enfin des effets et droits quelconques qui m'appartenaient en qualité de souverain avant la cession de ces pays et dont par conséquent j'étais libre de disposer.

Or il est évident, si l'on approfondit l'affaire:

1° Que les réclamations de la première classe sont du ressort de la commission de Königsberg, où je désire que les régences des pays cédés envoient, comme celle de Bayreuth l'a déjà fait, des députés chargés de leurs réclamations. Les propriétaires sont assurés d'obtenir la plus prompte restitution de ce qui est ou sera prouvé leur appartenir.

2° Que celle du n° 2, rentrant dans la classe générale des obligations, soit de l'état comme tel, soit de ses divers instituts, obligations auxquelles ils ne manqueront pas en tant qu'il s'agit de créances vérifiées ou liquides,

de satisfaire aux termes de leurs engagements, bien entendu qu'envers eux aussi, on observe l'article 25 du traité de paix et que leurs propriétés et leurs prétentions dans les pays cédés, leur demeurent intactes, enfin,

3° Que les effets et droits de quelque genre qu'ils fussent, qui dans les provinces cédées m'appartenaient comme souverain et dont j'ai disposé de plein droit en cette qualité, ne saurait faire un objet de réclamation, puisqu'une transaction ne peut avoir une force rétroactive et qu'en particulier toute cession n'est applicable que depuis l'époque où elle a lieu.

Ces principes incontestables ont été exposés avec plus de détail au sieur Daru par une réponse de la commission du 27 Décembre, et il en résulte que cette affaire ne peut être arrangée à Berlin, mais doit l'être de la manière que je l'ai proposé. J'ai chargé ma mission à Paris de les exposer en temps et lieu au ministère de S. M. I., et les sentiments d'équité et de justice de ce souverain me font espérer avec certitude qu'ils trouveront accès auprès de lui et que si le sieur Daru persistait dans la suite à s'y refuser, S. M. I. donnera les ordres en conséquence, mais je serai extrêmement charmé que S. M. l'Empereur de Russie voulut bien recommander aussi cet objet à l'intercession et aux bons offices du comte de Tolstoy, en le chargeant de s'en concerter préalablement avec le prince Guillaume et le sieur de Brockhausen. Je m'en promettrais un très heureux effet et j'en éprouverai la plus vive reconnaissance.

Signé: *Frédéric Guillaume.*
Contresigné: *Stein.*

II.

Фридрихъ Вильгельмъ III—графу Лендорфу.

Memel, 11 Janvier, 1808.

J'ai été bien aise de voir par votre dépêche du 25 Décembre, qu'en communiquant au ministère de S. M. I. la convention signée le 6 Décembre au sujet du territoire de Dantzig, vous avez appelé son attention éclairée sur la grande extension de ce territoire au delà de ce que portait l'article 19 du traité de paix. Il suffit de les comparer la carte à la main, pour en juger, cependant pour répandre encore plus de jour sur cet objet, voici encore quelques renseignements fondés sur un rapprochement géométriquement exact du territoire dont il s'agit, dans les différentes suppositions indiquées...*).

*) Затѣмъ слѣдують разныя сравнительныя исчисленія Данцигской територіи 1) по Тильзитскому трактату, 2) по конвенціи, предложенной послѣ заключенія мира генераломъ Раппомъ, и 3) по конвенціи отъ 6-го Декабря 1807 года. *Н. Ш.*

Ces rapprochements prouvènt avec évidence, que jamais mon plénipotentiaire n'aurait signé un accord aussi onéreux, s'il n'y avait été forcé par la menace et la désolante perspective de la prolongation jusqu'au printemps du séjour des troupes en deçà de la Vistule, où elles occupent cependant encore Marienbourg et l'ile de la Nogat, et qu'il serait par conséquent bien digne de la justice et de la magnanimité de S. M. l'Empereur Napoléon de s'en tenir à sa première décision de *deux milles* et, sans insister à la rigueur sur une convention qu'une nécessité impérieuse a seule pu faire signer, de borner à cette étendue, le territoire futur de la ville de Dantzig.

Signé: *Frédéric Guillaume.*

Contresigné: *Stein.*

III.

Extrait de la note du sieur Daru à messieurs les plénipotentiaires de S. M. le Roi de Prusse, en date de Berlin

20 Décembre 1807.

Récapitulation des créances énoncées dans les diverses notes qui ont été présentées jusqu'ici, en se rapportant à celle qui a été adressée aujourd'hui à messieurs les plénipotentiaires prussiens, savoir:

1)	Duché de Varsovie.	101.477,621	fr.	39	c.
2)	Royaume de Westphalie	13.335,863	»	27	»
3)	Münster la Mark, Lingen et Teklenbourg.	3.782,244	»	44	»
4)	Erfurth	216,068	»	90	»
5)	Bayreuth.	4.293,422	»	91	»
6)	Dantzig	2.340,580	»	33	»
7)	Grand duché de Berg	619,180	»	62	»
	Total actuel:	126.085,154	fr.	02	c.

№ 12.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Janvier 1808.

Je transmets ici à votre excellence copie d'une lettre que l'Empereur vient de recevoir du duc de Mecklembourg-Strélitz. Le cas que Sa Majesté fait de ce prince et la persuasion que c'est essentiellement de la prospérité

de chacune des branches de cette maison, que dépend le bonheur des différents pays qui composent le Mecklembourg, font désirer à Sa Majesté que vous preniez également à cœur les intérêts du duc Charles de la branche de Strélitz, comme cela vous a été recommandé à l'égard du duc de Mecklembourg-Schwérin, et qu'en temps et lieu vous fassiez, en conséquence, les démarches que vous jugerez convenables, monsieur l'ambassadeur, sans toutefois vous écarter de l'esprit des instructions générales que vous avez reçu pour pareil cas. Il serait peut-être bon que votre excellence surveillât la trop grande activité du prince héréditaire de Mecklembourg-Schwérin, qui pourrait viser peut-être à obtenir quelque agrandissement ou autre avantage au dépens de l'autre branche de sa maison.

Черновой отпускъ.

Помѣта: «Отправлено 16-го съ шт. ротм. Чернышевымъ».

№ 13.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 15 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Vous avez probablement appris par la voie de M. le comte de Metternich la manière dont on a envisagé à Vienne la conduite qu'a tenu récemment le prince Starhemberg à Londres. Les dépêches de l'ambassadeur Kourakin nous apprennent que l'Empereur français n'a nullement approuvé la déviation que le prince de Starhemberg s'est permis de la lettre de ses instructions qui lui enjoignaient de quitter son poste, si le cabinet de St. James ne répondait pas d'une manière précise et satisfaisante aux représentations qu'il était chargé de lui faire.

Un courrier, qui nous est arrivé de Londres de la part de M. d'Alopéus, m'annonce que ce ministre se proposait de retourner sur le continent par la France, et que le gouvernement britannique lui avait assuré toutes les facilités nécessaires pour son trajet jusqu'à Calais, aussitôt qu'il aurait reçu ses passeports de Paris. Supposant que d'après cette disposition M. d'Alopéus peut déjà être rendu à cette capitale, je vous prie, monsieur l'ambassadeur, de lui remettre la lettre à son arrivée.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

№ 14.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Janvier 1808.

En vous transmettant la lettre ci-incluse que l'Empereur adresse à M. de la Harpe, j'ai ordre exprès de Sa Majesté de vous engager, monsieur l'ambassadeur, à ne la faire parvenir à sa destination qu'avec la plus grande prudence et sûreté, afin qu'elle ne puisse dans aucun cas tomber entre les mains étrangères (71).

Je vous prie, monsieur l'ambassadeur, de m'informer dans le temps de la manière dont vous vous serez acquitté de cette commission, et d'agréer l'expression renouvelée etc.

P. S. Puisque M. de la Harpe habite tout près de Paris, il me semble, monsieur l'ambassadeur, qu'il ne vous sera pas difficile de le faire chercher et de lui remettre la lettre de Sa Majesté.

Черновой отпускъ.

Помѣта: «16-го Января 1808 года съ шт. рот. Чернышевымъ».

№ 15.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

L'Empereur a déféré avec plaisir au vœu que vous lui avez fait énoncer, monsieur l'ambassadeur, d'avoir le portrait de S. M. I. de pied en cap pour le placer à l'hôtel que vous occupez à Paris. Mais comme il ne s'en est point trouvé de disponible qui puisse vous être envoyé, que d'ailleurs nous n'avons point dans ce moment-ci d'artiste distingué que l'on pourrait charger d'un pareil travail, et qu'enfin les difficultés, que présenterait le transport, devaient aussi entrer en ligne de compte, Sa Majesté a préféré par toutes ces considérations de vous charger, monsieur l'ambassadeur, de commander son portrait à Paris même, ainsi que le cadre qui devra y appartenir, le tout dans le meilleur goût et d'une magnificence digne de notre auguste souverain. Votre excellence trouvera sous ce pli une miniature que Sa Majesté a choisi elle-même, et qui pour le buste servira de modèle à l'artiste que vous chargerez de cet ouvrage. Quant au reste, ce sera à

vous, monsieur l'ambassadeur, à le guider, et je m'imagine que le tableau, qui sera ainsi exécuté, sera aussi fidèle que s'il avait été fait d'après nature.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

№ 16.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 12 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Le lieutenant Floris, arrivé ici le 4 du courant, m'a exactement remis les dépêches depuis n° 47—56 que votre excellence lui avait confié, et je me suis empressé de les mettre sous les yeux de l'Empereur.

Si d'un côté S. M. I. a parfaitement apprécié la délicatesse de M. Amar, bibliothécaire du collége des quatre nations, dont vous avez rendu compte, monsieur l'ambassadeur, dans l'une de ces dépêches, de l'autre, le témoignage favorable que vous avez rendu de la tragédie de Catherine seconde, dont il est l'auteur, n'a pu qu'augmenter le désir de Sa Majesté, de ne point voir paraître cette pièce dans le public. Elle vous charge, en conséquence, d'engager M. Amar à renoncer au dessein de la donner au théâtre français, et pour qu'il soit complètement indemnisé des pertes que cette renonciation pourrait lui causer, vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, lui offrir l'équivalent de dix mille roubles soit en argent ou bien en effets, selon que vous le jugerez convenable, avec cette condition expresse que non seulement il vous remettra le manuscrit de sa tragédie, mais qu'il vous assurera par écrit qu'il n'en a point conservé de copie et qu'elle ne sera jamais imprimée, ni jouée.

Si M. Amar consent à cette proposition, comme je le suppose, votre excellence voudra bien tracer sur moi pour la valeur de dix mille roubles qu'elle est autorisé à lui payer, et j'aurai soin de faire rembourser cette somme conformément aux dispositions que vous aurez faites.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

№ 17.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 16 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

La présente expédition vous parviendra, monsieur l'ambassadeur, par M. de Czernischeff, officier au régiment des chevaliers gardes. C'est l'Empereur

lui-même qui en a fait le choix. Je me suis conformé à une observation que vous m'avez faite dans l'une de vos dépêches, en lui faisant compter 50 ducats de plus que l'on n'en donnait jusqu'ici.

Sa Majesté ayant approuvé le nouveau mode que vous m'avez proposé dans votre lettre du 27 Novembre (9 Décembre), en vue de mettre hors de toute atteinte la fidélité de nos courriers, je m'en servirai à l'avenir. Je l'aurais même fait dès aujourd'hui, si le volume de mon expédition ne m'en avait empêché, du reste je ne me permets pas même le moindre doute sur le zèle et l'intelligence de M. de Czernischeff ([72]).

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го (15-го) Февраля 1808 года».

№ 18.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

PARTICULIÈRE ET SECRÈTE.

St.-Pétersbourg, 15 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

J'ai reçu, monsieur l'ambassadeur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 27 Novembre (7 Décembre), et quoique ce fut une lettre particulière, je l'ai mise sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté l'a lue avec beaucoup d'attention et voici ce qu'elle m'a prescrit de vous écrire.

Sa Majesté désire un rapprochement sincère et des relations très intimes avec la Cour de Vienne. Les instructions données à notre ambassadeur, M. le prince de Kourakin, en font foi, et d'après ce principe votre excellence elle-même a eu ordre de bien vivre à Paris et en rapport de confiance avec M. le comte de Metternich, et S. M. I. a eu la satisfaction d'apercevoir par plusieurs de vos dépêches le succès avec lequel vous êtes déjà parvenu, monsieur l'ambassadeur, à établir ce concert, si utile au bien de son service. Sa Majesté vous saura gré de continuer ainsi.

Mais l'Empereur me prescrit de vous informer que ce concert et cette intimité, il la désire pour venir à l'appui et donner force à l'alliance qui subsiste entre Sa Majesté et l'Empereur des Français et non pour la remplacer.

S. M. I. veut absolument à cette époque avoir pour principal allié l'Empereur Napoléon. Elle veut par conséquent qu'aucune fausse démarche, qu'aucune amitié collatérale, si je peux m'exprimer ainsi, ne vienne nuire

à celle-là et elle serait bien fâché, si l'Empereur des Français avait sujet d'inquiétude à l'égard de son amitié.

L'Empereur sait déjà par une longue et facheuse expérience le peu de profit qu'il a retiré de ses précédentes alliances et il a jugé qu'il était du bien de son empire de les changer, et d'y substituer celle qu'il a contracté avec l'Empereur des Français. C'est donc dans cette nouvelle direction que Sa Majesté a jugé être utile au bien de ses États, qu'elle désire et m'ordonne de veiller que marchent toutes nos relations diplomatiques.

Vous voudrez par conséquent, monsieur l'ambassadeur, vous conformer à ce principe, entretenir bonne amitié et rapport de confiance avec M. le comte de Metternich, mais éviter avec grand soin tout ce qui pourrait donner ombrage à l'Empereur Napoléon, et lui faire penser que nous ne regardons pas son alliance comme solide et utile pour nous.

Veuillez bien agréer les assurances etc.

Черновой отпускъ.

№ 19.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 15 Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Je ne veux pas, monsieur l'ambassadeur, qu'il vous arrive un courrier sans vous apporter outre mes dépêches une lettre de bonne amitié et la voici.

Nous attendons de vos nouvelles avec impatience, surtout parce qu'elles dateront du retour de l'Empereur Napoléon, et que vous allez apprendre ce qui s'est passé en Italie et ce qui résulte de ce voyage, quelles seront les déterminations de ce prince relativement au Portugal, et surtout parce que vous allez entamer la négociation de la paix avec les Turcs qui est pour nous, comme vous le savez, monsieur l'ambassadeur, d'une importance majeure.

L'Empereur destine le général de Buxhövden au commandement de son armée en Finlande; le prince Bagration commande une des divisions.

Sa Majesté a donné à M. le général de Wiasmitinoff sa demission; il nomme à sa place comme ministre de la guerre monsieur d'Araktcheeff et pour gouverneur militaire le prince de Labanoff.

Le comte Alexis Orloff vient de mourir à Moscou et laisse un bien immense et une fille charmante qui en est seule héritière.

Nous vivons ici au milieu des fêtes *) . . . .

---

*) Въ черновомъ отпускѣ не помѣщено описаніе баловъ и празднествъ, которыми ознаменовался въ Петербургѣ зимній сезонъ 1808 года. *Н. Ш.*



Nous avons ici un officier turc envoyé pour l'échange des prisonniers. Tâchez, M. l'ambassadeur, de conclure la paix avec eux et vous verrez, si j'avais tort de vous assurer que votre ambassade vous offrait de très belles chances.

Veuillez remettre la lettre ci-incluse de ma part au général Savary (73) qui m'avait écrit de Varsovie et recevoir etc.

Черновой отпускъ.

№ 20.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 13 (25) Janvier 1808 (nº 72).

Monsieur le comte,

Les démêlés entre l'Empereur Napoléon et le Pape, bien loin d'avoir cessé sont devenus plus animés et ont donné lieu au renvoi des deux légats qui se trouvaient à Paris. On connaît assez positivement un des objets qui ont amené cette altercation. L'Empereur avait exigé que la Cour de Rome non seulement fit fermer aux Anglais les ports de l'État ecclésiastique, mais publiât même un manifeste qui condamnât comme impies et contraires à la religion et à la morale les principes politiques de ce gouvernement, et les dénonçât comme tels à toute l'Europe chrétienne. Le Pape s'y est refusé et a répondu qu'il ne pourrait jamais se prêter à une mesure si peu conforme aux principes de la religion, et allégue encore à l'appui de ce refus le danger auquel une pareille déclaration exposerait les catholiques de l'Irlande et de l'Écosse qu'elle compromettrait nécessairement. Cette réponse n'a fait qu'aigrir davantage l'Empereur. Il a fait menacer le Pape, que si le chef de l'église entravait la marche du souverain lorsqu'il s'agissait de mesures que la politique rendait indispensable, il se verrait forcé de le réduire à son existence primitive, et de lui ôter tous ses droits temporels. Il ordonna en même temps au cardinal Bayanne et au nonce della Genga de quitter Paris sans délai, où leur présence devenait inutile, parce que les négociations pour le concordat de l'Allemagne qui les avaient amenés en France n'avanceraient pas avant que le St.-Siège n'eût accordé tout ce que la France lui demande. Le nonce della Genga est déjà parti, le cardinal Bayanne a obtenu de pouvoir rester à Paris comme simple particulier à cause de son grand âge qui ne lui permet guère de voyager dans une saison aussi avancée.

Le prince Primat qui désirait terminer cette négociation pour mettre fin à l'état d'anarchie qui en Allemagne continue à régner dans l'église,

ne sait plus à quoi s'en tenir, après ce brusque dénouement. On dit qu'il va demander à retourner dans ses États, quitte à revenir à Paris aussitôt que sa présence y sera de nouveau nécessaire.

Les feuilles publiques auront informé votre excellence de l'arrivée à Paris de l'amiral Verhuel, nouvel ambassadeur de Hollande. Le changement subit et imprévu qui s'est opéré dans sa destination est attribuée à l'humeur que l'Empereur Napoléon doit avoir ressenti de ce que son frère le Roi de Hollande eut osé nommer des postes diplomatiques sans l'avoir préalablement consulté. Il a fait révoquer non seulement cette nomination, mais aussi celle du général Caulaincourt à la mission de Naples. Le Roi de Westphalie n'a pas été plus heureux; il avait désigné M. d'Eterno pour la place de Stuttgart, mais l'Empereur Napoléon s'y est opposé.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 21.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 13 (25) Janvier 1808 (nº 73).

Monsieur le comte,

Un courrier du cabinet de Vienne porta la semaine dernière au comte de Metternich les notifications du mariage de l'Empereur, son maître. Il eut l'honneur de les remettre à l'Empereur Napoléon dans une audience particulière, qui s'est prolongée pendant plusieurs heures et où il s'entretient avec lui de différents objets. Les négociations avec l'Angleterre qui venaient de se rompre furent le sujet principal de cette conversation. L'Empereur se récria beaucoup sur l'aveuglement et l'obstination du ministère britannique et parut assuré qu'il ne se soutiendrait pas. Il ne concevait pas que ce cabinet ne fut pas plus alarmé de ses vues sur l'Orient, et dit en propres termes: ne pense-t-il donc pas, au sort dont Constantinople peut-être menacé, mais regrettant d'avoir laissé échapper cette phrase, il ajouta que c'étaient cependant des projets difficiles à réaliser pour le moment, et que l'on ne saurait y songer que dans un avenir bien éloigné.

Toutefois l'ambassadeur d'Autriche ne partage pas à cet égard la tranquillité que l'Empereur Napoléon suppose au cabinet de St. James, il nourrit les plus vives inquiétudes sur le sort de la Porte ottomane et m'en a parlé à plusieurs reprises. Il envisage le partage de cet empire comme une conséquence inévitable de la rupture de la négociation avec l'Angleterre, et il me paraît craindre infiniment que sa Cour ne soit point appelée à y prendre

part. Mes pourparlers avec l'ambassadeur turc vont, sans doute, encore augmenter sa méfiance.

En conséquence de la note que M. de Champagny m'avait adressée cette négociation vient de s'ouvrir, mais j'ai cru lui devoir déclarer, avant de consentir à conférer avec l'ambassadeur de la Porte, que je ne pouvais traiter de rien sans avoir reçu les réponses aux dépêches que je venais d'adresser à votre excellence par M. Marin.

Il me répondit qu'il me demandait seulement d'échanger les pleins-pouvoirs, parce que l'ambassadeur turc le pressait continuellement et qu'il ne voyait que ce moyen de se débarrasser de lui pour quelque temps. M'étant rendu à cette observation, j'ai eu samedi dernier la première conférence dont les détails peu intéressants sont consigné dans le protocole ci-joint. C'est le comte Nesselrode que j'ai chargé de le tenir.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Conférence du 23 Janvier 1808.

Son excellence M. le comte Tolstoy, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, et son excellence Muhib Effendi, ambassadeur de la Sublime Porte ottomane, ayant été nommés par leurs augustes souverains, pour négocier et conclure sous la médiation de Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, un traité de paix d'amitié, à l'effet de mettre un terme aux conséquences affligeantes de la rupture qui s'est malheureusement élevée entre les deux empires, et Sa Majesté l'Empereur des Français ayant nommé pour assister de sa part aux conférences, en qualité de plénipotentiaire médiateur, son excellence monsieur de Champagny, ministre des relations extérieures, ce dernier invita les deux plénipotentiaires à se rendre au ministère des relations extérieures pour y procéder à la vérification des pleins-pouvoirs respectifs.

Ce fut le 11 (23) Janvier que conformément à cette invitation ils se rendirent à l'endroit désigné.

Après les civilités d'usage, M. le ministre médiateur ayant observé que cette première conférence devait avoir pour objet l'échange et la vérification des pleins-pouvoirs, son excellence M. l'ambassadeur ottoman produisit les siens, et demanda qu'ils restassent en dépôt chez le plénipotentiaire médiateur pendant la durée de la négociation. Cette demande n'ayant rien de contraire aux usages fut agréée.

On procéda ensuite à la lecture des pleins-pouvoirs. M. l'ambassadeur de Russie observa, que dans celui donné par le Grand Seigneur il était allégué, que c'était en vertu de l'armistice que les négociations avaient lieu, que ce fait n'était point exact, puisqu'il n'existait point d'armistice, celui que M. Laschkareff avait signé n'ayant point été ratifié par l'Empereur de Russie, parce qu'il contenait deux articles que S. M. I. n'avait pas cru pouvoir admettre, dont l'un stipulait la restitution des vaisseaux de guerre pris aux Turcs, et l'autre statuait de la reprise des hostilités pour le cas où les négociations de paix n'auraient pas de résultat satisfaisant, article auquel Sa Majesté n'avait pu se prêter attendu qu'il ne fixait cette reprise qu'à la fin de l'hiver.

L'ambassadeur de la Sublime Porte objecta qu'il ne pouvait qu'envisager l'acte d'armistice comme valide, vu qu'il avait été ratifié par le commandant en chef de l'armée, qui l'y était trouvé pleinement autorisé, par les pleins-pouvoirs dont il avait été revêtu. Il ajouta qu'il espérait au reste, qu'une pareille circonstance, étrangère à l'objet pour lequel les plénipotentiaires étaient réunis, n'en traverserait point la marche de leurs négociations, ni ne retarderait le rétablissement de la paix entre les deux grandes puissances. L'ambassadeur de Russie répliqua que le général qui s'était trouvé muni des pleins-pouvoirs pour la conclusion de l'armistice était mort pendant sa négociation, et que celui qui l'avait momentanément remplacé, n'avait point été confirmé dans ce poste, et avait encouru le désaveu de l'Empereur, ainsi qu'une juste punition, pour avoir osé prendre sur lui de ratifier l'armistice sans y être autorisé. L'ambassadeur poursuivit, en disant qu'il ne citait ces circonstances que comme un simple fait historique, et parce qu'il en était question dans le plein-pouvoir de Sa Hautesse. Mais que néanmoins la mention qui en était faite dans cette pièce ne lui semblait pas de nature à en infirmer la validité. Il ajouta qu'il demandait seulement à ne pas entrer encore en négociation, n'ayant point jusqu'à ce moment reçu des instructions complètes.

M. le ministre médiateur demanda alors aux plénipotentiaires, si réciproquement ils avaient trouvé leurs pleins-pouvoirs suffisants, et sur leur réponse affirmative il consentit à prendre ces actes en dépôt. S'adressant ensuite à l'ambassadeur ottoman, il lui renouvela la proposition faite par M. le comte Tolstoy de différer de quelques jours la reprise des conférences pour donner à celui-ci le temps de recevoir de St.-Pétersbourg le complément d'instructions qui lui était nécessaire. L'ambassadeur de la Sublime Porte exprima vivement le regret que lui faisait éprouver ce retard, ainsi que le désir de ne pas le voir se prolonger. Il termina la séance en assurant que pour ce qui le concernait, il était prêt à signer le traité qui pourrait être conclu.

№ 22.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

PARTICULIÈRE.

Paris, « » Janvier 1808 *).

Monsieur le comte,

Depuis le retour de l'Empereur les intrigues sont devenues très actives à la Cour des Tuileries. Celles de la duchesse de Berg et de son parti, dont le principal personnage est M. de Talleyrand, ont réussi à calomnier l'Impératrice Joséphine auprès de l'Empereur, en lui donnant des soupçons sur l'intérêt et la bienveillance qu'elle avait témoigné au prince de Mecklembourg-Swérin. Ils lui ont attiré une scène des plus violentes en présence de M. de Talleyrand et de madame de la Rochefoucauld, sa première dame d'honneur, et ont valu au prince une disgrâce complète, dont il faut cependant espérer qu'il parviendra à se relever. Ce fut le dimanche matin que cet orage éclata contre l'Impératrice et c'est, sans doute, à un reste d'humeur que je dois attribuer les dispositions moins bienveillantes que l'Empereur me témoigna dans son audience. Le lendemain au cercle qu'il y eut aux Tuileries, auquel il arriva fort tard ayant travaillé pendant toute la soirée avec le ministre de la marine, il ne se montra pourtant pas encore beaucoup mieux disposé en ma faveur, car il ne se borna à ne me souhaiter que le bon soir. Néanmoins je fus invité à faire la partie de l'Impératrice, qui me dit, lorsque je m'informai de l'état de sa santé: j'ai des maux de tête, je souffre infiniment, il faut beaucoup de courage pour supporter ces maux.

La désunion qui subsiste entre le prince héréditaire de Bade et sa jeune épouse, Stéphanie Beauharnois, fixe aussi dans ce moment las ollicitude de l'Empereur Napoléon, il est dans l'opinion que la répugnance entre eux est poussé au point, que la princesse n'est pas même encore femme et en a fait parler dans ce sens au ministre de Baden, le baron de Dalberg, qui a cependant réussi à prévenir l'éclat que l'Empereur avait l'intention de donner à cette affaire en faisant revenir la princesse à Paris.

Les plaintes du général Savary sur le comte Merveldt continuent, il parle même dans ses dépêches d'une brouillerie qu'il a eue avec l'ambas-

*) На этомъ письмѣ не означено число. Но такъ какъ оно, судя по слѣдующей депешѣ, было отправлено съ флигель-адъютантомъ Маринымъ, то, вѣроятно, относится къ началу Января. *Н. Ш.*

sadrice. M. de Champagny a représenté au comte Metternich, qu'il serait cependant à désirer que la Cour mit un terme à ces altercations très déplacées en rappelant M. de Merveldt du poste de Pétersbourg, où l'Empereur Napoléon ne le verrait jamais avec plaisir.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Depuis qu'on a reçu ici la nouvelle de la mort de madame la duchesse de Mecklembourg, le prince héréditaire est mieux traité. L'Empereur Napoléon a plusieurs fois envoyé chez lui pour s'informer de l'état de sa santé et en a même parlé avec intérêt au duc de Cobourg.

№ 23.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

SECRÈTE.

Paris, 14 (26) Janvier 1808 (n° 74).

Monsieur le comte,

Depuis le départ de M. Marin j'ai eu plusieurs fois occasion de voir l'Empereur Napoléon. Ses dispositions envers moi, qui commençaient à s'attiéder, ont repris tout le caractère de bienveillance qu'elles avaient à mon arrivée dans ce pays-ci. La semaine dernière j'assistai de rechef aux chasses, après qu'il en eut eu deux auxquelles je n'avais pas été invité. Avant-hier je fus seul de tout le corps diplomatique admis avec quelques personnes de ma légation à un petit bal donné par la Reine d'Hollande. Ce bal dut avoir lieu huit jours avant, mais l'Empereur ayant trouvé sur la liste des personnes invitées le nom de plusieurs princes d'Allemagne le contremanda et fit à l'Impératrice la scène dont j'ai entretenu votre excellence dans ma lettre particulière expédiée par M. Marin. En effet aucun de ces princes n'a été invité au bal donné avant-hier; l'Empereur a lui-même désigné les personnes que la Reine pouvait y admettre et m'a porté sur la liste. On avait dit qu'il l'honorerait de sa présence, mais il n'y est pas venu. Le parti de la grande-duchesse de Berg l'envisage comme un triomphe qu'il a remporté, car l'Empereur n'avait pas manqué d'assister au bal que cette princesse avait donné quelques jours auparavant. Je ne sais trop à quelles circonstances attribuer ce renouvellement d'attentions et de procédés vraiment hors de toute mesure. Il eut lieu bientôt après l'arrivée d'un courrier de St.-Pétersbourg par lequel le général Caulaincourt rend compte de la bien-

veillance avec laquelle il avait été accueilli, et dont l'Empereur Napoléon m'a même parlé à l'avant-dernier cercle, en me témoignant combien il y était sensible. Je lui répondis que cette réception, faite à son ambassadeur à St.-Pétersbourg, me paraissait bien naturelle après toutes les bontés qu'il avait eues pour moi.

Simultanément avec ce courrier on reçut à Paris la note de M. Canning, par laquelle le cabinet de St. James se refusait à l'envoi des plénipotentiaires proposé par la France, d'où je conclus que si c'est la reconnaissance pour les bontés dont S. M. l'Empereur, notre auguste maître, a daigné combler l'ambassadeur de France, qui a motivé en grandes parties les cajoleries que l'on me prodigue, la politique n'y est pas tout-à-fait étrangère. Il me semble apercevoir autant qu'il est permis de juger à un coup d'œil aussi peu exercé que le mien qu'à mesure que l'espoir d'un rapprochement avec l'Angleterre faiblit, les actions de la Russie haussent. Les puissances du continent ne sont favorisées par le cabinet des Tuileries qu'en raison du besoin qu'il en a, et le service que la Russie lui rend par son opposition à l'Angleterre est trop réel, pour qu'il ne doive pas employer tous ses moyens afin de la maintenir dans ce système, tant que durera cette funeste querelle.

Cependant dans les différentes occasions que j'ai eues de voir l'Empereur Napoléon il ne m'a jamais parlé d'affaires. A la dernière chasse la conversation qui la précède ordinairement roula sur la Russie, l'Empereur s'informa beaucoup des ressources et des productions de cet empire, surtout de celles des provinces méridionales, et en jugea avec autant de sagacité que de connaissance de cause. Après le déjeuner il a fallu encore faire quelques lieues pour atteindre le rendez-vous de chasse. J'ai été placé dans une des calèches de la Cour avec le duc de Cobourg, le prince Borghèse et le maréchal Ney. On parla militaire, on récapitula les événements de la dernière campagne. Le maréchal tint des propos assez singuliers, quoique très analogues aux principes de la majeure partie des généraux français. Je les laissai pour la plupart sans réplique. Entre autres s'adressant directement à moi et ayant l'air de menacer, il approuva toute la nouvelle levée de conscrits que l'Empereur venait d'ordonner et sa sage prévoyance d'augmenter toujours ses armées. Je répondis à cela que j'étais parfaitement de son avis, que je ne pouvais qu'admirer la sagesse de l'Empereur Napoléon, et que j'allais envoyer un courrier à ma Cour pour l'instruire de cette mesure, afin qu'elle suive cet exemple et ordonne également une levée de 100.000 hommes, car pour qu'une amitié soit constante et solide, il faut toujours que l'on soit à la hauteur de son ami.

Cette réplique doit avoir été rapportée à l'Empereur, à en juger du moins d'après la manière dont il s'est exprimé sur mon compte vis-à-vis de l'ambassadeur d'Autriche auquel il dit, en parlant de l'affaire du comte Merveldt, qu'il commençait à s'apercevoir que les militaires ne valaient rien pour être employés dans les postes diplomatiques, car aussitôt qu'ils se trouvaient avec d'autres militaires ils ne pouvaient pas s'empêcher de parler de leurs campagnes, ce qui mettait souvent de l'aigreur dans les affaires. Il m'a fait l'honneur de me citer aussi à l'appui de cette opinion, en rendant toutefois justice à ma loyauté et à ma franchise. Ses généraux n'ont pas été épargnés à cette occasion, nommément M. Andreossi et Savary.

Ce dernier doit déjà être arrivé en France depuis quelque temps, mais l'Empereur m'a dit que ce ne sera que dans trois ou quatre jours qu'il viendra à Paris. Depuis son retour on parle de nouveau du divorce. On assure que le Vice-Roi d'Italie doit se rendre ici dans une quinzaine de jours, et l'on croit même que c'est pour venir chercher l'Impératrice. Il s'est tenu hier un conseil de famille auquel M. de Talleyrand a assisté. L'objet en a vraisemblablement été le mariage de mademoiselle Tacher de la Pagerie avec le duc d'Ahremberg qui doit avoir lieu lundi prochain.

Veuillez, monsieur le comte, agréer etc.

P. S. Je n'ai entretenu votre excellence de la conversation que j'ai eu avec le maréchal Ney, très indifférente en elle même, que pour que vous soyez informé déjà avant qu'elle ne vous parvienne par d'autres voies.

№ 24.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 14 (26) Janvier 1808 (n° 75).

Monsieur le comte,

La mesure que j'ai fait pressentir à votre excellence dans ma dépêche n° 25 vient de se réaliser. Elle la trouvera annoncée dans la feuille ci-jointe qui m'a paru si marquante, que je me suis décidé à l'envoi d'un courrier pour la porter au plus tôt à sa connaissance. Elle sera, sans doute, frappée du contraste qu'il y a entre cette mesure et tout ce que l'Empereur m'a répété à tant de reprises, sur son désir de diminuer même le nombre de ses troupes, montant déjà alors d'après son aveu à 800.000 hommes. La nécessité de recourir à des moyens extrêmes pour réprimer l'Angleterre, après que la dernière tentative pour la ramener à des dispositions plus

pacifiques eut échoué, sert de prétexte et n'en est pas un, car comme l'Empereur me l'a fort bien observé, ce ne sera jamais avec des armées, mais avec des flottes qu'il parviendra à lui arracher le sceptre des mers. Ce n'est donc que quelque vaste projet sur le continent, quelque nouvelle expédition qui a pu motiver une mesure aussi peu pacifique. Le résultat de ces conscriptions monte au delà de celui qui est annoncé. Au lieu de 80.000 hommes, elles en fournissent au gouvernement presque toujours 100 à 120.000, parce que les préfets, pour se concilier la bienveillance de l'Empereur, cherchent à tirer de leurs départements des contingents, plus considérable qu'il ne l'exige. Cette conscription suffira pour remplir les cadres, et fournira en outre encore de quoi former 18 nouveaux régiments à 3 bataillons, chacun de 11.000 hommes.

Un tel surcroît de forces ne peut qu'être infiniment alarmant pour les puissances continentales; elles ne seront pas seulement dirigées vers l'Espagne et le Portugal; la plus grande partie demeurera certainement en Allemagne pour tenir la Russie et l'Autriche sans cesse en échec, et pour pouvoir continuer à occuper les États du Roi de Prusse. Les affaires de celui-ci n'avancent pas. Le prince Guillaume n'a rien obtenu jusqu'à présent. C'est toujours à Berlin que le gouvernement français persiste à les vouloir terminer, et la commission du Roi réduite au désespoir mande au baron de Brockhausen, que le pays est hors d'état de supporter davantage son malheur et qu'elle sera forcée de souscrire aux prétentions de la France quelles qu'elles soient. Le prince Guillaume dans l'espoir que S. M. l'Empereur, notre auguste maître, ne refuserait pas au Roi, son frère, la demande qu'il lui a adressée de vouloir bien garantir à la France le payement des contributions prussiennes, a pressenti M. de Champagny sur cette idée, mais ce ministre ne l'a pas agréée. Il a objecté au prince, que si le Roi ne remplissait pas ses engagements et ne payait pas dans le terme convenu, on ne saurait contraindre la Russie de payer pour lui, sans lui faire la guerre et qu'en cas de guerre cette garantie tombait nécessairement d'elle même.

J'ai pris sur moi d'en parler aussi au ministre des relations extérieures, toutefois en l'assurant que je n'avais aucune instruction de ma Cour à ce sujet et que je ne l'en entretenais que pour savoir, si ce pouvait être un moyen de finir plus promptement les affaires de la Prusse, pour mettre un terme aux calamités inouïes qui la désolent. Il me répondit qu'il n'en avait pas rendu compte encore à l'Empereur, mais qu'il ne croyait pas qu'il y consentirait, vu que cette garantie pourrait rendre plus ou moins désagréables les rapports entre lui et l'Empereur de Russie.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Le baron de Brockhausen, qui a passé chez moi dans la soirée, m'a communiqué le contenu d'une note que M. de Champagny venait de lui adresser, au sujet des bâtiments suédois accueillis à Colberg, et exigeant que tous les ports de la Prusse fussent fermés aux vaisseaux de cette nation, dont l'Angleterre se servait pour répandre encore de ses marchandises sur le continent, en les introduisant dans ces ports. M. de Brockhausen craint que sous ce prétexte l'Empereur ne demande de nouveau de pouvoir mettre garnison française dans cette forteresse.

№ 25.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 14 (26) Janvier 1808 (nº 77).

Monsieur le comte,

Le prince de Starhemberg arrivé à Paris le 23 au soir m'apporta de la part de M. d'Alopéus les dépêches que sous ce pli j'ai l'honneur de transmettre à votre excellence. L'Empereur Napoléon m'ayant accosté au cercle qu'il y eut hier au soir et demandé si je n'avais pas reçu de nouvelles, je crus devoir l'informer de celles que M. d'Alopéus m'avait mandées. Je lui dis aussi que ce ministre serait dans le cas de prolonger encore son séjour en Angleterre pendant une quinzaine de jours à cause d'une indisposition de sa femme, et je remarquai que ce délai ne me semblait pas à regretter, parcequ'il mettrait M. d'Alopéus à même de nous apporter des notions intéressantes sur les premières séances du parlement qui venait de s'assembler. L'Empereur était parfaitement de mon avis et n'a pas du tout paru mécontent de cette circonstance, comme l'avait craint M. de Champagny, qui m'en avait parlé avec inquiétude, que je ne puis attribuer qu'à la timidité de son caractère. On m'a assuré, que l'Empereur s'était occupé depuis quelque temps des affaires de l'Allemagne et qu'il avait composé le lot du prince Murat des principautés de Lingen et de Tecklembourg, du comté de la Marck et de la ville de Münster avec une partie de cet évêché. L'autre va tomber en partage au duc d'Ahremberg, en compensation du comté de Reklinghausen cedé au grand-duc de Berg pour établir une communication entre ses États.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 26.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 14 (26) Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Dans toutes les difficultés et les retards que le gouvernement français apporte dans l'arrangement des affaires de la Prusse, je ne puis que voir l'intention bien prononcée de l'Empereur Napoléon de ne pas se relâcher sur l'article des trois forteresses de l'Oder, qu'il a demandées au Roi, comme nantissement, et qu'il lui importe tant de faire occuper par ses troupes. Je ne suis rien moins que sûr que quand même on lui céderait la Silésie, il se désiste de cette prétention. Il veut pousser le Roi à bout et le porter à se jeter entièrement entre les bras de la France, pour pouvoir lui enlever encore le peu de moyens et de troupes qui lui restent. On m'a même fa entendre à plusieurs reprises que le plus grand tort, que le Roi de Prusse se fesait aux yeux de l'Empereur des Français, était de continuer à chercher à se concilier l'amitié de l'Empereur de Russie, et à se ménager son intervention et son appui.

D'après tant de preuves irrévocables des vraies dispositions de l'Empereur Napoléon, je ne saurais comprendre ce qui motive la confiance, que votre excellence continue à placer dans ses sentiments envers la Russie desquels elle attend l'exécution du traité de Tilsit, et qui doivent encore nous procurer une paix avantageuse et honorable avec la Turquie. Ce n'est pas la marche que le cabinet des Tuileries a suivie jusqu'à présent qui peut autoriser cette confiance, et l'avenir, que ma position me donne plus de droits de pouvoir mieux juger que votre excellence, dans l'éloignement où elle se trouve du théâtre des grands événements, ne me semble pas offrir plus d'espoir. Si cette confiance est fondée sur des motifs que j'ignore et dont on me fait un mystère, il serait cependant temps, monsieur le comte, que vous m'en fissiez la confidence, en m'expliquant ce qui peut produire la divergence dans notre manière de voir, et qui fait que tandis que je vois tout en noir, vous voyez tout couleur de rose. D'après ma façon de penser, nous ne pourrons désormais placer notre confiance que dans la force de nos armées, dans de grands et nombreux magasins, dans des dépôts d'armes en grande quantité. Il n'est pas nécessaire de trop rechercher la perfection de celles-ci, car ce n'est pas la qualité qui nous a jamais empêché de combattre l'ennemi avec succès, mais la quantité insuffisante y a porté souvent des entraves. Ce n'est pas non plus la mauvaise qualité de notre poudre (dont je

ne manquerai pas la première occasion pour envoyer les échantillons demandés) qui nous a fait perdre des campagnes; ce sont nos fausses mesures qui nous ont conduit au bord du précipice.

L'Empereur Napoléon après m'avoir lui même répété plusieurs fois que ses armées allaient jusqu'à 800.000 hommes se croit dans le besoin de les compléter. Ne devons-nous pas suivre son exemple? et si cela pouvait même coûter la moitié de nos fortunes. Que l'on jette un coup d'œil sur les souffrances de la Prusse et aucun sacrifice ne pourra nous arrêter. D'ailleurs ne serait-ce que pour seconder la France dans ses vues et pour la suivre dans ses projets qu'il faut être à la hauteur de ses moyens, et que je trouve indispensable d'augmenter nos armées.

Il serait extrêmement utile d'ajouter 60 hommes par compagnie; nos bataillons étant si faibles, qu'après une affaire un peu vive ils seront toujours mis hors de combat; les bataillons provisoirement formés des prisonniers sortis d'ici, et les troupes venant de Corfou vous facilitent encore le moyen de former une belle division.

Je continue de vous écrire, monsieur le comte, avec la même confiance, persuadé de votre indulgence. La confiance que je vous porte doit me justifier à vos yeux.

J'ai l'honneur d'être etc.

Je ne vous réitère plus la prière de mon congé, persuadé qu'il m'est déjà accordé; l'Empereur ne l'ayant encore refusé à personne depuis son règne; je suis véritablement malade et incapable de suivre les affaires.

№ 27.

Графъ Толстой — графу Румянцову.

Paris, 19 (31) Janvier 1808 (n° 78) *).

Monsieur le comte,

C'est par un courrier prussien que j'ai l'honneur d'adresser à votre excellence mes rapports de ce jour. Il est chargé de porter à la commission du Roi établie à Berlin le résultat peu satisfaisant des efforts réunis du prince Guillaume et du baron de Brockhausen. Ils n'ont rien obtenu pas plus que moi et on élude de s'expliquer avec eux; l'Empereur ne veut pas parler d'affaires au prince, et M. de Brockhausen n'arrache pas d'autre réponse à M. de Champagny que celle si souvent répétée, que ce n'était point

*) Депеша n° 78 писана рукою графа Нессельроде. *Н. Ш.*

lui, mais l'intendant-général Daru qui se trouvait chargé de conclure cet arrangement. Les plénipotentiaires du Roi à Paris après avoir donc tout épuisé et voyant que même les représentations que l'Empereur, notre auguste maître, a fait faire par mon organe ne produisent pas le moindre effet, desespèrent et remettent de nouveau l'affaire entre les mains de la commission de Berlin. Ils l'autorisent à se soumettre à tout, car le pays ne saurait supporter davantage cet état de choses, et quelques dures que soient les conditions que l'on impose au Roi, il doit y souscrire, s'il ne veut pas voir sa monarchie ruiné de fond en comble sans jamais avoir l'espoir de la pouvoir remettre. Il ne lui reste surtout pas d'autre parti à prendre, après que la dernière tentative que l'on vient de faire pour engager le gouvernement français à se relâcher sur l'article des forteresses en lui offrant la garantie de notre auguste souverain a si complètement échoué et donné toute la mesure des intentions de l'Empereur Napoléon.

Le général Savary ici depuis quelques jours a déjà vu plusieurs fois l'Empereur qui s'est même entretenu très longtemps avec lui à un bal, donné avant-hier par madame la grande-duchesse de Berg.

Шифромъ: Il est évident que le désir énoncé de notre part d'acquérir la Moldavie et la Valachie n'a été si favorablement accueilli par lui que pour motiver une seule raison quelque peu valable qu'elle puisse être de ne pas évacuer la Prusse et forcer le Roi à souscrire à toutes les conditions qu'il lui impose; en attendant il se gardera bien de finir si promptement les affaires de la Turquie, dont il a su si adroitement attirer la négociation à Paris pour les terminer ou les retarder à son gré.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 28.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Парижъ, 19-го (31-го) Января 1808 года (n° 79).

Милостивый Государь
Графъ Николай Петровичъ,

Шифромъ: Les rapports du prince Kourakin auront, sans doute, informé votre excellence des griefs peu fondés élevés par le général Andreossi au sujet de soi-disantes préférences, accordées à notre ambassadeur à Vienne pendant les fêtes qui viennent d'avoir lieu à l'occasion du mariage de S. M. l'Empereur d'Autriche. Il en a porté des plaintes formelles à sa Cour, soutenant qu'il remarquait dans le cabinet d'Autriche une volonté bien prononcée

d'accorder au prince Kourakin la prééminence sur lui, l'ambassadeur de France. L'Empereur des Français, qui tient infiniment à ces formalités, a été très aigri contre la Cour de Vienne, de ce que les représentations de son ambassadeur sur ce point ne soient appuyées que sur des preuves bien futiles. Il a fait déclarer au comte de Metternich, par l'organe de son ministre des relations extérieures, que si effectivement la Cour ou le ministère d'Autriche visait à accorder une prééminence à l'ambassadeur de Russie, prééminence qu'il était bien loin de reconnaître, il rappellerait sur-le-champ son ambassadeur et le ferait remplacer par un ministre plénipotentiaire. Il a fait ajouter encore qu'il espérait que le comte de Metternich connaissait assez les principes et sa façon de penser à son égard personnel, pour qu'il eût pu jamais envisager les faveurs particulières qu'il m'accordait à moi au delà de ce qu'il faisait pour lui, autrement que comme une suite des relations individuelles entre deux souverains, et que d'ailleurs il avait eu soin de ne l'étendre sur aucune circonstance vraiment d'étiquette, et que de tout temps l'admission de tel ou tel ambassadeur dans ses parties de chasse ou dans l'intérieur de la famille des souverains auprès desquels il sont accrédités n'avait point été regardée comme tenant à des formalités d'étiquette de prééminence. Le comte de Metternich a répondu qu'il était bien loin de s'en plaindre, qu'il ne pouvait envisager les attentions que l'on me prodiguait que sous le même point de vue, et qu'il ne réclamerait pas contre, tant qu'il ne verrait point que l'on vint m'accorder ces mêmes préférences dans des occasions publiques et de représentation. Quant à la prééminence entre les ambassadeurs de Russie et de France à Vienne, que c'était une question qui ne regardait pas sa Cour et qui était plutôt à discuter et à décider à St.-Pétersbourg, et qu'il pouvait bien assurer que jamais sa Cour ne s'était ni ne voulait s'ériger en arbitre, et que même les usages et les cérémonials établis à Vienne tendaient à prévenir tous les cas où les ambassadeurs de Russie et de France pourraient être compromis l'un vis-à-vis de l'autre, et qu'il était au reste très affligé de voir l'Empereur écouter des plaintes si peu fondées et partant encore d'un homme qu'il avait lui-même deux jours jugé incapable de remplir un poste diplomatique.

Votre excellence aura en effet été surprise d'apprendre que tous les griefs du général Andreossi ne portent que sur un diner de plus donné par le comte de Stadion au prince de Kourakin, et sur un signe de tête que celui-là doit lui avoir fait pour l'engager à céder le pas à notre ambassadeur. C'est dans des faits aussi futiles, qu'il veut voir un changement dans les dispositions de la Cour de Vienne envers son gouvernement, le renouement des liens qui jadis avaient subsisté entre elle et la Russie et des

vues hostiles contre la France. Il s'en est même expliqué dans ce sens vis-à-vis du comte de Stadion, en l'accusant d'être revenu à ses anciens errements; il paraît être personnellement très indisposé contre ce ministre.

Napoléon n'a pas trouvé suffisante l'explication que le comte de Metternich a donnée au ministre des relations extérieures, et lui a fait déclarer le lendemain que si celle que sa Cour le chargerait de communiquer au cabinet des Tuileries en réponse à l'ouverture que celui-ci venait de lui faire ne fut satisfaisante, qu'il convertirait certainement le poste de Vienne en mission de second ordre, ne fut ce que pour ne pas faire naître dans ce moment des discussions avec la Russie.

C'est surtout pour arriver à cette assertion si marquante dans les circonstances présentes que j'ai cru devoir entretenir votre excellence avec autant de détails d'une affaire qui dans le fait ne porte que sur des objets de pure formalité.

Имѣю честь быть съ совершеннымъ почтеніемъ и пр.

Помѣта: «Получено 9-го Февраля 1808 года».

№ 29.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Парижъ, 19-го (31-го) Января 1808 года (n° 80).

Милостивый Государь
Графъ Николай Петровичъ,

Шифромъ: Le général Savary, arrivé ici depuis 4 jours, s'est empressé de venir me voir et de me témoigner, combien il était pénétré des bontés que l'on avait eues pour lui à Pétersbourg. Après m'avoir parlé de la position dans laquelle je me trouvais ici, et m'avoir demandé si j'en étais satisfait, il me confia que mes premiers rapports avaient causé beaucoup d'inquiétude à notre Cour; je lui répondis que je ne voyais pas en quoi ils auraient pu être alarmant, que je m'étais borné à transmettre les communications que le ministère français m'avait fait et à rapporter fidèlement les entretiens que j'avais eus avec l'Empereur, son maître; il m'assura que lui de son côté avait constamment représenté les dispositions du cabinet de Pétersbourg comme très favorables à sa Cour; qu'il avait soigneusement évité de mander tout ce qui aurait pu troubler le moins du monde la bonne harmonie entre deux souverains, et que pour m'en convaincre il me citait qu'il n'avait jamais fait mention de l'augmentation de l'armée qui avait eu lieu pendant son séjour en Russie. Je cherchai également de mon côté à

le rassurer sur le contenu de mes dépêches sans cependant lui dissimuler que tout ce que je voyais était fait pour causer de la méfiance.

Послѣднія засѣданія Сената имѣли предметомъ учрежденіе новаго мѣста гран-диньитора. Оно назначено принцу Боргезѣ съ титуломъ генералъ-губернатора французскихъ провинцій по ту сторону Альпійскихъ горъ.

Завтрашняго числа совершится бракосочетаніе герцога Просперо Аренбергскаго, о чемъ я уже доносилъ вашему сіятельству, а въ четвергъ на будущей недѣлѣ принца Гогенцолернъ Алмарингенъ съ племянницею принца Мюрата.

Увѣряютъ, что изъ Рошфортской гавани вышли четыре линейные корабля и что адмиралъ Гантомъ, уѣхавшій отсюда тому три дня, приметъ команду Брестской или Ферольской эскадры.

Имѣю честь быть съ совершеннымъ почтеніемъ и пр.

Помѣта: «Получено 9-го Февраля 1808 года».

№ 30.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

PARTICULIÈRE.

Paris, 19 (31) Janvier 1808.

Monsieur le comte,

Dans ma lettre particulière adressée à votre excellence par le capitaine Marin, je l'informai du mécontentement qu'avait fait éprouver à l'Empereur Napoléon la conduite du prince héréditaire de Bade envers son épouse la princesse Stéphanie. Il vient de lui adresser par le chambellan Talleyrand une forte réprimande, connue à peu près dans ces termes et dans ce style:

«Mon fils! La princesse ma fille a été malade à la mort à Manheim sans que vous soyez venu la voir; vous l'avez laissé seule livrée à tous les intrigants qui l'entourent; si je vous avais connu un aussi mauvais caractère, je ne vous aurais jamais confié le sort de mon enfant, renvoyez-moi ma fille et que Dieu ait soin de vous. Assurez votre grand-père que je l'estime et le respecte; quant à vous, Charles, vous êtes le plus vilain drôle que je connaisse. Je vous préviens que j'envoie le sieur Talleyrand porter des consolations à votre malheureuse femme et j'attends par lui vos déterminations».

On attribue toute cette tracasserie aux intrigues du prince Louis de Baden. Il en a été puni, l'Empereur ayant exigé qu'il fut éloigné de la Cour.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 31.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Janvier (3 Février) 1808 (n° 81).

Monsieur le comte,

M. d'Hervas, aide de camp du général Caulaincourt, partant ce soir pour St.-Pétersbourg, je profite de cette occasion pour transmettre à votre excellence le Moniteur d'hier et celui d'aujourd'hui. C'est pour le moment la seule communication intéressante que j'aie à lui faire ([74]).

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 15-го Февраля 1808 года».

№ 32.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 25 Janvier (6 Février) 1808 (n° 82).

Monsieur le comte,

Dans une de mes dépêches, expédiées par le dernier courrier prussien, j'ai rendu compte à votre excellence d'un entretien que j'ai eu avec le général Savary immédiatement après son retour. Il s'est renouvelé depuis et a encore roulé sur le même sujet. Avant-hier la conversation entre nous devint fort animée; lui persistant toujours à m'attribuer d'avoir sonné le tocsin à St.-Pétersbourg, et moi à l'assurer que je m'étais borné à rapporter des faits dont la simple exposition en disait plus que tout ce j'aurai pu dire, et n'avaient aucun besoin de commentaire pour démontrer, combien son gouvernement était peu disposé à remplir les promesses qu'il avait faites à l'Empereur, notre auguste maître. Je n'eus pas de peine à m'apercevoir que c'était par ordre du sien, et dans l'intention de me sonder que M. Savary était venu me trouver. J'eus donc soin d'arranger mes réponses de manière à pouvoir être rapportées là, où elles devaient l'être. L'événement a prouvé que je ne me suis point trompé.

Ce que j'avais dit au général, a été rendu de suite à l'Empereur, et celui-ci n'a pas perdu un instant pour me ménager une occasion de me voir et de m'en parler. Le lendemain du jour, où cet entretien avait eu lieu, il me fit avertir que le temps lui ayant paru beau, il s'était décidé à chasser dans la forêt de St. Germain et m'invitait à m'y rendre sans délai, parce qu'il allait partir de suite. Peu d'instants après que j'eus reçu

ce billet d'invitation, M. de Savary accourût chez moi et m'annonça qu'il venait des Tuileries, que l'Empereur était prêt à monter en voiture et qu'il se proposait de me parler d'affaires. En effet, à la fin de cette chasse, à laquelle n'avaient assisté que le prince Murat, le prince de Neufchatel, et le maréchal Bessières, l'Empereur entama en plein champ une conversation qui dura pendant trois heures.

Il m'aborda par sa question habituelle, si je n'avais pas reçu de nouvelles, et me trouva l'air inquiet. Je répondis que je ne l'étais nullement, mais voyant où il en voulait venir je lui témoignai craindre qu'on ne le fut en Russie, et m'ayant là-dessus accusé d'avoir fait naître ces inquiétudes je m'offris de lui faire voir tout ce que j'avais écrit, mes rapports ne contenant absolument que ce que j'étais prêt à lui répéter. Mais me réitérant encore la même demande, je lui retraçai la différence qu'il y avait entre sa manière d'agir et celle à laquelle nous avions eu lieu de nous attendre de sa part après les promesses qu'il avait faites à S. M. l'Empereur, lui rappelant qu'à Tilsit il n'avait jamais été question de lier les affaires de la Turquie à celles de la Prusse, et que fidèle à ce principe on séparait encore chez nous ces questions comme le lui prouvaient mes dernières instructions que je lui avais communiquées, et qu'il est donc à supposer que ce n'est que dans cette conviction et fondé sur les protestations qu'il avait faites à l'Empereur, mon auguste maître, que celui-ci avait cru pouvoir énoncer le désir d'acquérir la Moldavie et la Valachie, comme indemnité des frais que la guerre de Turquie avait entraînés et qu'en revanche nous étions tout prêts à lui donner l'assistance nécessaire pour lui procurer la part qu'il s'était réservée de cet empire, que jamais il n'avait fait entendre à Tilsit que ce fut sur la Prusse qu'il voulait prélever cette compensation, tout comme il n'y avait jamais été question des prétentions élevées à la charge de cette puissance par l'organe du sieur Daru qui n'avaient été faites qu'après la conclusion du traité.

Il y objecta en m'exposant les difficultés et même l'impossibilité qu'il y aurait pour lui dans ce moment-ci, de réaliser ses vues sur l'empire ottoman; il en convoite Candie et la Morée, et prévoit dans l'occupation de ces pays de très grands obstacles de la part des Anglais qui feront leur possible pour se rendre maître de l'Archipel, ne sachant même pas comment il pourra se maintenir dans les sept-iles, et m'observa aussi qu'en nous procurant la possession de la Moldavie et de la Valachie, il étendrait trop notre influence, car il nous mettait ainsi en contact avec les Serviens qui nous étaient tout dévoués, et à même d'entretenir par eux plus facilement des relations avec les Monténégrins et les peuples de la Grèce, unis

à la Russie d'affection comme de religion, plan beaucoup trop gigantesque pour qu'il put consentir de le réaliser aussi vite que je le semblais désirer.

Il me fut cependant impossible de voir dans ces arguments une raison plausible pour lui, de chercher sa compensation en Prusse, le seul pays qui nous séparait encore de la puissance française, aussi peu que de retarder son évacuation, qu'à en juger par le Moniteur du 2 Février, il fesait maintenant dépendre de la paix générale, de la restitution de la flotte danoise, et de l'accession de la Suède à la coalition contre l'Angleterre, conditions qu'il n'avait jamais mises en avant jusqu'ici, et qui plus que toute autre chose prouvait comment il était disposé envers l'Empereur de Russie, qui ne cesse de s'intéresser au sort du Roi de Prusse, et de réclamer à son égard l'exécution du traité de Tilsit. «Et comment voulez vous, sire, poursuivis-je, que nous soyons sans alarmes, lorsque nous vous voyons lever 80.000 hommes dans le même instant où vous m'assurez en avoir 800.000 et être embarrassé de les entretenir. Contre qui peuvent-elles être dirigées, ces forces imposantes et toujours augmentées. Allié de la Russie, vous n'avez plus d'ennemi sur le continent, et si vous vous en méfiez (M. Savary et M. de Caulaincourt ont dû vous dire si vous avez raison de la suspecter, et quelles sont les vraies dispositions de l'Empereur, mon maître), vous ne pouvez pas avoir la prétention qu'elle place en vous une confiance aveugle et sans bornes. Ajoutez à cela que vos troupes occupent toujours le duché de Varsovie, qu'elles y élèvent des retranchements vers nos frontières, et il me semble que ces circonstances parvenues à St.-Pétersbourg n'ont pu qu'y causer de justes appréhensions, n'étant nullement faites pour tranquilliser. Ces circonstances, Sire, me paraissent telles que jamais, et dans aucun cas je n'aurais osé les laisser ignorer à ma Cour sans me rendre coupable envers ma patrie et mon souverain».

Il me reproduisit alors les mêmes arguments que déjà il avait allégués, car il lui arrive en général de se répéter souvent, en m'assurant cependant que quoiqu'il ne fut pas à son avantage de faire dans ce moment le partage de l'empire ottoman, parce que les Anglais l'empêcheraient de s'emparer des provinces qui lui convenaient, il s'y prêterait toutefois par complaisance pour l'Empereur, notre auguste maître, pour lequel il professe la plus haute estime et le plus grand attachement, qu'il ne pouvait qu'approuver son désir d'acquérir les deux principautés, parce qu'elles le rendraient maître de la Mer Noire, m'observant toujours, comme il l'avait déjà fait à tant de reprises, que si nous voulions qu'il nous sacrifiât son allié, qu'il était juste que nous lui abandonnions le notre et ne nous opposions pas à ce qu'il conservât la Silésie qui n'était d'ailleurs pas trop rapproché de nos frontières, pour que

l'acquisition qu'il en ferait pût nous causer le moindre ombrage, d'autant moins qu'il ne voulait ni la garder pour lui, ni la donner à un prince de sa maison, mais pour la céder à une puissance qui lui en saura grés et que c'était uniquement pour diminuer les moyens de la Prusse à laquelle il avait fait beaucoup trop de mal pour pouvoir faire fond sur elle. Au sujet de la conscription, il me dit qu'elle ne devait nullement le surprendre, qu'elle n'avait été ordonnée que pour remplir les cadres de son armée, et remplacer ceux en très grand nombre auxquels il accordait des congés, qu'il ne croyait au reste pas que ce fut le moment de diminuer ses forces, que pour contenir toute l'Europe il fallait des troupes et qu'il ne verrait pas même avec plaisir que la Russie désarmât.

Je l'interrompis pour lui prouver que des forces aussi considérables que les siennes me paraissaient plus que suffisantes pour remplir ce but, et lui répétai: «vous m'avez assuré, Sire, que votre armée était de 800.000 hommes, et que vous étiez embarrassé de l'entretenir. Les avez-vous ces 800.000 hommes, ou ne les avez-vous pas? Si vous ne les avez pas, pourquoi m'avoir dit les avoir, et si vous les avez, pourquoi en augmenter le nombre et contre qui les diriger, vous ne pouvez pas avoir d'ennemi sur le continent, lorsque vous êtes l'allié de la Russie. Vous savez qu'elle a à peine 300.000 hommes, une telle disproportion peut-elle ne pas l'alarmer?»

Il fit alors l'énumération de toutes les expéditions qu'il projette, de tous les points qu'il occupe, me parla de l'envoi d'une forte armée en Espagne, de la nécessité de garnir de troupes toutes les côtes de l'Italie, de la réserve qu'il formait dans ce pays, de l'envoi de renforts en Dalmatie, des camps à établir en Boulogne et la long de la Manche, de la soi-disante grande armée qui doit toujours être à portée de *surveiller les contingents des princes d'Allemagne*, d'une division qu'à la demande de *la Russie* et *du Danemark* il envoie en Scanie, pour réduire le Roi de Suède, et enfin d'une expédition contre les grandes Indes, car il prétend qu'il n'y a pas de raison de ne pas réussir, parce que Alexandre et Tamerlan y avaient échoué, qu'il fallait faire mieux qu'eux. Qu'il ne s'agissait que d'atteindre l'Euphrate, qu'une fois parvenu sur les bords de ce fleuve, il n'y avait pas de raison pour ne pas arriver aux Indes. Ensuite revenant aux objections qu'il m'avait faites, il chercha à me tranquilliser au sujet du Moniteur du 2 Février, à m'engager à n'y faire aucune attention, m'assurant que l'article qui me causait tant d'inquiétude n'avait eu pour but que de faire sensation en Angleterre et d'en imposer à cette puissance, que même les prétentions que Daru avait été chargé de faire valoir ne voulaient rien dire, qu'il ne s'y accrocherait pas et remplirait scrupuleuse-

ment le traité de Tilsit, aussitôt que nous aurions de notre côté consenti à évacuer les provinces ottomanes ou convenu d'un arrangement quelconque. Il ajouta qu'il croyait m'avoir prouvé que je n'avais pas de logique et moi je ne pus m'empêcher de lui observer que la sienne était très peu persuasive, et que j'étais habitué à ne juger que par les faits et non par les paroles.

Là-dessus prenant son chapeau des deux mains, et le jetant à terre il me tint ce discours, trop remarquable pour ne pas être transcrit mot à mot:

«Ecoutez M. de Tolstoy, ce n'est plus l'Empereur des Français qui «vous parle, c'est un général de division qui parle à un autre général de «division; que je sois le dernier des hommes, si je ne remplis pas scrupu-«leusement ce que j'ai contracté à Tilsit, et si je n'évacue pas la Prusse «et le duché de Varsovie, lorsque vous aurez retiré vos troupes de la Mol-«davie et de la Valachie. Comment pouvez-vous en douter, je ne suis ni «un fou ni un enfant pour ne pas savoir ce que je contracte, et ce que «je contracte je le remplis toujours. Et vous quelle assurance pouvez-vous «me donner?»

«Je ne crois pas, sire, avoir à vous en donner, fut ma réplique, tout ce que mon souverain promet, il le tient, et l'a prouvé en toute occasion, et tout récemment encore».

Alors il me fit espérer que dans un an tout serait fait et arrangé à l'amiable entre la France et la Russie, et lorsque je lui témoignai ma surprise sur un terme aussi reculé, il ajouta: «s'entend à dater de l'époque «du traité de Tilsit, dans six mois d'ici. On voit bien que vous n'êtes pas «diplomate, vous voulez faire marcher les affaires comme les brigades et «les régiments, vous voudriez les faire aller au galop, vous ne savez donc «pas que des affaires telles que celles qui nous occupent maintenant et «dont jamais peut être, il n'en a existé de plus importantes en Europe, «pour pouvoir se développer doivent être bien muries, mais vous avez l'air «d'avoir un système à vous et même différent de celui de votre Cour».

Je répondis que je n'avais et n'oserai jamais avoir d'autre système que celui adopté par mon souverain, que toutes les représentations que je me permettai de lui faire ne tendaient qu'à appuyer et à développer ces mêmes instructions de ma Cour que je m'étais empressé de lui communiquer, et qu'il n'avait pas pu trouver que mes idées fussent opposées à la teneur de ces instructions, qu'il était permis à un chacun d'avoir sa façon de penser et sa conviction, mais que tant que l'on servait l'on ne saurait avoir d'autre système politique que celui de son souverain.

Cependant il continua sur le même ton et parut vouloir couler à fond cette matière. «On voit, me dit-il, que vous avez toujours tenu à un parti

«opposé à la France et c'est là ce qui fait naître en vous cette méfiance, «car je parie que c'est ma conduite passée qui vous la cause, et il serait «pourtant facile de prouver qu'elle n'a été que la suite des sottises de mes «voisins qui ont très souvent provoqué de ma part une marche tout à fait «opposée à mes intentions». Pour mieux me le prouver il m'allégua l'exemple de la Prusse, à laquelle, à ce qu'il soutient, il n'avait pas songé à faire la guerre, mais qui l'y avait forcé. Sur cet article il me fut cependant impossible de tomber d'accord avec lui; je lui répliquai donc que dans ce cas il fallait que je fusse prophète, ayant dit au Roi de Prusse de Stettin, lorsque ce souverain m'avait invité à quitter ses États avec le corps de troupes que j'avais l'honneur de commander, qu'il s'exposait aux suites les plus funestes s'il consentait au départ des troupes russes avant que l'armée française n'aurait évacué l'Allemagne et ne fut rentrée en France.

L'accusation d'appartenir à tel ou tel parti fut si souvent répété que je crus cependant devoir lui faire sentir combien elle m'humiliait, et le prier instamment de vouloir bien ne plus me considérer ni comme partisan de l'Angleterre, ni comme celui de la France, que je ne voulais être que Russe et bon Russe, et que toutes les séductions et tous les appas de la France et de l'Angleterre ne pourraient jamais me faire changer de principes.

Absorbé d'un autre côté il semble en effet que l'Empereur a ajourné ses vues sur l'empire ottoman, il m'a parlé trop souvent et avec trop d'affectation du désavantage qu'il y aurait pour lui de les réaliser dans ce moment-ci, pour que je puisse les supposer si prêtes à se développer. Il lui répugne à ne soustraire que quelques provinces à la puissance du divan, parce qu'alors, comme il prétend, il exciterait son ressentiment sans l'avoir mis hors d'état de le satisfaire et de lui nuire, ce qui était contraire à ses principes et à sa manière d'agir. Il dit préférer que l'on maintint l'intégrité de l'empire ottoman jusqu'à ce qu'il serait à même de l'anéantir tout à fait et de reléguer les Turcs en Asie, et avança encore comme argument en faveur de cette marche plus lente, la jalousie si peu dangereuse dans les effets qu'elle peut avoir, que donnerait nécessairement à la Cour de Vienne un partage de la Turquie.

Je cherchai par contre à faire valoir toutes les considérations susceptibles de le déterminer à ne pas s'opposer à l'acquisition que nous ferions de la Moldavie et de la Valachie. Je lui représentai que pourtant le seul moyen par lequel on pouvait se flatter de réduire l'Angleterre consistait dans la création et la réunion d'une marine considérable et imposante, que toutes les mesures prohibitives dont il frappait le commerce n'aboutiraient à rien, et n'empêcheraient même pas les Anglais de répandre leurs mar-

chandises sur le continent; je lui citai à l'appui de cette assertion que jamais le commerce de contrebande n'avait été plus actif qu'il ne l'est actuellement en France, où il avait même l'air d'être autorisé par le gouvernement, malgré qu'il le défendit avec la dernière sévérité aux autres puissances, et je cherchai à lui démontrer qu'il était de son intérêt même de nous voir acquérir la Moldavie et la Valachie, parce que ces deux provinces nous donneraient une prépondérance sur la Mer Noire et les moyens d'augmenter nos escadres dans ses parages, qui ainsi portées à un degré de force considérable et réunies à la flotte turque ne tarderaient pas à lui offrir un secours de quarante vaisseaux.

En terminant l'Empereur pour achever de me rassurer ajouta encore ces paroles remarquables: «*Et je ne vous dis pas encore que je n'évacuerai pas la Prusse, lors même que vous aurez acquis le Danube pour frontière*».

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

№ 33.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 26 Janvier (7 Février) 1808 (nº 83).

Monsieur le comte,

Votre excellence verra dans la conversation du 5 Février que j'ai rendu aussi en détail, que ma mémoire peu exercée a pu me le permettre, les mêmes idées, les mêmes propositions qu'elle aura trouvées dans tous mes autres entretiens avec l'Empereur des Français. Un degré de développement de plus, beaucoup de chaleur de la véhémence, et surtout des assurances et des promesses plus positives et aussi solennelles qu'il soit au pouvoir d'un mortel d'en donner, c'est là ce qui la caractérise. Le général Savary a su avant son départ de la Russie, comment j'avais envisagé et représenté à ma Cour l'état des affaires, et il en a rapporté à son souverain des détails qui ont rendu suspect à celui-ci ma façon de penser. Voulant l'approfondir davantage et m'ayant peut-être depuis quelque temps trouvé l'air soucieux, il m'a dépêché M. Savary. Ce général après les deux entretiens, qu'il a eu avec moi, n'a pu que le conformer dans ses soupçons. Pour dissiper les miens et surtout pour paralyser l'effet qu'a du produire nécessairement sur moi le Moniteur du 2 Février par l'assertion presque indécente pour la Russie, que la Prusse ne serait évacuée que lorsque le Roi de Suède aurait

été forcé de déclarer la guerre à l'Angleterre, il n'a cru pouvoir mieux faire qu'en amenant une explication, et en me prodiguant des protestations telles qu'il n'en est peut-être jamais sorti de la bouche d'un souverain. Celle par laquelle il a terminé cet entretien sera surtout de nature à frapper votre excellence. Cherche-t-il à nous entraîner à de nouvelles complaisances, en nous présentant le double appas de l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie et de l'évacuation des États prussiens, ou ne doit-elle servir qu'a raffermir des sentiments qu'il soupçonne de s'être attiédés? C'est ce que vous serez, monsieur le comte, plus à même de juger que moi. Fidèle à ma façon de penser, je vous répéterai ce que j'ai avancé vis-à-vis de l'Empereur Napoléon, que des promesses ne sont pas des faits.

Avant que ceux-ci ne m'aient fourni des preuves irréfragables de ses intentions, je n'aimerai pas trop à compter sur leur sincérité. Les soins, qu'il prend pour me tranquilliser et m'inspirer plus de confiance, ne sont pas naturels. Cette sollicitude prouve, au moins, un grand désir d'écarter toute idée de rupture avec la Russie, qui pourrait peut-être le gêner dans ce moment, où il a porté et porte encore en Espagne des forces considérables, et ne lui convenir que lorsqu'il aura bien embrouillé les affaires du Nord, et affaibli et disséminé nos moyens par la guerre qu'il nous fait faire à la Suède, aussi bien que par celle avec la Turquie, qui ne tardera pas à se rallumer, si nous ne cherchons pas à accélérer la conclusion de la paix. Je ne saurais donc assez presser votre excellence de m'obtenir au plutôt les nouveaux ordres qu'exigent les propositions du gouvernement français, transmis par le capitaine Marin.

Il me semble que le moment est assez favorable, et que nous ne pourrions trop nous hâter de terminer les affaires qui nous restent encore à arranger avec la France. Celle-ci au contraire comme tout l'indique semble vouloir gagner du temps. D'abord pour déterminer le Roi de Prusse, en prolongeant sa malheureuse position, à souscrire aux conditions qu'elle lui impose, car lorsqu'il aura une fois consenti à laisser occuper par des troupes françaises les trois forteresses de l'Oder, nous n'aurons plus autant de droit d'exiger l'entière évacuation des États prussiens. Ensuite parce qu'il lui importe de gagner le printemps, afin de nous voir de nouveau aux prises avec les Turcs, et puis pour réaliser ses vues sur l'Espagne dont on ne connait pas encore le véritable objet, mais qui, je présume, tendent aussi au grand but qu'il se propose celui de forcer l'Angleterre à la paix.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

№ 34.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 26 Janvier (7 Février) 1808 (n° 84).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'envoyer à votre excellence l'instrument de la convention que je viens de signer avec le ministre de la marine, et qui a pour objet l'achat de munitions navales que l'Empereur Napoléon désire de faire en Russie.

Je ne dissimulerai point à votre excellence que le peu de nécessité qu'il me semblait voir à une pareille transaction m'a fait hésiter quelque temps à la conclure. La note que j'avais remise sur ce sujet à M. de Champagny me paraissait parfaitement suffire au but que l'on se propose et qui se réduit à la promesse de respecter les acquisitions du gouvernement français, dans tous les cas que l'avenir pourrait amener, et cette assurance est formellement donnée par la note en question. Je me suis donc longtemps refusé à signer un acte qui ne présente d'engagements à remplir que du côté de la Russie, quoique l'objet en soit à l'avantage commun des deux nations. Néanmoins la certitude que j'avais que l'Empereur Napoléon désirait vivement que cette forme fut adoptée, et qui fut le motif dont M. Decrès sut le mieux se prévaloir, fit que je cédai à ses instances multipliées et me déterminai à accepter son projet de convention, auquel je me contentai de demander une légère modification dans l'article 2, qui stipulait simplement que les munitions seraient conservées dans des magasins sous la protection de S. M. l'Empereur. Je me flatte que votre excellence approuvera les clauses que j'ai fait ajouter à cet article. Quoique mes instructions ne m'autorisaient point à conclure un acte dans cette forme, j'ai cru néanmoins qu'elles n'y avaient également rien de contraire.

Cette affaire, que l'intérêt du gouvernement français semblerait devoir être de tenir aussi secrète que possible pour l'avantage des marchés qu'il fera avec nos commerçants, n'a pas néanmoins tardé à être connue dans le public dont maintenant elle occupe l'attention. Il paraît que c'est en consultant des négociants d'ici sur les opérations dont il est chargé, que le ministère a laissé pénétrer ses desseins. Ce qui doit avoir également contribué à les divulguer est la commission donnée au ministre de l'intérieur de présenter sur cette matière un mémoire détaillé. Il est occupé maintenant à rassembler de toutes parts des matériaux pour cet ouvrage, auquel

il attache d'autant plus d'importance qu'il espère lui devoir la conservation de sa place, que le mécontentement de l'Empereur est sur le point de lui faire perdre. Je ne serais pas éloigné de croire que le peu de mystère qu'on fait de cette opération n'ait peut-être un motif politique, et que l'Empereur Napoléon en laissant le bruit s'en repandre n'ait le dessein d'effrayer les Anglais et de leur faire craindre la perte d'une branche essentielle de leur commerce.

Au reste cette publicité, si difficile à accorder avec le soin que le gouvernement français est accoutumé à prendre de son intérêt et avec son habileté reconnue en pareil cas, ne peut que tourner à notre avantage, en haussant le prix de nos denrées et par conséquent le taux de notre change et en rendant chez nous dès à présent le mouvement aux spéculations commerciales. Ce manque de précaution qui fera perdre au gouvernement français tout l'avantage qu'il s'était promis relativement au bon marché des denrées ne le détournera pas néanmoins d'une opération qui tient extrêmement à cœur à l'Empereur Napoléon, et qu'il semble vouloir faire contribuer efficacement aux grandes vues, dont il est occupé pour le rétablissement de sa marine. Toutes ses mesures actuelles paraissent tendre au développement de ces vues.

Des armements nombreux se préparent dans plusieurs des ports de la France et d'Espagne sur l'Océan, et les corps de troupes qui ne cessent de marcher vers l'Espagne pourraient bien être destinés à des débarquements et entre autre à une descente en Irlande. On prétend d'un autre côté qu'il est question dans ce moment-ci d'occuper les côtes septentrionales de l'Afrique, que leur extrême fertilité et leur latitude peu élevée rendraient très propres à des plantations de sucre, de café et de coton, et d'y former des établissements qui dans le cas, où l'entreprise réussirait, porterait avec le temps un coup sensible à l'Angleterre. Quoiqu'il en soit de ce projet, les troupes nombreuses, qui se rassemblent dans l'Espagne et qui peut-être formeront le siége de Gibraltar, semblent permettre d'attribuer quelque vraisemblance à ce projet. Tout vaste qu'il peut paraître, on ne saurait lorsqu'on connait l'imagination toujours exaltée, toujours active de l'Empereur Napoléon et le genre d'entreprise dont son génie est capable, le regarder comme une simple conjecture et se refuser entièrement à croire qu'il puisse se réaliser.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Copie de la convention.

L'intention de S. M. l'Empereur de toutes les Russies et de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin, étant de faire concourir au plus grand avantage des deux Empereurs leurs produits, leur commerce et leur industrie et voulant, en conséquence, imprimer aux transactions, qui auront lieu à cet effet, le caractère propre, à favoriser toute leur extension et assurer à leurs résultats une garantie indépendante de tous les événements.

Nous Pierre comte de Tolstoy, lieutenant-général des armées de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, sénateur, commandant du régiment des gardes de Preobrajensky, chevalier des ordres de St. Alexandre Nevsky, St. Anne de 1-re classe, St. Georges de la 3-me, grand-croix de celui de Wolodimir et de ceux de Prusse de l'Aigle noire et de l'Aigle rouge etc. d'une part

Et, Denis Decrès, vice-amiral, ministre de la marine de l'Empereur des Français, grand officier de l'empire, grand Aigle de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre d'Espagne de Charles III—d'autre part.

L'un et l'autre dûment autorisés par nos augustes souverains avons arrêté la convention suivante:

Article 1.

Le ministre de la marine de France traitera, ou fera traiter en Russie de l'achat des munitions navales dont les circonstances comporteront l'approvisionnement.

Article 2.

Les munitions, achetées conformément à l'article ci-dessus, seront déposées et conservées en Russie sous l'inspection immédiate des agents, employés par le gouvernement français et à ses frais, mais sous la protection particulière de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, jusqu'à ce que le ministre de la marine de France donne des ordres pour leur expédition.

Article 3.

Dans le cas (ce qu'à Dieu ne plaise) où la bonne harmonie, qui unit si heureusement les deux empires, viendrait à être troublée, S. M. l'Empereur de toutes les Russies, garantit de toute confiscation et sequestre les

munitions navales qui se trouveraient alors en Russie et qui auraient été achetées en vertu, ou sous la foi de la présente convention, et Sa Majesté leur conservera sa protection impériale, soit qu'elles soient dans leurs dépôts, ou qu'elles n'y soient pas encore parvenues.

ARTICLE 4.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies, voulant donner une preuve de son désir, de concourir au rétablissement de la marine française, consent à ce qu'il soit construit dans les ports de Russie, pour le compte et aux frais de la France, un certain nombre de vaisseaux de ligne, et autres bâtiments de guerre, et la même garantie stipulée ci-dessus pour les munitions navales est assurée à ces constructions.

ARTICLE 5.

La présente convention sera exécutée selon sa forme et teneur, et dans tout ce en quoi elle ne serait pas suffisamment explicite, elle sera interprétée de bonne foi, selon les règles applicables aux transactions commerciales, entre particuliers étrangers à tous événements politiques.

Fait à Paris le 24 Janvier (5 Février) 1808.

№ 35.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 25 Janvier (8 Février) 1808 (n° 85).

Monsieur le comte,

Conformément aux instructions de votre excellence je n'ai pas protesté contre l'envoi de troupes françaises en Danemark pour attaquer la Scanie, lorsque l'Empereur Napoléon m'en a parlé, mais comme il m'allégua que c'était à la demande du Danemark qu'il le fesait et que j'avais lieu de supposer qu'il insinuait à l'envoyé de cette puissance que c'était sur les instances de la Russie qu'il avait résolu cette mesure, j'ai cru devoir en parler à M. de Dreyer. L'ayant rencontré hier à un diner chez le grand-maréchal Duroc, je lui ai fait sentir ma surprise sur le silence qu'il avait jugé à propos de garder jusqu'à présent, vis-à-vis de moi, à ce sujet, ainsi que sur ce que sa Cour s'abaissait soit à implorer dans cette circonstance les secours de la France et consentait à partager avec elle la gloire de se venger du Roi de Suède, tandis qu'elle était assurée des secours de la Russie qui semblaient cependant plus que suffisants pour remplir cet objet. Il me

protesta que jamais il n'était entré dans les vues de sa Cour de demander l'assistance de la France, que toutes ses démarches, toutes les représentations n'avaient eu pour but que d'y soustraire et d'en remercier l'Empereur Napoléon, lorsqu'il l'avait offerte à différentes reprises, qu'il sentait fort bien qu'une fois les Français entrés dans les États danois, il ne serait plus possible de les en faire sortir, et qu'il avait même proposé, que si le gouvernement français était toujours intentionné d'agir directement contre la Suède, d'embarquer des troupes à Stralsund et à Travemunde, et de les faire partir de ces points pour la Scanie. Ni plus ni moins le prince de Ponte Corvo a ordre de faire entrer au Danemark deux divisions: l'une française, l'autre espagnole, et je crains bien que tous les mouvements que se donne M. de Dreyer et toutes les démarches de sa Cour ne réussiront pas à faire revenir l'Empereur Napoléon sur cette détermination. Comme elle entre tout à fait dans les plans de ma Cour, je n'aurais osé prendre sur moi de m'y opposer, mais je ne saurais m'empêcher de représenter à votre excellence le véritable but dans lequel elle a été prise et les suites qu'elle présage. Les troupes françaises une fois entrées en Danemark seront, comme l'observa fort bien le baron de Dreyer, très difficile à en déloger, lorsque les événements ne réclameront plus leur présence. Leur arrivée mettra un terme à l'ombre d'indépendance que conservait encore cette Cour, et portera un coup sensible à la domination que sans partage nous exerçons sur la Baltique. Il est impossible encore de ne pas supposer cette arrière-pensée aux vues de la France, il est impossible encore de ne point prévoir dans l'intention du gouvernement français d'envoyer des troupes dans les États danois, la ruine totale de cette nation, dont on exigera d'abord l'entretien et la solde du corps d'armée qui sera destiné à l'opprimer, et dans la suite, des contributions, des emprunts forcés et toutes les charges qui dans le gouvernement français sont inséparables d'une pareille mesure, et tendent si évidemment à miner la prospérité de toutes les nations.

Avec cela il ne m'est pas même bien prouvé que ce corps d'armée tente jamais l'attaque de la Scanie. Il me paraît au contraire très probable qu'il ne sera destiné qu'à occuper les côtes et les ports du Danemark, à surveiller le commerce, et qu'on laissera aux troupes danoises le soin d'assouvir leur haine nationale envers la Suède.

Voilà, monsieur le comte, encore un point sur lequel nous différons essentiellement. Il vous convaincra toujours de plus en plus, qu'il ne sera guère possible d'accorder nos manières de voir et combien il devient nécessaire pour prévenir les effets fâcheux qui doivent en résulter pour le bien du

service de ne plus me laisser dans un poste, dont j'ai si souvent sollicité d'être relevé en m'accordant mon congé.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года.

№ 36.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

(Собственноручно).

Monsieur le comte,

J'ai été comblé de bonheur et de satisfaction en apprenant que S. M. l'Empereur avait daigné approuver ma conduite; je suis touché de toutes les choses obligeantes que vous avez bien voulu m'exprimer, monsieur le comte, en me l'apprenant; je vois surtout avec plaisir que ma franchise ne vous ait point déplu, et avec la même confiance avec laquelle je vous ai exposé mes idées sur l'état des affaires et avec laquelle je vous ai entretenu sur ma position individuelle, je m'en vais répondre à la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Je ne crois pas devoir retracer à votre excellence les circonstances qui m'ont conduites à remplir le poste d'ambassadeur près cette Cour. Elle a été témoin de toutes mes sollicitations pour prouver que je ne m'en croyais pas capable;—j'ai été enrôlé et envoyé pieds et poinds liés à Paris, après que beaucoup de personnes élevées dans la carrière diplomatique ont refusées d'y aller. J'ai ma méthode, monsieur le comte, de classifier les individus appelés au service de l'État. Les uns vivent au service rien que pour jouir des distinctions et de la faveur, d'autres ne font que desservir l'État, et ceux qui voudraient se sacrifier pour lui être utiles sont le plus souvent en but aux injustices du gouvernement.

Ainsi, lorsque je pris le parti de renouveler les sollicitations pour mon congé et que je réclamai la promesse de votre excellence d'appuyer ma demande, j'avais calculé toutes les suites auxquelles je m'exposais, prévu toutes les objections que l'on me ferait, elles ne m'empêchèrent pas d'insister sur le désir que j'avais formé après de mûres réflexions.

Vous me connaissez assez, monsieur le comte, pour savoir que la versatilité et la fausseté ne sont pas dans mon caractère, et que si j'ai pris le parti de me retirer du service, que la fermeté et la persévérance d'y réussir ne me manquent guère.

Rien ne pourra m'y faire renoncer, et je prie votre excellence d'appuyer auprès de S. M. I. ma demande de mon congé que les priviléges de ma naissance permettent, et que j'ose espérer de voir d'autant moins refusé, que depuis le règne de l'Impératrice Catherine jusqu'à ce jour personne n'a encore été privé du droit de pouvoir se retirer du service.

Je dois vous avouer, monsieur le comte, qu'il m'a été bien pénible et que j'ai même été blessé de voir votre excellence, dans la supposition que la perspective de quelque récompense ou de quelque distinction put me détourner du parti que j'ai irrévocablement pris. Ce n'est pas, il me semble, dans un moment, où l'Europe est menacée des plus grands malheurs, où la Russie a perdu son influence, son indépendance peut-être, qu'il puisse être permis à un Russe d'en désirer. Sa seule récompense, c'est celle de contribuer au bien-être de son pays et c'est surtout, parce que je suis intimement convaincu de l'impossibilité dans laquelle je suis placé d'y concourir, que je sollicite ma démission.

Vous voulez bien applaudir à ma fermeté et ma franchise, mais de quelle utilité peuvent-elles être, lorsqu'elles sont en contradiction avec le langage et la marche de ma Cour. Mes représentations n'aurons ici plus aucun effet, on ne les écoutera plus et à quoi voulez-vous, monsieur le comte, qu'aboutisse cette énergie vis-à-vis du gouvernement français? elle est déplacée et deviendra même nuisible, si l'on continue à retirer nos troupes de la Pologne, avant que l'Empereur Napoléon ne fasse sortir les siennes des États prussiens et du duché de Varsovie, où il a toujours 100,000 hommes à sa disposition.

Comment est-il possible que l'on puisse éprouver la moindre satisfaction au service, lorsque l'on reçoit des instructions, comme celle qui me prescrit de ne point m'opposer à l'envoi de troupes françaises en Scanie. J'avoue, monsieur le comte, que les bras m'en sont tombés, lorsque je l'ai lu. D'après ce tableau j'ose me flatter, monsieur le comte, que vous ne trouverez plus la mariée trop belle, et que ma manière de voir est trop en contradiction de celle de mon gouvernement pour que je puisse plus longtemps, sans nuire, à mon poste y rester.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Février 1808».

№ 37.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 27 Janvier (8 Février) 1808.

Monsieur le comte,

Votre excellence voudra bien me permettre de profiter de cette occasion, pour fixer un moment son attention sur les droits que la conduite de M. Hübner, consul de S. M. I. à Stettin, lui a acquis à la bienveillance de notre auguste maître. Son zèle et son activité ne se sont pas démentis un seul instant pendant le cours des derniers événements. Les conséquences fâcheuses, dont le menaçait son dévouement à notre cause, et qu'il a même plus d'une fois éprouvée, n'ont pu le détourner de la servir. Comme votre excellence connaît, sans doute, par les rapports de M. d'Alopéus et par ceux de M. Hübner lui-même, tous les soins qu'il s'est donné, je me flatte qu'elle se trouvera disposée à accueillir favorablement la recommandation que je prends la liberté de lui adresser en sa faveur. Quoiqu'il ne m'appartienne point d'appeler son attention sur un objet entièrement étranger à mes attributions, je me suis permis de le faire, en comptant sur l'amitié de votre excellence, et parce que M. Hübner m'est particulièrement connu depuis ma campagne dans le pays de Hannovre, et s'est adressé à moi pour me prier de faire valoir les services très réels qu'il a rendu et les pertes qui en ont résulté pour lui.

Je crois devoir ajouter que sa fortune le mettant au-dessus d'une récompense pécuniaire, la seule qui pourrait être d'un prix sensible à ses yeux, serait une marque honorifique de la bienveillance de notre auguste maître, proportionnée à ses services et à son grade.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

№ 38.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Janvier (9 Février) 1808 (nº 88).

Monsieur le comte,

Conformément à la dépêche de votre excellence en date du 14 Septembre dernier, j'ai chargé le comte de Nesselrode de ce qui concerne la remise du nouvel acte de ratification du traité de Tilsit donné par S. M. l'Empereur, et le retrait de l'ancien. Il en fit parler à M. de Champagny,

qui de son côté délégua pour cet objet M. de Hauterive, conseiller d'État et directeur des archives. C'est par ces messieurs que s'est fait l'échange et le collationnement des actes en question. Je profite de cette occasion pour renvoyer l'ancien à votre excellence.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

№ 39.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Janvier (9 Février) 1808 (n° 89).

Monsieur le comte,

Le grand-duc de Bade a envoyé à Paris le général Harrand porter à S. M. I. et Roi une lettre par rapport aux contestations qui se sont élevées entre le prince héréditaire et la princesse son épouse. Dans l'audience où ce général l'a remise l'Empereur s'est expliqué d'une manière très peu favorable tant sur le compte de madame la margrave, que particulièrement sur celui du prince de Brunswick, dont il a été même jusqu'à demander l'éloignement de Carlsruhe.

Le courrier Douschakoff a passé ici le 5. Je ne l'ai arrêté que le temps qu'il m'a fallu pour obtenir les passeports nécessaires à la continuation de son voyage. Ayant appris par des lettres particulières qu'il m'a apportées, que votre excellence allait incessamment m'expédier un courrier, j'ai dans l'espoir qu'il pourrait peut-être encore m'arriver, remis jusqu'à aujourd'hui le départ du mien, mais cet espoir ne s'étant pas réalisé, je ne saurais, monsieur le comte, retenir davantage le chambellan comte Ozarowsky, qui aura l'honneur de vous remettre cette expédition, que je recommande à vos bontés, car il s'est très bien conduit ici et que je vous prie de renvoyer à la première occasion à cette mission.

La dernière audience diplomatique a été très courte, l'Empereur paraissait cependant de fort bonne humeur; il m'a fait deux fois l'honneur de m'adresser la parole. J'ai eu celui de lui présenter le général Borosdin arrivé la semaine dernière ([75]).

Sous ce pli votre excellence trouvera les duplicata de mes dernières dépêches chiffrées. Je lui transmets aussi deux notes échangées entre les princes de Neufchatel et de Mecklembourg au sujet de quelques Américains entrés dans le port de Wissmar et annonçant les mesures prises par l'Empereur Napoléon sur les côtes du Mecklembourg contre le commerce anglais.

Je crois également devoir communiquer à votre excellence la dépêche que j'ai adressée à M. l'amiral Séniawin par le courrier Douschakoff.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Князь Невшательскій (Бертье)—Наслѣдному Принцу Мекленбургъ-Шверинскому.

Paris, 30 Janvier 1808.

Prince, j'ai eu l'honneur d'informer votre altesse que des ordres avaient été donnés pour retirer toutes les troupes de la grande armée qui étaient dans le Mecklembourg, à l'exception du bataillon qui se trouvait à Rostok; mais je dois faire connaître à votre altesse que depuis le départ de ces troupes les côtes qui dépendent de ses États ont cessé d'être surveillés, et sont de nouveau devenues accessibles au commerce anglais. Les derniers rapports annoncent même positivement qu'un bâtiment américain chargé de denrées coloniales, mais qu'on croit avoir été expédié d'Angleterre, est entré au commencement de Janvier dans le port de Wismar, que peu de jours après, un autre bâtiment prétendu américain, mais présumé anglais, était en rade et prêt d'entrer dans le même port, que ces bâtiments loin d'y être inquiètés, y sont accueillis, enfin que la correspondance avec la Suède y est fréquente et a lieu ouvertement. Pour éviter les abus qui résultent de ce défaut de surveillance, S. M. l'Empereur et Roi a jugé nécessaire la présence d'un bataillon à Wismar, et elle a ordonné à M. le maréchal Soult d'y en placer un jusqu'à nouvel ordre. Sa Majesté m'a en même temps chargé, prince, de faire connaître à votre altesse que le commerce anglais trouvait beaucoup de facilité sur les côtes de ses États, il est urgent qu'elle ordonne les mesures de surveillance et de répression qu'elle jugera les plus susceptibles d'empêcher les communications et de faire cesser cet abus.

Je saisis cette occasion pour renouveler à votre altesse l'assurance de ma très haute considération.

II.

Наслѣдный Принцъ Мекленбургъ-Шверинскій—Князю Невшательскому (Бертье).

Paris, 1 Février 1808.

La lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 30 Janvier, et qui m'est parvenue ce soir, n'a pu que me causer une vive peine, sous tous les rapports, m'annonçent qu'il s'est passé sur les côtes des États du duc mon père, des événements contraires aux intérêts et aux intentions de S. M. l'Empereur et Roi, dont certainement nous regardons la cause comme la notre. Tout persuadé que je le suis, que tout ceci s'est fait à l'insu du duc mon père, connaissant trop bien son extrême désir de faire tout ce qui dépend de lui pour servir S. M. I. et Royale, je ne manquerai cependant pas d'expédier incessament un courrier au duc pour l'informer des ordres de Sa Majesté. Je sais qu'il s'empressera de faire l'impossible pour satisfaire son auguste protecteur. J'ose espérer que dès que je serai à même de lui rendre compte des mesures qui ont été prises à ce sujet, l'Empereur daignera retirer, conformément à ses premières décisions, le bataillon, qu'elle ordonne aujourd'hui à M. le maréchal Soult de placer au port de Wismar, ce qui sera un bienfait nécessaire pour le salut de ma patrie. Il me reste encore à prier votre altesse de mettre sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi cette réponse, en y ajoutant mes actions de grâce pour la manière gracieuse, dont il a plu à Sa Majesté de me donner connaissance de ce qui vient d'arriver, j'y trouve une raison de plus de reconnaissance envers Sa Majesté.

Je prie V. A. S. d'agréer l'hommage de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

III.

Копія съ отношенія графа Толстаго къ адмиралу Сенявину.

Пользуясь проѣздомъ фельдъегеря Дужакова, слѣдующаго къ вашему пр—ву, считаю долгомъ просить васъ не оставлять меня безъ извѣстія о всемъ до эскадры вашей касающемся. Пособія въ продовольствіи оной зависятъ теперь исключительно отъ здѣшняго правительства, то я и полагаю, что ваше пр—во почтете за благо сноситься по сему предмету со мною, чрезъ курьеровъ здѣшняго министра военныхъ силъ.

Затрудненіе доставлять провіантъ многолюдной командѣ вашей, которое впередъ должно еще болѣе умножиться, равномѣрно и другія при-

чины, заставляютъ меня предварить ваше пр—во, что я за необходимое поставляю, дабы эскадра ваша была во всей исправности и на всякій случай готовою выйти въ море, имѣя на достаточное время съѣстные и военные припасы. Чѣмъ могу къ тому способствовать, желаю токмо быть увѣдомлену отъ вашего пр—ва, дабы употребить на то все мое стараніе при здѣшнемъ правительствѣ.

№ 40.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Janvier (9 Février) 1808.

Particulière et secrète.

Monsieur le comte,

L'Empereur Napoléon m'a communiqué dans sa dernière conversation un fait curieux que votre excellence n'apprendra certainement pas sans intérêt, quoiqu'il ait rapport à des évènements moins récents. Mais comme il m'a demandé de lui en garder le secret, je n'ai pas voulu en faire mention dans la dépêche consacrée aux détails de cet entretien et vous supplie, monsieur le comte, de n'en faire usage que vis-à-vis de S. M. l'Empereur.

Lorsque je le vis me témoigner un intérêt bien vif à la Porte ottomane, je lui demandai ce qui avait pu exciter cet intérêt, qu'il me semblait que cette puissance était bien loin de le mériter, qu'il n'y avait absolument aucun fond à faire sur ses dispositions, que sa mauvaise foi était aussi constaté que sa faiblesse, et que la France en avait elle-même eu des preuves et même récemment dans la guerre qu'elle lui avait faite en 1800, et à laquelle nous n'avions cependant pas eu beaucoup de peine à la déterminer.

Il répondit que son intérêt pour la Porte venait de l'ancien attachement de celle-ci pour la France et auquel elle n'avait que bien rarement manqué, et qu'il ne lui serait pas difficile de me prouver que même lorsqu'elle avait fait la guerre au Directoire conjointement avec nous, elle n'avait agi que d'après les suggestions et les conseils de la France, qui dans ce temps avait mieux aimé de voir quelques vaisseaux de plus dirigés contre elle que d'exposer le divan, qu'elle était alors hors d'état de protéger et de secourir au ressentiment de l'Angleterre et de la Russie, dont les effets auraient pu amener et sa chute et la conquête de Constantinople.

Dans cette confidence et dans plusieurs autres indices je crois apercevoir le dessein de nous aigrir toujours davantage contre la Porte et de nourrir en nous autant que possible le désir d'avoir les deux principautés

auxquelles l'Empereur Napoléon est bien loin de vouloir que nous renoncions, et s'il renchérit ce n'est que pour nous faire payer plus cher cette acquisition.

J'ai l'honneur d'être etc.

Paris, 30 Janvier (11 Février) 1808.

P. S. Au moment de faire partir mon courrier je fus encore invité à une chasse qui eut lieu à Morfontaine, terre appartenant au Roi de Naples, et qui pouvant me mettre dans le cas d'avoir quelque nouvelle notion à mander à votre excellence, m'a fait différer cette expédition.

En effet, l'Empereur Napoléon m'a communiqué quelques détails qui méritent, monsieur le comte, de fixer votre attention. Lorsque je lui ai rendu compte de l'objet de l'envoi du lieutenant Douschakoff, il me parla beaucoup de nos flottes et de son désir que toutes les escadres éparpillées dans différents ports fussent mises sous mes ordres et ne dépendissent que de moi pour éviter les retards, qu'apporterait aux opérations qu'on pourrait vouloir leur faire entreprendre la distance entre Paris et St.-Pétersbourg.

En fesant mention de la division récemment entrée dans le port de Trieste, il me confia sous le sceau du plus grand secret qu'il allait incessamment le faire occuper pour quelque temps par ses troupes. Il était dans ce moment si bien disposé qu'il poussa sa confiance au point de me parler de ses contestations avec ses frères Joseph et Louis, qu'il accuse de prendre trop chaudement à cœur les intérêts des nations à la tête desquelles il les a placés, et de perdre alors de vue ceux de la France. Il trouve surtout Joseph trop doux, trop bon pour gouverner les Napolitains.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

№ 41.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 23 Janvier (10 Février) 1808 (nº 90).

Monsieur le comte,

Le prince de Mecklembourg-Strélitz a eu ces jours-ci une audience particulière de l'Empereur Napoléon qui s'est entretenu assez longtemps avec lui, et dans laquelle tout en lui disant les choses les plus flatteuses sur le compte de la Reine, il a parlé avec beaucoup d'animosité de la nation prussienne, prétendant qu'elle était aussi mauvaise amie qu'ennemie, qu'il ne pourrait plus jamais s'y fier et qu'il était obligé de la traiter avec si peu de ménagement, pour qu'elle ne fut plus en état d'entretenir une force militaire quelconque.

Cette conversation eu lieu le lendemain du jour, où l'Empereur Napoléon m'avait prodigué à la chasse les promesses les plus solennelles, je laisse donc à décider, votre excellence, quel fond il y a encore à faire sur les assurances du gouvernement français.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

№ 42.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 29 Janvier (10 Février) 1808 (nº 91).

Monsieur le comte,

L'ambassadeur d'Autriche a reçu hier un courrier de sa Cour et avec cette même confiance qu'il m'a témoigné dans toutes les occasions il s'est empressé de me communiquer le contenu des dépêches qu'il lui a portées. Elles ont principalement rapport aux affaires de la Turquie et contiennent des instructions éventuelles au comte Metternich, pour le cas ou, l'Autriche serait appelée à jouer un rôle dans les mutations que l'Empereur pourrait vouloir faire subir à cet empire. L'intégrité de la Porte ottomane est cependant le premier désir de la Cour de Vienne, et elle charge son ambassadeur de le manifester au ministère français, lorsque celui-ci lui ferait quelque ouverture à ce sujet. Si cependant il fallait renoncer à cette idée et que le partage de la Turquie aurait été irrévocablement prononcé, il est autorisé à accéder à tous les arrangements, *mais concertés à cet égard entre la Russie et là France*, et même à offrir des secours militaires pour les mettre en exécution. Par cette offre la Cour de Vienne a eu envie d'éviter que l'on n'employât à cette expédition les troupes des princes de la confédération du Rhin, qui partageant les peines acquérraient le droit de participer aux bénéfices et qu'alors il pourrait bien être question de les récompenser aux dépens de la monarchie autrichienne, qui, si elle devait payer l'avantage de faire des acquisitions en Turquie par des cessions de l'une de ses possessions allemandes ou polonaises, perdrait plus qu'elle ne gagnerait. Elle est décidée à ne consentir à aucune cession de cette nature. La crainte qu'il pourrait en être question est née dans le ministère autrichien d'un bruit qui a couru à Munich, et qui annonçait que 15.000 hommes de troupes bavaroises allaient marcher vers les frontières de la Turquie. Mais toute cette communication adressée au comte Metternich me paraît motivée par la crainte plus réelle encore que le partage de l'empire ottoman ne se

fasse sans que la Cour de Vienne y soit admise. Ce n'est toûtefois pas ce cabinet seul qui dans cette circonstance est en butte à des appréhensions gratuites; je soupçonne celui des Tuileries d'avoir craint une paix séparée entre nous et la Porte, et c'est je suppose la raison pour laquelle M. de Champagny m'a tant pressé d'échanger mes pleins-pouvoirs avec l'ambassadeur turc.

L'ambassadeur d'Autriche m'a encore fait part, qu'à Venise il avait été mis un embargo sur tous les vaisseaux marchands, mesure dans laquelle je crois voir un indice de la prochaine occupation de Trieste dont l'Empereur m'a parlé hier, parce que ce sera dans ce port qu'il fera embarquer les troupes destinées à cette occupation.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. J'oubliai encore de citer parmi les nouvelles mandées au comte Metternich celle qui lui annonce que sa Cour s'est décidée à rappeler le comte Merveldt et qu'elle se propose de le remplacer par le frère du comte Stadion, actuellement ministre à Munich.

Помѣта: «Получено 14-го Февраля 1808 года».

№ 43.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 6 Février 1808.

Monsieur le comte,

Je profite du départ d'un courrier de M. de Caulaincourt pour transmettre à votre excellence une copie de la déclaration qui avait été préparée contre la Suède, et que j'ai expédié hier pour Stockholm par courrier extraordinaire. Sous peu de jours une déclaration pareille sera remise ici au baron de Stedingk et rendue publique en même temps. Votre excellence observera du reste que cette déclaration est parfaitement conforme à la copie que j'ai déjà eu l'honneur de lui communiquer le 15 Janvier.

Immédiatement après le départ de mon courrier d'hier, je me suis empressé d'instruire monsieur l'ambassadeur de France de l'objet de cette expédition, et je ne doute pas qu'il en rende compte par celle qu'il adresse aujourd'hui à sa Cour. Néanmoins j'invite votre excellence à faire du contenu de la présente le sujet d'une communication au ministère de S. M. l'Empereur des Français qui trouvera, sans doute, dans cette nouvelle détermination de l'Empereur, notre maître, une preuve bien convaincante de son désir de suivre invariablement le système politique que S. M. I. a embrassé depuis la paix de Tilsit.

Toutes les troupes destinées à agir contre la Suède se trouvent réunies sur les différents points de la frontière, et nous attendons incessamment la nouvelle de leur entrée sur territoire suédois.

M. de Marin est arrivé ici le 20 Janvier, le s-r lieutenant Stoss le 31 du même mois. L'un et l'autre m'ont exactement consignés les dépêches que votre excellence leur avait confiées, et je n'ai point tardé à les mettre sous les yeux de l'Empereur. Ces dépêches étant de nature à exiger de mûres délibérations, je me borne pour aujourd'hui à cette simple indication, me réservant de vous faire connaître les résolutions que l'Empereur aura pris à leur sujet par un courrier que Sa Majesté se propose de vous adresser dans le courant de la semaine.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 7-го Марта 1808 года».

№ 44.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 8 (20) Février 1808 (n° 94).

Monsieur le comte,

Le 3 (15) au soir M. de Czernicheff me remit les dépêches de votre excellence en date du 11 et 16 Janvier. Le lendemain matin je me rendis chez M. de Champagny, afin de m'acquitter des ordres qu'elles renferment.

Après lui avoir demandé de m'obtenir une audience pour la remise de la lettre autographe *), je lui lus la dépêche de votre excellence relative aux affaires de la Suède, ainsi que la déclaration qui s'y trouvait jointe. Il m'en demanda copie, ce qui me prouva que cette pièce ne lui était point parvenue par le courrier qu'il avait reçu de St.-Pétersbourg, peu après l'arrivée du mien. Je ne crus pas devoir m'y refuser, cependant je n'y consentis que sous condition, que me prescrivent mes instructions. Il me fit part que l'Empereur, son maître, s'était déjà décidé à coopérer avec nous contre la Suède, destinant à cet effet 15 à 20.000 hommes, qui réunis aux troupes danoises seraient suffisants; qu'une diversion de chaloupes canonnières allait être envoyée dans le Sund. Partant des ports de la Hollande elles longeraient les côtes de la Frise, en passant entre elles et les petites iles qui se trouvent vis-à-vis jusqu'à Hambourg et Töningen, où elle entrerait dans l'Eider et gagnerait ensuite la Baltique par le canal de Holstein. Ce projet

*) См. депешу № 10 стр. 371. *Н. Ш.*

a motivé en grande partie le changement subit survenu dans la destination du maréchal Verhuel; cet habile officier de marine étant nécessaire ici pour concerter les moyens d'exécution d'une entreprise qui, comme l'on croit ici, doit essentiellement contribuer à la fermeture du Sund. Celle du Belt est jugée impossible à effectuer sans flotte.

L'objet des lettres de créance du général Caulaincourt, sur lequel je n'ai pas manqué de faire des représentations, se trouve déjà réglé depuis plus de trois semaines. M. de Champagny aussitôt qu'il en fut informé en expédia d'autres à cet ambassadeur qui ont été absolument conformes à celles que j'ai remises ici. Il me promit de faire valoir de son mieux nos réclamations en faveur du duc d'Oldenbourg, et lorsque je l'eus revu le soir à un grand bal qu'il donnait à la famille impériale, il m'annonça que Sa Majesté avait fixé mon audience au lendemain.

Je me rendis aux Tuileries à 9 heures du matin. L'Empereur me montra dans cette audience un degré de confiance et de dispositions favorables qui présageraient les plus heureux résultats, si l'on pouvait toujours se livrer entièrement à l'espoir, que ses promesses se réaliseront. Il m'a annoncé positivement l'évacuation prochaine de la Prusse et nommément celle de Berlin, mais comme il nourrit toujours contre cette puissance la plus grande méfiance, il veut lui imposer la condition de n'entretenir qu'un certain nombre de troupes, et m'exprima ses regrets de n'avoir pas à la paix de Presbourg agi de même envers l'Autriche. Cependant il n'a point articulé la Silésie, je suppose donc qu'elle continuera à être occupée par les troupes françaises jusqu'à ce que les réponses de notre auguste Cour prononceront sur le sort définitif de cette province. Mais ce qui ne laissera pas, je me flatte, de causer quelque satisfaction à votre excellence, c'est que le duché de Varsovie est compris dans les pays desquels l'Empereur Napoléon m'a assuré vouloir retirer ses armées, malgré que l'évacuation de ce duché n'ait été ni stipulé par le traité de Tilsit, ni formellement demandé par notre Cour à l'ambassadeur de France à St.-Pétersbourg.

Pour achever de dissiper toutes mes appréhensions sur ses projets ultérieurs à l'égard de la Pologne, que je lui avais si souvent manifestées, il me répéta ce qu'il venait de déclarer à la députation polonaise, à laquelle il avait recommandé de renoncer à toutes espérances ultérieures, de se contenter du sort qu'il leur avait assuré, de s'attacher au Roi de Saxe en cherchant à mériter de plus en plus la bienveillance d'un monarque aussi pacifique, de ne compter que sur sa protection, de s'abstenir dorénavant d'envoyer des émissaires fomenter des troubles en Galicie et dans les provinces polonaises sous la domination de la Russie, et de se garder surtout

de permettre que l'on insérât dans leurs publications des passages qui pourraient faire allusion à des vues extensives, auxquelles il ne fallait plus songer. Il prit à témoin le ministre de Saxe qui avait présenté ces députés, et en effet M. de Senft me confirma depuis tout ce que l'Empereur m'avait dit, aussi bien que son intention de retirer les troupes françaises du duché de Varsovie aussitôt que la saison le permettrait, et dont il avait également fait part aux députés (76).

Fesant valoir les facilités qu'il apportait aux négociations, S. M. I. et R. me témoigna l'espoir qu'elle entretenait que pour le mois de Juin tout serait arrangé entre la Russie et la France, mais que si cet espoir était déçu, et que toutes les difficultés ne s'aplanissaient pas jusqu'à cette époque, elle remettrait les questions qui resteraient encore à résoudre, à l'entrevue qu'elle espérait avoir au mois de Mai ou de Juin avec l'Empereur, notre auguste maître, et dans laquelle il faudrait tout terminer et tout asseoir sur des bases solides et stables, de manière à ce que pour quatre à cinq ans on n'ait rien à discuter ensemble.

Alors l'Empereur Napoléon m'avança de nouveau tout ce qu'il m'avait répété si souvent sur l'impossibilité qu'il y ait jamais des altercations entre la Russie et la France, telles à pouvoir rallumer la guerre, qu'il n'en était pas de même de l'Autriche, d'abord parce que cette puissance qu'il avait avilie et à laquelle il avait enlevé la couronne d'Allemagne devait nourrir contre lui des ressentiments profonds, et que le contact de son empire avec cette monarchie ne pouvait que faire naître des altercations continuelles.

Je saisis avec empressement cet argument et le lui rétorquai énonçant que c'était pour cette même raison que j'insistai si fort sur ce qu'il n'y eut pas de contact entre la Russie et la France. Il répondit qu'il n'en existait pas, qu'il y avait cent lieues entre lui et nous. Pour lui prouver le contraire, je lui citai le duché de Varsovie et la Prusse toujours occupées par les troupes françaises, il me répliqua qu'il évacuerait ces pays, et moi je l'assurai qu'aussitôt qu'il les aurait évacué je ne l'importunerai plus.

Sur les affaires de la Suède j'ai également des réponses favorables à communiquer à votre excellence. L'Empereur m'en parla avec plus de détail qu'il n'avait fait jusqu'à présent. Il me réitéra d'une manière plus positive l'offre qu'il m'avait déjà faite dans une autre occasion, de consentir à ce que nous fissions l'acquisition de toute la Suède et même de Stockholm. Me chargeant d'annoncer officiellement cette proposition à mon auguste Cour, il ajouta qu'il ne pouvait avoir aucune vue sur ce pays. A ma demande ce que deviendrait dans ce cas le Roi de Suède, il répondit qu'il supposait que S. M. l'Empereur lui ferait un sort quelconque; il parut attacher peu de

prix aux liens du sang qui subsistent entre les deux souverains, disant que ce n'était qu'une alliance de femmes. Il me confirma les détails que M. de Champagny m'avait donné la veille sur la coopération contre cette puissance. Quant à la Poméranie suédoise il serait assez disposé à l'accorder un jour au duc de Mecklembourg-Schwérin dont les États en sont limitrophes, si toute fois cette idée s'accorde avec les désirs de notre auguste Cour.

A cette audience il me parla aussi pour la première fois des entreprises qu'il prépare contre l'Afrique, et auxquelles il destine les forces toujours croissantes qu'il dirige sur l'Espagne. Ses vues, comme il prétend, sont telles que j'ai déjà eu l'honneur de les indiquer à votre excellence. Il veut fonder des colonies militaires et les étendre dans cette partie du monde le long de toute la côte, pousser ses projets jusqu'en Égypte et chercher à fermer la Méditerranée aux Anglais, et dédommager en quelque manière sa nation de la perte de son commerce et de ses colonies. Celle de St. Domingue lui paraît surtout très sensible, c'est à sa précipitation qu'il l'attribue; il craint que la France ne s'en console jamais, elle la redemande sans cesse, et il se propose lorsque les circonstances le permettront de faire de nouveaux efforts pour la reconquérir. Les départements des côtes, la Vendée, la Normandie, les Flandres en souffrent excessivement d'après l'aveu même de l'Empereur, et ne sauraient soutenir à la longue cette absence totale de commerce et de navigation.

La destruction des puissances barbaresques entre également dans ses projets. Le dey d'Alger va au-devant du sort qui l'attend, lui ayant formellement déclaré la guerre. Il a fait venir le consul de France et lui a dit en propres termes: «crois-tu que ton maître puisse me traiter impunément, comme il traite les puissances de l'Europe? me refuser les cadeaux et le tribut que toutes les nations me paient!» Vous sentez bien, Monsieur le comte, qu'il n'en faut pas davantage pour provoquer tout le ressentiment de l'Empereur Napoléon, et il m'a prévenu que la croisade contre les puissances barbaresques était résolue.

L'Empereur après m'avoir cité ce fait m'assura qu'il n'entreprendrait cependant rien dans ces contrées sans en faire part à S. M. I. et sans se concerter avec elle. Moi de mon côté, je cru aussi devoir l'assurer que j'étais convaincu que la Russie l'assisterait tant qu'il était en son pouvoir dans des projets aussi utiles, qu'elle ne saurait voir qu'avec satisfaction toutes les conquêtes qu'il pourrait faire dans cette partie du monde nullement susceptibles d'être jalousées par elle, et qu'en attendant que tous ses efforts seraient dirigés sur l'Afrique, elle lui garantirait la tranquillité de l'Europe.

Dieu veuille, monsieur le comte, que ses vues soient effectivement telles qu'il me les a énoncées et que son étonnante activité s'arrête longtemps dans des contrées aussi éloignées de nous.

Les réclamations en faveur du duc d'Oldenbourg ont eu un résultat non moins heureux que toutes celles que j'ai été dans le cas de faire dans ce moment. L'Empereur m'a assuré qu'il s'était empressé aussitôt que M. de Champagny lui en avait fait le rapport, d'envoyer ordre aux troupes hollandaises stationnées dans le duché de s'en retirer. Je n'ai pas laissé échapper cette occasion de recommander particulièrement ce prince et de faire valoir le mérite éminent qui le distingue et que l'Empereur Napoléon saura, sans doute, apprécier.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 4-го Марта 1808 года».

№ 45.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 10 (22) Février 1808 (n° 96).

Monsieur le comte,

Depuis couple de jours tout nous annonce le prochain départ de l'Empereur. Plusieurs de ses aides de camp ont été expédiés, parmi eux le général Savary. Le prince Murat a quitté Paris avant-hier soir, les gardes se mettent en marche par détachement de 100 à 200 hommes. On en infère qu'elles sont destinées à des escortes. Des préparatifs de départ se font encore chez M. de Champagny, enfin il n'est question dans la ville que du voyage de l'Empereur.

Ces circonstances m'ont déterminé à me rendre ce matin chez le ministre des relations extérieures pour lui demander des explications et des renseignements sur des faits aussi marquants. Je lui exposai qu'à la veille de recevoir de St.-Pétersbourg des réponses aux dernières propositions que j'avais été chargé de faire, les bruits qui fesaient partir l'Empereur très prochainement de Paris ne pouvaient que me causer beaucoup de peine, parce que s'ils se vérifiaient, l'œuvre de la paix avec la Turquie se verrait retardée au delà de toute mesure et qu'il était cependant urgent de mettre un terme à cet état d'incertitude, vu qu'au printemps où les Turcs auraient rassemblé des forces très considérables sur le Danube, je devrais prévoir que la reprise des hostilités serait immanquable. Les réponses de M. de Champagny furent aussi vagues que de coutume. Il n'affirma ni ne nia les

projets de voyage de l'Empereur, me dit que si en effet ils devaient se réaliser, son absence ne serait que de six semaines, que c'était en Espagne qu'il se rendait, que s'il devait accompagner l'Empereur (car c'est toujours conditionnellement qu'il parle), je pourrais toujours communiquer avec lui par écrit ce qui n'apporterait aux affaires qu'un délai de 15 jours, que la Porte retenue par la France et son ambassadeur à Constantinople ne recommencerait dans aucun cas les hostilités, que d'ailleurs il pensait que nous n'avions pas lieu de craindre les Turcs, qu'il croyait que nos vues à l'égard de l'empire ottoman avaient suggéré à son souverain de plus vastes plans, qui se discuteraient lorsque l'Empereur Napoléon, notre auguste maître, viendrait à Paris.

Je répondis que nous étions dans le cas de ne craindre personne, mais qu'il devait cependant convenir que lorsqu'il y avait moyen d'éviter une guerre et d'arranger les affaires à l'amiable, on ne devait pas laisser venir les choses à des extrémités toujours malheureuses pour l'humanité, quel qu'en soit le résultat; mais que je n'appréhendais que trop par les temporisations de son gouvernement que nous serions forcé à la fin de décider les affaires de la Turquie les armes à la main, que j'étais ici depuis cinq mois sans avoir recueilli jusqu'à présent que des promesses et qu'au moment où la très prochaine arrivée des réponses de St.-Pétersbourg, qui ne saurait être retardée au delà de 8 jours, me donnait l'espoir de toucher à la fin au but, le départ de l'Empereur me présageait de nouveaux retards et devait naturellement me faire croire à l'impossibilité de ne jamais rien terminer avec son gouvernement, que je l'invitais, en conséquence, de soumettre mes inquiétudes à son souverain, que je les lui manifestai surtout pour ne pas encourir le reproche d'avoir négligé les intérêts de ma Cour dans une circonstance aussi importante. Je lui proposai encore de faire évacuer, à la Silésie près, tous les autres États prussiens, car les discussions entre nos deux Cours ne portent plus que sur cette province.

Il m'opposa des difficultés militaires, des obstacles pour les communications, enfin des objections vagues et dénuées de fondement.

Dans cette conférence je reproduisis encore l'intervention de notre Cour en faveur des princes d'Allemagne, auxquels elle daigne s'intéresser, cela me valut une communication intéressante de la part de ministre, m'avouant que l'Allemagne ne pouvait guère rester dans l'état où elle était actuellement, il suppose qu'il s'agira de lui donner une autre constitution; qu'il ne doutait pas que l'Empereur ne se concertât également la-dessus avec notre auguste maître, et que toutes ces questions ne fussent remises à l'entrevue entre les deux souverains.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 4-го Марта 1808 года».



№ 46.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 8 (20) Février 1808 (nº 95).

Monsieur le comte,

La sollicitude de S. M. l'Empereur Napoléon pour nos flottes s'est de nouveau manifestée dans l'audience du 17. Il me témoigna les plus vives inquiétudes sur celle mouillée dans le port de Trieste; appréhendant pour elle une attaque de la part des Anglais et la supposant même prête à s'exécuter d'après des avis qui lui étaient parvenu et qui annonçaient la sortie de Malte d'une escadre anglaise que l'on croit destinée à cet objet. Il m'invita à envoyer un courrier à Trieste pour ordonner au chef de cette escadre de chercher à gagner au plus vite Venise ou quelque autre port de l'Adriatique, où elle serait plus en sûreté, car votre excellence n'ignore pas que Trieste n'étant qu'une rade ouverte, n'offre aucun abri contre un ennemi aussi entreprenant et audacieux que les Anglais le sont sur mer. Au sortir de cette audience je reçus par un courrier autrichien une dépêche de M. le prince Kourakin, annonçant la nouvelle que les mesures de précaution indiquées par l'Empereur Napoléon étaient exécutées en partie, le commodore Soltanoff ayant déjà fait voile pour Venise. Cependant afin de ne rien négliger dans cette circonstance, j'expédiai M. de Benkendorff à Vienne. La copie ci-jointe de la dépêche que je crus devoir adresser à M. le prince de Kourakin instruira votre excellence avec détail des motifs de cette expédition. Je lui demanderai à cette occasion de vouloir bien s'expliquer plus positivement au sujet de nos escadres. Celles-ci étant en quelque façon placées sous les ordres de l'ambassadeur de Russie à Paris, l'Empereur Napoléon part souvent delà pour demander de leur faire réaliser telle ou telle mesure. Ce désir qu'elles ne dépendent uniquement que de moi et que je puisse de mon propre chef les faire concourir à ses entreprises, perce dans chaque entretien. Ma position à cet égard devient très embarrassante et je dois avouer que l'Empereur n'a pas eu tort en me disant qu'il croyait être sûr que je n'oserai jamais rien prendre sur moi.

Vous ne sauriez disconvenir, monsieur le comte, de tout ce que ma situation doit avoir d'épineux à cet égard par la responsabilité assez grave qui serait attachée à toute mesure que je prendrais sur moi d'ordonner. L'activité infatigable de l'Empereur Napoléon s'est dirigée depuis quelque temps sur la marine. La sortie des escadres de Rochefort et de Toulon qui ont réussi à échapper à la surveillance des croisières, et qu'il m'a lui-

même annoncée, en a été le fruit. Il aimerait, je crois, que nous employassions nos escadres à des expéditions semblables, en les réunissant à celles qu'il se propose encore de faire mettre en mer, afin d'agir plus directement contre l'Angleterre. On ne saurait se dissimuler que cela ne soit sujet à de grands dangers, car il faut convenir que de toutes les flottes, que nous avons vu sortir des ports de France, il n'en est guère rentré jusqu'à présent. Ainsi il s'agit de savoir. si poursuivant la guerre avec autant d'ardeur que l'Empereur, notre auguste Cour voudra comme lui courir des chances aussi hasardeuses. Je crois encore voir un autre désir bien prononcé en lui. Celui que tous nos vaisseaux éparpillés maintenant dans différents mouillages se rendent dans les ports de la France. La méfiance que la conduite passée du gouvernement français ne justifie que trop, me fait craindre dans ce désir l'arrière-pensée de s'assurer les moyens de se rendre maître de ces flottes, si avant la paix générale, qui seule leur donnera la possibilité de rentrer dans les ports de Russie, la bonne harmonie entre les deux puissances pouvait être troublée.

Dans cette alternative de voir nos flottes prises et détruites par les Anglais, si elles sortent, ou exposées à servir un jour la proie de la France, si elles restent dans ses ports, il ne serait peut-être pas contraire aux intérêts de la Russie de conclure un marché avec le gouvernement français, moyennant lequel elle lui céderait ses escadres. L'Empereur Napoléon a d'ailleurs l'intention de faire construire des vaisseaux sur nos chantiers, il faudrait au moins un an pour les achever, et leur trajet dans les ports de France serait fort sujet à caution. Au lieu de cela nous lui livrerons des vaisseaux tout prêts dans ses ports, et qui seraient dès cet instant à sa disposition. Je croirais donc qu'un tel arrangement serait de l'intérêt des deux Cours, en prenant toutes les précautions pour le payement. Le bruit qu'il avait déjà été conclu a même couru à Paris. Rien ne saurait mieux convenir à nos intérêts dans un moment aussi extraordinaire. Placés entre deux puissances, dont la querelle a pour objet l'empire des mers, nos vaisseaux finiraient par éprouver d'une part ou de l'autre le sort de la frégate que nous avons perdue à Portsmouth d'une manière si difficile à comprendre.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 4-го Марта 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Графъ Толстой—князю Куракину.

Paris, 7 (19) Février 1808.

Mon prince,

Dans une audience particulière que l'Empereur Napoléon m'a accordée hier pour la remise d'une lettre autographe de notre auguste souverain, il m'a témoigné sur le sort de notre escadre mouillée à Trieste, des inquiétudes très vives causées par des avis qui lui annoncent la sortie de Malte d'une expédition anglaise, que l'on suppose destinée contre cette escadre et à laquelle Trieste n'offre point un abri suffisant. Il m'engagea donc à y envoyer un courrier pour en prévenir le commodore Soltanoff et pour le déterminer à en sortir au plutôt, afin de gagner un port où il serait plus en sûreté. En entrant chez moi, j'y trouvai la dépêche de votre excellence en date du 27 Janvier (8 Février), par laquelle elle m'annonce que les mesures de précaution, recommandées par la prévoyance de l'Empereur des Français, se trouvent déjà exécutées. Mais je suis encore chargé par l'Empereur Napoléon d'offrir pour retraite à cette escadre tous les ports de l'Adriatique, et d'annoncer que les ordres de l'y admettre et d'y prendre toutes les mesures de défense possible pour la garantir contre les forces anglaises, viennent d'y être envoyés. Je n'ai donc rien voulu changer à ma première résolution, car il me paraît intéressant d'en rendre compte sans délai à votre excellence, afin qu'elle puisse en instruire les commandants de nos forces navales dans l'Adriatique, et prévenir par là tous les dangers auxquels elles peuvent être exposées de la part de l'ennemi. Cependant avant de faire voile pour un de ces ports, ces commandants auraient seulement à y envoyer par terre un officier, afin d'avertir de leur arrivée les autorités françaises et italiennes qui s'y trouvent.

C'est M. de Benkendorff que je charge, monsieur l'ambassadeur, de vous remettre cette expédition, c'est de lui aussi, que je vous prie de vouloir bien vous servir pour faire parvenir, si vous croyez que cela puisse encore être nécessaire, à nos commandants d'escadres les instructions que vous jugerez à propos de leur donner à la suite des communications que j'ai l'honneur de vous transmettre, car il pourra à son retour me porter sur l'état et la composition de ces escadres des renseignements qui me mettront à même de répondre avec plus de connaissance de cause aux questions que l'Empereur Napoléon m'adresse souvent à ce sujet. Il présume aussi que les deux vaisseaux relâchés à Porto-Ferraio n'y sont pas en sûreté, et

aimerait qu'ils se rendissent à Toulon. Il m'a même demandé à plusieurs reprises d'en envoyer l'ordre au commodore Gœtzen, mais je n'ai osé le prendre sur moi, ne sachant pas, si sans danger ces vaisseaux peuvent encore tenter le trajet. Votre excellence est plus à portée que moi d'en juger par les avis qu'elle reçoit de l'Italie, je lui remets donc entièrement la décision de cette affaire.

J'ai l'honneur d'être etc. *).

№ 47.

Графъ Толстой—князю Куракину.

RÉSERVÉE.

Paris, 7 (19) Février 1808.

Mon prince,

Par ma dernière dépêche j'ai déjà eu l'honneur d'accuser à votre excellence la réception de celle qu'elle a bien voulu m'adresser par le général Borosdin; je saisis avec empressement l'occasion que m'offre l'envoi de M. de Benkendorff, pour y répondre, et pour le remercier encore des détails qu'elle a bien voulu y consigner, et qui n'ont pu être pour moi du plus haut intérêt. La crainte de se compromettre vis-à-vis d'un voisin puissant, en se montrant trop confiant envers nous, n'a rien qui me surprenne dans le cabinet de Vienne. Cette marche incertaine et timorée l'a de tout temps caractérisée, et n'est que trop analogue à celle qu'il a encore récemment suivie dans des moments, où avec plus de fermeté et de décision il aurait pu changer les destinées du monde. Son ambassadeur à Paris, quoique plein de procédés honnêtes et de dispositions amicales envers moi, paraît cependant adopter les mêmes errements. Les négociations avec l'Angleterre, qui nous étaient communes en quelque manière, ont cimenté à la vérité des rapports qu'une ancienne liaison datant encore de Berlin avait fait naître entre nous; mais ces relations ont été purement personnelles et continuent encore sur le même pied. D'ailleurs si le ministère autrichien a raison d'appréhender à Vienne la surveillance et la jalousie de la France, son représentant à Paris ne doit pas mettre moins de circonspection dans sa conduite. Il en résulte nécessairement vis-à-vis de moi, dès qu'il s'agit d'affaires et de questions importantes, la même réserve dont se plaint votre

---

*) На подлинномъ письмѣ графа Толстого помѣта: «*par l'adjud-t Benkendorff le 27 Février*». *Н. Ш.*



excellence, et que je regrette d'autant plus, qu'elle a dû me priver jusqu'à présent de l'avantage de pouvoir l'entretenir avec détail sur les motifs des fréquentes expéditions de courrier, que le comte Metternich envoie à sa Cour.

Le tableau des affaires générales que vous voulez bien me tracer à la suite des renseignements sur la Cour de Vienne n'a pu également que me causer une satisfaction infinie, en me prouvant surtout combien ma manière de voir à cet égard était conforme à celle de votre excellence. Habitué, en observateur éclairé à approfondir la politique du gouvernement français et à l'envisager dans son vrai jour, la marche qu'il suit à notre égard, ne peut, monsieur l'ambassadeur, rien avoir ni de surprenant, ni de nouveau pour vous. Vous savez que jamais on n'a obtenu la moindre réciprocité de sa part, il sera donc bien difficile de le porter à nous accorder des concessions qui n'ont nullement été stipulées, et sur lesquelles nous ne sommes fondés à compter que d'après de simples assurances ou plutôt des discussions verbales. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer les retards si fâcheux qu'éprouve toujours la conclusion de la paix avec la Turquie. Ce n'est pas à Constantinople et sur le Danube que nous rencontrerons des obstacles insurmontables, tout comme ce ne seront jamais les Anglais qui pourront entraver cette œuvre. Mais c'est à Paris même que j'éprouve des difficultés, auxquelles je n'aurais certainement pas dû m'attendre après les promesses *qu'on m'a dit à Pétersbourg avoir été faites à Tilsit.* Tous mes efforts jusqu'à présent auprès de l'Empereur Napoléon n'ont eu pour but que de les aplanir, et parvenu cependant à déterminer avec précision des objets que le traité avait laissé dans le vague, je n'attends plus que des réponses définitives de St.-Pétersbourg pour entrer en négociation avec l'ambassadeur turc.

Il me reste encore, mon prince, à expliquer une autre circonstance dont votre dépêche fait mention, celle du courrier arrivé à Venise le 12 (24) Décembre et cité dans la dépêche du Vice-Roi à M. de Gœtzen. Ce courrier n'est autre que M. de Faudoas, officier français expédié de Pétersbourg par le général Savary avec la déclaration, rendue le 26 Décembre contre l'Angleterre, qui a passé par Paris et qui n'y ayant plus trouvé l'Empereur Napoléon a dû le suivre en Italie. C'est la seule manière dont je puis expliquer ce fait, car à ma connaissance il n'a point été envoyé de courrier russe en Italie et celui par lequel notre ministère a jugé à propos de me faire parvenir cette déclaration ne m'est arrivée que bien longtemps après que par d'autres voies j'avais eu connaissance de notre levée de bouclier contre l'Angleterre.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 48.

Графъ Толстой—князю Куракину.

PARTICULIÈRE.

Paris, 7 (19) Février 1808.

Mon prince,

L'amitié que vous voulez bien me témoigner en toute occasion, mon prince, et les sentiments réciproques que vous sont bien assurés de ma part, ne me permettent point de me borner dans cette expédition, aux seules relations d'office, avec votre excellence. Je lui dois d'ailleurs des remerciments, pour les soins et les attentions qu'elle ne cesse de témoigner à ma femme, et qui lui donnent tant de sujet de se louer du séjour qu'elle fait à Vienne.

Mes dépêches de ce jour vous instruisent des principaux objets qui occupent maintenant l'attention du gouvernement français. Je dois ajouter à ces notions quelques particularités moins importantes, mais toujours faites pour trouver place dans le tableau général.

M. d'Alopéus vient de m'annoncer sa très prochaine arrivée. Sa lettre m'est parvenue par le comte Potocki, attaché à la légation autrichienne à Londres. Tous nos compatriotes vont quitter l'Angleterre. Le comte Simon Worontzoff sera du nombre, mais il attendra pour retourner en Russie que la navigation soit rouverte. M. d'Alopéus me mande qu'il y a eu dans la nuit du 7 au parlement des débats fort vifs sur l'expédition de Copenhague, et qui se sont terminés à l'avantage décidé du ministère, celui-ci ayant obtenu une majorité de 145 voix.

Le voyage de l'Empereur en Espagne paraît fixé au mois prochain. Les armées françaises continuent à se rendre dans ce pays, mais le nombre n'en est pas assez grand, pour permettre qu'on se livre à l'idée que toutes les vues de Napoléon sont tournées vers ce seul côté. Les dernières nouvelles de notre flotte de Lisbonne sont des meilleures. L'amiral Séniavin a pris dans ce port une position qui ferme absolument le Tage aux Anglais.

Le ministère français commence enfin à s'occuper des affaires d'Allemagne. Le grand-duc de Berg a eu le bas-évêché de Münster, Lingen, Tecklenbourg, les comtés de la Marck et de Recklinghausen. Le duc d'Aremberg qui perd cette dernière seigneurie sera dédommagé par une autre partie de l'évêché de Münster. C'est dans la ville de ce nom que le prince Murat transportera sa résidence.

Je n'ai pas manqué de saisir ce moment pour intervenir en faveur des princes du Nord de l'Allemagne, auxquels les liens du sang assurent la protection de notre Cour. J'ai plaidé leur cause avec d'autant plus de zèle que je connais tout l'intérêt que l'Impératrice-Mère leur porte, et que rien n'égale mon désir de mériter de plus en plus sa bienveillance et sa haute approbation.—Mes efforts semblent en effet promettre à cet égard un résultat favorable, et j'en juge déjà par l'empressement avec lequel l'Empereur Napoléon s'est prêté à faire évacuer les États du duc d'Oldenbourg, lorsque je lui en témoignai hier le désir de ma Cour. Ce prince va se rendre incessamment à Paris pour veiller lui-même à ses intérêts. Un courrier arrivé avant-hier au baron de Wolzogen nous a porté la nouvelle des couches de son A. I. madame la grande-duchesse Marie. Il a été chargé d'en faire la notification à l'Empereur Napoléon et de lui proposer d'être le parrain de son enfant. On croit que la Reine de Prusse a l'intention de lui faire la même demande.

Voilà, mon prince, tout ce que j'ai pour le moment de plus saillant à vous mander. Il ne reste plus aujourd'hui qu'à faire des vœux pour que le pâté, dont je charge pour vous M. de Benkendorff, vous arrive à bon port, et qu'à vous assurer des sentiments d'attachement et de considération infinie avec lesquels je ne cesserai d'être etc.

№ 49.

Графъ Толстой—князю Куракину.

Paris, 7 (19) Février 1808.

Mon prince,

Les deux dernières dépêches de votre excellence, en date des 20 et 27 Janvier, me sont exactement parvenues, l'une il y a huit jours et l'autre hier. Ce n'est pas sans un véritable plaisir que j'ai appris par la dernière, qu'enfin la 15-me division est parvenue à se mettre en marche. Je venais également d'en recevoir l'avis, par l'Empereur Napoléon lui-même, qui m'en a parlé hier. Je me flatte d'après cette nouvelle que je n'aurai plus, mon prince, à vous adresser les répétitions continuelles que me dictait ma sollicitude à cet égard et qui n'étaient que trop motivées par les frais énormes, que le séjour prolongé de nos troupes occasionne à notre Cour, à en juger par les états de dépense que me communique M. de Champagny et qui se montent indépendamment des sommes que votre excellence a fournies, à la concurrence de 224.160 francs. Je dois ajouter encore que je

trouvais une raison de plus de désirer avec impatience le départ de nos colonnes du royaume d'Italie, dans leur conduite qui n'avait pas été exempte d'irrégularité. Les officiers avaient changé de leur propre autorité les dispositions, prises relativement aux repartitions de troupes dans le pays, et avaient causé des embarras aux administrations dont l'Empereur Napoléon m'avait fait la remarque dès son retour d'Italie, et à plusieurs reprises depuis. Vous jugerez aisément, mon prince, que je ne pouvais, en conséquence, que prendre très à cœur tout ce qui pouvait accélérer cette marche, retardée au delà de toute convenance, et c'est par cette façon d'envisager les choses, que vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, interpréter uniquement le passage de ma dépêche qui vous semble sujet à éclaircissement. D'ailleurs vous ne sauriez disconvenir que je ne dusse me regarder comme soumis à quelque responsabilité relativement à nos troupes, tant qu'elles continuaient à séjourner sur le territoire du gouvernement auprès duquel je me trouve accrédité. Cet objet m'avait été spécialement confié par S. M. l'Empereur. J'ignorais jusqu'à la réception de votre dernière lettre que vous eussiez également reçu des instructions à ce sujet, et ayant par conséquent supposé que vous n'agissiez dans ces circonstances que d'après les réclamations que j'avais eu l'honneur de vous adresser, je crus vous devoir de la reconnaissance pour les soins actifs, que vous n'avez cessé d'y mettre. Je ne saurais mieux prouver l'opinion où j'étais à cet égard qu'en citant ma lettre au général Nasimoff, que je n'aurais jamais pensé à lui adresser, si j'avais su que par des ordres supérieurs cette division avait été placée sous la direction immédiate de votre excellence. Il aurait été bien à désirer qu'elle eut pu être mise en mouvement avec autant de promptitude et de rapidité que les corps de nos prisonniers qui presque incessamment après mon arrivée ici ont été complètement équipés et habillés à neuf et se trouvent en ce moment déjà sur le point de rentrer dans leurs foyers.

Je ne saurais terminer cette dépêche sans chercher à dissiper les inquiétudes que votre excellence me témoigne au sujet du séjour de M. d'Alopéus à Londres. Le parti qu'il a pris n'aura pas, mon prince, les conséquences que vous semblez redouter. Je vois avec regret que vous le jugez avec plus de sévérité que ne fait l'Empereur Napoléon lui-même, à qui je n'ai pas eu de peine à faire envisager cette circonstance sous son vrai jour, en lui en exposant les motifs avec vérité et franchise. Il espère en tirer même quelque parti par les nouvelles intéressantes et sûres que M. d'Alopéus sera en état de nous donner sur les premières séances du parlement, lorsque la santé de sa femme lui permettra de revenir sur le continent. Je suis également convaincu que sa conduite ne rencontrera pas la désappro-

bation de notre auguste Cour, votre excellence peut donc être tout à fait sans inquiétude à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 50.

Коленкуръ—графу Румянцову.

St.-Pétersbourg, 12 (24) Février 1808.

Je m'empresse d'adresser à votre excellence l'extrait d'une lettre de Sa Majesté sur un objet qui m'a paru intéresser l'Empereur Alexandre.— Je saisis donc avec empressement cette occasion d'offrir à l'Empereur une preuve de mon respectueux empressement.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Извлеченіе изъ письма императора Наполеона—Коленкуру (77).

Aussitôt que j'ai reçu votre lettre du 13, j'ai envoyé un aide de camp à Copenhague et j'ai fait donner l'ordre à Bernadotte de faire passer en Scanie 14.000 Français et Hollandais. M. de Dreyer en a écrit à sa Cour de son côté et goûte fort cette idée.

Dites bien à l'Empereur, que je veux tout ce qu'il veut; que mon système est attaché au sien irrévocablement; que nous ne pouvons pas nous rencontrer, parce que le monde est assez grand, que je ne le presse point d'évacuer la Moldavie ni la Valachie, qu'il ne me presse point d'évacuer la Prusse; que la nouvelle de l'évacuation de la Prusse avait causée à Londres une vive joie, ce qui prouve assez, qu'elle ne peut que nous être funeste. Dites à Romanzow et à l'Empereur, que je ne suis pas loin de penser *à une expédition dans les Indes, au partage de l'empire ottoman,* et à faire marcher à cet effet une armée de 20 à 25 mille Russes, de 8 à 10 mille Autrichiens et de 35 à 40 mille Français en Asie et de là dans l'Inde; que rien n'est facile comme cette opération; qu'il est certain, qu'avant que cette armée sera sur l'Euphrate, la terreur sera en Angleterre; que je sais bien, que pour arriver à ce résultat, il faut partager l'empire turc; mais que cela demande que j'aie une entrevue avec l'Empereur, que je ne pourrais pas d'ailleurs m'ouvrir à M. de Tolstoy, qui n'a pas de pouvoir de

sa Cour, et ne paraît pas même être de cet avis. Ouvrez-vous donc là-dessus avec Romanzow, parcourez avec lui la carte et fournissez-moi vos renseignements et vos idées communes. Une entrevue avec l'Empereur déciderait sur le champ la question; mais si elle ne peut avoir lieu, il faudrait que Romanzow, après avoir rédigé vos idées, m'envoyât un homme bien décidé pour le parti, avec lequel je puisse bien m'entendre. Il est impossible de parler de ces choses à Tolstoy.

Quant à la Suède, je verrais sans difficulté, que l'Empereur Alexandre s'en emparât, même de Stokholm; jamais la Russie n'aura une pareille occasion de placer Pétersbourg au centre et de se défaire de cet *ennemi géographique*. Vous ferez comprendre à Romanzow, qu'en parlant ainsi, je ne suis pas animé par une politique timide, mais par le seul désir de donner la paix au monde, en étendant la prépondérance des deux États; que la nation russe a sans aucun doute besoin de mouvement, que je ne me refuserai, mais qu'il faut s'entendre sur tout; j'ai levé une conscription, parce que j'ai besoin d'être fort partout. J'ai fait porter mon armée de Dalmatie à 40.000 hommes, tout cela joint aux forces que j'ai en Portugal, m'a obligé de lever une nouvelle armée; que je verrai avec plaisir les accroissements que prendra la Russie et les levées qu'elle fera; que je ne suis jaloux de rien; que je seconderai la Russie de tous mes moyens et que je demande la réciproque. Si l'Empereur Alexandre peut venir à Paris, il me fera grand plaisir, ce sera le plus beau jour de ma vie. S'il ne peut venir qu'à moitié chemin, mettez le compas sur la carte et prenez le milieu entre Pétersbourg et Paris. Vous n'aurez pas besoin d'attendre ma réponse, pour prendre cet engagement. Bien certainement je serai au lieu du rendez-vous quand il le faudra. Si cette mesure ne peut avoir lieu d'aucune manière, que Romanzow et vous rédigiez vos idées après les avoir bien pesées; qu'on m'envoie un homme, et tout sera fini pour le grand objet, mais il faut un homme dans l'opinion de Romanzow.

Faites lui voir, comment l'Angleterre agit, qu'elle prend toute main, le Portugal est son allié, elle lui prend Madère; c'est donc avec de l'énergie et de la décision, que nous porterons au plus haut degré la grandeur de nos empires, que la Russie contentera ses sujets et assoira la prospérité de sa nation; c'est le principal, qu'importe le reste!

№ 51.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 15 Février 1808.

Monsieur le comte,

Depuis l'expédition de ma dépêche du 6, j'ai reçu toutes celles que votre excellence avait confiées au comte Ozaroffsky, qui est arrivé ici le 13 du courant. Je ne manquerai pas de vous répondre en détails par le courrier que je vous ai déjà annoncé, monsieur l'ambassadeur, et que Sa Majesté se propose de vous faire expédier sous peu.

Pour le moment je n'ai rien de bien saillant à vous communiquer, si ce n'est que j'ai remis à l'ambassadeur de Suède la déclaration que vous connaissez, monsieur l'ambassadeur. C'était le 9; le lendemain elle a été rendue publique, et je l'ai distribuée à tous les membres du corps diplomatique résidants ici. Votre excellence en trouvera ici 50 exemplaires à sa disposition.

Sur des bruits qui s'étaient répandus en ville et d'après lesquels nos troupes seraient entrées dans la Finlande suédoise (ce qui est vrai en effet, les nôtres ayant occupés Lowisa où ils ont été parfaitement bien accueillis), le baron de Stedingk m'a demandé des passeports pour retourner en Suède. Je les lui ai fait parvenir aujourd'hui, et j'ai lieu de croire que cet ambassadeur va incessamment quitter Pétersbourg pour s'en retourner dans sa patrie par Memel, attendu que le chemin par la Finlande est interdit à tout voyageur étranger.

J'ai l'honneur d'être etc.

(Собственноручная приписка).

P. S. «Au moment où je signais cette lettre, M. de Caulaincourt m'a fait parvenir la dépêche de votre excellence n° 81, que M. d'Hervas a apporté».

Помѣта: «Reçu le 2 (14) Mars 1808».

№ 52.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 16 (28) Février 1808.

Secrète.

Monsieur le comte,

Dans aucune des dépêches que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser successivement, je n'ai jusqu'à présent trouvé le moindre raison-

nement qui combatte ou approuve mon opinion sur les affaires générales. Néanmoins je crois, pour l'acquit de ma conscience, devoir persévérer dans le parti que j'ai pris de l'énoncer avec vérité et franchise, en dépit de la certitude où je suis, de ne pas être écouté et de n'obtenir aucun résultat.

Les protestations du désir bien constant de consolider les relations d'amitié entre les deux Cours, que je recueille dans chaque conférence avec M. de Champagny, dans chaque audience de l'Empereur, et les soins assidus, que l'on met à me prouver l'impossibilité que dorénavant il puisse jamais éclater de nouvelle rupture entre les deux empires, n'auront certainement pas échappés à votre excellence. Cependant ces protestations et ces assurances à toute occasion renouvelées cadrent bien peu avec les événements qui se passent sous nos yeux. Malgré mes instances les plus pressantes, les affaires de la Turquie et celles de la Prusse bien loin d'être terminées sont menacées de nouveaux délais par le voyage que l'Empereur va faire en Espagne. Tout me prouve en lui un désir bien prononcé, et formé même depuis Tilsit, de traîner ces affaires en longueur. Dans cette intention il nous a suggéré l'idée d'acquérir la Moldavie et la Valachie, il l'a saisi avec empressement lorsque S. M. l'Empereur l'énonça, et nous a promis verbalement de la favoriser, tout en stipulant dans le traité l'évacuation de ces deux provinces, contradiction dont il était facile de prévoir les suites qu'elle nous fait éprouver maintenant. Le projet d'acquérir ces provinces devait naturellement augmenter les difficultés d'une paix avec la Turquie et en retarder la conclusion. Il fournit à Napoléon le prétexte de ne pas évacuer les États prussiens et loin d'être fidèle à ses promesses il s'en écarte tout à fait, lorsqu'il s'agit d'en venir à l'application, en proposant un échange dont jamais il ne fut question entre les deux souverains. Les explications qui durent s'en suivre ont fait perdre plusieurs mois; à la fin au moment où l'ultimatum de notre Cour doit arriver et terminer toutes les discussions, l'Empereur par son départ précipité pour l'Espagne y apporte de nouveaux retards et achève de donner la mesure de la sincérité de ses dispositions envers son auguste allié. Elle me semble démentie jusqu'à l'évidence par les difficultés toujours croissantes qu'éprouvent l'explication et l'exécution de ce traité de Tilsit, dans lequel tout ce qui est à l'avantage de la Russie est si vaguement stipulé. Le moment de développer ses arrières-pensées à notre égard n'est pas venu encore; delà ses temporisations, ces réponses dilatoires, ces nouveaux obstacles. Il lui faut quelque répit pour exécuter ses projets sur l'Espagne. C'est lorsqu'il aura consommé la chute de cette monarchie, occupé tous ses ports, épuisé ses ressources, accaparé les richesses immenses des églises, qu'il tournera de nouveau son activité vers le Nord, qu'il y viendra résoudre les

dernières questions sur le sort de l'Europe, et il faut convenir que la sécurité de notre gouvernement et la pusillanimité de l'Autriche ne favorisent que trop ses desseins.

Pendant qu'il sera occupé des affaires du Midi, les événements amèneront d'eux-même la reprise des hostilités avec les Turcs. Elles arrêteront des forces considérables sur le Danube, tandis que la guerre avec la Suède une fois éclaté pourrait bien ne pas être terminée aussitôt que nous le voudrions. Nos armées ainsi disséminées sur une vaste étendue de pays, le point central de nos frontières, à mon avis le plus essentiel et le seul auquel on aurait dû songer dès le mois de Septembre de l'année passée sans perdre un seul instant, resterait sans défense quelconque et sans espoir d'être aussi promptement secouru que les circonstances l'exigeront, vu le temps que demande le rassemblement de nos armées et duquel j'ai eu un exemple frappant en 1806, où après les désastres de la Prusse, nous avons à peine eu 70,000 hommes à faire avancer contre la grande armée française, les 40,000 hommes commandés par le général Buxhövden, et qui se trouvaient dans un état de désordre et de délabrement complet, ne nous ayant rejoint qu'après le passage de la Vistule. Dans l'état de choses que je viens d'exposer à votre excellence, je lui demande ce que nous aurions à opposer à une armée française de 200.000 hommes, et il est pourtant hors de doute que les forces stationnées en Allemagne, complétées par la nouvelle conscription, et même sans les contigens de la confédération du Rhin, montent à ce nombre. C'est appuyé d'une force aussi imposante que l'Empereur viendra traiter avec nous; c'est lui qui alors nous pressera de terminer et de souscrire à toutes les conditions qu'il nous proposera. Je ne saurais assez vous répéter, monsieur le comte, combien est grande son activité et quelle est la force de sa volonté, car ce qui chez nous semblerait impossible, s'exécute ici avec le plus grand ordre, avec la plus grande promptitude, malgré tous les immenses sacrifices que ce pays a fait et fait encore journellement. Je vous supplie de me dire, si dans cette supposition il serait avantageux pour nous de négocier avec l'Empereur Napoléon, sans avoir préparé les moyens de repousser la force par la force dans le cas où il voudrait nous imposer des conditions qui compromettraient l'existence politique de la Russie, et qui seraient incompatibles avec l'honneur et la dignité nationale. Je vous demande encore, quel mal il peut résulter de l'augmentation de notre armée que je propose et de la formation de plusieurs corps d'armée dans nos provinces polonaises, quand même mes appréhensions sur les vues de la France ne seraient pas fondées. En prenant ces mesures de précaution, nous ne nous exposons à d'autres risques qu'à celui de devoir imposer à la nation quelques nouveaux sacri-

fices, mais l'excellent esprit dont elle est animée doit nous rassurer à cet égard. Nous serions préparés à tout événement, et en mesure de vendre cher l'indépendance et l'existence de la Russie, si la France voulait y attenter, à quoi elle renoncerait vraisemblablement si elle nous voyait prêts à repousser ses attaques. En négligeant ces précautions nous nous mettons hors d'état de résister et dans l'affreuse alternative de souscrire à tout ou de voir envahies nos provinces polonaises et allemandes, sans pouvoir être promptement secourus. Il me semble qu'entre le choix de ces deux chances l'empire de Russie ne devrait jamais être dans le cas de pouvoir balancer.

Il est encore une autre circonstance, sur laquelle je ne puis ne pas appeler l'attention de votre excellence et lui exposer tous les malheurs qui en résulteraient infailliblement, si elle ne réussit à la prévenir. Par mes dépêches elle aura vu que l'Empereur Napoléon m'a confié qu'il espérait au mois de Mai ou de Juin avoir une entrevue avec notre auguste souverain, et à laquelle il renvoie l'arrangement définitif des affaires. Je ne saurais, monsieur le comte, vous cacher, combien cette idée me pénétre d'inquiétudes, ne pouvant qu'y voir le complément de nos malheurs. Que votre excellence daigne se rappeler toutes les circonstances dans lesquelles l'Empereur a lui-même conduit les négociations et mené les affaires. La convention de Potsdam, la campagne de 1805, les résultats de la bataille d'Austerlitz, enfin plus que tout le reste, le traité de Tilsit, sont autant de preuves évidentes combien il est dangereux que l'Empereur, notre auguste maître, avec son caractère confiant et généreux, défende lui-même des questions dont dépend le sort de sa nation, et cela contre un homme aussi prodigieux que l'Empereur Napoléon, et des ministres aussi habiles que ceux qu'il emploie. Dans l'Empereur Napoléon le désir d'amener cette entrevue est très naturelle, sur des facilités qu'il rencontrera, il y trouve tout son intérêt; mais moi, je ne puis qu'y voir la perte de la Russie, étant intimement convaincu qu'il y sera conclu des arrangements, qui mettront le comble à ses malheurs.

Dans une circonstance aussi majeure qui décidera peut-être de la conservation de ma patrie, tout autre sentiment devant se taire, je vous ai exposé mon opinion avec toute la force de la vérité. La franchise avec laquelle j'ai osé l'énoncer en toute occasion doit attester le dévouement profond dont je suis pénétré pour S. M. I., et dans lequel je crois ne le céder à personne. J'en appelle à celui qui vous a, monsieur le comte, de tout temps caractérisé, à votre zèle pour le service, à votre droiture, à votre loyauté, pour vous conjurer d'employer tous vos efforts afin de détourner S. M. l'Empereur du projet d'avoir une entrevue avec l'Empereur Napoléon. Votre excellence ne saurait rendre à sa patrie de service plus signalé.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 53.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Février 1808 (nº 97).

Monsieur le comte,

La contestation entre les Cours de Vienne et de France, causées par les plaintes gratuites du général Andreossy, s'est arrangé à l'amiable. Le comte de Metternich ayant reçu à ce sujet des explications fort détaillées de sa Cour, qui prouvaient combien peu les griefs de l'ambassadeur de France étaient fondés, les consigna dans une note qu'il remit à M. de Champagny. Celui-ci la lui rendit le lendemain, en l'assurant que l'Empereur s'étant convaincu que M. d'Andreossy était complètement dans son tort ne voulait donner aucune suite à cette affaire et l'engageait à reprendre sa note. Le comte de Metternich a été assez heureux pour tirer parti de cette circonstance, et il se flatte d'avoir réussi à débarrasser sa Cour d'un agent aussi peu conciliant que le général Andreossy, qui semble avoir perdu auprès de l'Empereur tout le crédit dont il jouissait autrefois.

L'ambassadeur d'Autriche suppose que se sera M. Laforêst qui le remplacera, et paraît en être très satisfait. Il s'est empressé d'en faire part à sa Cour par un courrier parti ce matin. J'en ai profité pour écrire à M. le prince Kourakin et pour lui mander entre autres que l'Empereur était plus rassuré sur le sort de la partie de notre escadre légère demeurée dans le port de Trieste, ayant appris qu'elle avait été placée dans la rade intérieure où elle ne serait exposée à aucun danger. Il me prévint aussi de la sortie de la flotte de Toulon. Renforcée à la hauteur de ce port par celle de Rochefort qui avait réussi à gagner la Méditerranée, elle a remis en mer forte de 10 vaisseaux de ligne et ayant à bord 10.000 hommes de troupes de débarquement. C'est l'amiral Gantheaume qui la commande. On lui suppose pour destination la Sicile où elle devra soutenir l'attaque d'un corps de 20.000 hommes, qui doit s'y porter du royaume de Naples, et qui a commencé ses opérations par le siége du port de Scylla, ainsi que votre excellence verra avec détail par les feuilles publiques que j'ai l'honneur de lui transmettre. C'est en général à elles que je me réfère pour toutes les nouvelles courantes. Elles les publient avec plus de promptitude que je ne saurais les rapporter et elles sont en quelque manière officielles, car tout article un peu marquant leur est fourni par le gouvernement.

L'escadre de Carthagène vient également d'effectuer sa sortie. Elle est forte de 6 vaisseaux. On a remarqué beaucoup de mouvements et de pré-

paratifs dans Cadix, d'où l'on infère que l'escadre qui se trouve dans ce port essayera également de mettre en mer. Si elle réussit à rejoindre les autres, ces escadres présenteront une force de 30 voiles.

L'absence du général Savary n'a pas été longue. Il est de retour à Paris depuis plusieurs jours. On assure qu'il a été envoyé faire des recherches au sujet du vol qui s'est commis il y a quelque temps sur les malles destinées pour l'Espagne et l'Italie, et desquelles on avait surtout enlevé les lettres et paquets, adressés aux divers corps d'armée français stationnés dans ces différents pays.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 4-го Марта 1808 года».

№ 54.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Février 1808 (n° 98).

Monsieur le comte,

Depuis une quinzaine de jours tous les agents espagnols à Paris sont dans la plus grande agitation. Ce n'est pas tant sur l'ambassadeur de cette nation, personnage nul et de pure représentation, que sur le conseiller d'État Isquerdo, l'âme damnée du prince de la Paix, connu au reste à votre excellence par mes précédents rapports, que le gouvernement français semble agir. Je l'ai rencontré plusieurs fois chez M. de Champagny après des conférences qu'il a eues avec lui, et qui l'ont chaque fois mis dans un état de désespoir et de violence, qu'il n'a pas été le maître de déguiser vis-à-vis de plusieurs membres du corps diplomatique rassemblés en ce moment dans l'antichambre du ministre. Avant-hier dans un de ces accès, il s'adressa à moi pour me dire que tout était perdu, qu'il s'était flatté il y a trois jours de conjurer l'orage, mais que depuis le prince Murat était parti de Bordeaux, qu'il allait lui partir le soir même en courrier pour Madrid, qu'il savait que ma Cour s'était toujours intéressé à la sienne, et qu'il était sûr qu'elle n'apprendrait pas sans regret les malheurs dont elle était menacée. Je lui observai que le discours qu'il me tenait était tout à fait inintelligible pour moi, que je ne savais pas de quoi il s'agissait. Il me répliqua qu'il ne pouvait, qu'il n'osait me le dire, mais que tout était perdu. En effet personne ne doute plus de l'existence d'un projet de bouleversement général qui menace la monarchie espagnole. Des troupes françaises continuent à s'y porter en force, non pour traverser le pays, mais pour s'y établir, car le corps de Junot

seul, qui n'est que de 22.000 hommes, a franchi jusqu'à présent les frontières du Portugal et est plus que suffisant pour contenir ce royaume déjà soumis. Ceux de Dupont et de Moncey et tous ceux qui suivent encore semblent devoir rester en Espagne. Celui commandé par le général Duhesme vient d'entrer à Barcelone d'après des nouvelles arrivées hier d'Espagne. J'ai l'honneur de joindre ici un état de ces différents corps d'armée *).

Il est de fait que M. d'Isquierdo avait été chargé par sa Cour de faire des représentations sur cet envoi successif de troupes, sur les vexations qu'elles se permettent dans le pays et sur la difficulté de subvenir longtemps à leur entretien. Elles ont donné lieu aux premières conférences qu'il a eues avec M. de Champagny, mais il paraît que ces explications l'ont mené plus loin qu'il n'a peut-être voulu aller, et que le ministère français a saisi l'occasion pour lui faire connaître au moins en partie les intentions de l'Empereur Napoléon. On lui suppose entre autres un ancien projet dont il a souvent été question dans le public, celui d'arracher à la monarchie espagnole les trois provinces situées en deçà de l'Ebre, et desquelles il formerait un royaume de Navarre, destiné au prince Murat. Mais toutes ces données sont beaucoup trop vagues pour qu'on puisse y faire fonds.

Les dernières lettres de Lisbonne annoncent la réorganisation de l'armée portugaise. Sa formation sera assimilée à celle des armées françaises, lorsqu'elle sera achevée ces troupes se mettrant en marche pour venir en France très probablement pour aller plus loin et pour faire dans le Nord le pendant de la division espagnole qui va entrer en Danemark.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 4-го Марта 1808 года».

№ 55.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Février 1808 (nº 99).

Monsieur le comte,

Après les dernières représentations que j'ai faites à M. de Champagny et dont votre excellence a trouvé l'exposé dans ma dépêche nº 96, j'ai eu plusieurs fois occasion de voir ce ministre, mais je n'ai pu obtenir de ré-

*) По свѣдѣніямъ, сообщеннымъ въ это время графомъ Толстымъ, Пиренеи перешли 76.225 человѣкъ при 10.729 лошадяхъ. *Н. Ш.*

ponse plus positive, ni plus satisfaisante. L'Empereur lui-même dans une audience particulière, qu'il m'accorda le 24 à son lever pour lui présenter M. de Czernicheff, me parla beaucoup d'autres objets sans toucher celui de son départ. Il se plaignit surtout de la pusillanimité du gouvernement danois, qui tantôt demandait les secours de la France et tantôt les craignait, et s'étendit beaucoup sur les désagréments qui l'on essuyait lorsqu'on avait à faire à de petits États.

En attendant il n'est point parti et comme toujours personne ne sait quand il se mettra en route. Il se peut que mes représentations l'aient en effet encore retenu à Paris; je commence même à me flatter que le courrier, que j'attends avec une si grande impatience, arrivera encore avant son départ. Elle est d'autant plus vive que je me pénétre toujours davantage de l'impossibilité d'arranger les affaires de la Prusse (qu'il serait cependant si important de terminer), tant que je n'aurai pas été mis à même de régler celles de la Turquie. L'Empereur s'en est expliqué dans ce sens vis-à-vis du prince Guillaume qui dans le désespoir de ne rien avancer a demandé l'autre jour une nouvelle audience. Il n'en a remporté que la restitution des prisonniers prussiens qui étaient encore en France. Les questions majeures sont restées indécises. L'Empereur lui a déclaré qu'elles dépendaient de plans plus vastes, de la paix générale, mais surtout de l'évacuation de la Moldavie et Valachie, avant laquelle la France ne pourrait évacuer les États prussiens. Que ce n'était pas lui qui ne remplissait pas le traité de Tilsit, mais bien la Russie en occupant toujours ces deux provinces.

Vous voyez donc, monsieur le comte, que l'effet des promesses, que l'Empereur m'a fait à cet égard dans l'audience du 17, est bien loin encore de se faire sentir *).

Les nouvelles de Berlin ne sont pas plus rassurantes. M. de Brockhausen en a hier reçu par courrier. C'est toujours le même état de choses, des exactions inouïes de la part des militaires français et de l'intendant-général, la même inflexibilité. Les dernières propositions du Roi, consentant à laisser comme nantissement une des trois forteresses, celle de Stettin, entre les mains des Français, n'ont point eu plus de succès que les autres, et elles ont été rejetées avec la même insensibilité.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 11-го Марта 1808 года».

*) См. стр. 419, депеша № 44, разговоръ Наполеона съ графомъ Толстымъ во время аудіенціи 5-го (17-го) Апрѣля. *Н. Ш.*



№ 56.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Février 1808.

Monsieur le comte,

M. d'Alopéus débarqué à Calais le 18 Février est arrivé à Paris le 24. Hier j'ai eu l'honneur de le présenter à LL. MM. II. ainsi que le conseiller privé prince Bariatinsky et le gentilhomme de la chambre prince Mentschikoff, qui l'accompagnaient. Je n'ai pas manqué, monsieur le comte, de lui remettre à son arrivée le paquet que vous m'aviez adressé pour lui par M. de Czernischeff, et j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli deux de sa part, ainsi que deux autres du prince de Mecklembourg, l'un pour vous et l'autre pour S. M. l'Impératrice, à laquelle le baron de Wolzogen désirerait également faire parvenir la lettre que votre excellence trouvera ci-jointe et qu'elle voudra bien porter à sa haute destination.

On ne sait rien de positif encore sur le départ de l'Empereur. Il paraît que M. de Talleyrand va l'accompagner. Votre excellence trouvera dans le Publiciste ci-joint un article relatif aux côtes d'Afrique qui ne laisse pas que d'avoir de l'intérêt dans les circonstances présentes.

Le prince Primat va quitter Paris après demain sans avoir rien terminé pour les affaires d'Allemagne. L'Empereur Napoléon lui a déclaré qu'il ne pouvait s'en occuper dans ce moment, mais lui a promis d'avoir toujours ses intérêts à cœur.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Le prince Primat en dinant hier chez moi, m'a confié que l'Empereur lui avait allégué, pour raison de ce qu'il n'avait rien pu décider pour les affaires d'Allemagne, les promesses qu'il avait faites aux plus puissants des princes de la confédération du Rhin, de les laisser les maîtres de gouverner leurs États à leur gré.

Помѣта: «Получено 7-го Марта 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Наслѣдный принцъ Мекленбургъ-Шверинскій—графу Толстому.

Paris, 5 (17) Février 1808.

Monsieur,

J'ai l'honneur de remettre aujourd'hui aux soins obligeants de votre excellence une lettre pour S. M. l'Empereur, dans laquelle je lui rend compte

de ce qui vient de se passer ces jours-ci relativement aux intérêts que j'ai à traiter dans ce pays-ci et lui demande la faveur de sa protection ultérieure.

Je m'empresse d'en offrir ci-joint une copie à votre excellence, en réclamant la continuation de ses bons offices auprès de S. M. I. Les constantes bontés que vous avez bien voulu m'accorder, monsieur le comte, me font espérer l'accomplissement de mes vœux.

Vous me permettrez de vous exprimer etc.

II.

Наслѣдный принцъ Мекленбургъ-Шверинскій—Императору Александру.

Paris, 5 (17) Février 1808.

Sire,

Habitué de rendre toujours compte de toutes les situations de ma vie à V. M. I., osant trouver en elle mon protecteur et mon plus grand appui, elle me permettra de lui parler aujourd'hui d'une audience particulière que l'Empereur des Français vient de m'accorder. Je le priais en agrégeant ma maison à la confédération du Rhin, de bien vouloir nous y assigner la place, que nous avons toujours tenue parmi les princes de l'Allemagne nos égaux jusqu'à présent, or de nous accorder le titre de grand-duc, équivalent de celui d'électeur que Votre Majesté et lui-même nous avaient adjugé lors du derniers sens de la diète de l'empire germanique. L'Empereur Napoléon ne me répondit pas, à la vérité, d'une manière positive, mais pourtant assez favorable. De lui-même il commença à me parler d'indemnités ou d'agrandissements que nous pourrions désirer, en me disant, qu'il ne demandait pas mieux que de nous donner la Poméranie suédoise, ne songeant pas à la garder pour lui, mais que cela dépendait aussi de V. M. I. et des arrangements qu'elle ferait avec la Suède. En la remerciant je lui nommais aussi le duché de Lauenbourg que nous regardions toujours comme une succession légitime que les événements nous avaient fait perdre. Il me répondit qu'il avait toujours pensé rendre l'Hanovre à la paix à l'Angleterre; mais que si elle s'y refusait, il fallait bien venir à d'autres arrangements, ce pays étant trop malheureux, trop vexé. Après être entré en différents détails sur le contingent que nous aurions à fournir, sur le traité qui serait à signer, sur les pertes que nous avions faites, il finit par me dire: nous arrangerons tout cela.

Le zèle que monsieur l'ambassadeur, comte de Tolstoy, met à me faire éprouver les effets de votre haute protection, Sire, doit me faire espérer une heureuse reussite.

Me rappelant toujours, avec une extrême et affectueuse reconnaissance la promesse verbale qu'il a plus à Votre Majesté de me donner l'été dernier, de bien vouloir s'intéresser à nous faire accorder la Poméranie suédoise et le duché de Lauenbourg, en cas que ces États ne retournassent point à leurs premiers souverains, je hasarde de supplier aujourd'hui Votre Majesté de bien vouloir maintenant faire exprimer son gracieux consentement, tant à monsieur l'ambassadeur de France à sa Cour, qu'ici par monsieur le comte Tolstoy.

Vous assureriez ainsi, Sire, un avenir heureux au fils d'une sœur chérie, et je dis vrai en assurant à Votre Majesté, que son bonheur à lui me guide principalement en vous adressant cette très humble requête, Sire.

Rien n'égale les sentiments d'inviolable attachement et de profond respect, avec lesquels je fais gloire de me dire jusqu'au tombeau, Sire,

de V. M. I.

le très humble et très obéissant beau-frère et serviteur

Frédéric Louis.

№ 57.

Графъ Толстой—Императору Александру.

Paris, 17 (29) Février 1808.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre aux pieds de V. M. I. un rapport de M. le conseiller privé Alopéus. Le prince de Bénévent aussi bien que M. de Champagny l'ont assuré que l'Empereur Napoléon lui accorderait une audience particulière. Il ne s'est cependant pas ouvert vis-à-vis d'eux sur l'objet qui la lui fait désirer. C'èst par un courrier extraordinaire que je m'empresserai, Sire, de vous informer du résultat qu'auront obtenu les propositions du ministère britannique, afin que vous puissiez aviser sans délai aux moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour empêcher que nous ne soyons exclus de la négociation, si jamais elle a lieu et qu'elle ne se termine sans que nous y jouions le rôle auquel nous avons le droit de prétendre.

J'ai l'honneur de joindre ici la réponse à la lettre que Votre Majesté a daigné écrire à M. La Harpe.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de V. M. I.

«le très soumis et fidèle sujet

le comte de *Tolstoy*».

№ 58.

Графъ Толстой—Императору Александру.

Paris, 17 (29) Février 1808.

Sire,

Les dépêches que j'ai successivement adressées à M. le comte de Romanzoff auront fait connaître à V. M. I. mon opinion sur l'état des affaires. Je l'ai émis avec toute la franchise qu'elle me connaît et qui ne saurait lui déplaire, puisque dans toutes les circonstances elle a bien voulu y rendre justice et apprécier la pureté des motifs qui me guident. Me référant entièrement à ces dépêches et surtout à la lettre secrète du 16 (28) Février dans laquelle j'ai complété le développement de mes idées sur la politique de la France, je me bornerai dans celle-ci à représenter encore à V. M. I., combien il est urgent qu'elle s'occupe sans délai de l'augmentation de ses armées. J'ose la conjurer de ne pas perdre un seul instant. Il ne serait même pas nécessaire de créer de nouveaux régiments dont la formation entraînerait d'ailleurs des frais considérables et inutiles, mais il suffira d'augmenter de 60 hommes chaque compagnie dans les régiments d'infanterie, ce qui renforcerait l'armée d'environ 80.000 hommes. Ce mode, outre l'avantage qu'il présente en offrant un moyen d'augmenter l'armée sans ostentation et avec le plus grand secret, aurait encore celui de parer au grand inconvénient qui résulte de la faiblesse de nos bataillons et duquel dans la dernière campagne on s'est ressenti dans toutes les rencontres au point qu'il n'y avait même beaucoup de régiments qui après les premières affaires sanglantes n'existaient plus que de nom. Sous le règne de l'Impératrice Catherine ils étaient plus forts et l'utilité de cette formation était généralement reconnue et n'est plus contestée aujourd'hui dans aucune armée.

Il ne serait pas moins nécessaire d'établir de grands dépôts d'armes, de songer à en fabriquer de nouvelles, et c'est sur cet objet que je me permets de fixer encore tout particulièrement toute la sollicitude et tous les soins de V. M. I. Il est de la plus haute importance que nous ayons 300.000 fusils dans le plus court délai et ce n'est pas impossible lorsqu'on veut se servir des mêmes moyens qu'emploie le gouvernement français, et ne pas perdre un temps infini à des échantillons. Pendant la révolution, dans les grands moments de crise et lorsque les armées étaient dénuées de tout, on a fait une réquisition générale de tous les armuriers, serruriers etc., on les a rassemblés sur le champ de Mars, leurs ateliers étaient de simples baraques et on en a vu sortir 40.000 fusils par mois. La Russie peut encore supporter de semblables mesures, et la nation ira au-devant de ces

sacrifices lorsqu'elle saura qu'elle les apporte à son indépendance. Elle n'a rien souffert en comparaison de ce que souffre la France et pourtant l'Empereur Napoléon continue à tirer de son empire des ressources immenses et à les utiliser avec une célérité qui tient du prodige. Son activité est étonnante parce qu'elle est bien dirigée. Il sait de quoi il doit s'occuper lui-même, et à qui appartient le soin des détails. Indifférent sur l'habillement de la troupe il lui importe peu que son armée soit vêtue d'une manière uniforme, c'est le moral du soldat qui l'intéresse, parce qu'il sait que c'est là ce qui le rend invincible. Ce ne sera qu'en employant les mêmes moyens, en y mettant la même activité, la même fermeté que nous pourrons espérer de lui résister. De la sévérité avec justice, et les détails des régiments s'amélioreront d'eux-mêmes et seront portés au degré de perfection qu'ils doivent avoir. Mais l'habitude de ne s'adonner qu'aux minuties a tellement rétréci l'esprit de nos employés, que je crains qu'il n'y en ai plus qui soient en état d'exécuter un jour les grandes vues que V. M. I. pourrait concevoir. C'est les dernières représentations, les dernières instances que je me permettrai de lui faire. Pouvant me flatter qu'elle aura daigné exaucer mes vœux, j'ose supposer que mon congé a dans ce moment-ci déjà été expédié, et dans cette conviction j'ose lui demander la permission de pouvoir m'en retourner par Vienne, afin de prendre pendant quelques semaines les eaux de Baaden, dont ma santé, qui dépérit tellement que je suis hors d'état de vaquer aux affaires, me prescrit impérieusement l'usage.

C'est au capitaine Czernicheff que je confie cette expédition. Son zèle pour le service étant connu et apprécié par V. M. I., il ne me reste qu'à lui rendre le témoignage, que pendant le peu de temps qu'il a été ici, il s'est conduit avec toute la mesure à laquelle on devait s'attendre de sa part.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de V. M. I.

«le très soumis et fidèle sujet

le comte de *Tolstoy*».

№ 59.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 29 Février 1808.

Monsieur le comte,

Un bâtiment anglais nommé l'Acorn, capitaine John Garbutt, a été pris par un corsaire français le 15 (27) Octobre de l'année dernière et amené

dans un port de France. La femme de ce capitaine se trouvant établie ici dans une maison connue, n'ayant depuis aucune nouvelle de son mari, et ne sachant, par conséquent, où il se trouve, m'a fait instamment solliciter de lui faire parvenir la lettre ci-jointe. Je m'en suis chargé dans l'espoir que votre excellence voudrait bien avoir la complaisance de faire prendre des informations sur le lieu, où le S-r Garbutt est détenu, de lui envoyer cette lettre, et de m'adresser la réponse qui pourrait y être faite. Je vous en aurai, monsieur l'ambassadeur, beaucoup de reconnaissance et je saisis avec empressement cette occasion pour vous renouveler etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта 1808 года».

№ 60.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 4 (16) Mars 1808.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de recevoir par des courriers français les dépêches de votre excellence en date du 6 et 15 Février, la première le 24 Février (7 Mars) et la seconde avant-hier.

J'attends, monsieur le comte, le courrier que vous m'avez annoncé à deux reprises. J'ai lieu de croire, que sous peu de jours je serai également dans le cas de vous en envoyer un, je me borne donc pour aujourd'hui à la transmission de la suite des journaux de l'empire, appelant cependant l'attention de votre excellence sur celui d'hier, comme sur le Moniteur d'aujourd'hui. Elle y trouvera les décrets par lesquels l'Empereur a institué une noblesse héréditaire.

A mon grand regret, une indisposition assez grave, de laquelle je ne suis même pas entièrement rétabli encore, m'a privé vendredi dernier du bonheur d'assister à une chasse à laquelle S. M. I. et R. avait daigné m'inviter. J'eus l'honneur de lui faire ma cour lundi au cercle. Il me témoigna de l'intérêt, me parla à différentes reprises et m'informa des nouvelles intéressantes, qu'il venait de recevoir de l'Italie, portant que la Cour de Palerme avait fait enjoindre à M. de Tatischtcheff de quitter la Sicile et s'était emparé d'une frégate russe mouillée dans le port de Palerme. Il m'apprit aussi, que le corps de troupes françaises, destiné contre la Suède, s'était mis en marche et que dans une quinzaine de jours il serait probablement rendu à Copenhague.

Le duc d'Oldenbourg, arrivé ici le 7 Mars, a été présenté dimanche dernier à l'Empereur, qui lui exprima le plaisir qu'il éprouvait de le voir à Paris.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».

№ 61.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Mars 1808 (n° 106).

Monsieur le comte,

Je n'ai point manqué après avoir reçu la dépêche de votre excellence en date du 12 Janvier, relative à M. Amar de faire parvenir à ce littérateur des propositions tendantes à le faire consentir aux intentions de S. M. l'Empereur, notre auguste maître. N'ayant pu m'empêcher de trouver que la somme destinée par la munificence de S. M. à compenser le sacrifice qui lui est demandé, en surpasse de beaucoup la valeur, il n'a pas été fait mention de ce dédommagement dans le premier entretien, et néanmoins il s'est prêté sur le champ et sans y mettre de conditions à ce que je lui faisais mander en m'envoyant la déclaration ci-jointe, par laquelle il s'engage à ne donner aucune espèce de publicité à son ouvrage. Ce n'est qu'après qu'il eût par cette renonciation rempli les intentions de l'Empereur, que je lui envoyai comme un témoignage de la haute satisfaction de notre auguste maître une bague de la valeur de 5.500 francs qu'il a acceptée avec beaucoup de reconnaissance.

J'ose me flatter que les vues de S. M. I. se trouvant ainsi remplies elle daignera approuver la réduction que je me suis permise sur la somme fixée par elle, d'autant plus qu'un prix trop considérable accordé au silence des acteurs sur ce sujet, loin de répondre aux vues de S. M., les engagerait tous à le traiter. Il me reste à demander sa haute approbation pour l'usage que je propose de faire de la somme épargnée au trésor par cette réduction et qui peut se monter environ à 15 mille francs.

En arrivant dans ce pays j'ai été frappé du mérite d'une foule d'ouvrages élémentaires sur les sciences exactes et physiques qui ont paru depuis l'époque de la révolution, et dont à peine les noms sont connus chez nous. Les excellentes méthodes adoptées par les savants qui appartiennent à cette époque ont à la fois reculé les bornes des sciences et simplifié leur enseignement. Ces considérations m'ont fait penser qu'un choix de ces ouvra-

ges traduits dans notre langue à l'usage des universités ne pourront qu'être infiniment utile et contribuerait chez nous à l'avancement des principales connaissances. J'ai l'honneur de joindre ici le catalogue que j'en ai fait dans cette vue *) et que je prie votre excellence de soumettre à l'approbation de S. M. I. Si elle daigne adopter le projet que j'ose ici lui présenter, je ne perdrai point de temps pour rassembler un certain nombre d'exemplaires de chacun de ces ouvrages et les envoyer en Russie.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Амаръ—графу Толстому.

Je, soussigné, déclare avec bien du plaisir et sans aucune restriction que mon ouvrage dramatique, intitulé *Catherine Seconde*, ne jouira d'aucune espèce de publicité ni par sa représentation, ni par la voie de l'impression ou des lectures particulières.

Que pour rassurer pleinement son excellence monsieur l'ambassadeur de Russie, je le prie de vouloir bien accepter l'hommage du seul exemplaire existant du dit ouvrage.

En foi de quoi j'ai signé le présent à Paris, le 4 Mars 1808.

Amar,

Bibliothécaire des quatre nations et l'un des rédacteurs du journal officiel.

II.

Jeudi, 17 Mars 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

Il n'appartenait qu'à l'envoyé d'un maître tel que le votre de recompenser aussi magnifiquement dans un simple particulier le plaisir d'avoir fait ce qu'il a cru son devoir.

Il était assez payé d'avance par l'honneur de voir votre excellence agréer l'hommage et accepter le sacrifice de ma tragédie. Vous daignez y joindre le monument d'une libéralité vraiment impériale, et qui emprunte à mes yeux un nouveau prix de la grâce inexprimable avec laquelle il m'a été

*) Всѣ перечисленныя въ этомъ спискѣ сочиненія относятся къ математикѣ, астрономіи, механикѣ, химіи, физикѣ, архитектурѣ, геодезіи, топографіи и вообще къ естественнымъ наукамъ. *Н. Ш.*

remis. Il me sera doux, monsieur l'ambassadeur, d'assurer sur une pareille base le bonheur du reste de ma vie, et d'embellir des bienfaits d'Alexandre l'existence déjà heureuse que je tiens du grand Napoléon.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 62.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Mars 1808 (n° 107).

Monsieur le comte,

Il règne toujours la même incertitude sur les vues de l'Empereur Napoléon à l'égard de l'Espagne. Des troupes françaises continuent à filer vers ce pays, mais en petits détachements. Elles ont toutes été mises sous les ordres du prince Murat, déjà arrivé à Vitoria, d'après les dernières nouvelles que l'on a reçues de lui, mais à en juger par la formation du nombreux état-major général de cette armée, il semble hors de doute que l'Empereur en prendra lui-même le commandement. L'époque de son départ est également inconnue. On la croit prochaine, parce que plusieurs grandes mesures, qui l'occupaient et l'arrêtaient encore ici, viennent d'être exécutées. L'une c'est la création d'une noblesse héréditaire; l'autre la fondation d'une rente perpétuelle pour sa garde. C'est dans la feuille ci-jointe que votre excellence trouvera le sénatus consulte relatif à la première. Les dispositions de la seconde n'ont pas encore été rendues publiques. Mais on prétend, que la somme assignée annuellement à cet usage est de 800.000 francs, qui sera distribuée d'une manière proportionnée à leur rang et à leur mérite entre les officiers et les soldats de la garde que l'Empereur choisira. Tandis qu'il favorise à ce point le militaire, il accable entièrement le commerce. Il vient de la frapper d'un décret des plus rigoureux, portant que toutes les créances sur l'État, antérieures au 1-er Vendémiaire an 5, ne seraient point acquittées, et dans le nombre de celles-ci entrent pourtant les fournitures faites à l'armée d'Italie à l'époque où il la commandait, aussi bien que celles pour l'expédition de l'Egypte et l'approvisionnement de Malte. Cette mesure a fait une vive impression sur le public et n'a pu que porter un coup funeste au crédit du gouvernement. Mais il y est insensible, comme il est ferme et inébranlable dans sa marche. La puissance de l'Empereur se raffermit de jour en jour davantage et les dernières résolutions qu'il a prises tendent visiblement à ce but.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».



№ 63.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Mars 1808 (nº 108).

Monsieur le comte,

L'envoi d'une armée considérable, dirigée sur l'Espagne et le Portugal, n'a pas produit jusqu'à présent la moindre diminution dans les forces françaises stationnées en Allemagne. 153.000 hommes occupent toujours les États prussiens, sans compter le corps du maréchal Davout, y vivent à discrétion et portent les maux de ce pays à leur comble. Au lieu de diminuer, les prétentions de l'intendant-général vont toujours en augmentant. Les dernières nouvelles que le baron de Brockhausen a reçues de Berlin portent, que M. Daru insiste toujours sur les forteresses, les domaines et les 125 millions réclamés pour le duché de Varsovie, c'est à dire, sur des conditions impossibles à remplir et même le Roi n'est pas tout à fait sûr encore d'obtenir à ce prix l'évacuation de ses États, tout comme moi, je ne suis rien moins que convaincu, que l'Empereur Napoléon retirera ses troupes de la Prusse, lorsque nous aurons retiré les nôtres de la Moldavie et de la Valachie. Les prisonniers prussiens n'ont pas été restitués jusqu'à présent en dépit des assurances que l'Empereur Napoléon a données au prince Guillaume. Le général Clarke aussi bien que le prince Berthier, auxquels il a dû s'adresser pour cet effet, ont prétexté n'en avoir point reçu l'ordre, et dans le même moment on en a envoyé un nombre considérable travailler au canal de St. Quentin.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».

№ 64.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Mars 1808.

Monsieur le comte,

Les dépêches de M. d'Alopéus instruiront votre excellence des détails de l'entrevue qu'il a eue avec l'Empereur Napoléon. Depuis ce souverain n'a cessé de lui témoigner les égards et d'assurer, combien il était satisfait de lui. Je n'ai pu aussi que l'être infiniment, voyant que j'avais réussi à lui frayer les voies et à détruire les préventions qu'à tort on avait conçues contre lui. Avant son arrivée ces impressions étaient aussi fortes que peu fondées, il a fallu les éffacer, car si elles avaient duré, elles n'auraient pas

manqué de nuire aux affaires. Le fil de la négociation rompu par la maladresse du prince de Starhemberg, l'arrivée de M. d'Alopéus m'offrait le seul moyen de le renouer, et trouvant dans l'Empereur Napoléon toujours les mêmes dispositions, toujours le même désir de la paix, j'ai cru devoir profiter de cette dernière ressource avec tout le zèle que réclame un objet d'une si haute importance. C'est dans un rapprochement entre la France et l'Angleterre seul que je vois encore la possibilité de tirer la Russie de la position où elle est placée. La paix générale doit donc être l'objet de tous nos efforts, et me flattant que votre excellence en sera aussi convaincue que moi, je ne doute pas de la satisfaction qu'elle éprouvera, en apprenant que jamais nous n'avons été aussi prêt de l'atteindre.

M. d'Alopéus nourrit le plus grand espoir que les propositions de l'Empereur Napoléon détermineront le gouvernement britannique à entamer des négociations. Je demanderais donc dès à présent à votre excellence de vouloir bien faire dresser les instructions et pleins-pouvoirs nécessaires pour que nous puissions y prendre part, et il serait de la plus haute importance de les faire expédier de St.-Pétersbourg le plus promptement possible. Comme on ne saurait prévoir dans ce moment, si le siége s'établira à Londres ou à Paris, il me semble indispensable d'envoyer en même temps un second plein-pouvoir pour le plénipotentiaire qui devra se rendre en Angleterre au cas que ce fut dans ce pays que le gouvernement britannique préférerait de traiter, car il n'est pas probable qu'il consente à admettre un plénipotentiaire dépourvu de pleins-pouvoirs suffisants.

Ces considérations m'ont déterminé à inviter M. d'Alopéus à prolonger encore son séjour à Paris où par son expérience et les notions exactes qu'il a acquises sur l'Angleterre il ne pourra qu'être infiniment utile à cette négociation.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 65.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

SECRÈTE ET PARTICULIÈRE *).

Paris, 6 (18) Mars 1808.

Monsieur le comte,

Le samedi dernier l'Empereur pour la première fois n'assista point au spectacle au Tuileries. Tout le monde en fut surpris et ne put en deviner

*) Депеша писана рукою графа Нессельроде. *Н. III.*

le motif. On répandit qu'excessivement fatigué à la suite d'un très long travail, il s'était couché à 9 hes du eur soir. L'assertionétait trop peu probable pour que l'on y eut ajouté foi. Jusqu'à présent les vrais motifs en sont ignorés du public; voici ceux qui me sont revenus de bonne part, mais comme il n'y a qu'un très petit nombre de personnes qui en soient instruits, je dois réclamer toute la réserve de votre excellence pour l'usage qu'elle jugera à propos d'en faire, car si on pouvait seulement se douter ici que je suis informé de ces détails, on n'aurait pas de peine à découvrir la source à laquelle je les ai puisés, ce qui ne laisserait pas que d'entrainer les suites les plus facheuses pour les individus qui ont bien voulu me marquer de la confiance.

Au moment de partir pour l'Espagne, l'Empereur a voulu exécuter les projets de divorce qu'il nourrit depuis si longtemps, qui lui firent suggérés par M. de Talleyrand, et dans lesquels celui-ci l'entretient par tous les moyens de l'intrigue et de la persuasion. Secondé par Fouché avec lequel autrefois il était à couteau tiré, mais que cette circonstance, dans laquelle il partage ses opinions, a ramené à lui, la partie était fortement liée. C'est au ministre de la police auquel était échu le rôle ostensible. Ce fut lui, comme votre excellence s'en rappelera par mes précédents rapports, qui fit à l'Impératrice les premières ouvertures. Elle s'en pleignit à différentes reprises, aussi bien que des bruits qui avaient été répandues à ce sujet, tant avant qu'après le voyage d'Italie. L'Empereur feignant d'en être exclusivement outré, les démentit de toutes ses forces, fit son possible pour rassurer l'Impératrice et lui promit le renvoi de Fouché. Depuis son retour d'Italie il lui renouvela les mêmes protestations, et elle parut tranquillisée, si toutefois on peut l'être lorsqu'on connaît à fond le caractère de Napoléon. On crut l'orage conjuré. Il doit avoir éclaté samedi dernier. Pressé par Talleyrand et son parti, on assure que l'Empereur a rompu la glace et s'est expliqué avec l'Impératrice, en lui annonçant formellement l'intention de se séparer d'elle. Après lui avoir exposé les considérations qui le forçaient d'en venir à cette extrémité, traçant les malheurs qui désoleraient de nouveau la France s'il venait à mourir sans héritier légitime, représentant les alarmes de ses sujets de ne lui point voir d'enfants, les plaintes qu'ils lui font parvenir, enfin la nécessité de raffermir sa dynastie, il finit par exiger que ce fut elle qui en fit la première proposition,—la demande positive du divorce et lui offrit pour indemnité le trône d'Étrurie dont son fils, le prince Eugène, deviendrait l'héritier présomptif.

L'Impératrice répondit: que, soumise comme toujours à ses volontés, elle y obéirait également dans cette occasion, qu'elle s'éloignerait de lui,

qu'elle partirait sur le champ pour la Malmaison, qu'elle se rendrait après aux eaux s'il l'ordonnait, mais que jamais elle ne consentirait à faire la première démarche. Elle se plaignit amèrement de Talleyrand, attribua à ses menées seules tout ce projet, reprocha vivement à l'Empereur de n'avoir pas disgracié Fouché, comme il le lui avait promis. Ses larmes, ses instances, sa fermeté (car on prétend, qu'elle en montra beaucoup) émurent l'Empereur, la scène se prolongea pendant toute la nuit et il ne put rien gagner sur elle.

Le lendemain le bruit se répandit que son départ avait été ajourné. Deux jours après il revint à la charge sans avoir obtenu davantage, l'Impératrice se refusant toujours à faire la première démarche. Dans un accès d'emportement, il doit lui avoir dit qu'elle le forcerait à la fin d'adopter ses bâtards. Elle saisit avec promptitude cette idée et se montra prête à les reconnaître. Surpris de cette complaisance, à laquelle il ne s'attendait pas, il lui en exprima toute sa sensibilité, protestant qu'après un aussi beau procédé il ne se résoudrait jamais à se séparer d'elle. Il paraît que les choses en sont restées là. Un propos tenu par M. de Talleyrand à un de ses affidés me confirme que l'Empereur n'a pas pris jusqu'à présent une résolution définitive. Ce propos l'accuse de n'avoir pas su prendre un parti dans cette circonstance. Quant à moi je crains qu'il ne le prenne que trop tôt et que si l'Impératrice continue à montrer du caractère, il ne se passe de son consentement et ne fasse faire la demande du divorce en son nom.

Une circonstance assez singulière est que depuis environ huit jours, la police répand qu'il était arrivé de St.-Pétersbourg des réponses négatives au sujet des propositions que l'Empereur doit avoir fait faire à S. A. I., madame la grande-duchesse Catherine. Je crois de mon devoir de vous rapporter tous ces bruits, non parce que j'y crois, mais parce qu'ils courent; vous serez, monsieur le comte, plus à même d'en juger que moi, car j'ignore parfaitement à quoi tout ceci peut avoir rapport.

On dit aussi que l'Empereur doit maintenant s'unir à une princesse d'Espagne, que ses vues sur ce pays sont de faire abdiquer le Roi, de placer sur le trône le prince des Asturies, en le mariant à la fille de Lucien Bonaparte, et de réunir à la France les quatre provinces en deçà de l'Ebre. Je ne saurais garantir aucune de ces notions. Il est naturel que le voyage en Espagne projeté par l'Empereur et la marche des troupes françaises vers ce pays fassent naître beaucoup de conjectures, tant que l'on n'en connaît pas le véritable but. J'ai cru devoir n'en laisser ignorer aucune à votre excellence, afin qu'elle soit préparée à tout événement.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 66.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 26 Février 1808.

Monsieur le comte,

Le baron de Lützow, qui est arrivé ici pour notifier le décès de madame la duchesse de Mecklembourg-Schwérin et qui va se rendre incessamment à Paris pour y relever monseigneur le prince Héréditaire, m'a confié le mémoire ci-joint en copie, qui expose les vœux et les espérances, dont le duc, son souverain, attend la réalisation de S. M. l'Empereur des Français. M. de Lützow m'ayant en même temps témoigné le désir de voir les démarches qu'il sera dans le cas de faire à Paris, soutenues par l'intervention de votre excellence, j'ai d'autant moins hésité à porter ce vœu à la connaissance de l'Empereur, notre auguste maître, que connaissant les dispositions bienveillantes de Sa Majesté envers la maison de Mecklembourg-Schwérin, je ne pouvais admettre de doute sur ce qu'elle y déférerait. En effet S. M. I. m'a ordonné de vous réitérer les injonctions que sous ce rapport vous avez déjà reçu par vos instructions, et je serais charmé, monsieur l'ambassadeur, si j'avais à rendre compte à S. M. de vos succès à cet égard.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта (11-го Апрѣля) 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Письмо барона Лютцова—графу Румянцову.

St.-Pétersbourg, 19 Février 1808.

Monsieur le comte,

Votre excellence voudra bien me pardonner, si je hazarde de réitérer la demande faite avant-hier, d'oser l'entretenir. Je n'aurai pas osé la presser à ce sujet, si des ordres de ma Cour de me rendre à Paris, quand ma commission ici sera terminée, ne m'y engagent. Monseigneur le prince Héréditaire désire beaucoup retourner en Mecklembourg, et m'engage par ses dernières lettres à venir le relever le plutôt possible. Son altesse sérénissime m'ordonne également de mettre sous les yeux de votre excellence l'état présent de sa négociation. Je m'en acquitterai avec d'autant plus de plaisir que cela me fournira l'occasion de réitérer etc.

II.

Extrait du mémoire communiqué par M. le baron de Lützow (78).

Le duc de Mecklembourg sollicite de l'Empereur des Français:

1) Le titre de grand-duc avec admission dans le collége des Rois.

2) Réduction du contingent de troupes à 1.000 hommes d'infanterie, 200 de cavalerie et 150 d'artillerie.

3) Des armes pour la réorganisation de son militaire.

4) Évacuation totale du pays, ou du moins diminution des garnisons françaises qui se trouvent dans les ports de mer.

5) Assurance éventuelle d'un agrandissement territorial, et nommément la Poméranie suédoise et le duché de Lauenbourg, au cas que ces pays ne seraient point rendus à leurs anciens souverains.

6) Bons offices de la France, afin qu'à la paix générale les États du duché soient mis en contact avec les autres États de la confédération.

7) Que la maison de Strelitz soit appelée à la succession éventuelle de tous les honneurs, droits et propriétés ci-dessus.

№ 67.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

RÉSERVÉE.

St.-Pétersbourg, 26 Février 1808.

Monsieur le comte,

Par la dépêche, que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui sur les affaires du duc de Mecklembourg-Schwérin et qui est redigée de façon à ce que vous puissiez la montrer au prince héréditaire et au baron de Lützow si vous le jugiez à propos, je vous ai recommandé, par ordre de l'Empereur, d'appuyer les demandes énoncées dans le mémoire confidentiel que je vous communique. Celle-ci lui servira de supplément.

Quelque soit l'intérêt que prend S. M. I. au bien-être de la maison de Mecklembourg-Schwérin, elle ne saurait cependant admettre la prétention qu'énonce le duc à l'égard de la Poméranie suédoise et du duché de Lauenbourg. Sa Majesté juge que le sort de ces pays ne peut être réglé qu'à la paix générale, parce qu'il serait possible de tirer quelque avantage en les restituant à ceux qui les ont possédés. Il en est de même de l'article qui concerne la communication des États du duc avec les autres États

de la confédération. Le vague avec lequel ce désir est exprimé pourrait bien recéler quelque vue secrète sur les possessions de la branche de Strelitz, et comme S. M. I. ne saurait envisager avec indifférence tout agrandissement qu'acquérerait la maison de Schwérin aux dépens de celle-ci, votre excellence voudra bien prendre ses mesures, en conséquence, en contrariant sous main les efforts que pourra faire le baron de Lützow pour obtenir ces deux objets.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Отправлено съ графомъ Ожаровскимъ».

№ 68.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 2 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Monseigneur le duc d'Oldenbourg ayant réclamé l'intervention de l'Empereur, notre auguste maître, à l'effet d'obtenir l'évacuation de ses États qu'occupait un corps de troupes hollandaises, S. M. I. me chargea de remettre à M. de Caulaincourt la note dont votre excellence trouvera ici une copie. S. M. I. a vu avec la plus vive satisfaction par la réponse, que vien de me faire cet ambassadeur et que je joins également sous ce pli, que l'Empereur Napoléon a bien voulu ordonner cette évacuation aussitôt qu'il a reçu la note précitée. Je viens, par ordre de l'Empereur, d'engager M. de Caulaincourt de transmettre à son souverain l'expression de toute la sensibilité avec laquelle Sa Majesté a reçu cette nouvelle marque de l'amitié de l'Empereur Napoléon; néanmoins je vous prie, monsieur l'ambassadeur, de saisir la première occasion qui se présentera pour exprimer aussi de votre côté, combien S. M. I. a été reconnaissante de ce procédé.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une note du ministre comte de Romanzoff à monsieur l'ambassadeur de Caulaincourt en date du 8 Janvier 1808.

L'Empereur vient d'apprendre qu'un corps de quinze mille hommes de troupes hollandaises, sous les ordres du maréchal Dumonceau, est entré et continue jusqu'à ce moment à séjourner dans le duché d'Oldenbourg.

Persuadé que la conduite du souverain de ce pays n'a pu motiver un traitement aussi contraire aux stipulations de l'article 12 du traité de Tilsit,

S. M. I. a bien voulu charger le soussigné d'engager monsieur l'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, à faire auprès de sa Cour les représentations qu'il jugera convenables, afin que le duché d'Oldenbourg soit évacué par les troupes étrangères qui s'y trouvent encore.

L'exactitude scrupuleuse que S. M. I. a mis de son côté à remplir les différentes obligations, qui résultaient pour elle au traité de Tilsit, lui fait espérer que les représentations que son excellence monsieur l'ambassadeur extraordinaire est invité à faire, produiront l'effet désiré. Sa Majesté se flatte de même que les liens de proche parenté qui l'unissent au duc d'Oldenbourg, auquel d'ailleurs elle porte une amitié personnelle, cimentée par un séjour assez prolongé que ce souverain a fait à Pétersbourg, auront également quelque part aux déterminations que Sa Majesté l'Empereur Napoléon voudra bien prendre dans cette occasion.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à son excellence M. de Caulaincourt l'expression de sa haute considération.

II.

Коленкуръ—графу Румянцову.

Le soussigné s'empresse de faire connaître à son excellence monsieur le comte de Romanzoff, pour qu'il veuille bien le porter à la connaissance à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, que Sa Majesté l'Empereur et Roi, empressé de remplir les vœux de l'Empereur Alexandre, a ordonné, aussitôt qu'il a reçu la note du ministère russe en date du 8 Janvier, l'évacuation du pays d'Oldenbourg. Le soussigné espère que Sa Majesté verra dans cette mesure une nouvelle preuve du désir constant de son auguste maître de faire ce qui peut lui être agréable.

Il saisit avec empressement cette occasion de renouveler à son excellence l'assurance de sa haute considération. St.-Pétersbourg, le 7 Mars (24 Février) 1808.

Signé: *Caulaincourt.*

№ 69.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 3 Mars 1808.

Monsieur le comte,

L'Empereur cédant aux impulsions de son amitié pour le Roi de Prusse, m'avait ordonné de vous charger, monsieur l'ambassadeur, de proposer sa ga-

rantie à l'Empereur Napoléon pour le payement des contributions prussiennes, lorsque je reçus et mis sous les yeux de S. M. la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sub n° 75, et par laquelle vous m'informiez que vous aviez déjà fait cette démarche à l'invitation du prince Guillaume et qu'elle avait échoué. Quelques jours plus tard je reçus votre dépêche du 19 (31) Janvier n° 78 qui dût confirmer S. M. dans l'opinion, que toute tentative ultérieure de ce genre serait infructueuse. Il ne me reste donc qu'à vous dire, monsieur l'ambassadeur, que je verrais avec plaisir que vous fassiez connaître au ministre de Prusse, baron de Brockhausen, qu'à la vérité vous aviez reçu l'ordre de proposer la garantie de S. M. I., mais que la manière positive, avec laquelle le cabinet des Tuileries s'était déjà prononcé contre un pareil arrangement, ne vous laissait aucun espoir de l'y faire accéder et que dés lors vous ne pouviez prendre sur vous de mettre cet ordre en exécution, sans risquer une démarche parfaitement inutile qui loin de produire quelque soulagement aux maux qui pèsent encore sur la Prusse, ne ferait peut-être que les aggraver.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта (11-го Апрѣля) 1808 года».
«Отправлено съ графомъ Ожаровскимъ 13-го Марта».

№ 70.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Le silence que j'ai gardé depuis la réception de votre dépêche, monsieur l'ambassadeur, du 30 Décembre 1807 (11 Janvier 1808) a été le résultat de deux motifs d'une égale valeur:

1° l'importance de l'objet qui exigeait une longue méditation; 2° les apparences presque certaines d'un changement dans les dispositions de la Porte, qui par lui-même eut pu décider et sans démarches de notre part l'Empereur Napoléon à prendre une détermination différente de celle qu'il venait de vous annoncer.

Sa Majesté me charge maintenant de vous prescrire de sa part, monsieur l'ambassadeur, de continuer à représenter comme vous l'avez fait, que ce qui concerne la Moldavie et la Valachie, n'a aucun rapport avec ce qui regarde la Prusse, et de séparer constamment ces deux intérêts également confiés à votre sollicitude. Mais l'Empereur exige que vous ne fassiez ni

dans l'un et l'autre cas aucune démarche, aucun office qui puisse blesser la Cour où vous êtes et affaiblir l'amitié réciproque des deux monarques.

Quant au second point, Sa Majesté vient d'être confirmée dans cette constante opinion qu'elle a toujours eu, comme le sait très bien votre excellence, qu'il n'y avait aucune sûreté avec les Turcs; que l'on ne pouvait se promettre aucune détermination stable de la part d'un gouvernement versatile et frappé dans ce moment d'une espèce de vertige, sans force et en proie à des convulsions domestiques. Des nouvelles transmises par le maréchal prince de Prosorowsky et quelques renseignements, obtenus de bonne source et de Constantinople même, font foi des grands armements que faisait la Porte dans le dessein de s'allier avec l'Angleterre et de commencer sous ses auspices une guerre contre les deux alliés. A peine ces nouvelles venaient d'être reçues, qu'elles ont obtenu aux yeux de l'Empereur un nouveau degré de vérité.

Le prince de Kourakin vient d'informer par courrier Sa Majesté de l'obligeance et de l'empressement, avec lesquels M. d'Andréossy lui avait confié les prompts et grands armements que faisaient les Turcs dans le ferme dessein de reprendre la guerre contre nous; cet ambassadeur a pressé le nôtre de faire tout de suite connaître cet état de choses au maréchal Prosorowsky, afin de l'empêcher d'être surpris inopinément par l'attaque de forces aussi supérieures.

Sa Majesté a éprouvé une satisfaction particulière, lorsque je lui ai rendu compte de cette démarche de l'ambassadeur de France à Vienne. Elle y a bien reconnu l'intérêt et l'amitié d'une Cour alliée et vous prescrit, monsieur l'ambassadeur, de témoigner à l'Empereur Napoléon, combien elle a été sensible à ce procédé, et vous voudrez bien le dire aussi à M. de Champagny.

Dans les deux versions, arrivées ici à la même époque, il n'y a qu'une différence; il me semble que M. d'Andréossy suppose l'inimitié des Turcs dirigée contre nous tous seuls, et l'influence de M. de Sébastiani aussi grande que nous pouvons le désirer. Je ne dois pas vous dissimuler, monsieur l'ambassadeur, que nous avons des preuves de la méfiance et de l'inimitié secrète qui agitent à Constantinople presque tous les esprits contre toutes les puissances chrétiennes sans en excepter la France, et que s'il y a tendance, c'est vers l'Angleterre.

Le prince de Kourakin a suivi le conseil de M. d'Andréossy et il a tout de suite averti le prince de Prosorowsky. Sa Majesté va lui expédier également un courrier pour lui prescrire la conduite qu'il aura à tenir dans cette reprise de la guerre, et elle se flatte que la Providence voudra bien

permettre à ses armes de repousser cette injuste agression et la conduira à la paix, qu'elle avait offert, par la victoire.

Cette nouvelle situation de nos affaires avec les Turcs, cet état de choses involontaire, cette nécessité de nous défendre aujourd'hui contre une force supérieure, lorsque nous avons été les maîtres de détruire tout cet hiver les faibles corps qu'ils nous opposaient alors, changent tout maintenant et semble non pas paraliser, mais annuler tout à fait la négociation commencée à Paris. Si cependant M. de Champagny en jugeait autrement, s'il croyait qu'il serait avantageux de la continuer, vous voudrez bien ne pas vous en écarter tout à fait.

Le général de Savary et depuis M. de Caulaincourt peuvent également attester que je n'ai cessé de répéter: que quelque chose que l'on fasse on ne pouvait pas empêcher, qu'il n'arrivât un jour que la gazette annonçât que la Porte ottomane venait de mourrir sans faire de testament, et que l'on invitait ses héritiers, à se présenter, eux et leurs titres à cet héritage.

Recevez, monsieur l'ambassadeur, les assurances renouvelées de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 31 Mars (11 Avril) 1808».

№ 71.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Марта 1808 года.

M. de Czernicheff arrivé ici le 4 du courant m'a exactement remis les dépêches que votre excellence lui avait confiées, et je me suis empressé de les mettre sous les yeux de l'Empereur, notre auguste maître.

S. M. I. a lu avec un intérêt particulier la première de ces dépêches (n^{0} 94), dans laquelle vous rendez compte, monsieur l'ambassadeur, des dispositions que l'Empereur Napoléon vous avait manifesté à l'égard de sa coopération contre la Suède, de l'évacuation prochaine des États du Roi de Prusse et du duché de Varsovie, ainsi que de l'offre réitérée que vous a fait ce souverain de se prêter à telle acquisition que nous pourrions faire sur la Suède.

Sa Majesté attache trop de prix à l'amitié de son auguste allié pour ne pas avoir été infiniment sensible à ces nouveaux témoignages qui la constatent si bien, et elle vous charge spécialement, monsieur l'ambassadeur, de le témoigner à ce monarque, en l'assurant que S. M. I. ne laissera échapper aucune occasion de lui prouver la réciprocité de ses sentiments. Vous vou-

drez bien vous en expliquer dans le même sens avec M. de Champagny. Quant aux affaires de Suède, j'ai l'honneur d'informer votre excellence dans une dépêche séparée des succès aussi rapides que brillants qu'ont déjà obtenu nos troupes en Finlande, de sorte que l'entrée du corps d'armée franco-danois en Scanie ne pourra que contribuer essentiellement à réduire la Suède et à la forcer à accéder au système du continent.

J'ai l'honneur d'être etc.

Черновой отпускъ. Помѣта: «Подписано 11-го».
«Отправлено съ графомъ Ожаровскимъ».

№ 72.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Peu avant l'arrivée du baron de Schladen, qui vient de s'accréditer auprès de l'Empereur, notre auguste maître, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, le comte de Lehndorff m'a remis une note du 11 (23) Février, dont je transmets ici une copie à votre excellence. Je vous avoue, monsieur l'ambassadeur, que le motif de cette nouvelle réclamation de la part de la Cour de Prusse me paraît tellement fondé, que je dois supposer qu'il y a erreur ou mésentendu dans l'arrêté du département de la justice à Varsovie, annexé à la note du comte de Lehndorff. J'abandonne à votre sagesse de déterminer le degré de chaleur, que vous aurez à mettre dans votre coopération aux démarches que M. de Brockhausen est, sans doute, chargé de faire sur cet objet, et en vous priant de m'informer de leur résultat.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта (11-го Апрѣля) 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une note du comte de Lehndorff, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, au ministre comte de Romanzoff, datée de St.-Pétersbourg du 11 (23) Février 1808.

La gazette de Varsovie contient la publication ci-jointe du 18 Janvier, par laquelle le gouvernement français a fait mettre le séquestre sur toutes

les dettes actives que S. M. le Roi de Prusse, sa banque et nos autres instituts publics ont à répéter en capitaux et intérêts dans le duché de Varsovie.

Cette mesure du gouvernement français est diamétralement contraire à la teneur de l'article 25 du traité de paix de Tilsit qui garantit en termes exprès *à tous les établissements publics quelconques de la monarchie prussienne* les fonds et les capitaux qu'ils ont à prétendre dans les provinces cédées.

La banque, la société maritime et la caisse générale des veuves sont les instituts publics qui ont placé des capitaux sur hypothèques dans le duché de Varsovie, et les fonds de ces instituts ne consistent qu'en propriétés particulières.

Les fonds de la *Banque* proviennent des capitaux que les caisses de dépôt de nos colléges de justice, de ceux des pupilles et des corps pieux, ainsi que les particuliers lui prêtent sur intérêts. Elle a replacé une partie de ces propriétés privées sur des biens-fonds du duché de Varsovie. Et la frustre de ces capitaux ce serait porter la main sur des propriétés étrangères, car la banque serait dès lors hors d'état de satisfaire aux engagements qu'elle a contractée envers ses créanciers.

Il en est de même de la *société maritime*. Les fonds consistent en actions, qui appartiennent à des particuliers et en prêts qu'elle a reçus du public, soit de l'intérieur du pays, soit du dehors.

La caisse générale des veuves est un institut purement particulier qui a pour but d'assurer des pensions viagères aux veuves. Elle est alimentée par les premières mises que chaque participant fournit en entrant, et par les contributions qu'il paye ensuite annuellement. Le séquestre des capitaux, qu'elle a placés sur des biens-fonds dans le duché de Varsovie, la rendrait insolvable et nombre de malheureuses veuves, actuelles ou futures, resteront dans le dénuement.

Outre les établissements publics ci-dessus nommés, la *caisse générale des invalides* a aussi placé dans le duché de Varsovie quelques capitaux, quoique moins considérables. Elle peut-être regardée à la vérité comme caisse royale, établie pour l'entretien des invalides; mais elle appartient toujours au nombre *des établissements publics de la monarchie prussienne*, dont parle l'article 25 du traité, et il n'existe point de raison légale qui puisse autoriser le gouvernement français à saisir les capitaux de cet institut.

Le soussigné ministre plénipotentiaire a eu ordre d'entrer dans tous ces détails, et de les mettre sous les yeux du ministère de Russie, pour démontrer à S. M. l'Empereur l'injustice de la mesure qui a été frappée par la publication du 18 Janvier. Le Roi en fera faire ses représentations à

Paris, et Sa Majesté se persuade que si son auguste allié veut lui rendre le service de les appuyer efficacement, les instituts qui sont actuellement en souffrance recouvreront la jouissance des droits qui leur ont été solennellement assurés par la paix de Tilsit.

Je supplie votre excellence, monsieur le comte de Romanzoff d'agréer l'expression de sa plus haute considération.

II.

Varsovie, 18 Janvier 1808.

Sur la demande du gouvernement français, le département de justice notifie par les présentes à tous ceux qui ont des dettes à payer au Roi de Prusse, à la banque royale de Prusse ou à tel autre établissement prussien quelconque, qu'ils ne doivent rien acquitter, ni en capitaux, ni en intérêts des dettes hypothécaires, enregistrées sur des biens-fonds dans le duché de Varsovie, si ce n'est aux personnes qui seront autorisées à cet effet, ou par S. M. l'Empereur Napoléon, ou par S. M. le Roi de Saxe.

№ 73.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Mars 1808.

Monsieur le comte,

J'ai observé par l'une des copies annexées à votre dépêche n° 70 que le gouvernement français ne s'est relâché des rigueurs qui ont motivé nos réclamations en faveur des habitants de la Dalmatie et du Cattaro, qu'à l'égard de ces derniers. Supposant que cette restriction ne saurait être que l'effet de quelque mésentendu, puisque la note de M. de Champagny exprime si positivement le désir de l'Empereur Napoléon de donner en cette occasion une nouvelle preuve de sa sincère et constante amitié pour notre auguste maître, je vous engage, monsieur l'ambassadeur, a réitérer vos représentations sur cet objet de la manière que vous jugerez le plus convenable, afin de faire également participer les habitants de la Dalmatie à la suspension de toute punition pour le passé que S. M. l'Empereur des Français a bien voulu promettre en faveur des habitants de Cattaro.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта (11-го Апрѣля) 1808 года».

№ 74.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Mars 1808.

Monsieur le comte,

A la suite des communications, que j'ai eu l'honneur de transmettre à votre excellence sur les succès de l'armée de S. M. I. en Finlande, je m'empresse de lui faire parvenir les notions suivantes.

Les troupes russes ont occupé Tamerfors et Tawast Hus, d'où celles de l'ennemi au nombre de 10.000 hommes se sont retirées. Avant-hier un courrier expédié par le comte de Buxhövden apporta les clefs de la forteresse de Swartholm qui s'est rendue par capitulation. Les 700 hommes qui en formaient la garnison, et au nombre desquels il y a beaucoup d'officiers, ont été faits prisonniers. Les magasins et les munitions de guerre de toute espèce qui s'y trouvaient, ainsi que 200 bouches à feu à peu près se trouvent également entre nos mains. Tous les efforts de nos troupes tendent maintenant à la prise de Svéaborg et nous avons l'espoir le plus fondé d'y réussir, vu les grands préparatifs qui ont été faits de notre part.

En attendant des avis authentiques, nous ont appris que le Roi de Suède, tandis que nous lui demandions une réponse catégorique à nos justes réclamations, était en pleine négociation avec la Cour de Londres, dont le résultat a été que l'Angleterre lui a assuré un renfort de 16 vaisseaux de ligne et de 20.000 hommes de troupes, en lui fixant outre cela 100.000 sterlings de subsides par mois.

Les mesures sages et énergiques adoptées par notre Cour, tout en paralysant l'effet d'une pareille trame de la Suède et de l'Angleterre, prouvent aussi d'une manière très évidente, que tout ce qui a été fait jusqu'ici de notre part, était indispensable pour la sûreté de nos propres frontières.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта (11-го Апрѣля) 1808 года».

№ 75.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Mars 1808.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une lettre de ma part à S. A. S. madame la princesse héréditaire de la Tour et Taxis, que je prie votre excellence de lui faire parvenir. Je m'acquitte en même temps

des ordres de l'Empereur en vous engageant, monsieur l'ambassadeur, de soutenir de votre mieux les démarches que le prince, son époux, est dans le cas de faire auprès du cabinet des Tuileries. La justice que l'Empereur se plait à rendre au mérite de madame la princesse de la Tour, et l'intérêt tout particulier qu'il prend à son bien-être vous seront un motif suffisant d'intercéder en sa faveur, et S. M. I. se flatte que les soins que vous prendrez à cet égard auront le succès le plus complet, en autant que les demandes du prince ne dépasseront pas les bornes d'une juste modération.

L'Empereur a reçu avec la bonté qui lui est propre, la lettre de madame la comtesse de Razoumoffsky née de Maltzen, que vous avez transmis en date du 4 (16) Janvier. S. M. I. s'étant rappelé à cette occasion que c'était M. de Novossiltzoff, qui avait été chargé précédemment des intérêts de cette dame, m'a ordonné de lui communiquer sa lettre, et j'ai lieu de croire d'après cela que les déterminations, que Sa Majesté daignera prendre à son égard, ne pourront que lui être favorables.

Черновой отпускъ.

Помѣта: «Отправлено съ графомъ Ожаровскимъ».

№ 76.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Mars 1808.

Monsieur le comte,

L'Empereur a vu avec bien du plaisir par la dépêche de votre excellence n° 95 la sollicitude soutenue, avec laquelle S. M. l'Empereur Napoléon veut bien veiller à la sûreté de nos flottes. Les motifs, qui vous ont engagé à expédier M. de Benkendorff à Vienne et à Trieste, ont été parfaitement approuvés par S. M. I. Elle se félicite d'être allé au-devant et d'avoir même renchéri sur les vœux de son auguste allié, en mettant toutes les escadres à sa disposition, comme j'ai eu l'honneur de vous informer, monsieur l'ambassadeur, par ma dépêche du 2 de ce mois, qui à la réception de la présente vous sera déjà parvenue par M. de St. Aignan. Sa Majesté se flatte que l'Empereur des Français aura apprécié à sa juste valeur cette marque de confiance illimitée, et elle s'en rapporte uniquement à son amitié pour tout ce qui concerne la conservation et la sûreté de ces escadres.

Je n'ai que des remerciments à vous faire, monsieur l'ambassadeur, pour les notions intéressantes que vous m'avez communiquées tant sur l'Es-

pagne et le Portugal, que sur d'autres objets non moins dignes d'attention. En vous priant de vouloir bien continuer de même, je saisis avec empressement cette occasion de vous renouveler etc.

№ 77.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 11 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Je me conforme avec plaisir au vœu que votre excellence m'a énoncé dans sa dépêche n° 89, en lui renvoyant le comte Ozarowsky que je charge de la présente expédition. Comme il n'a mis que 14 jours pour venir ici, je me flatte qu'il ne sera pas moins diligent à retourner à son poste.

D'après l'intérêt que vous voulez bien, monsieur l'ambassadeur, prendre à M. Hübner, notre consul à Stettin, je me fais un véritable plaisir de vous annoncer, qu'avant même que je n'eusse reçu votre lettre du 27 Janvier (8 Février), l'Empereur avait daigné le décorer de l'ordre de St. Vladimir de la 4-me classe, en récompense du zèle et de l'activité que cet employé a développé dans la gestion du poste qui lui est confié. En même temps S. M. I., voulant lui témoigner la satisfaction avec laquelle elle avait agréée une collection de lettres originales de Frédéric II, dont M. Hübner lui avait fait hommage, m'a chargé de lui transmettre de sa part une très belle bague en diamants.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 31-го Марта (11-го Апрѣля) 1808 года».

№ 78.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 19 (31) Mars 1808.

Monsieur le comte,

M. de Benkendorff est de retour à Paris depuis environ 15 jours de la tournée que j'ai jugé devoir lui faire faire dans les ports de l'Adriatique ([79]). D'après toutes les informations qu'il a prises et les renseignements qui lui ont été fournis tant par nos marins que par des officiers français, il paraît que dans ces parages il n'y a en effet pas d'autre port plus convenable et plus sûr que celui de Trieste, que le commodore Soltanoff a choisi. Il ne pourra donc pas répondre au désir de l'Empereur Napoléon, de voir également la totalité de cette escadre réunie dans un des ports qui se trouvent

sous sa domination, à moins de tenter des traversées plus longues, et dans ce moment très précaires. Le rapport que M. de Benkendorff m'a fait à son retour, et que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de votre excellence, ainsi que celui de M. Soltanoff qu'il m'a apporté, l'instruiront avec détail de tout ce qui est relatif à cet objet. Il en est un autre sur lequel je la prierais de vouloir bien me donner quelques informations. M. l'amiral Séniavin me mande dans une lettre chiffrée, que les instructions qu'il venait de recevoir du ministre de la marine par le chasseur Dougeakoff le plaçaient sous ma direction immédiate. Or le chasseur Dougeakoff ne m'a porté aucun avis quelconque de la part de M. Tchitchagoff, et dans aucune des dépêches de votre excellence je n'ai trouvé de donnée qui indiquât cette intention de S. M. l'Empereur. Je vous prie donc, monsieur le comte, de vouloir bien me transmettre quelques éclaircissements à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Флигель-адъютантъ Бенкендорфъ—графу Толстому.

Monsieur le comte,

Le but principal de mon voyage, ayant été de voir sur lieux, si l'escadre sous les ordres du commodore Soltanof, pour être plus à l'abris contre les tentatives des Anglais, ne devait pas se réfugier dans quelques ports appartenants à la France, je me suis arrêté à Vienne, comme votre excellence me l'avait prescrit, pour y accueillir de notre ambassadeur, le prince Kourakin, les notions relatives à ma mission. Il me demanda de lui envoyer de Venise un rapport (dont j'ai l'honneur de joindre ici copie) sur l'état des deux escadres. Je ne crus pouvoir mieux faire que de me référer à l'opinion d'un officier aussi distingné que le commodore Soltanof, dont j'ai l'honneur de transmettre pareillement à votre excellence le rapport dont il m'a chargé pour elle; j'ai joint également à celui que j'ai fait au prince Kourakin, les idées que je soupçonnais avoir été les mobiles de la sollicitude du gouvernement français à l'égard de cette partie de notre flotte.

Le peu de séjour qu'il m'a été permis de faire à mon passage par le nord de l'Italie m'a empêché d'y rassembler beaucoup de nouvelles sur l'état de ces pays et le mouvement des troupes de l'Empereur Napoléon: elles s'augmentent en Dalmatie où elles montent déjà à peu près de 20 à 25 mille hommes, dont 15.000 Français; le reste sont Italiens. Le quartier

général est à Trace, où l'on forme des bataillons recrutés dans le pays; aussitôt que les cadres en sont remplis, on en prend les soldats, pour les envoyer compléter des régiments dans le royaume de Naples, et on redemande les recrues nécessaires pour les bataillons dalmates qui ensemble peuvent monter à 7.000 hommes.

A Raguse qu'on fortifie avec soin, et dans l'Albanie on enrôle beaucoup de monde, employant tous les moyens pour tromper ou forcer ces malheureux à servir une nation, dont le nom seul leur est devenu odieux. La sévérité cruelle, la rapine et les conscriptions qui désolent ces contrées, et qui surtout poursuivent tous ceux qui avaient embrassés le parti de la Russie, ruinent et mécontentent tous ces pays: beaucoup de propriétaires, ayant perdus l'espoir d'une nouvelle guerre qui les délivre, ont quittés maisons et fortunes, et sont allé chercher asile à Trieste ou à Malte. Si nous étions en paix avec la Porte, nous verrions des colonies entières déserter leurs foyers, pour venir s'établir en Crimée et à Odessa; plusieurs de ces malheureux qui avaient montrés le plus de zèle à aider les opérations de nos troupes dans la dernière campagne, à arborer notre pavillon et contribuer à en couvrir ces parages, fiers de la nation qui défendait la liberté de leur pays, croyaient avoir droit à sa protection, se sont adressés au prince Kourakin, à nos consuls, et j'en ai rencontré quelques-uns reduits à la dernière misère.

Il paraît que le gouvernement français veut faire croire que ses forces en Dalmatie sont plus considérables qu'elles ne le sont en effet, on n'y envoie que peu de monde, mais chaque envoi qui quelque fois n'est que de 5 à 600 hommes, est annoncé dans tous les papiers comme une forte colonne, composée de toutes armes.

La navigation de l'Adriatique étant fort gênée par les croisières anglaises, on est obligé d'envoyer tout par terre, ce qui rend aussi l'approvisionnement du corps, sous les ordres du général Marmont, infiniment pénible; il souffre beaucoup, les maladies emportent un monde considérable, et le soldat surtout est très mécontent.

Ali-Pacha de Janina, que l'étendue de son pouvoir sur toute la côte de l'Adriatique rend redoutable à son souverain, voyant le danger s'approcher de ses frontières, arme avec toute l'activité que lui donne sa puissance et l'esprit qui le distingue. Il a au delà de 30.000 hommes et une nombreuse artillerie, il paraît que les Albanais se préparent à vendre cher la perte de leur indépendance; le malheur de ceux qui sont déjà tombés sous la domination française, en les effrayant, leur donne l'esprit de l'union.

Sur la frontière de l'Autriche, trois régiments de ligne aidés d'un grand

nombre de paysans travaillent aux fortifications de la forteresse de Palma Nova; elle sera assez étendue, et doit être achevée dans deux mois; l'Empereur Napoléon dans son dernier voyage en a indiqué le plan, et y a passé en revue une partie des troupes, qui composent l'armée du Frioul, sous les ordres du général Baragay-d'Hilliers; elle se monte de 25 à 30.000 hommes, dont seulement 5 à 6.000 Italiens; les régiments sont au complet, mais si mal vêtus, si irrégulièrement payés que le soldat se plaint beaucoup.

Dans le royaume d'Italie il y a très peu de troupes; on y recomplète les régiments, revenus de la dernière campagne, et 7.000 hommes ont été joindre l'armée française en Espagne. Les conscriptions font la désolation de ce pays, et y augmentent à un haut degré la haine contre la France.

Venise qui ne devait sa richesse qu'au commerce, languit maintenant par sa stagnation complète; tout espoir lui est enlevé; les nobles qui par leurs dépenses auraient mis de l'argent en circulation, vivent pauvrement, dans un coin de leurs palais, et cherchent à les vendre pour payer les impôts sans nombre, auxquels ils sont tenus. Le gouverneur de la ville, le général Lauriston m'a avoué, que les riches de Venise payaient jusqu'aux deux tiers de leurs revenus.

La garnison y est très faible, on tâche d'y rassembler autant de marins qu'il est possible, trois ou quatre petits bâtiments armés composent les forces navales de ce port; l'arsenal qui à différentes reprises a été vidé, se remplit lentement; les superbes chantiers de l'arsenal sont déserts; 4 ou 500 ouvriers seulement y travaillent légèrement à la construction de 5 vaisseaux de ligne et de 2 frégates qui, à ce qu'il paraît, auront bien de la peine à être achevés; on manque de tout; ces magasins que des siècles avaient remplis, ont été dégarnis par la destruction, qui semblerait avoir été le mobile du gouvernement révolutionnaire; maintenant on voudrait bien trouver les moyens de réparer ses anciennes fureurs, mais il faudrait pour cela la paix, qui lui permettrait de faire venir des bois de l'Istrie et de l'Albanie, et le commerce qui lui donnerait du chanvre, du goudron, et les autres matériaux indispensables pour la construction d'une flotte. Dans tout le royaume de l'Italie on reste fidèle au système de dépayser les conscrits; aucun n'est enrégimenté dans les troupes cantonnées ou employées dans le pays dont il est natif; les Vénitiens sont envoyés à Milan, les Milanais à Venise, et ainsi de suite, de manière que les soldats n'ayant plus de patrie, ou n'en voyant plus les misères, deviennent de vrais satellites du souverain qui les paye et ne peuvent plus devenir l'espoir de leurs compatriotes, qui ainsi dépouillés des seuls bras en état de secouer le joug qui les opprime, en perdent toute possibilité et toute envie.

J'ai rencontré une grande quantité de transports de nouveaux conscrits de l'an 1809, tous composés de jeunes gens de 17 à 18 ans; ils sont bien loin d'être animé de cette noble ardeur que leur prêtent si généreusement les papiers français; au moins, soutient-elle peu leur santé, car on est obligé d'établir des hopitaux dans presque tous les villages qui se trouvent sur leur chemin, pour les recevoir à leur passage.

A Turin on s'occupe beaucoup des arrangements relatifs à la nouvelle splendeur qui doit ranimer cette ville; l'Empereur à son passage l'a désigné pour être la résidence d'une Cour qui en son absence doit entourer celui qui y résidera comme gouverneur en chef des provinces des Alpes. Le prince Borghèse est nommé à cette dignité.

L'occupation de l'État ecclésiastique a fait dans ce pays la plus vive sensation: les autorités françaises ont été obligées de prendre les mesures les plus sévères pour en prévenir les effets. La protestation du Pape, dont joint ici copie, sera sûrement déjà connue à votre excellence. Il a été défendu sous peine de mort d'en répandre dans le public; chaque individu, chez lequel on l'aurait trouvé, encourerait la même punition.

Les troupes du Pape ont dû prêter serment à l'Empereur des Français, à l'instar de l'armée portugaise; un officier s'y est refusé, il a été mis au château de St. Ange; le Pape pour le récompenser lui a fait donner 500 ducats.

A. Benkendorff.

II.

Флигель-адъютантъ Бенкендорфъ—князю Куракину.

Mon prince,

D'après les ordres de votre altesse, je lui envoie mon rapport sur la marche des troupes venant d'Italie et la situation des escadres de Trieste et Venise; votre volonté, monsieur l'ambassadeur, étant que je ne confie ces nouvelles qu'à un officier, M. le mitschman Levchin aura l'honneur de vous le remettre.

J'ai rencontré la plus grande partie des troupes sous les ordres du général Nasimof entre Adelsberg et Laubach; elles marchent dans un très bon ordre, et observent une discipline qui leur gagne le suffrage de tous les habitants; le soldat est très richement payé, avec 18 kreitzer par jour; il est vrai, qu'on ne peut pas assez prendre soin d'un corps de 6 à 7.000 hommes éffectifs sous les armes, dont le plus jeune a cinq ans de service et a passé déjà par toutes les fatigues et épreuves qui forment le physique et le moral du soldat.

Les bagages, que ce corps traîne avec soi, sont beaucoup trop considérables, et nécessitent une dépense disproportionnée au nombre de la troupe, dont l'ordre même doit souffrir par la quantité de gens qu'il faut en soustraire pour les accompagner: les raisons en sont, qu'ayant eu la défense (à ce que m'a dit le prince Viazemski) de laisser quelqu'un en Italie, le général s'est cru obligé de transporter tous les malades; le nombre en augmente tous les jours par les chemins affreux, les mauvais temps, et surtout par le peu d'habitude de marcher, qu'ont eues ces troupes depuis leur embarquement en Russie. Je crois qu'il faudra une prescription de votre part, mon prince, pour que ces malades soient rendus (sous la surveillance toutefois d'un de nos officiers) dans un hopital autrichien, où ils ne peuvent manquer de trouver plus de secours qu'en voyageant dans de mauvais chariots. La seconde raison est, que ces régiments n'ayant pas été recrutés depuis 11 ans et ayant perdus du monde dans les différents combats, traînent après eux l'armement des soldats qui manquent au complet; j'ignore la destination de ce corps, mais en tous cas, ces effets qui ne font qu'embarrasser sa marche pourraient être embarqués sur le Danube, le transport en deviendrait infiniment moins coûteux, et la marche des troupes plus facile.

J'ai trouvé à Trieste le commandeur Soltanof avec 4 vaisseaux, deux frégates et un transport placé aussi bien, que le permet une rade ouverte, le mouillage y était fort bon; ils ont peu à craindre de la bohra, dont l'impétuosité va cesser avec la belle saison. Le grand avantage que trouve notre escadre dans ce port, et l'approvisionnement qui s'y fait aisément et à meilleur marché que dans les ports de l'Italie.

Le gouvernement autrichien, qui mesure les fraix de sa défense à raison du peu de croyance qu'il a d'être attaqué, a fixé 80.000 florins pour l'augmentation des fortifications du port: on y travaille lentement, et il y a même un manque de grosses pièces d'artillerie; le plus fort calibre est de 18, on fait venir de ce dernier de Laubach; maintenant il n'y a sur le môle qui défend le flanc gauche de notre escadre que 22 canons et 9 sur la batterie de la quarantaine qui en défend la droite. Si on doublait ce nombre et qu'on substituât du gros calibre à des pièces de 6 et 12 qui est de peu d'effet, on pourrait se battre avec avantage contre une force supérieure, si toutefois l'on peut supposer, que les Anglais viendraient risquer, au moins, 7 à 8 vaisseaux de ligne, pour insulter à un port autrichien et voir (au pis aller) brûler par les Russes eux-mêmes une faible escadre, dont la moitié et presque hors d'état de tenir la mer.

Le Vice-Roi d'Italie, qui témoigne la plus vive inquiétude sur le sort de cette partie de notre flotte, a proposé à différentes reprises le port de

Pola en Istrie, comme un sûr abris contre les tentatives des forces anglaises, qui en attendant se contentent d'avoir deux vaisseaux et deux frégates sur la station de toute l'Adriatique. Le consul français m'a avoué, que cet endroit était très dangereux pour la santé; le général Lauriston me dit, qu'il n'y a point de fortifications de préparées, mais que notre flotte pourrait y débarquer des canons et défendre l'entrée du port, et le commandeur Soltanof m'assure que Pola, comme toutes ces côtes, a un manque d'eau et qu'étant entièrement dégarni d'habitations, il lui serait impossible de s'y approvisionner.

Le fait est, qu'il serait très avantageux qu'une escadre russe fasse les premiers établissements d'un port que le gouvernement du royaume d'Italie croit nécessaire pour cette nouvelle acquisition.

Le port d'Ancone est trop peu spacieux pour contenir 6 à 8 gros bâtiments, et celui de Venise, dans lequel l'Empereur Napoléon avait énoncé le désir de voir notre flotte, n'est pas assez profond de 4 pieds, pour y faire entrer nos vaisseaux de ligne même désarmés; huit bâtiments moins gros y sont sous les ordres du capitaine Salty et doivent prouver au gouvernement français que ce n'est pas manque de bonne volonté, mais seulement de possibilité qui nous empêche de nous jeter entièrement sous sa sauvegarde.

On avait ici la nouvelle que la flotte de Toulon, ayant pris du camp rassemblé à Panési près de Gênes 6 à 7.000 hommes de troupes, avait effectué un débarquement à Mélazzo en Sicile, mais elle paraît très douteuse.

J'ai l'honneur d'être etc.

III.

Капитанъ-командоръ и кавалеръ Солтановъ, начальствующій россійско-императорскою эскадрою, въ портахъ Тріестѣ и Венеціи состоящею, графу Толстому.

Тріестскій портъ, 24-го Февраля 1808 года.

Сіятельнѣйшій графъ,
Милостивый государь!

Г. чрезвычайный посланникъ нашъ при австрійскомъ дворѣ, князь Александръ Борисовичъ Куракинъ, письмомъ своимъ отъ 18-го февраля (1-го марта), присланнымъ съ флигель-адъютантомъ Е. И. В. господиномъ Бенкендорфомъ, увѣдомляя меня, что В. С. дали ему знать, что Е. И. В. Императоръ французскій Наполеонъ, весьма соболѣзнуя о ввѣренной мнѣ эскадрѣ, находящейся въ опасности въ тріестскомъ портѣ со стороны англичанъ, которые уже, по извѣстію до Е. В. дошедшему,

отправили довольно сильный флотъ для совершеннаго оной истребленія, предлагаетъ для всякой безопасности оной свои порты, въ Адріатическомъ морѣ находящіеся, а между тѣмъ предписываетъ мнѣ увѣдомить васъ какъ о количествѣ и рангѣ судовъ, здѣсь въ тріестскомъ портѣ мою эскадру составляющихъ, такъ и о положеніи оной въ семъ портѣ. Пріемля таковое его сіятельства предложеніе, какъ за весьма необходимое для вашего свѣдѣнія, долгомъ поставляю себѣ представить вашему сіятельству о семъ предметѣ слѣдующее:

По полученіи Высочайшаго повелѣнія въ Корфѣ, слѣдовать въ удобный портъ французскій, итальянскій или австрійскій, какъ совершенно намъ дружественные, и убѣгая между тѣмъ всякихъ со стороны англичанъ сообщеній, рѣшился я, не теряя ни мало времени, отправиться со ввѣренною мнѣ эскадрою, состоящею изъ четырехъ линейныхъ кораблей, двухъ фрегатовъ, одной корветы, трехъ бриковъ, одного катера и трехъ военныхъ транспортовъ, въ Тріестъ, какъ въ такой портъ, въ который совершенно могъ какъ со стороны глубины, позволяющей моимъ судамъ войти, такъ и по пространству онаго вмѣститься. По прибытіи въ оный, увѣдомленъ былъ его сіятельствомъ княземъ Александромъ Борисовичемъ, что въ силу трактата между нашимъ и вѣнскимъ дворомъ позволяется только ввести въ тріестскую гавань шесть военныхъ судовъ, почему и принужденнымъ нашелся всѣ малыя суда, которымъ только глубина позволила войти въ Венецію, отправить туда, самъ же съ четырьмя кораблями, однимъ фрегатомъ и однимъ военнымъ транспортомъ остался здѣсь въ Тріестѣ, гдѣ, однакожъ, при всѣхъ укрѣпленіяхъ со стороны австрійцевъ, о которыхъ г. Бенкендорфъ, какъ самовидецъ, можетъ лично дать вашему сіятельству обстоятельныя свѣдѣнія, всегда подверженъ со стороны англичанъ нападенію; другого же порта въ Адріатикѣ для моего пристанища, по причинѣ величины судовъ, занимающихъ довольно глубины, не имѣется удобнаго, и если бы въ ономъ морѣ находился удобнѣйшій сего портъ, гдѣ бы я могъ помѣстить всю мою эскадру, тогда бы при отправленіи моемъ изъ Корфы направилъ путь мой въ оный, а не въ Тріестъ, гдѣ какъ со стороны непріятеля, такъ и вѣтровъ по открытому его мѣстоположенію подверженъ опасности; и хотя со стороны французскаго консула г. Сегіе, здѣсь въ Тріестѣ пребывающаго, и было сдѣлано мнѣ предложеніе отправиться въ портъ *Поло,* что въ Истріи, но такъ какъ оный мнѣ не извѣстенъ, а къ тому же и не укрѣпленъ, какъ то самъ мнѣ г. Сегіе объявилъ, по сей причинѣ я не могъ никакъ на его предложеніе согласиться.

Прилагая при семъ вашему сіятельству вѣдомость именамъ судовъ, мою эскадру составляющихъ съ ихъ командами, офицерами и нижними чинами, служителями, и число пушекъ каждаго судна, съ истиннымъ моимъ высокопочитаніемъ и пр.

IV.

Proclamation du cardinal Casani, secrétaire d'État.

S. S. le Pape Pie VII, notre souverain n'ayant pu adhérer à toutes les demandes, qui lui ont été faites de la part du gouvernement français, et dans toute l'extension que celui-ci désirait, parce que ses devoirs les plus sacrés et les réclamations de sa conscience le lui interdisaient, il se voit exposé à subir toute la rigueur des conséquences fâcheuses qui lui ont été annoncées, et à l'occupation militaire de la capitale même où il réside, dans le cas où il n'aurait pas adhéré à toutes ces demandes.

Résigné comme il l'est, dans toute l'humilité de son cœur aux jugements du Très-haut, il remet sa cause entre les mains de Dieu, ne voulant d'ailleurs point manquer à l'obligation essentielle qui lui est imposée de garantir les droits de sa souveraineté, il nous a ordonné de protester et il proteste formellement tant en son nom, qu'au nom de ses successeurs contre toute occupation quelconque de ses domaines, entendant qu'ils demeurent à présent et toujours intacts et entiers au St. Siège et à ses successeurs.

Il ne doute pas, vicaire qu'il est du Dieu de la paix, qui a enseigné par son divin exemple la douceur et la patience, que ses sujets bien aimés, dont il a reçu toujours des preuves de soumission et d'attachement, ne mettront tous leurs soins à conserver le calme et la tranquillité tant publics que privés; comme sa sainteté les y exhorte et le leur enjoint expressèment, et que bien loin de se permettre aucune injure ni offense, ils respectent plutôt les individus d'une nation, dont il a reçu pendant son voyage et son séjour à Paris tant de témoignages d'attachement.

Au Quirinal le 2 Février 1808.

№ 79.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 19 (31) Mars 1808.

Monsieur le comte,

Le duc d'Oldenbourg vient de remettre à M. de Champagny une note, contenant les réclamations qu'il avait à faire auprès du gouvernement fran-

çais. Pour donner plus de poids à ses représentations relatives à la seigneurie de Varel, que le traité de Fontainebleau lui enlève, il en a appelé au témoignage des Cours de Russie et de Danemark, afin de constater que ce domaine avait toujours fait partie intégrante du duché d'Oldenbourg. Je n'ai pas cru devoir m'y refuser, et lui ai répondu par l'office que votre excellence trouvera sous ce pli avec toutes les pièces qui ont rapport à cette affaire, et qui lui feront connaître le mode que S. A. S. a choisi pour plaider sa cause. Je lui transmets également la copie d'une note que j'ai adressée au ministre des relations extérieures à la demande de madame la margrave de Bade. Elle m'a observé aussi que le duc de Brunswick, son gendre, ne pouvant pas rester à Carlsruhe, parce que l'Empereur avait exigé qu'il s'en éloignât, n'aurait plus aucun asyle quelconque, si les généraux français continuent à occuper ses châteaux dans le duché d'Oels. Je me propose donc de demander au prince de Neufchâtel de vouloir bien recommander aux commandants français, d'exempter de logements militaires les châteaux d'Oels et de Sybillenort. Il vient de m'adresser la note ci-jointe pour m'annoncer que S. M. l'Empereur et Roi, à la réquisition du général Müller, avait relâché tous les sujets russes qui se trouvaient parmi les prisonniers prussiens. Il serait, je crois, très utile au bien du service de rendre cet acte aussi public que possible, afin de prévenir les désertions, en augmentant la crainte de retomber tôt ou tard en notre pouvoir, parmi les soldats qui seraient tentés de se livrer à des intentions aussi coupables.

Les efforts du prince héréditaire de Mecklembourg-Schwérin n'ont pas été couronnés d'un succès complet. Il n'a point obtenu la dignité de grand duc qu'il briguait. Son accession à la confédération du Rhin a été conclue et signée le 22. Le lendemain il a employé M. d'Oerzen, son chambellan, en porter la nouvelle à Ludwigslust. Je suppose qu'il en rend directement compte à votre excellence dans la lettre qu'il me charge de lui faire parvenir. Je la supplie aussi de vouloir bien faire remettre à sa haute destination celle qu'il adresse à S. M. l'Impératrice-Mère. Les troupes françaises doivent avoir entièrement évacué le duché de Mecklembourg, au moins le prince de Neufchatel lui annonce-t-il que S. M. l'Empereur en avait donné les ordres, et qu'il consentait même à confier la garde des ports aux troupes du duc. Il ne semble cependant pas que M. le maréchal Soult se conforme plus qu'il ne faut à ses dispositions bienveillantes de son souverain envers le duc de Mecklembourg, car il vient de frapper ce pays de plusieurs réquisitions et a même interdit le commerce du blé par mer avec les États danois.

Le duché d'Oldenbourg a également été évacué par les troupes hollandaises qui l'ont occupé pendant quelque temps.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Графъ Толстой—Шампаньи.

16 (28) Марта 1808 года.

Des réclamations qui me sont parvenues de la part du duc de Brunswick me mettent dans le cas de recourir à l'intervention de votre excellence. L'article 6 des stipulations secrètes du traité de Tilsit assure à ce prince une pension de 100.000 florins par an sur le royaume de Westphalie. Jusqu'à présent il n'a pu parvenir à la toucher; je demande donc à votre excellence, que ses attributions mettent dans le cas de surveiller l'exécution du traité de Tilsit dans ses détails, de vouloir bien interposer ses bons offices afin que le payement d'une pension indispensable au duc pour sa subsistance, et l'unique ressource, qui lui reste, ne soit plus retardée. Je le lui demande avec d'autant plus de confiance, que les efforts, qu'elle voudra bien faire pour obtenir l'exécution d'une stipulation qui intéresse aussi particulièrement le cœur de S. M. l'Empereur, mon auguste maître, ne sauraient être contraires aux sentiments de S. M. l'Empereur et Roi. Je pense même, monsieur, qu'une démarche de votre part suffira pour amener ce résultat, et dans cette conviction j'ai l'honneur de ne vous adresser à ce sujet qu'une représentation purement particulière.

II.

Наслѣдный принцъ Мекленбургъ-Шверинскій—графу Толстому.

Paris, 15 (27) Mars 1808.

Monsieur,

En remettant à votre excellence une lettre pour S. M. l'Empereur, je m'empresse de vous en offrir une copie, monsieur le comte. J'y fait part à Sa Majesté de notre accession à la confédération du Rhin et des espérances que l'Empereur Napoléon m'a donné pour l'avenir, en me disant que cela dépendrait en grande partie de la protection que S. M. l'Empereur de Russie daignerait me continuer.

Je prie votre excellence de bien vouloir s'y intéresser, que S. M. I. fasse donner ses ordres, en conséquence, à monsieur l'ambassadeur comte

Tolstoy et faire exprimer son contentement à M. de Caulaincourt, ambassadeur de France à sa Cour.

Votre excellence me permettra de lui en offrir d'avance mes plus sincères remerciments etc.

III.

Наслѣдный принцъ Мекленбургъ-Шверинскій—Императору Александру.

Paris, 15 (27) Mars 1808.

Sire,

V. M. I. sait bien que le premier de mes désirs est toujours d'oser lui rendre compte de tous les événements de ma vie. Je ne tarde donc pas d'annoncer à Votre Majesté que je viens de faire signer le traité d'accession à la confédération du Rhin, et je m'empresse de lui soumettre une copie de ce traité. Votre Majesté verra que nous siégerons dans le collége des Princes. Les instances de monsieur l'ambassadeur comte Tolstoy auprès du ministre des relations extérieures M. de Champagny, ni mes représentations personnelles auprès de l'Empereur, n'ont pu effectuer pour le moment l'élévation à la dignité grand-ducale. S. M. l'Empereur Napoléon a eu la bonté de s'expliquer envers moi sur les difficultés qu'il y trouvait, mais il m'a donné les meilleures espérances pour l'avenir, tant pour ce titre, que pour l'acquisition de la Poméranie suédoise et du duché de Lauenbourg, il m'a dit en même temps que cela dépendait beaucoup de la protection que V. M. I. daignerait me continuer. Connaissant mon respectueux attachement pour V. M. I., elle croira facilement, que cette décision n'a pu que me faire le plus sensible plaisir, car l'idée de devoir mon bonheur et celui de mon fils à vos bontés, et à votre protection, Sire, est assurément bien faite, pour donner une vive satisfaction à mon cœur et le remplir d'une confiance entière.

En osant exprimer ce sentiment à Votre Majesté, je la supplie de m'accorder la protection à cet effet, et d'agréer avec bonté, Sire, l'hommage du tendre et profond respect, avec lesquels je fais gloire de vivre et mourir,

Sire, de V. M. I. le très humble et très obéissant beau-frère et serviteur

F. L.

№ 80.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 19 (31) Mars 1808 (nº 112).

Monsieur le comte,

L'Empereur n'est point parti jusqu'à présent. Il se trouve depuis le 22 Mars à St. Cloud. Son ancienne maladie (une ébullition) s'est de nou-

veau manifestée. On prétend, que Corvisart lui a demandé 4 semaines pour son rétablissement, et que c'est là ce qui a fait ajourner son départ. Cette indisposition ne lui interdit cependant pas le travail et les exercices violents auxquels il est habitué. Il n'y a même pas très longtemps que j'ai eu l'honneur de chasser avec lui. Depuis je n'ai pas eu l'occasion de le voir et de cette chasse même je n'ai que très peu de particularités à rapporter, n'ayant point eu d'entretien particulier avec lui. Pendant le déjeuner il parla beaucoup des affaires de Suède; car cette chasse eut lieu dans le moment où il avait reçu la nouvelle de l'arrestation de M. d'Alopéus et celle de l'entrée de nos troupes en Finlande.

Il en parle absolument dans les mêmes termes que le Moniteur du 25, et je ne saurais mieux en rendre compte qu'en transmettant cette feuille, dont les articles sur la Suède sont évidemment sortis de la plume de l'Empereur, car j'y ai retrouvé les expressions dont il s'est servi. Le lendemain de cette chasse le maréchal Duroc m'envoya un très beau fusil de la part de S. M. I. et Royale.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го апрѣля 1808 года».

№ 81.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 19 (31) Mars 1808 (nº 113).

Monsieur le comte,

Par les rapports que votre excellence aura reçu du nord de l'Allemagne, elle a, sans doute, été informée de l'arrestation de M. Lachevardière, consul de France à Brême. Il a été conduit à Paris et mis au Temple, où il est détenu jusqu'à l'heure qu'il est. Le gouvernement l'accuse d'avoir non seulement favorisé le commerce avec l'Angleterre, mais d'avoir lui-même introduit et vendu des marchandises anglaises. Le maréchal Brune, qui avant le prince de Ponte-Corvo commandait l'armée française, stationnée dans les villes anséatiques, protégeait ses opérations, les encourageait et y participait. Elles lui ont valu un bénéfice immense, mais il n'en a pas longtemps joui. L'Empereur en a été informé. Il a exigé qu'il restituât 4 millions de livres, l'a disgracié en l'accablant de reproches. On dit aussi que M. Bourrienne, ministre de France à Hambourg, a été fortement compromis dans cette affaire. Un riche négociant de Bruxelles a également été arrêté et conduit au Temple, pour avoir entretenu des communications illicites avec l'Angleterre.

Les seules nominations à des titres de noblesse viennent d'avoir lieu pour les militaires. A peu près tous les maréchaux sont faits ducs. Augereau prend le titre de duc de Castiglione, Masséna celui de Rivoli, Ney celui d'Elchingen, Davout celui d'Auerstädt, le maréchal Duroc celui de Frioul, le général Caulaincourt de Vicence, le général Savary de Rovigo, le général Arrighi, cousin de l'Empereur, celui de Padoue, Junot celui d'Abrantès. Il est assez curieux, que le véritable marquis d'Abrantès soit attendu ici d'un jour à l'autre avec une députation portugaise dont sera aussi M. de Lima. Tous ces titres auront des dotations immenses assignées sur des domaines en Allemagne et en Italie dont l'Empereur s'est réservé les revenus.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 82.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 19 (31) Mars 1808 (nº 114).

Monsieur le comte,

Les derniers sacrifices auxquels le Roi de Prusse a cru pouvoir se prêter ont été proposés. M. de Stein, arrivé à Berlin, a consenti au nom du Roi à la demande des forteresses, mais il paraît pas que même cette condescendance, quelque grande qu'elle soit, ait apporté jusqu'à présent le moindre adoucissement au sort du Roi de Prusse. L'intendant-général n'a pas pris sur lui de signer, parce que le Roi n'avait pas consenti à la cession des domaines. Il a soumis à l'approbation de son souverain l'acte qu'il avait rédigé avec M. de Stein. Un courrier de Berlin l'apporta également il y a cinq jours au baron de Brockhausen. Cet envoyé pressentit aussitôt, le ministre des relations extérieures sur les intentions de l'Empereur à cet égard, mais il n'en tira que des réponses très vagues, sur quoi le prince Guillaume se décida à demander une audience particulière à l'Empereur qui la lui accorda avant-hier au matin. Sa Majesté témoigna au prince qu'elle était satisfaite de la convention, parce qu'elle contenait tous les articles, le traita avec bienveillance, ne lui dit rien qui put faire supposer qu'il voulut se refuser à la conclusion du traité, mais rien aussi qui annonçait positivement qu'il fut disposé à le ratifier et à le faire mettre à exécution. En le congédiant il se borna à l'assurer qu'il s'entendrait la-dessus avec M. de Champagny.

Les choses en sont là dans ce moment, toujours la Prusse a-t-elle consenti à laisser les forteresses de l'Oder au pouvoir de la France? Elle en a la possession légitime, si elle signe la convention de Berlin, et quand même

nous voudrons faire évacuer la Moldavie et la Valachie, il n'est pas probable que l'Empereur Napoléon consente à se désister d'un avantage qu'un traité formel lui garantira, malgré même les promesses si positives qu'il m'a faites à cet égard.

Voilà, monsieur le comte, ce que nous valent les retards que l'on met chez nous à répondre aux propositions que j'ai transmises par M. Marin, qui est depuis deux mois à St.-Pétersbourg, sans que j'aie reçu jusqu'à présent la moindre décision sur des questions qui sembleraient cependant ne pouvoir jamais être assez promptement résolues.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».

№ 83.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

SECRÈTE.

Paris, 19 (31) Mars 1808 (n° 115).

Monsieur le comte,

La chute de la monarchie espagnole que j'avais prédite le mois de Novembre dans la dépêche russe, qu'en date du 8 (20) Novembre j'eus l'honneur d'adresser à S. M. I., vient de s'effectuer *). La dernière branche des Bourbons est déchue du dernier trône qu'elle occupait en Europe. Les feuilles ci-jointes contiennent quelques détails sur les événements qui se sont passés à Madrid et à Aranjuez depuis le 16 jusqu'au 20; ce sont les seuls qui soient parvenus jusqu'à présent à la connaissance du public. Un courrier, arrivé ici le 28 au soir, apporta à l'ambassadeur d'Espagne des lettres de créance du nouveau Roi. Depuis plusieurs jours le quartier général du prince Murat doit être établi à Madrid. Le prince de la Paix est détenu à l'hôtel des gardes du corps. Les données suivantes serviront à éclaircir la marche des événements, d'ailleurs si inconhérente et si difficile à suivre dans ses détails qui paraissent n'avoir aucune liaison entre eux. Le Nord tranquille par la paix de Tilsit, l'Empereur Napoléon tourna de nouveau ses regards vers l'Ouest et le Midi. Les vues qu'il avait conçues depuis plusieurs années étaient ajournées, mais point abandonnées, car tout en ayant l'air d'être absorbé par les campagnes de la Pologne et de la Prusse, il ne perdit pas de vue l'Espagne et travaillait quoique insensible-

*) См. стр. 311, приложеніе къ депешѣ графа Толстаго—графу Румянцову отъ 15-го (27-го) Декабря 1807 года (n° 49), изъ Парижа. Въ этомъ всеподданнѣйшемъ письмѣ графъ Толстой пишетъ: «Гишпанія и Португалія скоро падутъ подъ иго Франціи, а потомъ возстановленіе Польши будетъ предметомъ его славолюбія». *Н. Ш.*



ment à préparer dès lors les éléments qui devaient si bien le servir à présent, témoin l'envoi en Allemagne de l'élite de l'armée espagnole. A son retour il entama des négociations avec la Cour de Madrid, ou plutôt avec le prince de la Paix, car ce fut l'agent de celui-ci qui les conduisait. La conquête du Portugal en était la base. Ce plan rencontra des difficultés de la part du Roi, auquel il répugnait de détrôner son beau-fils. Son opposition fut impuissante: l'Empereur persista et les armées françaises franchisent les Pyrénées. Un simulacre de traité devait donner une apparence légitime à ces mesures et *Isquierdo* signa au mois de Novembre une convention secrète qui stipulait l'échange du Portugal contre les quatre provinces en deçà de l'Ebre. Mais il paraît que le négociateur espagnol est tombé dans l'erreur, si funeste et si souvent répétée, et dans laquelle le gouvernement français cherche toujours à entraîner ceux qui traitent avec lui, de croire qu'en ne pas articulant dans le plus munitieux détail les cessions et les acquisitions, il établirait quelque chance en faveur de sa Cour. Du moins à son départ pour Madrid il assura sous le sceau du secret n'avoir pas entendu signer ce que l'on prétendait devoir être exécuté comme stipulation de la convention du mois de Novembre, et ce qu'il me dit alors au sortir d'une de ses discussions animées avec M. de Champagny, rend cette supposition assez probable. Le but de son dernier voyage paraît avoir été de déterminer sa Cour à consentir à l'échange de la Navarre, de la Catalogne, de la Biscaye et de l'Arragon contre le royaume de Portugal à l'exception de Lisbonne qui demeurerait à perpétuité à la France. L'entretien d'une armée française de 80.000 hommes destinés à occuper tous les ports de l'Espagne formaient une des stipulations les plus essentielles et les plus onéreuses de ce traité. Isquierdo en apporta la ratification et se flatta peut-être d'avoir sauvé son pays. Il partit de Madrid le 13 Mars, le quartier du général Murat était à Valladolid, l'armée française avançait insensiblement, on répandait qu'elle se dirigeait sur Cadix. Le public était dans une sourde agitation, on s'attendait à de grands événements, on voyait des moyens d'attaque partout, nulle part des moyens de défense; entourés, livrés à des amis armés, les Espagnols regardèrent autour d'eux pour découvrir des ennemis. Les yeux se fixèrent sur la Cour et ses alentours; le Roi rallia autour de lui quelques moyens de défense. L'insurrection contre le prince de la Paix éclata le 16. Devenu l'objet de la haine générale, c'est la première victime que l'on semble avoir vouée à la vengeance nationale. Le peuple se porta chez lui, ses gardes le défendirent en désespérés, il dut se cacher dans son grenier, il y demeura pendant 45 heures. La soif l'obligea de sortir de sa retraite, il descendit dans la rue et demanda à boire à un passant qui le

reconnut et le trahit. Il eut été infailliblement assassiné, si des militaires survenus ne l'eussent tiré de la mêlée. Cependant il a manqué d'avoir l'œil droit crevé par un coup de canne qu'il y reçu. Les détails de son arrestation sont dans les feuilles publiques, ainsi que les proclamations et l'abdication du Roi, tristes monuments de la faiblesse d'un monarque qui va grossir la foule des princes qui n'ont su ni défendre leur trône contre le torrent dévastateur de nos jours, ni s'ensevelir sous ses ruines.

Plusieurs circonstances de cet événement paraîtraient inexplicables, s'il n'était pas évident que c'est la France qui les dirigeait toutes. Tous les fils aboutissaient uniquement aux Tuileries. Ce cabinet était à la fois l'âme de tous les partis, c'est lui qui les a fait naître, qui maintenant les arme les uns contre les autres, qui depuis nombre d'années entretient la mésintelligence entre le prince des Asturies et celui de la Paix, flattant tour à tour les espérances de l'un et de l'autre, et portant la haine et l'exaspération entre eux à leur comble. Il s'est servi de ces éléments de discorde qu'il avait préparé entre les deux personnages, les plus puissants du royaume, pour faire naître le désordre dont il sema les premiers germes par la conspiration du mois de Novembre. Le trouble n'éclata que parce que le gouvernement français le voulait et le protégeait. Il a l'air maintenant d'en rendre responsable les individus qui ont figuré dans la dernière conspiration et qui actuellement sont à la tête de l'administration nouvelle. Mais comment supposer que ces individus dispersés, arrêtés, abandonnés d'un prince avili aux yeux de la nation, aient pu préparer une explosion qui demandait de l'accord et des moyens. En dépit de ces invraisemblances ont veut faire croire ici que c'est cette même trame qui a réussi dans ce moment, on semble accuser le prince des Asturies, on veut le faire paraître criminel, pour avoir un motif de sévir contre lui, on s'apitoie sur le sort de Charles IV, on prend son parti probablement pour culbuter Ferdinand VII du trône sur lequel il vient de monter. C'est l'armée française qui doit ramener la paix et la tranquillité: le désordre n'existe en Espagne que depuis la présence de ces armées tutélaires. On croit que le prince de la Paix deviendra la victime de ces troubles. Il offre à la fois un grand exemple d'élévation et de disgrâce. Ses partisans à Paris cherchent à le disculper, et prétendent que jugeant bien la position de son malheureux maître, et ne se faisant aucune illusion sur le sort qui le menaçait, il avait voulu l'entraîner au Mexique. Mais comment combiner ce conseil, qui devait être un grief aux yeux de l'Empereur Napoléon, avec l'offre de venir se réfugier au quartier général français, que lui fit le prince Murat, peu de jours avant la catastrophe du 16. Le prince de la Paix doit l'avoir déclinée, en

répondant que rien ne le séparerait de son Roi, qu'il était Espagnol, qu'il n'avait en vue que le bien être-de son pays, et qu'il n'irait jamais chercher un asyle chez l'étranger. Cette circonstance, si elle est fondée, fournit une preuve de plus de la part active que le gouvernement français a prise à ces troubles. Si plusieurs jours avant qu'ils n'éclatassent le prince Murat offrait un refuge au prince de la Paix, il prévoyait donc qu'il pourrait se trouver en danger, et ce danger, aussi bien que l'émeute, le général français l'aurait prévenu s'il eut marché avec promptitude sur la capitale. Il serait difficile de pénétrer les vues ultérieures de Napoléon à l'égard de l'Espagne. Il paraît toutefois que la nouvelle des événements de Madrid n'a pas fait sur lui une impression désagréable, nouvelle preuve que ses opérations ont été également dans cette circonstance couronnées du succès qui accompagnait jusqu'ici toutes ses entreprises. Il s'en expliqua dimanche au lever comparant Charles IV au malheureux Louis XVI, et disant qu'il fallait bien qu'il s'en mêlât pour arrêter à temps les mouvements séditieux qui désolent l'Espagne et qui sans cela présageraient les conséquences funestes de la révolution française. Les différents articles marqués dans les feuilles ci-jointes indiquent mieux que ses discours le but vers lequel il tend, et la durée du nouveau règne. M. Laforêst a eu ordre de se rendre en toute hâte à Madrid. On ne lui a laissé que trois heures pour faire ses préparatifs, il est parti il y a quatre jours. Pour toute instruction il a reçu l'ordre de suivre celles du grand-duc de Berg. Il sera, sans doute, chargé d'apposer le sceau diplomatique au résultat des opérations du général en chef français.

Les malheurs de l'Espagne enrichissent les fastes de l'histoire d'une de ces effrayantes catastrophes, devenues si fréquentes dans les temps modernes. On ne sait ce qui doit le plus frapper, ou de la grandeur de ces terribles leçons, ou de leur inutilité. Il est à craindre que cet exemple, le plus marquant de tous, ne soit également perdu pour ceux à qui le sort les adresse. Quel est en effet le souverain qui a jamais fait à la France les sacrifices que lui porta le malheureux Charles IV? De quel prix tant de services essentiels ont-ils été payés? Quel pronostic pour les puissances qui croient encore pouvoir obtenir le repos et sauver leur existence dans un pareil système? Quelles assurances d'amitié plus positives peuvent-elles attendre que n'en a reçu depuis nombre d'années le gouvernement espagnol? Les mêmes causes amènent toujours les mêmes résultats.

Capituler avec l'ennemi irréconciliable de l'Europe ne le désarme pas. Se fier à ses démonstrations bienveillantes, croire à la possibilité de la paix et du repos, s'endormir sur la foi d'un calme apparent, disséminer ses

moyens de défense dans des entreprises suggérées par lui, c'est travailler à sa perte, et voilà cependant, monsieur le comte, les errements que nous suivons depuis la paix de Tilsit, avec une persévérance dont je ne saurais me rendre raison. Il est, je vous le répéte, et les faits étayent mieux cette vérité que ne sauraient faire mes raisonnements des existences incompatibles entre elles, celle du pouvoir actuel de la France, l'est avec la conservation d'aucune autre puissance continentale. Il n'y a plus que la Russie et l'Autriche, qui méritent ce nom, puissent les malheurs de l'Espagne ne pas être perdus pour elles.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 84.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

SECRÈTE.

Парижъ, 19-го (31-го) Марта 1808 года (n° 116).

Monsieur le comte,

Le gentilhomme de la chambre Kologrivoff, qui est arrivé à Paris le 23 au matin, m'a porté de la part du prince Kourakin des nouvelles de la Turquie d'un intérêt majeur. Elles ne parlent que de changements peu favorables à notre Cour, opérés dans le divan et du renforcement successif de l'armée turque portée à 90.000 hommes. Ces données n'ont pu que me causer les appréhensions les plus vives. J'ai cru ne pas devoir les laisser ignorer au ministère français et me suis pour cet effet rendu hier chez M. de Champagny, mais je n'ai pas réussi à le trouver, il était à St. Cloud, et je n'ose pas me flatter de le voir avant le départ du courrier, les affaires de l'Espagne l'absorbant entièrement. Les nouvelles qui ont rapport à celles-ci exigent une transmission trop prompte, vu le grand intérêt que l'on doit y attacher, pour que je puisse encore arrêter davantage mon courrier dont le départ n'est déjà que trop retardé. Quel que soit le résultat de nos efforts pour déterminer le gouvernement français à prévenir dans le divan l'intention qu'il pourrait avoir de recommencer la guerre, je suppose que ce serait plus que jamais le cas de nous confier dans nos propres moyens, et de saisir avec avidité un prétexte aussi plausible, pour augmenter nos armées et faire de nouvelles levées de recrues. L'Empereur Napoléon tout en faisant autrefois des démonstrations sur les côtes contre l'Angleterre, y préparait des moyens d'attaque contre l'Autriche et s'en servit pour dissoudre la coalition de 1805. La Russie ne pourrait-elle pas aussi, sous le pré-

texte du renforcement des armées ottomanes et les mesures de précaution qu'il lui impose, créer sous main et sans faire ombrage de nouveaux moyens qui la mettraient à même de pouvoir résister un jour à un ennemi plus conséquent? Elle en a le temps encore. L'ouest et le Midi offrent trop de chances de bouleversement, un trop vaste champ à l'activité de Napoléon, pour supposer que ce soit déjà dans le courant de cette année qu'il puisse retourner de nouveau ses regards vers le Nord; les ménagements qu'il garde encore pour l'Autriche et la Russie me prouvent que ses moyens sont trop faibles pour le moment, mais vers l'automne les discussions renaîtront et l'année 1809 sera marquée par de nouvelles crises.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 85.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Mars (1 Avril) 1808 (nº 119).

Monsieur le comte,

Le Moniteur d'aujourd'hui ayant paru plus tard qu'à l'ordinaire, je ne l'ai reçu qu'après que mes paquets étaient déjà fermés. Je n'ai pas voulu néanmoins omettre de l'envoyer à votre excellence. M. Osipoff, porteur d'une expédition du baron de Strogonoff, est arrivé également au moment où la mienne était terminée. Le sieur Efstafieff ayant besoin de se rendre à St. Pétersbourg, je ne l'en charge pas moins de mes dépêches et je le fais partir en même temps que M. Osipoff, ce qui ne pourra que contribuer à la sûreté des deux expéditions.

J'apprends à l'instant que l'Empereur partira probablement cette nuit à deux heures ou du moins demain. D'après l'opinion du prince Berthier ce ne sera que dans la nuit du dimanche au lundi. Ce qui ne permet point de douter que ce départ n'aura très incessamment lieu, c'est que les relais et les gardes sur la route d'ici à Bayonne ont eu ordre de bivouaquer. On suppose que l'absence de l'Empereur sera de deux mois.

On regarde comme entièrement perdue le prince des Asturies et sa famille. On vient de m'informer que le général Caulaincourt vient de porter de nouvelles plaintes contre le comte de Merveldt au sujet d'un diner que celui-ci lui donna avec M. de Blacas et auquel ce dernier assista en costume d'émigré et avec la cocarde blanche. M. de Champagny engagea ce matin le comte de Metternich à passer chez lui et lui déclara que l'Empereur le chargeait de lui porter des plaintes formelles sur la conduite (à

la vérité bien peu mesurée) de l'ambassadeur d'Autriche à St.-Pétersbourg, que l'Empereur ne pourrait envisager cette conduite que comme une insulte personelle et qu'il en demandait raison à sa Cour. Après cet éclat il est impossible que le comte de Merveldt puisse rester en place.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 86.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Mars (1 Avril) 1808 (nº 117).

Monsieur le comte,

Il y a environ quinze jours que passa chez moi M. Lelorgne, le même qui avait accompagné le général Savary à St.-Pétersbourg, pour m'annoncer qu'il allait repartir le lendemain, chargé de dépêches de S. M. l'Empereur. Il me demanda mes commissions, et je lui confiai un paquet pour votre excellence. Son départ n'eut pas lieu et fut inopinément ajourné, probablement par suite du développement des affaires de l'Espagne, qui tient toutes les autres en suspens. Je lui fis redemander mon paquet. Votre excellence le retrouvera parmi ceux que M. Astafieff aura l'honneur de lui remettre de ma part. Hier seulement M. de Champagny m'envoya celui qu'elle a bien voulu m'adresser par St. Aignan, arrivé ici le 18 (30) au matin. Je me rendis de suite chez ce ministre et je fus plus heureux que la veille. Je lui parlai de mes appréhensions au sujet de la Porte, il chercha à les détruire, me tint sur la faiblesse et l'impuissance de cet empire les mêmes discours que le général Andréossy avait tenus à M. le prince de Kourakin, et m'assura qu'il écrirait au général Sebastiany.

Il me fit part de l'entrée de l'armée française à Madrid, effectuée le 24, et du rétablissement de l'ordre dans la capitale, où le nouveau Roi venait également d'arriver. L'Empereur Napoléon, d'après ce que me dit son ministre des relations extérieures, doit avoir été paru peu satisfait de la conduite du chef de notre escadre, mouillée dans le port de Trieste, à l'occasion de l'approche d'une frégate anglaise, venue pour emmener M. Adair et sa légation. Violant les principes du pavillon parlementaire, cette frégate captura un bâtiment autrichien à l'entrée de la rade, et l'Empereur Napoléon prétend que notre escadre aurait pu user de représailles en s'emparant d'elle. Les nouveaux ordres, que S. M. I. a jugé à propos de faire parvenir à nos commandants d'escadre, préviendront dorénavant des griefs de cette nature. Ils annullent également toutes les observations que je vous

ai adressées, monsieur le comte, au sujet de nos flottes, et je n'ai plus qu'à vous témoigner toute ma reconnaissance de ne m'avoir pas chargé de traiter cette affaire.

Privé depuis si longtemps de nouvelles de St.-Pétersbourg, j'en demandai hier à M. de Champagny. Il me communiqua avec beaucoup d'obligeance un bulletin que M. le général Caulaincourt lui avait envoyé. Parmi les bruits qui ont couru à St.-Pétersbourg l'ambassadeur rapporte aussi celui qui assigne pour motif du rassemblement des troupes autrichiennes sur les frontières de la Turquie une alliance secrète entre les cabinets de Vienne et de St. Cloud, qui aurait pour but de faire prendre à dos nos armées en Moldavie, si les hostilités avec les Turcs devaient recommencer. Le ministre s'appliqua à me prouver le peu de fondement de cette supposition. Je ne crus pas pouvoir lui renouveler dans cet entretien mes représentations en faveur de la Prusse, n'ayant depuis si longtemps reçu aucune instruction de votre excellence.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 87.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

PARTICULIÈRE.

Paris, 20 Mars (1 Avril) 1808.

Le comte de Metternich expédia avant-hier un courrier à sa Cour. La catastrophe de Madrid motiva cet envoi. J'ai été curieux de connaître le point de vue sous lequel il l'avait représenté, et lui demandai à voir le rapport qu'il lui en avait fait. Par une suite de relation d'amitié qui subsiste entre nous il ne se refusa pas à décacheter son paquet, et je vis avec satisfaction que sa dépêche était rédigée dans le même sens que la mienne, seulement avec des couleurs plus fortes. Il expose à sa Cour toutes les inductions, qu'il a tirées de ces événements, aussi bien que les conséquences auxquelles elle s'exposerait, si elle continuait à méconnaître sa position, comme elle l'avait fait dans le dernier temps.

Veuillez, monsieur le comte, agréer etc.

Собственноручная приписка.

«J'apprends dans ce moment que le général Clark, ministre de la guerre, et le général Savary sont parti pour l'Espagne et que le départ de l'Empereur doit être très prochain».

№ 88.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Mars (3 Avril) 1808 (n° 120).

Monsieur le comte,

Apprenant à l'instant que le ministre des relations extérieures envoyait un courrier à St.-Pétersbourg, je profite de cette occasion afin de mander à votre excellence le départ de S. M. l'Empereur pour l'Espagne. Il s'est mis en route hier au matin à 11 heures, il était accompagné du prince de Neufchâtel. M. de Champagny part ce soir. Hier il m'adressa une réponse à la note que je lui avais remise au sujet du duc de Brunswick-Oels. Votre excellence la trouvera ci-jointe en copie.

M. d'Alopéus a hier été voir ce ministre, pour savoir, où en était l'affaire qui le retenait ici. Il n'a recueilli que la certitude que tout espoir d'une pacification avec l'Angleterre était déçu, M. de Champagny lui ayant dit qu'il supposait que S. M. I. et R. ne donnerait pour le moment aucune suite à l'idée qu'il avait eue, de renouer une négociation avec le gouvernement britannique. En conséquence M. d'Alopéus se propose de quitter Paris dans quelque temps d'ici.

Sous ce pli je transmets également à votre excellence les dernières feuilles publiques et j'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 16-го Апрѣля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Шампаньи—графу Толстому.

Paris, 31 Mars 1808.

Monsieur le comte,

J'ai mis sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi la note que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser relativement au traitement annuel en viager de cent mille florins d'Hollande, dont Sa Majesté le Roi de Westphalie a été chargé par le traité de Tilsit, au profit de M. le duc de Brunswick-Oels et de madame la duchesse son épouse, en cas de survie.

Dès le mois d'Octobre dernier, j'eus d'après l'ordre exprès de Sa Majesté l'honneur de faire connaître directement à M. le duc de Brunswick, ce qui avait été stipulé en sa faveur.

Sa Majesté me charge aujourd'hui d'assurer à votre excellence que cette stipulation sera remplie religieusement et sans délai.

Recevez etc.

№ 89.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 22 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Je profite du départ de M. le chambellan d'Arberg qui veut bien avoir la complaisance de se charger de ce paquet pour transmettre à votre excellence plusieurs exemplaires de la déclaration qui vient de paraître ici sur l'incorporation de la Finlande, jusqu'à présent réputée suédoise, à l'empire de Russie. Vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, communiquer cette pièce au ministère de S. M. l'Empereur des Français, ainsi qu'aux membres du corps diplomatique résidents à Paris.

Je joins encore ici une relation imprimée des opérations de l'armée de S. M. I. jusqu'au 29 Février. Les nouvelles subséquentes que nous avons reçues du général comte de Buxhöwden nous annoncent l'occupation d'Abo, de sorte qu'à l'exception de Vasa, d'Uléaborg et de la forteresse de Sveaborg toute cette province se trouve être conquise par les armes de S. M. I. Le bombardement de Sveaborg a déjà commencé. Les habitants continuent partout à accueillir nos troupes avec les témoignages de la plus grande prévenance et sont en général très empressés à se soumettre au sceptre de notre auguste souverain.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 23 Avril (5 Mai) 1808».

№ 90.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 22 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Dans la persuasion que les mesures, adoptées d'un commun accord entre la Russie et la France contre l'Angleterre, ne pourraient être efficaces qu'en autant que les puissances du continent se réuniraient toutes à détruire le commerce de leur ennemi, j'ai représenté à S. M. l'Empereur la nécessité de défendre l'entrée dans ses États tant par terre que par mer à toute marchandise anglaise quelconque, quand même elle se présenterait comme propriété d'une nation amie. Votre excellence trouvera ici la copie d'un ukaze que S. M. I. a donné à cette occasion, et je me flatte qu'après la communication, que vous en aurez faite au ministère de S. M. l'Empe-

reur des Français, ce souverain y reconnaîtra une nouvelle preuve bien convaincante des dispositions constantes et invariables de Sa Majesté, notre auguste maître, à coopérer de tous ses moyens au grand but que se propose son auguste allié.

Votre excellence observera que par l'un des points de cet ukaze il est ordonné que tous les navires russes, qui se trouvent encore dans les ports de l'Angleterre, en partiront sur leur lest. Cette circonstance seule, indépendamment des liens d'amitié qui unissent si heureusement les deux souverains de la Russie et de la France, devrait mettre ces navires à l'abri de toute molestation de la part des bâtiments de guerre et des croiseurs français. Mais comme il existe un décret de S. M. l'Empereur Napoléon qui autorise les croisières françaises, à s'emparer sans aucune exception de tout bâtiment, provenant de quelque port anglais, je dois vous engager, monsieur l'ambassadeur, à faire auprès de la Cour, où vous êtes, les démarches nécessaires pour obtenir un ordre précis aux croiseurs français, afin qu'ils laissent librement passer tous les bâtiments russes qui d'après le dispositif de cet ukaze vont retourner dans nos ports. Je me flatte d'autant plus que vos démarches à ce sujet auront le succès le plus complet, que ce n'est pas par suite de quelque spéculation mercantile que nos bâtiments sont restés jusqu'à présent en Angleterre, mais uniquement parce qu'ils s'y sont trouvés au moment de notre rupture avec cette puissance.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 23 Avril (5 Mai) 1808».

№ 91.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 22 Mars 1808.

Monsieur le comte,

M. de Caulaincourt m'ayant exprimé le désir de connaître les moyens les plus sûrs de faire passer de la Vistule dans l'intérieur de la Russie et vice versa les produits de la Russie et de la France, je me suis fait un plaisir de lui communiquer là-dessus toutes les notions que j'ai pu recueillir pour le moment et je me prépare à lui en remettre de plus détaillées encore. En vous transmettant ici une copie de la note que M. de Caulaincourt m'a remis en cette occasion, ainsi que de ma réponse, j'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 23 Avril (5 Mai) 1808».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Коленкуръ—графу Румянцову.

St.-Pétersbourg, 16 (28) Mars 1808.

L'obligeance, si souvent éprouvée, de M. le comte de Romanzoff engage l'ambassadeur de France à s'adresser à son excellence pour obtenir quelques renseignements sur des points qui intéressent le commerce réciproque de la France et de la Russie.

La guerre maritime mettant obstacle au transport par mer, on désirerait connaître les moyens les plus sûrs de faire passer par terre de la Vistule dans l'intérieur de la Russie, et des principales villes de Russie jusqu'à la Vistule, les produits des deux empires.

Ne pourrait-on pas aussi établir jusqu'au Sund des croisières de bâtiments de guerre légers, qui protégeraient les navires marchands et serviraient comme de sentinelles avancées, chargées d'observer l'ennemi?

Enfin ne pourrait-on pas établir en Russie des bureaux de roulage et de messageries, ainsi qu'il en existe depuis longtemps en d'autres pays? Ces établissements ont le double avantage de présenter aux négociants sûreté et célérité.

Le commerce entre la France et la Russie est susceptible d'offrir un jour aux deux nations de très grands avantages. Sous ce rapport il mérite de fixer l'attention des deux gouvernements. L'ambassadeur de France espère donc que M. le comte de Romanzoff voudra bien lui donner quelques éclaircissements sur les points ci-dessus énoncés, et il profite avec plaisir de cette occasion de renouveler à son excellence l'assurance de sa haute considération..

II.

Copie d'une note du ministre comte de Romanzoff à monsieur de Caulaincourt, ambassadeur de France, en date de St.-Pétersbourg du Mars 1808.

Convaincu depuis longtemps des grands avantages réciproques, que peut offrir un jour le commerce direct entre la Russie et la France, le comte de Romanzoff n'a pu voir qu'avec beaucoup de satisfaction par la note que monsieur l'ambassadeur de France lui a fait l'honneur de lui adresser le 16 (28) du courant, combien son excellence, en partageant cette même

opinion, veut bien mettre de sollicitude à donner dès à présent à ce commerce toute l'activité dont il est susceptible dans les circonstances du moment.

Le comte de Romanzoff met un empressement particulier à communiquer à monsieur l'ambassadeur une notice, détaillée sur les moyens de faire passer, tant par terre que par eau, les produits des deux empires de la Vistule jusqu'aux principales villes de commerce dans l'intérieur de la Russie, et vice versa. Son excellence verra, que si les moyens de communication ne sont pas tout à fait aussi faciles qu'il le serait à désirer, ils ne laissent, cependant, pas d'offrir encore de grandes ressources.

Quant à la proposition d'établir jusqu'au Sund des croisières de bâtiments de guerre légers, pour protéger les navires marchands, le comte de Romanzoff aura l'honneur d'observer, que puisqu'il entre dans les intentions de la Cour de Russie, de fermer la Baltique à l'ennemi, elle fera les plus grands efforts pour atteindre ce but. Si elle y réussit la tranquillité de cette mer est assurée pour toutes les nations commerçantes et amies, et dès lors l'établissement de ces croisières paraît pour le moins inutile. Si au contraire, les flottes anglaises parviennent à entrer dans la Baltique, il n'est pas probable que des bâtiments légers puissent leur résister, et par conséquent ils ne pourront nullement protéger la navigation des navires marchands.

Pour ce qui concerne l'établissement en Russie de bureaux de roulage et de messagerie tels qu'il en existe en d'autres pays, le comte de Romanzoff est bien loin de méconnaître les avantages que présente un pareil établissement, et il s'empressera de concourir de tous ses moyens aux vues de monsieur l'ambassadeur à cet égard, aussitôt que son excellence aura bien voulu lui indiquer les points de la frontière sur lesquels, dans son opinion, il serait le plus convenable d'établir ces espèces de bureaux.

Le comte de Romanzoff saisit etc.

№ 92.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 25 Mars 1808.

Monsieur le comte,

M. d'Arberg n'étant parti d'ici que dans la journée d'hier, il est présumable qu'il pourra être devancé par le porteur de la présente expédition M. de Czernicheff, qui a déjà l'avantage de vous être connu.

Dans cette supposition, j'ai l'honneur de vous adresser le duplicata de mes dépêches du 22, en y joignant le manifeste qui vient de paraître sur

la réunion de la Finlande suédoise à l'empire de Russie ([80]). Vous voudrez bien également faire de cette dernière pièce l'objet d'une communication officielle au cabinet des Tuileries.

Je mets encore sous ce pli deux lettres de ma part, dont l'une au baron de Strogonoff à Madrid, l'autre pour M. Doubatchefsky à Lisbonne, que je vous prie, monsieur l'ambassadeur, de leur faire parvenir soit par la poste, soit par telle autre occasion qui pourra se présenter.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 9-го (21-го) Апрѣля 1808 года».

№ 93.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 25 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Vous savez combien S. M. I. désire vivement voir alléger les maux qui pèsent sur la monarchie prussienne, et quelle constante amitié elle porte au Roi. D'après ce principe vous avez déjà reçu diverses instructions relativement aux intérêts de ce souverain. Aujourd'hui que M. le comte de Stackelberg, ministre de l'Empereur près le Roi de Prusse, vient de rendre compte de la convention, conclue à Berlin le 9 Mars n. st. entre l'intendant-général Daru et le baron de Stein concernant un nouvel arrangement pour le payement des dettes prussiennes et l'évacuation des États du Roi par les troupes françaises. L'Empereur voit avec plaisir que cette convention offre en effet de meilleurs conditions que les précédentes. Si vous ne voyez pas jour, monsieur l'ambassadeur, à en obtenir de meilleures encore, ce qui plairait beaucoup à S. M. I., vous lui rendrez service en portant au moins l'Empereur Napoléon à sanctionner par sa ratification l'acte conclu entre M. Daru et le baron de Stein, et si quelque circonstance difficile à prévoir pouvait mettre des obstacles à cette formalité indispensable, vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, réunir tous vos soins à les écarter, en vous concertant à cet égard avec monseigneur le prince Guillaume et M. de Brockhausen.

L'Empereur se plait à croire que le désir de l'obliger peut avoir contribué aux nouvelles déterminations, que S. M. l'Empereur des Français a pris sur les affaires de la Prusse, et vous charge par conséquent, mon-

sieur l'ambassadeur, de témoigner à ce monarque, combien il est et sera sensible à tout ce qu'il fera pour les intérêts du Roi.

J'ai l'honneur d'être etc.

(Собственноручная приписка).

P. S. «M. de Czernicheff est porteur d'une lettre de la part de S. M. I. à l'Empereur Napoléon» (81).

Помѣта: «Получено 9-го (21-го) апрѣля 1808 года».

№ 94.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

TRÈS SECRÈTE.

« » Mars 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

Les nouvelles que votre excellence m'avait donné de l'opinion où l'on était à Paris, que l'Empereur Napoléon songeait à écarter de lui l'Impératrice, sa femme par divorce, afin de rechercher ensuite en mariage S. A. I. madame la grande-duchesse Catherine, ces nouvelles, dis-je, avaient fait ici une juste et profonde impression, mais le silence absolu, que votre excellence a gardé depuis sur un sujet qu'elle sait être d'un intérêt si majeur, doit me faire supposer que cette opinion n'a pas eu une base bien solide, et qui si en effet l'Empereur Napoléon a formé un instant le projet de ce divorce et de ce second mariage, il y a apparence qu'aujourd'hui il y a renoncé.

Cependant je le confesse, je ne me livre pas à ce motif de sécurité et je m'adresse à votre excellence pour la prier de me dire, si les bruits du divorce sont totalement tombés, s'il existe encore des propos et des suppositions à cet égard et d'où vient que, lorsque vous ne m'en parlez plus, monsieur l'ambassadeur, toutes les lettres de l'Allemagne ne cessent de répéter que rien n'est plus accrédité que les nouvelles de ce divorce et de ce second mariage?

Ne montrez, je vous prie, aucune inquiétude, aucune curiosité de rien savoir, mais tâchez de tout pénétrer et ne négligez aucun moyen, aucune circonstance d'être sur le fait exactement et bien instruit et veuillez, monsieur l'ambassadeur, me transmettre toutes les notions que vous pouvez recueillir et les accompagner de vos propres réflexions; ne vous épargnez, je vous conjure, ni soins, ni peines pour me satisfaire sur cet objet.

Je n'ai pas besoin de faire à votre excellence l'apologie de ce désir extrême, que j'ai d'être éclairé sur ce fait. Je serai le plus heureux des

hommes, si je pouvais épargner à la plus tendre comme à la plus auguste des mères les inquiétudes où ces bruits l'ont jetés.

Vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, séparer cette dépêche de notre correspondance ordinaire et ne pas la citer même à qui que ce soit de ceux de nos compatriotes qui vous entourent.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 95.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 31 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Il est parvenu à la connaissance de l'Empereur que monseigneur le duc de Brunswick n'a encore rien touché de la pension de cent mille florins d'Hollande, payable par Sa Majesté le Roi de Westphalie, en vertu de l'article 6-me séparé et secret du traité de Tilsit.

S. M. I. doit supposer que ce ne peut être que l'effet de quelque oubli ou de quelque mésentendu qui a pu retarder jusqu'ici l'exécution d'une stipulation aussi précise. Elle vous charge en conséquence, monsieur l'ambassadeur, de faire les démarches que vous jugerez les plus convenables, soit en vous adressant à M. de Champagny ou bien au ministre de Sa Majesté le Roi de Westphalie résidant à Paris, afin d'obtenir l'arriéré de cette pension et d'en assurer le payement futur.

Vous connaissez, monsieur l'ambassadeur, l'intérêt particulier que notre auguste souverain prend à monseigneur le duc de Brunswick, son beau-frère. Toute recommandation de ma part serait donc superflue et comme les dispositions connues de S. M. l'Empereur Napoléon ne nous laissent aucun doute sur ce que ce monarque ne voudra jamais priver d'un traitement qui lui est dû, un prince proche parent de notre auguste maître, je me flatte que vous n'aurez pas grande peine à réussir dans la commission dont je viens de vous charger par ordre de S. M. I.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 27 Avril (9 Mai) 1808».

№ 96.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 31 Mars 1808.

Monsieur le comte,

Profitant d'un courrier qu'expédie aujourd'hui M. de Caulaincourt pour Paris, je m'empresse de vous transmettre, monsieur l'ambassadeur, la copie ci-

jointe d'une convention qui dans ce moment-ci doit probablement déjà être arrêtée entre M. de Buxhövden et le commandement de Sveaborg. Votre excellence y verra tous les détails de cette transaction intéressante, qui, en mettant en notre pouvoir la seule place de la Finlande qui aurait pu faire quelque résistance, prévient par là même une inutile effusion de sang.

S. M. I. désire que vous fassiez parvenir cette pièce à la connaissance de S. M. l'Empereur Napoléon, et elle se flatte que ce monarque reconnaîtra dans cette communication une nouvelle preuve de la véritable amitié et de la confiance sans bornes qu'elle place en lui.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 27 Avril (9 Mai) 1808.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Конвенція о сдачѣ крѣпости Свеаборга отъ 25-го Марта (6-го Апрѣля) 1808 года.

Convention entre LL. EE. MM. de Suchtelen, général en chef, ingénieur et quartier-maître général des armées de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, chevalier des ordres de St. Alexandre Nevsky, de St. George, de St. Vladimir et de St. Anne, commandeur de l'ordre de St. Jean de Jérusalem et de Cronstedt, vice-amiral au service de Sa Majesté le Roi de Suède, chef de l'escadre et commandant de la forteresse de Sveaborg, commandeur et chevalier grand-croix de l'ordre de l'Epée, et commandeur de l'ordre de St. Jean de Jérusalem.

Il y aura un armistice entre les troupes russes, qui font le siége de Sveaborg, et la garnison suédoise, dès aujourd'hui jusqu'au 3 Mai n. st. de l'année courante 1808.

Si à midi du dit 3 Mai la forteresse n'aura pas reçu un secours efficace, au moins de 5 vaisseaux de ligne, elle sera remise aux troupes de S. M. l'Empereur de Russie; bien entendu, qu'il faut qu'un tel secours soit effectivement déjà entré à l'heure marquée dans le port de Sveaborg, et qu'il sera compté comme non arrivé, quand il ne serait qu'à vue de la place. Le jour après que cette convention sera approuvée par son excellence le général commandant en chef comte de Buxhövden, M. l'amiral de Cronstedt fera évacuer l'ile de Longœrn, dont la garde sera relevée par une garde russe; les deux jours suivants, c'est à dire, de 24 à 24 heures, il en sera fait de même de l'ile de Wester-Swartœ, y compris le petit ouvrage (Lœven) sur le rocher y attenant et de celle de l'Oster-Lilla-Swartœ. La garnison, qui s'y trouve, passera aux grandes iles, qui constituent la

forteresse, n'emportant que ce qui appartient à un chacun en propre, sans rien détruire, ni gâter aux ouvrages, magasins, artillerie ou munitions de guerre; les vivres seuls exceptés, qu'il leur sera libre de retirer. Des trois iles qui seront garant de cette convention, celle de Longœrn sera entièrement cédée aux troupes russes, qui cependant n'y pourront faire avant le dit 3 Mai aucun travail du côté opposé à la forteresse.

Quand aux deux autres iles, bien qu'occupées par ces mêmes troupes, elles seront rendues, en cas que le secours arrive avant le terme stipulé, exactement dans l'état où elles se trouvent; en attendant l'hôpital suédois qui y est, restera sous l'inspection de leurs propres officiers de santé et leurs préposés, et n'auront d'autre communication avec Sveaborg que pour le transport des convalescents, et pour celui des malades, qui pourront les remplacer, sans entrepasser le nombre de ceux qui s'y trouvent actuellement. Le moulin et la boulangerie à Wester-Swartœ restent à la disposition de ces mêmes hôpitaux.

Le 3 Mai n. st. lors de la reddition de la place, la garnison en sortira avec tous les honneurs de la guerre, aux mêmes conditions pour le cérémonial, qui ont été accordées à la garnison de Svartholm.

Midi sonnant du dit jour, l'ile de Gustavsverdt aura été évacuée par la garnison suédoise et sera à cette même heure occupée par les troupes russes, qui relèveront en même temps la garde de la porte de Vargœ communiquant avec Gustavsverdt, laquelle ile de Vargœ, de même que celle de Stor-Oster Swartœ, seront évacuées dans le reste de la journée, s'il se peut, ou bien au plus tard le lendemain et à mesure que la garnison pourra être transportée par des chaloupes, dans le cas que la glace ne tienne plus. A cause de cette incertitude on s'arrangera vers l'approche du dit terme sur les mesures les plus adaptées aux circonstances pour le transport le plus prompt et le plus sûr de la garnison sur terre ferme, ainsi que pour la sûreté des ménages tant de ceux qui restent, que de ceux qui seront dans le cas de suivre la garnison.

Chaque individu reste dans la possession de sa propriété, tout ce qui n'est pas possession particulière, restera dans la place, et M. l'amiral s'engage à n'en rien détruire dès ce moment, ni de faire sortir du port, comme étant censé bloqué aussi bien que la forteresse, aucun bâtiment de quelque nature, qu'il soit, ni enfin de faire mettre à l'eau les bâtiments, qui ne s'y trouvent déjà.

Tous les officiers nés suédois auront, s'ils le désirent, la permission de s'en retourner en Suède, en engageant leur parole d'honneur de ne pas servir contre la Russie, ni contre ses alliés durant toute cette guerre. Les

bas officiers et soldats suédois seront envoyés sous escorte militaire à Wibourg ou en d'autres endroits non éloignés. Tous ceux qui souhaiteront rester sous la domination de S. M. l'Empereur de Russie, prêteront le serment de fidélité et pourront jouir des avantages que Sa Majesté leur offre par sa proclamation du 19 (31) Mars 1808.

Les régiments finnois passant au service de S. M. l'Empereur, ne seront point employés contre la Suède, ni ses alliés pendant le cours de cette guerre, et jouiront au reste des avantages prononcés dans les proclamations promulguées de la part de Sa Majesté et nommément par celle du 19 (31) Mars de cette année.

Le régiment d'Adlerkreutz, après avoir prêté le serment de fidélité, restera enrégimenté durant la guerre, avec les mêmes avantages dont il jouit actuellement. Tout ce qui vient d'être dit au sujet des troupes de terre, aura lieu également pour les troupes de la marine. Les officiers civils et en général tout individu sont compris sur le même pied dans ces articles.

La forteresse sera remise avec toutes ses appartenances, avec son artillerie, munitions et magasins de toute espèce, ainsi qu'avec tout ce qui tient à la flotte ou à la flottille, dont il ne sera rien gâté, ni détruit dès ce moment, aussi peu que de tout le reste.

La flottille sera rendue selon son état particulier à la Suède après la paix, dans le cas que l'Angleterre rende également au Danemark la flotte qu'elle lui a prise l'année passée.

L'archive de la place, plans et autres papiers concernant la forteresse ou la marine seront fidèlement remis à des officiers nommés pour les recevoir. On se repose sur la parole de monsieur l'amiral qu'il n'en sera rien détourné.

Il sera donné toute la facilité désirable pour le déménagement des familles.

Généralement enfin, dans tout ce qui n'est pas nommément déterminé par cette convention, il sera procédé loyalement de part et d'autre.

Dans le cas qu'à l'arrivée du secours avant le terme stipulé, les iles de Wester-Swartœ et d'Oster-Lilla-Swartœ devraient être évacuées. Monsieur l'amiral s'engage à fournir pour cet effet assez de chaloupes pour que l'évacuation puisse se faire en 24 heures, pendant lesquelles il n'y aura point de hostilité entre les troupes russes et la forteresse, avant que celles-là ne soient arrivées sur le bord.

A l'ile de Lonnau devant Sveaborg, ce 25 Mars (6 Avril) 1808.

№ 97.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 9 (21) Avril 1808 (nº 121).

Monsieur le comte,

Le comte Ozarovsky arrivé ici le 31 Mars (11 Avril) m'a remis les dépêches, dont votre excellence a bien voulu le charger. J'aurai l'honneur d'y répondre par la première occasion.

Шифромъ: Dès le lendemain de leur réception je me suis rendu chez M. de Talleyrand, pour m'acquitter des ordres qu'elles contenaient. Il fut, comme moi, d'avis, que j'en écrirais à M. de Champagny, et pour la première occasion je ne manquerai pas de transmettre à votre excellence les différentes notes que j'adressai à ce ministre, pour le mettre au fait des nouvelles instructions qui m'étaient parvenues et surtout du changement survenu dans les dispositions de la Porte. Je suis dans l'attente d'une réponse il est vraisemblable qu'elle vaudra l'expédition d'un courrier; mais ne voulant pas retarder davantage à informer votre excellence de la marche que j'ai suivie, je profite d'un courrier que le prince de Prusse Guillaume expédie, pour en rendre compte sommairement.

(*En clair*). Le bruit estg énéral que l'absence de l'Empereur ne sera pas aussi longue qu'on le présumait. Avanthier au soir on reçut la nouvelle de son arrivée à Bayonne, que l'archichancelier me communiqua à un bal chez madame la grande-duchesse de Berg. L'Impératrice était restée à Bordeaux. Il y a toujours des revirements parmis les officiers et les généraux français; on en a envoyé plusieurs en Espagne. Ce n'est cependant pas la direction que le général Colbert doit suivre; il va, dit-on, partir pour la Silésie. Le général Suchet est depuis plusieurs jours à Paris.

Un décret impérial du 1 Avril ordonne de mettre en activité la réserve de la conscription de 1809. On calcule que cette mesure fera monter le résultat de cette conscription à 120.000 hommes et plus.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 11-го Мая 1808 года».

№ 98.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 15 Avril 1808.

Monsieur le comte,

Ce n'est que le 12 de ce mois, que j'ai reçu les dépêches que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser par le sieur Ewstafieff. Quoique

ce jeune homme me paraisse avoir du mérite, je soupçonne cependant qu'il ne possède pas le talent de courrir bien vite, attendu que M. d'Ossipoff qui avait quitté Paris en même temps, nous est arrivé trois jours avant lui. Mais cela ne m'empêchera pas du reste de rendre justice à M. Ewstafieff, et je serai charmé de lui être utile dans l'occasion.

Pour prévenir tout embarras dans lequel vous pourriez vous trouver, monsieur l'ambassadeur, dans un cas pressant, je me propose de vous envoyer incessamment deux chasseurs qui seront à votre disposition, bien entendu que cela ne vous mettra nullement dans l'obligation de vous en servir, au cas que vous préfériez de charger quelque autre personne de vos paquets.

S. M. I., ayant jugé utile d'établir des consulats à Gènes et à Anvers, a bien voulu nommer le conseiller d'État Naranzi son consul général dans la première et le négociant von Hutten son consul dans la seconde de ces places. Votre excellence voudra bien en prévenir le ministère de S. M. l'Empereur des Français et veiller dans le temps à ce que ces agents commerciaux obtiennent l'exequatur nécessaire pour pouvoir exercer leurs fonctions.

Les soins particuliers que s'est donné l'adjudant commandant Dentzel à l'égard de nos prisonniers étant parvenu à la connaissance de notre auguste souverain, S. M. I. a voulu lui entémoigner sa haute satisfaction en le créant chevalier de l'ordre de St. Anne de la 2-de classe. Votre excellence trouvera ci-joint une copie du rescrit que Sa Majesté a adressé à cette occasion à M. Dentzel.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 7 (19) Mai 1808».

№ 99.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 16 Avril 1808.

Monsieur le comte,

M. de Caulaincourt ayant retardé l'expédition de son courrier pour quelques heures, je profite de ce délai pour accuser à votre excellence la réception de sa dépêche n° 120 du 22 Mars (3 Avril). Je ne tarderai pas de la mettre sous les yeux de S. M. l'Empereur, qui verra, sans doute, avec plaisir le succès que vous avez obtenu, monsieur l'ambassadeur, dans les démarches que vous avez faites à l'égard de monseigneur le duc de Brunswick-Oels.

En mon particulier je remercie votre excellence de l'empressement qu'elle a mis à me faire connaître ce résultat, et je saisis cette nouvelle occasion pour lui réitérer etc.

Помѣта: «Reçu 7 (19) Mai 1808».

№ 100.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Avril 1808 (nº 123).

Monsieur le comte,

Peu après le départ du courrier prussien, par lequel j'eus la dernière fois l'honneur d'écrire à votre excellence, M. de Czernischeff me remit ses dépêches en date des 22 et 25 Mars. Il arriva ici le 9 (21) Avril au soir. M'ayant fait part qu'il était chargé par Sa Majesté l'Empereur, notre auguste maître, de communications verbales pour l'Empereur Napoléon, ainsi que de la remise en mains propres d'une lettre de sa part, je l'ai fait partir pour Bayonne, afin de le mettre à même de s'acquitter de ses commissions. Je ne l'ai arrêté ici que le temps qu'il m'a fallu pour rédiger les notes ci-jointes, par lesquelles j'ai cherché à remplir les ordres contenus dans les dernières instructions de votre excellence. Dans celle, relative aux affaires de la Prusse, j'ai cru devoir ne pas suivre tout à fait la ligne, qui m'était tracée. Vos instructions, monsieur le comte, portent que S. M. I., ayant appris avec satisfaction que l'intendant-général Daru s'était relâché dans la convention qu'il avait arrêtée avec le baron de Stein de quelques-unes des prétentions, sur lesquelles il avait insisté avec tant d'inflexibilité, y voyait un effet de l'amitié de son auguste allié, et me chargeait de le témoigner à son ministère. Mais par les détails, qui me sont parvenus sur cette affaire, j'ai été informé que les faibles avantages, que cette convention assure à la Prusse, étaient uniquement dus à M. Daru, qui lui-même sensible aux calamités inouïes de ce pays avait pris sur lui d'en dresser le projet et de le soumettre à son souverain. Celui-ci en revanche, en tardant à le ratifier malgré les instances réitérées du prince Guillaume, donne la mesure de ses intentions et démontre le peu de part qu'il a eue à cet arrangement. Au lieu donc de lui témoigner dans ma note la sensibilité de S. M. I. à un procédé qui n'appartient qu'à l'intendant-général, j'ai préféré de lui faire sentir qu'elle avait éprouvé un sentiment de peine en apprenant la teneur de ce projet de convention, car ce n'est point en approuvant les mesures

de ce gouvernement que l'on réussit à les modifier. D'ailleurs en marquant que S. M. I. avait été satisfaite de la convention, il eut été difficile que je demandasse que l'on y apportât de nouvelles modifications, ce que me prescrivent également les ordres de votre excellence. Je suis intimement convaincu que je n'obtiendrai aucun adoucissement et je n'en ai énoncé l'espoir, que parce que souvent on n'obtient ce que l'on désire qu'en demandant davantage. M. de Brockhausen avec lequel je n'ai pas manqué de me concerter sur cet objet a été également de cet avis, et je lui ai communiqué ma note avant que de l'envoyer. Je me flatte que si dans un point je me suis permis une légère déviation de la lettre de mes instructions, votre excellence trouvera que je me suis au moins conformé scrupuleusement à celui qui me prescrit de ne faire aucune démarche et de ne présenter aucun office qui puisse porter atteinte à l'amitié de l'Empereur Napoléon. J'espère encore qu'elle voudra me rendre la justice, que jamais je n'ai conseillé d'avoir recours à des moyens qui pourraient compromettre l'intimité de nos rapports avec la France. Je me suis seulement permis de désirer que l'on ne se prêtât pas avec une si grande facilité à des condescendances qui sont toutes à l'avantage de l'Empereur Napoléon et au préjudice de la Russie, et alors seulement que nous aurions acquis sur la sincérité de ses dispositions des preuves un peu moins équivoques que celles qu'il nous a fournies jusqu'à présent. Je crois n'avoir fait en cela que désirer le bien de ma patrie. J'ai retracé les malheurs de la Prusse avec les couleurs les plus vives, parce qu'ils sont vraiment parvenus à un point qui sort des bornes de l'imagination, et qu'ils menacent encore de s'accroître par l'établissement des camps que l'Empereur Napoléon vient d'ordonner, mais malgré cela je compte bien peu sur l'effet que mes représentations produiront, et ne prévois que réponses dilatoires. Je n'en ai pas reçu encore à l'office, que j'adressai à M. de Champagny, sur les affaires de la Turquie immédiatement après l'arrivée du comte Ozarofsky. Votre excellence le trouvera ci-joint en copie aussi bien que celui que je remis alors par rapport à la Suède. Rédigées entièrement dans le sens de mes instructions, ces deux pièces n'ont besoin d'aucun commentaire, et il ne me reste qu'à former le vœu qu'elles obtiennent la haute approbation de S. M. I.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Мая 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une note du comte Tolstoy à M. de Champagny le 2 (14) Avril 1808.

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint à votre excellence la copie d'une dépêche de ma Cour, contenant quelques détails sur les succès rapides, qu'ont obtenu les troupes de S. M. I. en Finlande et dont on ne peut que se promettre les plus heureux résultats, surtout si leurs opérations sont secondées par l'entrée d'un corps de troupes françaises et danoises dans la partie méridionale de la Suède, conformément à ce que S. M. l'Empereur m'avait annoncé avoir résolu à cet égard. J'ai les ordres les plus précis de ma Cour de représenter à S. M. I. et R., combien il serait urgent de réaliser au plutôt cette mesure, la seule qui puisse fermer le Sund aux Anglais.

Ce n'est pas sans y être infiniment sensible, que S. M. I. a appris ce que son auguste allié lui a fait connaître de sa disposition à se prêter à telle acquisition, qu'il pourrait être avantageux pour la Russie de faire sur la Suède, elle a apprécié les intentions amicales qu'ont dicté une démonstration aussi réelle et aussi convaincante. Elle m'ordonne de saisir cette nouvelle occasion pour témoigner à S. M. l'Empereur Napoléon la force et la sincérité des sentiments qu'elle ne cesse de lui porter.

II.

Графъ Толстой—Шампаньи.

Monsieur,

Je m'empresse de communiquer à votre excellence en la priant de vouloir bien les mettre sous les yeux de S. M. I. et R. les nouvelles instructions que je viens de recevoir de ma Cour. Elles sont relatives aux affaires de la Prusse et à celles de la Turquie, qui constituent toujours les objets principaux confiés à mes soins. Les délais, que S. M. l'Empereur, mon auguste maître, a mis à répondre aux propositions que S. M. l'Empereur Napoléon m'avait chargé de lui faire parvenir, ont été motivées par les apparences presque certaines d'un changement dans les dispositions de la Porte, de nature à décider S. M. I. et R. elle-même à changer les déterminations qu'elle avait prises à ce sujet. Les nouvelles, reçues de la Turquie, annoncent de très grands armements de la part du divan, et même

le dessein de s'allier à l'Angleterre. Les notions que M. le général Andréossy avait bien voulu communiquer à M. le prince Kourakin ont confirmé la vérité de cette assertion. S. M. l'Empereur a été infiniment sensible à ce procédé qui appartenait si bien à l'ambassadeur de son auguste allié, et me charge de le témoigner à votre excellence. Elle a cependant cru s'aper cevoir d'une différence marquante entre les données qui lui ont été fournies par le général Andréossy, et celles qui lui sont parvenues directement de Constantinople et des bords du Danube. Les premières tout en constatant les grands efforts faits par les Turcs, en vue de porter leurs armées à un degré de force auquel elles n'avaient jamais été, les supposent uniquement dirigées contre la Russie, tandis que des renseignements pris sur les lieux mêmes attribuaient tous ces mouvements à un esprit d'inimitié et de méfiance secrète, fomenté par l'Angleterre contre toutes les puissances chrétiennes sans en excepter la France. Des indices, aussi positifs, ne permettent plus à S. M. I. de douter de l'intention de la Porte de recommencer la guerre. Il ne lui reste donc qu'à repousser l'injuste agression qu'elle médite, et à se défendre contre des forces supérieures, après avoir prouvé sa modération et son désir sincère de la paix, en ne faisant pas attaquer durant l'hiver les faibles corps qui étaient seuls opposés à ses armées. Un changement aussi clairement manifesté dans les intentions du gouvernement ottoman, détruisant les motifs, qui avaient fait entamer la négociation à Paris, semblerait devoir non seulement la paralyser, mais même l'annuler tout à fait. S. M. I. croit également que ce nouvel état de choses n'admet plus le rapport que S. M. I. et R. avait établi entre les affaires de la Turquie et celles de la Prusse, et qu'appréciant les motifs qui obligent actuellement la Russie à maintenir l'occupation de la Moldavie et de la Valachie, elle ne fera plus dépendre de l'évacuation de ces deux provinces celle des États restitués au Roi de Prusse par le traité de Tilsit.

Sa Majesté me charge de renouveler mes représentations à cet égard et de réclamer tout l'intérêt de son auguste allié en faveur de S. M. prussienne; elle a appris avec une satisfaction infinie l'espoir que dans l'audience du 17 Février S. M. I. et R. a bien voulu me donner d'une prochaine évacuation des États prussiens, aussi bien que de celle du duché de Varsovie. Elle ose se flatter que S. M. l'Empereur et Roi le réalisera, et sera convaincu de toute la réciprocité que ce nouveau témoignage d'amitié lui assurera de la part de S. M. l'Empereur, mon auguste souverain.

III.

Copie d'une note du comte de Tolstoy à M. de Champagny le 10 (22) Avril 1808.

S. M. l'Empereur, mon auguste maître, ayant chargé M. de Czernischeff d'une lettre autographe pour S. M. l'Empereur et Roi, je ne l'arrête ici que le temps nécessaire pour recommander cet officier aux bontés de votre excellence et la prier de vouloir bien lui faire obtenir l'honneur de s'acquitter de la commission dont il est chargée. Il remettra en même temps à votre excellence un exemplaire de la déclaration, rendue par S. M. I. au sujet de la Finlande suédoise tombée au pouvoir de ses armées. J'ai également ordre de lui faire part d'une mesure formant le sujet d'un oukase, rendu par S. M. l'Empereur et dont le motif est, de donner toute l'efficacité possible aux principes adoptés d'un commun accord par les deux empires. Cette ordonnance impériale établit les précautions à prendre pour empêcher les marchandises anglaises d'entrer dans l'empire de Russie tant par terre, que par mer.

Votre excellence trouvera encore sous ce pli un paquet de la part de monsieur l'ambassadeur de France à St.-Pétersbourg. Je réclame son obligeance accoutumée pour ceux adressés à M. le baron de Strogonoff à Madrid et au chargé d'affaires de S. M. I. à Lisbonne, présumant que dans les circonstances présentes les moyens de les faire parvenir à leur destination ne sauraient lui manquer.

J'ai également l'honneur de transmettre à votre excellence un extrait des derniers rapports de nos armées en Finlande, et je ne doute pas de l'intérêt avec lequel elle apprendra les succès qu'elles ont remportés.

IV.

Copie d'une note du comte de Tolstoy à M. de Champagny le 10 (22) Avril 1808.

Les représentations que les ordres de ma Cour m'ont fait renouveler si souvent auprès de votre excellence, attestant le vif désir de l'Empereur, mon auguste maître, de voir alléger les maux qui accablent toujours la monarchie prussienne. Les liens qui unissaient le Roi à S. M. I. ne se sont que resserrés encore davantage par les malheurs qu'il a éprouvés. Elle n'a pu se défendre d'un sentiment de peine en apprenant la teneur du projet de convention arrêtée le 7 Mars entre M. l'intendant-général Daru

et M. le baron Stein. Elle n'a pu qu'y voir un dernier sacrifice arrachée à la sensibilité de cet infortuné monarque par le besoin de soulager ses sujets et l'espoir de le soustraire immédiatement à un état de souffrances, qui est à son comble et dont le pied s'étend déjà sur le Roi et sur toute sa famille. Dans cette circonstance malheureuse, mon auguste souverain me prescrit d'en appeler de nouveau aux sentiments généreux de S. M. I. et R. Il verrait avec une vive satisfaction apporter quelques adoucissements aux stipulations onéreuses du projet précité. En effet l'occupation prolongée des États prussiens par les armées françaises, en achevant d'épuiser les faibles moyens d'existence qui lui restaient, semblerait motiver de la part de S. M. I. et R. une réduction sur le montant des contributions arriérées et des termes de payement plus longs et plus analogues à la situation désastreuse du pays. Cet acte de générosité attesterait à la fois la grandeur de son cœur et l'étendue de l'amitié qu'elle porte à mon auguste souverain, si cependant des considérations, que S. M. I. ne saurait prévoir, devaient empêcher le développement des intentions magnanimes de son auguste allié, elle espère, au moins, qu'elle ne se refusera pas à faire signer et exécuter la convention du 7 Mars. Sa Majesté prend trop de part aux calamités de la monarchie prussienne, pour ne pas mettre toute sa persévérance dans ses efforts en faveur d'un souverain dont elle ne saurait abandonner les intérêts.

№ 101.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Avril 1808 (n° 124).

Monsieur le comte,

D'après le peu de détails qui transpirent ici sur les affaires de la Cour de Rome, il paraît que le Pape persiste toujours dans son opposition aux désirs de la France. Il doit s'être refusé à traiter de la moindre question tant qu'il n'y aurait un seul soldat français à Rome. On prétend que l'Empereur Napoléon a voulu le forcer de résigner sa puissance temporelle, de quitter l'Italie et de venir s'établir à Avignon, où on lui laisserait exercer le pouvoir spirituel sur l'église. Il a dit au général Miollis, lorsqu'il lui fut présenté: «je vous reçois, parce qu'on m'a assuré que vous étiez un honnête homme, mais nullement comme général français; je ne sais ce que veut votre empereur, il ne parviendra jamais à faire reculer d'un pas, un homme qui n'a besoin pour vivre que d'un espace de six pieds de long et

de deux de large; je ne renoncerai à rien de ce que je dois défendre et je serai souverain encore dans mon cachot». Il doit avoir menacé du ban de l'église tout Romain qui accepterait une place dans le gouvernement provisoire que la France veut établir, et il a adressé en même temps aux cardinaux la circulaire ci-jointe. Le cardinal Caprara vit ici dans la plus profonde retraite.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Мая 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Lettre circulaire de Pie VII adressée à tous les cardinaux auxquels le général commandant les troupes françaises à Rome avait ordonné de quitter cette ville dans le délai de trois jours.

Votre éminence,

Le Saint-père a chargé le cardinal Doria Pamphili, secrétaire d'État, de faire connaître à votre excellence que son cœur a été pénétré de la plus vive douleur par l'ordre que le commandant français a donné à plusieurs individus du sacré collége de quitter Rome dans le délai de trois jours.

Sa Sainteté voit clairement que cette mesure, dictée par la force et la violence, tend à détruire le régime spirituel de l'église de Dieu, en détachant de son chef suprême tant de membres nécessaires à la direction des affaires écclésiastiques, et même son vicaire et son premier ministre, et en éloignant les pasteurs de leurs diocèses respectifs. En conséquence elle ne peut absolument pas permettre que ce départ ait lieu et prescrit au contraire à chacun, en vertu du serment d'obéissance qu'il lui a prêté de ne s'éloigner de Rome que lorsqu'il y sera contraint par la force.

Le Saint-père en supposant le cas où cette force, qui aura si indignement arraché votre éminence de son soin pontifical, vous laisserait à quelque distance de Rome, veut que vous ne continuez pas votre voyage, à moins que d'être escorté jusqu'au lieu prescrit. Le monde verra alors que le motif qui vous détache du chef de l'église n'est nullement spontané, mais que la violence seule en est la cause.

La vertu, reconnue de tous les individus qui ont reçu l'ordre de partir, console l'âme affligée du Saint-père et lui donne l'assurance que chacun d'après son exemple souffrira cette nouvelle persécution et que l'indigne spectacle qui se donne au monde, ne fera qu'élever le sacré collége dans l'opinion publique loin de lui faire perdre de sa considération.

№ 102.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Avril 1808 (n° 125).

Monsieur le comte,

Les ordres divers, que votre excellence m'a transmis dernièrement de la part de S. M. I. par le capitaine Czernischeff, ont été tous exécutés ainsi que votre excellence le verra par le compte que j'ai l'honneur de lui rendre à cet égard dans mes autres dépêches de ce jour. Je dois cependant vous informer, monsieur le comte, qu'il y avait dans les instructions, que m'apporta M. de Czernischeff, un point auquel il me fut impossible de me conformer immédiatement, parce qu'il me semblait renfermer quelque obscurité. Cet ordre était celui de demander au ministère français le libre passage pour les bâtiments russes restés en Angleterre et retournant en Russie. Ne pouvant concevoir que l'Angleterre put se prêter à accorder une semblable liberté à des vaisseaux d'une puissance en guerre avec elle et ne trouvant aucun éclaircissement à cet égard, je serais encore dans l'incertitude, si M. d'Alopéus ne m'en eut donné l'explication, en m'apprenant que le gouvernement britannique avait consenti à relâcher tous nos bâtiments marchands pris avant le 1 Janvier. Je ne manquerai pas, monsieur le comte, de faire en leur faveur la démarche que votre excellence me prescrit.

Elle aura pu voir par un de mes rapports précédents que celles qu'elle me charge de faire à la réquisition de monsieur le ministre de la guerre, pour obtenir la restitution des sujets russes confondus parmi les prisonniers prussiens, avaient déjà été faites par moi et que j'avais obtenu à cet égard les réponses les plus satisfaisantes du prince de Neufchâtel. Il me reste à faire connaître à votre excellence que je me suis adressé il y a quelques jours au général Clarke, pour obtenir la restitution d'un grand nombre de Russes, incorporés dans des corps polonais que nos officiers avaient rencontrés en Allemagne. Ma note au général Clarke jointe ici en copie pourra instruire votre excellence de cette affaire avec plus de détail *).

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Мая 1808 года».

---

*) Упомянутая здѣсь нота, переданная генералу Кларку, къ депешѣ не приложена. *Н. Ш.*

№ 103.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Avril 1808 (nº 126).

Monsieur le comte,

Je ne saurais fournir à votre excellence d'autres données sur les affaires de l'Espagne que celles qu'elle trouvera dans les feuilles ci-jointes. On en parle beaucoup dans le public, mais tout ce qui s'y débite est bien vague et bien peu fait pour fixer l'opinion sur les vues du gouvernement français. On prétend que l'énergie, avec laquelle la nation espagnole s'est prononcée en faveur du nouveau Roi, a arrêté l'Empereur dans ses projets, et qu'ayant égard aux efforts que coûterait la conquête du royaume, il y laissera subsister un espèce de souverain et se contentera pour le moment de la cession des quatre provinces. D'après d'autres versions il semblerait que le Roi Charles remontera sur le trône et que Ferdinand VII sera déclaré inhabile à succéder. Enfin cet important procès se juge maintenant à Bayonne, et l'on suppose qu'il se décidera en faveur de celui des deux souverains de l'Espagne qui sera le plus soumis à la volonté de l'Empereur Napoléon. La présence de l'Empereur en Espagne ne paraissant plus avoir aucun but, je ne saurais mépriser l'opinion assez généralement accréditée qu'il retournera à Paris plutôt qu'on ne l'avait présumé. On dit aussi, qu'il se propose de faire en revenant une tournée dans les départements de l'Ouest et qu'il a demandé à cette fin à l'abbé de Pradt, évêque de Poitiers, de lui faire un rapport sur la situation présente et sur l'esprit qui règne dans ces provinces, si longtemps déchirées par les troubles et les guerres civiles.

Les feuilles françaises ont tour à tour condamné et justifié le prince de la Paix. La police a fait arrêter un agent nommé Michel qu'il avait à Paris pour ses affaires pécuniaires. M. Fouché a dit l'autre jour que dans les papiers de cet agent il n'avait rien trouvé qui déposât contre le prince, qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il fut aussi riche qu'on voulait le faire accroire, que sa fortune s'élevait tout au plus à 50 millions de francs, qu'il avait toujours été aussi dévoué à son souverain qu'à la France, et qu'il en avait donné des preuves récentes en avançant au gouvernement espagnol la somme de 14 millions pour le mettre à même, dans l'état d'épuisement où se trouvent les finances du royaume, de subvenir à l'entretien des troupes françaises. Celles-ci s'augmentent encore dans ce pays, mais très insensiblement, et pour la plupart par des détachements allemands et polonais. Il commence à être question de la conscription de 1810. On

m'a dit que ce serait peut-être déjà au mois de Juin qu'elle serait décrétée et levée, ce qui assurerait encore à l'armée française un renfort de 120 mille hommes pour l'automne, car dans ce pays on ne demande que trois mois pour former un soldat.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Мая 1808 года».

№ 104.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 17 (29) Avril 1808 (nº 127).

Monsieur le comte,

Le gentilhomme de la chambre prince Menchikoff retournant à St.-Pétersbourg, c'est à lui que je confie cette expédition. Je lui donne un passeport de courrier pour accélérer son voyage, et il m'a promis de ne s'arrêter que quatre jours à Berlin, où il lui reste quelques affaires particulières à arranger.

J'ai retenu ici le conseiller de cour Smirnoff, me proposant de le faire partir en courrier aussitôt que les réponses du ministère français me seront parvenues, je réserverai alors M. de Czernischeff pour une autre occasion. Je profite de celle-ci pour annoncer encore à votre excellence le départ du duc d'Oldenbourg pour Weimar qui s'est mis en route il y a environ 15 jours. M. de Lutzow étant arrivé, le prince de Mecklembourg-Schwérin se propose de quitter Paris dimanche prochain.

M. de Santjbanès, premier secrétaire de la légation espagnole, vient d'être nommé par sa Cour ministre auprès du gouvernement des États-Unis.

Le chambellan d'Arberg n'est arrivé à Paris que le 12 (24) Avril, il a poursuivi sa route pour Bayonne sans s'arrêter ici.

Lucien Bonaparte est parti de Rome; on assure que c'est pour se rendre à Bayonne, où l'Empereur doit l'avoir appelé. Le journal de l'empire de ce jour annonce énigmatiquement son arrivée à Florence.

M. Fouché que j'ai rencontré ce matin m'a dit, que d'après les nouvelles de Bayonne il paraissait que l'Empereur continuait a reconnaître le Roi Charles IV comme le souverain légitime de l'Espagne et qu'il envisageait son abdication comme ayant été forcée.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. On m'a dit aussi que Lucien Bonaparte était accompagné de sa fille, que l'Impératrice Joséphine se rendait également à Bayonne et qu'il pourrait bien y être question de nouveaux mariages.

Помѣта: «Получено 12-го Мая 1808 года».

№ 105.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, « » Avril 1808 (nº 126).

Monsieur le comte,

Je reçois dans le moment une réponse de M. de Champagny à mes communications du 2 (14) Avril. J'ai l'honneur de la transmettre sous ce pli à votre excellence.

Le baron de Senfft, ministre de Saxe, est parti hier au soir pour Bayonne avec la députation polonaise. Il a dit avant son départ que ce voyage avait pour but la conclusion d'un traité qui réglera les prétentions pécuniaires du duché de Varsovie à la charge de la France. Cette affaire se négociait depuis trois mois. M. de Senfft ayant reçu il y a quelque temps des pleins-pouvoirs pour conclure un arrangement définitif à ce sujet, en fit part au ministre des relations extérieures qui, en réponse à cette communication, l'invita au nom de l'Empereur à venir à Bayonne pour terminer cet objet. Tel est le but ostensible de ce voyage. Il prouve au moins que l'Empereur, tout en s'occupant des intérêts du Midi, ne néglige point ceux du Nord ([82]).

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Мая 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Шампаньи—графу Толстому.

Bayonne, 20 Avril 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai reçu les deux dépêches en date du 14 de ce mois, relatives l'une à l'expédition de Finlande, l'autre aux affaires de Turquie et de la Prusse que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, et j'en ai rendu compte à S. M. l'Empereur. J'attends pour les lui mettre sous les yeux et prendra ses ordres à cet égard que Sa Majesté, moins occupée qu'elle ne l'est dans ce moment par le concours de différentes circonstances, puisse m'entendre sur le sujet de vos notes, auxquelles vous savez qu'elle aime toujours à donner une attention particulière, ainsi qu'à tout ce qui peut entretenir les relations d'amitié avec l'Empereur, votre maître.

Je prie votre excellence d'agréer etc.

№ 106.

Графъ Толстой—графу Румянцову *).

Paris, 17 (29) Avril 1808.

Monsieur le comte,

J'aurais cru pouvoir espérer une réponse de la part de votre excellence, sinon officielle du moins confidentielle, aux demandes que j'ai si souvent réitérées pour obtenir mon congé;—vous avouez, monsieur le comte, qu'un bas-officier servant dans un autre pays serait traité avec plus d'égard. Je ne connais pas le tort qui puisse me valoir la disgrâce de mon souverain. M. Budberg, Viasmitinoff, Volkonsky, Lieven, enfin un Cologrivof, Malioutin etc. ont tous pu obtenir ce qu'ils ont demandé; je serais donc le seul Russe dont les prières ne sont pas écouté.

Je ne puis vaquer aux affaires, monsieur le comte, je vous le répète, je suis malade, je suis condamné à ne pouvoir de longtemps monter à cheval, l'usage des eaux m'est indispensable pendant cet été; je demande à votre excellence, quel avantage retirera l'Empereur en me laissant dans un poste où j'abîme ma santé et la fortune de mes enfants? Je serai donc forcé d'envoyer une demande formelle au ministre de la guerre, puisque votre excellence ne daigne pas me répondre.

J'ai l'honneur d'être etc.

Il m'est impossible de croire que vous ayez soumis mes sollicitations à S. M. l'Empereur, et qu'il ait vu toutes mes lettres, c'est pourtant dans cette intention que je vous les ai toutes écrites, monsieur le comte.

№ 107.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 22 Avril (4 Mai) 1808 (n° 130).

Monsieur le comte,

Je profite d'un courrier, expédié à M. le général Caulaincourt, pour transmettre à votre excellence la réponse que je viens de recevoir à la note, adressée à M. de Champagny par le capitaine Czernischeff. Je joins aussi les dernières feuilles publiques contenants quelques détails intéressants.

Шифромъ: Датскій министръ г. Дрейеръ получилъ извѣстіе, что малая часть французскихъ войскъ, находившаяся на датскомъ островѣ

*) Собственноручное письмо.

Фіоніи, переправилась опять назадъ, и что вся армія подъ начальствомъ принца Понте Корво подвинулась назадъ къ Голштиніи. Слѣдственно, нѣтъ никакой надежды, чтобъ симъ лѣтомъ какая ни есть помощь подана была Даніи (которая рискуетъ потерять столицу), и еще менѣе ожидать можно предпріятія противъ Швеціи. Кажется мнѣ, нѣтъ и намъ пользы переправлять свои войска черезъ Ботническій заливъ. Развѣ по пословицѣ: боясь дождя кидаться въ воду.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 13-го Мая 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Шампаньи—графу Толстому.

Bayonne, 27 Avril 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai reçu ce matin par M. de Czernischef la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai procuré à M. de Czernischef l'honneur de voir sur le champ S. M. I., à qui il a présenté la lettre qu'il était chargé de lui remettre.

J'enverrai sans délai les dépêches que vous m'adressez pour Madrid et pour Lisbonne.

J'ai rendu compte à Sa Majesté de votre note du 22 Avril sur les intérêts de la Prusse et je prendrai ses ordres à cet égard, aussitôt que ses occupations lui permettront de m'entendre sur cet objet.

C'est toujours avec empressement que je renouvelle etc.

№ 108.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 25 Avril (7 Mai) 1808 (nº 132).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de joindre ici en copie une lettre que m'a adressé M. de Lisakewitz, ministre de S. M. I. à Cagliari. Ne trouvant rien dans mes instructions qui puisse m'autoriser à intervenir dans les altercations, dont elle rend compte, entre le gouvernement français et celui de Sardaigne, je me suis borné à répondre à M. de Lisakewitz, que je mettrais sa lettre sous les yeux du ministère impérial, mais que je ne pourrais point avant

que d'y être autorisé me prêter aux démarches que par cette lettre et une seconde rédigée dans le même sens, il m'a requis de faire auprès du gouvernement français. En soumettant donc cette lettre à votre excellence, je la prie de vouloir bien me munir à son sujet des instructions qu'elle jugera convenables.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 11-го Мая 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Лизакевичъ—графу Толстому.

Cagliari, 27 Janvier (8 Février) 1808.

Monsieur le comte,

A la réquisition de la Cour d'ici exprimée dans la note verbale ci-jointe, j'envoie en même temps à votre excellence la dernière note du consul de France et la réponse du gouvernement sarde, afin qu'elle en fasse la communication au ministère français en lui faisant remarquer, d'un côté la droiture du procédé du gouvernement sarde, et de l'autre l'indécence de la conduite du consul de France, qui s'est acharné par des intérêts personnels contre la Cour d'ici, et qui ne cherche que des prétextes les plus frivoles pour brouiller les deux nations, en inventant des chimères qui n'existent que dans sa tête. Je sais qu'entre autres choses absurdes, il fait courir les bruits destitués de tout fondement, comme si cette Cour-ci traitait avec les Anglais, qu'elle cherchait la protection de l'Angleterre; qu'elle lui demandait des troupes, des vaisseaux et de l'argent. Je suis persuadé qu'il a fait parvenir ces fausses suppositions comme des réalités à son ministère. Je puis assurer votre excellence que cet individu est devenu l'objet le plus désagréable à la Cour d'ici qui le regarde comme l'instigateur et le véritable auteur de sa mésintelligence, actuellement existante entre les deux nations, à laquelle du côté du gouvernement sarde on n'a donné aucune cause pas même apparente, le Roi ne désirant que de vivre en paix et en bonne harmonie avec la France. Sa Majesté se flatte que votre excellence, ministre d'un souverain qui est son ami et son protecteur, emploiera tous ses soins pour faire cesser tant l'état présent des choses, que les tracasseries d'un agent, dont le but est de produire une interruption de toute communication entre les deux nations qui n'ont aucune raison d'être ennemies.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 109.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 25 Avril (7 Mai) 1808 (n° 133).

Monsieur le comte,

Le duché de Varsovie devait à la Prusse la somme de 9 millions d'écus. L'Empereur Napoléon l'a libéré de cette créance moyennant le payement de 5 millions qui seront affectés à l'entretien des troupes françaises stationnées dans le pays. C'est sur cette base que roulent les arrangements de finance qui font l'objet de la convention que le ministre de Saxe et les députés polonais sont allés conclure à Bayonne. Il paraît que ceux-ci sont venus en France dans le but principal de représenter l'impossibilité où était le duché de Varsovie d'exister dans son état actuel, que ses dépenses excédaient de beaucoup ses revenus, qu'il lui fallait soit un agrandissement, soit un adoucissement aux charges qui lui sont imposées, tel que le départ des troupes françaises ou bien des secours pécuniaires du Roi de Saxe. On prétend que c'est ce dernier remède qui a été préféré pour le moment, et que la Saxe malgré son état d'épuisement sera obligée d'y consentir. Les plaintes des députés ne sont en effet pas dénuées de fondement et de justice, car il est constaté que le duché de Varsovie ne rapportait encore rien à la Prusse, et que le Roi fournissait toujours à l'entretien des troupes et de l'administration.

Les secours du Roi de Saxe pourront y apporter quelque soulagement pour le moment actuel, mais il paraît impossible que dans l'avenir ce duché puisse fournir par lui-même aux frais de son administration. Sa position géographique doit donc concourir encore à faire croire à des arrières-pensées à son égard.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 11-го Мая 1808 года».

№ 110.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 25 Avril (7 Mai) 1808 (n° 134).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à votre excellence le duplicata d'une dépêche que je lui expédiai le 4 Mai par un courrier français. Elle y trouvera aussi une copie de la note par laquelle M. de Champagny m'annonce l'ar-

rivée de Czernicheff à Bayonne. Cet officier revenu avant-hier m'en a apporté une seconde, dont je joins également une copie. Ce sont les seules réponses que j'ai reçues aux représentations, faites sur les affaires de la Turquie et en dernier lieu sur celles de la Prusse. Il est évident que l'on veut gagner du temps et que l'Empereur Napoléon s'est décidé de tout remettre à l'entrevue qu'il va avoir avec notre auguste maître, et qui semblerait résolue d'après ce qu'il a dit à Czernicheff en le congédiant, le chargeant d'assurer à S. M. I. que dans dix à douze jours tout serait terminé avec l'Espagne, qu'il reviendrait à Paris et y attendrait alors de ses nouvelles. C'est la seule donnée intéressante que M. de Czernicheff ai rapporté de Bayonne. On en manque entièrement ici sur les affaires de l'Espagne et on ne sait encore quelle résolution définitive l'Empereur Napoléon a prise à cet égard. Toutefois ne semblerait-elle pas favorable au prince des Asturies, ainsi que votre excellence s'en convaincra par l'article marqué dans la feuille ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. L'ambassadeur de la Sublime Porte, après la réception d'un courrier de Constantinople, envoya son premier dragoman à Bayonne. Il en est revenu il y a trois jours, et hier l'ambassadeur a expédié un courrier à Constantinople.

Помѣта: «Получено 11-го Мая 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

Шампаньи—графу Толстому.

1.

Bayonne, 27 Avril 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai reçu ce matin par M. de Czernicheff la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai procuré à M. de Czernicheff l'honneur de voir sur le champ S. M. I. à qui il a présenté la lettre qu'il était chargé de lui remettre.

J'enverrai sans délai les dépêches que vous m'adressez pour Madrid et pour Lisbonne.

J'ai rendu compte à Sa Majesté de votre note du 22 Avril sur les intérêts de la Prusse et je prendrai ses ordres à cet égard, aussitôt que ses occupations lui permettront de m'entendre sur cet objet.

C'est toujours avec empressement que je renouvelle etc.

II.

Bayonne, 30 Avril 1808.

Le ministre des relations extérieures a l'honneur d'envoyer à son excellence monsieur le comte de Tolstoy, ambassadeur extraordinaire de S. M. l'Empereur de Russie près S. M. l'Empereur et Roi, une dépêche qui lui est adressée de Pétersbourg. Cette dépêche, qui se trouvait comprise dans celle de l'ambassadeur de France en Russie, a été apportée à Bayonne par M. d'Arberg qui vient d'arriver *). Le ministre des relations extérieures regrette que cette lettre, ayant eu ainsi à faire un très long détour, n'ait pu arriver que huit jours plus tard à M. le comte de Tolstoy et il prie son excellence d'agréer etc.

Il remet le paquet à M. de Czernicheff.

№ 111.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Secrète.

Paris, 25 Avril (7 Mai) 1808 **).

Monsieur le comte,

L'ambassadeur d'Autriche a reçu il y a environ 8 jours un courrier de sa Cour. On lui dépeint l'impression qu'a produite à Vienne la catastrophe de l'Espagne. Elle a pénétré d'inquiétudes le cœur de l'Empereur, elle a dessillé les yeux de l'archiduc Charles. Le comte de Metternich commence à se flatter que cette terrible leçon ne sera point perdue pour sa Cour et lui fera faire des réflexions sages et utiles. Sa position est des plus précaires, ses dangers sont imminents, quoique rien ne les annonce, un accord entre elle et la Russie peut seul la sauver. Le bouleversement de l'Espagne a occupé un instant l'activité de Napoléon; à son retour de Bayonne il lui faudra de nouveaux champs de bataille, car espérer la paix et le repos de l'Europe tant qu'il vivra est se livrer à des illusions dont trop d'exemples nous ont montré le danger. Il n'a pas signé un seul traité dont les stipulations ne renfermassent de nouveaux germes de discorde, il n'est pas une puissance qui n'ait trouvé sa perte en attachant aux transactions conclues avec la France la valeur d'une paix. Il n'en est pas qui soit compatible avec le système de Napoléon et qu'il menace nos frontières avec 200.000 hommes, ou que par l'effet de l'alliance, que nous avons contractée avec lui, il nous

*) См. депешу графа Румянцова № 89 стр. 491.

**) Депеша писана рукою графа Нессельроде. *Н. Ш.*

précipite dans des guerres ruineuses et contraires à nos intérêts, pour miner nos ressources et se faciliter les moyens de nous anéantir, son but est le même, sa marche ne varie jamais, et c'est la seconder que d'imaginer qu'un système de condescendance suivie puisse l'arrêter. Il n'y a qu'une résistance courageuse, une volonté ferme et active qui réussiront à nous sauver.

C'est encore possible malgré le traité de Tilsit, malgré les fautes immenses, commises depuis la conclusion de ce traité, car nos ressources physiques sont plus immenses encore. Je sais apprécier toute la puissance de l'Empereur Napoléon, personne ne rend plus justice à l'immensité de ses moyens, à l'étendue de son génie, à ses talents militaires et administratifs, mais ce n'est pas, je l'avoue, ce que je redoute le plus. Mes appréhensions naissent de l'esprit de notre cabinet, dans lequel je ne vois aucune activité, aucun courage, un abandon complet à la France et aucun système quelconque: n'en pas avoir est le plus mauvais, vivre sans plan et du jour la journée c'est se perdre, et un empire dont la population s'élève à 40 millions d'âmes, qui est placé dans la position géographique la plus avantageuse, si différente de celle de la monarchie autrichienne, cernée partout, tandis que la Russie a le dos libre et n'a qu'un seul côté à défendre, un tel empire présente cependant assez de ressources physiques pour ne se laisser imposer la loi par aucune puissance quelconque. J'ai représenté dès mon arrivée ici la nécessité d'augmenter nos forces militaires, parce que cette mesure me paraissait la plus urgente et que tous les calculs politiques sont en défaut, lorsqu'ils ne sont pas proportionnés aux moyens d'exécution.

Permettez, monsieur le comte, que maintenant je vous retrace encore une fois mes idées sur le système politique qui nous reste à embrasser, pour nous tirer d'une position à laquelle chaque bon Russe doit gémir de voir sa patrie reduite, qui l'enchaîne tous les jours davantage et qu'elle ne saurait soutenir à la longue.

Le bouleversement de l'Espagne n'augmente point la puissance de Napoléon. Il disposait de ses ressources en souverain. Ce pays ne sera pas plus soumis qu'il ne l'a été jusqu'à présent, il le sera un peu moins s'il y place un de ses frères. Cette catastrophe ne fera que combler la mesure de ses attentats politiques sans rien ajouter à sa puissance. Elle sera d'une grande utilité, si elle nous pénétre de la conviction que la paix avec la France n'en est pas une, et que nous ne pouvons nous sauver que par la plus prudente activité et par le plus constant emploi de nos immenses moyens.

L'Autriche est la puissance la plus exposée. L'Empereur ne lui pardonne pas d'avoir après la paix de Presbourg préparé de nouveaux moyens de

résistance. Il ne s'en cache pas, et votre excellence aura remarqué dans plusieurs de ses entretiens qu'il se reprochait de n'avoir point anéanti cette puissance, comme maintenant il détruit la Prusse. Laisserons-nous la tomber, ou chercherons-nous à la sauver? C'est la question, à laquelle il est le plus urgent d'être préparé, parce que c'est la première qui se présentera. Une alliance entre la Russie et l'Autriche peut encore avoir des dangers pour lui, il est donc à supposer que tous ses efforts doivent tendre à la prévenir. Avant que d'attaquer le colosse Russe, il lui faudra abattre tout autour de lui, chercher à l'isoler entièrement, le séparer donc de l'Autriche. La Galicie joint nos possessions, il importe, par conséquent, à la France de l'enlever à la Cour impériale. Il est probable, et les différents articles que l'on a insérés dans les feuilles françaises viennent à l'appui de cette supposition, qu'il lui propose de l'échanger contre des provinces ottomanes, peut-être même contre la Silésie. L'Autriche ne devra jamais s'en dessaisir et la Russie courir plutôt les chances d'une nouvelle guerre que d'y consentir, car indépendamment du danger d'être séparée de l'unique puissance, qui est encore en état de lui offrir des secours conséquents, ce serait un pas immense que ferait la France vers le rétablissement de la Pologne que nous aurions également à craindre. C'est sur ce point que j'ai cherché surtout à fixer les idées du comte de Metternich, et il en a écrit dans ce sens à sa Cour. Celle-ci partant du principe que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, porte ses inquiétudes premières sur une demande d'entrée et de passage de troupes que le gouvernement français pourrait lui faire sous prétexte de les diriger vers la Turquie, parce qu'en Espagne l'entrée des armées françaises devint à la fois et le moyen et le signal des troubles. L'opinion particulière du comte Metternich est que, tout dangereux qu'il serait d'admettre des troupes françaises dans les États héréditaires, sa Cour ne saurait cependant s'y refuser, parce que s'opposer à des projets arrêtés entre la Russie et la France ne les empêcherait pas et exposerait l'Autriche à une lutte trop inégale. Il croit donc qu'elle doit chercher à y entrer pour avoir la possibilité de les modifier et tâcher surtout de détourner tout mouvement militaire de la Pologne, où il faudrait concentrer toutes les forces autrichiennes, afin qu'elles puissent donner la main à nos armées et ne jamais en être occupées.

Ces ouvertures qu'il m'a faites avec la plus grande confiance, vous prouveront au moins, monsieur le comte, combien peu sont fondés tous les bruits qui annoncent des négociations directes entre les Cours de France et de Vienne, dont l'objet serait la Turquie. Il est évident que ces bruits n'ont été imaginés que dans l'intention de semer la zizanie entre nous et

l'Autriche; elle n'a jusqu'ici été abordée par aucune question directe de ce genre et mes relations confidentielles avec son ambassadeur à Paris, qui m'ont valu la communication de plusieurs dépêches qu'il a reçues en dernier lieu, me mettent à même de rassurer entièrement votre excellence et de démentir toutes les nouvelles répandues à ce sujet. Le désir de s'entendre et de s'unir avec nous me paraît au contraire s'augmenter de jour en jour dans le cabinet autrichien, et le comte de Metternich m'a cité comme autant de preuves de ce désir les facilités que M. le prince Kourakin a rencontrées dans les dernières négociations dont il a été chargé.

Mais je ne saurais dissimuler qu'à côté d'une intention, si analogue à nos vrais intérêts, j'apperçois toujours un sentiment de cette funeste jalousie si inhérente au cabinet de Vienne. Les opérations de notre armée en Turquie lui causent de la méfiance. L'acquisition de la Moldavie et de la Valachie, que les dépêches du comte Merveldt répètent être le but de toutes nos négociations avec la France, est jalousée par elle au plus haut point. M. de Metternich cherche à y ramener souvent la conversation, je l'ai toujours assuré que rien n'était fait jusqu'à présent et que si nous continuons à maintenir l'occupation de ces deux provinces, c'est parce que nous voyons si peu de dispositions de la part de la France à évacuer les États prussiens. Je me suis appliqué à lui démontrer que sa Cour, bien loin d'envier les agrandissements que nous pourrions obtenir, devrait concourir à nous les procurer, que plus nous étions forts, plus nous serions à même de la secourir, tout comme nous ne nous opposerions jamais aux acquisitions qu'elle aurait la chance de faire, principe que notre conduite passée à son égard avait attesté dans toutes les circonstances. Cependant il sera difficile de faire entièrement cesser cette jalousie, j'en craindrais toujours les effets comme l'entrave la plus dangereuse dans des rapports plus intimes entre nous et la Cour de Vienne.

Il s'agirait donc d'écarter soigneusement tout ce qui pourrait la réveiller, et rien ne saurait mieux remplir ce but qu'une prompte pacification avec la Porte ottomane. Mais c'est bien plus encore pour dégager les forces considérables, ni nécessaires ailleurs, que cette pacification serait à désirer. La peur et la corruption sont les deux grands, les seuls ressorts à faire agir sur l'esprit des Turcs. Il faut les battre et sacrifier pour y parvenir fut ce même 30.000 hommes, et leur donner la paix pour un certain nombre d'années, en leur assurant des avantages auxquels ils n'auraient pas dû s'attendre après un échec éclatant, car l'expérience prouve que les Turcs observent beaucoup plus scrupuleusement une trêve qu'une paix. Si nous leur accordons ces avantages sans avoir remporté préalablement de

victoire, ils croiront les devoir à la France et s'attacheront plus intimement à elle. Dégagés de ce côté nous aurions de quoi augmenter considérablement nos armées en Pologne, à renforcer encore par la moitié de celles qui agissent maintenant contre la Suède. Nos opérations contre cette puissance doivent être regardé comme terminées. Il n'y a nulle raison de tenter le passage du golfe de Bothnie, si hasardeux, lorsqu'on n'est pas maître de la mer. 20.000 hommes suffisent pour occuper et défendre la Finlande, le reste doit marcher en Pologne, où avant 6 mois il faut que nous ayons une armée de 200.000 hommes, bien complète, bien équipée, bien pourvue de magasins, si nous ne voulons pas nous exposer à une perte certaine. Tant que ces forces n'y seront point réunies, je sens qu'il faudra entretenir avec le plus grand soin nos relations actuelles avec la France, et éviter soigneusement tout ce qui pourrait lui faire ombrage. Mais c'est pour pouvoir nous arracher un jour à ces relations malheureuses et faire la paix avec l'Angleterre que je désire l'augmentation de nos armées et leur concentration en Pologne. Sans ces mesures de précaution un rapprochement avec le gouvernement britannique deviendrait impossible, car comme il pourrait nous exposer à des altercations sérieuses avec la France, il faut que nous soyons en état de soutenir au besoin une nouvelle guerre continentale.

D'ailleurs si nous ne sommes pas préparés à cette guerre, nous ne l'éviterons dans aucun cas: je ne crois pas que Napoléon vienne nous attaquer, s'il voit dans notre cabinet une marche plus ferme et plus courageuse et dans nos provinces polonaises une armée de 300.000 hommes, pour la soutenir quand même nous ferions la paix avec l'Angleterre.

Je ne saurais, monsieur le comte, me défendre de vous représenter encore que cette paix doit être l'unique but, le but principal de notre politique; et le moyen d'y parvenir l'objet de tous nos efforts, car rien n'atteste davantage la perte de notre indépendance, rien ne dégrade tant notre gouvernement dans l'opinion publique et aux yeux de notre propre nation que cette guerre, si contraire à nos vrais intérêts, entreprise pour ceux de la France et qui ne nous offre aucun avantage quelconque. Et de quel prix l'Empereur Napoléon a-t-il payé jusqu'à présent un service aussi essentiel? Nous ne voyons même pas en lui une volonté bien décidée de chercher à cicatriser les plaies que cette guerre a frappées et de rendre cet état de choses au moins tolérable, car de ses grands projets d'achats de munitions navales aucun ne s'est réalisé jusqu'à présent.

Mais ce raisonnement m'écarterait trop de mon sujet. J'y reviens pour

récapituler les points sur lesquels, d'après mon opinion, il faudrait baser notre système politique et les résultats vers lesquels il faut tendre:

1° Porter nos armées au plus grand degré de force dont la Russie serait susceptible. Lever pour cet effet beaucoup de recrues dans les provinces polonaises, afin de rendre moins dangereux l'esprit séditieux qui les agite, les envoyer insensiblement sur le Caucase et en Finlande, et réunir dans ces provinces pour le moins 200.000 hommes de troupes d'élite, en un mot une armée telle que la Russie n'en eut jamais, car jamais elle n'eut de plus grands dangers à parer. Elle devra y être cantonnée dans une position, d'où elle pourra s'unir facilement avec les corps autrichiens postés en Galicie, avec lesquels elle ne formerait qu'une seule masse.

2° Conclure le plus promptement possible une paix avec la Turquie et de la manière que j'ai indiqué plus haut, pour pouvoir répartir sur des points plus véritablement menacés les forces considérables que cette guerre arrête sur le Danube.

3° Borner nos opérations contre la Suède à l'occupation de la Finlande, ne nous laisser sous aucun prétexte entraîner au delà du golfe de Bothnie et renvoyer dans le camp de Vitebsk la moitié des troupes qui y sont employées, mais peu à peu et sous prétexte d'un manque de vivres en Finlande.

4° S'entendre avec l'Autriche sur les projets que l'Empereur Napoléon pourrait former à son retour de l'Espagne et être préparé à répondre à toutes les propositions qu'il pourrait vouloir mettre en avant. Il n'est pas possible d'espérer que son activité se lasse, et on n'est jamais embarrassé lorsqu'il ne médite pas de nouveaux bouleversements. Une alliance qui offrirait peut-être encore l'espoir d'arrêter ses plans ultérieurs n'étant pas possible, vu les dispositions morales et physiques des deux empires, on pourrait au moins songer à un accord modifié et préservateur, qui aurait pour but l'existence réciproque et qui serait entretenu dans le plus grand secret, car réveiller même l'attention de Napoléon serait infiniment dangereux.

5° Et en dernier résultat la paix avec l'Angleterre.

Je n'ai fait, monsieur le comte, que répéter dans cette dépêche, ce que je n'ai cessé de vous représenter avec si peu de succès, mais dans un moment où j'ai presque acquis la certitude de l'entrevue entre l'Empereur, notre auguste maître, et l'Empereur des Français, et au sujet de laquelle vous n'avez pas jugé pouvoir me donner la moindre lumière, j'ai cru devoir vous retracer de nouveau les malheurs que nous présage le système que nous suivons et indiquer les moyens qui pourront encore nous sauver. J'ose me flatter que S. M. I. ne voudra y voir qu'une nouvelle preuve de

mon zèle et de mon dévouement; ne pas tout dire dans le moment présent, c'est manquer au premier de ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 112.

Графъ Толстой—графу Румянцову *).

PARTICULIÈRE.

Paris, 26 Avril (8 Mai) 1808.

Monsieur le comte,

La lettre secrète et confidentielle, que j'ai eu l'honneur d'adresser à votre excellence par le courrier Evstafieff, a répondu d'avance à celle que le comte Ozarovsky m'a remise de sa part. Elle renfermait tous les détails que j'ai pu recueillir sur l'affaire du divorce. Le public s'en occupait moins pendant quelque temps ce qui faisait, que je n'avais aucun rapport à faire à ce sujet; les bruits qui se répandirent en Allemagne étaient les mêmes qui avaient couru à Paris, et qui n'y sont parvenus que lorsque l'on cessait d'en parler ici. Ayant consigné dans la lettre précitée tous les détails parvenus à ma connaissance, il ne me reste pour aujourd'hui qu'à y ajouter un propos de Fouché qui étant un des principaux moteurs de ce projet, ne semble pas le perdre de vue un instant. Il dit l'autre jour à une personne, attachée à l'Impératrice et qu'il savait lui être dévouée, qu'il avait toujours rendu justice aux qualités et au mérite de l'Impératrice Joséphine, qu'il avait pris son parti dans toutes les circonstances, qu'il n'avait encore à présent rien contre elle; mais que l'Empereur marié depuis si longtemps n'avait point d'enfants et n'en aurait jamais; qu'il fallait donc qu'il s'en séparât pour avoir un héritier légitime, parce que tout l'avenir de la France ne reposerait sans cela que sur cette seule tête et que le retour des malheurs et des troubles qui l'avaient désolés pendant tant d'années serait inévitable; qu'il lui était indifférent que l'Empereur épousât une fille de la halle ou une princesse, quoique par tout ce qu'il avait fait il serait en droit de prétendre à la première princesse de l'univers, pourvu qu'il en eut des enfants. Il ajouta que si l'Impératrice ne se rendait pas à des motifs aussi justes, elle serait indigne de l'estime de tout Français, et que si elle persistait à se refuser à la demande du divorce que l'Empereur exigeait d'elle, que lui Fouché le ferait pour elle et en son nom.

*) Письмо это писано рукою графа Нессельроде. *Н. Ш.*

C'est tout ce que j'ai entendu sur cet objet dans le dernier temps. Je ne doute pas que l'Empereur ne soit fortement poussé au divorce par Talleyrand et son parti; il est impossible de prévoir s'il se rendra à leurs instigations, ou si le parti de l'Impératrice l'emportera; mais comme d'après le contenu de votre lettre, il semblerait qu'il n'a été faite aucune ouverture à St.-Pétersbourg—je dois croire que le gouvernement français n'a répandu le bruit qui prêtait à l'Empereur Napoléon le désir de s'unir à S. A. I. madame la grande-duchesse Catherine que dans l'unique but de sonder l'opinion de notre Cour et de connaître le plus ou moins de facilités auxquelles il aurait à s'attendre, en hasardant une proposition semblable. M. Fouché a cherché l'autre jour à sonder la mienne. Ayant passé chez lui peu après l'arrivée de Czernicheff pour lui faire visite, il me demanda si j'était content de mon courrier et soutint que dans la ville on l'était beaucoup, que les fonds avaient haussé de deux pour cent, sur un simple avis que l'on avait prétendu être venu de moi que le courrier n'avait rien apporté qui présageât un refroidissement entre les deux Cours, que l'Empereur, notre auguste maître, était très aimé en France, parce qu'on le croyait bon et généreux, qu'il y avait beaucoup de popularité et que je ferais bien de le lui marquer. Il ajouta qu'il ne dépendait que de moi de faire fortune, si je voulais jouer dans les fonds, qu'il connaissait une nouvelle qui répandue par moi les ferait hausser de dix pour cent, et voyant que je ne témoignai aucune curiosité de savoir quelle pouvait être cette nouvelle, il dit que c'était celle du mariage qui avait déjà tant couru à Paris.

Je vous ai exposé, monsieur le comte, mes idées sur cet objet avec toute la confiance que je n'ai cessé de vous témoigner. J'avoue, que je doute de la votre et que je n'attends plus aucune réciprocité de votre part. Vous savez, combien je désire avoir mon congé, et vous gardez le plus profond silence sur un sujet qui me tient si fort à cœur. Vous ne me dénoncez même pas le moindre avis confidentiel sur les motifs qui ont pu déterminer S. M. I. à ne pas m'accorder jusqu'à présent ce que j'ai sollicité avec tant d'instance.

Собственноручно:

Je ne sais plus à quoi j'en suis à cet égard et à quoi je dois m'attendre. Étant malade, je ne puis vaquer aux affaires, et je suis contraint de souffrir ici sans espérer pouvoir me rétablir.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Votre lettre me fait croire que vous n'êtes pas plus instruit que moi de la correspondance particulière des deux Empereurs, et je ne puis assez vous marquer ma surprise. On sait combien a réussi pendant le

règne de Louis XV la correspondance secrète qu'il avait établi, la notre ne peut présager que de plus tristes conséquences.

№ 113.

Императоръ Александръ—графу Румянцову *).

Je vous envoie, monsieur le comte, le projet de ma lettre à Napoléon, pour ne pas vous donner la peine de passer chez-moi. Dites moi si vous en êtes satisfait, ou si vous croyez quelques changements nécessaires. Marquez les à la marge, je vous prie. C'est Volchonsky que je me suis décidé à envoyer. Il m'a paru que l'expédition d'un aide de camp général pourrait causer trop d'attention. Une indisposition qui a rendu ma tête lourde comme du plomb, hier après diner, m'a empêchée d'écrire cette lettre plus tôt.

Tout à vous.

Aussitôt que vous me renverez mon brouillon, Volchonsky se présentera chez vous pour partir (83).

№ 114.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

С.-Петербургъ, 28-го Апрѣля 1808 года.

Monsieur le comte,

Le dernier courrier, qui nous est arrivé de Vienne, était porteur entre autre d'une lettre de M. de Hübsch, chargé d'affaires du Danemark à Constantinople, au baron de Blome, ministre de la même puissance près notre auguste Cour. Cette lettre porte en substance que M. de Hübsch s'étant trouvé en conférence chez le capitan pacha et le sultan étant survenu, ce souverain avait chargé son grand-amiral de dire au chargé d'affaires du Danemark: «Que Sa Hautesse désirait se réconcilier avec l'Empereur de toutes les Russies; qu'elle voulait que ces sentiments soient bien connus de S. M. I.; que Sa Hautesse s'adressait à cet effet à lui, M. de Hübsch; que son intention et son vœu étant de rétablir les anciennes relations d'amitié et de bonne harmonie entre les deux empires, elle attendait de lui qu'il en rendrait compte à la Cour impériale de Russie et qu'elle espérait même que son intervention ne lui serait point infructueuse».

L'Empereur de son côté ne demandant pas mieux que de terminer

*) Письмо это должно быть отнесено къ послѣднимъ числамъ Апрѣля мѣсяца 1808 года. На немъ не поставлено ни числа, ни года. Князь Волконскій выѣхалъ изъ Петербурга, вѣроятно, 28-го Апрѣля и прибылъ въ Парижъ 14-го (26-го) Мая. *Н. Ш.*



cette guerre par une paix stable et solide, m'a ordonné d'adresser sur ce sujet à M. de Blome la lettre dont je joins ici une copie.

Il n'échappera pas à votre excellence combien dans cette occasion le procédé de l'Empereur prouve le prix qu'il attache à l'amitié de l'Empereur Napoléon et à la médiation dont il s'est chargé, et vous voudrez bien, monsieur l'ambassadeur, relever cette circonstance, en communiquant la copie de ma lettre à M. de Blome, à la personne avec laquelle votre excellence se trouve en relation par l'absence de M. de Champagny.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 14 (26) Mai 1808».

На черновомъ отпускѣ помѣта: «Отправлено съ флигель-адъютантомъ княземъ Волконскимъ».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Графъ Румянцовъ—барону Бломе.

21-го Апрѣля 1808 года.

J'ai lu, monsieur le baron, avec beaucoup d'intérêt la lettre que vous avez reçue de M. le baron de Hübsch en date du 14 Mars, et je l'ai mise sous les yeux de l'Empereur. S. M. I. parfaitement satisfaite de son zèle, me charge, monsieur le baron, de vous prier de le lui témoigner.

L'Empereur attache surtout un très grand prix à ce que vous vouliez bien lui écrire que Sa Majesté lui saura un gré infini, si sans délai il témoignait à Sa Hautesse combien l'Empereur a été sensible au désir qu'a témoigné le Grand-Seigneur de reprendre avec lui les liens d'amitié. Sa Majesté désire ardemment le rétablissement de la paix avec la Porte ottomane. Elle a confié à l'Empereur Napoléon, comme au médiateur de cette paix, les seules conditions qui lui paraissaient, en changeant l'état des frontières, devoir amener une paix stable et solide. Sa Majesté est persuadée que l'Empereur des Français a communiqué ces conditions à la Porte ottomane, et il dépend par conséquent de Sa Hautesse de faire dire à l'Empereur, mon auguste maître, par l'Empereur Napoléon qu'elle les accepte.

L'Empereur sera charmé que le Grand-Seigneur connaisse le cas particulier qu'il fait de sa personne et le désir qu'il a de pouvoir établir entre lui et ce souverain les relations de la plus étroite amitié.

J'abandonne tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire aux talents et au zèle de M. le baron de Hübsch et à cette extrême obligeance que j'ai toujours trouvé, monsieur le baron, en vous même, lorsqu'il est question des intérêts de ma Cour.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 115.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 28 Avril 1808.

Monsieur le comte,

Pour compléter les notions que je transmets aujourd'hui à votre excellence sur les affaires de la Turquie, je crois devoir lui communiquer l'extrait ci-joint d'une lettre qui m'est parvenue d'une personne dont les rapports méritent toute confiance. Vous y verrez, monsieur l'ambassadeur, que la méfiance des Turcs contre la France semble être montée à son plus haut degré, et que l'on peut s'attendre avec raison à ce que cet état des choses ne saurait manquer d'amener sous peu une rupture ouverte entre ces deux puissances.

D'un autre côté les derniers rapports de M. de Hübsch annoncent comme positif le départ du général Sébastiani de Constantinople, ce qui prouverait sans réplique que cet ambassadeur a dû renoncer à tout espoir de ramener la Porte à un système conforme aux vues et aux intérêts des Cabinets de St.-Pétersbourg et des Tuileries.

En vous instruisant de ces circonstances, monsieur l'ambassadeur, je ne puis qu'abandonner à vos lumières et à votre zèle reconnu pour le service de S. M. I. d'en tirer tout le parti qu'elles vous offrent. Elles vous serviront surtout à démontrer au ministère français, combien il devient de plus en plus urgent de combiner la conduite à tenir vis-à-vis de la Porte dans la plus grande intimité, ainsi que les mesures les plus propres à empêcher que les Turcs, en abandonnant les intentions du continent, n'embrassent pas ceux de l'Angleterre, ce qui ne manquerait pas d'éloigner de beaucoup le but salutaire auquel tendent tous les efforts des souverains de la Russie et de la France.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 14 (26) Mai 1808».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Des nouvelles qui méritent crédit et attention, annoncent: qu'Ali-Pacha de Janina vient d'inviter tous les Turcs de ces parages de se rassembler à Prevesa et de songer à la défense de la religion, vu que la Porte ottomane est en guerre avec les Français, que les courriers qui portent cette déclaration n'ont pas pu passer à cause des neiges. Les mêmes nouvelles assurent que la Porte a envoyé des personnes de distinction pour donner de vive voix au gouverneur des provinces, une idée précise de son état

politique; qu'une de ces personnes qui était chargée de conférer avec l'un des Pachas lui annonça que la Porte était dans une situation bien critique, que tous ces messages de la Porte se tiennent fort secrets.

№ 116.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 28 Avril 1808.

Monsieur le comte,

En vous transmettant le n° XV du journal du Nord, qui contient la suite des bulletins des opérations de l'armée de S. M. I. en Finlande, je m'empresse de communiquer à votre excellence qu'un courrier, qui vient d'arriver de la part de M. le général comte de Buxhöwden, nous apporte la nouvelle, que la forteresse de Sveaborg s'est rendue par capitulation le 21 du courant. La reddition de cette place importante complétant ainsi la réunion de toute la Finlande, ci-devant suédoise, à l'empire de Russie, votre excellence sentira aisement, combien S. M. I. a été satisfaite d'apprendre cet heureux événement.

Une autre acquisition que nous venons de faire, c'est l'ile de Gothland. Un détachement de nos troupes expédié de Libau pour prendre possession de cette ile a en effet rempli sa destination en occupant ce poste important.

Votre excellence voudra bien faire circuler ces bonnes nouvelles dans la capitale où elle se trouve.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 14 (26) Mai 1808».

№ 117.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 28 Avril 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

Nous avons très bien célébré hier la prise de Sveaborg; il y a eu un grand Te Deum à l'église de St.-Isaac où l'Empereur et les deux Impératrices y étaient; les régiments des gardes entouraient l'église, au sortir de laquelle les deux Impératrices, le ministère, la Cour, le corps diplomatique ont été se placer pour voir défiler les troupes dans une espèce de galerie pratiquée aux pieds de la statue de Pierre le Grand. C'était un coup d'oeil magnifique et cette pensée, d'achever la célébration de l'acquisition de la Fin-

lande aux pieds du grand homme dont cela termine et consolide les acquisitions, n'a pas laissé que d'émouvoir et ajouter à la beauté de la fête.

Je n'ai pas besoin, monsieur l'ambassadeur, de vous citer l'importance de Sveaborg. L'on y a trouvé mille neuf cent et tant de canons. La flottille qui est également à nous est composée de huit frégates et de plusieurs autres bâtiments et chaloupés canonnières, le tout faisant 94 bâtiments. La garnison après être sortie a déposé les armes et est prisonnière de guerre. Je me flatte que votre excellence trouvera que nous n'avons pas perdu notre temps depuis que nos troupes sont entrées en Finlande. Les détails que j'ai l'honneur de vous transmettre sur notre position vis-à-vis des Turcs prouvent que de ce côté là les choses s'améliorent et qu'ils sont pressés de regagner notre amitié.

Agréez etc.

Le chasseur Fedoroff, qui est parti d'ici le 20 du courant pour accompagner deux élèves de la manufacture d'Alexandrowsky, vous aura déjà remis, monsieur l'ambassadeur, les dépêches dont je l'avais chargé et par lesquelles je vous ai annoncé entre autre l'arrivée d'Evstafieff.

№ 118.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

« » Avril 1808.

Le chasseur Fedoroff, porteur de la présente, a été expédié, par ordre de S. M. l'Empereur, pour accompagner à Paris deux apprentis de la manufacture d'Alexandrowsky que S. M. l'Impératrice-Mère y envoie pour qu'ils se perfectionnent dans leur métier. Votre excellence trouvera les détails ultérieurs sur cet objet dans la lettre ci-jointe que lui adresse M. le prince Volkonsky, directeur de cette manufacture.

Le second paquet également à votre adresse, monsieur l'ambassadeur, renferme la patente du consul général Naranzi, de la nomination duquel au poste de Gènes j'ai déjà eu l'honneur de vous prévenir.

Черновой отпускъ.

№ 119.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, « » Avril 1808.

Monsieur le comte,

Aussitôt que l'Empereur a été instruit des événements, qui ont amené le départ de M. de Tatischeff de la Sicile, S. M. I. a jugé que la résidence

d'un ministre du Roi Ferdinand auprès de sa Cour ne devait plus avoir lieu. En conséquence Sa Majesté m'a ordonné d'adresser à M. le duc de Serra Capriola la note dont je joins ici une copie. Votre excellence voudra bien faire connaître cette détermination de S. M. I. à la Cour où vous êtes.

J'annexe encore à la présente deux n° du journal du Nord, contenant les derniers bulletins qui ont paru sur les opérations de notre armée en Finlande.

Enfin, je remets également sous ce pli un paquet à l'adresse de M. le baron de Strogonoff, que je vous prie, monsieur l'ambassadeur, de lui faire parvenir par quelque voyageur ou courrier espagnol, si une pareille occasion se présentait sous peu, sinon de le lui envoyer par la poste ou telle autre voie.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 9 (21) Mai 1808».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Copie de la note du ministre des affaires étrangères au duc de Serra Capriola en date du 18 Avril 1808.

Lorsque la déclaration de la Cour de Russie contre l'Angleterre est parvenue à la connaissance de Sa Majesté le Roi de Sicile, le marquis de Circello, par ordre de son maître, écrivit à M. de Tatischeff que le sort de Sa Majesté sicilienne est trop étroitement lié aux destinées de l'Angleterre et que la reconnaissance, dont le cœur du Roi est pénétré, ne lui permet pas et ne lui permettra jamais de séparer son sort de celui de son allié le Roi de la Grande-Bretagne, que par conséquent le marquis de Circello avait ordre de déclarer au ministre de S. M. I. que les ports de la Sicile seraient dorénavant fermés au pavillon de Russie.

A la suite de cette confidence la Cour de Palerme voulut forcer la frégate russe la Vénus de sortir du port où elle se trouvait, c'était la livrer à l'escadre ennemie. Depuis elle s'en est emparée elle-même à son propre profit.

M. de Tatischeff qui vit prendre sous ses yeux une conduite si contraire à la dignité et aux intérêts de sa Cour, prévint qu'il envisageait le tout comme une déclaration de guerre contre l'Empereur, son maître, et que cessant ses fonctions diplomatiques il allait quitter Palerme et l'a quitté en effet.

L'Empereur a parfaitement approuvé la résolution qu'a prise son ministre et a chargé le soussigné de déclarer à M. le duc de Serra Capriola que dorénavant il ne sera plus considéré comme ministre à la Cour de Russie et qu'il ait à s'abstenir d'y paraître.

Le soussigné s'acquittant ici de cet ordre de l'Empereur, son maître, présente à M. le duc de Serra Capriola les assurances de sa considération très distinguée.

№ 120.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Mai 1808 (nº 136).

Monsieur le comte,

La cause importante qui se plaidait à Bayonne vient d'être décidée. Le prince des Asturies a été condamné au tribunal de Napoléon, il est absous à celui de l'opinion publique; la feuille ci-jointe fournit à votre excellence la malheureuse confirmation que je ne me suis pas trompé dans les conjectures que j'ai énoncées dès le moment où la catastrophe éclata. Les désastres de l'Espagne sont à leur comble. Le peuple est agité dans tous les sens. La haine contre les Français est le seul sentiment qui m'y paraisse général. Ce sont eux et leurs agents qui le travaillent secrètement, qui ont préparé les nouveaux troubles de Madrid et que l'on y redoutait depuis plusieurs jours d'après des lettres de cette capitale du 30 Avril. On croit avec assez de probabilité que le Roi Charles remonté sur le trône ne retournera pas en Espagne, que ce sera le grand duc de Berg qui gouvernera le pays et que le véritable souverain en sera l'Empereur Napoléon. Le prince des Asturies est perdu sans retour et doit s'attendre à tout. La députation espagnole appelée à Bayonne s'y rend vraisemblablement pour demander au nom de la nation espagnole tout ce qui pourra convenir à l'Empereur Napoléon, afin qu'il puisse représenter à l'Europe les changements forcés qu'il fera subir à l'Espagne comme volontaires, et opérés d'après les voeux de cette nation. Ce ne sera qu'un nouveau pendant aux transactions génoises, hollandaises et autres. Les travaux de la députation recevront leur impulsion de ce même hasard qui avait conduit le comte de Fuentes à Bayonne et qui n'était autre chose qu'un ordre de l'Empereur. M. de Beauharnais, ambassadeur de France à Madrid, a été rappelé de ce poste, c'est M. Laforêst qui le remplace. Il doit cette nomination au prince de Bénévent, qui craignant d'être compromis par les papiers du prince de la Paix, avec lequel il avait entretenu des rapports pécuniaires fort intimes, chercha à placer à côté du prince Murat un individu qui lui fut entièrement dévoué. Il est dit dans ses lettres de créance qu'il est accrédité auprès du gouvernement qui allait être établi.

Quoique je n'y attache aucune valeur, je ne dois cependant pas dissimuler à votre excellence l'impression profonde que l'affaire de l'Espagne a faite en France et l'indignation contre le gouvernement qu'elle a excité dans tous les cœurs, dans lesquels il existe encore un sentiment d'honneur et d'humanité. Le public s'en est beaucoup occupé et beaucoup trop. La police redouble d'activité et de surveillance; il est très dangereux d'énoncer une opinion quelconque sur cet événement. Les arrestations deviennent fréquentes, on cite celle d'un chef de division aux bureaux de la marine nommé Dupuis, qui la semaine dernière a été conduit au Temple.

Pour mitiger cette sensation, on cherche à amuser de nouveau les esprits de projets de mariage que l'on prête à l'Empereur Napoléon, vraisemblablement pour en écarter toute inquiétude, que la bonne intelligence entre les Cours de Russie et de France puisse être troublée par tout ce qui se passe en Espagne. J'ai remarqué que c'était toujours dans les moments où l'Empereur Napoléon réalisait de grandes révolutions dans le Midi qu'il tâchait d'affecter le plus son intimité avec notre Cour. Le but en est, sans doute, de faire accroire que ses plans ont été concertés avec elle.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 19-го Мая 1808 года».

№ 121.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Mai 1808 (n° 137).

Monsieur le comte,

Le journal de l'Empire du 12 annonçant pour aujourd'hui la communication de deux pièces intéressantes, j'ai différé de 24 heures le départ de mon courrier. Il n'y a que peu ou rien à ajouter à ces publications, elles parlent d'elles-mêmes. Dans celles du Moniteur les plus importantes et les plus officielles, j'ai souligné les passages les plus remarquables. Elles surpassent en perfidie et en noirceur tout ce que le gouvernement français a fait et tout ce qu'il a dit jusqu'à présent. Jamais on ne se joua ainsi des hommes, jamais on n'afficha de pareils principes. La lettre de l'Empereur au prince des Asturies est un chef-d'œuvre d'astuce, un piége qu'on lui a tendu pour l'attirer à Bayonne, dans lequel il a malheureusement donné, et où il a trouvé sa perte, après avoir été couvert de déshonneur. Rien n'égale en effet l'indécence de l'imputation qui tend à le faire regarder comme bâtard, rien n'est plus nouveau dans les fastes du droit public, que le principe, qu'un souverain peut s'immiscer légitimement dans les affaires intérieures d'un État

voisin. Rien n'atteste plus d'injustice envers le prince des Asturies, que la suppression des lettres que ce prince avait écrites et que l'on veut pourtant faire servir de chefs d'accusation. Ces traits caractéristiques des publications du Moniteur n'auront certainement pas échappés à votre excellence, ainsi que le style de la lettre du Roi à son fils, si visiblement sortie de la plume de Napoléon, et qu'on ne s'est même pas donné la peine de bien traduire en espagnol. Pour lui donner un air d'originalité, il ne craint pas de s'y accuser lui-même et de convenir qu'il a employé des prétextes pour remplir les Espagnes de ses armées ([84]).

Mais il est inutile de poursuivre des remarques qui se présenteront d'elles-mêmes à votre excellence. L'Espagne vient de changer de maîtres. Le malheureux Charles IV n'est remonté un instant sur le trône que pour en dépouiller sa dynastie. L'avenir nous apprendra, si cette nation fière et jalouse de ses droits, mais privée de ses chefs naturels, essayera de défendre son indépendance. Il paraît que l'entière réduction du pays sous l'autorité française coûtera du sang, mais le silence et la stupeur de l'Europe entière doit la rendre infaillible. L'affaire du Pape n'est pas moins faite pour en exciter toute l'indignation. Elle touche à son dénouement. On parle d'une déclaration qui lui a été remise de la part de l'Empereur Napoléon, par laquelle celui-ci révoque la donation de Charlemagne, en se fondant sur le refus du Pape de se prêter aux mesures hostiles contre l'Angleterre qu'il avait exigées de lui, alléguant entre autres qu'il n'avait point à redouter les foudres du vatican, devenues tout à fait impuissantes dans ce siècle éclairé.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 19-го Мая 1808 года».

№ 122.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Mai 1808.

Monsieur le comte,

La nécessité de faire remarquer au gouvernement français que les attentats politiques, qu'il commet dans le midi de l'Europe, ne sont pas de nature à être regardés avec indifférence par les puissances du Nord, m'a surtout déterminé à transmettre par courrier les résultats des négociations de Bayonne. D'ailleurs M. Smirnoff devait retourner à St.-Pétersbourg; son expédition ne sera donc que peu dispendieuse pour la Cour, car les frais de son voyage auraient dû en tout cas lui être bonifiés. Au moment de le

faire partir, je reçois de la part de M. le baron de Strogonoff les dépêches ci-jointes; ses appréhensions à l'égard de celles qu'il a expédiées par la poste me paraissent tout à fait fondées; il est positif qu'on n'en laisse pas passer par cette voie, et le sort d'une lettre que j'adressai au baron, immédiatement après le départ de l'Empereur Napoléon, et dont il ne me parle pas, me confirme dans cette opinion.

Le contre-amiral Greigh et les autres officiers de marine russe, dont le baron de Strogonoff annonce le départ en date du 8 (20) Avril ne sont point arrivés encore à Paris.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 19-го Мая 1808 года».

№ 123.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Mai 1808 (n° 139).

Monsieur le comte,

Les dépêches que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser par un courrier français, parti le 31 Mars de St.-Pétersbourg, ne me sont parvenues que le 27 Avril (9 Mai), parce qu'elles avaient été portées à Bayonne, d'où M. de Champagny me les envoya. Je n'ai pas cru devoir faire au ministère français la communication officielle de la capitulation de Sveaborg que me prescrivent les instructions de votre excellence, en m'ordonnant de la représenter comme nouvelle preuve de l'amitié véritable et de la confiance sans bornes de notre auguste maître envers l'Empereur Napoléon, par la raison qu'elle me paraissait tardive, la capitulation se trouvant inséré dans le Moniteur le même jour où elle me parvint. Mais je n'ai pas manqué de faire en faveur de nos vaisseaux marchands, devant retourner sur leur lest des ports d'Angleterre dans ceux de Russie, les réclamations que me prescrivaient les instructions précédentes de votre excellence. Elle s'en convaincra par la copie de note ci-jointe. Je ne croirai pas pouvoir me refuser d'en présenter une autre à M. de Champagny, pour lui recommander l'affaire du capitaine Chilicchi, dont je transmets ici le plaidoyer qui ne laisse pas que d'être intéressant sous plusieurs rapports.

Le ministre de la marine m'a prévenu il y a quelques jours qu'il venait de recevoir la nouvelle de l'arrivée à Toulon des deux vaisseaux de ligne, stationnés jusqu'à présent à Porto-Ferrayo et commandés par le commodore Gœtzen. Cet officier m'a écrit peu avant son départ de l'ile d'Elbe, pour me

demander de faire parvenir au ministre de la marine un rapport qu'il a cru devoir lui faire en vertu des ordres qu'il avait reçus de S. M. I.—Se trouvant maintenant placé sous ceux de l'Empereur Napoléon, il présume qu'il sera dans le cas de devoir entretenir des correspondances très suivies en langue française, et comme il n'a personne auprès qui la possède, il me demande de lui envoyer un employé qui soit en état de se charger de cette besogne. Ne pouvant point me passer de ceux qui sont attachés à ma légation, j'ai dû me refuser à sa demande.

M. le conseiller privé d'Alopéus se propose de partir ce soir pour Francfort sur Main.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 19-го Мая 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Copie d'une note du comte Tolstoy à M. de Champagny, 10 Mai 1808.

Je m'empresse d'accuser à votre excellence la réception de son billet du 5 de ce mois, ainsi que des dépêches qui s'y trouvaient jointes. Je la prie de vouloir bien en agréer ici mes remerciments.

Le gouvernement britannique ayant résolu que les vaisseaux russes, arrêtés dans les ports d'Angleterre, avant le 1 Janvier seraient relâchés, S. M. I. a décidée qu'ils retournassent en Russie sur leur lest. Je suis chargé, en conséquence, de réclamer les bons offices de votre excellence, pour qu'elle obtienne de son auguste souverain en faveur de ces bâtiments une exception au décret, par lequel ils seraient autrement exposés dans leur traversée à être pris par les croiseurs français et amenés dans les ports de France. J'ose me flatter que S. M. I. et R. aimera à donner dans cette occasion une nouvelle preuve de sa disposition constante à obliger son auguste allié.

№ 124.

Графъ Толстой—графу Румянцову *).

Paris, 2 (14) Mai 1808 (nº 140).

Monsieur le comte,

J'apprends dans ce moment que le Roi Charles IV, la Reine, son épouse, la Reine d'Étrurie et le Prince de la Paix sont attendus à Fontainebleau,

*) Эта депеша писана рукою графа Нессельроде. *Н. Ш.*

et que M. de Talleyrand est chargé de les y recevoir. Ils y demeureront jusqu'à ce que la restauration du château de Compiègne, destiné à leur séjour futur, soit entièrement achevée. Le prince des Asturies va se rendre à Valençay, terre du prince de Bénévent, qui vient d'y envoyer sa femme pour lui en faire les honneurs. On croit que le prince n'y restera pas longtemps et sera envoyé à Rome pour y être enfermé dans un couvent; on regarde la famille des Bourbons comme entièrement déchue du trône d'Espagne.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 19-го Мая 1808 года».

№ 125.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 5 (17) Mai 1808 (nº 142).

Monsieur le comte,

Toute communication avec l'Espagne étant interrompue, ainsi que j'eus l'honneur d'en prévenir votre excellence, on n'a reçu jusqu'à présent aucunes notions sur l'effet qu'a produit dans ce pays la réintégration momentanée du Roi Charles. Cependant il sera plus facile à paralyser, et de nouveaux troubles qui peut-être en seront la suite, moins difficiles à apaiser, depuis que le grand-duc de Berg est parvenu à la présidence du gouvernement provisoire. On serait tenté de croire que les événements du 2 n'ont été amenés à Madrid, que pour arriver à ce résultat, il fallait une émeute populaire, pour porter la junte elle-même à appeler le grand-duc à sa tête. Lorsque la nouvelle des décisions de Bayonne arrivera, ce prince se trouvera donc revêtu de tout le pouvoir militaire et civil, et pourra prendre à temps toutes les mesures nécessaires, pour que les suites de l'abdication du Roi Ferdinand deviennent moins funestes à l'armée française. Quoiqu'il en soit, il faudra pendant longtemps une armée nombreuse pour contenir l'Espagne. La Catalogne et l'Andalousie sont les provinces que l'on aura le plus de peine i soumettre.

Des personnes habituées à voir les choses telles qu'elles le désirent et non comme elles sont, croient déjà y trouver une seconde Vendée, moà je n'y saurais voir que quelques massacres inutiles. Il y coulera du sang sans bien quelconque pour la cause de l'Europe opprimée. Il ne pourrait en résulter, que lorsqu'il y aurait un espoir que les puissances, encore indépendantes du continent, voudraient ouvrir les yeux sur leur position et se convaincre de la nécessité de mettre à profit ce moment précieux, où une armée française sera retenue au delà des Pyrénées. On recrutera, sans doute, par la suite

dans le pays même, et l'on complétera les armées françaises dans d'autres régions, par des corps espagnols. Mais ces déplacements exigent du temps, et c'est lui qu'il faut mettre à profit, pour nous organiser de manière à offrir dans toutes les circonstances plusieurs lignes de défense respectable.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 28-го Мая 1808 года».

№ 126.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 5 (17) Mai 1808 (nº 143).

Monsieur le comte,

L'arrivée prochaine de toute la famille royale d'Espagne dans les environs de Paris vient par la voie du Moniteur d'être officiellement annoncée au public. M. de Talleyrand qui d'abord devait recevoir le Roi et la Reine à Fontainebleau a eu une autre destination, un second courrier lui porta l'ordre de se rendre à Valençay pour en faire les honneurs à Ferdinand VII. Il est parti avant-hier au soir assez piqué des embarras et de la dépense que cette visite va lui causer, car il aura à loger et à entretenir le prince des Asturies, plusieurs infants, les chefs de ce parti, enfin une société de plus de 60 personnes. C'est une manière de contribution que l'Empereur a voulu lever sur les fonds considérables que le prince de Bénévent à tirés d'Espagne. On ne sait pas, combien de temps il aura ce fardeau à supporter, et quand le prince des Asturies partira pour Navarre, terre située en Normandie, que les papiers publics lui disent être assignée pour retraite. De tous les infants il n'est resté auprès du Roi et de la Reine que Don Francisco. Il est fils du prince de la Paix.

Mais ce qui est bien autrement intéressant dans les publications officielles mentionnées ci-dessus est l'annonce du traité conclu à Bayonne entre le Roi Charles et l'Empereur Napoléon. Je n'ai pu jusqu'à présent me procurer aucune notion sur les stipulations de ce traité, mais il suffit de savoir pour s'en former une idée, que le Roi a cédé à l'Empereur Napoléon tous les droits de sa maison. Il ne pourra certes contenir aucune stipulation plus forte et plus importante. On ne sait ce qui doit indigner le plus ou de la faiblesse d'un souverain qui signe de pareilles transactions et foule aux pieds toutes les obligations qui le tient à son peuple, ou de l'abus de la force qui les impose. C'est à un sort semblable que doivent s'attendre tous les souverains qui se placent vis-à-vis de Napoléon dans une position passive et

se mettent à sa discrétion; voilà un nouvel exemple du danger qu'il y a pour les souverains à traiter eux-mêmes avec lui.

Il m'arrive à l'instant par la poste de Madrid un paquet de M. le baron de Strogonoff. J'ai l'honneur de le transmettre sous ce pli à votre excellence. Les détails qu'il donne sur les scènes de carnage de Madrid sont à peu près les mêmes qui nous étaient déjà connus. La circonstance la plus marquante qu'il annonce est celle de la distribution parmi le peuple de Madrid avant le 2 Mai de plusieurs écrits, tels que la lettre de l'Empereur Napoléon au prince des Asturies propres à exciter le ressentiment de la nation. Elle vient à l'appui de l'opinion déjà énoncée dans mes précédents rapports, que les événemets du 2 Mai ont été l'ouvrage de la France. Ils sont si forts dans la tactique de ce gouvernement qu'il est difficile de se laisser abuser encore à cet égard, à moins qu'on ne le veuille bien.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 28-го Мая 1808 года».

№ 127.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 5 (17) Mai 1808.

Monsieur le comte,

Шифромъ: M. de Talleyrand qui après avoir encouragé toutes les entreprises de son maître tant qu'elles lui fournissaient les moyens d'augmenter sa fortune, désirerait maintenant en jouir en repos, évite depuis le retour de Tilsit toutes les vues de Napoléon, qui tendent à troubler la tranquillité de l'Europe. Mais ce mécontentement n'éclate que dans son intérieur et vis-à-vis de ses amis, sans pouvoir jamais produire aucun autre effet. Il n'a point assez d'influence pour faire revenir l'Empereur de ses projets, il a trop d'ambition et pas assez de caractère pour se refuser à en être l'instrument toutes les fois qu'on l'exige. Il s'est dans le temps prononcé contre l'affaire du Portugal; celle de l'Espagne est encore moins de son goût. Avant son départ pour Valençay, il se pleignit hautement devant 20 personnes, qui étaient réunies chez lui, de la position désagréable où il allait se trouver. Il a ensuite censuré amèrement la conduite pleine d'indécence du Roi Charles et de la Reine, pendant leur séjour à Bayonne; celle-ci s'est surpassée en bassesses; elle a distribué des cadeaux fort riches à toutes les personnes de la suite de l'Empereur; elle a donné à l'Impératrice

un rubis magnifique; elle lui baisait les mains tous les jours, enfin elle et le Roi avaient l'air de remporter un triomphe, voulant en remercier chaque valet de la Cour. Un tel degré de dégradation aurait lieu de surprendre, si le Roi n'avait point donné toute sa mesure en calomniant son peuple et en lui faisant un crime de ses efforts pour la conservation du trône. Parmi tous les membres de la famille royale, on prétend que le prince des Asturies seul avait une tenue décente. Il était au moins triste et accablé; la manière, dont on a abusé de son inexpérience pour l'attirer à Bayonne, fournit une nouvelle preuve de la perfidie profonde du gouvernement français et de tout ce dont il est capable pour arriver à ses fins. C'est le général Savary qui a été chargé de cette honorable mission. Il lui fut envoyé à Madrid; le prince ne se décida à en partir pour aller à la rencontre de l'Empereur, que lorsque Savary lui eut donné sa parole d'honneur qu'il serait reconnu Roi. Arrivé à Vitoria, il apprit par une lettre de l'infant Don Carlos, que l'Empereur se refusait à admettre l'abdication de Charles IV; il voulut alors rebrousser chemin, mais les généraux français s'y opposèrent et on le poussa de force jusqu'à Bayonne.

J'ai cru devoir faire mettre cette dépêche en chiffre parce, que je viens d'être informé que tous les maîtres de poste dans les États prussiens ont reçu ordre de prévenir les autorités françaises chaque fois qu'un courrier russe passerait.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 28-го Мая 1808 года».

№ 128.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 5 (17) Mai 1808 (n° 145).

Monsieur le comte,

Le gouvernement garde toujours le silence sur l'affaire du Pape. Par la déclaration qui doit lui avoir été remise et dont j'ai fait mention dans ma dépêche, l'Empereur ne reconnaissant plus le Pape que comme évêque de Rome, rétablit dès ce moment toutes les libertés de l'église gallicane et révoque toutes les stipulations du dernier concordat, en se reposant sur la fidélité de son clergé et de son peuple. On prétend que le Pape a répondu qu'il ignorait parfaitement ce que lui voulait l'Empereur, et qu'il fallait s'adresser à l'archevêque de Palerme, désigné par lui et revêtu de la dignité du chef de l'église par la sanction du sacré collége, si on désirait traiter avec le Pape.

Ces mesures qui détruisent la puissance temporelle du Saint-Père ont été communiquées au conseil d'État. Il délibère maintenant sur les moyens de les mettre à exécution. On parle même d'un travail dont seraient chargés trois conseillers d'État parmi lesquels M. M. Bigot Préameneu, ministre des cultes, et Regnault. de St. Jean d'Angely, et qui aurait pour objet le moyen de ramener l'église à son état primitif. L'Empereur peu avant son départ doit avoir dit à un de ses conseillers d'État qui lui parlait du Pape et le nommait vicaire de Jésus Christ: «S'il y a un vicaire du bon Dieu sur la terre, c'est moi». Il ne serait donc pas trop invraisemblable qu'il voulut également se revêtir du pouvoir spirituel et se faire déclarer chef suprême de l'église.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 129.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 5 (17) Mai 1808 (n° 146).

Monsieur le comte,

Les mesures, qui menaçaient la confédération du Rhin et que j'ai fait pressentir dans mes premiers rapports de Fontainebleau, se réalisent insensiblement. On tend à introduire dans ces États des droits de conscription, de postes et de douanes. Il vient d'en être donné un exemple frappant. L'Empereur a demandé aux princes de la confédération l'envoi de recrues pour ses armées en Prusse. Le prince Primat a été taxé à 80 hommes, le grand-duc de Bade à 2 ou 300. L'anarchie qui régnait en Allemagne y continue toujours. Il n'y a rien eu de fixé, rien d'arrêté à l'égard de ce pays. Les princes faibles n'y ont aucune garantie contre les forts. Ceux-ci commencent à sentir la charge des bienfaits de Napoléon. La Cour de Bavière qui certes avait quelques titres à sa reconnaissance et à son amitié vient d'éprouver un traitement auquel elle n'avait pas lieu de s'attendre. M. de Cette, son ministre à Paris, ayant présenté les comptes pour les dépenses qu'avait occasionné au pays le passage des troupes françaises se rendant d'Italie en Prusse, et en retournant, on lui dit qu'en vertu de l'acte de confédération, les troupes du Protecteur devaient être entretenues et nourries aux frais des princes confédérés. Le ministre eut beau représenter que l'acte ne stipulait aucune obligation de cette nature, ses efforts furent tout à fait infructueux, on ne démordit pas du principe qu'on lui avait objecté et il expédia un courrier à sa Cour pour lui donner connaissance de ce beau résultat.

Ces envois de renforts allemands n'ont cependant été jusqu'ici peu sensibles, et n'ont produit aucun changement marquant dans ce que l'on continue à appeler ici la Grande Armée. La légion polonaise forte d'environ 6.000 hommes en a seule été retirée. Il y a quelque temps qu'un petit corps de cavalerie formé par le grand-duc de Berg, et au service de ce prince, a passé également par Paris. Ils se rendent l'un et l'autre en Espagne. On prépare encore à Rennes pour l'armée qui se trouve dans ce royaume un renfort de 9.000 hommes. Toute cette armée n'a été formée que d'une réunion de dépôts qui a leur tour sont remplacés par la conscription de 1809 et sa réserve. Le noyau principal de celle-ci est la réserve sur le Rhin commandée par le maréchal Kellermann, où s'exercent et se forment tous les conscrits.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 130.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 5 (17) Mai 1808 (n° 147).

Monsieur le comte,

Je confie cette expédition à l'archimandrite Spiridion Philipowitsch, expédié par M. l'amiral Séniavin à St.-Pétersbourg, et qui d'après la recommandation flatteuse dont il l'a muni, semble justifier cette marque de confiance. Je lui ai fait payer 150 ducats, afin de lui faire prendre en Allemagne des chevaux de courrier, et le faire arriver plus vite à sa destination.

Le gouvernement français a gardé le silence sur une attaque qu'il a faite contre la Sicile et ce n'est que maintenant que l'on est informé par les nouvelles de Naples, que l'amiral Gantheaume dans sa dernière expédition avait débarqué 6.000 hommes aux environs de Messine pour prendre cette place par un coup de main, mais il a dû les faire rembarquer sans avoir pu réussir dans ce projet.

Les bruits publics remplacent les Bourbons sur le trône d'Espagne par le Roi Joseph de Naples qui à son tour le serait par le Roi d'Hollande, auquel succèderait le grand-duc de Berg. Les États de ce dernier seraient d'après cet arrangement incorporés au royaume de Westphalie. Mais ces suppositions reposent sur des données trop vagues, pour que je puisse les garantir.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 131.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 9 Mai 1808.

Monsieur le comte,

Depuis le 19 (31) Mars, date des dépêches que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser par le seigneur Evstafieff, je n'ai reçu de sa part que le nº 120, du 22 Mars (3 Avril) qui m'est parvenue par un courrier français. Je ne vous dissimulerai point, monsieur l'ambassadeur, que ce long silence auquel vous même ne m'aviez pas habitué, me paraît d'autant plus inexplicable que par des lettres particulières expédiées de Paris par la poste on sait déjà ici que M. d'Ozarowsky et de Czernicheff y sont arrivés. Il serait possible à la vérité que des expéditions que dans l'intervalle vous pouvez m'avoir adressées par la voie de la poste se fussent égarées. Dans ce cas je prie votre excellence de vérifier le fait et d'y suppléer par duplicata s'il y avait lieu.

Les présentes vous parviendront par M. de Périgord, qui a bien voulu se charger de mon paquet pour votre excellence. L'Empereur désirant lui donner un témoignage de sa bienveillance, vient de le décorer de l'ordre de St. Anne de la seconde classe en diamants ([85]).

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu par M. de Talleyrand le 10 (22) Juin 1808».

№ 132.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 9 Mai 1808.

Monsieur le comte,

Notre auguste Cour et toute la nation viennent d'être plongées dans le plus profond deuil par la mort de S. A. I. madame la grande-duchesse Elisabeth Alexandrowna. Les suites de la dentition ont terminé sa vie dans la journée du 30 Avril. Votre excellence se figurera aisément l'affliction extrême que ce triste événement a dû causer à toute la famille impériale. L'Impératrice régnante surtout en a été accablée et pour surcroît de malheurs, Sa Majesté a appris presqu'en même temps le décès d'une sœur chérie, madame la duchesse de Brunswick Oels.

Depuis huit jours la jeune grande-duchesse était indisposée. Cinq dents lui poussèrent à la fois et lui causèrent des souffrances et un état de ma-

ladie qui, quoique toujours allarmants dans un âge aussi tendre, ne donnaient cependant aucune inquiétude sur sa conservation. Le 29, les médecins crurent même encore pouvoir se livrer à l'espérance de voir la crise la plus dangereuse passée, lorsque tout à coup vers le soir le mal empira et peu d'heures après des convulsions répétées terminèrent les jours de cet auguste enfant. ([86]).

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu par M. de Talleyrand le 10 (22) Juin 1808».

№ 133.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 11 (23) Mai 1808 (nº 149).

Monsieur le comte,

En transmettant à votre excellence un paquet de M. le baron de Strogonoff arrivé par la poste, j'ai l'honneur de lui accuser la réception de ses dépêches en date du 16 et 21 Avril. Les premières me sont parvenues le 7 (19) Mai par un courrier français; le chasseur Fedoroff me remit les secondes dans la journée du 9 (21). Je m'occuperai de suite de l'exécution des divers ordres qu'elles renferment et ne manquerai point de rendre compte à votre excellence du résultat qu'auront obtenus mes démarches.

Je vous suis reconnaissant, monsieur le comte, d'avoir mis un feldjäger à ma disposition, c'est parce qu'il ne s'en était point trouvé auprès de moi que j'ai dû recourir au sieur Evstafieff.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го Іюня 1808 года».

№ 134.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 13 Mai 1808.

Monsieur le comte,

M. de Czernischeff et le prince Mencchikoff arrivés ici l'un le 11, l'autre le 12 du courant m'ont exactement remis les dépêches dont votre excellence avait chargé pour moi. Je me suis empressé de les mettre sous les yeux de S. M. I., et dès que j'aurai pris ses ordres sur les différents objets qui forment leur contenu, je ne tarderai pas, monsieur l'ambassadeur, à vous les communiquer.

Agréez etc.

P. S. Au moment de cacheter cette lettre, M. de Caulaincourt m'envoie le paquet que votre excellence m'a adressé par son courrier le 22 Avril (4 Mai).

Помѣта: «Par la poste, le 7 (19) Iuin».

№ 135.

Императоръ Александръ—графу Румянцову.

Monsieur le comte,

Ma tante va partir demain, faites-moi donc le plaisir de faire écrire une dépêche très courte au comte Tolstoy, dans laquelle vous direz que mon oncle a désiré lui être recommandé et qu'il aide à ses intérêts s'il en aura les moyens. Quand vous l'aurez écrite et signée, envoyez la moi ce soir même, pour que je la remette à ma tante qui la portera elle-même. Vous n'avez pas besoin de m'en envoyer le projet, et je m'en remets entièrement à ce que vous direz. Tout à vous *).

№ 136.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 13 Mai 1808.

(Собственноручно).

Monsieur l'ambassadeur,

Le duc Alexandre de Würtemberg se rendant à Paris pour y solliciter l'Empereur Napoléon de vouloir bien employer son influence à engager le Roi son frère à redresser tous les torts qu'il a envers lui, en lui procurant une possession fixe et indépendante qui le dédommagea de tout ce dont il l'a dépouillé, a désiré que l'Empereur, notre auguste maître, intervient en sa faveur, par son appui.

S. M. I. qui a constamment eu sujet d'être très satisfait de la conduite et des sentiments de ce prince à son égard, sous ce seul rapport se croit obligé de lui montrer un intérêt particulier et ne veut d'ailleurs pas manquer de le lui témoigner aussi, comme au frère de l'Impératrice sa Mère.

D'après toutes ces considérations, l'Empereur m'a très expressément ordonné d'écrire à votre excellence qu'il verra avec un plaisir infini tout ce que vous pourrez faire, monsieur l'ambassadeur, pour appuyer les démarches

*) На запискѣ не означено ни года, ни мѣсяца; она относится къ Маю 1808 года, судя по нижеслѣдующему письму графа Румянцова—графу Толстому. *Н. Ш.*



du duc et les faire réussir. L'Empereur recommande particulièrement les intérêts de ce prince à votre zèle, à votre sagesse et à cette intelligence dont vous lui avez déjà donné tant de preuves.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 137.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 18 (30) Mai 1808 (nº 150).

Monsieur le comte,

Ce fut le 14 (26) Mai au soir que le prince Volkonsky me remit les dépêches que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 Avril (10 Mai). Il a poursuivi le lendemain matin sa route pour Bayonne, d'où d'après les dernières nouvelles l'Empereur était parti pour faire une excursion à St. Jean de Luz. Le Roi et la Reine d'Espagne sont depuis le 23 à Fontainebleau. Le prince des Asturies est également arrivé à Valençay, d'où M. de Talleyrand n'est point de retour encore.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 13-го Іюня 1808 года».

№ 138.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Mai (1 Juin) 1808 (nº 152).

Monsieur le comte,

Les rapports de M. le comte de Stackelberg auront fait connaître à votre excellence les détails de l'affaire de M. Sack. Elle a excité tout le ressentiment de l'Empereur Napoléon. Le baron de Brockhausen vient de recevoir à ce sujet une note du ministre des relations extérieures, conçue dans les expressions les plus virulentes. Elle porte en substance que S. M. I. et R. avait été très indisposée, en apprenant que les employés prussiens se fussent permis de contrecarrer ouvertement un projet que l'intendant-général avait eu ordre de faire exécuter, en cherchant à exciter à des sentiments d'opposition et de révolte les États des provinces occupées par ses armées. Il poursuit en annonçant que ce n'était pas les seuls employés prussiens qui professassent des principes opposés aux sentiments dont la Cour de Prusse donnait des assurances, qu'il était parvenu à l'Empereur des rapports sur la conduite inconcevable de M. Roux, qui l'avait décidé à lui retirer la permission de séjourner en France. Il finit par déclarer que des provocations

semblables dans des provinces encore occupées par des troupes françaises pourraient porter les choses au point que l'Empereur romperait le traité de Tilsit. Le baron de Brockhausen dans une réponse fort étendue cherche à disculper les employés prussiens, à rectifier plusieurs faits qui ont évidemment été rapportés à l'Empereur d'une manière fort exagérée et en appelle de nouveau à son cœur magnanime et généreux en faveur de son infortuné maître.

Il expédie un courrier à sa Cour pour lui rendre compte de ce malheureux incident, et m'en ayant prévenu j'en profite, afin d'adresser cette dépêche à votre excellence. Pour compléter les détails qu'elle contient, je dois y ajouter que ce fut, il y a environ dix jours, que M. Fouché fit enjoindre à M. Roux, attaché au prince Guillaume et jadis secrétaire de légation en France sous M. de Luchesini, de quitter Paris dans 24 heures. On s'est conformé sans délai à cette intimation; le lendemain du jour où elle a été faite le sieur Roux a été envoyé en courrier à Königsberg.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 139.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Mai (1 Juin) 1808 (n° 153).

Monsieur le comte,

La députation polonaise est depuis la semaine dernière de retour à Paris. Elle regarde sa mission comme terminée et se dispose à partir pour Varsovie. La convention dont j'ai déjà entretenu votre excellence a été conclue, cependant le ministre de Saxe n'a point été appelé à la signer, comme on avait prétendu d'abord.

Шифромъ: Il paraît que cette transmission n'a pourtant pas aplani toutes les difficultés pécuniaires qui subsistaient entre la France et le duché de Varsovie. En congédiant les députés, l'Empereur leur dit: il serait difficile de prendre ici des arrangements définitifs dans une affaire aussi compliquée, cela demanderait trop de temps, *mais je me trouverai bientôt dans votre voisinage où je serais plus à même de m'en occuper.*

D'après les nouvelles que nous avons eu tant par ces députés que par d'autres voyageurs, il paraît que le calme se rétablit en Espagne. Les opérations des armées françaises se borneront donc de ce côté là, comme en Danemark à l'occupation du pays qu'elles ont envahi.

L'Empereur des Français n'ira pas plus en Afrique et en Suède qu'il n'a été jadis en Angleterre, et s'il songe sérieusement à une expédition en

Morée, il ne la tentera certainement pas avant d'avoir renversé la puissance autrichienne et rétabli la Pologne. Avec cette manière de voir, vous pensez bien, monsieur le comte, que je ne saurais partager la satisfaction que vous fait éprouver la conquête de la Finlande.

Par le traité de paix de Lunéville l'Autriche acquit les États vénitiens. Des liaisons avec la France plus intimes et plus impolitiques encore valurent à la Prusse l'Électorat d'Hannovre, votre excellence sait quel est le sort de ces deux puissances; puisse l'acquisition de la Finlande ne point entraîner pour la Russie des conséquences semblables. Il court depuis quelques jours des bruits d'après lesquels les Anglais auraient fait la conquête de la Guadaloupe et pris possession de cette ile au nom de Louis XVIII.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 140.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Mai (1 Juin) 1808 (n° 154).

Monsieur le comte,

Par la poste d'avant-hier j'eu l'honneur d'accuser à votre excellence la réception des dépêches dont elle avait chargé le prince Wolkonsky et de lui annoncer le départ de S. M. I. et R. pour St. Jean de Luz. On dit maintenant qu'elle tiendra la junte à Toulouse, et profitera du temps que mettront les députés espagnols à s'y réunir, pour faire la tournée des provinces méridionales de la France.

D'après les nouvelles de Valençay, le prince des Asturies mène un genre de vie très retiré, dine seul, parle très peu et répond jusqu'à présent d'une manière fort laconique à toutes les questions que M. de Talleyrand lui fait. La Reine sa Mère se livre en revanche sans réserve à son goût pour la parure. Rien ne saurait mieux faire connaître l'opinion défavorable sur le compte de cette famille, que le gouvernement français cherche à établir dans l'esprit du public, que la pièce marquée dans le journal ci-joint. Votre excellence trouvera également sous ce pli le Moniteur du 25 Mai avec d'autres gazettes qui commentent l'article indécent tiré des papiers anglais. (87).

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 141.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 23 Mai 1808.

Monsieur le comte,

L'Empereur a été instruit des démarches que fait M. le duc de Saxe-Coburg à Paris, afin d'obtenir une indemnisation pour les pertes que ses États ont essuyé pendant la dernière guerre, votre excellence connaît déjà l'intérêt particulier que S. M. I. prend à ce prince et combien il lui serait agréable de le voir réussir dans ses justes réclamations. Aujourd'hui Sa Majesté m'ordonne, monsieur l'ambassadeur, de vous recommander de nouveau les intérêts du duc, et s'il est vrai que S. A. S. a quelque espoir d'obtenir le pays de Bayreuth, comme on l'a fait entendre ici, votre excellence voudra bien faire connaître au cabinet des Tuileries, que S. M. I. serait très sensible à ce nouveau de l'amitié de l'Empereur Napoléon, tout comme elle verrait avec une satisfaction bien vraie, telle autre compensation qui serait accordée à un prince auquel, indépendamment des liens de parenté qui l'unissent à la maison impériale de Russie, Sa Majesté a voué l'estime la plus sincère.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Par un courrier français, le 10 (22) Juin 1808».

№ 142.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 23 Mai 1808.

Monsieur le comte,

Le duc de Holstein-Oldenbourg ayant fait énoncer ici le désir de charger également de son consulat M. Labensky, consul général de Russie à Paris, S. M. I. a bien voulu y consentir. En vous en instruisant, monsieur l'ambassadeur, je vous prie de vouloir bien autoriser M. Labensky à se charger du consulat de S. A. S. et de lui faciliter, si cela était nécessaire, les moyens de se faire reconnaître en cette nouvelle qualité par le gouvernement français.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Par un courrier français, le 10 (22) Juin 1808».

№ 143.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Mai (9) Juin 1808 (nº 155).

Monsieur le comte,

Les dépêches en date du 28 Avril, que votre excellence m'a adressées par le prince Volkonsky au sujet des affaires de la Turquie, me prescrivaient de faire de leur contenu l'objet d'une communication à la personne avec laquelle je me trouverai en relations d'affaires pendant l'absence de M. de Champagny. Le prince de Bénévent étant toujours à Valençay, je dois attendre son retour pour m'acquitter de cet ordre suprême. En vous soumettant ces circonstances, je ne saurais m'empêcher, monsieur le comte, de vous exprimer le regret avec lequel je renonce à l'espoir d'une négociation directe entre nous et la Porte, comme étant beaucoup plus propre à terminer promptement cette guerre, que la médiation de la France, qui ne nous a valu jusqu'à présent que des retards et des entraves. Je viens d'être confirmé dans cette opinion par une dépêche de M. le prince de Kourakin, qui m'apprend la démarche inouïe du général Sébastiani, par laquelle cet ambassadeur est parvenu à déterminer le prince Prosoroffsky à prolonger la suspension d'armes, en s'appuyant sur une stipulation qui n'a jamais existée. J'avoue que j'ai de la peine à comprendre comment le général en chef d'une armée se laisse engager par les avis d'un agent étranger à différer l'exécution des ordres positifs de sa Cour, si toutes fois il les avait reçus. Nous n'avons vu jusqu'ici des exemples de faiblesse aussi marquante que dans les fastes des armées prussiennes et autrichiennes.

Ils ont conduit au tombeau ces deux monarchies, et je ne pouvais certes pas m'attendre à les voir imités par un maréchal russe. Quoiqu'il en soit j'y ai trouvé la solution du problème que je ne pouvais comprendre. La déclaration que l'instruction du 11 Mars me prescrivit de faire à la Cour de France, et que je consignai dans ma note du 2 (14) Avril devait me faire croire à une reprise d'hostilité immédiate; vous jugerez donc de ma surprise, monsieur le comte, en voyant qu'elle ne s'exécutait pas, jusqu'à ce que le prince Kourakin m'eut informé des motifs qui y avaient donné lieu. Partageant mon opinion sur la nécessité d'adopter vis-à-vis des Turcs une marche plus ferme et plus décisive, il partage également mes regrets sur la prolongation de l'armistice et croit qu'il serait maintenant trop tard pour en revenir à la première décision. A cet égard, je ne saurais être de son avis, je ne vois pas ce qui empêcherait une reprise d'hosti-

lités. Les accroissements successifs de l'armée ottomane nous en fournissent un prétexte plausible, et le silence que garde toujours le gouvernement français après la déclaration que nous lui avons faite dans ma note du 14, non seulement nous justifie auprès de lui, mais a l'air d'approuver nos projets, et pourrait être très bien interprété comme tel. Mais il faudrait pour remplir une semblable résolution ne point tarder à l'exécuter et profiter des peu de moments précieux qui absorbent encore les soins de l'Empereur Napoléon du côté opposé. Ils sont courts ces moments et si dans deux mois nos discussions avec la Turquie ne sont pas terminées et la paix faite, il en sera vraiment trop tard, car Napoléon débarassé des affaires de l'Espagne aura tous les moyens et toutes les facilités d'arranger les nôtres à son gré. Et comment serait-il possible de s'en rapporter encore à sa médiation, après que son ambassadeur à Constantinople, qui bien sûrement n'osait point agir d'après ses propres impulsions, a fourni une preuve aussi évidente de sa duplicité et de ce que nous avions à nous attendre de l'intervention de la France? Cette lettre de Sébastiani en date du 8 Mars ne pouvait être inconnue à votre excellence à l'époque de l'expédition du prince Volkonsky, qui eût lieu le 28 Avril v. st., et pourtant elle se flatte d'un changement en mieux et rejette les ouvertures faites par le canal du baron de Hübsch. J'aime à espérer que cette mesure n'a été motivée que par le peu de confiance que doit inspirer cet intermédiaire danois, qui est Français à brûler, et qu'elle n'annonce point un refus absolu de mettre à profit les dispositions du divan en faveur d'une négociation directe qu'il annonce.

Pour prouver à votre excellence combien ces dispositions semblent fondées, j'ai l'honneur de lui communiquer sous ce pli des notions de Constantinople qui me sont parvenues par une voie indirecte, mais très sûre et qui confirment les données transmises à cet égard par le baron Hübsch. Il s'accumule trop de preuves incontestables des vraies intentions de la France à notre égard, pour qu'il soit possible que notre auguste Cour puisse entretenir encore l'espoir d'obtenir par sa médiation les avantages auxquels elle est en droit de prétendre. Trop de motifs au contraire semblent se prononcer pour le parti de négocier cette affaire directement; et je me flatte que votre excellence les saura apprécier.

Dans sa dernière lettre particulière elle m'annonce que *nos affaires du côté de la Turquie s'améliorent,* en s'appuyant sur les notions annexées à une des dépêches. Mais comme les preuves que ces renseignements contiennent sont très peu convaincantes, je dois croire que votre excellence veut m'abuser ou se faire illusion à elle-même. Plus le terme des arrangements de l'Espagne approche, plus les embarras entre nous et

la France s'augmenteront, plus on nous suscitera de nouvelles difficultés, non seulement au sujet de la Turquie, mais aussi de la Prusse et peut-être de la Pologne. Il est donc urgent de mettre ces instants à profit, et je ne saurai assez répéter la nécessité d'organiser des moyens de défense respectables à moins qu'on ne veuille souscrire à tout.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Іюня 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'une lettre de Constantinople en date du mois d'Avril 1808.

L'apparition de Fonton à Constantinople prouve assez que la Cour de St.-Pétersbourg serait bien aise d'avoir ici auprès du ministère un homme à elle, qui en cas de besoin pourrait agir.

J'ai appris, il y a quelque temps, qu'un nommé Rasich effendi, commis au bureau du divan impérial et expédié en Novembre de l'année passée en Crimée, pour y porter des secours en argent aux prisonniers turcs qui s'y trouvaient, a été appelé à Pétersbourg. Cette découverte a réveillé toute mon attention, et il m'a réussi d'apprendre qu'un nommé Hamyd-Bey, secrétaire dans le bureau de Lamedgi, a été expédié, il y a quelques jours, à Rodosto, pour s'y entretenir avec M. Fonton. Enfin j'ai eu la satisfaction de pouvoir transmettre aujourd'hui mot pour mot les propres termes dans lesquels s'est exprimé dans un rapport à sa Hautesse elle-même un de ses confidents relativement aux entretiens de Fonton avec Hamyd-Bey. On voit par cette pièce, que sultan Mustafa ne se fie pas aveuglément à ses ministres, et qu'il entretient une correspondance secrète et intime avec des personnes hors du ministère. On y voit le désir de la Porte de faire sa paix séparée avec la Russie, et que si elle ne se prononce pas librement, c'est qu'elle est arrêtée par la crainte de la France. Le dernier postscript prouve que le confident du grand Seigneur chercha à dissiper des alarmes, qu'il croit d'autant plus mal fondées, que suivant lui la Porte ne doit point compter sur une paix à Paris par la médiation de la France.

Il serait possible que lorsque la Porte se verra débarrassée de Sébastiani, qui est un véritable épouvantail à ses yeux, elle prononçât plus librement son désir de se rapprocher de la Russie.

II.

Traduction du Turc des réfléxions soumises à sa Hautesse par un de ses confidents sur les entretiens de Hamyd-Bey avec M. Fonton à Rodosto.

Le protocole des entretiens que Hamyd-Bey, un des commis au bureau de Lamedgi, a eus ces jours avec M. Fonton, premier interprète de Russie, à Rodosto, a été mis sous les yeux de Sa Hautesse. J'en ai eu copie, et je l'ai lue avec attention. Il est tout naturel que Fonton qui a tous ses immeubles dans les États de Sa Hautesse désire la paix, et il est à croire qu'il n'épargnera rien pour l'amener. Si l'on veut se conformer aux conjonctures du moment, il conviendra d'acheminer au ministre des affaires étrangères de Russie la lettre envoyée dernièrement à la Sublime Porte, et dictée par le dit interprète au ministère de Russie, dans la vue de préparer les voies à une paix séparée.

Il est vrai qu'au premier coup d'oeil il se présente quelques difficultés, telles par exemple qu'au cas que les Français venaient à en avoir vent, l'Empereur en soit choqué, qu'il ne gâte l'affaire, et qu'il ne s'en suive des explications désagréables; mais d'un autre côté, il n'est pas moins vrai, que malgré qu'on ait remis entièrement les rênes de la négociation entre les mains des Français, le terme de l'armistice s'est écoulé, sans que jusqu'à ce moment on ait retiré le moindre avantage réel des démarches faites par la France. Il ne serait donc pas hors de propos de travailler à la paix par une autre voie. On en infère que vu l'union et l'accord qui règnent en apparence entre la Russie et la France, l'Empereur des Français serait choqué d'apprendre que la Porte cherche à traiter de son chef de la paix: car comme les points essentiels de la paix de Tilsit n'ont pas encore été exécutés jusqu'ici, les personnes versées dans la politique entrevoient que la paix entre la France et la Russie ne sera pas de longue durée, et que les hostilités recommenceront sous peu. Comme jamais médiateur n'est intervenu avec succès pour négocier la paix entre la Porte et la Russie, il n'est pas improbable, que si la Porte manifeste le désir de négocier de son chef de la paix, le ministère russe n'en accepte avec plaisir la proposition.

L'expérience que nous avons des projets, des plans et de la politique oppressive de la France, nous prouve assez, qu'elle n'a nullement besoin de cette lettre pour trouver un prétexte d'exécuter les plans et les projets qu'elle pourrait avoir conçus contre l'empire ottoman. D'après cela il conviendrait, selon mon faible avis, quoique les Français en puissent apprendre ou non, d'expédier cette lettre ensemble avec une autre lettre amicale, qui serait

adressée de la part du Kaimakan au premier ministre russe. Je pense même qu'il ne serait peut-être pas inutile d'envoyer Fonton à Pétersbourg conformément à sa propre demande consignée dans le protocole, chargé d'une lettre de la part de Sa Hautesse à l'Empereur de Russie; on le munirait alors d'instructions verbales. Au reste ce sera aux membres du conseil d'État de prendre en mûre délibération, si l'envoi de la lettre sultanique peut avoir des inconvénients ou non, et on se réglera d'après la résolution prise par le conseil. Il a été exposé à Sa Hautesse que Fonton voulait vendre ses biens fonds et immeubles à Constantinople, et se retirer entièrement en Russie, mais la chose n'est pas ainsi. Il conte par un mémoire qui se trouve entre les mains du drogman de la Porte, que Fonton n'est nullement intentionné de vendre ses propriétés; mais qu'il s'agit simplement de vendre une maison située à Bechiktasch de la valeur d'environ 10.000 piastres qui lui a été donnée en hypothèque; ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est que M. Fonton a dit à Hamyd-Bey, *qu'ayant des biens immeubles à Constantinople, il ne pouvait pas lui convenir de sacrifier la Porte.* Le Baylikgï effendi vient de recevoir une lettre de Rasich effendi, qui a été envoyé en Crimée pour porter aux prisonniers musulmans en Russie les secours pécuniaires qui leur ont été accordés par la munificence souveraine, et qui a été invité de se rendre à Pétersbourg. J'ai entendu moi-même de la bouche du Reis-effendi, et en présence du Baylikgï, que dans la lettre en question le Rasich effendi dit entre autre: je pense que nous aurons des pourparlers utiles à la Porte, mais lorsque je demandai à voir cette lettre pour en tirer quelque chose de satisfaisant, il m'a répondu qu'il l'avait brûlée.

P. S. On n'entend rien aux dépêches de notre ambassadeur à Paris. D'après mon faible avis, la France n'espère pas de terminer nos négociations de paix. D'après cela il faut aviser aux moyens de faire une paix séparée avec la Russie. La lettre de Fonton au ministère russe a été envoyée au camp. On n'y a pas jugé convenable d'expédier de lettre, mais on a trouvé à propos que Fonton se rende lui même en Russie.

№ 144.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Mai (9 Juin) 1808 (n° 156).

Monsieur le comte,

L'article du Moniteur du 25 Mai sur lequel j'ai déjà fixé l'attention de votre excellence, a fait une telle sensation sur le public de Paris toujours persuadé de l'infaillibilité des journaux, que plusieurs personnes sont venu m'en

parler. Je m'en serais sûrement expliqué vis-à-vis de M. de Talleyrand s'il avait été ici, mais n'ayant pas cru devoir laisser tomber entièrement la chose, j'ai dit à tous ceux que je croyais dans le cas de pouvoir le redire, et nommément aux ministres de la marine et de la police, que j'étais d'autant plus fâché de cette insertion qu'elle admettait pour nous également dans nos gazettes les articles sur l'Empereur Napoléon que les papiers anglais ne publiaient qu'en trop grande quantité. Cette insinuation n'a pas laissé que de faire quelque effet, et je crois lui devoir, au moins, en partie l'espèce d'apologie qui sous l'article Dantzig a paru dans le Moniteur du 6 Juin. L'un et l'autre sont de ces publications rédigées sous les yeux de l'Empereur; je sais, au moins, de science certaine que celle tirée des feuilles anglaises avait été envoyée de Bayonne. Si ce n'est pas déjà chose faite, j'ose engager votre excellence à ne point passer cette affaire sous silence et en faire sentir toute l'inconvenance au général Caulaincourt, car n'en pas parler serait l'approuver et s'exposer à la récidive. Il ne faut rien passer au gouvernement français, c'est le seul moyen de ne pas être sa victime. On ne gagne rien en lui accordant tout. Nous ne l'avons, il me semble, que trop éprouvé et je ne doute pas que votre excellence n'ait apprécié comme une nouvelle preuve de cette importante vérité le langage que l'on tient ici vis-à-vis de l'envoyé prussien, dans le moment où nous avons renouvelé nos représentations en faveur de son infortuné maître.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Іюня 1808 года».

№ 145.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Mai (9 Juin) 1808 (nº 157).

Monsieur le comte,

Le Moniteur ci-joint renferme un procès verbal des séances du sénat tenues au sujet de la réunion à la France du royaume d'Étrurie. On s'attendait depuis longtemps à cet événement, et n'ayant pas manqué de l'annoncer je n'y ajouterai aujourd'hui que la remarque que cette acquisition compense d'une manière bien ample celle que nous avons faite sur la Suède, sur l'importance et la richesse de laquelle les journaux français ne tarissent pas. Ils démentent le bruit d'un armistice conclu entre nous et la Suède qui avait couru, et donné à ce qu'il paraît quelque inquiétude au gouvernement français. Les vues de l'Empereur au sujet du Pape viennent d'être dévoilées par l'indiscrétion d'un journaliste. Sa feuille intitulée le courrier de l'Europe,

et des spectacles a été supprimée. Mais comme l'auteur s'est disculpé en prouvant qu'il n'avait fait que tirer son article du courrier de Milan, sa feuille a reparu depuis. Cet article contenait le décret, par lequel l'Empereur prononça la réunion au royaume d'Italie des quatre provinces soustraites à l'état ecclésiastique et dout je joins ici une copie. Il paraît que le gouvernement n'a pas voulu qu'il fût trop tôt connu en France, afin de prévenir la sensation que pourrait y produire les mesures prises contre le chef de la religion.

Le bruit de la prise de Guadeloupe par les Anglais paraît ne pas s'être confirmé.

L'arrivée en France de la famille royale d'Espagne a donné lieu à la disgrâce d'une des dames du palais de l'Impératrice. Madame de Chevreuse avait été désignée pour faire le service auprès de la reine d'Espagne. Elle s'y refusa et donna sa démission, disant qu'elle n'était pas fait pour être la geôlière des Bourbons. Cette démarche a été punie par l'exil. Elle a eu ordre de se rendre à Luynes petite ville près de Tours.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Іюня 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Декретъ императора Наполеона отъ 2-го Апрѣля 1808 года.

Napoléon, par la grâce de Dieu, etc. etc.

Considérant que le souverain temporel de Rome s'est constamment refusé à faire la guerre aux Anglais, et à se réunir aux Rois de Naples et d'Italie pour la défense de cette péninsule; que l'intérêt des deux États et de leurs armées exige que la communication entre eux ne soit plus interrompue par une puissance ennemie: considérant enfin que Charlemagne, notre prédécesseur de glorieuse mémoire, a donné les biens qui composent l'État de l'église pour le bien de la religion, mais non pas pour l'avantage de ses ennemis, et en outre, que l'ambassadeur du Pape à Paris a demandé ses passeports le 8 Mars, nous ordonnons ce qui suit:

1°) Les provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et Camerino, sont irrévocablement et à toujours réunies à notre royaume d'Italie. 2°) Le 11 Mai, il sera pris possession formelle des dites provinces, et on y plantera les armes du royaume d'Italie. 3°) A la même époque, le code Napoléon y sera publié et le 1-er Juin il y aura force de loi. 4°) Les dites provinces réunies avec le royaume d'Italie formeront trois départements, et seront sous tous les rapports mises sur le pied du royaume d'Italie. 5°) Il

y aura à Ancône un tribunal d'appel et une chambre de commerce. Il sera établi des tribunaux de première instance et des justices de paix dans les endroits où il paraîtra avantageux de le faire. 6°) Ces trois nouveaux départements forment une division militaire dont Ancône sera le chef lieu. Nous donnons au Vice-Roi, notre fils bien-aimé, de pleins-pouvoirs pour l'exécution du présent décret. Donné en notre palais de St. Cloud le 2 Avril 1808.

№ 146.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Mai (9 Juin) 1808 (n° 158).

Monsieur le comte,

Toutes les notions que nous recevons par des personnes revenant de Bayonne confirment ce que j'ai déjà eu l'honneur de mander sur la manière, dont le général Savary s'y est pris pour attirer le prince des Asturies en France. A Bayonne même il a été gardé avec beaucoup de sévérité et y a essuyé une très forte avanie. Voulant un jour sortir de la maison qu'il habitait, le gendarme qui était en faction à sa porte s'y opposa se fondant sur sa consigne. Le prince ne se rendant pas à cette raison persista à vouloir passer. Alors la sentinelle le coucha en joue. Il remonta à son appartement et en ecrivit à l'Empereur qui lui fit faire sur le champ ses excuses et attribua cette circonstance à un mésentendu. Il ne parait cependant pas être mieux traité à Valençay où il a pour garde d'honneur 50 gendarmes. M. de Talleyrand a mandé qu'il l'avait trouvé beaucoup au dessus de ce qu'il le supposait. On assure que la pension du Roi sera de 7 millions de francs et celle du prince des Asturies de 600.000 francs. Un commissaire du trésor public a transporté 25 mille louis en or à Fontainebleau la veille de l'arrivée du Roi. Son train de vie est réglé comme en Espagne.

Le moment de la proclamation du nouveau gouvernement espagnol approche. On désigne toujours Joseph, et son arrivée à Bayonne rend cette opinion très probable. Ce que Napoléon a dit au prince Volkonsky vient encore à l'appui de cette supposition. Cependant il y a des personnes qui prétendent que l'Empereur pourrait bien céder lui-même au vœu de la nation espagnole et la gouverner sa vie durant par un Vice-Roi.

J'ai l'honneur de transmettre sous ce pli la lettre de la députation portugaise dont les journaux n'ont publié qu'un extrait. Son peu d'exactitude ne laisse pas que d'être curieux.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Iюня 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Nous duc D'Abrantès, général en chef de l'armée de Portugal.

Ordonnons que l'adresse des membres de la députation portugaise, à leurs concitoyens, soit sur le champ imprimée et affichée dans les deux langues par tout le royaume.

Les Portugais mériteront sans dont la bienveillance de Napoléon le Grand; leur conduite prouvera qu'ils sont dignes d'être indépendants et ce sera pour notre cœur un grand sujet de contentement que de pouvoir contribuer à leur félicité.

Portugais, continuez à être tranquilles, à avoir confiance en nous. Les jours de votre organisation définitive, de votre bonheur ne sont pas éloignés.

Donné au palais du quartier général à Lisbonne le 12 Mai 1808.

(Signé) le duc d'Abrantès.

La députation portugaise envoyée auprès de S. M. l'Empereur des Français etc. à ses concitoyens.

La confiance que vous avez placée dans le grand-prince auprès duquel nous avons l'honneur d'être les interprètes de vos sentiments et de vos vœux, a été inspirée moins par le seul instinct des intérêts de notre patrie, que par le désir de confier la décision de notre sort au puissant génie qui a su passer de la restauration de sa patrie à la reconstitution de l'Europe.

Le temps de notre séjour aux frontières de l'empire français qui a précédé l'arrivée de S. M. I. et Royale nous a montré dans toute son étendue l'empire qu'exerce sur tous les cœurs de ses sujets ce puissant monarque. Les acclamations toujours croissantes de ses sujets nous ont annoncé le moment qui devait accomplir leur bonheur et commencer le nôtre.

S. M. I. et Royale a donné le premier jour de son séjour à Bayonne à ses sujets (c'est le tribut ordinaire de sa sollicitude pour eux). Elle a daigné nous accorder le second.

Les connaissances de S. M. I. et Royale sur toutes les parties de votre position, de vos besoins, de vos intérêts, avaient précédé tout ce que nous avions à lui dire. Si quelque chose peut égaler son génie, c'est la grandeur de son âme, la générosité de ses principes.

Dans le temps où S. M. I. et Royale daignait nous parler de nos circonstances politiques avec la plus rassurante affabilité, elle ajoutait les obser-

vations les plus touchantes pour notre bonheur, manifestait les principes les plus élevés sur l'usage des droits que les circonstances lui ont donné.

Ce n'est pas en vainqueur que S. M. I. et Royale est entrée chez vous, et qu'elle y veut rester. Elle sait que vous n'avez jamais été en guerre avec elle: trop de distance sépare notre patrie de son empire pour qu'elle y puisse veiller avec l'attention qui ne l'abandonne jamais pour ses autres États et qui peut seule suffire à leurs besoins et à son amour pour ceux qui ont le bonheur d'être ses sujets. Trop d'inconvénients suivent la délégation des grands pouvoirs à des distances éloignées. S. M. I. et Royale ne conserve aucun sentiment de haine, de vengeance ou de rancune contre le prince qui nous gouvernait, ni contre sa famille. Elle est occupée de plus nobles objets. Il ne s'agit pour elle que de vous rattacher avec les autres parties de l'Europe au grand système continental dont elle est occupée et dont nous devons former le dernier anneau. Il s'agit de vous soustraire aux influences étrangères. L'Empereur ne peut souffrir une colonie anglaise sur le continent. L'Empereur ne veut et ne peut pas laisser aborder en Portugal qui l'a quitté en se confiant à la garde des vaisseaux anglais.

S. M. I. et Royale considérant les différents rapports de votre situation a daigné nous déclarer que notre sort était entre nos mains, qu'il dépendrait de l'esprit public que nous saurions montrer, de la force avec laquelle nous nous rattacherions au système général du continent, avec laquelle nous concourerions aux événements préparés déjà, ainsi que de notre vigilance et de notre constance à repousser les insinuations et les intrigues que l'on peut craindre, et qui, sans avantages réels pour ceux qui en seraient les auteurs, ou les objets, ne pourraient que devenir des malheurs pour nous; que ce serait à ces signes qu'elle jugerait, si nous étions dignes de former encore une nation capable de soutenir le prince qui aurait à nous gouverner, de reprendre encore place parmi les nations, ou d'être confondus avec celle que sa position rapproche de nous, pendant que de si puissants motifs nous en éloignent.

Vous verrez avec admiration et avec reconnaissance dans ces sages dispositions les profondes connaissances de S. M. I. et Royale elle ne veut prononcer sur le sort d'une nation que d'après son vœu exprimé par ses actions. C'est aux magistrats et aux autorités qui existent parmi vous, c'est à vous tous à donner la plus grande manifestation aux intentions bienfaisantes de S. M. I. et Royale. Vous ne démentirez pas les assurances que nous lui avons données en votre nom, et lorsque du fond de nos cœurs s'est élancé le cri unanime de vouloir rester une nation, nous sommes bien sûrs qu'à cette heure surtout nous étions vos véritables organes.

Montrez à S. M. I. et Royale qui après tant d'orages a su faire de sa patrie le premier pays de la terre que la nôtre ne mérite pas d'en être le dernier.

S. M. l'Empereur connaît les privations que vous fait supporter la cessation momentanée du commerce. Cet état n'a pour vous rien qui soit étranger au reste de l'Europe et à l'Amérique. C'est la suite d'une lutte dont l'issue doit vous dédommager des souffrances du temps actuel. Les premières gênes de la présence d'une armée étrangère ne lui ont pas échappé non plus. C'est à prévenir le retour de ce malheur qu'aspire S. M. I. et Royale. Elle a paru affectée de la surcharge de la contribution dont le Portugal a été frappé, et sa bonté lui a fait prononcer l'assurance de la réduire à de justes bornes, à celles qui sont compatibles avec nos moyens. Nos concitoyens qui avaient été détenus prisonniers en France, grâce à sa clémence, jouissent déjà de leur liberté.

C'est d'après l'autorisation de S. M. I. et Royale que nous vous faisons part de ses intentions. Nous sommes convaincus qu'elles ne trouveront parmi vous que de la reconnaissance et le plus sincère et le plus vif empressement à vous y conformer. Nous continuerons à remplir auprès de S. M. I. et Royale et d'après ses ordres une mission qui n'a plus de difficultés, puisque la bonté de l'Empereur s'unit à la sagesse pour simplifier nos plus grands intérêts: à Bayonne le 27 Avril 1808.

(Затѣмъ слѣдуютъ подписи тринадцати членовъ португальской депутаціи).

№ 147.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Mai (9 Juin) 1808 (n° 160).

Monsieur le comte,

Je crois ne devoir pas négliger d'entretenir votre excellence des bruits qui courent depuis quelque temps sur une rupture prochaine entre les Cours de Vienne et de France, quoiqu'ils n'aient absolument pas le moindre fondement. Ils ont produit une grande inquiétude dans le public, qui voyant approcher le terme des affaires de l'Espagne, suppose que l'Empereur va se tourner maintenant sur l'Autriche et redoute une nouvelle guerre continentale. Le comte de Metternich m'a assuré que jusqu'à présent il n'existait pas le moindre sujet de contestations entre les deux Cours, mais comme moi, il appréhende qu'il ne s'élèvent que trop tôt. Un courrier qu'il a reçu il y a quatre jours lui a apporté des instructions éventuelles sur le langage à tenir

au sujet des armements de l'Autriche, si jamais le gouvernement français abordait cette question vis-à-vis de lui. Il m'a remis la lettre ci-jointe pour le chargé d'affaires à St.-Pétersbourg. Je supplie votre excellence de vouloir bien la lui faire tenir.

M. Jaubert, auditeur au conseil d'État, connu par la mission qu'il a rempli en Perse, a reçu ordre ce matin de se rendre à Bayonne; il est probable que c'est à la suite de l'arrivée à Paris du général Sebastiani, qui s'y trouve depuis plusieurs jours, qu'il y ait été appelé.

Les deux notes ci-jointes instruiront votre excellence du résultat de mes démarches en faveur des habitants de la Dalmatie. Je lui transmets également sous ce pli le duplicata de la dépêche chiffrée que j'eus l'honneur de lui adresser par le dernier courrier prussien.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 12-го Апрѣля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Note à M. de Champagny du 12 (24) Mai 1808.

Monsieur,

S. M. l'Empereur en prenant connaissance de la note que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 14 Janvier, a remarqué qu'il n'y était fait mention que des habitants du Cattaro, quoique j'eusse incercédé également en faveur de ceux de la Dalmatie. Ne pouvant moins faire pour ces derniers qui dans les mêmes circonstances ont acquis les mêmes titres à sa bienveillance, S. M. m'a prescrit d'invoquer de nouveau pour eux la clémence de l'Empereur Napoléon. Elle est persuadée qu'il ne saurait être qu'agréable au cœur généreux de S. M. I. et Royale de donner une plus grande extension à ses bienfaits.

II.

Шампаньи—графу Толстому.

Bayonne, 30 Mai 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

Nous avons réclamé pour les habitants de la Dalmatie cette indulgence avec laquelle, sur votre intercession, avaient été traités ceux de Cattaro. S. M. m'autorise à vous écrire qu'elle y a consenti et que des ordres ont été don-

nés en conséquence. En cela, elle a agi contre ses principes en administration, mais elle a cru devoir cette déférence à son allié.

J'ai aussi l'honneur de vous faire connaître que la note dans laquelle vous me donnez connaissance de la notification faite au duc de Serra Capriola, ancien ambassadeur de Sicile à votre Cour, a été mise sous les yeux de l'Empereur.

Que votre excellence agrée l'assurance etc.

№ 148.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Парижъ, 28-го Мая (9-го Іюня) 1808 года.

Милостивый Государь

Графъ Николай Петровичъ!

Фельдъегерскаго корпуса поручикъ Прохницкій вручилъ мнѣ письмо вашего сіятельства, которымъ изволили, милостивый государь, увѣдомить меня объ отправленныхъ съ нимъ подаркахъ отъ Его Величества къ Императору Наполеону, о двухъ вазахъ для князя Невшательскаго и о ризницѣ для церкви здѣшней миссіи.

Всѣ сіи вещи г. Прохницкимъ доставлены.

До возвращенія Императора подарки отданы на сбереженіе нашему консулу.

Я не премину представить оные Его Величеству, сообразно Высочайшей волѣ, отъ вашего сіятельства по сему случаю мнѣ сообщенной.

Имѣю честь быть съ истиннымъ почтеніемъ и пр.

Помѣта: «Получено 12-го Іюня 1808 года».

№ 149.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Mai (9 Juin) 1808.

Monsieur le comte,

N'ayant obtenu aucune réponse sur toutes les demandes que j'ai faites pour obtenir mon congé, je suppose que mes prières n'ont plus d'accès auprès du trône. Mon état m'est devenu insupportable et j'ai engagé ma femme d'aller elle-même avec ses enfants pour solliciter auprès de S. M. l'Empereur ma grâce, si l'on me croit coupable, et de m'obtenir un congé pour

pouvoir me guérir. Je prie votre excellence de ne pas lui refuser votre protection si elle sera dans la nécessité de recourir à elle.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 150.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 9 (21) Juin 1808 (nº 162).

Monsieur le comte,

Dans le Moniteur ci-joint votre excellence trouvera la confirmation de la nouvelle que j'eue l'honneur de lui mander par le prince Volkonsky. C'est Joseph Bonaparte qui va recueillir la dernière dépouille des Bourbons. Mais son avénement au trône sera teint de beaucoup de sang. D'après les dernières lettres de l'Espagne et desquelles je me suis procuré l'extrait ci-annexé, les malheurs publics y sont à leur comble. La chute de la dynastie régnante a allumé le flambeau de la révolte dans presque toutes les provinces. Peut-être exagérée dans les détails, ces renseignements puisées à différentes sources constatent cependant l'existence de troubles très sérieux. Elle est prouvée jusqu'à l'évidence par les proclamations de la junte et du conseil du gouvernement insérés dans le Moniteur. Si ces pièces pouvaient arriver jusqu'au peuple et être connues de lui, il n'y a nul doute qu'elles ne contribueraient à l'apaiser et à le faire rentrer dans l'ordre, mais ce peuple ignorant et fanatique est tout à la merci des prêtres dont il suit également les impulsions. Ceux-ci menacés de la confiscation des biens de l'église, et ayant, par conséquent, tout à perdre au nouveau régime, empêcheront de tous leurs moyens que ces publications rassurantes ne se répandent et useront de tout leur empire sur la nation pour prolonger cet état d'anarchie et de malheur. Telle est, au moins, l'opinion de quelques Espagnols éclairés et bien pensants qui se trouvent ici et qui m'ont parlé des affaires de ce pays. Ils déplorent vivement les calamités de leur patrie et le funeste système de la dynastie déchue qui les attira sur elle, parce qu'elles ne leur présagent aucun résultat favorable et aucun espoir de sauver l'indépendance nationale et de se soustraire au joug de l'étranger. La dévastation de leurs propriétés, la ruine totale de leurs fortunes, le supplice de leurs familles, enfin toutes les horreurs d'une guerre civile, tels sont les seuls résultats auxquels ils doivent s'attendre et que leur valent l'amitié de Napoléon et leur fidélité inébranlable à sa cause. Ils reconnaissent maintenant l'erreur funeste dans laquelle le cabinet de Madrid a été si longtemps plongé et le

système criminel qu'il a suivi avec tant de constance. Ils regrettent trop tard que leur Cour n'ait point saisi le moment où les armées françaises étaient occupées en Pologne pour préparer des moyens de résistance. Quel est l'Espagnol qui ne préférerait point avoir fait alors les sacrifices de la moitié de sa fortune pour sauver le tout, qu'il est actuellement menacé de perdre, et quel serait le Russe qui n'aimerait pas mieux faire dans ce moment-ci les plus grands sacrifices pour mettre le gouvernement à même de se défendre et de lui éviter le sort affreux de l'Espagne et de la Prusse. Quel parti n'aurait pas tiré un gouvernement fort et éclairé de l'esprit d'une nation qui montre tant d'énergie et de dévouement à ses anciens maîtres. Elle était digne d'un meilleur sort, il a fallu qu'elle fut gouvernée pendant si longtemps par un souverain frappé d'imbécillité et un ministre vendu à la France, pour être tombée au point où elle se trouve maintenant. Il est impossible qu'elle se sauve et qu'elle lutte à la longue avec un avantage égal contre la France, mais pendant longtemps le Roi Joseph ne pourra y gouverner sans armées françaises. Ses malheurs ne seront utiles qu'à ceux qui sauront apprécier cette terrible leçon. Le sort de Charles IV doit nous pénétrer de la conviction que c'est aux souverains et non aux nations que le gouvernement français a juré une guerre éternelle, car il n'y a pas de doute que l'Espagne ne sera mieux gouvernée par le Roi Joseph qu'elle ne le fut par la dynastie déchue, et ce n'est que pour remplacer par la sienne et pour satisfaire son esprit de destruction que Napoléon a bouleversé ce pays. Il a formé le même plan contre tous les autres, il aurait le même espoir de réussite chez nous, si nous avions un souverain tel que Charles IV.

Mais il connaît tous les sentiments d'amour et de fidélité inébranlable que la nation porte à notre auguste maître. Il sait qu'au premier signal, elle viendrait se ranger autour de son trône, il est au fait de l'immensité de ses ressources, il n'ignore pas qu'elle sacrifierait tout à la conservation du trône et de l'indépendance nationale. Des dispositions aussi heureuses, des sentiments aussi élevés dans le cœur de tout Russe le ferait vraisemblablement renoncer à toutes ses vues contre le Nord, s'il apprend que le gouvernement en profite pour accroître ses moyens de défense. Mais si nous ne lui offrons que le spectacle de la faiblesse et de la pusillanimité, si nous partageons la stupeur de l'Europe, il persévéra dans le système qu'il projette contre nous et auquel il travaille sans relâche. Ne le voyons-nous pas saisir toutes les occasions de noircir la nation auprès du souverain, de calomnier la noblesse russe, de lui prêter des principes d'opposition à S. M. I., parce qu'elle ne lui présente que peu d'adhérents à sa cause.

Les discours si déplacés, si extraordinaires qu'il a tenus au prince Vol-

konsky, ne démontrent-ils pas en lui le désir de désunir le souverain et la nation, parce que les effets d'une désunion entre eux lui offriraient seuls l'espoir du succès ([88]).

Quel parti ne pourrions-nous pas tirer des conjonctures présentes, si immédiatement après la paix de Tilsit on se fut occupé avec activité de l'accroissement de l'armée et de l'organisation d'une milice? Quel avantage, quelle supériorité même ne nous donneraient pas maintenant dans les négociations 200.000 hommes réunis en Pologne et dans le camp de Vitepsk.

Je vous conjure encore, monsieur le comte, de ne pas laisser passer ce moment précieux sans terminer nos affaires avec la Turquie. Nous ne devons nous attendre à rien de la part du gouvernement français. Les preuves de l'attachement le plus sincère ne nous ont valu jusqu'à présent que des assurances bannales, des promesses qui ne se réaliseront jamais et qui n'ont été prodiguées que pour gagner le temps nécessaire au développement des affaires d'Espagne. Le sort de cette monarchie devrait, il me semble, nous prouver le danger qu'il y a de laisser à l'Empereur Napoléon les facilités de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays et d'acquérir une trop grande influence sur les déterminations de son gouvernement. Il nous apprend encore, quelle valeur il faut attacher à ses protestations d'amitié qu'aucun fait n'étaye. Voilà un an que dure cette funeste alliance, quels sont les fruits que nous en avons retirés?

La Prusse est-elle évacuée? les principautés ottomanes sont-elles à nous? La conquête de la Finlande peut-elle contre balancer la réunion de la Toscane et des États du Pape, la conquête du Portugal et de l'Espagne, l'occupation du Danemark et celle des États prussiens?

Les protestations de Napoléon peuvent-elles compenser la perte de notre commerce, la décadence de notre prospérité et le tort que ces maux passagers, mais sensibles doivent faire à l'Empereur dans l'esprit de sa nation? On se flatte à tort que l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie gagnera la nation au système actuel. Les avantages de cette agrandissement ne sont pas faits pour être appréciés de tout le monde, tandis que les conséquences qui résultent de l'impossibilité de vendre et d'exporter nos productions territoriales pèsent sur toutes les classes. Elles iront au-devant des sacrifices qu'il faudra faire pour se soustraire à cet état de choses.

Ménager son pays dans des moments de dangers et de crise, n'en tirer que des contributions ordinaires, c'est le conserver pour l'ennemi. Des bras et des armes, tels seront les objets de toutes mes représentations. La conscription fournit annuellement 160.000 hommes à la France, elle en est à sa dixième, nous avons 10 ans d'avance sur elle. Il ne devrait donc pas avec

une population de 40 millions être impossible de porter nos armées à un complet de 600.000 hommes et d'établir en sus une milice dans chaque gouvernement organisée en bataillons et en régiments, en suivant en cela l'exemple de l'Autriche qui vient de prendre à cet égard les mesures les plus sages quoique malheureusement tardives, car il n'est guère à espérer que l'Empereur Napoléon lui laisse le temps de consolider cette institution, et si elle obtient encore quelques mois de répit, ce n'est qu'aux troubles de l'Espagne qu'elle en sera redevable.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 29-го Іюня 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Extrait d'une lettre de Barcelone du 4 Juin 1808.

On dit ici que la plupart des provinces d'Espagne s'opposent au nouvel ordre de choses. Nous savons positivement que les provinces de Valence et d'Aragon sont insurgées. On y prend les armes de l'âge de 16 à 40 ans, sans distinction des personnes. En Catalogne il y a beaucoup de fermentation. Presque toutes les troupes espagnoles qui composent la garnison de cette ville (Barcelone) ont déserté pour aller chez les insurgés. La désertion est forte aussi parmi les troupes françaises cantonnées ici.

II.

Extrait d'une lettre de Bayonne du 11 Juin.

Les nouvelles d'Espagne, que nous recevons à l'instant, annonceut qu'il a éclaté des troubles sérieux dans plusieurs provinces; St.-Ander, Saragosse. Valladolid, sont les principaux foyers de l'insurrection. Les troupes sont en marche pour y rétablir l'ordre. Au reste le sort de l'Espagne va être décidé incessamment. La junte est fixée au 15. Les grands d'Espagne et autres députés arrivent en foule. Ils faut espérer que les bienfaits que le gouvernement nouveau prépare à la nation feront bientôt cesser l'esprit de faction qui s'est emparé de la classe du peuple. Le gouvernement ne permet que très difficilement le passage de la frontière, à moins qu'on ne puisse joindre quelque convoi militaire.

Sa Majesté a reçu hier de son frère, le Roi de Hollande, la nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre. Fondé sur cette lettre le ministre des relations extérieures l'a communiquée au maire et à la chambre de commerce

d'ici. Cependant comme la confirmation tarde à arriver, on commence à douter de cet événement.

Du 12 Juin.

L'insurrection prend en Espagne un caractère très sérieux. Elle a éclaté dans plusieurs provinces, surtout dans celles des côtes; toute communication avec le midi a cessé. L'Andalousie, Murcie, Valence, la Catalogne et l'Aragon d'un côté; de l'autre les Asturies, l'Estremadure et même jusqu'à la Biscaye, tout paraît en révolte. Le courrier de l'armée du Portugal ne peut déjà plus passer. Il n'y a eu que le courrier espagnol qui ait apporté les dernières lettres. Celui de Cadix et de Séville manque depuis huit jours. Tout cela est l'ouvrage des prêtres qui fanatisent le bas peuple et l'excitent à la révolte. Les honnêtes gens gémissent et prévoient le malheureux sort qui les attend. Ségovie, Torquemada et Tudela ont déjà éprouvé la vengeance de nos troupes. Des Français malades dans les hôpitaux y ont été égorgés; il a fallu donner un exemple. Les Anglais qui se montrent sur plusieurs points des côtes paraissent y contribuer aussi. C'est surtout devant Cadix qu'ils cherchent encore à exercer leurs cruautés, en menaçant les habitants d'un bombardement, s'ils se rangent du côté français.

P. S. Au moment de fermer ma lettre des dépêches arrivent, et des nouvelles plus tranquillisantes se répandent. La moitié de l'Aragon est soumise et rentre dans l'ordre. Moncey marche sur Valence.

Du 13 Juin.

La junte vient d'être remise au 25. Quoique beaucoup de députés soient déjà arrivés, il en manque encore plusieurs, surtout ceux du midi qui peut-être n'arriveront plus, vu les circonstances. Cependant le gouvernement n'épargne rien pour éclairer le peuple d'Espagne sur ses vrais intérêts, malheureusement il ne paraît point l'écouter, et la force seule pourra lui en imposer. De tous côtés de nouvelles troupes marchent pour renforcer les armées en Espagne, et ce matin encore l'Empereur a passé la revue d'un régiment polonais qui se mit en route immédiatement après. Les courriers qu'on envoie en Espagne vont même sous l'escorte.

III.

Nouvelles de Madrid.

Les lettres de la capitale confirment les renseignements contenus dans celles ci-dessus et y ajoutent les faits suivants. Ce sont les Asturies qu'elles

représentent comme le foyer le plus dangereux de l'insurrection, parce que ce pays a eu le temps de s'organiser. Un grand d'Espagne, neveu de M. Melzi d'Erile, jeune homme plein d'ardeur et de témérité, est à la tête des insurgés. Ils ont rendu un décret qui ordonne, sous peine de mort, à tous les Asturiens de rentrer dans leurs foyers, car il y en avait un grand nombre dispersé en Espagne; la valetaille de Madrid est surtout composée d'Asturiens. Il n'y a que trois provinces qui ne soient pas en révolte; la Catalogne, la Biscaye et la Castille. C'est là où l'armée française est la plus forte. Cependant en Catalogne les esprits sont dans la plus grande fermentation et une proclamation des plus sévères publiée par le général Duhesme qui commande à Barcelone en fait foi. Lors des premiers troubles qui éclatèrent dans cette province, on désarma tous les habitants avec une telle rigueur qu'on leur enleva même les ustensiles les plus nécessaires. Le grand-duc de Berg pour se rendre populaire leur fit restituer leurs armes, mais cette mesure n'a eu aucun effet et pourrait bien tourner contre les Français, car dans le fait ce n'est que la présence d'un corps de troupes considérable qui y maintient la tranquillité. A Valence le peuple s'est levé en masse. Le maréchal Moncey à la tête de 10.000 hommes est parti de Madrid pour soumettre ce royaume. On n'y avait pas la moindre nouvelle de l'Andalousie et de Cadix, toute communication entre cette province et la capitale est coupée. La route militaire est seule entièrement soumise,—néanmoins il y eut à Burgos un soulèvement considérable. Les Français en ont tiré une vengeance terrible en passant au fil de l'épée la moitié des habitants. A Ségovie on a pendu en effigie l'Empereur Napoléon et le prince Murat. Le gouverneur espagnol de Badajoz, a été égorgé et son corps traîné dans les rues, parce que l'on avait trouvé sur lui une lettre du général Junot, le prévenant qu'il enverrait un corps de 5.000 hommes à son secours. Dans un petit port de la Galice on arrêta un corsaire français et on le déclara bonne prise.

IV.

Extrait d'une lettre de Bayonne du 16 Juin.

On attend avec la plus vive impatience des détails ultérieurs au sujet des affaires de l'Espagne. Le dernier courrier de Madrid n'a apporté aucune lettre des provinces limitrophes de cette capitale. Les lettres de Lisbonne ont également manquées, et l'on est toujours sans aucune nouvelle de ce qui se passe en Andalousie. On ne sait pas encore nos succès du côté de Saragosse, Valence et de St. Ander, mais tout porte à croire qu'on sera parvenu

à y rétablis l'ordre. En attendant, les révoltés font circuler des manifestes, des proclamations et autres écrits incendiaires tous marqués au coin de la folie et dont l'exemplaire ci-joint pour donner une idée plus précise. On attend avec impatience le courrier de demain, et on se flatte avec quelque raison que les choses auront pris une autre tournure.

Hier la première séance de la Junte a eu lieu, mais elle n'était consacrée qu'à se communiquer les pouvoirs dont les divers députés des provinces sont porteurs. Sous trois ou quatre jours elle se tiendra en forme, la nouvelle constitution y sera discutée et alors tout prendra une assiette plus tranquille.

V.

Manifeste.

La Providence a conservé dans l'Aragon une grande quantité de fusils, munitions et artillerie de tout calibre, qui n'ont point été vendus, ni remis avec perfidie aux ennemis de notre repos. Votre patriotisme, votre loyauté et votre amour aux usages, et coutumes de vos ancêtres, vous fesaient secouer l'honteux esclavage que vous préparait la séduction et les fausses promesses du gouvernement français, qui réglant sa conduite sur le machiavélisme le plus horrible, aspire seul à vous tromper ainsi que le reste des Espagnes pour combler de honte et d'opprobre la nation la plus généreuse de l'univers.

Vous vous êtes fié à moi et cet honneur que sans le mériter vous m'avez accordé m'oblige à déchirer le voile de l'iniquité la plus exécrable. Ma vie qui peut seule avoir quelques charmes pour moi, lorsque je puis contribuer à votre bonheur et à celui de ma chère patrie, sera le moindre sacrifice avec lequel je pourrais payer les preuves d'amour et de confiance que vous me donnez. N'en doutez point, Aragonais, mon cœur n'est pas fait pour cacher les crimes, ni à communiquer avec ceux qui les commettent ou protègent.

Quelques-uns des dépositaires de la confiance de la nation espagnole, ceux qui sont revêtus d'une autorité suprême, sont les premiers qui méditent votre ruine par tous les moyens que leur suggère la méchanceté et s'unissent ouvertement avec nos ennemis. La soif de l'or et l'idée trompeuse, qu'ils peuvent avoir nourrie de conserver un sort souillé de leurs iniquités, leur font regarder avec une froide indifférence l'extermination de leur patrie, et quoique j'aie des motifs bien puissants de le croire ainsi, je veux tâcher de vous le faire ignorer pour vous épargner de nouveaux chagrins. Peut-

être à cette époque connaissant vos résolutions, celle des valeureux Valenciens, nos voisins, et de toutes les provinces d'Espagne qui pensent comme vous, quelques-uns de ses chefs auront embrassé le parti du juste et agi pour secouer le joug qui fondé sur l'iniquité en prétendait nous imposer.

Si je me trompe en le croyant que les méchants tremblent à la seule pensée que le temps pourra dévoiler ces terribles vérités. Ne craignez rien, Aragonais, défendez la cause la plus juste qui se soit jamais présentée et soyons invincibles.

Les troupes ennemies qui sont en Espagne ne peuvent rien contre nos efforts, et malheur à elles si elles osent répéter en quelque commune de l'Espagne ce qu'elles firent le 2 Mai dernier à Madrid, sacrifiant sans pitié et appelant séditieux et assassins ceux-mêmes qui les comblaient d'honneur et de prévenances. Bayonne elle-même en est témoin, elle connaît les violences qu'une série de mensonges et de perfidies ont mises au grand jour qui sont toutes des contradictions les plus grossières, comme les faits nous le prouvent... En conséquence de tout ceci je dois déclarer et je déclare ce qui suit:

1) Que l'Empereur, tous les individus composant sa famille et finalement tout général et officier français sont personnellement responsables de la sûreté du Roi (le prince des Asturies), de son frère et de son oncle.

2) Qu'en cas d'un attentat contre des vies si précieuses et afin que l'Espagne ne manque point d'un monarque, la nation usant de son droit électif se déclare en faveur de l'archiduc Charles d'Autriche, comme neveu de Charles III, toutefois que le prince de Sicile, l'infant don Pedro et autres héritiers n'y pourront concourir.

3) Que si l'armée française commettait le moindre vol, pillage ou massacre, soit à Madrid ou toute autre commune qu'elle aurait envahie, on le considérerait comme crime de haute trahison et il ne sera donné aucun quartier à personne.

4) Qu'on regarde pour illégal et nul et comme l'ouvrage de la violence tout ce qui aura été fait jusqu'ici tant à Bayonne qu'à Madrid, comme l'effet de la force qui domine dans l'une et l'autre de ces villes.

5) Qu'on regarde et considère également comme nul tout ce qui se ferait subséquemment à Bayonne, et pour rebelles à la patrie tous ceux qui n'ayant point passé les frontières au moment de la publication du présent la franchiraient après.

6) Qu'on admette dans l'Aragon et traite avec générosité propre au caractère espagnol tous les déserteurs de l'armée française qui se présente-

raient en les conduisant désarmés dans cette capitale où ils pourront prendre parti dans nos troupes.

7) Qu'on invite les autres provinces et royaumes d'Espagne, non encore envahis, de concourir à Teruel ou autre lieu propre avec ses députés à la nomination d'un lieutenant-général à qui tous les chefs particuliers auront à obéir.

8) Que ce manifeste soit imprimé et pûblié dans tout le royaume d'Aragon pour son intelligence, le faisant circuler dans toutes les capitales et chefs de toutes les provinces et royaumes d'Espagne. Donné à notre quartier général à Saragosse, le 30 Mai 1808.

Le gouverneur et capitaine général du royaume

(Signé) *Palafox*

№ 151.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 9 (21) Juin 1808 (n° 163).

Monsieur le comte,

Le Roi Charles IV est depuis avant-hier à Compiègne. Sa conduite et celle de la Reine sont poussées jusqu'à l'indécence, et au point que même un de ses chambellans qui étaient venus avec lui d'Espagne, l'a quitté en déclarant qu'il ne voulait pas partager la honte dont il se couvrait, que le Roi pouvait se faire Français sans qu'il fut obligé pour cela de suivre son exemple, qu'il était Espagnol, qu'il n'y renoncerait jamais et retournerait dans sa patrie pour y rester. Les troubles qui l'agitent ont dû nécessairement motiver un renforcement des armées françaises. Toutes les troupes qui étaient en Bretagne et le long des côtes de la Gascogne ont eu ordre de se rendre en Espagne avec la plus grande célérité. Celles qui étaient à Paris se sont mis en marche la semaine dernière. Plusieurs régiments sont partis en poste. Le commandant des vétérans reçut à trois heures du matin l'ordre de faire relever sur le champ tous les postes et d'y remplacer les troupes de ligne par des vétérans. Sur les côtes elles le seront par des gardes nationales. C'est dans ce moment surtout que l'Empereur Napoléon recueille les fruits de cette sage prévoyance qui lui a fait organiser un armement général de la nation entière. Il a pu moyennant cette institution utile, envoyer cent mille hommes en Espagne, sans tirer d'autres troupes de l'armée d'Allemagne que de faibles corps polonais et allemands, qu'il entre d'ailleurs dans son système d'éloigner de leur patrie.

Dans le Journal de l'Empire du 18 Juin votre excellence remarquera une lettre du capitaine général d'Andalousie. Les avis particuliers de Cadix confirment l'existence de pourparlers entre l'escadre anglaise et les Espagnols, mais ils disent que ce n'est plus aux chefs que les commandants anglais s'adressent, mais qu'ils ont réussi à soulever les équipages et traitent directement avec eux de la restitution de la flotte. On prétend aussi que celle de Carthagène forte de 11 vaisseaux montre des dispositions à se rendre aux Anglais.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 29-го Iюня 1808 года».

№ 152.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, « » Juin 1808 (n° 164).

Monsieur le comte,

La nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre que le gouvernement avait fait officiellement annoncer au commerce de Bordeaux ne s'est pas confirmée. Elle a cependant eu quelque influence sur le prix des denrées coloniales et ce n'est que pour produire ce résultat qu'elle semble avoir été répandue. L'Empereur a été très irrité contre les accapareurs dont les manœuvres avaient produit la hausse très considérable qui s'est fait sentir dans le prix de ces marchandises. Parmi ceux-ci on cite même des personnes marquantes, telles que M. M. Chaptal et Regnault de St. Jean d'Angely. Mais ce qui a surtout produit la baisse dont le public jouit dans ce moment, c'est une défense à la banque d'escompter les lettres de change des négociants connus pour faire le commerce des denrées coloniales, parce que le besoin d'argent auquel on veut par là les réduire les obligera de se défaire de celles qu'ils ont accaparées. Cependant on commence à sentir que l'on ne pourrait guère donner une trop grande rigueur à cette mesure qui pourrait nuire au crédit de la banque. Le gouvernement en a tiré dernièrement des sommes très considérables pour l'entretien des armées d'Espagne et de Portugal auquel ces pays ne sont encore guère en état de fournir. Les lettres de Bayonne arrivées hier au soir et qui m'ont déterminé à remettre jusqu'aujourd'hui l'expédition de ce courrier, ne nous ont rien appris de nouveau sur les troubles d'Espagne, à l'exception des données en date du 16 que j'ai insérées dans le bulletin annexé au n° 162. Tout ce qui restait de troupes dans les départements de l'Ouest a reçu ordre de marcher en Espagne, ainsi que je l'ai déjà marqué dans le n° 163. On a même tiré

pour cet effet quelques détachements du camp de Boulogne, et dans le département de la Gironde tous les chevaux ont été mis en réquisition pour accélérer la marche des troupes.

M. de Talleyrand est toujours à Valençay, très mécontent de sa position, ainsi que le prétendent ses amis de Paris. Il avait demandé à l'Empereur la permission de venir ici pour soigner l'arrangement d'un hôtel qu'il a acheté il y a quelque temps, mais on prétend qu'elle lui a été refusée. La Reine d'Étrurie n'a pas été plus heureuse. Elle avait loué une maison dans le faubourg de Passy, mais lorsqu'elle voulut s'y rendre de Fontainebleau, on lui fit connaître que l'Empereur n'y consentait pas. Alors elle est allée rejoindre le Roi Charles à Compiègne.

Le château de Luynes où madame de Chevreuse avait été exilée n'étant pas habitable, elle avait cru pouvoir se borner à se fixer à Tours, mais on lui a fait enjoindre de remplir à la lettre les ordres de l'Empereur.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 29-го Іюня 1808 года».

ПРИЛОЖЕНIЕ.

Gazette de France.

Mercredi, Juin 1808 (№ 57).

Paris, 14 Juin.

On lit dans l'indicateur de Bordeaux, en date du 10 de ce mois, l'article suivant:

Monsieur le préfet, président de la chambre de commerce a reçu hier au soir, à six heures, par une estafette, la lettre suivante, dont il a aussitôt donné communication à la chambre de commerce de cette ville.

Bayonne, le 8 Juin 1808.

Monsieur le président, je m'empresse d'instruire la chambre de commerce, que S. M. l'Empereur et Roi vient de recevoir de son auguste frère, le Roi de Hollande, une lettre portant ces mots: «Des nouvelles de Londres nous apprennent la mort du Roi d'Angleterre; le nouveau Roi, en montant sur le trône, a renvoyé tout le ministère».

Puisse cet événement être l'augure de la paix générale, objets des vœux de l'Empereur, dont toute l'Europe sent si vivement le besoin, et qui sera particulièrement avantageuse au commerce de la ville de Bordeaux!

Agréez, monsieur le président, les assurances de ma parfaite considération.

(Signé) *Champagny.*

№ 153.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 10 (22) Juin 1808 (n° 165).

Monsieur le comte,

L'on ignore encore qui dans le revirement général parmi les souverains de la création de Napoléon remplacera Joseph sur le trône de Naples. L'assertion que le Roi de Hollande y était destiné est assez accréditée, on assure même qu'il a rejeté la proposition qui lui en a été faite. Il est beaucoup question de la réunion de la Hollande à la France; le maréchal Verhuel ne m'a même pas dissimulé ses inquiétudes à ce sujet et m'a dit que le Roi montrait beaucoup de fermeté. En effet ces nouveaux Rois ne doivent pas se soucier beaucoup des changements de trône qu'on voudra leur faire subir et de l'instabilité qui en résulte dans leur position. L'Empereur pour empêcher qu'ils ne s'identifient trop avec les nations à la tête desquelles il les place, semble avoir adopté à leur égard le système auquel il a soumis ses préfets, qu'il ne laisse jamais longtemps dans le même département. Ses frères se plaignent en général d'être un peu trop traités en préfet. Ils ont presque tous à côté d'eux des employés du gouvernement français chargés de contrôler leurs opérations et de les paralyser, si elles se trouvent le moins du monde en contradiction avec les intentions de l'Empereur. Le Roi de Westphalie doit s'être expliqué très vertement à ce sujet vis-à-vis des conseillers d'État Beugnot et Siméon qui remplissent auprès de lui cette pénible fonction, leur disant entre autres qu'il entendait être Roi et non le préfet de son frère.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. A la suite de l'arrivée du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, expédié en courrier de Madrid par le grand-duc de Berg, la grande-duchesse, sa femme, est partie cette nuit pour Bayonne. Le prince Murat étant tombé malade, on suppose qu'il va se rendre aux eaux de Barège et que c'est ce motif qui l'a déterminé à faire faire ce voyage à la grande-duchesse. Mais les bruits qui circulent depuis quelques jours lui destinent la couronne de Naples. Les Hollandais qui se trouvent à Paris, et nommément l'ambassadeur, se flattent non seulement de conserver le Roi, mais aussi d'obtenir un agrandissement considérable moyennant la réunion du grand-duché de Berg à la Hollande.

Помѣта: «Получено 29-го Іюня 1808 года».

№ 154.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 11 (23) Juin 1808 (nº 167).

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de recevoir hier à peu près dans le même moment les dépêches de votre excellence en date du 9, 13, 16 et 23 Mai. C'est à une irrégularité semblable que je dois, sans doute, attribuer que celles que je lui adressai le 9 (21) Avril, par un courrier prussien ne lui étaient point encore parvenues. Je n'ai point écrit depuis le 22 Mars (3 Avril) jusqu'au 9 (21) Avril, parce que cette époque ne me présentait aucune notion qui me parut valoir l'expédition d'un courrier. Aussitôt que les décisions prises à Bayonne à l'égard des affaires d'Espagne parvinrent à notre connaissance, je n'ai pas manqué d'en instruire votre excellence, et les expéditions de Menchikoff, Czernicheff, Smirnoff, et de l'archimandrite Spiridion Philipowicz qui se suivirent de très près en font foi.

En accusant à votre excellence la réception de la lettre de crédit qui était jointe à une de ses dépêches du 23 Mai, j'ai l'honneur de la remercier pour les soins obligeants avec lesquels elle a bien voulu s'occuper de l'affaire du D-r Lancimant. Je n'ai pas manqué de faire parvenir à M. Lelorgne la lettre qui était annexée à cette dépêche. Sous ce pli votre excellence en trouvera une de la part du baron Voght, et je saisis avec plaisir cette occasion de lui exprimer, combien j'ai été charmé de faire la connaissance de cet homme intéressant que j'ai beaucoup vu pendant son séjour à Paris. Vous voudrez bien aussi, monsieur le comte, avoir la complaisance de faire parvenir au prince Labanoff la réponse du prince de Neufchâtel et à M. Rogerson la lettre de ma part.

J'ai l'honneur de transmettre encore à votre excellence le Moniteur d'hier et d'aujourd'hui, contenant au sujet de l'Espagne des articles dont l'intérêt ne lui échappera pas.

J'apprends dans le moment que le grand-duc de Berg est arrivé à Bayonne, sans que je puisse cependant garantir cette nouvelle.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. La mission du baron de Vincent dont il est question dans les feuilles publiques n'est qu'un faux bruit. Ce général n'est point venu à Paris; il se trouve depuis un mois en Lorraine, sa patrie, où des affaires particulières l'ont appelé.

Le maréchal Lannes est parti pour Bayonne probablement pour remplacer le grand-duc de Berg dans le commandement des troupes en Espagne.

Помѣта: «Получено 29-го Іюня 1808 года».

№ 155.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 11 (23) Juin 1808 (nº 168).

Monsieur le comte,

Vous connaissez assez les sentiments qui animent généralement les fidèles sujets de notre auguste souverain pour vous représenter la douleur qui a frappé tous ceux d'entre eux qui se trouvent ici, lorsqu'ils ont appris la funeste nouvelle que votre excellence me fait l'honneur de me communiquer par sa dépêche du 9 Mai. Pénétrés d'une affliction profonde, ils en réunissent l'expression et désirent que je la porte aux pieds du trône. Veuillez, monsieur le comte, être notre organe auprès de notre auguste maître, et déposer devant lui le tribut de douleur et de regret que notre amour lui doit dans une aussi triste circonstance.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 29-го Іюня 1808 года».

№ 156.

Графъ Толстой—графу Румянцову *).

Secrète.

Paris, 11 (23) Juin 1808.

Monsieur le comte,

Par un courrier arrivé avant-hier de Vienne le comte Metternich a reçu les dépêches qu'il s'est empressé de me communiquer. Elles l'informent des inquiétudes que causent à sa Cour et les bruits d'une rupture prochaine entre elle et la France qui couraient à Paris, même en Allemagne, et les mouvements que l'on a cru apercevoir parmi les troupes stationnées en Silésie. Ces dispositions des généraux français d'après lesquelles un corps considérable avait été pourvu de tout ce qui lui serait nécessaire pour entrer sur le champ dans les États héréditaires, ont obligés les commandants autrichiens en Bohême à des mesures de précaution, telles que le renforcement des garnisons de Königgrätz et de Josephstadt et dont votre excellence a,

*) Депеша писана рукою графа Нессельроде.

sans doute, déjà été informée par les rapports de Vienne. L'Autriche ne peut se persuader que la France médite une attaque contre elle dans ce moment, où elle a une armée en Espagne et une autre en Jutlande. Elle ne saurait croire que des bruits entièrement mensongers, jetés depuis quelque temps dans le public sur des armements extraordinaires dans les États autrichiens, aient été la première cause de ce mouvement de l'armée française. Par l'organisation des bataillons de réserve, que la Cour de Vienne a ordonné de lever dans toutes les provinces allemandes, il ne s'agissait que d'une mesure qui put lui fournir des moyens toujours prêts de compléter les armées par des hommes déjà habitués au maniement des armes, et de parvenir aussi à la possibilité de réduire l'état de l'armée régulière et de soulager les finances sans diminuer en même temps le système de défense. Le second établissement (Landwehr) n'est qu'une espèce de milice provinciale qui porte sur une classe plus sédentaire encore et n'a pour but que de préparer le complément successif des réserves, tout comme celles-ci fournissent au recrutement de l'armée.

Telles sont les explications que le comte de Metternich est chargé de donner au Cabinet des Tuileries s'il y avait lieu. En lui transmettant ces renseignements, l'intention de sa Cour est de lui présenter un canevas d'après lequel il puisse diriger son langage. Elle désire vivement que ces objets ne deviennent point matière à des communications officielles et qu'ils ne lui servent qu'à éviter à l'Autriche des explications désagréables auxquelles le Cabinet français pourrait se croire provoqué, si l'ambassadeur ne se trouvait pas en état d'y répondre sur les lieux mêmes aux questions qu'on pourrait lui faire.

Aux démonstrations de l'armée de Silésie se joint encore une attaque directe du consul de France à Trieste, ayant porté des plaintes formelles sur l'entrée dans ce port de quelques bâtiments américains, qu'il prétend venir de Malte, appartenir à des Anglais et être chargés de marchandises anglaises. Toutes ces circonstances ont fait une telle impression sur le public de Vienne que les obligations de la banque ont baissé de 7 p. ct. Je ne saurais cependant déjà partager ses inquiétudes. Il ne me semble pas que le danger soit aussi imminent qu'il le suppose. Que la perte de cette monarchie soit arrêtée dans l'esprit de Napoléon, je n'en ai jamais douté un instant. Il comptait même peut-être y travailler déjà à présent et les mouvements de l'armée de Silésie tiennent probablement à un plan qui n'était pas calculé sur les obstacles momentanés qu'il a rencontré en Espagne et qui l'arrêtent à Bayonne. Ses moyens contre cette puissance sont tellement disposés qu'il peut entrer en campagne du moment qu'il le jugera à propos.

Il la cerne de toutes parts. 68.000 hommes dans le duché de Varsovie menacent la Galicie, 56.000, commandés par Mortier, sont prêts à entrer en Bohême, les Bavarois observent les frontières de l'Autriche, un corps considérable est dans le Frioul et 20.000 hommes en Dalmatie. En y ajoutant les corps de Victor de 38.000 hommes et celui de Soult de 42.000, que l'on peut très bien envisager comme les réserves de ceux de Davout et de Mortier, l'Autriche sans même y comprendre le corps de Bernadotte se trouvera exposé à une armée de 220.000 hommes, et c'est, il me semble, plus qu'il ne faut pour lui inspirer des craintes très sérieuses. Il n'est pas impossible que Napoléon avait compté pousser une attaque dans le centre des États autrichiens au moment même de l'entrevue qu'il prétendait désirer avoir avec notre auguste maître et dans laquelle il aurait plus facilement réussi à paralyser les efforts que S. M. I. aurait été tenté de faire en faveur de cette puissance. Les craintes qu'elle nourrit au sujet de la Galicie se confirment encore par un propos que le général Duroc a tenu à Bayonne au comte Potocki, lorsque celui-ci se plaignit de l'impossibilité où se trouvait le duché de Varsovie de subsister dans sa contexture présente. Le grand maréchal lui répondit qu'il n'y avait pas de doutes qu'il fut question pour eux d'un agrandissement que l'on ferait consister dans la Galicie.

Dans cette circonstance, la position du comte Metternich est des plus délicates. Inviter sa Cour à prendre des mesures de précaution qui pourraient faire un ombrage réel à la France ne serait pas moins dangereux que de la rassurer entièrement. Sentant le danger qu'il y aurait à agiter une question qui jusqu'à présent n'a pas été abordée et devant cependant chercher à l'éclaircir, il s'est déterminé à une démarche franche et loyale qui ne pourra nullement compromettre sa Cour. Il a été trouver le ministre de la police et la conversation qu'il a eue avec lui à ce sujet, offrant quelques détails curieux, j'ai l'honneur d'en transmettre à votre excellence un précis. Les feuilles également ci-jointes l'instruiront de ce que M. Fouché a cru pouvoir faire dans cette occasion. Ses assertions et ses sentiments personnels ne peuvent guère être envisagées comme une garantie des intentions de l'Empereur, le comte Metternich par un courrier, qu'il va expédier demain à sa Cour, l'engagea à ne pas négliger tout à fait les mesures de précaution que la possibilité de l'attaque exige. Celles qu'elle vient de prendre pour l'organisation d'une milice ne promettent malheureusement que des effets tardifs.

Dans la proclamation, publiée à ce sujet, on observe avec vérité que de semblables institutions ne sont utiles que lorsqu'elles ont eu le temps de se consolider. Il est inconcevable qu'étant convaincu de ce principe le Cabinet autrichien n'ait pas songé plus tôt à former cet établissement. S'il en

avait jeté les premiers fondements lors de notre dernière guerre avec la France, il en recueillerait maintenant les fruits. De quelle immense utilité n'aurait pas dans cette même guerre été pour nous nos milices, si elles avaient été créés un an plus tôt, et de quel avantage ne pourraient-elles pas être encore dans ce moment-ci, si on avait su les conserver et les organiser.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Précis d'une conversation entre l'ambassadeur d'Autriche comte de Metternich et M. Fouché, ministre de la police générale.

Le 21 Juin monsieur le comte de Metternich alla trouver le ministre de la police générale et lui dit:

Depuis longtemps, monsieur, j'aurais été tenté de vous parler des bruits qui circulent, si je ne savais pas mépriser de simples contes. Il n'en est plus de même aujourd'hui; je viens de recevoir des nouvelles de Vienne qui me prouvent que ces mêmes bruits y sont répandus; mes lettres d'Allemagne les rapportent également, il y a une concordance telles dans tous ces contes que je dois y nécessairement voir de la machination. Je ne vais pas à la recherche de la source; elle m'est indifférente, mais il faut que vous veniez à mon secours pour les détruire. Les intentions pacifiques de ma Cour sont connues, vous personnellement connaissez ma façon de penser; il ne s'agit pas de vous prouver que nous ne songeons pas à la guerre, mais de rassurer le public autrichien, français et allemand sur vos intentions à notre égard. Il est des époques, où on ne saurait se taire sans devenir complice de ceux qui parlent; je n'ai depuis quelque temps nulle plainte à porter contre vos gazettes, mais mettez-moi à même de m'en louer; faites y insérer un article qui prouve que nos relations sont parfaites; démentez directement les intentions qu'on vous prête et que vous souffrez qu'on vous prête, je me suis en toute occasion prononcé ici en ministre de paix, fournissez-moi une bonne arme pour justifier même vis-à-vis de ma Cour l'opinion que je lui ai toujours avancée sur la sincérité des intentions de l'Empereur à notre égard.

Je connais tous les propos, répondit Fouché, j'en ignore la source, mais tous mes rapports à l'Empereur lui ont constamment porté l'assurance que vous ne perdiez pas une occasion de les démentir et de les déclarer complètement faux. Vous concevez que je ne saurais aborder la question politique. L'Empereur-veut il vous faire la guerre ou non? il ne me le dira pas,

et je n'ai point le droit de le lui demander, si vous voulez connaître mon opinion personnelle, je vous dirai que je ne crois pas ni qu'il veuille, ni qu'il doive vous la faire. Je ferai insérer dès demain dans un des journaux un article dans le sens que vous désirez, vous pensez bien que je ne puis dire tout ce que je voudrai, mais je dirai le fait. Je déteste les bruits de ce genre. L'Empereur les répand-il? Il les tolère, il n'y a point de doute, car il dépendrait assurément de lui de les faire cesser dans un moment, veut-il retremper la nation, détourner ses regards d'un événement qui n'a pas son assentiment, veut-il vous en imposer, craint-il que vous saisissiez ce moment pour vous déclarer contre lui; croit-il que vous ne reconnaîtrez pas les changements qu'il opère en Espagne par une suite de vos droits sur cette couronne? Je l'ignore, mais je suis trop prononcé dans mes vœux pour la paix pour ne pas saisir avec empressement une occasion de servir cette cause. Tous les militaires, officiers, généraux, maréchaux sont pour la guerre, depuis qu'ils sont ducs ils voudraient être archiducs. Je trouve que la guerre avec vous serait, non seulement comme toute guerre, un malheur, mais elle aurait le caractère particulier de jeter l'univers dans le vague, car où se trouveraient les bornes de ce fléau; quand on vous aura fait la guerre, il restera la Russie et puis la Chine. Enfin je déteste la guerre et les bruits dont vous vous plaignez, parce qu'ils finissent toujours tôt ou tard par y conduire; personne ne sait mieux que moi comment cet enchaînement se fait; tous les militaires veulent la guerre et en accréditent le bruit, il n'y a pas un malheureux faiseur de projets qui ne porte à l'Empereur le sien; tous les agents et espions dans l'étranger, qui tous sont des coquins, font leur rapports dans ce sens pour faire leur Cour; l'Empereur finit par croire; vous aurez demain votre article tel que j'ose le faire.

Le comte Metternich abonda dans son sens en lui observant cependant que si l'Empereur Napoléon souffrait ces bruits dans l'intention de tenir sa Cour en échec, il se trompait absolument. On nous gagne poursuivit-il avec de la confiance, on nous indispose par le contraire. Que veulent dire par exemple des mouvements de troupes tels que ceux qui viennent de placer votre armée de Silésie sur notre frontière dans la position la plus menaçante? Pourquoi souffre-t-on que chaque officier de cette armée dise hautement que sous peu il franchira cette frontière? l'Empereur, mon maître, n'est animé que d'un seul désir, celui de la paix et de la meilleure harmonie entre nos Cours; il n'a cessé d'en donner des preuves et son vœu étant fondé sur les vrais intérêts de son empire, Napoléon et tous les alentours alarmistes ne sauraient le suspecter. Il y aurait de notre part de la démence à provoquer la France; il y aurait de la lâcheté à ne pas repousser

son attaque avec une extrême vigueur, calculez nos rapports sur cette échelle et vous aurez le secret de notre politique. Fouché interrompit l'ambassadeur pour lui demander, si la nouvelle qu'il venait de lui dire d'un mouvement de l'armée française se trouvait dans une feuille publique, qu'il la démentirait. Non, lui répondit le comte Metternich, les rapports de nos frontières l'annoncent, et elle a marquée par une baisse subite dans les papiers de l'État, qui ne peut nous être indifférente, nous défendons la même cause, pourquoi influer défavorablement sur notre crédit? Fouché dit à cela qu'il ferait dès le lendemain mettre sur le compte de l'agiotage la baisse des effets publics. Il s'expliqua à ce sujet très franchement sur le compte de la publication de la nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre par le ministre des relations extérieures et se servit entre autres phrases énergiques de la suivante. «J'aime mieux que ce soit monsieur de Champagny qui ait mis son nom au bas d'un pareil article que moi; je ne l'aurais d'ailleurs jamais fait; il y a dans la publication d'une nouvelle, reconnue fausse, des nuances indignes du maître et de son serviteur».

№ 157.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Secrète.

Paris, 11 (23) Juin 1808.

Monsieur le comte,

Le colonel Guillaume employé dans l'état major de l'armée d'Italie m'a fait passer l'état de service ci-joint par une personne de ma connaissance, en me faisant témoigner le désir d'entrer à notre service, après qu'il aura obtenu sa démission de celui de France, qu'il est décidé à demander, parce qu'il ne s'y croit pas assez avancé pour le temps qu'il s'y trouve et les services qu'il a rendus. Tous les renseignements que j'ai pris à son sujet me prouvent que c'est un homme de mérite qui pourra être utile. Il emportera avec lui des cartes, plans, mémoires et tout ce que le bureau de la guerre de Paris possède de ce genre sur la presqu'île de l'Italie, la Dalmatie, l'Albanie et les pays adjacents. Il ne demande que les avantages dont il jouit actuellement, le rang de colonel et le traitement que lui fait le gouvernement français. Ma parole d'honneur qu'il obtiendra ces conditions, lui suffira pour quitter ce service et pour se rendre comme voyageur par Vienne en Russie. Je lui ai fait savoir que je ne pouvais lui donner de réponse que lorsque j'aurai pris à son égard les ordres de S. M. l'Em-

pereur, mais que je le prévenais, que dans aucun cas il ne serait reçu à notre service s'il n'avait point quitté préalablement celui de France, car vu les rapports qui subsistaient entre les deux pays, cette condition était de rigueur. Si sa proposition est agréée, je vous prie, monsieur le comte, de vouloir bien obtenir que les conditions auxquelles il s'engagera soient scrupuleusement remplies, afin que la parole d'honneur que je lui en donnerai, et qui sera le signal de son départ, ne soit pas dans le cas de pouvoir être compromise. M. Guillaume désire également amener un neveu nommé La Hage qui est venu me trouver et m'a prévenu qu'il était décidé à se fixer en Russie et à y transférer une fortune considérable qu'il a en portefeuille.

D'après des renseignements que j'ai pris, il n'y a pas de doute que ce jeune homme n'ait vendu, il y a très peu de temps des terres en Provence et en Languedoc. Il s'estimerait très heureux s'il pouvait obtenir l'honneur de servir à l'Empereur, notre auguste maître, et a déjà été à même d'acquérir des connaissances militaires ayant fait plusieurs campagnes dans l'armée royaliste lors de la guerre de Vendée.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 158.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

(Собственноручное письмо).

Paris, 12 (24) Juin 1808.

Monsieur le comte,

Par une voie indirecte j'ai été informé de l'arrivée à Constantinople du colonel Beklemischef et de la prolongation de l'armistice jusqu'à la paix définitive, dont il était chargé de convenir avec le ministère ottoman. Cette notion et la nouvelle que votre excellence m'a donnée dans sa lettre particulière envoyée par le prince Volkonsky, que les affaires se calmaient du côté de la Turquie, me font supposer que l'on nourrit toujours chez nous l'espoir d'arranger les affaires de la Turquie par l'intervention de la France en dépit de tout ce que j'ai écrit à ce sujet. Je crois donc de mon devoir et pour me décharger de toute responsabilité à cet égard, de répéter à votre excellence qu'il n'y a rien, absolument rien à obtenir ici, et que je ne conçois pas comment on puisse s'en flatter encore. Quant à moi je suis intimement convaincu que je n'y ferai rien du tout, et que la France n'a attiré les négociations à Paris que pour nous empêcher de les terminer. Qu'elle nous a suggéré le désir d'acquérir la Moldavie et la Valachie rien que pour

ne pas évacuer la Prusse et la Vistule, enfin elle nous berce d'espoir de nous procurer cette possession pour nous empêcher de forcer la Turquie à nous la céder, pour gagner du temps et pour venir ensuite à main armée nous la contester. Le départ de Sebastiani de Constantinople ne change en rien les vues de Napoléon et les plans qu'il a arrêté, et les conséquences que vous en tirez, monsieur le comte, ne sont appuyées d'aucun raisonnement, ni d'aucune preuve.

L'Empereur et ses ministres étant absents de même que M. de Talleyrand, je ne puis communiquer avec personne; je n'ai reçu aucune réponse de M. Champagny sur les notes que je lui ai adressées et dont vous avez les copies; je ne sais, si je dois renouveler mes représentations ou me taire, car la versatilité de vos déterminations est telle, qu'en ne suivant que vos instructions, je risque de faire des démarches inutiles.

D'après celle que m'a portées le comte Ozarowsky, j'ai déclaré à M. de Champagny que les négociations entamées à Paris entre moi et l'ambassadeur turc devaient être regardées comme annulées, et dans les dernières dépêches votre excellence exprime l'espoir de pouvoir les terminer encore par la médiation de la France.

Toutes ces circonstances viennent se joindre aux raisons et aux motifs qui me forcent à demander mon congé, que l'on ne m'accorde pas sans que je puisse deviner ce qui m'a attiré cette disgrâce de S. M. l'Empereur, j'envisage comme telle la prolongation de mon séjour ici, ma place m'est devenue insupportable et je vous préviens, monsieur le comte, que ma santé délabrée m'empêche de la remplir.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 159.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

15 Juin 1808.

M. le lieutenant-colonel du Ponthon retournant en France, m'offre aujourd'hui l'occasion de vous écrire, monsieur l'ambassadeur, j'en profite pour vous instruire que S. M. I. a été parfaitement satisfaite du zèle et de l'attachement que M. du Ponthon a manifesté pour son service et que voulant lui en donner une preuve authentique, elle l'a créé chevalier de l'ordre de St. Wladimir de la 3-me classe. Sa Majesté vous charge en outre, monsieur l'ambassadeur, de témoigner à S. M. l'Empereur Napoléon, combien elle a été sensible à ce que ce souverain ait fait choix dans cette occasion, d'un

officier d'un mérite aussi distingué, et qui d'ailleurs par sa conduite ainsi que par ses talents ne pouvait manquer de mériter la bienveillance de S. M. I.

Черновой отпускъ.

№ 160.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 18 (30) Juin 1808 (n° 170).

Monsieur le comte,

Le négociant Grag, pour lequel j'ai demandé un passeport à votre excellence, ayant été chargé de quelques commissions particulières pour monsieur l'ambassadeur de France à St.-Pétersbourg se propose de voyager avec célérité et presque en courrier. Je profite de cette occasion qui m'offre plus de promptitude que la voie de la poste pour faire parvenir à votre excellence les dernières feuilles publiques. Elles ne contiennent que peu de détails sur les nouvelles d'Espagne et ceux qui par d'autres voies parviennent à la connaissance du public ne présentent guère plus de faits intéressants. Plusieurs grands d'Espagne, parmi lesquels on cite le prince de Castelfranco et le comte de Fuentes, sont partis de Bayonne pour les provinces insurgées afin de chercher par leur présence à calmer les esprits. On a grande confiance dans les mesures énergiques et fermes que l'Empereur Napoléon a prises et on ne doute pas qu'elles ne réussissent bientôt à rétablir l'ordre dans le pays. C'est aussi dans ce sens que le baron de Strogonoff s'explique dans une lettre qu'il m'adresse en date du 13 Juin. Comme il se pourrait que les dépêches qu'il a écrites en dernier lieu à votre excellence par la poste ne lui fussent point parvenues, j'ai l'honneur de lui transmettre copie de cette lettre.

Le commodore Goetzen m'ayant envoyé le paquet ci-joint pour monsieur l'amiral Tchitchagoff, je vous prie, monsieur le comte, d'avoir la complaisance de le lui faire parvenir. Les lettres que vous m'avez adressées pour le chevalier de Bétancourt et pour le comte Wielhorsky leur ont été exactement remises.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 10-го Іюля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Extrait d'une lettre du baron de Strogonoff le 1 (13) Juin 1808.

Nous avons tout lieu d'espérer que la proclamation qui vient d'annoncer un nouveau Roi à la nation espagnole, mettant un terme à l'interrègne

qui l'inquiétait, facilitera la pacification des provinces. Jusqu'à ce jour il y règne une fermentation qui provoque des mesures de rigueur indispensables et auxquelles nous rapportons la tranquillité dont on jouit à Madrid et celle qui vient d'être rétablie à Ségovie et à Palencia. Il sera peut-être plus difficile de réussir dans le Midi où l'organisation de l'armée insurrectionnelle ne pourra être dissoute aussi promptement que l'on y est parvenu dans les arrondissements de la capitale. Nous attendons avec impatience des nouvelles du général Dupont, qui se dirige vers Cadix à la tête de dix mille hommes. Toute communication entre ce corps et le quartier général est intercepté par les insurgés. Nous ignorons absolument ce qui se passe dans cette province, ainsi que dans le royaume de Valence qui est également en pleine insurrection et contre lequel le maréchal Moncey dirige son corps d'armée.

№ 161.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 22 Juin 1808.

Monsieur le comte,

Les dépêches que votre excellence avait confié à l'archimandrite Philipowitsch me sont exactement parvenues le 28 Mai dernier. Le 11 du courant je reçus vos dépêches du 20 Mai (3 Juin) et le lendemain le prince Wolkonsky me remit celles dont votre excellence l'avait chargé pour moi. Je ne tarderai pas à vous répondre en détail aussitôt que j'aurais pris les ordres de l'Empereur sur les différents objets dont vous voulez bien m'entretenir, monsieur l'ambassadeur.

En attendant, comme M. du Ponthon veut bien se charger de mon paquet, je vous transmets ici un passeport pour M. le général de Bétancourt que j'ai oublié de lui envoyer par la dernière occasion, et que je prie votre excellence de vouloir bien lui remettre....

Enfin je mets sous ce pli une lettre pour M. de Benkendorff de la part de madame la comtesse de Liewen, et je saisis avec empressement cette occasion de vous renouveler etc.

Помѣта: «Получено 6-го (18-го) Іюля 1808 года».

№ 162.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

30 Juin 1808.

Monsieur le chambellan actuel...(?) ayant obtenu la permission de voyager et se proposant de faire quelque séjour à Paris, m'a demandé une lettre de recommandation auprès de votre excellence. En acquiesçant à cette demande, je vous prie, monsieur l'ambassadeur, de vouloir bien accueillir M... (?) avec votre obligeance accoutumée et de rendre son séjour à Paris aussi agréable que cela pourra dépendre de vous.

Черновой отпускъ.

№ 163.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

M. de Benkendorff arrivé ici le 29 Juin dernier m'a exactement remis les différentes dépêches dont votre excellence l'avait chargé pour moi.

Par l'incluse que j'adresse au consul général Labensky je l'instruis de ce que Sa Majesté a bien voulu lui accorder la permission de se rendre ici en l'autorisant à charger son frère de la gestion des affaires du consulat pendant son absence. Veuillez bien, monsieur l'ambassadeur, faire connaître cette disposition au ministère de S. M. l'Empereur des Français de la manière qui vous paraîtra la plus convenable.

La lettre de change de 50.000 francs qu'en dernier lieu vous avez tracée sur moi a été acquittée.

Черновой отпускъ.

№ 164.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Juillet 1808 (n° 172).

Monsieur le comte,

Les imputations du consul Séguier à Trieste ont donné lieu à une discussion officielle entre les Cours de Vienne et de France. L'ambassadeur d'Autriche avait en date du 14 Juin réclamé en faveur de quelques bâtiments autrichiens capturés par des corsaires français. Le ministre des relations extérieures y répond par une note du 22 Juin, que l'Empereur, avant que de donner ses ordres à ce sujet, a voulu qu'il entrât avec lui en expli-

cations sur plusieurs faits qui s'étaient passés récemment afin de fixer son opinion sur le parti que la Cour de Vienne est décidée à suivre dans la guerre actuelle entre le continent et l'Angleterre. Il accuse les autorités autrichiennes d'avoir favorisé l'approvisionnement des flottes anglaises dans les ports de Fiume et de Trieste, tandis que par une contradiction inconcevable on ne laissait sortir de ces ports aucune expédition pour le royaume d'Italie, d'avoir permis la vente de quelques prises anglaises achetées même par des négociants autrichiens, et enfin d'avoir admis à Trieste trois bâtiments américains venus de Malte et chargés de marchandises anglaises. Cette propension dans le Cabinet de Vienne pour l'Angleterre est confirmée encore par des propos que M. Adair doit avoir tenus pendant son séjour à Malte, et par lesquels il a annoncé hautement les dispositions amicales de cette Cour envers celle de Londres, dispositions desquelles il doit même s'être porté le garant au point de faire suspendre l'exécution des ordres émanés d'Angleterre pour commencer les hostilités contre l'Autriche. Le ministre termine par déclarer que cette réunion de circonstances avait dû nécessairement jeter des inquiétudes dans l'esprit de l'Empereur Napoléon, mais qu'elles se dissiperaient au moment où l'Autriche, s'associant avec franchise et fermeté à la cause du continent, aurait fait exécuter dans ses États les mesures que l'Europe continentale a adoptées pour se délivrer du joug que l'Angleterre a trop longtemps fait peser sur elle.

Le comte Metternich a répondu qu'il connaissait trop le désir de S. M. I. et Royale de consolider les rapports d'amitié qui subsistent entre les deux cabinets pour ne pas être convaincu qu'il recevra immédiatement l'ordre de s'expliquer avec détail sur les différents objets consignés dans la note du ministre des relations extérieures, qu'il lui était en attendant fort agréable de pouvoir par les renseignements qu'il avait reçus dernièrement, réduire dès ce moment à sa juste valeur, les plaintes adressées par le consul de France à Trieste aux autorités de cette ville, et qu'il se flattait que ces notions serviront à détruire d'avance les impressions défavorables que l'on paraît avoir voulu donner à S. M. I. contre les autorités autrichiennes sur l'exécution de mesures qui ressortant d'une même cause offrent un égal intérêt aux puissances qui la défendent.

Il démontre ensuite la fausseté des accusations du consul à l'égard des bâtiments américains, en assurant que la nationalité des vaisseaux et le point de leur expédition avaient été reconnus, que leurs papiers, leurs cargaisons, leurs équipages s'étaient trouvés en règle, qu'à des faits aussi constants, il s'en joignaient encore d'autres qui auraient dû l'emporter sur des assertions du consul, ou entièrement fausses, ou ne se fondant que sur des

propos de marins et probablement d'agioteurs, les plus suspects de tous. Il allégue entre autres que personne n'ignore à Trieste que souvent des vaisseaux ne mettaient que trois mois pour aller en Amérique et en revenir, car M. Séguier pour prouver que le bâtiment américain l'Amélie venait de Malte, soutient dans sa note qu'il n'y avait eu que quatre mois qu'il était sorti de Trieste, et n'avait eu par conséquent le temps de faire le trajet jusqu'aux États-Unis; et que les côtes de France avaient elles-mêmes été témoins de l'apparition de navires américains, dans le temps où le blocus d'après la supposition de Séguier devait empêcher tout bâtiment de cette nation de mettre en mer. Ensuite il se plaint que le consul soit sorti de la sphère de ses fonctions en demandant l'exclusion des vaisseaux américains du port de Trieste, de laquelle dans les voies ministérielles il n'avait jamais été question entre les deux Cours, et prétend avec vérité qu'il entre aussi peu dans les attributions du consul de la demander que dans celle du gouverneur d'une province de l'accorder. Il termine par la supposition d'avoir pressenti les intentions de sa Cour, en rangeant les propos que doit avoir tenu M. Adair à Malte au nombre des menées les moins adroites qui peut dicter à tout agent anglais le désir de répandre entre les puissances du continent des germes de méfiance qui accueillis par elles ne serviraient que la cause d'un ennemi contre lequel l'Autriche s'est prononcée avec énergie. A l'assertion que les assurances de M. Adair avaient fait suspendre les hostilités de l'Angleterre contre l'Autriche, il oppose la prise journellement renouvelée des vaisseaux autrichiens qui est le seul acte d'hostilité auquel l'Autriche puisse être exposée de la part des Anglais.

A cette réponse officielle le comte Metternich a ajouté encore des représentations confidentielles à M. de Champagny sur les soins constatés dans toutes les occasions que prennent les agents de France de prêcher et de travailler dans le sens de la discorde, espérant souvent de faire valoir comme des preuves de zèle le poids qu'ils attachent à de simples propos. Il se plaint nommément du caractère de malveillance de M. Séguier qui ainsi que plusieurs consuls dans les ports d'Italie font tous leurs efforts pour ruiner les propriétaires et négociants autrichiens, et ne servent assurément pas dans le sens le plus utile à la cause, dans laquelle l'Autriche a aussi peu d'envie de se séparer de la France qu'il n'est de son intérêt et de celui du continent qu'elle le fasse. La politique de l'Autriche étant franche, simple et droite, le comte Metternich exprime combien il doit se féliciter que la France aborde directement des questions auxquelles sa Cour loin d'être dans le cas de devoir hésiter à répondre s'empressera toujours de le faire.

Peu de jours après l'ambassadeur reçut une seconde note dans laquelle

le ministre des relations extérieures avance une foule de faits par lesquels il cherche à prouver que des trois vaisseaux américains le Globe, la Juliana et le Rockingham entrés à Trieste, aucun n'est arrivé des États-Unis. Il s'appuie surtout de la circonstance qu'aucun bâtiment ne peut naviguer légitimement sous le pavillon de cette puissance, vu l'embargo général qu'elle avait fait mettre dans tous ses ports, et finit par demander que le gouvernement autrichien ordonne de séquestrer les bâtiments et leurs cargaisons dans la supposition que les informations juridiques que l'on fera prendre sur les lieux confirmeront la vérité des rapports qu'il a communiqués à l'ambassadeur. Celui-ci dans sa réponse se borne à accuser la réception de cette note et à annoncer qu'il allait expédier un courrier à sa Cour pour lui donner connaissance de cette communication.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Іюля 1808 года».

№ 165.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Juillet 1808 (nº 173).

Monsieur le comte,

Les arguments avancés par M. de Champagny dans les deux notes qu'il vient d'adresser à monsieur le comte de Metternich m'ont porté à recueillir quelques renseignements sur les rapports qui subsistent actuellement entre la France et les États-Unis. J'avais dès mon arrivée cherché à faire connaissance avec le général Armstrong, mais cet envoyé vit dans la plus profonde retraite, il ne parle que l'anglais, il a été malade pendant tout l'hiver, je n'ai donc pu trouver moyen jusqu'à présent de m'acquitter des ordres que mes instructions renferment à cet égard. Les notions que dans le présent rapport je soumets à votre excellence m'ont été fournies par une personne qui les tient directement de M. Armstrong; leur exactitude ne saurait donc être révoqué en doute *).

Le gouvernement français invita dans le temps celui des États-Unis, à s'unir à lui par des mesures semblables à celle du décret du 17 Décembre 1807, afin de ramener l'Angleterre à des principes plus modérés. Mais il s'y refusa formellement et répondit qu'il ne s'écarterait pas de son système de neutralité pendant cette guerre maritime, et qu'il saurait lui-même prendre les mesures que les circonstances lui feraient juger convenables. Ces mesures ont effectivement été prises et consistent en une dé-

---

*) См. стр. 114, дополненія къ инструкціи, данной графу Толстому 14-го Сентября 1807 года. *Н. Ш.*



fense générale de l'exportation des denrées et productions américaines quelconque pour l'Europe et les colonies, parce que ce gouvernement aime mieux renoncer pour le moment à tout commerce que de se soumettre aux conditions onéreuses imposées par les puissances belligérantes. Cette disposition est calculée sur le besoin indispensable qu'ont la France et l'Angleterre de denrées américaines. Les États-Unis espèrent par là de forcer ces puissances d'en venir à des arrangements tels, à faire cesser une suspension de commerce qui ne pourrait que les gêner l'une et l'autre. Moyennant cet embargo aucun bâtiment américain ne peut mettre en mer à moins qu'il fournisse des preuves qu'il va chercher des marchandises qui sont propriétés américaines, et dans ce cas le gouvernement le munit d'un passeport, mais le navire ne peut sortir que sur son lest. L'Empereur n'a pas été satisfait de ces dispositions du gouvernement des États-Unis. Le séquestre qu'il avait fait mettre sur environ 150 bâtiments de cette nation subsiste toujours. Tantôt ils sont admis dans les ports de la France et de ses alliés, tantôt exclus, tantôt condamnés, tantôt restitués. Tout, a dit le général Armstrong, dépend de la faveur, il n'y a aucune loi, aucun principe fixe, tout est arbitraire et dépend de la valonté de l'Empereur. Plusieurs bâtiments américains ayant été saisis en Hollande, il y envoya un officier les réclamer. Le Roi répondit qu'il ne pouvait les faire relâcher sans le consentement de la France qu'il a cependant obtenu, parce que cette fois l'Empereur l'avait bien voulu. Il est encore à remarquer que dans tout ce qui regarde l'application du décret du 17 Décembre le gouvernement français a pris pour principe de donner un effet rétroactif à la loi, car l'envoyé d'Amérique ayant depuis peu obtenu la restitution de quelques navires américains, qui avaient subi la visite des Anglais avant le 17 Décembre, cette restitution avait été accordée *comme une faveur*.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Іюля 1808 года».

№ 166.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Juillet 1808 (n° 174).

Monsieur le comte,

Le conseiller de Cour Poletica arrivé ici, il y a huit jours, m'a porté les dépêches du baron Strogonoff que votre excellence trouvera sous ce pli. Elles confirment les notions que je lui ai successivement fait parvenir sur les événements qui se passent en Espagne. Elle en trouvera la continuation

dans le bulletin ci-joint. Depuis longtemps le gouvernement n'a rien publié sur l'état de ce pays, on doit en conclure que les affaires n'y vont pas à son gré et que les détails qui nous parviennent par des lettres particulières sont plus ou moins fondés. Le Moniteur du 7 Juillet a publié un article de Londres dans lequel on rend compte de la part active que prennent les Anglais aux troubles d'Espagne. Le but de cet article est sans contredit de faire croire au public que c'est eux qui les ont fomentés, que ce n'est point un sentiment d'opposition nationale au nouvel ordre de choses qui les a fait éclater, que c'est encore les ennemis du continent qui sèment la discorde dans ce pays et que ce n'est qu'eux seuls et leurs partis que l'on va y combattre. Il paraît en effet que le gouvernement britannique y a pris quelque part, car on parle de l'apparition de forces anglaises au Ferrol, à la Corogne, d'un débarquement près de Carthagène, de la reddition de l'escadre espagnole qui se trouvait à Palma, de l'occupation des iles Baléares, d'où les troupes espagnoles auraient été transportées sur le continent et se seraient jointes aux insurgés. Mais ces bruits sont trop vagues pour que l'on puisse y faire fonds. Je ne range pas tout à fait dans la même catégorie la nouvelle d'une affaire malheureuse qu'auraient eu les Français près de Saragossa et dont les détails sont consignés dans le bulletin. On parle aussi d'un échec qu'aurait essuyé le général Dupont; on l'avait dit entré à Seville, mais cela ne s'est point confirmé jusqu'à présent. Ce qui est de fait que toutes les communications entre Madrid et les provinces étaient interrompues jusqu'au 30 Juin, d'après le contenu des dernières lettres de cette capitale; on s'y trouvait également depuis bien longtemps sans nouvelles du Portugal. Enfin il serait difficile de vérifier en combien ces différentes notions sont exactes, mais il est généralement confirmé qu'il faudra à l'Empereur Napoléon de plus grands efforts pour réduire l'Espagne, ayant outre les insurgés à y combattre le climat, qui est surtout des plus malfaisants pendant les mois de Juillet et d'Août, et la famine qui ne pourra manquer de se manifester dans ce pays, n'ayant même jamais fourni suffisamment à la subsistance de sa population. Les provinces de la France qui l'avoisinent ne sont guère en état de venir à son secours, il faudra transporter les provisions de plus loin, ce qui ne laisserait pas que d'augmenter les difficultés. Dans ces provinces tous les chevaux ont été mis en réquisition pour transporter des vivres et des troupes. Celles-ci ont été toujours renforcées par celles qui se trouvaient en France, on y a même fait marcher des gardes nationales. Depuis quelque temps on commence à en tirer de l'Italie et l'Empereur Napoléon ne paraît épargner aucun effort pour atteindre son but. Mais je doute qu'il présente à la France toute l'utilité que l'Empereur s'en

promet peut-être. On regarde avec raison les changements qu'il a opérés dans ce pays comme la mesure la plus impolitique qu'il ait pu exécuter. Il ne pourra guère dans les plus grandes chances de succès se flatter d'en conserver les colonies, et ce n'est que par elles que la possession de cette monarchie est intéressante. Les immenses richesses qu'elle retirait du nouveau monde alimentaient régulièrement le trésor public de la France et n'ont certes pas peu contribué à faire réussir les entreprises de l'Empereur. On évaluait à plus de 40 millions de piastres, les sommes qui par le commerce passaient annuellement de l'Espagne en France. Déjà actuellement on a été obligé d'y envoyer jusqu'à 40 millions de livres pour l'entretien de l'armée française.

On est tenté de croire que l'Empereur a été entièrement abusé sur l'état de ce pays, comme sur le caractère et l'esprit de la nation espagnole dans laquelle il ne comptait pas trouver autant de résistance et de fermeté. Les rapports de Beauharnais, le dernier ambassadeur à Madrid, doivent l'avoir entretenu dans cette erreur et avoir beaucoup contribué à lui donner les fausses notions qui lui ont fait exécuter cette entreprise.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Je m'empresse de joindre à cette dépêche une pièce que l'on me remet à l'instant et dont l'intérêt ne saurait échapper à votre excellence.

Помѣта: «Получено 20-го Іюля 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Nouvelles de Madrid du 27 et 28 Mai 1808.

Le sort ne paraît pas devenir plus favorable à nos alliés. Ils ont essuyé un échec aux environs de Saragosse. Le corps du général Lefebvre fort de 18.000 hommes s'avança contre cette ville pour la prendre d'assaut. Palafox en sortit à la tête des insurgés et le 16 Juin livra aux Français un combat qui ne s'est point décidé en leur faveur. Il a été des plus sanglants, on ne s'est battu qu'à l'arme blanche. Presque tout le corps français a été détruit. Il a perdu 14 canons. Dans une proclamation publiée le lendemain Palafox annonce à ses compatriotes la victoire qu'il a remportée et défie toutes les forces de l'Empereur Napoléon. Des renforts ont été envoyés de Madrid au secours de ce corps. On était toujours sans nouvelles positives du général Dupont. Les insurgés de la Galice sont entrés en Portugal et se sont rendus maîtres d'Oporto. Le général Junot avait mis dans cette

place 3.000 hommes de troupes espagnoles. Lorsque l'insurrection éclata en Espagne, il les fit remplacer par des Français, plusieurs officiers de la garnison espagnole se rendirent en Galice et informèrent leurs compatriotes de l'esprit des habitants d'Oporto en les assurant des facilités qu'il y aurait à s'emparer de cette ville par un coup de main. Ils en ont profité et fait prisonnier la garnison française; on dit même qu'ils ont dirigé 15 à 18.000 hommes sur Lisbonne. Les Anglais doivent avoir débarqué au Ferrol et à la Corogne. Une tentative semblable qu'ils ont faite à St. Ander n'a pas eu autant de succès. Ils ont été obligé de se rembarquer en se bornant à enclouer les canons. Les troupes espagnoles qui étaient à Mayorque et à Minorque ont repassé en Espagne et se sont jointes aux insurgés. Une expédition formée de celles-ci a, comme on assure, débarqué à Rosas et a pris le fort de Figuerras afin d'intercepter les communications avec la France par la route de Perpignan. Deux aides de camp du grand-duc de Berg, La Grange et Excelmanns, ont été pris par les insurgés. Le général Loison doit avoir eu le même sort.

Les lettres particulières de Madrid du 30 Juin arrivées par le dernier courrier étaient très insignifiantes. La nouvelle de la mort du marquis de Solano à Cadix paraît positive. En pourparlers, à la fois avec les Anglais et les Français, le commerce lui envoya une députation pour l'engager à prendre des mesures propres à empêcher les uns et les autres d'entrer dans la ville. Il reçut ces représentations avec beaucoup de dureté, il s'éleva entre lui et les négociants une altercation des plus vives. Il en fit prendre deux des plus marquants pour les faire rentrer dans l'ordre. Mais loin d'atteindre ce but il ne fit qu'aigrir davantage la populace qui s'émeuta, s'empara de sa personne et le fit écarteler.

On prétend que parmi les troupes anglaises débarquées au Ferrol il y a un corps de 10.000 prisonniers espagnols que le gouvernement britannique fit équiper et enrégimenter à la première nouvelle de l'insurrection.

Les lettres de Bayonne du 7 Juin prétendent qu'il n'est même pas sûr encore que le départ du nouveau Roi d'Espagne, fixé d'abord au 8, ait lieu le 10 et qu'il se pourrait fort bien qu'il ne se rendit en premier lieu que jusqu'à Vitoria.

II.

Extrait d'une lettre de Bayonne du 21 Juin 1808.

Les nouvelles que l'on vient de recevoir d'Espagne ne sont pas meilleures que les précédentes. Le fanatisme, l'ignorance et l'aveuglement de

ses peuples va toujours en croissant, et l'on ne parviendra à y rétablir l'ordre et la tranquillité autrement que par la force des armes, quelques moyens qu'on y emploie. La Galice vient également de lever l'étendard de la révolte, et la bannière de St. Jacques en osant se lier avec les rebelles des Asturies et de l'Estramadure, en faisant circuler, comme les Aragonais, les écrits les plus incendiaires et les plus fanatiques, et dans lesquels ils foulent aux pieds la Majesté de l'Empereur, leur régénérateur. Les prêtres en sont toujours les mobiles et les instigateurs. Aussi en entrant dans Valladolid nos troupes en ont-ils pris des otages dans tous les couvents, en désarmant la ville et en faisant justice aux principaux chefs des rebelles. Là un général espagnol Sevallos fut coupé en pièces par la populace, sa tête portée sur une pique et son corps traîné dans les rues pour avoir voulu s'opposer à une résistance inutile. On parle d'un semblable sort qu'aurait eu à Cadix ou ses environs le général Solano, un des meilleurs militaires de l'armée espagnole. Au surplus on est toujours sans nouvelles positives de ce qui se passe de ce côté, ainsi qu'à Saragosse, Valence, etc. On sait seulement que le général Dupont est entré à Cordoue, et Kellermann à Badajos, et l'on attend avec anxiété des nouvelles ultérieures. En attendant la junte a ouvert ses séances. Hier le projet de la nouvelle constitution lui a été soumis. Elle repose sur les mêmes bases que la française à quelques exceptions près. On va la livrer à l'impression. Chaque député est invité à faire en attendant les observations qu'il croira nécessaires et utiles. Le Roi n'assistera aux séances de la junte que lorsqu'elle sera acceptée.

Le courrier d'Espagne d'aujourd'hui vient d'arriver à l'instant. Les nouvelles qu'il apporte sont toujours très allarmantes et l'on manque par continuation des lettres de Lisbonne, Cadix et autres provinces du Midi. Depuis Cordoue on ne sait plus rien du général Dupont, et la nouvelle de l'entrée à Badajos par le général Kellermann se trouve contredite. On donne pour certain le retour du grand-duc de Berg pour cause de maladie, ne pouvant se faire au climat du pays. Il est à craindre que beaucoup de nos Français n'éprouvent la même influence, aussi pour parer à tout on y fait marcher beaucoup de nouvelles troupes qui viennent de l'intérieur et que l'on transporte en grande partie en poste. Tous les jours il en passe ici qui prennent immédiatement la route de l'Espagne. L'Empereur qui cherche autant que possible à vaincre par la douceur et la persuasion a envoyé des députés espagnols dans plusieurs provinces limitrophes, mais le peuple fanatique ne veut point les écouter. On craint pour le comte de Fuentes et le prince de Castel franco, envoyés à Saragosse, ainsi que pour un ecclésiastique parti pour St. Ander.

Extrait d'une lettre de Bayonne en date du 25 Juin.

L'on a reçu hier au soir par un courrier extraordinaire la nouvelle de l'entrée d'un de nos corps d'armée à St. Ander. L'évêque à la tête des insurgés a fui avec eux à l'approche de nos troupes. On attend des nouvelles ultérieures de ce côté où il paraît que nous allons agir maintenant avec énergie, ainsi qu'à Saragosse, qui se trouve cernée. L'Empereur y a envoyé dimanche dernier son neveu Tascher, un de ses capitaines d'ordonnance, avec l'ordre de n'en revenir que pour lui annoncer la prise de cette ville. On prétend savoir que les insurgés y ont mis en prison le comte de Fuentes et tué le prince Castel franco envoyés comme médiateurs, mais comme il n'y a rien d'officiel sur ces faits il est bon de les mettre en doute. A la Corogne le consul français est aussi enfermé avec sa famille.

Toujours la même incertitude sur l'Andalousie, Murcie, etc. On craint beaucoup pour la flotte espagnole à Cadix dans le cas où le général Dupont n'arriverait à temps, pour empêcher le dessein des Anglais qui remuent ciel et terre pour se faire un parti dans cette ville. Comme l'on se trouve par continuation sans la moindre nouvelle de ce côté il est permis de se livrer à bien des conjectures. On prétend aujourd'hui qu'aussitôt la nouvelle constitution acceptée sur laquelle la junte délibère tous les jours, le nouveau Roi se mettra en route, avec la plupart des membres de la junte et de toute sa maison.

Extrait d'une lettre de Bayonne du 29 Juin.

Les affaires ultramontaines paraissent moins avancées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient ces jours-ci. Il court quelques bruits désagréables sur le Portugal etc. que l'on n'ose encore croire et sur lesquels il est bon d'attendre le vrai. En attendant le départ du Roi qui devait avoir lieu à la fin de cette semaine est provisoirement suspendu. Saragosse que l'on bombarde tient encore, mais on en attend la prise à tout instant. Le général Dupont après avoir défait les rebelles près de Séville y est entré. On attend avec impatience l'arrivée du grand-duc, dont l'épouse est ici depuis avant-hier au soir.

Extrait d'une lettre de Bayonne du 2 Juillet.

L'arrivée à Séville du général Dupont ne s'est point confirmée, pas plus que la prise de Saragosse, qu'on croyait avoir eu par capitulation. Cependant l'on s'y attend d'un moment à l'autre, comme aussi l'on espère

à chaque instant voir arriver le grand-duc de Berg, revenant de Madrid très malade et voyageant à petites journées avec une forte escorte. Il sera salué Roi de Naples en arrivant, au dire de tout le monde.

L'on fait courir des bruits bien désagréables sur la Galice et surtout sur le port de la Corogne et du Ferrol, où les Anglais auraient encore intrigués à leur manière en cherchant à se rendre maîtres des vaisseaux espagnols qui s'y trouvent. Mais il est bon de ne rien préjuger à cet égard, d'autant plus qu'il n'y a point de nouvelles directes de ce pays là, qu'il est en pleine insurrection et par conséquent sans communication. Quant à l'Andalousie et autres provinces du Midi, les choses sont à peu près dans le même état, c'est-à-dire qu'on ne sait positivement rien de ce qui s'y passe. Il faut espérer que les têtes se calmeront peu à peu, et que la nouvelle constitution qui sera publiée ces jours-ci et qui est le bienfait le plus grand pour l'Espagne ramènera dans ses provinces, le retour de la paix, de l'ordre et de la tranquillité.

Extrait d'une lettre de Bayonne du 6 Juillet.

Le courrier d'Espagne arrivé hier a porté des nouvelles plus tranquillisantes et quoique la communication soit encore interrompue, il est arrivé on ne sait pas trop comment des lettres de Badajos et de Lisbonne du 19 Juin, suivant toutes les apparences par voie indirecte. On n'a aucune nouvelle de l'Andalousie.

III.

Traduction de la lettre de l'évêque d'Orense en Galice à un membre de la junte sur sa nomination à celle de Bayonne.

Un commissaire de la Corogne m'a remis mercredi soir 25 courant la lettre de votre excellence en date du 19, dans laquelle entre autres choses qu'elle contient je me suis vu nommé pour assister à l'assemblée qui doit se tenir à Bayonne, afin de concourir autant que je pourrais au bonheur de la monarchie, conformément au désir du Grand Empereur des Français, jaloux de l'élever au plus haut degré de gloire et de prospérité.

Quoique mes lumières soient fort restreintes, dans le désir de la vraie félicité et de la gloire de la nation je ne dois céder à personne ni manquer à ce que je croirais bon et utile pour y contribuer, mais mon âge septuagénaire, une indisposition momentanée et autres infirmités habituelles s'opposent à un voyage si long et dans un si court espace qu'à peine me

resterait-il assez de temps pour la faire et moins encore pour anticiper au devoir qu'une pareille tâche m'impose et acquérir les instructions et les éclaircissements nécessaires qui doivent la précéder. Par cette raison je me vois dans la nécessité de m'affranchir d'une pareille commission, comme je le fais par le présent, ne doutant point que le sérénissime grand-duc de Berg et la junte suprême du gouvernement tiendra pour juste et nécessaire la prière que je leur adresse de recevoir mes excuses, si par des raisons aussi légitimes je cherche à me délivrer de ce fardeau.

En même temps pour ce qui intéresse le bien de la nation et les desseins même de l'Empereur Roi qui semblable à l'ange de la paix veut être son protecteur et son Dieu tutélaire, et qui ne perdant point de vue le grand intérêt qu'il prend à ce que le peuple et les souverains ses alliés augmentent son pouvoir, sa gloire et ses richesses, je prends la liberté de présenter à la junte suprême du gouvernement et par elle à l'Empereur même, ce qu'avant de traiter les affaires pour lesquelles elle est convoquée je dirais et protesterais dans l'assemblée de Bayonne, comme si je me trouvais présent.

Il s'agit de guérir des maux, de réparer des torts, d'améliorer le sort de la nation et de la monarchie: mais sur quels fondements?—Existe-t-il des moyens approuvés et une autorité légale et reconnue par la nation à cet effet?

Veut-elle s'assujettir à cette voie et en espérer son salut? et n'existentils point des maux qui s'aggravent et qui augmentent par les remèdes mêmes.

Et ne faut-il pas classer dans cet ordre ceux qu'a employés le puissant protecteur, l'Empereur Napoléon, avec son allié le Roi et la famille royale d'Espagne?—Leurs maux se trouvent tellement aggravés qu'il faut désespérer de leur salut. Elle se voit recluse dans l'empire français, dans un pays qui l'en avait bannie pour toujours et retournée dans son berceau primitif, elle y trouve le tombeau de sa mort civile dans le pays même où la première branche de cette famille fut si cruellement tranchée par la fureur et la violence d'une révolution insensée et sanguinaire.—Et dans cet état de chose que peut espérer l'Espagne?—Sa guérison lui sera-t-elle plus favorable?—Les moyens et les remèdes qu'on y emploie ne l'annoncent point.—Les renonciations de ses Rois à Bayonne et des Infants à Bordeaux, où l'on peut supposer qu'ils n'étaient point libres et où ils étaient entourés par la force et toutes sortes d'artifices, et privés des lumières et de l'assistance de leur fidèles sujets; ces renonciations que l'on ne peut concevoir et qui ne sont point dans l'ordre des choses possibles, puisqu'elles portent

atteinte aux impressions de l'amour paternel et filial et à l'honneur et à la gloire de toute la famille, qui intéresse tant les hommes d'honneur; ces renonciations qui sont suspectes à toute la nation et desquelles dépend toute l'autorité dont l'Empereur peut faire usage, exigent pour leur validation et authenticité et au moins pour la satisfaction de toute la monarchie espagnole, qu'elles soient ratifiées en présence des Rois et des Infants qui les ont faites, libre de toute influence et de crainte.

Et rien ne serait plus glorieux pour le Grand Empereur Napoléon, qui s'y est tant intéressé, que de rendre à l'Espagne ses augustes monarques et famille, d'ordonner que dans son sein et dans des assemblées générales du royaume ils fassent librement ce qu'ils veulent et que la nation elle-même avec l'indépendance et souveraineté qui lui appartient puisse procéder, en conséquence, et reconnaître pour son légitime Roi celui que la nation, le droit et les circonstances appelassent au trône.

Ce procédé magnanime et généreux serait le plus grand éloge pour l'Empereur et il serait plus grand et plus admirable pour lui que toutes les victoires et les lauriers qui le couronnent et le distinguent parmi tous les monarques de la terre, et par là l'Espagne ne sortirait d'un sort funeste qui la menace pour guérir enfin de tous ses maux, jouir de son salut et donner après Dieu les actions de grâces et le tribut de sa reconnaissance à son sauveur et vrai protecteur, alors le plus grand des Empereurs de l'Europe, le modéré, le juste, le magnanime, le bienfaisant Napoléon le Grand.

Jusqu'à présent l'Espagne ne peut le regarder que sous un aspect bien différent; on entrevoit si on ne découvre en lui un oppresseur de ses princes et d'elle même: elle se regarde comme enchaînée et esclave, lorsqu'on affecte de lui offrir le bonheur; ouvrage plutôt de l'artifice, de la violence et d'une armée nombreuse qui a été admise comme amie, soit par indiscrétion et la crainte ou par une vile trahison qui sert à donner l'autorité que l'on ne peut regarder légitime.

Qui est-ce qui a fait lieutenant-général du royaume le grand-duc de Berg? N'est-ce pas une nomination faite à Bayonne par un Roi compatissant, digne de tous les respects et de l'amour de ses sujets et influencé très impérieusement par l'ascendant exercé sur son cœur et par la force et le pouvoir auquel il fut soumis; et n'est-ce pas une artificieuse chimère de nommer pour lieutenant d'un royaume un général qui commande une armée, qui menace et le fait renoncer immédiatement à sa couronne? Charles IV a voulu seul reprendre le trône pour l'ôter à son fils; y avait-il une nécessité de nommer un lieutenant qui mette obstacle à l'Espagne pour cette autorisation, et un pouvoir militaire pour achever un projet de cette nature?

Non seulement en Espagne, mais dans toute l'Europe je doute qu'il y ait une seule personne assez franche qui ne réclame en son cœur contre des actes aussi extraordinaires et suspects pour ne pas dire davantage.

En conclusion la nation se regarde comme privée de son Roi et ne sait à quoi s'en tenir. La renonciation de ses Rois et la nomination d'un lieutenant-général du royaume sont des actes faits en France et à la vue d'un Empereur que l'on a cherché à persuader de rendre heureux les Espagnes en leur donnant une nouvelle dynastie, dans cette famille si heureuse qui croit seule produire des princes qui n'aient ou les mêmes ou de plus grands talents pour gouverner les peuples, comme l'invincible, le victorieux, le législateur, le philosophe, le Grand Empereur Napoléon.

La junte suprême du gouvernement doit se tenir en garde contre elle même quand elle se voit influencée; son président armé, et une armée qui l'environne, ce qui doit la faire regarder sans liberté, et la même chose arrive au conseil et autres tribunaux de la capitale; quelle confusion, quel chaos! et quelle source de malheurs pour l'Espagne! une assemblée convoquée hors du royaume et les sujets qui la composent ne peuvent les éviter, manquants de liberté, ou croyant peut-être de l'avoir, n'osant pourtant pas d'agir. Et s'il se joignait aux mouvements tumultueux qu'on peut craindre dans le royaume des prétentions des princes, ou puissances étrangères, des secours offerts ou sollicités ou des troupes qui viennent à combattre dans son sein contre les Français, et le parti qui les suit?—quelle désolation et quelles scènes d'horreur!—la compassion, l'amour et la sollicitude de l'Empereur et Roi peut plutôt que de guérir, causer les plus grands désastres.

Je supplie donc avec tout le respect que je lui dois, qu'on présente à la junte suprême du gouvernement les justes craintes que j'ai et que je crois dignes de toute sa réflexion et même de les soumettre au Grand Napoléon. Jusqu'à présent j'ai osé compter sur la droiture de son cœur, libre de toute ambition, loin de toute tromperie et d'une politique artificieuse et j'espère encore qu'en y réfléchissant le salut de l'Espagne ne peut pas consister en la rendant esclave et qu'on ne s'obstinera point à vouloir la guérir enchaînée, parce qu'elle n'est ni *folle*, ni *furieuse.* Qu'on établisse d'abord une autorité légitime et qu'alors on traite.

Ce sont là mes vœux que je ne crains point de manifester à la junte du gouvernement ni même à l'Empereur, parce que je compte, s'ils ne sont pas entendu, ils seront au moins regardés, comme ils le sont en effet, comme le témoignage de mon amour à la patrie, à l'auguste famille de ses Rois et aux obligations de conseiller, dont le titre temporel suit celui d'évêque en Espagne.

Et en cela je les regarde non seulement comme utiles, mais comme nécessaires à la vraie gloire et au bonheur de l'illustre héros, qu'admire l'Europe, que tout le monde vénère et à qui j'ai le bonheur d'offrir en cette occasion mes très hambles, très soumis et très empressés respects.

Dieu garde votre excellence pendant de longues années.

Orense, le 29 Mai 1808.

(Signé) Pierre, évêque d'Orens à S. E. S-r D-n Sebast-n Pinuela.

IV.

Gazette nationale ou le Moniteur Universel.

Jeudi, 7 Juillet 1808 (№ 189).

Angleterre.

Londres, le 18 Juin (Extrait du Morning-Post).

On a reçu hier matin à l'amirauté et au bureau de lord Castlereagh des dépêches de l'amiral Purvis et du général Spencer devant Cadix. Elles ont été apportées à Portsmouth par le sloop le *Minorca,* et à Londres par le lieutenant Stuart. Ces nouvelles ne sont pas d'une date aussi fraîche qu'on eût pu l'espérer. Le *Minorca* quitta nos forces devant Cadix le 29 Mai, et la correspondance entre l'amiral Purvis et le marquis del Socorro avait encore lieu sans avoir produit aucun arrangement définitif, et aucune partie des troupes commandées par le général Spencer n'avait jusqu' alors effectué de débarquement. Cependant il n'y a rien dans tout cela qui doive le moins du monde donner lieu à quelque découragement. Les événements qui sont survenus dans les provinces des Asturies, de Galice, n'étaient pas connus à Cadix à la date des nouvelles que nous avons reçues; et il était par conséquent très naturel que les habitants de cette ville hésitassent de se compromettre au point d'admettre une force anglaise dans leur port, attendu qu'en prenant un tel parti, sans être assurés de l'appui du reste de la nation, ils devaient raisonnablement craindre de s'exposer eux-mêmes au terribles effets du ressentiment de Bonaparte.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous avons été informés que l'officier espagnol, avec qui le général Spencer avait entretenu une correspondance, s'était laisser gagner et corrompre par les partisans de la France, et que le général Spencer ayant découvert le dessein perfide qui avait été formé d'attirer nos troupes dans un piége, s'était retiré sans perdre un seul homme. La conduite qu'il a tenue a été regardée comme très pru-

dente et très circonspecte, d'après toutes les circonstances qui étaient venues à sa connaissance.

Sir Arthur Wellesley ne tardera pas à arriver à Cork, où il doit prendre le commandement de l'expédition destinée pour l'Espagne. Les arrangements concernant l'état-major n'ont pas encore été réglés définitivement: mais on assure que le major Arbuthnot sera adjudant général, M. M. Fitzroy Stanhope et le capitaine Campbell, aides de camp du général, sont partis hier pour l'Irlande.

M. Williams a été nommé secrétaire du général, à cause de la connaissance particulière qu'il a de la langue et des mœurs des Espagnols.

L'expédition mettra à la voile de Cork aussitôt que l'amiral y sera arrivé. On a frété des bâtiments pour transporter des munitions. On dit qu'on a embarqué de l'arsenal royal de Woolwich 30.000 fusils, 600 tonneaux de munitions, et quatre millions de cartouches de balles. Ces objets seront transportés à Gijon, au Ferrol, et à Vigo.

Le colonel sir Thomas Dyer, officier très intelligent, a été expédié hier pour une mission militaire dans un des ports d'Espagne.

№ 167.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Juillet 1808 (n° 175).

Monsieur le comte,

Le gouvernement cherche à empêcher de tous ses moyens que les nouvelles d'Espagne ne transpirent dans le public afin de prévenir l'effet qu'elles pourraient produire sur lui. Cette circonstance me porte à prier votre excellence d'imiter cet exemple vis-à-vis du général Caulaincourt et de ne lui communiquer aucune des informations que j'ai eu le bonheur de recueillir sur ce pays; elles sont jusqu'à présent trop peu positives pour fixer la moindre opinion sur cet important événement. La seule conclusion qu'on puisse en tirer, à mon avis, c'est que l'armée française qui s'y trouve actuellement ne pourra de longtemps être employée à une autre destination, et devra après avoir réduit les habitants servir à les contenir et à consolider le nouveau règne. C'est il me semble sur cette vérité que doivent reposer tous les calculs politiques que l'on voudrait baser sur cet événement. Il serait possible qu'il eût des suites plus conséquentes s'il y avait parmi les insurgés un pouvoir central, un point de ralliement pour toute la nation, tel qu'un prince de la famille déchue, si les Anglais voulaient les secourir de tout leur pouvoir; mais tant que ce ne sera pas le cas, je ne pourrai

voir dans les troubles d'Espagne que des efforts partiels aussi inutiles que malheureux pour cette nation. Ma manière de voir se fonde sur les informations peu précises que nous avons sur cet événement. Si elle n'est pas juste, il faut l'attribuer au défaut de notions exactes dont la surveillance sévère que l'Empereur Napoléon fait exercer sur la correspondance entre l'Espagne et la France, nous a privé jusqu'à présent. On ne sait encore rien de positif au sujet de son retour; on présumait qu'il aurait lieu à la fin du mois, mais d'après d'autres nouvelles, il paraît retardé encore. Dans les journaux que je transmets aujourd'hui à votre excellence, elle verra la nouvelle constitution de l'Espagne ainsi que celle que le Roi Joseph a rédigée pour Naples.

Parmi les pièces annexées aux rapports de M. le baron de Strogonoff il s'en trouve une que le gouvernement n'a jamais rendue publique. C'est la protestation du conseil de Castille contre la renonciation de la famille royale et la demande de la communication des actes qui la portent. Beaucoup de versions annoncent que ni Charles IV, ni le prince des Asturies, ni aucun des autres princes n'ont jamais signés l'acte de renonciation et que l'Empereur après leur avoir déclaré qu'il pouvait se passer de leurs signatures à fait imprimer ces pièces comme si elles l'avaient été. Ce fait expliquerait la demande du conseil, car pourquoi aurait-on sans cela hésité de communiquer une pièce dont l'authenticité donnait un titre de légalité à l'avénement de la nouvelle dynastie.

Il paraît que le prince de Lucques aura le trône du Portugal. C'est le maréchal Lannes qui doit avoir été nommé lieutenant-général du royaume d'Espagne en place du prince Murat.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Іюля 1808 года».

№ 168.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 1 (13) Juillet 1808 (nº 176).

Monsieur le comte,

Depuis quelque temps les arrestations se sont multipliées ici d'une manière très marquante. J'ai appris d'une source très authentique qu'elles n'ont été que l'effet d'une intrigue du préfet de police Dubois contre M. Fouché. Toutes les différentes autorités dans le département ont leurs relations particulières avec l'Empereur, et lui adressent directement des rapports, sans les communiquer à leurs supérieurs. Il règne surtout une grande jalousie

entre Fouché et Dubois. Cet employé secondaire du département de la police met tout en œuvre pour casser le cou à son chef, et cherche à diriger contre lui le soupçon de négligence dans les soins qui lui sont confiés, et principalement dans celui de veiller à la sûreté personnelle de l'Empereur. Sans autre motif que des propos tenus avec légèreté, Dubois a fait arrêter une foule d'individus parmi lesquels des employés assez marquants. Il a compromis des sénateurs en les accusant de conspiration. Ses dénonciations ont été faites par l'intermédiaire de l'archichancelier. Fouché ayant toujours répondu de la tranquillité de la capitale, et donné à l'Empereur les notions les plus rassurantes a été outré, en apprenant les menées de Dubois. Celui-ci voyant trop tard qu'il s'était engagé dans un mauvais pas, et qu'il lui serait difficile de soutenir ses dénonciations par des preuves, voulut alors faire relâcher les personnes arrêtées, mais le ministre de la police s'y opposa et demanda à l'Empereur de faire nommer une commission de sénateurs et de conseillers d'État, pour juger cette affaire et rendre Dubois responsable des faits qu'il avait avancés. Je ne sais ce que l'Empereur a décidé, mais il paraît que cette intrigue a fait sur lui une vive impression. L'idée de conspiration a jeté, comme on assure, des inquiétudes dans son esprit, où le soupçon a tant de facilité à germer. Il veut déjà en voir partout et a fait arrêter dans la Vendée beaucoup de monde accusé d'avoir répandu une proclamation qui n'a jamais existé. Il est certain que l'affaire d'Espagne ne lui concilie pas les esprits. On est généralement mécontent et l'on parle avec beaucoup de hardiesse, mais tout se borne à des propos. Cet état de choses joint à la mauvaise tournure des affaires d'Espagne doit avoir extrêmement indisposé l'Empereur; il est à ce que l'on dit de la plus mauvaise humeur, et tous ses ministres semblent la partager. M. de Talleyrand est toujours à Valençay dans une position fort désagréable et dénotant un état de disgrâce.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 20-го Іюля 1808 года».

№ 169.

Графъ Толстой—графу Румянцову. *)

Très secrète.

Paris, 1 (13) Juillet 1808.

Monsieur le comte,

On se livrerait à des espérances bien dangereuses en se flattant que les altercations qui viennent de s'élever entre la France et l'Autriche ne

*) Депеша писана рукою графа Нессельроде. *Н. Ш.*

soient pas le prélude du développement des vues que l'Empereur Napoléon a formées contre cette puissance. Trop de circonstances se réunissent pour ne pas y croire. D'un côté les positions prises par les armées françaises nous indiquent les moyens d'exécution, tandis que de l'autre nous voyons les agents français préparer des prétextes. Nous savons que depuis longtemps l'Empereur avait le projet d'occuper Trieste; le consul français avait, sans doute, ordre de saisir la première occasion qui lui offrirait quelque tort à imputer au gouvernement autrichien. L'entrée des vaisseaux américains a donné lieu à des suppositions, si non fausses au moins fort exagérées, sur lesquelles la France fonde ses griefs. Elle voit déjà dans ce port un entrepôt de marchandises anglaises, elle accuse l'Autriche de conniver avec l'ennemi du continent, pour le moment elle ne lui demande, comme garantie de ses intentions, que l'exclusion du pavillon américain, bientôt elle ne s'en contentera pas et exigera la remise de ce port, d'où ses troupes ne tarderaient pas à se répandre sur tout le littoral. Dès cet instant sa domination s'avancerait rapidement jusqu'au centre des États héréditaires et la conservation de l'Autriche, qui actuellement est encore possible ne le serait plus alors.

C'est ainsi que l'Empereur Napoléon ne perd jamais de vue l'unique et l'immense plan qu'il a formé. *Il est trop essentiel de ne jamais confondre dans les calculs sur sa marche politique le principe constant qui le guide et le moment de l'exécution de ses vues;* toutes tendent vers le même but: *la suprématie la plus étendue sur le continent*. L'établissement de membres de sa famille sur d'anciens trônes et sur ceux qu'il crée, le morcellement de provinces qui réunies jusqu'à présent constituèrent de grands États, ne sont qu'autant de moyens et de nuances dans ce même plan. En ajoutant à ce calcul la conviction si souvent énoncée que toute idée de repos est éloignée de ce prince, que le jour où il termine une affaire, il doit en commencer une nouvelle, il suffit de chercher sur la carte les points sur lesquels les plus prochains coups peuvent porter.

Je crois avoir suffisamment prouvé que la perte de l'Espagne a été préparée depuis longtemps, mais les moyens de l'exécuter n'ont été réunis qu'après la paix de Tilsit. Le rassemblement d'une armée aux pieds des Pyrénées aurait dû apprendre à la Cour de Madrid le sort qui lui était réservé; malheur à la puissance qui doute encore que sa chute ne soit conçue en principe et qui à l'instar de l'Espagne ne prend pas à temps toutes les mesures préservatrices qui sont en son pouvoir. Les événements actuels en Espagne prouvent de quels moyens le Roi aurait pu disposer. Tout gouvernement en trouvera toujours dans sa nation pendant les moments de crise; c'est à lui à les exciter, surtout à les employer. Ce que les sou-

verains d'Espagne n'ont point fait est entrepris maintenant par la nation, peut-être invincible sous la conduite d'un seul chef, protégée par son climat, par ses montagnes, entourée de mers qui mettaient de nouveaux alliés à même de lui fournir tout ce que la presqu'île ne lui produit pas et ce qui pouvait lui manquer d'attirail de guerre, replacé en rapport immédiat avec les immenses ressources de ses colonies d'Amérique, cette nation qui se bat pour des maîtres qui n'ont même pas su refuser une signature, succombera malgré ses efforts. Mais l'avantage que le reste de l'Europe eut retiré du refoulement des forces françaises vers l'Espagne qu'aurait nécessité une politique plus conforme à leurs intérêts de la part de ses souverains, on la ressent en partie par l'ajournement momentané des projets de l'Empereur Napoléon contre les autres puissances et particulièrement contre l'Autriche.

Dans la perte de celle-ci il est impossible de ne point voir le pronostic de la nôtre. Elle sera consommée du moment où l'Empereur Napoléon le voudra si nous ne la secourons pas. Seule elle ne pourra résister. Toutes les positions contre elle sont prises par les armées françaises en Prusse, en Allemagne et en Italie. 220.000 hommes prêts à entrer en campagne la menacent dans son dos et dans ses flancs. Pour le moment cette armée n'a à la vérité que peu de renforts à attendre et rien n'annonce même jusqu'à présent que le gouvernement français veuille en diriger de ce côté, car toutes les troupes qu'on a pu ramasser ont été transportées en poste vers les Pyrénées. L'Empereur voulait appeler la conscription de 1810, mais de fortes représentations de la part du sénat sur l'extrême jeunesse des individus qui la composent, ont fait proposer le tirage de la réserve de 1802, la seule qui n'eut point marché encore. Malgré cela l'armée autrichienne est insuffisante pour sauver de sa ruine une monarchie attaquée sur toutes ses frontières à la fois et privée dès l'ouverture de la campagne de ses provinces les plus importantes.

Appréciant cette vérité le comte de Metternich ne voit de salut pour sa Cour que dans une réunion de mesures politiques et de moyens militaires. Il lui conseille de s'expliquer franchement et le plutôt possible avec nous, car il regarde le moment actuel comme le dernier où il soit possible à la monarchie autrichienne de se ménager des chances de conservation. Faire cesser l'incertitude qui règne actuellement dans les relations entre les deux Cours lui semble le plus urgent. Il propose donc à la sienne d'entrer sans perte de temps dans les explications les plus directes, les plus franches et les plus simples sur le système qu'adopterait notre Cour dans le cas où la France attaquerait l'Autriche et que la conservation de la paix, que cette puissance a uniquement à cœur, deviendrait impossible. Le comte

de Metternich a développé à sa Cour la conviction où il est, et que confirme malheureusement si bien l'exemple de l'Espagne, que pour conserver la paix il ne suffit plus d'en nourrir le vœu et que ce n'est que par une réunion de moyens *défensifs* réels et non chimériques qu'on peut arriver à ce but, qu'il est donc du plus haut intérêt pour l'Autriche de ne conserver aucun doute sur les vues politiques et conservatrices de la Russie pour régler la conduite qu'elle aurait à suivre si des questions embarrassantes lui fussent adressées par la France.

Cette communication que je dois aux relations qui subsistent entre le comte Metternich et moi m'a paru trop intéressante pour ne pas exiger la plus prompte transmission, afin que S. M. I. ait le temps de peser dans sa haute sagesse le parti qu'elle jugera à propos de prendre, si la Cour de Vienne se rend aux insinuations de son ambassadeur, ce dont je ne suis cependant rien moins que sûr encore (89).

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 170.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 15 (27) Juillet 1808 (n° 181).

Monsieur le comte,

Шифромъ: Les courriers prussiens ne m'offrant pas une occasion assez sûre, je ne pourrai aujourd'hui instruire que très imparfaitement votre excellence, de l'état des affaires entre les Cours de Vienne et de France, me réservant de lui en transmettre les détails par un courrier que je serai vraisemblablement bientôt dans le cas de lui expédier.

Le 20 Juillet le comte Metternich reçut de sa Cour les explications demandées au sujet des vaisseaux américains mouillés à Trieste. Elles démentent le plus fortement possible les imputations du consul Seguier, en fournissant des preuves incontestables de leur fausseté. Cépendant pour épuiser tous les moyens propres à lui assurer la conservation de la paix, l'Autriche a défendu l'entrée des bâtiments américains dans ses ports puisque vu l'embargo mis dans les États-Unis aucun vaisseau de cette nation ne saurait naviguer légalement.

Au même moment parvinrent à l'ambassadeur des nouvelles plaintes du gouvernement français portant sur l'arrestation des officiers polonais en Galicie. La note de M. de Champagny dans laquelle elles sont consignées est du plus haut intérêt, parce que pour la première fois on y touche l'objet

des armements autrichiens, ainsi que les bruits de guerre qui courent depuis si longtemps en Allemagne et le ministre des relations extérieures prétend être partis de Vienne. Il a accompagné cet office d'une lettre particulière, dans laquelle il témoigne ses regrets de cet état de choses et demande quel but se propose la Cour de Vienne en inquiétant ainsi une grande puissance de l'Allemagne et en prenant des mesures qui annoncent l'intention, ou de frapper un grand coup ou de se sauver d'un grand danger. Le comte Metternich a choisi la même voie confidentielle pour y répondre.

Il déclare que les armements de l'Autriche ne peuvent indiquer des vues offensives, parce qu'ils ne consistent que dans des mesures purement administratives, dans une amélioration de leur institution militaire, que rendaient nécessaires les changements que tous les États voisins avaient opérés dans leur système de recrutement par l'introduction de la conscription. Quant aux bruits de guerre, il prouve que ce n'est point de Vienne, mais de la France, de l'Allemagne et surtout des armées françaises qu'ils ont été répandus.

Le comte de Metternich ayant épuisé toutes les questions dans cette pièce, la réponse nous prouvera si l'Empereur est décidé à poursuivre cette disposition ou à la laisser tomber. Aussitôt qu'elle sera arrivée j'expédierai mon courrier. En attendant mes craintes d'une rupture prochaine entre les deux Cours acquièrent journellement de nouvelles preuves. Je ne puis qu'en trouver une dans les ménagements qu'observe encore le gouvernement français, dans la modération avec laquelle ont été rédigées les deux dernières notes remplies de protestations pacifiques. Elles dénotent, à mon avis, l'intention d'endormir l'Autriche et de prévenir la concentration de ses armées. Mais les arguments les plus forts à l'appui de mes suppositions, je les tire de l'état des choses même. J'établi comme hors de doute l'effrayante conjecture que la perte de l'Autriche soit jurée dans l'esprit de Napoléon. A mon avis il ne saurait y travailler sous des auspices plus favorables, que celles que lui présentent les circonstances du moment. Toutes ses armées en Prusse, en Silésie, dans le duché de Varsovie sont concentrés dans les différents camps qu'elles occupent; elles y ont pris des attitudes hostiles et seraient prêtes à se mouvoir au premier signal. En Autriche rien n'est préparé, aucun corps n'est rassemblé, tous les régiments occupent encore leurs garnisons de paix; l'établissement des réserves et des milices est dans sa naissance; en guerre avec l'Angleterre les secours pécuniaires qu'elle pourrait en tirer et que l'état déplorable de ses finances rendent si indispensable, ne sauraient être que tardifs. Elle est sans espoir d'être soutenue au dehors et quand même nous nous déciderions à la sauver, nos secours viendraient trop tard, vu le talent qu'a eu l'Empereur Napoléon d'enchaîner

nos armées en Turquie et en Finlande. Si à la faveur des circonstances que je viens de développer, et sans donner aux troupes autrichiennes le temps de se réunir en corps d'armée, il se précipite sur elle à la tête de cent mille hommes, qu'il a dans les États prussiens, je ne puis que lui présager des succès rapides qui en le dégageant promptement de ce côté là, lui permettraient de revenir de nouveau aux insurgés espagnols, desquels il n'aurait même, dans les chances les plus heureuses pour eux, aucune opération offensive à redouter. Le moment me semble trop favorable pour pouvoir me flatter que l'Empereur ne voulut point en profiter. Je regarde la rupture entre les deux puissances comme inévitable pour l'automne. On dit que l'Empereur ne restera ici que peu de jours pendant lesquels il s'occupera d'une nouvelle conscription, qu'il se rendra en Allemagne qu'il réglera à la fin les affaires de ce pays, en plaçant sur sa tête la couronne de l'empire germanique, dans le but d'y consolider son pouvoir et de s'assurer de nouveaux moyens contre l'Autriche. Il n'est bruit dans le public qui ne lui suppose des vues hostiles contre cette puissance; hier il était général à la bourse et a fait baisser les fonds. A Bayonne on en a parlé hautement, il a même circulé à la Cour, l'Empereur seul ne s'est jamais expliqué à cet égard.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 7-го Августа 1808 года».

№ 171.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris 15 (27) Juillet 1808 (n° 182).

Monsieur le comte,

Шифромъ: Je suis depuis deux mois sans nouvelles de votre excellence. En revanche les courriers français venant de Pétersbourg sont plus fréquents que jamais. Je ne sais que penser de ce silence d'un côté et de cette activité de l'autre.

Il me semble pourtant que les circonstances présentes dont je n'ai certainement pas manqué, monsieur le comte, de vous instruire avec exactitude exigeaient quelques nouvelles instructions pour moi. Je vous prie de me dire ce que je ferais ici à Paris si, comme on le prétend généralement, l'Empereur songeait à de nouveaux voyages. Privé de tout moyen de communication avec le ministère français, ainsi que je l'étais jusqu'à présent,

j'y serai tout à fait inutile ce qui me fait encore renouvelera vec instance ma demande d'être rappelé de ce poste.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 7-го августа 1808 года».

№ 172.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 15 (27) Juillet 1808 (nº 183).

Monsieur le comte,

Le Moniteur du 26 nous annonce le départ de Leurs Majestés de Bayonne et le projet de l'Empereur de visiter les provinces méridionales de son empire. On dit qu'il sera de retour à Paris avant le 18 du mois prochain, époque de l'ouverture des séances du corps législatif. Les feuilles publiques ont parlé également ces jours-ci de l'intention où il serait de se rendre à Strasbourg et sur les bords du Rhin. Je ne sais à quel degré cette supposition peut être fondée, mais on s'accorde généralement à croire qu'il ne restera pas longtemps à Paris. Cette circonstance, si elle était exacte, rendrait entièrement inutile la prolongation du séjour du prince Guillaume en France. Il a donc cru devoir demander des instructions éventuelles et c'est le motif de l'expédition du courrier prussien par lequel j'ai aujourd'hui l'honneur d'écrire à votre excellence. J'en profite pour lui transmettre nos dernières nouvelles d'Espagne, consignées dans le bulletin ci-joint. Il paraît que ce n'est pas le marquis de St. Simon, mais le général Cuesta qui avait formé le dessein de se porter sur la route de Madrid et d'attaquer le Roi à son passage. Il a été rencontré à Medina del Rio Secco par le maréchal Bessières, qui le 14 Juillet l'a combattu avec un succès complet. On assure que c'est surtout à la valeur de la garde impériale dont plusieurs régiments faisaient partie de son corps, qu'on est redevable de cet avantage. La perte des insurgés est évaluée à 6.000 hommes. Presque toutes les différentes notions parvenues sur cette affaire, s'accordent dans les détails que je viens de rapporter. L'approche de ce corps d'insurgés doit avoir ralenti la marche du Roi. Ce n'est qu'après avoir été informé de sa défaite par le maréchal Bessières, qu'il poursuivit son voyage, mais on assure que son intinéraire a été changé et qu'au lieu de passer par Valladolid, il a pris la route plus directe, mais moins fréquentée, par Aranda. Le Moniteur qui tous les jours nous donnait des nouvelles de son voyage n'en contient pas aujourd'hui.

On ne conserve plus de doute sur la reddition de l'escadre française

de Cadix aux forces britanniques. Des lettres de Londres du 8 parvenues au Havre, annoncent son arrivée à Portsmouth. On apprit en même temps cette nouvelle par des pêcheurs français, pris par les Anglais, et renvoyés chez eux à dessein, après avoir été témoins de l'arrivée des vaisseaux de leur nation. Le ministre d'Amérique a reçu par un courrier, qui avait passé par l'Angleterre, des feuilles de Londres en date du 12. Elles confirment les détails que je viens de rapporter, et contiennent de plus la capitulation de l'amiral français Rosily, qui commandait cette escadre. Les vaisseaux espagnols qui se trouvaient dans ce port, et qui n'ont point été pris par les Anglais, ont arboré le pavillon britannique à côté de celui d'Espagne en signe d'alliance. Les vaisseaux anglais en ont fait autant de leur côté. La flotte espagnole va se rendre aux colonies d'Amérique, pour les décider en faveur du parti insurrectionnel, et y transporter toutes les richesses amassées dans le midi de l'Espagne. Les vaisseaux anglais les secondent dans ces entreprises. Ces mêmes journaux contiennent encore quelques détails sur des succès que les insurgés devaient avoir obtenus contre le général Dupont, qui effectivement avait été forcé d'abandonner Cordoue et de se retirer à Andujar. Il paraît certain que les Anglais après s'être rendus maîtres de l'escadre française, ont effectué un débarquement à Cadix. On veut aussi prétendre qu'ils auraient transporté en Espagne le fils du Roi Ferdinand de Sicile pour le mettre à la tête de l'insurrection.

Depuis le départ du grand-duc de Berg, c'est le général Savary qui dirige toutes les opérations militaires en Espagne. On continue à y envoyer des renforts. Plusieurs détachements sont partis en poste de Paris la semaine passée. Ces troupes se rassemblent sur trois points aux pieds des Pyrénées, où elles forment un corps d'armée avant que de pénétrer en Espagne.

La nouvelle de l'arrivée à Bayonne d'un courrier du général Junot, expédié de Lisbonne le 20 Juin, ne s'est pas confirmée. On croit que le gouvernement l'a répandue à dessein pour rassurer les esprits. Le fait est qu'on n'a aucune nouvelle du Portugal.

La grande-duchesse de Berg, revenue le 22 à Paris, va, dit-on, partir au commencement du mois prochain pour Naples. C'est toujours au prince Murat que l'on destine la couronne de ce pays, où on ne semble plus conserver aucun doute là-dessus. La princesse Borghèse se trouve également depuis avant-hier à Paris. L'Impératrice doit y revenir le 15 Août. Elle est allée aux eaux de Baréges accompagnée de M. Maret, qu'une indisposition a empêché de suivre l'Empereur. D'après d'autres versions elle voyage avec l'Empereur.

Asker khan, ambassadeur de Perse, est arrivé avec une suite très nombreuse.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 7-го Августа 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Extraits de plusieurs lettres de Bayonne du 11 Juillet 1808.

Vous savez jusqu'à quel point on peut compter sur la véracité de certains journaux, et combien il importe de mettre à leur juste valeur les choses qu'ils nous débitent. Pour bien juger des événements il faut attendre le moment décisif vers lequel nous marchons à grand pas, et espérer que le tout ira au gré de nos désirs, et mieux que les apparences redevenues *douteuses*, ne semblent le promettre. Il règne beaucoup d'incertitude et de discrédit en Espagne. Toujours l'on manque à Madrid de nouvelles du Portugal et de l'Andalousie, et l'on ne sait encore rien de positif sur ce qui se passe à Cadix. Les côtes d'Espagne fourmillent de vaisseaux anglais, que l'on croit d'intelligence avec les insurgés dont ont craint l'approche vers la capitale, dans un moment aussi décisif. En attendant la clémence du Roi veut qu'on épargne Saragosse, que l'on continue à bloquer d'après l'opinion de quelques-uns et dont, selon d'autres, on a levé le siége. Le grand-duc de Berg est arrivé à Bayonne le 6 au soir, très malade, il est reparti samedi pour les eaux de Barégês. L'Empereur reste encore ici jusqu'à ce qu'il puisse voir la tournure que prendront les choses en Espagne.

Du 15 Juillet.

Les Espagnols se montrent aujourd'hui plus acharnés que jamais et repoussent la main qui leur offre la paix, en opposant à la modération et à la générosité tout ce que la haine, la vengeance et un fanatisme aveugle peuvent enfanter. Ce siége de Saragosse avait été changé en un simple blocus, pour ménager les habitants, et pour chercher à les vaincre par la persuasion et la douceur. Ils viennent d'y répondre par des attaques furieuses contre nos retranchements, et là, comme en Galice et dans les Asturies, le nombre des habitants s'accroît journellement. L'humanité se révolte au récit des massacres qu'ils exercent contre les malheureux qui tombent entre leurs mains. Jusqu'ici on n'a d'autre nouvelle du Roi que celle de son passage et de son séjour à St. Sebastien et Vitoria. L'accueil qu'il

a reçu dans cette dernière ville paraît l'avoir plus flatté que celui qu'on lui a fait dans la première. Pour subvenir aux premiers besoins de l'État, l'Empereur lui a fait une avance de 25 millions à titre de prêt; en attendant que ces fonds arrivent la maison Cabarrins de Bayonne fournit un acompte de quelques millions qui partent successivement.

Du 16 Juillet.

Le courrier d'Espagne vient d'arriver, mais toujours sans aucune lettre du Portugal, un exprès envoyé sur la route de Badajoz n'a pu avancer que jusqu'à Talavéra, et il est revenu sur ses pas non sans avoir couru quelque danger. Le corps du général Dupont est à Anduajar en deçà de Cordoue. On se flatte toujours qu'il parviendra à percer jusqu'à Cadix. Le maréchal Bessières marche en Galice. On dit que l'Empereur partira sous peu pour Toulouse.

Du 19 Juillet.

Le courrier d'Espagne arrivé aujourd'hui n'apporte encore aucune lettre de Lisbonne, Cadix etc. La même incertitude règne toujours sur ce qui s'y passe. En attendant nous avons quelques bonnes nouvelles de ce côté-ci de l'Espagne. Le maréchal Bessières parti de Burgos à la rencontre de Cuesta, général des insurgés, l'a battu dans les environs de Palencia, lui a tué, blessé et fait prisonnier de 12 à 15.000 hommes et dispersé le reste. Il paraît que le dessein des révoltés était de se porter sur le chemin de Madrid lors du passage du Roi.

Le siége de Saragosse qu'on avait abandonné momentanément vient d'être repris avec une nouvelle vigueur.

Il est arrivé hier des dépêches du maréchal Moncey des environs de Valence; mais dont on ne connaissait pas encore le contenu. C'est le frère du maréchal qui les a apportées, ce qui fait augurer favorablement de leur contenu.

Le départ de l'Empereur est fixé pour après demain.

II.

Nouvelles d'Espagne, arrivées à Paris le 21 Juillet 1808.

Les principaux mouvements des forces françaises se sont dirigés dans ces derniers temps contre Saragosse. Mais il ne semble pas qu'ils aient été couronnés de quelque succès. On s'est battu avec le plus grand acharnement. La ville a été prise et reprise deux fois. Les insurgés en sont

restés maîtres. Ils ont repoussé les Français et les ont forcé même d'abandonner leurs retranchements. Le général Lefebvre a été tué dans un de ces combats. Ce fait est positif. Celui du débarquement d'un corps de troupes anglaises à Cadix ne l'est pas autant. Le ministre de la marine l'a formellement démenti; mais on ne doute plus que les Anglais ne soient maîtres de la Corogne et du Ferrol, et qu'ils ne soutiennent efficacement les insurgés de la Galice. On prétend que ceux-ci ont repris St. Ander et que la garnison française faite prisonnière a été envoyée en Angleterre. Les nouvelles du corps de Dupont présentent beaucoup de contradictions. Il paraît cependant avéré, d'après des lettres du 8 Juillet écrites par des officiers de ce corps, qu'après avoir livré plusieurs combats plus ou moins sanglants, il a pris une position aux environs de Cordoue pour y attendre du renfort. D'après ces lettres, il avait vis-à-vis de lui 28.000 hommes de troupes réglées et 28.000 insurgés. Dupont se proposait de reprendre l'offensive et d'avancer sur Séville aussitôt que ces renforts lui seraient arrivés, ce qui devait porter son armée à 30.000 hommes.

On assure qu'il avait déjà été pour un moment maître de Cordoue, et on loue même les ménagements avec lesquels il a traité cette ville. Les dernières nouvelles du Portugal que l'on avait reçues à Bayonne y furent apportées par un courrier qui quitta Lisbonne le 20. Il avait eu beaucoup de peine à traverser les pays occupés par les insurgés, qui l'arrêtèrent plusieurs fois, mais il parvint toujours à se sauver. Il paraît que le feu de la révolte ne s'était point étendu dans le Portugal, où la difficulté de se procurer des vivres augmente journellement. L'émigration pour le Brésil y continue, favorisée par les Anglais et assez peu contrariée de la part des Français. On assure qu'elle a également lieu dans les provinces méridionales d'Espagne, d'où l'on se porte en foule aux colonies.

La réception, faite au nouveau Roi à St. Sebastien, n'est pas telle que les journaux l'ont annoncée. La veille de son arrivée on trouva à tous les coins des rues des proclamations de Palafox. Les commandants français furent obligés de redoubler de rigueur et de précautions pour en prévenir les effets. Le canon fut braqué dans les rues. Ces mesures répandirent la terreur et tout ce qu'il y avait de gens honnêtes et aisés se retira à la campagne. Le Roi à son passage ne trouva d'autre spectacle, que celui d'une ville déserte et abandonnée.

On parle aussi d'une attaque que le Roi Joseph aurait essuyée aux environs de Burgos de la part d'un corps d'insurgés commandé par le marquis de St. Simon, émigré, qui avait passé en Espagne pendant la révolution et y avait été placé dans l'armée en qualiié de lieutenant-général.

L'escorte du Roi se trouvait forte de 10.000 hommes, ce corps d'insurgés a été repoussé.

№ 173.

Графъ Толстой—Императору Александру *).

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808.

Sire,

Les dépêches que j'ai successivement adressées à monsieur le comte de Romanzoff auront instruit V. M. I. de mes appréhensions d'une prochaine rupture entre la France et l'Autriche et des motifs sur lesquels je les fondais. Les notes ci-jointes que le comte de Metternich a bien voulu me communiquer compléteront le tableau. Cet ambassadeur, en me donnant cette marque de confiance, m'a témoigné le désir que ces pièces ne servissent que pour la seule connaissance de V. M. I.; je lui en ai donné ma parole d'honneur et c'est ce qui me porte, Sire, à vous en faire directement mon rapport.

La note du 30 Juillet nous fait espérer que la rupture n'éclatera pas aussi prochainement que nous avions lieu de le craindre. La Cour de Vienne est en grande partie redevable de cet ajournement, si effectivement il a lieu, à la conduite conséquente, pleine de dignité et d'énergie de son ambassadeur à Paris et dont toutes les communications, que dans cette circonstance délicate il a adressées au cabinet des Tuileries, en portent le caractère. Les mesures militaires que sa Cour a prises d'après ses conseils n'ont assurément que l'air de servir de prétexte aux discussions qui viennent d'être élevées. Si Napoléon veut la guerre, s'il trouve le moment présent le plus propice pour la faire à l'Autriche, cette puissance désarmée lui offrait des facilités de plus; s'il ne trouve pas le moment venu, l'attitude imposante de l'Autriche peut et doit contribuer à lui faire suspendre ses projets. Il serait difficile de décider si le véritable motif, qui a arrêté le développement de ses intentions hostiles, est celui d'endormir cette puissance dans l'espoir de la faire revenir sur les nouvelles institutions, qu'elle organise pour ensuite l'attaquer avec plus de chances de succès, ou si, vu les troubles d'Espagne, il ne se croit en effet pas assez fort encore pour commencer la lutte. Dans tous les cas il en résulte un grand bien pour la Cour de Vienne, on lui laisse le temps de tirer tout le parti possible des mesures sages qu'elle a ordonnées et qu'elle ne saurait révoquer, si elle ne veut s'exposer à une

*) Письмо писано рукою графа Нессельроде. *Н. Ш.*

perte infaillible. Sacrifier tout ce qui ne tient qu'à des formes pour priver la partie adverse de toute raison fondée de lui faire la guerre, donner sur l'affaire de Trieste la satisfaction la plus éclatante, retirer même des frontières toutes les troupes qui peuvent y être stationnées pour prouver à Napoléon que nulle vue offensive n'entre dans le système de ce cabinet si essentiellement pacifique, mais dans le véritable but de donner à l'armée une attitude plus concentrée et par conséquent plus utile: tels sont les faits par lesquels le comte Metternich conseille à sa Cour de répondre aux propositions avancées dans la dernière note de M. de Champagny. Les détails de cette affaire, les apparences de modération avec lesquelles l'Empereur Napoléon la traite jusqu'à présent, prouvent toujours davantage qu'il n'y a qu'une conduite simple et franche, mais ferme et résolue, appuyée sur une force militaire imposante, qui fasse quelque effet auprès de ce souverain. On n'obtient rien en lui tout accordant. Toute concession fait naître chez lui le désir de nouveaux sacrifices. Que V. M. I. daigne se convaincre de la nécessité de mettre des bornes à ceux qu'elle lui porte avec si peu de fruit. La conservation de la paix est le vœu le plus cher de son cœur magnanime et généreux. Mais nous ne la conserverons qu'en adoptant une marche plus ferme et en même temps sage et mesurée, en créant de grands moyens de défense, en appréciant à leur juste valeur les promesses dont la politique du gouvernement français a su nous bercer, et en nous unissant à l'Autriche sur les bases uniques et inébranlables d'une *conservation* réciproque, car la destruction de cette puissance doit être envisagée comme l'avant coureur et le moyen de la nôtre. L'Empereur Napoléon lui fait déclarer qu'il importe à l'intérêt de la France que l'Autriche conserve la puissance qu'elle a maintenant. Pourquoi ne lui ferions-nous pas une déclaration semblable; nous n'y sommes certes pas moins intéressés que le gouvernement français. Quel inconvénient pourrait-il y avoir à se garantir mutuellement ses possessions et son existence politique. Il existe entre nous des questions qui sont d'un commun intérêt, comme celles qui concernent la Pologne; il n'y a pas de doutes que lorsque la France voudra les agiter elles ne se décident plus favorablement, si nous nous sommes entendus avec cette Cour et que nos vues reposent sur les mêmes principes. Par les arrangements futurs de l'Europe auxquels l'Empereur avait voulu faire participer la Cour de Vienne il ne peut entendre que ceux qu'il projette à l'égard de la Porte. Des nouvelles de Constantinople, arrivées avant-hier au comte Metternich par un courrier de Vienne, ne nous laissent presque pas de doutes à cet égard et jettent un grand jour sur la marche actuelle de l'Empereur Napoléon, en nous apprenant les mouvements qui agitent le divan, l'oppo-

sition qu'il montre à la France et la possibilité d'une rupture entre les deux puissances. S'il y a quelque exagération dans ces données, mandées par l'internonce Stürmer, il paraît au moins positif que le gouvernement français suspecte les intentions de la Porte, car le général Sébastiani vient de recevoir l'ordre de repartir en toute hâte pour Constantinople. Il s'y est refusé absolument en prétextant le mauvais état de sa santé.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de V. M. I.

le plus soumis et fidèle sujet et serviteur

«Le comte de *Tolstoy*».

ПРИЛОЖЕНIЯ.

I.

Note de M. de Champagny au comte Metternich en date de Toulouse du 27 Juillet 1808.

Une affaire particulière m'a donné lieu de vous parler légèrement des préparatifs militaires de votre gouvernement; mais lorsque chaque jour leur donne plus de réalité et d'importance, c'est pour moi un devoir de m'en expliquer avec vous d'une manière plus ouverte, mais confidentielle, avant le moment où l'Empereur pourrait me donner l'ordre de vous faire à cet égard quelque communication officielle. Que veut votre gouvernement? pourquoi trouble-t-il la paix du continent? non seulement il arme, mais il prend de ces mesures extrêmes qu'un extrême danger peut seul justifier. Vos princes parcourent vos provinces; ils appellent le peuple à la défense de la patrie. Toute la population depuis 18 ans jusqu'à 45 est mise sous les armes. Une partie de la milice est appelée à renforcer l'armée active. Tout est en mouvement dans la monarchie autrichienne; votre peuple à qui vous annoncez la guerre est dans l'épouvante, vos voisins s'alarment de vos préparatifs. Partout on dit, que veut l'Autriche? Quel ennemi la menace? Quel danger a-t-elle aperçu? Pourquoi a-t-elle l'air de se croire sur les bords de l'abîme, et se prépare-t-elle à lutter, comme s'il était question de défendre son existence? Et vous savez que loin de menacer l'Autriche, nous ne lui demandons que d'être en paix avec nous, de s'unir à nous contre l'ennemi commun, que nous ne prétendons à rien de ce qu'elle possède, que nous mettons du prix à vivre avec elle dans une parfaite harmonie. Mais vous le prévoyez comme moi. Ces préparatifs de l'Autriche, remarqués de toute l'Europe, doivent avoir des suites. Jusqu'à ce moment l'Empereur paraît

vouloir les ignorer, mais cependant la prudence lui prescrira des mesures défensives; chargé particulièrement de veiller à la sûreté de la confédération du Rhin, il l'avertira de se tenir sur ses gardes. Il appellera son contingent, lui-même fera marcher ses troupes de l'intérieur vers le Rhin. De toutes parts on sera sous les armes. Dans un tel état de choses une étincelle suffit pour produire un incendie. L'Autriche veut-elle sérieusement la guerre? Quel avantage en espère-t-elle? Nous sommes sûrs, qu'elle n'a aucun concours à attendre de la Russie. L'Angleterre ne peut lui être que bien médiocrement utile; elle n'aura pas un allié sur le continent. Si elle ne veut pas la guerre, pourquoi cette excessive dépense qui épuise ses finances, qui détériore ses changes, qui anéantit le crédit de son papier monnaie? Pourquoi arrêter le cours de sa prospérité intérieure qui commençait à renaître? Pourquoi nous donner de l'inquiétude, alarmer l'Europe par la crainte de voir renaître la guerre, éloigner d'elle l'Empereur qui sera moins disposé à la faire concourir aux arrangements de l'Europe? Certes il ne se rapprochera pas d'une puissance qui prend une attitude hostile et menaçante. C'est une barrière que l'Autriche élève entre la France et elle, lorsque la France lui a témoigné davantage le désir de vivre avec elle dans une parfaite harmonie. Vous mettez du prix, monsieur, à la conserver cette précieuse harmonie, et vous savez qu'elle n'est pas moins l'objet de mes vœux, faites que nos vœux communs soient remplis, éclairez votre gouvernement sur nos dispositions à son égard qui sûrement ne lui laissent rien à craindre et sur les suites des mesures qu'on lui a conseillées. Ceux qui lui ont donné ces conseils ne sont point ses véritables amis. Ennemis du repos de l'Europe, ils peuvent plonger leur patrie dans une longue suite de maux. J'espère que vous saurez l'en garantir; je m'estimerais bien heureux, si cette lettre que je vous écris avec l'abandon qu'autorisent nos relations particulières avait cet utile effet de maintenir entre nos deux gouvernements l'heureux accord que leur prescrit leur intérêt de l'Europe et celui de l'humanité.

P. S. Si l'on révoquait en doute, monsieur, l'exactitude des faits énoncés dans cette lettre, j'en appellerais non seulement à une foule de lettres de vos négociants qui témoignent toute la crainte de voir l'Autriche se précipiter encore dans la guerre, mais aux pièces officielles publiées par votre gouvernement. Je vous citerais par exemple la proclamation répandue à Trieste par l'archiduc Jean et le comte Saurau, dans laquelle on dit aux habitants de Trieste que, quoique n'étant pas obligés par les lois de se présenter à la milice, il est cependant du devoir des bons sujets de se rendre à l'appel de leur souverain, *lorsque la sûreté individuelle et publique et la tranquillité des états héréditaires l'exige,* et cet appel leur est fait par le

même acte, en leur rappelant la fidélité et le dévouement dont ils ont donné des preuves dans tant d'occasions.

Le reste de l'acte renferme des mesures de police et d'exercice militaire telles qu'on les prescrirait aux habitants d'un pays envahi par l'ennemi, restés seuls pour le défendre.

II.

Copie d'une lettre de monsieur de Champagny au comte Metternich, en date de Bordeaux du 30 Juillet 1808.

J'ai reçu votre lettre de 22 Juillet et quoique ce ne fut qu'une lettre confidentielle, j'ai cru, que je ne trompais pas vos intentions en la montrant à S. M. l'Empereur. Sa Majesté m'en a paru assez satisfaite, pour me donner lieu de penser qu'elle aurait pu se déterminer à révoquer quelques mesures défensives, telles que l'armement des places de Silésie, qu'elle venait d'ordonner; mais il faut vous le dire avec franchise, en même temps que votre lettre opérait ce bon effet, une impression bien différente naissait des lettres reçues dans le même moment de Munich et surtout de Dresde; ce qui blessait *était beaucoup moins ce qu'on disait de vos armements*, que les détails qu'elles contenaient *sur la direction*, que dans les États autrichiens on donne à l'esprit public. *Aux bains de Töpliz, de Carlsbad, d'Egra* on ne respire que la guerre, *on veut que ce soit le moment pour l'Autriche de la commencer avec succès.* On dit, que des paysans espagnols fanatisés par les prêtres ont détruit toute l'armée française en Espagne, que celle qui est en Allemagne, se compose à peine de 100.000 hommes, que celle d'Italie est insuffisante pour réprimer une nouvelle insurrection qu'on fait naître en Calabre et pour apaiser les troubles qu'on suppose exister en Dalmatie et dans les iles Ionniennes.

C'est par des contes semblables que la Prusse a été menée l'année dernière à une résolution si désastreuse pour elle. Les agents de l'Angleterre qui l'ont précipitée dans une ruine totale travaillent maintenant l'Autriche. Ils l'engagent dans des mesures, dont l'effet n'a pas été approfondi, lui font faire *des armements dispendieux*, *dont elle ne pourra soutenir le poids*, et qui la mèneront à la guerre par la fermentation qu'ils font naître au-dedans. *On parle au peuple de ses dangers*, on l'appelle à la défense de la patrie, on le met en mouvement, et bientôt on sera entraîné par ce moment qu'on lui aura imprimé. Les hommes les plus sages de la monarchie ne pourront résister au torrent, le cri de la guerre imprudement lancé n'aura pas en vain retenti au-dedans et au dehors.

Voulez-vous une preuve de cet effet: *voyez ce qui vient de se passer* à Trieste, voyez la nouvelle milice de cette ville en parcourir les rues, insulter les voyageurs français et italiens, même dans la maison, se rassembler au nombre de 1.500 n. autour de la maison du consul de France, l'insulter par des propos outrageants et renouvelant la scène du général Bernadotte à Vienne. Voyez en même temps la police de la ville, que je suppose plutôt faible que malveillante, restant inactive et cherchant ensuite à atténuer les torts, qu'elle n'a pas réprimés plutôt qu'à les punir; voilà comment sans le vouloir on se trouve sur le chemin de la guerre. En voulez-vous une autre preuve? Deux courriers français portant des paquets en Dalmatie ont été arrêtés et leurs dépêches enlevées. L'Empereur n'attribue cet acte de violence qu'à la fermentation populaire que font naître vos nouvelles mesures.

Sans doute, monsieur, l'Autriche avait le droit de faire dans son état militaire les modifications qu'elle jugeait nécessaires; mais a-t-on jamais vu opérer de tels changements en temps de paix avec cette précipitation? Exiger en Avril que tout soit fait avant le 1-er Juillet, comme si à cette époque la guerre devait éclater; mettre dans ce moment 400.000 hommes sur pied, indépendamment de la force, dont on accroissait l'armée active, les armer, les exercer, leur présenter le danger comme imminent et par conséquent la guerre comme inévitable. Peut-on voir cela et ne supposer aucun projet à l'Autriche?.. Il est certain, monsieur, qu'après une pareille secousse donnée à l'opinion et la fermentation qu'elle doit produire, si on ne prend aucune mesure dans un sens tout contraire, la guerre est inévitable; *elle aura lieu contre les vœux des deux Empereurs, de leurs ministres et des hommes les plus sages de deux contrées.*

Vous me parlez, monsieur, des craintes qu'ont fait naître les camps formés dans les contrées occupées par les troupes françaises. Mais ne sait-on pas que c'est l'usage des armées françaises au dehors, qu'en certaines contrées de l'Italie elles sont campées toute l'année; certes l'Empereur eut contremandé ces camps, s'il avoir pensé que cela put donner de l'inquiétude. Mais voyez d'ailleurs l'attitude de l'Empereur, n'a-t-il pas démantelé les places de la Silésie? Ne les a-t-il pas laissées entièrement dégarnies n'ayant ni un canon, ni un grain de blé? N'a-t-il pas rendu Brauau? Il n'eut pris aucune de ces mesures, s'il avait eu des vues hostiles contre l'Autriche. Vous parlez des propos de nos militaires, *et que veulent dire ces propos?* N'est-ce pas toujours le langage des militaires de tous les pays? Ne se croient-ils pas obligés par honneur d'appeler la guerre de leurs vœux et de paraître l'espérer parce qu'ils la désirent? Si vous avez eu des crain-

tes, pourquoi ne les avez-vous pas fait connaître? Vous ne m'avez jamais rien dit à cet égard. A Vienne on n'a rien fait entendre de semblable au général Andréossy.

Voulez-vous être tranquillisés sur les dispositions de la France? Toutes les assurances, que vous pouvez désirer, vous seront données. Voulez-vous que les camps de Silésie soient levés? ils le seront. Voulez-vous que l'armement des places de cette province qui vient d'être ordonné soit contremandé? Il le sera. Que les approvisionnements de Palmanova cessent? Ils cesseront. Des déclarations publiques vous seront données, si vous le désirez; elles seront telles, que la supposition d'une attaque de la France sera évidemment absurde. Mais de votre côté, arrêtez, révoquez ces mesures évidemment menaçantes et hostiles, incompatibles avec la situation actuelle de l'Europe, avec la sécurité dont elle a besoin, qui éloignent toute espérance de paix générale, incompatibles surtout avec le caractère et les principes de l'Empereur. Vous voyez, monsieur, que ce n'est pas nous qui nous laisserons égarer par de fausses mesures. Si vous êtes dans une semblable disposition, les intrigues des agitateurs de l'Europe seront bientôt déjouées et le continent restera paisible. Ou l'Autriche veut la guerre, alors ses armements s'expliquent et nous ferons la guerre, ou elle est égarée par les conseils des ennemis du continent; mais dans ce cas les propositions que je vous fais doivent lui ouvrir les yeux et ne laissent pas l'ombre d'un prétexte à ses immenses préparatifs.

Je désire, monsieur l'ambassadeur, une prompte réponse à cette lettre, et voici pourquoi. L'Empereur n'avait point eu le projet de lever une conscription cette année, mais il y a songé, depuis que l'Autriche entière est sur pied, et il ne veut pas laisser passer le moi d'Août, sans en faire la proposition au sénat. Il a besoin d'être assuré. *Depuis longtemps il a pour principe de ne pas rejeter ce qui est invraisemblable.* Il sait comment les passions aveuglent et avec quelle facilité elles sont mises en jeu par des hommes accoutumés à agiter le continent par leurs intrigues. Il se rappelle *qu'on avait abusé le gouvernement de la Prusse*, au point de lui faire penser, que l'armée française forte en effet de 300.000 hommes l'était à peine de 100.000, et cependant cette armée était presque campée sur les terres des vassaux de la Prusse; l'Angleterre pousse sans cesse à la guerre et peu lui importent les événements; son but est atteint, lorsque les peuples du continent se déchirent.

Je vous ai parlé de l'affaire de Trieste, il est inutile de vous en demander satisfaction; l'Empereur Napoléon croit pouvoir l'attendre de l'Empereur François et telle qu'il aimerait à la donner, si pareille scène avait

eu lieu dans une place de sa domination. Vous retrouverez dans cette lettre le langage à la fois franc, sincère et pacifique, que je vous ai constamment tenu, c'est à vous que j'aime à le tenir, à vous qui avez vécu parmi nous et qui savez fort bien reconnaître, qu'aucun sentiment de faiblesse ne dicte ces propositions, qui vous sont faites pour éloigner jusqu'aux plus légères apparences de la guerre; vous connaissez notre situation et je puis dire à M. de Metternich ce qu'il serait inutile de dire à l'ambassadeur d'Autriche. Notre grande armée est plus forte que jamais. Elle et l'armée d'Italie sont doubles de ce qu'elles étaient en 1805. *Les troupes de la confédération* peuvent être promptement réunies et 60.000 hommes se rendent de l'intérieur sur Strasbourg, Mayence et Cassel. Nous sommes dans l'intime persuasion, qu'une guerre contre l'Autriche ne peut être qu'heureuse. Nous ne craignons pas la guerre, mais nous ne la voulons pas parce que nous n'avons aucun motif pour la faire, et qu'elle ne nous présente aucun but, que nous n'avons aucun grief contre l'Autriche, et que nous ne désirons rien de ce qu'elle possède, parce que beaucoup de considérations politiques viennent à l'appui de cette opinion, *qu'il importe à l'intérêt de la France, que l'Autriche conserve la puissance qu'elle a maintenant*, parce qu'enfin l'Empereur ne se joue pas du sang des hommes et qu'il ne fait pas la guerre pour le plaisir de la faire.

Arrêtez donc, monsieur, ce mouvement imprimé à la monarchie autrichienne et dont la guerre sera l'inévitable résultat, qu'il soit arrêté par un mouvement tout contraire. Les propositions que je vous fais donnent à votre gouvernement toute facilité à cet égard. Si en dépit de ces offres pacifiques, si malgré toutes les demarches, qu'a inspirées le désir de rester en paix avec votre gouvernement, la guerre a lieu, nous la ferons avec d'autant plus de vigueur que nous y aurons été forcés, et les malheurs qu'en résulteront ne pourront nous être imputés.

En terminant cette lettre, monsieur, j'ai le plaisir d'annoncer à votre excellence que le prompt retour de Sa Majesté dans la capitale me mettra à portée de renouveler de vive voix à votre excellence les assurances de ma haute considération.

III.

Copie d'une note du comte Metternich à M. de Champagny.

Paris, le 3 Août 1808.

La note confidentielle que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 Juillet de Toulouse m'est parvenue le 1 Août. Occupé à lui ré-

pondre, je reçus hier sa nouvelle note en date de Bordeaux du 30 Juillet. Si la première de ces pièces était de nature à me faire entrevoir la peine véritable que l'Empereur, mon maître, éprouverait à sa lecture, je ne puis que me féliciter de la manière dont mes communications du 22 Juillet dernier ont été accueillies par S. M. l'Empereur Napoléon. Quelle pénible impression devaient effectivement produire sur un souverain d'un caractère éminemment pacifique, attaché aux véritables intérêts de ses peuples, inébranlable dans la marche politique, qu'il trouve la plus conforme à ces mêmes intérêts, des questions dans le genre de celles qui venaient de lui être adressées de Toulouse. L'Empereur ne pouvait que regretter que tant de preuves fournies à la France dans les moments les plus critiques, que tant de démarches directes de nouer avec elle les relations les plus intimes, que les preuves renouvelées qu'il venait de donner de sa constante adhésion aux principes qui guident la ligue continentale, eussent cédé à la première impression, que des bruits créés, nourris et amplifiés par la malveillance avaient évidemment produit sur un cabinet que tous les calculs doivent unir à lui; alliance puissante, la seule dont les bases ne devraient jamais fléchir, parce qu'elles reposent sur l'intérêt commun et réciproque des deux empires.

Les applications franches, simples, dénuées de tout fard, que j'ai cru seules dignes de l'Empereur Napoléon, ont en partie produit l'effet que j'en attendais. On leur oppose dans ce moment des bruits répandus à Töplitz, Carlsbad, Egra; je suis sans inquiétude: des bruits forgés et accrédités dans ces *cafés de l'Europe* doivent s'affaisser sur eux-mêmes, je ne ferai point remarquer à votre excellence que ce ne sont pas ceux de l'Autriche. Le 9 dixièmes des habitués de ces lieux sont des étrangers causeurs, parce qu'ils sont oisifs, guerroyeurs, parce que leurs intérêts ne se trouvent pas compromis dans le sort du pays qu'ils habitent momentanément. Si ce sont là des jets d'une influence étrangère, elle prouve sa nullité par les lieux et par l'extrême frontière où elle s'exercerait. Que S. M. l'Empereur se persuade qu'il n'en existe nulle dans les conseils de l'Empereur François; que tout préjugé et toute illusion en sont également éloignés. Le passé doit le lui avoir prouvé, le présent et l'avenir le lui prouveront.

Votre excellence me parle d'une espèce d'attroupement à Trieste, de l'arrestation de deux courriers en Croatie: faits desquels jusqu'à présent je n'ai eu nulle connaissance; je les déplorerais comme tout événement contraire à l'ordre public, contraire aux relations les plus simples qui doivent exister entre voisins et amis, s'ils ne fournissaient une occasion nouvelle à ma Cour de prouver à S. M. l'Empereur Napoléon qu'il ne se trompera jamais en calculant le redressement des griefs de ce genre sur l'échelle de

ce qu'il ferait lui-même, s'ils avaient eu lieu sur son propre territoire. Je réponds à votre excellence de la plus sévère punition des coupables.

Je me suis empressé de transmettre à Vienne les dernières communications de votre excellence. Je les y ai fait porter par le comte de Mier, n'ayant pour le moment point de courrier du cabinet à mes ordres. La considération que votre excellence m'a communiquée n'ajoutera que peu à la promptitude que l'Empereur mettra à sa réponse. Il ne la puisera que dans les intentions amicales qui l'animent; elles lui sont trop présentes pour que les nouvelles preuves, que Sa Majesté en donnera à la France, puissent souffrir le moindre retard au delà de celui physiquement commandé.

La confiance, que votre excellence est si fort en possession de m'inspirer, me porte à ne pas lui cacher mon vœu que S. M. I. suspendit jusqu'au retour de mon courrier toute mesure propre à accréditer dans le public, plus qu'elle ne l'est, l'opinion d'une prochaine rupture entre la France et l'Autriche. Je me servirai à l'appui de ce vœu des remarques infiniment justes qu'elle a consignées dans ces derniers offices sur l'inconvénient de situations, qui malgré les vœux des souverains, de leurs ministres et des hommes les plus sages de deux peuples, mènent souvent au plus grand des fléaux pour l'humanité. Ne relevons pas l'espoir de l'ennemi commun par des apparences d'attaque qui en Autriche comme ailleurs ne peuvent qu'influer défavorablement sur le public privé de la connaissance du véritable état des questions; qui de part et d'autre peuvent placer les Cours dans une attitude aussi opposée aux vues des deux Empereurs qu'aux désirs des deux nations; ne fournissons pas aux malveillants, aux fauteurs véritables de la guerre de nouvelles armes pour jeter du louche sur les unes et les autres. Rien de plus facile, malheureusement de plus commun, que de voir représenter comme des vues actives ce qui au fond n'est que le résultat d'un sentiment très opposé.

En remettant à mon auguste maître le soin de répondre en détail aux ouvertures de S. M. l'Empereur Napoléon, votre excellence se convaincra, que je n'hésite pas de préjuger complètement le seul vœu qui l'anime, et par conséquent le sens des ordres que je recevrai (90).

Je saisis avec empressement cette occasion pour réitérer etc.

IV.

Copie d'une lettre particulière du comte Metternich à M. de Champagny.

Paris, le 3 Août 1808.

Votre excellenee a parfaitement remplie mon attente en soumettant à S. M. I. la dernière lettre particulière que j'ai eu l'honneur de lui adresser. Nul ne connaît et n'apprécie mieux que moi les grandes qualités de ce prince, je ne craindrai jamais de lui voir soumettre ma pensée toute entière. Votre excellence suppose-t-elle que je l'oserais, si elle n'était parfaitement d'accord avec les seules vues qui animent l'Empereur, mon maître. Les explications actuelles n'auraient point eu lieu, j'en suis convaincu si j'avais eu le bonheur de me trouver à portée de communiquer avec votre excellence à une distance moindre que celle qui nous sépare, et que je suis très heureux de voir cesser par sa prochaine arrivée. Je ne lui cacherai pas que dans la réponse que je comptais lui adresser à sa note du 27, je faisais entrer mon vœu d'être autorisé à aller rejoindre Sa Majesté dans quel lieu qu'elle se trouverait.

Je promets à votre excellence dans ma note confidentielle de ce jour la punition des coupables de Trieste et de Croatie, mais que votre excellence trouve d'avance dans des excès quelque répréhensibles qu'ils puissent avoir été le véritable esprit qui anime tout peuple attaché à son prince et au repos. Si on s'est porté à des insultes déplorables contre l'agent d'une puissance amie; ce ne peut avoir été contre *l'homme revêtu de ce caractère sacré, mais contre l'individu taxé de fomenter la discorde* entre les mêmes amis. Le peuple autrichien déteste la guerre comme tout autre; il redoute davantage celle qui offre le moins de chances heureuses. Il nourrira tout juste en suite de cet esprit qui l'anime toujours une forte animadversion contre tout individu, qu'il taxera de manœuvre dans un sens opposé, mais s'il se porte à des excès il doit en être puni.

Votre excellence connaît la distance qui sépare Paris de Vienne; elle sait qu'il faudra 6 à 7 jours au comte de Mier pour s'y rendre. Il faut quelques jours pour l'expédition des ordres que j'ai réclamés, et qu'on s'empressera de m'envoyer; il faudra 6 à 7 jours pour le retour du courrier. Le comte de Mier est parti ce matin à 5 heures; votre excellence peut donc aussi bien que moi, à peu de chose près, calculer l'époque assurée de son retour. Je la prie de recevoir de nouveau l'assurance de ma haute considération.

№ 174.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

SECRÈTE.

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808 (nº 184).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de transmettre à votre excellence le duplicata de la dépêche chiffrée que je lui adressai par le dernier courrier prussien. *) La réponse du comte de Metternich à la lettre confidentielle du ministre des relations extérieures dont j'y rapporte la substance est marquée au coin de la plus grande loyauté. Il y développe avec franchise les motifs qui ont guidé sa Cour dans l'organisation d'un nouveau système militaire, dont l'introduction semble donner tant d'ombrage à la France. Pour écarter tout ce qui pourrait nourrir une méfiance aussi funeste et présageant des conséquences si malheureuses, il a cru devoir également informer le ministère français, quoiqu'il n'y fut pas le moins du monde provoqué de l'objet qu'avait amené à Trieste le dernier parlementaire anglais. Ne lui dissimulant pas qu'il avait été porteur d'une lettre de l'amiral Collingwood à l'archiduc Charles, auquel on proposait de se mettre à la tête des insurgés espagnols, où l'appelaient les vœux de cette nation et la proclamation de Palafox, il lui apprend que cette proposition avait été reçue comme elle devait l'être, et qu'il n'y avait été fait aucune réponse. Tels sont les traits distinctifs de cette correspondance, tel était l'état des choses au moment où partit le dernier courrier prussien.

Le 1 Août le comte Metternich reçut un nouvel office, toujours confidentiel, mais plus prononcé, plus fort, même menaçant, ayant seul pour objet les armements de l'Autriche, dénotant dans l'Empereur Napoléon l'intention positive de ne pas en permettre le développement ultérieur, annonçant les dispositions militaires que ces préparatifs hostiles le forçaient à faire, et déclarant entre autres de la manière la plus formelle *que la Cour de Vienne n'avait aucun secours à attendre de la Russie.* Nous l'envisagions comme l'avant coureur de la déclaration de guerre, le comte de Metternich allait sans perte de temps l'envoyer à sa Cour, et l'engage à prendre les dernières mesures défensives que la prudence lui suggérait. Le comte Mier, employé à sa mission, allait partir en courrier; au moment où il dut se mettre en route l'ambassadeur reçut une nouvelle communication en ré-

*) См. шифрованную депешу № 170 отъ 15-го (27-го) Іюля 1808 года. *Н. Ш.*

ponse à celle que sous la date du 22 il avait adressée à M. de Champagny. Ce ministre lui annonce que l'Empereur aurait été assez satisfait des explications qu'il lui avait données pour révoquer différentes mesures défensives qu'il avait ordonnées, si une impression toute différente ne naissait des lettres de Munich et de Dresde, ajoutant que ce qui blessait était moins ce que l'on disait des armements de l'Autriche, que les détails que ces lettres contenaient sur la direction que dans cette monarchie on donnait à l'esprit public. A l'appui de cette assertion il cite les propos de Töplitz, de Carlsbad et Egra. Ensuite il passe à des raisonnements pour prouver que l'Empereur Napoléon ne veut rien de l'Autriche et il offre pour le tranquilliser de lever les camps établis en Silésie, de contremander l'armement des places de cette province, de faire cesser l'approvisionnement de Palma-nuova, si de son côté l'Autriche voulait consentir à ne point poursuivre ses préparatifs, *évidemment menaçants et hostiles*. L'Empereur désire de connaître au plutôt les intentions de la Cour de Vienne pour pouvoir, si elles sont effectivement hostiles, appeler une conscription nouvelle, dont il lui importait de faire la proposition au sénat avant la fin du mois d'Août.

Il est à remarquer tant par le contenu de cette note que par différents articles insérés dans les feuilles publiques, notamment celui contenu hier dans le Moniteur et que je joins ici parce qu'il est sous plusieurs rapports digne de l'intérêt de votre excellence, que c'est surtout contre l'impulsion qu'a reçu l'esprit public par les levées en masse, que réclame le gouvernement français.

Dans sa réponse le comte Metternich proteste de nouveau des intentions pacifiques de sa Cour, en les appuyant de l'évidence des faits, ainsi que de l'empressement qu'elle mettra à en donner à l'Empereur Napoléon les assurances les plus positives, les preuves les plus incontestables, et termine par exprimer le vœu que l'Empereur suspendit jusqu'au retour de son courrier toute mesure propre à accréditer dans le public plus qu'elle ne l'est déjà l'appréhension d'une prochaine rupture entre la France et l'Autriche.

Voilà, monsieur le comte, où nous en sommes dans ce moment, relativement à cette intéressante question. Vous ayant soumis mon opinion dans la dépêche n° 181 je me borne aujourd'hui à un simple exposé des faits. La dernière note de M. de Champagny devrait peut-être rendre cette opinion moins positive, et faire croire à la possibilité que la paix peut encore être conservée entre les deux puissances; cependant il me semble prudent de ne pas trop se hâter d'en concevoir l'espérance d'autant plus qu'elle ne s'accorderait guère avec quelques mesures que le gouvernement français con-

tinue à ordonner, telles que la concentration de l'armée d'Italie dans un camp près de Brescia et le départ assez subit pour la Silésie du général Suchet et de plusieurs autres officiers français qui se trouvaient ici en congé.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 13-го Августа 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Gazette nationale ou le Moniteur Universel.

Samedi, 6 Août 1808 (n° 219).

Paris, le 5 Août.

Le *Publiciste*, sur le témoignage de journaux étrangers, a dit dans son numéro du 20 Juillet que les troupes autrichiennes devaient évacuer Trieste et Fiume, et que ces deux places devaient être occupées par les troupes d'une grande puissance. Cette nouvelle est fausse, et imaginée par des hommes perfides, pour donner de l'inquiétude, exaspérer une grande puissance, et l'entraîner à sa ruine, en la portant à de fausses démarches. Les journaux français devraient être plus circonspects, et n'avancer aucune assertion ridicule et hazardée, lors même qu'elles seraient appuyées par des journaux étrangers.

Le *Journal de l'Empire* dit que l'archichancelier va se rendre en Allemagne pour organiser la confédération du Rhin, confondant ainsi l'administration de l'empire français avec celle des États alliés. Ce journal dit pour sa justification, que cette nouvelle circule en Allemagne; mais les hommes sensés diront que les nouvelles copiées des bulletins ou des journaux étrangers, rapportées dans les journaux français, acquièrent un nouveau crédit, et que cela n'a pour but que d'exciter de la jalousie et de la haine contre la France.

D'autres journaux disent que des affaires d'une grande importance s'agitent entre les Cours de Vienne et de Paris; cela est faux. Nous n'avons rien à discuter avec la Cour de Vienne. Si cette Cour est bien conseillée, elle cicatrisera ses plaies, rétablira ses finances par des opérations sages, et sentira que toute levée en masse est destructive d'un gouvernement, surtout d'un gouvernement qui a un papier monnaie.

On dira que des vaisseaux américains, chargés de denrées coloniales, sont arrivés dans les ports autrichiens, escortés par des frégates anglaises. Cela est vrai: mais dans toutes ces circonstances les contrebandiers ont trouvé moyen d'éluder la surveillance des autorités, et la Cour de Vienne a pris des mesures pour la répression de cette fraude, et pour l'exécution

des dispositions qu'elle a ordonnées pour interrompre tout commerce avec l'Angleterre.

D'autres journaux nous parlent des expéditions que les Anglais ont envoyée en Suède, des 20 mille hommes qu'ils devaient y débarquer en Avril; nous sommes à la fin de la saison, et ils ne pensent pas à les débarquer. Le fait est que le général Moore a 8.000 hommes, dont 4.000 Anglais et 4.000 Allemands, qui sont depuis un mois devant Malmoë. Pendant ce temps là les frontières de la Suède sont entamées par l'armée danoise de Norvége, et les troupes suédoises sont battues partout. La Finlande leur est enlevée par les Russes qui n'ont pas cessé un instant, quoiqu'on dise, d'avoir des succès brillants. Certes, ce n'est pas 8.000 hommes que les Anglais devaient envoyer pour soutenir leurs alliés; c'est 50.000 hommes, s'ils les avaient eus; mais enfin ces 8.000 hommes il fallait les envoyer en Norvége; il fallait les joindre à l'expédition suédoise que venait de tenter un débarquement à Abo et qui a été entièrement défaite par les Russes, ou enfin au nord de la Finlande. Il est sans exemple qu'une armée alliée ait été deux mois sur une côte sans débarquer, et attende l'issue d'une campagne. Ces choses n'arrivent et ne peuvent arriver qu'aux Anglais.

Dans son numéro du 20 Juillet le *Journal de l'Empire* dit que le pacha de Widdin est venu aux mains avec le grand visir: que 3 ou 4.000 hommes sont restés sur le champ de bataille; que le grand visir a été battu.

Peut-on raconter de pareilles pauvretés! C'est en vain que le journalisme dira qu'il a tiré cette nouvelle de la gazette de Bayreuth; gazette discréditée, écrite depuis plusieurs années sous la dictée des agents de l'Angleterre, et rédigée par des hommes sans talent, sans esprit et sans moralité. Le grand visir n'est pas sorti d'Andrinople. Le pacha de Widdin n'a donc pas été dans le cas de se battre avec lui, et il n'y a entre eux aucune mésintelligence. Au reste, la gazette de Bayreuth a été supprimée, c'est une trompette de moins de mensonges et d'alarmes qui ne retentira plus sur le continent. Nous déclarons que ce salutaire exemple puisse servir aux rédacteurs. Le commerce, le citoyen paisible, le spéculateur honnête ont droit de demander justice contre ce concours d'intrigants qui voudraient obscurcir la vérité et semer partout l'alarme.

№ 175.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808 (nº 185).

Monsieur le comte,

Toutes les notions que nous apportent de Bayonne des voyageurs dont l'opinion mérite quelque confiance nous confirment dans celle que j'ai eu l'honneur d'énoncer à votre excellence au sujet de l'insurrection espagnole. Personne ne doute que l'Empereur n'atteigne son but, mais on croit généralement que les moyens qu'il a employés jusqu'à présent ne sont pas suffisants pour y arriver. Tels est aussi la façon de voir des principaux membres de la junte espagnole, en autant au moins qu'il soit possible de la juger, vu la réserve et la circonspection avec laquelle ils se sont expliqués pendant leur séjour à Bayonne. Ils soutiennent presque unanimement qu'il faudra pour réduire et contenir ce pays envoyer encore environ 100 mille hommes de troupes françaises et qu'avant un an d'ici on ne pourra guère se flatter que le nouveau gouvernement parvienne à établir son autorité dans toutes les provinces. D'autres et parmi eux le ministre secrétaire d'État Urquijo espéraient que dans six mois d'ici le feu de l'insurrection serait éteint partout. Ce qui a le plus efficacement secondé l'Empereur dans ses efforts pour gagner ces individus, c'est le mépris profond qu'ils professent pour le Roi Charles, la Reine et le prince de la Paix. Pourtant la plupart en étaient désolés et n'ont fait que céder à la force des circonstances. Bien peu paraissaient sincèrement dévoués à la France. La force lui a donné dans cette occasion comme dans d'autres des partisans. Il est heureux pour elle que des circonstances, dont elle a su tirer parti, lui aient assuré les hommes les plus marquants de l'Espagne, et les plus à même d'influer sur la nation par l'ascendant que leur donnent leurs lumières et la considération dont ils jouissent. Le traitement qu'éprouva le duc de l'Infantado fera juger des moyens dont on s'est servi pour paralyser dans la junte de Bayonne tout esprit d'opposition au vues du gouvernement français. Votre excellence se rappellera que ce fut lui qui dans la première audience donnée par le Roi Joseph prononça un discours qui dut exprimer la satisfaction que la nation espagnole ressentait de son avénement au trône. Ce discours n'a pas été tel qu'on l'a imprimé dans le Moniteur. Il n'assurait au Roi le dévoucment de la nation que lorsque par sa sollicitude et ses efforts pour lui rendre la paix et le bonheur, le prince aurait cherché à le mériter. L'Empereur qui était présent à l'audience fut extrêmement irrité de

cette nuance et s'emporta contre le duc au point de le menacer de le faire fusiller.

Après avoir essayé en vain des moyens de rigueur, on va maintenant tenter ceux de la persuasion, que personne plus que le Roi Joseph dont le caractère conciliant est connu ne pourra mettre en œuvre avec espoir de succès. Ceux dont le grand-duc de Berg a usé ne semblent pas avoir rencontré l'approbation de l'Empereur. Il a été très peu satisfait de la conduite qu'il a tenue et l'a, dit-on, accusé d'avoir attisé le feu par une sévérité déplacée, et surtout par des mesures administratives telles que le rétablissement prématuré de la commission chargée de surveiller les biens de l'église qui a excité l'indignation et la vengeance du clergé.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 13-го Августа 1808 года».

№ 176.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808 (n° 186).

Monsieur le comte,

Le Journal de l'Empire ayant présenté il y a quelque temps un tableau sommaire de l'état actuel des finances britanniques tiré du budget que M. Perceval a soumis au parlement pour l'an 1808, j'ai cru trouver dans cet exposé des faits trop intéressants et trop dignes d'attention pour ne pas être portés à la connaissance de votre excellence. J'ai l'honneur de joindre ici ce tableau tiré du Journal de l'Empire. Il est accompagné de remarques qui m'ont été communiquées par un homme versé dans cette matière et qui en rapprochant les principaux résultats montrent d'une manière simple et claire, combien la situation de l'Angleterre est loin de l'état de détresse auquel les puissances du continent prétendent la réduire et combien les sources ordinaires de son revenu ont peu souffert jusqu'à présent.

Je vous avoue, monsieur le comte, que je n'en suis pas étonné. Jamais je n'ai pu me persuader que les efforts diregés de toutes parts contre l'Angleterre par la funeste influence à laquelle toute l'Europe est soumise pussent remplir leur objet. La France qui les commande est la première victime de ce système désastreux et bizarre, onéreux à presque toutes les classes de la nation, qui ne partage guère l'ambition du gouvernement et préférerait à tant de conquêtes le repos et la prospérité. Les puissances qu'une déférence aveugle aux volontés de l'Empereur Napoléon entraîne à y parti-

ciper en éprouvent des maux qui sont hors de toute compensation avec le mal qui doit en résulter pour l'Angleterre. Il semble même impossible que ce sacrifice inouï de leurs premiers intérêts puisse amener la catastrophe qu'elles paraissent souhaiter avec tant d'ardeur. L'Angleterre ne périra point. Elle survivra du moins à toutes les puissances qui dédaignant l'intérêt et l'opinion de leurs peuples, se sont lignées contre elle avec leur véritable et seul ennemi. Les derniers coups qu'il a voulu lui porter dans le Midi n'ont tourné qu'à son avantage. L'expulsion de la maison de Bragance a donné au Brésil un accroissement de population, de richesse et d'importance favorable à l'industrie anglaise, et propre à lui rendre en partie ce qui lui est ôté du côté de l'Europe.

L'Espagne n'a été enlevée aux Bourbons que pour être comme livrée aux Anglais avec ses flottes et ses colonies. L'un et l'autre de ces pays étaient des sources abondantes de richesse que la politique de l'Empereur Napoléon aurait dû entretenir. Maintenant elles sont taries et ces deux royaumes ne produisent plus pour lui que d'enormes dépenses et de grands embarras pour les contenir.

Tels sont les succès qu'il vient d'obtenir contre l'Angleterre.

Quel sera donc le moment où cette lutte terrible se terminera et combien de temps les puissances qui s'y sont associées pensent-elles pouvoir en soutenir le poids? Et s'il faut en envisager le résultat, en le supposant conforme au vues de l'Empereur Napoléon, verra-t-on se réaliser les chimères dont il ose bercer l'expérience et la sagesse des cabinets? Faut-il espérer la liberté des mers de celui qui a asservi presque toute l'Europe à main armée, et dont la politique prépare ouvertement la ruine des États qui subsistent encore en les opposant les uns aux autres en dépit de l'intérêt uniforme qui devrait les réunir contre lui.

Voilà, monsieur le comte, quelques-unes des réflexions que fait naître le spectacle des mouvements dont l'Europe est actuellement agitée. Le danger que court la Russie dans un pareil moment est trop grand et trop manifeste pour ne pas autoriser ces réflexions, quoique contraires à la manière de voir de votre excellence. Je désire me tromper, mais persuadé comme je le suis de la vérité de ce que j'avance et placé dans le foyer même où se forme l'orage, je crois de mon devoir plus que de celui de tout autre d'appeler sans cesse l'attention de mon gouvernement sur le péril où il s'engage.

J'ai l'honneur d'être etc.

Au moment d'expédier le présent rapport j'acquiers une nouvelle preuve des assertions que j'y avance par les nouvelles de Londres du 25 Juil-

let, qui nous apprennent que les fonds anglais ont monté à 70 p. c. à la suite de l'insurrection d'Espagne.

Помѣта: «Получено 13-го Августа 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Note sur les finances anglaises.

D'après le budget soumis à la chambre des communes par M. Percival, chancelier de l'échiquier, tel qu'on le donne au Journal de l'Empire du 3 Juillet 1808, il paraît que la dépense pour l'année courante votée par la chambre pour le royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est de L. S. 54.173.548 dont l'Irlande supporte L. S. 5.368.003.

Dépense pour la Grande-Bretagne.		48.805.545
Mais dans cette somme ne sont pas compris:		
1°) L'intérêt de la dette publique, frais de gestion, fond d'amortissement et qui en 1806 s'élevait à la somme de . . . . L. S.	27.486.980	
à quoi l'on peut ajouter pour faire une somme ronde pour intérêts et emprunts faits depuis et dont la somme exacte ne m'est pas connue	1.513.020	
2°) La dépense pour la liste civile comprenant les dépenses de la Cour, les pensions des princes, les salaires des juges, des ambassadeurs etc.	1.612.000	
3°) Les frais du gouvernement civil de l'Écosse etc.	864.330	
		31.476.330
Ainsi l'on peut regarder cette somme de		80.281.875
comme la dépense totale du gouvernement de la Grande-Bretagne pour l'année 1808, indépendamment de celle de l'Irlande.		
De cette somme immense on n'a emprunté que . .		8.000.000
Le reste provient:		
De l'excédant des voies et des moyens de 1807 . . . . L. S.	2.653.111	
De la taxe de guerre	20.000.000	
Du bénéfice sur la loterie	300.000	

Des billets d'échiquier et de la compagnie des Indes	7.161.000	
Des avances de la banque. . . .	3.500.000	
De la taxe sur la drèche, sur les pensions etc.	3.000.000	
		36.614.111
Des taxes permanentes réunies dans un fond chargé du payement de la dette publique, du fond d'amortissement, de la liste civile, du gouvernement d'Écosse et détaillé dans la dépense précédente	31.476.330	
lesquelles taxes ont produit en sus des susdit payements	4.226.870	
		35.703.200
Comme il paraît par le relevé		80.317.311

D'après un relevé des intérêts de la dette publique, des dividendes et des compagnies publiques payables aux étrangers qui ne sont pas comme les régnicoles sujets au payement de la taxe sur les revenus, publié dans le Journal de l'Empire du 5 Juillet 1808, il paraît que ces intérêts s'élèvent à la somme de L. S. 609.729 par an. Ainsi de toute la masse immense de la dette d'Angleterre pour laquelle elle dépense comme on vient de le voir L. 29.000.000 par an, il n'appartient aux étrangers que la chétive somme de 609.729 L. ce qui ne fait guère que la 40-me partie au $2^{0}/_{0}$ de la somme dépensée.

On est donc autorisé à conclure de ce fait que les finances de la Grande-Bretagne ne dépendent nullement de la confiance des autres nations, mais reposent à une bagatelle près sur les moyens et la confiance de ses propres sujets. Les fonds anglais portant $3^{0}/_{0}$ d'intérêts se vendent maintenant à $72^{0}/_{0}$ ce qui établit l'intérêt qu'on en tire à $4^{1}/_{2}{}^{0}/_{0}$. Par conséquent un fond portant $5^{0}/_{0}$ d'intérêts pour aller de pair avec les $3^{0}/_{0}$ d'Angleterre devrait se vendre à 120.

On vient de voir que la dépense pour la dette publique est de 29 millons, mais de cette dépense une somme de 10 millions est uniquement et invariablement consacrée au rachat de la dette publique, de sorte que la somme actuellement appliquée tous les ans au rachat de la dette est de $25^{0}/_{0}$ plus forte que la somme empruntée pour 1808.

Dans la somme de L. 29.000.000 de dépense annuelle pour la dette publique sont comprises de longues annuités pour une somme d'à peu près

1.200.000 L. ce qui réduit la dépense pour la dette fondée à L. 27.000.000, dont L. 17.800.000 pour intérêts et 10.000.000 pour fonds d'amortissement.

Ce fond annuel de 10.000.000 annuellement appliqué à raison de 5%, racheterait toute la dette en 20 ans et 11 mois.

№ 177.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

SECRÈTE.

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808 (n° 187).

Monsieur le comte,

Le hasard ayant fait passer par mes mains plusieurs lettres écrites par des Polonais à leurs compatriotes à Paris, et nommément par le sénateur Malahoffsky et le prince A. Sapieha à M. Batowsky qui traite ici des affaires du duché de Varsovie, j'y ai découvert par le moyen de la perlustration quelques notions intéressantes sur la situation actuelle du pays.

Toutes se réunissent à la dépeindre comme très déplorable, toutes s'accordent à soutenir que cet État ne saurait subsister dans sa contexture actuelle. Les Polonais se flattent que l'Empereur Napoléon ne les abandonnera pas, qu'il ne laissera point crouler son ouvrage dès sa naissance, qu'il lui procurera les avantages qui seuls pourraient les faire exister. Ils regrettent vivement que les affaires d'Espagne l'arrêtent si longtemps et l'empêchent de s'occuper d'eux et de développer les vues bienfaisantes qu'il pourrait avoir formées à leur égard. La plus grande misère règne dans ce duché. On tirait quelques subsistances de la Galicie, mais depuis peu le gouvernement autrichien n'accorde plus les mêmes facilités à cet égard.

Le ministre de Saxe est resté à Bayonne jusqu'au départ de l'Empereur. On l'a traité avec plus de distinction que d'autres ministres étrangers qui s'y trouvaient en même temps que lui. Toutes ces données jointes à ce qu'il a dit aux députés polonais en leur promettant de s'occuper d'eux lorsqu'il serait rendu dans leur voisinage, ne peuvent que confirmer les conjectures que j'ai si souvent énoncées à votre excellence à l'égard du duché de Varsovie. On ne saurait plus douter que le projet de lui donner une extension considérable n'existe dans l'esprit de ce souverain et qu'il n'attend que le moment favorable pour le mettre en exécution.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 13-го Августа 1808 года».

№ 178.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808 (nº 188).

Monsieur le comte,

Le baron de Rosenkrantz, chargé de porter l'ordre de l'Éléphant à l'Empereur Napoléon, après s'être acquitté de cette commission est revenu le 20 Juillet à Paris. L'accueil qu'il a éprouvé était conforme aux relations qui subsistent entre les Cours de France et de Danemark. Dans une audience particulière l'Empereur s'est entretenu avec lui des intérêts de son pays et a écouté avec bonté les représentations qu'il lui a faites sur les maux que lui causait le séjour des troupes françaises. Il a même promis de les alléger autant que possible et de rembourser au gouvernement danois les frais considérables que lui occasionne l'entretien de cette armée, ce que M. de Rosenkrantz désire plus qu'il ne l'espère, ce gouvernement n'ayant jamais mis trop d'empressement à remplir de semblables promesses. A peu près en même temps que lui se trouvait à Bayonne le comte de Beust, ministre du prince Primat à Paris. Il avait été chargé par son souverain d'une lettre de félicitation pour le Roi d'Espagne. Tel est au moins l'objet ostensible de cet envoi. Votre excellence le trouvera annoncé dans la feuille ci-jointe; mais on suppose qu'il a été chargé de quelque commission relative aux affaires d'Allemagne, qui s'embrouillent journellement davantage, et à l'égard desquelles on aimerait beaucoup que l'Empereur prit une résolution.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 13-го Августа 1808 года».

№ 179.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808 (nº 189).

Monsieur le comte,

La nécessité de dérober à la connaissance du gouvernement français le véritable motif de la présente expédition qu'il n'aurait pas de peine à démêler parce que nul autre ne semble dans ce moment la justifier, m'a décidé à préférer une occasion de voyageur qui ne saurait faire ombrage, à l'envoi d'un courrier que l'importance de l'objet aurait dans le fait ré-

clamé. C'est à M. Poletica [91], dont le départ devait sans celaa voir lieu, que je confie mes dépêches. Ses forces physiques ne lui permettent pas d'aller en courrier. Il m'a cependant promis de faire toute la célérité possible et pour lui en fournir tous les moyens j'ai cru pouvoir lui accorder une indemnité de 150 ducats qui en Allemagne le mettront à même de se servir de chevaux de courrier. J'engage même M. le comte de Stackelberg de faire porter mes paquets à St.-Pétersbourg par un employé de sa mission si arrivé à Königsberg la santé de M. Poletica ne lui permettait pas de poursuivre sa route avec la même promptitude.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 180.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 26 Juillet (7 Août) 1808 (nº 190).

Monsieur le comte,

Rien ne saurait dans ce moment contribuer plus efficacement à nous faire préjuger les intentions de l'Empereur Napoléon à l'égard de l'Autriche que les renseignements exacts sur le véritable état des choses en Espagne. Pressentant dès le moment où des changements commencèrent à s'opérer dans ce pays, l'intérêt qu'ils acquéreraient et par conséquent la nécessité d'en être informé avec exactitude et célérité, je proposai au baron Strogonoff un arrangement qui jusqu'à présent n'a pas été mis en exécution parce qu'il paraît que la dépêche que je lui adressai pour cet effet ne lui est jamais parvenue. Je saisis l'occasion que me fournissait le passage du baron Mohrenheim pour renouveler mes propositions; la dépêche ci-jointe informera votre excellence en quoi elles consistaient. Je chargeais en même temps cet assesseur de collége de me marquer les notions qu'il serait dans le cas de recueillir en route. Il vient de m'adresser la lettre ci-annexée. J'y joins un extrait de celle de Madrid du 25. Elles contiennent l'une et l'autre les nouvelles les plus récentes que nous ayons de ce pays.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. L'Empereur sera très incessamment de retour à Paris. Le grand-duc de Berg y est depuis jeudi. La gazette de France nous annonce aujourd'hui l'arrivée de M. de Champagny.

Помѣта: «Получено 13-го Августа 1808 года».

ПРИЛОЖЕНIЯ.

I.

Copie d'une dépêche chiffrée adressée par l'ambassadeur comte de Tolstoy à M. le baron de Sfrogonoff à Madrid, en date de Paris du 3 (15) Juillet 1808.

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'expédition que votre excellence avait confiée à M. Poletica. Celui qui est attaché aux événements du pays que vous habitez, monsieur, m'a souvent fait regretter les entraves que vous rencontriez dans votre correspondance. Les prévoyant, je vous adressai, le lendemain du départ de l'Empereur, une dépêche chiffrée par laquelle je vous engageais à multiplier l'envoi des courriers, et n'ignorant la pénurie d'employés où vous vous trouviez je m'offris de me charger de la transmission ultérieure de vos rapports, et de vous renvoyer toujours l'individu qui me les aurait porté. Cette dépêche ne semble pas vous être parvenue et je n'en suis pas surpris car elle était chiffrée. Celles que vous aurez adressées à la Cour par la même voie, n'auront pas eu, je pense, un meilleur sort, mais il ne saurait que lui importer infiniment d'être tenu régulièrement au courant de ce qui se passe dans ce moment en Espagne et en Portugal; je vous réitère donc aujourd'hui la même offre, j'engage même l'amiral Séniavin à vous renvoyer bientôt le chasseur Dougeakoff, et après de temps en temps des officiers de marine qui n'iraient que jusqu'à Paris. Il sera surtout intéressant pour nous d'apprendre avec vérité si l'arrivée du Roi Joseph et les efforts des personnes marquantes dont il a su s'entourer pourront parvenir, ainsi qu'on s'en flatte ici à rétablir le calme, ou bien si les insurgés persisteront dans leur opposition au nouvel ordre de choses. Des lettres particulières nous ont informé de l'entrée d'un corps d'insurgés galliciens en Portugal et de la probabilité que les habitants de ce royaume auraient suivi l'exemple de leurs voisins. Cette circonstance, si elle est fondée, placerait notre escadre dans une position assez embarassante. La Cour ne pourra donc que désirer vivement d'être au plutôt rassurée à son égard.

II.

Extrait d'une lettre de M. de Mohrenheim datée de Bayonne, le 25 Juillet 1808.

Il m'a fallu cinq jours pour faire le voyage de Bordeaux à Bayonne où je suis arrivé hier matin, tous les chevaux de cette route ayant été

conduits sur celle de Toulouse, que l'Empereur a prise en partant d'ici le 21 au soir. L'on vient d'avoir la nouvelle d'un combat très sanglant livre aux insurgés commandés par le général Cuesta à Medina de Rio seco, dans les environs de Valladolid. L'armée de ses derniers est composée en partie de troupes de ligne et en partie de milices. Le maréchal Bessières a eu l'avantage de cette journée qui à ce qu'on assure a été des plus meurtriers. On s'est battu de part et d'autre avec un acharnement extrême. Les Français ont fait 1.700 prisonniers parmi les troupes de ligne, les autres n'ont point été épargnées. C'est l'artillerie de la garde impériale qui a décidé l'affaire. Le plan des insurgés était de s'emparer de la personne du Roi Joseph à Valladolid par où ils croyaient que ce prince passerait, comme l'indiquait l'intinéraire qui avait été publié. Mais prévenu apparemment des intentions de Cuesta, le Roi s'est rendu directement de Burgos à Madrid, tandis que le maréchal Bessiéres est allé livrer combat aux insurgés. On n'a point encore de nouvelles de l'arrivée du Roi à Madrid. Nulle démonstration de joie et de contentement ne s'est jusqu'à ce jour manifestée sur son passage. Les autorités seules des villes qui se trouvèrent sur sa route vinrent lui offrir leurs soumissions. A son entrée le plus morne silence regnait à S. Sebastien qui est à 10 lieues d'ici. A Vittoria quelques hommes du peuple se sont écriés en sa présence, meure Joseph et vive Ferdinand. Le Roi les a fait saisir et conduire devant lui, et en s'adressant à eux «que vous ai-je fait», leur a-t-il dit, «pour que vous m'en vouliez. Avant de me juger apprenez à me connaître. Maître aujourd'hui de votre vie, je n'en veux disposer que pour vous la rendre. Allez, retournez dans le sein de vos familles et dites leur que je vous ai pardonné etc».

Le général Moncey avait eu ordre de s'emparer de Valence. Il a été repoussé et contraint de se retirer jusque vers Madrid. On dit que l'Empereur l'a destitué et a remis le commandement de son corps à Savary. Palafox, qui commande à Saragosse, ne cesse de répandre des proclamations fulminantes contre les Français. Il a fait mettre à l'ordre du jour que le premier qui parlerait de se rendre serait fusillé en présence de l'armée. Duhesme est toujours assiégé par les insurgés dans Barcelone.

L'esprit d'insurrection est porté au plus haut degré en Galice et dans les Asturies. Le souvenir de leur ancienne indépendance et les localités d'un pays coupé en tout sens par des hauteurs et des montagnes, alimenteront dans ces provinces une résistance aussi longue que vigoureuse. On estime à 200.000 hommes le nombre de troupes françaises passées en Espagne. Les maladies et le manque de subsistances en enlèvent presque autant que les combats. On va former sur la côte des Pyrénées une réserve de près

de 30.000 hommes, commandée par le général Drouet. On a fait partir hier une grande quantité de charpie sur Pampelune, ce qui fait supposer qu'il y a eu un combat de ce côté.

Les communications avec Lisbonne sont absolument interrompues et l'on ignore complètement ce qui s'y passe. On reçoit ici à tout instant la nouvelle de nouveaux actes de cruauté commis par les insurgés. Le général Renné passant à cheval par Palencia le jour de la fête Dieu a été massacré par le peuple. Un officier d'hulans dont la veuve se trouve ici a été crucifié par le peuple. Le prince de Salm, capitaine d'ordonnance de l'Empereur, a été écharpé avec son domestique dans les environs de Barcelone. C'est le troisième officier d'ordonnance qui a péri ainsi. L'événement de Valence est peut-être après les vêpres siciliennes ce que l'histoire nous offre de plus terrible. Le jour de la Pentecôte tous les Français établis et domiciliés à Valence furent saisis et envoyé dans les cachots. On leur donna des ecclésiastiques pour les confesser et un moment après tout fut massacré au nombre de 400 individus sans distinction d'âge ni de sexe. La route de Bayonne n'est guère plus sûre aujourd'hui que les autres. Les insurgés ne l'occupent point, mais elle est infestée par les brigands échappés des prisons le 10 Mai. Plusieurs aides de camp et ordonnances y ont péri, et j'ai vu des voitures arriver criblées de balles. On vient d'apprendre par la gazette l'arrivée du Roi Joseph.

III.

Extrait des lettres de Madrid du 25 Juillet.

Le Roi est arrivé ici le 20. Le 23 il a publié une amnistie générale, pour tous les insurgés qui jusqu'au 15 Août rentreraient dans l'ordre et lui prêteraient serment. Le cortége était uniquement composé de troupes françaises. Le régiment de cavalerie espagnol de Lusitanie, qui devait en faire partie, a profité de ce moment pour quitter Madrid et passer aux insurgés, amenant avec lui 150 chevaux de la garde impériale et 500 carabines françaises. Dans un discours que le Roi a tenu au conseil des Indes il développe les avantages que la nation doit attendre du nouveau règne et cite parmi eux la conservation des provinces entre l'Ebre et les Pyrénées dont la cession à la France avait déjà été faite par l'ancien gouvernement. On parlait de plusieurs affaires entre le maréchal Bessières et le général Cuesta, qui auraient eu lieu après celle du 14 et se seraient décidées à l'avantage

des insurgés. Ceux de Valence ont à leur tête le général Caras, frère du marquis de la Romana, qui commande le corps espagnol stationné en Danemark.

№ 181.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 30 Juillet (11 Août) 1808 (n° 194).

Monsieur le comte,

Le ministre des relations extérieures se trouvant depuis plusieurs jours à Paris et ayant avant-hier annoncé son retour au corps diplomatique en l'invitant à diner pour le 15, je fus l'autre jour le trouver. Notre entretien roula comme les précédents sur tous les mêmes objets au sujet desquels nous sommes depuis un an en discussion avec le ministère français. M. de Champagny ne put cependant pas déguiser un certain embarras lorsque je lui demandai les raisons qui avaient pu me priver depuis le mois d'Avril jusqu'à cette heure d'une réponse aux deux offices que je lui avais présentés, et dont le dernier était uniquement consacré aux intérêts du Roi de Prusse.

Il chercha à justifier le silence que l'Empereur a gardé si longtemps par les occupations multipliées qu'il avait eues pendant son séjour à Bayonne et eut l'air d'imputer à la Prusse elle-même le retard qu'éprouve le départ de l'armée française de ce pays par ceux qu'elle avait mis à s'arranger. Il ajouta à ma grande satisfaction que cette affaire se terminerait incessamment et qu'il allait d'abord se mettre à l'ouvrage. Tout en lui témoignant le plaisir que me causait cette assurance, je crus cependant devoir relever la fausseté de sa première assertion et lui faire remarquer que l'on ne pouvait pas prétendre de la Prusse ce qu'elle était dans l'impossibilité de tenir, vu la ruine totale du pays.

J'ai cependant l'espoir que ces malheurs vont toucher à leur terme. M. de Brockhausen m'ayant dit que le ministre des relations extérieures le pressait beaucoup d'en finir et lui avait donné l'assurance que les troupes françaises allaient incessamment évacuer après la signature de la convention les États prussiens, les forteresses exceptées. C'est d'un courrier qu'il expédie avec cette nouvelle que je profite, monsieur le comte, pour vous adresser la présente expédition.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 16-го Августа 1808 года».

№ 182.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 30 Juillet (11 Août) 1808 (n° 195).

Monsieur le comte,

Шифромъ: L'extrême envie que montre le gouvernement français de terminer promptement avec la Prusse indique visiblement le besoin de porter ailleurs le corps d'armée employé jusqu'à présent à l'occupation des États prussiens. Je n'aurais pas balancé à l'attribuer à l'intention de faire la guerre à l'Autriche, si journellement nous n'acquérions de nouvelles preuves que les desseins de Napoléon contre cette puissance sont sinon abandonnés, du moins indéfiniment remis. Les journaux contiennent à chaque instant des articles tranquillisants à cet égard, mais ce qui plus est, le comte de Metternich qui s'est empressé de voir M. de Champagny dès son retour a recueilli dans cette première conférence les assurances les plus satisfaisantes et telles à lui faire croire que le gouvernement français ne compte plus donner aucune suite à cette discussion. L'orage paraissant donc conjuré pour le moment de ce côté, restent *la Porte* ottomane et *l'Espagne*. Pour connaître les intentions de l'Empereur Napoléon à l'égard de la première de ces puissances, je demandai à M. de Champagny quelle détermination son maître comptait prendre à la suite des ouvertures que j'avais faites dans ma note du 14 Avril.

Il ne répondit que vaguement, disant que l'Empereur n'ayant pas pu songer jusqu'à présent aux affaires de la Turquie, avait fait tout ce qui avait dépendu de lui pour se maintenir en bonne intelligence avec elle. Toutefois ce ministre paraît s'en être occupé dès son retour, car je sais qu'il a eu immédiatement après avec le général Sebastiani un entretien de plusieurs heures. D'après toutes les probabilités, c'est donc en Espagne qu'il faut chercher les motifs qui amèneront la délivrance de la Prusse, et assureront à l'Autriche la conservation momentanée de la paix. Les nouvelles que nous recevons à l'instant de ce pays ne laissent presque pas de doutes à cet égard. Elles portent que le général Dupont a été enveloppé par les insurgés et s'est rendu avec 14 mille hommes, qu'à la suite de cet événement le nouveau Roi se disposait à quitter Madrid pour se retirer à Burgos où la trésorerie était arrivée, que les débris des différents corps français allaient se concentrer entre cette ville et Miranda, et que la garnison française de Barcelone avait capitulé. On assure aussi que l'expédition anglaise, partie de Gothenbourg, est entrée après une courte traversée à

Portsmouth, où ayant été renforcée de deux régiments, elle a de nouveau mis à la voile et a effectué une descente à Porto. Les troupes anglaises, venant de la Sicile et jointes à la garnison de Gibraltar, doivent également avoir été transportées en Portugal. Sans vouloir garantir la vérité de ces détails, je puis au moins affirmer d'après des renseignements puisés aux sources les plus vastes, que les dernières nouvelles de l'armée française en Espagne étaient très fâcheuses. Les gazettes anglaises en parlent avec beaucoup d'exagération. Celles du 29 Juillet énonçaient l'espoir que le corps de Junot en Portugal et notre escadre allaient par la famine être forcés à se rendre. Lorsque dans la dernière conférence j'en demandai des nouvelles à M. de Champagny, il me dit, que depuis longtemps on n'en avait reçu aucune de Lisbonne. Dans cette circonstance critique l'Empereur vient de nouveau de recourir aux lumières de M. de Talleyrand, qu'il a tiré de l'espèce de disgrâce où il était tombé, l'ayant fait venir auprès de lui à Nantes.

Le maréchal Ney est subitement parti ce matin; on assure que c'est pour prendre le commandement de l'armée d'Espagne où va également être employé le général Dessolles qui vient d'être remis en activité de service, après une disgrâce de plusieurs années que lui valurent ses liaisons avec Moreau.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 16-го Августа 1808 года».

№ 183.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 30 Juillet (11 Août) 1808 (nº 196).

Monsieur le comte,

Les journaux nous ont donné l'acte par lequel l'Empereur Napoléon vient de décerner la couronne de Naples à son beau-frère le prince Murat. Votre excellence le trouvera dans ceux que j'ai l'honneur de joindre au présent rapport *). Son départ est fixé au 20 du mois. Ses anciens États de Clèves et Berg vont, dit-on, écheoir au prince de Neufchâtel. L'Empereur doit

---

*) Въ приложенномъ къ депешѣ: «*Journal de l'Empire*» отъ 10-го Августа 1808 года, напечатанъ декретъ Наполеона (отъ 15-го Іюля) о назначеніи Мюрата Неаполитанскимъ королемъ. Для характеристики этого любопытнаго историческаго документа достаточно привести 1-ю статью императорскаго декрета.

Article 1. Notre cher et bien-aimé beau-frère le prince Joachim-Napoléon, grand-duc de Berg et de Clèves, est Roi de Naples et de Sicile, à dater du 1 Août 1808. *Н. Ш.*

arriver à Rambouillet le 14, d'après ce que m'a dit M. de Champagny; mais d'après d'autres versions son retour aurait éprouvé quelques retards nouveaux. On s'accorde généralement à supposer qu'il ne restera pas longtemps à Paris ou dans les environs et qu'il pourrait bien faire un voyage en Allemagne.

Le baron de Senfft envoyé de Saxe et le comte de Beust, ministre du prince Primat, sont revenus avant-hier de Bayonne.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 16-го Августа 1808 года».

№ 184.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Août 1808 (nº 197)

Monsieur le comte,

L'Empereur est arrivé le 14 au soir à St Cloud. Il nous fit annoncer une audience diplomatique pour le lendemain matin. A peine y fus-je arrivé que l'on nous introduisit. Il avait reçu le même matin le sénat, le conseil d'État et d'autres corps constitués. Toutes les heures avaient été devancées, tellement il était impatient d'avoir avec le comte Metternich la conversation dont votre excellence trouvera les détails dans la pièce ci-jointe. Elle dura plus d'une heure, et un cours de politique, embrassant les intérêts les plus immédiats de deux grandes puissances, touchant les vues, les relations passées, présentes et futures les plus secrètes entre ces puissances relativement à l'Europe entière, tenu en présence de tout un corps diplomatique; enfin un entretien dans lequel l'Empereur agita la question du partage de la Turquie devant le représentant de cette puissance, qui se tenait à quatre pas delà, est certainement sans exemple dans les fastes de la diplomatie. Elle a fait le plus mauvais effet sur tous les assistants. Il n'est bruit que d'elle à Paris, elle a fait baisser les fonds et le public alarmé croit la guerre inévitable. Je ne saurais partager ce sentiment. Je persiste au contraire dans celui que je vous ai énoncé, monsieur le comte, dans ma dépêche chiffrée du 30 Juillet (11 Août). Toute la marche que l'Empereur Napoléon adopte vis-à-vis de l'Autriche dénote le dessein d'obtenir par des menaces ce que les circonstances ne lui permettent pas encore d'emporter à la pointe de l'épée. Il leur a donné tant de publicité parce qu'il lui fallait un prétexte, autre que celui des troubles de l'Espagne qui en sont le véritable, pour couvrir les grands armements qu'il

projette. C'est pour pouvoir mettre sur le compte de l'Autriche les nouveaux sacrifices qu'il va imposer à la confédération du Rhin, c'est pour alléguer vis-à-vis de sa nation des motifs de nouvelles conscriptions, en la représentant toujours entourée de dangers, son honneur national et son indépendance sans cesse menacés. Pourquoi depuis le 16 Juillet dernier que durent les débats, l'Empereur n'a-t-il jamais articulé positivement les faits sur lesquels il veut que l'Autriche revienne? Si effectivement il voulait lui faire la guerre il pouvait avancer des demandes qui par leur nature même seraient dans le cas d'être refusées. Cette nuance si infiniment importante à saisir dans la marche de cette contestation vient encore à l'appui de mes suppositions. Je crois du moins que pour le moment il n'est pas dans les intentions de l'Empereur de faire la guerre à l'Autriche. Il parla souvent de la Russie, et je soupçonne que le désir d'apprendre s'il existait des relations plus intimes entre elle et l'Autriche y entrait pour beaucoup. J'étais placé à côté du comte Metternich, l'Empereur eut l'air de m'interpeller plusieurs fois, j'eus celui de ne pas le comprendre, et j'eus soin de ne prendre aucune part à cette conversation. Avant que de la commencer, il m'aborda à deux reprises et me traita avec beaucoup de bonté. Il me demanda des nouvelles de S. M. l'Empereur, notre auguste maître, je lui dis n'en avoir point reçu depuis longtemps, il m'apprit alors qu'un courrier venait de lui en porter du 27 Juillet, que nos affaires en Finlande allaient très bien, m'informa des succès que nous y avions remportés et du départ de la flotte anglaise. Elle est maintenant en Espagne, poursuivit-il en élevant la voix. Je voudrais qu'elle y débarquât 50.000 hommes. Ils y pourront demeurer deux mois, trois mois, mais je vous réponds qu'ils n'en resteront pas quatre. C'est dans cette assertion que gît à mon avis tout le secret de sa politique du moment. Il veut pousser la guerre contre l'Espagne avec une extrême vigueur et employer une grande partie de ses forces contre ce seul point. Il est difficile de présumer qu'il veuille s'attirer une seconde guerre, lorsqu'il en a déjà une sur les bras qui de jour en jour devient plus sérieuse et lui présente des difficultés auxquelles ni lui, ni personne ne s'est jamais attendu.

Qu'il pardonne tout à fait à l'Autriche d'avoir profité de ce moment précieux pour créer des moyens de défense respectables, cela n'est pas à espérer. A en juger par le dépit qu'il montre son ressentiment est profond, il le fera éclater dès que les circonstances lui présenteront des chances plus favorables. Dans cette perspective d'un embrasement général tous les regards sont tournés vers notre auguste souverain. C'est de ses généreux efforts, de sa puissante intervention que le continent attend la paix et le

bonheur. M. de Champagny même m'a fait remarquer que l'Empereur Napoléon avait déclaré au comte Metternich que beaucoup dépendait de la Cour de Russie. Un mot, me dit-il, de votre souverain et la guerre n'aura point lieu. Je pris sur moi de lui répondre qu'un mot que nous dirions lui et moi en commun à l'Autriche me semblerait devoir suffire pour prévenir la guerre, parce que je ne pouvais pas supposer qu'elle voulut jamais la faire à la France et moins encore aux deux puissances à la fois. Il répliqua que ce serait déjà en venir aux extrêmes, et moi je me pressai de lui faire sentir qu'il ne s'agissait que de s'entendre à l'amiable, et que rien ne saurait rassurer d'avantage l'Autriche que l'évacuation de la Prusse par laquelle il remplirait également le traité de Tilsit.

Je lui témoignai que j'avais été fort satisfait de tout ce que l'Empereur avait dit au comte Metternich, ne pouvant voir dans l'assurance, répétée à différentes reprises, qu'il ne voulait pas la guerre qu'une garantie positive de ses sentiments pacifiques. C'est à cette démarche que j'ai dû me borner à cette occasion. Si j'étais mieux instruit des vues de ma Cour, si depuis plus de trois mois votre excellence ne me laissait dans une ignorance complète à cet égard, et sans réponse quelconque à tous mes rapports, j'aurais certainement pu tirer un meilleur parti des circonstances heureuses que le ciel semble avoir amenées pour ménager à l'Europe des chances de salut et de conservation. Notre intervention aurait pu certainement prévenir beaucoup de mal, mais elle n'atteindra jamais complètement son but, celui d'assurer la paix du continent, que lorsqu'elle sera appuyée sur une force armée propre à pouvoir en imposer aux puissances contendantes, et qui toutes réalisent des armements si extraordinaires.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Précis d'une conversation entre S. M. l'Empereur Napoléon et le comte de Metternich, ambassadeur d'Autriche, à l'audience du 15 Août 1808.

L'Empereur après avoir fait assez promptement la tournée du corps diplomatique, revint à l'ambassadeur d'Autriche et lui demanda comment allait la levée en masse et l'armement général du peuple autrichien. Sur la réponse du comte Metternich que ce n'était ni une levée en masse, ni un armement général, mais tout simplement une suite de la nouvelle organisation militaire il lui dit que c'était en tout cas une mesure des plus impolitiques et qui devait nécessairement déplaire à la France comme à la Russie. Qu'il ne saurait voir avec une indifférence un armement aussi con-

sidérable ne pouvant avoir qu'un but contraire à ses intérêts et à ceux de l'Europe entière, puisqu'il tendait à faire éclater un embrasement général. Que les moyens par lesquels on cherchait à déterminer la nation autrichienne à d'aussi pénibles sacrifices en étaient une preuve. Qu'on faisait entrevoir à cette nation un danger imminent et le besoin de voler à la défense de la patrie, et qu'il n'était pas difficile de conclure par les manifestes publiés à cette occasion qu'on n'avait que la France en vue, que plus de 500 lettres des premiers négociants de Vienne annonçaient authentiquement une prochaine rupture avec elle. Qu'on avait ameuté la population contre lui au point qu'elle insultait publiquement les Français et les Allemands de la confédération du Rhin ce qu'il ne pouvait souffrir ni comme Empereur ni comme premier magistrat de cette confédération.

Le comte Metternich lui protesta que le but de cet armement était purement économique, et qu'il ne devait nullement donner de l'ombrage puisqu'il contribuait à maintenir l'équilibre en Europe.

L'Empereur lui répondit que loin de remplir ce but il le détruisait. Il établit en principe qu'il n'y avait que trois grandes puissances en Europe, la Russie, la France et l'Autriche, que cette dernière était l'intermédiaire entre les deux autres et par conséquent celle dont l'existance se trouvait la mieux assurée parce qu'elle était garantie par leurs intérêts réciproques. Qu'il était de toute justice que cette puissance eut une force armée en proportion de sa population et que 300.000 hommes remplissaient déjà suffisamment cet objet. *Que toutes les fois qu'une de ces trois puissances sortait des limites que la nature de ses moyens lui avait assigné, les autres étaient tenues à des contre armements*, pour courir après cet équilibre dont parlait l'ambassadeur et que les conséquences de ce principe seraient l'armement général de la population entière de l'Europe, état plus désastreux que la guerre qu'il préférerait toujours dans cette alternative. Que cet armement loin d'être économique entraînerait les finances de l'Autriche à leur ruine totale, et qu'il connaissait assez les frais énormes d'une artillerie dont le service exigeait 14.000 chevaux et ceux de l'entretien des forteresses sur pied de guerre pour croire que leurs ressources puissent y suffire. Que d'ailleurs l'intérêt de l'Autriche devait être de bien habiller et de bien discipliner ses divisions qui confiées aux archiducs pourraient plutôt retenir l'empire sur le penchant de sa ruine, qu'une populace armée, qui jamais ne servira de digue contre des troupes de ligne, et que sa devise avait toujours été *peu, mais bonne*. L'Empereur revint à plusieurs reprises sur les mêmes raisonnements. Il était facile de remarquer combien le ton de modération qu'il affectait lui était pénible, plus d'une fois

il fut sur le point d'éclater, lorsque le comte de Metternich opposait à ses sophismes le simple exposé des faits qui les détruisait victorieusement.

«Je reconnais», poursuivit-il, «le langage du ministère autrichien dans tout ce que vous me dites. Mais laissons-là ces fadaises. Je vous déclare que les vrais motifs de votre Cour me sont connus. Je sais bien qu'elle ne songe point encore à m'attaquer, qu'elle ne peut avoir aucun grief contre moi; mais vous voulez vous mettre à même de pouvoir vous ingérer dans les affaires de la Turquie, afin de contrecarrer mes vues et celles de la Russie. Hier encore je vous aurais compris dans ces affaires, aujourd'hui vous devez y renoncer. Vos intrigues me sont connues; les Turcs que l'internonce cherche à exaspérer contre moi et la Russie savent bien que vous n'avez pas les moyens de les protéger, que les Russes ne les ménageront qu'autant que je resterai sur la négative. Aussi ne pouvez vous dire un mot à Constantinople qu'il ne me soit rendu poste pour poste. Vous intriguez aussi auprès des Serviens et votre intérêt cependant est de me ménager moi et la Russie, vous vous feriez illusion de croire que vous puissiez résister à nos forces réunies, si nous sommes d'accord, quelques soient les vôtres; celles que vous avez actuellement sont suffisantes si vous vous entendez avec un de nous. Si vous aviez voulu me faire la guerre, que ne saisissiez vous le moment où j'étais sur le Niémen, maintenant ce serait une folie semblable à celle de la Prusse. Elle croyait que je n'avais que 60.000 hommes en Allemagne, tandis que mon armée y montait à 300.000». Ici le comte de Metternich l'interrompit pour l'assurer qu'aucune illusion n'aveuglait le cabinet autrichien, et qu'il connaissait parfaitement et dans le plus grand détail l'état de toutes les forces dont la France peut disposer.

«Je ne vous cache pas», reprit l'Empereur, «que je suis obligé de retirer 100.000 hommes de l'Allemagne pour les envoyer en Espagne, mais les moyens qui me restent suffiront pour vous tenir tête. Je veux bien ajouter foi à vos dispositions pacifiques, mais croyez-moi, bientôt nous nous verrons malgré vous, malgré moi-même, entraîné dans une guerre qui sous le rapport de son inconsidération et de son issue sera le second tome de celle de la Prusse. Je la crois inévitable cette guerre, et si elle n'a point lieu, c'est que l'Empereur de Russie ne la voudra pas et alors ce n'est pas à vous que l'on en aura l'obligation, mais à lui. Vos armements m'obligeront, continua l'Empereur, à des contre-armements qui ruineront l'Allemagne, *je lèverai une double conscription cette année* et quand je n'aurai plus d'hommes il me faudra bien vous envoyer des femmes. *Vous rassembliez 500.000 hommes*, *je leur en opposerai 800.000*, et je saurai bien quand mes finances ne pourront plus supporter un pareil fardeau les soula-

ger par une guerre qui, ruinant vos États, en comblera le déficit. Trieste que j'ai ménagée la première. fois, quand je pouvais en retirer 50 millions, et où vous m'insultez dans la personne de mon consul, je me verrai dans la nécessité de la brûler et de la ruiner de fond en comble. Deux fois maître de vos États, je les ai rendus, lorsque vous deveniez plus prudents». Il fit alors le tableau de tous les maux qu'entraînerait pour l'Europe l'obstination de l'Autriche à persister dans ses mesures hostiles. «L'évacuation de la Prusse et de la Silésie était sur le point de s'effectuer; huit jours», disait-il, «et l'Elbe aurait été repassée, mais l'Autriche par de fausses mesures me retient, il n'est point dans mes principes de reculer devant la force armée, l'honneur me le défend. Cependant qui souffrira de ces nouvelles commotions, ce n'est pas la France, c'est la confédération du Rhin, c'est elle qui fournira les troupes, c'est elle qui fournira les fonds pour s'opposer à des mesures qui la menacent la première; l'Autriche ne songe point à un autre inconvénient majeur qui nécessairement doit être la suite d'une conduite aussi impolitique. L'Angleterre voit renaître l'espérance de troubler de nouveau le continent par des guerres inextinguibles, elle a déjà gagné 50 pour cent et un rapprochement avec cette puissance devient de jour en jour plus impossible» Revenant alors sur sa conduite depuis la paix de Presbourg, il défia le comte de Metternich de citer le moindre fait attentatoire à l'harmonie qui régnait entre les deux Cours et il finit par appeler l'univers à témoin que l'Autriche avait fait le premier pas vers la guerre et qu'elle seule devait répondre de tous les fléaux qu'elle entraînerait, car «je suis persuadé», dit-il, «que l'Empereur est aussi sincère que moi dans ses vues pacifiques; que M. de Stadion et M. de Champagny ne veulent point la guerre, que M. de Metternich et M. d'Andréossy font leur possible pour la prévenir, il n'en est pas moins vrai qu'armant toujours l'Autriche parviendra au point où elle aura besoin de l'Angleterre pour subvenir à ses dépenses et comme personne ne viendra à mon secours quand l'Allemagne sera épuisée, nous serons parvenu d'amitié en amitié, de protestations en protestations au point où le sort des armes sera le seul moyen de se soustraire à un état de souffrance et de maladie auquel la plus forte crise est préférable. Je désire la paix et croyez en à mon expérience du train dont vont les affaires je crois que la guerre sera inévitable, et cette guerre sera décisive, elle doit vous mener à Paris, ou moi dans le centre de votre monarchie.»

Pendant tout ce long discours le comte de Metternich se borna à protester à différentes reprises des intentions pacifiques de sa Cour et à promettre les explications les plus rassurantes qu'il attendait par le retour du courrier qu'il avait envoyé pour cet effet à Vienne ([92]).

№ 185.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Août 1808 (nº 198).

Monsieur le comte,

M. de Champagny dans sa dernière conférence me demanda, si j'avais vu le comte Metternich après l'audience du 15 et comment ce ministre s'était expliqué au sujet de la conversation qu'il avait eue avec l'Empereur. Ayant pour principe de mettre dans toute ma conduite vis-à-vis de cette Cour la plus grande loyauté et franchise, je lui ai dit que je m'étais promené la veille avec l'ambassadeur d'Autriche, et que j'avais eu la satisfaction de m'apercevoir qu'il envisageait comme moi les déclarations de l'Empereur, n'y voyant qu'une garantie de ses intentions pacifiques. Le même jour cet ambassadeur eut immédiatement après moi un entretien avec le ministre des relations extérieures pour lui rendre compte des ordres que lui avait porté la veille un courrier venu pendant que nous étions à St. Cloud, et expédié de Vienne le 8 Août, avant l'arrivée du comte Mier. Il lui dit, que sa Cour, ayant regardé la question des mesures militaires, que lui Champagny lui avait adressées le 16 Juillet comme entièrement épuisée par sa réponse du 22 de ce même mois, ne lui avait donné aucune instruction à cet égard et qu'avant le retour du comte de Mier il serait donc hors d'état de donner de nouvelles explications là-dessus, mais qu'à la veille d'expédier un courrier pour Vienne, il croyait devoir le prier d'informer l'Empereur qu'en rendant compte de la conversation qu'il avait eue avec lui, il s'était de nouveau constitué le garant des intentions pacifiques qui avaient motivé les explications de Sa Majesté, croyant par là atteindre le but qu'elle s'était proposée elle-même.

Le ministre des relations extérieures reçut cette assurance avec une visible satisfaction. L'Empereur, répondit-il au comte Metternich, m'a demandé ce matin, si je vous avais vu et quelle était votre manière de juger les explications qu'il avait eues avec vous avant-hier; je lui ai répondu, que d'après ce que vous m'aviez fait entrevoir il ne me restait pas de douter que vous ne les eussiez prises dans le sens le plus pacifique et Sa Majesté m'en a paru très content. Vous devez avoir remarqué la justice complète que Sa Majesté s'est plu à rendre aux intentions de l'Empereur d'Autriche, à celles du comte Stadion et aux votres. L'Empereur ne craint pas la guerre, mais il désire la paix par-dessus tout. Il espère que vous continuerez, comme vous l'avez fait, à vous employer pour ce noble but. A quoi

nos soins, lui répondit le comte Metternich, peuvent-ils servir, si l'Empereur malgré sa conviction, que mon maître, que son ministre et que tous les hommes sensés de la monarchie ne veulent pas la guerre, ne cesse d'opposer à cette masse de volontés des propos de Teplitz, d'Eger et les clameurs d'une populace ivre à Trieste. Je ne viens pas vous trouver aujourd'hui pour vous faire des communications, je vous ai déjà prévenu que je n'en avais point à vous faire avant le retour du comte de Mier. Mais je désirai m'entretenir avec vous sur quelques bases applicables à toutes nos relations futures. Vous m'assurez que l'Empereur ne veut pas la guerre; non répondit M. de Champagny, il ne la veut pas. Eh bien, reprit le comte Metternich, à quoi bon alors les fagots dont il veut nous amuser? Comment voulez-vous de bonnes relations sans réciprocité? Je déclare qu'à chaque propos de marchand autrichien, je vous répliquerai par une lettre de marchand français, qu'à Teplitz je vous opposerai Spa et Aix-la-Chapelle, qu'aux propos de quelques confédérés sur les intentions guerrières de l'Autriche je vous en opposerai au moins un nombre égal sur les intentions françaises. En finirions-nous de cette manière, et à qui en serait la faute? Qui veut la paix doit vouloir les moyens de la conserver, et celui qui ne veut pas ces moyens ne veut par conséquent pas la paix. Commençons par nous donner notre parole que nous ne nous jugerons *que sur nous-même, que sur nos propres faits.*

M. de Champagny sans trop rien objecter à ces arguments parla du peuple de Trieste, de tant de lettres qui annoncent la guerre, de l'impulsion donnée à l'esprit de la nation autrichienne contre la France par les proclamations des archiducs (c'est surtout contre celles de Gratz et Trieste que se plaint l'Empereur). Convenez, poursuivit-il, que si tant de faits ne prouvent pas les intentions hostiles du gouvernement ils prouvent du moins *la haine du public.* Renoncez, répliqua l'ambassadeur, à l'amour des peuples étrangers; la force n'est guère aimable; que nos Cours soient unies et nos peuples s'aimeront; commençons par le premier pour atteindre ce second but. Mais, reprit M. de Champagny, il faut que l'Empereur soit rassuré par des faits; il est retourné plus vite qu'il ne le voulait à Paris pour éclaircir les questions et pour vous parler; il doit être absolument tranquillisé sur votre compte. Il ne le sera jamais, repartit le comte Metternich, s'il n'entre dans le point de vue que je viens d'établir; vous voulez des faits? Nous vous en fournirons dans la juste proportion des votres; si vous ne voulez pas la guerre, nous ne la voulons pas; si vous ne la craignez pas, nous ne la craignons pas non plus. L'Empereur a articulé dans la dernière lettre qu'il vous a fait écrire plusieurs propositions auxquelles il veut s'en-

gager. Je n'en puis préciser aucune avant que de connaître les intentions de ma Cour; mais je vous réponds que si vous proclamez, nous proclamerons, que si vous êtes tranquilles, nous le serons; que si vous le restez, nous le resterons. J'ai une autre demande à vous faire: que l'Empereur prouve qu'il veut sérieusement la paix en ne point attachant de valeur à ce qui peut s'être fait chez nous avant l'arrivée du comte Mier à Vienne. M. de Champagny observa que ce vœu était *très juste*, qu'il le soumettrait à l'Empereur et qu'il serait sûrement accueilli par lui. Toutes les nuances étant importantes à saisir dans un moment comme celui-ci, je me suis décidé, monsieur le comte, à vous retracer dans le plus grand détail cette conversation qui nous apprend plusieurs faits curieux et contient des assertions intéressantes.

J'ai l'honneur d'être etc. (93).

№ 185.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Août 1808 (nº 201).

Monsieur le comte,

Dans l'espoir que le retour de S. M. l'Empereur aurait mis M. de Champagny à même de s'expliquer d'une manière moins dilatoire, je fus avant-hier trouver ce ministre et lui dis qu'à la veille d'expédier un courrier à ma Cour il ne pouvait que m'intéresser infiniment de pouvoir lui faire connaître les intentions de l'Empereur Napoléon au sujet des représentations que je lui avais adressées en date du 2 (14) et du 12 (24) Avril, et que je le priais par conséquent de vouloir bien me donner des réponses par écrit bien claires et bien précises, qui pussent à la fin mettre un terme à cet état d'incertitude. Il voulut y répondre par l'assurance générale, que les affaires de la Prusse étaient prêtes à s'arranger, mais voyant que je ne m'en contentais pas et que je persistais à entrer à ce sujet dans de plus amples explications, il me fit l'observation toute nouvelle, que l'on traitait avec la Prusse de ces détails et non avec la Russie. «Comment», lui répondis-je, «vous prétendez ne pas traiter avec moi des intérêts de la Prusse; avez-vous donc oublié qu'ils constituent une des bases principales du traité de Tilsit? Me dire que je n'ai plus le droit de m'en occuper, c'est annuler le traité, comme si l'état de paix devait cesser entre nous». Un instant après je lui demandai un passeport de courrier. Cet argument ne manqua pas son effet, et M. de Champagny se confondit en protestations et se prêta à entrer sur-le-champ en explications. Profitant de cette dispo-

sition je lui demandai, si la convention arrêtée entre M. M. de Stein et Daru serait approuvée par l'Empereur. Il répondit: oui, mais avec quelques modifications. J'espère à l'avantage de la Prusse, fut ma réplique, ainsi que je l'ai demandé par ma note du 12 (24) Avril. Au moins pas désavantageuses, répondit-il, nous n'exigerons de la Prusse pas plus qu'elle ne sera en état de tenir et nous lui faciliterons les moyens de payer; l'occupation des forteresses ne doit être que temporaire; elles seront restituées à fur et mesure qu'elle s'acquittera envers la France. Vous pouvez assurer votre Cour qu'elle peut regarder cette affaire comme bientôt terminée. J'insistai fortement sur une diminution de la contribution. Sans rien me promettre de positif il ne me laissa pourtant pas tout à fait sans espoir à cet égard. Il me chargea de faire parvenir à l'Empereur, notre auguste maître, par le courrier que j'allais expédier des protestations renouvelées de l'amitié constante de son souverain; et quoique dans le commencement de notre entrevue il y eut quelque divergence entre nos opinions, nous étions dans la meilleure intelligence en nous séparant.

Le lendemain j'invitai le ministre de Prusse à passer chez moi pour lui faire part de ces détails. Dès auparavant je lui avais conseillé de tirer le plus de parti que possible de l'empressement peu naturel que le gouvernement français commençait à montrer après avoir mis tant d'obstacles et de délais dans cette affaire. Je lui ai promis ainsi que je viens de le faire de seconder ses efforts, en faisant itérativement sentir au ministre des relations extérieures, le peu de satisfaction que causerait à ma Cour la durée des malheurs de la Prusse.

Voici ce que M. de Champagny a proposé au baron de Brockhausen au sujet des modifications que l'Empereur désirait faire à l'arrangement conclu entre M. Daru et Stein.

1°) Que l'Empereur consentirait à recevoir des lettres foncières au lieu des domaines demandés en nantissement.

2°) Que les garnisons françaises à conserver dans les trois forteresses jusqu'à l'entier acquittement de la contribution arriérée et qui ne devant être que de 9.000 hommes n'avaient pas au gré de l'Empereur été fixées à un nombre assez considérable, seraient portées au moins à un tiers de plus.

3°) Que vu la méfiance que l'Empereur nourrit toujours contre la Prusse, elle s'engagerait à n'entretenir dorénavant qu'un certain nombre de troupes que M. de Champagny a borné à 25.000 hommes.

En outre M. de Champagny avait déclaré qu'il ne pourrait point laisser subsister l'article qui stipulait qu'une année des revenus de la Prusse, dont la France avait joui depuis la paix, serait déduite de la somme de 110

millions à laquelle la dette avait été fixée, l'Empereur ne voulant pas y consentir.

M. de Brockhausen rejeta ces propositions. Ses objections portaient surtout sur le dernier point, insistant pour que l'on décomptât cette année de revenu et tout au moins celui des quatre derniers mois depuis lesquels la convention se trouvait arrêtée, ce qui réduirait la somme à si peu de chose que l'Empereur pourrait bien se passer de suretés et par conséquent se relâcher sur la demande des forteresses. Il ajoutait qu'il serait déjà fort onéreux pour la Prusse de fournir à l'entretien de 9.000 hommes de troupes françaises qui vu le pied très dispendieux sur lequel elles devaient être fournies de tout coûteraient autant que 30.000 Prussiens, qu'à plus forte raison il ne pourrait consentir à en voir encore augmenter le nombre. A la demande de ne tenir désormais que 25.000 hommes, il répondit que pour le moment l'état d'épuisement du pays interdisait suffisamment d'en avoir davantage, mais que pour l'avenir il ne pourrait prendre aucun engagement à cet égard, parce que ce nombre serait loin de suffire à la garde du pays, les seules forteresses de la Silésie demandant un nombre de troupes plus considérables. Il finit par observer que la condition première de tout arrangement serait cependant que l'évacuation des États prussiens eut lieu immédiatement. M. de Champagny le rassura à cet égard, en lui disant que des ordres préalables venaient déjà d'être donnés. Il lui demanda de lui remettre par écrit les observations qu'il venait de faire et le pressa beaucoup de n'y mettre aucun retard, afin qu'il put au plutôt les soumettre à l'Empereur. Dans ces observations que M. de Brockhausen ne manqua point effectivement de lui communiquer, il répète ce qu'il lui avait déjà déclaré, que la Prusse ne pourrait se relâcher sur aucune des stipulations du projet arrêté entre messieurs Daru et Stein. Dans une seconde conférence qui eut lieu la veille de l'arrivée de l'Empereur il consentit après de longs debats à céder sur le 2-me et 3-me point, en fixant à 12.000 hommes le nombre des troupes à entretenir dans les forteresses et à 50.000 celui auquel se monteraient dorénavant les forces prussiennes. Quant au dernier article, l'année de revenu à décompter de la somme totale des contributions ne pouvant obtenir ce point, le ministre prussien proposa de consentir à ce qu'il ne fut décompté qu'une demie année et que par contre la France accorderait pour le payement du reste de la dette des termes plus éloignés.

M. de Champagny a dû hier soumettre les affaires de la Prusse à l'Empereur. J'ignore quel a été le résultat de ce travail. M. de Brockhausen, qui a passé ce matin chez le ministre des relations extérieures pour en être instruit, ne l'a point trouvé. Il était allé à St. Cloud.

Dans les conversations que je viens d'avoir avec le ministre des relations extérieures, vous aurez, sans doute, remarqué qu'il ne m'a rien avancé qui dénotât que l'on voulut comme jadis persister à faire dépendre les affaires de la Prusse de celles de la Turquie, et l'évacuation de la Silésie de celle de la Moldavie et de la Valachie. Cette circonstance m'a déterminé à ne pas appeler l'attention du gouvernement français sur les intérêts de la Porte et je crois que lorsqu'une fois les États prussiens seront évacués, nous pourrions faire envisager la conservation des provinces ottomanes comme une partie des compensations auxquelles nous avons droit de prétendre après tout ce que l'Empereur projette contre l'Espagne. Ce qui m'a encore fortifié dans la résolution de ne point toucher pour le moment à cet objet, c'est la nouvelle de la retraite du grand-visir d'Andrinople, que nous venons de recevoir de Vienne sans être informés des motifs de cet étrange événement, et au sujet duquel il me semble de la plus grande importance de voir plus clair avant que d'aborder la question relative à la Porte ottomanne.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 186.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, « » Août 1880 (n° 202).

Monsieur le comte,

A l'audience, que l'Empereur a donnée le jour de sa fête au sénat, il lui dit: «je m'estime heureux d'être à la fin de retour dans ma bonne ville de Paris. Les démonstrations de joie et de dévouement, que j'ai recueillies dans les provinces méridionales de mon empire, m'ont fait croire que je ne l'avais jamais quittée». Il s'en faut pourtant de beaucoup que ces démonstrations ayent été aussi vives qu'il le prétend et que les journaux veulent le faire accroire. Le fait est que la guerre d'Espagne cause dans le midi de la France une impression très peu favorable au gouvernement et que l'on s'y plaint excessivement de toutes les charges qui en résultent pour le pays. Les troupes qui l'ont traversé pour se rendre en Espagne ont dû y être traitées comme elles le sont en Allemagne et dans les pays étrangers. Des requisitions de chevaux et de vivres ont lieu à tout instant. Ce sont ces provinces qui doivent dans le fait subvenir à l'entretien de l'armée française en Espagne, qui est dépourvue de tout. Elle coûte déjà au gouvernement des sommes très considérables, et pour combler le dé-

ficit qui en résultera on s'est vu obligé de recourir à la Hollande et d'y faire un emprunt de 20 millions. Les négociants de Bordeaux ont adressé à l'Empereur les représentations les plus pressantes sur l'état de stagnation où est plongé le commerce en lui proposant des moyens d'exportation par la voie des Américains. L'Empereur s'y est absolument refusé prétendant que ce serait servir la cause de l'ennemi et que de semblables expédiens étaient en opposition avec les principes qu'il avait adoptés et desquels il ne se départirait jamais.

A son arrivée à Paris, les démonstrations de la populace n'ont guère été plus vives. Le soir du jour de sa fête, étant venu exprès à Paris pour se montrer au peuple sur le balcon des Tuileries, à l'occasion du feu d'artifice qui se donnait, il n'y demeura qu'un instant, parce que très peu d'acclamations et de cris de joie se sont fait entendre.

M. de Talleyrand a accompagné l'Empereur jusqu'à Angers, d'où il est retourné à Valençay. Les conjectures au sujet de son voyage se multiplient à l'infini. Entre autres on présume qu'il pourrait bien avoir été chargé de quelque négociation près le prince des Asturies, dont le but serait une mesure propre à calmer les esprits en Espagne. On l'attend au premier jour à Paris. Le général Savary y est de retour depuis avant-hier.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 187.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 6 (18) Août 1808.

Monsieur le comte,

Je charge le chasseur Fedoroff de la présente expédition. Sa conduite a été aussi bonne qu'en pouvait le désirer pendant le temps qu'il s'est trouvé auprès de moi. Prévoyant que les circonstances actuelles me fourniront sous peu plusieurs occasions d'envoyer des courriers, je dois prier votre excellence de vouloir bien m'envoyer aussitôt que possible un ou deux chasseurs, afin que je ne me trouve point dans l'embarras pour lui faire parvenir mes dépêches.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 22-го Августа 1808 года».

№ 188.

Графъ Толстой—графу Румянцову *).

Secrète.

Paris, 6 (18) Août 1808.

Monsieur le comte,

Avant-hier au soir de ma dernière conférence avec M. de Champagny, le baron de Brockhausen reçut à minuit un billet de ce ministre conçu à peu près en ces termes.

«S. M. l'Empereur va s'occuper demain matin des affaires de la Prusse. Le prince Guillaume lui a fait connaître le vœu de sa Cour de se rapprocher de la France par les liens d'une alliance. Entendrait-elle par là le désir d'accéder à la confédération du Rhin? Il m'importe d'être au plutôt éclairé sur ce point. Je vous prie, monsieur, de me donner une réponse demain matin avant neuf heures du matin, où je dois me rendre chez l'Empereur».

La réponse du ministre de Prusse est très vague; il cherche à éluder la question, y oppose des assertions générales, observe qu'une si grande extension donnée à la confédération du Rhin, jusqu'aux bords du Niémen, ne pourrait que faire ombrage à la Cour de St.-Pétersbourg, que par le désir de s'unir à la France, le prince Guillaume n'avait pu entendre autre chose qu'une accession à l'alliance qui subsistait déjà entre elle et la Russie, dans le but de trouver en elle de puissants secours contre l'ennemi du continent. Et c'est probablement pour s'en assurer contre l'Espagne que le gouvernement français avance maintenant cette proposition, car si la guerre avec l'Autriche n'a pas lieu, il n'est que trop vraisemblable que l'on enverra au delà des Pyrénées les contingents de la confédération du Rhin.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 189.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 7 (19) Août 1808.

Monsieur le comte,

M. d'Asanza et d'Urquijo, envoyés par le Roi Joseph à l'Empereur Napoléon, se trouvent depuis trois jours à Paris. Ayant rencontré ce soir au spectacle de St. Cloud une personne qui est fort liée avec le premier,

*) Депеша писана рукою графа Нессельроде.

qu'elle a beaucoup connu lorsqu'il était vice-roi au Mexique, j'ai recueilli quelques notions intéressantes qu'ils ont apportées sur l'état actuel de leur patrie. L'objet de leur mission est de représenter avec vérité à l'Empereur Napoléon la situation des choses en Espagne et les motifs qui ont obligé le Roi Joseph à quitter Madrid. Tout le pays est en pleine révolte, les insurgés ont partout été victorieux, même l'avantage que l'on affirmait si positivement avoir été remporté par Bessières sur Cuesta le 14 Juin n'est pas fondé. Il ne reste de toute l'armée française que 26 mille hommes. Ils ont observé à l'Empereur que s'il persistait à vouloir réduire ce pays par la force, il n'en viendrait que bien difficilement à bout, mais ils lui ont rendu compte d'une circonstance de laquelle ils se flattent de pouvoir tirer quelque parti. Il paraît que les insurgés ne sont pas d'accord sur le but qu'ils se proposent et qu'il s'est formé deux partis parmi eux. L'un fidèle à la cause de Ferdinand VII en désire ardemment le retour. L'autre le croyant impossible semble se bercer d'idées républicaines tout en se prononçant en faveur de l'archiduc Charles d'Autriche et souhaitant de pouvoir placer ce prince à la tête du gouvernement futur. Cette mésintelligence entre les insurgés, si elle se soutient, semble à ces deux députés offrir des chances en faveur de la France dont ils paraissent avoir entièrement épousé les intérêts. L'Empereur les assura l'autre jour qu'il repartirait dans trois semaines au plus tard; hier il allait un peu moins vite en besogne, leur disant que lorsque ses armées seraient réunies et que les circonstances l'exigeraient il s'y rendrait lui-même. Il leur a promis de puissants secours.

Peu de jours suffiront, sans doute, pour nous apprendre plus positivement quelles sont pour le moment les vraies intentions de Napoléon, s'il cherchera avant de reprendre les affaires d'Espagne à terminer par une guerre courte et heureuse celles de l'Autriche, ou bien si en s'arrangeant à l'amiable avec elle, il reportera immédiatement ses efforts vers la péninsule qui vient d'échapper à sa domination. Dans l'un comme dans l'autre cas de grands revirements ne sauraient manquer d'avoir lieu parmi les armées françaises stationnées en Allemagne. J'ai donç cru devoir inviter M. Bethmann à mander à votre excellence par le présent courrier tous les détails qu'à ce sujet il jugera dignes de son attention étant sur les lieux.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. L'ouvrage de M. Esménard qui devait parvenir à votre excellence par la dernière occasion, ayant alors été oublié, j'ai l'honneur de l'envoyer par celle-ci. Il est contenu dans trois paquets à l'adresse de votre excellence.

№ 190.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 11 (23) Août 1808 (n° 207).

Monsieur le comte,

Je profite du départ de M. de Montesquiou pour rendre compte à votre excellence des bontés dont l'Empereur Napoléon m'a comblées avant-hier à l'audience diplomatique. Le Moniteur ci-joint renferme les détails de cette audience. Elle ne dura pas longtemps. Après avoir congédié le corps diplomatique l'Empereur me fit dire par le grand-maître des cérémonies de demeurer jusqu'à l'arrivée de l'Impératrice dans la salle où il se tenait pour aller ensuite voir les présents que notre auguste souverain lui avait envoyés. Il me parla à cette occasion d'un courrier arrivé la veille de St.-Pétersbourg, me dit qu'il avait apporté la nouvelle du départ de l'armée du grand-visir d'Andrinople et me demanda si j'en avais déjà eu connaissance et ce que j'en pensais. Je lui répondis que le prince Kourakin m'en avait à la vérité donné avis, mais d'une manière si vague et si superficielle que je ne savais encore quelle conséquence tirer de cet événement, mais que je supposais néanmoins que les motifs d'une détermination aussi extraordinaire étaient ou de raffermir le pouvoir du grand-seigneur actuel par la présence d'une force considérable, ou bien de se servir de cette même force armée pour le culbuter du trône et pour opérer de nouveau une de ces révolutions auxquelles ce pays est si fréquemment en lutte. L'Impératrice étant alors entrée, nous passâmes dans la pièce attenante, dite le salon de la paix, où les cadeaux étaient exposés. L'Empereur en les examinant me dit des choses flatteuses et obligeantes pour S. M. Impériale, me chargea de ses remerciements et m'engagea à aller voir à Sèvres un service, avec des vues de l'Égypte qu'il y fait exécuter pour elle. Après la messe il passa en revue sur la place du carrousel environ 4.000 hommes de sa garde.

Le soir au bal de l'hôtel de ville il me fit l'honneur de m'adresser encore la parole, me disant que j'avais deviné et me fit part de tous les détails de la révolution de Constantinople (qui se trouvent également dans le Moniteur) et qu'un courrier venait de lui apporter à l'instant. J'avais été invité pour une chasse qui devait avoir lieu le lendemain, mais au moment de partir je reçus un billet du prince de Neufchâtel qui me prévint qu'elle n'aurait point lieu.

L'Empereur m'a fait remettre en témoignage de sa bienveillance un buste en porcelaine de S. M. l'Empereur, notre auguste maître, exécuté à Sèvres.

J'ai l'honneur d'être etc. (94).

Помѣта: «Получено 3-го Сентября 1808 года».

№ 191.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 11 (23) Août 1808.

Monsieur le comte,

J'ai aujourd'hui le plaisir de pouvoir vous annoncer, monsieur le comte, d'après les assurances que M. de Champagny m'en a données, que l'on s'occupe avec activité des affaires de la Prusse. J'espère donc qu'elles vont bientôt être terminées à l'entière satisfaction de notre auguste Cour. La discussion qui s'est élevée entre la France et la Cour de Vienne semble également prendre une tournure plus favorable. Les sentiments pacifiques que S. M. I. et R. énonce en toute occasion me donnent le plus grand espoir que cette affaire s'arrangera à l'amiable. Connaissant ceux que professe notre auguste souverain, j'ai cru préjuger ses hautes intentions en continuant comme je l'ai fait à m'employer pour l'œuvre de la paix, en autant que les circonstances pourront m'y appeler. N'ayant plus après le départ du chasseur Fedoroff aucun courrier à ma disposition j'ai l'honneur de prévenir votre excellence que je me trouverai embarrassé de satisfaire au désir qu'elle m'a fait connaître de recevoir plus fréquemment de mes nouvelles.

Celles d'Espagne, qui circulent ici, portent que le Roi Joseph est à Vitoria.

J'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Получено 3-го Сентября 1808 года».

№ 192.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 13 Août 1808.

Sa Majesté charge M. de Balabin d'une lettre autographe pour l'Empereur Napoléon, votre excellence voudra bien lui procurer le moyen de s'acquitter de cet ordre ([95]).

L'Empereur veut que vous sachiez, monsieur l'ambassadeur, qu'il désapprouve l'armement inopiné que vient de faire la Cour de Vienne et que vous vous en expliquiez toujours sur ce pied avec le ministère français. Sa Majesté est persuadée que rien n'est plus propre à produire la guerre entre la France et l'Autriche que cet armement.

Elle avait prévu qu'il exciterait une juste méfiance dans l'esprit de l'Empereur Napoléon, que les explications allaient prendre naissance, et les notes que vous lui avez transmises et qu'elle possédait déjà, n'ont que trop

justifiés cette appréhension. Sa Majesté emploiera «tous ses efforts pour éclairer» *) la Cour de Vienne sur son véritable intérêt, qui ne peut consister qu'à conserver la paix.

Vous savez, monsieur l'ambassadeur, la révolution arrivée à Constantinople et toutes les scènes violentes qui ont fait passer le sultan Mustapha du trône à la prison et le sultan Mahmoud, son frère, de la prison au trône. Ce prince destiné à végéter sous la volonté de Mustapha Bairaktar est le dernier rejeton de la maison ottomane jadis si florissante.

Je me range volontiers de l'opinion de M. le prince de Prosoroffsky qui suppose que Mustapha Bairaktar, pour étayer sa puissance, se rendre nécessaire et plaire à la nation, va sans délai recommencer la guerre et se montrer l'ennemi des chrétiens. Je m'attends à la reprise des hostilités par les Turcs, et si elle a lieu, j'aurai l'honneur de vous en instruire sans tarder.

Помѣта: «Получено 29-го Августа (10-го Сентября) въ полночь».

На черновомъ отпускѣ: «13-го Августа 1808 года съ полковникомъ Балабинымъ».

№ 193.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

L'Empereur ayant bien voulu approuver l'arrangement que vous avez fait avec M. Amar relativement à sa tragédie intitulée *Catherine seconde*, il ne me reste qu'à vous prier, monsieur l'ambassadeur, de vouloir bien m'envoyer ce manuscrit par le premier courrier que votre excellence sera dans le cas de m'adresser, afin que je puisse le présenter à S. M. I.

Черновой отпускъ.

№ 194.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

St.-Pétersbourg, 13 Août 1808.

Monsieur le comte,

Depuis l'arrivée de M. de Benkendorff, que j'ai eu l'honneur de vous mander par l'une de mes dépêches du 8 Juillet, j'ai exactement reçu celles

---

*) Въ черновомъ отпускѣ слова: «tous ses efforts pour éclairer» собственноручно вставлены Императоромъ Александромъ.

Первоначальная редакція была слѣдующая: «Sa Majesté emploiera tout ce qu'elle a droit d'attendre de l'amitié de la Cour de Vienne pour l'éclairer, sur son véritable intérêt, qui ne peut consister qu'à conserver la paix dont elle jouissait avec tant d'avantage, et ce bénéfice inappréciable elle ne peut l'obtenir qu'en se conservant en amitié avec la France et en ne s'éloignant jamais de la nôtre». *Н. Ш.*

que votre excellence m'a adressée depuis le n° 170 jusqu'au 193 inclusivement, dont les derniers me sont parvenues ce matin par un courrier du comte de Stackelberg, attendu que M. Poletika n'a pu continuer sa route de Königsberg avec la célérité que paraissaient exiger les circonstances. Toutes ces différentes dépêches ont été mises sous les yeux de S. M. I.

Elle vous autorise, monsieur l'ambassadeur, à accorder au sieur Bohnsack la même protection dont jouissent en France les autres sujets de Sa Majesté, mais elle n'admet pas à la même faveur le major Bauer.

Votre excellence trouvera sous ce pli deux lettres d'office de la part de M. le ministre de la guerre comte d'Araktschéeff et des passeports pour les sieurs Damerval, Combette, Salandrousse, de la Mornay, Thevet, Messieux et pour la demoiselle Fanny Blanc, ainsi qu'un blanc-seing que votre excellence m'a demandé par sa dépêche du 9 (21) Avril pour un berger suisse que M. le comte conseiller privé baron de Strogonoff désire envoyer en Russie. Les autres passeports que vous m'avez sollicités, monsieur l'ambassadeur, ont été expédiés d'après votre indication.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Je joins encore ici deux lettres de la part de M. le comte d'Araktschéeff à l'adresse de votre excellence. Ce sont les mêmes qui sont mentionnées plus haut.

Помѣта: «Reçu le 29 Août (10 Septembre) à minuit».

№ 195.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Août (1 Septembre) 1808 (n° 209).

Monsieur le comte,

Les affaires de la Prusse allaient être terminées, le traité était au point d'être signé lorsqu'une nouvelle prétention du gouvernement français en est venu entraver la conclusion définitive. C'est pour en rendre compte à sa Cour que l'envoyé de Prusse expédie le courrier par lequel j'ai l'honneur d'écrire aujourd'hui à votre excellence. On était convenu que le nombre de troupes françaises à conserver dans les trois forteresses serait de 10 mille hommes, que le Roi n'entretiendrait que 42 mille hommes, que le montant de la contribution serait fixé à 112 millions, que les 40 millions, dus à la Prusse par le duché de Varsovie, seraient cédés à la France, lorsque M. de Champagny demanda encore comme arrière des revenus de l'année courante qui n'était point entré dans les caisses de l'intendant-général, une somme qui portait le total de la dette prussienne à environs 140 millions de livres.

Le baron de Brockhausen, malgré les plus grands efforts, malgré quinze jours de conférences consécutives, n'a pu obtenir que le gouvernement français se relâchât d'une condition aussi injuste et aussi onéreuse. Le prince Guillaume dans une lettre qu'il a écrite à l'Empereur Napoléon a demandé une audience pour traiter de cet objet, sans l'avoir pu obtenir jusqu'à présent. J'en ai moi-même reparlé avant-hier à M. de Champagny, mais comme c'était à l'occasion d'un grand dîner je n'ai pu entrer en explication et je ne recueillis que des assurances fort vagues. Je n'ai pourtant pas manqué de lui exprimer le peu de satisfaction qu'en éprouverait ma Cour, mais je n'attends pas plus de succès de mes représentations que des efforts du baron de Brockhausen. Cependant il me semble décidé à ne point prendre sur lui de conclure à cette condition qui serait contraire à ses instructions, et à se soumettre à de nouveaux délais, en demandant sur cet objet les ordres de sa Cour s'il ne réussit point à fléchir l'Empereur. Si l'embarras que lui causent les affaires d'Espagne l'a forcé d'en finir avec la Prusse, la même raison l'oblige aussi a en tirer toutes les ressources possibles avant de l'abandonner.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 196.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Août (1 Septembre) 1808 (nº 210).

Monsieur le comte,

Шифромъ: Il devient de jour en jour plus difficile de se procurer des nouvelles sûres de l'Espagne; mais tout nous annonce que les revers de l'armée française y sont à leur comble. Je ne puis qu'en voir une preuve de plus dans la tournure tout à fait singulière et inopinée que vient de prendre la discussion qui s'était élevée entre la France et l'Autriche.

Le 22 de ce mois M. de Champagny invitant le comte de Metternich à une conférence, le résultat des ouvertures qu'il lui fit au nom de son souverain fut que le retour du comte de Mier tardant à avoir lieu et l'Empereur désirant s'assurer au plutôt des intentions de l'Autriche, lui demandait comme garantie de leur sincérité, la reconnaissance de Joseph Bonaparte comme Roi d'Espagne et celle du prince Murat comme Roi de Naples et que lui en revanche pour donner à la Cour de Vienne une preuve non moins équivoque de son désir de rester en état de paix avec elle, s'engageait à retirer toutes ses troupes derrière l'Elbe. Il lui dit qu'il préviendrait

le baron de Brockhausen que la ratification de l'arrangement qu'il négociait avec lui relativement à l'évacuation entière des provinces prussiennes n'aurait lieu que lors de l'arrivée des réponses de la Cour de Vienne.

Pour mieux l'engager à se prêter à ce désir de l'Empereur Napoléon, il lui cita l'exemple de la Russie qui du moment où elle fut informée des changements opérés en Espagne, avait donné ordre à son ministre à Madrid de reconnaître le souverain que la France placerait sur ce trône. Le comte de Metternich répondit à cette assertion que l'Empereur d'Autriche, son maître, n'aura jamais besoin d'un exemple quelconque pour se guidèr dans sa marche politique et que dans cette conjoncture surtout ses déterminations ne sauraient être influencées par nul exemple.

Il ajouta qu'il transmettrait avec plaisir à sa Cour le vœu de l'Empereur des Français, que sans pouvoir y répondre officiellement, il ne hésitait pas à prononcer sa conviction particulière que son souverain saisirait avec empressement cette occasion de fournir à l'Empereur Napoléon un moyen de désavouer les calculs de tous les malveillants, en retirant ses armées des frontières de l'Autriche. Le ministre parut très satisfâit de cette assurance et prévint l'ambassadeur qu'il lui adresserait une note au sujet de l'ouverture qu'il venait de lui faire, l'engageant beaucoup de la transmettre au plutôt à sa Cour. En effet cette note parvint le lendemain au comte de Metternich; votre excellence la trouvera ci-jointe en copie. Au moment de l'envoyer à sa Cour, revint le comte de Mier. Son arrivée suspendit le départ du courrier qui devait porter cet office à Vienne, les nouvelles instructions qu'il remit à l'ambassadeur d'Autriche ne contenaient d'autres explications que celles qu'il avait déjà donné sous une forme confidentielle et qu'on l'autorisait à répéter officiellement. On y ajoutait que l'exercice des milices devant finir dans le courant du mois de Septembre, ainsi que l'annonçait les lettres patentes publiées au mois de Mai, la France n'aurait plus à cette époque aucun motif de méfiance.

Il était expressément enjoint à l'ambassadeur de rejeter toute proposition qui tendrait à un désarmement ou à des cessions territoriales. La dépêche est écrite avec force; elle indique l'intention positive du cabinet de Vienne de s'exposer plutôt à une rupture, que de céder sur un de ces points et de revenir sur aucune des mesures qu'il a pris pour l'amélioration de son système de défense. Le comte de Metternich fit demander une audience particulière à l'Empereur. Il l'obtint le 25 à St. Cloud. J'en rendrai compte avec détail par mon premier courrier; le résultat en fut l'aplanissement de toutes les difficultés, consentement à retirer ses troupes derrière l'Elbe lorsque la Cour de Vienne aura reconnu les nouveaux Rois d'Espagne et de Naples.

A peine le comte de Metternich eut-il donné quelque espoir à cet égard que l'on vit proclamer cette reconnaissance dans les autres promulgations à cet effet; il est certain qu'elle peut être dans les affaires d'Espagne d'une grande utilité à la France, parce qu'elle semble ôter aux insurgés l'espoir d'être secourus par aucune puissance du continent.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Шампаньи—графу Меттерниху.

Paris, 22 Août 1808.

Le soussigné ministre des relations extérieures croit devoir faire connaître à son excellence monsieur l'ambassadeur d'Autriche que S. M. l'Empereur des Français verrait avec plaisir, que S. M. l'Empereur d'Autriche reconnut les deux monarques, Rois d'Espagne et de Naples. L'Empereur a disposé, comme il en a eu le droit, de la couronne d'Espagne, qui lui appartenait, en vertu de la cession, que lui en avait faite par le traité du 5 Mai le Roi Charles IV, cession confirmée le 10 du même mois par le prince des Asturies et l'infant Dons Carlos, ses fils, et par le prince Don Antonio, son frère. Aussi S. M. l'Empereur de Russie instruite de cette cession s'est-elle empressée de donner ordre à son ministre à Madrid de reconnaître pour Roi d'Espagne le prince qui serait designé par l'Empereur. L'Empereur a cédé ses droits à la couronne d'Espagne à son auguste frère, le Roi Joseph Napoléon, qui en retour lui a cédé sa couronne de Naples dont l'Empereur a disposé en faveur de son beau-frère, le prince Ioachim Napoléon, alors grand-duc de Berg. S. M. l'Empereur d'Autriche en reconnaissant ces nouveaux changements survenus dans l'état de l'Europe dissiperait les inquiétudes qui se sont élevées en Allemagne sur la durée de la paix, dont elle jonit, et donnerait à l'Empereur un gage de ses intentions pacifiques qui ferait tomber les bruits qui ont altéré la sécurité du continent. Sa Majesté croit pouvoir attendre de S. M. l'Empereur d'Autriche cette nouvelle preuve de son désir d'entretenir avec la France les relations les plus amicales et de ses intentions pacifiques, desquelles les protestations faites au nom du gouvernement autrichien ne permettent pas de douter.

Le soussigné prie son excellence, monsieur le comte Metternich, de vouloir bien donner connaissance à sa Cour de la présente note et d'agréer etc.

№ 197.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Août (1 Septembre) 1808 (n° 211).

Monsieur le comte,

Шифромъ: Les représentations que le ministre de Prusse a faites pour éviter à sa Cour l'accession à la confédération du Rhin, ont eues un succès complet. L'Empereur les a trouvé justes et consent à faire adhérer cette puissance à l'alliance qui subsiste entre la Russie et la France, en demandant pourtant qu'elle lui fournisse un contingent de 16.000 hommes pour toute guerre qui éclaterait en Allemagne.

Il est positif qu'il y aura cette année une conscription plus forte que jamais. On dit que celle de 1810 ne fournissant que des jeunes gens de 17 ans, on ne l'appellera qu'au 1 Janvier, mais qu'en attendant on prendra les réserves de conscription depuis l'année 1802.

Par le premier courrier j'enverrai à votre excellence des détails sur ce système de recrutement qui lui fera juger les avantages que la France en retire.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 198.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 20 Août (1 Septembre) 1808.

Monsieur le comte,

Шифромъ: Имѣя вѣрнѣйшія свѣдѣнія о причинѣ отправленія г-на Монтескію съ предложеніемъ Государю Императору свиданія въ Веймарѣ или Эрфуртѣ, предполагая, что обстоятельства, препятствовавшія оному весною, по отдаленіи теперь англійскихъ военныхъ силъ не существуютъ, я не удивляюсь, что Наполеонъ сохраняетъ сіе отъ меня въ тайнѣ; но что и ваше сіятельство таите то, что я знаю во всѣхъ подробностяхъ, мнѣ не понятно.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 199.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 27 Août (8 Septembre) 1808 (n° 215).

Monsieur le comte,

La dépêche chiffrée que j'ai adressée à votre excellence par le dernier courrier prussien et dont je joins ici un duplicata, lui aura prouvé que

d'après les renseignements les plus positifs que j'ai recueillis, je ne conservais plus même un doute que l'Empereur n'eut dès son retour renouvelé auprès de notre auguste maître les propositions tendantes à ménager une entrevue entre les deux souverains. Je crus qu'elles avaient été faites par l'organe de M. de Montesquiou. Mais j'apprends maintenant qu'immédiatement après son arrivée l'Empereur Napoléon avait envoyé un courrier au général Caulaincourt pour le charger d'en faire l'ouverture à notre Cour, que l'on attendait ici à tout moment une réponse, et que ce serait vraisemblablement vers le 15 Septembre que l'Empereur se mettrait en route si la proposition était acceptée. Ce motif me porte, monsieur le comte, à vous envoyer le présent courrier plutôt que je ne comptais le faire, m'étant réservé de ne l'expédier que lors de l'entière conclusion des affaires de la Prusse. L'objet de cette expédition est de soumettre à S. M. I. le tableau sommaire de la situation présente des affaires, afin qu'elle puisse être préparée à toutes les questions que Napoléon agitera, afin qu'elle soit prémunie contre toutes les illusions dans lesquelles ce souverain cherchera à l'envelopper.

Le public s'entretient généralement de cet objet. Les personnes qui environnent l'Empereur ne le révoquent plus en doute. C'est dans ce sens que plusieurs m'ont parlé. Le ministre de la marine s'en est surtout expliqué envers moi avec beaucoup de franchise. M. de Champagny comme toujours ne dit ni oui, ni non. L'Empereur ne m'en a jamais parlé. Mais les personnes le plus immédiatement initiées dans le secret de sa marche représentent notre Cour comme ayant eu l'initiative dans cette affaire et l'Empereur Alexandre comme désirant l'entrevue bien plus que l'Empereur Napoléon, sachant que ce dernier vient de la proposer de nouveau, ils ne mettent dès lors plus en doute qu'elle ne soit acceptée.

J'avoue que quant à moi je m'y serais dans ce moment-ci moins attendu que jamais, parce que je n'en saurais concevoir le but. Tout ce que je pourrais avancer à cet égard se borne à des suppositions tirées de mes données sur la position actuelle de la France; elles se convertiraient en certitudes si comme je devrais l'être, j'étais aussi bien au fait des variations que peut avoir subi la marche de notre cabinet depuis quatre mois que je n'ai point reçu de courrier.

J'ai représenté dans plusieurs de mes rapports précédents, et les événements ont justifié jusqu'ici mon opinion, les conséquences funestes que présageaient à la France les événements d'Espagne. Ils ont entièrement changé la face des affaires. Ils ont porté un échec momentané à la suprématie que ce gouvernement exerçait sur tout le continent. Deux circonstances nous en offrent des preuves également convaincantes.

Nous voyons l'Empereur ne pas faire la guerre à l'Autriche et il retire ses troupes de la Prusse sans persister sur l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie qu'il en faisait dépendre jusqu'à présent. Le degré de puissance d'un État si essentiellement militaire ne peut être calculé que sur la force de ses armées. Celles-ci détruites, son influence cesse. L'Espagne lui a couté 80.000 hommes. Il lui en faudra autant pour regagner ce qu'il a perdu, et pas moins pour contenir le pays. L'histoire nous apprend que ce peuple n'a jamais été complètement soumis. Cette partie de l'Europe absorbant donc pendant longtemps encore une aussi grande partie de ses forces, son influence sur les autres qui ne se soutenait qu'à la pointe de l'épée doit nécessairement diminuer. Il se présente un seul moyen qui tirerait l'Empereur Napoléon de ce mauvais pas, et l'Europe des calamités affreuses où elle est plongée. Les vœux de tous les gens éclairés de ce pays sont les mêmes à cet égard. Tous désirent et conseillent la paix générale. Parmi eux se trouve aussi M. de Talleyrand; sa manière de voir est très prononcée. Ses efforts tendent à la faire adopter à son maître. Partant du principe que l'on ne peut plus songer à y forcer l'Angleterre, autrement que par la voie des compensations, son opinion serait de profiter du moment où la France en a tant à offrir et parmi lesquelles il s'en trouve qui la tireraient d'embarras en lui fournissant un prétexte très plausible de revenir sur une entreprise mal calculée. Il suppose que la Russie ne pourra plus s'en passer pendant une année. Il est pénétré de la conviction qu'il la faut à la France, qu'il la faut au monde, il aimerait donc que ce fut à cette entrevue que l'on déterminât toutes les bases de ce qui peut et doit être demandé à l'Angleterre, et en même temps les objets qui pourraient lui servir de compensation, et que la paix générale en devint le résultat.

Je vous soumets, monsieur le comte, cette opinion comme celle de M. Talleyrand et nullement comme étant de son maître, ainsi que le prouve suffisamment le Moniteur du 7 (96). Pour que ce ministre, qui depuis Tilsit a pour idée favorite la pacification avec l'Angleterre réussisse à la faire adopter par l'Empereur, il faut que les circonstances lui prêtent un puissant secours; il faut que ce souverain envisage comme interminables les affaires d'Espagne et que la paix lui présente l'unique chance pour s'en tirer, car je le crois aussi peu disposé à faire de grands sacrifices pour atteindre ce but qu'à renoncer à une entreprise entamée et manquée. Mais cette entreprise demande pour le moment de très grands efforts de sa part, il lui importe de pouvoir s'en occuper exclusivement, d'être parfaitement rassuré sur le compte de toutes les autres puissances. Avant donc que de reprendre la conquête de l'Espagne il tâchera de prévenir toute diversion dans le Nord, de raffer-

mir S. M. I. dans le système qu'elle a embrassé à Tilsit, de dissiper peut-être quelques légers nuages qui se sont élevés sur l'horizon de St.-Pétersbourg, d'entraver tout accord entre la Russie et l'Autriche, en semant entre elles des germes de discorde et de jalousie, et de nous engager même à lui répondre de la fidélité de cette puissance pendant le temps qu'il sera en Espagne. Il cherchera à disséminer encore davantages nos forces, à les pousser au delà du golphe de Bothnie, à les occuper en Turquie et surtout à empêcher tous les efforts que pourrait faire notre gouvernement dans un moment aussi propice pour rassembler et organiser de formidables moyens de défense. Tel sera le but. Les moyens seront les mêmes qu'il a de tout temps employé. Des protestations, des cajoleries et des promesses qu'il ne tiendra jamais. Il nous bercera du partage de la Turquie, d'acquisitions sur la Suède, en un mot il nous offrira des agrandissements que nous pouvons ne devoir qu'à nous-mêmes, le jour où une politique éclairée nous les fera envisager comme utiles, que dans ce moment nous achetons par notre propre sang, et que le maître de la France ne nous contestera pas moins dès qu'il n'aura plus de raisons de nous ménager; et une seconde Espagne ne viendra pas alors nous offrir les mêmes chances favorables. Une pareille chance serait aussi peu à prévoir que l'ont été les efforts du peuple espagnol et la politique insensée qui les provoqua.

Mais l'insurrection en Espagne existe. Les efforts qu'exige sa répression peuvent se calculer. Le nombre de troupes que devra y entretenir la France pour assurer sa domination est à peu près connu. Si cette entreprise dans laquelle Napoléon s'est jeté volontairement change sa position relativement à l'Europe entière, que les seules puissances qui sont encore indépendantes changent également leur politique et leurs mesures. L'Angleterre ne peut plus être forcé à la paix. L'Espagne, ennemie déclarée dans ce moment, ne sera de longtemps qu'une puissance inutile pour la France. Les sources premières des richesses de l'Europe sont taries pour elle dans la supposition des chances les plus heureuses, celles de la conquête de ce royaume. L'Autriche affaissée, désorganisée depuis la paix de Presbourg commence à se relever et crée avec activité de puissants moyens de défense. Tels sont les principaux changements survenus dans l'état des choses depuis peu de mois, fixés depuis que l'Empereur Napoléon entreprend la conquête de l'Espagne. C'est sur eux que doit être basée notre conduite. C'est le moment actuel qu'il faut saisir pour nous entendre avec l'Autriche. Napoléon craint cette réunion quelque pacifique que soit le caractère des deux souverains. Il la craint; elle leur est donc utile.

L'intervalle qui entre l'entreprise de la conquête de l'Espagne et sa

fin vient de nous être offerte doit être mise à profit pour atteindre à ce but salutaire. S'il ne l'est, ce ne sera qu'à *elles mêmes* que les deux puissances pourront attribuer les différends inévitables qui s'élèveront le jour où l'Empereur Napoléon croira pouvoir tourner de nouveau ses regards vers le Nord et l'Est.

Dans plus d'une occasion mes prédictions ont devancé les malheurs qui nous sont arrivés. Votre excellence verra lorsqu'il sera trop tard se vérifier également celles que je lui soumets aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 200.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 27 Août (8 Septembre) 1808 (n° 216).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de lui faire passer aujourd'hui le précis de la conversation que l'Empereur Napoléon eut le 25 du mois passé avec le comte Metternich et la copie de la note que M. de Champagny adressa à cet ambassadeur *). Il ne lui échappera, sans doute, pas qu'il n'y est fait aucune mention de la retraite des troupes françaises de la Prusse que le ministre des relations extérieures avait si formellement promise en retour de la reconnaissance des Rois d'Espagne et de Naples. C'est par elle que va s'aplanir pour le moment ce différend.

C'est là, monsieur le comte, le résultat de tant d'alarmes répandues à dessein dans toute l'Europe, de la levée de la confédération, de toutes les inquiétudes jetées même dans le cœur de la nation française, de tant de bruit, de tant de menaces. Lors de la fameuse audience du 15 Août, on ne se serait pas attendu que la reconnaissance de deux nouveaux Rois suffirait pour conserver la paix à l'Autriche.

Ce n'est, il me semble, pas trop hasarder que d'en conclure que l'Empereur devant faire de grands efforts contre l'Espagne ne songe plus à faire dans ce moment la guerre à l'Autriche. Celle-ci aura au moins atteint le grand but d'avoir assis sur une base respectable ses moyens de défense intérieure et de les pouvoir consolider. Elle a eu le bonheur de se tirer avec honneur d'une discussion qui annonçait les plus graves complications.

C'est, sans doute, la guerre d'Espagne qui la sauve, mais elle a au moins la consolation d'avoir su mettre à profit le moment de répit que les

*) Нота Шампаньи отъ 22-го Августа 1808 года, приложена къ депешѣ графа Толстаго № 196, см. стр. 665. *Н. Ш*

circonstances lui ont ménagé. La marche qu'elle a suivie fournit une preuve nouvelle que l'attitude ferme et imposante d'une puissance la sauve bien plus que ce système de condescendance qui a perdu la plupart des souverains du continent. L'abandon entier aux intentions d'un gouvernement qui ne cherche querelle que pour la trouver, les plus grands sacrifices que l'on pourrait lui faire, ne sauvent pas de la guerre, quand le chef de ce gouvernement le trouve conforme à ses intérêts.

D'un autre côté l'exemple de l'Autriche nous prouve que les mesures les plus prononcées, les plus énergiques ne la provoquent pas de la part de la France, quand le moment n'est pas propice à Napoléon. Dans le premier cas la guerre surprend au dépourvu, dans le second elle rencontre des moyens d'opposition qui seules offrent aux puissances des chances de conservation.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Précis d'une conversation entre l'Empereur Napoléon et le comte Metternich, ambassadeur d'Autriche le 25 Août 1808.

Immédiatement après l'arrivée du comte de Mier l'ambassadeur d'Autriche demanda une audience à l'Empereur Napoléon. Ce souverain la lui accorda le 25 au soir avant le spectacle de St. Cloud. Le comte Metternich commença par prévenir l'Empereur qu'il avait eu ordre de lui demander une audience, que le but de son auguste maître dans cette démarche n'avait été que celui de lui faire parvenir par la voie de son ambassadeur l'assurance renouvelée des sentiments qui l'animent. Je m'acquitte, poursuivit-il, avec d'autant plus de satisfaction à cet ordre que je le puis dans un moment où je dois regarder toute les discussions des derniers temps comme entièrement terminées. Votre Majesté m'a fait promettre la retraite de ses troupes des points menaçants pour l'Autriche. Je vous promets, Sire, au nom de mon maître le plus strict accomplissement de ce qu'annoncèrent les patentes publiées chez nous au mois de Mai dernier. Nos réserves seront jusqu'au 1 er Septembre toutes rendues à l'agriculture, les exercices de la milice vont finir avec la belle saison, Votre Majesté a-t-elle pris de l'ombrage du rassemblement de 5 régiments près de Cracovie? Il sera dissous; nulle autre mesure n'est à révoquer, parce que nulle autre mesure n'a été opposée aux positions menaçantes que les armées françaises et les troupes alliées ont prises.

«Ne soyons ni Empereur des Français ni ambassadeur d'Autriche, reprit Napoléon; je vous parlerai comme à un homme que j'estime, et ne faisons pas de phrases; nous ne sommes pas ici comme l'autre jour, en pré-

sence de tout un auditoire. *Je regarde tout comme fini;* ainsi il n'est pas question de revenir sur cet objet. Je n'ai jamais cru que ni l'Empereur, ni le comte Stadion, ni l'archiduc Charles voulussent la guerre. *Vous êtes mal avec la Russie,* vous ne pouvez me faire la guerre sans elle; mais j'ai craint que vous ne fussiez par de fausses démarches entraînés à la guerre sans la vouloir. Il ne faut pas se mettre dans une position où une étincelle la décide. Tenez, un seul mauvais mot de votre part personnellement, une seule fausse démarche l'eût provoquée. Je vous parle franchement, vous voyez combien elle était imminente. Je sais régner, je suis militaire, ainsi tout ce que vous pouvez me dire ne me fera jamais entrevoir vos armements et la dislocation actuelle de l'armée d'une manière différente de ce qu'ils sont; ce n'est pas la puissance qui forme des camps, qui veut la guerre. On peut se réunir sur un seul point sans camp préalable; on se forme en marchant. Convenez que ce sont les affaires d'Espagne qui vous ont fait peur; vous vous êtes déjà vus renversés, comme j'ai renversé ce trône; cela ne serait même pas étonnant, on a dit la même chose dans le public de Paris. Mais quelle différence! Savez-vous pourquoi j'ai fait un changement en Espagne? Parce que j'avais besoin d'une tranquillité complète dans mon dos, que depuis la fameuse déclaration lors de la campagne en Prusse le misérable prince de la Paix avait, ce que l'on ne croirait pas, augmenté l'armée de terre de 50.000 hommes; que l'Espagne au lieu de mettre ses capitaux dans sa marine dont j'ai besoin pour forcer l'Angleterre à la paix (elle devient de jour en jour plus intraitable), les dépensait au renforcement de son armée qui ne pouvait servir que contre moi. Je ne puis pas les en blâmer; j'étais devenu trop fort pour eux; mais le trône enfin était occupé par un Bourbon. Ce sont mes ennemis personnels. Eux et moi ne pouvons occuper des trônes en Europe; les autres dynasties n'ont pas cela de commun avec la leur. Je fais une grande différence entre la maison de Lorraine et celle de Bourbon; pourquoi croire à mon ambition extrême, démesurée? Vous voyez que c'est un calcul de prudence d'intérêt politique très-vrai, qui m'a fait profiter des dissensions qui régnaient dans la maison royale. On a dit que c'était moi qui les avais fomentées; cela n'est pas vrai, mais il me faut sur le trône d'Espagne un prince qui n'ait aucune inquiétude sur mon compte, et qui de son côté ne m'en donne pas. L'intérêt de l'Espagne, de l'Amérique même, le réclame».

Le comte Metternich n'interrompit ces phrases que par quelques observations pour rectifier les assertions de l'Empereur sur le compte des armements de sa Cour, qu'il déclara n'avoir eu et n'avoir jamais d'autre but que celui d'assurer à la monarchie autrichienne la défense et la considération intérieure et extérieure auxquelles elle est en droit de prétendre.

L'Empereur passa alors à une discussion qui dura plus d'une demie heure et qui roula *sur le peu de bonne grâce qui existe dans les relations entre les deux Cours.* Il se plaignit sur ce que l'Empereur et l'Impératrice dans les cercles ne demandaient jamais à l'ambassadeur de France des nouvelles de lui, Napoléon. «Croyez-vous», lui dit-il, «qu'en vous adressant à chaque cercle des demandes de ce genre, ce soit pour être informé de ce que je sais? Non, ce n'est que pour le public, pour lui prouver qu'il existe de souverain à souverain de bonnes relations. Voyez plutôt le pied sur lequel je suis avec l'Empereur Alexandre! nous nous faisons des cadeaux; ces-cadeaux ne nous enrichissent pas, mais ils resserrent nos liens. J'ai voulu faire un cadeau de noces à votre Impératrice, mais elle n'a encore jamais prononcé mon nom! *ne voyez vous pas que ces cadeaux me servent* ici? Eh bien, jamais une attention de votre part! Nous vous traitons personnellement mieux que nous le devrions, parce que nous vous voulons du bien; jamais un petit égard différent pour mon ambassadeur à Vienne que pour un envoyé de Bavière ou de Würtemberg; toujours moins que pour un ambassadeur de Russie. Vous avez vu la coquetterie que nous avons mis à bien recevoir ici un de vos archiducs. Ces petites choses sont très-grandes en dernier résultat».

Le comte Metternich répondit que si on avait vu la moindre avance de sa part, si sa Cour avait même pu supposer qu'elle ne se compremettrait pas *sans retour*, on n'aurait pas mieux demandé que de se mettre sur un pied de coquetterie, plus doux que de fâcheuses et de continuelles explications. Je vous réponds, Sire, lui dit-il, que je serai chargé de la remise de quelques vases s'ils peuvent servir à consolider de bonnes relations entre nous.

L'Empereur reprit: «mais je vous avais fourni de si belles occasions! J'avais reçu à Tilsit un général que l'Empereur Alexandre avait refusé de voir; on n'a jamais voulu saisir ce fil; on est bien gauche chez vous! Vous pouviez vous mettre sur le même pied d'intimité que la Russie; vous ne l'avez pas voulu; cela vous aurait fait grand bien sous le rapport de vos finances».

Ici le comte Metternich interrompit l'Empereur pour l'assurer que s'il voulait une alliance il serait prêt à convenir du fait et des bases, et qu'il lui répondait qu'il ne saurait mander à sa Cour un résultat plus satisfaisant de la discussion.

«Il faut», objecta l'Empereur, «des préliminaires à un tel état de choses; des traités ne sont rien, les procédés sont tout».

Mais je n'en ai vu, répliqua le comte Metternich, que de très enveni-

més entre la France et la Russie jusqu'à la paix de Tilsit. Alors ils firent sur le champ placé aux relations les plus intimes, même à tous les raffinements de la coquetterie.

L'Empereur ne s'achant trop que répondre, s'étendit beaucoup sur le caractère personnel de l'Empereur Alexandre, parla de son extrême attachement pour lui, des preuves qu'ils s'étaient donnés de leur estime particulière et réciproque. Il assura qu'il lui resterait attaché toute sa vie, que les bonnes relations entre la France et la Russie devaient lui être seules attribuées, qu'il y avait dans ce pays un grand parti contre la France.

Après cinq quarts d'heure de conversation on vint avertir l'Empereur que le spectacle l'attendait depuis une heure. Il dit alors à l'ambassadeur: «c'est vous qui en porterez la faute aujourd'hui; mais résumons. Je comprends donc que vous aurez fait rentrer jusqu'au 1 Septembre vos réserves; que vous cessez le camp près de Cracovie, enfin que l'intérieur de la monarchie se trouva sous peu dans le calme parfait, que vous supposez qu'on reconnaîtra les Rois; si la Cour ne le veut pas, qu'elle le dise d'abord, sinon qu'elle y mette un peu de grâce, qu'elle dise un mot aimable au chargé d'affaires d'Espagne à Vienne. L'Empereur Alexandre n'a pas attendu que je lui en adresse la demande. Il m'en a prévenu par une lettre qu'il m'écrivit dès qu'il eut appris les changements en Espagne. De mon côté, dites à l'Empereur, que je regarde *tout comme fini;* que je retirerai mes troupes de la Prusse et du duché de Varsovie, jusque derrière l'Elbe; que je ne veux d'influence *directe* en Europe que jusqu'aux bords du Rhin et *d'indirecte* que jusqu'à l'Elbe, l'Inn et l'Isonzo; la chose est toute simple, je me crois plus fort en ne l'étendant pas jusqu'à la Vistule, étant plus concentré. La Prusse va redevenir la puissance la plus forte de second ordre. Elle sera sincèrement votre amie; votre intérêt et le sien lui en font la loi; *je n'ai rien contre;* je ne veux point étendre mon influence au delà de la ligne naturelle que je viens de vous indiquer. La Russie est livrée dans ce moment à sa propre politique; elle fait des conquêtes sur la Suède, elle veut grappiller sur la Turquie. Eh bien, elle n'évacue pas les principautés, et moi j'évacue la Prusse. Il me faut une conscription pour renforcer mon armée d'Espagne qui aura des efforts à soutenir; il ne me l'eût fallu que petite sans votre attitude, mais il me la faut grande maintenant. J'ai armé la confédération pour remplacer 50 à 60.000 hommes que je retire de mon armée d'Allemagne. Il y a un point en Europe qui devrait fixer nos regards réciproques: vous voyez ce qui se passe à Constantinople. Si vous aviez tenu une conduite différente dans les derniers temps, nous nous entendrions maintenant; mais les choses placées comme vous l'avez fait, il faudra que je

m'entende avec la Russie; moi je n'ai qu'un intérêt indirect, et peu de chose à prétendre de la Porte; des procédés, un changement dans des petites choses, peuvent amener des considérations nouvelles en votre faveur. Expliquez bien à l'Empereur que ce n'est pas un motif d'ambition qui m'a dirigé dans les affaires d'Espagne, mais la seule considération des Bourbons et de l'incompatibilité de leur existence avec la mienne, principe applicable à nulle autre maison régnante de l'Europe, et dites-lui que je regarde entre nous tout comme fini» (97).

№ 201.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 27 Août (8 Septembre) 1808 (n° 217).

Monsieur le comte,

Le nouveau Roi de Naples a quitté Paris le 23. Ayant toujours été comblé de politesses tant par lui, que par son épouse la grande-duchesse, je demandai à lui faire ma Cour avant son départ. Il m'admit chez lui la veille du jour où il devait avoir lieu. Après avoir reçu les félicitations que je lui fis en mon nom particulier, il me parla, sans que je l'eusse provoqué, des affaires d'Espagne. Ce qu'il me dit sur cet objet est trop curieux pour ne pas être rapporté. Il attribua à sa maladie et à son départ les malheurs de l'armée française dans ce pays. «Rien ne serait arrivé, me dit-il, si j'avais «pu y rester plus longtemps. Il y avait quelque mouvement dans les pro«vinces au moment de mon départ, mais ces mouvements semblables aux «nôtres en 1793, ne furent à cette époque nullement partagés par les chefs. «C'est Savary qui a tout gâté, mais aussi pourquoi lui confier le comman«dement? Je lui ai bien dit lorsqu'il me produisit les pouvoirs de l'Empe«reur; vous êtes jeune, sans expérience, vous avez sous vos ordres des «maréchaux d'empire. C'est une grande difficulté à vaincre. On n'aurait «jamais dû quitter Madrid. Si j'avais pu y rester j'y serais encore. Eh bien, «Savary fut dans le conseil le premier à voter pour l'évacuation après avoir «fait le bravache. Un général qui a les pleins pouvoirs n'est pas tout, les «autres généraux n'auraient pas dû obéir. J'en ai parlé à l'Empereur. Eh, «m'a-t-il dit, que faire, ils ont tous perdu la tête». Il finit par dire que si l'Empereur voulait le renvoyer en Espagne, il s'engageait à faire finir l'affaire dans deux mois. Il s'est expliqué dans le même sens envers plusieurs de mes collègues, allant même jusqu'à leur donner à entendre, que tant qu'il avait été lieutenant-général du royaume, les chefs, tels que Cuesta et

Castannos, n'avaient pris aucune part à l'insurrection et lui avaient montré la plus grande soumission parce qu'ils espéraient qu'il en deviendrait le souverain. Il prétend aussi que la milice se bat mieux que la troupe de ligne, ce qui n'était pas étonnant; d'après son aveu, les meilleures troupes et les meilleurs officiers avaient été tiré de l'armée pour former le corps de Romana envoyé il y a deux ans en Allemagne. On a donc travaillé dès lors à préparer les événements que nous avons vu se développer de nos jours. Mais une grande partie de ces troupes viennent par la résolution courageuse de leurs chefs d'être rendues à leur patrie. Le lieutenant Holck arrivé en courrier de Copenhague nous a porté la nouvelle officielle du départ de ce corps d'armée espagnol. Il nous fournit une nouvelle preuve de l'excellent esprit dont cette brave nation est animée. Elle arrache l'estime et l'admiration, même de ceux qui n'ont point embrassé la même cause. Son enthousiasme, sa profonde exaspération nous annoncent les efforts qu'elle va opposer à la France. Déjà elle a réussi à produire dans les armées de cette puissance de ces événements que jusqu'alors on y croyait impossibles. Un général se rendant à la tête de 17,000 hommes est un fait nouveau dans les fastes de l'armée française. Il n'a pas laissé que de faire une grande sensation. L'espèce de charme qui environnait les opérations militaires des Français est détruit, il sera difficile à rétablir parce qu'il ne tenait qu'à l'opinion.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 202.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 27 Août (8 Septembre) 1808.

PARTICULIÈRE.

Monsieur le comte,

Je ne saurais concevoir les motifs qui portent votre excellence à me laisser sur les déterminations de notre auguste Cour dans une ignorance si préjudiciable au bien du service. C'est par les journaux que j'ai dû apprendre que nous avions reconnu le nouveau Roi d'Espagne, la note de M. de Champagny au comte Metternich m'en donne une confirmation officielle; il en est résulté que j'ai été très longtemps à contredire le fait ne pouvant guère me figurer la possibilité d'un empressement si inutile. J'imaginai que ce bruit avait à dessein été répandu par le gouvernement français pour lui servir auprès de la nation espagnole aux yeux de laquelle il constatait que

tout le continent avait donné son assentiment à la subversion de cette puissance. Je n'aurai surtout jamais cru et j'hésite encore à présent à le croire, quoique M. de Champagny en ait positivement assuré le comte Metternich que dès que l'Empereur, notre auguste maître, fut informé de ce qui se passait en Espagne, S. M. avait ordonné à son ministre à Madrid de reconnaître tous les changements que le gouvernement français jugerait à propos d'y effectuer. Nous aurions pu tirer parti de cette circonstance, l'Empereur Napoléon y tenait infiniment, il aurait acheté cette reconnaissance par quelques sacrifices. C'est mal le juger que de croire qu'on lui en arrache en allant au devant de tous ses désirs. L'expérience d'une année devrait cependant nous avoir éclairé à quoi nous ont servi jusqu'à présent toutes nos complaisances? Je ne puis même pas obtenir qu'il restitue deux vaisseaux russes confisqués en dépit de la justice de leur cause et de l'article III du traité de Tilsit. Voilà où en est l'ambassadeur de Russie à Paris au moment où règne *la plus sincère amitié* entre l'Empereur Alexandre et l'Empereur Napoléon.

L'Autriche si inférieure à nous, et par ses ressources et par sa position géographique, a au moins réussi à sauver les apparences, elle aura l'air de devoir à cette reconnaissance la conservation de la paix.

Si par la franchise avec laquelle j'ai constamment énoncé une opinion qui n'est pas celle de ma Cour, j'ai eu le malheur de perdre sa confiance au point que l'on ne juge plus à propos de me faire connaître ses plus simples déterminations, ne vaudrait-il pas mieux me rappeler d'un poste dont j'ai si souvent demandé et demande à être relevé. Ce n'est par sur moi individuellement que portent les inconvénients du rôle que l'on me fait jouer ici, c'est sur le représentant de l'Empereur de toutes les Russies, c'est sur les intérêts de notre Cour que rejaillit le préjudice qui doit en résulter. Ce sont les affaires et pas moi qui souffrent, quand toutes mes représentations auprès de ce gouvernement ne sont couronnés d'aucun succès, parce qu'il sait qu'elles ne sont nullement soutenues.

Réduit à la dernière extrémité et par les circonstances et par la volonté du gouvernement français le ministre de Prusse va se voir forcé de signer une convention qui contient les stipulations les plus onéreuses. Il s'y serait peut-être refusé encore, s'il avait un appui plus efficace à attendre de notre Cour. Mais comment s'en flatter lorsque toutes les dépêches de M. de Schladen, qu'on lui a envoyées en dernier lieu de Königsberg, lui annoncent le contraire en l'informant que votre excellence avait déclaré à cet envoyé de Prusse qu'il ne restait au Roi d'autre parti à prendre que celui de la plus grande soumission à la France, en consentant à tout ce qu'elle exigerait de lui. Vous sentez, monsieur le comte, que dans de pa-

reilles circonstances je n'ai pu prendre sur moi d'arrêter le baron de Brockhausen. Le bien que des représentations plus fortes de ma part auraient peut-être pu produire se trouverait paralysé, sachant que depuis trois mois je suis sans nouvelles de votre excellence, le ministère français n'aurait envisagé ces démarches que comme venant uniquement de moi et n'y attacherait dès lors pas la moindre valeur.

Voilà, monsieur le comte, les inconvénients qui résultent de la marche que vous avez suivie et le parti que vous avez pris depuis quelque temps de tout traiter avec M. de Caulaincourt. La Cour de Vienne doit peut-être la manière heureuse dont elle vient de se tirer de sa dernière discussion à la confiance sans bornes qu'elle accorde à son ambassadeur à Paris, et aux pouvoirs illimités dont elle l'a munis. Ce n'est qu'à Paris même que l'on juge bien les questions, les événements ont dans ce siecle une telle mobilité que chaque jour y apporte de nouvelles nuances, et les discuter dans l'éloignement dans lequel notre Cour est placée, c'est se dessaisir de l'avantage inappréciable, de mettre à profit les changements que des événements fortuits peuvent amener en notre faveur. De loin comme de près on peut, sans doute, juger de la volonté du maître de la France et de l'Europe, mais ce n'est qu'à Paris qu'il est possible de juger des embarras dans lesquels il peut se trouver pour appuyer cette volonté, et voilà la seule source à laquelle il faut puiser en toute négociation les modifications les plus heureuses. Ce n'est qu'en jouissant du degré de confiance qu'un tel état de choses réclame qu'un ambassadeur à Paris peut vraiment être utile à sa Cour.

Si S. M. I. m'en juge indigne qu'elle ne continue au moins pas à nuire aux intérêts de son empire en laissant dans ce poste un serviteur qui ayant eu le malheur de perdre sa bienveillance n'y peut plus lui être de la moindre utilité. Si en m'énonçant envers elle avec vérité et franchise, comme je l'ai toujours fait, j'ai encouru sa disgrâce, qu'elle daigne au moins m'en faire subir les effets en Russie, mais non ici à la face de l'Europe.

Aux circonstances citées ci-dessus il vient de s'en joindre encore une au sujet de laquelle votre excellence n'a pas jugé devoir m'éclairer davantage. C'est celle de l'entrevue qui va avoir lieu entre S. M. l'Empereur et l'Empereur Napoléon. Mais dans celle-ci j'ai au moins la consolation qu'elle m'annonce mon rappel, car il sera impossible qu'après cela on me garde dans ce poste.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 203.

Графъ Толстой—Императору Александру.

Paris, 27 Août (8 Septembre) 1808.

Sire,

Le gouvernement français vient enfin de rompre le silence qu'il gardait jusqu'à présent sur les affaires d'Espagne. Le 3 de ce mois il a fait publier dans le Moniteur un article sur le départ du marquis de Romana en y insérant un rapport sinon tout à fait supposé, du moins considérablement tronqué du colonel danois Bulow. Deux jours après survit une relation fort étendue des événements d'Espagne, qui en exagérations surpasse peut-être encore les bulletins de la grande armée, et qui jusqu'à présent n'a pas converti beaucoup de monde sur les malheurs que l'armée française y a essuyés. Hier enfin on nous a donné les pièces que l'Empereur a fait communiquer au sénat et dans lesquelles il expose les motifs qui l'obligent d'appeler dans ce moment une double conscription, toutes ces feuilles sont jointes au présent rapport. On y touche aux armements de l'Autriche, parce qu'à la suite de la relation faite sur les événements d'Espagne, qui prétend réduire à si peu de chose les pertes de l'armée française, il n'aurait guère été possible d'attribuer à elles seules le besoin d'un surcroît de forces aussi considérable. La nécessité d'informer sans perte de temps V. M. I. de ce fait important entre pour beaucoup dans les raisons qui me font expédier ce courrier.

Je me permettrai encore à cette occasion de lui exposer l'intérêt immense dont il serait pour la Russie de suivre en cela l'exemple de la France. Tout arme autour de nous. Nous avons deux guerres à soutenir et nous restons en arrière. La guerre de Suède, celle de Turquie justifieraient de notre part les levées les plus considérables. Ce seraient des prétextes au moins aussi plausibles que ceux que présente à la France le besoin de réduire l'Espagne. Elle vient de lever une double conscription; pourquoi V. M. I. n'en ferait-elle pas autant? Pourquoi ne prendrait-elle pas cinq recrues sur 500 paysans? Pourquoi dans l'oukase publiée pour cet effet ne rétorquerait-on pas l'argument du gouvernement français en disant à la nation, comme lui vient de le déclarer à la France et à l'univers, *que c'est un malheur attaché à la situation actuelle de l'Europe, que lorsqu'une puissance sort de l'état de forces que comporte sa population, les autres puissances ne peuvent se dispenser d'augmenter le leur dans la même proportion* ([98])?

Et pourquoi lorsque dans tous les pays il existe une garde nationale, ne formerait-on pas aussi des troupes sédentaires? Un régiment de 2.000 hommes dans chaque gouvernement entretenu à ses fraix me semblerait le mieux remplir ce but.

«Le comte de *Tolstoy*».

№ 204.

Графъ Толстой—Императору Александру *).

Sire,

V. M. I. dans une lettre qu'elle daigna m'honorer avant mon départ voulut bien me promettre de déférer à la première demande de rappel que je mettrai aux pieds de son trône. Voilà bientôt un an que je supporte le fardeau d'un poste auquel il m'est impossible de me faire. Votre Majesté après que plusieurs personnes s'y sont refusées m'a ordonné de l'accepter et je me suis soumis à son auguste volonté. Mais tout a son terme, Sire, et je ne puis encore croire que je sois le seul qui n'ait plus accès à la clémence de Votre Majesté. Lorsque chaque jour prouve davantage, combien il est facile à chacun de vos sujets sans autre titre que le privilége de se retirer du service, de recourir à votre justice et de l'obtenir, la malheureuse position de ma famille, mes affaires délabrées, ma santé perdue, tout me force à vous demander, Sire, cette dernière grâce. Je ne fais rien ici, rien absolument et je ne suis d'aucune utilité, comme Votre Majesté le sait trop bien elle-même. Tout autre remplirait cette mission mieux que moi et plusieurs personnes beaucoup mieux; car je ne puis me cacher que je deviens ridicule et au gouvernement, auprès duquel je suis accrédité, et au public au milieu duquel je dois figurer.

Mon état me devient insupportable, Sire, je suis vraiment malade et je le deviendrai davantage, si la bienveillance de V. M. I. ne vient à mon secours et ne m'accorde mon congé pour me donner les moyens et l'espérance de me rétablir avant l'hiver et la mauvaise saison.

Le lieutenant-général comte de *Tolstoy*.

---

*) Собственноручно. Безъ означенія числа и мѣсяца. *Н. Ш.*

№ 205.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Août (9 Septembre) 1808 (n° 218).

Monsieur le comte,

Ayant rencontré l'autre jour M. de Champagny à un diner chez l'ambassadeur d'Hollande, je lui renouvelai mes représentations en faveur de la Prusse. Il me dit que la conclusion du traité ne dépendait plus de la France, qu'elle avait prononcé son ultimatum, que c'étaient les négociateurs prussiens qui maintenant ne voulaient plus s'arranger et qu'ils avaient mieux aimé envoyer un courrier à Königsberg pour demander de nouvelles instructions, que de signer; que toute la discussion ne roulait plus que sur une différence d'argent. C'est que cette différence sera telle, lui répliquai-je, qu'il leur sera impossible de l'accorder, car vous avez fait rester vos troupes dans le pays quatre mois encore après que MM. Daru et Stein avaient arrêté cette convention et vous ajoutez encore à ce qu'elle a déjà de très onéreux. Mais, répondit-il, nous leur accordons aussi des facilités. Nous sommes d'accord sur tout le reste, il n'y a que l'article de l'argent et c'est précisément celui qui nous importe le plus. Il sera bien difficile que l'Empereur se relâche sur ce point. Je ne conserve en effet aucun espoir à cet égard. Le besoin d'argent augmente journellement chez le gouvernement français. Les affaires d'Espagne ont épuisé toutes les caisses. La première moitié de cette contribution prussienne devant être payée comptant, on tâche ici de la faire monter aussi haut que possible.

Le lendemain M. de Brockhausen vint me trouver pour m'informer d'un nouvel incident, qui venait de donner à la négociation la tournure la plus fâcheuse. Le ministre des relations extérieures l'avait fait inviter par un billet fort pressant à passer chez lui dans la matinée même, pour le prévenir que S. M. l'Empereur était très irritée contre la Cour de Prusse, ayant eu connaissance d'une lettre écrite par M. de Stein au prince de Wittgenstein. Cette lettre qui n'est qu'un rabâchage déplacé et sans but, publiée hier dans le Moniteur, commentée aujourd'hui dans le journal de l'empire porte en effet le cachet de la plus coupable imprudence. L'Empereur a chargé M. de Champagny de déclarer aux plénipotentiaires prussiens, qu'il ne leur céderait rien de la somme de 140 millions et qu'il entendait maintenant que tous les Westphaliens fussent renvoyés du service de Prusse et que cette puissance acceptât son ultimatum et signât la convention dans le plus court délai. Je fus hier moi-même trouver M. de Champagny. Je

lui dis que j'allais expédier dans la journée un courrier pour tirer ma Cour de l'erreur où je l'avais mise d'après les assurances que tant lui que l'Empereur m'avaient données en m'annonçant que les affaires de la Prusse allaient être incessamment terminées au gré de S. M. l'Empereur, notre auguste maître, et que je venais lui demander où elles en étaient à présent. Il me dit alors qu'elles avaient essuyé de nouvelles entraves par la connaissance que l'Empereur avait eue de la lettre de M. de Stein qui avait excessivement indisposé ce souverain contre la Prusse. Je lui observai que j'avais espéré que l'Empereur ne ferait pas dépendre les intérêts d'une puissance de l'imprudence d'un individu, et que je ne pouvais me dispenser de lui témoigner ma surprise, que l'Empereur eut attaché jusqu'à présent tant d'importance à de semblables vétilles, indignes de lui, et que lorsqu'il est sûr de l'alliance de la Russie, il puisse concevoir de la défiance d'une Cour entièrement hors d'état de lui nuire. M. de Champagny me répondit qu'il se flattait que cet incident n'influerait point sur la marche de la négociation et n'empêcherait point qu'elle ne se terminât incessamment. Il m'invita à différer encore de 24 heures le départ de mon courrier parce qu'il croyait être encore à même de me donner dans le courant de la soirée ou au plus tard dans la matinée du lendemain des réponses plus positives à cet égard (99). Je ne doute pas, lui dis-je alors, que vous ne finissiez, mais ce n'est pas là ce que j'entends. Je suis sûr que les plénipotentiaires prussiens signeront tout ce que vous leur ferez signer, mais il m'importe que ces messieurs ne consentent pas à des conditions auxquelles leur gouvernement sera hors d'état de pouvoir satisfaire, afin de ne pas vous fournir une raison légale de rentrer dans le pays lorsqu'ils ne les rempliront pas; à quoi, il me répliqua, que si l'Empereur avait différé jusqu'à présent de s'arranger, c'était pour terminer tout de manière à ce qu'il n'eut plus aucun prétexte de rentrer en Prusse. Je finis par lui exprimer, combien il serait à désirer, si l'entrevue entre nos deux souverains devait effectivement avoir lieu, que cette affaire, débattue depuis plus d'un an, fut entièrement terminée, afin que nulle discussion ancienne et désagréable n'y troublât les relations d'intimité qui doivent y régner. Il trouva cette observation fort juste et me promit de la soumettre à l'Empereur et supposa que S. M. I. et R. y aurait égard. Je profitai de cette occasion pour lui rappeler l'affaire des deux vaisseaux. Il me demanda de lui donner une seconde note à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 206.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Août (9 Septembre) 1808 (nº 219).

Monsieur le comte,

Les négociateurs prussiens n'ayant pu obtenir de meilleures conditions ont signé hier au soir une convention sur les bases de l'ultimatum que le gouvernement français leur avait proposé. Le montant de la contribution est fixé à 140 millions de livres. Elle en paye tout de suite la première moitié en lettres de change acceptées sur de bonnes maisons de commerce; le reste en dix-huit mois. Lorsque le premier tiers de ce restant sera acquitté on restituera Glogau, Custrin au second tiers et Stettin lors de l'entier acquittement. La garnison française de ces trois places sera de 10.000 hommes. Le Roi rentre immédiatement dans l'administration du pays et en perçoit les revenus à dater du jour où la convention a été signée. Il reste l'allié de la France. Celle-ci lui garantit l'intégrité de ses États. Les troupes françaises doivent les avoir évacués quarante jours après l'échange des ratifications. Telles sont les principales stipulations du traité patent. Il y a cinq articles secrets. 1° Le Roi s'engage à n'entretenir que 42.000 hommes de troupes; 2° à ne lever ni milices; ni gardes nationales; 3° à fournir à la France 10.000 hommes de troupes auxiliaires pour toute guerre quelle aurait à soutenir en Allemagne (Cette stipulation n'aura force qu'après une année révolue). 4° La Prusse s'oblige à exclure de son service tous les employés qui seraient nés dans les provinces que la Prusse a cédées par le traité de Tilsit. 5° Tous ces arrangements ne sont conclus que pour le terme de 10 ans.

Voilà, monsieur le comte, quel est le malheureux dénouement de cette affaire, tels sont les sacrifices pénibles auxquels le Roi va enfin devoir la rentrée dans les États où il n'aura malgré cela que la plus chétive existence à attendre, tant qu'il y restera des troupes françaises, et je ne suis même pas convaincu encore que celles qui sont dans les forteresses s'en retireront jamais, lorsque la France se verra en possession de la première moitié de la contribution. L'incident fâcheux de la lettre de M. de Stein a, sans doute, contribué à hâter ce dénouement et à rendre l'Empereur moins fléxible. Elle n'a été publiée qu'en extrait. Avec plusieurs autres remarques elle contient encore un paragraphe qui concerne la Russie. Il y est dit que c'est d'après les conseils de notre Cour que la Prusse s'est décidée à demander une alliance avec la France et à lui proposer un contingent. Après la sig-

nature du traité, M. de Champagny qui ne put ajouter foi à cette assertion, tellement elle lui parut peu croyable, demanda confidentiellement à M. de Brockhausen, si en effet il était vrai, que la Cour de Russie leur avait donné ce conseil; M. de Brockhausen y répondit affirmativement.

N'ayant dans le courant de la matinée reçu aucun avis du ministre des relations extérieures ainsi qu'il me l'avait promis, je lui adressai vers 2 heures le billet que votre excellence trouvera ci-joint en copie, aussi bien que sa réponse en original, qui me parvint quelques heures après et par laquelle il m'annonce officiellement la conclusion des affaires de la Prusse.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Copie d'un billet de l'ambassadeur comte de Tolstoy à M. de Champagny, ministre des relations extérieures, du 28 Août (9 Septembre) 1808.

Je prends la liberté de rappeler à votre excellence qu'en m'engageant à suspendre le départ de mon courrier elle a bien voulu me faire espérer que je serais mis à même de faire connaître par cette occasion à ma Cour l'état présent des négociations entre la France et la Prusse. Ne pouvant le retenir plus longtemps, je vous supplie, monsieur le comte, de trouver bon que je revienne sur cet objet en priant votre excellence de me donner aussi promptement qu'il lui sera possible les communications qu'elle m'a promis à ce sujet.

II.

Шампаньи—графу Толстому.

Paris, 9 Septembre 1808.

Monsieur l'ambassadeur,

Je m'empresse de vous instruire conformément à vos désirs, que le traité qui lève entre la France et la Prusse toutes les difficultés qui s'opposaient encore à l'entière exécution du traité de Tilsit, a été signé hier par le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté prussienne et par moi. Vous pouvez en instruire votre Cour et lui faire connaître que le principal motif de l'Empereur a été de faire quelque chose d'agréable à l'Empereur Alexandre.

Agréez etc.

№ 207.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 28 Août (9 Septembre) 1808 (n° 220).

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le précis de la conversation que j'ai eue à la chasse avec l'Empereur Napoléon et dont j'ai fait mention dans une des dépêches expédiées par le dernier courrier prussien. Plusieurs particularités ont dû m'en échapper parce qu'elle eut lieu en voiture et que je n'étais même pas placé tout à fait vis-à-vis de l'Empereur. Peu de jours après le général Savary vint me trouver et me dit à cette occasion que M. de Caulaincourt commençait à se plaindre de notre climat. D'autre part il me revient que cet ambassadeur désire son rappel. On parle dans le public de quelques changements qui auraient lieu dans le ministère et de plusieurs nouvelles promotions. D'après ces bruits M. de Champagny échangerait le ministère des relations extérieures contre celui de la marine.

Le bulletin ci-joint contient les seules nouvelles d'Espagne que j'aie pour aujourd'hui à communiquer à votre excellence. On dit que le Roi Joseph est arrivé à St. Sébastien. Les troupes tirées d'Allemagne pour se rendre en Espagne marchent avec la plus grande célérité. Elles passent par Rambouillet à 14 lieues de Paris. Le dimanche prochain l'Empereur doit faire sur la place du Carousel la revue de la division du général Sébastiani formée de différents régiments venus du pays d'Hanovre. Un détachement de 600 hommes de la garde impériale est parti d'ici avant-hier en chariot. Il a pris la route de l'Allemagne et on dit que c'est pour aller à Weimar.

Des personnes qui ont lu les dernières feuilles anglaises parvenues en France prétendent que le *Evening Star* du 30 annonce l'arrivée dans les ports de l'Angleterre de l'escadre de l'amiral Séniavin et celle de Junot, qui doivent s'être rendus aux forces britanniques débarquées en Portugal.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Au moment de fermer mes paquets j'apprends que la nouvelle d'un échec considérable qu'aurait essuyé l'armée française en Espagne circule dans le public. Voici les détails, sans doute, exagérés que l'on débite à ce sujet. L'armée française de 45.000 hommes sous les ordres de Bessières était postée sur l'Ebre, le centre à Miranda, l'avant-garde à Burgos. Le 28 Août différents corps d'insurgés s'avancèrent contre eux. Ils étaient composés: de 60.000 Andalous parmi lesquels 38.000 hommes de troupes de ligne commandés par Castagnos et s'avançant sur Burgos, de

45.000 Aragonais sous les ordres de Peyria sorti de Saragosse et longeant la rive gauche de l'Ebre; Palafox y commandait une division; et de 50.000 Asturiens et Leonais sous Cuesta. Les Aragonais commencèrent l'attaque, Castagnos les soutint. Bessières repoussa ce général et le força à la retraite. Alors Cuesta et Peyria se portèrent sur les derrières de l'armée française. Ils réussirent à lui couper la retraite et à battre complètement les Français. L'affaire dura pendant deux jours le 28 et le 29. 11.000 Français ont seuls réussi à se sauver.

Je suis bien loin, monsieur le comte, de vous garantir ce fait, la source à laquelle je l'ai puisé n'est rien moins que sûre, je ne vous le rapporte que comme un bruit qui vient de se répandre.

ПРИЛОЖЕНІЯ.

I.

Précis d'une conversation entre l'Empereur Napoléon et le comte de Tolstoy.

Après le déjeuner au pavillon de la Muette, l'Empereur monta en calèche pour aller au rendez-vous de chasse. Il avait avec lui le prince Guillaume de Prusse, le prince de Neufchâtel et moi. Il m'adressa d'abord la parole et me dit:

Avez-vous des nouvelles?—Non, Sire.—J'en ai, reprit-il, du 10 Août de très fraîches et vous n'en avez pas, ajouta-t-il en ricanant, je le sais fort bien, je sais aussi pourquoi. Il tâcha de me donner à entendre qu'il n'en ignorait pas la raison.—Je ne sais pas, lui répondis-je, s'il est de l'intérêt de la Russie, que Votre Majesté en soit informée avant moi.

Et ces beaux conseils, poursuivit-il, que l'on a voulu donner à l'Empereur, où en serait la Russie maintenant, si on les eut suivi? Monsieur de Tolstoy a aussi donné des conseils, et bien vos conseils?

J'ignore, Sire, si d'autres en ont donné, mais dans ce cas j'ai certainement été le premier; si ma Cour les avait écoutés, elle aurait dû à ses propres mesures ce qu'elle doit maintenant à l'Espagne.

Non, me répondit-il, l'Empereur Alexandre fait un grand bien à la Russie—et se confondit en protestations sur la sincérité et la constance de ses sentiments pour lui.

Mais ce n'est pas tout, lui observai-je, je vous rappellerais, Sire, ce que vous m'avez si souvent répété, ce ne sont pas les grandes protestations entre souverains qui constituent une paix solide, ce n'est pas par elles,

mais par les faits que je juge les rapports entre puissances, ce n'est pas l'Empereur Napoléon qui traite avec l'Empereur Alexandre de ses intérêts personnels, ce sont ceux de la Russie et de la France que nous discutons.

L'Empereur y objecta en alléguant toutes les acquisitions que nous avions faites, parla de la Finlande, de la Moldavie et de la Valachie dans le sens comme si ces provinces appartenaient déjà à la Russie et comme telles étaient déjà reconnues par lui, soutenant que lui n'avait rien acquis depuis Tilsit.

Comment Votre Majesté peut-elle dire cela et la Toscane et les États du Pape de..., ne me laissant pas le temps de faire l'énumération de toutes ses acquisitions.

Ah, je sais, m'interrompit-il, vous voulez parler de ce que je donne à mes frères, mais ce n'est pas à la France, les enfants de ces frères ne seront plus amis et les petits enfants seront certainement ennemis.—Mais, Sire, lui répliquai-je, je ne suis pas ici pour travailler pour l'éternité pourvu que nous restions bons amis pendant votre règne.

Vous avez pris la Finlande. Le Roi ne restera plus que le grand-duc de Suède, il sera votre vassal et sous votre influence immédiate.

Je ne crois pas, lui dis-je, qu'il soit sous notre seule influence, car Votre Majesté fera de son mieux pour qu'il se trouve aussi sous la sienne. Il rit beaucoup de cette assertion et nous tombâmes d'accord que la position du Roi de Suède était assez désagréable étant ainsi placé entre la Russie et la France, il ajouta: «mais cet imbécile ne mérite pas qu'on le ménage», il revint encore à nos prétendus agrandissements et soutint que bientôt la Russie serait plus imposante que la France.

La Finlande, Sire, lui objectai-je, est une province dont vous n'auriez jamais voulu si vous l'eussiez connue; la Moldavie et la Valachie ne nous donnent pas plus de deux millions d'habitants qui demandent encore des troupes pour être soutenus. Notre souverain d'ailleurs ne cherche point à faire des conquêtes, il n'a en vue que le bonheur de ses peuples et la paix avec ses voisins, tandis que vous, Sire, vous êtes un conquérant comme on n'en a jamais connu dans aucun siècle et dont les vues n'ont pas de bornes. Vous avez trois soldats contre un et trois fois plus de moyens que nous, je ne serai rassuré que lorsque nous en aurons autant. J'ai dit au comte Metternich le jour de la fameuse audience, qu'il avait eu tort de n avoir pas déclaré tout uniment à Votre Majesté que sa Cour n'avait organisé des mesures de défense qu'à la suite des craintes que vous lui inspiriez pour sa conservation.

L'histoire, m'observa-t-il alors, ne fournit pas d'exemple que les peuples

du Midi aient envahi le Nord, ce sont les peuples du Nord qui inondèrent le Midi; ah, bas il fait beaucoup trop froid chez vous, qui voudra de votre neige, et vous pourtant, vous pouvez désirer notre beau climat.

Je lui répondis qu'il y avait une grande différence entre ces temps-là et ceux d'à présent, que le Nord étant presque aussi corrompu que la France, celle-ci n'avait rien à craindre de lui, que quant à moi je préférais ma neige au beau climat de France. Puisque Votre Majesté m'autorise, continuai-je à lui parler avec franchise, je lui dirai que j'ai conseillé, que je conseille et conseillerai toujours à ma Cour de se ménager des moyens de défense et d'organiser des mesures telles que Votre Majesté ne puisse jamais songer à attaquer la Russie; mais je lui donne ma parole que je n'ai jamais engagé mon souverain à profiter des circonstances présentes pour lui faire la guerre.

Oh, je le sais fort bien, répondit-il, et ne vous le reproche pas.

Je ne dis même pas, repris-je, que pour le moment votre alliance, si elle est sincère, ne soit utile à la Russie, malgré les grands sacrifices qu'elle a faits, mais c'est le temps qui prouvera si j'ai raison.

Il me parla ensuite de la Turquie pour m'informer, que Mustapha Bairactar avait fait déclarer au prince Prosorovsky qu'il maintiendrait l'armistice avec la Russie, mais qu'il ne saurait reconnaître celui avec les Serviens. Je lui répondis, que j'espérais bien que le maréchal n'y aurait pas consenti parce que jamais nous ne pourrions abandonner les Serviens. Il finit par me promettre que les affaires de la Prusse seraient bientôt terminées et que par là une grande puissance se trouverait placé entre la France et la Russie, ainsi que j'en avais si souvent énoncé le désir. Il me parla aussi beaucoup de l'ambassadeur de Perse et prétendit qu'il y avait eu quelques affaires entre nos troupes et les Persans. Je ne pus m'empêcher de lui observer que cet Empereur de Perse, dont on disait que c'était le représentant, n'est qu'un chan, maître seulement de quelques provinces, comme il y en avait plusieurs dans ce pays.

II.

Extrait d'une lettre de Bayonne.

La ville de Bilbao a été livrée au pillage pendant 30 heures. Le beau-frère du marquis de la Colonilla, officier distingué, retiré et qui avait été blessé dans la guerre du Roussillon fut forcé par les insurgés à prendre le commandement et la direction d'une batterie, il a été tué après s'être rendu prisonnier. Le nommé Larrek, beau-frère d'un négociant de St. André

a été assassiné, sa maison pillée. On ne connaît pas le nombre des Espagnols qui ont péri à cette occasion, je crois qu'il sera au moins de 150 hommes. Le général Merle a mis cette ville à contribution, le couvent de St. François qui servait d'arsenal aux insurgés a été brûlé dans son intérieur, mais l'église a été préservée des flammes, ainsi que toutes les maisons de la ville.

Junot qui, comme le bruit en court (et j'y crois), n'a pas encore capitulé avec les Anglais est aujourd'hui concentré et renfermé à Lisbonne, où la disette le réduira. Dupont est mort de ses blessures. On assure que l'Empereur n'a pas voulu ratifier la capitulation parce qu'elle était faite au nom de Ferdinand VII. Les dernières nouvelles de Madrid, qui sont du 11 Août, annoncent que 10.000 Valençais y sont entrés et y ont fait des visites domiciliaires, pour y rechercher les Français, on ne dit pas qu'ils aient commis des excès.

Notre armée semble s'appuyer un peu sur la gauche et le Roi est aujourd'hui à Viana. On en conclut qu'il se rapprochera de Pampelune. Sa position est bien triste et tel est l'esprit de l'armée en général, abandonnée au désordre et au pillage, que ses effets à lui-même ne sont pas respectés. Vous n'avez pas d'idée à quel point est portée cette fureur de piller.

Nous avons ici continuellement sous les yeux le plus triste spectacle, celui d'une infinité de blessés, malades etc. qui nous arrivent en très grand nombre tous les jours. On les fait partir à mesure, mais le nombre n'en diminue pas. Je crois vous avoir dit, que le siége de Saragosse était définitivement et depuis longtemps levé.

On approvisionne la ville et la citadelle pour les mettre en état de siége. 25.000 hommes de la confédération du Rhin doivent arriver incessamment, ainsi que trois corps entiers de la grande armée, ceux de Victor, Ney et Mortier. Ils arrivent complètement organisés; cette masse sera, dit-on, de 140.000 hommes. Je crois qu'il faut en rabattre et je crois aussi que cela ne suffira pas.

№ 209.

Графъ Толстой—графу Румянцову.

Paris, 7 (19) Septembre 1808 (n° 223).

Monsieur le comte,

Le colonel Balabin arriva à Paris le 10 à minuit. Il eut le lendemain l'honneur de remettre à S. M. l'Empereur la lettre dont il était porteur.

Dans un entretien que j'eus la veille avec ce souverain, il m'invita à l'accompagner dans le voyage qu'il allait faire et m'ayant fait réitérer cette invitation par le billet ci-joint en copie, je compte me mettre en route le jour qui est fixé pour le départ de la Cour. S. M. l'Empereur, notre auguste maître, n'ayant pas daigné me faire donner le moindre ordre à cet égard, je dois me borner à suivre cette disposition malgré tout le désir que j'aurais eu de précéder le moment de l'entrevue, dans la supposition que les notions que j'ai recueillies ici pendant un séjour d'une année auraient pu être de quelque utilité à S. M. l'Empereur et à votre excellence. Mais ne sachant même pas si ma présence peut lui être agréable, je ne fais ce voyage que puisque je n'ai pu m'y refuser, et je ne crois même pouvoir arriver que quelques jours après l'Empereur Napoléon. On veut prétendre ici que l'entrevue des deux monarques aura les suites les plus conséquentes pour l'Europe entière et particulièrement pour l'Allemagne, car tous les Rois de la confédération du Rhin y ont été invités. Mais je ne veux pas arrêter davantage les regards de votre excellence sur des objets dont elle est sans aucun doute beaucoup mieux instruite que moi, et qu'elle est plus à portée de connaître. Le comte Metternich a fait soumettre à l'Empereur son vœu de l'accompagner dans ce voyage, mais S. M. I. et R n'a pas cru devoir y déférer (100).

J'ai l'honneur d'être etc.

Monsieur Balabin vous rendra verbalement compte du désir qu'a témoigné l'Empereur Napoléon de posséder l'Empereur Alexandre à Paris.

Помѣта: «Получено въ Науенбургѣ 12-го Сентября 1808 года».

ПРИЛОЖЕНІЕ.

Шампаньи—графу Толстому.

Paris, 16 Septembre 1808.

Je rends compte à S. M. l'Empereur de l'arrivée du duc de Wurtemberg et au moment où l'intention de S. M. I. me sera connue, jaurai l'honneur d'en informer votre excellence.

L'Empereur, monsieur le comte, en me faisant connaître que son intention était d'être accompagnée par votre excellence dans le voyage, qu'il va entreprendre, a jugé que votre départ devait suivre le sien. Celui de Sa Majesté est fixé au 21 de ce mois.

№ 210.

Графъ Толстой — графу Румянцову.

Paris, 7 (19) Septembre (n° 224).

Monsieur le comte,

J'ai pris la liberté de soumettre à votre excellence par une de mes dépêches du 27 Août (8 Septembre) des réflexions, aussi fondées sur l'évidence des faits que tristes par leurs conséquences sur le désavantage qui doit indubitablement résulter pour le service de S. M. I. de la nullité entière à laquelle se trouve réduit son ambassadeur à Paris.

Le peu de mots que vient de me remettre le colonel Balabin, fournissent une nouvelle preuve de cette vérité.

La distance de St.-Pétersbourg au seul creuset des affaires politiques de l'Europe est telle que le moment de la décision des questions les plus importantes à Paris correspondra toujours à celui où on prendra en Russie un parti peu conforme à la circonstance affective. Quel moyen plus sûr de nous réduire à une brillante nullité pouvait choisir l'Empereur Napoléon, que de transporter à Pétersbourg même le foyer de ses relations avec nous sur des questions agitées, discutées et résolues avant que les couriers les plus vites aurent pu parcourir l'énorme distance qui nous sépare de lui. Ne se ménage-t-il pas par ce calcul, dans lequel nous abondons malheureusement en plein, un moyen non moins sûr de domination universelle et unique. L'exemple que je puis citer à l'appui de cette vérité est trop frappant pour que je ne croie devoir le relever avec quelque détail. L'Autriche vient de faire pour elle, et osons le dire pour le salut de l'Europe, ce que depuis longtemps nous n'aurions pas pu négliger. Elle a organisé ses moyens militaires sur un pied plus conforme à l'esprit du temps. Tout ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire à ce sujet, monsieur le comte, a dû vous prouver que nulle vue agressive ne motiva cet armement, et qu'il est uniquement destiné à préserver l'Autriche du sort de tant d'autres puissances. Peu d'instants avant l'arrivée de Balabin je soutins cette même thèse envers l'Empereur Napoléon. Il m'avait parlé de la capitulation du général Dupont dans les termes les plus sévères contre cet officier, lui faisant un crime de n'être pas mort les armes à la main et de la nécessité de statuer un exemple.

Peu après la conversation tomba sur l'Autriche et l'Empereur me dit: «concevez-vous quelque chose aux armements de cette puissance? Si elle

est d'accord avec vous ou avec moi, elle n'en a pas besoin, si elle ne l'est pas, à quoi peuvent-ils lui servir?»

«A lui éviter le sort du général Dupont», lui répondis-je. «Vous venez, Sire, de prétendre qu'il faut le faire fusiller, pour ne pas avoir succombé avec honneur. Il en est de même des nations, et un gouvernement serait aussi coupable qu'un général, s'il n'adoptait pas ce principe pour règle invariable de sa conduite».

Loin donc de blâmer ces armements, la plus saine politique nous commande de les encourager. Elle ne peut y entrevoir qu'une avant-garde précieuse aux intérêts de la Russie, et il serait pourtant possible que cette avant-garde devint celle d'une armée française, si nous ne cherchons pas à nous l'assurer. La Cour de Vienne sentant toute l'infériorité que lui donneraient les négociations dans sa propre capitale, transporte à Paris celles qui ne peuvent qu'être influencées par des événements fortuits si inséparables de la marche de Napoléon. Celle que vient de terminer le comte Metternich de la manière la plus honorable pour sa Cour, renferme toutes les chances qui peuvent venir à l'appui de ce principe. A portée de juger sur les lieux des véritables motifs qui lui firent adresser les questions relatives aux armements de l'Autriche, de suivre le fil des événements, de les mettre à profit, en un mot de nuancer sa conduite d'après ce que le moment (qui à Paris décide de tout) pouvait lui suggérer. Il a été dans le cas de mander à sa Cour presqu'aussiôt la fin de la querelle que son commencement. Si donc l'extrême utilité de cette marche, la seule qui soit praticable dans des relations avec un prince aussi actif que l'Empereur Napoléon, est reconnue par la Cour de Vienne, elle doit l'être bien davantage pour celle de St.-Pétersbourg, plus éloignée encore du centre des mouvements politiques. Ce n'est que par elle seule que nous pourrons éviter de nous laisser entraîner dans des démarches aussi fausses que celles qui l'année dernière nous firent déclarer la guerre à l'Angleterre, dans le même moment où la France traitait avec elle de la paix et qui à présent nous font tenir envers l'Autriche un langage menaçant, tandis qu'à Paris tout s'arrangeait à l'amiable entre les deux puissances. Ce n'est certainement pas la France qui perd à distribuer ainsi les rôles. La discussion avec la Cour de Vienne se trouvant entièrement terminée, je n'ai eu d'autre usage à faire des ordres de votre excellence qu'à exprimer à M. de Champagny que S. M. I., ayant toujours à cœur la conservation de la paix du continent avait conçu les alarmes les plus vives des différends qui s'étaient élevés entre la France et l'Autriche, et ne pourrait par conséquent apprendre qu'avec une satisfaction infinie la manière heureuse dont ils avaient été applanis. Le ministre

répondit que tout était fini entre les deux Cours. C'est dans ce même sens que je me suis expliqué envers l'ambassadeur d'Autriche, ne lui dissimulant pourtant pas que S. M. I. desapprouvait les armements de sa Cour, comme tout ce qui pourrait troubler la paix du continent.

J'ai l'honneur d'être etc.

№ 210.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

Leipzig, 9 (21) Septembre 1808.

Monsieur le comte,

Depuis mon départ de Pétersbourg qui a eu lieu le 19 (31) Août, j'ai reçu les différentes dépêches que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser par le chasseur Fedoroff, par un courrier prussien, ainsi que celles confiées à M. de Boutäguin. En vous témoignant toute ma reconnaissance, monsieur le comte, pour les notions intéressantes que renferment ces diverses communications, je vous prie de m'adresser vos dépêches ultérieures à Erfurt où je vais me rendre à la suite de l'Empereur, notre auguste maître, qui y arrivera vers le 15 (27) du courant. J'aurai soin de prévenir votre excellence du moment où S. M. I. quittera cette ville, afin que dès lors vous puissiez donner à vos rapports le cours ordinaire.

Je joins ici une lettre à votre adresse de monsieur le comte de Stakelberg, et j'ai l'honneur d'être etc.

Помѣта: «Reçu le 19 Septembre (10 Octobre) 1808».

№ 211.

Императоръ Александръ—Наполеону (101).

Erfourt, 1 (13) Octobre 1808.

Monsieur mon frère, ayant jugé à propos de donner une autre destination au lieutenant-général comte Tolstoy qui avait été accrédité auprès de Votre Majesté en qualité de mon ambassadeur, je crois devoir la prévenir de ce rappel, en la priant d'agréer le congé qu'il prendra d'elle. Jaloux, du reste, de maintenir dans toute leur intégrité les liens intimes qui m'unissent à Votre Majesté, je ne tarderai pas à remplacer le comte de Tolstoy par un autre ambassadeur qui puisse être agréable à Votre Majesté.

Sur ce, je prie Dieu, Monsieur mon frère, qu'il veuille tenir Votre Majesté en sa sainte et digne garde. De Votre Majesté Impériale

le bon frère

Alexandre.



№ 212.

Графъ Румянцовъ—графу Толстому.

Paris, 18 (30) Novembre 1808.

M. de Champagny vient de me remettre une boîte de la part de S. M. l'Empereur Napoléon pour vous, monsieur le comte, en me priant de vous la transmettre. Ne prévoyant aucune occasion prochaine de courrier pour Vienne, et supposant d'ailleurs que votre excellence ne tardera pas à se rendre à Pétersbourg, j'ai cru bien faire en expédiant cette boîte avec la lettre qui y appartient à Pétersbourg en adressant le tout à monsieur le grand-maréchal votre frère qui vous la remettra l'une et l'autre à votre arrivée.

J'ai l'honneur d'être etc. ([102]).

№ 213.

Графъ Румянцовъ—графу Куракину.

Paris, 29 Novembre (11 Décembre) 1808.

Mon prince,

Le courrier que je viens de recevoir de Pétersbourg m'ayant apporté les nouvelles lettres de créance pour vous, monsieur l'ambassadeur, ainsi que celles de récréance de monsieur le comte de Tolstoy, j'ai l'honneur de les transmettre à votre excellence afin qu'elle veuille bien, en son temps, les remettre selon l'usage.

J'ai l'honneur d'être etc.

ПРИМѢЧАНІЯ.

ПРИМѢЧАНІЯ.

1.

Гофмейстеръ Александръ Николаевичъ Салтыковъ (р. 1775 г. † 1837 г.), сынъ фельдмаршала графа Николая Ивановича Салтыкова, занималъ тогда мѣсто товарища министра иностранныхъ дѣлъ барона Будберга.

Графъ Салтыковъ получилъ это назначеніе въ 1806 году послѣ увольненія отъ управленія иностранными дѣлами князя Адама Чарторижскаго. Онъ пробылъ въ этой должности до 4-го февраля 1810 года, когда послѣдовало его назначеніе членомъ государственнаго совѣта. Когда въ 1812 году графъ Румянцовъ сопровождалъ Императора Александра въ Вильну, графу Салтыкову 9-го апрѣля предписано, во время отсутствія государственнаго канцлера, управлять министерствомъ иностранныхъ дѣлъ.

Въ 1808 году во время пребыванія графа Румянцова въ Парижѣ, послѣ эрфуртскаго свиданія, Императору Александру пришлось непосредственно работать съ графомъ Салтыковымъ; но Государь не остался довольнымъ изложеніемъ порученныхъ ему бумагъ. Императоръ Александръ написалъ по этому поводу графу Румянцову, 19-го декабря 1808 года, слѣдующее: «je ne vous cache pas *entre nous* que je ne peux pas me faire à la manière d'écrire du comte de Soltikoff, mes idées se trouvent souvent en divergence et par là il rend mal les miennes».

2.

Генералъ Бенигсенъ—Императору Александру.

Bartenstein, 21 Mai (2 Juin) 1807.

Sire,

Le lieutenant-général Toutschkof attaqué d'une fièvre nerveuse se trouve malade au point qu'il a signé avec peine la dernière lettre qu'il m'a adressée. Je me suis décidé en conséquence d'envoyer à sa place le lieutenant-général comte Tolstoy qui a déjà reçu l'ordre pour cet effet; il sera remplacé par le prince Gortschakof.

Je suis etc.

Черновой отпускъ.

А. К. В. М.

3.

Барону Криднеру (Людвигъ Алексѣевичъ), въ концѣ мая 1807 года, Высочайше разрѣшенъ былъ отпускъ для свиданія съ семействомъ.

27-го мая баронъ Криднеръ писалъ барону Будбергу: «Pendant mon absence le baron Holland aura l'honneur d'informer votre excellence des nouvelles qui pour-

raient parvenir ici par voie de mer, ainsi que de tout ce qui pourrait d'ailleurs arriver ici d'intéressant».

29-го мая баронъ Криднеръ уѣхалъ изъ Мемеля и снова вступилъ въ исправленіе должности только 25-го августа (6-го сентября) 1807 года. Такимъ образомъ баронъ Криднеръ отсутствовалъ изъ Мемеля въ самую рѣшительную минуту войны 1807 года, кончившейся Тильзитскимъ миромъ.

4.

Генералъ отъ кавалеріи, рижскій военный губернаторъ, Александръ Петровичъ Тормасовъ род. 1736 г., скончался въ 1819 году графомъ и московскимъ генералъ-губернаторомъ.

5.

Во время переговоровъ о перемиріи баронъ Будбергъ написалъ генералу Бенигсену письмо изъ Шавли по поводу недоразумѣній, возникшихъ относительно демаркаціонной линіи, установленной для корпуса графа Толстаго. Письмо это не было отправлено по назначенію.

Schawel, « » Juin 1807.

Mon général,

L'Empereur vient de recevoir le rapport de M. le conseiller privé Popoff dans lequel il rend compte du consentement de l'ennemi à conclure un armistice pour 4 semaines, en fixant le Niémen pour ligne de séparation entre les deux armées. S. M. I. en approuvant cet arrangement a observé qu'il n'a été nullement question du corps du lieutenant-général comte Tolstoy et que ce corps ne pourrait cependant pas se retirer derrière cette même rivière sans découvrir une grande partie de nos frontières. Sa Majesté est persuadée que cette considération n'aura point échappé à votre attention, mon général, et ce n'est aussi que pour le cas où larmistice ne serait point encore définitivement arrêté qu'elle me charge de vous désigner la ligne de démarcation qui entre le Niémen et le Boug paraîtrait le plus convenable aux circonstances... Je dois répéter ici que votre excellence voudra bien ne proposer cette ligne que dans le cas où l'armistice ne serait point encore finalement conclu, vu qu'alors il faudrait naturellement s'en tenir à ce qui aura été stipulé relativement au corps du comte Tolstoy comme à l'égard du reste.

Sa Majesté suppose que si vous en avez trouvé le moyen, vous n'aurez pas manqué d'obtenir un certain intervalle entre l'armée française et le Niémen. Elle attend avec impatience des rapports ultérieurs sur cet important objet.

J'ai l'honneur etc.

Въ копіи трактата о перемиріи, приложенной къ запискамъ генерала Бенигсена (Архивъ Канцеляріи Военнаго Министерства), встрѣчается слѣдующее примѣчаніе, объясняющее какимъ образомъ рѣшенъ былъ окончательно вопросъ о демаркаціонной линіи корпуса графа Толстаго, по поводу которой баронъ Будбергъ намѣревался писать главнокомандующему:

«Après la signature du présent acte il a été arrêté sur parole d'honneur, d'après le consentement de S. M. l'Empereur des Français entre les plénipotentiaires respectifs que de W... en descendant la rive droite du Narew jusqu'à Novogrod, et de Novogrod, en suivant le chemin qui mène directement à Nour, il n'y sera mise aucune troupe française».

6.

Послѣ фридландскаго сраженія вспомнили о графѣ Федорѣ Федоровичѣ Буксгевденѣ (р. 1750 г. † 1811 г.), который былъ отозванъ изъ арміи, когда въ исходѣ 1806 года генералъ Бенигсенъ былъ назначенъ главнокомандующимъ; рѣшено было поручить ему привести въ порядокъ армію, разстроенную испытанными пораженіями и порядкомъ управленія ея предводителемъ. Прибывъ въ Тильзитъ еще до заключенія мира, графъ Буксгевденъ написалъ брату своему 22-го іюня нижеслѣдующее любопытное письмо:

«Bekanntlich war ich gleich nach der unglücklichen affaire von Friedland vom Kaiser berufen, um das Obercommando von der Armee zu übernehmen, aber zum Glück hat Bonaparte, nachdem er den Überrest der zerstreuten Armee über die Memel gedrängt, den Waffenstillstand und Frieden angeboten, welcher auch durch die Art, wie unser Monarch sich benommen zur Ehre und Vortheil für Russland ersten Tages abgeschlossen sein wird. Dem ungeachtet haben Seine Majestät mir das Obercommando über die Armee auch in unsere Gränzen auf so lange übertragen, bis ich selbige, wo alle Bande aufgelöst, wo weder Disciplin noch Subordination herrscht, kurz wo durch einen elenden Chef alles zerstört worden, wieder werde von neuem organisirt haben. Ein Geschäft, das mir nicht allein Mühe, sondern viel schlimmes Blut verursachen wird. Ich werde die Armee längs der Düna und dem Dnieperfluss campiren lassen, um hiedurch eine bessere Verpflegung zu erhalten und um sie mehr in Zucht halten zu können. Seine Majestät verlangen dass in der Folge, wenn ich diesen grossen Auftrag werde befriedigt haben, wieder meine vorige Pflichten antreten soll, aber noch kann ich mich nicht hiezu entschliessen, und ich glaube dass man nach solch beschwerlichen Geschäft wie das jetzige noch mehr Ruhe bedarf *). Mit Bonaparte und seinen Herzögen sind wir täglich zusammen. Es ist besonders diese gewesenen Marquers, Köche etc. anzusehen, wie wenig sie sich zu ihren jetzigen Chargen passen. Sie imitiren den Grossen, können aber doch ihren wahren Stand nicht verdecken. Mein Hauptquartier ist in Witebsk, wohin ich nach ein paar Tage voraus zu reisen gedenke».

По прибытіи въ Витебскъ, графъ Буксгевденъ писалъ брату 6-го іюля 1807 года по поводу полученнаго имъ новаго назначенія еще нижеслѣдующія строки, служащія характеристикой тогдашняго положенія дѣлъ въ арміи:

«Du hast Recht, dass der Kaiser mich vor Europa gerechtfertigt hat, aber das Geschäft so er mir jetzt übertragen hat, eine Armee von 200.000 Mann ganz von neuem zu organisiren und die Überbleibnisse von der schönen Armee die ich hinterliess und welche sich in eine zügellose Horde verwandelt hat, bei der die Insubordination durch den Elenden... **) bis aufs Höchste gestiegen ist wieder herzustellen, übertrifft meine Kräfte und ich glaube nicht dass selbst durch die mir ertheilten uneingeschränkten Gewalten es möglich sein wird die erforderliche militärische Ordnung sobald einzuführen.

«Unterdessen werde ich mein mögliches thun damit nach 2 oder 3 Monaten das Fundament gelegt sein wird und die Armee auseinander gelassen und die Regimenter in ihre Inspectionen können. —Der Kaiser will dass ich meine Gouvernements Geschäfte wieder annehme, aber ich seufze nach Ruhe».

20-го ноября графъ Буксгевденъ сообщилъ брату, что по поводу предъявленныхъ имъ служебныхъ требованій многіе офицеры подали въ отставку, а другіе просили перевода, и сопровождаетъ это извѣстіе слѣдующимъ разсужденіемъ:

«So geht es wenn Leute von ihrem Dienst abkommen und wie die Saparoger

---

*) Графъ Буксгевденъ занималъ прежде мѣсто рижскаго военнаго губернатора. *Н. Ш.*

**) Не разобрано какимъ браннымъ словомъ графъ Буксгевденъ наградилъ ненавистнаго ему генерала Бенигсена, которому онъ 20-го апрѣля 1807 года писалъ изъ Петербурга. «Votre façon de penser et d'agir doit révolter tout homme d'honneur».

gelebt haben. Jetzt fällt es ihnen schwer; mir ist es aber lieb, dass die schlechten von mir herausgehen».

Изъ приведенной здѣсь переписки видно, какъ безпощадно графъ Буксгевденъ осуждалъ дѣятельность генерала Бенигсена. Но и онъ не избѣгъ, въ свою очередь, рѣзкихъ отзывовъ со стороны современныхъ ему военныхъ дѣятелей. Графъ Ланжеронъ внесъ въ свои записки *) нижеслѣдующую рѣзкую характеристику этого генерала:

«Jamais on n'a réuni plus d'orgueil à moins de talents, plus de prétentions à plus de médiocrité et plus d'amour propre à moins d'esprit; sa figure assez agréable, mais blafarde, immobile et sur laquelle aucun sentiment ne se peignait, était l'emblème parfait de la sottise et de la suffisance. Buxhövden était un assez bon officier subalterne, mais bien certainement le général le plus nul et le plus incapable de commander en chef».

Графъ Буксгевденъ былъ женатъ на дочери князя Г. Г. Орлова. Графъ Ланжеронъ приписываетъ этому обстоятельству счастье, сопровождавшее его военную карьеру. «Sans le mariage qu'il contracta», пишетъ Ланжеронъ, «il eut végété longtemps dans les grades subalternes. Sa femme avait communiqué à son mari sa fierté qu'il ne pouvait faire excuser par aucune qualité transcendante».

Первое военное отличіе, оказанное Буксгевденомъ, когда ему было только 20 лѣтъ, относится ко времени осады крѣпости Бендеръ въ 1770 году. Онъ будучи еще кадетомъ, оказался старшимъ въ ротѣ (офицеры были ранены или отсутствовали), которой было поручено заложить подъ крѣпостнымъ гласисомъ ложементъ. Эта работа была исполнена подъ руководствомъ Буксгевдена, который за оказанное отличіе произведенъ въ офицеры и получилъ георгіевскій крестъ.

Буксгевденъ получилъ графское достоинство при Императорѣ Павлѣ.

7.

Первоначальная редакція напечатаннаго нами *Memorandum* была слѣдующая:

«Après avoir fait la guerre avec loyauté, la Russie fera la paix de même. Elle ne veut rien. Son seul allié est la Prusse, l'objet qu'elle désire le plus c'est le rétablissement du Roi de Prusse. Ses désirs se bornent: 1) au rétablissement du Roi de Prusse, 2) à un accommodement raisonnable avec la Porte, 3) à la restitution du Mecklembourg à son souverain et 4) à quelque indemnité pour les Rois de Naples et de Sardaigne.

Приведемъ здѣсь копію полной мочи князьямъ Куракину и Лобанову-Ростовскому, данной имъ въ Тильзитѣ 15-го іюня 1807 года.

По титулѣ:

Желая прекратить изліяніе человѣческой крови, Мы утвердили въ 11-й день сего мѣсяца перемиріе, заключенное межъ нашимъ генералъ-лейтенантомъ княземъ Лобановымъ-Ростовскимъ и французскимъ фельдмаршаломъ Бертіе, принцемъ Невшательскимъ. Поелику же пятою статьею сего акта постановлено, что какъ отъ насъ, равно и Его Величества Императора французскаго, въ непродолжительномъ времени будутъ назначены полномочные для открытія переговоровъ и возстановленія окончательнаго между обѣими государствами мира; того для назначили, опредѣлили и уполномочили мы князя Александра Куракина, нашего дѣйствительнаго тайнаго совѣтника, сенатора, кавалера россійскихъ императорскихъ орденовъ и пр., и князя Дмитрія Лобанова-Ростовскаго, нашего генералъ-лейтенанта и кавалера и пр., якоже симъ назначаемъ, опредѣляемъ и уполномочиваемъ ихъ вступить въ переговоры съ тѣмъ, кои отъ Его Величества Императора французскаго надлежащимъ образомъ къ тому уполномочены будутъ, равно заключить съ нимъ и подписать мирный трактатъ или иной актъ, къ предполагаемой нами цѣли способств-

*) Неизданныя записки графа Ланжерона (Campagne en Moravie et en Hongrie 1805).

вать могущій. Мы обѣщаемъ императорскимъ нашимъ словомъ все означенными нашими полномочными постановленное и подписанное утвердить ратификаціею нашею. Въ увѣреніе чего дана сія полная мочь за подписаніемъ нашимъ и съ приложеніемъ кабинетной нашей печати. Въ Тильзитѣ, Іюня 15-го дня 1807 года.

М. П.

На подлинномъ подписано собственною Его Величества рукою тако:

АЛЕКСАНДРЪ.

Контрасигновалъ: министръ иностранныхъ дѣлъ

Андрей Будберхъ.

Первоначальная редакція полной мочи (проектъ) была нѣсколько иная; вмѣсто «французскимъ фельдмаршаломъ Бертіе, принцемъ Невшательскимъ», написано было «*фельдмаршаломъ Бертіе*», а вмѣсто Его Величества Императора французскаго, значилось «*главы французскаго правительства*».

8.

Письмо Талейрана отъ 23 го Іюня (5-го Іюля) 1807 года сообщено намъ С. С. Татищевымъ изъ французскаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Оно не вошло въ собраніе писемъ Талейрана, изданное Бертраномъ: «Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon 1800—1809»—Paris 1889.

Письмо это заслуживаетъ особеннаго вниманія на томъ основаніи, что служитъ доказательствомъ, что союзный трактатъ между Россіею и Франціею былъ выработанъ и установленъ ранѣе Тильзитскаго мирнаго договора.

9.

Въ дополненіе къ различнымъ договорамъ, заключеннымъ въ Тильзитѣ между Россіею и Франціею, приведемъ здѣсь также мирный трактатъ между Франціею и Пруссіею отъ 27-го Іюня (9-го Іюля) 1807 года:

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et S. M. le Roi de Prusse, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux calamités de la guerre, ont, à cet effet, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, M. Charles-Maurice Talleyrand, prince de Bénévent, son grand-chambellan et ministre des relations extérieures, ggrand-cordon de la Légion-d'honneur, chevalier des Ordres de l'Aigle-Noire et de l'Aile-Rouge de Prusse, et de l'Ordre de Saint-Hubert;

Et S. M. le Roi de Prusse, M. le feld-maréchal comte de Kalkreuth, chevalier des Ordres de l'Aigle-Noire et de l'Aigle-Rouge de Prusse; et M. le comte de Glotz, son conseiller-privé et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'Empereur de toutes les Russies, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants:

Art. I-er. Il y aura, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié parfaites entre S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, et Sa Majesté le Roi de Prusse.

II. La partie du duché de Magdebourg située à la droite de l'Elbe;

La Marche de Prignitz, l'Uker-Marck, la moyenne et la nouvelle Marche de Brandebourg, à l'exception du Cotbuser-Kreis ou cercle de Cotbus dans la Basse-Lusace;

Le duché de Poméranie;

La Haute, la Basse et la Nouvelle-Silésie avec le comté de Glatz;

La partie du district de la Netze située au nord de la chaussée allant de Driesen à Schneide-Mühl, et d'une ligne allant de Schneide-Mühl à la Vistule par Wol-

dau, en suivant les limites du cercle de Bromberg, la Pomérélie, l'île de Nogat, les pays à la droite du Nogatz et de la Vistule, à l'ouest de la vieille Prusse et au nord du cercle de Culm, l'Etmeland, et enfin le royaume de Prusse tel qu'il était au premier Janvier 1772, seront restitués à S. M. le Roi de Prusse, avec les places de Spandau, Stettin, Custrin, Glogau, Breslau, Schweidnitz, Neiss, Brieg, Kosel et Glatz, et généralement toutes les places, citadelles, châteaux et forts des pays ci-dessus dénommés, dans l'état où les dites places, citadelles, châteaux et torts se trouvent maintenant.

La ville et citadelle de Graudentz, avec les villages de Neudorff, Gardchken et Swierkorzy, seront aussi restitués à Sa Majesté le Roi de Prusse.

III. Sa Majesté le Roi de Prusse reconnaît Sa Majesté le Roi de Naples, Joseph-Napoléon et Sa Majesté le Roi de Hollande, Louis-Napoléon

IV. Sa Majesté le Roi de Prusse reconnaît pareillement la confédération du Rhin, l'état actuel de possession de chacun des souverains qui la composent, et les titres donnés à plusieurs d'entre eux, soit par l'acte de confédération, soit par les traités d'accession subséquents.

Promet sadite Majesté de reconnaître les souverains qui deviendront ultérieurement membres de ladite confédération, en la qualité qui leur sera donnée par les actes qui les y feront entrer.

V. Le présent traité de paix et d'amitié est déclaré commun à Sa Majesté le Roi de Naples, Joseph-Napoléon, à Sa Majesté le Roi de Hollande, et aux souverains confédérés du Rhin, alliés de S. M. l'Empereur Napoléon.

VI. Sa Majesté le Roi de Prusse reconnaît pareillement S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon comme Roi de Westphalie.

VII. Sa Majesté le Roi de Prusse cède en toute propriété et souveraineté aux rois, grands-ducs, ducs ou princes qui seront désignés par S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, tous les duchés, marquisats, principautés, comtés, seigneuries, et généralement tous les territoires ou parties de territoires quelconques, ainsi que tous les domaines et biens-fonds de toute nature que Sadite Majesté le Roi de Prusse possédoit, à quelque titre que ce fût, entre le Rhin et l'Elbe, au commencement de la guerre présente.

VIII. Le royaume de Westphalie sera composé de provinces cédées par Sa Majesté le Roi de Prusse, et d'autres États actuellement possédés par S. M. l'Empereur Napoléon.

IX. La disposition qui sera faite par S. M. l'Empereur Napoléon des pays désignés dans les deux articles précédents, et l'état de possession en résultant pour les souverains au profit desquels elle aura été faite, sera reconnue par Sa Majesté le Roi de Prusse, de la même manière que si elle était déjà effectuée et contenue au présent traité.

X. Sa Majesté le Roi de Prusse, pour lui, ses héritiers et successeurs, renonce à tout droit actuel ou éventuel qu'il pourrait avoir ou prétendre.

1°) Sur tous les territoires, sans exception, situés entre le Rhin et l'Elbe, et autres que ceux désignés en l'article VII.

2°) Sur celles des possessions de Sa Majesté le Roi de Saxe et de la maison d'Anhalt qui se trouvent à la droite de l'Elbe.

Réciproquement tout droit actuel ou éventuel et toute prétention des États compris entre l'Elbe et le Rhin sur les possessions de Sa Majesté le Roi de Prusse, telles qu'elles seront en conséquence du présent traité, sont et demeureront éteints à perpétuité.

XI. Tous pactes, conventions ou traités d'alliance patents ou secrets qui auraient pu être conclus entre la Prusse et aucun des États situés à la gauche de l'Elbe, et que la guerre présente n'avait pas rompus, demeureront sans effet et seront réputés nuls et non avenus.

XII. Sa Majesté le Roi de Prusse cède en toute propriété et souveraineté à

Sa Majesté le Roi de Saxe, le Cotbuser-Kreis ou cercle de Cotbus, dans la basse-Lusace.

XIII. Sa Majesté le Roi de Prusse renonce à perpétuité à la possession de toutes les provinces qui, ayant appartenu au royaume de Pologne, ont, postérieurement au premier Janvier 1772, passé à diverses époques sous la domination de la Prusse, à l'exception de l'Ermeland et des pays situés à l'ouest de la vieille Prusse, à l'est de la Poméranie et de la Nouvelle-Marche, au nord du cercle de Culm, d'une ligne allant de la Vistule à Schneide-Mühl à Driesen, lesquels, en suivant les limites du cercle de Bromberg et de la chaussèe allant de Schneide-Mühl à Driesen, lesquels, avec la ville et citadelle de Graudentz et les villages de Neudorff, Garschken et Swierkorzy, continueront d'être possédés en toute propriété et souveraineté par Sa Majesté le Roi de Prusse.

XIV. Sa Majesté le Roi de Prusse renonce pareillement à perpétuité à la possession de la ville de Dantzick.

XV. Les provinces auxquelles Sa Majesté le Roi de Prusse renonce par l'article XIII ci-dessus, seront (à l'exception du territoire spécifié en l'article XVIII ci-après) possédés en toute propriété et souveraineté par Sa Majesté le Roi de Saxe, sous le titre de duché de Varsovie, et régies par des constitutions qui, en assurant les libertés et les priviléges des peuples de ce duché, se concilient avec la tranquillité des États voisins.

XVI. Pour les communications entre le royaume de Saxe et le duché de Varsovie, Sa Majesté le Roi de Saxe aura le libre usage d'une route militaire à travers des États de Sa Majesté le Roi de Prusse. Ladite route, le nombre des troupes qui pourront y passer à la fois et les lieux d'étapes, seront déterminés par une convention spéciale faite entre leursdites Majestés, sous la médiation de la France.

XVII. La navigation par la rivière de Netze et le canal de Bromberg, depuis Driesen jusqu'à la Vistule, et réciproquement, sera libre et franche de tout péage.

XVIII. Afin d'établir autant qu'il est possible des limites naturelles entre la Russie et le duché de Varsovie, le territoire circonscrit par la partie des frontières russes actuelles qui s'étend depuis le Bug jusqu'à l'embouchure de la Lossosna, et par une ligne partant de ladite embouchure, et suivant le Thalweg de cette rivière. le Thalweg de la Bobra jusqu'à son embouchure; le Thalweg de la Narew depuis le point susdit jusqu'à Suratz; de la Lisa jusqu'à sa source, près le village de Mien; de l'affluent de la Nurzeck, prenant sa source près le même village; de la Nurzeck jusqu'à son embouchure au-dessus du Nurr; et enfin le Thalweg du Bug, en le remontant jusqu'aux frontières russes actuelles, sera réuni à perpétuité à l'empire de Russie.

XIX. La ville de Dantzick avec un territoire de deux lieues de rayon autour de son enceinte, sera rétablie dans son indépendance, sous la protection de Sa Majesté le Roi de Prusse et de Sa Majesté le Roi de Saxe, et gouvernée par les lois qui la régissaient à l'époque où elle cessa de se gouverner elle-même.

XX. Sa Majesté le Roi de Prusse, Sa Majesté le Roi de Saxe, ni la ville de Dantzick ne pourront empêcher par aucune prohibition, ni entraver par l'établissement d'aucun péage, droit ou impôt, de quelque nature qu'il puisse être, la navigation de la Vistule.

XXI. Les villes, port et territoire de Dantzick seront fermés pendant la durée de la présente guerre maritime au commerce et à la navigation des Anglais.

XXII. Aucun individu de quelque classe et condition qu'il soit, ayant son domicile ou des propriétés dans les provinces ayant appartenu au royaume de Pologne, et que Sa Majesté le Roi de Prusse doit continuer de posséder, ne pourra, non plus qu'aucun individu domicilié, soit dans le duché de Varsovie, soit dans le territoire qui doit être réuni à l'empire de Russie, mais ayant en Prusse des biens-fonds, rentes, pensions ou revenus de quelque nature qu'ils soient, être frappé dans sa personne, dans ses biens, rentes, pensions et revenus de tout genre, dans son rang et

ses dignités, ni poursuivi, ni recherché en aucune façon quelconque, pour aucune part qu'il ait pu politiquement ou militairement prendre aux événements de la guerre présente.

XXIII. Pareillement aucun individu né, demeurant ou propriétaire dans les pays ayant appartenu à la Prusse antérieurement au premier Janvier 1772, et qui doivent être restitués à Sa Majesté le Roi de Prusse, aux termes de l'article II ci-dessus, et notamment aucun individu, soit de la grande bourgeoisie de Berlin, soit de la gendarmerie, lesquelles ont pris les armes pour le maintien de la tranquillité publique, ne pourra être frappé dans sa personne, dans ses biens, rentes, pensions et revenus de tout genre, dans son rang et son grade, ni poursuivi, ni recherché, en aucune façon quelconque pour aucune part qu'il ait prise ou pu prendre, de quelque manière que ce soit, aux événements de la guerre présente.

XXIV. Les engagements, dettes et obligations de toute nature que Sa Majesté le Roi de Prusse a pu avoir, prendre et contracter, antérieurement à la présente guerre comme possesseur des pays, territoires, domaines, biens et revenus que sadite Majesté cède, ou auxquels elle renonce par le présent traité, seront à la charge des nouveaux possesseurs et par eux acquittés, sans exception, restriction, ni réserve aucune.

XXV. Les fonds et capitaux appartenants, soit à des particuliers, soit à des établissements publics, religieux, civils ou militaires des pays que Sa Majesté le Roi de Prusse cède ou auxquels elle renonce par le présent traité, et qui auraient été placés, soit à la banque de Berlin, soit à la caisse de la société maritime, soit de toute autre manière quelconque, dans les États de Sa Majesté le Roi de Prusse, ne pourront être ni confisqués, ni saisis; mais les propriétaires desdits fonds et capitaux seront libres d'en disposer, et continueront d'en jouir, ainsi que des intérêts échus ou à échoir, aux termes des contrats ou obligations passés à cet effet.

Réciproquement il en sera usé de la même manière pour tous les fonds et capitaux que des sujets ou des établissements publics quelconques de la monarchie prussienne auraient placés dans les pays que Sa Majesté le Roi de Prusse cède ou auxquels elle renonce par le présent traité.

XXVI. Les archives contenant les titres de propriété, documents et papiers généralement quelconques relatifs aux pays, territoires, domaines et biens que Sa Majesté le Roi de Prusse cède ou auxquels elle renonce par le présent traité, ainsi que les cartes et plans des villes fortifiées, citadelles. châteaux et forteresses situés dans lesdits pays, seront remises par des commissaires de sadite Majesté, dans le délai de trois mois, à compter de l'échange des ratifications, savoir:

A des commissaires de S. M. l'Empereur Napoléon, pour ce qui concerne les pays cédés à la gauche de l'Elbe.

Et à des commissaires de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, de Sa Majesté le Roi de Saxe et de la ville de Dantzick, pour ce qui concerne les pays que leursdites Majestés et la ville de Dantzick doivent posséder en conséquence du présent traité.

XXVII. Jusqu'au jour de l'échange des ratifications du futur traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre, tous les pays de la domination de Sa Majesté le Roi de Prusse, seront, sans exception, fermés à la navigation et au commerce des Anglais.

Aucune expédition ne pourra être faite des ports prussiens pour les Iles-Britanniques, ni aucun bâtiment venant de l'Angleterre ou de ses colonies, être reçu dans lesdits ports.

XXVIII. Il sera fait immédiatement une convention ayant pour objet de régler tout ce qui est relatif au mode et à l'époque de la remise des places qui doivent être restituées à Sa Majesté le Roi de Prusse, ainsi que les détails qui regardent l'administration civile et militaire des pays qui doivent être aussi restitués.

XXIX. Les prisonniers de guerre seront rendus de part et d'autre sans échange et en masse, le plutôt que faire se pourra.

XXX. Le présent traité sera ratifié par S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, et par Sa Majesté le Roi de Prusse, et les ratifications en seront échangées à Königsberg, dans le délai de six jours, à compter de la signature, ou plus tôt si faire se peut.

Fait et signé à Tilsit, le 9 Juillet 1807.

(L. S.) Ch. Maur. Talleyrand, *prince de Bénévent.*

(L. S.) Le maréchal comte de Kalkreuth.

(L. S.) Auguste, *comte de Goltz.*

10.

Добавочная конвенція (stipulations) относительно Каттаро и Корфу, равно какъ «Résumé des ordres» напечатаны по списку, хранящемуся въ архивѣ министерства иностранныхъ дѣлъ.

11.

«*Résumé des ordres*» напечатано въ «*Correspondance de Napoléon I*».— Tome 15. № 12.885, по списку французскаго архива. Между этимъ спискомъ и нашимъ небольшая разница, не по существу, но въ нѣкоторыхъ частностяхъ редакціи

12.

Генералъ отъ инфантеріи *Сергѣй Козьмичъ Вязмитиновъ* (род. 1749 г. † 1819 г.) занималъ въ это время мѣсто министра военно-сухопутныхъ силъ (съ 1802 года) и главнокомандующаго въ Петербургѣ (съ 1805 года).

Подобнаго же содержанія рескрипты были тогда отправлены и разнымъ другимъ высшимъ начальствующимъ лицамъ.

13.

Передъ отъѣздомъ Гарденбергъ написалъ изъ Пиктупёнена, 24-го Іюня (6-го Іюля), письмо Императору Александру, въ которомъ онъ умолялъ Государя остаться, по прежнему, защитникомъ Пруссіи. Оно напечатано въ запискахъ Гарденберга, т. 2-й, стр. 502 (Eigenhändige Memoiren des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg. Herausgegeben von L. v. Ranke.—Leipzig, 1877).

Нижеслѣдующій отрывокъ изъ этого письма имѣетъ особенное значеніе при оцѣнкѣ отношеній Россіи къ Пруссіи въ 1807 году:

«Loin de moi l'idée que l'âme d'Alexandre puisse oublier que ce fut lui qui, dans les termes les plus forts, excita le Roi à cette persévérance qui l'empêcha de s'arranger séparément avec la France et qui l'honorera à jamais, que ce fut lui qui promit de la manière la plus touchante de ne pas l'abandonner, même dans le cas des plus grands revers. Cette belle âme, Sire, est sans doute un gage beaucoup plus sûr que les stipulations de la convention de Bartenstein, par lesquelles Votre Majesté Impériale s'est engagée à ne pas séparer sa cause de celle du Roi, à ne poser les armes que d'un commun accord, et à faire tous ses efforts pour rétablir Sa Majesté dans tous ses États, même en leur procurant des avantages et de nouvelles sûretés. Non, Sire, vos généreux efforts ne seront pas en vain; vous ne les discontinuerez pas. Votre puissance n'est-elle pas intacte? Vous aurez encore la satisfaction de voir ces efforts couronnés de succès, avec cette persévérance dont vous avez si justement fait votre devise».

14.

Относительно поѣздки наслѣднаго принца Мекленбургъ-Шверинскаго въ Петербургъ въ 1809 году, можно найти интересныя подробности въ нѣмецкомъ журналѣ: «*Deutsche Rundschau*», 1892 года, въ статьѣ: «*Ein Thronerbe als Diplomat. Historische Studie aus der Rheinbundszeit.—Nach archivialischen Quellen von L. v. Hirschfeld*». Къ статьѣ приложены выдержки изъ переписки принца и журнала его путешествія.

15.

Переписка о принятіи барона Штейна на русскую службу началась уже въ началѣ 1807 года.

4-го (16-го) Февраля 1807 года баронъ Криднеръ писалъ барону Будбергу изъ Мемеля:

«Quelqu'un qui est très en avant dans la confiance du digne et respectable baron de Stein vint me dire de sa part que rien ne serait plus conforme à ses vœux que si l'Empereur daignait agréer ses services. Les derniers événements l'ont rempli d'enthousiasme pour la nation russe et l'auguste souverain, sous le sceptre duquel elle a le bonheur de se trouver. Le baron de Stein s'arrêtera à Elbing pour y attendre la résolution de S. M. I. et a pour cet effet abandonné pour le moment le projet de retourner en Allemagne. Les talents distingués du ministre dans la partie des finances sont trop connus à votre excellence pour que j'aie besoin d'en faire mention».

13-го Февраля 1807 года баронъ Будбергъ отвѣчалъ:

«S. M. I. ne demande pas mieux que de faire l'acquisition d'un homme de tant de mérite, mais il voulait dans les termes où elle en est avec le Roi de Prusse éviter tout ce qui pourrait faire supposer à son intime allié l'intention de lui débaucher un serviteur qu'il doit désirer de conserver, la délicatesse empêche notre auguste maître d'entrer sur cet objet en explication avec M. le baron de Stein tant que des engagements le lient encore au maître qu'il sert à présent. C'est ce que vous ne manquerez pas, monsieur le baron, de lui faire savoir sans délai et vous y ajouterez que s'il est résolu de donner sa démission et qu'il l'obtient de Sa Majesté prussienne, l'Empereur accueillera avec bonté sa demande et sera bien aise de le voir arriver en Russie où sa réputation l'a déjà devancée et où il sera certainement employé d'une manière conforme à ses talents».

Свѣдѣнія о намѣреніи барона Штейна перейти въ 1807 году на русскую службу см. сочиненіе Пертца: «*Das Leben des Ministers Freiherrn vom Stein.*— Berlin, 1850». 1-й томъ, стр. 439.

16.

Наполеонъ въ скоромъ времени пересталъ относиться съ такою строгостью къ умолчанію польскаго имени въ дѣлахъ, Варшавскаго герцогства, какъ это видно изъ депеши Ханыкова.

12-го (24-го) Сентября баронъ Криднеръ писалъ изъ Мемеля: «La gazette de Berlin arrivée hier contient la remarque que depuis quelque temps le Moniteur a substitué à la dénomination de grand-duché de Varsovie celle de grand-duché de Pologne». — Затѣмъ пошли еще далѣе и подъ заглавіемъ: Pologne, помѣщались извѣстія изъ Данцига, Познани, Варшавы.

17.

Относительно пріема генерала Винцента въ Дрезденѣ и разговора съ Наполеономъ см. сочиненіе Бэра: «Zehn Jahre Österreichischer Politik 1801—1810.— Leipzig, 1877», стр. 294.

Къ депешѣ Ханыкова приложенъ списокъ французскихъ генераловъ, награжденныхъ землями въ герцогствѣ Варшавскомъ. Число ихъ 26. Между ними находились маршалы: Даву, Ней, Ланнъ, Бертье, Массена, Сультъ, Мортье, Бессіеръ, Бернадотъ и генералы: Саварн, Сюше, Удино, Викторъ, Груши, Дюпонъ и др.

18.

Въ первоначальномъ проектѣ этого манифеста Императоръ Александръ собственноручно сдѣлалъ слѣдующія измѣненія:

Относительно дворянства сказано было: «дворянство, шествуя по слѣдамъ его предковъ, знаменовало себя не только жертвами имущества, но и совершенною готовностію положить жизнь за вѣру и отечество».

Императоръ Александръ зачеркнулъ слово «вѣра» и написалъ «славу».

Относительно купечества сказано было о ихъ готовности всѣмъ жертвовать славѣ и безопасности.

Императоръ Александръ зачеркнулъ «славѣ» и написалъ «отечества».

Заключительныя слова проекта манифеста были вычеркнуты цѣликомъ, а именно:

«Для принесенія же благодарственныхъ Богу моленій въ соединеніи сердецъ предъ олтаремъ его святымъ, назначаемъ для обѣихъ столицъ нашихъ и ближнихъ къ нимъ губерній .... настоящаго года; въ отдаленныхъ же мѣстахъ да совершатся они по полученіи сего».

15-го Октября 1807 года послѣдовалъ указъ Сенату *о присоединеніи Бѣлостокской области къ Россіи:*

Трактатомъ, въ Тильзитѣ между Россіей и Франціей заключеннымъ, постановлено: присоединить къ Имперіи Россійской область, окруженную частію настоящихъ границъ россійскихъ, простирающуюся отъ Буга до устья Лоссосны, и линіею, идущею отъ помянутаго устья и слѣдующею по талвегу сей рѣки, по талвегу Бобры до ея устья, по талвегу Нарева отъ вышеупомянутаго мѣста до Суратца, по талвегу Лисы до ея истока подлѣ деревни Міенъ, по талвегу протока, впадающаго въ Нурчекъ, подлѣ той же деревни выходящаго, до его устья выше Нура, и, наконецъ, по талвегу Буга вверхъ до настоящихъ границъ Россійскихъ.

Вслѣдствіе сего признали мы за благо назначить сенатора Тейльса, какъ для принятія края сего и присяги на вѣрность подданства отъ обитателей онаго, такъ и для учиненія предварительныхъ распоряженій къ управленію онаго; и снабдивъ его по всѣмъ предметамъ симъ надлежащими предписаніями, Мы повелѣваемъ Правительствующему Сенату:

1) Прилагаемый при семъ Манифестъ новымъ подданнымъ Нашимъ, напечатавъ въ потребномъ числѣ экземпляровъ на россійскомъ и польскомъ языкахъ, отправить къ сенатору Тейльсу для надлежащаго употребленія, и

2) О присоединеніи къ Имперіи Россійской края сего сообщить повсемѣстно, дабы такимъ образомъ какъ вообще между разными мѣстами и лицами начальства имѣющими надлежащая связь и сношенія установлены быть могли, такъ и въ особенности по требованіямъ сенатора Тейльса, касательно возложеннаго на него отъ Насъ препорученія, исполняемо было.

Манифестъ. Божіею милостію Мы Александръ Первый, Императоръ и Самодержецъ Всероссійскій, и проч., и проч., и проч.

Намъ любезновѣрнымъ подданнымъ: Духовнымъ, Благородному Рыцарству и Земству, городамъ и всѣмъ обывателямъ Бѣлостокской области, Императорскую Нашу милость и благоволеніе.

Трактатомъ между Россіею и Франціею въ 27-й день Іюня сего года въ Тильзитѣ постановленнымъ, область, окруженная частію настоящихъ границъ Россійскихъ, простирающеюся отъ Буга до устья Лоссосны, и линіею, идущею отъ помянутаго устья и слѣдующею по талвегу сей рѣки, по талвегу Бобры до ея

устья, по талвегу Нарева отъ вышеупомянутаго мѣста до Суратца, по талвегу Лисы до ея истока подлѣ деревни Міень, по талвегу протока, впадающаго въ Нурчекъ, подлѣ той же деревни выходящаго до его устья выше Нура, и, наконецъ, по талвегу Буга вверхъ до настоящихъ границъ Россійскихъ, присоединена къ Имперіи Россійской на вѣчныя времена.

Пріемля подъ державу Нашу сію область, Мы извѣщаемъ и удостовѣряемъ васъ, любезновѣрные Намъ обитатели оной, что Мы въ священный поставимъ Себѣ долгъ обратить неусыпныя попеченія Наши на устроеніе блага вашего и спокойствія.

Всѣ права и преимущества ваши пребудутъ неотъемлемы, исповѣданіе вѣры вашей сохранится ненарушимо, и собственность, каждому законно принадлежащая, не токмо останется неприкосновенною, но выгоды ваши усугубятся распространеніемъ на васъ преимуществъ и отличій, древнимъ подданнымъ Россіи присвоенныхъ.

Постановляя сіе въ завѣтъ благоволенія Нашего къ вамъ, Мы уполномочили Нашего тайнаго совѣтника и сенатора Тейльса принять отъ васъ присягу на подданство и вѣрность, и купно поручили ему учинить предварительно всѣ нужныя распоряженія какъ для управленія сей области, такъ наипаче къ облегченію бѣдствій, обитателями ея особенно по случаю войны понесенныхъ.

Обитатели Бѣлостокской области! При таковомъ Нашемъ о благѣ вашемъ попеченіи, пріятно Намъ быть удостовѣреннымъ, что вы непоколебимою вѣрностію и приверженностію къ Престолу Нашему потщитесь на будущее время заслуживать вящшее Императорское Наше благоволеніе. Данъ въ Санктпетербургѣ въ 15-й день Октября въ лѣто отъ Рождества Христова 1807, царствованія же Нашего въ седьмое.

19.

12-го (24-го) Сентября 1807 года баронъ Криднеръ писалъ: «le colonel Kleist a écrit de Berlin que sur toute la route il avait vu parmi les troupes françaises des mouvements qui annonçaient leur prochain départ. Il ajoute qu'à Berlin il avait déjà été annoncé à la bourgeoisie qu'elle devait se tenir prête à monter la garde».

Полковникъ Клейстъ былъ посланъ въ Дрезденъ для переговоровъ по устройству военной дороги черезъ прусскія владѣнія въ герцогство Варшавское.

20.

Генералъ отъ инфантеріи *Михаилъ Илларіоновичъ Голенищевъ-Кутузовъ* (р. 1745 г. † 1813 г.) занималъ во время войны 1807 года мѣсто кіевскаго военнаго губернатора, находясь въ немилости послѣ аустерлицкаго сраженія.

21.

Объясненіе на этотъ намекъ Наполеона даетъ, можетъ быть, письмо князя А. Б. Куракина—Императрицѣ Маріи Θеодоровнѣ отъ 18-го (30-го) Іюня 1807 г. изъ Тильзита, въ которомъ приведенъ разговоръ съ Императоромъ Александромъ по поводу замужества великой княжны Екатерины Павловны: «Il a ajouté aussi que les affaires générales et la situation de la Russie venaient de changer tellement, qu'il serait facile de trouver un autre établissement pour madame la grande-duchesse Catherine, plus assortissant et plus convenable».

Въ запискѣ (Note), диктованной Наполеономъ для Императора Александра въ Тильзитѣ, обращаетъ также вниманіе слѣдующее мѣсто: «Appeler le prince Jerôme au trône de Saxe et de Varsovie, c'est presque, dans un seul instant, bouleverser tous nos rapports... En réfléchissant donc sur cette question, l'Empereur Napoléon est plutôt prêt à déclarer, dans un article secret, que ce mariage que l'on a cru

être dans sa pensée n'est point dans sa politique, et que, quand il y eût été, il y aurait renoncé du moment que la conséquence immédiate serait de placer le trône de Varsovie presque dans ses mains».

22.

По полученіи награды, Лестокъ написалъ Императору Александру слѣдующее благодарственное письмо:

Tapiau, 18 Octobre 1807.

Sire,

V. M. I. a daigné se ressouvenir encore une fois des faibles services que je fus assez heureux de porter à ses intérêts et à ceux de mon souverain dans le commandement du corps d'armée qui participiant aux opérations glorieuses de la grande armée Russe fut confié à mes ordres pendant la dernière campagne et pour témoignage de sa satisfaction particulière, elle daigne m'honorer de l'ordre de St. Alexandre.

L'expression me manque, Sire, pour prouver à V. M. I. toute l'étendue de ma reconnaissance illimitée pour cette nouvelle et grande faveur, mais je serai à jamais animé du zèle le plus ardent à m'en rendre digne.

Si V. M. I. se plait à juger favorablement de ma conduite militaire j'y trouve non seulement la plus douce récompense de mes travaux, mais encore j'y vois attaché mon triomphe le plus honorable, car le jugement du Monarque qui réunit toutes les grandes qualités, que l'univers en lui révère, est à jamais l'oracle pour toutes les nations.

C'est avec les sentiments de la plus profonde soumission que je meurs,

Sire,

de V. M. I.

le très humble, très obéissant et très soumis serviteur

L'Estocq.

В. У. А.
№ 4409. Отд. II.

23.

Императоръ Александръ—Фридриху Вильгельму III.

St.-Pétersbourg, 10 (22) Septembre 1807.

Malgré que je n'aie jamais douté des dispositions de Votre Majesté à mon égard, je n'ai pu voir qu'avec la plus grande sensibilité toute l'amitié qu'elle me témoigne par ses lettres du 30 Juillet et du 9 Août. La communication qui a été faite au comte de Lehndorff, non seulement de mon traité de paix avec la France, mais encore des articles secrets qui en font partie, vous aura servi, Sire, de nouvelle preuve de l'abandon sans réserve que je désire maintenir éternellement dans nos relations. La conduite arbitraire que tiennent les autorités françaises en contravention des stipulations passées entre Votre Majesté et l'Empereur Napoléon et dont elle se plaint à si justes titres n'a pu qu'exciter en moi les sentiments les plus pénibles. Je me serais empressé de déférer au vœu que vous m'avez fait exprimer, Sire, d'appuyer d'abord par une personne de confiance les réclamations que Votre Majesté a chargé le général Knobelsdorf de faire contre ces abus, si le départ de mon ambassadeur pour Paris ne me fournissait une occasion bien plus sûre de remplir vos désirs. Le lieutenant-général comte de Tolstoy va se mettre en route pour cette destination et il a reçu les ordres les plus précis d'agir dans le même sens que les représentants de Votre Majesté. Elle peut être bien convaincue qu'aucun soin ne sera négligé pour réparer le mal. En attendant pour ne pas perdre un mo-

ment, dès le lendemain de la réception de votre première lettre, Sire, du 30 Juillet, j'ai parlé moi-même avec instance au général Savary et depuis je suis revenu encore plus d'une fois sur ce sujet *). Les lettres que ce général a écrites à ma demande et qu'il m'a communiquées ont été telles que je pouvais les désirer. Mon ambassadeur va revenir à la charge avec plus d'insistance encore et Votre Majesté peut être convaincue de la part sincère que je prendrai constamment à tout ce qui la regarde; mon attachement et mon amitié pour elle ne finiront qu'avec ma vie. C'est avec ces sentiments et la considération la plus distinguée que je suis,

Sire, de Votre Majesté
le bon-frère, ami et allié
Alexandre.

24.

Письмо барона Будберга отъ 8-го августа 1807 года, на которое ссылается баронъ Криднеръ, приведено нами на стр. 83 (№ 17).

25.

Подробности о Мемельскомъ дворѣ можно найти въ сочиненіи: «Life of general Sir Robert Wilson, from autobiographical memoirs, journals, narratives, correspondance etc.»—London, 1862. Vol. 2. Chap. VIII.

26.

При составленіи инструкціи графу Толстому руководствовались запискою: *Projet d'instructions au lieutenant-général comte de Totstoy.*

INTRODUCTION.

Exposé succinct des motifs qui ont engagé S. M. I. à prendre part à la dernière guerre.

Événements qui ont amené la paix.

Position de la Russie vis-à-vis des principales puissances de l'Europe.

Par une suite nécessaire de l'instabilité de toute chose dans le siècle où nous vivons, il est difficile (pour ne pas dire impossible) de se former un système permanent comme cela a pu être en d'autres temps. La politique de nos jours ne peut donc se régler que sur la situation du moment, et ne saurait pour l'avenir se permettre tout au plus que des conjectures, qui peuvent être justes ou non selon le cours rapide et irrégulier des événements.

Si ce raisonnement est fondé, il en résulte que les instructions du comte Tolstoy, sous le rapport des relations politiques entre la Russie et la France et sous celui des affaires générales de l'Europe, doivent porter sur deux objets principaux, savoir, sur l'état actuel des choses tel que nous le voyons, et sur les suppositions que doivent faire naître la marche et les principes du gouvernement actuel de la France.

L'état présent où la Russie se trouve vis-à-vis de cette puissance est aisé à définir. Le traité de Tilsit devra sensé servir de base aux relations futures entre les deux empires. La Russie étant fermement résolue à remplir tous les engagements

*) См. Сборникъ Императорскаго Русскаго Историческаго Общества. Томъ 83-й: «Политическая переписка генерала Савари во время пребыванія его въ С.-Петербургѣ въ 1807 году».

qu'elle a contracté par cet acte, elle est en droit de prétendre la même scrupulosité de la part du gouvernement français. Les différents articles du traité de Tilsit qui n'ont pu encore être exécutés de part et d'autre, seront passés en revue, et l'ambassadeur recevra des directions analogues à chacun de ces articles. Quant au traité d'alliance, il paraîtrait convenable de ne lui en faire part que pour sa seule et unique connaissance.

Parmi les articles du traité ceux qui concernent les intérêts du Roi de Prusse seront particulièrement recommandés. On communiquera à l'ambassadeur tout ce qui nous est entré en dernier lieu sur l'inexécution du traité entre la France et la Prusse, et il fera les remontrances les plus fortes sur cet objet.

Ensuite viendront les demandes des maisons apparentées de la famille impériale, savoir de Meklembourg Schwerin, Saxe Cobourg, de Weimar, que l'ambassadeur sera également chargé de soutenir, sans cependant trop s'avancer pour ne jamais se mettre dans le cas, s'il était possible, de faire une démarche inutile ou d'essuyer un refus.

Nos démêlés avec la Turquie sont encore un objet qui entre dans la catégorie des affaires du moment. L'Empereur Napoléon a manifesté à plus d'une reprise qu'il serait bon de traîner cette négociation de paix en longueur, afin de laisser à la Russie la faculté de maintenir ses troupes en Moldavie et Valachie. En cultivant cette disposition et en tâchant de la prolonger, l'ambassadeur sondera le ministère français sur la manière dont il envisagerait l'acquisition de la Bessarabie, de la lisière de la mer Noire etc par la Russie. Il fera sentir que l'Empereur Alexandre ayant reconnu et sanctionné d'avance toutes les innovations que l'Empereur Napoléon jugera à propos d'introduire en Allemagne, il n'y aurait rien de trop si la France consentait à l'acquisition dont il s'agit pour la Russie. A la rigueur on pourrait peut-être consentir à ce que les Français, pour prix de leur assentiment, prissent possession de l'Albanie Turque ou de la Bosnie.

. . . . *)

Pour ce qui concerne l'avenir, on ne saurait préciser tous les cas qui peuvent survenir; c'est pourquoi l'ambassadeur sera spécialement chargé de surveiller les vues et les opérations du gouvernement français, d'en rendre successivement compte, et de faire connaître en temps et lieu, que si la France veut enfin mettre des bornes à ses envahissements et se contenter de son état actuel, la Russie ne demande pas mieux que de faire de même; mais si au contraire l'Empereur Napoléon persiste dans son système de conquête et de subversion, la Russie ne se croira pas moins en droit de suivre le même système d'après que ses convenances le lui indiqueront.

Vu le peu de fond qu'il y a à faire sur les principes et la probité des ministres français, il sera recommandé à l'ambassade d'éviter autant que possible de traiter verbalement, mais par notes soit formelles, soit verbales, ou simplement par billets, selon l'importance des objets.

Précautions à observer contre les émissaires et les espions du gouvernement français. Pour être plus sûr à cet égard, l'ambassadeur ne se servira dans ses relations ministérielles que des employés du collége des affaires étrangères qui lui seront adjoints.

Chiffres.—Argent de voyage et traitement tant de l'ambassadeur que des employés de la mission.—Conclusion.

На основаніи этого «Précis» приступлено было къ составленію инструкціи еще во время министерства барона Будберга. Черновой отпускъ исправленъ рукою Государя; многія мѣста инструкціи подверглись сокращенію, въ особенности историческое вступленіе; смягчены разныя рѣзкости, направленныя противъ Франціи и ея правительства. Графъ Румянцовъ также принималъ участіе въ окончательной редакціи инструкціи.

---

*) Точки въ подлинникѣ.

Приведемъ здѣсь нѣкоторые изъ пропусковъ, встрѣчающіеся въ инструкціи, въ сравненіи съ первоначальнымъ ея проектомъ. Начнемъ съ историческаго обзора событій, послѣдовавшихъ отъ Амьенскаго мира до 1805 года.

Les traités de Lunéville, de Paris et d'Amiens avaient enfin rendu la paix générale à l'Europe, bienfait dont elle avait cessé de jouir depuis près de 10 ans. Malheureusement cet état de calme ne dura pas, et la guerre éclata de nouveau entre l'Angleterre et la France. Le continent aurait pu rester en paix malgré cette rupture, si la France l'avait voulu. Mais cette puissance se dirigeant sur des principes peu compatibles avec le bien général et profitant de la conduite faible et irrésolue des puissances les plus directement intéressées à s'opposer à son agrandissement progressif, ne mit bientôt plus de bornes à son ambition. La Savoie, le Piémont, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalle furent successivement incorporés à la France, tandis que d'un autre côté elle organisait d'une manière conforme à ses vues la Suisse et la Hollande.

Je ne pouvais ni ne devais rester spectateur oisif de tous ces empiètements qui en augmentant au delà de toute proportion les forces de la France diminuait d'autant celles de l'Autriche et de la Prusse, à la conservation desquelles je ne pouvais me dispenser de prendre le plus vif intérêt. Le comte de Morkoff qui se trouvait encore à Paris dans ce temps là, et après son départ le chargé d'affaires d'Oubril, eurent ordre de faire les représentations les plus fortes contre cette conduite du gouvernement français. Mais elles ne produisirent aucun effet, non plus que les réclamations que je fis faire contre l'infraction du territoire de l'empire germanique, l'enlèvement du duc d'Enghien et l'assassinat juridique de cet infortuné prince. Voyant ainsi l'inutilité des soins que je consacrais à ramener le gouvernement français aux principes de la justice et de la modération, je me déterminai à rompre toute correspondance avec lui, et à cet effet je fis rappeler ma mission de Paris vers la fin de 1804.

Peu après le chef du gouvernement français prit le titre d'Empereur qui bientôt fut suivi de celui de Roi d'Italie. Ce titre-ci surtout annonçant de nouveaux projets d'agrandissement qu'il eut été désirable de prévenir soit par la force, soit par la voie des négociations, je choisis encore ce dernier moyen d'autant plus volontiers que le gouvernement français m'avait fait entendre par l'entremise de la Cour de Berlin, qu'il désirait remettre sur l'ancien pied les relations qui avaient subsistés entre les deux puissances. Le chambellan de Nowossiltzoff fut envoyé par moi vers le chef du gouvernement français avec les instructions nécessaires pour tâcher de concilier de manière ou d'autre tant d'intérêts majeurs; mais tandis qu'il se trouvait déjà en route pour se rendre à sa destination, la France réunit encore la république de Gênes à tous les autres États qu'elle s'était appropriée. Ce nouvel acte d'autorité ayant nécessairement dû me donner la mesure des difficultés toujours renaissantes que rencontrerait le seigneur de Nowossiltzoff dans l'exécution des ordres que je lui avais donné en l'envoyant près du gouvernement français, je résolus de révoquer sa mission que dès lors je devais envisager comme inutile.

Tout espoir de terminer mes différends avec la France par les voies de la conciliation se trouvant ainsi anéanti, il était à présumer que le feu de la guerre maritime se propagerait bientôt sur le continent. Cette explosion devait paraître d'autant plus prochaine, que la France avait rassemblé une armée formidable dans la haute Italie, et qu'elle se refusait constamment à donner sur ses opérations dans ces contrées les explications que la Cour de Vienne était dans le cas de lui demander.

La position géographique de l'Autriche exposait cette puissance plus que tout autre au premier choc des attaques de la France, il était bien naturel que la Cour de Vienne désirait prévenir encore s'il était possible l'explosion de la guerre continentale. Elle fit à cet effet proposer son intervention simultanément aux Cours de St.-Pétersbourg, de Berlin, de Londres et à Paris, à l'effet de concilier les différends des parties intéressées. Toujours guidé par les mêmes principes de modération et

d'amour pour la paix je m'empressai d'acceder à la proposition de S. M. I. et R. A. en déclarant itérativement que je serais au comble de mes vœux si le but proposé pouvait être atteint par les voies de la négociation.

Cependant ayant par devers moi plus d'un exemple du peu de disposition qu'avait le gouvernement français à s'arranger de cette manière, et voulant être prêt à soutenir efficacement l'Autriche, devenue mon alliée, au cas que ses soins pour le maintien de la paix continentale ne produisissent pas plus d'effet que ceux que j'avais consacré au même but, je me décidai en même temps à faire marcher une partie de mon armée hors des frontières pour la rapprocher d'autant du théâtre des événements.

Malgré que cette détermination n'eut été prise que dans une seule et unique intention de donner quelque poids aux justes représentations que l'Autriche avait à faire à la France et que dès lors ce n'était qu'une mesure purement défensive, néanmoins le gouvernement français affecta d'envisager la marche de mes troupes comme une démonstration hostile. Ne jugeant pas non plus de sa convenance de prêter l'oreille aux justes réclamations de l'Autriche, la France se hâte de déclarer la guerre à cette puissance avant que mes troupes ayent pu veuir à son secours.

Въ оцѣнкѣ прусской политики первоначальная редакція инструкціи отличалась большею рѣзкостью:

«Ce souverain (le Roi de Prusse) .... fut tellement subjugué par les intrigues de la France et par les conseils perfides de ses ministres, qu'il resta sourd à toutes mes instances et aux offres les plus attrayantes et *jusqu'à la voix de l'honneur*, puisqu'une infraction manifeste de son territoire commise par une partie de l'armée française ne put même pas l'ébranler».

Въ разсужденіяхъ относительно восточныхъ дѣлъ зачеркнуты слѣдующія строки:

«Dans les entretiens que vous pourrez avoir avec l'Empereur Napoléon sur cette matière, et afin de le porter autant que possible à entrer dans mes vues, vous lui rappellerez la manière dont il s'est expliqué vis-à-vis de moi sur le sort futur de l'empire ottoman; vous lui insinuerez qu'au cas où il voudrait réaliser les projets qu'il a conçus relativement à cette puissance, il serait même de son intérêt que la Russie fut en possession des provinces turques qui sont à sa convenance, et qu'un arrangement dans le sens que je le désire faciliterait de beaucoup l'exécution de ses propres plans».

Въ томъ мѣстѣ инструкціи, гдѣ рѣчь идетъ о комбинаціяхъ для будущаго (combinaisons pour l'avenir), **вычеркнуто слѣдующее разсужденіе:**

«si au contraire l'Empereur Napoléon persiste dans ses projets de conquête et de subversion, je ne me croirai pas moins en droit de suivre la même marche d'après que mes convenances me l'indiqueront».

Въ инструкціи предписывалось графу Толстому избѣгать съ французскими министрами словесныхъ переговоровъ (de traiter verbalement), **но побудительная къ тому причина вычеркнута; она заключалась въ слѣдующемъ:**

«L'expérience ayant prouvé qu'il n'y a que très peu de fond à faire sur la scrupulosité que met le cabinet français en matière d'affaires politiques....».

По поводу Тильзитскаго мира вычеркнуты также нижеслѣдующія разсужденія:

«La paix de Tilsit ayant ainsi délivré la Russie de son plus dangereux ennemi, la politique exige qu'elle ne néglige rien pour tirer le meilleur parti possible des nouvelles combinaisons qui en dérivent pour elle».

27.

Перечислимъ здѣсь документы, которые были приложены къ инструкціи графа Толстаго. Нѣкоторыя изъ этихъ приложеній напечатаны нами въ слѣдъ за инструкціею.

№ 1. Traité entre la Russie et la France conclu en 1801 (8 Octobre), avec les articles secrets (10 Octobre 1801) qui y appartiennent.

№ 2. Traité non ratifié signé par le conseiller d'État d'Oubril en 1806, avec les articles secrets (8 (20) Juillet 1806).

№ 3. Convention de Bartenstein conclu entre la Russie et le Prusse le 14 (26) Avril 1807.

№ 4. Traité de Tilsit entre la Russie et la France avec les articles secrets 25 Juin (7 Juillet), съ приложеніемъ манифеста 19-го Августа 1807 года.

№ 5. Traité de Tilsit entre la Prusse et la France et convention entre ces mêmes puissances du 12 Juillet 1807.

№ 6. Communications du comte de Lehndorff, ministre de Prusse, à St.-Pétersbourg.

№ 7. Note remise au conseiller privé d'Alopéus, en réponse à l'office présenté au cabinet britannique pour offrir la médiation de la Russie.

№ 8. Circulaire du mois d'Octobre 1806 à l'occasion de l'entrée des troupes russes en Moldavie.

№ 9. Ordres donnés au général Michelson et au prince Prosorovsky et différents autres papiers relatif à ce qui concerne la Turquie.

№ 10. Ordres donnés au commandants des troupes russes à Cattaro, à Corfou et au vice-amiral Seniavin.

№ 11. Acte additionnel signé par le prince Labanoff et par le maréchal Berthier le 9 Juillet 1807.

№ 12. Mémoire remis au ministère Impérial par le baron d'Egloffistein muni des pouvoirs du duc de Saxe Weimar.

№ 13. État des employés de la mission de Paris.

№ 14. Rapports de M. de Lisakewicz, ministre en Danemark, sur l'invasion des Anglais.

№ 15. Note remise par le comte de Romanzow au lord Gower et réponse de celui-ci.

№ 16. Note remise par le chargé d'affaires Lesseps pour réclamer les soldats français qui se trouvent encore en Russie.

№ 17. Collection de Traités.

№ 18. Papiers relatifs à la mission du conseiller d'État d'Oubril en 1806.— 8 Pièces.

Въ дополненіе къ приложеніямъ помѣщеннымъ въ текстѣ въ слѣдъ за инструкціею, приведемъ еще выдержку изъ депеши Le Coq—Фридриху Вильгельму III, сообщенной императорскому министерству.

Парижъ, 14-го (26-го) августа 1807 года.

Comment vous exprimerai-je, Sire, la surprise que j'éprouvai lorsque rendu ici dans la journée du 19, j'appris de M. le général Knobelsdorff qu'il n'avait pas encore été admis à l'audience de l'Empereur, et que par conséquent la lettre de Votre Majesté du 16 Juillet ne se trouvait encore pas entre les mains de S. M. I.—Cependant le même jour encore le général reçut une invitation qui fixait cette audience au lendemain matin.

Il y remit à la fois à l'Empereur et votre première lettre, Sire, et la seconde du 3 Août, dont j'avais été le porteur, mais n'ayant pu entrer en matière sur les objets ni de l'une ni de l'autre, à cause des témoins présents à cette entrevue, elle

est malheureusement restée infructueuse, comme Votre Majesté s'en convaincra par le rapport que le général lui-même lui en fait.

Impatient d'aborder enfin les questions importantes, dont la discussion nous était confiée, je proposai au général de demander par une lettre officielle à M. de Champagny qui a succedé dans le ministère des relations extérieures au prince de Bénévent devenu vice grand Électeur de l'empire, un entretien et la permission de me présenter à ce ministre. Le général fit cette démarche le 22 et le billet ci-inclus nous invita hier après midi à l'entrevue que nous désirions.

L'insulte faite par le général Rapp aux commissaires de Votre Majesté pour la démarcation du nouveau territoire Danzicois, fut le premier objet de nos représentations. Après avoir lu attentivement en notre présence une note officielle que M. Knobelsdorff remit sous sa signature au ministre, ...M. de Champagny nous dit: que les rapports du général Rapp avaient déjà porté le fait à la connaissance de l'Empereur, qu'il était possible qu'il se fut passé quelques irrégularités qui determinassent S. M. I. à ne point sanctionner la démarcation telle qu'elle a eu lieu, mais que dans aucun cas le général Rapp ne pouvait être blâmé de son procédé contre les commissaires de Votre Majesté, ni astreint envers eux à aucune réparation, puisque M. Oehrichs et Roseins outre-passant de beaucoup les instructions qui pouvaient leur avait été données, avaient prétendu mettre la main sur une quantité d'objets auxquels ils n'avaient nul droit de toucher, s'étaient gérés en général comme maître de la ville et avaient failli y donner lieu à des troubles, que le délégué français n'avait pu prévenir qu'en les engageant à la quitter sans retard. Nous nous crûmes autorisés à revoquer en doute la vérité de tant de faits absolument passés sous silence dans les ordres de Votre Majesté et invitâmes d'une manière pressante le ministre à mettre sous les yeux de l'Empereur la note du général de Knobelsdorff et à faire donner surtout au général Rapp l'ordre positif de s'en tenir strictement aux deux lieues de territoire assignées à la ville de Danzig par la convention du 12 Juillet.

M. de Champagny nous le promit, mais en ajoutant qu'il croyait n'avoir pas besoin d'observer, qu'il était question ici de lieues du pays et par conséquent de milles d'Allemagne de 15 au degré. Souverainement étonné de cette interprétation arbitraire, je repliquai sans balancer au ministre qu'il n'existait point de lieues en Prusse, et qu'il était de la dernière évidence qu'en adoptant ce terme dans la convention, l'on avait entendu parler de lieues de France dont deux ne font qu'une mille allemande.

Il objecta qu'en France même les lieues ne sont pas d'une grandeur égale, que dans telle province il y en a de plus fortes que ne le sont les milles chez nous, et que par conséquent en se servant du mot de lieue, on entendait toujours celle d'usage dans le pays où l'on se trouve.

Bien que cette discussion malgré tous nos arguments les plus convaincants, ne nous offrit pas l'avantage d'arracher au ministre l'aveu de la différence très essentielle qu'il y a entre des lieues et des milles, elle nous procura une occasion naturelle d'en venir à la proposition de Votre Majesté de souscrire à cette extension du territoire Danzicois et même à la cession de la nouvelle Silésie contre des indemnités équitables, pour lesquelles nous crûmes devoir de préférence indiquer alternativement soit la restitution de la frontière de la Netze et du canal de Bromberg et celle du cercle de Culm, soit la remise totale des contributions arriérées. Cette ouverture ne trouva aucun accueil, et nous fûmes presque accusés de mauvaise foi lorsque nous contestâmes, que la nouvelle Silésie ait été cédée par Votre Majesté. M. de Champagny sans disconvenir de ce qu'une erreur était échappée au redacteur du traité de Tilsit à l'article 2, soutenant que l'article 13 explicatif et postérieur ne pouvait, Sire, laisser le moindre doute sur la cession réelle et effective de cette partie de vos États.

L'objet des contributions venait d'être touché. Instruit à fond par mon séjour à Berlin des difficultés insurmontables que les prétentions toujours croissantes de l'intendant-général Daru semblaient alors devoir apporter à l'arrangement final de

cette importante affaire, je pris la parole pour en tracer un tableau rapide au ministre. Je l'interpellai de m'expliquer comment il arrivait que l'Empereur n'ayant au mois d'Octobre frappé sur la totalité des États prussiens qu'une contribution de cent millions, M. Daru en ait encore tout récemment évalué les arrérages à la somme d'autant, malgré tant de payements déjà faits, tant de fournitures dont S. M. I. a solennellement autorisé la déduction, enfin tant de provinces cédées dont l'écot ne peut plus tomber à notre charge. Je lui représentais que si l'Empereur persistait à se refuser à toute remise, il était du moins aussi urgent que juste d'en venir sans délai à une liquidation qui constatât ce qu'en effet il nous reste à payer encore, et sur toutes choses de mettre Votre Majesté en possession d'un des moyens les plus efficaces de s'acquitter, en lui rendant dès à présent l'administration civile de tous ses États. Je terminai en laissant tomber l'offre d'une somme aversionale, qui put nous libérer tout à coup, mais je fus dispensé d'en articuler le montant par la déclaration que nous fit M. de Champagny qu'il ne pouvait entrer en matière avec nous sur ces objets pécuniaires, leur arrangement étant exclusivement réservé par les ordres de l'Empereur à son intendant-général à Berlin, auquel S. M. I. venait au reste d'enjoindre d'y apporter des facilités. En vain nous demandâmes en quoi ces facilités consisteraient. Le ministre des relations extérieures se borna à nous répéter la même assurance et à nous faire lecture d'un passage d'une lettre de l'Empereur qui l'autorisait effectivement à la donner.

Tel est, Sire, le résumé d'un entretien dans lequel nous tentâmes plus d'une fois d'émouvoir le ministre en faveur de la Prusse et de l'amener à quelque explication confidentielle, qui nous éclairât sur les véritables vues de l'Empereur à son égard. Mais sans quitter le froid glaçant qui le caractérisa, M. de Champagny en demeura constamment à des protestations générales, que l'Empereur ne voulait point la ruine de la monarchie prussienne, qu'il n'exigeait de vous, Sire, que l'exécution prompte et exacte des traités et que celle-ci lui donnerait la mesure des rapports dans lesquels il pourrait rentrer par la suite avec elle.

Et cependant si en effet l'on ne voulait que l'exécution des traités pourquoi s'ingénierait-on à la hérisser sans cesse de nouveaux obstacles, pourquoi la mission extraordinaire du général de Knobelsdorff n'eut-elle pas suffi pour satisfaire provisoirement l'Empereur, pourquoi le sieur de Champagny se serait-il encore dans notre entretien d'hier récrié sur l'insuffisance des pouvoirs de ce général.

Je ne sais si l'on s'est attendu ici de la part de Votre Majesté à la proposition d'une alliance offensive et défensive, ou à celle de son accession à la ligue du Rhin, ou enfin à telles offres d'échange de territoire dont l'exécution eut servi de complément aux changements effectués par l'Empereur en Allemagne, mais ce qui me paraît indubitable c'est que sans quelque grande détermination, qui donne à votre politique, Sire, une tendance toute nouvelle et conforme aux intérêts du gouvernement français, vous parviendrez difficilement à rentrer avec lui dans ces relations qui seules peuvent aujourd'hui offrir à Votre Majesté une garantie solide, et qu'il est d'une extrême importance par conséquent que le représentant de Votre Majesté, Sire, en cette cour soit instruit de vos intentions sur tous ces points et muni des pouvoirs les plus étendus pour en traiter et convenir éventuellement avec le ministère impérial.

Au rescrit de Votre Majesté *) se trouvait au reste jointe une lettre immédiate adressée au général Clarke. Comme il est attendu ici à chaque instant pour se charger du ministère de la guerre à la place du prince de Neufchâtel devenu vice grand connétable de l'empire, je retiens cette lettre et la lui remettrai dès son arrivée. On ignore encore par qui le général Clarke sera remplacé à Berlin. Le directeur de la banque Cretet a succédé au Sieur de Champagny dans le ministère de l'intérieur.

J'ai l'honneur d'être etc.

---

*) Король писалъ Le Coq 26-го іюля (7-го августа) и рескриптъ этотъ засталъ его уже въ Парижѣ. Въ немъ король жаловалъ Le Coq «2.000 écus».

Списокъ чиновникамъ Парижской миссіи.

	Сколько получать жалованія съ курсомъ.	
Совѣтникъ посольства графъ Нессельродъ	2.500	руб.
Секретари посольства:		
Коллежскій совѣтникъ князь Гагаринъ	1.800	»
Надворный совѣтникъ баронъ Криднеръ	1.800	»
Коллежскій ассесоръ Бутягинъ	1.500	»
Сверхъ штата.		
Камергеръ графъ Ожаровскій.	1.500	»
Камеръ-юнкеръ Гурьевъ	1.000	»

28.

Фридрихъ Вильгельмъ III—Императору Александру.

Memel, 30 Juillet 1807.

Je m'empresse, Sire, de renouer notre correspondance, très décidé à conserver dans toute leur force nos anciennes relations intimes. Le comte de Lehndorff a eu ordre de communiquer à Votre Majesté Impériale mon traité de paix, et de témoigner à ses ministres mon désir de connaître celui qu'elle a conclu.

Cette réciprocité lui paraîtra naturelle et je crois pouvoir l'attendre d'un allié pour lequel je n'ai point de secrets. Les conditions du mien, Votre Majesté le sait, sont plus que dures, elles sont accablantes et ce qui les agrave encore ce sont les vexations arbitraires, les transgressions, et les violations de tout genre que les autorités françaises commettent en sus du traité. Je vous épargnerai, Sire, le récit de tant de justes sujets de plaintes—je ne citerai qu'un exemple récent d'injustice, celui de Dantzig, où le général Rapp a trouvé bon de signer avec la nouvelle régence une convention séparée qui assigne à la ville un arrondissement de beaucoup plus étendu que le rayon de deux lieues fixé par le traité, et où sans égard aux stipulations contenues dans celui-ci, ce général a cru pouvoir déterminer les limites du territoire de la ville sans attendre l'arrivée de mes commissaires. Votre Majesté n'ignore pas non plus le fardeau effrayant des contributions et réquisitions imposées à mes États. Elle sait que j'ai pris le parti d'envoyer à l'Empereur Napoléon le général de Knobelsdorff, afin de lui demander une diminution de ces contributions et des payements à termes. Je vous ai prié, Sire, d'interposer vos bons offices dans ce sens et j'ose vous répéter mes instances à cet égard. Veuillez aussi encore intercéder pour tous les autres objets qui m'intéressent en général, et qui ont le soulagement de mes pauvres sujets pour but, tels que sont l'incident de Dantzig, l'observation exacte des époques fixées pour l'évacuation de mes provinces et un ordre précis aux autorités françaises, civiles et militaires, de ne pas contrevenir aux stipulations du traité. Toute ma confiance est placée en vous, Sire, car si je ne doute pas que vous ne trouviez dans votre cœur et dans vos sentiments d'amitié de puissants motifs pour vous intéresser à mon sort, j'ose encore croire que l'esprit et l'intérêt de votre politique m'assurent des droits à votre intervention en faveur du maintien de mon indépendance. J'aime à me rappeler de la déclaration que Votre Majesté a bien voulu faire à ce sujet à mon ministre, au comte de Goltz, lors de son séjour de Tilsit *),

*) Императоръ Александръ сказалъ графу Гольцу, преемнику Гарденберга, что при территоріальныхъ измѣненіяхъ, могущихъ произойти въ случаѣ раздѣла Оттоманской Имперіи, онъ употребитъ все свое вліяніе, чтобы доставить Пруссіи вознагражденіе за понесенныя ею земельныя потери (*Hassel*: *Geschichte der Preussischen Politik.* Erster Theil. 1807—1808—Leipzig, 1881). *Н. Ш.*

et persuadé que dans tous les cas où elle se verrait conduite à contracter avec la France quelques engagements, qui pourraient faire rejaillir des avantages particuliers sur telle ou autre puissance, elle ne négligera pas l'occasion de plaider aussi la cause de son fidèle ami et allié, je me tiens assuré, qu'elle s'emploira toujours avec plaisir à me faire obtenir dans la suite une compensation proportionnée à la perte considérable et sensible que je viens d'éprouver pour le moment par une suite de mon scrupuleux attachement à mes engagements. C'est là au moins l'espoir auquel je me livre, et c'est dans cette attente que je suis avec le dévouement le plus inviolable et les sentiments de la considération la plus distinguée,

Sire
de Votre Majesté Impériale,
le bon, frère, ami et allié
Frédéric Guillaume.

29.

Лизакевичъ—барону Будбергу.

Изъ Копенгагена, отъ 30-го іюля (11-го августа) 1807 года.

Le séjour prolongé de la flotte anglaise à la rade d'Elseneur a enfin engagé le gouvernement danois à songer aux moyens de sa propre défense dans la situation critique où le pays se trouve dans ce moment et on vient de recevoir les ordres de M-gr le Prince Royal de Kiel, de renforcer la garnison de la capitale en y appelant tous les officiers et soldats de différents régiments qui étaient absents par congé et en y ramassant toutes les troupes qui se trouvaient éparpillées sur l'île de Zélande, ce qui formera en tout une garnison d'environ 10.000 hommes effectifs; en même temps, on a fait remonter les canons des batteries qui protègent la rade de Copenhague et on a envoyé un renfort de 400 hommes d'artillerie à la grande batterie des Trois Couronnes; de plus, on a établi des patrouilles à cheval le long des côtes, entre la capitale et le château de Cronenbourg, pour observer les mouvements des Anglais et mettre cette partie de la côte hors de danger d'un coup de main; en un mot, on a employé tous les moyens qui leur restaient pour la défense de la capitale, n'ayant pas de troupes de reste et ne pouvant compter que sur quelques milliers de plus de la milice nationale. En attendant, on est toujours dans la même ignorance ici quant à l'objet réel de l'armement anglais dont on garde un secret impénétrable et, ce qu'il y a encore de singulier, c'est que malgré qu'il se trouve ici deux ministres anglais, aucun d'eux n'exerce en ce moment ses fonctions diplomatiques, puisque M. de Garlike prétend que, depuis sa nomination en Prusse, sa mission auprès de la Cour de Danemark est finalement terminée, et M. le comte Joachim de Bernstorff a déclaré à M. Taylor que, jusqu'à ce qu'il aura son audience du Roi pour remettre à Sa Majesté ses lettres de créance, il ne pourra pas traiter d'affaires avec lui, et il a poussé cette retenue si loin qu'il a refusé de recevoir une note officielle que M. Taylor avait ordre de lui remettre, s'appuyant de ce refus sur l'intimation susmentionnée. Plusieurs personnes du gouvernement qui m'ont parlé sur cet incident n'approuvent pas la conduite dans cette instance du comte Joachim, puisqu'au moins, en acceptant avec certaines réserves la note en question, on aurait pu découvrir par son contenu les intentions de l'Angleterre relativement à l'objet de son armement, visiblement dirigé contre ce pays-ci. Quoiqu'il en soit, cet état de choses paraît approcher de sa fin, puisqu'on est décidé, d'après les ordres de M-gr le Prince Royal, d'admettre M. Taylor à l'audience du Roi, vendredi prochain, à l'issue du conseil, qui sera composé d'un membre de plus par le retour de M-gr le duc d'Augustenbourg, qui est arrivé ici avant-hier de Holstein, ayant passé à dessein par Kiel pour y prendre les ordres de S. A. R. M-gr le Prince Royal.

30.

При отъѣздѣ графа Толстаго въ Парижъ, Императоръ Александръ прислалъ ему письмо Наполеону при слѣдующей собственноручной запискѣ:

«Je vous envoie, mon cher ami, la lettre à l'Empereur Napoléon, et je saisis cette occasion pour vous souhaiter de tout mon cœur un bon voyage et tout succès dans votre commission. Dites vous que je l'envisage comme un nouveau service que vous me rendez et qu'il est impossible de vous être plus sincèrement attaché que je suis» (В. У. А. Отд. I, № 429).

Императоръ Александръ—Наполеону.

St.-Pétersbourg, 15 Septembre 1807.

Monsieur mon frère, c'est mon ambassadeur le général comte de Tolstoy qui aura l'honneur de remettre cette lettre à Votre Majesté. Je le recommande à sa bienveillance; il n'est pas diplomate, mais un brave et loyal militaire. Votre Majesté voudra bien ajouter foi à tout ce qu'il lui dira de ma part. Il est en outre expressément chargé par moi de lui réitérer l'expression du sincère attachement et de la haute estime que j'ai voué à Votre Majesté; il ne saurait le lui répéter assez. Sur ce je prie Dieu qu'il veuille tenir Votre Majesté en sa sainte et digne garde.

De Votre Majesté Impériale
le bon frère
Alexandre.

31.

Въ дѣлѣ о посольствѣ графа Толстаго намъ не удалось найти упомянутыхъ здѣсь послѣднихъ приказаній, данныхъ фельдмаршалу князю Прозоровскому.

32.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцову.

Memel, 28 Septembre (10 Octobre) 1807 (n° 114).

...Hier il a paru à cette rade un petit bâtiment anglais, mais qui n'osant entrer dans le port a remis à la voile, après que le capitaine eut remis à un courrier suédois qui arriva en même temps à bord d'un vaisseau de sa nation un paquet pour M. Garlike.

Memel 3 (15) Octobre 1807 (n° 117).

Monsieur le comte,

Je viens d'apprendre que M. le comte de Tolstoy après avoir été arrêté par une voiture cassée pendant 11 heures à une des mauvaises postes sur le Strand est arrivé avant-hier 1 (13) à 6 heures du soir à Konigsberg où il n'est resté que le temps nécessaire pour changer de chevaux.

Madame la duchesse de Courlande est attendue ici aujourd'hui.

Le cutter anglais dont j'ai eu l'honneur de faire mention dans mon très humble rapport sub. n° 114 s'était tenu depuis ce temps dans ces parages et on l'avait signalé ici plusieurs fois dans l'éloignement.

Il doit avoir fait cette manœuvre pour rester à portée de recevoir les dépêches dont M. Garlike aurait jugé à propos de le charger. Ce bâtiment ne pouvait entrer dans le port puisque aucun pilote n'osait aller à sa rencontre. Hier matin arriva un

bâtiment suédois et naturellement au signal donné les pilotes de Memel se rendirent auprès de lui pour l'amener dans le port. Le capitaine anglais profita de cette occasion en suivant l'autre et mit à l'ancre près du fanal. Cette apparition qui pouvait bien compromettre cette cour-ci, en alarme singulièrement une partie. M. Garlike assure avoir fait insinuer au capitaine de se rendre à Libau, mais celui-ci s'excuse sur le vent contraire. On a voulu faire remorquer son bâtiment, mais il prétend que ce serait le déshonorer et il a fini par envoyer une partie de ses équipages à terre pour s'approvisionner.

A l'occasion du jour de naissance du Prince Royal un bâtiment marchand de Memel se trouvant dans le port a tiré quelques salves aujourd'hui. Les espions du gouvernement français (et il n'y a pas de doute qu'il n'y en ait ici) diront peut-être que c'est le bâtiment de guerre anglais qu'on a salué, et tous ces petits incidents pourront amener de nouvelles explications désagréables. Il faut espérer au moins que le capitaine anglais ne s'opiniâtrera pas à rester. Il est à regretter qu'on n'ait pas pris d'avance des mesures décisives pour prévenir de pareils embarras. Le parti anglais prétend que dans le traité de Tilsit il n'y a été fait mention que de bâtiments marchands; il ne se rappelle pas que c'est le pavillon anglais en général qui a été exclu des ports prussiens.

L'histoire de la prétendue insulte faite à l'uniforme français au théâtre de Königsberg a été trouvée par la commission établie à cet effet dénuée en grande partie de tout fondement. Ce qui a pu y donner lieu c'est qu'ici à Memel plusieurs officiers de hussards noirs prussiens ont forcé un acteur qui parut dans leur uniforme de quitter le théâtre. Ce gouvernement-ci s'est plaint au commissaire général Daru à Berlin d'avoir rapporté cette histoire à Paris avant de plus amples informations. Il a trouvé franchement qu'il devait rendre compte de ce que ses agents lui marquaient puisqu'il était entouré de quantité d'autres agents qui d'ailleurs le rendraient suspect lui-même.

A Berlin les autorités françaises ont déclaré qu'ils regardaient comme une mission étrangère la commission établie par le Roi. Comme ils se sont de nouveau emparés partout des caisses et de la direction des postes, la communication directe entre Berlin et ici pourrait de nouveau souffrir des retards. A Braunsberg les officiers ont établi un théâtre français ce qui y occasionnerait la prolongation de leur séjour.

J'ai l'honneur d'être etc.

Memel, 6 (18) Octobre 1807.

.....Le vent étant toujours le même depuis quatre jours, le capitaine commandant le cutter anglais assure ne pouvoir sortir de la barre sans le danger le plus éminent et ce bâtiment se trouve par conséquent encore à l'ancre en deçà de la barre près du fanal.

Баронъ Криднеръ—графу Толстому.

Memel, 8 (20) Octobre 1807.

Monsieur le comte,

Dans ma dernière j'eus l'honneur d'informer votre excellence de l'apparition d'un cutter anglais sur cette rade. Il eut l'air de vouloir le même jour remettre à la voile après qu'on lui eut fait signifier d'ici qu'il ne pourrait point entrer dans le port et qu'en conséquence, malgré les signaux aucun pilote ne se rendrait auprès de lui. Mais un vaisseau suédois entrant peu après dans le port, le capitaine anglais profita de cette circonstance et pour le suivre et pour forcer le passage entre la barre et le fanal. Quoique M. Garlike ne soit ici qu'en qualité de voyageur n'ayant point remis des lettres de créance, le ministre prussien des affaires étrangères se plaignit à lui confidentiellement de ce procédé violent du capitaine anglais. M. Garlike n'était plus le maître de reparer le mal qu'il a fait en ordonnant au capitaine du cutter de

se tenir dans ces parages pour recevoir les dépêches qu'il pourrait être dans le cas d'expédier—car le vent était devenu contraire et si violent que la commission maritime nommée à cette occasion, déclara l'impossibilité absolue de faire sortir le bâtiment anglais du port, même en le remorquant. Ce même vent a continué jusqu'aujourd'hui.

Cet incident a singulièrement affecté cette Cour. Le comte de Goltz m'a assuré que pour prévenir à l'avenir de pareils embarras, le Roi était fermement résolu à faire construire des batteries en vue de défendre l'entrée du port. Je n'ai point manqué d'appuyer de mon mieux sur la nécessité d'une pareille mesure pour mettre en évidence le désir du Roi de remplir tous ses engagements.

J'ai cru de mon devoir de rendre à votre excellence un compte exact de toute cette affaire, afin de vous mettre à même, monsieur le comte, de réfuter les fausses interprétations auxquelles elle pourrait donner lieu.

C'est avec le plus respectueux attachement etc.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцову.

10 (22) Octobre 1807.

...Le cutter anglais est encore ici, mais on espère qu'il partira finalement aujourd'hui...

13 (25) Octobre 1807.

...Le cutter anglais Waiting est à la fin parti avant-hier...

33.

Баронъ Криднеръ—графу Румянцову.

Memel, 20 Octobre (1 Novembre) 1807 (n° 128).

Monsieur le comte,

Immédiatement après le départ de mes derniers très humbles rapports arriva ici un courrier de Berlin et depuis ce moment Sa Majesté le Roi avait eu des entrevues plus fréquentes avec ses ministres. Hier M. le comte de Goltz m'en fit connaître l'objet et le résultat dans une conférence qu'il m'accorda à cette occasion. Je comptais faire parvenir à votre excellence ces communications intéressantes par la voie ordinaire de la poste, mais comme les dépêches dont est chargé le chef d'escadron français M. de St.-Aignan, ayant passé ce matin par ici, pourraient avoir traît aux affaires de la Prusse, j'ai cru qu'il vous importerait peut-être, monsieur le comte, d'être instruit en même temps des déterminations que cette Cour-ci a prises en dernier lieu, et pour cet effet je prends la liberté de transmettre par voie d'estafette à votre excellence mes dépêches d'aujourd'hui.

M. le comte de Goltz débuta par me dire qu'à la suite du conseil de S. M. l'Empereur avait (avec cette délicatesse qui caractérise toutes ses démarches) donné il y a quelque temps au Roi de céder, s'il le fallait, encore sur quelques points vis-à-vis de la France pour en obtenir à la fin l'évacuation de la Prusse, S. M. Roi s'était empressée de se conformer à ce conseil, convaincu d'ailleurs elle-même que dans son malheur c'était le seul parti à prendre,—mais que les propositions qu'elle avait fait faire dans ce sens n'avaient pas eu absolument tout le succès qu'elle s'en était promise, comme il apparaissait par les dernières demandes de M. Daru. Le ministre prussien des affaires étrangères, pour me mettre entièrement au fait de l'état actuel des choses me dit, que la contribution demandée ayant été de cent cinquante millions de franc dont quarante et quelques millions étaient payés et dont dix millions le seraient encore sous peu, il restait cent millions à payer encore, que le Roi

vu l'impossibilité absolue de fournir une pareille somme en argent comptant avait demandé de pouvoir la payer en papiers et obligations à termes fixés. M. Daru vient de déclarer que son gouvernement consentait à accepter des papiers pour la valeur de 50 millions de francs à condition que jusqu'à la réalisation de ces 50 millions, les forteresses de Stettin, Custrin, Glogau et Graudentz serviraient d'hypothèque et resteraient occupées par les Français. Quant aux autres 50 millions, l'Empereur Napoléon désirait que pour le montant de cette somme le Roi lui abandonnât à perpétuité des domaines royaux situés entre l'Elbe et l'Oder, le plus près possible du Royaume de Westphalie, domaines dont S. M. I. et Roi disposerait selon son gré et en faveur de ceux de ses serviteurs qu'elle voudrait recompenser.

Quelques inattendues et onéreuses que soient ces propositions, Sa Majesté prussienne y a consenti à quelques modifications près. Elle consent même à laisser, jusqu'à ce que la contribution soit payée, les trois places de Stettin, Cüstrin et Glogau occupées par des garnisons françaises en demandant seulement que ces garnisons n'y soient pas plus fortes que les prussiennes qui y étaient en temps de paix, qu'elles ne soient pas trop souvent relevées, afin de ne pas obérer le pays déjà si épuisé, par un passage fréquent de troupes étrangères; qu'elles soient entretenues aux fraix du gouvernement français et qu'elles ne prennent aucune part à l'administration du pays.—Quant à la forteresse de Graudentz on ne peut s'imaginer ici qu'il ait pu en être question.

Pour ce qui regarde la cession des domaines, le Roi consent à leur aliénation et à les engager en hypothèque, mais se réserve le droit de les vendre lui-même et de payer à mesure à la France le produit de ces ventes comme un à compte, jusqu'à ce que le total soit payé. Il demande pour cette opération un terme de trois ans. Le comte Goltz me dit que les embarras continuels, les suites conséquentes qu'aurait eu pour cette Cour-ci, la possession des domaines en question par des sujets et protégés de l'Empereur Napoléon étaient si évidentes qu'il croyait superflu de me les détailler; qu'au reste toute cette affaire de la contribution serait réglée plutôt si le Roi avait le bonheur de négocier un emprunt, mais que malheureusement il y avait bien peu d'espoir pour cela, vu l'état de détresse dans lequel se trouvait ce pays, et son manque absolu de ressources.

Les autres points sur lesquels insiste le gouvernement français seront réglés incessamment et n'ont pu l'être plutôt. La convention avec la Saxe relativement à tout ce qui regarde la route militaire à tracer par la Silésie sera approuvée et signée ces jours-ci par le Roi. Quoique les commissaires saxons et français chargés de régler les frontières entre le duché de Varsovie et la Prusse les aient étendues infiniment au delà de ce dont on était convenu par le traité de Tilsit, en enlevant au Roi nombre de villes et de villages, il était résolu de sanctionner aussi les travaux de cette commission lorsqu'elle les lui soumettrait; que le même cas existait aussi à l'égard de la ville de Dantzig, et que ces empiètements depuis le traité de paix équivalaient à la cession d'une province entière, surtout en y comprenant la nouvelle Silésie à laquelle Sa Majesté renonçait aussi. Qu'après cela elle croyait avoir prouvée à l'univers qu'elle n'était pas la cause des malheurs qui accablaient ses sujets; mais qu'elle se croyait fondée à réclamer pour ces sacrifices mêmes quelques dédommagements et que ce serait l'objet d'une négociation qui allait être ouverte à Paris.

M. le comte de Goltz m'annonça que le comte Lehndorff serait chargé incessamment à communiquer avec de plus amples détails au ministère de S. M. l'Empereur, tout ce qu'il venait de me dire; il était occupé à expédier un courrier à Berlin pour porter à M. Daru la réponse du Roi. Dans l'espoir que les modifications que Sa Majesté a faites aux demandes du gouvernement français seront agréées, elles aussi bien que son ministère se flattent que dans un mois, terme où on aura probablement appris ici les résolutions de l'Empereur Napoléon à cet égard, la Cour pourra retourner à Berlin. Le ministre d'État, comte de Goltz, finit par me demander le secret de ce qu'il venait de me communiquer. Ayant été déjà souvent dans le cas d'entretenir

votre excellence de la position vraiment affligeante de ce pays-ci, je passe sous silence cette fois tout ce que le ministre d'État prussien me répéta aussi à cette occasion.

Le conseiller privé Niebuhr, directeur actuel de la compagnie maritime, homme marquant par ses connaissances étendues dans tout ce qui a trait aux finances, s'étant distingué dans cette partie en Danemark, actuellement très en avant dans la confiance du ministre d'État baron de Stein, va incessamment faire un voyage en Hollande et à Paris, en vue de négocier un emprunt et de créer des papiers qui puissent convenir au gouvernement français en guise de payement. Il se trouve retenu ici pour quelques semaines encore par une maladie qu'il vient de faire. L'objet de son voyage est un secret pour le public.

Cette dépêche pouvant arriver à Pétersbourg avant celle de M. de St. Aignan, je crois devoir rapporter à votre excellence le peu qu'il m'a dit pendant qu'il fit viser son passeport. Il est parti de Fontainebleau le 2 (14) Octobre. Le 10 (22) il a rencontré M. le comte Tolstoy sur le champ de bataille de Jena. Le chef d'escadron français a été chargé de lettres pour M.M. Daru et Soult. Il m'assura que le premier se disposait à quitter Berlin. Il me confirma que M. Laforêst était nommé ambassadeur près de notre Cour, et que pour se mettre en route, il voulait seulement auparavant s'aboucher à Paris pendant quelques jours avec M. le comte de Tolstoy. M. de St. Aignau est parti d'ici en même temps avec le maréchal du logis Lapoire accompagnant les cadeaux que l'Empereur Napoléon envoie à S. M. l'Empereur, notre auguste maître. La voiture chargée de ces cadeaux étant très grande et d'une construction à laquelle on n'est pas habituée dans ce pays-ci, on a eu beaucoup de difficultés pour la faire passer le Haff. J'ai cru devoir m'employer dans cette affaire et heureusement il n'est arrivé aucun accident. J'ai muni le maréchal du logis français d'un ordre ouvert aux maîtres de postes en Courlande, afin qu'ils ayent soin de lui donner des postillons prudents pour les chemins affreux qu'il fait dans ce moment.

Il se commet des désordres de tout genre dans la ci-devant nouvelle Prusse orientale. Dans toute cette partie le nouveau gouvernement n'a établi encore aucun tribunal, aucune magistrature quelconque et par conséquent il y règne une désorganisation, une confusion sans exemple.

M. de Krusemarck est attendu ici aujourd'hui. Il a été jeté avec son vaisseau sur les côtes de la Hollande. Ce vaisseau n'ayant pas été admis dans le port, le colonel prussien a dû attendre à bord de ce bâtiment sa convalescence d'une fièvre bilieuse dont il avait été atteint pendant la traversée.

Les trois armuriers qui au commencement du mois de Mars furent envoyés de Riga ici, par ordre de S. M. I. sont retournés chez eux aujourd'hui, après que le Roi leur eut fait signifier qu'il n'avait plus besoin de leurs services. Sa Majesté comme témoignage de sa satisfaction a fait remettre au maître armurier une tabatière d'or et leur a fait fournir des chevaux jusqu'à la frontière. Je leur ai remis pour les fraix de leur voyage une somme pareille à celle que M. le gouverneur Richter leur a alloué pour venir ici et que je demande la permission de mettre sur le compte des dépenses extraordinaires...

J'ai l'honneur d'être etc.

Memel, 31 Octobre (12 Novembre) 1807 (nº 139).

Monsieur le comte,

Le conseiller de guerre Albers, attendu depuis quelque temps est revenu ces jours-ci de Paris. Il ne paraît pas au reste qu'il ait apporté des nouvelles très intéressantes, sa mission n'ayant eu pour objet que les explications relatives à la prétendue insulte faite à l'uniforme français à Königsberg, affaire dont pour le moment il n'est plus question malgré l'importance que l'Empereur Napoléon parut y mettre le premier moment. On a été bien aise ici d'apprendre que le baron Brockhausen était arrivé à Paris et que sa nomination n'y a pas déplue, comme quelques per-

sonnes l'avaient craint à cause des brouilleries qui dans le temps avaient eu lieu entre lui et le ministre de France à Dresde.

Dans le grand cercle diplomatique qui avait eu lieu à la Cour des Tuileries, peu de jours avant le départ du sieur Albers, l'Empereur Napoléon avait traité avec autant de distinction le ministre de Danemark qu'il avait peu ménagé celui de Portugal qui s'y trouvait encore.—On a remarqué une phrase qu'il avait dit entre autres en congédiant quelques députés des pays, faisant partie du nouveau royaume de Westphalie: «Le temps des petits souverains dans le Nord de l'Allemagne est passé; quant au royaume, auquel vous appartenez, il aura de la consistence, surtout si les villes de Hambourg, Lubec et Brême y sont jointes». On croit même que le trône de Portugal est destiné au grand-duc de Berg, et que les pays qui lui avaient jusqu'ici été assignés, seront aussi incorporés au royaume Westphalie.

Monseigneur le prince Guillaume après avoir obtenu du maréchal Soult les passeports demandés, a continué son voyage de Königsberg.—L'Empereur des Français doit s'être expliqué d'une manière très flatteuse sur le compte de ce prince. Lui, aussi bien Leurs Altesses Royales le prince Henri et Auguste Ferdinand viennent d'être avancés par le Roi au grade de général major.

...J'ai l'honneur d'être etc.

34.

Въ донесенiи Наслѣднаго Принца Мекленбургскаго своему отцу (въ статьѣ «Ein Thronerbe als Diplomat»—Deutsche Rundschau 1892) этотъ разговоръ Наполеона по поводу графа Толстаго, во время обѣда въ Фонтенебло, изложенъ слѣдующимъ образомъ:

«Sie haben also mit Herrn von Tolstoy jenen Vertrag abgeschlossen, wegen dessen ich ihnen den Krieg erklärt habe?»

— Aber, Sire, man hat 20.000 Mann gegenüber keinen Widerspruch. Uebrigens hat E. K. M. dies alles zu vergessen geruht».

— Er antwortete lachend: «Aber ich spreche davon ja nur wie von einem militärischen Factum. Ist der Friede geschlossen, so ist alles vergessen. Aber sie haben einen Vertrag unterzeichnet. Sie hätten besser gethan, nicht zu unterzeichnen».

— Ich erwiederte lächelnd: «Aber E. M. hat alles das vergessen, ich bin dessen gewiss».—Dies schien ihm zu gefallen.

35.

По поводу предположеннаго назначенiя Лафорэ въ Петербургъ, Наполеонъ писалъ Савари 4-го (16-го) сентября 1807 года:

«Mon intention est d'envoyer à St.-Pétersbourg M. de Laforêst, soit avec le titre d'ambassadeur, soit avec celui de ministre, comme l'Empereur le voudra. Mon dessein est d'avoir cependant toujours un de mes aides de camp à St.-Pétersbourg pour entretenir l'Empereur dans ses bonnes dispositions. Mais j'ai pensé que j'avais besoin là d'un homme consommé dans les affaires et, dans tous les pays, ce choix n'est pas facile aujourd'hui. L'Empereur doit se souvenir que M. de Laforêst a traité les affaires de Ratisbonne conjointement avec la Russie, et qu'il était en dernier lieu ambassadeur à Berlin. J'attends pour le faire partir que ce choix ait été agréé à St.-Pétersbourg».

26-го сентября (8-го октября) Шампаньи подтвердилъ Савари, что выборъ Наполеона остановился на Лафорэ. «Nous attendons avec impatience l'arrivée de M. de Tolstoy. M. de Laforêst dont l'Empereur a fait choix pour la mission de St.-Pétersbourg prépare tout pour son départ. Son titre sera le même que celui de

M. de Tolstoy, et l'Empereur l'a mais en état de paraître à St.-Pétersbourg avec un éclat conforme à la dignité des deux souverains et aux mœurs du pays».

Савари въ письмѣ къ Наполеону не одобрилъ мысль Императора, прислать въ Петербургъ сверхъ посла еще одного изъ своихъ адъютантовъ. Доводы Савари поколебали, вѣроятно, намѣренія Наполеона, и въ письмѣ отъ 19-го октября (1-го ноября) 1807 года онъ сообщилъ ему о новомъ выборѣ, который остановился на Коленкурѣ:

«J'envoie décidément Caulaincourt comme ambassadeur extraordinaire en Russie. Il aura 600.000 francs de traitement, ce qui joint à ce qu'il a, le mettra dans le cas de faire une figuré convenable. Vous pouvez donc compter qu'il sera à la fin de novembre à St.-Pétersbourg. J'avais d'abord voulu envoyer Laforêst, mais j'ai craint qu'il ne fut trop vieux et qu'on crût qu'il n'avait pas assez ma confiance ce qui m'importe par-dessus tout».

36.

Въ это время австрійскій посолъ въ Лондонѣ, графъ *Старембергъ* (р. 1762 г. † 1833 г.), вслѣдствіе смерти отца его, послѣдовавшей въ 1807 году, носилъ уже княжескій титулъ. Біографическій очеркъ его жизни изданъ въ 1889 году графомъ Тюргеймомъ (Ludwig Fürst Starhemberg, ehemaliger K. K. Gesandter an den Höfen in Haag, London und Turin etc.—Eine Lebens-Skizze von A. Graf Thürheim—Graz 1889).

37.

Отвѣтъ графа Румянцова—Алопеусу не оказалось при дѣлѣ.

См. «Life of general Sir Robert Wilson. Vol. II. Chap. VIII». Въ этой главѣ находится разсказъ Вильсона о пребываніи въ Петербургѣ въ 1807 году, послѣ заключенія Тильзитскаго трактата, и затѣмъ во время вторичнаго пріѣзда въ октябрѣ и ноябрѣ мѣсяцахъ. Въ приложеніяхъ къ этой главѣ помѣщены: 1) Письма Вильсона—Императору Александру отъ 16-го (28-го) октября 1807 года и 2) письмо Вильсона—Каннингу отъ 17-го (29-го) октября 1807 года.

По поводу декларацій противъ Англіи, состоявшейся 26-го октября 1807 года, Императоръ Александръ написалъ графу Румянцову слѣдующую записку:

«Je vous remercie, monsieur le comte, pour les Déclarations. Il me semble qu'il n'y a plus à remettre leur publication et que demain elles peuvent être distribuées. J'approuve votre proposition au sujet des employés du département des eaux que vous voulez laisser en Angleterre de même que la gratification de 100 L. st. au chantre.—Je vous rappelle une conférence qu'il serait nécessaire que vous eussiez avec le gouverneur militaire et le ministre de la marine sur l'embargo et les mesures à prendre en conséquence. Je voudrai de même vous voir un moment après la messe demain. Tout à vous».

38.

Наполеонъ—Императору Александру.

Paris, 25 Août 1807.

Monsieur mon frère, je m'empresse de faire part à Votre Majesté du mariage de mon très-cher frère Jérôme Napoléon avec la princesse Catherine de Wurtemberg, célébré le 22 de ce mois dans mon château impérial des Tuileries. Cette union m'est

d'autant plus agréable qu'elle établit entre Votre Majesté et mon frère des liens de parenté auxquels nous attachons le plus grand prix. Je saisis, avec un véritable plaisir, cette occasion pour exprimer à Votre Majesté ma satisfaction des rapports d'amitié et de confiance qui viennent d'être établis entre nous, et pour l'assurer que je n'omettrai rien pour les cimenter et les consolider. Je compte sur la plus parfaite réciprocité de sentiments de la part de Votre Majesté. Je la prie d'être bien persuadée de la sincère amitié avec laquelle je suis, monsieur mon frère,

de Votre Majesté
le bon frère
Napoléon.

Императоръ Александръ—Наполеону.

(Не собственноручно).

St.-Pétersbourg, 21 Octobre 1807.

Monsieur mon frère. J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'adresser le 25 Août pour me notifier la célébration du mariage de son frère le Roi de Westphalie avec la princesse Catherine de Wurtemberg. Tout comme Votre Majesté, j'attache le plus grand prix à ce nouveau lien qui nous unit et je désire bien vivement qu'il puisse contribuer à consolider de plus en plus les rapports d'amitié et de confiance qui se sont si heureusement établis entre nous. Je prie Votre Majesté de compter toujours sur mes dispositions invariables à cet égard, ainsi que sur la sincère amitié avec laquelle je suis, monsieur mon frère,

de Votre Majesté
le bon frère
Alexandre.

39.

Въ дополненіе къ характеристикѣ барона Брокгаузена, сдѣланной Ханыковымъ, приведемъ еще отзывъ о немъ помѣщенный въ запискахъ *Бегелина* (Denkwürdigkeiten von Heinrich und Amalie von Beguelin 1807—1813.—Berlin, 1892).

«Diese Wahl war unpassend weil Brockhausen ein kalter, steifer, schwerfälliger, pedantischer, eigensinniger Mann, voll vorgefasster Meinungen ist. Man behauptet dass er Kenntnisse besitzt; ich weiss es nicht».

Баронъ Брокгаузенъ былъ племянникъ любимца короля Фридриха Вильгельма III, генералъ-адъютанта Кёкеритца.

40.

По обширности и малому интересу жалобныхъ грамотъ герцоговъ: Саксенъ-Кобургскаго, Ольденбургскаго и Мекленбургъ-Шверинскаго, мы не помѣстили ихъ въ приложеніяхъ къ депешѣ графа Румянцова отъ 6-го ноября 1807 года.

41.

Императоръ Александръ—Наполеону.

St.-Pétersbourg, 3 Novembre 1807.

Monsieur mon frère, j'ai à remercier Votre Majesté pour les deux lettres qu'elle a bien voulu m'écrire du 16 et 28 Septembre. J'y ai vu avec plaisir qu'elle rend

justice à mes sentiments pour elle. Je la prie de croire qu'ils lui sont voués pour toujours. J'ai rompu avec les Anglais, et leur ambassadeur, que j'ai renvoyé, a déjà quitté Pétersbourg. Au lieu de Décembre, comme nous en étions convenus, c'est, en Octobre que le tout a été terminé. Je ne doute pas que la Suède se rangera de notre côté; toutes mes troupes sont déjà arrivées, il se peut même qu'elles ne seront pas nécessaires. — Dès que Votre Majesté m'aura fait connaître ses déterminations, je suis prêt à tenir le même langage qu'elle à l'Autriche. — Quand à la Porte, j'ai dû arrêter l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, et voici mes raisons: L'armistice a été mal conclu, on y a inséré des articles que je ne peux pas admettre. J'ai cassé le général qui s'est permis de le ratifier sans en avoir le droit, car le général en chef était mort dans les entrefaites. A peine cet armistice s'est-il trouvé ratifié que les Turcs se sont permis des infractions en passant à plusieurs reprises le Danube et en occupant Galatz. Le même général s'est vu dans la nécessité d'arrêter l'évacuation qu'il avait déjà commencée. Depuis, j'ai fait proposer des changements à l'armistice dont le général Savary a rendu compte à Votre Majesté; mais les Turcs ont refusé de les admettre, en conséquence l'armistice n'existe pas et je ne peux pas retirer mes troupes. Mes nouvelles de Constantinople y viennent encore à l'appui; elles portent que les Anglais prennent une grande prépondérance au Divan, je dois donc me tenir plus sur mes gardes que jamais. J'ai chargé mon ambassadeur de rendre compte de tout au ministère de Votre Majesté et j'en ai instruit en détail le général Savary. Que Votre Majesté soit convaincue que mon désir est d'être d'accord en tout avec elle. Sur ce, je prie Dieu qu'il veuille avoir Votre Majesté en sa sainte garde.

De Votre Majesté Impériale
le bon frère
Alexandre.

42.

Императоръ Александръ—графу Румянцову.

J'ai dit à Savary que je venais de recevoir de Krüdner de Memel la nouvelle que Daru l'intendant-général exige la remise de 5 forteresses comme suite de payement. Cette nouvelle est positive, je n'ai pas voulu compromettre la source dont je la tenais, et c'est pour cela que j'ai dit que c'est mon chargé d'affaires qui me l'écrit. Je vous en avertis, monsieur le comte, pour que vous soyez d'accord avec moi dans vos discours. Vous pourez ajouter que vous n'avez pas vu encore cette dépêche puisqu'elle est encore chez moi. Tout à vous.

По поводу разговора Императора Александра съ Савари о прусскихъ крѣпостяхъ см. «Сборникъ Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, т. 83-й: Политическая переписка генерала Савари во время пребыванія его въ С.-Петербургѣ въ 1807 году, стр. 228.

43.

Императоръ Александръ выѣхалъ изъ Петербурга 29-го сентября для осмотра войскъ арміи, ввѣренной начальству графа Буксгевдена, главная квартира котораго находилась въ Витебскѣ. Государь возвратился изъ поѣздки обратно въ Петербургъ 10-го октября.

44.

Разговоръ графа Румянцова съ Вильсономъ см. Сборникъ Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, т. 83-й, стр. 184.

45.

Упомянутая здѣсь исторія съ Байковымъ заключалась въ слѣдующемъ: послѣ отъѣзда графа Моркова изъ Парижа, Талейранъ, въ январѣ 1804 года, пригласилъ къ себѣ русскаго повѣреннаго въ дѣлахъ Убри, изъявилъ ему неудовольствіе перваго консула на состоявшаго при русской миссіи чиновника Байкова, который, по словамъ французскаго министра, распускалъ слухи о непріязни и предстоявшей войнѣ между Россіей и Франціей: основываясь на томъ, Талейранъ требовалъ, чтобы велѣно было Байкову выѣхать изъ Парижа. На замѣчаніе Убри, что Байковъ состоитъ при миссіи секретаремъ, и что, безъ Высочайшаго разрѣшенія, онъ не смѣетъ его выслать изъ Парижа, Талейранъ сказалъ, что, по установленнымъ французскимъ правительствомъ правиламъ, одни лишь послы иностранныхъ державъ могутъ имѣть при своихъ миссіяхъ секретарей; а повѣреннымъ въ дѣлахъ предоставляется имѣть только чиновниковъ частнымъ образомъ для переписки бумагъ. Не довольствуясь этимъ, Талейранъ сталъ еще доказывать, будто бы самъ Убри былъ акредитованъ не при первомъ консулѣ, а при французскомъ министерствѣ внѣшнихъ сношеній. Убри отвѣчалъ ему, что графъ Морковъ, оставляя ввѣренный ему постъ, получилъ отъ Императора повелѣніе поручить исполненіе своихъ обязанностей повѣренному въ дѣлахъ, на такомъ же основаніи, на какомъ самъ исполнялъ ихъ (Убри — князю Воронцову, 8-го (20-го) января 1804 года и Убри — князю Чарторижскому 28-го февраля (11-го марта) 1804 года).

Байковъ оставался нѣкоторое время при миссіи; затѣмъ Убри послалъ его въ Петербургъ съ важными бумагами, но онъ отсюда опять былъ отправленъ въ Парижъ, такъ какъ Императоръ Александръ остался недовольнымъ отъѣздомъ Байкова изъ Парижа.

9-го апрѣля 1804 года князь Чарторижскій писалъ Убри: «Прибытіе г. Байкова не мало меня удивило и я сожалѣю крайне, что до отъѣзда его не дошла моя къ вамъ депеша, о немъ писанная, содержаніе коей заставило бы васъ удержать его въ Парижѣ, и тѣмъ избѣгнуть вида податливости съ нашей стороны желаніямъ перваго консула, каковую съ вѣроятностью теперь намъ приписать могутъ. — Неосновательное и всѣмъ правамъ народнымъ противное требованіе министра внѣшнихъ сношеній французской республики, о высылкѣ изъ Франціи чиновника, къ нашей миссіи принадлежащаго, будучи вами отринуто единожды, надлежало оставаться твердымъ въ пребываніи г. Байкова въ Парижѣ, и не прежде употребить его въ отправленіе по службѣ, какъ тогда, когда бы дѣло, о немъ зачавшееся, пришло въ совершенное забвеніе. Изъ опыта дознано, что малѣйшая податливость, оказанная единожды къ прихотямъ перваго консула, служила ему поводомъ къ дальнѣйшимъ настоятельнымъ требованіямъ по важнѣйшимъ предметамъ».

46.

См. стр. 91 (депеша барона Криднера—графу Румянцову, отъ 22-го сентября (4-го октября) 1807 года). Наполеонъ сказалъ Виртембергскому королю: «Le Roi de Westphalie, mon frère, aurait pu épouser une princesse d'une famille bien plus illustre que la votre, mais je vous avais donné ma parole et je veux qu'il épouse votre fille».

47.

Подробности о переговорахъ наслѣднаго принца Мекленбургъ-Шверинскаго съ Наполеономъ можно найти въ статьѣ: «Ein Thronerbe als Diplomat (Deutsche Rundschau 1892).

8-го ноября 1807 года наслѣдникъ принцъ изъ Фонтенебло написалъ Императору Александру слѣдующее письмо:

Sire, je mets aux pieds de V. M. I. les offres l'hommage de mon plus tendre et profond respect et lui rends, compte de mon séjour à Paris ne désirant rien de plus que pouvoir faire juger à V. M. I. de toutes les actions de ma vie.

Je me trouve parfaitement bien traité à la Cour de l'Empereur des Français et on a bien voulu faire pour moi plus que pour tous les autres princes allemands qui sont venus ici. Il ne m'a pas été difficile à pénétrer que ce n'est uniquement qu'aux liens heureux qui m'unissent à V. M. I. que je le dois. C'est donc à vous, Sire, que j'en porte toute la reconnaissance aussi bien qu'à la manière favorable dont elle a daigné parler de moi à l'Empereur des Français ainsi qu'il m'a fait l'honneur de me dire.

La réception du baron de Bosset comme ministre du duc à la Cour de France a trouvé des difficultés vu que l'Empereur venait de décider qu'il ne recevrait désormais d'envoyés que de la part des Cours Royales ou de celles qui jouissent des honneurs royaux, ainsi que les grands-ducs. Cependant on veut traiter avec lui comme fondé de plein-pouvoirs.

Il nous a été la proposition d'entrer dans la confédération du Rhin et on y a répondu connaissant par moi les intentions de Votre Majesté—que nous y étions disposés, pourvu seulement que l'on mit le duc en état de pouvoir être vraiment utile à la confédération, ce qui dans la triste et pénible situation actuelle était de toute impossibilité et que le duc puisse reprendre le rang qu'il avait tenu jusqu'à présent parmi les princes de l'Allemagne.

M. de Champagny en faisant cette ouverture au baron de Bosset lui dit de son propre chef que l'Empereur Napoléon était disposé de nous accorder la Poméranie suédoise en cas qu'il en gardât la disposition. Depuis M. de Champagny a communiqué le projet d'accession. Il était conçu dans les mêmes termes que celuì de toutes les autres accessions et à notre grand étonnement il y est dit que le duc siégerait dans le collége des princes, ce qui par le fait le mettrait lui et sa maison derrière le prince de la Leyen qui fut gentilhomme il y a peu de mois. Le contingent y stipulé est aussi bien au delà des moyens du Mecklembourg. Dénué de toute arme qui toutes nous ont été enlevées, et dans un état de parfaite misère, augmenté tous les jours par le nombre des troupes que l'on fait cantonner dans le pays, je ne vois pas les moyens de pouvoir y suffir.

V. M. I. conçoit qu'il nous a été impossible d'accepter ces conditions et que nous nous occupons à faire un contre projet.

Très heureusement dans ces entrefaites est arrivé M. le comte Tolstoy, ambassadeur de V. M. I.—Je me suis mis aussitôt sous sa protection et après lui avoir fait part de ce qui cet été j'ai osé dire à Votre Majesté au sujet du Lauenbourg et de la Poméranie suédoise ainsi que de la promesse éventuelle qu'elle a daigné me faire de s'intéresser pour nous pour ces deux acquisitions là, en cas que ces provinces ne retournassent point à leurs souverains légitimes, j'ai prié M. l'ambassadeur de bien vouloir s'intéresser pour nous à cette fin et demander que l'on en fit un article séparé du traité d'accession, tout comme de stipuler qu'avec le titre de grand-duc, le duc siégerait sur le banc des Rois, ce qui est l'équivalent de la dignité éléctorale que précédemment Votre Majesté avait daignée lui faire accorder.

M. l'ambassadeur a bien voulu me le promettre dès qu'il aurait commencé de traiter.

Je conjure V. M. I. de bien vouloir l'approuver et faire parvenir des ordre

ultérieurs à ce sujet à M. le comte Tolstoy. V. M. I. va consolider ainsi notre existence et assurer l'avenir des fils d'une sœur que vous chérissiez si tendrement.

Sire, rien au monde n'égale les sentiments de respect et d'inviolable attachement avec lesquels je fais gloire de vivre et mourir,

Sire,
de V. M. I.
le très humble et très obéissant beau-frère et serviteur
Frédéric Louis.

48.

Фодоасъ выѣхалъ изъ Петербурга 23-го октября (4-го ноября), но не засталъ Наполеона въ Фонтенебло, и могъ вручить депеши Савари Императору только въ Венеціи. Онъ привезъ между прочимъ и декларацію Россіи противъ Великобританіи.

См. Сборникъ Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, т. 83-й, стр. 191.

49.

Въ то время, когда баронъ Криднеръ просилъ отозвать его изъ Мемеля, графъ Румянцовъ уже писалъ ему 9-го ноября 1807 года слѣдующее:

«L'Empereur ayant lieu de croire qu'il serait agréable à Sa Majesté prussienne d'avoir de nouveau auprès d'elle un ministre de Russie revêtu du même caractère que l'avait été M. d'Alopéus, S. M. I. a fait choix de M. le conseiller privé comte de Stackelberg pour le poste de son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de ce souverain. En en fesant part à M. le comte de Goltz, vous voudrez bien, monsieur, lui faire connaître en même temps que M. de Stackelberg ayant déjà l'avantage d'être connu du Roi et ayant même été assez heureux pour mériter des témoignages de ses bontés et de la confiance de Sa Majesté, cette considération n'ont pu qu'influer essentiellement sur la détermination que notre auguste souverain a pris dans cette conjonction.—M. le comte de Stackelberg se trouvant actuellement à Altona va se rendre sous peu à sa nouvelle destination».

50.

Свѣдѣнія о переговорахъ съ Англіею можно найти въ запискахъ князя Меттерниха и въ вышеупомянутомъ біографическомъ очеркѣ князя Старемберга (см. примѣчаніе 36).

51.

О дружескихъ отношеніяхъ, установившихся въ 1807 году, въ Парижѣ, между графомъ П. А. Толстымъ и графомъ Меттернихомъ, можно найти любопытныя указанія въ запискахъ князя Меттерниха (т. I-й, стр. 59).

«Vers cette époque, le général comte Pierre Tolstoy vint en France comme ambassadeur de Russie. L'Empereur Alexandre lui avait fortement recommandé de s'attacher à moi et de suivre mes conseils *). Jusqu'à ce jour le comte de Tolstoy n'avait pas servi dans la diplomatie; du reste, la tournure de son esprit et ses con-

*) Въ инструкціяхъ, данныхъ графу Толстому, не встрѣчается ничего подходящаго; по крайней мѣрѣ намъ не удалось найти слѣдовъ подобнаго наставленія Императора Александра своему послу. *Н. Ш.*

naissances exclusivement militaires ne lui auraient jamais permis d'embrasser cette carrière: il ne fit que se soumettre à la volonté du czar en acceptant le poste d'ambassadeur à Paris. Le choix de l'Empereur convenait parfaitement à la situation, selon moi. Conservateur zélé, adversaire du système de conquête par goût et par conscience, cet «*ambassadeur malgré lui*» ne faisait pas mystère de ses opinions, et n'en gagna pas moins l'estime de celui dont il était chargé de surveiller les tendances. Le comte de Nesselrode, qui fut plus tard vice-chancelier de l'empire russe, occupait alors le poste de premier secrétaire d'ambassade sous les ordres du comte de Tolstoy. C'est de cette époque que date notre intimité, et dans les différentes phases de notre vie politique, le caractère de nos relations ne s'est jamais démenti».

Во второмъ томѣ этихъ же записокъ (стр. 136) находится не менѣе замѣчательная депеша графа Меттерниха—Стадіону, отъ 31-го октября (12-го ноября) 1807 года изъ Парижа:

«M. le comte de Tolstoy est arrivé à Paris le 1-er novembre, accompagné de M. de Nesselrode, conseiller d'ambassade, d'une demi-douzaine d'attachés et d'un aide de camp.

...Il me serait difficile de peindre à votre excellence la simplicité et la franchise parfaite avec lesquelles il s'est expliqué vis-à-vis de moi. Il me répéta ce qu'il m'avait fait dire par le comte de Nesselrode, que ses instructions lui prescrivaient de s'en tenir entièrement à moi. Il ajouta pouvoir me dire *tout à fait confidentiellement* que l'Empereur son maître se souvenait avec plaisir de m'avoir connu personnellement dans des moments où de grands espoirs avaient lié les deux Empires; que la position de la Russie et de l'Autriche n'avait fait qu'empirer depuis, mais que nous étions heureusement encore debout, et qu'il comptait sur l'amitié que je témoignerais ici à son ambassadeur.

Je dis au comte de Tolstoy: «Nous n'avons tous et ne pouvons avoir qu'un but, celui de conserver notre intégrité au milieu du bouleversement général. L'Europe, ou plutôt quelques parcelles de l'ancienne Europe, se trouve placée d'un côté;—l'Empereur Napoléon de l'autre. Il vous caressera aujourd'hui pour tomber sur vous demain, il en fera autant de nous; nous aurons tous deux éternellement à lutter contre ses projets subversifs et envahisseurs; la lutte a longtemps été ouverte et n'a malheureusement été que trop mal menée; notre position réciproque exige maintenant qu'elle se borne à la défense des principes qui formeront toujours la base de votre existence et de la nôtre. Nous avons deux écueils également dangereux à éviter, celui d'une brouillerie ou celui de ses fausses caresses: nous nagerons entre les deux écueils si nous sommes sages et amis».

«— Je suis parfaitement de votre avis, me dit le comte de Tolstoy; croyez que ma Cour voit absolument de même, malgré des apparences tout à fait trompeuses. Je ne sais ce que ces gens veulent faire de moi, mais ils sont fous s'ils croient que je serai leur dupe».—«Ayez l'air de l'être et ne le soyez pas, interrompis-je; soyons amis et communiquons-nous des notions qui, prises isolément, ne mènent souvent qu'à de fausses conjectures, mais qui, rapprochées, nous conduiront droit à des vérités qu'on voudra justement nous cacher».

Il me prévint que l'Empereur lui avait dit la veille que tous ses différends avec l'Autriche étaient aplanis; qu'il avait signé une convention qui avait coupé court à tout, et qu'il ferait sur-le-champ évacuer Braunau.—Il ajouta, me dit le comte de Tolstoy: «L'Empereur d'Autriche s'est prêté avec une grâce parfaite aux mesures équitables que je lui avais proposées relativement à l'Angleterre, et je m'en vais donner les facilités nécessaires à un courrier que le comte de Metternich va envoyer à Londres».

«— Eh bien, que ferez-vous vis-à-vis de l'Angleterre?» lui demandai-je.—«Il faut bien, me répondit-il, que nous en passions également par là, et vous avez très-bien fait de suivre la marche que vous tenez».

Il me demanda des détails sur notre nouvelle frontière en Italie, et sur le terme de l'évacuation de Braunau.—Je lui dis ne voir aucune difficulté à lui donner con-

naissance de la convention du 10, d'autant plus qu'il y avait un article qui regardait le passage des troupes russes de Cattaro. «C'est, selon toute apparence, ajoutai-je, un bouquet qu'on a voulu vous donner ici. On se serait empressé de vous accorder cette demande à Vienne, si elle y était parvenue par votre ambassadeur. Je vous avoue que cette conviction a seule pu me porter à la faire entrer dans notre convention d'ici, à laquelle elle devait être étrangère».—«Vous avez raison, me répondit l'ambassadeur, l'Empereur n'a eu rien de plus pressé que de m'en prévenir, et tout à fait dans le sens que vous supposez. Je vais vous faire une singulière question, ajouta-t-il, mais il faut que nous parlions franchement. Avez-vous des articles secrets dans votre convention?»—«Je suis sûr qu'on veut vous le faire croire, interrompis-je, et je vous prouverai facilement le contraire en vous montrant l'exemplaire même de la convention que je vais échanger, le seul que j'aie ici». — «Non, me répondit-il, on ne me l'a pas dit explicitement, mais on a fait tout ce qu'on a pu pour me le faire sous-entendre».—«Eh bien, lui dis-je, voilà les étrennes de votre ambassade à Paris, et vous en verrez bien d'autres».

Voulant le sonder sur le degré de confiance qu'il me montrerait par rapport à la Turquie, je lui dis que j'avais appris ici de source sûre que le sort de ce pays allait être mis sur le tapis. «Vous allez donc faire ici votre paix avec la Porte?» lui demandai-je.—«Oui, me répondit-il; mais c'est de toutes les négociations la plus facile, parce que nous ne voulons rien. Je désirerais que vous eussiez pu voir les mines étonnées de ces messieurs quand je leur ai dit, de la manière la plus ronde et la plus simple, que nous ne demandions aucune cession à la Porte. Je sais que l'on croit également chez vous que nous voulons acquérir la Moldavie et la Valachie; je vous jure qu'il n'en est rien: et qu'en ferions-nous?» Je lui fis remarquer que le temps présent me paraissait effectivement devoir provoquer de préférence des mesures conservatrices, et que nulle lésion d'un tiers ne me paraissait possible sans un nouvel agrandissement de la France; il se rangea complétement à mon avis, et me pria d'assurer positivement ma Cour que la Russie ne prétendait à aucun agrandissement aux dépens de la Turquie, et de détruire des données fausses qui auraient pu prendre racine chez nous.

Je ne me permets pas de juger sur ces apparences le fond de la politique russe; mais je me sais gré d'avoir fixé il y a longtemps mon opinion sur l'exagération extrême des relations d'amitié étroite entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et des Tuileries, qu'il entrait dans la politique française d'accréditer généralement. Mes rapports font foi de cette vérité; je n'ai plus de doute maintenant qu'elle gagnera chaque jour en évidence.

Notre rôle me paraît fixé, et la haute sagesse de S. M. I. a préparé tous les moyens pour suivre une ligne de conduite infaillible, parce qu'elle est tracée par l'ensemble même des circonstances générales et de notre position individuelle. Nous avions à redouter plus que toute autre conjoncture le rapprochement complet entre nos deux puissances voisines. *Ce danger est éloigné;* nous pouvons, avec plus de vraisemblance, nous trouver exposés dans quelque temps à une nouvelle levée de boucliers de la part de la Russie, et aux embarras qui nécessairement en résulteront pour nous; mais nous aurons gagné une, peut-être deux années; notre existence, notre intégrité se trouveront entre temps conservées, et s'il est impossible de vivre autrement qu'au jour le jour, nous n'en avons pas moins plus de chances qu'aucune autre puissance de l'Europe d'arriver intacts au grand jour qui mettra fin à un état essentiellement précaire, parce qu'il est hors de la nature et de la civilisation».

52.

Относительно дома, подареннаго Наполеономъ русскому посольству въ Парижѣ, Императоръ писалъ генералу Савари 1-го ноября 1807 года изъ Фонтенебло:

«Je lui ferai remettre (т. е. графу Толстому) l'hôtel que j'ai acheté de la

princesse Caroline, tout meublé; il m'a coûté un million. Vous savez que c'est l'hôtel le plus élégamment arrangé de Paris. J'en fait présent à l'Empereur pour loger ses ministres».

Графъ Толстой во время пребыванія въ Парижѣ никогда не жаловался на неудовлетворительность своего помѣщенія. Но когда послѣ Эрфуртскаго свиданія, въ 1808 году, его смѣнилъ князь Александръ Борисовичъ Куракинъ, онъ написалъ графу Салтыкову 17-го (29-го) ноября 1808 года слѣдующее:

«Je ne saurais m'empêcher de retracer à votre excellence le sentiment de surprise que j'ai éprouvé en descendant dans ce fameux hôtel Thelusson que le gouvernement français a destiné à l'ambassadeur de Russie à Paris. D'après tout ce qui en avait été dit et prôné, d'après les grands éloges que l'on avait dans le temps prodigués sur l'étendue et la magnificence de cet établissement, je ne devais certainement pas m'attendre à trouver cet hôtel presque pas logeable. Le fait est que jamais je n'ai été plus mal et plus à l'étroit. Je ne sais encore comment je parviendrai à m'y arranger, tant les dimensions de son espace, de même que celles de toutes les chambres sont petites et resserrées. Il ne peut être comparé d'aucune manière à celui qu'occupe la légation française à St.-Pétersbourg. Fournissant à peine à mon simple logement, et à celui des personnes qui me sont le plus immédiatement attachées, il ne me présente presque aucun moyen de remplir les devoirs de représentations inséparables de mon poste et auxquels d'après tout ce qui m'est revenu on s'attend ici beaucoup de ma part... Mon prédécesseur n'y a pu occuper qu'un très petit cabinet qui lui a servi à la fois de chambre à coucher, de chambre de toilette et de travail.— Tolstoy en y entrant se voyait obligé de débourser plus de 40.000 francs pour les réparations les plus nécessaires, sans lesquelles cette maison aurait été inhabitable».

53.

Сергѣй Николаевичъ Маринъ, флигель-адъютантъ Императора Александра съ 1807 года, исключенъ 10-го марта 1813 года умершимъ въ чинѣ полковника.

54.

По поводу подарковъ, присланныхъ Наполеономъ Императору Александру, Савари писалъ Шампаньи 24-го ноября (6-го декабря) 1807 года:

«Le service de porcelaine a fait grand plaisir; il est exposé dans une des salles de l'Hermitage où tout le monde s'empresse d'aller le voir.—L'Empereur a trouvé ce service superbe. Il est heureusement arrivé sans le moindre accident, grâce aux soins que M. le grand-maréchal Duroc avait fait prendre lors de l'emballage».

55.

О пребываніи и переговорахъ въ Парижѣ Принца Вильгельма, брата Короля Фридриха Вильгельма III, см. Hassel: Geschichte der Preussischen Politik.

56.

Полная мочь послу графу Толстому *).

С.-Петербургъ, 18-го ноября 1807 года.

Желая прекратить войну, возгорѣвшую между Имперіею Нашею и Турціею, Мы 23-ю статьею Тильзитскаго мирнаго трактата согласились на принятіе посред-

*) Отправлена 26-го ноября съ флигель-адъютантомъ Маринымъ.

ничества Его Величества Императора Французскаго, Короля Италійскаго, въ полномъ надѣяніи, что Государь сей употребитъ всѣ зависящія отъ него средства, дабы доставить намъ миръ, какъ славѣ равно и пользамъ Россіи соотвѣтственное. А какъ его реченое Величество изъявилъ намъ желаніе свое, чтобы переговоры о возстановленіи сего мира производимы были въ Парижѣ: того для, избравъ нашего любезновѣрнаго... графа Толстаго, уполномочиваемъ его вступить въ переговоры и негоціацію съ тѣмъ или тѣми, кои отъ Его Султанова Величества къ трактаванію съ нимъ снабжены будутъ достаточною полною мочью, постановить, заключить и подписать съ нимъ или съ ними такой актъ, конвенцію или другое обязательство, какое они обще признаютъ за удобнѣйшее и дѣйствительнѣйшее къ достиженію выше означенной цѣли, обѣщая Императорскимъ Нашимъ Словомъ за благо принять и вѣрно исполнять все то, что имъ, графомъ Толстымъ, вслѣдствіе сей данной ему полной мочи и подъ посредничествомъ Его Величества Императора Французскаго, Короля Италійскаго, обѣщано, постановлено и подписано будетъ, также и дать на то ратификацію Нашу къ соглашенному сроку, въ увѣреніе чего сію нашу полную мочь Мы собственноручно подписали и оную Государственною нашею печатью утвердить повелѣли. Дано въ С.-Петербургѣ, ноября « » дня отъ Рождества Христова 1807 года, царствованія же нашего въ седьмое лѣто.

57.

Герцогиня Орлеанская, супруга «*Louis Philippe Égalité*»; р. 1753 † 1821. Она была дочерью герцога «*Bourbon Penthièvre*» и матерью Лудовика Филиппа, бывшаго впослѣдствіи королемъ французовъ.

58.

Императоръ Александръ—Наполеону.

St.-Pétersbourg, 26 Novembre 1807.

Monsieur mon frère, la manière si distinguée dont Votre Majesté a bien voulu recevoir mon ambassadeur, m'a touché bien vivement; je ne puis assez lui exprimer combien je suis sensible à tous les témoignages d'amitié qu'elle veut bien me donner. Aussi cette lettre n'est destinée qu'à exprimer à Votre Majesté toute ma reconnaissance pour tout ce qu'elle fait pour moi. M. Lesseps m'a remis le superbe service de porcelaine qu'elle a bien voulu m'envoyer. Je n'ai jamais rien vu d'aussi beau dans ce genre. J'ai reçu avec le même plaisir le premier volume du Museum. Cet ouvrage est magnifique. C'est bien à moi de dire, que je ne puis rien offrir d'aussi beau à Votre Majesté. Je compte dans peu lui envoyer cependant quelques productions de la Sibérie et je désire beaucoup qu'elles puissent lui être agréables.—Je suis bien sensible aussi à la permission que Votre Majesté m'a accordée d'envoyer des jeunes gens dans ses ports.—Il me reste à la remercier encore pour sa promesse pour les 50.000 fusils.—Tous les jours les liens qui m'unissent à Votre Majesté me deviennent plus cher et j'éprouve un plaisir véritable à faire marcher à grand pas à sa conclusion l'ouvrage de Tilsit. Je n'ai plus qu'à terminer avec la Suède, ce qui sera fait dans peu. L'espoir de revoir Votre Majesté est constamment présent à ma pensée et j'envisagerais ce moment comme un des plus agréables de ma vie. Dès que tout sera achevé de ce côte, je m'empresserai de l'en prévenir et alors il dépendra d'elle de fixer le temps pour notre entrevue.

Avant de finir cette lettre, je crois de mon devoir de recommander à Votre Majesté le sort du Roi de Prusse. Elle connaît tout l'intérêt que j'y prends et je m'en remets à l'amitié de Votre Majesté avec confiance. Sur ce, je prie Dieu qu'il veuille avoir, monsieur mon frère, Votre Majesté en sa sainte et digne garde.

De Votre Majesté Impériale
le bon frère
Alexandre.

59.

Депеша графа Толстаго подтверждаетъ замѣченное уже выше, что отвѣтъ графа Румянцова—Алопеусу не былъ приложенъ къ депешѣ, посланной нашему послу въ Парижъ.

60.

О поѣздкѣ Императора Александра въ Витебскъ уже упомянуто въ примѣчаніи 43.

61.

См. біографическій очеркъ князя Старемберга, составленный графомъ Тюргеймомъ. (Ludwig Fürst Starhemberg—Graz 1889).

62.

Всеподданнѣйшее письмо графа Толстаго было написано послѣ первыхъ бесѣдъ его съ Наполеономъ въ Фонтенебло. Подлинника намъ не удалось найти въ архивѣ, и поэтому нельзя было провѣрить, сообщилъ ли посолъ графу Румянцову полностію все то, что было имъ написано Государю.

63.

Въ Монитерѣ отъ 7-го января (н. с.) 1808 года была напечатана англійская декларація отъ 18-го декабря (н. с.) 1807 года, по поводу русской деклараціи, съ обширными примѣчаніями французскаго правительства, которыя приписывали Наполеону.

64.

Упомянутое здѣсь письмо Императора Александра Наполеону есть письмо отъ 26-го ноября 1807 года, которое приведено нами въ примѣчаніи 58.

65.

Изъ помѣщенныхъ въ Монитерѣ 11-го января 1808 года свѣдѣній изъ Лондона (отъ 10-го (22-го) декабря 1807 года) заслуживаетъ вниманія слѣдующая замѣтка о настроеніи умовъ въ Россіи.

«Il reste encore en Russie un petit parti anglais, parmi lequel on remarque la famille de Strogonoff, M. Czartorisky et M. Novosilzow. Les principaux chefs du parti français sont le prince Kourakin et les comtes Romanzov et Tolstoy. On sait aussi que les Nariskin ont un penchant décidé pour la France».

Статья изъ Лондона (l'article de Londres), о которой упоминаетъ графъ Толстой въ своей депешѣ отъ n° 65, помѣщена въ Монитерѣ отъ 10-го (22-го) января 1808 года подъ заглавіемъ: «Sur les points en contestation entre la France et l'Angleterre». (Extrait du Loyds - Evening—Post).

66.

Instruction pour M. de Caulaincourt.

12 Novembre 1807.

M. Tolstoy paraît n'avoir eu aucune instruction particulière sur la manière d'exécuter le traité de Tilsit, et une instruction propre à faire connaître les vues de l'Empereur Alexandre semblait nécessaire.

L'Empereur de Russie a accepté la médiation de l'Empereur Napoléon pour faire sa paix avec la Turquie. La Turquie l'a aussi acceptée, et son ambassadeur à Paris a des pleins-pouvoirs pour la conclure. M. de Tolstoy n'a point de pouvoirs, la négociation ne peut donc avoir lieu; ce qui, joint à l'occupation actuelle de la Valachie et de la Moldavie et aux ouvertures faites par le comte de Romanzoff au général Savary, ainsi qu'aux mouvements de l'armée russe, porte à penser que la Russie a des vues sur ces deux provinces. L'Empereur n'est pas très opposé à cette occupation de la Valachie et de la Moldavie par les Russes. Sous quelques rapports, elle peut servir ses intérêts, en le mettant dans le cas de recevoir l'équivalent par la possession de quelques provinces prussiennes de plus; ce qui, en affaiblissant encore cette monarchie, consolide le système fédératif de l'Empereur; à cette considération se joint celle que, dans l'état de décadence où se trouve la Porte, ces provinces sont comme perdues pour elle; on ne peut espérer qu'elle en tire les ressources qu'elles peuvent fournir; le pays sera ravagé, ses habitants seront pillés et vexés par les deux partis; les cris et les plaintes retentiront aux oreilles de l'Empereur; il sera appelé à intervenir dans des querelles sans cesse renaissantes, et l'amitié de la France et de la Russie serait en danger d'être troublée.

D'un autre côté, l'intérêt personnel de l'Empereur de Russie exige qu'il ait entre ses mains des terres et des biens pour donner à ses officiers; il faut qu'il puisse se glorifier aux yeux de ses peuples d'avoir, comme ses prédécesseurs, accru son Empire.

Mais s'il retient la Valachie et la Moldavie, le traité de Tilsit est violé en apparence, et cette violation ne peut pas être au profit d'une seule des parties contractantes. Il faut une compensation à l'Empereur, et il ne peut la trouver que dans une partie des États de la Prusse dont le traité stipule la restitution, partie égale en population, en richesses, en ressources de tout genre aux deux provinces turques. De cette manière, l'allié de la France, l'allié de la Russie éprouveraient une perte égale. Tous les deux seraient également déchus de l'état où les avait laissés le traité de Tilsit. La Prusse, il est vrai, n'aurait plus qu'une population de deux millions d'habitants; mais n'y en aurait-il pas assez pour le bonheur de la famille royale, et n'est-il pas de son intérêt de se placer, sur-le-champ et avec une entière résignation, parmi les puissances inférieures, lorsque tous les efforts pour reprendre le rang qu'elle a perdu ne serviraient qu'à tourmenter ses peuples et à nourrir d'inutiles regrets?

Probablement, on vous insinuera à Pétersbourg que l'Empereur peut prendre lui-même cette compensation dans les provinces turques les plus voisines de son royaume d'Italie, telles que la Bosnie, l'Albanie. Vous devez repousser tout arrangement de ce genre; il ne peut convenir à l'Empereur. Il entraîne des conséquences qu'on ne prévoit pas. Ces provinces seraient à conquérir par l'Empereur; elles ne sont point entre ses mains comme la Valachie et la Moldavie sont maintenant entre les mains des Russes. Il faudrait donc combattre pour les conquérir et combattre encore pour les garder, car les préjugés de ces pays et le caractère des habitants mettraient beaucoup d'obstacles à une possession tranquille. Ces provinces ne seraient pas une acquisition précieuse pour l'Empereur; elles sont peu riches, sans commerce, sans industrie, et, par leur position, très difficiles à rattacher au centre principal de

son Empire. Par cette prétendue compensation, on ne lèguerait à l'Empereur qu'une source de tracasseries à terminer par les armes, sans profit et sans gloire.

Des conséquences plus grandes en seraient le résultat, la destruction de l'Empire ottoman. Ainsi entamé dans le nord et le couchant, il serait impossible qu'il se soutînt davantage. La soustraction de la Valachie et de la Moldavie ne lui ôte rien de sa force; il y a vingt ans que ces deux provinces, soumises à l'influence russe, sont perdues pour lui; mais si cette perte est suivie de la séparation des provinces occidentales, l'Empire est frappé au cœur, le reste d'opinion qui le soutient est détruit, la Porte Ottomane, menacée par les Russes d'un côté, attaquée par les Français de l'autre, a cessé d'exister. Cette chute de l'Empire ottoman peut être désirée par le cabinet de Pétersbourg: on sait qu'elle est inévitable; mais il n'est point de la politique des deux cours impériales de l'accélérer; elles doivent la reculer jusqu'au moment où le partage de ces vastes débris pourra se faire d'une manière plus avantageuse pour l'une et pour l'autre, et où elles n'auront pas à craindre qu'une puissance actuellement leur ennemie s'en approprie, par la possession de l'Égypte et des îles, les plus riches dépouilles. C'est la plus forte objection de l'Empereur contre le partage de l'Empire ottoman.

Addition dictée par l'Empereur.

«Ainsi, le véritable désir de l'Empereur dans ce moment est que l'Empire ottoman reste dans son intégrité actuelle, vivant en paix avec la Russie et la France, ayant pour limites le thalweg du Danube, plus les places que la Turquie a sur ce fleuve, telles qu'Ismaïl, si toutefois la Russie consent que la France acquière sur la Prusse une augmentation pareille.

«Cependant, il est possible que l'idée du partage de l'Empire ottoman soit décidée à Saint-Pétersbourg; dans ce cas, l'intention de l'Empereur est de ne point trop choquer cette cour sur cet objet, préférant faire ce partage seul avec elle, de manière à donner à la France le plus d'influence possible dans le partage, que de porter les Russes à y faire intervenir l'Autriche. Il ne faut donc point se refuser à ce partage, mais déclarer qu'il faut s'entendre verbalement sur cet objet».

Rappelez, monsieur, à l'Empereur Alexandre les conversations qu'il a eues à ce sujet avec Sa Majesté, et comment les deux Empereurs sont convenus de ne rien entreprendre à cet égard, qu'après s'en être entendus, soit dans le voyage à Paris que doit faire l'Empereur Alexandre, soit dans tout autre point où les deux souverains doivent se réunir. Mais si ces vues de partage existent, tirez-en au moins cette conséquence que l'Empereur des Français ne doit point évacuer la rive gauche de la Vistule, afin d'être prêt à tout événement. Et lorsqu'on vous parlera de l'Albanie et de la Bosnie comme objet de compensation pour l'Empereur, faites sentir l'inégalité de cette compensation pour l'Empereur, et revenez sur la possession de quelques provinces prussiennes de plus, comme objet d'un arrangement parfaitement égal, convenable à tous les intérêts, d'une exécution prompte et facile, et sans aucune de ces conséquences que la politique la plus clairvoyante ne peut prévoir ni prévenir.

L'Empereur ne peut désarmer, lorsque de si grands intérêts sont encore en balance. La Russie occupe les places du Dniester, la Valachie et la Moldavie, et renforce ses armées de ce côté, loin de songer à les rappeler. L'Empereur, qui a toute confiance en l'Empereur Alexandre, veut bien régler sa marche sur la sienne; mais il faut que les deux Empires marchent d'un pas égal. Tel sera le principe de la conduite de l'Empereur. Raison, justice, prudence ne lui permettent pas de prendre un autre parti, et aucun obstacle ne pourra le détourner de cette route.

L'Empereur ne désarmera pas. Il n'évacuera les États prussiens que quand les négociations pour la paix avec la Turquie seront recommencées, et que l'Empereur Alexandre aura déclaré que son intention est de restituer la Valachie et la Molda-

vie, ou bien il évacuera partiellement, lorsque les arrangements dont je vous ai parlé, arrangements relatifs à un nouvel état de choses auront été convenus entre les deux puissances. L'Empereur est prêt pour l'un ou l'autre parti. L'un et l'autre lui conviennent. En regardant comme plus avantageux à la Russie l'arrangement qui lui laisserait la Valachie et la Moldavie, il le préférerait pour cette unique raison; mais il faudrait, au préalable, s'entendre sur les conditions de l'arrangement et sur la forme à lui donner. Il faudrait, sur les bases que je vous ai développées, qu'il fût fait une convention interprétative du traité de Tilsit, que vous seriez autorisé à signer. Elle garantirait à la Porte l'intégrité des provinces qui lui séraient laissées. Cette convention resterait secrète. Chacun des deux Empereurs énoncerait d'une manière publique son refus d'évacuer telle ou telle province sous de spécieux prétextes; et l'on arriverait à faire à Paris, d'une part, un traité entre la Russie et la Turquie, sous la médiation de la France, de l'autre part, une convention entre la France et la Prusse, sous la médiation de la Russie, pour sanctionner les arrangements qui auraient été convenus secrètement entre les deux grandes puissances.

Telles sont donc, monsieur, sur ce point important de politique, les intentions de l'Empereur. Ce qu'il préférerait à tout serait que les Turcs pussent rester en paisible possession de la Valachie et de la Moldavie. Cependant le désir de ménager le cabinet de Saint-Pétersbourg et de s'attacher de plus en plus l'empereur Alexandre ne l'éloigne pas de lui abandonner ces deux provinces moyennant une juste compensation à prendre dans les provinces prussiennes; et enfin, quoique très éloigné du partage de l'Empire turc et regardant cette mesure comme funeste, il ne veut pas qu'en vous expliquant avec l'empereur Alexandre et son ministre, vous la condamniez d'une manière absolue; mais il vous prescrit de représenter avec force les motifs qui doivent en faire reculer l'époque. Cet antique projet de l'ambition russe est un lien qui peut attacher la Russie à la France, et, sous ce point de vue, il faut se garder de décourager entièrement ses espérances.

J'ai d'abord, monsieur, apporté votre attention sur cet objet de la mission que vous avez à remplir, puisqu'il est le plus important par ses conséquences et celui qui embrasse le plus d'intérêts; mais il n'est pas le premier dont vous ayez à vous occuper. Avant d'en venir là, il faut que la Russie aît déclaré la guerre à l'Angleterre. La conduite de l'Angleterre dans la Baltique est seule un motif de guerre et le prétexte le plus spécieux. La Russie affaiblirait sa propre dignité si elle souffrait, sans se venger, un pareil attentat dans une mer dont elle protège l'indépendance. Elle affaiblirait sa considération au dehors, sa puissance au dedans. La guerre dût-elle être immédiatement suivie de la paix, il faut qu'elle soit déclarée, que le ministre russe à Londres soit rappelé, que l'ambassadeur anglais soit chassé. Ce devoir est imposé à la Russie, non seulement par toutes les convenances politiques, mais encore par le traité de Tilsit, qui lui en fait une obligation expresse. Il est impossible de douter qu'elle ne soit remplie au moment où vous arriverez à Saint-Pétersbourg. La Russie devra alors faire déclarer la Suède pour la cause commune et l'y contraindre en cas de refus. La Suède doit, comme la Russie, défendre l'indépendance de la Baltique. Le Danemark, par le traité qu'il vient de conclure avec la France, a pris l'engagement de s'unir aux mesures qui auront pour objet de forcer la Suède à prendre parti pour le continent. Faites juger que si la chose est jugée absolument nécessaire, une armée française et danoise sera prête à entrer en Scanie, par la Norvège, lorsque la Russie envahirait la Finlande.

L'Autriche a d'elle-même, et d'après de simples insinuations verbales, adhéré aux vœux de la France. Vous trouverez ci-joint un extrait de la dernière dépêche de ce cabinet au prince Starhemberg, qui doit amener le prompt départ de cet ambassadeur, et l'Autriche va être en guerre avec l'Angleterre. Grand et puissant effet de l'alliance des deux premières puissances du globe! A leur voix le continent se lève tout entier et va, au gré de leurs désirs, se coaliser contre l'ennemi du continent. Cet état de guerre de tant de puissances contre les insulaires, qui anéantira

leur commerce, paralysera leur industrie, rendra stérile pour eux la mer, le plus fertile de leurs domaines, est une belle conception, et le plan le plus vaste comme le plus difficile à exécuter; il est exécuté. On peut en attendre d'utiles résultats, ce qui n'empêchera pas d'y joindre un plan d'opérations actives, auxquelles serviraient les flottes dont on peut encore disposer.

On pourra songer à une expédition dans les Indes; plus elle paraît chimérique, plus la tentative qui en serait faite (et que ne peuvent la France et la Russie?) épouvanterait les Anglais. La terreur semée dans les Indes anglaises répandrait la confusion à Londres, et certainement quarante mille Français auxquels la Porte aurait accordé passage par Constantinople, se joignant à quarante mille Russes venus par le Caucase, suffiraient pour épouvanter l'Asie et pour en faire la conquête. C'est dans de pareilles vues que l'Empereur a laissé l'ambassadeur qu'il avait nommé pour la Perse se rendre à sa destination.

Il me reste à vous entretenir d'autres objets qui ont un rapport moins direct avec la politique, et dont l'idée n'a pu être suggérée à l'Empereur que par son extrême sollicitude pour les intérêts de l'Empereur Alexandre. La Russie éprouve un grand mal-être par le résultat des dettes qu'elle a faites pendant la dernière guerre. La guerre maritime accroîtra cet embarras, en la privant de ses débouchés ordinaires. L'Empereur propose d'y suppléer, en faisant faire, dans le courant de l'hiver ou au printemps, des achats pour plusieurs millions de bois de mâture et autres objets d'approvisionnement pour la marine. Ces objets seraient payés aussitôt qu'ils seraient fournis; ils resteraient en dépôt dans les ports de Russie jusqu'au moment où le transport en deviendrait possible, mais il faudrait que ce dépôt fût sacré et qu'on donnât toute garantie que, même en cas de guerre entre les deux empires, il n'y serait porté aucune atteinte, et que les agents français chargés de sa garde et de sa surveillance jouiraient de toute liberté et de toute sûreté.

L'Empereur, dans les mêmes vues, se propose de faire construire trois vaisseaux de soixante-quatorze canons dans les ports de Russie, mais il demanderait une pareille garantie.

Ces mesures occuperaient des bras, verseraient de l'argent et seraient propres à prévenir quelques mécontentements. Elles doivent être agréables à l'Empereur Alexandre, et c'est sous ce point de vue qu'il faut les présenter.

L'Empereur tient à l'exécution du traité de commerce de 1787, traité qui n'est ni avantageux ni désavantageux à la France, et dont la durée n'est pas exprimée. Mais, dans son esprit de modération et d'équité, l'Empereur ne réclame pas pour les Français des privilèges inusités dans d'autres pays. Il ne s'opposerait pas à un système général que paraît avoir embrassé le ministère russe et qui a pour objet la destruction des corporations de négociants étrangers. Il désire que la nation française soit toujours la mieux traitée, mais non au détriment des négociants russes et d'une manière opposée aux vues de l'administration. Tous les règlements qui sont surtout nuisibles aux Anglais lui paraîtront convenables. Il est utile que les commerçants français soient favorisés; il est plus utile encore que le commerce anglais soit soumis à des entraves et totalement découragé.

67.

По поводу выраженія «*confédéré*», помѣщеннаго въ «*lettre de créance*», Шампаньи писалъ Коленкуру 14-го января 1808 года:

«Les Rois d'Espagne, de la Prusse et de la Suède étant dénommés dans toutes les lettres de la Cour de France, *frères*, *alliés et confédérés*, l'Empereur Napoléon avait par le même motif consacré dans ses lettres de créance à son ambassadeur près la Cour de Russie l'épithête de *confédéré* que d'ailleurs ne s'y trouvait que comme un pur accessoire et complément. Il suffisait cependant que la Cour de St.-Pétersbourg préférât une autre forme pour que cette forme fut adoptée».

68.

I.

Коленкуръ—Шампаньи.

St.-Pétersbourg, 22 Décembre 1807.

Monseigneur,

Je suis arrivé ici le 17 au soir. Le 18 j'ai notifié mon arrivée à M. le comte de Romanzoff, ministre des affaires étrangères et lui ai envoyé copie de mes lettres de créance. Il m'a reçu immédiatement après. Cette première conférence s'est passé en politesses de part et d'autre.

Le même jour, le maître de cérémonies de la Cour est venu me remettre le cérémonial de ma présentation à S. M. l'Empereur et à toute la famille impériale. C'était le même qui avait été suivi pour la première audience du comte de Cobenzl, ambassadeur extraordinaire d'Autriche, sous l'Impératrice Catherine. Il n'avait pas été suivi depuis, tous les ambassadeurs des diverses Cours qui se sont succédés jusqu'à ce jour n'ayant été à la Cour que dans leur voiture et n'ayant point eu de grandes audiences. J'ai cru devoir faire plusieurs observations sur ce cérémonial, et j'ai demandé qu'au lieu d'une seule voiture pour me conduire au Palais Impérial on m'en donnât trois; que ce fut un grand officier de la couronne qui vint me recevoir à l'entrée des premiers appartements.—J'ai également pensé qu'il était convenable qu'un des premiers officiers de S. M. l'Impératrice-Mére vint au devant de l'ambassadeur de l'Empereur et qu'elle désignât des officiers et des dames de sa maison pour le recevoir et lui tenir compagnie en attendant son audiénce. J'ai aussi demandé une explication sur le rang du ministre adjoint, l'étiquette exigeant qu'on lui fasse une première visite. Tout ceci a donné lieu à diverses explications verbales, tant avec le ministre des affaires étrangères qu'avec le maître des cérémonies. Après quelques légères difficultés tout ce que j'avais demandé m'a été accordé. J'envoie à votre excellence copie du cérémonial proposé et de celui adopté ainsi qu'une relation de ma première audience que j'ai fait enregistrer chez le maître des cérémonies.

Le 19 le ministre des affaires étrangères m'a donné une audience pour quelques explications sur mes lettres de créance, les *mots allié* et *confédéré* qu'elles renferment n'étant point de ceux consacrés par les formules d'usage. Il m'a dit que l'Empereur recevait avec plaisir le titre *d'allié* et qu'il le donnerait de même dans ses transactions, que quant à celui de *confédéré*, il n'exprimait rien de la situation respective où étaient placés les deux États; que Sa Majesté pensait donc que c'était une erreur de rédaction dont elle ne faisait faire l'observation que pour la forme et qu'elle agréait mes lettres de créance quelles qu'elles fussent comme celles d'une puissance alliée et amie. J'ai répondu que je pensais qu'on n'avait attaché d'autre importance à cette rédaction que de prouver plus particulièrement à Sa Majesté le prix que l'on attachait à l'alliance des deux empires; que j'ignorais si cela tenait à un défaut de rédaction et que je ferai connaître à ma Cour les observations de Sa Majesté.

Le 20 j'ai eu ma première audience de l'Empereur.

Quoiqu'il ne soit pas de devoir de faire une visite d'étiquette à la princesse de Bade, j'ai pensé, vu l'alliance de cette maison avec celle de France, qu'il était convenable que l'ambassadeur s'y fit écrire lui-même au lieu de laisser ce soin au maître des cérémonies; les politesses aux femmes ne tirant d'ailleurs point à conséquence et cette démarche devant plaire aux Impératrices.

Votre excellence verra dans le rapport de ma première audience ce qui s'y est dit. Quant à celles des Impératrices j'y ai également été traité avec une prévenance toute particulière, notamment par l'Impératrice-Mère.

Le même jour, j'ai été invité à l'Hermitage, où aucun des membres du corps diplomatique n'est admis. Un fourrier de la Cour m'attendait dans le salon qui précède la salle et était chargé de me placer dans le rang de L.L. M.M. I.I. sur une chaise comme Elles et à côté des grands-ducs, distinction dont il n'y avait pas encore eu d'exemple qui a frappé toute la Cour et produit le meilleur effet. Le théâtre de l'Hermitage est rond et distribué par gradins, en amphit, héâtre pour toute la Cour qui y est pêle-mêle. Les ministres et grandes charges occupent les gradins du bas et la famille impériale est assise sur des chaises derrière l'orchestre, l'Empereur au milieu, tous les grands-ducs à sa droite suivant le rang de leur naissance, à sa gauche l'Impératrice-Mère, puis l'Impératrice régnante et les grandes-duchesses. Les deux dames d'honneur et la gouvernante des grandes-duchesses qui sont dames du portrait sont aussi sur cette ligne, à la droite et à la gauche de la famille impériale.

Le 21, j'ai eu l'honneur de diner chez Sa Majesté.

Après ce diner, j'ai reçu les visites formelles des deux ministres des affaires étrangères, des ambassadeurs et des grands de la Cour.

Je crois devoir instruire votre excellence que l'ambassadeur d'Autriche étant venu me faire sa visite pendant que je recevais celle formelle de monsieur le comte de Romanzoff, ministre des affaires étrangères, il a été dans le cas d'attendre une minute dans le grand salon qui précédait mon cabinet, et où était le général Savary avec toutes les personnes de l'ambassade. Il a exigé qu'on interrompit la visite du comte de Romanzoff pour le faire entrer, et dans le cours de sa visite, le comte de Romanzoff s'étant en allé pendant qu'il insistait, il s'est plaint à moi en me disant que les ambassadeurs ne devaient attendre nulle part et passaient avant tous les ministres. Il a cependant ajouté qu'il n'attachait point d'autre importance à cela que de m'en avertir pour que cela ne lui arrivât plus. Ma réponse a été qu'il était témoin de la cause de ce petit retard qu'il voulait appeler manque à l'étiquette; que j'étais étonné qu'un militaire y attachât autant d'importance quand il voyait qu'on ne pouvait avoir eu l'intention de faire une chose qui pût lui être désagréable, et j'ai ajouté en riant qu'il ne fallait pas débuter entre puissances amies par une déclaration de guerre.

Je prie etc.

II.

Audience de cérémonie.

22 Décembre 1807.

L'Empereur. Je suis bien aise de vous revoir etc. etc. Comment se porte l'Empereur? Je suis toujours empressé de savoir de ses nouvelles (Compliments de part et d'autre etc.). L'Empereur doit être content. J'ai prévenu tous ses désirs. N'a-t-il rien reçu de l'Angleterre?

L'ambassadeur. Non, Sire.

L'Empereur. Nous sommes en mesure pour la Suède. J'attends une réponse; d'ici là on pourra passer (dans ce moment le passage de la Néva n'est pas praticable) et nous agirons si elle ne fait pas ce qu'elle doit; mais on croit qu'elle prendra le bon parti. On en serait sûr si le Roi était un homme comme un autre. Quelques nouvelles particulières veulent que ses dispositions aient changé. L'Empereur Napoléon m'a paru disposé à ne pas maltraiter cette puissance qui est une des plus anciennes alliées de la France. Vous en ferez la paix.

L'ambassadeur. Le Roi est un prince sur lequel il est difficile de compter. Les dispositions de l'Empereur Napoléon n'ont sans doute pas changé, mais je n'ai point d'ordres à cet égard.

L'Empereur. Mandez bien à l'Empereur qu'il ne pouvait faire un choix qui me fut plus agréable; que je me rappelle tous les moments que j'ai passés avec lui à Tilsit. La France et la Russie donneront la paix au monde et l'Empereur Napoléon ne peut avoir un allié plus fidèle que moi.

L'ambassadeur. J'ai déjà eu l'honneur d'exprimer à Votre Majesté les mêmes sentiments et mon auguste maître regarde les intérêts de Votre Majesté comme les siens.

L'Empereur. Je reçois avec plaisir l'ambassadeur et je verrai de même le général dans mon intérieur. Etes-vous content de votre voyage, de votre maison?

L'ambassadeur. Je n'ai à parler que de reconnaissance depuis mon entrée en Russie.

L'Empereur. Demain, vous viendrez diner avec moi. J'espère que vous Serez content ici. C'est mon désir.

III.

Seconde audience de l'Empereur.

22 Décembre 1807.

Le 21 un fourrier de la Cour vint me rappeler l'invitation à diner de l'Empereur. Sa Majesté avait réuni à ce diner en outre du comte Romanzoff, du prince Labanoff et de plusieurs généraux et ministres M. M. de Kotchoubey et Osterman-Tolstoy, deux chefs de l'opposition, l'un du civil, l'autre du militaire.

Avant le diner, l'Empereur me dit: «général, je vous vois ici «avec plaisir et je m'empresse de vous mettre en possession de «tous vos droits. Nous causerons après le diner».—L'Impératrice me dit plusieurs choses obligeantes sur mon premier séjour ici, et on passa pour se mettre à table.

Pendant le diner, l'Empereur parla de la rapidité avec laquelle Votre Majesté voyageait, et de la vitesse dont elle allait à cheval, que lui seul et moi la suivions à Tilsit. Il fut ensuite question du prince de Neufchâtel. Sa Majesté dit que c'était un des hommes qui lui avait inspiré le plus d'estime. Elle me demanda si Votre Majesté avait fait beaucoup de promotions dans l'armée etc. Elle ajouta qu'on lui avait dit que Votre Majesté avait renoncé au blanc pour son infanterie; que pour elle, elle était pour le blanc; que les armées françaises avaient fait des choses si glorieuses sous cette couleur qu'elle lui donnait la préférance.

Après le diner la conversation continua quelques minutes avec moi sur Pétersbourg et des objets indifférents.—L'Empereur passa ensuite dans son cabinet et me fit demander. Il me dit:

L'Empereur. Jusqu'à la réponse des dépêches que porte Faudoas nous n'aurons rien de bien important à traiter; mais je veux vous mettre en possession de tous vos droits.

(L'Empereur me prit par la main, me fit asseoir à sa droite et continua ainsi):

Vous avez toute ma confiance. L'Empereur ne pouvait faire un choix qui me convint plus personnellement et qui fut plus convenable pour le pays à cause de votre rang près de lui. Mandez lui que c'est une nouvelle marque d'amitié qu'il m'a donnée. Je ne

vous verrai jamais assez. Dans les jours d'étiquette vous serez l'ambassadeur tant que vous voudrez; dans les autres moments vous connaissez le chemin de mon cabinet; je vous y verrai avec plaisir.

L'ambassadeur. C'est l'honneur que j'apprécie le plus ici, Sire, et le seul qui puisse me dédommager d'être loin de mon maître.

L'Empereur. Je sais que vous avez fait un sacrifice en vous éloignant de l'Empereur; mais Laforêst ne convenait point. Je ne pouvais le voir comme cela. Il fallait ici un officier général et un homme qui ralliât la société par des formes. L'Empereur Napoléon choisit toujours bien.

L'ambassadeur. Si monsieur de Laforêst était venu, le général Savary serait resté avec lui, ou un autre aide de camp de l'Empereur.

L'Empereur. Deux personnes ne font pas bien les affaires. Ce sont deux intérêts personnels qui se mettent souvent à la place de celui des choses. Mes intentions sont droites, je n'ai point d'arrière-pensée dans mon attachement pour l'Empereur Napoléon; je le lui ai prouvé par toutes mes démarches. Le général Savary a pu vous dire qu'il a trouvé faites d'avance toutes les choses qu'il avait été chargé de demander. Nous avons fait en Octobre que ce qui ne devait avoir lieu qu'en Décembre, et le général Savary doit avoir mandé à l'Empereur que moi et Romanzoff l'avons toujours prévenu pour la guerre avec l'Angleterre. Je l'aurais peut-être déclarée plus tôt, s'il n'avait pensé comme moi qu'il fallait attendre le signal de l'Empereur Napoléon. Quant aux Suédois, comme je vous l'ai dit hier, nous sommes en mesure. D'un instant à l'autre la réponse arrivera. Des lettres de consuls m'annoncent que les Anglais ont expédié avant leur départ deux courriers en Suède pour annoncer mes préparatifs, et qu'on y est fort effrayé. Ils ne sont pas en force. Si le Roi ne fait pas ce qu'il doit à la paix—j'agirai. Sous peu on pourra passer. L'Empereur a parlé à Tolstoy de la Prusse. Cela m'a peiné, Savary vous l'aura dit. Il n'avait jamais été question de la faire entrer en compensation des affaires de Turquie. C'est l'Empereur Napoléon qui a prononcé à Tilsit le premier mot sur la Valachie et la Moldavie, ainsi que sur une autre partie de la Turquie. Lui-même a désigné son lot. Lui-même s'est regardé comme entièrement dégagé par la déposition du sultan Selim. Certes il n'a pas été dit un mot qui put faire penser que la pauvre Prusse dût être un équivalent dans cet arrangement que l'anarchie et les révolutions des provinces en question amènent encore plus que l'intérêt de la Russie. Le général Savary a pu vous dire quel était mon éloignement pour cet arrangement; que je ne pouvais consentir à partager de fait les dépouilles d'un malheureux prince que l'Empereur a désigné à l'Europe et à la France comme rétabli, en considération de moi. Il ne peut d'honneur cesser d'être mon allié tant qu'il n'est pas remis en possession de ce que lui rend la paix.

L'ambassadeur. Sire, l'Empereur Napoléon porte à Votre Majesté le même attachement. Toutes ses pensées sont pour les intérêts et la gloire de Votre Majesté. Elle a dû en trouver de nouvelles preuves dans ce qu'il a dit au comte de Tolstoy, si celui ci en a rendu un compte fidèle à Votre Majesté.—Elle ne peut avoir de doute sur ses véritables intentions. Car, la stricte exécution du traité de Tilsit est ce que l'Empereur peut désirer le plus. C'est la première fois qu'il sépare sa cause de celle d'un de ses anciens alliés. Il fallait que

ce fût pour Votre Majesté car toutes les raisons qu'elle allègue pour tenir à la Prusse, mon maître pouvait s'en faire des motifs pour tenir à la Turquie. La position des deux puissances est la même sous le rapport d'honneur auxquels Votre Majesté semble attacher tant de prix. Je le répète à Votre Majesté-la pensée de l'Empereur Napoléon a cherché dans cette circonstance les intérêts personnels de Votre Majesté plus que les siens. Je prie Votre Majesté de peser cette observation.

L'Empereur. Je vous comprends; ce que vous dites est juste. Avec cette manière de traiter les affaires on doit toujours s'entendre. Cette lettre de Tolstoy m'avait peiné. Je ne puis consentir à un arrangement qui n'est pas conforme aux intentions que l'Empereur m'a manifestées lui-même.

L'ambassadeur. Sire, quand M. de Tolstoy aura résidé plus longtemps près de l'Empereur, il présentera mieux dans leur véritable intention les ouvertures qui lui seront faites.

L'Empereur. Voilà ce qui me plait dans le choix que l'Empereur a fait de vous. Vous comprendrez mieux qu'un autre ce qu'il veut, et nous nous entendrons toujours.

L'ambassadeur. Que Votre Majesté fasse connaître ses intentions à son ambassadeur, l'Empereur mon maître ne demande pas mieux que de régler sa marche sur celle de Votre Majesté. — L'Empereur est prêt à tout, et sa pensée la plus chère est pour les intérêts et la gloire de Votre Majesté. J'ai l'honneur de le lui répéter.—Votre Majesté me permet-elle de revenir sur une partie de cette conversation?

L'Empereur. Avec plaisir.

L'ambassadeur. J'avais à cœur, Sire, de faire connaître à Votre Majesté les véritables intentions de mon maître et j'ai commencé par là. Maintenant je dois aussi répondre relativement à ses intérêts. Les compensations dont Votre Majesté parle en Turquie sont une conquête à faire, tandis que par là non-exécution du traité de Tilsit et de l'armistice qui en a été la conséquence, celles de Votre Majesté sont faites. Il faudrait se battre pour conquérir et se battre encore pour conserver. Ces provinces n'ont point de commerce et aucun des avantages que recueillerait Votre Majesté. – Si elle veut peser avec une entière impartialité tout ce que présente la position de l'une et de l'autre puissance, elle ne doutera plus que la position de la France relativement à la Turquie serait la même que celle de la Russie relativement à la Prusse, si l'attachement de l'Empereur Napoléon pour l'Empereur Alexandre ne faisait pencher la balance de son côté.

L'Empereur. Cela se peut. Vous présentez bien la chose. Mais je m'en réfère toujours à ce que m'a dit l'Empereur Napoléon. J'ai été au devant de tout ce qu'il a pu désirer. Ses intérêts ont été la base de ma conduite. Je n'ai compté les miens pour rien, car je n'ai point de nouvelles de ma flotte. — J'attends donc l'effet de la bonne amitié qu'il m'a témoignée; il a des preuves de la mienne. Je ne puis entrer dans un arrangement dont il n'a jamais été question entre nous et qui dépouillerait un prince qui a déjà tout perdu. Qu'il soit remis en possession de tout ce que le traité lui restitue et que l'Empereur a dit lui avoir rendu pour moi, ensuite il en arrivera ce que Dieu voudra. Je ne doute point des intentions de l'Empereur, mais ici il faut quelque chose qui prouve à la nation

et à l'armée que notre alliance n'est pas seulement à votre avantage. Il est de votre intérêt de la nationaliser. Je vous parle franchement, ce sera même me servir personnellement. L'Empereur, d'après ce qu'il m'a dit à Tilsit, n'a pas des Turcs une opinion qui le fasse tenir à eux. C'est lui qui a fait notre lot et le sien. Quelque chose à l'Autriche pour satisfaire son amour propre plutôt que son ambition, telles étaient ses intentions. Elles ne peuvent avoir changé, puisque j'ai été depuis lors au-devant de tout ce qu'il a pu désirer. Quant à la conquête à faire pour lui, mes troupes sont prêtes, s'il revient à ses premières intentions. Ce sont les Turcs qui ont rompu l'armistice. Si je n'étais de bonne foi avec l'Empereur, j'aurai donc un prétexte de rompre avec eux sans porter atteinte au traité de Tilsit.

L'ambassadeur. Les arrangements dont Votre Majesté me parle me semblent rentrer dans le cercle de ceux que les Empereurs se sont réservés de traiter dans une entrevue. Si les Turcs ont maltraité quelques Valaques, ce sont encore leurs sujets. La Prusse de son côté, n'a pas toujours eu la mesure et les égards que l'état de paix lui commandait; mais ce sont de ces petits événements qui sont plutôt du ressort de la police que de la politique et qui ne peuvent influer sur les grands intérêts qui nous lient.

L'Empereur. J'ai envoyé des instructions à Tolstoy comme vous avez pu le voir par ma conversation avec le général Savary.—L'Empereur vous en enverra sûrement d'après les dépêches de Fandoas. Nous causerons souvent et nous nous entenderons. Il sera nécessaire que nous nous concertions ce que nous ferons au printemps si les Anglais menacent nos côtes. Mon armée est bien réorganisée et en mesure d'agir, soit contre les Anglais, soit contre les Suédois.

L'ambassadeur. L'Empereur secondera sûrement Votre Majesté de tous ses moyens et pour le moment une armée française et danoise sera prête, s'il est nécessaire, à pénétrer en Scanie pour seconder les opérations de Votre Majesté.

L'Empereur. Au revoir. Je suis bien aise d'avoir causé avec vous (et en me serrant le bras), en s'expliquant ainsi on s'entend toujours.

69.

Высочайше конфирмованная 10-го февраля 1808 года декларація о положеніи, въ какомъ находятся сношенія между Россіею и Швеціею.

Въ праведномъ негодованіи на насилія, причиненныя Англіею Его Величеству Королю Датскому, Императоръ Всероссійскій, бывъ вѣренъ собственнымъ своимъ правиламъ и непоколебимъ въ попечительности его о благѣ Имперіи, какъ скоро узналъ о семъ происшествіи, предварилъ тогда же Короля Великобританскаго, что не снесетъ онъ равнодушно всѣхъ безпримѣрныхъ оскорбленій, нанесенныхъ Королю, древнему союзнику Россіи, узами родства и дружбы съ нимъ соединенному.

Е. И. В. сообщилъ о сей своей рѣшительности Е. В. Королю Шведскому нотою, врученною его послу въ 24-й день сентября минувшаго года.

Въ трактатѣ положительномъ, заключенномъ 1780 года между Императрицею Екатериною и покойнымъ Королемъ Густавомъ III; въ таковомъ же заключенномъ 1800 года покойнымъ Государемъ Императоромъ Павломъ и Шведскимъ Королемъ нынѣ царствующимъ, постановлено было взаимное и точное обязательство содержать Балтійское море, яко закрытое, въ неприкосновенности отъ всякаго

непріязненнаго дѣйствія и защищать брега его отъ стѣсненій и насилій, употребляя къ тому всѣ возможные способы.

Е. И. В. силою сихъ постановленій призналъ себя не только въ правѣ, но и въ обязанности требовать содѣйствія Швеціи противъ Англіи.

Король Шведскій не отрицалъ обязанностей вышеприведенныхъ; но отрекся отъ всякаго содѣйствія, доколѣ арміи французскія не удалятся отъ бреговъ Балтійскаго моря и *доколѣ нѣмецкія пристани не будутъ отверзты англійской торговлѣ.*

Дѣло настояло въ томъ, чтобъ укротить насиліе, учиненное Англіею и раздражившее Европу. Императоръ Всероссійскій силою трактатовъ требовалъ отъ Короля Шведскаго содѣйствія; въ отвѣтъ на сіе требованіе Монархъ сей предлагаетъ отложить исполненіе трактатовъ до другого времени, а нынѣ приложить стараніе открыть Англіи торговлю всѣхъ пристаней нѣмецкихъ и словомъ, оказать услугу той самой державѣ, противъ коей требуютъ защиты. Слѣдовательно, нельзя вѣрнѣйшихъ найти доказательствъ пристрастія Шведскаго Короля къ Великобританіи, какъ тѣ, кои самъ онъ отзывомъ своимъ обнаружилъ.

Е. И. В. вторичною нотою отъ 16-го ноября обративъ вниманіе Короля на разрывъ Россіи съ Англіею, вновь требовалъ его содѣйствія.

Сія нота два мѣсяца оставалась безъ отвѣта; наконецъ 9-го минувшаго генваря врученъ министерству Е. И. В. отзывъ въ томъ же разумѣ составленный, какъ и предъидущій.

Е. И. В. не сожалѣетъ о своей умѣренности и напротивъ съ удовольствіемъ видитъ, что въ желаніи склонить Е. В. Короля Шведскаго къ системѣ, которая одна можетъ быть государству его свойственна, истощены были доселѣ всѣ способы убѣжденія; но для блага своего народа, для безопасности своей Имперіи, для безопасности, которая есть верховный его законъ, Императоръ Всероссійскій вмѣняетъ себѣ въ долгъ не оставлять далѣе подъ сомнѣніемъ обязанность Короля Шведскаго содѣйствовать Россіи и Даніи противъ Англіи.

Узнавъ, что кабинетъ Сентъ-Жемскій, желая страхомъ обратить Данію къ своей системѣ, угрожалъ ей, что Король Шведскій введетъ войска свои въ Зеландію съ тѣмъ, чтобъ въ возмездіе за сей поступокъ присвоить ему обладаніе Норвегіи, узнавъ, что въ то самое время, какъ Король Шведскій оставлялъ Императора Всероссійскаго безъ отвѣта, онъ тайно въ Лондонѣ совѣщалъ о союзѣ съ Англіею, Е. И. В. призналъ, что пользы Имперіи его были бы пренебрежены, есть ли бы при предстоящей между Россіею и Англіею войнѣ попущено было Королю Шведскому скрывать въ теченіи нѣкотораго времени, подъ видомъ наружнаго нейтралитета, истинныя чувства извѣстной его привязанности къ Англіи, Е. И. В. не можетъ оставить въ неопредѣлительности расположеній Швеціи къ Россіи и, слѣдовательно, не долженъ допускать ея нейтралитета.

Расположенія Шведскаго Короля обнаружены, Императору Всероссійскому остается прибѣгнуть безъ отлагательства къ способамъ, кои провидѣніе ему ввѣрило именно на тотъ конецъ, чтобъ ими дѣйствовать для сохраненія безопасности его Имперіи. Е. И. В. предваряетъ о семъ Е. В. Короля Шведскаго и всю Европу.

Удовлетворяя такимъ образомъ обязанности благосостояніемъ Имперіи на него возложенной, Е. И. В. готовъ обратить мѣры нынѣ имъ пріемлемыя въ простую мѣру предосторожности, есть ли Король Шведскій возжелаетъ не отлагая времени соединиться съ Россіею и Даніею, дабы закрыть Балтійское море Англіи до совершенія морскаго мира. Е. И. В. даже со всѣмъ участіемъ истиннаго дружества, въ послѣдній разъ, приглашаетъ сего Государя, близкимъ союзомъ родства съ нимъ сопряженнаго, не медлить исполненіемъ его обязанностей и приступить къ системѣ, которая державамъ сѣвернымъ одна можетъ быть свойственна. Впрочемъ, какую пользу получила Швеція съ того времени, какъ Монархъ ея прилѣпился къ пользамъ Англіи?

Императоръ Всероссійскій съ чувствительнымъ прискорбіемъ будетъ видѣть

разрывъ Швеціи съ Россіею, и отъ Е. В. Короля Шведскаго зависитъ еще рѣшиться, но рѣшиться безъ всякаго промедленія, принять мѣру, которая сохранила бы между обоими государствами тѣсный союзъ и совершенное согласіе.

16-го марта 1808 года обнародована была вторая декларація, по которой возвѣщалось *о присоединеніи къ Россіи той части Финляндіи, которая доселѣ именовалась Шведскою:*

Всѣмъ державамъ европейскимъ и подданнымъ Е. И. В. уже извѣстно, съ какою терпѣливою настоятельностію и убѣжденіемъ Императоръ Всероссійскій силою трактатовъ требовалъ содѣйствія Короля Шведскаго противъ Англіи.

Протекъ мѣсяцъ послѣ рѣшительнаго о томъ предложенія, и Е. И. В. съ огорченіемъ узналъ, что среди попеченій его о сохраненіи дружества между двумя народами Швеція искала союза съ Англіею и предпочла Россіи державу, намъ непріязненную.

Императоръ Всероссійскій не скрывалъ отъ Короля Шведскаго и отъ всей Европы, что къ огражденію пользы своей Имперіи не оставитъ онъ дѣйствовать всѣми способами, кои провидѣніе ему ввѣрило, яко залогъ благосостоянія его подданныхъ.

Вмѣстѣ съ тѣмъ Е. И. В. возвѣстилъ, что въ непоколебимой умѣренности своихъ началъ онъ готовъ обратить предпріятія свои въ мѣру единой осторожности, есть ли Король Шведскій немедленно и безъ отлагательства рѣшится исполнить обязательства свои и, содѣйствуя Россіи и Даніи, затворитъ англинскимъ кораблямъ Балтійскоо море.

Молчаніе Короля, публичныя извѣстія о союзѣ его съ Англіею, силою коего держава сія обязалась доставить ему денежныя пособія, флотъ и часть войскъ своихъ, все удостовѣрило, все обличало истинныя расположенія и намѣренія сего Государя противъ Россіи; все доказывало, что вотще Императоръ Всероссійскій желалъ и надѣялся видѣть въ нихъ перемѣну, и что, наконецъ, время уже было рѣшительно постановить послѣднюю преграду бѣдствіямъ, на подданныхъ его въ тайнѣ совѣщаемымъ.

Нынѣ Е. И. В. призналъ себя въ обязанности премѣнить свойство принятыхъ имъ мѣръ.

На сихъ дняхъ получено достовѣрное извѣстіе, что 20-го февраля (3-го марта) министръ Е. И. В. въ Стокгольмѣ, по повелѣнію Короля, арестованъ: что по такому же повелѣнію вся миссія Россійская собрана въ одинъ домъ и въ немъ заключена; что Монархъ сей дозволилъ себѣ даже опечатать всѣ архивы и дѣла нашего министерства, и что вся миссія Россійская содержится подъ воинскою стражею.

Симъ поступкомъ нанесено вопіющее оскорбленіе преимуществамъ и достоинству престола. Не Россія только, но всѣ державы Европы симъ оскорбляются. Все дипломатическое сословіе, въ Стокгольмѣ пребывающее, ощутило въ полной мѣрѣ сію обиду, и въ то же время предъявило свое негодованіе на столь беспримѣрное насиліе, однимъ турецкимъ обычаямъ приличное.

Е. И. В. могъ воздать за сей поступокъ праведное возмездіе; но Императоръ Всероссійскій призналъ за благо вмѣсто того повелѣть своему министерству усугубить внимательность и благопріятство къ послу шведскому, въ С.-Петербургѣ пребывающему, и принять всѣ попеченія, чтобъ онъ могъ отбыть, когда пожелаетъ, безъ малѣйшаго безпокойства и непріятности какъ здѣсь, такъ и въ пути его.

Е. И. В. возвѣщаетъ всѣмъ державамъ европейскимъ, что отъ нынѣ часть Финляндіи, которая доселѣ именовалась шведскою и которую войска Россійскія не иначе могли занять, какъ выдержавъ разныя сраженія, признается областію Россійскимъ оружіемъ покоренною, и навсегда присоединяется къ Россійской Имперіи.

Е. И. В. уповаетъ на провидѣніе, что въ продолженіе сей войны, благословляя праведное его оружіе, Всевышній поможетъ ему удалить отъ предѣловъ его Имперіи всѣ бѣдствія, коими враги Россіи объять ее старались.

70.

Императоръ Александръ—Наполеону.

St.-Pétersbourg, 16 Janvier 1808.

Monsieur mon frère, j'ai à remercier Votre Majesté pour sa lettre du 7 Décembre de Venise. Le choix qu'elle a fait du général Caulaincourt m'a été bien agréable. Je trouve du plaisir à m'acquitter envers lui, de tout ce que Votre Majesté veut bien faire pour le comte de Tolstoy.—J'espère que ma déclaration à l'Angleterre aura prouvé à Votre Majesté combien je suis désireux de consolider l'ouvrage de Tilsit. Son ambassadeur est chargé de lui faire parvenir celle que je vais faire remettre au Roi de Suède, aussitôt que mes troupes auront passé sa frontière. Elles ne s'en trouvent plus qu'à quelques marches et les opérations vont commencer sous peu de jours. Je compte, d'après la promesse de Votre Majesté, sur sa coopération du côté de la Norvège et de la Scanie, et j'espère que dans le printemps tout sera fini. L'Angleterre alors deviendra plus traitable et je me plais à croire au beau pronostic que Votre Majesté me fait dans sa lettre. Sur ce, je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il veuille tenir Votre Majesté Impériale en sa sainte et digne garde.

De Votre Majesté Impériale
le bon frère
Alexandre.

71.

Императоръ Александръ—Лагарпу.

St.-Pétersbourg, 16 Janvier 1808.

Mon cher et respectable ami, j'ai des torts réels à me reprocher vis-à-vis de vous. Mais des torts de procédés et non de cœur; le cœur vous chérit et vous chérira tant qu'il aura un souffle de vie. Ce n'est ni une diminution de confiance ni une suite des effets de la calomnie qui m'a fait interrompre ma correspondance avec vous. Il serait trop long de vous détailler ici mes raisons. Cette lettre-ci n'étant que pour la renouer, et pour vous accuser la reception des votres jusqu'au n° 45 inclusivement. Le seul n° 44 me manque et j'en suis d'autant plus fâché que par votre dernière je vois qu'elle devait être d'un intérêt majeur. Toutefois je ne puis que vous savoir gré de la bonne intention que vous avez eu. *Répétez vous, que son accomplissement quand vous le jugerez possible pour vous* me causera une joie réelle. Tout à vous de cœur et d'âme.

Aucune réforme de pension ne peut jamais tomber sur vous. Je vous dois le peu de ce que je sais.

72.

Штабсъ-ротмистръ кавалергардскаго полка *Александръ Ивановичъ Чернышевъ*, впослѣдствіи флигель-адъютантъ (съ 1809 года) и генералъ-адъютантъ (съ 1812 года) Императора Александра, графъ и свѣтлѣйшій князь, род. въ 1785 г. † въ 1857 году.

73.

См. Сборникъ Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, томъ 83-й: «Политическая переписка генерала Савари во время пребыванія въ С.-Петербургѣ въ 1807 году, стр. 268—271.

74.

Въ Мониторѣ, отъ 21-го января (2-го февраля) 1808 года, помѣщены рѣчи, произнесенныя при открытіи англійскаго парламента 9-го (21-го) января, и снабжены обширными примѣчаніями, которыя по всей вѣроятности принадлежатъ Наполеону.

75.

Графъ Толстой—князю Куракину.

I.

Paris, 17 Janvier 1808.

Mon prince,

Quelque peu intéressantes que soient les notions que je puis actuellement vous fournir, je ne saurais laisser passer cette occasion sans en profiter. Votre excellence apprendra par le ministère autrichien, quel a été le résultat peu satisfaisant de la démarche que la Cour de Vienne avait ordonnée à son envoyé à Londres. La suite en est le retour immédiat du prince Starhemberg, que nous attendons à voir arriver immédiatement ici aussi bien que M. d'Alopéus. Je ne m'étendrai point sur l'impression pénible que cette issue malheureuse des efforts du cabinet autrichien doit produire sur tous ceux qui s'intéressent au repos de l'Europe. Votre excellence appréciera aussi bien que moi combien elle est à regretter.

J'ignore où en est actuellement la marche de nos troupes. Il me tarde de les savoir en mouvement, et hors du royaume d'Italie où leur entretien absorbe des sommes très considérables. L'Empereur Napoléon m'a dit les avoir vues dans son dernier voyage et me fit à cette occasion l'éloge de leur tenue et de leur discipline. Je vous aurais donc une obligation infinie, mon prince, si vous vouliez bien m'instruire du point où elles sont parvenues. C'est un objet auquel je ne saurais ne point prendre un grand intérêt connaissant celui qu'y attache l'Empereur, notre auguste maître.

J'ai l'honneur d'être etc.

II.

Paris, 4 Février 1808.

Mon prince,

Je profite avec plaisir du départ du courrier de M. le comte de Metternich pour vous envoyer un exemplaire du Moniteur du 2 qui contient des passages dont votre excellence appréciera tout l'intérêt. Je prends la liberté d'y en joindre deux autres exemplaires que votre excellence m'obligera beaucoup d'envoyer à St.-Pétersbourg par la première occasion prompte qui se présentera. N'en ayant point eu moi-même pour le faire et ne voulant point les envoyer par un courrier exprès, je ne puis prendre un meilleur parti, mon prince, que d'en recommander la transmission à votre obligeance pour le cas où vous aurez une occasion prompte et prochaine de les acheminer.

Le départ de l'Empereur et Roi pour l'Espagne, annoncé depuis si longtemps, n'a pas encore eu lieu, mais il en est de nouveau question dans le public; les marches de troupes se rendant dans ce royaume continuent toujours. Quant aux opérations auxquelles elles sont destinées on ne les connaît point jusqu'à présent.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Le général Borosdin arrivé ce matin vient de me remettre dans le moment la dépêche que votre excellence a bien voulu lui confier. Je ne saurai assez lui exprimer ma reconnaissance pour les détails pleins d'intérêt qu'elle renferme et regrette vivement de ne pouvoir y répondre dès aujourd'hui, le courrier de M. le comte de Metternich étant sur le point de partir. Mais elle peut être assurée que je ne laisserai certainement pas échapper la première occasion sûre qui se présentera sans lui donner tous les renseignements qu'elle veut bien me demander, décidé même à lui envoyer un exprès si cette occasion tardait trop à s'offrir.

Собственноручная приписка: «Je ne puis finir sans réitérer à votre excellence ma demande première et si souvent rappelée de faire partir les troupes sorties de Corfou à leur destination. Toutes les peines que votre excellence se donne pour arrêter et arranger leur passage par les États autrichiens avec le ministre de cet empire sont d'après moi inutiles, car le retard que cela amène, ajouté aux abus qui existent dans ce corps, coûtera infiniment davantage que si votre excellence l'eussiez fait marcher d'abord, sans aucun égard à leur sottes prétentions et demandes qui ne peuvent être nécessités que par l'envie du vol et de la rapine».

Comte *Tolstoy*.

76.

Свѣдѣнія о принятіи Наполеономъ депутаціи Великаго Герцогства Варшавскаго, состоящей изъ трехъ сенаторовъ: графа Станислава Потоцкаго, Дзіялинскаго и Біелинскаго, можно найти въ запискахъ графа Зенфта: «Mémoires du comte de Senfft. 1806—1813».—Leipzig, 1863. Зенфтъ пишетъ: «L'Empereur fit l'éloge du Roi; il appuya sur l'avantage d'avoir un souverain choisi autrefois par la nation et professant la même religion qu'elle. Il exhorta les Polonais à être tranquilles et à éviter de donner ombrage à leurs voisins, surtout à la Russie» (стр. 33).

77.

Извлеченіе изъ письма Наполеона Коленкуру помѣщено было впервые въ сочиненіи Смита (Friedrich von Smitt): «Zur näheren Aufklärung über den Krieg von 1812.—Leipzig, 1861 (стр. 144).

78.

Vœux et espérances de la Cour de Meklembourg-Svérin motivés par le projet de traité d'accession à la confédération du Rhin.

Le duc de Meklembourg-Svérin profondement pénétré de reconnaissance du désir gratieux, que S. M. I. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, a fait exprimer de le faire participer à la confédération du Rhin, n'a eu rien de plus empressé, que d'y déférer. Il nourrit l'espérance qu'il plaira à S. M. I. et Royale, dans sa grâce et justice, de le mettre en état, de jouir pleinement de ce bienfait. Le duc verrait avec une respectueuse reconnaissance, et ose même en énoncer le vœu, qu'il plaise à Sa Majesté l'Empereur et Roi, de rendre à lui et à sa maison la place et le rang qu'ils ont tenus et qu'elle a bien voulu déterminer elle même, en lui destinant la dignité électorale proposée par elle et S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies à la diète de l'empire. Le titre de grand-duc, et son admission, dans le collége des Rois serait l'équivalent de la susdite faveur.

Le duc désirerait assurement beaucoup, pouvoir souscrire sans hésiter au nombre de troupes indiqué éventuellement pour son contingent, mais il avoue que dans

sa présente situation, il ne s'en trouve aucunement à même. Religieux observateur de ses engagements, il ne voudrait rien promettre dont il connaît l'impossibilité. Il ose espérer que Sa Majesté daignera faire réduire son contingent à mille hommes d'infanterie, deux cent de cavallerie et cent cinquante d'artillerie.

Le duc ayant été privé par les événements de la dernière guerre de toutes espèces d'armes, ce serait un effet de la générosité de S. M. I. et Royale, si elle daignait ordonner que l'on fournit au duc les armes nécessaires pour la réorganisation de son militaire.

Sentant dans toute leur étendue les grands devoirs que lui impose son accession à la confédération du Rhin et bien décidé à les remplir saintement, le duc s'estimerait bien heureux s'il plut à Sa Majesté l'Empereur et Roi, de lui accorder les avantages requis pour pouvoir les remplir, ainsi qu'il le désire. Il ose énoncer ceux dont le moment présent est susceptible, ainsi que ceux que l'avenir pourra emmener.

Le premier bienfait serait de faire évacuer entièrement le pays de Meklembourg par les troupes, qui s'y trouvent dans ce moment, et de confier à lui même la garde des ports de mer, ou du moins d'en diminuer autant que possible les garnisons.

L'avenir pourrait emmener une augmentation de territoire aussi désirable que nécessaire pour le duc et sa maison. Tout en plaçant la plus entière et la plus respectueuse confiance dans la générosité et magnanimité de Sa Majesté l'Empereur et Roi, le duc hazarde de nommer les deux provinces de Poméranie Suédoise et le duché de Saxe Lauenbourg, avoisinantes le Meklembourg, si toutefois il ne lui plait de les rendre à leur ancien possesseur. S. M. I. et Royale en daignant, sous cette restriction-là, donner une promesse éventuelle au duc de Meklembourg-Svérin, comblerait tous ses vœux et son éternelle reconnaissance.

Il serait fort désirable encore, qu'au moment d'une paix générale, Sa Majesté daignât s'occuper des moyens de mettre les États du duc en contact direct avec les autres États de la confédération, dont aujourd'hui encore ils se trouvent séparés.

Si le duc de Meklembourg-Svérin était assis heureux, pour obtenir ces différentes grâces et promesses, il demanderait comme une faveur particulière qu'en vertu des pactes de famille, la maison de Meklembourg-Strelitz fut appellée à la succession éventuelle, de tous les honneurs, droit et propriétés ci-dessus articulés, sans au reste vouloir déroger, le moins du monde, à ce que dès à présent la grâce impériale pourrait lui avoir destiné, tout bienfait accordé au duc de Meklembourg-Strelitz étant cher et désirable au cœur du duc de Meklembourg-Svérin.

79.

Александръ Христофоровичъ Бенкендорфъ, флигель-адъютантъ съ 1798 года, генералъ-адъютантъ съ 22-го іюля 1819 года, графъ съ 8-го ноября 1832 года. Извѣстный впослѣдствіи шефъ жандармовъ. Род. въ 1783 г. † въ 1844 году.

80.

Манифестъ о присоединеніи шведской Финляндіи къ Россійской Имперіи и повелѣніи принять отъ обывателей ея присягу на подданство послѣдовалъ 20-го марта 1808 года.

81.

Императоръ Александръ—Наполеону.

St.-Pétersbourg, 1 Mars 1808.

Monsieur mon frère. La lettre de Votre Majesté du 2 Février m'a replacé au temps de Tilsit, dont le souvenir me restera toujours si cher. En la lisant, je croyais me retrouver à ces heures que nous passions ensemble et ne puis assez lui en exprimer tout le plaisir qu'elle m'a causé.—Les vues de Votre Majesté me paraissent aussi grandes que justes. Il était réservé à un génie aussi supérieur que le sien de concevoir ce plan si vaste. C'est ce même génie qui en guidera l'exécution. — J'ai exprimé avec franchise et sans réserve au général Caulaincourt les intérêts de mon Empire et il est chargé de présenter à Votre Majesté mes idées. Elles ont été discutées à fond entre lui et Romantzoff et si Votre Majesté y adhère, je lui offre une armée pour l'expédition des Indes, une autre pour l'aider à s'emparer des Échelles situées dans l'Asie-Mineure. De même, j'écris aux différents commandants de ma flotte d'être entièrement aux ordres de Votre Majesté. J'espère qu'elle reconnaîtra dans toute ma conduite le désir constant de lui prouver toute l'étendue des sentiments que je lui ai voué, de même que celui de resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent et qui doivent influer sur les destins du monde. Si les idées que je propose à Votre Majesté sont d'accord avec les siennes, je suis prêt à me rendre à l'entrevue qu'elle désire avoir avec moi. Je m'en fais une fête d'avance et il ne me faut que 15 jours pour arriver à Erfurt, lieu qui me semble le plus propre pour nous réunir. Le général Caulaincourt est chargé d'expliquer à Votre Majesté les raisons qui me le font préférer. J'envisage ce moment comme un des plus beaux de ma vie.— La conquête de la Finlande n'a pas été difficile, mes armées occupent déjà les points les plus importants et marchent sur Abo, tandis qu'on bombarde Svéaborg. Je compte que dans peu tout sera fini de ce côté, et le moment où l'Angleterre doit fléchir, grâce à toutes les mesures reunies que Votre Majesté prend, ne me paraît plus éloigné.

Sur ce, je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il veuille tenir V. M. I. en sa sainte et digne garde.

De Votre Majesté Impériale
le bon frère
Alexandre.

82.

Въ запискахъ саксонскаго посланника Зенфта можно найти нѣкоторыя данныя по поводу переговоровъ и соглашенія французскаго правительства съ представителями Варшавскаго Герцогства (Mémoires du comte de Senfft, p. 40).

83.

Императоръ Александръ—Наполеону.

St.-Pétersbourg, 28 Avril 1808.

Monsieur mon frère. Svéaborg s'est rendu le 21 Avril (3 Mai) et je m'empresse d'en instruire Votre Majesté comme d'une nouvelle qui n'est pas sans intérêt dans les circonstances du moment. Son amitié pour moi lui en fera trouver un autre, dont je ne doute pas et qui m'est bien précieux. La place est taillée dans le roc

et se trouve armée de plus de 1.900 bouches à feu. Une flotille de guerre de 100 bâtiments est tombée également en mon pouvoir. Enfin, cet événement complète la prise de possession de la Finlande. En attendant la Porte m'a fait connaître par le chargé des affaires de Danemarc Hübsch, qu'elle désirait s'arranger avec moi. J'y ai repondu que je partageais son désir, mais que ce ne serait toutefois que par l'entremise et la médiation de Votre Majesté en qui j'aime à placer toute ma confiance. J'espère qu'elle y verra l'envie constante que j'ai de marcher en tout de concert avec elle. Le duc de Vicence rendra compte à Votre Majesté de tous les détails à ce sujet. Sur ce, je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il veuille tenir Votre Majesté Impériale en sa sainte et digne garde.

Je suis de Votre Majesté Impériale
le bon frère
Alexandre.

84.

Въ Монитерѣ отъ 11-го мая 1808 года, по поводу испанскихъ событій, была напечатана слѣдующая статья:

Bayonne, le 6 Mai.

On lit dans une lettre écrite de Madrid, le 2 mai à sept heures du soir, les détails suivants:

«Le peuple de Madrid a toujours été en fermentation depuis les événements d'Aranjuetz. Sa présomption et son orgueil étaient portés à un point dont on ne peut pas se faite d'idée. La victoire qu'il avait obtenue sur son Roi, les trophées qu'il s'enorgueillissait d'avoir conquis sur les 200 carabiniers qui formaient la garde du prince de la Paix, lui faisaient croire que tout devait fléchir devant ses caprices et ses passions effrénées. Des insultes journalières ètaient faites à des Français. Souvent les coupables ont été exemplairement punis. Mais toujours les Français ont opposé le sang-froid et le calme de la force à cette effervescence de la multitude. Il est vrai que le bon esprit de la masse des honnêtes habitants de Madrid soutenaient ces dispositions des Français.

«Depuis deux jours les rassemblements étaient plus nombreux: ils paraissaient dirigés vers un but. Des bulletins à la mains, des proclamations couraient les campagnes. Les observateurs de sang-froid, Français et Espagnols, voyaient une crise s'approcher, et la voyaient avec plaisir. Sans une leçon sévère, il était impossible de ramener à des idées de raison cette multitude égarée.

«La reine d'Étrurie et l'infant don Francisco, indignés des outrages auxquels ils étaient journellement exposés, sollicitèrent et obtinrent la permission de se rendre à Bayonne. Le grand-duc envoya un de ses aides-de-camp les complimenter, et s'assurer qu'ils n'essuieraient aucune insulte. Arrivé sur la place du Palais, cet officier est entouré par un rassemblement. Il se défend longtemps. Il était sur le point de périr, lorsque dix grenadiers de la garde arrivent, la bayonnette en avant, et le sauvent.

«Au même instant un autre officier est blessé dans un autre rassemblement. La grande rue d'Alcala, la porte du Soleil, la place Mayor se couvrent de peuple. Le grand-duc fait battre la générale et chacun se rend à son poste. Un bataillon de la garde de piquet chez le grand-duc avec deux pièces de canon, se rend sur la place du Palais. Il est bientôt provoqué par les mutins; il se range aussitôt en bataille et commence un feu de deux rangs. La mitraille vole dans différentes rues; tous les attroupements sont dissipés en un instant, et la plus grande consternation succède à la plus furieuse arrogance.

«Le grand duc avait envoyé l'ordre au général Grouchy d'entrer par la rue d'Alcala pour dissoudre un rassemblement de plus de 20,000 personnes qui s'était formé dans cette rue et dans les places environnantes. Trente coups de canon à

mitraille et quelques charges de cavalerie nettoyèrent toutes les rues. Les révoltés se réfugièrent alors dans les maisons et commencèrent à tirer par les fenêtres. Les généraux de brigade Guillot et Daubrai firent enfoncer les portes, et tout ce qu'on trouva les armes à la main et faisant feu fut passé au fil de l'épée. Un détachement de la garde à cheval, à la tête duquel était le chef-d'escadron Dausmenil, chargea plusieurs fois sur la place. Cet officier eut deux chevaux tués sous lui. Le général grouchy eut un cheval blessé.

«Pendant que ceci se passait, les révoltés se portaient à l'arsenal pour s'emparer de vingt-huit pièces de canon, et s'armer de 10 mille fusils qui s'y trouvaient. Le général Lefranc qui était caserné avec sa brigade au couvent de San Bernardino marcha au pas de charge avec un régiment. Les mutins n'eurent que le temps de tirer quelques coups de canon, tout ce qui se trouva dans l'arsenal fut passé au fil de l'épée. Les fusils dont ils commençaient à défaire les caisses furent renfermés dans les salles d'armes.

«Un grand nombre de paysans des villages voisins avaient été appelés dans la ville pour cette grande expédition. Quand ils virent avec quelle promptitude cette émeute avait été dissipée, ils cherchèrent à se sauver dans les campagnes; mais la cavalerie les attendait aux differentes issues de la ville, ils furent chargés dans la plaine, et tous ceux qui furent pris les armes à la main, furent fusillés.

«La seule garnison française de Madrid a eu part à ces événements, savoir: deux bataillons de fusiliers de la garde, que commandait le colonel Friederichs; un piquet de chasseurs de la garde, et 5 ou 600 hommes de cavalerie. Quand on entendit le canon, la générale battit dans les cinq camps; les divisions se formèrent et se dirigèrent au pas de charge sur Madrid; mais lorsqu'elles arrivèrent l'ordre était déjà rétabli. Les 3.000 hommes qui composent la garnison de Madrid avaient suffi pour tout mettre à la raison. On évalue notre perte à 25 hommes tués, et 45 à 50 blessés. Celle des révoltés s'éléve à plusieurs milliers des plus mauvais sujets du pays.

«La junte de gouvernement a ordonné, sur-le-champ, le désarmement de toute la ville: tous les bons citoyens ont applaudi à cette mesure, et voient avec plaisir la punition de ces révoltés, qui, sans la présence des Français, en brisant le trône des faibles rois d'Espagne, auraient anéanti le royaume, et entrainé dans une longue agonie cette brave nation».

Lorsque l'Empereur reçut ici la nouvelle des événements de Madrid, il se rendit à l'instant chez le roi Charles, qui était de retour de chez l'Impératrice où il avait déjeuné. «Ah! s'écria le vieux roi, en entendant le récit de ces événements, je pré«voyais ce malheur. Les hommes coupables qui, pour satisfaire leurs passions, ont «agité le peuple, croyaient pouvoir le contenir, et ils sont engloutis dans l'abime «qu'ils ont ouvert».

Le roi prit sur-le-champ la résolution de nommer le grand-duc de Berg lieutenant-général du royaume, et il adressa en conséquence des lettres patentes à la junte et aux conseils de Castille et de la guerre. Il rappela don Antonio, qui avait été laissé à la tête de la junte, mais qui n'a ni la fermeté, ni l'expérience nécessaires dans des circonstances aussi fortes.

Le roi a fait appeler ensuite le prince des Asturies, lui a fait lire la lettre du grand-duc de Berg qui rend compte de l'événement, et lui a dit: «Voilà ce qu'ont «produit en partie le conseil que vous ont donné des hommes coupables, de flatter «l'opinion de la multitude, et d'oublier le saint respect dû au trône et à l'autorité «légitime. Il en est des commotions populaires comme des incendies; on les allume «facilement, mais il faut une autre expérience et un autre bras que le vôtre pour «les éteindre».

I.

Lettre de S. M. l'Empereur au prince des Asturies.

Mon frère, j'ai reçu la lettre de votre altesse royale. Elle doit avoir acquis la preuve dans les papiers qu'elle a eus du roi son pére, de l'intérêt que je lui ai toujours porté. Elle me permettra dans la circonstance actuelle de lui parler avec franchise et loyauté. En arrivant à Madrid j'espérais porter mon illustre ami à quelques réformes nécessaires dans ses États, et à donner quelque satisfaction à l'opinion publique. Le renvoi du prince de la Paix me paraissait nécessaire pour son bonheur et celui de ses sujets. Les affaires du Nord ont retardé mon voyage. Les événements d'Aranjuez ont eu lieu. Je ne suis point juge de ce qui s'est passé, et de la conduite du prince de la Paix; mais ce que je sais bien, c'est qu'il est dangereux pour les rois d'accoutumer les peuples à répandre du sang et à se faire justice eux-mêmes. Je prie Dieu que V. A. R. n'ent fasse pas elle-même un jour l'expérience. Il n'est pas de l'intérêt de l'Espagne de faire du mal à un prince qui a épousé une princesse du sang royal, et qui a si longtemps régi le royaume. Il n'a plus d'amis: V. A. R. n'en aura plus, si jamais elle est malheureuse. Les peuples se vengent volontiers des hommages qu'ils nous rendent. Comment d'ailleurs pourrait-on faire le procès au prince de la Paix, sans le faire à la reine et au roi votre père? Ce procès alimentera les haines et les passions factieuses: le résultat en sera funeste pour votre couronne. V. A. R. n'y a de droits que ceux que lui a transmis sa mère. Si le procès la déshonore, V. A. R. déchire par-là ses droits. Qu'elle ferme l'oreille à des conseils faibles et perfides. Elle n'a pas le droit de juger le prince de la Paix. Sos crimes, si on lui en reproche, se perdent dans les droits du trône. J'ai souvent manifesté le désir que le prince de la Paix fût éloigné des affaires; l'amitié du roi Charles m'a porté souvent à me taire et à détourner les yeux des faiblesses de son attachement. Misérables hommes que nous sommes! faiblesse et erreur, c'est notre devise. Mais tout cela peut se concilier: que le prince de la Paix soit exilé d'Espagne, et je lui offre un refuge en France. Quant à l'abdication de Charles IV, elle a eu lieu dans un moment où mes armées couvraient les Espagnes: et aux yeux de l'Europe et de la postérité, je paraîtrais n'avoir envoyé tant de troupes que pour précipiter du trône mon allié et mon ami. Comme souverain voisin, il m'est permis de vouloir connaître, avant de reconnaître cette abdication. Je le dis à votre altesse royale, aux Espagnols, au Monde entier: si l'abdication du roi Charles est de pur mouvement, s'il n'y a pas été forcé par l'insurrection et l'émeute d'Aranjuez, je ne fais aucune difficulté de l'admettre, et je reconnais votre altesse royale comme roi d'Espagne. Je désire donc causer avec elle sur cet objet. La circonspection que je porte depuis un mois dans ces affaires, doit lui être garant de l'appui qu'elle trouvera en moi, si, à son tour, des factions, de quelque nature qu'elles soient, venaient à l'inquiéter sur son trône. Quand le roi Charles me fit part de l'événement du mois d'octobre dernier, j'en fus douloureusement affecté; et je pense avoir contribué, par les insinuations que j'ai faites, à la bonne issue de l'affaire de l'Escurial. Votre altesse royale avait bien des torts; je n'en veux pour preuve que la lettre qu'elle m'a écrite, et que j'ai constamment voulu ignorer. Roi à son tour, elle saura combien les droits du trône sont sacrés. Toute démarche près d'un souverain étranger de la part d'un prince héréditaire, est criminelle. Votre altesse royale doit se défier des écarts, des émotions populaires. On pourra commettre quelques meurtres sur mes soldats isolés; mais la ruine de l'Espagne en serait le résultat. J'ai déjà vu avec peine qu'à Madrid on ait répandu des lettres du capitaine-général de la Catalogne, et fait tout ce qui pouvait donner du mouvement aux têtes. Votre altesse royale connaît ma pensée toute entière. Elle voit que je flotte entre diverses idées qui ont besoin d'être fixées. Elle peut être certaine que dans tous les cas je me comporterai avec elle comme envers

le roi son père. Qu'elle croie à mon désir de tout concilier et de trouver des occasions de lui donner des preuves de mon affection et de ma parfaite estime. Sur ce, etc. etc.

Bayonne, le 16 avril 1808.

II.

TRADUCTION.

Lettre du roi Charles IV à son fils le prince des Asturies.

Mon fils, les conseils perfides des hommes qui vous environnent, ont placé l'Espagne dans une situation critique. Elle ne peut plus être sauvée que par l'Empereur.

Depuis la paix de Bâle, j'ai senti que le premier intérêt de mes peuples était de vivre en bonne intelligence avec la France. Il n'y a pas de sacrifice que je n'aie jugé devoir faire pour arriver à ce but important; même quand la France était en proie à des gouvernements éphémères, j'ai fait taire mes inclinations particulières, pour n'écoutèr que la politique et le bien de mes sujets. Lorsque l'Empereur des Français eut rétabli l'ordre en France, de grandes craintes se dissipèrent, et j'eus de nouvelles raisons de rester fidèle à mon système d'alliance.

Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à la France, j'eus le bonheur de rester neutre, et de conserver à mes peuples les bienfaits de la paix. L'Angleterre, depuis, saisit quatre de mes frégates, et me fit la guerre avant même de me l'avoir déclarée. Il me fallut repousser la force par la force; les malheurs de la guerre atteignirent mes sujets.

L'Espagne, environnée de côtes, devant une grande partie de sa prospérité à ses possessions d'outre-mer, souffrit de la guerre plus qu'un autre État. La cessation du commerce et les calamités attachées à cet état de choses, se firent sentir à mes sujets. Plusieurs furent assez injustes pour les attribuer à moi et à mes ministres.

J'eus la consolation du moins d'être assuré du côté de la terre, et de n'avoir aucune inquiétude sur l'intégrité de mes provinces, que, seul de tous les rois de l'Europe, j'avais maintenue au milieu des orages de ces derniers temps. Cette tranquillité, j'en jouirais encore sans les conseils qui vous ont éloigné du droit chemin. Vous vous êtes laissé aller trop facilement à la haine que votre première femme portait à la France, et bientôt vous avez partagé ses injustes ressentiments contre mes ministres, contre votre mère, contre moi-même.

J'ai dû me ressouvenir de mes droits de père et de roi; je vous fis arrêter; je trouvai dans vos papiers la conviction de votre culpabilité; mais sur la fin de ma carrière, en proie à la douleur de voir mon fils périr sur l'échafaud, je fus sensible aux larmes de votre mère, et je vous pardonnai.

Cependant mes sujets étaient agités par les rapports mensongers de la faction à la tête de laquelle vous vous étiez placé. Dès ce moment, je perdis la tranquillité de ma vie, et, aux maux de mes sujets, je dus joindre ceux que me causaient les dissensions de ma propre famille.

On calomnia même mes ministres auprès de l'Empereur des Français, qui, croyant voir les Espagnes échapper à son alliance, et les esprits agités même dans ma famille, couvrit sous différents prétextes mes États de ses troupes. Tant qu'elles restèrent sur la rive droite de l'Ebre et parurent destinées à maintenir la communication avec le Portugal, je dus espérer qu'il reviendrait aux sentiments d'estime et d'amitié qu'il m'avait toujours montrés. Quand j'appris que ses troupes s'avançaient sur ma capitale, je sentis la nécessité de réunir mon armée autour de moi, pour me présenter à mon auguste allié dans l'attitude qui convenait au roi des Espagnes. J'aurais éclairci ses doutes et concilié mes intérêts. J'ordonnai à mes troupes de quitter le Portugal et Madrid, et je les réunis de différents points de la monarchie,

non pour quitter mes sujets, mais pour soutenir dignement la gloire du trône. Ma longue expérience me faisait comprendre d'ailleurs que l'Empereur des Français pouvait nourrir des désirs conformes à ses intérêts, à la politique du vaste système du Continent, mais qui pouvaient blesser les intérêts de ma maison. Quelle a été votre conduite? vous avez mis en rumeur tout mon palais; vous avez soulevé mes gardes-du-corps contre moi; votre père lui-même a été votre prisonnier, mon premier ministre que, j'avais élevé et adopté dans ma famille, fut traîné sanglant de cachot en cachot; vous avez flétri mes cheveux blancs; vous les avez dépouillés d'une couronne, portée avec gloire par mes pères, et que j'avais conservée sans tache; vous vous êtes assis sur mon trône; vous avez été vous mettre à la disposition du peuple de Madrid, que vos partisans avaient ameuté, et de troupes étrangères qui au même moment y faisaient leur entrée.

La conspiration de l'Escurial était consommée, les actes de mon administration livrés au mépris public. Vieux et chargé d'infirmités, je n'ai pu supporter ce nouveau malheur. J'ai eu recours à l'Empereur des Français, non plus comme un roi à la tête de ses troupes et environné de l'éclat du trône, mais comme un roi malheureux et abandonné. J'ai trouvé protection et refuge au milieu de ses camps; je lui dois la vie, celle de la reine, et de mon premier ministre. Je vous ai suivi sur vos traces à Bayonne. Vous avez conduit les affaires de manière que tout dépend désormais de la médiation et de la protection de ce grand Prince. Vouloir recourir à des agitations populaires, arborer l'étendard des factions, c'est ruiner les Espagnes, et entraîner dans les plus horribles catastrophes vous, mon royaume, mes sujets et ma famille. Mon cœur s'est ouvert tout entier à l'Empereur; il connaît tous les outrages que j'ai reçus, et les violences qu'on m'a faites; il m'a déclaré qu'il ne vous reconnaîtrait jamais pour roi, et que l'ennemi de son père ne pouvait inspirer de la confiance aux étrangers; d'ailleurs il m'a montré ces lettres de vous qui font foi de votre haine pour la France.

Dans cette situation mes droits sont clairs, mes devoirs davantage encore: épargner le sang de mes sujets, ne rien faire sur la fin de ma carrière qui puisse porter le ravage et l'incendie dans les Espagnes, et les réduire à la plus horrible misère. Ah! certes, si fidèle à vos devoirs et aux sentiments de la nature, vous aviez repoussé des conseils perfides; si constamment assis à mes côtés pour ma défense, vous aviez attendu le cours ordinaire de la nature qui devra marquer votre place dans peu d'années, j'eusse pu concilier la politique et l'intérêt de l'Espagne avec l'intérêt de tous. Sans doute depuis six mois les circonstances ont été critiques; mais quelque critiques qu'elles fussent, j'aurais obtenu de la contenance de mes sujets, des faibles moyens qui me restaient encore, et surtout de cette force morale que j'aurais eue en me présentant dignement à la rencontre de mon allié. auquel je n'avais jamais donné de sujet de plainte, un arrangement qui eût concilié les intérêts de mes sujets et ceux de ma famille. En m'arrachant la couronne, c'est la vôtre que vous avez brisée; vous lui avez ôté ce qu'elle avait d'auguste, ce qui la rendait sacrée à tous les hommes.

Votre conduite envers moi, vos lettres interceptées ont mis une barrière d'airain entre vous et le trône d'Espagne. Il n'est ni de votre intérêt, ni de celui des Espagnes que vous y prétendiez. Gardez-vous d'allumer un feu dont votre ruine totale et le malheur de l'Espagne seraient le seul et inévitable effet. Je suis roi du droit de mes pères. Mon abdication est le résultat de la force et de la violence. Je n'ai donc rien à recevoir de vous. Je ne puis adhérer à aucune réunion d'assemblée. C'est encore une faute des hommes sans expérience qui vous entourent.

J'ai régné pour le bonheur de mes sujets; je ne veux point leur léguer la guerre civile, les émeutes, les assemblées populaires et les révolutions. Tout doit être fait pour le peuple, et rien par lui. Oublier cette maxime, c'est se rendre coupable de tous les crimes qui dérivent de cet oubli. Toute ma vie, je me suis sacrifié pour mes peuples, et ce n'est pas à l'âge où je suis arrivé que je ferai rien de con-

traire à leur religion, à leur tranquillité et à leur bonheur. J'ai régné pour eux, j'agirai constamment pour eux. Tous mes sacrifices seront oubliés; et lorsque je serai assuré que la religion de l'Espagne, l'intégrité de mes provinces, leur indépendance et leurs priviléges seront maintenus, je descendrai dans le tombeau en vous pardonnant l'amertume de mes dernières années.

Donné à Bayonne dans le palais impérial, appelé le Gouvernement, le 2 de mai 1808.

Signé, *Charles.*

III.

TRADUCTION.

Lettre du prince des Asturies à l'Infant don Antonio, à Madrid.

Aujourd'hui j'ai adressé à mon bien-aimé père une lettre conçue en ces termes:

«Mon vénérable père et seigneur, pour donner à Votre Majesté une preuve de mon amour, de mon obéissance et de ma soumission, et pour céder au désir qu'elle m'a fait connaître plusieurs fois, je renonce à ma couronne en faveur de Votre Majesté, désirant qu'elle en jouisse pendant de longues années.

«Je recommande à Votre Majesté les personnes qui m'ont servi depuis le 19 mars. Je me confie dans les assurances qu'elle m'a données à cet égard.

«Je demande à Dieu de conserver à Votre Majesté des jours longs et heureux.

«Fait à Bayonne, le 6 mai 1808.

«Je me mets aux pieds de Votre Majesté Royale».

Le plus humble de ses fils, *Ferdinand.*

En vertu de la renonciation que je fais à mon père bien-aimé, je retire les pouvoirs que j'avais accordés, avant mon départ de Madrid, à la Junte pour l'expédition des affaires importantes et urgentes qui pouvaient se présenter pendant mon absence. La Junte suivra les ordres et commandements de mon très-aimé père et souverain, et les fera exécuter dans les royaumes.

Je dois, en finissant, témoigner aux membres de la Junte, aux autorités et à toute la nation, ma reconnaissance de l'assistance qu'ils m'ont donnée. Je leur recommande de se réunir d'efforts et de cœur au roi Charles et à l'Empereur Napoléon, dont la puissance et l'amitié peuvent plus que toute autre chose, garantir les premiers biens des Espagnes, leur indépendance et l'intégrité du territoire. Je vous recommande de ne pas donner dans les piéges de nos éternels ennemis, de vivre unis entre vous et avec nos alliés, d'épargner le sang et d'éviter les malheurs qui seraient le résultat des circonstances actuelles, si on se laissait aller à l'esprit de vertige et de désunion.

Bayonne, le 6 mai 1808.

Signé, *Ferdinand.*

85.

Изъ депеши графа Румянцова не видно о какомъ Перигорѣ идетъ рѣчь. Ихъ было два: 1) *Edmond de Périgord*, племянникъ Талейрана, вступившій въ 1809 году въ бракъ съ дочерью герцогини Курляндской, и 2) *Louis de Périgord*, адъютантъ Бертье.

86.

Великая княжна Елисавета Александровна: родилась 3-го ноября 1806 года, скончалась 30-го апрѣля 1808 года; она была погребена въ Невскомъ монастырѣ 3-го мая.

87.

Неприличная статья Монитера отъ 25-го мая 1808 года, о которой упоминаетъ графъ Толстой, заключалась въ слѣдующемъ:

Londres, 30 Avril.

La gazette de Hambourg ne fait pas mention de nouvelles commotions à Pétersbourg; mais des lettres particulières, qui ont été reçues hier, contiennent des allusions indirectes à un mouvement extraordinaire dans la capitale de la Russie. Dans une lettre on lit ces expressions remarquables: *Il est question d'une trame horrible;* mais on ne donne aucune explication sur cette phrase qui peut être appliquée seulement aux difficultés relatives au commerce. D'autres rapports disent que l'Empereur Alexandre a été envoyé en Sibérie.

Depuis que nous avons écrit l'article précédent, nous avons vu des rapports reçus en ville aujourd'hui du 27 Avril, d'Edimbourg, qui annoncent l'arrivée du sloop de Sa Majesté le Snake, venant de Gothenbourg, avec la nouvelle qui était répandue que l'Empereur de Russie avait été victime de ses sujets. Il est impossible que la même nouvelle qui a circulé il y a deux jours puisse venir de la même source; ainsi la nouvelle paraîtrait plus probable.

Mais d'un autre côté, des nouvelles de Gothenbourg, en date du 22 et 23 courant que nous avons publiées avant-hier, se taisent absolument sur cet événement. S'il n'y a point d'erreur de date, cela détruirait en quelque façon le fondement d'une pareille nouvelle. Il est cependant extraordinaire de recevoir par différentes voies des articles coïncidents, et qui ne sont pas fondés.

88.

Намъ не удалось найти въ архивахъ какихъ либо донесеній флигель-адъютанта *князя Никиты Григорьевича Волконскаго* о поѣздкѣ его съ письмомъ Императора Александра къ Наполеону въ 1808 году.

Въ «Русскомъ Архивѣ» 1874 года (стр. 1047) напечатана замѣтка о пребываніи князя Волконскаго въ Байонѣ и разсказано слѣдующее:

Князь Волконскій былъ хорошо принятъ, исполнилъ свое порученіе и позванъ къ обѣду (въ château de Marac, около Байоны). За столомъ сидѣло только пять или шесть приглашенныхъ изъ французскихъ генераловъ. Наполеонъ былъ очень разговорчивъ, хвалилъ русскую армію, говорилъ, что съ русскими солдатами онъ бы завоевалъ весь міръ, потому что имъ только скажи: «*иди* и *идутъ*, а нашимъ (прибавилъ онъ) надо еще толковать, куда ихъ ведутъ».

Слыша, что князь Волконскій долженъ былъ въ ту же ночь отправиться въ Парижъ, а оттуда обратно въ Петербургъ, Наполеонъ выразительно на него глядѣлъ и сказалъ слѣдующія слова:

«Dites à votre Empereur que je suis son ami; qu'il se tienne en garde contre ceux qui cherchent à nous brouiller. Si nous sommes unis, le monde est à nous. Le monde est comme cette pomme que je tiens en main. Nous pouvons la couper en deux, et chacun de nous en aura la moitié. Il faut absolument nous entendre, et la chose est faite».

Князь Н. Г. откланялся. Уже на лѣстницѣ догналъ его Дюрокъ, который ему вручилъ небольшой футляръ, покрытый сафьяномъ, сказавъ: «это на память отъ Его Величества». На обратномъ пути въ Байону, князь Волконскій открылъ футляръ и нашелъ перстень съ однимъ маленькимъ бриліантомъ. Ему пришло на мысль, что такой подарокъ не по чину и не по званію, и что если Наполеонъ уже хотѣлъ дать ему видимый знакъ своего благоволенія, то долженъ былъ посланному отъ Императора Александра назначить или крестъ почетнаго легіона или, по крайней мѣрѣ, перстень съ вензелемъ. Въ такомъ расположеніи духа князь Никита

Григорьевичъ, отпуская сопровождавшаго его французскаго жандарма, отдалъ ему перстень, сказавъ: «возьми на память отъ русскаго офицера».

Когда по возвращеніи въ Петербургъ, князь Волконскій отдавалъ Императору Александру отчетъ о своей поѣздкѣ и упомянулъ о сдѣланномъ Наполеономъ сравненіи міра съ яблокомъ, Государь замѣтилъ: «сначала онъ удовольствуется одною половиною яблока, а тамъ придетъ охота взять и другую».

По прошествіи мѣсяца Императоръ Александръ потребовалъ къ себѣ князя Н. Г. Волконскаго и спросилъ его, все ли онъ разсказалъ о подробностяхъ его поѣздки. Князь отвѣчалъ, что, кажется, онъ ничего не опустилъ въ своемъ донесеніи и что, отдавъ Наполеону депеши, онъ словесно передалъ ему все то, что Государь ему приказывалъ.—Ну, а потомъ еще ничего особеннаго не было?—спросилъ Государь. Тутъ князь Волконскій вспомнилъ о перстнѣ и Государь передалъ ему о послѣдствіяхъ подареннаго жандарму перстня. Жандармъ всѣмъ его показывалъ; дѣло дошло до Дюрока и до самаго Наполеона и, наконецъ, французскому послу въ Петербургѣ, Коленкуру, поручено жаловаться по поводу неуваженія къ подаркамъ его Императора. Въ заключеніе Государь сказалъ князю Волконскому: «Il paraît que vous avez manqué me brouiller avec Napoléon. C'est une imprudence de votre part. Après tout, vous n'avez pas eu tout à fait tort dans cette affaire. N'en parlons plus»

89.

См. въ запискахъ князя Меттерниха (Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich.—Tome second—Paris, 1880), т. 2-й, стр. 167: «*Sur la nécessité d'une alliance austro-russe*»,—депеша Меттерниха Стадіону отъ 15-го (27-го) апрѣля 1808 года, и стр. 184—«*Intentions belliqueuses de Napoléon*»,—депеша Меттерниха Стадіону отъ 19-го іюня (1-го іюля) 1808 года. Въ послѣдней депешѣ Меттернихъ указываетъ, что графъ Толстой не перестаетъ проповѣдывать въ указанномъ имъ смыслѣ и въ заключеніе выражаетъ надежду: «que l'évidence des faits ne finisse par triompher de l'apathique sécurité de ce gouvernement» (т. е. русскаго правительства).

90.

См. въ запискахъ князя Меттерниха, т. 2-й, стр. 190 (Metternich à Stadion. Paris, 2 Août 1808: bruits que font les armements de l'Autriche).

91.

Петръ Ивановичъ Полетика (р. 1778 г. † 1849 г.) былъ впослѣдствіи посланникомъ въ Амер. Сѣв. Штатахъ. Въ «*Русскомъ Архивѣ*» 1885 года, кн. III, напечатаны воспоминанія П. И. Полетики; къ сожалѣнію, они обрываются въ началѣ 1805 года.

92.

См. въ запискахъ князя Меттерниха, т. 2-й, стр. 194: «Audience solennelle de Napoléon, le 15 Août 1808».

93.

См. въ запискахъ князя Меттерниха, т. 2-й. стр. 200: депеша Меттерниха Стадіону отъ 5-го (17-го) августа 1808 года.

94.

Въ Монитерѣ отъ 10-го (22-го) августа 1808 года сказано, что послѣ пріема дипломатическаго корпуса 21-го августа: S. Exc. M. le comte Tolstoy, ambassadeur de Russie, a offert à S. M., au nom de son souverain, des présents consistant en tables, vases et colonnes de malachite et de jaspe. — Les pièces précieuses que l'Empereur de Russie a envoyées à S. M. l'Empereur ont été exposées aujourd'hui au Tuileries, dans le salon de la Paix. Elles ne se font pas moins remarquer par la rareté de la matière, que par le fini du travail».

Впослѣдствіи эти подарки Императора Александра были перенесены въ Тріанонскій дворецъ, гдѣ они сохраняются по настоящее время.

Относительно бюста Императора Александра въ Монитерѣ отъ 11-го (23-го) августа 1808 года сказано слѣдующее: «On vient d'exécuter à la manufacture impériale de Sèvres, des bustes en porcelaine de l'Empereur Alexandre. Ils ont été faits par un des meilleurs sculpteurs de Paris, et d'après un buste en marbre exécuté en Russie.

95.

Императоръ Александръ—Наполеону.

St.-Pétersbourg, 13 Août 1808.

Monsieur mon frère, j'ai à remercier Votre Majesté pour sa lettre de Bayonne du 8 Juillet et pour tout ce qu'elle veut bien m'y dire des affaires d'Espagne. Son ambassadeur m'a rendu compte du contenu de la lettre qu'il venait de recevoir avant-hier de sa part. Je vois avec plaisir que Votre Majesté a rendu justice au sentiment qui m'a fait aller au devant de ses désirs *). Il est naturel et n'est qu'une suite de l'attachement que je désire lui prouver en toute occasion. Ce que Votre Majesté se propose de faire pour le roi de Prusse m'a rempli de la plus vive reconnaissance et je n'ai pas voulu tarder un moment pour lui exprimer tout le plaisir qu'elle m'a causé par cette nouvelle **). J'ose encore une fois recommander avec les plus vives instances ses intérêts à votre amitié pour moi. Quant aux affaires d'Espagne, j'espère que les troubles que les Anglais se plaisent à y exciter seront calmés sous peu. Votre Majesté doit connaître déjà les événements de Constantinople. Le sultan Sélim a péri, Mustapha est enfermé et Mahmoud aussi faible de corps que d'esprit n'est qu'un fantôme de souverain. Les différents partis s'entredéchirent plus que jamais, enfin il me semble que toutes ces circonstances ajoutent de nouvelles facilités pour l'exécution du grand plan en dégageant Votre Majesté de ses derniers liens envers la Porte. C'est avec la même surprise qu'elle, que j'ai appris les armements incompréhensibles de l'Autriche. J'ai cru lui devoir un avis et mon ambassadeur a eu l'ordre de lui représenter tout l'abime qu'elle se préparait. Je jouis de l'espoir de revoir Votre Majesté sous peu. A moins que je ne reçoive d'elle des nouvelles qui s'y opposent, je compte me mettre en route le 1 ***) Septembre et dans 15 jours je me trouverai à Erfurt. J'attends cette époque avec la plus vive impatience, pour lui réitérer tous les sentiments dont je suis pénétré pour elle. Sur ce je prie Dieu qu'il veuille tenir Votre Majesté en sa sainte et digne garde.

De Votre Majesté Impériale
le bon frère
Alexandre.

---

*) Императоръ Александръ призналъ брата Наполеона, Іосифа, Королемъ Испанскимъ.
**) Наполеонъ намѣревался вывести свои войска изъ Пруссіи.
***) 13-го сентября н. с.

96.

Въ Монитерѣ отъ 7-го сентября 1808 года помѣщены нѣсколько документовъ, сообщенныхъ Сенату въ засѣданіи 5-го сентября, касающихся испанскихъ дѣлъ. Англія выставляется въ нихъ врагомъ міра: «Cette paix est le vœu du monde; mais l'Angleterre s'y oppose, et l'Angleterre est l'ennemie du monde» (Rapport du ministre des relations extérieures à S. M. I. et R.—Bayonne, le 24 Avril 1808).

97.

См. въ запискахъ князя Меттерниха, т. 2-й, стр. 207 (Audience particulière accordée par Napoléon à Metternich le 25 Août 1808).

98.

Помѣщенная въ Монитерѣ отъ 5-го сентября 1808 года «Relation des événements d'Espagne»; оканчивается слѣдующею вылазкою противъ Англіи: «Tout ce que les papiers anglais ont publié sur les affaires d'Espagne est faux et absurde. L'Angleterre sait fort bien à quoi s'en tenir à cet égard; elle sait aussi ce qu'elle peut espérer de tous ses efforts: son but et d'agiter les Espagnes pour se saisir ensuite de quelques possessions à sa convenance».

99.

Письмо барона Штейна— князю Витгенштейну (отъ 15-го августа 1808 года) было напечатано въ Монитерѣ отъ 8-го сентября на нѣмецкомъ языкѣ съ переводомъ на французскій, при слѣдующей замѣткѣ:

«Un assesseur prussien, nommé Koppe, était désigné comme un agent d'intrigues. Le maréchal Soult ayant été dans le cas de le faire arrêter et conduire à Spandau, on a saisi ses papiers où l'on a trouvé l'original de la lettre qu'on va lire.—Nous croyons devoir la publier comme un monument des causes de la prospérité et de la chute des Empires. Elle révèle la manière de penser du ministère prussien, et elle fait connaître particulièrement M. de Stein qui a pendant longtemps exercé le ministère, et qui est aujourd'hui presque exclusivement chargé de la direction des affaires. On plaindra le Roi de Prusse d'avoir des ministres aussi malhabiles que pervers».

100.

См. въ запискахъ князя Меттерниха, т. 2-й, стр. 216—226, подробности о стараніяхъ австрійскаго дипломата быть приглашеннымъ въ Эрфуртъ; Талейранъ, какъ сторонникъ австрійскаго союза, поддерживалъ своими совѣтами Меттерниха въ его домогательствахъ. Наполеонъ отклонилъ просьбу Меттерниха, доложенную черезъ посредство Шампаньи.

101.

По прибытіи въ Веймаръ, Императоръ Александръ увѣдомилъ 3-го (15-го) октября Наполеона, что посломъ въ Парижъ назначенъ князь Александръ Борисовичъ Куракинъ. «Comme il a déjà l'avantage d'être personellement connu de Votre

Majesté», писалъ Государь, «et que même il a été assez heureux pour mériter son suffrage, je me flatte que par la sagesse de sa conduite il se rendra de plus en plus digne de sa bienveillance».

102.

Графъ Толстой возвратился въ Россію изъ Эрфурта черезъ Вѣну: онъ посѣтилъ при этомъ случаѣ эрцъ-герцога Карла, которому онъ былъ извѣстенъ со времени войны 1799 года. Князь Куракинъ находился еще въ Вѣнѣ и отправилъ объ этомъ свиданіи Императору Александру, 26-го октября (7-го ноября) 1808 года, слѣдующее донесеніе:

«Le comte Tolstoy a fait sa cour à l'archiduc Charles, il y a quelques jours. Son Altesse Royale avait désiré de le voir à titre d'ancienne connaissance. Le général vint chez moi au sortir de sa visite. Il me rendit l'entretien qu'il avait eu. L'archiduc lui avait expliqué tous les détails de leur nouvelle organisation, lui avait montré le parti qu'en pourrait tirer l'Autriche, si elle se voyait malheureusement dans le cas de se défendre contre quelque nouvelle agression, et ajouta que ce qui à côté de ces mesures était le plus à désirer pour eux, c'est *l'union la plus étroite, l'accord le plus parfait avec la Russie*. Que sous ce rapport, il ne souhaitait rien tant que de nous voir terminer nos affaires avec la Porte de quelque manière que ce fut. «Prenez les principautés», dit l'archiduc, «gardez-les, arrondissez-vous, mais terminez pour que vous puissiez reporter votre grande influence et vos forces vers le centre de l'Europe».—Le comte Tolstoy m'a autorisé à faire à V. M. I. le récit de son entretien».

АЛФАВИТНЫЙ УКАЗАТЕЛЬ ЛИЧНЫХЪ ИМЕНЪ.

Имена Императора Александра I и Наполеона повторяются на каждой страницѣ, а потому не помѣщены въ указателѣ.

Римскіе цифры соотвѣтствуютъ введенію.

ОГЛАВЛЕНІЕ.

II.

III.

IV.

V.

ПОПРАВКИ.

Страница:	*Строка:*	*Напечатано:*	*Должно быть:*
29	12 сверху	mettrons	mettront
39	4 »	un	une
105	14 снизу	fis	fisse
106	13 сверху	j'obtins	j'obtinsse
108	13 снизу	n'obtins	n'obtinsse
147	2 сверху	ce	cet
148	15 »	la	le
176	5 снизу	II	III
226	2 сверху	fesant	faisant
238	1 »	(47)	(48)
260	1 снизу	lorces	forces
270	10 »	копрометировано	компрометировано
274	8 »	le	la
281	6 »	e	le
282	3 »	rendu	rendre
287	16 сверху	qui suivi	, suivi
295	4 снизу	plus	plû
335	10 сверху	sustite	susdite
384	11 снизу	las ollicitude	la sollicitude
396	14 »	ce	ce que
407	15 »	8 Février	6 Février
416	10 »	23 Janvier	29 Janvier
421	8 сверху	Fesant	Faisant
454	2 »	hes du eur	heures du
454	2 »	L'assertionétait	L'assertion était
481	18 »	il	il ne
483	7 »	franchisent	franchirent
538	7 снизу	moà	moi
562	13 »	incercédé	intercédé
591	20 »	valonté	volonté
610	1 сверху	renouvelera vec	renouveler avec
674	4 »	s'achant	sachant
677	17 снизу	par	pas
689	6 »	№ 209	№ 208
691	1 сверху	№ 210	№ 209

СОДЕРЖАНІЕ

ПЕРВЫХЪ ВОСЬМИДЕСЯТИ ВОСЬМИ ТОМОВЪ СБОРНИКА

Императорскаго Русскаго Историческаго Общества.

Томъ IV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Полѣновымъ. Часть I.. Цѣна 3 р.

Томъ V. Письма имп. Александра I и другихъ особъ царствующаго дома къ Ф. Ц. Лагарпу. Сообщено Е. И. В. Государемъ Наслѣдникомъ Цесаревичемъ.—Проектъ кн. М. И. Волконскаго о лучшемъ учрежденіи судебныхъ мѣстъ, поданный имп. Екатеринѣ II въ 1775 г. Сообщено А. Н. Поповымъ. — Бумаги кн. Н. В. Репнина. Сообщено изъ семейнаго архива кн. Н. В. Репнинымъ.—Государственные доходы и расходы въ царствованіе им. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинымъ.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщено изъ дѣлъ саксонскаго государственнаго архива, въ Дрезденѣ, Э. Германомъ. Письма гр. Петра Ив. Панина къ сыну гр. Никитѣ Петровичу. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ. Цѣна 3 р.

Томъ VI. Письмо адмирала Чичагова къ имп. Александру I. Сообщено М. И. Богдановичемъ.—Бумаги графа П. И. Панина о Пугачевскомъ бунтѣ. Сообщено гр. В. Н. Панинымъ.—Государственные доходы и расходы въ царствованіе имп. Екатерины II. Сообщено А. Н. Куломзинымъ.—Бумаги кн. Н. В. Репнина. Сообщ. кн. Н. В. Репнинымъ.—Записка князя А. А. Чарторижскаго имп. Александру I, 26 іюня 1807 года.—Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. Сообщено изъ саксонскаго государственнаго архива Э. Германомъ. Цѣна 3 р.

Томъ VII. Бумаги императрицы Екатерины II, хранящіяся въ Государственномъ архивѣ министерства иностранныхъ дѣлъ. Собраны и изданы, съ Высочайшаго соизволенія, по предначертанію Е. И. В. Государя Наслѣдника Цесаревича, академикомъ Пекарскимъ (здѣсь помѣщено болѣе 400 преимущественно собственноручныхъ бумагъ Императрицы съ 1744 по 1764 г. включительно). Часть I........Цѣна 3 р.

Томъ VIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и приведенныя въ порядокъ Д. В. Полѣновымъ Часть II.. Цѣна 3 р.

Томъ IX. 1) Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ 1782 г. Сообщено кн. П. А. Вяземскимъ; документы эти напечатаны съ разрѣшенія Е. И. В. Великаго Князя Константина Николаевича. 2) Переписка относительно несостоявшагося брака Густава-Адольфа IV съ Великою Княжною Александрою Павловною. 3) Переписка гр. П. А. Румянцова съ гр. Н. И. Панинымъ въ 1765 и 1771 гг. 4) Письма кн. А. А. Чарторижскаго къ Н. Н. Новосильцеву. 5) Изъ бумагъ Ивана Ивановича Шувалова (Письма Апраксина, Румянцова, Бутурлина и Салтыкова къ И. И. Шувалову). Цѣна 3 р.

Томъ X. Бумаги имп. Екатерины II, хранящіяся въ Государственномъ архивѣ м. и. д., съ 1765—1771 г. Собраны и изданы съ Высочайшаго соизволенія академикомъ Пекарскимъ. Часть II.................................. Цѣна 3 р.

Томъ XI. Письма, указы и замѣтки Петра I, доставленные кн. П. Д. Волконскимъ и Н. В. Калачевымъ и извлеченные изъ архива Прав. Сената. Всѣхъ документовъ свыше 600. Собраны и изданы академикомъ А. Ѳ. Бычковымъ. Цѣна 3 р.

Томъ XII. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1762 по 1769 г. включительно. Сообщено изъ Англійскаго Госуд. архива и архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть I.... Цѣна 3 р.

Томъ XIII. Бумаги имп. Екатерины II, хран. въ Госуд. архивѣ м. и. д., съ 1771—1774 г., изданы академикомъ Я. К. Гротомъ. Часть III........ Цѣна 3 р.

Томъ XIV. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія, собранныя и изданныя Д. В. Полѣновымъ. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ XV. 1) Бумаги изъ архива дворца въ г. Павловскѣ. 2) Донесеніе барона Мардефельда, прусскаго посланника при Петрѣ Великомъ. 3) Бумаги князя Репнина за время константинопольскаго посольства........................ Цѣна 3 р.

Томъ XVI. Бумаги кн. Н. В. Репнина за время управленія его Литвою, изд. Н. И. Костомаровымъ..... .... Цѣна 3 р.

Томъ XVII. Переписка имп. Екатерины II съ Фальконетомъ...... Цѣна 3 р.

Томъ XVIII. Донесеніе графа д'Аржанто Мерси императрицѣ Маріи Терезіи и государственному канцлеру графу Кауницу-Ритбергу, съ 5-го января новаго стиля 1762 года по 24 іюля нов. ст. 1762 года, и переписка гр. Мерси съ русскимъ министерствомъ. Изданы Г. Ѳ. Штендманомъ. Часть I.................. Цѣна 3 р.

Томъ XIX. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ и посланниковъ при Русскомъ дворѣ съ 1770 по 1776 г. включительно. Сообщено изъ Англійск. Госуд. архива и архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть II.... Цѣна 3 р.

Томъ XX. 1) Дипломатическіе матеріалы сборнаго содержанія, относящіеся къ царствованію Петра Великаго. 2) Дипломатическіе документы, относящіеся къ исторіи Россіи XVIII столѣтія. 3) Переписка императрицы Екатерины II съ королемъ Фридрихомъ II. Сообщено Имперскимъ Канцлеромъ Княземъ Бисмаркомъ и Госуд. Канцлеромъ Княземъ А. М. Горчаковымъ. 4) Собственноручныя письма Великой Княгини Маріи Ѳеодоровны (впослѣдствіи императрицы) къ барону Карлу Ивановичу Сакену, посланнику при датскомъ дворѣ. 5) Письма Великаго Князя Павла Петровича (впослѣдствіи императора Павла I) къ барону Карлу Ивановичу Сакену, посланнику при датскомъ дворѣ. 6) Проектъ императрицы Екатерины II объ устройствѣ свободныхъ сельскихъ обывателей. 7) Записка Государственнаго секретаря А. Н. Оленина о засѣданіи Государственнаго Совѣта, по полученіи извѣстія о кончинѣ императора Александра I. 8) Отчетъ о годичномъ собраніи Императорскаго Русскаго Историческаго Общества, происходившемъ 17-го марта 1877 г., въ Аничковскомъ дворцѣ подъ предсѣдательствомъ Его Императорскаго Высочества Государя Великаго Князя Наслѣдника Цесаревича. 9) Сотрудничество Екатерины II въ «Собесѣдникѣ» княгини Дашковой. Сообщено академикомъ Я. К. Гротомъ............................ Цѣна 3 р.

Томъ XXI. 1) Донесенія А. И. Чернышева имп. Александру I, 1810 и 1811 гг. 2) Донесенія А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцеву, 1811 г. 3) Письма А. И. Чернышева канцлеру графу Н. П. Румянцеву, 1809 г. 4) Донесенія имп. Александру I кн. А. Б. Куракина, 1811 и 1812 гг. 5) Донесенія кн. А. Б. Куракина канцлеру Н. П. Румянцеву, 1811 и 1812 г. 6) Письмо графа П. А. Шувалова имп. Александру I, 1811 г. 7) Донесенія бар. Сухтелена имп. Александру I, 1812 г. Сообщено А. Н. Поповымъ изъ дѣлъ Госуд. архива въ С.-Петербургѣ. 8) Отчетъ о 1810 г., дѣлахъ, представленный имп. Александру I, М. М. Сперанскимъ. Сообщ. А. Ѳ. Бычковымъ.. Цѣна 3 р.

Томъ XXII. Дипломатическая переписка прусскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ. 1) Донесенія гр. Сольмса Фридриху II и отвѣты короля, съ 1763 по 1766 г. 2) Шесть приложеній къ донесенію гр. Сольмса королю отъ 15 (26) октября 1766 г. № 270. Сообщено изъ Берлинскаго Госуд. архива. Документы изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть I.............................. Цѣна 3 р.

Томъ XXIII. Письма имп. Екатерины II барону Мельхіору Гримму. Сообщ. изъ Госуд. архива мин. ин. дѣлъ въ С.-Петербургѣ. Изд. академик. Я. К. Гротомъ. Ц. 3 р.

Томъ XXIV. Донесенія нидерландскихъ посланниковъ о ихъ посольствѣ въ Швецію и Россію въ 1615 и 1616 гг. Сообщ. изъ нидерландскаго государственнаго архива. Изданы А. Х. Бекомъ.................................. Цѣна 3 р.

Томъ XXV. Переписка и бумаги гр. Бориса Петровича Шереметева (1704—1718 гг. и др. бумаги). Съ портретомъ имп. Петра Великаго. Изданы гр. С. Д. Шереметевымъ.. Ц. 3 р.

Томъ XXVI. Канцлеръ кн. Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ гравюрою и снимками почерковъ. 1747—1787 гг. Томъ I.. Цѣна 3 р.

Томъ XXVII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящ. въ Госуд. архивѣ мин. иностр. дѣлъ, съ 1774 по 1788 г. Собраны академ. Я. К. Гротомъ и напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть IV .... Цѣна 3 р.

Томъ XXVIII. Финансовые документы царствованія импер. Екатерины II. Собраны и изданы А. Н. Куломзинымъ. Т. I......................... Цѣна 3 р.

Томъ XXIX. Канцлеръ князь Александръ Андреевичъ Безбородко въ связи съ событіями его времени. Н. И. Григоровича. Съ 2-мя гравюрами и планомъ 1788—1799 гг. Т. II...Цѣна 3 р.

Томъ XXX. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича. Т. I............................ Цѣна 4 р.

Томъ XXXI. Годы ученія Его Импер. Высочества Государя Наслѣдника Цесаревича Александра Николаевича. Т. II............................Цѣна 4 р.

Томъ XXXII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напеч. подъ наблюд. проф. В. И. Сергѣевича. Часть IV. . . . . Ц. 3 р.

Томъ XXXIII. 1) Письма барона Мельхіора Гримма къ импер. Екатеринѣ II, съ приложеніями. 2) Письма Эрнеста-Іоганна Бирона посланнику гр. Герману Кейзерлингу. 3) Письма Дидро къ импер. Екатеринѣ II, съ примѣчаніями, напеч. подъ наблюденіемъ Я. К. Грота и Г. Ѳ. Штендмана...................... Цѣна 3 р.

Томъ XXXIV. Донесенія французскихъ посланниковъ и повѣренныхъ въ дѣлахъ при Русскомъ дворѣ; повелѣнія правительства и отчеты о пребываніи русскихъ пословъ, посланниковъ и дипломатическихъ агентовъ, наход. во Франціи, съ 1681 по 1718 годъ. Сообщено изъ архива мин. иностр. дѣлъ въ Парижѣ. Напеч. подъ наблюд. А. А. Половцова, А. Ѳ. Бычкова и Г. Ѳ. Штендмана. Часть I.......... Цѣна 3 р.

Томъ XXXV. Памятники дипломатическихъ сношеній древней Россіи съ Польшею въ царствованіе Вел. Кн. Ивана Васильевича, съ 1487 года. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Карпова. Томъ I.................................. Цѣна 3 р.

Томъ XXXVI. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ проф. В. И. Сергѣевича. Часть V... Цѣна 2 р.

Томъ XXXVII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съ гр. Сольмсомъ, посланникомъ при Русскомъ дворѣ. Сообщено изъ Берлинскаго Государственнаго архива. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть II. Цѣна 3 р.

Томъ XXXVIII. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Англіею. Съ 1581 по 1601 г. Изданъ подъ наблюденіемъ К. Н. Бестужева-Рюмина. Томъ II.. Цѣна 3 р.

Томъ XXXIX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при Русскомъ дворѣ, съ 1704—1708 г. Сообщено изъ Англійскаго госуд. архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть III..............................Цѣна 3 р.

Томъ XL. Дипломатическая переписка французскихъ посланниковъ и агентовъ при русскомъ дворѣ, съ 1719 по 1722 г. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть II.. Цѣна 3 р.

Томъ XLI. Памятники дипломатическихъ сношеній Россіи съ азіятскими народами: Крымомъ, Казанью, Нагайцами и Турціею, за время Великихъ князей Іоанна III и Василія Іоанновича. Напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Карпова Т. III...Цѣна 3 р.

Томъ XLII. Бумаги имп. Екатерины II, хранящ. въ Госуд. архивѣ мин. иностр. дѣлъ, съ 1788 по 1796 г. Собраны академ. Я. К. Гротомъ и напеч. подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть V.............................. Цѣна 3 р.

Томъ XLIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Коммисіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ проф. В. И. Сергѣевича. Часть VI..Цѣна 3 р.

Томъ XLIV. Письма барона Мельхіора Гримма къ имп. Екатеринѣ II. Напечат. подъ наблюденіемъ члена совѣта Я. К. Грота.......................... Цѣна 3 р.

Томъ XLV. Финансовые документы царствованія имп. Екатерины II, императоровъ Павла I и Александра I. Собраны и изданы А. Н. Куломзинымъ. Т. II. Ц. 3 р.

Томъ XLVI. Донесенія графа Мерси д'Аржанто императрицѣ Маріи-Терезіи и государственному канцлеру, графу Кауницу-Ритбергу. Изданы Г. Ѳ. Штендманомъ. Часть II.. Цѣна 3 р.

Томъ XLVII. Бумаги посланника Я. И. Булгакова, съ 1779—1798 г. Рескрипты императрицы генераламъ Коховскому и Кречетникову и донесенія ихъ императрицѣ. Собраны и изданы Н. Ф. Дубровинымъ..........................Цѣна 3 р.

Томъ XLVIII. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ 1762—1764 г. Томъ изданъ барономъ Ф. А. Бюллеромъ, при содѣйствіи магистра В. А. Ульяницкаго. Часть I...Цѣна 3 р.

Томъ XLIX. Донесенія французскаго консула въ С.-Петербургѣ Лави и полномочнаго министра при русскомъ дворѣ Кампредона, съ 1722 по 1724 г. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть III............................Цѣна 3 р.

Томъ L. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1708 — 1712 г. Сообщено изъ Англійскаго Госуд. архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть IV................................ Цѣна 3 р.

Томъ LI. Дипломатическая переписка императрицы Екатерины II, съ 1764—1766 г. Томъ изданъ барономъ Ф. А. Бюллеромъ, при содѣйствіи магистра Ульяницкаго. Часть II..Цѣна 3 р.

Томъ LII. Донесенія французскаго посла при русскомъ дворѣ Кампредона, съ 1723—1725 г. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть IV. Цѣна 3 р.

Томъ LIII. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ нѣмецкимъ орденомъ въ Пруссіи. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Карпова. Цѣна 2 р.

Томъ LIV. Переписка герцога Ришелье съ Императоромъ Александромъ, его министрами и частными лицами.—Бумаги извлечены изъ французскихъ и русскихъ архивовъ. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ председателя Общества А. А. Половцова. Цѣна 3 р.

Томъ LV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 г. Изданы подъ редакціею Н. Ф. Дубровина. Ч. I. (февраль—іюль 1726 г.). Цѣна 3 р.

Томъ LVI. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта, 1726—1730 г. Изданы подъ редакціею Н. Ф. Дубровина. Ч. II. (іюль—декабрь 1726 г.). Цѣна 3 р.

Томъ LVII. Дипломатическая переписка Императрицы Екатерины II, съ 1766—1767 г. Ч. III. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюллеромъ, при содѣйствіи магистра Ульяницкаго.. Цѣна 3 р.

Томъ LVIII. Донесенія французскаго полномочнаго министра при русскомъ дворѣ Кампредона, за 1725 г. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Ч. V. Цѣна 3 р.

Томъ LIX. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, съ 1533—1560 г. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Карпова.. Цѣна 3 р.

Томъ LX. Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей, для составленія Русскаго Біографическаго Словаря. Изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана Часть I. Буквы А—Л.. Цѣна 3 р.

Томъ LXI. Дипломатическая переписка англійскихъ пословъ, посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1712—1719 гг. Извлечена изъ архивовъ министерства иностранныхъ дѣлъ и національного. Часть V.. Цѣна 3 р.

Томъ LXII. Азбучный указатель именъ русскихъ дѣятелей, для составленія русскаго біографическаго словаря. Изданъ подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть II. М—Ѳ.. Цѣна 3 р.

Томъ LXIII. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта 1726—1730 гг. Изданы подъ редакціею Н. Ф. Дубровина. Ч. III. (январь—іюль 1727 г.). Цѣна 3 р.

Томъ LXIV. Донесенія французскаго полномочнаго министра при русскомъ дворѣ Кампредона и повѣреннаго въ дѣлахъ Маньяна за 1726 и 1727 гг. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана.. Цѣна 3 р.

Томъ LXV. Дипломатическіе акты изъ архива князя Н. В. Репнина, относящіеся до Тешенскаго конгресса 1779 г. Изданы профессоромъ Ф. Ф. Мартенсомъ. Цѣна 3 р.

Томъ LXVI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ съ 1728—1733 гг. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Ч. VI.. Цѣна 3 р.

Томъ LXVII. Дипломатическая переписка Императрицы Екатерины II съ 1767—1768 гг. Ч. IV. Томъ изданъ барономъ Ѳ. А. Бюллеромъ, при содѣйствіи магистра В. А. Ульяницкаго.. Цѣна 3 р.

Томъ LXVIII. Историческія свѣдѣнія о Екатерининской Комиссіи для сочиненія проекта Новаго Уложенія. Собраны и напечатаны подъ наблюденіемъ профессора В И. Сергѣевича. Ч. VII.. Цѣна 3 р.

Томъ LXIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта съ 1-го іюля по конецъ декабря 1727 года. Часть IV. Изданы подъ редакціею Н. Ф. Дубровина.. Цѣна 3 р.

Томъ LXX. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть 1-я, 1780—1802 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Трачевскаго...Цѣна 3 р.

Томъ LXXI. Памятники дипломатическихъ сношеній Московскаго государства съ Польско-Литовскимъ, съ 1560 — 1570 гг. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Карпова...Цѣна 3 р.

Томъ LXXII. Дипломатическая переписка прусскаго короля Фридриха II съ гр. Сольмсомъ, посланникомъ при русскомъ дворѣ. Сообщена изъ Берлинскаго государственнаго архива. Издана подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана. Часть III. Цѣна 3 р.

Томъ LXXIII. Бумаги графа Арсенія Андреевича Закревскаго. Т. I. Изданы подъ редакціею Н. Ф. Дубровина... Цѣна 3 р.

Томъ LXXIV. Журналы и дѣла Высочайше учрежденнаго 6-го декабря 1826 года «Особаго секретнаго комитета». Изданы подъ наблюденіемъ предсѣдателя Общества А. А. Половцова..Цѣна 3 р.

Томъ LXXV. Донесенія французскаго повѣреннаго по дѣламъ Маньяна и распоряженія французскаго правительства, за 1728—1730 гг. Часть VI. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана...................................Цѣна 3 р.

Томъ LXXVI. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, за 1733—1736 гг. Сообщено изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть VII.......................Цѣна 3 р.

Томъ LXXVII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I. Часть II, 1803—1804 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Трачевскаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXVIII. Бумаги графа Арсенія Андреевича Закревскаго, 1812—1831 гг. Часть II. Изданы подъ редакцію Н. Ф. Дубровина.................. Цѣна 3 р.

Томъ LXXIX. Протоколы, журналы и указы Верховнаго тайнаго совѣта съ 1-го января по 1-е іюля 1728 г. Ч. V. Изданы подъ редакціею Н. Ф. Дубровина. Цѣна 3 р.

Томъ LXXX. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ августа 1736 по конецъ 1739 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть VIII....Цѣна 3 р.

Томъ LXXXI. Донесенія французскаго повѣреннаго по дѣламъ, Маньяна, и распоряженія французскаго правительства за 1730—1733 гг. Часть VIII. Изданы подъ наблюденіемъ Г. Ѳ. Штендмана ....Цѣна 3 р.

Томъ LXXXII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I-го. Часть III, 1805—1806 гг. Изданы подъ редакціей А. С. Трачевскаго. Цѣна 3 р.

Томъ LXXXIII. Политическая переписка императора Наполеона I-го съ генераломъ Савари, 1807 года. Извлечена изъ парижскихъ архивовъ министерства иностранныхъ дѣлъ и національнаго.. Цѣна 2 р.

Томъ LXXXIV. Протоколы, журналы и указы Верховнаго Тайнаго Совѣта съ іюля по конецъ 1728 г. Часть VI. Изданы подъ редакціей Н. Ѳ. Дубровина. Цѣна 3 р

Томъ LXXXV. Дипломатическая переписка англійскихъ посланниковъ при русскомъ дворѣ, съ 1740 г. по 3 марта 1741 г. Сообщена изъ англійскаго государственнаго архива министерства иностранныхъ дѣлъ. Часть IX.........Цѣна 3 р.

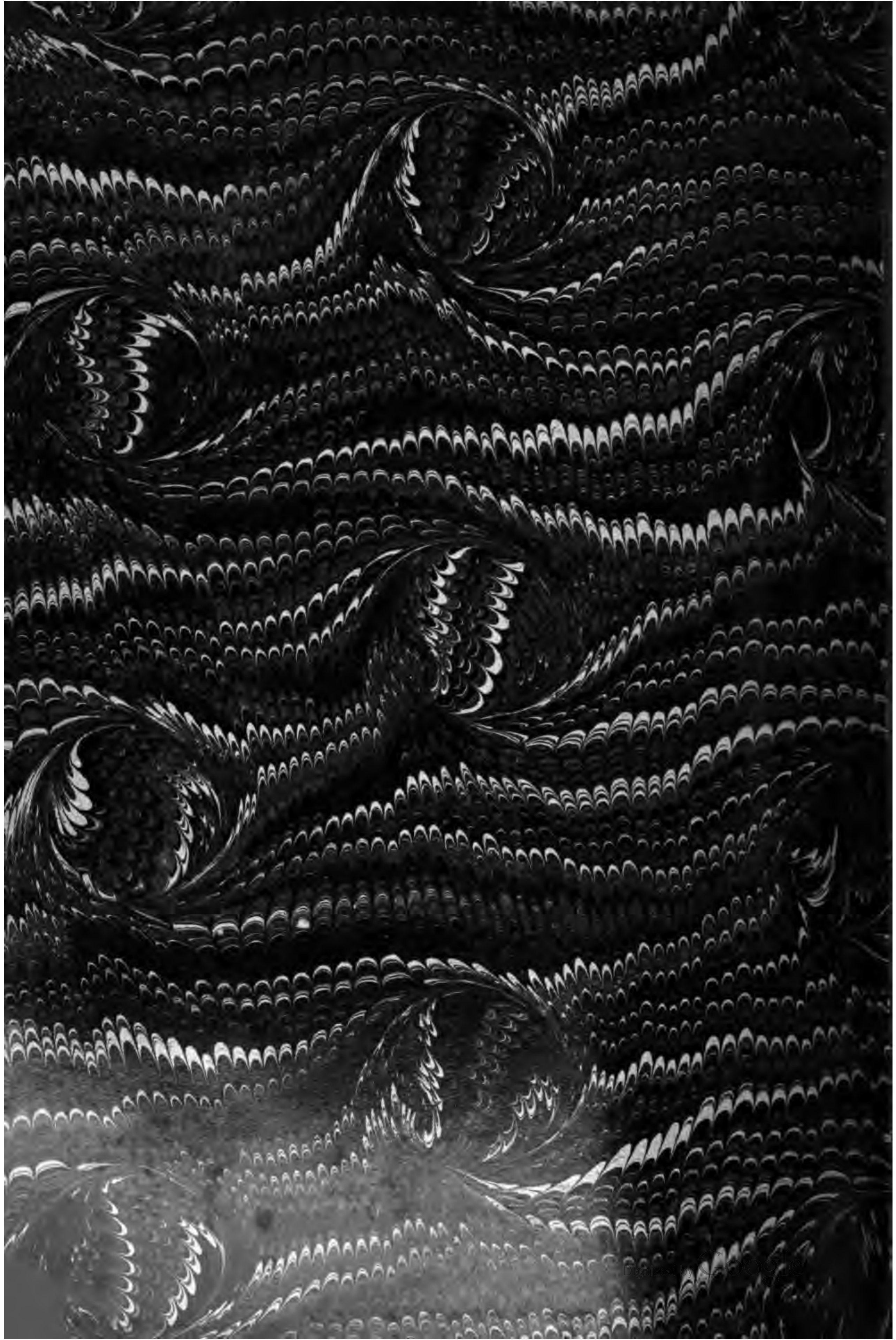
Томъ LXXXVI. Донесеніе французскаго посла при русскомъ дворѣ маркиза

де-ла-Шетарди также и распоряженія французскаго правительства за 1739—1740 гг Часть IX. Изданы подъ редакціей Г. Ѳ. Штендмана..................Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVII. Дипломатическая переписка Императрицы Екатерины II, за 1768--1769 гг. Часть V. Томъ изданъ подъ наблюденіемъ барона Ѳ. А. Бюлера при содѣйствіи магистра В. А. Ульяницкаго...........................Цѣна 3 р.

Томъ LXXXVIII. Дипломатическія сношенія Россіи съ Франціей въ эпоху Наполеона I; 1807 годъ. Часть IV. Изданы подъ редакціей А. С. Трачевскаго. Цѣна 3 р.

Къ каждому тому Сборника приложенъ азбучный указатель именъ.




DEC 12 1936

